

34377

# PROCÈS-VERBAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

### DU GARD.

*Séance du 15 Novembre 1845.*

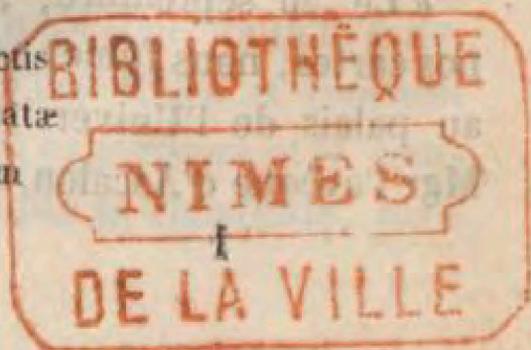
M. le Président dépose divers ouvrages offerts à l'Académie.

- 1° Rapport historique sur les écoles de Paris, par M. Pompée;
- 2° Della forza elettro motrice, par M. Michel Cito;
- 3° Un volume contenant la Description des machines et procédés consignés dans les brevets d'invention tombés dans le domaine public;
- 4° Du Cadastre et de sa conservation, par M. de Robèrnier;
- 5° Rapport du Congrès vinicole;
- 6° Plusieurs numéros du *Journal de la Morale Chrétienne*.

M. le Secrétaire rend un compte verbal de la traduction en vers français du poème *De Bombyce*, de Jérôme Vida, évêque d'Albe, poème aussi remarquable par sa pureté et ses vers élégans que par la sagesse des préceptes et des conseils que Vida donne aux éducateurs de vers-à-soie.

Pour faire juger des difficultés de la traduction de ce poème et de la manière dont M. Bonnafoux en a triomphé, M. Nicot se borne à quelques citations prises au hasard. Le morceau suivant, relatif à la fabrication du cocon, est particulièrement remarqué :

Tum demum tabulis passim sarmenta relictis  
 Complerunt omnes, perque atria virgea lata  
 Exercentur, et efflandunt quæsitæ per ævum



— 2 —

Stamina, ditis opes uteri, suspensaque densos  
Fila regunt inter ramos, atque ordine ducunt.  
Mille legunt, releguntque vias, atque orbibus orbes  
Agglomerant, cæco donec se carcere claudant  
Sponte suâ : tanta est edendi gloria fili.  
Mox autem clausæ interiùs circum undiquè lecta  
Stamina condensant, teretisque ovi instar, opus fit.  
Nullæ operum immunes : ut omnes cernere passim  
Noctes atque dies niti præstante labore,  
Et quasi de palmâ summas contendere vires.  
Aspicias quasdam incipere, primùmque laborem  
Tendere adhuc, quasdam obscuro jàm carcere clausas.

**M. Bonafous** a traduit :

Une autre ère apparaît : les actives peuplades  
Suspendent leurs filets aux pliantes arcades,  
Et tissent avec art mille et mille réseaux,  
Tant le feu de la gloire enflamme leurs travaux !  
Les apprêts terminés, chaque insecte, avec joie,  
Emprisonne son corps dans un globe de soie,  
Dont le triple tissu, formé de mille tours,  
Se plie et se replie en flexibles contours :  
C'est ainsi qu'animés d'une ardeur infinie,  
Le travail est leur loi, l'instinct est leur génie.  
Quel tableau varié ! l'un déroule un long fil ;  
Celui-ci disparaît sous un voile subtil,  
Celui-là, du travail prisonnier volontaire,  
De ses nœuds transparens découvre le mystère.  
Là, deux hôtes unis sous le toit le plus beau,  
Confondent leur trésor, leur vie et leur tombeau.

**M. D'Hombres-Firmas**, représentant de l'Académie royale du Gard au récent congrès de Naples, fait un rapport étendu d'où nous extrayons quelques détails, nous réservant avec l'auteur de traiter plus tard les questions scientifiques :

« Le 20 septembre, à dix heures et demie, sur la présentation de nos cartes, nous fûmes admis dans l'église de *Jesu-Vecchio*, attenante au palais de l'Université. Une messe du St-Esprit y fut célébrée par Mgr l'évêque d'Ascalon, avec accompagnement d'un brillant orchestre

DE LA VILLE

dirigé par Mercadante. La cour y occupait une tribune. Tous les ministres, les principaux fonctionnaires de l'État, le nonce apostolique, des prélats, des généraux, les ambassadeurs et beaucoup de dames, y assistaient. Le service divin terminé, les portes du chœur furent ouvertes et chacun s'empressa pour trouver place dans le musée minéralogique, la plus grande salle du palais disposée pour notre séance solennelle.

Au milieu de sa longueur était le bureau où siégeait M. le chevalier de Santangelo, ministre de l'intérieur, nommé président-général à Milan, ainsi que je vous l'avais annoncé. Ses deux assesseurs, le prince de Belmonte et le commandeur Spinelli, surintendant des archives du royaume, et M. le chevalier Filioli, secrétaire-général, étaient à ses côtés. Ces Messieurs, indépendamment de leurs dignités, sont membres des Académies de Naples.

Dans une tribune en face, se trouvaient LL. MM. le roi, la reine, la reine-mère, les princes et princesses, don Sébastien, infant d'Espagne; les autres tribunes qui entourent le musée étaient occupés par les dames et les personnes honorables qui étaient venues à l'église.

Dans son discours d'ouverture M. de Santangelo, en expliquant l'origine et le but des congrès italiens, loua avec juste raison les princes des autres États qui les avaient accueillis et encouragés. Il fit ressortir tout ce que promettait le concours d'hommes distingués par leurs connaissances variées, et le désir de les rendre utiles à leurs semblables. Certain des avantages déjà obtenus dans les premiers congrès, il ne doutait pas que celui de Naples ne fût également fécond en bons résultats. Les savans y accourent en foule, dit-il; de nombreux sujets d'observation et d'étude leur seront offerts, et la faveur et la sollicitude du gouvernement leur seront assurés. Le souverain qui règne sur ce beau pays, a dit M. le président-général, comme les Frédéric, les Robert, les Alphonse, ses illustres prédécesseurs, veut protéger les sciences et ceux qui les cultivent; il veut attacher son nom au progrès des lumières, afin de le transmettre plus radieux à la postérité...

Des applaudissemens, des *viva il Re*, retentirent dans toute la salle, et le roi s'étant levé, salua gracieusement l'assemblée et répondit d'une voix affectueuse à son ministre : Que ses expressions et la comparaison qu'il avait établie lui étaient dictées par sa courtoisie, mais

qu'il se plaisait à confirmer que son cœur était disposé à seconder efficacement les études scientifiques et littéraires, que toutes ses pensées étaient dirigées vers ce but, et qu'il en augurait la prospérité et la gloire de son peuple.

Les applaudissemens redoublèrent avec enthousiasme et interrompirent à plusieurs reprises la fin du discours de M. le président.

M. le secrétaire proclama les députés des académies présents, ensuite il invita les scienziati à se retirer dans leurs sections respectives pour élire leurs présidens et secrétaires.

Alors S. M. descendit au milieu de l'assemblée, causa familièrement avec ceux qui l'entouraient et fut accompagnée des *viva* et des vœux de tous, lorsqu'elle se retira.

Le 25 septembre, une députation, composée des présidens et secrétaires du congrès, se rendit auprès de sa majesté. M. le prince de Canino, portant la parole, exprima la reconnaissance que nous conserverions tous pour sa munificence. Le roi, dans sa réponse, se félicita de la réunion des scienziati dans sa capitale et répéta qu'il en attendait les meilleurs effets.

Le 28, la section de physique et un grand nombre de membres des autres sections, furent sur le Vésuve inaugurer l'observatoire météorologique récemment construit près de *San Salvatore*. Une route de voiture a été tracée jusque là; ce voyage se fit avec beaucoup de facilité, et ceux qui ne connaissaient pas le volcan, gravirent sur son cratère. M. Melloni, directeur du nouvel observatoire, développa dans un savant discours le plan et le but des observations qu'il s'était proposées, qui à cette position et pendant les irrptions volcaniques doivent être du plus haut intérêt.

Qu'il me soit permis de vous rappeler, Messieurs, que j'ai fait connaître le premier cet établissement. Lorsqu'il y a cinq ans, les voyageurs virent établir des citernes, rassembler des matériaux, tailler des pierres et creuser des fondations [pour cet édifice, ils supposèrent que ce serait un ermitage, une église, une auberge... M. le chevalier m'apprit sa destination et m'autorisa à la publier, ce que je fis dans la relation de mon ascension du Vésuve, en octobre 1841.

Le 30 septembre, nous fûmes en très-grand nombre à l'inauguration de la statue colossale de la Religion, placée au milieu du grand cloître au *Campo santo*. C'est une belle figure de femme en marbre

blanc qui a 4,75 mètres de hauteur ( 18 palmes ) (1), elle est vêtue d'une tunique retenue par une ceinture, et d'un voile formant un ample manteau, le tout parfaitement drapé. Sept rayons de gloire sont autour de sa tête, dont l'expression est douce et sévère en même temps. Ses yeux sont tournés vers la croix qu'elle soutient du bras droit; elle porte à la main gauche une palme qu'elle offre aux trépassés vertueux. Cette composition et son exécution semblent ne rien laisser à désirer et font le plus grand honneur à Tito Angelini, leur auteur. Le piédestal portant deux inscriptions et un bas-relief allégorique élève le monument à 7,40 m. (28 palmes). Le roi et la famille royale assistaient à la solennité.

La section d'archéologie fit, ainsi que je l'ai déjà annoncé, avec la majeure partie des scienziati, une excursion à Pompéï, et l'on déblaya quatre maisons en leur présence, derrière le temple d'Auguste. On y découvrit une fontaine ornée de mosaïque, une table de marbre africain, supportée par des pieds de lion, quelques vases de marbre, divers ustensiles de bronze, des trépieds, des lampes, cinq statuettes, beaucoup d'amphores, et quelques pièces de monnaie. Ces objets furent déposés dans le temple d'Auguste où chacun put les examiner à loisir.

Le dimanche, cinq octobre, eut lieu notre séance de clôture dans le musée minéralogique; nous étions, d'après les listes publiées, 1,611 scienziati, il y avait un très-grand nombre d'amateurs, et l'on avait invité beaucoup de notabilités.

M. le secrétaire Filioli rendit compte d'abord de ce qui s'était passé dans les assemblées générales, il expliqua les motifs qui avaient déterminé la formation d'une section d'archéologie, et annonça le choix fait de la ville de Venise pour la réunion de 1847.

MM. les secrétaires des neuf sections lurent ensuite le sommaire de ce qui les avait occupées. Ce travail, plus développé, sera publié et envoyé à tous les membres du congrès.

M. le chevalier de Santangelo proclama M. le marquis de Brignolesale, de Gênes, élu président-général du congrès qui se tiendra l'année prochaine dans cette ville.

(1) La palme napolitaine égale 0 m. 26415.

Mgr le prince de Canino et M. le professeur Orioli , prirent successivement la parole et votèrent des remerciemens au corps municipal de Naples ainsi qu'aux habitans , qui avaient mis tant d'empressement et de zèle pour bien recevoir les savans étrangers.

M. le magistrat Puoti se fit l'interprète de ses concitoyens, témoigna combien ils étaient flattés de la réunion et du séjour des personnes honorables composant le congrès , et qu'ils étaient tous persuadés que leur exemple et leurs discussions seraient profitables au pays.

Toute l'assemblée applaudit unanimement , et après quelques paroles de congratulation , M. le président-général prononça la clôture du septième congrès.

Ce jour-là , MM. les présidens et secrétaires des neuf sections furent admis à la table du roi. — Nous avons tous reçu la veille des lettres d'invitation pour passer la soirée de ce dernier jour à la résidence royale. Précédemment je vous avais dit avec quelle magnificence les appartemens étaient meublés et décorés, mais je les avais parcourus pendant que la cour était absente, avec trois ou quatre touristes, admirant en silence ; le 5 octobre , vingt salons éclairés de milliers de bougies , étaient remplis de beau monde. Dans le plus vaste fut exécuté un concert vocal et instrumental par les premiers artistes du *San Carlo* ; dans les plus éloignés , on avait disposé des tables de jeu, mais personne ne s'y asseyait, non plus qu'auprès d'une large table couverte de journaux , d'albums , d'atlas de voyages.

Nous trouvâmes à cette mémorable soirée des prélats et des dignitaires du clergé , des généraux et un officier de tout grade des divers corps présens à Naples , des cordons et des croix de tous les ordres , et beaucoup de grosses clefs dorées, car les chambellans des autres États portaient leur insigne comme ceux de Naples. Tous les ministres et les principaux fonctionnaires du royaume y étaient , ainsi que les ambassadeurs ; il y avait beaucoup de dames richement parées.

Le roi fut , comme nous l'avions toujours remarqué , d'une affabilité parfaite envers tous ; il paraissait heureux de la satisfaction générale. LL. MM. la reine et la reine-mère , les princes et princesses , sont restés au milieu de nous jusqu'après minuit.

S. M. nous a donné une médaille qu'elle a fait frapper en commémoration de notre congrès , sur laquelle est représenté J.-B. Vico, le plus savant philosophe napolitain du siècle passé ; elle a 62 milli-

mètres de diamètre ; au revers , le génie du dernier congrès , caractérisé par l'écu des Deux-Siciles , un flambeau à la main , éclaire Naples et ses environs. Devant cette figure , sur un autel , on distingue le globe du monde , un miroir qui doit réfléchir partout la lumière , et un antique manuscrit d'Herculanum.

Le gouvernement a donné à chacun des *scienziati* deux forts volumes in-8<sup>o</sup> , avec des lithographies , les plans de Naples , de Pompéï , et la carte des maisons , composés exprès pour leur servir de guide , intitulés : *Napoli e i luoghi celebri delle sue vicinanze*.

En finissant , je me plais à témoigner que nulle part les étrangers n'ont été reçus plus librement qu'à Naples pendant le congrès ; aucun ne s'est aperçu de la surveillance de la police que par l'ordre qui régnait partout ; on avait pris d'avance bien de petites précautions dont nous éprouvions les bons effets. Les vaisseaux qui nous amenèrent à Naples et ceux sur lesquels nous revînmes , indemnisés sans doute , baissèrent leur prix d'un cinquième , en faveur des *scienziati*. On avait cherché un grand nombre d'appartemens en ville , classés selon leur grandeur ou leurs agrémens. Nous en avons le tableau. Les chambres et la table des divers hôtels étaient taxés , ainsi que les restaurants et les cafés. Du reste , personne n'a éprouvé de difficultés , tous les prix étaient modérés , et tous les Napolitains avec lesquels nous avons eu des rapports quelconques , ont été toujours polis et prévenans ; aussi , les *scienziati* venus au septième congrès conserveront-ils à jamais la mémoire de la munificence de S. M. Ferdinand II , de la bienveillance de son gouvernement , du bon accueil de leurs confrères de Naples , et de la courtoisie des habitans de cette grande et belle ville.

---

Séance du 29 Novembre 1845.

M. le Président donne lecture de la correspondance ; elle consiste .

1<sup>o</sup> En une lettre que M. le Président de Robernier adresse à l'Académie pour la remercier de l'avoir associé à ses travaux ;

2<sup>o</sup> En une autre lettre de M. de La Cuisine , conseiller à la Cour royale de Dijon , qui offre en hommage deux de ses écrits récemment

publiés, l'un intitulé : *de l'Esprit des Institutions judiciaires*, l'autre, *de la Justice criminelle*. A l'égard de ce dernier ouvrage, l'auteur prie de vouloir bien comparer son œuvre aux divers mémoires qui seront adressés en réponse à la question tout-à-fait semblable que la société a proposée. L'Académie charge son secrétaire d'annoncer que l'intention de M. le conseiller sera fidèlement remplie.

3° Il est donné communication d'une demande formée par M<sup>\*\*\*</sup> et M<sup>\*\*\*</sup>, libraires, qui offrent d'envoyer aux souscripteurs signataires de leurs imprimés, l'*Almanach des Sociétés savantes*. L'Académie, confiante dans les promesses de M. le ministre de l'instruction publique, attend l'envoi de l'ouvrage publié, et ne croit pas devoir favoriser par le moindre de ses votes une spéculation.

Le Secrétaire fait part à l'assemblée du désir manifesté par M. Nouguier de lire à quelques membres une comédie intitulée *l'École des jeunes Maris*; l'Académie charge M. Nicot de choisir avec l'auteur le jour, l'heure et le lieu de la séance extraordinaire.

Un membre de l'Académie fait la communication suivante sur le **SYMPATHISME** :

« MESSIEURS ,

» Parmi les questions qui s'agitent aujourd'hui dans les principales sociétés savantes, il en est une assez importante qui me paraît digne de fixer l'attention de tous les hommes observateurs et amis des progrès dans les sciences et dans les arts, et surtout dans les sciences et dans les arts utiles; je veux parler du *sympathisme vital et somnambulique*, et des phénomènes qu'il produit; le sympathisme enfin, dont jusqu'à ce jour ni les *congrès scientifiques*, dont les travaux viennent d'avoir un si grand retentissement dans le pays, ni l'*Académie du Gard*, dont les membres sont si dévoués aux intérêts de la localité, ne se sont pas encore occupés.

» Riche de faits assez curieux, acquis par plusieurs années d'études, d'expériences et d'observations sur le *sympathisme*; persuadé que cette science, dirigée dans des voies convenables, pourrait être appelée à répandre de nouvelles lumières sur les questions les plus secrètes et les plus mystérieuses de la *psychologie* et de la *physiologie*, ainsi que

de toutes les sciences et de tous les arts , je vais avoir l'honneur de vous donner un léger aperçu du fruit de mes recherches et de mes observations.

» On a remarqué , Messieurs , que plus les hommes étaient bornés et ignorans , plus il y avait de prodiges pour eux , parce que ne pouvant se rendre compte de la plupart des phénomènes de la nature , il y avait un plus grand nombre de faits qui échappaient à leur connaissance et leur paraissaient opposés à ses lois.

» On a aussi remarqué que plus les hommes étaient instruits et leurs connaissances étendues , et moins il existait de faits qui les surprenaient , et lorsque toutefois ils en rencontraient de nouveaux qu'ils ne pouvaient pas expliquer , ils ne s'en étonnaient pas , ne criaient pas au miracle , ne les niaient pas non plus , mais rapprochant ces faits d'autres faits déjà connus , ils les examinaient , les analysaient , les étudiaient , les décrivaient , et c'est ainsi que s'est accrue par des anneaux successifs la chaîne des connaissances humaines.

» Voyons , Messieurs , ce qu'il est arrivé pour le *sympathisme* :

» Je ne vous parlerai pas , Messieurs , de l'histoire du *sympathisme* ; on sait qu'il serait fort difficile de dire d'une manière précise à quelle époque cette science a pris naissance ; et comme la plupart des découvertes , celle-ci se perd dans la nuit des temps , et tout porte à croire que cette pratique était très-anciennement connue et exercée dans toutes les contrées du monde et chez tous les peuples de la terre , qui tous se servaient du *sympathisme* et opéraient par ce moyen la guérison des maladies ; mais , toutefois , il faut arriver jusqu'à *Mesmer* pour avoir une idée précise de cette science.

» Voici de quelle manière *Mesmer* eut l'idée du *sympathisme* : « Un savant physicien allemand , le père HELL , directeur de l'observatoire de Vienne , racontant un jour à *Mesmer* , célèbre médecin de la même ville , avec lequel il était étroitement lié , qu'il avait guéri plusieurs maladies et entre autres un rhumatisme aigu , par l'emploi de l'*aimant* , et surtout de plaques de métal et de verre aimantées , l'imagination de *Mesmer* s'enflamma à ce récit ; il répéta les expériences du savant physicien , et ne tarda pas à obtenir les plus curieux résultats.

» Dans le cours de ses expériences , *Mesmer* avait cru remarquer que l'*aimant* n'était pas indispensablement nécessaire pour produire ces singuliers effets , et , par une étude attentive de ces phénomènes ,

il fut bientôt conduit à remarquer que les mêmes propriétés existaient dans tous les corps et surtout dans les corps animés. Aussi, lorsque plus tard poursuivi à toute outrance par le père HELL, qui l'accusait de lui avoir enlevé sa découverte, Mesmer n'eut pas de peine à déclarer qu'il renonçait à faire usage du *fluide minéral* pour le *fluide animal*, de là le nom de *magnétisme animal* proposé par Mesmer ; ce mot, Messieurs, je ne suis pas le premier qui l'ai fait observer, laisse beaucoup à désirer, car, en définitive, le magnétisme n'étant que l'*action sympathique* exercée par un individu sur un autre individu, pourrait ce me semble bien plus convenablement être désigné par le mot de SYMPATHISME.

» C'est cette action d'un individu sur un autre individu qu'un célèbre écrivain espagnol, *Balthazar Gracian*, appelle la médecine l'attraction et de la sympathie, ou le consentement des esprits et des cœurs. Et comme, de même que dans l'électricité, il existe un *fluide positif* et un *fluide négatif*, de même il existe dans le sympathisme un *fluide positif* et un *fluide négatif*, et on trouverait par opposition au *fluide sympathique* le *fluide antipathique*.

» Comme vous le voyez, Messieurs, ce n'est donc que depuis environ un demi-siècle qu'on s'est occupé d'une manière sérieuse du sympathisme ; depuis cette époque on a beaucoup écrit pour ou contre le sympathisme ; mais, quoi qu'on ait écrit, cette science est encore jusqu'à ce jour, elle sera peut-être encore bien longtemps un grand mystère et pour ses prosélytes et pour ses détracteurs.

» Au reste, il n'en saurait être autrement, car ni les uns ni les autres ne connaissent d'une manière précise, ni la cause, ni le principe de l'agent sympathique ; aussi, n'y a-t-il rien de fixe dans la doctrine de cette science. Au surplus, il n'y a rien là qui doive nous étonner, car la plupart des autres phénomènes de la nature, tout aussi surprenans que ceux du sympathisme, ne sont pas mieux expliqués ; et certes, quand on voit ce qui se passe dans l'appareil galvanique, dans la machine électrique, quand on voit encore les effets de la lumière et qu'on cherche enfin à se rendre compte de la germination des grains, de la végétation des plantes, de la circulation du sang dans les animaux, et de cette foule d'autres phénomènes tous aussi incompréhensibles qui nous environnent ; certes, ce ne sont pas là des effets bien autrement surprenans, bien autrement merveilleux que le SYM-

**PATHISME**, c'est-à-dire l'influence d'un individu sur un autre individu placé sous sa main ou à quelque distance de lui, et encore dans des conditions physiques et morales favorables au développement des phénomènes sympathiques.

» Comme une machine sympathique, nerveuse, animée, intelligente, bien autrement compliquée, bien autrement organisée que la machine électrique ordinaire, que la science fait agir dans nos cabinets de physique pour produire l'électricité, peut-il paraître surprenant, je vous le demande, Messieurs, que le corps de quelques hommes privilégiés, doués d'une constitution toute particulière, et animés d'un grand désir de soulager les maux et les souffrances de leurs semblables dont les sympathies leur sont déjà acquises, peut-il paraître surprenant, dis-je, que le corps de ces hommes agissant sur le corps et les facultés physiques et morales d'autres personnes jeunes, faibles, nerveuses, malades même, placées dans des conditions toutes particulières, ou prédisposées encore par le *somnambulisme naturel*, le *cataleptisme*, ou quelques autres affections nerveuses, à recevoir des impressions plus ou moins vives, est-il extraordinaire, dis-je enfin, que des phénomènes curieux aient été produits, que des résultats heureux aient été obtenus ?

» Je ne vous parlerai pas non plus, Messieurs, ni des phénomènes sympathiques, ni des cures, ni des guérisons qui ont été opérées depuis longtemps, et qui s'opèrent tous les jours par le sympathisme ; des volumes ne suffiraient pas pour en reproduire la liste seule ; j'ajouterai seulement : que s'il est vrai que cette science soit en grand honneur aujourd'hui dans tous les États du nord de l'Europe, s'il est vrai que toutes les sociétés savantes l'étudient avec un soin tout particulier, comment se fait-il donc qu'un moyen aussi simple de soulager les maux de l'humanité et de perfectionner les sciences et les arts ne soit pas cultivé d'une manière plus générale, plus apparente, en France où l'on se pique cependant d'être si éclairé, si philanthrope ?

» Je ne vous parlerai pas non plus, Messieurs, des procédés employés dans la pratique du sympathisme ; on sait que chaque praticien a pour ainsi dire une méthode qui lui est particulière ; mais je suis cependant persuadé qu'il est des personnes qui peuvent arriver à obtenir quelques résultats satisfaisants, tandis que d'autres, et c'est le plus grand nombre, n'en obtiennent aucune et souvent même fatiguent

beaucoup ; d'où je suis amené à conclure qu'il en est de la force sympathique et de la faculté de sympathiser comme de toutes les aptitudes diverses que chaque homme a reçues de Dieu pour faire telle ou telle chose mieux qu'un autre , et de même, comme on l'a dit : *Nascuntur poetæ* , certaines personnes sont disposées à la *poésie* et d'autres au *sympathisme*.

» J'ignore les charmes qu'éprouve le poète à faire des vers , parce que je n'ai pas reçu la faveur d'être poète , le Ciel me l'a refusée ; mais je puis parler de ce qu'éprouve le sympathiseur : d'abord il rêve, il médite , puis sa pensée prend son essor , grandit et s'élève jusqu'à l'Être-Suprême. Un instinct secret semble lui dire qu'il possède comme tous les hommes un rayon de la divinité ; son cœur , qui devient meilleur , le pousse à la bienfaisance et à la charité , à la guérison ou au soulagement de ceux qui souffrent , et le froid *matérialisme* ne tarde pas à faire place chez lui au dogme sublime de l'*immortalité de l'âme*. Voilà , Messieurs , ce qu'éprouve le sympathiseur à la vue des merveilles et des prodiges qu'il peut produire par un simple acte tacite de sa volonté, merveilles dont il me serait impossible de vous donner seulement le plus léger aperçu.

» Je vous dirai cependant que le hasard voulut un jour que je pratiquai par simple curiosité le sympathisme. La personne qui s'y soumettait n'en connaissait nullement les effets ; quel fut mon étonnement lorsqu'au bout de quelques minutes je produisis le sommeil sympathique et les phénomènes du *somnambulisme artificiel*.

» Ce fut là , Messieurs , mon premier pas dans la route du sympathisme ; dès lors , je commençai à comprendre que cette science si vantée par les uns , si décriée par les autres , pouvait bien exister , et que le sympathisme enfin n'était pas une chimère ; je résolus dès-lors de continuer mes recherches et mes expériences dans le dessein de m'éclairer sur la cause des phénomènes que je venais d'observer , et ce n'est qu'après quinze années d'études , d'essais et d'observations que je suis enfin parvenu à fixer mes idées , à asseoir mes opinions sur le sympathisme.

» Je vous rappellerai toutefois , Messieurs , en terminant , une circonstance à laquelle les savans praticiens du sympathisme n'ont pas attaché une grande importance , et qui cependant mérite de fixer l'attention : c'est que le *somnambulisme naturel* facilite le développement

des phénomènes sympathiques , que dès lors un *somnambule naturel* , placé dans des conditions favorables , opérant sur un autre *somnambule naturel* , placé dans des conditions également favorables , peut obtenir avec beaucoup plus de facilité que toute autre personne les phénomènes sympathiques du degré même le plus élevé , c'est-à-dire de l'*extase* ou du *spiritualisme* ou *angélisme* ; il ne faut donc pas être étonné si quelques personnes obtiennent instantanément ces phénomènes , que les savans praticiens de cette science prétendent ne devoir se manifester qu'au bout d'un certain temps et après des expériences réitérées.

» Dans le cours des expériences que j'ai eu l'occasion de faire à diverses époques , j'ai cherché à reconnaître la vérité des *Aphorismes de Mesmer* et des *Conclusions du rapport de l'Académie de médecine de 1831* , et j'ai surtout constaté que la vertu sympathique peut être accumulée et concentrée sur certains corps , sur certaines substances , puis transportée , pour servir d'auxiliaire dans la pratique. Ainsi , par exemple , un morceau de verre , une pièce d'or ou d'argent , ou un objet quelconque , imprégné du fluide sympathique , peuvent produire des effets assez sensibles , surtout sur des personnes placées dans les conditions favorables dont j'ai déjà parlé. Ces objets ainsi préparés ont souvent déterminé sur ces personnes des crises plus ou moins salutaires. J'ai surtout essayé l'emploi de l'*eau* , qui , saturée de fluide sympathique , prend un goût et une sapidité particulière , que l'on ne pourrait mieux comparer qu'au goût de l'eau légèrement ferrugineuse et acidulée. Il est une foule d'autres détails tous aussi curieux sur le sympathisme , que j'ai eu l'occasion de remarquer dans le cours de mes recherches , et dont j'aurai pu vous entretenir , si les bornes que je me suis prescrites et que je respecte me le permettaient.

« D'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer , Messieurs , que conclure , que penser du sympathisme ? Cette découverte doit-elle être utile ou funeste à l'homme ? C'est une question qui reste encore à résoudre après les assertions de plus de mille auteurs , qui depuis *Mesmer* ont écrit pour ou contre le sympathisme ; et , en attendant que le jour de la vérité arrive , je me contenterai de vous dire qu'il en est du sympathisme comme de tout ce que Dieu a mis sur la terre , le mal est presque toujours à côté du bien , et comme il n'est rien de bon dont on ne puisse abuser , il ne serait pas juste de con-

damner une chose dont les avantages surpasseraient de beaucoup les inconvéniens , surtout lorsque ces inconvéniens seraient faciles à éviter.

» Ce serait alors aux hommes qui pratiqueront le sympathisme à lui donner une direction tout à la fois utile et morale , et pour n'en recueillir que les nombreux avantages et pour en éviter les nombreux inconvéniens , le gouvernement devrait avoir pour obligation de créer en France des *Cours publics de Sympathisme*, et de ne confier enfin la pratique de cette science qu'à des personnes qui par leur moralité et par leur institution, offriraient les plus grandes garanties à la société.

Alors seulement le sympathisme , mieux étudié , mieux compris , mieux apprécié de tout le monde , et débarrassé de toutes entraves , pourra prendre rang parmi les découvertes qui font le plus d'honneur à l'homme et à l'humanité toute entière».

L'Académie a entendu avec le plus grand intérêt la lecture de ce *mémoire*.

Un des membres de l'assemblée a fait observer que la science devait attacher une trop grande importance à la solution des problèmes soulevés par les expériences et par les recherches de l'auteur de ce mémoire , pour que l'Académie du Gard restât étrangère à ces débats scientifiques ; qu'en conséquence il pensait qu'il pourrait être utile que l'auteur rendît , s'il était possible , les membres de l'académie témoins de quelques-uns des phénomènes qu'il signale dans son travail.

Sur les sollicitations de M. le président et de M. le secrétaire de l'académie , et après avoir cependant fait connaître dans un exposé succinct et rapide les *avantages du sympathisme*, considéré non-seulement comme remède , mais encore comme moyen de perfectionnement dans les branches si variées des arts , des sciences et de l'industrie humaine ; après avoir signalé en même temps les *inconvéniens* et les *dangers* que présente la pratique du sympathisme et la difficulté que l'on devait dès-lors éprouver à rencontrer des sujets favorables au développement des phénomènes sympathiques , l'auteur du mémoire s'empresse de se mettre à la disposition de l'académie pour renouveler quelques expériences devant un ou plusieurs de ses membres , suivant le plus ou moins d'aptitude des sujets sur lesquels il lui sera possible d'opérer.

*Séance du 13 Décembre 1845.*

M. Alexandre Rolland lit plusieurs scènes d'une tragédie intitulée *Julia*. Quelques mots suffiront pour exposer la situation et pour faire mieux apprécier le fragment communiqué que nous reproduirons en grande partie.

Don Mélandès de Talavera, puissant seigneur, maître d'une grande partie de l'Estramadure, a convié chez lui ses amis et ses principaux vassaux pour leur annoncer que, dans dix jours, il sera l'époux de *Julia*, noble et belle orpheline dont il est comme le tuteur. Le rideau se lève au premier acte sur un festin joyeux, destiné à célébrer ce prochain mariage. Un personnage inattendu vient tout-à-coup troubler la gaieté des convives : C'est un envoyé du roi de Castille, don Enrique III. Il est porteur d'un message auprès de Mélandès, dont Enrique requiert au plutôt la présence.

Nous sommes au commencement du XV<sup>e</sup> siècle ; la monarchie espagnole était loin d'avoir cette force et cette unité qu'elle put acquérir soixante-cinq ans plus tard, par l'union de Ferdinand-le-Catholique et d'Isabelle de Castille. Les grands vassaux étaient encore indépendans et quelquefois plus puissans que leurs rois. A cette cause générale de désordre et de dissensions, la mort prématurée de Jean I en avait ajouté un non moins grave : c'était la minorité de son fils, enfant débile et constamment malade.

Ces diverses circonstances rendent très-vraisemblable l'accueil fait par l'orgueilleux Mélandès à l'envoyé de son souverain. Avant même de connaître l'objet du message, sa mauvaise humeur se laisse deviner. Il était à table, tout entier à la joie : c'est un despote à qui tout cède et qu'un importun vient déranger chez lui. Son mécontentement prend d'abord une forme ironique : le faible roi dont il reçoit le héraut ne lui semble mériter que de la pitié ; mais quand on lui communique l'ordre un peu hautain de don Enrique, peu fait à ce ton absolu, il s'emporte, refuse d'obéir, et dit ensuite au héraut avec un geste hautain :

Des tours de mon château si votre œil se promène  
Sur l'immense horizon qui se perd dans la plaine,  
Ses bornes, que ne peut découvrir le regard,  
Forment de mes États la plus petite part ;

Et là , du moins , bien mieux que dans votre royaume ,  
Mon pouvoir est solide au lieu d'être un fantôme.  
J'ai la force , sinon le vain titre d'un roi ,  
Ces terres , ces châteaux ,

(Il pose avec orgueil la main sur la tête d'un de ses convives.)  
ces vassaux sont à moi !

Le héraut , que l'arrogance de Mélendès ne fait pas trembler , annonce à l'insolent vassal que le roi saura bien venir le châtier lui-même. Mélendès répond par ce défi :

Eh ! bien , qu'il vienne donc ton maître ,  
Et face à face un jour puissions-nous nous connaître !  
Mais l'on verrait bientôt dans ce choc inégal ,  
Qui de nous est vraiment souverain ou vassal.

Nouvelle insulte : l'envoyé du roi est chassé.

Pourtant , ce roi que l'on vient d'outrager ainsi , n'était pas tel que Mélendès se le représentait. Don Enrique , à peine échappé à la tutelle d'un conseil de régence , don Enrique , surnommé *le maladif* , à cause des fréquens accès de fièvre dont il était tourmenté et qui devaient l'emporter bientôt , don Enrique avait une âme héroïque et vaillante ; tout chez lui faisait présager un grand roi.

Huit jours après cette scène , un jeune homme inconnu arrive au château de Mélendès ; son apparition subite interrompt un entretien que ce dernier avait avec son écuyer Tello. Nous citerons tout ce fragment du second acte.

## DEUXIÈME ACTE.

*Le théâtre représente une grande salle , dans le château de Mélendès.*

### SCÈNE DEUXIÈME.

DON MÉLENDÈS, TELLO , son écuyer ; UN INCONNU.

L'INCONNU , en entrant.

Lequel de vous est Mélendès ?

MÉLENDÈS.

C'est moi.

**L'INCONNU.**  
C'est bien.

( Il se tourne du côté de Tello. )

Retirez-vous.

**TELLO, étonné.**

Comment ?

**MÉLENDÈS.**

Retire-toi.

( Tello sort. )

**SCÈNE TROISIÈME.**

**L'INCONNU, MÉLENDÈS.**

**L'INCONNU, prenant un fauteuil.**

Asseyez-vous.

**MÉLENDÈS, à part.**

Quel air familier a cet homme !

Quel ton ! me dira-t-il au moins comme il se nomme ?

**L'INCONNU.**

Maintenant, écoutez :

**MÉLENDÈS.**

J'écoute.

**L'INCONNU.**

Quand le ciel

Eut voulu, par un coup aux Castellans cruel,  
Retirer jeune encor au séjour de la gloire,  
Le roi Juan premier, si cher à leur mémoire,  
On vit lui succéder un enfant maladif  
Dont l'âme trop précoce usait le corps chétif.  
Il n'avait que douze ans ; son royal héritage  
Fut des ambitieux le facile partage.  
L'enfant, trop faible, hélas ! pour régir ses États,  
Laisait un libre champ à tous les attentats ;  
Aussi, l'on vit bientôt Madrid et les provinces  
Soupirer sous le joug de trente petits princes,  
Qui cherchant une proie à leur avidité,  
Pressurèrent le peuple avec impunité.

Alors, de toutes parts, l'orgueil et la licence,  
Appuyés l'un par l'autre, opprimaient l'innocence ;  
Et, de tous ces excès, excès le plus honteux !  
La justice fermait d'elle-même les yeux.  
Trahi par ses flatteurs bien plus que par son âge,  
Le roi ne voyant rien laissait faire l'orage ;

Mais enfin de ses yeux le bandeau fut ôté :  
Le mensonge tomba devant la vérité.

Un jour que revenant fatigué de la chasse ,  
Le roi voulut à table aller prendre sa place ,  
Il n'eut , fait inouï ! pour apaiser sa faim ,  
Ainsi qu'un indigent qu'un seul mets et du pain.  
Et quand de cette injure il eut demandé compte ,  
Son maître d'hôtel vint , le front couvert de honte ,  
Et dit qu'il ne restait dans le trésor royal ,  
Pour le souper d'un roi , rien , pas même un réal.  
Don Enrique garda dans le cœur cet outrage ;  
Il donna son manteau pour qu'on le mît en gage ,  
Et grâce à ce moyen put finir son repas.  
Vous l'avoûrez : jamais roi n'est tombé si bas.  
Celui-là sut tirer , mieux qu'on n'eût pu le croire ,  
De l'excès de sa honte une plus grande gloire.

Plein de fureur , le roi , sous un déguisement ,  
Va trouver dans la nuit le duc de Bénévent ,  
Là le pompeux apprêt d'un festin magnifique  
Apparaît tout-à-coup aux yeux de don Enrique ;  
Il voit ses courtisans , ivres , regorgeant d'or ,  
Dans l'orgie et le vin prodiguer son trésor ;  
Suivi de son escorte et de son connétable ,  
Don Enrique aussitôt va traquer à leur table  
Et l'épée à la main , ces seigneurs insolens  
Qu'il retrouve d'ivresse et de peur chancelans.  
D'abord du connétable invoquant la mémoire :

« Auprès des miens , dit-il , tu t'es couvert de gloire ;  
» Combien , dans la Castille , as-tu connu de rois ?  
» J'en ai vu cinq , répond Lopès , et servi trois. —  
» J'ai , dit le roi , bien moins vécu que toi , mon brave ,  
» Et j'en vois dans ce lieu vingt dont je fus l'esclave.  
» — Que je sois digne au moins du nom de mes aïeux !  
» Gardes , faites-moi roi ! Dans un sang odieux ,  
» Cimentez mon pouvoir si vous m'êtes fidèles ;  
» Abattez devant moi ces têtes de rebelles ;  
» Et que je voie enfin , par nous débarrassé ,  
» Le trône que mon père en mourant m'a laissé. »

La colère du ciel n'est jamais inflexible :  
Celle d'un roi ne doit pas être plus terrible.  
Les pleurs des criminels et leurs gémissemens ,  
La honte et le remords furent leurs châtimens ;  
Et , grâce à son vouloir soutenu par l'épée ,  
Le monarque défit leur puissance usurpée ;  
De lui-même il reprit son rang entre les rois ,  
Et le peuple eut enfin un seul maître et des lois.

Depuis ce jour , aucun mortel , hormis vous-même ,  
N'osa braver du roi la majesté suprême.

Vous avez cru , comptant sur son infirmité ,  
Qu'il tiendrait dans l'oubli votre témérité ,  
Vous vous trompiez. Il faut que le monde contemple  
Dans votre abaissement un éclatant exemple ,  
Le roi veut aujourd'hui lui-même se venger.

(L'inconnu se lève et tire son épée.)

Je suis Enrique : toi qui m'osas outrager ,  
Mélendès , tu voulais t'essayer face à face  
Contre moi : je veux bien t'accorder cette grâce.  
Prends ton épée , allons ! mon orgueilleux vassal !  
Ton roi daigne descendre au rang de ton rival.  
Pélage et ses enfans m'ont transmis la puissance ;  
Mais que sont tous les droits qu'on tient de la naissance  
Près des droits glorieux qu'on tient de sa valeur !  
Va , tu peux déployer librement ton ardeur.  
Je ne suis plus le roi , car cet honneur insigne  
Je l'abdique un instant... pour qu'il reste au plus digne.

**MÉLENDÈS** subjugué et se jetant aux pieds du roi.

Seigneur , à vos genoux , interdit et muet ,  
Je reprends mon vrai rang de docile sujet.  
Mon orgueil est vaincu : votre grandeur l'accable  
Et le cri de mon cœur me déclare coupable.  
Je déteste mon crime et mon égarement.  
Prince , que vous soyiez rigoureux ou clément ,  
Pour la première fois Mélendès s'humilie ,  
Et soumet à vos pieds son épée et sa vie.

(Il met son épée aux pieds du roi et reste prosterné devant lui.)

#### DON ENRIQUE.

C'est assez , Mélendès , votre prince outragé  
Est dès ce même instant suffisamment vengé.  
Plus l'orgueil s'éleva , plus la chute en est grande.  
De votre dévouement j'accepte l'humble offrande.  
Remettez votre épée au fourreau. — Levez-vous ,  
Je suis déjà confus de vous voir à genoux ;  
Et sur ce front que veut relever mon estime  
Voyant votre remords je ne vois plus de crime.

**MÉLENDÈS** , en se relevant.

O noble souverain ! O cœur vraiment royal !  
Qui vous connaît est fier d'être votre vassal.  
Ah ! je ne rougis plus de vous avoir pour maître !  
Pour régner sur nous tous le ciel vous a fait naître.

DON ENRIQUE.

(Il frissonne, chancelle et s'appuie contre le fauteuil.)  
Je suis sujet aussi...

MÉLENDÈS.

De qui?

DON ENRIQUE.

De la douleur.

MÉLENDÈS.

Eh ! quoi, vous frissonnez ! D'où vient cette pâleur ?

DON ENRIQUE.

De la fièvre je crois déjà sentir l'atteinte,  
Je me remets à vous, faible et pourtant sans crainte ;  
Mélendès, je requiers votre hospitalité.

MÉLENDÈS.

Jamais hôte aussi grand ne m'aura visité.  
Venez, et puissions-nous, fiers de votre présence,  
Du mal qui vous possède adoucir la souffrance !  
La nature se venge, et par ce seul côté  
Vous soumet au niveau de notre humanité.

(Don Enrique quitte la scène, soutenu par Mélendès.)

L'Académie remercie l'auteur de cette nouvelle communication qui a constamment commandé attention et intérêt.

---

*Séances des 27 décembre 1845, 10 et 24 janvier 1846.*

M. le président dépose un rapport de M. Vassas sur l'industrie du département, et charge M. Hedde de vouloir bien en rendre compte prochainement.

M. d'Hombres continue le récit de son récent voyage en Italie. Il s'attache principalement à la célébration de la fête de St-Janvier, à laquelle assistaient un grand nombre de membres du congrès.

M. Teissier lit une lettre de M. Benjamin Valz, dans laquelle cet ancien résidant cherche à expliquer la différence des pentes que l'on remarque dans l'aqueduc romain. Il croit que l'accroissement de la

pente de Sernhac à Nimes, laquelle est de 32 c. par kilomètre, tandis qu'elle n'est ordinairement que de 7, 8, 10 ou 11 c. par kilomètre, provient surtout du plus grand volume d'eau qui de ce point devait être conduit à la colonie, et il forme à cet égard d'ingénieuses et hardies conjectures. Après cette attachante lecture, M. Teissier lit sur le même sujet, une suite d'observations qui excitent au même degré l'attention et l'intérêt de l'Académie.

M. Liotard père donne lecture d'un mémoire de mathématiques sur un théorème de géométrie, théorique et pratique; la somme des angles intérieurs et extérieurs d'un polygone. La plupart des auteurs prétendent que l'énoncé de ce théorème exige une modification lorsqu'il s'applique à des polygones non convexes, c'est-à-dire, ayant des angles entrans. M. Liotard a cherché et trouvé une démonstration générale de ce théorème et très-bien prouvé qu'il n'est sujet à aucune modification ou exception, quelle que soit la forme du polygone, quel que soit le nombre de ses angles rentrants.

M. Liotard rappelle d'abord quelques définitions censées connues, lorsque dans un traité de géométrie on arrive à ce théorème; elles doivent ici précéder la démonstration, puisque l'on considère le théorème ainsi isolé et séparé d'un traité de géométrie.

Il fait ensuite remarquer que les polygones peuvent être considérés généralement à aire finie ou à aire infinie, selon que l'on s'occupe de la portion comprise entre les côtés du polygone, ou bien de ce qui resterait de la totalité du plan infini en tous sens (ainsi qu'il doit être pris), si on enlevait cette première portion à aire finie. Il propose d'appeler cette première partie à aire finie, *polygone de la première sorte*, et la seconde partie à aire infinie, *polygone de la seconde sorte*.

Après quoi, il fait voir l'existence réelle et positive de ces deux sortes de polygones sur une surface sphérique par exemple, où l'un et l'autre ont une surface finie; mais si le rayon de cette sphère devient infini, sa surface devient un plan et les deux polygones sphériques deviennent, l'un, un polygone plan de la première sorte, et l'autre un polygone plan de la seconde sorte.

M. Liotard pense qu'il serait utile de faire le rapprochement des propriétés, soit communes, soit distinctives de ces deux espèces de

polygones , considérés , soit sur un plan , soit sur une sphère ou autre surface courbe , finie et continue.

Il cite quelques-unes de ces propriétés qui ont rapport à l'objet du mémoire.

Ces considérations infinitésimales sont de la nature de celles des principes mathématiques de Joseph-Anastase Dacunha , professeur à l'Université de Coïmbre.

Il passe ensuite à la démonstration de quelques lemmes avant d'arriver au théorème.

Il cherche d'abord quel est le nombre de parcelles qui divisent l'aire d'un polygone lorsqu'on mène sur cette aire un certain nombre de lignes ne se coupant pas sur cette même aire et ne coupant le périmètre qu'en deux points , et quel rapport il y a entre le nombre des parcelles et le nombre des lignes menées qui déterminent les parcelles.

Il détermine aussi le nombre des diagonales que l'on peut mener du sommet d'un même angle , relativement au nombre des côtés ou des angles du polygone.

Il fait remarquer comme corollaire de ce lemme , quel est le nombre total des diagonales d'un polygone quelconque relativement au nombre de ses côtés , le mot diagonale pris dans son acception la plus générale.

Il fait voir de plus que ces diagonales diviseraient l'aire du polygone en autant de triangles , moins deux , que le polygone a de côtés. Mais comme , selon la nature des angles du polygone , quelques-uns de ces triangles devraient être considérés comme négatifs , attendu qu'ils en superposeraient d'autres en tout ou en partie , on restreint la proposition au cas où le polygone est convexe , ou à un seul angle rentrant , et , dans ce cas , on mène les diagonales du sommet d'un angle quelconque , s'il est convexe , et du sommet de l'angle rentrant , s'il en a un. L'auteur fait remarquer alors que les diagonales sont dans la catégorie des lignes divisoires en parcelles , dont on a parlé antécédemment et par ce nombre de diagonales ( dont on a déterminé antérieurement le nombre ) , on arrive à déterminer le nombre de parcelles qui divisent l'aire du polygone , lequel est égal au nombre des côtés diminué de deux ; mais ces parcelles sont évidemment dans ce cas-ci , des triangles , d'où on conclut que le nombre de triangles que forment

ces diagonales est égal au nombre des côtés du polygone diminués de deux.

Pour démontrer que l'on obtient aussi la même expression pour le nombre de ces triangles dans un polygone quelconque, M. Liotard montre que tout polygone, quelle que soit sa complication ou le nombre de ses angles rentrants, est toujours décomposable par des diagonales ne se coupant pas en parcelles rentrant dans la catégorie précédente, et enfin on déduit, soit du nombre des diagonales menées à cet effet, soit du nombre des côtés du polygone, toujours la même expression du nombre des triangles qui couvrent l'aire du polygone ou le décomposent.

De là, découle comme corollaire la démonstration générale du théorème, objet du mémoire.

M. Liotard donne de plus à la suite deux autres démonstrations du théorème :

La première repose sur deux principes, savoir : 1° que ce supplément d'un angle saillant est le même, au signe près, que celui de l'angle rentrant qui correspond à cet angle saillant (ce principe a été démontré); 2° que la somme des angles extérieurs d'un polygone quelconque fait quatre angles droits, ce qui suppose que l'on considère l'angle à la manière de Bertrand de Genève, comme l'ont fait plusieurs géomètres de notre époque : tels que Lacroix, Vincent, etc.

Quant à la dernière démonstration, elle paraît nouvelle quoiqu'au fond elle ne soit presque qu'une extension de la manière dont on démontre le théorème dans plusieurs traités élémentaires de géométrie. La principale différence consiste à faire choix dans l'intérieur du polygone de plusieurs points de réunion au lieu d'un seul; de là, il résulte des conséquences qui entraînent la démonstration du théorème.

L'auteur préfère la première démonstration quoique beaucoup plus longue, parce que pour celle-ci on démontre préalablement cet autre théorème que tout polygone est décomposable en autant de triangles moins deux que le polygone a de côtés, lequel nombre de triangles est le nombre minimum de ceux qui peuvent décomposer l'aire du polygone et cette décomposition étant faite par des diagonales.

La démonstration du théorème n'est qu'un corollaire de ce premier.

Les deux autres démonstrations, beaucoup plus courtes, attaquent de front le théorème et ne le traduisent pas en un autre qui renferme

la démonstration cherchée. Elles suppriment, savoir : la dernière tous les lemmes préliminaires, et la seconde la plupart de ceux-ci.

Le mémoire est terminé par quelques autres considérations dépendantes presque toutes de la démonstration du théorème.

Il sera imprimé dans le *Recueil*.

M. Ph. Hedde, offre à l'Académie des échantillons de thé de framboises et de fraises qui lui ont été envoyés de Russie, où ces fruits desséchés et infusés sont employés avec beaucoup de succès, soit comme boisson alimentaire et digestive, soit comme moyen de guérison dans plusieurs maladies, surtout dans les fluxions de poitrine, les transpirations arrêtées, etc.

M. Hedde a plusieurs fois essayé l'usage du thé de framboises et de fraises; un des membres de l'Académie a voulu aussi en faire l'essai, et l'a trouvé d'un goût agréable; la suave chaleur que répand cette infusion, la moiteur presque instantanée qu'elle provoque, son action tout à la fois stomachique, diurétique, laxative et légèrement stimulante, ne sauraient être contestées; et nul doute que cette nouvelle boisson, qui est restée inconnue pour nous jusqu'à ce jour, ne soit en France comme en Russie et en Pologne, accueillie avec faveur. On en fait aussi un vin très-usité.

M. Hedde présente aussi quelques échantillons de thé de framboises qu'il a lui-même préparé en France. Il présume que les framboises et les fraises si parfumées de nos montagnes, donneront un thé bien supérieur à celui de la Russie; il se propose de continuer ses essais.

Voici le mode de préparation.

On ramasse les framboises et les fraises un peu avant leur parfaite maturité. On les fait sécher au soleil ou dans un four légèrement chauffé.

Quant à la préparation de l'infusion de ce thé, elle ne diffère en rien de celle du thé ordinaire.

Le secrétaire rend compte d'un numéro du *Journal de la Morale Chrétienne* et notamment d'un article relatif à une récente cérémonie qui a eu lieu à l' Arsenal de la Marine à Rochefort. Les détails donnés ainsi que les vers composés pour la circonstance, par un des condamnés repentans, sont écoutés avec intérêt par l'Académie.

Nous transcrivons ici ces stances :

Relève-toi , pauvre enfant de misère ,  
Ose lever tes regards vers les cieux ;  
Vois , près de toi , c'est l'ange du Calvaire ,  
Il vient pleurer avec les malheureux.  
C'est un ami qui t'en supplie ,  
Viens sur son cœur, il te consolera ;  
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :  
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera.

Pourquoi , mon fils , détournes-tu la vue ?  
Pourquoi ce front soucieux , abattu ?  
Aurais-tu dit : Oui , mon âme est perdue ;  
Je suis maudit et l'enfer a vaincu !  
Ah ! loin de toi cette pensée impie ;  
Un mot d'amour , et l'espoir reviendra !  
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :  
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera.

Tout criminel devant Dieu trouve grâce ,  
Car il n'est point , nous a dit le Sauveur ,  
Si grand péché qu'une larme n'efface ,  
Quand cette larme a pris sa source au cœur.  
Sous le forfait vois ton âme qui plie ,  
Mais de ce poids Dieu la soulagera ;  
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :  
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera.

Oublie , oublie et le monde et ses charmes ;  
Tu le sais bien , ses appâts sont trompeurs ;  
N'est-ce pas lui qui fit couler tes larmes ?  
N'est-ce pas lui qui causa tes erreurs ?  
Tu voulus boire à sa coupe fleurie ,  
Hélas ! bientôt ta raison s'égara !!!  
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :  
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera.

Las ! je le sais , la vie est bien amère !  
La patience en allége le poids ;  
Jette un regard sur le Dieu du Calvaire ;  
N'a-t-il donc pas aussi porté la croix ?  
Pense qu'au ciel est une autre patrie ;  
Là l'Eternel te récompensera.  
Pauvre forçat , entends la voix qui crie :  
Reviens à Dieu , Dieu te pardonnera.

*Séances des 24 Janvier et 7 Février.*

M. de Labaume lit un rapport sur le concours pour l'exploitation agricole la mieux tenue du département du Gard. Il commence par témoigner le regret qu'a éprouvé le jury de voir rechercher par un si petit nombre de concurrens ( quatre ) le prix de 500 fr. qu'avait accordé M. le Ministre de l'agriculture et du commerce. La modestie exagérée qui a éloigné tant d'agronomes habiles a été une circonstance très-fâcheuse, car, dit M. de Labaume, en agriculture comme en toutes choses, voir, comparer, c'est s'instruire. M. de Labaume examine ensuite les titres de chaque concurrent.

Le premier, M<sup>me</sup> veuve Vincent, a cultivé une exploitation de 113 hectares avec 7 bêtes de travail seulement. Ce fait si digne de remarque, les assolemens si bien entendus, l'abondance des produits, la comptabilité si claire qui permet de connaître à chaque instant la situation de chaque culture, de chaque partie de ce vaste ensemble, la riche confection des fumiers, leur adroite combinaison, tout a excité l'attention et appelé les suffrages.

Le domaine de Valbornès ou la Cagarolle a paru donner l'exemple d'un notable perfectionnement, M. Ferdinand Coste, à l'aide des eaux d'un petit moulin dont il a fait l'acquisition, et des immondices de Générac qu'il a précieusement recueillies dans des réservoirs, a arrosé tout son domaine et a ainsi heureusement substitué la culture fourragère aux cultures arborescentes.

M. Cauzid Jac a, avec une rare intelligence et une persévérance digne des plus grands éloges, fait servir à la fécondation de son domaine d'Astier le torrent même qui y portait de continuel ravages ;

Et M. Deleuze, dernier concurrent, a doublé la valeur de ses produits, en introduisant des cultures mieux accommodées à son sol, et s'est rendu un compte exact de ses opérations à l'aide d'une comptabilité parfaite. Après avoir exposé les droits des quatre concurrens et les avoir religieusement pesés, M. de Labaume propose :

- 1° De partager le prix entre M<sup>me</sup> Vincent et M. Ferdinand Coste ;
- 2° De décerner à M. Jac. Cauzid la grande médaille d'argent, et d'accorder une mention honorable à M. Deleuze.

M. Pelet donne lecture d'une dissertation sur le nom romain de la fontaine d'Eure.

Chez les anciens, dit-il, les fontaines et les sources des rivières étaient sacrées; chacune d'elles avait sa divinité ou sa nymphe que l'on honorait d'un culte particulier. Némausus, génie tutélaire de la ville de Nimes, était aussi le Dieu de sa fontaine (1). Une infinité d'inscriptions votives, trouvées près de la source, témoignent encore aujourd'hui de la profonde vénération que nos ancêtres portaient à cette divinité locale.

Le nom de la nymphe à laquelle la fontaine d'Eure fut consacrée n'est point arrivé jusqu'à nous; mais une inscription conservée à Uzès :

SEX. X. POMPEIVS. COGNOMINE. PANDVS.  
QVOIVS. ET. AB. AVIS. CONTIGIT. ESSE. SOLVM.  
AEDICULAM. HANC. NVMPHIS. POSVIT. QUIA. SAEPIVS. VSSVS  
HOC. SUM. FONTE. SENEX. TAN. BENE. QVAN. IVVENIS.

nous prouve qu'elle avait aussi son culte, puisque Sextus Decimus Pompéius lui consacra un *ædicule* en reconnaissance de l'utilité qu'il avait retirée de ses eaux dans les différens âges de sa vie, malheureusement cette inscription n'indique pas le nom de la fontaine et nous ignorons si celui d'Eure qu'elle porte aujourd'hui est le même que lui donnaient les Romains.

En 1750, on trouva dans le jardin d'Alizon, traversé par l'aqueduc d'Uzès, un autel votif fort ancien, sans doute, puisque déjà à l'époque romaine il avait été détruit par le temps et rétabli par Sulpicius Cosmus, comme l'indique l'inscription ainsi conçue :

SVLPICIVS. COSMVS. REST.

LARIBVS. AVG.

SACRVM. ET

MINERVAE

NEMAVSO

VRNIAÈ

AVICANTO

T. CASSIVS. T. L.

FELICIO. EXS.

VOT

Sulpicius Cosmus l'a rétabli :

« Consacré aux lares Augustes, à Minerve, à Némausus, à Urnia, à

(1) Ausone.

Avicantus, par Titus Cassius Félicio, affranchi de Titus, pour l'accomplissement d'un vœu. »

Les dieux lares, qu'on adoptait pour patrons, la déesse Minerve et Némausus, prétendu fondateur de Nîmes, sont des divinités assez connues pour qu'il ne soit pas nécessaire de donner, à leur égard, des explications que l'on trouve partout.

Il n'en est pas de même de la déesse *Urnîa* et du dieu *Avicantus* qui, selon toute apparence, doivent être des divinités locales des environs de Nîmes.

Deux savans d'un mérite incontestable, Ménard et M. Bimar de La Bastie, ont rapporté à des localités différentes le culte de ces demi-dieux.

« Le premier (1) classe *Urnîa* et *Avicantus* parmi les divinités » topiques adorées par les villes dont, vraisemblablement, elles » étaient les génies tutélaires : *Urnîa*, dit-il, appartient à l'ancienne » cité d'*Ugernum*, et *Avicantus* à celle du Vigan, dépendantes toutes » deux des Volces Arécomiques; l'analogie de ces mots le démontre » d'une manière à ne pouvoir s'y tromper, etc.

« M. de La Bastie (2) prétend que la déesse *Urnîa* désignait la » nymphe de la fontaine d'Eure qui apportait ses eaux à Nîmes, et » qu'*Avicantus* était le dieu de la source du Vistre, petite rivière qui » coule dans le territoire de cette dernière ville, divinités auxquelles » les Nîmois rendaient un culte particulier par suite des bienfaits » qu'ils en retiraient. »

Ces deux opinions, basées seulement sur l'analogie des noms, sont d'un poids égal dans la balance des conjectures, ce qui faisait dire au marquis Maffey : *de Urniâ et Avicanto conjecturam faciet qui volet.*

Cependant une découverte, faite plus tard, nous paraît confirmer l'opinion de M. de La Bastie, ou contribuer, au moins, à faire faire un pas vers la vérité.

Les vœux que les anciens exprimaient sur les autels avaient pour objet de se rendre propices les dieux auxquels ils étaient adressés, ou bien de leur témoigner leur reconnaissance pour les bienfaits qu'ils avaient obtenus par leur intercession. En raisonnant dans le sens

(1) Mén. vol. VII, p. 410.

(2) *De Diis quibusdam ignotis præsertim Gallicis diatriba.*

de M. de La Bastie, ce serait dans cette dernière catégorie qu'il faudrait classer l'inscription qui nous occupe; elle exprimerait la reconnaissance de Titus Cassius Félicio, d'abord à ses dieux lares, *lares familiares*, protecteurs de la famille, à Minerve, non en sa qualité de déesse de la sagesse, mais à Minerve *Hygia* ou *Médica*, en remerciement de la santé qu'il avait recouvrée; ensuite aux divinités des eaux (*Nemausus*, *Urnia* et *Avicantus*) dont l'usage avait, peut-être, provoqué la guérison de celui qui accomplissait ce vœu. Cette interprétation nous paraît assez naturelle.

Dans l'opinion de Ménard, *Urnia* et *Avicantus* seraient les dieux topiques d'Ugernum et du Vigan; il faut convenir cependant que, jusqu'à ce jour, on n'a trouvé, dans l'une ni dans l'autre de ces deux villes, aucune inscription ni aucun indice de l'existence de ces divinités; il serait fort extraordinaire que ce fût précisément une inscription de Nîmes qui nous révélât le culte de ces dieux étrangers, puisque « *Dii topici, id est locales, ad alias regiones nunquam transeunt* (1). » On peut dire, toutefois, que cette loi n'a pas été toujours rigoureusement observée, puisqu'on a trouvé, en Italie, une inscription à Diane des Ardennes, *Diana Ardoina*; à Aix, une dédicace à *Silvanus Tolosensis* et que nous avons à Nîmes, dans le Musée, sous le n° 53, un autel votif sur lequel on trouve, à côté du nom du dieu Némausus, celui de Jupiter d'*Heliopolis*. Ces espèces de vœux s'expliquent par l'attention religieuse d'un étranger qui joint le nom d'une divinité de son pays natal, à celui de la ville où il érigeait son monument; mais cette explication ne peut s'appliquer à l'inscription dont nous parlons, attendu que Titus Cassius Félicio ne peut-être à la fois natif d'*Ugernum* et d'*Avicantus*.

Postérieurement à la découverte de ce cippe, on trouva, près de la fontaine de Nîmes, un autel votif d'une forme élégante, qu'un brocanteur vendit au Musée de Lyon, sur lequel on voit un prêtre voilé, tenant une patère de la main droite et paraissant faire une libation; on lit, au-dessus de sa tête : AVGVST. LARIBUS., et sous ses pieds. CVLTORES. VRNAE. FONTIS. L'avant-dernier mot a été mal lu, parce qu'il est un peu dégradé, on a vu VRNAE et l'on n'a pas cherché à en expliquer le sens. M. Jules Teissier, qui a revu nouvellement cet

(1) *Servius in vers. 47, ÆNEID. 7.*

autel, dans le Musée de Lyon, nous dit (1) : « La lettre A du mot » VRNAE ressemble au λ des Grecs, il y a VRNΛE. FONTIS. » Il est évident, pour les personnes habituées à lire les inscriptions lapidaires, que le prolongement du jambage d'une lettre quelconque est l'indication de la lettre I. Il y a donc réellement sur le cippe du Musée de Lyon : CVLTORES VRNIAE. FONTIS. Voilà précisément la même divinité, VRNIA, que nous avons trouvée sur l'autel découvert à Nîmes à une époque antérieure; le vœu de Titus Cassius Felicio, fut donc adressé à la nymphe d'une fontaine qui ne peut être le dieu topique de la ville de Beaucaire, où il n'existe aucune source jaillissante.

La nymphe d'Uzès, à laquelle on a donné tour-à-tour les noms d'*Ure*, d'*Avre*, d'*Aure*, et maintenant celui d'*Eure*, a bien pu s'appeler *urnia* à l'époque romaine. Cette interprétation, qui ne nous paraît nullement forcée, donne un sens naturel à nos deux inscriptions, elle motive aussi leur emplacement, et nous dirons avec M. Jules Teissier (1) : « Il n'y a rien de surprenant qu'à l'arrivée des eaux de la fontaine d'*Eure*, les prêtres de cette source aient posé un autel sur les bords de la fontaine de Nîmes, pour joindre leur hommage à ceux de la colonie qui consacrait en même temps son autel aux nymphes vénérables : NYMPHIS. AVGVSTIS. SACRVM (1). »

Par analogie, nous admettons, comme le suppose M. de La Bastie, qu'*Avicantus* est le dieu de la source du Vistre dont le nom moderne est *Canabou*; cette supposition est fortifiée par l'emplacement même où fut trouvé le vœu de Titus Cassius Félicio, sur cette portion de l'aqueduc d'Uzès, dont nous devons la découverte à M. Benjamin Valz, qui conduisait de Nîmes à Marguerite et, de là, dans le Vistre, le surperflu des eaux de la fontaine *Urnia*.

M. Hedde fait le rapport suivant :

Messieurs,

Afin de vous rendre compte d'un numéro du *Journal du Magnétisme* que M. le baron Dupotet vous a envoyé, j'ai compulsé avec le plus grand soin, non-seulement le numéro qui vous était adressé,

(1) *Courrier du Gard*, 25 février 1845.

mais encore tous les autres numéros de ce journal depuis l'époque de sa création jusqu'à ce jour.

Je ne vous parlerai pas, Messieurs, de tout ce que renferme cette importante et utile publication sur le magnétisme en général et sur les divers phénomènes curieux qu'il produit; comme tous ces phénomènes sont à-peu-près identiques avec ceux que j'ai déjà moi-même obtenus et dont j'ai déjà eu l'honneur de vous entretenir, je vous signalerai seulement ce qui m'a paru devoir mériter plus spécialement votre attention : l'*hydroscopie*, ou recherche des sources d'eau qui a été traitée d'une manière assez spéciale dans la cinquième livraison (mai 1845), et dans la huitième livraison (septembre 1845), du *Journal du Magnétisme*.

Les recherches hydroscopiques de l'abbé *Paramelle*, si célèbre en France par la faculté incontestable qu'il possède de signaler les sources d'eau à diverses profondeurs, vous sont connues; vous avez pu apprécier aussi les travaux consciencieux sur le même objet d'un de vos savans et honorables collègues, M. *Jules Teissier*. Tout en respectant les opinions qu'il a émises au sujet de l'abbé *Paramelle*, permettez-moi de vous soumettre aussi les opinions qui sont manifestées dans le *Journal du Magnétisme* et en même temps le fruit de mes recherches et de mes observations sur le même objet.

D'après les deux articles dont je viens de vous parler, Messieurs, il semblerait résulter que l'abbé *Paramelle* devrait la faculté hydroscopique dont il jouit autant à ses études géologiques qu'à un fluide tout particulier dont son corps serait pourvu, et que non-seulement l'abbé *Paramelle*, mais encore un grand nombre d'autres personnes possèderaient les mêmes facultés, sans avoir besoin pour cela de connaissances géologiques. On conçoit toutefois que les connaissances géologiques et scientifiques doivent, comme dans toutes les connaissances humaines, donner une plus grande certitude au succès de ces sortes d'expériences.

Le *Journal du Magnétisme* cite des faits à l'appui de cette opinion et entr'autres celui déjà signalé il y a quelque temps par *la Mouche*, journal de Saône-et-Loire, dans lequel sont exposées les expériences hydroscopiques de *Tanniges*, du canton de Vaud en Suisse, lequel, sans avoir aucunes connaissances géologiques, découvre aussi les sources d'eau avec le plus grand succès.

Je vous rappellerai, Messieurs, que nous avons, il y a peu de jours, à Nîmes, l'abbé *Chatellard*, célèbre hydroscopie de Chambéry, qui, sans avoir de grandes connaissances en géologie, a commencé à explorer aussi, comme l'abbé *Paramelle*, le département du Gard et les contrées méridionales de la France.

Je vous ferai remarquer, Messieurs, qu'à diverses époques et dans diverses contrées, j'ai assisté à un grand nombre d'expériences hydroscopiques; l'opérateur m'a souvent déclaré qu'en approchant d'une source, il sentait dans tout son corps, et surtout dans ses mains, et à l'extrémité de ses doigts, une certaine impression ou sensation nerveuse, qu'il ne pouvait mieux désigner que par le mot de *fourmillement*, impression plus ou moins forte, *fourmillement* plus ou moins sensible, suivant la puissance et la profondeur plus ou moins grande des sources.

Ici se présente, Messieurs, une analogie bien digne d'être remarquée : c'est que le fluide magnétique concentré sur un morceau de verre ou un objet quelconque, placé dans les mains d'une personne jeune, nerveuse, malade même ou somnambule naturelle, produit cette impression ou le fourmillement dans les doigts, dont je viens de vous parler.

Vous remarquerez, Messieurs, que cette sensation ou fourmillement, abstraction faite de la puissance magnétique et des dispositions particulières des individus, est presque toujours le même chez toutes les personnes soumises à cette expérience. Ce *fourmillement* commençant à l'extrémité des doigts, suit la direction des bras, s'arrêtant un instant vers toutes les jointures ou articulations, et de là monte à la tête où il commence à procurer un certain engourdissement, surtout sur les paupières; et souvent, si cette action magnétique était continuée, la ferme volonté du magnétiseur, accompagnée de quelques passes, suffirait pour déterminer le sommeil magnétique.

Vous apercevrez, Messieurs, dans un fait bien simple en lui-même, toute la théorie du magnétisme, et, par analogie, vous trouverez aussi l'explication de l'hydroscopie.

Si enfin ce fait d'analogie entre le magnétisme et l'hydroscopie pouvait être admis, nul doute que l'hydroscopie, comme le magnétisme, serait, tout à la fois, une science et une aptitude; comme science elle est bien digne de fixer votre attention, d'exciter votre

intérêt, et, comme aptitude, elle pourrait peut-être donner les moyens de résoudre un des problèmes les plus importants dont nous nous occupons dans ce moment ; je veux dire la conduite des eaux dont le besoin se fait de plus en plus sentir dans la ville de Nîmes.

Et certes, au moment où l'on a présenté de vastes et gigantesques projets pour amener des eaux aussi abondantes que salutaires dans cette ville, au moment où on est sur le point de se décider, une pareille remarque ne peut manquer d'être accueillie avec intérêt. Car si, au lieu d'aller chercher au loin et à grands frais le bienfait de ces sources, on pouvait les trouver sur les lieux mêmes ou à proximité, avec économie et aussi abondantes, quel avantage immense n'en résulterait-il pas pour notre cité dont l'accroissement devient de plus en plus remarquable?

Il résulte, Messieurs, de tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous dire, qu'une grande mesure devient utile et indispensable ; je veux parler de celle qui résulterait des investigations qui pourraient être faites au moyen du magnétisme et de l'hydroscopie réunis ; et, pour parvenir à ce but, je pense qu'il conviendrait qu'un ou plusieurs membres de cette Académie fussent spécialement désignés pour s'occuper d'un travail de ce genre, et que, pour commencer ce travail, vous autorisassiez M. le secrétaire de l'Académie à demander à M. Dupotet la transmission régulière de toutes les publications du *Journal du Magnétisme*, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1845 jusqu'à ce jour, que je me ferai un plaisir et un devoir de porter à votre connaissance au moyen d'une analyse succincte.

---

*Séance du 21 février.*

M. Frossard lit quelques réflexions sur la science et l'imagination. Il se propose de tracer, de bien circonscrire le domaine de l'une et de l'autre, et d'indiquer le secours mutuel qu'elles se prêtent.

Après avoir défini la science dont l'objet multiple serait non-seulement de traiter de tous les faits matériels et cosmologiques, mais encore de s'élever à retracer l'action et les prodiges de l'entendement, de faire connaître tous les faits noologiques, M. Frossard s'oc-

cupe de préciser le sens qu'on attache au mot Imagination. Il mesure les effets et la valeur de cette admirable faculté. Il signale sa puissance dans les arts et principalement dans les poètes à l'époque des âges primitifs où elle offre des traits si remarquables, où elle brille d'un éclat si éblouissant. Quelque beau que fût alors son rôle, il ne fut pas borné là. On peut dire que l'imagination n'embellit pas seulement l'art en animant la toile incolore et muette, en se rattachant en quelque sorte à l'inspiration céleste, elle enfanta véritablement l'art, elle se posa dans l'idéal et la rêverie, comme la réalité s'était soumise à la science. Celle-ci, si elle dédaignait trop l'imagination, deviendrait aride, et quoique exacte ne produirait que des effets partiels et incomplets. L'auteur cite à ce sujet le daguerréotype; il fait remarquer que l'art n'a rien à craindre de cette invention d'ailleurs fort belle. Pourquoi? parce que l'élément constitutif de l'art est moins la reproduction pure et simple de la nature que son aspect à travers le prisme de l'idéal. S'il ne fallait que la fidèle reproduction de la forme, la figure de cire vaudrait mieux que la *Vierge à la Chaise*, de Raphaël. De ces faits bien présentés et semés de réflexions justes et ingénieuses, M. Frossard infère que dans l'art il y a une imitation à laquelle vient s'ajouter l'idéal.

Après cet exposé, M. Frossard examine l'influence réciproque. Que serait, dit-il, la science sans imagination ou l'imagination sans la science. Ici, des exemples nombreux pris dans les différentes branches des connaissances humaines, dans les découvertes de Newton, Cuvier, montrent tout ce qu'on peut attendre de l'appui mutuel que se prêtent l'imagination et la science.

L'auteur termine son intéressant écrit en mesurant l'étendue de leur action, leur dose, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans les différentes phases de l'humanité: D'abord, l'imagination dans son élan; puis, l'exploration; troisièmement, le rapprochement des faits; quatrièmement, la communication, dernière ère, ère où la pensée active s'échange, se répand, où les deux éléments, heureusement combinés et comme complétés l'un par l'autre, se meuvent librement et donnent ces éclatans résultats que l'on nomme civilisation, progrès, satisfaction.

«M. Liotard donne lecture, au nom de M. d'Hombres fils, des obser-

vations géorgico-météorologiques faites à St-Hippolyte-de-Caton pendant l'année 1845 :

L'année qui vient de finir, dit M. d'Hombres, considérée dans son ensemble, ne peut être classée dans les annales météorologiques, au nombre des années pluvieuses; cependant, l'humidité a porté un préjudice notable à nos récoltes. Son influence a été d'autant plus sensible, que sa température a été moins élevée.

La marche diurne du baromètre pendant certaines époques de cette année, a été troublée par de fréquentes variations irrégulières. Nous signalerons comme plus remarquables celles du vingt-trois au vingt-cinq décembre dernier.

Le vingt-deux, à neuf heures du soir, le baromètre indiquait 742,49 millimètres, à la température zéro; et le lendemain, à neuf heures du matin, il marquait après la même réduction, 729,24. Le minimum de cette année a été 729,

Le vingt-quatre il fut à-peu-près stationnaire, le vingt-cinq il prit un mouvement ascensionnel, et, à neuf heures du soir, il avait atteint une hauteur de 756,97 millimètres. Dans l'espace de quarante heures à-peu-près, la pression atmosphérique avait donc fait remonter le mercure de 27,97 millimètres, ce qui est fort remarquable.

La plus grande hauteur à laquelle se soit élevée la colonne barométrique en 1845, est 762,53 millimètres. Sa dépression la plus notable que nous ayons observée, a été de 729. Elle a donc parcouru 33,53 millimètres. La différence entre ces deux extrêmes dépasse à peine celle que nous avons observée les autres années. Cependant, nous avons rarement vu le baromètre aussi bas que le vingt-trois décembre à midi.

La moyenne barométrique de cette année est un peu au-dessous de la moyenne conclue de toutes nos observations antérieures, et les variations diurnes n'ont pas été régulières, en ce sens que l'ascension du soir est moins considérable que l'abaissement du jour. En représentant la hauteur du baromètre à midi, par M, nous avons :

Pour le matin, =  $M + 0,49$   
Midi, =  $M$   
Après midi, =  $M - 0,43$   
Le soir, =  $M + 0,45$ .

D'après ces données, l'abaissement du jour = 0,92, et l'ascension du soir = 0,88.

On s'est généralement plaint du défaut de chaleur, et pourtant la moyenne thermométrique est à-peu-près telle que nous l'avons établie dans nos précédens tableaux. Mais, en examinant chaque saison en particulier, nous remarquons, en effet, que dans le printemps et l'été, la température a été moins élevée qu'elle ne l'est habituellement; mais qu'elle a été plus haute au contraire dans l'automne et l'hiver.

Le maximum cette année est  $+ 33,50$  degrés, et le minimum  $- 6,50$ , c'est-à-dire que l'étendue des variations thermométriques s'élève à 40 degrés de son échelle, ce qui est assez rare.

Ce n'est pas précisément, on le sait, la quantité de pluie qui peut rendre une saison favorable ou nuisible à l'agriculture; mais l'opportunité de cette pluie, sa continuité, sa coïncidence avec la constitution météorologique, avec la température, cet agent si puissant de la végétation.

On peut regarder l'hiver dernier comme extraordinaire, moins pour l'intensité, que pour la durée de ses froids. Il fut en même temps très-pluvieux, et le printemps qui suivit le fut plus encore. La quantité d'eau tombée dans cette dernière saison a dépassé de 69,28 millimètres (un peu plus d'un quart), la moyenne de nos observations.

Pour rendre profitable cette humidité qui avait si profondément humecté le sol, il eût été nécessaire que la température fût en rapport avec la croissance et le développement des plantes. Il n'en fut pas ainsi; elle s'est maintenue au-dessous de la moyenne annuelle, et nous ne craignons pas d'avancer que la trop grande humidité jointe au défaut de chaleur, a été cause des tristes résultats que nous avons obtenus en 1845.

Le mois de mars a été plus froid qu'il ne l'est habituellement; avec le mois d'avril, la température s'éleva, les arbres bourgeonnèrent, et tout sembla prendre de l'accroissement. Le cinq du mois suivant commença un temps d'arrêt. Le thermomètre avait baissé de quatre degrés, et, jusqu'au huit juin, il fut constamment au-dessous du degré où nous l'avions observé les deux premiers jours de mai.

La végétation se ressentit de ce refroidissement insolite. Les mûriers cessèrent de pousser; du moins leurs feuilles, comme si elles

manquaient de la nourriture nécessaire, restaient d'un vert tendre, ne prenaient aucune consistance, et n'étaient nullement en rapport avec le besoin de nos éducations. Les vers en consommaient beaucoup plus, elles devenaient rares, et quelques éducateurs craignant d'en manquer, sacrifièrent une partie de leur éducation. La récolte fut moyenne, mais le prix élevé des cocons indemnisa un peu le propriétaire.

Les fourrages se sont ressentis également du manque de chaleur. Les céréales ont été plus maltraitées encore.

Dans les terrains bas, aqueux, une partie de la semence avait été perdue par les pluies prolongées de l'hiver et du printemps. La température du mois de mai fut fâcheuse pour les blés, contraria leur végétation, leur croissance; ce ne fut que dans les derniers jours de ce mois que les épis commencèrent à paraître, et les pluies qui suivirent et continuèrent dans le commencement de juin, les trouvant en fleur, portèrent un coup funeste à leur fructification. La récolte a été plus que médiocre.

Nous eûmes cinq jours de pluie en juillet, mais ils n'en fournirent qu'une bien minime quantité. Elle fut plus abondante en août, continua en septembre, et, en définitif, il en est tombé 158,10 millimètres dans l'été; c'est-à-dire plus d'un tiers de celle que fournit ordinairement cette saison. La température, au contraire, a été au-dessous de la moyenne.

Les vignes végétèrent admirablement, mais leur produit ne répondit point à leur vigueur. La vendange a été retardée, médiocre, et nulle part, pour ainsi dire, le raisin n'est arrivé à une complète maturité.

Le fruit a généralement été de mauvaise qualité, et ne se conserve pas.

De mémoire d'homme, nous n'avions jamais eu peut-être une plus mauvaise récolte de châtaignes et de légumes secs. Les olives ont été assez abondantes, mais, en général, elles fournissent peu d'huile; et l'on comprend facilement la funeste influence, que la constitution atmosphérique peut avoir exercé sur ces divers produits.

Notre récolte de pommes de terre faite sur la fin de juillet avait eu d'heureux résultats, on s'en applaudissait, lorsque les bruits de la maladie qui sévissait dans la Belgique vint nous donner des craintes pour la conservation de nos produits. Néanmoins, dans les premiers

jours d'octobre, lorsqu'eut lieu la deuxième récolte, les pommes de terre arrachées s'étaient conservées parfaitement saines, et n'ont presque pas été altérées depuis par l'épidémie qui a si gravement compromis celles du Nord, et dont notre savant confrère, M. Payen, a donné une description si exacte et si détaillée.

Mais il n'en fut pas de même des tubercules arrachés en octobre; peu de temps après le ramassage la maladie se déclara. Presque tous les agriculteurs la signalèrent; et tous en ont plus ou moins éprouvé les tristes effets. Cependant, les pertes n'ont pas été considérables dans nos localités, et ne sont pas de nature à nous donner des craintes sérieuses.

Généralement, on attribue cette maladie au défaut de chaleur et à l'humidité que les tubercules ont éprouvée avant leur maturité. Cette opinion est fondée sur les observations faites par des agronomes consciencieux et éclairés. Ainsi, dans les terrains légers, sablonneux, dans les terres en pente, perméables à l'eau, effondrées à cinquante centimètres (passées à deux points) les pommes de terre se sont conservées à-peu-près intactes. Dans les terrains argileux, au contraire, dans ceux qui ont été simplement labourés ou luchetés, le mal a été d'autant plus intense que le sol a été plus aqueux et plus propre, soit par sa nature, soit par sa position, soit par sa culture, à conserver l'humidité. C'est ainsi, que toutes choses égales, le mal a été plus grave dans les terres fortement fumées.

Les engrais divisent les terres, les rendent plus légères, alors qu'en parfaite décomposition, ils sont entièrement mêlés au sol et ne forment plus avec lui qu'un tout homogène. Mais la première année, le fumier de nos étables, tel qu'on l'emploie généralement pour les pommes de terre, ne les favorise qu'en donnant par sa fermentation plus de chaleur au sol et en y retenant plus longtemps l'humidité.

Nous voyons dans le rapport que M. Poiteau a lu à la Société d'horticulture de Paris, que chez nos voisins d'Outre-Manche, qui ont été plus malheureux que nous, on attribue l'épidémie à l'humidité; que dans les sols humides de la basse Corse les trois quarts des tubercules ont été atteints, tandis que dans les sols plus secs la moitié a été préservée.

Dans le comté de Peebles on croit que cette maladie est due au froid et à l'humidité extraordinaire de la saison.

Dans le comté de Stirling, en Ecosse, le mal a été moins grand dans les champs secs.

Mais d'autres observations contraires, sont aussi consignées dans le même rapport, et un agriculteur de Stirling même, annonce que les tubercules provenant d'un champ sec ne se conservent pas aussi bien que ceux récoltés en terre forte. Où les champs sont le moins bien cultivés, dit-il, la récolte est moins malade.

A côté de ces observations diverses, il est difficile d'émettre une opinion, et nous pouvons dire avec l'honorable rapporteur qu'après avoir lu ce que l'on a écrit sur la cause de cette maladie on n'en saura guère plus que nous n'en savons sur le choléra !

M. de Gasparin, dans son rapport à l'Académie des Sciences, le 22 décembre, tendant à démontrer que ce n'est pas du tout, comme on le croit généralement, aux variations insolites de la température qu'il faut attribuer la maladie des pommes de terre en 1845, rappelle qu'en 1844 la récolte des pommes de terre n'a pas souffert quoique l'humidité ait été plus grande qu'en 1845.

Ici, nous devons faire observer que, pour nos localités du moins, le printemps et l'été de cette année ont eu plus de jours humides, ont fourni une plus grande quantité d'eau qu'en 1844. Ce n'est que la fin de septembre, de cette dernière année, qu'a commencé la série de jours mauvais qui nous l'ont fait classer au nombre des années pluvieuses. Mais, à cette époque, presque toutes nos pommes de terre étaient arrachées.

Passant aux deux récoltes de 1845, M. de Gasparin ajoute : « Que » la première faite en juin a supporté plus de froid et plus de pluie » que la seconde, et n'a pas été attaquée ; tandis que la seconde, plus » favorisée par la chaleur, a eu moins d'humidité, et cependant elle a » été atteinte par la maladie. »

Cette dernière observation de notre savant confrère est péremptoire ; cependant, après les divers faits que nous avons signalés, lorsque nous voyons que les pommes de terre arrachées en juillet, août, et dans les premiers jours de septembre, n'ont éprouvé aucune altération, que les dernières seules ont été frappées, il est permis de croire que dans nos contrées, comme dans les comtés de Wigton et de Lanark, la maladie des pommes de terre n'a fait son invasion que vers la mi-septembre ou dans les premiers jours d'octobre, et

qu'il en est de celle-ci comme de toutes les maladies épidémiques. Elles arrivent sans que l'on connaisse la cause qui les a appelées, puis sévissent, se propagent, suivant qu'elles rencontrent des circonstances qui favorisent leurs progrès.

Si l'on ne considère pas ici le défaut de chaleur et l'humidité comme ayant donné naissance à l'épidémie, on ne peut nier que ces causes n'aient eu une grande influence sur son développement.

St-Hippolyte, le 19 janvier 1846.

*Séances des 7 et 21 mars,*

M. Maurin lit un fragment d'une *Histoire des Constitutions*, dont il a depuis plusieurs années lu divers morceaux à l'Académie. Ce fragment a pour objet l'examen du principe d'égalité sous la législation antérieure à 1789.

Voici son entrée en matière :

« Un ingénieux écrivain a dit : que c'était le propre d'une vérité qu'on croyait la reconnaître la première fois qu'elle nous était annoncée.

» C'est là une proposition dont la justesse ne se révèle pas moins dans l'ordre social que dans l'ordre moral.

» Il a fallu certes beaucoup d'années pour que l'égalité devant la loi fût inscrite dans notre droit public; c'est un principe que le temps a mûri lentement, et cependant, au jour où le fruit a brisé sa verte enveloppe, il a semblé, aux mains qui le cueillaient sur l'arbre, que ce n'était pas une nouveauté pour elles.

» Cette vérité tutélaire de notre pacte fondamental, aux termes de laquelle tous les citoyens sont égaux devant la loi, quels que soient leurs titres et leur rang, se retrouve dans toutes les constitutions qui ont régi la France depuis 1789; mais c'est seulement à ce glorieux millésime de notre régénération nationale que remonte sa consécration légale au sein du pays.

» Entendons-nous, du reste, sur sa portée.

» L'égalité de tous devant la loi, quelle que soit la place de chacun

au sein de la société, n'est point cette divinité farouche de 1793 aux pieds de laquelle fumaient sans cesse les hécatombes de victimes et dont les souvenirs ont longtemps épouvanté les âmes, même alors que ses autels étaient renversés; c'est le droit pour tous d'invoquer la loi et de la trouver sans privilège et sans immunité pour personne.

» Elle n'a rien de commun avec ces utopies chimériques d'égalité qui se proposent de faire table rase dans le monde et de passer le rabet de l'envie sur les supériorités naturelles et sociales qui ont existé et qui existeront toujours. Partout où il y a des hommes, il y a des inégalités forcées : ici inégalités de fortune, de position, là inégalités d'aptitude et d'éducation. Le législateur essaierait aujourd'hui de les détruire par un coup d'État qu'elles renaîtraient le lendemain de leurs ruines, semblables au dragon de la fable que la hache s'efforçait en vain d'exterminer et dont les tronçons s'animaient d'une nouvelle vie en tombant sur le sol.

» Sans doute il semble à la faiblesse humaine, dont la vue est bornée, qu'il vaudrait mieux que tous les hommes pussent être dotés d'un niveau égal de destinée; mais cela ne peut pas être, la philosophie ne le démontre pas moins que l'histoire; et alors, qu'a à faire de mieux le législateur que de s'accommoder à la nature des choses, au lieu d'entrer dans une lutte de géant avec elle. N'ayons pas la prétention de refaire l'œuvre de la Providence, dont les décrets, pour être impénétrables dans leurs causes, n'en sont pas moins manifestes dans leurs effets.

» Mais l'égalité de tous devant la loi, c'est là un principe d'une application praticable et sûre; et certes, le bienfait est assez grand par lui-même, quand on y réfléchit, quoiqu'il ne soit pas apprécié tout ce qu'il vaut par l'habitude de la jouissance.

» L'habitude de la jouissance a en elle-même une vertu bien énervante pour les organes dont elle use la sensibilité. Tous les jours l'Hellène passe auprès du Parthénon, le Transtévérin auprès du Colysée, sans éprouver la moindre émotion, sans regarder même ces admirables monumens dont la contemplation plonge l'étranger dans de profondes extases alors qu'il les aperçoit pour la première fois.

» Il en est du bien comme du beau. On s'y accoutume à tel point que l'un finit par ne pas produire plus d'impression que l'autre. Ainsi vont les lois du monde moral, qui ne sont pas moins invariables

dans leur action que celles du monde physique. Quoiqu'il n'y ait guère plus d'un demi-siècle que nous jouissions du principe d'égalité devant la loi, il s'est tellement inoculé dans les veines de notre corps social que c'est déjà un vieux texte pour nous; mais n'est-il pas des choses qui doivent à leur âge avancé le privilège de rajeunir, et ce vieux texte n'en serait-il pas une?

» A soixante ans de distance, il est permis, du reste, de revenir un peu en arrière, il est permis de jeter un coup-d'œil rétrospectif sur des institutions oubliées, ignorées même de la plupart de nos contemporains; mais pour voir le passé dans son aspect véritable, il ne faut pas se laisser imposer par les différences de physionomie du temps présent. Imitons le géologue qui pour retrouver le terrain de formation première ne craint pas de soulever les couches sédimentaires qui sont venues s'y superposer.

» Il peut y avoir à cette étude, à cette révivification du passé, plus d'un avantage.

» Il est utile que ceux pour qui le principe d'égalité devant la loi est devenu un thème vulgaire et usé au-delà duquel il y a grandement à faire aujourd'hui, poussés en avant, entraînés comme par cette voix qu'entendait un conquérant barbare et qui lui criait sans cesse : Marche ! Marche ! il est utile, disons-nous, que ceux-là sachent sous quelles institutions ont vécu leurs pères.

» Il n'est pas moins utile que ceux qui, dupes des théories les plus décevantes, et jouets des illusions les plus trompeuses, ont fini par se persuader très-sincèrement que cette égalité a existé de tout temps, et que la révolution de 1789 n'a rien innové à cet égard, qu'elle n'a été qu'un bouleversement sans but, un mouvement sans explication, apprennent que si l'esprit du système a aussi ses phénomènes de mirage comme la nature, on peut en dire ainsi que dans la fable des Bâtons flottans :

De loin c'est quelque chose et de près ce n'est rien.

» Une femme de génie, M<sup>me</sup> Staël, dans ses *Considérations sur la Révolution française*, ouvrage qui, tout admirable qu'il est, tourne parfois au pamphlet, a dit que la liberté était vieille en France, qu'il n'y avait que le despotisme qui était d'origine moderne. C'était là un de ces traits acérés que dans sa généreuse préoccupation pour des droits menacés, dans sa juste indignation pour des persécutions

récentes encore, elle lançait tout à la fois contre les souvenirs de l'Empire et les prétentions de la Restauration ; mais un de ces traits qui visent plus à l'effet oratoire qu'à l'exactitude historique. Sans aller jusqu'à imaginer qu'elle voulait faire un épigramme, elle n'entendait pas à coup sûr donner à la pensée que nous avons rappelée l'importance et la précision d'un axiome ; mais on s'est emparé de ses paroles et on les a exploitées avec tout l'avantage que pouvait offrir l'autorité d'un nom comme le sien, et sa sympathie reconnue pour une noble cause. Nous ne craignons pas de dire qu'au point de vue des institutions, affirmer que la liberté est vieille en France, c'est énoncer une proposition radicalement fausse, démontrée telle par l'histoire, et qui ne pouvait s'expliquer que par le désir d'arrêter sur sa pente un système qui menaçait d'engloutir des institutions assez chèrement achetées.

A Dieu ne plaise que, pour démontrer que l'égalité, fille de la liberté, était chose inconnue à nos pères, nous ayons à remonter jusqu'à Pharamond. Certes, le temps avait profondément modifié l'état social de la France pendant cette lente élaboration de quatorze siècles ; et cependant au moment où éclata la révolution, malgré le progrès des mœurs et des intelligences, les institutions étaient singulièrement attardées.

» Quand un roi vertueux et bon convoqua les États-généraux, dans son désir d'améliorer le sort du peuple, ce n'est pas seulement dans les livres, mais encore dans la conversation des contemporains de cette époque, que nous, hommes d'un autre âge, avons pu recueillir les traces de la vive émotion qu'éprouva le pays, et qui, rapide à l'égal du fluide électrique, circula d'une extrémité à l'autre du territoire.

» Ce n'est pas l'événement de cette convocation qui en fut la seule cause. Les esprits avaient été vivement impressionnés par une double publication, la brochure du *tiers-État* de Sièyes et le procès-verbal des États-généraux de 1614 qu'on avait fait réimprimer pour servir d'instruction à l'assemblée nouvelle.

» Or, que lisait-on dans ce procès-verbal ? ».....

Ici, l'auteur cite un extrait du procès-verbal des États-généraux de 1614 ; puis, il reprend en ces termes :

» Et Sièyes, en face de cette fatuité méprisante de langage que l'on venait par un imprudent anachronisme de faire revivre, au cri poussé

par les privilégiés : *Rendez-nous 1614 et nos derniers États-généraux*, ce sont nos maîtres et nos modèles, avait répondu : *Qu'est-ce que le tiers-État ? rien ; Que doit-il être ? tout ; Que veut-il être ? quelque chose ;* et un immense écho avait retenti dans tout le royaume.

» A ce solennel moment où la France entière se leva comme un seul homme pour obtenir la réparation de tant d'abus accumulés qui pesaient sur elle, la haute noblesse n'avait plus du reste pour le peuple ce dédain superbe qui, à une autre époque, lui faisait refuser la place modeste que réclamait le tiers-État au sein de la famille nationale ; mais il ne faudrait pas s'abuser sur les causes de ce changement.

» Continuant l'œuvre de destruction entamée par Richelieu, mais non avec l'échafaud, Louis XIV l'avait, il est vrai, domptée et humiliée ; il l'avait attachée par les chaînes d'une domesticité dorée au char de sa toute puissance. Le prince qui avait pris pour armoiries un soleil et pour devise le *nec pluribus impar*, se plaisait à grandir la roture jusqu'à lui, imitant les caprices de la faveur mahométane qui abaisse les grands et tire un esclave de son obscurité pour l'appeler aux premiers postes de l'État. C'est à une de ces fantaisies de despotisme que la France dut le bienfait d'avoir un grand ministre comme Colbert. Toutefois, avec quelles dédaigneuses paroles s'exprimait sur cette tendance un grand seigneur qui vivait à la fin du règne de Louis XIV, quand il lui reprochait ses choix ignobles dans le ministère où il n'appelait que des hommes nés dans la *pleine et parfaite roture*, ses choix ignobles dans l'épiscopat envahi selon lui *par la crasse des séminaires*, etc.

» Et à peine le grand roi était-il descendu dans la tombe, que l'orgueil nobiliaire, par l'organe du marquis de Boulainvilliers, avait osé écrire : *Nous sommes sinon les descendants en ligne droite, du moins les représentans immédiats des conquérans des Gaules, les Francs ; leur succession nous appartient, la terre des Gaules est à nous.*

» Mais la philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle avait rempli son œuvre, elle avait jeté dans les hautes classes des semences fécondes qui devaient venir à maturité ; la saison des fleurs avait fui, la saison des fruits devait lui succéder. L'édifice féodal, battu en brèche depuis un siècle et demi, craquait de toutes parts ; et si quelques nobles de provinces, élevés dans de vieux donjons où les lumières n'avaient pas pénétré, arrivaient aux États-généraux l'esprit gonflé de préjugés,

l'injure et l'écume à la bouche, tout ce que la France comptait de familles historiques illustres, avait le sentiment intime et profond que la dernière heure des privilèges avait sonné, et elles étaient prêtes à en faire le sacrifice sur l'autel de la patrie.

» Ces privilèges étaient plus étendus, même alors, qu'on ne pourrait le croire, et pénétraient plus profondément dans l'état social qu'on ne saurait l'imaginer, aujourd'hui que le vent en a dispersé les ruines.....»

Ici, l'auteur parcourt l'ancienne législation civile, criminelle, fiscale, économique, et montre par des textes nombreux empruntés aux diverses coutumes qui régissaient la France, aux ordonnances de nos rois, à la jurisprudence des parlemens, combien l'ancienne société recelait d'inégalités.»

Il termine en ces termes :

» L'Assemblée Constituante, sur la proposition de plusieurs de ses membres qui avaient tout à perdre à une réforme dont le cercle embrassait tant de choses, s'empressa de la décréter, sans se laisser imposer par ce faux semblant de légitimité dont le temps avait décoré les abus du droit de propriété. Les privilèges attachés à la terre disparurent, les distinctions de classes furent abolies, et au lieu d'ordres il n'y eut plus qu'une seule nation dont tous les membres furent égaux devant la loi.

» Jouissons de ces nobles conquêtes de nos pères et ne calomnions pas leurs efforts; ne les confondons pas surtout avec ceux de ces brutaux niveleurs qui, peu de temps après, ne trouvant plus d'abus à détruire, s'attaquèrent aux biens les plus légitimes, aux inégalités de vertus, de talens, de lumières et de fortunes, période à jamais regrettable où l'on vit tant d'illustres victimes, tant de morts comparables aux plus beaux trépas de l'antiquité, *laudatis antiquorum mortibus pares exitus!*

» Séparons dans notre impartialité acquise au prix de l'expérience la plus coûteuse le bon grain de l'ivraie, les œuvres de la civilisation des œuvres de la barbarie. Souvenons-nous d'ailleurs que le corps social a ses maux comme le corps humain, et gardons-nous de prendre pour les lésions organiques les maladies qui sont inséparables de la croissance.

» La révolution française accusée si souvent d'avoir été inspirée

par des doctrines irreligieuses, n'est que la réalisation de l'idée chrétienne dans l'ordre politique. C'est à la voix du Christ que jadis les fers de l'esclave étaient tombés, c'est sa parole qui avait dissous cette société où la sagesse des plus graves philosophes avait établi la distinction de la nature esclave et de la nature libre.

» Le servage du moyen-âge avait été une transformation de la servitude antique; il avait été fondé sur une pensée de fraternité; mais ce principe s'était corrompu à la longue, il ne restait que les privilèges d'une époque surannée moins la protection qui en faisait le contrepois; ils devaient disparaître pour achever le triomphe du christianisme dans la sphère sociale et civilisatrice. Cette philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle qui avait la prétention de renverser ses autels est sortie elle-même de son sein; elle n'a été que l'instrument dont Dieu s'est servi pour abattre cet amas de préjugés et d'iniquités qui formaient le domaine de l'ancien régime.

» Qu'est-ce après tout que l'égalité de tous devant la loi, si ce n'est la traduction sociale de la maxime évangélique de l'égalité de tous devant Dieu! La révolution n'a pas créé le principe, elle l'a puisé aux sources pures de la morale éternelle, et soutenir le contraire serait aussi absurde que de prétendre *qu'avant qu'on eût tracé un cercle tous les rayons n'étaient pas égaux.*

» Attaquer la révolution française, c'est donc attaquer la Providence elle-même, qui prépare dans son laboratoire éternel la destinée des peuples; car ainsi que le dit Bossuet : *Il n'y a pas de puissance humaine qui ne serve malgré elle à d'autres desseins que les siens; Dieu seul sait tout réduire à sa volonté..... Tout s'avance avec une suite réglée.* » Mais aujourd'hui que le temps a fait tomber toutes les préventions, qui pourrait sans aveuglement nier les bienfaits de la révolution de 1789? Ils sont plus clairs que le jour; et ne peut-on pas rappeler à leur occasion les célèbres paroles de la dépêche de Léoben? « La révolution, est ce que le soleil est à l'horizon, tant pis pour ceux qui ne veulent pas la voir et en profiter! »

M. Hedde fait sur un livre de M. de Guibert, le rapport suivant :

« Messieurs,

» Avant de vous donner un aperçu de l'ouvrage que M. le marquis de Guibert vous a adressé et dont vous avez bien voulu me charger de

vous faire un rapport, permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions.

» Le *magnétisme*, il faut en convenir, Messieurs, est tellement bienveillant, tellement philanthropique de sa nature, que dans certaines personnes il devient pour ainsi dire une passion, un culte même; aussi ne faut-il pas être étonné d'avoir vu à diverses époques, plus ou moins éloignées de nous, quelques hommes consacrer toute leur fortune, leur santé, leur vie même, à la pratique de cette science et au soulagement de l'humanité souffrante.

» De nos jours, nous voyons encore quelques exemples d'un pareil dévouement, et, plus que tout autre, *M. de Guibert* est un exemple bien frappant de ce que peut l'amour du prochain favorisé de cette précieuse aptitude au magnétisme.

» Mais dans le siècle où nous vivons, il est bien triste de dire que les hommes comme *M. de Guibert* se rencontrent rarement, et que, malheureusement, il existe un nombre assez considérable de magnétiseurs qui spéculent sur l'exercice de cette précieuse faculté.

» Après cette courte digression, j'arrive à l'ouvrage qui est l'objet de ce rapport et qui porte pour titre : *Résultat des opérations magnétiques de M. le marquis de Guibert, à Fontchâteau, commune de Tarascon.*

» A la tête de cet opuscule, je trouve une lettre de *M. de Guibert*, dans laquelle il présente quelques considérations générales sur le magnétisme et le somnambulisme, et sur les obstacles qui se sont opposés à leur propagation; il s'attache surtout à démontrer que le *magnétisme* aurait une grande analogie avec l'électricité et ne sortirait pas des *agens naturels*. Que, comme le *fluide électrique*, le *fluide magnétique* aurait aussi ses étincelles, ses gerbes lumineuses, et comme lui produirait les picotemens à la peau, la chaleur, les attractions, les répulsions et les contractions musculaires convulsives, et que, comme lui enfin, il serait employé dans un grand nombre de maladies, et surtout dans les douleurs, les rhumatismes, les sciaticques, les atonies et toutes les maladies nerveuses.

» Après cette lettre, *M. de Guibert* présente un exposé des principaux phénomènes physiologiques et psychologiques qu'il a obtenus dans le cours de ses expérimentations; il a reconnu que la magnétisme présente cinq degrés bien distincts, savoir :

1<sup>er</sup> DEGRÉ. *Somnolence magnétique.* Le magnétisé sent ses yeux appesantis, mais son sommeil est si léger, que le moindre bruit vient l'interrompre; il éprouve souvent un engourdissement dans les membres et un bien-être parfait.

2<sup>e</sup> DEGRÉ. *Cécité magnétique.* Le magnétisé a les yeux entièrement clos, et ne peut les ouvrir que par la volonté du magnétiseur; il entend toutes les personnes qui l'entourent et répond à leurs questions comme dans l'état de veille.

3<sup>e</sup> DEGRÉ. *Sommeil magnétique.* Le magnétisé est plongé dans un sommeil profond, il ne peut ouvrir les yeux, il entend toutes les personnes qui lui parlent et ne peut répondre qu'à son magnétiseur.

4<sup>e</sup> DEGRÉ. *Somnambulisme magnétique.* Le magnétisé est profondément endormi. Il n'entend que le magnétiseur et ne répond qu'à lui seul. Après son réveil il ne se rapelle plus ce qui s'est passé pendant son sommeil.

5<sup>e</sup> DEGRÉ. *Extase magnétique.* Le magnétisé est dans un coma profond; il est tellement identifié avec son magnétiseur, qu'il perçoit ses pensées, et répond aux questions faites seulement mentalement; ses sens sont entièrement annihilés, et son âme, se trouvant libre, acquiert une lucidité prodigieuse.

» Ces différens degrés ont présenté à M. de Guibert des états magnétiques bien distincts avec des phénomènes physiologiques et psychologiques fort curieux, tels que la paralysie, l'insensibilité, la sympathie, l'attraction, la catalepsie, les convulsions, les rires, les sanglots, l'imitation, la locomotion, la métallophobie, le déplacement et le don des sens, le toucher, la vue longue et nocturne, la vue du fluide et la vue thérapeutique, la prévision, la perception des pensées, le don de la mémoire, etc.

» Cette classification d'une simplicité et d'une synopticité remarquables, qui est au reste à peu de chose près celle que j'ai adoptée, m'a paru offrir de grands avantages sur les autres classifications proposées par les savans praticiens du magnétisme,

» M. de Guibert donne ensuite un tableau statistique assez détaillé des traitemens magnétiques qu'il a opérés à Fontchâteau, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1834 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1840.

» Sur un total effectif de 3,315 personnes affectées de diverses maladies, au nombre de 47, et qu'il a traitées en 15,565 séances, voici

dans quelles proportions les malades et les résultats obtenus sur quelques maladies se présentent dans le tableau.

MALADIES.	NOMBRE de Malades	Somnambulisés.	Guéris	Soulagés.	NOMBRE de séances
Douleurs rhumatismales fixes...	702	295	339	156	3,662
Catalepsie.....	7	5	2	»	58
Somnambules naturels.....	2	2	2	»	30
Hoquets chroniques.....	6	5	5	»	32
Aménorrhées par suppression...	285	195	276		1,612
Hémorroïdes.....	19	12	15		98
Courbatures.....	58	19	34	»	195
<b>TOTAL.....</b>	<b>1,056</b>	<b>527</b>	<b>675</b>	<b>157</b>	<b>5,687</b>

» Il me reste à vous faire connaître, Messieurs, de quelle manière M. de Guibert procède dans ses traitemens magnétiques; je ne vous parlerai pas de ses traitemens particuliers qui m'ont paru à-peu-près analogues à ceux des autres praticiens du magnétisme; le *traitement en grand*, ou en commun, c'est à dire d'un certain nombre de malades à la fois, m'a paru assez curieux et digne de fixer votre attention.

» Figurez-vous, Messieurs, une vaste orangerie en été, un grand salon en hiver, destinés à recevoir une trentaine de malades affectés de diverses maladies. Ces personnes sont assises les unes à côté des autres; un gros cordon de laine entoure le corps de chaque malade, les unit les uns aux autres et forme ainsi un conducteur puissant du fluide magnétique.

» M. de Guibert commence à magnétiser le premier malade, par les procédés particuliers qu'il a adoptés, et il les magnétise tous successivement de la même manière, mais il arrive parfois que le fluide magnétique dégagé dans les premières magnétisations, arrivant à quelques personnes plus éloignées, mais plus impressionables, ces dernières sont plongées dans le sommeil magnétique avant que l'opérateur soit arrivé à leur tour de magnétisation.

» Parvenu à la fin de l'opération, qui dure environ trois heures, il arrive ordinairement que sur ces trente personnes, environ la moitié sont plongées dans le sommeil magnétique ou *somnambulisées*; quel-

ques-autres n'éprouvent que les signes précurseurs du sommeil, et un tout petit nombre n'éprouve rien; et enfin, sur les trente malades, quelques-uns éprouvent de suite des effets plus ou moins salutaires, le soulagement ou la guérison, et au bout de quelques séances la plupart sont soulagés ou guéris.

» Vous verrez, Messieurs, sur les sept maladies que j'ai choisies dans le tableau de *M. de Guibert*, qu'environ la moitié des malades a été plongée dans le sommeil magnétique, et plus de la moitié a été guérie ou soulagée, à-peu-près dans un terme moyen de cinq séances. Je vous prierai d'observer toutefois que les quarante-sept maladies du tableau ne présentent pas des résultats aussi satisfaisans, et qu'il en est même plusieurs qui ont été rebelles à ce genre de médication et n'ont été guéries que par des traitemens longtems continués.

» D'après ce que je viens d'avoir l'honneur de vous exposer, Messieurs, il me semble que *M. de Guibert* mérite à plus d'un titre une manifestation particulière de la part de notre Académie, et si l'opinion générale que l'on a de son caractère, de son zèle et de son dévouement à la cause de l'humanité souffrante, est également l'opinion de cette honorable assemblée, je crois, Messieurs, qu'en vous proposant d'admettre *M. le marquis de Guibert* à partager nos travaux en qualité de membre correspondant, nous trouverons à la fois, l'homme éclairé, le philanthrope par excellence et l'homme de bien, digne à tous égards de cette faveur, que je viens réclamer pour lui (1). »

Conformément aux conclusions du mémoire lu à l'Académie du Gard, par *M. Hedde*, *M. le marquis de Guibert* a été nommé membre correspondant de cette Académie.

(1) *M. de Guibert* est déjà connu par ses travaux scientifiques sur la botanique, qui lui ont mérité le titre de membre de la Société Linnéenne de Paris.

*Séance du 4 Avril.*

M. le président dépose un volume des brevets d'invention tombés dans le domaine public; 2<sup>o</sup> deux numéros du *Journal de la Morale chrétienne*, et un ouvrage de M. Pontmartin.

M. Rivoire fait, sur un livre récemment envoyé par un correspondant, M. Arnould, de Namur, le rapport suivant :

« Sous le titre de *Situation administrative et financière des Monts-de-Piété en Belgique, et Nécessité et moyens de les réorganiser par l'adjonction des Caisses d'épargnes et d'escompte*, M. Arnould a publié un volume qui présente des réflexions utiles, indiquant chez l'auteur des connaissances profondes et variées en économie politique.

» M. Arnould a été délégué par le gouvernement de Belgique, pour visiter les monts-de-piété de ce royaume; il a consacré à cette visite beaucoup de temps et de soins. Le rapport qui a été le résultat de ses observations ayant été soumis à une commission, il a été reconnu que l'intervention du gouvernement dans l'organisation et la gestion du mont-de-piété doit être plus directe, et, partant, plus efficace.

» En outre, la commission a examiné la question de savoir, si les monts-de-piété devront être réunis à l'État, pour être régis comme les autres branches d'administration publique, à la condition, toutefois, que les frais, y compris ceux de la direction centrale, ne pourront excéder les frais actuels, et que les bénéfices seront répartis de manière à établir partout un taux égal et modéré d'intérêt.

» La création des caisses d'épargnes, quoique constituée sous différentes formes à Hambourg en 1778, à Oldimbourg en 1786, à Berne en 1787, à Genève, en 1789, et depuis dans différentes villes de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Angleterre et de l'Écosse, était restée à-peu-près inconnue en Belgique.

» En 1816 les établissemens se multiplièrent avec tant de rapidité en Angleterre, que les dépôts s'élevèrent à présent à six cent cinquante millions de francs.

» La première caisse d'épargnes établie en France, fut celle de Paris, fondée en 1818. Cette institution ne prit que lentement son

essor. Il n'y avait encore en 1830, que douze caisses d'épargnes en France; mais on en établit quatre nouvelles en 1832, neuf en 1833, quarante-huit en 1834, et quarante-neuf pendant les six premiers mois de 1835; elles se multiplièrent alors avec rapidité, dans tous les départemens, sous la protection des lois du 5 juin 1835 et du 31 mars 1837, qui assurent la garantie et la gestion des fonds par l'État, avec un intérêt de 4 0/0.

» Les dépôts faits à ces caisses, qui n'étaient encore en 1831 que de 5 à 6 millions, s'élevèrent en 1840 à 150 millions, et dès le commencement de 1845 à 380 millions.

» Quoique appréciée en Belgique par tous les hommes éclairés, cette utile institution ne s'y établit que lentement: les trois premières caisses d'épargnes ne furent fondées qu'en 1826. — Une à Bruxelles, une à Tournay, et une à Gand et à Anvers.

» Il y a aujourd'hui trente-une caisses d'épargnes en Belgique, et au moins une dans chaque ville où se trouve un mont-de-piété.

» Les caisses d'épargnes sont les plus puissans correctifs à opposer à la funeste influence que peuvent exercer les monts-de-piété; elles accoutument le peuple à jeter des regards sur l'avenir, elles le disposent à profiter de la jeunesse, de l'état de santé et des momens où le travail est abondant pour subvenir par des économies aux besoins de la vieillesse. — Mais comment propager cette utile institution? Les monts-de-piété présentent toutes les conditions désirables sous les rapports d'économie, de sécurité et de placement pour les fonds déposés; leur dotation étant susceptible d'être remboursée à volonté, on emploie successivement à des remboursemens partiels les sommes versées à la caisse d'épargnes.

» Il serait trop long d'entrer ici dans tous les détails d'une organisation qui, d'après M. Arnould, paraît d'une facile exécution. Je me bornerai à appeler l'attention de l'Académie sur les développemens que renferme le travail consciencieux qui nous occupe. Je me plais à reconnaître la possibilité de faire marcher simultanément et avec plus d'économie deux établissemens dont l'un trouverait une administration toute formée, un personnel, un local et un matériel suffisans; et l'autre pourrait, par la réduction du taux de l'intérêt à payer pour la dotation, faire jouir les emprunteurs d'une diminution proportionnelle; tous deux profiteraient de l'avantage de n'avoir qu'une

caisse commune, et de faire fructifier des fonds que des caisses de réserve séparés laisseraient improductifs. »

M. d'Hombres lit le récit d'une de ses récentes excursions à l'ancienne ville de Pœstum, nommée Possidonia jusqu'à l'époque de l'établissement d'une colonie romaine. Après avoir décrit la plaine marécageuse au sein de laquelle se trouvent les magnifiques ruines de Pœstum, M. d'Hombres s'applique à retracer ces ruines. Et, d'abord, il décrit les débris des murs, puis l'amphithéâtre, la porte de la ville et surtout les trois temples de dimensions colossales, d'une architecture si grande à la fois et si parfaite. L'auteur entre ensuite sur les fouilles récentes et notamment sur une colonne et un vaste temple ensevelis sous ses propres décombres, dans des détails qui sont accueillis avec un vif intérêt.

A ce propos, M. Pelet ajoute quelques observations relativement au Grand-Temple.

« M. Delagardette, dit-il, indique dans les entre-colonnemens du grand ordre, les carrés égaux au diamètre des colonnes *en creux*, puisqu'il dit dans le texte de son ouvrage que quelques-uns de ces carrés ont un centimètre de profondeur, d'autres 0,015, il ajoute en note que Soufflot et Major ne les ont point vus; et que les architectes du comte de Gazola les ont vus en saillie; leur peu de profondeur, dit-il, me porte à croire qu'ils étaient destinés à recevoir des plaques en bronze. Il en est tout autrement, *ces carrés sont en saillie*.

» Il n'y a qu'une *marche* à l'entrée du temple, et M. Delagardette en indique *trois*.

» Il dit que la porte opposée à l'entrée avait également *trois marches*, non-seulement ce n'est point ainsi, mais le soubassement du mur prouve qu'il n'y avait pas même de porte de ce côté.

» M. Delagardette indique un filet à la corniche rampante du fronton; *il n'y en a pas*.

» Il prétend que la moulure qui termine la corniche horizontale, est prise dans la même pierre que cette corniche, c'est une erreur, car cette moulure est rapportée dans tout le pourtour du temple.

» Au premier tiers du triglyphe du grand ordre, il y a un *joint horizontal* que M. Delagardette n'indique pas. Il considère l'archi-

trave du grand ordre comme d'une seule pierre dans son épaisseur, il y en a deux.

» Il n'indique pas les entailles au-dessus de la corniche intérieure du grand ordre ; il y en a dans tout le pourtour du temple.

» Au lieu de onze assises égales dans la hauteur de l'ante du pro-naos, il y en a une grande et quinze petites.

» M. Delagardette ne fait pas mention des pierres qui forment le pavé du temple ; il y en a dans toute la superficie et dans un état parfait de conservation.

*Relativement au Petit-Temple.* — Immédiatement après les marches il y avait un mur au milieu duquel se trouvait la porte du temple, à la place de ce mur M. Delagardette indique une colonne ; ce mur, ainsi que le seuil de la porte existent ; ce qui prouve que la colonne marquée N dans son plan, n'y a jamais été placée.

» Sur ce même plan, les trois marches qui forment l'embasement du temple sont interrompues entre la septième et la huitième de la face latérale, par un trottoir continu au-delà des colonnes, auquel l'auteur donne 0,80 de largeur.

» Il n'en est point ainsi ; les trois marches existent sans interruption sur tout le pourtour du temple.

» Il existe un seul triglyphe en pierre au milieu de la façade du temple, tandis que M. Delagardette dit (page 50, note 1) qu'il n'en existe pas un seul, et qu'il pense qu'ils devaient être rapportés en bronze ou en marbre.

» Il n'indique pas des oves au-dessus de l'architrave, et cependant il en existe tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.»

*Relativement à la Basilique.* — « M. Delagardette indique une seule pierre en arrachement aux chapiteaux derrière les antes à l'entrée du portique. Il ajoute : (page 57, note 6) « Soufflot, Major et Paoli, ont tous les trois fortement exprimé des arrachemens considérables de mur aux faces intérieures de ces antes, de manière à faire croire qu'ils y avaient vu des murs ou du moins des vestiges qui en attestaient l'existence ; s'il y en a eu, les vestiges ont aujourd'hui entièrement disparu, ces antes ne présentent, sur aucune de leurs faces, aucun arrachement de mur. » Eh ! bien, il existe des arrachemens considérables de mur derrière des antes et dans toute la hauteur.

A la page 56, M. Delagardette s'exprime ainsi : « Nous avons re-  
» marqué, dans le dessus de la frise, une espèce de petit canal que  
» l'on voit en M, N, fig. A, D et E de la planche XII, et qui nous  
» paraît avoir servi à loger une chaîne ou ceinture de fer ou de bronze,  
» destinée à maintenir l'écartement de l'édifice ; nous avons cherché  
» à nous assurer si à cette ceinture il y avait eu des boulons aux  
» aplombs des colonnes, mais nous n'avons pu en découvrir aucune  
» trace... Il est de fait que *ce canal n'existe pas.* »

« Cette même frise est indiquée comme formée d'une seule pierre dans son épaisseur, tandis que *partout il y en a deux*. On voit aussi sur les côtés de ces pierres des *entailles* qui servaient à les enlever, et dont M. Delagardette ne fait pas mention.

» Il indique l'architrave des trois colonnes qui sont dans l'axe du monument, comme formée d'une seule pierre dans son épaisseur... *Il y en a deux*. La première de ces colonnes a ses cannelures taillées d'une manière différente que celles des deux autres, ce que M. Delagardette n'a pas remarqué.

» On serait tenté de croire, dit M. H. Labrouste, que M. Delagardette n'a jamais été à Pœstum quand on compare son ouvrage avec les monumens ! Nous ne partageons pas, à cet égard, l'opinion de M. Labrouste, et nous préférons attribuer les inexactitudes qu'il signale dans cet ouvrage aux difficultés qu'éprouvait l'auteur à se procurer, au milieu d'un pays désert, tous les élémens nécessaires à ses investigations et surtout au désir de quitter le plus promptement possible des parages peu sûrs et malsains. »

M. Frossard entretient l'assemblée des nouveaux procédés à l'aide desquels on est parvenu à fixer sur papier les images de la chambre obscure. Déjà, plusieurs années avant l'admirable découverte de Daguerre, M. Talbot, de Londres, avait obtenu quelques résultats imparfaits, sans doute, mais qui l'ont conduit enfin à une méthode complète. MM. Gaudin, Lecchi et autres habiles opérateurs ont successivement apporté à cette méthode des perfectionnemens qui la rendent ou plus sûre ou plus économique. M. Frossard parle de ces procédés de manière à faire comprendre ce qu'ils ont de merveilleux dans leurs résultats, en s'abstenant toutefois de formuler d'une manière explicite ceux qui appartiennent à des industries particulières

et dont il doit respecter le secret jusqu'à ce que les auteurs eux-mêmes jugent convenable de les publier. Le principe général de ces procédés repose sur l'action décomposante de la lumière sur le chlorure d'argent, qui acquiert une sensibilité plus grande quand on le combine soit avec l'acide gallique, soit avec le proto sulfate de fer, etc. Un papier imprégné de ces substances est suffisamment influencé par la lumière qui arrive au fond d'une chambre obscure, pour recevoir une image *inverse*, qui ensuite copiée photogéniquement peut reproduire un nombre indéfini d'épreuves directes. M. Frossard met sous les yeux des membres de l'Académie des essais obtenus par M. Talbot, parmi lesquels on remarque des épreuves excessivement délicates de porcelaines et cristaux et une belle tête antique; il produit une belle image de la Maison-Carrée de Nîmes obtenue par M. Lecchi, habile opérateur, auquel le gouvernement vient de donner, dit-on, une mission dans l'Orient. Après cette démonstration, une conversation s'engage sur la possibilité d'obtenir un jour la reproduction des couleurs qui animent la nature; on peut l'attendre de la propriété calorifique qui caractérise chacun des éléments du spectre solaire à des degrés différens, résultat qu'il faut chercher dans la décomposition d'une substance autre que le chlorure d'argent; mais qui ne laisserait plus rien à demander aux arts photogéniques.

*Séance du 18 Avril.*

M. le président dépose l'Annuaire de la Société Philotechnique, un bulletin de la Société académique d'Angers, et un recueil des Mémoires de l'Académie de Dijon.

M. Hedde fait sur les brevets d'invention tombés dans le domaine public le rapport suivant :

Messieurs,

Vous avez bien voulu jeter les yeux sur moi pour examiner les deux volumes 57 et 58 des brevets d'invention et de perfectionnement ex-

pirés ou déchus que le gouvernement avait envoyés à l'Académie du Gard.

Après avoir pris connaissance des diverses espèces de brevets renfermés dans ces deux volumes, j'ai dû choisir, de préférence, ceux d'un intérêt général et qui ont pour objet des améliorations à apporter dans l'économie domestique et hygiénique. Et au moment où l'on se plaint généralement de la rareté et de la cherté du combustible ligneux, et où l'on prétend que nos forêts finiront par disparaître du sol de notre belle France, par suite de la consommation énorme de bois qu'entraîne nécessairement la déperdition de chaleur résultant de la mauvaise construction des cheminées, il est bien naturel que mon attention se soit fixée de préférence sur tout ce qui pourrait porter remède à un état si déplorable de choses. Et, au moment aussi où les maladies pneumoniques, putrides et pestilentielles, semblent menacer plus que jamais d'envahir les populations placées dans les lieux bas, humides ou marécageux de notre département, et enfin, à une époque où la *nicotianomanie* et l'usage des *cigarettes* aromatiques, hygiéniques ou camphrées, semblent être devenus un besoin pour toutes les classes de la société, j'ai cru devoir attirer aussi votre attention sur cet objet.

Dès lors, perfectionnement dans les cheminées, distribution de la chaleur dans les appartemens, telle sera la matière des observations que je vais avoir l'honneur de vous soumettre dans la première partie de mon travail; tandis que la seconde aura pour objet spécial l'emploi de la fumée de diverses substances aromatiques et balsamiques, comme moyen d'agrément, de santé ou de rassainissement de l'air.

*Perfectionnement dans les cheminées.* — Une chose à laquelle les Anglais attachent une grande importance sous le rapport de l'économie domestique, c'est, sans contredit, l'art, si l'on peut l'appeler ainsi, d'alimenter le feu sans qu'il y ait l'inconvénient de la fumée et dans les proportions de chaleur beaucoup plus considérables qu'on ne les obtient ordinairement. Une fois qu'on est parvenu au moyen d'activer le tirage et d'absorber la fumée, et que le calorique seul subsiste, il est clair qu'il ne s'agit plus que de la distribution plus ou moins complète, plus ou moins utile de ce calorique dans les appartemens ou autour des appareils destinés à la préparation des substances alimentaires, ou aux autres usages de l'économie industrielle ou domestique.

Le 57<sup>e</sup> volume des brevets d'invention renferme des documens pleins d'intérêt à cet égard. J'ai comparé les divers appareils qui y sont décrits avec ceux du même genre que j'avais vus à Paris à l'exposition nationale de 1844; ceux surtout qui avaient été exposés par *M. Delaroche aîné*, rue Grenelle-Saint-Germain, 43. Enfin, pour compléter ces recherches, j'ai comparé ces appareils avec ceux qui ont été décrits dans les principaux ouvrages sur cette matière, et entr'autres dans le grand et consciencieux *Traité sur la chaleur*, par Péclet. C'est dans ce dernier ouvrage que j'ai trouvé les plans et la description d'une cheminée pour appartement qui m'a paru remplir toutes les conditions désirables. Dans l'intérêt de la science, comme dans celui de l'économie domestique et industrielle, je crois devoir vous en donner une idée assez exacte pour que votre expérience et vos lumières puissent en tirer un parti convenable.

Tout le monde sait que plusieurs sortes d'appareils à feu sont employés dans l'économie domestique, les uns *fermés*, les autres *découverts*. Je m'occuperai seulement des *foyers découverts*.

Le chauffage des *foyers découverts* a pour objet, comme vous le savez, Messieurs, de laisser voir le feu; cette vue du feu est devenue presque un besoin, et on lui sacrifie dans les appareils ordinaires une grande quantité de combustible; mais, quelque cher qu'il soit, on ne s'en privera pas, et, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est d'effectuer aussi bien que possible avec cette condition le chauffage et la ventilation.

Tout le monde sait encore que l'inconvénient le plus apparent de nos cheminées en France, c'est que l'on donne, en général, à l'ouverture des foyers découverts et aux tuyaux ou conduits à fumée, une grandeur démesurée. Cette disproportion des ouvertures des conduits à fumée et des foyers est encore conservée dans quelques maisons de villes et surtout dans celles des villages et des campagnes, où ils ont encore une grande dimension. Il est reconnu que, dans de pareilles conditions, ces cheminées sont sujettes à de graves inconvéniens, et entr'autres la ventilation est énorme, et, par conséquent, les courans d'air froid, qui s'introduisent par les fissures, les portes, les fenêtres, acquièrent une trop grande vitesse et peuvent être nuisibles, attendu que cette masse d'air froid qui afflue du dehors vers le foyer refroidit tellement les appartemens qu'il n'y a qu'une très-petite

portion de la chaleur utilisée. Pour vous donner une idée de cette énorme déperdition de chaleur, dans un ouvrage publié il y a quelques années par un des membres de la Société industrielle de Mulhouse, on portait le maximum de cette déperdition à 98 0/0, ce qui ferait connaître que dans les cheminées les plus défectueuses, comme il y en a encore beaucoup en France, il n'y aurait que 2 0/0 de calorique utilisé.

Enfin, la vitesse de l'air dans la cheminée à grande section étant très-petite, à cause de son grand diamètre, le tirage est facilement influencé par les vents, et il s'établit souvent dans la cheminée deux courans opposés qui occasionnent le dégagement de la fumée dans l'appartement; les grandes ouvertures des foyers et les grandes sections des conduits de cheminée ont été presque entièrement abandonnées depuis quelques années dans les villes, mais celles qui les ont remplacées sont encore bien défectueuses sous plusieurs rapports.

*Rumfort* fut, comme on le sait, un des premiers qui s'occupèrent d'améliorer la construction des foyers ouverts. Il rétrécit l'orifice de communication avec la cheminée, diminua la profondeur du foyer, et le termina latéralement par des murs inclinés; ces foyers, connus sous le nom de *Cheminées à la Rumfort*, sont beaucoup plus avantageux que les anciens. La quantité d'air non brûlé qui passe dans le conduit à fumée, étant beaucoup plus petite que pour les foyers ordinaires, la température de la fumée est plus élevée, elle se répartit d'une manière plus uniforme dans le conduit, et l'ouverture supérieure étant rétrécie, les doubles courans d'air ne s'y établissent pas aussi facilement. La combustion est aussi beaucoup plus vive, parce que la vitesse de l'air à l'orifice est beaucoup plus grande, et que l'air affluent est souvent mieux dirigé sur le combustible, ou du moins sur la flamme.

On a reconnu que le rétrécissement de l'ouverture intérieure d'une cheminée ne diminue la dépense totale à l'orifice supérieur que par les frottemens qui se manifestent dans l'étranglement et par la contraction de la veine fluide. Il résulte de là que, si l'ouverture de la cheminée restait toujours très-large, la ventilation ne serait pas à beaucoup près diminuée dans la proportion du rétrécissement de l'orifice inférieur, et que ces cheminées pourraient encore être soumises à l'influence des vents; mais, en les rétrécissant à l'extrémité supé-

rière, on y établit une grande vitesse, et les chances de fumée deviennent très-petites ; elles pourraient même être nulles, si l'on garnissait la partie supérieure du conduit de l'un des appareils destinés à empêcher la fumée, appareils qui sont trop connus, Messieurs, pour que j'aie besoin de vous les décrire.

Souvent on construit les murs latéraux et le mur incliné supérieur avec des briques couvertes d'un vernis blanc, afin de réfléchir dans l'appartement une grande quantité de chaleur. On emploie aussi avec le plus grand succès les plaques de laiton polies, qui sont, comme on le sait, un des plus puissans rayonnans du calorique.

On a ensuite employé une disposition plus avantageuse encore : L'ouverture de communication du foyer avec le conduit de la fumée est réglée au moyen d'une *plaque* ou *soupape* mobile autour d'un axe, qu'on maintient dans différentes positions à l'aide d'une *crémaillère*. Par ce moyen on peut régler à volonté le tirage de la cheminée ; on emploie aussi des tuyaux ou *ventouses*, placés dans l'intérieur de la cheminée, qui vont puiser l'air froid à l'endroit où la cheminée traverse le toit. Mais, en général, cette dernière disposition avait des inconvéniens, et, pour y remédier, on a imaginé le moyen suivant plus avantageux, et qui procure une économie considérable de combustible.

Immédiatement au-dessus du foyer, se trouve un canal formé de tuyaux de tôle ou de fonte, dans lesquels passe la fumée, et qui se prolongent jusqu'à la hauteur du plafond, où l'extrémité supérieure s'engage dans le tuyau de la cheminée, l'air se chauffe contre la surface des tuyaux et sort par les ouvertures placées près du plafond, et sert ensuite à la respiration et à la combustion.

Cet appareil est évidemment beaucoup plus avantageux que les autres, car la ventilation est régulière, elle a lieu par de l'air chaud, et la chaleur employée à chauffer cet air est complètement perdue dans les cheminées ordinaires ; mais cette disposition est un peu compliquée.

Dans des appareils du même genre, mais beaucoup plus simples, les tuyaux sont placés *horizontalement*, immédiatement au-dessus du foyer ; ils sont échauffés extérieurement par la flamme et par l'air brûlé, et parcouru intérieurement par l'air, avant qu'il pénètre dans l'appartement ; c'est cette dernière disposition qui m'a paru et vous

paraîtra, Messieurs, la plus simple, la plus économique et la plus avantageuse sous tous les rapports.

Et, pour faciliter l'intelligence de ce travail et lui donner un plus grand degré d'utilité, j'y ai joint le plan et la description d'une cheminée à tuyaux horizontaux, avec soupape, pour modérer le tirage et augmenter l'effet utile du combustible. Au moyen de légères modifications, le même système peut être appliqué aux cheminées de cuisine ou autres appareils de l'économie domestique ou industrielle.

Pour diminuer encore la déperdition du calorique, on emploie, depuis quelques années, des *bûches creuses* en fonte, auxquelles on donne la forme la plus convenable pour imiter les bûches ordinaires et pour concentrer la chaleur et la faire rayonner dans la partie inférieure du foyer; j'ai vu dans l'établissement de fonderies de *M. Bouchet aîné et Comp.*, à Nîmes, des objets de ce genre parfaitement exécutés. Pour les foyers de cuisine, ces bûches seraient susceptibles de recevoir quelques modifications, pour que la chaleur qui se dégage du combustible vienne se concentrer sous un appareil destiné à recevoir de l'eau pour les usages de l'économie domestique, et disposé à peu près comme la *cloche de chaleur* des foyers russes, la *bouilloire* des Anglais, mais toujours dans le seul but d'empêcher le calorique de s'élever dans le conduit de la cheminée, en le forçant à rayonner vers la partie inférieure du foyer.

*Emploi de la fumée de diverses substances aromatiques et balsamiques, comme moyen d'agrément ou de santé.* — Qui eût dit, il y a quelques siècles, qu'une chétive plante en usage seulement parmi quelques peuplades sauvages de l'Amérique, et restée longtemps ignorée des habitans de l'ancien monde, viendrait changer tout-à-coup nos habitudes, et créer un besoin de première nécessité? Qui eût pu prévoir alors que cette innovation dans nos coutumes serait la source d'un des plus grands revenus du fisc?

On sait que le *tabac* s'emploie de diverses manières; on le prise, ou on le fume dans des pipes ou en *cigarres*; je ne le considérerai que sous cette dernière forme, quelles que soient les matières, *tabac*, *plantes aromatiquee*, ou autres substances qui entrent dans sa composition.

Il serait curieux, Messieurs, de remonter à l'origine du *cigarre*, d'assister à ses développemens, de voir son usage se répandre dans tou-

tes les classes de la société ; d'étudier toutes les transformations qu'il a dû subir et qu'il subit encore tous les jours pour passer des lèvres grossières du commun des fumeurs, aux lèvres roses de nos petits maîtres et même de quelques femmes.

Certes, cette histoire ne serait pas sans quelque intérêt, car il est difficile de trouver un exemple de fortune aussi rapide que celle de la cigarette ; et aujourd'hui on peut dire que la cigarette est partout, que son usage est devenu général, qu'elle est ainsi le complément indispensable de toute vie confortable, et que sa fumée peut être par fois comparée à l'*opium* et au *haschish* des Orientaux ; que par fois elle produit un état d'exaltation fébrile, source de jouissances toujours nouvelles ; que presque toujours enfin elle endort la douleur, distrait l'imagination, fait trouver l'oisiveté douce et légère, et peuple la solitude de gracieuses images.

Tout le monde ne pouvant pas supporter l'odeur de la fumée du tabac, on a cherché à y suppléer par diverses substances aromatiques ou balsamiques, telles que les feuilles de végétaux, contenant des principes volatils plus ou moins agréables ou hygiéniques. On a employé surtout depuis quelque temps le *camphre*, que l'on aspire.

En parcourant le 58<sup>e</sup> volume des brevets d'invention, je trouve un brevet de cinq ans pour des cigarettes aromatiques, garnies d'une capsule à une de leurs extrémités. Ne fumant pas le tabac, j'ai été curieux de composer des cigarettes dans le genre de celles indiquées dans ce brevet, et je suis parvenu à les améliorer au point de les rendre semblables aux cigares de la régie, et bien plus économiques, car elles ne reviennent qu'à deux centimes la douzaine ; chaque cigarette ne contient qu'un demi-gramme de la composition de diverses plantes ou substances aromatiques et balsamiques pulvérisées, au nombre desquelles on peut faire entrer le *serpolet*, le *thym*, la *lavande*, le *fenouil*, le *laurier*, les *feuilles d'oranger*, le *romarin*, la *sauge*, l'*ysope*, le *genièvre*, la *citronnelle*, le *stramonium*, la *sariette*, la *cannelle*, les *feuilles de pêcher*, d'*amandier*, de *prunier*, d'*aubépine*, et autres plus ou moins variées, suivant l'usage auquel ces cigarettes sont destinées.

Voici, à l'appui de ces observations, quelques échantillons des cigarettes à capsules de paille, que j'ai moi-même confectionnées, et

dans lesquelles il entre jusqu'à trente-six plantes aromatiques ou substances différentes.

M. Pelet lit une note sur le Castellum romain découvert l'an dernier, près du fort.

Vous vous rappelez, Messieurs, dit-il, de la description que nous eûmes l'honneur de vous faire du *Castellum* romain que nous venions de découvrir; vous vous rappelez, Messieurs, que nous fîmes remarquer sur le sol du bassin trois ouvertures circulaires, presque contiguës, que nous supposions alors devoir aboutir dans un même canal, établi, selon toute apparence, immédiatement au-dessous des cinq canaux de distribution qu'on découvrait à cette époque. De nouvelles fouilles, exécutées par le propriétaire de cet intéressant monument, sont venues changer nos conjectures en certitude; le canal inférieur a été exploré à quinze mètres au couchant du *Castellum*, et, jusque-là, il conserve à peu près les dimensions du canal afférent; après ce point, les murs latéraux paraissent s'évaser pour donner une plus grande largeur à l'aqueduc, ou peut-être pour le diviser en deux branches, et que des fouilles ultérieures nous apprendront plus tard. Dans cet intervalle, il n'est point voûté, mais couvert seulement de larges dalles de plus de 20 centimètres d'épaisseur; la partie inférieure de ce canal est obstruée jusqu'à la hauteur de 0,60 cent. par des incrustations tufeuses d'une telle dureté qu'on a été obligé d'employer la mine dans le déblaiement de quatre mètres qu'a fait opérer M. Carbonnel.

Au milieu de ce sédiment pierreux, il s'est trouvé une grande quantité de médailles romaines, tellement adhérentes, comme vous pouvez vous en convaincre par le fragment que nous mettons sous vos yeux, qu'il faut briser le tuf avec force pour les en détacher; malheureusement, l'oxidation a rendu la majeure partie de ces médailles indéchiffrables, et jusqu'à présent nous n'avons pu en déterminer que sept dont nous allons vous donner le détail.

Avec ces médailles, il s'est aussi trouvé dans le tuf une plaque de plomb, dont voici le fac simile: Elle a 2 millimètres d'épaisseur, 20 centimètres de longueur et 6 de large; ses extrémités à queue d'aronde et deux trous qu'on voit au milieu prouvent qu'elle était fixée; elle porte ce mot: *ISPANA*, gravé en creux d'une manière assez gros-

sière. Ne pourrait-on pas supposer que cette plaque était placée au-dessus de l'une des dix bouches de distribution pour indiquer au *Castellarius* la direction de cette ouverture ? S'il en était ainsi nous pourrions espérer que l'entier déblaiement de l'aqueduc nous fournirait d'autres plaques analogues qui viendraient nous apprendre les noms que donnaient les Romains aux divers quartiers de la ville ; déjà nous pourrions induire de notre découverte que cette dénomination était en rapport avec le pays sur la route duquel ce quartier était situé.

Nous avons remarqué que les A du mot *Ispana* n'ont pas de traverse, mais que la branche droite a, vers son extrémité inférieure, une ligne formant avec elle un chevron qui lui donne la forme d'un lambda grec. On sait que cette lettre A a pris des formes très-différentes sous la plume des copistes et sur les marbres, depuis les Romains jusqu'à l'invention de l'imprimerie, qui paraît avoir fixé l'écriture. Les savans ont divisé la forme de la lettre A en six séries appliquées à des périodes différentes de temps ; nous espérons que le résultat de leurs recherches nous amènerait à déterminer l'époque à laquelle nous devions rapporter notre plaque de plomb, mais notre espoir ne s'est point réalisé, « les A de cette inscription sont compris dans la dixième » subdivision de la sixième série, dont la plupart remontent, il est » vrai, au temps de la république ou du moins de l'empire romain, » mais qui sont aussi parvenus jusqu'au gothique » ; de sorte que le laps de temps qui s'est écoulé pendant leur règne ne peut pas nous servir à déterminer une époque précise.

Lors de la découverte du *Castellum*, nous n'avions pas remarqué, dans le glacis qui en forme le sol, une ligne de trous en avant des trois ouvertures qui sont au fond du bassin ; ces trous sont établis sur une courbe dont les extrémités se rapprochent du mur d'enceinte de manière à ne laisser qu'un intervalle de 0,45 centimètres entre ce mur et le dernier trou. Ces ouvertures, au nombre de six, portent encore des traces de scellement, elles ont servi à fixer une barrière en bronze ayant pour but d'opposer une résistance à la rapidité du courant, afin que les eaux ne se précipitassent dans le canal inférieur avec une impétuosité à laquelle sa construction n'aurait pu résister. Les temps modernes ont donné à cette espèce d'appareil le nom de *Cuvette de Jaugeage*.

Voici le détail des médailles qu'il nous a été possible de déterminer :

1° Tête de Domitien à droite. IMP. DOMIT. COS. XII. CENS. PER. P. P. Au revers une figure drapée tenant de la main gauche une patère et de la droite des épis. FIDEI. PVBLICAE. S. C.

2° Tête de Domitien à droite IMP. DOMIT. AVG. COS. XII. Au revers, une femme tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite une balance MONETA AVGVSTI. S. C.

3° Tête de Vespasien à droite IMP. CAES. VESPASIANVS AVG. Au revers, un aigle debout, les ailes demi-ouvertes, et regardant le ciel. CONSECRATIO.

4° Tête de Domitien lancée à droite. IM. CAES. DOMIT. AVG. CERM. COS XII. CENS. PER. P. P. Au revers, la Fortune debout, tenant de la main droite un timon, de la gauche une corne d'abondance. FORTVNAE. AVGVSTI. S. C.

5° Tête d'Antonin lancée à droite IMP. CAES. T. AEL. HADR. ANTONINVS AVG. PIVS. Au revers, Vénus debout tient de la main droite une haste, et de la gauche... TR. POT. XV. COS III.

6° Tête de Lucille (femme de Lucius Verus) à droite, LVCILLAE. AVG. ANTONINI. AVG. F. Au revers, Vénus debout tient de la main droite une haste et de la gauche une pomme, VENE. S. C.

7° Médaille de Vespasien où on lit : VESP. AVG. et au revers une femme tenant sa robe.

M. Rivoire lit un supplément à la notice qu'il a déjà publiée sur Jean Paulet dans la *Statistique du Gard*. Ce supplément est le résultat de nouvelles et patientes recherches.

Après quelques réflexions sur le mouvement des esprits à l'époque où vivait Paulet, M. Rivoire ajoute :

« Au milieu de cette fermentation qui agitait le corps social, l'art industriel, enfoui dans l'ornière de la routine, concentré dans les mains d'ouvriers laborieux, mais peu intelligens, supportait sa part de malaise dans ce long prologue qui devait aboutir à 89. Une ère nouvelle pour les arts mécaniques devait prendre naissance au sein même de cette époque si étrangement agitée.

« Jean Paulet naquit à Nîmes en 1731, 22 ans après Vaucanson, à qui l'on doit de si utiles améliorations dans les sciences mécaniques, et plus de perfection dans l'apprêt et le tissage des soies, et 21 ans

avant Jacquard, l'illustre ouvrier lyonnais, dont le nom est devenu, pour ainsi dire, technique dans les deux mondes. Il fut l'heureux continuateur des efforts et des travaux de ses prédécesseurs.

» Ainsi, tous les hommes destinés à se poser haut dans les arts utiles comme dans les lettres, les sciences et la guerre, s'étaient pour la gloire d'un siècle, donné rendez-vous dans ce monde; ils y arrivaient à de courts intervalles au temps nécessaire, forts et courageux, confians dans leur génie, ardens dans les travaux qu'ils avaient mission d'accomplir.

» Né de parens placés dans une condition modeste et obscure, Paulet s'occupa dès son enfance à connaître les soies dans leur origine, et s'initia plus tard dans l'art de les employer. Depuis plusieurs siècles, la ville de Nîmes jouissait d'une haute renommée manufacturière; il lui était réservé d'ajouter un nouvel éclat à cette réputation acquise avec tant de peine et de persévérance. L'art de la fabrication s'était élevé à un degré remarquable, mais il fallait que la science théorique vint au secours de la pratique, qui seule ne pouvait plus suffire.

» Paulet entreprit cette tâche, et ce fut avec la plus grande ardeur qu'il travailla à répandre le fruit de ses laborieuses études, et à jeter un nouveau lustre sur sa ville natale.

L'auteur entre ensuite dans quelques détails sur les progrès que fit faire Paulet au lisage à boutons, à l'entrelacement de la chaîne et de la trame; sur les perfectionnemens qu'il dut à un nouveau séjour à Lyon et à Paris, enfin sur la publication de son *Traité du fabricant des étoffes de soie*. Ce dernier ouvrage, dit avec raison M. Rivoire, est un véritable monument érigé à l'industrie nationale qui a perpétué le nom de Paulet, non-seulement en France mais en Angleterre, où l'important travail de notre compatriote a été répandu et traduit.

M. Rivoire mentionne successivement les divers traités de Paulet et en montre la portée et le but. Il passe en revue les conseils et les descriptions de Paulet relatifs aux satins, serges, taffetas, étoffes demi-façonnées; étoffes façonnées par le moyen de la petite tire; étoffes courantes; grande tire; étoffes brochées, velours, peluches, etc.

Après les efforts les plus énergiques, soit pour faire agréer ses découvertes, soit pour en populariser la mise en pratique, Paulet obtint du conseil d'administration, composant le directoire du département, une somme de 1,000 livres, à titre d'indemnité, de récompense et

d'encouragement pour ses utiles inventions ; il arrêta en outre , qu'un exemplaire de l'ouvrage de Paulet serait déposé dans ses archives. Cet ouvrage n'existait à Nîmes à un seul exemplaire que dans une bibliothèque particulière. M. Rivoire nous apprend qu'il existe aussi dans les archives de la préfecture.

M. Rivoire termine ainsi son nouveau et fort intéressant travail :

« Vaucanson , Paulet et Jacquard , ont suivi avec persévérance une idée que les esprits sceptiques et curieux ont longtemps traitée d'utopie et de chimère. Grâce à leurs efforts , les arts mécaniques se sont enrichis d'une machine bien simple et peu coûteuse , à la portée de la classe pauvre des tisseurs , qui a formé une nouvelle ère dans l'art des tissus. Cet art a éprouvé une révolution complète sous la main de l'ouvrier Jacquard , qui n'a fait que mettre en œuvre les intelligentes conceptions de ses deux prédécesseurs. L'ouvrier n'est plus qu'une machine à mouvement qui produit sans peine , promptement et à bon marché , des étoffes ornées des dessins les plus riches et les plus variés , que leur prix met à la portée de toutes les fortunes.

» Gloire à ces bienfaiteurs des classes laborieuses ! Honneur à ces derniers rejetons du XVIII<sup>e</sup> siècle , qui , tour-à-tour ardens défenseurs des droits de l'homme , de la liberté de la pensée , du sol de la patrie , prenaient au sérieux les sciences ou les arts , et conservaient dans leur cœur , comme en un foyer toujours pur , la passion de la gloire et l'amour de l'humanité.

» La ville de Nîmes ne sera pas ingrate envers Paulet ; elle restera pour celui qui prit naissance dans ses murs et qui lui a consacré son œuvre , la patrie juste et éclairée , elle aimera à glorifier le souvenir d'un de ses plus illustres enfans , qu'un injuste oubli avait trop longtemps banni du cœur de sa mère.

» Nîmes rendra à Paulet la place honorable que son nom doit occuper dans l'estime et dans la reconnaissance de l'antique cité.

» C'est à vous , Messieurs , qu'appartient le droit d'initiative ; c'est à vous qui honorez les sciences et les arts qu'est laissée la mission de préserver de l'oubli cette partie intéressante de l'héritage légué par un de nos concitoyens à sa ville natale.

» Lyon a dressé un monument à la mémoire de Jacquard. Le marbre a reproduit les traits de l'ouvrier intelligent qui a su tirer un utile parti des travaux de Vaucanson et des savantes dissertations de

Paulet. Nîmes inscrira le nom de l'habile fabricant dans les fastes de son histoire. En tête du livre d'or sur lequel on enregistre à la fin de chaque période quinquennale les triomphes de notre industrie locale, on inscrira le nom de Jean Paulet.

» Ses efforts soutenus, sa persévérance pour le perfectionnement de l'industrie principale de Nîmes, ont mérité un témoignage public de reconnaissance : vous n'hésitez pas, Messieurs, à décerner solennellement, à la mémoire de notre illustre concitoyen, un éclatant suffrage comme prix de ses utiles travaux. Une telle distinction honore à la fois l'homme qui s'en est rendu digne, la compagnie qui a su mettre en lumière le mérite oublié et le pays dont il a accru la réputation industrielle.»

L'Académie remercie M. Rivoire de son attachante communication, et décide que des démarches seront faites auprès de l'autorité municipale pour faire déposer le précieux ouvrage de Paulet dans la Bibliothèque de la ville.

---

*Séance du 3 mai.*

M. le Président dépose le *Recueil* de la Société académique de Lille et deux mémoires de M. Tordeux sur les sucres et les puits artésiens.

M. Pelet fait part de la récente découverte d'un pavé mosaïque dont il entretiendra prochainement l'Académie.

M. Dhombres lit, sur un livre offert en hommage par M. Roubaudy, de Nice, le rapport suivant :

« Vous m'avez chargé, Messieurs, dans notre dernière séance de vous rendre compte d'une notice de M. Roubaudy, sur les moyens de fabriquer des huiles fines avec les olives de l'Algérie. L'auteur est de Nice, pays renommé pour la bonne qualité de ses huiles, et il paraît connaître parfaitement le sujet qu'il traite. La différence, selon lui, entre les diverses qualités d'huile, dépend plutôt de la manière de la faire, que des climats, des influences du sol et de la maturité des olives. En Algérie, les arbres végètent, pour ainsi dire, sans cul-

ture, mais ils ne sont pas des meilleures espèces, et l'on croit, comme dans beaucoup d'autres pays, que les olives rendent davantage, en les gardant plus longtemps; ce qui est, au contraire, nuisible à la quantité et surtout à la qualité de l'huile.

» Quelques personnes ont encore chez nous ce préjugé; je saisis cette occasion pour leur faire remarquer que les olives entassées s'échauffent, perdent une partie des principes aqueux qu'elles renferment, se froissent et diminuent de volume, et chacun peut calculer que s'il faut moins de ces olives pour faire un décalitre d'huile, le tas a diminué depuis la récolte, dans la même proportion et même plus. Quant à la qualité, il est bien reconnu que la fermentation donne à l'huile un goût de moisi et de rancidité très-désagréable.

» M. Roubaudy voudrait persuader les cultivateurs de l'Algérie que la première condition pour fabriquer de la bonne huile, est de ne pas conserver les olives entassées. Le second point, qu'il regarde comme aussi essentiel, est la propreté de la pile, des sacs de sparterie, qui la forment et de tous les ustensiles dépendans du pressoir; l'huile ayant la propriété de dissoudre un grand nombre de substances qui la colorent, prend de l'odeur et du mauvais goût.

» Il voudrait qu'on se servît d'eau froide plutôt que d'eau bouillante, pour détremper la pâte, arroser en pile, laver les cabas, etc., et même qu'on n'employât pas d'eau. Je ne partage pas son opinion; je pense que l'eau bouillante est nécessaire dans nos moulins actuels pour obtenir un produit avantageux de notre récolte.

» Les huiles du département du Gard sont classées dans le commerce, comme mangeables, supérieures et fines, c'est pour nous un revenu considérable qui serait réduit de plus de moitié, si nous ne faisons que de l'huile vierge; sans nier sa supériorité pour certains usages, sans préférer la quantité à la qualité, on peut dire ici que le mieux est l'ennemi du bien. L'essentiel est de s'appliquer à conserver nos excellentes huiles, les mélanges qu'en font les marchands, les défauts de soins et de propreté, leur sont plus préjudiciables que l'eau chaude employée à les dégager.

» Je retourne aux oliviers de l'Algérie: M. Roubaudy voudrait que le gouvernement français donnât plus d'encouragement à leur culture, qu'on les fit greffer des meilleures espèces que nous avons en Europe; qu'on y transportât non-seulement des caisses de greffes

stratifiées avec de la mousse et du sable humide, mais aussi des arbres, afin d'avoir des greffes sur les liens, lorsque la végétation plus ou moins avancée faciliterait leur reprise.

» Il propose, enfin, l'établissement d'une ferme-modèle particulièrement appropriée à la culture de toutes les espèces d'oliviers d'Europe et d'Afrique, afin de juger celles qui méritent la préférence. Il en est de l'olivier comme de la vigne, dit-il, tout change, quand le climat, la température, le terrain changent, et les variétés les plus estimées dans un lieu, seront peut-être regardées comme inférieures dans un autre.

» Cette ferme-modèle fournirait aux cultivateurs routiniers une démonstration évidente des procédés et des méthodes perfectionnées. Nous croyons que les colons du midi de la France, par leur exemple et leurs principes, rempliront le but agricole et philanthropique de l'auteur.»

M. le secrétaire fait le rapport qui suit sur le *Recueil* de l'Académie de Dijon :

« Messieurs ,

» Je viens vous rendre un compte sommaire du recueil de mémoires et rapports publiés par l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

» Je commence par écarter tout ce qui, empreint d'un caractère purement local (décès de membres, admissions), n'exciterait qu'un faible intérêt, et ne contiendrait aucun renseignement.

» J'appellerai, au contraire, votre attention sur divers mémoires qui m'ont paru remarquables : Influence de la chaleur sur la qualité des vins ; des effets des passions sur l'économie animale ; histoire médicale de la fièvre jaune observée au port du passage ; des mémoires sur divers cas de tératologie humaine. Je citerai surtout une monographie pleine de recherches curieuses sur l'écrevisse fluviatile et sur son parasite, l'astacobdèle branchial. L'auteur, M. le docteur Vallot, a traité ce sujet avec une véritable supériorité ; il ne s'est pas borné à présenter sur l'anatomie de ce crustacé, sa mue, sa couleur, ses habitudes, les détails et faits connus depuis longtemps et admis dans la science ; il est encore parvenu à éclaircir des faits regardés jusqu'ici comme fort incertains.

» Un autre écrit du volume que nous devons vous faire connaître, reproduit toutes les idées mises en œuvre par M. l'ingénieur Darcy, pour doter Dijon de fontaines publiques. Après les savans travaux de notre confrère, M. Teissier, qui déjà a analysé ce mémoire, il est superflu d'en louer le mérite; qu'il suffise de dire que, grâce à de récents et magnifiques travaux, il y a à Dijon un aqueduc qui se déploie sur une ligne de 12,695 mètres, un réservoir d'une capacité de 22,000 hectolitres, et indépendamment d'un lavoir et d'un beau jet d'eau, cent-une borne-fontaines dont la disposition habilement calculée et l'ingénieux mécanisme satisfont largement au triple besoin des usages domestiques, de la propreté des rues et des secours en cas d'incendie. La partie des lettres n'offre pas, dans le recueil que nous examinons, des travaux moins importants.

» Le premier mémoire est relatif à la Catalogne. C'est une topographie physique, historique de cette province et des principales villes de la portion nord-est de l'Espagne.

» Le second traite de la langue celto-kimrhu, nous en offrirons une courte analyse. L'auteur, M. Charles de Latouche, homme de lettres, à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan), après avoir, avec Cuvier, considéré dans les nombreuses variétés de l'espèce trois races: 1° La blanche ou caucasique; 2° la jaune ou mongolique; 3° la noire ou éthiopique, arrive aux Celtes qu'il regarde comme la quatrième souche de la race caucasique. Mais d'où venaient les Celtes? Ici, l'auteur décrit leurs expéditions, leurs progrès de l'orient de l'Asie vers l'occident et le midi de l'Europe; il parle de leurs monumens, de leur religion, qui rappelle les mystères des Cabires de la Samothrace; et après ces détails nécessaires, l'auteur aborde la question qu'il s'est posée; identité de la langue actuelle celto-kimrhu et de l'ancienne langue; la langue que parlaient tous les habitans de la Gaule.

» Cette ancienne langue consiste pour nous en 125 mots, qui nous ont été conservés avec leur signification, et dont on retrouve 118 mots dans la langue moderne, avec la même signification et presque avec la même orthographe; autant du moins que des Latins et des Grecs pouvaient écrire correctement des mots celtes: cela était aussi difficile pour eux, dit avec raison M. de Latouche, qu'il le serait à des Italiens et même à des Français de sténographier du bas-breton.

» Les formes grammaticales de la langue celto-kimrhu sont remar-

quables par leur régularité méthodique. Les verbes actifs se conjuguent de cinq manières, et les verbes passifs de quatre, ce qui donne une grande variété d'inflexions. L'adjectif est toujours des deux genres et des deux nombres, sans aucun changement. La dérivation est régulière et riche. J'en citerai quelques exemples pour démontrer sous ce rapport la supériorité du celto-kimrhu sur le français : *telen*, harpe; *telenna*, harper; *telenner*, harpeur; *telennerez*, harpeuse. Sur quatre mots, il en manque trois au français. *Kalon*, *kaloun*, cœur, au sens propre; au figuré, valeur, magnanimité. Le mot français cœur n'a aucun dérivé, tandis que le celto-kimrhu en a de très-énergiques. Le verbe *kalounekaata*, donner du cœur. L'adjectif *kalounek*, qui a du cœur. Le substantif *kalouniez*, cordialité, affection tendre qui part du cœur; et cet autre si expressif : *kalounad*, effusion d'un cœur plein de tendresse. Il n'y a pas jusqu'au cœur d'un arbre qui est rendu par un mot propre : *kalounen*. L'adjectif *kalounez* exprime un attribut différent de *kalounek*; ce dernier a rapport au courage, et l'autre à la sensibilité. Le français ne rend aucun de ces sentimens par un mot qui dérive du mot cœur.

» Les dérivés forment une série d'idées complètes.

» De *kraban*, griffe, vient l'adjectif *krabanek*, qui a des griffes : le verbe *krabanata*, donner des coups de griffes; *krabanad*, coup de griffes. Il y a un diminutif, le verbe *krabisa*, donner un petit coup de griffes, et *krabisaden*, ce petit coup. Ce n'est pas l'idée d'égratigner, elle se rend par *krafina*, verbe, *krafinadem*, égratignure, dont la racine est le mot *kraf*, piqûre, d'où vient le verbe *krafa*.

» Il semble que l'idée du gouvernement, de la famille, se trouve dans les dérivés du mot *ti*, maison; *tiad*, maisonnée (famille et serviteur); *tiek*, chef de la maisonnée; *tiegez*, la maîtresse de la maisonnée; *tiekaata*, gouverneur de la maisonnée; *tiegeach*, la conduite, le gouvernement de la maisonnée; *touinel*, des maisonnées séparées formant un hameau.

» On voit que le celto-kimrhu est moins embarrassé de périphrases que le français. C'est la langue d'un peuple grave et réfléchi, qui économise les mots pour rendre ses idées, tout en les peignant dans toutes leurs nuances.

» Les sept consonnes muables par euphonie, ajoute M. de Latouche, les voyelles et les diphtongues qui terminent les mots; l'absence

de l'e muet, les aspirations mêmes, si elles ne sont pas trop gutturales, rendent, selon moi, la langue sonore et assez harmonieuse, quand la prononciation est lente et cadencée. Voilà quelques-unes des principaux avantages de notre vieil idiôme national; mais le moins contestable, c'est que son étude peut être utile pour l'histoire de la filiation des peuples, et pour celle des monumens de l'ancienne Gaule.

» A la suite de ce mémoire je trouve une dissertation de M. Pierquin sur les Huns et le Morvand. L'auteur croit qu'après la défaite de leur redoutable chef, un grand nombre de soldats restèrent dans le Morvand (Yonne); que là, abrités seulement par leurs tentes, ils trouvèrent une patrie plus douce et plus heureuse, sans perdre les mœurs ni les habitudes de la mère-patrie, pas plus que leur physionomie nationale. Nous ne suivrons pas l'auteur dans ses conjectures. Rien ne nous a paru moins probable que celle qu'il fonde sur les caractères des chevaux du pays dans lesquels il croit reconnaître l'origine mongole; rien de moins certain que les caractères physiologiques de la race, que les traces d'une constitution sociale à chef électif comme avant Attila. Rien de moins positif que cet héritage de penchant à la rapine, aux procès, etc., etc., que les Morvandeaux semblent tenir, suivant M. Pierquin, de la tribu hunnique qui aurait stationné dans le Morvand. Ces faits ne nous ont paru offrir qu'un faible intérêt.

» Il n'en est pas de même, Messieurs, d'une notice sur un autel votif trouvé à Gisse-le-Vieil, canton de Vitteaux. L'auteur, M. Morelot, antiquaire, à Equilly, a donné des détails curieux, et sur une statue de la déesse, et sur cette fontaine qui, comme celle d'Egérie, eut les honneurs divins.

« Immédiatement après cet article d'archéologie vient, et la transition est ici naturelle, un essai de traduction d'Homère. L'auteur a voulu *calquer* son sublime modèle autant que le permettait le respect dû à notre langue. Pour donner une idée du mérite du traducteur, M. Stièvenart, nous allons lire le passage célèbre (adieux d'Hector), que le bon Rollin et l'éloquent Rousseau admiraient si vivement.

» Femme, répond le grand Hector à l'aigrette mouvante, moi aussi, tous ces pensers m'occupent; mais j'honore trop les Troyens et les Troyennes au voile traînant, pour éviter, comme un lâche, les

batailles. Non, mon cœur en ordonne autrement, parce que j'ai appris à toujours être brave, à combattre au premier rang, pour soutenir la gloire de mon père et la mienne. Mon âme sait bien qu'il viendra un jour où périra la sainte Ilion, et Priam à la lance redoutée, et le peuple de Priam. Mais ni les malheurs à venir des Troyens, d'Hécube elle-même, ni ceux du roi et de mes frères, qui, nombreux et vaillans, tomberont dans la poudre sous des mains ennemies, ne m'affligent autant que ton propre sort. Alors, un de ces Grecs cuirassés d'airain t'entraînera tout en pleurs après t'avoir ravi le jour de la liberté. Dans Argos, tu tisseras la toile sous les ordres d'une étrangère, tu porteras l'eau de Messéis ou d'Hypéria, et sur toi pèsera une dure nécessité, et quelque jour, voyant couler tes larmes : « Voilà, dira-t-on, l'épouse de cet Hector, qui fut le plus vaillant parmi les Troyens dompteurs de coursiers, lorsqu'autour d'Ilion se livraient ces grandes batailles ! » C'est ainsi qu'on parlera ; et ce te sera une nouvelle douleur de n'avoir plus l'époux capable de repousser loin de toi le joug de la servitude. Ah ! que je meure, que la terre amoncelée me couvre tout entier, avant d'entendre les cris que tu jetteras entre les mains de tes ravisseurs !

» A ces mots, l'illustre Hector tend les mains vers son fils ; mais sur le sein de sa nourrice, à la belle ceinture, l'enfant se rejette en criant : la vue d'un père chéri, l'éclat de l'airain, la crinière qui, sur le haut cimier, ondule menaçante, l'ont frappé d'effroi. Le père sourit, ainsi que la noble mère. Bientôt le héros détache de son front le casque qu'il pose resplendissant sur la terre, il donne un baiser à ce fils bien aimé, le balance dans ses bras, puis, implorant Zeus et les autres dieux :

» Zeus, et vous tous, ô immortels ! faites que cet enfant, que mon fils soit comme moi, illustre parmi les Troyens ! qu'il ait ma force, mon courage ; qu'il règne puissamment sur Ilion ! qu'un jour à son retour des combats, chacun s'écrie : celui-ci est encore plus vaillant que son père ! qu'il rapporte les dépouilles sanglantes de son ennemi immolé, et que le cœur d'une mère en tressaille de joie ! »

» Le *Recueil* de Dijon contient un essai sur le régime municipal romain, par M. Migneret, de Langres. Cet avocat distingué a retracé l'histoire de la fondation de Rome jusqu'à Léon le philosophe ; il traite successivement :

1° De l'origine et du développement du régime municipal dans l'empire romain depuis la fondation de Rome jusqu'à la chute de la république ; 2° des modifications apportées dans le régime municipal par le gouvernement impérial ; 3° des honneurs, des magistratures et des autres offices inférieurs dans les cités municipales ; 4° de l'administration économique de la cité ; 5° charges personnelles, tutelle, curatelle ; 6° charges patrimoniales ; 7° charges mixtes ou doubles ; 8° existence civile des cités ; 9° existence civile de la cité ; 10° droit d'acquérir, d'aliéner, de posséder ; 11° droit d'administration séparée et distincte, soit de l'administration des autres villes, soit de l'administration générale de l'État ; 12° caractère public et privilège des administrations municipales ; 13° organisation administrative des cités.

» Le volume se termine par trois rapports substantiels de M. Morelot, l'un sur le traité du cautionnement en matière civile et commerciale publié par M. Pousot ;

» Le second, sur un ouvrage de M. Dumay, intitulé : *Commentaire de la loi du 21 mai 1836 sur les chemins vicinaux* ;

» Le troisième, sur le traité de l'administration de la justice criminelle en France, publié par M. de Lacuisine.

» L'exposition des idées de M. de Lacuisine serait en quelque sorte prématurée, puisque très-prochainement l'Académie aura à s'occuper de l'effet de l'admission des circonstances atténuantes que traite particulièrement son écrit ; aussi, nous ne reproduisons point les passages vraiment éloquens que l'on trouve dans l'analyse de son livre, nous ne transcrivons pas ses réflexions sur le droit de récusation, sur l'innovation récente qui isole le jury de la magistrature ; nous nous taisons sur les observations relatives à l'abus des grâces ; mais nous ne résistons pas, pour bien clore cet insuffisant rapport, au plaisir de vous lire un morceau un peu étendu sur le président d'assises :

« Dans notre organisation judiciaire, le président des assises est le préteur de l'ancienne Rome qui, dans la décision du fait, *jus dicebat ex sententiâ aliorum et non judicabat*, tellement, dit une ancienne chronique, qu'il n'y apportait rien du sien fors l'autorité et validité à ce qui se traistait et maniait devant lui. Mais ce serait une grave erreur d'appliquer littéralement ces termes à la direction de nos débats criminels. Les présidens sont principalement chargés d'ins-

truire l'affaire, c'est-à-dire de préparer dans un colloque simple, concis, calme et bien articulé, entre lui et les témoins, et par des interpellations personnelles faites à l'accusé, tout ce qui doit raisonnablement fonder la matière d'un débat sérieux; il doit rejeter, au contraire, tout ce qui tendrait inutilement à le prolonger. Or, l'élaboration des enquêtes, la coïncidence des dates, le rapprochement des faits, leur enchaînement, leur contradiction, la supériorité logique des uns sur les autres, la concordance de tous, le dégagement des superfluités de la cause, en un mot, la concentration des moyens sous la main habile qui les dilate ou qui les presse pour exprimer le doute ou la certitude, et faire jaillir la vérité des étincelles d'un débat lumineux; tous ces efforts pour déconcerter la fraude, faire triompher l'innocence et laisser la moindre part à la controverse, ne sont pas l'œuvre d'une attribution mécanique, ni d'une intelligence vulgaire!

» L'impartialité, qui est la première vertu du président, n'exclut ni la logique dans la pensée, ni la précision dans les faits, ni les rapprochemens dans les preuves. Interroger, c'est examiner; examiner, c'est interpellier; interpellier, c'est presque argumenter, ou plutôt c'est provoquer dans un colloque individuel toutes les contradictions de la défense. Tout cela doit s'accomplir d'une manière claire, précise, correcte, sans qu'on puisse accuser le magistrat d'avoir révélé son sentiment ou manifesté sa conviction, *cujus animi motum nullus detegit* (Callistrate). Cette tâche est périlleuse et le terrain semé d'écueils et de difficultés: asservir constamment sa parole à sa volonté, être clair dans le discours et retenu dans la pensée, pressant dans les prémisses et réservé dans les conséquences; éclairer les obscurités de la cause à la charge de se dissimuler soi-même; se faire en un mot l'agent de l'intelligence commune et commander sans cesse à ses propres impressions, tout cela exige beaucoup de tact, d'habileté, de discernement, et surtout une grande conscience.

» Dans l'accomplissement d'un tel devoir, faudra-t-il donc ainsi désespérer des hommes et des institutions? Gardons-nous de le faire. Le grand art ou plutôt le premier devoir de cet auguste ministère est d'être calme et juste en tout et partout, de ne se passionner pour aucun des intérêts en présence, de tenir entre eux la balance d'une main ferme et indépendante, et de poursuivre, *sans préoccupation*,

la recherche de la vérité. *Medius inter reum et actorem* (Constantin). En obéissant ainsi aux seules nécessités de la cause, le président se gardera de laisser prendre à personne l'initiative des questions décisives qui pourraient entraîner les convictions ; il les formulera d'une manière claire et concise envers tous et pour tous ; il purgera l'élément du débat des subtilités et des équivoques, le fondera sur des propositions larges, et aplanira ainsi les voies de la certitude judiciaire. Sobre de paroles et d'observations, si une réflexion devient nécessaire à l'intelligence d'un fait ou a son rapport avec un autre fait, ou s'il existe entre eux des concordances ou des contradictions, il fera le rapprochement, balancera une réflexion par une autre, une présomption par une autre présomption, et tiendra ainsi tous les intérêts en suspens en leur ménageant à chacun les élémens d'une discussion légitime.

» Il n'oubliera pas qu'à lui seul appartient la direction des débats, et il ne souffrira jamais que personne le gêne ou l'entrave dans l'exercice de cette prérogative que la loi ne lui a pas confiée dans un misérable intérêt d'amour-propre, mais pour la garantie des droits de tous. Il préviendra donc par des questions promptes et des rapprochemens judiciaires toutes les prétentions légitimes de l'accusation et de la défense, et il fera si bien, en un mot, qu'après ses propres recherches, il n'y aura guère que des redites ou des inutilités qu'il devra rejeter sans hésitation. Il proscriera les questions intempestives et les discussions anticipées, calmera les irritations et les susceptibilités, et apportera dans ses fonctions de la bonté sans faiblesse, de la fermeté sans rigueur, de la dignité sans affectation. A ces dons précieux du caractère, il joindra de la facilité dans la parole, de la concision dans la pensée, de la vivacité dans l'esprit, de la finesse dans les aperçus, de l'élévation dans l'âme, et enfin une connaissance profonde des règles du droit criminel.

» Dans une prompte et immédiate communication avec l'accusé, il pourvoira largement aux nécessités de la défense d'office, en proportionnant le choix de l'avocat aux aspérités de la cause et au danger de l'accusation. Pour favoriser de téméraires amours-propres ou d'obsequieuses importunités, il ne remettra pas en des mains inhabiles ou novices les intérêts les plus sacrés de l'homme et de la famille, mais il recherchera le dévouement désintéressé et fécondera les ger-

mes du talent. Avare de son pouvoir discrétionnaire, il le réservera pour les grandes nécessités de la justice et n'en usera jamais pour tyranniser la faiblesse ou servir les colères de la prévention, mais partout et toujours pour la manifestation de la seule vérité. Plein d'égard envers le magistrat du ministère public, il ne souffrira pas que sa personne ou son caractère soient jamais méconnus. Patient envers les témoins, il dissipera leur embarras, respectera leur hésitation, mais accablera le parjure de son autorité. Bon et généreux envers l'accusé, il l'interrogera sans aigreur et sans artifice, le soutiendra s'il le faut, le protégera, l'encouragera. La défense trouvera en lui un soutien zélé de ses libertés, mais en même temps un juge sévère de ses écarts. Patron des jeunes avocats, il les fortifiera et les excitera dans les premières luttes de la parole.

» Enfin, dans le résumé de la cause, il sera d'autant plus juste et vrai, qu'il agira sans contrôle et parlera sans contradiction : en soumettant à la conscience du jury l'analyse sévère des moyens respectifs, il n'aura pas préparé cette œuvre à l'avance, mais elle aura été méditée, conçue, improvisée par lui sous le feu de la discussion et l'impression vivante des débats; à cette condition seulement, elle sera la réflexion fidèle de la cause, et l'amour-propre du magistrat ne sera pas satisfait aux dépens du devoir. S'il supplée à l'insuffisance des moyens, *ut quæ desunt advocatis partium judex suppleat* (Dioclétien), il le fera avec réserve et discernement, et dans des termes qui ne donneront pas trop d'importance à sa parole. Enfin, il n'oubliera jamais que l'abus d'autorité dans le résumé des causes criminelles, même sous le prétexte du bien public, constituerait à la fois la plus grande infraction aux devoirs de sa charge, et une forfaiture morale qu'on ne saurait trop sévèrement flétrir; *iniquitas quætoris omni crimine gravior est* (Amien).

Tel sera le Président des assises, etc., etc., etc.

---

#### Séance du 16 Mai.

M. d'Hombres lit une note sur la *Grotte du Chien*; nous en transcrivons deux fragmens :

« Les voyageurs ne s'accordent pas, tant s'en faut, sur la hauteur de la couche du gaz qu'ils fixent d'après celle où s'éteint une bougie. Les uns, avec Artaria, lui donnent 0,17 mètres, d'autres 0,25 à 0,27; Galanti, 0,39; et je lis dans le Dict. de M. Bouillet qu'elle ne s'élève pas au-dessus d'un mètre! toutes ces mesures, quelque différentes qu'elles paraissent peuvent être justes, non-seulement parce que le sol n'est pas de niveau, ni plan, que la bougie s'éteint, quoique pas aussi subitement, à une élévation plus ou moins considérable; mais par une cause toute simple dont on n'a pas parlé, c'est que la hauteur du gaz dépend de la marche qui est à l'entrée de la grotte. Cette marche était peut-être, jadis, plus ou moins haute et elle est susceptible d'être exhaussée à volonté par des vannes ou autrement. Il est clair que le gaz s'élève dans cette espèce de réservoir, le remplit jusqu'au bord de cette barrière et déverse pour se répandre au dehors, comme s'il s'agissait d'une source d'eau. Le hasard nous a rendu cela sensible à mes compagnons et à moi, ainsi que je vais l'expliquer: Nous nous étions munis de grosses torches de filasse, enduites de goudron et de cire, afin de nous éclairer dans la grotte de la Sibylle, les chambres de Vénus, les étuves de Néron, etc. Nous les allumâmes et les vîmes s'éteindre subitement dans l'acide carbonique; expérience que j'avais faite antérieurement avec une bougie, du papier, des copeaux enflammés et de la braise. En la répétant trois ou quatre fois de suite avec nos torches, il se produisit beaucoup de fumée qui, retenue dans le gaz ou à sa surface, lui donne une teinte grise tranchante avec l'air qui restait transparent au-dessus. Le gaz que nous avions agité, expulsé en partie, parut augmenter assez vite et sa surface ondulait ce que j'explique par l'abondance de son dégagement, ou le tournoie; ment de la fumée. Nous le voyions dépasser la marche, s'écouler jusqu'au sol, où la fumée plus légère s'évaporait.

» Quoique j'aie remarqué cette séparation des deux fluides élastiques, que la pesanteur spécifique de l'un soit moitié en sus plus forte que celle de l'autre, j'admets cependant qu'ils se mélangent ou se pénètrent à leur contact. Je suis entré, comme plusieurs voyageurs dans la grotte; en restant debout, on n'éprouve aucun inconvénient, mais si l'on se courbe jusqu'à la hauteur de la ceinture 0,6 à 0,7 mètres du fond, on ressent une odeur acidule, une irritation dans les yeux et le nez; bientôt une sorte de malaise oblige à se relever et à

sortir. Ces effets deviennent de plus en plus sensibles à mesure qu'on se baisse, quoique l'on soit au-dessus du niveau de la couche d'acide carbonique et de la marche qui l'arrête, qui a 0,28 mètres.

» La première fois que je fus à la *Grotte du Chien*, le paysan qui en a la clé, vint avec un braque et un grand barbet, tous les deux forts beaux, mais paraissant malingres ou malheureux du service auxquels ils étaient destinés. Ils n'étaient point attachés et auraient pu fuir, mais, soumis à leur maître, ils restaient à ses côtés, résignés à leur triste sort. Je n'étais pas curieux, je l'ai déjà dit, des angoisses et de la mort de ces animaux et le custode qui en saisissait un, n'insista pas, lorsque je lui demandai d'autres expériences, en lui donnant l'étréenne d'usage et deux carlins en sus. Ces chiens me comprirent, je ne saurais en douter; levant la tête, remuant la queue, ils s'approchèrent de moi, léchèrent mes mains, que je leur passais sur le dos, ils firent mille gambades, en haletant et en aboyant pour témoigner leur joie et leur reconnaissance; ils ne me quittèrent plus tout le temps que je restai aux bords du lac d'Aguanó.

» Mon récit n'étonnera pas ceux qui savent combien l'éducation et les bons sentimens de ces animaux les mettent au-dessus de tous les autres; cependant, avant de publier cette remarque, j'ai désiré que d'autres personnes pussent la confirmer et je pourrais aujourd'hui citer plusieurs de celles que j'ai accompagnées dans mon dernier voyage, deux entr'autres qui avaient envie de juger l'effet des premières inspirations du gaz inerte, un commencement d'asphyxie, et se promettaient de faire sortir le chien dans trois minutes, quatre au plus. Je leur fis observer qu'il n'en souffrirait pas moins, que les convulsions continuaient, que la mort s'ensuivait selon la durée de l'expérience, mais que la sensibilité s'éteignait quand l'acide carbonique avait remplacé l'air dans les poumons. Quelques amateurs voulaient expérimenter si la taille d'un grand danois le préserverait, s'il aurait l'instinct de rester debout, de tenir son museau en l'air?... Ils s'en rapportèrent au témoignage du guide et du custode, qui nous citèrent plusieurs exemples et nous assurèrent avoir vu un épagneul qui, dès qu'on le couchait, savait fort bien se redresser, tendre le col hors de la vapeur, sortait et s'enfuyait s'il n'était pas retenu.

» Mes compagnons dissuadés, le pauvre chien que son maître tenait

déjà dans ses bras, obtint grâce entière et nous pouvons tous attester qu'il nous avait compris parfaitement, il nous regardait d'un air suppliant pendant que nous discourions, et une fois remis à terre, bien loin de fuir, il vint nous caresser, nous léchait l'un après l'autre, bondissait, allait et venait autour de nous, poussant des cris qu'on ne pouvait traduire qu'en remerciemens.»

M. Alphonse Dumas fait un rapport sur les mémoires publiés par la société académique de Lille.

« Messieurs, dit-il, le volume envoyé par la société royale de Lille, dont j'ai été chargé de vous présenter l'analyse, renferme une très-grande variété de sujets, et presque toutes les branches des connaissances humaines s'y trouvent dignement représentées : agriculture, histoire naturelle, physique et chimie, voyages pittoresques, poésies, appellent tour-à-tour l'attention et l'intérêt du lecteur, et il faudrait un rapporteur vraiment érudit, pour vous donner une idée suffisamment complète de ce livre.

» Sadata, toutefois, année 1843, fait d'avance présumer que quelques-unes des questions qui s'y trouvent traitées ont dû changer d'état et d'aspect. C'est ainsi que, dans un rapport très-bien fait du reste, sur la situation des laines, M. Lestibouois avait à rechercher les causes de leur avilissement; tandis que, depuis deux années, elles sont remontées à de très-beaux prix. Mais ses observations au sujet des réclamations qui, dans toute crise pénible des affaires, s'élèvent de tous côtés contre la législation et particulièrement les tarifs des douanes, n'ont rien perdu de leur justesse, et elles vont à l'adresse des populations du Midi comme de celles du Nord. Oui, trop souvent nous voulons attribuer uniquement à cette cause la situation souffrante ou prospère de nos industries, oubliant que, pour toutes, ce sont surtout les circonstances amenant l'abondance ou la disette dans la masse des produits, qui leur donnent une grande valeur ou les déprécient d'une manière désespérante. Les vicissitudes qu'ont successivement parcourues ces dernières années nos vins et esprits, nous sont de cette vérité économique une preuve frappante. Depuis 1830, aucune modification n'a été apportée dans la législation qui les régit, et cependant quelles extrêmes variations dans leur fortune! De 1830 à 1837, par le fait de récoltes abondantes dans la France entière, nos vins de bouche

descendent au prix de 7 fr. l'hectolitre, et les 316 à un prix proportionnel; et, en 1838, une seule année humide et froide dans le Nord, vient subitement en doubler la valeur; après quoi, le soleil recommençant à luire pour la France entière, ils retombent dans leur avilissement, et ne s'en relèvent qu'en 1843, alors que le Nord se trouve de nouveau déshérité de la chaleur des rayons solaires. Evidemment, les tarifs des douanes n'ont pas été complices de la hausse et de la baisse.

» A côté de la cause principale de la faveur ou du discrédit qui s'attache aux produits agricoles comme à ceux des manufactures, savoir leur grande ou faible masse, il est un autre élément qui ne laisse point d'exercer sur leur valeur commerciale une notable influence, ce sont les besoins réels et souvent aussi les caprices de la consommation. Or, sur la cause principale, abondance ou rareté des produits, l'industrie agricole demeure presque impuissante; c'est surtout le ciel qui envoie de belles ou de pauvres récoltes; mais quant à satisfaire les goûts particuliers de la demande ou consommation, il dépendrait de l'agriculture d'y parvenir bien plus fréquemment qu'elle le fait d'ordinaire. C'est ce talent d'aller au-devant de la demande, de la provoquer, d'en agrandir les proportions en sachant la deviner et lui plaire, que l'Hérault a mieux compris que nous dans sa vinification; c'est ce tact de producteur qui a enrichi ceux qui ont substitué les troupeaux à laines longues aux races donnant une laine fine, mais impropre à la confection de nouveaux tissus qui s'étaient emparés de la vogue. C'est enfin à cette nécessité de suivre le bon vent qu'obéissent ceux qui adoptent aujourd'hui les vers-à-soie dit *milanais*, donnant des cocons fermes et petits, et abandonnent l'ancienne espèce produisant des cocons gros et faibles, repoussés par tous les filateurs. Il faut donc convenir que la production qui souffre est quelquefois dans son tort; elle y est, lorsqu'ayant les moyens de se conformer aux exigences, bien ou mal entendues, de la consommation, elle ne le sait ou ne le veut point. Malheureusement, la possibilité de répondre à ces exigences n'existe point toujours pour elle; c'est alors qu'elle est bien réellement à plaindre, et que tout gouvernement paternel aura le devoir de lui venir en aide, et de ses conseils et de son appui.

» Après le rapport de M. Lestiboubois vient un mémoire de M. le

docteur Cazeneuve sur l'amélioration de la race chevaline. Il s'y trouve exprimée une opinion, qui nous semble parfaitement vraie, relativement aux moyens d'encourager l'élevage des chevaux de selle, propres aux remontes de notre cavalerie, qui sont ceux qui manquent le plus à la France, bien qu'elle soit capable de les produire. Pour que nos éleveurs trouvent leur compte à la production des chevaux de cette race, il faut consentir à les leur payer ce qu'ils valent, et leur en garantir le placement régulier; on pourrait faire face à une partie de la dépense, en y consacrant quelques-uns des fonds considérables, affectés tous les ans aux brillantes courses établies sur divers points du royaume; lesquelles sont bien plus souvent, dit M. Cazeneuve, un amusement pour les oisifs et un aliment fourni à la passion des joueurs, qu'un bon moyen d'améliorer les chevaux du pays. Il cite un exemple : En 1833, une jument normande, connue pour mauvaise et boîteuse, est achetée au prix de 220 fr. par un maquignon de Paris; il prépare la bête, et au bout de quelques semaines, grâce à un habile système d'entraînement, il lui fait remporter, sous le nom de Sémiramis, un des premiers prix du Champ-de-Mars. — Les courses ont certainement des avantages; mais que tous les sacrifices ne soient pas pour elles.

» Dans le mémoire suivant, on démontre l'utilité de pouvoir acquérir, dans la propriété rurale, la mitoyenneté d'un fossé séparant deux héritages, mais placé tout entier dans le fonds d'un des limitrophes; ainsi qu'on a, dans la propriété urbaine, le droit d'acquérir la mitoyenneté d'un mur, par une juste indemnité payée à celui auquel il appartient. A cet effet, on émet le vœu que, par une nouvelle disposition législative tout propriétaire joignant un fossé, ait la faculté de le rendre mitoyen, en remboursant au propriétaire du fonds dans lequel se trouve le fossé, la moitié de la valeur du terrain où il est creusé, de même que de frais de son établissement. Une telle disposition serait bien placée dans le nouveau code rural qu'attend l'agriculture, car elle éviterait des frais de recreusement et la perte de terrain qu'exigerait un second fossé.

» La question du reboisement de la France est traitée avec intelligence par M. Lefebvre. L'auteur déplore, dans l'intérêt du pays, la diminution progressive de l'étendue des bois. Vers le milieu du dernier siècle, dit-il, le marquis de Mirabeau estimait leur superficie

à 17 millions d'hectares ; Chaptal, en 1815, ne la portait plus qu'à 7 millions, et, en 1834, le *Mémorial statistique et administratif des forêts*, ne leur donne que 6 millions et demi d'hectares. Pourtant l'ancienne législation de la France avait souvent voulu arrêter cette destruction, et les ordonnances sur cette matière remontent à l'an 1319. Plus tard, Buffon, Réaumur, puis les encyclopédistes s'élevèrent contre le déboisement, et quand Turgot quitta les affaires, il allait publier un arrêt du conseil pour forcer les propriétaires à planter un vingtième de leurs terres, sous peine d'être surtaxés aux impositions. La révolution ne fit qu'ajouter immensément au mal ; enfin, en 1831, la loi autorisant la vente des forêts de l'Etat, des bois des communes et des établissemens publics, a mis le comble au déplorable état de choses actuel. Le moment est donc venu de mettre la main à l'œuvre d'une sage et nécessaire restauration. Les défrichemens devraient être interdits dans la plupart des cas ; le reboisement des montagnes et terrains en pente généralement prescrits ; il faudrait en outre planter d'arbres toutes les rives de nos routes, fleuves, rivières et canaux, ainsi que l'a fait Méhémet-Ali pour l'Egyte ; plantation de 16,000,000 de pieds, qui tous les quarante ans ne rapporteraient pas moins de 335 millions de francs au trésor. Il serait enfin urgent de supprimer le parcours, et de donner aux gardes-champêtres une nouvelle organisation propre à mieux sauvegarder l'existence du sol forestier de la France.

» Dans un compte rendu de la distribution des prix fondés par la société royale de Lille, se trouve un remarquable discours de M. Pierre Legrand, son président ; il rend hommage à l'utile et pratique direction que les Académies de province ont partout franchement adoptée, et qui doit, enfin, les venger des traits épigrammatiques qui ne les ont peut être que trop justement assaillies en d'autres temps. L'agriculture lui paraît digne de tout leur intérêt, et la société royale de Lille se félicite notamment de l'institution de ses associés agriculteurs, utiles auxiliaires et zélés propagateurs de la mission d'améliorations et de progrès qu'elle s'est donnée. Son président regarde comme indispensable à la prospérité des campagnes la création d'un enseignement agricole ; si des chaires se sont fondées pour le développement des industries de la cité, l'exploitation du sol ne mérite pas une moindre sollicitude. M. le président termine en rappelant que

bien que la poésie appartienne plus naturellement aux contrées méridionales, et les études de la vie pratique et positive à celles du nord, la société royale de Lille n'est cependant jamais demeurée étrangère au culte sacré de l'art, et il annonce qu'une médaille d'or sera décernée l'année suivante à l'auteur du meilleur mémoire sur la vie et les ouvrages du peintre Wicar, une des belles illustrations de la cité lilloise. Et, en effet, plus loin dans le volume, se lit le rapport de la commission chargée de décerner le prix accordé à M. Dufay pour une biographie pleine d'intérêt de ce grand artiste.

» L'examen, auquel je viens de me livrer, conduit à peine au second quart du recueil que vous avez bien voulu me confier; et cependant, Messieurs, je dois déjà songer à mettre un terme à ma tâche, car non-seulement le temps m'a manqué pour tout voir et tout rapporter, mais aussi, je l'avoue, les connaissances spéciales. Si j'en eusse été capable, j'aurais eu encore à vous rendre compte d'un mémoire sur la fertilisation des terres par les sels ammoniacaux, les nitrales et autres composés azotés; d'une description ornithologique, ayant pour objet les oiseaux nageurs observés en Europe et principalement dans le Nord de la France, notice dans laquelle l'auteur, M. Degland, cite à plusieurs reprises notre compatriote M. Crespon, soit pour s'étayer de son témoignage, soit quelquefois pour le combattre; d'une série d'expériences sur les piles électriques; d'un travail, fort entendu, de nivellement des routes royales et départementales et chemins de grande communication de l'arrondissement de Lille. Mais je signalerai plus particulièrement à votre attention la relation d'un voyage de Lille au Mont-Blanc, pour le plaisir qu'elle m'a causé par l'esprit piquant et original qui s'y trouve semé à pleines mains, et aussi par le mérite de la fidélité des faits, qu'un long séjour en Suisse et mes excursions en Savoie, m'ont mis à même de reconnaître et d'apprécier.

» J'ai, enfin, à faire mention d'une traduction en vers de diverses poésies espagnoles; vers qui, dois-je le dire? me semblent parfois justifier ce que disait M. Legrand, dans son discours solennel, que le ciel du département du Nord pouvait passer pour inclément aux muses. »

---

*Séance du 30 Mai.*

M. le président dépose les ouvrages offerts depuis la dernière séance, savoir :

Un mémoire de M. de La Farelle sur la Nécessité de fonder l'enseignement de l'économie pratique ;

Le volume in-4° *Degli alti della sesta riunione degli scienziati italiani tenuta in Milano* ;

Les mémoires de la Société des sciences et arts de Valenciennes ;

L'Annuaire de l'arrondissement de Falaise ;

Le Recueil de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Marne ;

Le Précis analytique des travaux de l'Académie royale de Rouen ;

Une comédie en vers de M. Compan, dont M. Dumas veut bien faire le rapport.

M. Hedde promet à l'Académie le don de quelques graines de la Chine, que son frère M. Isidore Hedde enverra prochainement.

M. Hedde lit un mémoire sur les cheminées et les fumigations aromatiques. Afin de remédier aux inconvéniens de l'usage du tabac tout en satisfaisant une habitude qui tend à se répandre, M. Hedde a fait quelques cigarettes composées de différentes plantes. Il montre à l'Académie quels effets elles pourraient produire dans diverses affections morbides et surtout combien sont faciles les procédés de fabrication.

M. Nicot, secrétaire, fait un rapport verbal sur une dissertation relative au passage d'Annibal à travers les Alpes. Il met sous les yeux de l'Académie une carte en relief qui permet de suivre pas-à-pas la marche de l'armée carthaginoise et de juger même des difficultés qu'offrait la route depuis les bords du Rhône jusqu'à Pellis, une des sources du Pô, sur le versant oriental des Alpes.

L'auteur de la dissertation, M. Imbert-Desgranges, dont M. Nicot reproduit les idées et les conjectures, pense d'abord (et avec raison) que ce n'est pas dans Tite-Live qu'il faut chercher des éclaircissemens sur un itinéraire couvert jusqu'ici d'un voile presque impénétrable, mais bien dans Polybe, écrivain contemporain, qui était venu de la

Grèce voir les Alpes, et dont l'origine, les affections même sont une garantie d'impartialité. En effet, quand on lit la description de l'historien grec, quand on voit les sites qu'il a décrits on ne peut refuser un juste tribut d'admiration à la fidélité de ses pinceaux. Voici, en abrégé, l'opinion de l'auteur : Après avoir passé le Rhône un peu au-dessus d'Avignon, Annibal marche vers Lisle, puis prend la vallée de l'Eygues qu'il remonte se tenant sur la frontière des Voconces du côté de Saint-Paul-Trois-Châteaux. Il se dirige par cette frontière des Voconces ( Vaison ) vers le pays des Triconiens, c'est-à-dire le Gapençais et parvient à la Durance. Il la franchit et marche dès-lors le plus souvent à travers des terres cultivées (*campestri itinere*), il accomplit ainsi pour parvenir à l'entrée des défilés, c'est-à-dire, à Mont-Dauphin, la période de dix jours de marche indiquée par Polybe. Ici commence une autre série de quinze jours de marche sur laquelle M. Imbert-Desgranges donne des détails tellement circonstanciés qu'on suit l'expédition jour par jour, heure par heure. L'entrée du Queyras, l'occupation du plateau qui s'étend jusqu'à Guillestre, cette marche des fantassins et des quarante-huit éléphants à travers cet effrayant sentier, faisant le tour d'un bec de rocher qui s'avance sur l'abîme et descend ensuite par cinq rampes superposées, raides de 4 à 5 mètres de longueur, tellement étroites que le piéton ne peut y passer sans effroi, toutes ces pénibles ascensions, ces combats si bien décrits par l'historien, prennent sous la plume savante de M. Imbert-Desgranges une date, une physionomie et un corps.

Enfin, le 11 novembre, après plusieurs jours de neige et de fatigues indicibles, Annibal rassemble ses soldats découragés et les conduit sur l'éminence (Col de la Croix), à gauche du Viso, d'où ils voient dans le lointain les plaines du Pô, l'Italie. — Alors les troupes descendent avec des difficultés extrêmes et des périls incessans tant la pente est rapide. Alors encore un pic de rocher infranchissable vient former obstacle. C'est à propos de ce rocher attaqué par le feu et le vinaigre que M. Desgranges discute l'emploi de ce moyen dont parlent Pline, Horace, Gallien.

La dissertation de M. Imbert-Desgranges s'éloigne peu de celle qu'avait publiée autrefois M. Larauza. Comme ce savant, il réfute toutes les opinions des érudits qui avaient cru tour-à-tour que le passage des Alpes s'était effectué par le Mont-Genèvre ou par le petit

Saint-Bernard. Il ruine aussi, par la précision de ses indications, le système émis relativement au passage du Rhône d'abord à Lyon, puis à Roquemaure (Mendajors et Rollin), et semble avoir résolu un des problèmes les plus ardues et qui avait jusqu'ici défié et même égaré les investigations de la science.

L'Académie se montre satisfaite de la communication et de l'analyse faite par son secrétaire.

L'Académie nomme MM. Liotard et Rivoire pour conférer avec la Société de médecine sur le congrès scientifique annuel à établir à Nîmes.

---

*Séance du 13 Juin.*

M. le président lit une lettre d'un auteur, M. Delapelouse, qui se propose d'exposer les avantages de l'anatomie clastique de M. Auzous. M. Hedde se charge de rendre compte.

M. le président dépose : 1° un volume des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

2° Les annales de la Société de l'Auvergne.

3° Un mémoire de M. Belin, sur les avantages qui naîtraient de l'application du mode de concours aux divers emplois publics.

M. le secrétaire dépose cinq mémoires sur la question de l'introduction des circonstances atténuantes dans la législation criminelle.

L'Académie nomme pour juger ces mémoires :

MM. Maurin, Eyssette, de Labaume, Teulon, Martin, de La Farelle, de Daunant, Causse, Nicot.

L'Académie nomme pour juger les mémoires sur la question des sels, MM. Plagnol, Liotard, Labaume, Dumas, Abric.

M. D'Hombres-Firmas, M. Liotard et M. Martin proposent d'accorder le titre de membre correspondant à M. le docteur Boileau de Castelnau. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. D'Hombres-Firmas lit un rapport sur les mémoires de la Société du département de l'Eure.

M. Dumas fait un rapport verbal sur la comédie de M. Campan, qu'il s'était chargé d'examiner. L'Académie entend la lecture de quelques scènes, où se font remarquer plusieurs vers faciles.

Séance des 20 et 27 Juin.

M. de Castelnau communique à l'Académie, une lettre de M. le préfet du Gard, par laquelle ce magistrat exprime son approbation de la tenue d'une *Conférence scientifique* qui aurait lieu annuellement à Nîmes. Après la lecture de cette lettre, au nom de la commission dont il est le rapporteur, M. de Castelnau propose :

- » « 1<sup>o</sup> De fixer le temps de la conférence scientifique pour la présente
- » année, au 16 août, afin qu'elle précède le congrès scientifique de
- » Marseille et la réunion de la Société géologique à Alais ;
- » 2<sup>o</sup> De présenter un programme de questions auxquelles on ajou-
- » tera subsidiairement d'autres questions empruntées soit au congrès
- » scientifique de Marseille, soit à la réunion géologique d'Alais. Ce
- » programme n'exclura pas les propositions qui pourraient surgir pen-
- » dant la tenue de la séance ; celles-ci devraient toutefois être autori-
- » sées par le bureau. »

L'Académie adopte ces conclusions ainsi que le programme proposé au nom de la commission.

L'Académie reçoit avec reconnaissance l'hommage qui lui est fait par M. Reboul de ses *Poésies nouvelles*.

M. Fontanès donne lecture d'un mémoire sur les rêves, considérés sous le rapport psychologique.

Ce mémoire considère successivement la nature, les causes et les effets moraux des songes.

Dans les songes, l'intelligence s'affranchit des lois de l'espace et du temps ; elle croit à la réalité du spectacle qu'elle aperçoit, sans qu'il dépende d'elle d'en régler à son grè les scènes.

Quoiqu'il soit difficile d'arriver à une solution positive de la ques-

tion de savoir, si l'on songe toujours en dormant, quelques faits et l'activité essentielle à l'âme porteraient à le croire.

Si l'on recherche les causes de nos songes, on les trouve dans le souvenir des événemens de la journée; dans les tendances naturelles de l'individu; dans l'essor accidentel du corps et dans les impressions venues du dehors, pendant le sommeil. Ces causes sont indiquées aussi par la ressemblance qui unit les rêves à l'état de rêverie que nous connaissons beaucoup mieux, et qui est un produit de l'imagination.

Le penchant populaire à voir dans les songes des effets, des causes surnaturelles, et comme un présage de l'avenir, ne résiste pas à un examen sérieux. Les coïncidences singulières qui se sont quelquefois présentées entre les rêves et les événemens de la vie, s'expliquent par le concours des causes naturelles.

Passant des causes aux effets, on trouve dans les songes comme une révélation de l'état personnel de l'homme, de ses désirs, de ses craintes. Les songes sont bien souvent un aiguillon qui déchire la conscience du coupable; ils raniment aussi nos affections en nous rappelant les absens ou les morts, et ils présentent une poésie émouvante qui occupe et charme le temps du sommeil.

« Les songes, dit M. Fontanès, sont une expression pramatique de » l'état de notre être. Certaines affections physiques provoquent » des songes analogues, et on a vu, un temps, les médecins attentifs » aux songes de leurs malades, pour en induire la connaissance de » l'organe attaqué. — Les songes expriment plus souvent l'état de » l'âme. Suivant les facultés dominantes dans un homme, vous verrez » arriver les songes; ils sont vifs et dramatiques, si le sujet a de » l'imagination et des passions; réguliers et suivis, si la raison est la » directrice de sa vie. L'esprit gai et l'esprit triste n'ont pas des rêves » de la même couleur; l'avare et le voluptueux ne sont pas dans l'usage » de voir en dormant les mêmes choses. Par les rêves, le fond de l'âme » se manifeste; vous connaissez bien un homme qui serait exact à » vous raconter chaque matin ses rêves de la nuit. C'est ce qui expli- » que cette espèce de curiosité empressée que vous éprouvez, lorsque » la personne qui a couché dans votre chambre vous dit que vous » avez parlé pendant votre sommeil. Vous demandez à connaître les » paroles que vous avez prononcées, vous voulez savoir si vous n'avez

» pas révélé, en dormant, un secret que vous auriez dû taire. Dans le  
» sommeil, comme dans le vin, on dit beaucoup de vérités ordinaire-  
» ment cachées dans le sentiment intime.

» Bien souvent, tandis que l'on songe, l'âme s'éclaire d'une lumière  
» plus pure. Eveillé, l'homme s'entoure de sophismes pour se cacher à  
» lui-même la faute dont il est coupable ; il essaie de se justifier, et il  
» trouve une espèce de paix, au milieu des plaisirs et de la dissipa-  
» tion ; mais, lorsqu'il a posé sur l'oreiller sa tête fatiguée, un jour  
» nouveau se lève pour lui. Il voit, dans leur triste réalité, les mau-  
» vaises actions de la journée ; une voix secrète lui reproche sa dureté,  
» son égoïsme, la violation des devoirs sacrés, et le remords le perce  
» de son aiguillon sans qu'il puisse se défendre. Les songes viennent  
» au secours de la conscience, et quelquefois anticipent sur l'avenir ;  
» ils impriment sur notre front une honte salutaire, en nous montrant  
» nos mauvais désirs réalisés dans un tableau magique.

» Les songes ne sont pas, non plus, inutiles aux affections. Ils les  
» entretiennent, en nous occupant, la nuit, de ceux qui nous inté-  
» ressent le jour. Pendant que le corps se repose, à quoi pense la  
» mère de famille qui a un enfant malade ? A cet enfant, objet de sa  
» sollicitude. Elle ne le quitte pas, même en dormant ; son cœur n'a  
» pas le temps de se refroidir par l'oubli. Un ami est absent ; vous ne  
» pensiez pas à lui, depuis quelque temps ; voilà qu'il se présente  
» tout-à-coup à vous dans un songe, et qu'il reçoit votre affection  
» presque effacée. Nous oublions souvent les morts, même ceux que  
» nous avons le plus aimés ; mais ils reviennent dans nos rêves pren-  
» dre la place qu'ils occupaient dans notre cœur et ranimer une amitié  
» qui nous avait été sacrée comme un devoir. Que de gens ne parlent  
» de leurs parens morts qu'à l'occasion d'un songe !...

» Enfin, les songes sont une espèce de poésie. Nés des sentimens  
» qui nous animent, ils les revêtent de formes et de couleurs que  
» l'imagination fournit avec abondance. N'est-ce point là de la poésie ?  
» N'en voyez-vous point là les effets moraux ? Amis des lettres, vous  
» trouvez, dans les écrits du génie, de délicieuses jouissances ; ils  
» éveillent des sentimens généreux et, vous détachant du moi, vous  
» font passer dans les hautes régions de l'idéal. Eh ! bien, les songes  
» sont des poésies, dont tous les hommes goûtent le charme et l'in-  
» fluence. Pour être ému, et pour s'élever au-dessus des réalités qui

» retrécissent le cœur, le peuple ne demande ni les chefs-d'œuvre des  
» antiquités classiques, ni les écrits éphémères d'une littérature  
» facile, ni les livres illustrés dont l'opulence fait son délassement; il  
» lui suffit du silence des nuits et d'un songe. Tandis qu'il oublie ses  
» fatigues et ses travaux, tandis qu'il reprend dans le sommeil des  
» forces pour le jour suivant, il regarde avec émotion passer devant  
» lui les ombres riantes ou terribles des songes que son imagination  
» multiplie. Mieux que Homère et Virgile, mieux que l'Arioste et le  
» Tasse, mieux que Goëthe et Schiller, mieux que Shakespeare et  
» Lope de Vega, ses songes l'intéressent, l'amuse et le préparent,  
» délassé, ému de toutes ces scènes fantastiques, aux réalités quel-  
» quefois bien rudes du lendemain. »

M. Teulon lit une traduction en vers de la dixième satire de Juvenal, intitulée : *Les Vœux*. L'Académie remarque particulièrement au milieu de vers pleins et libres, la peinture des malheurs attachés à une trop longue vie, et ce beau passage formant conclusion où l'auteur latin conseille aux hommes de remettre avec confiance leurs intérêts entre les mains des dieux et de ne leur demander pour toute faveur que la vertu, la modération et le mépris de la mort.

L'Académie clot sa séance par l'adoption des questions proposées pour le congrès annuel scientifique du 16 août.

---

### *Séance du 11 Juillet 1846.*

Un membre donne lecture de quelques notes de voyages sous ce titre : *Les bateaux à vapeur de la Suisse*.

Après des réflexions justes et exprimées dans le meilleur style, sur la marche de l'esprit humain pour qui, dans le champ des découvertes, un pas fait n'est que le point de départ d'un effort nouveau, d'une invention nouvelle; après un rapide historique de la vapeur et de ses applications depuis Salomon de Caux jusqu'à nos jours, l'auteur entre en matière.

Il décrit d'abord Genève et les institutions de cette ville. Il en indique les collections, non sans mentionner quelques-uns des savans et des hommes laborieux qui les possèdent.

Il fait ensuite une peinture animée de la navigation du lac, de ses

nombreux steamers, du luxe de leur aménagement, de ce mouvement rapide de voyageurs qui de tous les points de l'Europe viennent contempler cette contrée qui offre de si admirables spectacles.

De Genève l'auteur se rend à Berne, Fribourg, Morat, célèbre par la défaite de Charles, puis à Interlaken, Lucerne. En parcourant les bords du lac, l'auteur visite le monument élevé en l'honneur des Suisses qui périrent aux Tuileries, le 10 août, et surtout Kussnacht, rendu célèbre par l'acte hardi de Guillaume Tell, puis Sempach qui rappelle la célèbre bataille de 1386; dans le canton de Zug, Morgatten et son pittoresque défilé, enfin, Altorf, berceau de l'indépendance helvétique.

Parmi les passages qui ont plus vivement excité l'intérêt de l'Académie nous citerons le suivant :

« La liberté que l'on fait consister généralement dans l'exercice des droits politiques, pour celui qui puise dans son travail les ressources de l'existence, ne réside-t-elle pas plutôt dans la faculté d'échapper le plus possible aux lourdes exigences de la vie matérielle? Qu'importe, en effet, à l'homme qui vit de salaires de jeter un bulletin électoral dans la boîte à scrutin? mais ce qui lui importe véritablement, c'est de voir diminuer les fatigues du travail, c'est de vivre de la vie de l'homme, non de celle de la bête de somme.

» Or, si plongeant nos regards dans l'avenir, nous nous autorisons du passé pour prévoir les destinées de l'humanité, il nous est permis d'espérer que l'homme ira s'émancipant tous les jours davantage de la servitude des labeurs pénibles et repoussans, à l'aide des instrumens perfectionnés que peuvent lui fournir les applications variées de la machine à vapeur.

» Et sous d'autres rapports comme aussi sous un point de vue plus spécial, quelle source d'avantages doit se rencontrer dans les bateaux à vapeur qui, en multipliant les communications, amènent ou doivent amener tant d'échanges divers de marchandises et d'idées, de mœurs et d'institutions.

» Mais pour que ces échanges s'opèrent utilement, il ne faut pas qu'ils soient entravés par la législation ou les vieilles habitudes des nations. Qu'importerait que les barrières matérielles tombassent, si les barrières morales restaient immobiles et fixes? C'est une chose à remarquer, du reste, que l'homme avec sa force de volonté triomphe

plus facilement des obstacles de sa nature physique que des habitudes de sa nature morale. Il se roidit sans doute contre les chaînes pesantes du passé qui emprisonnent son activité; il mord les barreaux de sa cage; mais il ne les brise qu'à la longue.

» Il est une nation chez qui il n'existe pas de ces entraves légales qui arrêtent dans d'autres pays le développement du bien-être des populations. Là les chimères de la balance du commerce, les privilèges de la *protection douanière* n'existent pas; là le mouvement des idées n'est pas consigné à la frontière; là la locomotion des personnes n'est pas assujétie à une foule de formalités gênantes qui équivalent presque à une prohibition du *laissez-passer*. L'industrie de l'homme s'est appliquée à baisser les barrières naturelles, au lieu d'en élever de nouvelles. Aussi un vaste courant d'idées, de personnes et de choses, sillonne ce pays d'exception, en tous les sens, et lacs et rivières tout concourt à cette traversée féconde.

» Qu'on aille, en effet en Suisse, à cette riante époque de l'année où les tièdes haleines des vents ont fondu les neiges de ses montagnes, à l'exception toutefois de ces pics ardues où elles sont stratifiées comme les rochers, vous verrez affluer hommes et choses qui attesteront la liberté de la circulation. Que vous parcouriez ses cités, ses vallées profondes, ses fraîches Tempés, ses glaciers, ses lacs et ses fleuves, que vous arrêtiez vos regards sur ses admirables cascades, sur ses imposantes forêts de sapins ou sur les splendeurs de cristal de ses hautes montagnes, partout vous trouverez des voyageurs venus de tous les points de l'Europe et causant en pleine liberté, sans crainte d'être espionnés; partout vous retrouverez des souvenirs de la patrie absente dans les personnes que vous rencontrerez; dans le langage que vous entendrez, dans les marchandises que vous verrez étalées.

» Sans doute, ce n'est pas le bateau à vapeur qui a inauguré un tel état de choses; mais à coup sûr il l'a singulièrement agrandi et étendu. Autrefois les voyages étaient le privilège du petit nombre, c'était presque une distinction d'aristocratie; la démocratie aujourd'hui s'y est jetée à ailes déployées; et si un hôtel au pied des glaciers rappelle un de ces caravansérails d'Orient où se trouvent réunis une foule de gens venus de tant d'endroits divers, où tant de langues se croisent et se mêlent, c'est au bateau à vapeur qu'il faut en rapporter la cause.

» L'aviron et la vapeur sont les deux termes extrêmes du système de locomotion par eau. Que d'essais et de tâtonnemens pour être arrivés de l'un à l'autre ! Que de siècles accumulés pour avoir pu atteindre au dernier terme, et que de découvertes intermédiaires ! la rame, la voile, et pour le voyage de long cours la boussole, les courans, les vents alisés.

» Mais si dès aujourd'hui on va d'Europe en Amérique sur un steamer presque en moitié moins de temps que sur un paquebot à voile, que sera-ce si l'espérance du vieux ingénieur anglais, Stephenson, le constructeur du premier chemin de fer de son pays, se trouve réalisée, et si quelque jour on parvient à faire sur mer 40 lieues à l'heure ; alors le tour du monde qui a coûté 3 ans et demi de navigation à Magellan deviendra une affaire de 11 jours, ainsi qu'on l'a calculé déjà avant nous.

» Je ne sais pas du reste si on pourra se féliciter au point de vue de l'art d'une traversée aussi rapidement accomplie ; les affaires pourront y gagner, mais les voyages y perdront à coup sûr de leur agrément, les voyages effectués surtout dans un pays qui présente autant que la Suisse des sites dignes d'admiration. La vitesse actuelle est déjà assez grande sans l'être trop toutefois.

» Les bateaux à vapeur sont installés partout dans ce beau pays, et de petits lacs comme le lac de Thun et celui de Brienz, n'en offrent pas moins que les lacs de Genève, des quatre Cantons, de Zurich et de Constance. Il ne manque à ce beau système hydrographique que de voir toutes ces belles artères navigables ralliées les unes aux autres par des chemins de fer.

» Cet élément de communication, qui est le complément des voies d'eau, est à l'état de projet en Suisse ; à Genève on s'occupe d'un railway destiné à mettre cette ville en rapport plus direct avec Lyon. Le canton du Tessin a accordé une ligne de Chessa au Saint-Bernard, et on a discuté le projet d'une voie de Bâle à Lucerne. On sait que le chemin de fer de Strasbourg vient aboutir aux portes de la première de ces deux villes.

» Les steamers du lac de Genève exécutent leur trajet avec une grande célérité, mais qui n'est pas excessive. On a tout le temps quand on est sur le pont pour admirer ces belles rives riches de tant de souvenirs.

» Le Léman a, on le sait, 18 lieues de longueur sur 4 dans sa plus grande largeur. C'est à Villeneuve que se termine cette belle nappe azurée, qui sert de grande route à de si intéressantes et si variées excursions.

» Les paquebots sont d'une force de 150 chevaux, les machines sont anglaises, dans un état parfait d'entretien. Elles sont alimentées avec du combustible végétal.

» L'aménagement est d'une magnificence rare; les secondes places valent bien les premières des steamers du Rhône, et l'intérieur est même d'une propreté plus irréprochable. Le salon des premières places est d'un luxe, d'une richesse splendide, inconnue sur nos fleuves. Le cristal et le cuivre poli brillent aux panneaux des portes; un divan en damas de soie règne sur tout le pourtour, des sièges d'une élégance recherchée garnissent l'intérieur, des glaces, des tableaux, des gravures de prix tapissent les murs, des ouvrages à illustration, des journaux français, anglais, suisses et allemands sont répandus sur les tables.

» Mais quelque enchantresses que soient les séductions de ce salon flottant, nul n'est tenté de s'y renfermer, et quelle que soit l'heure de la journée, les voyageurs sont disséminés sur le pont les yeux avidement attachés à ces rivages qui se succèdent rapidement.

*Littus fugit*

et les employés du bateau, quelle que soit leur politesse exquise et leur attention empressée à répondre à toutes les questions qu'on leur adresse, ont de la peine à y suffire.

» Ici, c'est Coppet, où vécut cette Française de cœur et d'intelligence qui a élargi par ses travaux littéraires le sillon intellectuel de notre pays; là, Lausanne, où Gibbon composa sa célèbre histoire; là, Vevey, Montreux, Clarens, illustré par le peintre de Julie; là, la Meillerie, dont les beaux rochers ont souffert de la main qui traça la route du Simplon et qui manqua voir la fin de Byron, s'essayant par la traversée à la nage du lac à celle de l'Hellespont, que nouveau Léandre il traversa plus tard; là, Chillon, aujourd'hui l'arsenal du canton de Vaud, autrefois la prison de Bonivard, chantée par le poète; ici, la Dent de Moscle, les montagnes du Valais, la Dent de Jamant, le Diableret et l'embouchure du Rhône qui terminent le paysage.

» Grâce au bateau à vapeur, vous avez vu, admiré en peu d'heures

ces beaux lieux. Vous avez eu le temps de visiter Chillon et ses cachots souterrains dont la voûte est supportée par des piliers qui portent le nom *Byron*, tracé par la main même du poète; l'anneau auquel fut attaché le malheureux Bonnivard, dont les souffrances sont écrites sur la pierre creusée par les mouvemens agités du noble martyr. Vous avez même pu vous arrêter à Vevey et aller admirer le glacier du Saint-Bernard, du haut de la plate-forme de son église.

» Si la poésie perd quelque chose à voir la colonne de fumée remplaçant la gracieuse voile latine, ce n'est pas sans compensation au point de vue du pittoresque même, que de contempler le steamer s'avancant majestueusement sur cette onde azurée du lac, puis tout-à-coup s'élançant avec vitesse et fuyant à l'horizon comme un alcyon qui rase l'eau de son aile.»

M. Hedde, fait à son tour, le rapport dont l'Académie l'avait chargé.

« Messieurs, dit-il, dans une des précédentes séances vous avez bien voulu me charger de vous rendre compte des ouvrages que M. le docteur Lapelouse vous avait adressés; je viens m'acquitter aujourd'hui du travail que vous avez bien voulu me confier.

» Quoique les études médicales ne soient pas ma spécialité, j'ai pu cependant apprécier à leur juste valeur l'utilité des pièces d'anatomie clastique appliquées à l'enseignement public et particulier, et même à toutes les classes de la société; et voir quels renseignemens précieux n'en retireraient pas les élèves des écoles normales, des collèges et des communautés religieuses, destinés à devenir un jour des professeurs; quels soins ne pourraient pas donner les premiers aux enfans confiés à leur soins; tandis que les élèves y puiseraient d'utiles enseignemens. Quels avantages ces préparations anatomiques ne donneraient-elles pas encore à ceux qui, placés sur les bancs de la magistrature, ou du barreau, et aux membres du jury obligés de prononcer tous les jours sur la vie et l'honneur des citoyens.

» Que d'accidens, que de dangers n'éviteraient pas enfin les pères et mères de famille, et tous les gens du monde, s'ils connaissaient à fond les ressorts matériels de cette machine humaine, tout à la fois si simple et si compliquée, et si admirable dans son ensemble, et qui révèle toute la grandeur de Dieu dans la perfection de son œuvre la

plus parfaite. Permettez-moi, en terminant, de vous exprimer le vœu de voir la ville de Nîmes ou le conseil-général du Gard faire l'acquisition de l'assortiment complet des pièces d'anatomie (clastique) du docteur Auzoux.

» Au moyen de ces pièces déposées dans la Bibliothèque de la ville, chacun pourrait être à même de venir observer et de s'instruire sur une science qui doit mériter l'attention de tous les hommes amis du progrès. »

M. de Castelnau lit, sur la comparaison des températures, la note suivante :

« Messieurs, dit-il, l'an dernier vous eûtes la bonté d'écouter avec bienveillance un relevé des observations météorologiques, dans lequel je comparais l'abaissement extraordinaire de la température pendant le mois de décembre 1844, à celle de pareils mois, des 19 années antérieures.

» Aujourd'hui, me permettez-vous, Messieurs, de rapprocher la constitution atmosphérique actuelle de celle de quelques-uns des mois de mai et juin précédens ?

» J'ai fait un relevé de l'état atmosphérique de ces deux mois, depuis 1837 jusqu'à 1846 inclusivement. — 1839 n'est point porté à cause de l'état incomplet des observations de ce laps de temps, par cause indépendante de ma volonté.

» Mes notes indiquent les variations survenues dans la journée, les chiffres du tableau expriment les variations et non point des jours.

» Le tableau que j'ai l'honneur, Messieurs, de mettre sous vos yeux, fait remarquer la prédominance des temps humides, pour les mois que j'étudie en ce moment.

» En effet, les jours au ciel couvert ou nuageux, ceux de brouillard, ceux pendant lesquels le vent a soufflé de l'hémisphère austral, les orages ont été plus nombreux que pendant pareils mois des autres années.

» Les jours venteux ont été plus rares; le thermomètre est descendu plus rarement au-dessous de zéro, pendant l'hiver dernier.

» La température de 36° n'a été atteinte qu'une seule fois pendant les mois de juin précédens. Dans ce cas, les circonstances concomitantes n'étaient pas les mêmes qu'en 1846.

» Il est vrai que le chiffre des jours de pluie a dépassé, quatre fois, celui de cette année; mais, alors, le vent a été plus souvent boréal, la température a été moins élevée, les jours venteux plus fréquens.

» D'ailleurs, CELSE a dit : « *saluberrimi sunt sereni dies, meliores pluvii, quam tantum nebulosi, nubilive.* » Cette observation a été confirmée, et chacun peut le vérifier sur lui-même.

» Pendant le mois de juin qui vient de finir, le thermomètre s'est élevé à quinze reprises différentes au-dessus de 30°, c'est la quatrième fois en 22 ans; mais dans chacune de ces années le vent a été plus souvent boréal.

» J'ai voulu, par ces recherches, vous rendre compte de l'influence pénible que chacun éprouve par la température ambiante.

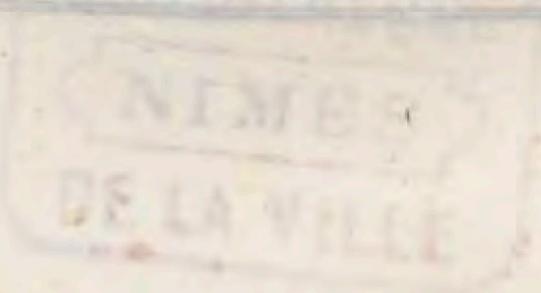
» Hippocrate avait dit : « Les constitutions australes résolvent et humectent les corps, rendent l'ouïe dure, la tête pesante, [causent des vertiges, mettent de la gêne dans les mouvemens des yeux et du corps, et relâchent le ventre. » (*Asphorism. III, 18.*)

» ..... Les temps secs sont, en général, plus salubres que les temps humides, et la mortalité y est moindre. (*Ib. 15.*)

» Si l'on parcourt les auteurs qui ont décrit des maladies épidémiques, l'on trouve la confirmation des lois enregistrées par le père de la médecine. — Chaque praticien le constate chaque jour.

Total	21	10	22	18	15	12	10	8	7	6	5	4	3	2	1	0
Jan. mai	10	5	10	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0
Jan. mai	10	5	10	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0
Total	22	10	20	17	14	11	9	7	6	5	4	3	2	1	0	0
Jan. mai	11	5	11	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0
Jan. mai	11	5	11	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0
Total	21	10	20	17	14	11	9	7	6	5	4	3	2	1	0	0
Jan. mai	10	5	10	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0
Jan. mai	10	5	10	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0	0	0
Total	28	18	38	32	28	24	20	16	12	8	4	2	1	0	0	0
Jan. mai	12	6	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0
Jan. mai	12	6	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	0	0

( Suit le Tableau. )



ANNÉES.	MOIS.	COUV. OU NUAGEUX.	BROUILLARD.	PLUIE.	BEAU.	VENTS		MAXIMA.	MINIMA.	Nombre de jours au-dessous de 0° pendant l'hiver.	ORAGE.	VENTEUX.
						BORÉAL.	AUSTRAL.					
1846	mai.	18	5	7	15	9	22	50°,5	19°,5	4	5	8
	juin.	15	13	8	14	7	25	56°	17°			
Total.		33	18	15	29	16	47			4	5	8
1845	mai.	22	8	10	14	22	15	29°	9°	24	5	1
	juin.	23	6	9	12	15	19	51°	15°			
Total.		45	14	19	26	35	54			24	8	1
1844	mai.	25	4	7	14	18	14	29°	9°	10	4	
	juin.	11	5	4	19	19	20	56°	12°			
Total.		36	7	11	33	37	34			10	8	
1845	mai.	22	6	14	15	21	14	27°	9°,5	12	1	2
	juin.	21	2	15	15	19	10	51°	12°			
Total.		43	8	29	28	40	24			12	7	6
1842	mai.	17	1	5	10	20	11	32°	7°,5	12	4	6
	juin.	14	0	7	23	26	8	54	17°			
Total.		31	1	10	33	46	19			12	12	6
1841	mai.	15	»	12	12	8	26	29°	12°,5	16	0	5
	juin.	19	»	2	14	26	4	51°	10°,3			
Total.		32	»	14	26	34	30			16	9	6
1840	mai.	17	5	14	18	17	15	50°	7°,5	7	4	»
	juin.	14	8	5	22	17	14	55°	12°			
Total.		31	11	19	40	34	29			7	4	1
* 1839	mai.	10	5	8	14	12	15	29°	9°	19	0	»
	1838 juin.	10	5	4	15	20	15	55°	11°			
Total.		20	8	12	29	32	28			19	9	»
1837	mai.	21	1	10	14	17	9	26°	6°	24	7	»
	juin.	17	5	8	24	25	11	55°	15°			
Total.		38	4	18	38	42	20			24	19	1

\* Observations interrompues par maladie.

*Séances des 25 Juillet, 8 et 22 août 1846.*

M. le Président dépose un numéro des Annales de l'Auvergne et un numéro du journal de la Morale chrétienne.

M. Maurin lit, au nom de M. Isidore Brun, un essai littéraire sur le voyage d'Horace à Brindes.

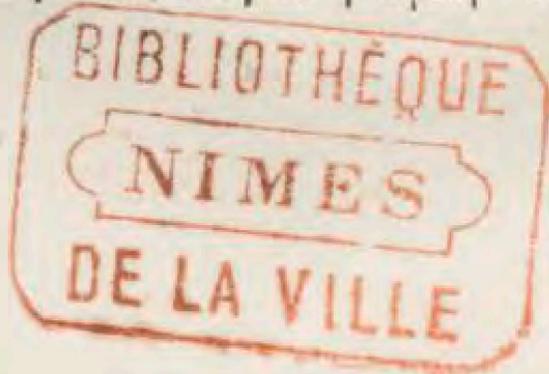
Le secrétaire donne lecture d'une lettre par laquelle l'Académie royale du Gard est invitée à prendre part aux travaux du prochain congrès de Gènes.

L'Académie, persuadée que rien n'est plus utile que l'échange fréquent des communications littéraires et scientifiques et la mise en commun de toutes les idées qui peuvent contribuer au bien et à l'avancement du pays; considérant aussi que si la plupart de ses membres sont retenus en France, cette année, par des devoirs publics, M. le baron d'Hombres pourra du moins offrir par son nom, ses antécédens et sa spécialité un actif concours.

M. de Castelnau, continuant l'œuvre qu'il a commencée, met sous les yeux de l'Académie le tableau de comparaison de l'état atmosphérique du mois de juillet 1846 avec celui de pareil mois des dix années précédentes.

*Tableau de comparaison de l'état atmosphérique du mois de juillet 1846 avec celui du pareil mois des dix années précédentes.*

Juillet.	Thermomètre centigrade.		Nombre de jours au-dessus de 50°.	Vent.		Brouillard.	Nuageux ou couv.	Pluie.	Venteux.	Beau.	Nomb. de jours au-dessous de 0° pendant l'hiver préc.	Orage.
	Maxima.	Minima.		Boréal.	Austral.							
1846	35°	17°	24	10	21	14	9		6	22	4	2
1845	35°	15°	19	12	18	9	13	4	5	25	24	2
1844	35°	14°	15	17	17	3	13	3	8	21	10	3
1843	34°	15°	7	18	14	4	14	8	9	18	12	2
1842	33°	15°	19	20	13	3	12	7	7	20	12	2
1841	33°	14°	7	17	17	1	12	5	8	20	16	3
1840	33°	12°	11	22	7	3	11	5	8	21	7	2
1839	35°	14°	16	14	20	»	7	2	10	18	16	6
1838	37°	14°	18	26	7	»	7	4	15	26	19	3
1837	34°	16°	16	24	10	2	9	6	7	18	24	3
1836	38°	14°	23	23	7	3	3	2	13	28	15	1
Moyenne des dix Années précédentes.												
34°5   14°5   15°5   19   13   2   10   5   9   20°5   15°5   3												



D'après ce tableau, le mois de juillet 1846 a été au-dessus de la moyenne de pareil mois des 10 années précédentes par l'élévation de la température; le nombre des fois que le vent a soufflé de l'hémisphère austral, les jours de brouillard, les jours sereins, il a été au-dessous, pour la moyenne du chiffre des vents provenant de l'hémisphère boréal; des jours nuageux ou couverts; de ceux où le vent s'est fait vivement sentir; enfin, pendant l'hiver dernier la température a été beaucoup moins basse.

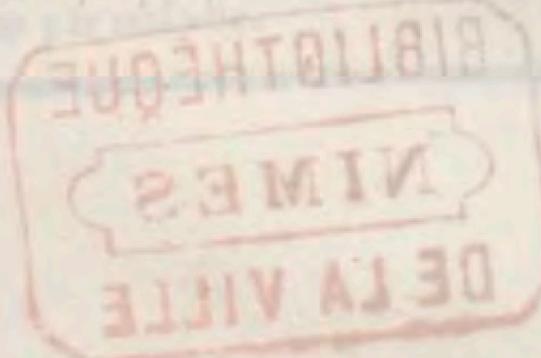
Il résulte de cette dernière circonstance que le corps vivant, moins tonifié par le froid, a atteint plus tôt une plus grande débilité.

La mortalité était, en ville, au 27 juillet, de 205 décès de plus que la moyenne des trois années précédentes à pareille époque.

Par contraste, il a succombé moins de détenus à la Maison-Centrale pendant le premier semestre de 1846, qu'il n'en a péri, en moyenne, pendant les trois mêmes années antérieures.

Ne pourrait-on pas raisonner ainsi : les peuples des pays chauds mangent peu. Pendant les grandes chaleurs, les peuples des pays tempérés mangent peu; le prisonnier n'a à sa disposition qu'une nourriture insuffisante, par la quantité et la qualité; et puisque la mortalité a été, constamment depuis 23 ans, plus considérable pendant les années froides, la mortalité a dû être cette année, relativement, moins forte que les autres années, parce que la température a été élevée ?

Année	Température moyenne	Température minimum	Température maximum	Jours de vent	Jours de brouillard	Jours sereins	Jours nuageux ou couverts	Jours de vent fort	Jours de vent faible
1846	15.0	3.0	27.0	10	12	18	10	5	15
1845	14.0	2.0	26.0	12	10	15	12	6	14
1844	13.0	1.0	25.0	15	8	12	15	8	12
1843	12.0	0.0	24.0	18	5	10	18	10	10
1842	11.0	-1.0	23.0	20	3	8	20	12	8
1841	10.0	-2.0	22.0	22	2	6	22	14	6
1840	9.0	-3.0	21.0	25	1	4	25	16	4
1839	8.0	-4.0	20.0	28	0	2	28	18	2
1838	7.0	-5.0	19.0	30	0	1	30	20	0
1837	6.0	-6.0	18.0	32	0	0	32	22	0
1836	5.0	-7.0	17.0	35	0	0	35	24	0
1835	4.0	-8.0	16.0	38	0	0	38	26	0
1834	3.0	-9.0	15.0	40	0	0	40	28	0
1833	2.0	-10.0	14.0	42	0	0	42	30	0
1832	1.0	-11.0	13.0	45	0	0	45	32	0
1831	0.0	-12.0	12.0	48	0	0	48	34	0
1830	-1.0	-13.0	11.0	50	0	0	50	36	0
Moyenne des dix années précédentes	10.0	-2.0	20.0	20	5	10	20	10	15



Séance du 14 novembre 1846.

M. le Président dépose sur le bureau

Un rapport des travaux de l'Académie

Les procès-verbaux des Conférences de Paris

Plusieurs lettres

Trois livres

## PROCÈS-VERBAUX DE 1846-47.

M. le professeur Majorchi, sur la galvanité et le calorique.

Il est donné lecture d'une lettre de M. de Saligny, qui envoie un hommage de deux volumes intitulés *Souvenirs de l'Archieve*, dont M. Biondi veut bien se charger de rendre compte.

M. le docteur Mazza, d'Andria, soumet au jugement de l'Académie plusieurs surtouts sur lesquels M. de Castelnuovo est prié de préparer un prochain rapport.

M. d'Haubert présente une première relation du congrès scientifique de Gênes. Il fait part des dispositions prises pour le placement des nombreux travaux recueillis de tous les points de l'Europe (notamment de la répartition des journaux, livres, brochures de la composition des bureaux, de la pose de la première pierre du monument élevé à Christophe Colomb). L'Académie présente une attention particulière à la partie du récit relative à l'adhésion envoyée par le pape Pie IX.

M. le prince de Canino demande la parole, dit M. d'Haubert, et il nous rappelle qu'arrivés à quitter Rome, un premier congrès

« du Saint-Père, il le supplia d'accorder sa haute protection aux  
« congrès que S. S. lui avait proposés par elle le grand intérêt  
« et l'avait chargé d'en assurer notre respectable assemblée. Il fit  
« alors le prince, autorisé expressément les professeurs et les ama-  
« teurs des sciences de son État à se rendre à Gènes. Il se proposa de  
« rétablir incessamment l'ancienne Académie des Lincei, qui comptait  
« autrefois parmi les Colonne des Hellénisme et Galilée lui-même; il veut  
« comme savants, par les sciences et les arts libéraux, et que ceux  
« qu'il croit utiles soient honorés dans les États pontificaux.

*Séance du 14 novembre 1846.*

« La découverte de la plus importante source d'eau chaude, c'est  
« c'est le fait matériel qui a le plus influencé notre ordre social  
« aujourd'hui la congrès de Gènes se rattache à l'histoire de cette

M. le Président dépose sur le bureau :

Un numéro des *Annales de l'Auvergne* ;

Les procès-verbaux des *Conférences du Gard* ;

Plusieurs numéros du journal de la *Morale Chrétienne* ;

Trois mémoires apportés d'Italie par M. d'Hombres, et offerts au nom de M. le professeur Majocchi, sur le galvanisme et le calorique.

Il est donné lecture d'une lettre de M. de Valgorge, qui envoie en hommage deux volumes intitulés : *Souvenirs de l'Ardèche*, dont M. Eyssette veut bien se charger de rendre compte.

M. le docteur Mazade, d'Anduze, soumet au jugement de l'Académie plusieurs écrits sur lesquels M. de Castelnau est prié de préparer un prochain rapport.

M. d'Hombres père lit une première relation du congrès scientifique de Gènes. Il fait part des dispositions prises pour assurer le facile placement des nombreux savans accourus de tous les points de l'Europe ( 1062 *scienziati* ); de la répartition des jours, heures, lieux de séance; de la composition des bureaux, de la pose de la première pierre du monument élevé à Christophe Colomb. L'Académie prête une attention particulière à la partie du récit relative à l'adhésion envoyée par le pape Pie IX.

« M. le prince de Canino demanda la parole, dit M. d'Hombres, et » il nous rapporta qu'au moment de quitter Rome, en prenant congé

» du Saint-Père, il le supplia d'accorder sa puissante protection aux  
» congrès ; que S. S. lui avait répondu qu'elle le ferait *volentierissimo*,  
» et l'avait chargé d'en assurer notre respectable assemblée. Pie IX,  
» ajouta le prince, a autorisé expressément les professeurs et les ama-  
» teurs des sciences de ses Etats à se rendre à Gènes. Il se propose de  
» rétablir incessamment l'ancienne Académie des Lincei, qui comptait  
» dans son sein les Colonna, les Dellaporta et Galilée lui-même ; il veut,  
» comme souverain, que les sciences et les arts florissent, et que ceux  
» qui les cultivent soient honorés dans les Etats pontificaux.

» La découverte du Nouveau-Monde est due à un Gênois, a dit le  
» prince Bonaparte ; c'est la plus importante sous tous les rapports,  
» c'est le fait matériel qui a le plus influencé notre ordre social ;  
» aujourd'hui le congrès de Gènes va rattacher à l'histoire de cette  
» ville un fait moral bien autrement essentiel, l'alliance de la religion  
» et des sciences, scellé par le souverain pontife ! Témoignons donc  
» à S. S., s'est-il écrié, nos actions de grâce, de dévotion et d'amour,  
» comme le peuple de Rome qui le vénère et l'adore pour la vie nou-  
» velle et la félicité durable qu'elle lui promet. »

« Ce discours fut interrompu et suivi par d'unanimes applaudisse-  
» mens, et ils redoublèrent lorsque S. E. le président général pria le  
» prince, au nom du congrès, de mettre aux pieds du St-Père l'hom-  
» mage de notre vive reconnaissance et de nos pieux sentimens. »

M. Liotard lit une note sur la planète Leverrier. Nous la reprodui-  
sons sommairement.

» La planète Leverrier est facile à voir avec une lunette ordinaire,  
dans le champ de laquelle elle paraît comme une étoile de huitième  
grandeur ; elle est aujourd'hui à environ  $1^{\circ} 30'$  de Saturne et placée  
entre deux étoiles pareilles imitant assez bien les trois étoiles du Bau-  
drier d'Orion. Elle se déplacera peu de tout le mois de novembre,  
d'abord parce que son mouvement est très-lent, et ensuite parce  
qu'elle paraît être dans son mouvement apparent stationnaire par sa  
position par rapport à nous. Elle paraît ne faire qu'environ deux dé-  
grés par an. C'est ce qui fait que l'on ne pourra qu'assez tard connai-  
tre sa révolution d'une manière exacte ; sa distance paraît plus courte  
que ne l'a annoncé M. Leverrier, 30 au lieu de 33 fois la distance de la  
terre au soleil. Ce n'est que lorsque l'on aura des observations plus

nombreuses sur sa position, que l'on pourra calculer avec exactitude son orbite et ses divers élémens; jusque-là il faut se tenir sur la réserve.»

M. Liotard lit au nom de M. d'Hombres fils une notice sur l'inondation d'Alais, du 20 septembre 1846 :

« Le baromètre, dit M. d'Hombres, baissa, dès le 17, d'une manière peu sensible, d'abord; mais, le 19, entre l'observation du matin et celle du soir, la différence fut de 2,98 millimètres; le 20, matin, je trouvai un abaissement de 5,50 millimètres.

» Le thermomètre et l'hygromètre marquaient une température assez élevée, orageuse et d'une humidité extrême.

» Le vent soufflait du S. S. E. avec une force extraordinaire, les roulemens du tonnerre étaient continus, mais lointains; la pluie tombait à de courts intervalles, mais avec une violence extrême, et de pâles éclairs, qui à chaque instant déchiraient la nue, nous montraient toute l'horreur de l'obscurité qui enveloppait la ville.

» Tout le monde s'est convaincu que le pont du Marché était la première cause de l'inondation. La rivière est trop resserrée dans cet endroit et l'ouverture des arches insuffisante pour l'écoulement des eaux. Le pont de fil de fer des fonderies ne les a nullement arrêtées, tandis qu'elles refluèrent en arrivant au pont du Marché, s'y élevèrent à près d'un mètre plus haut qu'en aval, lorsqu'elles purent s'étendre vers les près *Rasclaux*.

» On a proposé d'élargir le lit de la rivière en cet endroit, de faire une arche de plus au pont, d'exhausser celles de ses extrémités, de supprimer ce pont et d'en faire un nouveau dans l'alignement du quai du Nord; et ce dernier moyen était le meilleur. Il n'en aurait coûté guère plus que les réparations successives faites au pont actuel qu'il faudra se contenter d'allonger.

» On avait enlevé les trottoirs qui renforçaient les parapets des quais; on a senti la nécessité de les rétablir.

» Depuis longtemps on négligeait les écluses des moulins, quoiqu'on sût bien qu'elles jouaient difficilement et ne seraient pas en état de résister à la poussée des eaux; on veut en établir sur un meilleur système, régler et surveiller leur fermeture. Malheureusement, c'est quand le mal est fait qu'on cherche le plus souvent les remèdes;

comme on ne saurait prendre trop de précautions, je dois en indiquer une qui semble oubliée et qui me paraît essentielle. Ce serait qu'une commission de travaux publics, ou M. l'architecte de la ville, visitât de temps en temps l'intérieur de l'aqueduc, fit entretenir ou réparer ses murs et sa voûte qui peuvent être en mauvais état, comme beaucoup de constructions souterraines. On a, dit-on, permis de les percer pour mettre en jeu des moulins à soie, au moyen de roues hydrauliques. Sans porter préjudice à l'industrie de ceux qui les ont établies, il conviendrait, dans l'intérêt général et même dans le leur, de s'assurer que la communication des roues avec les mécaniques qu'elles font mouvoir ne présente aucun inconvénient. Une sorte de surveillance est ici nécessaire, de même que l'on soumet les propriétaires de machines à vapeur, à les munir de soupapes de sûreté et d'un manomètre.

» Il est fort difficile d'évaluer la quantité d'eau de nos gardonades; la rivière inonde les plaines plus ou moins étendues qui la bordent, et nous n'avons pas leur nivellement ni celui des ravins, des chemins, des creux submergés, des monticules qui en ressortent comme des îlots. A la vérité, entre le quai et le roc de Duret, on pourrait considérer le Gardon comme encaissé; calculer son cubage et sa vitesse. Mais il faudrait y ajouter l'eau qui remplit l'aqueduc et la branche qui coule dans les rues basses. Le pont arrête son cours, comme je l'ai déjà dit, et l'on évalue à près d'un mètre la différence de niveau de l'amont à l'aval; ainsi la hauteur de l'eau et la superficie qu'elle recouvre sont tout à fait incertaines. On peut seulement comparer jusqu'à un certain point les inondations de 1815 et 1846. La hauteur des eaux se trouve tracée sur une maison de la Comtat; il est évident qu'elles se sont élevées, à la dernière inondation, à 0,44 mètres plus haut qu'à la première; mais les circonstances n'ont pas été tout à fait les mêmes; le quai du Nord, achevé dans l'intervalle, a dû indubitablement faire refluer les eaux dans la Comtat; et ce qui le prouverait, c'est que dans les quartiers de la Prairie, au-dessus d'Alais, on prétend que la dernière crue était inférieure à celle de 1815. Nous convenons que les eaux se sont élevées plus haut dans la ville le mois dernier; mais nous ne savons pas d'une manière certaine laquelle des deux inondations a été la plus considérable. Mon père a cru que celle de 1741 l'avait été moins que celle de 1815, malgré les marques tracées et qui semblent contredire son opinion. L'eau s'éleva effectivement plus

haut dans la ville ; mais nous avions alors des remparts qui la retinrent ; ils cédèrent à sa pression , et aussitôt elle baissa en s'écoulant par la brèche. Son niveau était donc plus bas dans la campagne ; tandis qu'en 1815 , l'eau était à-peu-près au même niveau dans les rues qui communiquent avec la rivière , et dans toute la plaine qu'elles submergeaient.

» On a déploré avec raison , les désastres que l'inondation a causés : les caves, les boutiques, les magasins de toute sorte, dans la basse ville, ont été remplis d'eau et de limon. Beaucoup de marchandises sont perdues , dispersées , avariées , la perte est énorme !

» J'ajouterai que les pluies torrentielles de la fin de septembre ont occasionné les plus grands ravages dans les Cévennes. La récolte des châtaignes a été emportée presque en entier, et , ce qui est irréparable, nos terres délayées, nos arbres déracinés, ont été entraînés bien loin et laissent sur plusieurs points des rochers nus à jamais stériles.»

Le secrétaire donne lecture de la traduction de plusieurs odes d'Horace , par M. Magalon. L'Académie se montre surtout satisfaite des efforts de l'auteur, à rendre la plupart des beautés que renferme cette ode si souvent louée , où l'ami de Mécène loue le repos , indique la route qui pourrait y conduire et finit par opposer la courte mais brillante carrière d'Achille à la longue et inutile vieillesse de Tithon , et la médiocrité de sa propre fortune aux grands biens de Grosphus.

Voici les vers de M. Magalon :

#### A GROSPHUS.

*Otium divos, etc.*

*HOR..., liv. II, Ode XVI.*

Environné d'écueils , au vaste sein des flots ,

Quand des nuits la pâle courrière

Aux yeux des matelots dérobe sa lumière ,

Le nautonnier aux Dieux demande le repos.

Le repos ! c'est le vœu de la guerrière Thrace ,

Il est celui du Mède au superbe carquois ,

Ce repos , que rien ne remplace ,

Ni l'or, ni les rubis, ni la pourpre des rois.

Des faisceaux du licteur l'éblouissant prestige,  
Grosphus, ne peut calmer les chagrins dévorans,  
Ni chasser les soucis, dont la troupe voltige  
Sous les lambris dorés des grands.

Heureux à peu de frais celui qui de ses pères  
Voit briller la salière en un simple repas!  
Les besoins inquiets, les désirs mercenaires  
Dans son calme sommeil ne l'aiguillonnent pas.

Pourquoi de longs projets dans cette courte vie?  
Pourquoi donc embrasser un si vaste avenir?  
Que cherche-t-on au loin? En fuyant sa patrie,  
L'homme croit-il pouvoir se fuir?

Des chagrins, des remords la cohorte livide  
Fend les eaux, franchit les déserts,  
Et nous suit sans relâche en cent pays divers;  
Le cerf est moins léger, Borée est moins rapide.

La Fortune aujourd'hui nous traite avec faveur;  
Jouissons : le présent au sage doit suffire;  
Qu'à nos maux la gaité mêle son doux sourire :  
Il n'est pas de parfait bonheur.

Un prompt trépas, d'Achille abrégé la carrière;  
Mais sa gloire ne peut périr;  
Tithon meurt tous les jours, et le ciel va m'offrir  
Ce qu'il refuse à ta prière.

J'entends dans tes enclos tes cavales hennir;  
C'est pour toi qu'on nourrit cent taureaux en Sicile,  
C'est pour toi que la laine en vêtemens se file,  
Et se plonge deux fois dans la pourpre de Tyr.

Moi, je tiens de la Parque un plus humble héritage;  
Mais les Grecs m'ont transmis leur luth harmonieux,  
Et, satisfait de mon partage,  
Je me moque des sots et ris des envieux.

---

Séance du 28 novembre 1846.

M. le Président dépose, 1° un mémoire de M. le docteur de Castelnau, sur l'emploi de l'appareil de Scott dans le traitement des tumeurs blanches ;

2° Un projet de statistique sur l'Isère, offert par M. Pilot ;

3° Les *Mémoires* de M. Théophile Bosc, de Marseille, livre dont M. Eyssette veut bien se charger de rendre compte ;

4° Un recueil de la Société d'Agriculture de Mende.

M. Teulon donne lecture d'un essai de traduction de l'*Andrienne* de Térence, qui est écouté avec le plus vif intérêt.

M. de Castelnau fait un rapport étendu sur divers ouvrages de M. le docteur Mazade, et notamment sur un manuscrit relatif à l'emploi des frictions mercurielles dans des cas de fièvre typhoïde graves et de péritonite et de *phlegmasia alba dolens*. M. le docteur de Castelnau examine non-seulement la forme et la doctrine de l'auteur, mais, pensant avec raison que la critique est une sorte d'hommage au talent, il combat différentes assertions auxquelles il oppose des faits et des autorités. L'Académie prête une attention soutenue à cette discussion, et, sur les conclusions mêmes, de M. de Castelnau, accorde à M. Mazade le titre de correspondant. Pour donner une idée du faire et des opinions de ce nouveau membre déjà recommandé à l'Académie par plusieurs succès littéraires, nous reproduirons un court fragment d'un des mémoires offerts :

« Il est peu de maladies graves contre lesquelles on n'ait tenté, dans ces dernières années, l'emploi des préparations mercurielles. D'une méthode de traitement aussi généralisée, il ne pouvait surgir que des résultats souvent contradictoires et nécessairement des opinions divergentes sur l'appréciation de son action thérapeutique.

» Considérés, dans certaines limites, ces essais multipliés ont fourni des témoignages aussi nombreux qu'incontestables, qui ont placé la médication mercurielle au rang des traitemens les plus puissans et les plus efficaces.

» Cependant, l'influence énergique du mercure sur l'économie n'est pas toujours exempte d'accidens plus ou moins redoutables; ces accidens une fois développés, il est souvent difficile d'en arrêter la marche et d'en faire disparaître les traces.

» Aussi, avant d'adopter un tel système de traitement, faut-il n'y être déterminé que par la gravité de la maladie qu'on a à combattre, et par l'impuissance éprouvée d'autres méthodes plus rationnelles. Lorsqu'on a recours à l'intervention d'une pareille médication, on doit se hâter de la suspendre, aussitôt que les indices de la pénétration du mercure dans l'économie, se traduisent par l'engorgement des gencives et par un commencement de salivation. En agissant ainsi, on prévient ordinairement les conséquences graves d'une absorption trop considérable.

» C'est principalement à la péritonite qu'on a appliqué la médication mercurielle sous forme de frictions pratiquées sur de larges surfaces cutanées et à des doses élevées. Cette expérimentation commencée par Vandezaude et poursuivie avec succès par Laennec, Chaussier, et surtout par le professeur Velpeau, a été sanctionnée, dans ces derniers temps, par des travaux très-multipliés. Il est vrai que cette méthode ne s'est pas montrée également puissante, dans les épidémies de péritonite puerpérale; c'est qu'alors, il existe une cause spéciale, réelle, quoiqu'inaccessible à nos moyens d'investigation, et qui modifie profondément le caractère de la maladie et l'influence du traitement.

» Parmi les exemples assez nombreux de péritonite aiguë que j'ai traités avec succès par les frictions mercurielles, il en est quelques-uns qui se distinguent des autres, par des conditions particulières qui s'offrent assez rarement à l'observation; il m'a semblé que ces faits méritaient quelque attention, et qu'il ne serait pas inutile de les faire connaître, aujourd'hui surtout qu'on propose et qu'on expérimente une méthode qui consiste à ne donner quelques-unes des préparations mercurielles qu'à des doses exigües et fractionnées. »

*Séance du 12 Décembre 1846.*

M. le président dépose :

- 1° L'examen des comptes de l'administration de la justice criminelle en France, par M. Vingtrinier, de Rome ;
- 2° Une notice sur Fodéré, par M. Bonafous de Turin ;
- 3° Un volume contenant le catalogue des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

M. Hedde donne lecture d'une notice sur Vaucanson, Jacquart et Paulet. Il retrace l'état de la fabrication des étoffes à l'époque où vivait chacun de ces célèbres mécaniciens inventeurs, et marque avec soin les progrès qu'ils firent faire à l'industrie des tissus. A propos des travaux particuliers de notre compatriote, M. Hedde rappelle les aperçus et les vœux qu'il a émis en 1838 et 1841.

L'académie reçoit ensuite communication d'un essai littéraire sur Pline-le-Jeune, où M. Isidore Brun apprécie avec goût et impartialité les qualités de cet écrivain. Pour le mieux faire connaître, M. Brun commence par jeter un coup-d'œil rapide sur les écrivains et le mouvement littéraire de l'époque où vécut Pline, et caractérise ainsi tour à tour Juvénal, Silius Italicus, Stace, Tacite, Quintilien ; et après avoir nettement montré ce milieu où fut placé Pline, après avoir surtout indiqué l'action salutaire de ces deux derniers écrivains, M. Brun entre en matière. Il commence par quelques détails biographiques qu'il puise surtout dans la correspondance de Pline. C'est là qu'il le voit, qu'il le trouve tel qu'il fut réellement : désireux de renommée, amoureux de la gloire, mais surtout probe, bienveillant, généreux et orné de toutes les vertus d'une âme élevée et patriotique. A ces particularités dignes d'intérêt succède l'exposé fidèle des rapports de Pline et de Trajan et l'analyse de leur correspondance où se révèlent deux nobles cœurs, le jugement porté sur le long panégyrique de l'empereur. « Ce panégyrique, dit M. Brun, est, je pense, le seul monument de ce genre que nous ait laissé l'antiquité. On ne peut nier que ce ne soit l'œuvre d'un rhéteur disert et brillant qui dispose d'une manière savante les

» divers élémens du discours, les coordonne, les unit par d'habiles  
» transitions, et les revêt d'une élocution aussi exacte que claire et  
» polie; mais on sent, à travers tout, dans cette longue et parfois un  
» peu fatigante énumération des vertus de Trajan, je ne sais quoi de  
» subtil et d'affecté qui glace et sature l'esprit du lecteur. Le style a  
» sans doute de l'élévation, de la gravité; mais on y rencontre trop  
» rarement ce naturel et cette flamme intérieure qui vivifient les dis-  
» cours de Cicéron. C'est Fléchier et non Bossuet. Peut-être cela tient-  
» il à la nature même de l'œuvre qui n'est en définitive qu'une perpé-  
» tuelle louange, ressassée avec art et sous tous les points de vue.  
» Si ce dernier motif influe sur le caractère et la forme de cette com-  
» position, on doit convenir aussi que le génie particulier de Pline, sa  
» disposition naturelle à rechercher les fleurs et les ornemens du dis-  
» cours, et par-dessus tout, peut-être, cette décadence alors univer-  
» selle des lettres romaines, contribuent plus que toute autre chose à  
» communiquer au panégyrique de Trajan ces tons brillans, ces  
» tours et ces pensées où l'affectation ne manque pas, et ces antithè-  
» ses multipliées qui vous éblouissent et vous troublent de leurs étin-  
» celles pétillantes. Il est peu de figures dont l'emploi demande plus de  
» précaution que l'antithèse. Placée à propos, elle produit son effet et  
» frappe d'autant plus qu'elle se montre à de rares intervalles; mais si  
» son apparition est trop fréquente, elle fatigue aisément par le choc  
» continuel des pensées et des images mises en opposition. Elle indi-  
» que alors le rhéteur qui combine des mots et non l'orateur qui veut  
» plaire par la franche vérité du langage et la naturelle expression du  
» sentiment. Vous trouverez fort peu d'antithèses dans les génies su-  
» périeurs des grands siècles littéraires. Le nombre est petit de celles  
» qu'on pourrait rencontrer chez Homère, Virgile, Horace, Cicéron,  
» Racine, Despréaux; mais Senèque, Fontenelle, Fléchier, n'en man-  
» quent pas; le panégyrique de Trajan en fourmille.»

L'auteur arrive ensuite à la partie des œuvres de Pline qui forme le fondement aussi brillant que durable de sa renommée littéraire. Le recueil de ses lettres où l'on voit se dérouler le spectacle changeant et varié des affaires, des agitations, de la vie intime et familière de la vieille capitale du monde. A propos de ses lettres et de l'art épistolaire en général, M. Brun étudie épisodiquement trois écrivains célèbres dans ce genre : Cicéron, Mme de Sévigné et Voltaire.

« Ce qui distingue surtout Cicéron , dit M. Brun , c'est une simpli-  
» cité , une abondance , un naturel qui , accompagnés d'une extrême  
» pureté de langage , montrent l'homme qui savait plier son génie à  
» tous les sujets , et descendre des hauteurs de son éloquence jusqu'à  
» la douce causerie d'une lettre d'affection tendre ou d'amicale re-  
» commandation. C'est quelque chose d'ouvert , d'expansif , de bien-  
» veillant qui indique et met à nu cette âme aimante et bonne et si  
» complètement dévouée à la défense des malheureux , aux besoins  
» et aux intérêts de la patrie. Qu'on lise , par exemple , ses diverses  
» lettres à Tiron , son affranchi , qu'il chérissait comme un fils et  
» qu'une maladie retenait loin de lui , on verra avec quelle ineffable  
» simplicité de ton et de style , ce grand homme lui enjoint de surveil-  
» ler son état , de se soumettre aux prescriptions du médecin , de ne  
» commettre aucune imprudence , de ne pas s'exposer surtout aux  
» dangers d'une navigation lointaine et orageuse jusqu'à ce qu'il ait en-  
» tièrement repris la santé.

» Le ton des lettres de Cicéron est en général grave et sérieux , sou-  
» vent tendre et aimable , parfois élégamment badin et spirituel. De  
» temps à autre , une pointe de fine et gracieuse plaisanterie vient agréa-  
» blement distraire le lecteur et lui dévoiler toutes les ressources de cet  
» esprit aussi varié qu'abondant. Peut-être parfois la vanité du grand  
» orateur et du glorieux consul perce avec une expression trop naïve.  
» Peut-être aussi y a-t-il une réelle faiblesse et de la lâcheté même ( si  
» l'on peut employer ce mot vis-à-vis d'un aussi pur caractère ) , dans ces  
» plaintes perpétuelles , dans ces lamentations incessantes qu'après son  
» exil il adresse à sa femme et à sa fille , sur l'état désespéré de ses  
» affaires et la croissante anxiété de sa position. Toutefois , malgré ces  
» vanités et ces faiblesses , une chose indéfinissable règne dans toutes  
» ces lettres où rien ne nous dérobe cette nature d'élite , ce carac-  
» tère affectueux et charmant , qui sans doute manqua de fermeté  
» dans plusieurs circonstances , mais qui n'en est pas moins l'un des  
» plus nobles et des plus beaux que l'histoire et la philosophie puis-  
» sent nous offrir.

» Il s'en faut de beaucoup que Voltaire ait dans sa correspondance  
» l'expansion et la sensibilité de Cicéron. Oh ! il n'entend rien à ces ten-  
» dresses du cœur , à ces pénétrantes effusions qui sollicitent les lar-  
» mes ; mais il étincelle de grâces et de saillies. Personne , que je sache ,

» n'a eu au même degré que lui , dans un commerce épistolaire , cet  
» esprit éblouissant qui multiplie les contrastes et vous surprend à  
» tout moment par la plaisanterie la plus fine ou le plus piquant à-  
» propos. Il dit merveilleusement et avec séduction les plus petites  
» choses ; il donne du prix par l'agrément de la diction à ce qui serait  
» ailleurs froid et commun. Guidé par ce goût attique qui ne l'aban-  
» donne jamais , il est toujours élégant et naturel , sans jamais être vul-  
» gaire. Nul mieux que lui ne sait employer auprès des grands et des  
» souverains ce langage tout à la fois respectueux et familier , ce ton  
» exquis d'une louange délicate , qui semblent être ce qu'il y a de plus  
» délicieux dans l'esprit français. Du reste , caméléon souple et chan-  
» geant , il sait prendre toutes les allures , revêtir toutes les formes ,  
» soit qu'il dédie , avec la plus touchante humilité et comme pourrait  
» le faire le plus sincère des chrétiens , sa tragédie de Mahomet au  
» pape Benoît XIV ; soit qu'il sème du plus charmant badinage , sa  
» correspondance avec le maréchal de Richelieu et Mme Dudeffant ,  
» soit que revenant à son caractère d'incrédulité moqueuse , et se ré-  
» vélant tel qu'il est , il parle d'*écraser l'infame* dans ses lettres à Da-  
» milaville et à Diderot. Malheur surtout à ceux qui offensent , volontai-  
» rement ou de toute autre manière , cette nature mobile et passionnée ,  
» cet amour-propre si facilement irritable à l'endroit de sa prose et de  
» ses vers ! Alors il éclate , il déchire , il mord , il n'a aux lèvres que  
» des injures et des sarcasmes trempés dans le fiel. Dès lors , Trublet ,  
» Pompignan , Fréron , Nonotte , Paulhan , Jean-Jacques lui-même , à  
» à qui il avait d'abord donné des éloges , deviennent pour lui des  
» cuistres , des misérables , des *polissons* , s'il nous est permis à nous-  
» même , en dévoilant les faiblesses d'un homme de génie , de salir  
» notre plume par un mot aussi bas.

» Quant à Mme de Sévigné , que pourrai-je en dire ? Elle est si univer-  
» sellement connue , qu'on ne peut que ressasser sous une autre forme  
» ce que tout le monde sait. C'est un charme ineffable de causerie ,  
» c'est la grâce elle-même que l'on sent , que l'on admire , mais qu'il  
» est impossible de définir. C'est de là que l'esprit naturel , abondant ,  
» le sel attique , s'échappent comme d'une source intarissable. Toutes  
» ses paroles séduisent et font sourire de plaisir ; ses moindres descrip-  
» tions sont des tableaux : rien , par conséquent , d'apprêté et de  
» lourd. Il semble que la plume a eu peine à suivre le mouvement des

» idées , tellement l'élan de l'esprit et du cœur a été facile et fécond.  
» Elle ne craint pas aussi de se livrer à la moquerie ; sa saillie est  
» pleine de traits piquans et ingénieux ; mais cette arme n'est pas  
» entre ses mains mordante et cruelle ; comme chez Voltaire , le dard  
» ne laisse dans la plaie aucun venin mortel. C'est un délicieux badi-  
» nage qui , en atteignant les ridicules , sait respecter tout ce que res-  
» pecte une âme honnête et bien née. Et puis , au sein même de la  
» plaisanterie , rayonne la flamme de cet amour maternel qui enchante  
» et vivifie tout. C'est là , en particulier , ce qui donne tant de charme  
» et d'animation chaste et pure à la physionomie de cette femme cé-  
» lèbre dont on doit lire et méditer sans cesse les écrits , si l'on veut se  
» former au vrai ton d'une correspondance familière ; mais il est dou-  
» teux qu'à cet égard on puisse atteindre Mme de Sévigné ; car , pa-  
» reille au bon Lafontaine *qui* , a-t-on dit , *paignit la nature et garde*  
» *les pinceaux* , elle n'a laissé à personne , peut-être , le secret de cette  
» grâce souveraine et de ce parfait naturel qui naissent avec notre âme  
» et que , par conséquent , le travail et l'étude ne donnent pas.

» Pline , on doit le dire , est dans ces lettres un peu au-dessous des  
» illustres écrivains que je viens d'examiner rapidement ; il est sans  
» doute rempli de délicatesse et de grâce ; mais il n'a point l'abon-  
» dance , l'admirable simplicité , la latinité exquise de Cicéron. Bien  
» que très-spirituel , il l'est moins que Voltaire , le plus spirituel des  
» hommes. Nous pourrions moins encore le rapprocher de Mme de  
» Sévigné ; car il aime à travailler sa phrase , à l'enjoliver , à y jeter  
» de temps à autre quelque antithèse ; on dirait qu'en lui-même il en  
» cherche et en étudie l'effet , avant de la livrer au lecteur. Rien de  
» cela chez Mme de Sévigné. Obéissant aux impulsions du moment ,  
» elle écrit , elle va sans cesse , selon que son cœur lui dicte , peu  
» soucieuse des formes du style et assurée qu'elle est de trouver dans  
» son esprit et dans son âme le ton et l'ornement convenables à ses  
» idées. Eh ! bien , quoi qu'il en soit , les lettres de Pline n'en seront  
» pas moins toujours un ouvrage charmant qu'on ne cessera de relire  
» pour y puiser des connaissances sur les mœurs de l'ancienne Rome et  
» y occuper d'une manière aussi agréable qu'utile les heures d'un  
» loisir studieux.

» En comparant ensemble et sous d'autres rapports ces quatre écri-  
» vains , on doit dire que Cicéron ( en dépit de quelques faiblesses

» qu'on peut reprocher à ce grand homme) révèle dans sa correspon-  
» dance une âme honnête, bienveillante et généreuse, et qu'on est  
» tout disposé à l'aimer. On aime aussi Mme de Sévigné, parce que,  
» bien qu'incisive parfois, elle ne déchire pourtant jamais; que son  
» cœur est officieux et bon, et qu'une critique, même sévère, n'a  
» rien à reprendre dans les mœurs et la conduite de cette femme  
» distinguée par tous les agrémens de la figure et de l'esprit, et veuve  
» à 25 ans dans un siècle et au milieu d'une cour où le souverain lui-  
» même donnait l'exemple de la débauche et de la passion sans frein.  
» Que dirai-je de Voltaire sous le rapport moral? On peut l'aimer sans  
» doute et l'admirer même, lorsqu'il recueille chez lui la descendante  
« du grand Corneille, lorsqu'il défend avec tant de générosité la cause  
« des Calas, des Labarre et des Sirven, lorsqu'il crée autour de lui,  
« dans l'intérêt des classes pauvres, des ateliers de manufacture et des  
« établissemens de bienfaisance; mais il faut le dire: on éprouve  
» un dégoût invincible pour cette noble et haute intelligence, lors-  
» qu'on la voit rabaisser à tant de misérables petites gens, à tant de fu-  
» rieuses haines, ce prodigieux esprit et ce génie supérieur qu'elle  
» avait reçus de Dieu. »

A cet essai toujours écouté avec un vif intérêt succède la lecture d'une épître à M. Jules Canonge. (Elle a été insérée dans le *Courrier du Gard* du mardi 5 janvier.)

---

*Séance du 26 décembre 1846.*

M. Maurin lit une dissertation sur le libre échange au temps des Romains.

Cet écrit, qui joint au mérite de nombreuses recherches et à celui d'un style toujours hautement coloré, le mérite de l'opportunité, paraît digne d'être inséré en son entier dans le volume de l'Académie actuellement sous presse.

Un membre lit, au nom de M. Goguillot, pharmacien à Vauvert, un court mémoire que les circonstances recommandent aussi à l'attention-

A l'annonce de la découverte du *fulmi-coton*, dit M. Gouillot, beaucoup de personnes ont douté des effets merveilleux produits par une substance jusqu'à ce jour très-inoffensive.

Cependant des gens de l'art ont voulu préparer du *coton-poudre*, mais leurs essais, pour la plupart, ont été sans résultats ; en voici les principales causes :

D'abord, les journaux, en décrivant les divers procédés employés par M. Pelouze et autres chimistes, ne précisaient point le degré de force nécessaire à l'*acide nitrique* ; de sorte que les personnes qui se livraient à des essais se servaient ou d'*acide nitrique* du commerce, ou d'*acide nitrique* pur à 40° ; de là insuccès complets.

Je fus des premiers à faire des expériences sur le *fulmi-coton*, en employant l'*acide nitrique* pur à 40° ; je n'obtins qu'un très-mauvais produit ; je concentrai jusqu'à 43° le même acide ; le résultat fut un peu plus satisfaisant. Dès lors, je cherchai à me procurer un acide plus concentré, et j'y parvins en le faisant moi-même, d'après le procédé Soubeyran, qui me donna un acide marquant de 49 à 50° à l'aréomètre Baumé ; ce fut avec cet acide que je commençai mes expériences.

Je fis un mélange à poids égal d'*acide nitrique* à 49°, et d'*acide sulfurique* à 66°, dans lequel je plongeai du coton cardé ; après 30 minutes de contact, je retirai le coton que je lavai à grande eau et que je mis sécher. Ce coton ainsi préparé jouissait d'une très-grande inflammabilité, mais laissait quelques traces d'humidité dans un fusil où avait eu lieu la détonation.

Je préparai ensuite du *coton-poudre* en me servant d'un mélange de deux parties d'*acide nitrique* à 49°, et d'une partie d'*acide sulfurique* à 66° ; le produit fut inférieur. Je pensai alors qu'en augmentant les proportions d'*acide sulfurique* (jusqu'à de certaines limites), j'aurais un coton jouissant de qualités plus grandes. Après plusieurs essais je m'arrêtai au procédé suivant :

*Acide nitrique*, de 48 à 50° (1), une partie.

*id. sulfurique*, à 66°, trois parties.

(1) Cet acide a été obtenu, en distillant dans une cornue en verre munie de trois allonges et d'un ballon, parties égales de *nitrate de potasse* en poudre et d'*acide sulfurique* à 66° ; les allonges étaient recouvertes de mousse mouillée et

Après avoir fait le mélange des deux acides dans un vase de porcelaine ou de faïence, j'y plonge autant de coton cardé que le liquide peut en immerger, je couvre le vase à cause des vapeurs abondantes qui se dégagent. Après 20 ou 30 minutes d'immersion (un plus long laps de temps n'est pas un cas de non réussite), je retire le coton que je lave à grande eau, et que je fais sécher à une étuve dont la température ne dépasse pas 80°. Ce *fulmi-coton* jouit d'une très-grande force expansive, il s'enflamme vivement au contact d'un charbon rouge, il détonne en l'approchant à une certaine distance d'un foyer; c'est-à-dire à une chaleur de 150 à 160°, il ne laisse aucun résidu par sa combustion, et ne donne aucune humidité dans un fusil par sa détonation. Cette dernière qualité, qu'on ne trouvait pas au *fulmi-coton*, dont se servirent les expérimentateurs de Paris, est telle, que j'ai pu tirer 40 coups avec la même arme, sans qu'il se manifestât la moindre humidité.

Voici maintenant la force relative de mon *fulmi-coton* et de la poudre ordinaire :

Un fusil chargé avec 5 décigrammes de *fulmi-coton*, tiré à une distance de 30 mètres, a lancé une balle dans une planche de sapin à la profondeur de 5 centimètres; il a fallu 15 décigrammes de poudre ordinaire pour obtenir le même résultat.

A 20 mètres de distance, et avec 2 décigrammes de *fulmi-coton*, la balle d'un pistolet de poche a pénétré 2 centimètres dans la même planche; il a fallu tripler encore le poids de la poudre ordinaire pour produire le même effet.

Il arrive quelquefois que la même quantité de *coton-poudre* donne des résultats différens, ce qui tient à la manière de charger l'arme, et ensuite de ce que toutes les parties du coton sont inégalement compri-

arrosée de temps en temps d'eau froide, et le ballon recouvert aussi de mousse mouillée, était refroidi par un filet continu d'eau froide. 1,500 grammes de *nitrate de potasse* et 1,500 grammes d'*acide sulfurique* m'ont donné 1 kilog. d'*acide nitrique* à 49°. Cet article n'est pas pur, il contient du gaz nitreux en dissolution et du chlore, mais il peut être employé ainsi à la préparation du *coton-poudre*. Si on agissait en grand, le résidu de la distillation, qui est du *bi-sulfate de potasse*, pourrait donner avec avantage de la *potasse*, en employant le même procédé que pour la fabrication de la *soude artificielle*; ce qui diminuerait le prix de l'*acide nitrique*.

mées. Ainsi en faisant subir au *coton-poudre*, pour l'introduire dans le canon du fusil, une espèce de torsion, les parties moins resserrées s'enflammant moins promptement, ou ne s'enflammant pas du tout, doivent donner des résultats inférieurs. Il serait utile alors, si on venait à remplacer la poudre ordinaire par le *fulmi-coton*, de fabriquer non-seulement des cartouches pour l'armée, mais encore d'en faire à l'usage des chasseurs; ces dernières pourraient contenir plusieurs charges, et faites par exemple de la manière suivante :

L'enveloppe des cartouches en papier azoté, aurait la forme d'un boyau, elle serait, je suppose, de 20 centimètres de longueur; quant au diamètre, il dépendrait du calibre du fusil (on pourrait en faire de 3 calibres), on tasserait ensuite dans cette espèce de boyau, par un procédé quelconque, d'une manière uniforme le *fulmi-coton*, afin d'y en faire entrer 8 grammes. Sur l'enveloppe, seraient marquées à distances égales, 7 à 8 lignes noires circulaires, pour indiquer la charge ordinaire. Le consommateur n'aurait alors qu'à couper avec des ciseaux à l'endroit des lignes, pour avoir des charges toutes prêtes, et comprimées d'une manière égale.

Le procédé que je donne pour la fabrication du *fulmi-coton*, a le double avantage de donner un bon produit à très-bon compte. Il est facile en effet de constater l'économie de mon procédé.

D'après le procédé Pelouze, il faut employer parties égales d'*acide nitrique* et d'*acide sulfurique*; d'après le mien, il faut tripler la quantité d'*acide sulfurique*; on obtient ainsi un liquide d'une moindre valeur, l'*acide sulfurique* à 66°, étant 8 fois moins cher que l'*acide nitrique* à 49°.

On peut encore obtenir un *fulmi-coton* supérieur par sa force et son inflammabilité, en immergeant de nouveau, et après avoir été séché, le *fulmi-coton* provenant d'une première opération.

Dans la fabrication du *fulmi-coton* on doit bien se garder, lorsqu'on retire le coton des acides, surtout en opérant sur une grande quantité, de l'exprimer trop fortement dans le but de lui faire rendre une plus grande quantité de liquide; car on courrait risque de voir le coton se carboniser. Il convient donc, si on a employé de liquide juste ce qu'il en faut pour imprégner le coton, de ne pas en retirer plus des deux tiers du poids primitif.

Mon intention n'est pas de parler de divers *fulminates* découverts

dans ces derniers temps ; ils offrent tous plus ou moins de dangers ; mon désir a été de chercher un produit utile et applicable , et dont l'emploi ne présentât aucun inconvénient. Puissé-je être assez heureux pour avoir atteint mon but !

Sur la proposition d'un membre , l'Académie décide que des expériences seront faites par un membre nommé à cet effet , et que des remerciemens seront adressés à l'auteur pour son utile communication.

M. le Secrétaire ramène l'attention de l'Académie sur les résultats du concours ouvert pour le meilleur mémoire sur les conséquences de l'introduction des circonstances atténuantes. Il fait remarquer que l'Académie qui a adopté unanimement les conclusions de M. Maurin , rapporteur de la commission , n'a pourtant point encore fait connaître les deux auteurs mentionnés honorablement. L'Académie accueille l'observation et proclame les noms des deux écrivains dont le travail lui a paru devoir être signalé à l'attention et aux suffrages du public , savoir :

1<sup>re</sup> Mention honorable : M. Abauzid , substitut du procureur du Roi à Uzès ;

2<sup>e</sup> Mention honorable : M. le comte du Coëtlosquet , membre de plusieurs sociétés savantes , à Metz.

---

*Séance du 9 janvier 1847.*

L'Académie se constitue pour l'année 1847. — Son bureau sera ainsi composé :

M. le chanoine Privat , *président* ;

M. le baron de Daunant , *vice-président* ;

M. de Lavernède , *trésorier* ;

M. Nicot , *secrétaire-perpétuel*.

M. le docteur de Castelnau fait un rapport verbal sur une notice de M. Bonafous de Turin , relative à M. Fodéré , auteur de divers écrits estimés , qui traitent de médecine légale , physique , chimie et économie politique.

M. Alphonse Dumas, chargé de rendre compte d'un examen critique du nouveau projet de loi sur le cadastre, par M. Félix de Robernier, s'acquitte de sa tâche en ces termes :

M. de Robernier a présenté, dans deux publications successives, des vues remarquables sur la question du cadastre, qu'il a longuement et soigneusement étudiée (\*). Il y a exposé un système complet de combinaisons neuves, au moyen desquelles ce grand-livre de la propriété foncière, ainsi qu'il le nomme, pourrait être ouvert et tenu à jour, en répondant à la fois, et de la manière la plus satisfaisante, aux exigences du trésor et à celles des intérêts privés; et, tout en démontrant les nombreux avantages attachés à l'adoption de sa méthode, il a dû mettre en évidence les vices des anciennes bases fidèlement conservées par les commissions de finances, chargées à diverses époques de préparer un projet de loi pour l'établissement du nouveau cadastre.

Ce projet de loi ayant enfin vu le jour, et ne pouvant tarder à être soumis aux chambres, M. de Robernier, dans la brochure dont le titre se trouve énoncé ci-dessus, et dont nous avons à rendre compte, se livre à un examen détaillé des dispositions qu'il renferme, les comparant avec celles qu'il avait antérieurement proposées, et qui lui appartiennent en propre.

Retrouvant dans le projet de l'Administration le fondement même donné à son système, M. de Robernier s'applaudit sincèrement de cet emprunt; et bien qu'il ait ensuite à regretter qu'on ait abandonné les applications et les conséquences les plus heureuses de son plan d'opérations, il ne se félicite pas moins de ce premier pas fait dans la bonne voie et sur ses traces.

Cette commune base entre la pensée de M. de Robernier et le nouveau projet de loi, c'est, après l'abornement préalable et général des propriétés, la reconstruction complète du cadastre par un procédé analogue, sinon entièrement identique, savoir : la triangulation de chaque territoire communal, déterminant par des signes fixes et visibles les

(\*) *De la preuve du droit de propriété en fait d'immeubles*, 2 vol. in-8° 1845-1844.

*Du Cadastre et de sa conservation par la transformation des plans linéaires en plans numériques*, broch. in-8° 1845.

points auxquels viendraient se rattacher, soit les sommets angulaires, soit les côtés des héritages, et qui établiraient ainsi leurs limites et l'étendue de leurs surfaces, considérées comme formant autant de polygones.

Cependant, au projet de loi, ce rattachement des limites des héritages aux points ou bornes trigonométriques n'est pas explicitement prescrit; et la mesure de la longueur des côtés, dont il se contente, est accompagnée dans l'exécution graphique de difficultés de plus d'un genre, auxquelles échappe M. de Robernier, en laissant les côtés pour leur préférer les angles ou sommets dont il mesure exactement la distance jusqu'aux points de rencontre avec la méridienne de la commune et sa perpendiculaire; longitude et latitude, si ingénieusement et si naturellement appliquées au cadastre.

De cette désignation de limites, toujours exprimée en chiffres (le nombre de mètres mesurant les distances), résulte pour le système de M. de Robernier, un avantage capital, celui de pouvoir substituer aux plans linéaires et aux immenses atlas, de simples registres contenant l'énonciation de l'ensemble de ces mesures; réforme qui, en épargnant chaque année à l'Etat plusieurs millions de dépenses, présenterait dans ses résultats cette rigoureuse précision, premier objet de l'opération cadastrale.

M. de Robernier, en admettant que la méthode des plans linéaires peut suffire à la création du cadastre, fait parfaitement comprendre qu'elle est impuissante pour sa conservation, au milieu du mouvement toujours plus rapide de division et de déformation des héritages; et il pense, avec raison, que le cadastre ne deviendra susceptible de se traduire en un principe de droit, de faire preuve pour la propriété, et de constituer ainsi lui-même un titre positif, qu'autant qu'il donnera le chiffre métrique de la situation et de l'étendue de chaque parcelle; qu'en un mot, de *cadastre figuratif* il sera devenu *cadastre numérique*.

Considérant enfin que le nouveau travail ne sera entrepris dans chaque commune, que lorsque son parcellaire actuel aura atteint trente ans d'existence, et appréciant tous les inconvéniens d'un si long provisoire, M. de Robernier voit dans la transformation du plan figuratif en plan numérique, un moyen efficace de les prévenir en partie; c'est-à-dire dans les communes récemment cadastrées. Il insiste plus particulièrement pour l'essai de son système, sur celui du *terrier perpétuel*,

dans notre nouvelle colonie d'Alger; et le vœu qu'il exprime à cet égard ne saurait, ce nous semble, soulever d'objections sérieuses.

Nous ne pouvons nous proposer de donner ici une idée complète des procédés d'exécution constituant la méthode géodésique de M. de Robernier, et il serait aussi trop long de le suivre pas à pas dans le parallèle détaillé de son système et de celui du projet de loi, soit dans leurs points de contact, soit dans leurs différences plus ou moins radicales. Nous croyons toutefois que de ce qui précède on peut conclure que, de la part du projet, ces différences sont autant de déviations de la base mathématique adoptée, qui ne sauraient être que défavorables au double intérêt que le cadastre a mission de défendre.

Le système de M. de Robernier est d'ailleurs soutenu d'un suffrage de grande valeur. Un ingénieur des mines distingué, M. Varin d'Ainvelle, dans une lettre écrite en réponse à quelques questions qui lui avaient été soumises, lettre reproduite à la fin de la brochure, donne une entière approbation à la méthode des coordonnées rectangulaires et des distances exprimées en chiffres; procédé aujourd'hui adopté pour le levé des plans des mines souterraines, et qui, plus commode et plus sûr que le plan graphique, n'offrira, dit-il, à aucun arpenteur, de plus grandes difficultés d'exécution.

Si, comme il est permis de l'espérer, les travaux de M. de Robernier, dont on ne saurait méconnaître l'influence sur les nouvelles dispositions insérées au dernier projet de loi relatif au cadastre, doivent y préparer encore d'utiles modifications, tous les hommes éclairés du département ne pourront que s'associer avec empressement à la légitime satisfaction du magistrat studieux et persévérant, qui, plus que personne aura contribué à l'heureuse solution d'une des plus graves difficultés de la législation administrative et sociale.

Le Secrétaire de l'Académie lit le rapport suivant :

Messieurs,

Le *Recueil de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres* de Toulouse, dont vous m'avez chargé de rendre compte, présente des rapports et des mémoires du plus haut intérêt.

Ne pouvant, dans les limites étroites qui nous sont imposées, donner une idée, un simple aperçu de tant d'objets divers, nous avons été contraints de faire un choix. Voici quels écrits en ont été l'objet : le

premier est une Dissertation sur la Certitude. Cette question importante, déjà résolue par un professeur habile, M. Javary, couronnée par l'Institut, n'a point été traitée par M. Ducos avec tout le développement que mérite un sujet si digne des plus hautes spéculations philosophiques ; mais dans quelques pages il a su pourtant exposer un système, ou du moins faire des réflexions pleines de sens et exprimées avec clarté et souvent avec éloquence.

L'auteur commence par définir la certitude, puis il la divise, comme dans tous les cours de philosophie, en certitude morale, qui nous place sous l'empire des traditions ; certitude physique, qui nous livre aux rapports des sens ; certitude métaphysique, qui nous soumet aux opérations de la logique et à la plus rigoureuse de toutes, le calcul. Vient ensuite l'examen particulier de ces trois élémens de la certitude : la tradition, la sensation, le raisonnement, et après avoir montré que la certitude peut-être ébranlée jusque dans la sensation physique, l'auteur, pour montrer que la certitude ne doit pas être bannie de l'esprit humain, en place la source, la véritable source, dans le sens moral qui domine tous les autres, qui rectifie leurs erreurs.

A ce mémoire succède une note savante de M. Moquin-Tandon sur les œufs du néophron percnoptère, oiseau de proie très-voisin du genre vautour dont l'histoire est encore entourée d'obscurité, malgré les efforts patients de plusieurs naturalistes, Temminck, Levaillant, Zinnani, Klein, etc, etc., et malgré les recherches d'un ornithologue maintenant bien connu, M. Crespon.

M. Hamel, professeur à la Faculté des lettres de Toulouse, donne ensuite quelques détails sur la vie de Théocrite. Cette vie, écrite par un certain Ambryon, que cite Diogène de Laërte, ne nous est point parvenue. L'auteur a entrepris de refaire, en cherchant à travers les conjectures les plus ingénieuses, les seules indications qu'il nous soit donné de recueillir sur les événemens de sa vie, sur ses sentimens, ses goûts et ses relations, enfin, sur tout ce qui peut concourir à former son génie.

Nous avons remarqué aussi un fort bon discours de M. Joly sur l'influence de la science en général, et particulièrement des sciences physiques sur le développement de l'industrie moderne ; enfin, un rapport a particulièrement fixé notre attention, et c'est un compte-rendu d'une visite faite aux hôpitaux et dans tous les établissemens communaux de

la ville de Toulouse. L'auteur, M. Pinaud, a essayé de résoudre le problème de l'assainissement ; il a montré l'importance de son objet et les moyens de la remplir.

Après quelques considérations préliminaires sur la lumière, l'air et la chaleur, qui composent pour l'homme une sorte de nourriture de tous les instans, l'auteur examine le rôle particulier de chacun de ces élémens de vie ; il signale surtout avec grand soin les causes d'altération de l'air respirable, il cherche et signale les remèdes. Comme les idées de M. Pinaud ne sauraient être trop popularisées, nous allons transcrire quelques pages de son rapport.

« Pour remédier aux causes incessantes qui vicient l'air confiné de nos habitations, on a recours à des procédés de ventilation, dont le but est de renouveler sans cesse l'atmosphère méphitisée qui nous entoure, en la remplaçant par une quantité suffisante d'air pur pris au dehors. Dans l'été, on se contente ordinairement d'établir des courans d'air au moyen de fenêtres convenablement distribuées. Mais, en hiver, les appartemens devant rester clos, il faut à la fois renouveler et échauffer l'air pour y entretenir la température convenable. Le chauffage et la ventilation s'obtiennent ordinairement par un même procédé qui engendre simultanément les deux effets.

» Les habitations sont chauffées et ventilées de trois manières principales : 1<sup>o</sup> par les feux de cheminée ; 2<sup>o</sup> par les poêles ; 3<sup>o</sup> par les calorifères. Je ne parle pas ici des ventilateurs mécaniques dont l'usage est assez restreint, et dont l'application à l'assainissement des ateliers, des magnaneries, des mines, etc., etc., a été l'objet de travaux spéciaux parfaitement connus des industriels.

» *Cheminées.* — Les cheminées provoquent une ventilation puissante, mais elles chauffent mal. La raison en est simple : la majeure partie de la chaleur dégagée par le combustible est perdue et se dissipe dans le tuyau ; nous ne profitons que d'une faible portion de la chaleur transmise par voie de rayonnement, et nullement de celle qu'entraîne l'air brûlé. La masse d'air qui alimente la combustion est de dix à vingt fois plus grande que celle qui est rigoureusement nécessaire pour brûler le combustible. Ce tirage puissant renouvelle promptement l'air intérieur ; mais, pour satisfaire à cet appel énergique nous ne prenons d'ordinaire que l'air qui peut entrer dans nos appartemens par les fissures des portes et des fenêtres. Un pareil courant d'air froid rend

presque nuls, et toujours très-dispendieux, les effets calorifiques de nos cheminées. Ajoutons qu'à l'inconvénient de ne pas chauffer, elles joignent assez souvent celui de fumer. Ce désagrément, qui est grave, surtout si on brûle de la houille, provient, d'ordinaire, de la dimension exagérée des tuyaux, par suite des contre-courans qui s'y établissent, surtout si l'air intérieur ne se renouvelle pas avec assez de rapidité par les fentes des fenêtres et des portes, de l'ouverture démesurée du foyer, de son excès de profondeur, du peu d'élévation des tuyaux, et de l'absence d'appareil qui abritent leur sommet contre l'action des vents, de la pluie ou du soleil.

» Le chauffage par les cheminées est donc très-salubre, mais insuffisant et dispendieux. Nous ne sommes dédommagés que par l'agrément de voir le feu; ce plaisir est devenu un besoin qui nous coûte cher, mais auquel l'état de nos mœurs ne nous permet pas de renoncer. Au moins, est-il alors à désirer que nos cheminées soient construites de manière à dépenser le moins possible de combustible, à chauffer convenablement, et à ne jamais fumer. Toutes ces indications sont faciles à remplir, et il est à regretter que les indications fort simples que fournit à cet égard la théorie, soient si généralement négligées des constructeurs. Je les résumerai ici en quelques mots.

» Donner aux tuyaux de cheminée une section de 20 centimètres au plus de diamètre, ne faire jamais servir un même tuyau à deux foyers de combustion; donner aux foyers, qui devront être disposés dans le système de Rumfort, peu d'ouverture et peu de profondeur, tout en se conformant à cet égard à l'étendue de la pièce à chauffer, et au nombre de personnes qui doivent s'y trouver réunies; enfin, et cette prescription nous paraît une des plus essentielles, utiliser la chaleur perdue du foyer et de l'air brûlé, pour chauffer l'air de ventilation. A cet effet, ménager, sous le plancher, un canal d'une assez grande section, allant s'ouvrir d'une part dans l'air extérieur et pur, de l'autre, dans une caisse de fonte ou de briques, placée sous le foyer ou derrière lui, que l'on mettra en communication avec des tuyaux dans lesquels l'air froid, appelé du dehors, soit obligé de circuler longtemps en s'échauffant, pour venir se répandre, à une température de 25 ou 30 degrés, dans la chambre, par de larges bouches de chaleur: Nous conseillons, en outre, l'emploi d'un registre mobile, analogue aux clés des poêles, qui permette de fermer en partie le tuyau de la cheminée pour mo-

dérer à volonté le tirage. — Nous mettons en fait qu'avec des précautions de ce genre, qui peuvent varier à l'infini dans l'application, on parviendrait à chauffer parfaitement les appartemens d'hiver, avec une grande économie, et en conservant une ventilation plus que suffisante.

» Ces considérations générales nous ont paru se lier immédiatement avec l'objet de notre rapport. Nous n'avons fait, du reste, qu'effleurer ici cette importante question d'économie domestique, sur laquelle nous serions heureux d'éveiller l'attention des architectes; nous les renvoyons, pour de plus amples développemens, à l'excellent traité de la chaleur, de M. Péclet.

» *Poêles.* — Les poêles ont, sur les cheminées, l'avantage de chauffer beaucoup mieux et à bien moins de frais, parce qu'ils utilisent la presque totalité de la chaleur développée; mais ils ventilent mal. La quantité d'air qu'ils appellent étant à-peu-près celle qui est seulement nécessaire à la combustion du foyer, il n'y a pas, dans la pièce où ils sont établis, surtout si elle est grande, un renouvellement d'air assez actif. Il n'entre pas dans mon sujet de décrire le nombre infini de poêles de diverses formes que l'on peut adopter. Je ferai remarquer seulement, qu'à tous les poêles simples, en fonte ou en faïence, vulgairement usités, on devrait toujours, pour augmenter la ventilation comme l'effet calorifique qu'ils provoquent, substituer des poêles calorifères à double enveloppe. Dans ces poêles, l'air circule plusieurs fois de suite de bas en haut et de haut en bas, ou en décrivant des zigzags horizontaux, entre l'enveloppe intérieure du foyer et une chemise extérieure; il s'échauffe par contact, et est versé chaud dans la pièce par des bouches de chaleur. Nous recommanderons en outre de puiser l'air qui doit circuler dans l'intervalle des deux enveloppes, non dans la pièce même, mais au dehors, dans un lieu où l'atmosphère soit pure, et à l'aide d'un canal d'une large section (comme pour les cheminées); cet air, après s'être échauffé, devra se répandre dans l'appartement par des bouches de chaleur très-grandes; c'est une erreur trop commune aux constructeurs de croire qu'il faut donner aux bouches de chaleur un orifice étroit, pour que la veine d'air en sorte à une haute température et avec une grande vitesse. Il importe, au contraire, de verser à l'intérieur une grande quantité d'air pris au dehors, chauffé modérément, qui suffise au maintien d'une douce température et d'une bonne ventila-

tion, sans appeler, par les fissures des portes et fenêtres, l'air froid du dehors, toujours insuffisant, et toujours nuisible à la puissance calorifique des appareils de chauffage.

» *Calorifères.* — Enfin, quand on doit chauffer et ventiler à la fois toutes les parties d'un grand édifice : théâtre, hôpital, bourse, on se sert de calorifères.

» Les calorifères ont pour objet de répandre, dans toutes les pièces qu'il faut chauffer et assainir, un grand volume d'air chaud puisé à l'extérieur, en lui ménageant, à mesure qu'il s'est distribué dans les diverses parties de l'édifice, un écoulement constant, à l'aide de cheminées et de tuyaux d'appel.

» Les calorifères sont de trois sortes : à air chaud, à vapeur et à circulation d'eau chaude. Je n'ai pas ici à décrire leur construction, qui est parfaitement connue, et qui a reçu dans ces derniers temps des perfectionnemens notables. J'insisterai seulement sur un point important : c'est que, quelle que soit la construction que l'on adopte (elle dépend de la nature de l'édifice à assainir), on peut toujours calculer d'avance les dimensions que les calorifères doivent avoir pour produire un effet donné, le prix de leur établissement et celui de leur entretien. Les élémens d'un pareil calcul sont fort simples, en voici le résumé :

» Pour l'effet que le calorifère doit produire, sous le rapport de la ventilation, on s'appuiera sur ce principe d'expérience ; qu'il faut au moins 6 à 8 mètres cubes d'air par individu et par heure, pour qu'un air déjà vicié ne serve plus à la respiration. Il sera donc facile, d'après la capacité d'une salle, le nombre connu d'individus qui doivent s'y trouver, et le temps pendant lequel ils y séjournent, de calculer quel est le volume d'air que l'appareil doit fournir pour que la salle soit convenablement ventilée. Comme moyen de contrôle, on a des appareils très-exacts pour mesurer la vitesse de l'air qui s'écoule par les tuyaux ou cheminées d'appel, et par suite le volume d'air respirable réellement fourni dans un temps donné.

» Pour l'effet calorifique de l'appareil, il faut connaître : la chaleur produite à chaque instant par la respiration, la chaleur perdue à chaque instant par les vitres et les murailles, la capacité de l'air atmosphérique pour la chaleur,..... et déterminer d'après cela à quelle température l'air doit être versé par le calorifère pour entretenir un degré

de chaleur convenable. Ces élémens de calcul sont tous connus par expérience : comme moyen de contrôle, on a le thermomètre.

» Pour l'entretien et l'établissement du calorifère, on connaît le prix de revient des matières diverses qui entrent dans sa construction, celui de la main-d'œuvre, le prix des combustibles ; et enfin, la quantité de chaleur que produit la combustion d'un kilogramme de bois, de coke ou de houille, etc.

» Or, Messieurs, toutes ces données indispensables sont parfaitement établies ; de sorte que la science en est arrivée aujourd'hui à ce point, qu'elle peut déterminer d'avance la puissance, les dimensions, le prix d'un appareil calorifique, propre à produire un effet donné, et que le constructeur peut s'engager à entretenir dans une enceinte connue une température déterminée, en y faisant passer, avec une vitesse constante et mesurable, un volume d'air chaud assez abondant pour que chacun des individus qui s'y trouvent ait, par heure, huit, dix, vingt, mètres cubes d'air pur à respirer. Ceci n'est pas une exagération, une promesse sans fondement et sans contrôle ; l'expérience est là pour répondre ; et aujourd'hui, à Paris, tous les grands établissemens, Palais du Luxembourg, Chambre des Députés, Bourse, Hôtel des Monnaies, Eglise de la Magdelaine, Hôpital Beaujon....., et une multitude d'autres édifices, sont chauffés et ventilés dans toutes leurs parties à des prix modérés.

» Messieurs, quand la science pratique est parvenue au point de pouvoir, dans un établissement public quelconque, mesurer à chaque individu l'air qu'il respire, le lui livrer pur, à une température modérée, en quantité plus que suffisante pour le libre exercice de ses fonctions vitales, elle a rendu, on peut le dire, un immense service à l'humanité ; elle a satisfait à un des plus impérieux besoins de la vie ; et ceux qui sont préposés à la salubrité publique seraient coupables de fermer l'oreille à la voix de l'expérience, et de négliger d'en mettre à profit, dans ce qui touche à leur mission, les leçons et les avertissemens.

M. Eyssette fait ensuite un rapport sur l'ouvrage de M. Ovide de Valgorge, intitulé *Souvenirs de l'Ardèche*. L'Académie entend avec le plus vif intérêt ce rapport et en adopte unanimement les conclusions, tendant à faire accorder à l'auteur le titre d'associé correspondant.

*Séance du 23 janvier.*

M. Liotard lit, au nom de M. Charles d'Hombres, des observations météorologiques qui seront imprimées dans le recueil actuellement sous presse.

M. Maurin fait sur un ouvrage de M. Vingtrimier, de Rouen, le rapport qui suit :

Deux tendances parallèles, quoique diverses, poussent les esprits de notre temps qui se plaisent à juger le point de vue moral de notre civilisation. L'une a pris pour devise le *nil mirari* du poète; l'autre, au contraire, n'a pour elle que les termes de l'admiration la plus exagérée.

Ces deux tendances sont trop absolues et trop exclusives pour être vraies. Il y a longtemps que le sens profond de l'antiquité a placé le vrai dans un point qui est à égale distance de ces extrémités. *In medio stat virtus*, a-t-elle dit; et cet arrêt de la sagesse n'a pas été cassé par la décision de la postérité.

C'est en jugeant les résultats de la justice criminelle, que la statistique de plus en plus perfectionnée tend à amener à leur dernier degré d'exactitude, que s'est produite surtout la manifestation en sens inverse que nous signalions tout-à-l'heure. Mais ici, il faut le dire, le nombre de ceux qui tirent de ses enseignemens les prophéties les plus sinistres sur l'avenir de la société l'emportent de beaucoup sur ceux qui voient les choses d'un œil plus optimiste.

A en croire, en effet, les exagérations qui se débitent à cet égard, le mal social va s'aggravant tous les jours, la société se corrompt de plus en plus, la perversité marche dans une progression effrayante, rien n'est plus respecté, tout tombe en poussière.

Et, comme de raison, c'est, pour elles, la législation qui est la cause de tout le mal, *mali labes*; c'est sa faiblesse, son impuissance, qui en est cause. Depuis que la théorie a porté une main imprudente sur l'arche sainte, sous le prétexte d'améliorations chimériques, tout est compromis, tout est perdu, tout va de mal en pis.

Voici un bon esprit qui, armé de toutes les ressources que lui ont

données tout à la fois sa position dans une prison importante, et ses études approfondies des comptes-rendus publiés depuis 1825 jusqu'à nos jours, vient donner un démenti aux détracteurs à qui il a suffi d'une appréciation superficielle pour dresser l'acte d'accusation en règle contre notre civilisation, et qui se retrouvent dans tous les rangs et dans toutes les classes, députés, magistrats, avocats, propriétaires et négocians.

Selon son opinion, appuyée sur des chiffres irrécusables, le nombre des crimes n'augmente pas; et, à coup sûr, ce nombre était plus considérable autrefois; donc la démoralisation ne s'accroît pas.

Le nombre des acquittemens a faibli depuis les améliorations introduites dans la législation pénale en 1832. Donc, cette législation n'a pas été cause de tous les mauvais effets qu'on lui attribue.

Nous croyons que ces deux propositions sont incontestables. Mais, M. Vingtrimier, en voulant garder le *modus in rebus*, en ayant le désir de se tenir à égale distance des apologistes et des détracteurs, n'aurait-il pas quelquefois dépassé un peu la mesure dans le sens de l'approbation?

Il reconnaît bien et il serait bien difficile de ne pas reconnaître un fait, c'est l'accroissement des récidives sinon des récidivistes, mais il met cet accroissement sur le compte de la mendicité à laquelle sont livrés les libérés à leur sortie de prison.

Nous croyons qu'il tombe ici dans une erreur en donnant à cette proposition une valeur trop absolue; nous allons plus loin et nous disons qu'il nous fournit contre elle un argument; car, ne dit-il pas en un autre endroit de son livre: « Il y a un chiffre en démoralisation, vice, crime, etc., etc., fatal, inévitable. »

Il faut l'avouer, car c'est la vérité, la mendicité peut bien entraîner quelques libérés au mal; mais le plus grand nombre obéit en professant l'industrie du vol à un penchant vicieux que des ateliers de travaux publics ne feraient pas disparaître. C'est la paresse, un désir effréné de jouissances matérielles qui les entraînent et les perdent.

Nous en avons pour nous un exemple frappant sous les yeux. Il y a sur divers points de notre cité des ateliers de cardage où les condamnés à la surveillance trouvent du travail quand ils le veulent. Toutes les fois cependant que des vols un peu considérables et multipliés sont portés à la connaissance de l'autorité, c'est toujours dans

ces ateliers qu'elle recherche et qu'elle rencontre les coupables. Et voyez le contraste ! Notre population industrielle souffre beaucoup cette année ; la misère sévit avec rigueur , et pourtant ce n'est pas de son sein que sortent les auteurs des crimes et délits qui peuvent être commis. Il y a plus , c'est que jamais le rôle des poursuites du parquet n'avait été si dégarni que cette année.

Mais , quoi qu'il en soit de cette critique de détail , nous ne pouvons qu'approuver l'esprit éclairé et modéré dans lequel est conçu le travail de M. Vingtrimier. Il répond à trop de déclamations et dissipe trop de cruelles illusions pour qu'il ne soit pas utile de le lire et de le méditer.

Il est consolant d'apprendre avec lui que les modifications apportées à notre législation criminelle n'ont pas été un progrès en arrière , comme on le croit trop communément , et qu'ils ont été inspirés non par un désir de changement , mais par une pensée de réforme.

S'il a peut être dissimulé , laissé dans l'ombre certains inconvéniens de ces modifications , afin de ne pas fournir de prétexte aux préoccupations malveillantes , ne proclamons pas moins avec lui qu'il est impossible de revenir sur ce qui est définitivement jugé. Et , répondons à ceux qui se plaisent à calomnier incessamment l'esprit de leur temps , que lorsqu'on jette un coup-d'œil sur le passé , à aucune époque les mœurs n'ont été plus douces , les esprits plus éclairés , et les misères , quelque grandes qu'elles soient encore , moins hideuses qu'aujourd'hui. Il y a assez de déclamations affligeantes en sens contraire pour ne pas savoir gré aux intelligences courageuses qui en mettent à nu la fausseté et le néant , même au prix de quelques teintes adoucies.

Nous vous proposerons , Messieurs , d'associer l'honorable auteur de l'écrit qui nous a été envoyé à nos travaux , comme membre correspondant.

M. Ph. Hedde lit ensuite un mémoire sur la fabrication des *tissus à maille* , des *dentelles* et des *broderies* , et profite de cette circonstance pour signaler à la reconnaissance du pays une des illustrations industrielles méridionales oubliées , M. Grégoire , qui , par ses travaux , a apporté de si grands perfectionnemens au *métier à mailles fixes* , auquel il est parvenu à appliquer le *mécanisme de Jacquard*. Cet habile

mécanicien a aussi l'honneur d'avoir résolu le problème non moins difficile de l'*espoulinage* des châles de cachemire de l'Inde, par un procédé ingénieux qui a aussi été appliqué à la fabrication des tapis brochés par MM. *Flaissier frères*, de Nîmes.

Prenant pour texte ces paroles d'*Horace*, qui dit : « *Qu'un mérite* » *caché avait presque toujours le même sort qu'une vie fainéante et obscure*, et que l'attention des personnes puissantes devrait être de *chercher à faire connaître et à produire le vrai mérite* », M. *Hedde* rappelle combien de savans et d'industriels, combien de mécaniciens et de simples ouvriers même, qui, dans de certaines spécialités, se livrent à des travaux utiles, semblables à des lampes cachées sous le boisseau, restent dans l'obscurité et meurent sans avoir été connus et appréciés, ou du moins sans avoir pu payer à leur pays le tribut des services plus ou moins importans qu'ils étaient cependant appelés à lui rendre.

Après ces considérations préliminaires, M. *Hedde* fait connaître l'importance de la fabrication des tulles, des blondes, des broderies et des dentelles, et examine ces divers produits sous les points de vue de la fabrication, de la mode et de la consommation.

« Il n'existe pas, dit M. *Hedde*, dans la toilette d'une femme, d'ornement tout à la fois plus simple et plus gracieux, plus délicat et plus frais, qu'un *tulle*, qu'une *blonde*, qu'une *broderie*, qu'une *dentelle*. Un *tulle*, une *blonde*, une *broderie*, une *dentelle*, se mettent autour d'un chapeau, d'un bonnet, d'un col, d'une manchette, d'un gant; ils sont employés à orner les contours d'une écharpe, d'un fichu, d'un mouchoir, d'un tablier, ou à rehausser l'éclat d'une robe, d'une pélerine, d'un mantelet; dans tous les pays du monde civilisé, enfin, les *dentelles*, les *broderies*, les *blondes*, les *tulles*, entrent pour beaucoup dans la toilette de la femme du riche comme de celle de la classe moyenne, de la classe du pauvre même; de la femme qui préfère le séjour de la ville, aussi bien que de celle qui se plaît à la campagne. Depuis la broderie la plus commune de *Tarare* et de *St-Quentin*, jusqu'aux points de broderie si riches et si variés de *Nancy*; depuis le *tulle* le plus léger, le *pointon* le plus menu, la *dentelle* la plus étroite du *Puy* et de *Mirecourt*, jusqu'aux plus riches points aux plus éclatantes applications d'*Alençon*, de *Malines*, de *Valenciennes*, de *Bruxelles*, d'*Angleterre*; depuis 5 centimes jusqu'à 500 et 1,000 fr. le mètre, une femme peut satisfaire les caprices sans cesse renaissans de

l'insatiable mode ; sans cesse elle peut , suivant ses goûts et sa fortune , parcourir les innombrables degrés de cette échelle des graces et de la coquetterie. »

M. *Hedde* signale ensuite les améliorations qui ont été apportées depuis quelques années en France dans la fabrication de ces divers articles. Il rappelle qu'on doit ces perfectionnemens autant au génie des fabricans et à l'habileté des ouvriers , qu'aux efforts qui ont été faits pour remplacer le travail manuel par les procédés mécaniques ; et il ajoute que : « S'il y a un grand mérite pour un fabricant d'établir à grands frais , à la main , de beaux articles à des prix élevés , il y a peut-être un plus grand mérite encore à arriver à imiter par des procédés mécaniques ces mêmes articles à des prix modérés , qui puissent permettre leur usage dans toutes les classes de la société. »

M. *Hedde* essaie de prouver que l'origine des *dentelles* , des *tissus à jour* et des *broderies* remonte à la plus haute antiquité ; il entre ensuite dans quelques détails sur la broderie à la main et le travail des dentelles riches et applications de Bruxelles , de Valenciennes , de Malines , d'Alençon et d'Angleterre. Puis , il décrit la fabrication des dentelles ordinaires à la main , et signale les difficultés de ce genre de travail. Il profite de cette circonstance pour faire connaître combien il a fallu vaincre de difficultés pour arriver à exécuter mécaniquement le travail des tulles , des dentelles , des blondes et des broderies.

« Quand nous voyons tricoter des bas à l'aiguille , dit M. *Hedde* , faire du tulle , de la blonde , exécuter une dentelle ou une broderie à la main ; nous admirons l'habileté et la dextérité de l'ouvrière , qui , bien qu'elle ne fasse qu'une seule *maille* , qu'un seul *point* à la fois , n'en exécute pas moins plusieurs mouvemens différens. Combien n'a-t-il pas fallu plus de génie au mécanicien qui , tout-à-coup , est parvenu à composer une machine pour exécuter simultanément tous ces mouvemens , non-seulement pour une seule maille , pour un seul point , mais encore pour une suite de mailles et de points que l'on pourrait porter presque à l'infini ; et que de génie enfin n'a-t-il pas fallu à celui qui , comme *Grégoire* , de Nîmes , est parvenu à perfectionner ce métier déjà si perfectionné , et à appliquer au mécanisme déjà si compliqué du métier à mailles fixes , le mécanisme de *Jacquard*. »

M. *Hedde* remonte à l'origine des métiers de bas et de tulles mécaniques ; il donne des détails intéressans sur la broderie exécutée pen-

dant le tissage au moyen des aiguilles garnies de fils de différentes matières, procédé en usage dans les manufactures anglaises, à *Pesley*; en Russie, à *Moscou*; et en France, à *St-Quentin* et à *St-Étienne*. Il présente à l'appui de ces observations des documens et des échantillons de dentelles et de broderies qui ont été exécutés à *Pesley*, à *Moscou*, à *St-Quentin*, à *St-Etienne*, et il a essayé de rendre ces documens plus complets en y joignant quelques-uns des ustensiles et procédés employés à ces diverses fabrications (1).

« Le procédé que *M. Grégoire*, de Nîmes, est parvenu avec peine à appliquer sur les métiers à mailles fixes, ajoute encore *M. Hedde*, est aujourd'hui exécuté sur une grande échelle avec diverses améliorations et avec beaucoup de succès dans toutes les fabriques européennes; surtout dans les fabriques anglaises, à Nottingham, et en France à Lyon et à St-Quentin.

» J'ai visité, en 1844, l'établissement de tulles mécaniques de *MM. William Cliff et Fils*, à St-Quentin. Pour se faire une idée à-peu-près exacte d'un de ces métiers de tulles façonnés à la Jacquard, mis en mouvement par la force de la vapeur; qu'on se représente un immense métier tout en fer, ayant sur le devant 2,700 fils de chaîne, mis en mouvement au moyen d'autant d'aiguilles ou crochets; tandis que 2,700 autres fils passent dans autant de canettes placées au centre de 2,700 navettes en cuivre, se mouvant toutes séparément les unes des autres. Tous ces mouvemens se combinent avec l'évolution de plusieurs machines, parmi lesquelles on remarque surtout une immense machine à la Jacquard toute en fer, d'une forme toute particulière, placée sur la droite du métier, et dont les cartons représentant le dessin, sont aussi en fer,

» Si nous jetons un coup-d'œil sur ce merveilleux métier, sur les 52

(1) *M. Hedde* s'occupe depuis longues années à former une collection de tissus de tous genres et de tous les pays, avec des notices indiquant les procédés de fabrication de chaque article et les perfectionnemens introduits. Les 23 premiers volumes de cette collection dont le catalogue est imprimé, renferment déjà cent mille échantillons. Cette collection, une des plus complètes et des plus curieuses qui existent peut-être en Europe, a été souvent consultée par les industriels et les fabricans français, lors des discussions de priorité de certains articles.

bandes de tissus à mailles, formant chacune un dessin de dentelles façonnées différent; si nous examinons enfin la mise en carte de ces 52 dessins qui sont simultanément exécutés, et les combinaisons pour prévoir les effets du tissu à obtenir, nous sommes forcés d'admirer l'homme qui a le génie de combiner tout cela, et est arrivé en même temps à une telle perfection dans le produit.

» Quelle perfection, je ne dirai pas dans la machine elle-même, mais dans les moindres détails de cette machine. Prenons, par exemple, une seule de ces 2,700 navettes. La canette, extrêmement mince, est cependant creusée dans son intérieur pour permettre l'introduction du fil de la trame. Cent canettes tenues serrées les unes contre les autres, maintenues au moyen d'une baguette de fer carrée, et placées sur un rouet, ont été toutes à la fois garnies devant moi du fil nécessaire, et cela dans le même temps qu'une ouvrière en remplirait une seule à la main (1). »

M *Hedde* termine son mémoire par des détails intéressans sur les métiers à broder pendant le tissage au moyen des aiguilles, et fait ressortir combien la fabrique de Nimes pourrait retirer d'avantages de l'emploi peu dispendieux de ce nouveau moyen de fabrication, qui aurait quelque analogie avec le procédé de broderies appliqué au métier de bas et à mailles fixes, par M. Grégoire (2).

(1) M. *Hedde* soumet quelques-unes de ces *navettes* qu'il a apportées de St-Quentin, ainsi que les échantillons des tulles façonnés et des dentelles exécutés sur ce métier.

(2) Il présente aussi divers échantillons de tissus brodés au métier pendant le tissage au moyen des aiguilles garnies de fils de trames, ainsi qu'un *tableau synoptique* indiquant les progrès de ce genre de fabrication à *Pesley*, en Angleterre, et en France, à *St-Quentin* et à *St-Etienne*, et enfin des aiguilles et un *battant brodeur* que M. *Hedde* a fait travailler à St-Etienne.

Il rappelle quelques-uns des principaux essais qu'il a faits avec l'emploi des battans brodeurs à aiguilles, et qui pourraient avoir une application heureuse dans la fabrication des *tapis*; et entr'autres : le *fond reps* ou *cotellé*, le *fond zèbre*, le *fond jaspé*, *ondé*, etc. Le procédé des battans à aiguilles permettant de placer un grand nombre de trames de diverses couleurs, allant par dégradation du foncé au clair, offrira de grandes ressources au fabricant et une grande économie dans la matière qui ressortira entièrement à l'endroit du tissu.

M. *Hedde* offre à l'appui de ces observations, la description du procédé de

» Au moment, dit en terminant *M. Hedde*, où *M. Grégoire* commençait à retirer le fruit de ses travaux en établissant un atelier de métiers à mailles fixes façonnés qui avaient reçu l'application de la mécanique à la Jacquard, d'habiles imitateurs parvenaient à exécuter les mêmes articles par les procédés qu'il avait obtenus avec tant de peine; ils se sont enrichis, et lui, par surcroît de malheur, a vu, quelque temps après, l'incendie dévorer ses métiers, et renverser toutes ses ressources et ses espérances les plus chères.

» Peu de citoyens, vous en conviendrez, Messieurs, ont payé à leur pays un tribut de découvertes aussi utiles; peu ont été plus malheureux que *M. Grégoire*. Je viens vous exprimer le vœu de voir le département, le conseil-général, la chambre de commerce, la ville de Nîmes, reconnaissans, rendre un public hommage aux travaux utiles de ce modeste mécanicien, et réclamer pour lui auprès du gouvernement un encouragement mérité, quoiqu'un peu tardif.»

---

*Séance du 6 Février 1847.*

*M. le Président* distribue, pour être l'objet d'un prochain rapport :

- 1° Un discours de *M. Ribes*, professeur à la Faculté de Médecine à Montpellier;
- 2° Annales de la Société de St-Quentin;
- 3° Un numéro du Bulletin de la Société académique de l'Allier;
- 4° Une brochure de la Société de Beauvais renfermant, avec le compte-rendu de ses travaux, divers mémoires.

*M. d'Hombres* fait le rapport suivant sur quelques ouvrages de physique et chimie de *M. Majocchi* :

« Messieurs, vous m'avez chargé de vous faire un rapport sur trois ouvrages de physique et chimie de *M. Majocchi*, savoir : 1° un ouvrage sur la fabrication au moyen des battans à aiguilles, publiée dans l'ouvrage anglais de *John Murphy*, dans lequel on voit le curieux tableau d'un atelier de tissage indien. Il a complété ces documens en offrant la traduction de la partie de cet ouvrage qui concerne les métiers brodeurs à aiguilles, avec les planches destinées à en faciliter l'intelligence.

petites brochures que M. Majocchi, professeur de physique à Milan, m'avait prié de vous présenter. Ce sont des extraits *dagli Annali di Fisica, Chimica e Matematica*, publiés par ce savant, ouvrage périodique très-estimé à l'étranger, malheureusement peu répandu chez nous.

La première de ces brochures est la description d'un *galvanomètre* qu'il appelle *universel*, et je puis garantir qu'il mérite ce nom, et qu'il peut faire apprécier tous les courans thermo-électriques, magnéto-électriques, hydro-électriques et ceux dits électro-chimiques, soit qu'ils existent à peine, soit qu'ils acquièrent graduellement la plus grande puissance.

Les galvanomètres que nous avons déjà, plus ou moins sensibles; plus ou moins ingénieux, n'étaient point comme celui-ci d'un usage universel et généralement ils ne dépassaient pas la limite de leur cadran, tandis que l'aiguille et le cadran de M. Majocchi mesurent des courans de diverses forces, par un moyen bien simple, qui consiste à élever plus ou moins l'aiguille et à s'éloigner ainsi des fils conducteurs, qui lui sont parallèles, l'un dessus, l'autre dessous.

Il me serait difficile de faire bien comprendre la construction et l'usage de l'électromètre universel, sans figures; il me suffit pour vous en donner une idée de dire que son cadran horizontal se met de niveau au moyen des vis de sa base; qu'on l'oriente; que le pivot de l'aiguille s'élève à volonté, avec une tige graduée; que les conducteurs font passer les courans au-dessus ou au-dessous de l'aiguille et dans des directions opposées.

J'avais fait connaissance avec M. le professeur Majocchi aux premiers congrès scientifiques d'Italie; il me montra son galvanomètre universel, et j'en offris la description à l'Institut en 1842.

J'ai voulu me procurer un de ces instrumens. MM. Carlo Dell'aqua, de Milan, et Jut, de Turin, habiles ingénieurs-constructeurs, ne pouvaient pas suffire aux demandes des Universités d'Italie ou d'Allemagne. J'en adressai une description, avec l'agrément de l'auteur, à M. Pixii, de Paris, qui pourra j'espère l'ajouter aux divers instrumens de physique qu'il fabrique, si en grand, avec tant de perfection.

M. le professeur Majocchi, dans un second mémoire, traite de *l'action chimique du calorique*. Vers la fin du siècle dernier quelques physiciens avaient entrevu que les phénomènes de l'électricité et du magné-

visme, ceux de la lumière et de la chaleur, provenaient d'un même principe, d'un fluide subtil, qu'ils désignaient sous le nom d'éther universel. Mais, dans les sciences de fait, une conjecture ne peut pas être admise parmi les vérités démontrées. Il fallait la confirmer par l'observation et l'expérience : l'analogie des fluides électriques et magnétiques est maintenant parfaitement établie, mais la lumière et le calorique, malgré bien des rapports qui semblent dépendre d'une cause commune, présentent entre eux des différences qui contrarient cette opinion.

Le calorique rayonnant, quoique obscur, se réfléchit selon les mêmes lois que la lumière, les corps raboteux et non polis ne réfléchissent pas ou réfléchissent mal ces deux fluides, ils se polarisent l'un et l'autre ; mais lorsqu'on leur fait traverser différens milieux, leur passage offre des modifications que signale M. Majocchi, et le but de ses propres expériences est de rechercher les divers rapports et les dissemblances qui existent entre les fluides lumineux et caloriques.

Scheele avait jadis observé que le chlorure d'argent noircissait à la lumière, et plus dans le rayon violet que dans les autres. Ritter et Herschel père trouvèrent les premiers qu'il noircissait encore plus vite dans un rayon invisible au-delà du rayon violet. En multipliant les observations et les expériences, dit M. Majocchi, nous connaissons l'analogie et les différences des principes lumineux et calorifiques. Ce sont les seuls moyens de faire avancer les sciences physiques, et le célèbre professeur les met en pratique. On reconnut que la propriété de noircir le chlorure, diminuait progressivement dans les divers rayons du spectre en allant vers le rouge, et qu'elle était nulle dans ce dernier. Wollaston éprouva qu'un papier teint d'une dissolution de gomme de gayac, exposée dans les divers rayons concentrés au moyen d'une lentille, devenait vert dans les rayons bleu et violet, n'éprouvait pas de changement dans le rayon jaune, et perdait dans le rouge la couleur qu'il avait acquise dans les premiers.

Cette couleur verte disparaît aussi en passant une cuiller d'argent chauffée sur le papier.

Tous les physiciens répétèrent et varièrent ces expériences que M. Majocchi rapporte avant de faire connaître les siennes. Il s'est servi d'un papier couvert de brôme d'argent plus sensible que le chlorure, et il admet avec M. Becquerel les deux sortes de rayons qu'ils appel-

lent *excitateurs et continueurs*. Les premiers sont les plus réfrangibles, les seconds ceux qui le sont le moins; ainsi les rayons rouges n'ont aucune action sur le brôme d'argent, mais il suffit de l'exposer d'abord un instant dans le rayon violet et tout de suite après dans le rayon rouge, pour qu'il continue à noircir; et M. le professeur Majocchi a prouvé que cet effet provenait du rayon rouge, en coupant au milieu le papier soumis à l'expérience; la moitié réservée n'a éprouvé aucun changement de couleur.

La chaleur produite par la réflexion d'une balle de fer de 8 centimètre bien chauffée, quoique restée obscure, et celle d'un matras d'eau bouillante, ont agi comme le rayon rouge sur le papier brôme.»

M. Charles Rey, avant de donner lecture d'une comédie intitulée *le Nouveau Bourgeois gentilhomme*, expose le but qu'il s'est appliqué à atteindre. Il a voulu, tout en respectant une institution qui est utile, corriger de ce travers que Juvénal, Boileau et Molière ont rendu ridicule.

Ce n'est pas sur la noblesse qu'il exerce sa spirituelle critique, mais bien sur la manie de la noblesse, ce qui est tout-à-fait différent. Loin de vouloir déverser le ridicule sur la noblesse de naissance, il a prouvé, par le caractère de trois de ses personnages de cette caste, qu'il sait rendre justice à ceux qui, favorisés par le hasard de la naissance, et dont il serait aisé de citer dans ce siècle plus d'un beau modèle, savent justifier par l'aménité de leurs manières et par des vertus publiques et privées, la prétention qu'ils conservent au fond du cœur d'occuper encore le premier rang dans l'ordre social.

Après avoir fait ainsi part de ses idées, M. Rey donne lecture de plusieurs scènes. Nous en citerons une, celle où le nouveau M. Jourdain abjure son erreur :

CORBIVEAU, VALÈRE, ISABELLE, FRONTIN, LISETTE.

VALÈRE (*entrant le premier en hâte, à Frontin qui le suit*):

Que disais-tu, maraud? le voilà plein de vie :

Et grâce au ciel.....

FRONTIN.

Monsieur, j'en ai l'âme ravie :

Mais tout à l'heure encor.....

CORBIVEAU.

Venez, venez, mon fils.

Vous ma fille, et vous tous, approchez mes amis.

Ecoutez les desseins d'un bon, d'un tendre père.

*(Ils se rangent autour de lui en se témoignant mutuellement de la surprise.)*

Dès longtemps abusé d'une triste chimère,

Un vain désir de gloire et de fausse grandeur

S'était, je le confesse, emparé de mon cœur :

Mais je reviens enfin d'une erreur trop cruelle

Et frappé, tout-à-coup, d'une clarté nouvelle,

J'abjure pour jamais un préjugé fatal :

Tout mortel n'est pour moi qu'un frère et qu'un égal.

Quel prix ont en effet ces distinctions folles,

Et ces titres d'honneurs injustes ou frivoles,

Et ces absurdes droits de naissance et de sang

Qui souvent au plus sot donnent le premier rang?

Sachons donc mépriser de si vains avantages;

Mais, pour goûter en paix les biens des premiers âges,

Nous allons, mes amis, nous retirer aux champs :

C'est là qu'on peut jouir de ces plaisirs touchans,

Que peut seule ici-bas procurer la nature.

Là, sans ambition, sans art, sans imposture,

Le modeste habitant, sous son rustique toit,

Conserve un esprit libre, un cœur pur, un sens droit.

C'est là qu'on voit régner les mœurs, la tempérance

Et l'amour du travail père de l'abondance;

Là qu'une vie active entretient la santé,

Et qu'on trouve, en un mot, l'honneur, la probité,

La bonne foi surtout.

VALÈRE.

Est-ce bien sûr, mon père?

CORBIVEAU.

Oui, mon fils.

VALÈRE.

Il en est qui pensent le contraire.

CORBIVEAU.

A tort ! Voyez plutôt tous ces livres divers,

Tous ces contes moraux, en prose ainsi qu'en vers,

Tableaux si vrais des mœurs et des vertus champêtres,

Voyez ces serviteurs, vrais amis de bons maîtres :  
Ces honnêtes fermiers si désintéressés,  
Ces bergers vigilans, sensibles, empressés :  
Tous, au moindre bienfait, pleins de reconnaissance  
Et surtout abhorrant la ville et sa licence;  
Ces rosières, enfin, sans art, sans vanité,  
Rivalisant d'honneur bien plus que de beauté.  
Des vertus, en tout temps, les champs furent l'asile.

VALÈRE, *à part.*

Au théâtre.

CORBIVEAU.

En un mot, je renonce à la ville  
Ainsi préparez-vous à partir dès ce soir.

VALÈRE.

Quoi ! sitôt ?

CORBIVEAU.

Dans une heure : et pour vous faire voir  
Que de votre bonheur je m'occupe sans cesse,  
Je ne vous presse plus d'épouser la comtesse.  
J'ai fait un autre choix, qui vous plaira bien mieux.

VALÈRE,

Lequel, si je ne suis pourtant trop curieux ?

CORBIVEAU.

De Thibaud, mon fermier, Babet la fille aînée

VALÈRE, *avec exclamation.*

Babet ! je ne l'aurais, certes, pas devinée.

CORBIVEAU.

Sans dot, mais vous serez un jour riche pour deux.  
Elle a d'ailleurs au choix des titres plus heureux ;  
Sage, laborieuse, et surtout point coquette,  
Elle gagna la rose à la dernière fête.

VALÈRE, *à part.*

Titre fort contestable.

CORBIVEAU.

Hein ?

VALÈRE.

Moi, je ne dis rien,

(*Avec une révérence ironique.*)

J'obéirai, mon père.

CORBIVEAU.

Et vous ferez fort bien...!

VALÈRE, à part.

Ce n'est pas fait encor.

CORBIVEAU, à Isabelle.

Pour vous, ma chère fille,

Renoncez désormais tout-à-fait à la grille.

LISETTE, se cachant derrière Isabelle et contrefaisant sa voix :

Très-volontiers, mon père.

CORBIVEAU.

Et j'ai même pour vous,

Désirant sans retard vous donner un époux,

Jeté déjà les yeux sur un garçon fort sage.

ISABELLE, avec espoir.

Qui? mon père.

CORBIVEAU.

Blaisot, le meunier du village.

ISABELLE, bas à Lisette.

Blaisot! hélas!

LISETTE, bas à Isabelle.

Le choix est fort original.

ISABELLE, bas à Lisette.

Ah! pour le chevalier, Lisette, quel rival!

CORBIVEAU.

Que dites-vous, tout bas?

LISETTE.

Je lui dis et je pense

Qu'elle aurait très-grand tort de faire résistance;

Et que pour rester blanc en dépit du malin,

Le plus noble couvent ne vaut pas un moulin.

CORBIVEAU.

Ce choix n'aurait-il pas le bonheur de vous plaire?

LISETTE, bas à Isabelle.

Bon! dites toujours oui.

ISABELLE, avec effort.

Pardonnez-moi, mon père;

Vos volontés toujours sont ma suprême loi.

CORBIVEAU.

Bien : et je suis aussi toujours content de toi.

Va, tu ne perdras rien à ton obéissance.

Allez vous préparer et faites diligence.

Dans une heure au plus tard songez qu'il faut partir :

Et, quand tout sera prêt, vous viendrez m'avertir.

( *Ils sortent tous excepté Corbiveau* ).

M. Hedde fait hommage à l'Académie d'une histoire de St-Etienne écrite par son frère, et offre encore de la part de ce même frère, différentes graines de plantes et de fleurs recueillies en Chine à l'époque récente du séjour qu'y fit la commission commerciale dont il était membre.

---

---

*Séance du 20 Février 1847.*

M. le président distribue divers ouvrages, entre autres un roman de M. le comte du Coetlosquet, où l'auteur s'est proposé pour but moral, si difficile à atteindre, l'extirpation du préjugé du duel.

2° Un volume des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Mulsaut, secrétaire de la Société d'Agriculture et d'Histoire naturelle de Lyon, qui propose l'échange des volumes publiés par les deux Sociétés. L'Académie accepte l'offre avec empressement, et charge M. Nicot de répondre et d'adresser une collection.

M. le président donne lecture d'une brochure de M. le docteur Brouzet, qui fait connaître le succès qu'il a obtenu à l'aide de l'emploi de l'éther. L'Académie applaudit à ces heureuses tentatives.

Le secrétaire donne lecture de la dernière partie de l'essai de M. Isidore Brun sur Pline-le-Jeune.

L'auteur entrant dans les détails intimes de la vie de cet écrivain célèbre, examine, énumère et pèse encore chacune des qualités et des

défauts qu'il avait, et après avoir montré d'une manière complète, au point de vue moral, et avoir, en quelque sorte, reconstruit son caractère tel qu'il apparaît par ses écrits, M. Brun termine ainsi son intéressante notice.

« Relativement à la doctrine du suicide, si répandue parmi les anciens, il est évident que Pline partageait à cet égard les idées et les principes communs au paganisme, ou plutôt à toute l'antiquité. Une de ses lettres contient cette espèce de maxime : « Vous trouverez assez » de gens qui ont la force de courir sans réflexions et en aveugles à la » mort ; mais il n'appartient qu'aux âmes héroïques de peser la mort et » la vie, et de se déterminer pour l'une ou pour l'autre, selon qu'une » sérieuse raison fait pencher la balance (1). » Et Pline, en effet, pouvait-il penser autrement, lorsqu'une école célèbre de philosophie, exagérant par orgueil la force et la grandeur morales de l'homme, semblait empiéter même sur la puissance de Dieu ; car, non contente de décider souverainement de la vie et de la mort, elle avait osé mettre la gloire dans le suicide ; le suicide, devenu de nos jours l'arme des cœurs pervers ou blasés, ou des natures faibles et atteintes du désespoir (2), et, à l'époque de Pline, le drame sombre où se posaient avec fierté ceux qui en tombant voulaient attirer encore les regards de la foule, où enfin le refuge sanglant de ces êtres superbes qui, dévoués à la mort par les despotes qui opprimaient alors le monde, savaient se soustraire de leur propre main à la rage et à l'ignominie de leurs coups ! Le christianisme, en épurant les âmes, en les élevant continuellement vers Dieu, source éternelle de toute joie et de tout bien, et les humiliant en même temps par la conviction de leur misère naturelle, pouvait seul comprimer ces entraînemens fatals auxquels les susceptibilités farouches d'un orgueil immodéré et la passion sans bornes d'une fausse renommée, avaient autant de part que la crainte et l'horreur qu'inspiraient les délateurs et les tyrans. Mais ces caractères supérieurs, Pline, Trajan, Tacite, non-seulement ne connaissaient pas l'Évangile, mais

(1) Liv. 1, lett. xxii.

(2) Ils n'ont pu supporter, faibles et furieux,  
Le fardeau de la vie, imposé par les Dieux.

ils en étaient les persécuteurs (1). Comment donc, à moins d'une conversion miraculeuse, sa divine lumière aurait-elle pu les éclairer sur cette funeste aberration de leur intelligence qui leur montrait la gloire dans la violation de l'une des plus grandes lois de Dieu?

» Relèverons-nous encore chez Pline certaine faiblesse de l'esprit qu'on retrouve du reste dans quelques écrivains illustres de l'antiquité païenne? Notre orateur, à ce qu'il paraît, avait foi aux apparitions surnaturelles; tranchons le mot, il croyait aux revenans. Voici ce qu'il écrit à un ami: « Je voudrais savoir si les fantômes ont quelque chose de réel, s'ils ont une vraie figure, si ce sont des génies ou si ce ne sont que de vaines images qui se tracent dans une imagination troublée par la crainte. Ce qui me ferait pencher à croire qu'il y a de véritables spectres, c'est ce qu'on dit être arrivé à Curtius Rufus; » et aussitôt il se met à raconter diverses histoires plus extraordinaires les unes que les autres, et qui révèlent chez Pline la crédulité la plus naïve. Certains passages de Plutarque, de Suétone, de Tacite, indiquent cette tendance des païens à croire aux apparitions. Etrange disposition de l'esprit humain qui le porte à adopter le merveilleux le plus absurde, et le rend par fois rétif à la vérité. N'avez-vous pas souri quelquefois, lorsque Virgile, ce noble et grand poète, distingue très-sérieusement les jours en jours heureux ou malheureux, lorsqu'il dit « qu'il ne faut rien entreprendre le cinquième jour, et que le neuvième est favorable aux voyageurs et funeste aux brigands? (2) » Dans nos siècles modernes, si remplis de scepticisme, on a vu certains esprits forts rejeter avec un mépris superbe les vérités éternelles de la religion, et se courber timidement sous le joug des superstitions les plus ridicules.

» Résumons en peu de mots nos idées sur Pline-le-Jeune: caractère élevé, capable, ferme, dévoué à son pays, orateur spirituel et brillant, toutefois bien loin encore de Cicéron, parce qu'il n'est point de haute éloquence sans la liberté. Sous le point de vue moral, conscience délicate et pure, cœur généreux, excellent, pouvant sacrifier pour ceux qu'il aimait jusqu'à sa vie même; âme affectueuse, tendre, expansive,

(1) Voyez au livre 15, chapitre LXIV, de ses Annales, la manière à la foi injurieuse et cruelle dont Tacite parle du Christ et des chrétiens.

(2) Georg., liv. II.

accessible à tous les malheureux, trop ardente peut-être à la poursuite de la gloire, et couvrant quelques rares faiblesses de l'éclat des plus admirables vertus.

» Comment mourut cet homme éminent? C'est ce qu'on ignore. Ne vit-il pas la fin du règne de l'empereur Trajan, ou bien ses jours se prolongèrent-ils jusque sous Adrien, le successeur immédiat de ce prince? L'histoire est muette à cet égard. Mais qu'importe? Evidemment sa mort ne dut démentir aucune des phases de cette carrière illustre. Quoi qu'il en soit, sa vie, dont ses lettres nous retracent si ingénieusement les détails, peut servir de modèle et d'enseignement à l'orateur du barreau, à l'homme que la confiance du souverain élève aux plus hauts emplois, et à tout citoyen dans sa conduite publique et privée. Les uns et les autres y trouveront de nombreux et éclatants exemples de cette intégrité, de cette fermeté, de ce dévoûment, de cette abnégation de soi-même qui sont comme le cachet et la divine auréole de ces grandes âmes dont la mission, pendant toute la durée de leur pèlerinage ici-bas, est de répandre parmi les hommes des consolations et des bienfaits. »

---

*Séance du 6 mars.*

M. l'abbé Privat, président, dépose une brochure de M. Boulard, relative à la question de l'amélioration de l'espèce chevaline et de la culture ;

2° Une notice sur la ferme-modèle de Grignon ;

3° Un recueil de l'Académie de Reims ;

4° Un recueil des mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.

M. le docteur de Castelnau lit un mémoire sur le danger des inhumations précipitées. Après avoir montré combien les signes de la mort sont trompeurs pour les gens du monde, il reproduit quelques-uns des faits cités par Hector Chaussier, et en ajoute un tout récent, qui a eu

lieu à Chamborigaud, et dont les feuilles de la localité ont entretenu le public. Comme exemple frappant encore, M. de Castelnau rappelle l'erreur dont lady Russell faillit être victime, et celle qui, plus cruelle, coûta la vie au célèbre romancier Prévost, mort sous le scalpel de ceux qui cherchaient la cause de sa mort.

Voici un fragment de cet écrit :

« Un grand nombre d'auteurs anciens et modernes rapportent des exemples de personnes crues mortes et revenues à la vie. D'autres fois, des individus ont été reconus vivans alors qu'il n'était plus temps de les secourir.

» *Thouret*, qui avait présidé à la destruction du charnier des Innocens, assure que beaucoup de squelettes avaient été trouvés dans des positions qui semblaient indiquer que les individus s'étaient mus après leur inhumation (*Desgenettes*). Des exemples pareils ne sont pas rares.

» De nos jours, en 1833, *Hector Chaussier* a rassemblé un grand nombre d'observations prises dans divers auteurs, et qui mettent hors de doute la position terrible dans laquelle se sont trouvés nos semblables. *Julia Fontenelle* et *Vigné* ont traité tout récemment, *ex professo*, de la mort apparente. Le premier rapporte 200 observations.

» Dans le siècle passé, en 1742, *Bruhier* avait réuni 181 cas de méprises sur la réalité de la mort.

» L'amour propre de *LOUIS*, le célèbre secrétaire perpétuel de l'Académie royale de chirurgie, fut choqué, comme le dit *H. Chaussier*, du titre de la dissertation de *Bruhier*. Il l'attaque avec violence, mais sa critique confirme les faits et les assertions de son adversaire.

» *Louis* ne dit pas qu'en cas d'erreur, pendant la vie, la nature et l'art concourent à la conservation du malade. — Dans le cercueil, il n'y a plus d'espoir.

« Néanmoins *Louis* répète après *Celse* : « *Non est crimen artis, si quod professoris est.* »

Dans sa deuxième lettre, *Louis*, continuant sa démonstration, dit qu'il existe des signes certains de la mort, puisque des personnes crues mortes, par des personnes étrangères à la médecine, ont donné des signes d'espérance aux hommes de l'art, et qu'elles ont été rapelées à la vie par eux. Il en cite plusieurs exemples dont quelques-uns sont pris dans *Bruhier*.

» Ces erreurs proviennent de l'oubli du précepte : « *Non ex uno*

*tantum signo, sed plurimum consensu* (Hipp.) La mort, pas plus qu'aucun autre état de l'être humain, ne peut être caractérisée par un seul signe. »

» Les chirurgiens et les anatomistes sont excusables, puisqu'étant appelés pour faire une opération ou une dissection, ils ont peu observé le cadavre ; ils n'avaient pas d'ailleurs suivi la marche de la maladie.

» Néanmoins, encore une fois, comme le dit le célèbre Louis, lui-même, l'erreur est possible puisque Vésale l'a commise, dans les meilleures conditions.

» § III. *Des sujets ont dû leur salut au diagnostic médical et à la persévérance du praticien.*

» Nous avons la consolation d'opposer à ces malheurs les bienfaits dus aux hommes de l'art.

» En 1828, le docteur Bourgeois, praticien à St-Denis, après des soins rationnels et persévérans rappela à la vie un submergé qu'il trouva en passant sur le rivage, pendu la tête en bas par les soins de ses camarades.

» Le même confrère, après onze heures de peines et de patience, sauva un garçon de boutique cru mort d'asphyxie carbonique. (*J. de méd. et chir.* 1830.)

» En septembre 1827, le docteur Joffre, de Villeneuve-de-Berg (Ardèche), arrive auprès d'une femme considérée comme morte à suite d'une hémorrhagie utérine, et déjà enveloppée du drap mortuaire. Ses soins assidus l'arrachent à la mort et peut-être aux horreurs d'une résurrection dans la fosse.

» A. Paré fut appelé avec le docteur Gréaulme, pour faire un rapport sur deux hommes réputés morts. Ce célèbre chirurgien, à l'aspect de la couleur plombée de la face, soupçonne une asphyxie carbonique. L'on trouve effectivement sous une table, du charbon demi-brûlé. Les soins convenables sauvèrent ces deux hommes.

» Les faits de ce genre sont par milliers, ils servent de base à la 2<sup>e</sup> lettre de Louis.

• Rappelons ce que les faits ont établi :

1<sup>o</sup> Aucune position sociale n'est affranchie de l'erreur fatale ;

» 2<sup>o</sup> Les hommes de l'art ont commis des erreurs ;

» 3<sup>o</sup> Mais ils ont pu secourir des personnes abandonnées à la sépulture ;

» 4° Le hasard seul a fait découvrir l'erreur homicide;

» 5° Les moyens excitans de la sensibilité n'ont pas toujours rappelé la vie;

» 6° Un corps a pu rester plusieurs jours dans l'état de mort apparente;

» 7° De prétendus morts ayant repris leurs sens et leurs forces attestent les souffrances de ceux que le hasard n'a pas fait découvrir;

» 8° L'erreur a été reconnue lorsqu'il n'était plus temps de la réparer;

» 9° Quelques personnes ont une fâcheuse prédisposition à la mort apparente;

» 10° Le crime a profité de l'apparence de la mort.

» Communément les faits seuls ne constituent pas la science, néanmoins ceux-ci parlent si bien par eux-mêmes, dans quelque ordre qu'on les classe, qu'il est facile d'en tirer une induction pratique.

» Ceux que nous venons de rapporter sont pris parmi un assez grand nombre pour que l'on ait pu faire le calcul qu'il y a un cas de mort apparente sur 400,000 décès. D'après un autre calcul ce rapport serait plus affligeant.

» Jusqu'à nos jours, la médecine marchant isolée, ses ministres, n'étant point organisés en corps, n'ont qu'une influence incomplète sur l'hygiène publique.

» Jamais l'art médical ne sera plus vrai, plus positif et plus fructueux, que lorsqu'il satisfera aux nécessités d'une bonne hygiène.

» Je me hâte de dire, pour finir, qu'une des premières questions dont elle doit s'occuper, celle qui est la plus urgente, est d'assurer à chacun qu'il ne descendra dans la tombe que lorsque la phase de sa vie terrestre sera accomplie.

» Les souffrances de la mort, et la mort elle-même, ne sont rien auprès de l'inhumation pendant la vie.

» Les précautions à l'égard du défunt doivent être d'autant plus grandes, que nul ne peut, dans cette position, réclamer les secours de son semblable.

» Enfin les familles doivent être assurées qu'elles n'ont point commis un homicide.

Après la lecture de ce mémoire, quelques membres se demandent s'il ne serait pas convenable et facile d'établir des salles où, par un

séjour un peu prolongé, on pût acquérir la preuve qu'il n'y a pas eu erreur, et reconnaître que des signes nombreux et convergens attestent bien la réalité du décès.

L'Académie, voulant donner à la population ouvrière de Nîmes un témoignage de sa profonde sympathie, délibère que jusqu'à la récolte prochaine, les jetons de présence doublés seront convertis en bons de pain.

*Séance du 20 Mars 1847.*

M. le Président dépose :

Un recueil de la société académique de Caen ;

Un autre de la société des antiquaires de Picardie.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Canonge, qui offre un nouveau volume de ses poésies.

M. Hedde donne des détails pleins d'intérêt sur divers procédés de fabrication, et explique, à l'aide des instrumens et des tissus eux-mêmes, les ingénieux mécanismes récemment inventés et employés avec succès dans l'industrie manufacturière.

M. Plagniol donne le résultat des observations météorologiques faites par M. le capitaine Belchamp, et les accompagne d'un exposé dont l'Académie demande la complète et textuelle insertion au procès-verbal.

« Messieurs, dit M. Plagniol, nous avons à communiquer à l'Académie des observations météorologiques faites par M. Belchamp, capitaine d'artillerie en retraite. Le lieu où elles ont été recueillies est placé à l'extrémité du faubourg de Montpellier, dans un jardin attenant à un bâtiment isolé des autres habitations du faubourg. Nous avons coopéré à l'installation et à la vérification des instrumens employés pour les observations. On sait que, pour recueillir des données utiles à la météorologie, il faut non seulement faire usage d'instrumens précis, mais il faut encore que ces instrumens soient disposés de

manière à éviter les causes d'erreurs ou les complications qui peuvent se présenter. Aussi, pour qu'il soit permis de juger du degré de confiance que méritent les observations, il est nécessaire de connaître dans quelles conditions elles ont été obtenues. Voici celles que nous avons jugé à propos d'adopter.

» Deux thermomètres ont été mis en usage pour la détermination des températures de l'air. L'un deux, qui est un thermomètre à alcool avec index constituant un thermomètre à *minima*, est établi en dehors d'une fenêtre en regard du N.-N.-O., à 4 mètres 75 du sol. Il repose sur un support en bois qui le tient éloigné du mur de 60 centimètres. L'autre thermomètre, qui est à mercure et qui sert à la détermination des *maxima* par l'observation immédiate, est disposé au-dessus d'un mur isolé de 4 mètres 25 d'élévation. Il est appliqué contre une paroi en planche à l'exposition du N.-E. Une autre paroi en planche est placée derrière la première, laissant un espace libre qui permet la circulation de l'air. On parvient ainsi non-seulement à éviter l'action directe des rayons solaires sur l'instrument, mais encore l'influence du réchauffement de la muraille lorsqu'elle est frappée par le soleil sur sa surface opposée.

» Les observations sur l'état hygrométrique de l'atmosphère ont été faites à l'aide d'un hygromètre à cheveu, soigneusement gradué. L'instrument est placé au milieu d'un jardin sur un support en bois à 1 mètre 50 au-dessus du sol. Il est renfermé dans une cage garnie d'une glace sur la face antérieure et de taffetas sur les autres faces. Nous avons reconnu la nécessité de pratiquer plusieurs orifices sur le fond même de la cage, et c'est là une précaution que nous recommandons aux observateurs. La cage est protégée contre la pluie par une enveloppe en tôle, percée elle-même de trous et ouverte du côté qui regarde le nord.

» Le pluviomètre est soutenu à 2 mètres 20 au-dessus du sol. Il est formé par un vase cylindrique en fer-blanc vernissé, pourvu d'un diaphragme intérieur en forme d'entonnoir percé d'un petit orifice. Une boule de liège est placée sur le diaphragme et sert à tenir fermée la capacité inférieure du pluviomètre, dès l'instant où la pluie cesse, et prévient ainsi toute perte par évaporation. Pour jauger la quantité d'eau recueillie dans l'instrument, on la transvase dans une cloche graduée dont la section a un rapport connu avec celle du pluviomètre, et

qui permet de calculer l'épaisseur de la couche d'eau tombée à 114 de millimètre près.

» Nous allons indiquer maintenant les résultats des observations recueillies avec un soin consciencieux et une grande précision par M. Belchamp ; et nous les accompagnerons de quelques réflexions.

» 1<sup>o</sup> *Température de l'air.* — La température moyenne de l'année 1846, déduite des observations *maxima* et *minima*, a été de 14,57 degrés centigrades. Les mois d'hiver ont présenté une température peu rigoureuse et assez en rapport avec l'état moyen de notre climat. L'été a amené de très-fortes chaleurs ; la moyenne des mois de juin, juillet et août a été 23,48 degrés. Pendant 47 journées, le maximum de la température diurne s'est maintenu en dessus de 30 degrés et s'est élevé le 15 juillet à 36, et le 25 du même mois à 36 7/10. C'est là le plus haut point auquel se montre le thermomètre dans nos contrées ; et il faut remonter jusqu'à l'année 1822 pour retrouver l'exemple d'une pareille observation. La température moyenne de l'année aurait donc dépassé d'une manière très-notable la moyenne de notre climat, si le mois de décembre, qui a été très-froid et dont la moyenne s'est trouvée seulement de 2 degrés 1/2, n'avait exercé une influence anormale sur le résultat annuel.

» L'hiver de l'année 1847, qui s'était annoncé d'une manière si sévère dès le mois de décembre de l'année précédente, après avoir présenté quatre jours seulement de gelée en janvier, en a produit 16 en février et 17 dans le courant de mars. Si l'on comprend le mois de décembre dans la saison de l'hiver, et que l'on ajoute le nombre de jours de gelées de ce mois à ceux des mois suivans, jusqu'en mars inclusivement, on trouve, en total, 57 journées pendant lesquelles le thermomètre s'est abaissé au-dessous de 0. Néanmoins, dans cet intervalle, le minimum de température n'a été que de 7 degrés 1/2 au-dessous de 0. Le chiffre de ce minimum est quelquefois dépassé assez fortement à Nîmes, où nous avons vu le thermomètre descendre jusqu'à 11 degrés en janvier 1820 et février 1830, mais il est bien rare de rencontrer une continuité de froid semblable à celle qui s'est présentée cette année. Pour fixer les idées à ce sujet, nous ferons remarquer que l'année précédente, pendant la même période de temps, le nombre total des jours de gelée a été de 14 seulement.

» 2<sup>o</sup> *Quantité de pluie.* — La quantité moyenne de pluie qui tombe

annuellement à Nîmes est de 65 centimètres; elle est sujette à de grandes variations depuis 40 centimètres (en 1830) et même 27 (en 1837) jusqu'à 111 centimètres (en 1772) et 104 en (1819). L'année 1846 présente un résultat très-rapproché de la moyenne : il a été de 67 3/4 centimètres. Le mois de septembre, qui est ordinairement celui pendant lequel la quantité de pluie est la plus considérable, n'a donné, cette fois, que 66 millimètres d'eau, tandis qu'il y en a eu 184 millimètres en octobre. Les mois de novembre et décembre ont présenté à peu près le même chiffre qui a été obtenu en septembre. Le nombre total des journées de pluie a été de 83, et la pluie est tombée 46 fois pendant le jour et 37 fois pendant la nuit.

» 3° *Direction des vents.* — Dans nos contrées, le vent dominant est celui du N.-O. On compte qu'il règne en moyenne pendant 111 jours. C'est le vent du N.-E. qui est ensuite le plus fréquent (88 jours en moyenne). Le vent du N. ne souffle ordinairement que durant 22 jours. Il n'en a point été ainsi en 1846 : c'est le vent du nord qui a régné dans l'horizon. Il s'est montré en effet pendant 119 jours, tandis que les autres vents n'ont soufflé en totalité que pendant 146 jours. On a compté 65 jours de vents caractérisés par cette impétuosité qui est un des élémens fâcheux de notre climat. »

M. Plagniol annonce à l'Académie qu'il lui fera connaître plus tard la suite des observations météorologiques dues à M. Belchamp.

*Séance du 3 Avril 1847.*

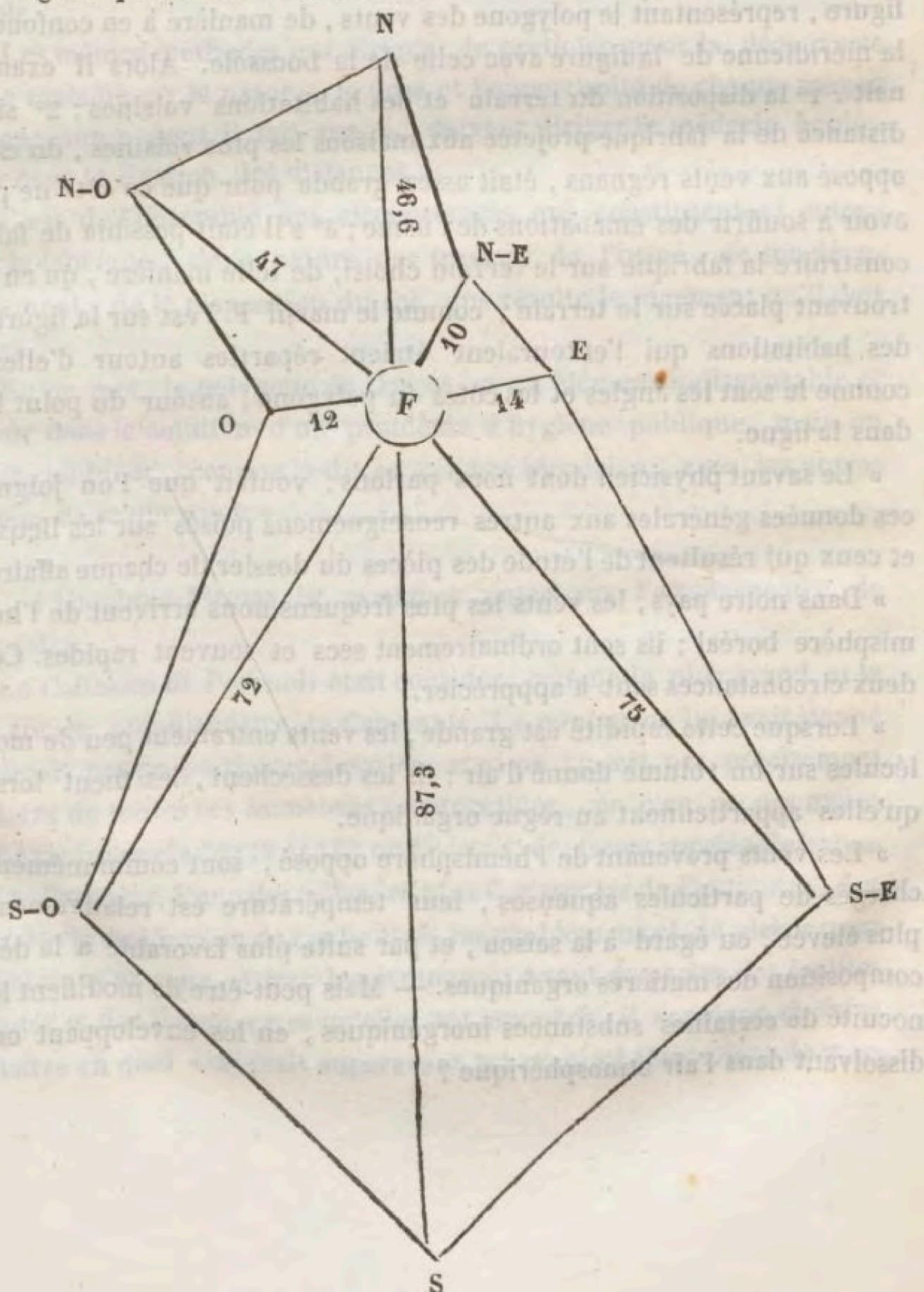
M. le président donne lecture d'une lettre de M. le ministre de l'instruction publique, relative à la transmission des mémoires des sociétés savantes. L'Académie se montre d'autant plus satisfaite et reconnaissante des facilités accordées par M. le ministre des finances, qu'elle a la première émis et proposé l'idée d'assurer la circulation gratuite, à l'aide de l'intermédiaire de M. le ministre de l'instruction publique.

M. le docteur de Castelnau qui s'occupe depuis longtemps d'observations météorologiques, n'a pu négliger l'anémologie qui y tient si

intimement. Il a exactement noté la fréquence des vents et leur direction. Avec ces données, il s'est reporté aux idées de M. Darcet, et a tracé, d'après son système, un polygone, ou plutôt une courbe qui règle la distance à établir entre une fabrique insalubre et les habitations.

« Une fabrique insalubre, dit-il, nuit à son voisinage, par l'action des vents, qui se chargent de ses émanations. Elle est plus incommode pour les habitations placées sous les vents dominans, que pour celles qui sont dans des conditions opposées.

» D'après cette condition, le célèbre Darcet construisit, pour Paris, une figure qui a servi de modèle à celle-ci.



» J'ai pris la moyenne de fréquence des vents, sur un relevé de six années d'observations.

» Le vent du nord soufflant, en moyenne, quatre-vingt-sept fois par an, sa sphère de nuisance doit se prolonger au-delà de la fabrique d'une quantité proportionnelle à cette fréquence annuelle.

» Le vent S.-O. étant plus rare, doit nuire plus rarement; par conséquent, sa sphère de nuisance doit être représentée par la ligne 10, qui indique son apparition annuelle moyenne.

» Lorsque Darcet avait à donner son avis sur l'établissement d'une fabrique insalubre, incommode ou désagréable, il commençait par s'orienter à l'aide d'une boussole; il plaçait ensuite sur le terrain la figure, représentant le polygone des vents, de manière à en confondre la méridienne de la figure avec celle de la boussole. Alors il examinait : 1° la disposition du terrain et des habitations voisines; 2° si la distance de la fabrique projetée aux maisons les plus voisines, du côté opposé aux vents régnans, était assez grande pour que ce côté ne pût avoir à souffrir des émanations de l'usine; 3° s'il était possible de faire construire la fabrique sur le terrain choisi, de telle manière, qu'en se trouvant placée sur le terrain, comme le massif F l'est sur la figure, des habitations qui l'entouraient étaient réparties autour d'elles, comme le sont les angles et les côtés du polygone, autour du point F, dans la ligne.

» Le savant physicien dont nous parlons, voulait que l'on joignit ces données générales aux autres renseignemens puisés sur les lieux, et ceux qui résultent de l'étude des pièces du dossier de chaque affaire.

» Dans notre pays, les vents les plus fréquens nous arrivent de l'hémisphère boréal; ils sont ordinairement secs et souvent rapides. Ces deux circonstances sont à apprécier.

» Lorsque cette rapidité est grande, les vents entraînent peu de molécules sur un volume donné d'air; ils les dessèchent, les tuent lorsqu'elles appartiennent au règne organique.

» Les vents provenant de l'hémisphère opposé, sont communément chargés de particules aqueuses, leur température est relativement plus élevée, eu égard à la saison, et par suite plus favorable à la décomposition des matières organiques. — Mais peut-être ils modifient la nocuité de certaines substances inorganiques, en les enveloppant ou dissolvant dans l'air atmosphérique ?

» D'un autre côté, les vents moins rapides entraînent une plus grande quantité de molécules nuisibles, sur un volume donné d'air, ils les laissent plus longtemps en contact avec les corps vivans.

» Les molécules peuvent plus librement se fixer et entrer en combinaison avec les substances métalliques, qui servent à la construction ou à l'ornement des maisons.

» Ces considérations et bien d'autres, doivent être pesées par le médecin hygiéniste et servir à modifier le polygone de nuisance.

» Quelle est la distance précise à mettre entre les habitations et les établissemens insalubres, selon chaque ligne? C'est ce que ne dit pas Darcet et ce que je ne puis pas dire. — La question n'est pas simple.

» Les mêmes méthodes qui dirigent le praticien pour la découverte d'une maladie sur la nature, la dose et l'opportunité de chaque moyen thérapeutique dont il fait usage, doivent diriger le médecin hygiéniste dans la fixation des distances.

» C'est de l'ensemble des circonstances qui constituent et entourent la fabrique, de la nature des travaux de l'usine, de son développement, de la disposition du sol, que résulte le jugement qu'il doit porter.

» En un mot, le polygone de Darcet est un élément indispensable et majeur dans la solution d'un problème d'hygiène publique, mais on doit le combiner, comme le dit ce célèbre physicien, avec les autres élémens de la question.»

M. d'Hombres-Firmas lit quelques notes sur l'amphithéâtre de Pouzzoles.

« Le *Collosseo di Pozzuoli* était considéré comme le plus grand et le plus ancien amphithéâtre de Campanie. Le nom qu'on lui avait donné exprimait ses proportions colossales, et si on ne sait pas précisément les dates de toutes ces immenses constructions, on n'en est pas moins forcé à croire que la  $\Phi\iota\sigma\iota\tau\alpha\iota\delta\iota\chi$  ou *Phistalis* des Grecs appelée *Puteolum* par les Romains, l'une des villes les plus florissantes de l'antiquité, dut avoir des premières un de ces lieux de rassemblement et de plaisir pour ses habitans et pour attirer les étrangers. Avant de parler des fouilles récentes et des découvertes qu'elles ont amenées, il convient de faire connaître en quel état était auparavant cet amphithéâtre, lors de mon

premier voyage en 1841. Il fallait aller le chercher sur une colline au N.-E. de la ville qui anciennement l'entourait, ce n'était pas sans quelques peines qu'on en suivait le contour masqué, défiguré par des constructions rustiques, des amas de pierres ou de briques et de terre, sur lesquels croissaient ou serpentaient quelques souches et des arbustes sauvages.

» L'arène, et pour mieux dire tout l'intérieur, était comblé de débris, de démolition et de terre, planté de vignes, avec des figuiers, des arbrisseaux et même d'assez gros arbres; ce n'était pas un jardin, comme l'ont écrit Artaria et d'autres guides, mais une sorte de clos agreste, conservant néanmoins une forme elliptique, avec un enfoncement sensible vers le milieu.

» L'entrée principale de l'amphithéâtre du côté de l'ouest communiquait à plusieurs caveaux obscurs, qui faisaient autrefois partie des galeries concentriques à l'arène; on avançait jusqu'à une certaine distance sous la première, destinée à mettre la multitude à l'abri du soleil ou de la pluie. Les portiques extérieurs étaient fermés de gros murs, de tas de matériaux ou de ruines, ainsi que la plupart des passages qui allaient vers l'intérieur.

» Mon cicérone me fit entrer sous une voûte à gauche dans une petite chapelle noire, éclairée par une faible lampe, qu'on appelle le *Carceri di San Gennaro*. L'histoire raconte qu'en 304, Timothée, ou plutôt Dracuntius, proconsul de la Campanie sous Dioclétien, fit exposer dans le Colosseo saint Janvier, évêque de Bénévent, avec ses compagnons les diacres de Pouzzoles et de Misène et que les animaux féroce lâchés sur eux, bien loin de les dévorer, leur léchèrent les pieds! c'est en commémoration de ce miracle que fut érigée cette chapelle.

» Presqu'en face est un grand et bel escalier qui monte au premier étage; là, ainsi qu'au rez-de-chaussée, quelques misérables habitations, des éboulemens coupaient les galeries et arrêtaient les visiteurs; je parle de 1841 et avant. Les passages vers les corridors intérieurs et les escaliers des vomitoires étaient remplis de décombres. Je pus sortir cependant par l'une de ces issues et me trouvai sur les anciens gradins, convertis en une vigne, ainsi que je l'ai dit. Mon guide me fit rentrer par une autre ouverture, sortir un peu plus loin, puis rentrer du côté opposé dans les galeries du premier étage.

» Ce furent, dit-on, les Chrétiens qui commencèrent à ravager le Colosseo, dès qu'ils purent manifester ainsi l'horreur que leur inspiraient les sacrifices barbares et les spectacles sanguinaires célébrés en ce lieu. L'incendie de la *Solfatara*, ou les tremblemens de terre qui l'accompagnèrent et les soulèvemens de terrain, dont on voit des exemples si frappans dans le voisinage, achevèrent la destruction de ce grand monument.

» M. Bonneci a fait d'abord démolir les constructions grossières qui obstruaient le pourtour du monument, arracher les vignes et les arbres qui garnissaient l'intérieur, en indemnisant ceux qui s'en étaient rendus propriétaires. Il a déblayé les galeries, les couloirs et les 415<sup>e</sup> de l'arène; il a reconnu les caveaux et les conduits souterrains qui sont dans un état de parfaite conservation, si vastes et si profonds, qu'on a dit qu'à l'amphithéâtre de Pouzzoles les constructions souterraines étaient aussi considérables que celles qui étaient en évidence.

» Les gradins étaient bâtis en briques; les plus élevés ont disparu, les autres sont en partie démolis; il ne paraît pas qu'ils aient été primitivement recouverts en pierres plates: celles qu'on a rencontrées proviennent du podium. On distingue, entre les gradins deux et même trois intervalles ou gradins plus larges qui limitaient les *precinctions*, et l'on remarque les diverses *cunées* qui les séparaient. On calcule qu'ils pouvaient contenir environ 36,000 spectateurs, 40,000 selon quelques architectes.

» La tribune de l'empereur ou de son représentant était vers le milieu des gradins au-dessus de l'entrée principale. M. Bonneci en a découvert les traces, et, tout auprès, des colonnes de marbre noir avec des chapiteaux corinthiens et des fragmens de frises et d'ornemens qui prouvent sa magnificence. Il a trouvé aussi, d'un autre côté, des débris de pilastres et de plaques de marbre de diverses couleurs qui décoraient peut-être une loge particulière. A ce sujet, je ferai remarquer qu'anciennement il n'y avait pas de places distinctes dans les amphithéâtres. A Pouzzoles, un sénateur, étant arrivé tard, non seulement personne ne se dérangea pour lui, mais le peuple rit de sa peine, ce qui indigna tellement Auguste, qu'il ordonna, dès-lors, qu'il y aurait à tous les spectacles des places réservées pour les principaux citoyens; les prêtres, les vestales, les magistrats, les pédagogues, toutes les

classes de la population en eurent de marquées ; le peuple montait aux plus hauts gradins. On créa des officiers appelés *designatores* ou *locarii* pour indiquer à chacun le rang et la place qu'il devait occuper et pour maintenir le bon ordre.

» Sur le bord du mur d'enceinte inférieur ou podium, on remarque les trous des pitons qui soutenaient les grillages et les filets destinés à préserver les premiers rangs des spectateurs des atteintes de certains animaux qui bondissaient quelquefois à cette hauteur.

» Au bas du même mur, des ouvertures espacées régulièrement servaient à donner du jour et de l'air aux souterrains et à l'écoulement des eaux pluviales.

» Les chambres des lutteurs étaient en face diamétralement opposées ; ceux des deux partis pouvant ainsi voir et encourager leurs athlètes, s'excitaient à remplacer les plus faibles ; ils retiraient par des portes particulières ceux qui succombaient. De petits escaliers qui descendaient des cunées aboutissaient à d'autres portes par où arrivaient les chevaliers qui voulaient faire preuve de courage et d'adresse en combattant dans les chasses. On rapporte que Tiridate, venu en Italie pour recevoir des mains de Néron la couronne d'Arménie, assistant à une fête à Pouzzoles, y tua deux taureaux avec sa lance, un tigre et un lion aux acclamations bruyantes de la multitude enthousiasmée.

» L'arène de Pouzzoles, après les courses, les lutttes, le pugilat, était couverte de sable pour les combats de gladiateurs armés, les combats de taureaux et les chasses de daims, de cerfs et d'autres bêtes fauves ; on la garnissait d'arbres, on y figurait des montagnes avec des cavernes, et on y lâchait des lions, des tigres, des panthères, des ours, et même des éléphants et des rhinocéros. On pouvait ensuite la remplir d'eau pour des jeux nautiques et l'on y introduisait des crocodiles, des phoques et des hippopotames. Elle se vidait avec la même facilité, si le spectacle commençait par des naumachies ; il y avait par conséquent des canaux qui amenaient les eaux de la piscine voisine, d'autres qui les faisaient évacuer vers la mer ; on ne les a pas encore découverts ou bien on les a confondus avec les corridors par lesquels les animaux féroces arrivaient, sans danger pour les personnes chargées de les conduire de leurs loges et de les faire paraître sur l'arène. On conçoit que ces loges devaient être nombreuses, séparées pour chaque espèce

d'animal, qu'il en fallait de pleines d'eau pour les amphibiens. On s'explique ainsi ces immenses constructions souterraines, et l'on sent même qu'elles auraient été insuffisantes, s'il n'y avait eu proche des amphithéâtres un bâtiment spacieux appelé *vivarium* ou *catabolum*, pour enfermer les bêtes féroces. Peut-être l'édifice connu sous le nom de Labyrinthe, au lieu d'être un réservoir d'eau seulement, servait aux deux usages; dans ce cas, un seul corridor souterrain aurait suffi.

» M. Pelet a publié dans les mémoires de l'Académie royale du Gard, de 1842 à 1844, un travail sur les amphithéâtres antiques, dans lequel l'histoire, l'architecture de ces immenses édifices et les spectacles qu'on y représentait sont traités de manière à ne rien laisser à ajouter, car il avait prévu en étudiant les fondations de l'amphithéâtre de Capoue, ce que les fouilles de celui de Pouzzoles ont confirmé depuis. Je renverrai donc à l'ouvrage de notre confrère au lieu d'entrer ici dans plus de détails qui sembleraient des répétitions. »

Le secrétaire donne lecture des deux pages suivantes de l'introduction de la nouvelle édition de l'ouvrage de M. Roux-Ferrand, intitulé : *Histoire de la Civilisation en Europe, depuis l'ère chrétienne jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle*. L'auteur, pour montrer l'utilité de l'histoire et le but de son livre, dit :

« Le bonheur est le but politique des nations, comme il est le but moral de l'homme. Les leçons de l'expérience offrent aux peuples, comme aux rois, les meilleurs moyens d'y parvenir. L'histoire aide l'expérience, en faisant connaître les fautes des siècles écoulés et les malheurs qui en ont été la suite; nous croyons donc son utilité bien grande. Elle peut le devenir plus encore par la manière dont l'écrivain l'a conçue.

» L'histoire est une science morale; elle a suivi les phases de la civilisation, elle n'a pu être que ce que l'ont voulu les peuples.

» Les premières histoires furent poétiques ou religieuses: elles devinrent plus tard héroïques; sans abandonner la poésie qui embellissait tout, et qui souvent a faussé nos idées sur la civilisation antique. Tout le monde connaît les amusans récits d'Hérodote, historien, contant sérieusement et de bonne foi les merveilles dont l'Arioste a voulu nous égayer plus tard. Les héros de l'*Iliade* pourraient bien n'être pas

tout à fait ce qu'Homère nous en dit, pas plus que les bergers de Florian et les sauvages du chantre des *Natchez*. Le surnaturel est le besoin des premiers peuples, et leurs historiens s'accommodent nécessairement à ce besoin. L'imagination crée avec la mémoire, et des œuvres ainsi conçues, répétées ou copiées par d'autres poètes et d'autres écrivains, traversent les siècles jusqu'au moment où l'homme, plus instruit, ne les accepte que comme fictions, et les repousse comme histoires. Cette époque était arrivée depuis longtemps lorsque la ville des Césars, étendant partout le globe sa puissance militaire, dut avoir ses historiens, des historiens positifs comme elle, guerriers comme elle, et comme elle admirateurs de la liberté et de la gloire acquise dans les camps. Qu'elle est, en effet, l'histoire des anciens ? Des faits vrais ou faux, mais empreints d'un grand caractère ; de l'éloquence et de la gravité ; des harangues étincelantes de style ; une généreuse indignation contre le crime, et des malédictions sur les tyrans, entremêlées de louanges pour les héros.

» Voilà le résumé des belles pages de Tite-Live et de Tacite. Nous prendrons avec Polybe de longues leçons de stratégie, et d'archéologie avec Denys d'Halicarnasse ; mais c'est presque tout. La philosophie de l'histoire fut ignorée des anciens et devait l'être : car ils n'avaient point assez vu pour être importunés de la fatigante mobilité du spectacle. Les historiens de la Grèce et de Rome expliquant tout par les passions et les intérêts, le génie ou l'incapacité des individus, nous chercherions vainement dans leurs ouvrages des vues philosophiques sur les causes premières des événemens et les rapports secrets qui les lient. Elles sont inconnues aussi à ces chroniqueurs du moyen-âge, pour qui les dates sont si importantes, et dont l'histoire, parfois naïve, n'est souvent qu'un almanach où seraient consignées les éphémérides de chaque jour... Les siècles ont marché, et avec eux les lumières : le froid égoïsme a fait place à des vues plus généreuses, qui se sont manifestées dans l'histoire moderne. Mais cette histoire, telle que l'exige notre siècle, il est encore diverses manières de la considérer et de l'écrire, etc., etc. »

*Séance du 17 avril 1847.*

M. le président offre, au nom de M. Liotard, 1° une notice sur le calendrier; 2° un numéro des *Annales de l'Auvergne*; 3° le Recueil des Actes du *Congrès Scientifique du Gard*; 4° les mémoires de la société archéologique de Sens.

M. Ph. Hedde lit à l'Académie le mémoire suivant qui sert de complément à tous les renseignemens qu'il a déjà publié au sujet de la mission commerciale en Chine :

« DE tous les documens qui ont été publiés, ainsi que de tous les échantillons de produits manufacturés qui ont été apportés de la Chine par la délégation commerciale, il résulte d'une manière bien incontestable, qu'il ne faut certainement pas aller chercher chez ce peuple la perfection sous le rapport de l'art et la belle ordonnance des sujets sous le rapport du goût.

Et, en effet, dans les dessins, dans les peintures, dans les tissus, dans tous les objets de fabrique chinoise, il y a des traits et des couleurs souvent éclatantes, du fini et de la patience dans le travail manuel; mais presque partout point de règles de perspective dans les dessins, et d'anatomie dans les personnages; point d'harmonie dans la combinaison des dispositions et des armures des tissus et d'améliorations dans les métiers qui ont servi à les fabriquer; point de perfectionnemens enfin, dans les sciences, les arts et dans les procédés industriels. Presque partout c'est l'enfance de l'art, le plus grand, le plus beau, le plus riche, le plus inimitable désordre ou la plus servile imitation, c'est la plus grande apathie ou l'immobilité la plus complète dans laquelle le peuple chinois est resté depuis tant de siècles (*Note 1.*)

Mais ce qu'il y a de bien autrement remarquable encore chez les Chinois, ce qu'il y a de bien digne de fixer l'attention de

l'homme observateur, moraliste et ami de l'humanité, c'est la douceur de leurs mœurs, l'égalité et l'aménité de leur caractère. Et pendant que les *diabes noirs*, ou les *barbares d'Occident*, car c'est ainsi qu'ils désignent les étrangers, et surtout les Européens; pendant que les *diabes noirs* mènent une vie agitée au milieu des contestations, des exigences et des prétentions ambitieuses et désordonnées de tous genres; pendant qu'en Europe l'intrigue, l'égoïsme, le charlatanisme, et toutes les passions infimes se livrent un combat acharné; pendant que chez nous, à toutes ces passions viennent encore s'ajouter *exécrable soif de l'or* qui fait tout faire, la *fureur des procès* et l'*abus du tabac*, ces trois plaies hideuses de notre civilisation (2) qui minent et bouleversent toutes les populations de notre belle France, le Chinois, sans souci, vit content et heureux sans presque sortir du cercle de sa famille : tempérant par sa nature, modéré dans ses désirs, il pousse l'ingénuité jusqu'à paraître étonné de voir les étrangers se mettre en colère. Faut-il en être surpris? Le peuple de ces contrées porte un si grand respect au père de famille et à la vieille (3) une si grande estime à la science, un si grand honneur à l'agriculture et à l'industrie de la soie! il vit enfin d'une manière si sobre, comme nous allons le voir!

L'agriculture tient en Chine le second degré dans la hiérarchie sociale; c'est l'*intelligence* qui en est le premier. On entoure l'agriculture de tant d'honneur, de tant de respect, que chaque année, à la deuxième lune, l'empereur accomplit lui-même la cérémonie du labourage.

La production de la soie se lie intimément à l'agriculture, dans un pays tel que la Chine, où certaines provinces offrent une température égale. Cette culture a dû offrir aux habitans une récolte aussi riche que facile. Depuis *Hoang-ti*, le Numa-Pompilius des Chinois, jusqu'au grand *Hang-hi*, l'émule de Louis XIV, le protecteur de nos savans missionnaires, la production sérigène a été l'objet des plus vives sollicitudes. Aujourd'hui encore, *Taou-Kirai*, le souverain actuel, protège et encourage, par tous les

moyens possibles, l'extension de la culture de la soie, et dernièrement encore, il a exempté d'impôts toutes les terres plantées de mûriers (4).

Les hommes de toutes les époques ont, en effet, compris que l'industrie de la soie était la plus utile à un Etat; que rien autant qu'elle ne contribuait à la tranquillité et à la richesse du peuple. Le LI-KI, ou livre des rites, rédigé par le célèbre *Confucius*, au sixième siècle avant l'ère chrétienne, prescrit les cérémonies qui doivent avoir lieu en son honneur. Une fête annuelle est célébrée à cette occasion, et, le dernier jour de la deuxième lune, l'Empereur fait, comme nous l'avons dit, la cérémonie du labourage, tandis que l'impératrice accomplit celle des vers-à-soie. Le premier trace un sillon dans les champs, tandis que l'autre va cueillir des feuilles de mûriers, qui, avec des graines, des vers-à-soie, des bruyères garnies de cocons, des soies et des tissus sont déposés sur l'autel de la déesse, patronne des vers à soie.

Cérémonie imposante qui, suivant le *tu-yu-shi*, une des instructions chinoises des temps antiques les plus admirables, indique qu'avant tout, l'homme se doit au travail de la terre pour assurer son existence et celle de sa famille; tandis que l'obligation de la femme est plus spécialement de se renfermer dans l'intérieur de sa maison pour s'y livrer aux soins de ses enfans et du ménage, à l'éducation des vers à soie et au travail de la soie (5).

Le riz (6) et le poisson cuits à l'eau forment les principaux élémens de la nourriture habituelle des Chinois. Les personnes des classes aisées y ajoutent certains assaisonnemens plus ou moins variés: des herbage, des légumes et des fruits, la plupart plus ou moins analogues à ceux cultivés en Europe, ou particuliers à quelques contrées de la Chine; diverses espèces d'oiseaux privés, tels que la poule et le canard, et d'animaux domestiques, tels que le porc, et le chien, que l'on engraisse; des rats, des nids d'oiseaux (7), des conserves, des confitures, ou gelées de plantes, de légumes, de racines ou de fruits; tels que l'agar-agar (8), les pousses de bambou, le maïs, les racines de lys et de gingem-

*bre*, les *gouyaves* ou *poires*, les *citrons*, les *kumquats*, les *oranges*, et jusqu'à la *gelée de mousses*, *d'herbes marines et de poissons*; enfin, les *ailerons de requin* et les *estomacs de poissons*, ces derniers regardés en Chine avec les *nids d'hirondelles* comme les mets les plus délicats et les plus luxueux.

Faisant peu usage du vin pour boisson, les Chinois le remplacent par certaines préparations et certaines liqueurs alcooliques, provenant de l'infusion, de la fermentation ou de la distillation de certains grains, tels que le *riz*, le *millet*, etc., de certaines substances, ou des feuilles, des racines, des écorces, des fleurs ou des fruits, de certaines plantes ou arbustes chargés de principes plus ou moins sucrés, plus ou moins aromatiques ou salutaires; tels que le *thé* (9), la *rhubarbe*, et surtout le *kiao-tsaou*, espèce de plante stomachique et tonique, dont on fait un grand usage; les *cerises*, les *groseilles*, les *poires*, le *gingembre*, le *ginseng* (10), les *dattes*, etc.

L'usage du *tabac* (11), de l'*opium* (12), du *bétel* (13), de gommes-résines, et de quelques autres substances aromatiques, comme moyen de fumigation, d'agrément, de santé, de mastication, est très-répendu dans toutes les provinces de la Chine. On colore et on adoucit presque toujours l'âcreté du tabac, au moyen de diverses préparations telles que le *kian-hwong*, et surtout en le mêlant avec diverses substances, diverses gommes-résines, d'une saveur et d'un parfum agréables, telles que le *benjoin* (14), le *putchuck*, l'*oliban* ou encens, etc.

Le Chinois fume dans la *pipe ordinaire*, dans la *pipe à opium*, et surtout dans la PIPE A EAU (15), appelée *Choui-yin*, qui a la plus grande analogie avec le *narguilhé* des Orientaux. On sait que la *pipe à eau* est destinée à rendre la fumée plus douce, et par conséquent plus salutaire à la respiration et à la santé. On fume aussi en Chine beaucoup de *cigares*, de *cigarettes*, et surtout de *très-petites cigarettes* (16) recouvertes de papiers de différentes matières, de différentes couleurs, et surtout imitant la couleur du tabac. Il entre souvent dans ces cigares

et dans ces cigarettes du tabac pur, ou mélangé de diverses plantes ou substances aromatiques telles que le *benjoin*, l'*oliban*, le *putchuck*, la *petite sauge* du midi de la France, si recherchée par les Chinois (17), etc.

Enfin, des *cassolettes* ou *brûle-parfums*, placés dans les jardins, dans les temples, dans les appartemens, sont destinés à entretenir sans cesse dans l'air, les douces, les salutaires, quelquefois même les enivrantes fumigations des gommés-résines, et de quelques plantes et substances usitées dans ces contrées, telles que l'*opium*, la *myrrhe*, le *benjoin*, l'*oliban*, le *laurier camphre*, la *petite sauge*, etc.

C'est sans doute à la vie frugale et exempte de passions des peuples de la Chine, et sans doute encore à l'*action iatraleptique* (c'est-à-dire par absorption par les pores) bienfaisante de ces fumigations répandues dans l'air, qu'on pourrait attribuer le petit nombre de certaines maladies et surtout le très petit nombre de maladies de poitrine généralement observées en Chine (18).

Les Chinois, surtout dans les classes inférieures, se vêtissent ordinairement avec des étoffes de coton et de laine de provenance anglaise. En hiver, et surtout dans les régions septentrionales de l'empire, ils se garantissent du froid en mettant souvent les uns sur les autres deux, trois et jusqu'à quatre vêtemens souvent ouatés. Les habillemens de soie et de drap sont plus généralement portés par les personnes aisées.

Le *po* et le *ma-qua* sont les deux espèces d'habillemens généralement portés en Chine. Le *po*, qui est le vêtement d'intérieur, est une longue robe flottante, boutonnée sur le côté, et descendant jusqu'aux pieds. Les manches sont amples et fort longues, et les paremens retroussés sont maintenus par un bouton (les épingles ne sont pas généralement usitées en Chine), le collet du *po* est rapporté; il est ordinairement formé d'un tissu de soie, de drap, de velours unis, façonnés, bariolés, imprimés ou brodés et quelquefois même de pelleteries (19).

Quand le Chinois sort, il prend par dessus cette robe le *ma-*

*qua*, espèce de pélerine à manches très-larges, qui se boutonne par devant et descend jusqu'à la ceinture. Mais il est un autre vêtement plus spécialement habituel aux mandarins, aux personnes riches et à la toilette de cérémonie : c'est le *tai-qua*, sorte de surtout ample et flottant, qui descend jusqu'aux genoux et a de larges manches pour ne pas gêner le mouvement des mains. Les Chinois portent également des espèces de *camails* ayant la forme de ceux de nos prêtres.

Les Chinois portent sous leur robe des *culottes* collantes, ou plutôt des caleçons qui se nouent au-dessous du genou au moyen de rubans de soie ou de toute autre matière. En été, ces pantalons sont en étoffes légères de soie, de coton ou de laine, et en drap plus ou moins fort dans les contrées septentrionales.

Tous ces vêtements de formes plus ou moins modifiées, suivant les diverses provinces, les conditions et les professions des personnes auxquels ils sont destinés, sont encore plus ou moins richement décorés, plus ou moins originalement bariolés, et bordés au moyen de rubans, de galons et de franges, ou il entre de la soie, de l'or, de l'argent et autres matières.

Quant à la *coiffure*, chez les femmes, elle est généralement très-remarquable, et souvent ornée de fleurs et de rubans, même dans les classes inférieures de la société; elle est en général très-relevée et plus ou moins laborieusement échafaudée. Chez les hommes la *coiffure* est plus simple; la tête est rasée à l'exception d'un point ou *toupet* sur le sommet, d'où pend une queue, qui descend ordinairement jusque vers le milieu du corps. Lorsque cette queue n'est pas assez fournie, on entremêle les cheveux de petites nattes, ou cordonnets ou lacets de soie, de coton ou de laine, qui l'allongent à volonté. On porte aussi de fausses queues, et il s'en fait un grand commerce.

Il est juste qu'après la tête nous nous occupions des pieds et de la *chaussure*. Il faut avouer qu'il y a dans la mutilation du pied de la femme chinoise quelque chose de barbare; quelques personnes ont cru y voir une précaution de jalousie contre la

légèreté de la femme chinoise. On sait que cette mutilation du pied commence à la naissance de l'enfant, et continue pendant l'adolescence. Le pied de l'élégante dame des salons, ainsi mutilé, n'a tout au plus que 10 centimètres de longueur, depuis le talon jusqu'à l'extrémité de l'orteil. Le pied de la femme du peuple ou de la campagne ne dépasse guère 17 centimètres.

Le pied comprimé des femmes ne serait-il pas en Chine une des principales causes de la fixité des ouvrières dans leurs professions, de leur constance dans le travail intérieur, et de leur dextérité enfin dans les travaux manuels; et la nécessité de faire vivre par le travail des mains une population de plus de 350 millions d'habitans (20) ne serait-elle pas aussi une des causes de l'absence de tous les moyens et procédés mécaniques, parce que les moyens mécaniques produisent trop?

L'écriture chinoise n'est pas comme chez nous composée d'un alphabet de 24 lettres, mais de 214 *clefs* ou *radicaux*, servant à classer les *lettres*, qui sont comme autant de signes ou de traits différens, allant dans tous les sens, dans toutes les longueurs et dans toutes les inclinaisons pour servir à composer une lettre.

Le premier trait de la lettre, que nous appellerons le *tronc*, dénote ce que va signifier la lettre; le second trait sort de ce tronc pour indiquer de quel côté il faut diriger l'attention, et les traits continuant à descendre, à se croiser ou à prendre diverses directions, finissent par indiquer par une série de signes l'objet que l'on veut désigner.

Ainsi, pour nous borner à un des mots les plus usités: la nourriture la plus habituelle des Chinois est, comme nous l'avons déjà dit, le *riz bouilli* ou cuit à l'eau. Nous écrivons en France ces deux mots avec 10 lettres; le Chinois, au premier trait, est obligé d'indiquer qu'il va parler d'une plante; par un second trait, que cette plante est graminée; par un troisième, que c'est du grain et non de la tige dont il est question; par un quatrième, que ce grain a été dépouillé de son épiderme; par un cinquième, que c'est du riz; enfin, par un sixième, que ce riz a été bouilli ou

cuit à l'eau. Et quand la lettre qui à elle seule signifie *riz bouilli*, est terminée au pinceau, car les Chinois ne se servent pas de plumes pour écrire, c'est un assemblage d'environ 14 traits ou signes différens dont tous, par leur forme, leur position, leur longueur, etc, ont une signification de convention exacte.

Les caractères de l'écriture chinoise, comme on le voit, retracent en partie des objets réels, et en partie des signes allégoriques des idées, ou, pour mieux dire encore, la lettre chinoise est un mélange de signes télégraphiques, héraldiques et hiéroglyphiques. Un homme qui connaît et écrit 500 lettres en sait assez pour les besoins de son état et de son existence; celui qui en connaît 5,000 est un lettré; et celui qui est arrivé à pouvoir lire et écrire 20,000 lettres possède une érudition prodigieuse; mais personne ne peut parvenir à posséder la connaissance des 80,000 lettres ou signes représentant à-peu-près toutes les connaissances acquises aujourd'hui dans l'empire chinois.

Chaque profession arrive facilement à connaître les signes et les racines des lettres servant à désigner les divers objets de cette profession, et il faut ensuite une nouvelle étude pour pouvoir connaître et écrire les mots d'une autre profession.

La méthode chinoise d'exprimer la pensée par une méthode aussi longue et aussi défectueuse et par une combinaison aussi prodigieuse de signes, ne serait-elle pas une des principales causes de la stabilité des professions dans ce pays? et le peuple qui malheureusement pour lui possède un alphabet aussi compliqué ne serait-il pas condamné à rester stationnaire, et son isolement ne devient-il pas aussi une des conditions de son existence?

Pour *imprimer* un livre, voici de quelle manière on procède en Chine. On grave en relief sur une planche de bois dur chacun des caractères ou lettres contenus dans une page du livre que l'on veut imprimer, on passe une encre très-noire sur ces caractères, et on imprime ainsi, soit à la main au moyen d'un tampon, soit à l'aide d'une petite presse, une page du livre; on continue de la même manière pour la seconde, la troisième page,

etc. On voit que ce procédé a beaucoup d'analogie avec l'imprimerie primitive à caractères non mobiles. On fait cependant quelquefois usage de caractères ou lettres mobiles pour imprimer certaines ordonnances ou autres objets de ce genre dont les lettres ne sont pas sujettes à varier.

Nous ne parlerons pas des monnaies, si peu perfectionnées en Chine (21), ni des *habitations* des Chinois si curieuses et si différentes des nôtres, ni des *instrumens de musique*, dont quelques-uns pourraient bien avoir quelque analogie avec ceux employés en Europe, ni des armes offensives et défensives, parmi lesquelles nous remarquerons toutefois le sabre à deux faibles lames, une pour chaque main; le fusil à mèche, la lance, l'arc et les flèches, le bouclier, etc. Pauvres armes! pauvres soldats! il ne faut pas être étonné si dans les dernières guerres les Anglais ont eu si bon marché des armées chinoises et cochinchinoises?

Nous ne parlerons pas enfin de cette innombrable série d'objets de tous genres usités en Chine, et dont la plupart figuraient en 1846 à l'exposition chinoise à Paris, ou qui étaient expliqués dans les dessins et les documens apportés par M. *Is. Hedde*, et par les autres délégués commerciaux; qu'il nous suffise seulement de dire en finissant, qu'il ressort d'une manière bien évidente de tous les renseignemens, matériaux et échantillons apportés de la Chine, que la concurrence industrielle et commerciale de ce peuple, tant qu'il restera plongé dans cet état d'isolement et d'inertie, ne sera pas à redouter pour la France.

Mais il est, nous ne craignons pas de le dire hautement, il est des concurrences industrielles et commerciales bien plus redoutables pour nous que celles des Chinois; ce sont celles des *Anglais*, des *Allemands*, des *Suisses*, des *Russes*, des *Portugais*, des *Hollandais*, des *Américains* même, qui ne tarderont certainement pas à tirer un parti avantageux des instructions et des échantillons que nous avons recueillis avec tant de peine et apporté à si grands frais de la Chine, et à utiliser les documens qui ont été publiés au sujet de notre expédition dans ces contrées.

Surtout les *Anglais*, nos infatigables et industrieux imitateurs, qui, tout portés sur les lieux, où ils ont des comptoirs et des établissemens maritimes et commerciaux considérables (22), sont déjà en rapports presque exclusifs d'affaires avec les Chinois, auxquels ils fournissent depuis longtemps, en retour de leurs *thés*, de leurs *soies*, de leurs *porcelaines*, et d'une foule d'articles de chinoiserie et autres qu'il serait trop long d'énumérer ici, des masses de *fil* et de *tissus de coton* et de *laine*; de l'*opium*, divers articles de *quincaillerie*, et un grand nombre d'autres produits de leurs manufactures. Les *Anglais* enfin, qui par leur génie spéculateur et maritime, le grand nombre de leurs vaisseaux, leurs moyens de transports plus sûrs et plus faciles par l'*Egypte* et par la mer Rouge, sont déjà et seront peut-être malheureusement pendant longtemps encore plus à portée que nous d'utiliser des relations avec tous les peuples de l'Océanie et de l'Archipel indien, et les habitans du Céleste Empire.

Mais, cependant, rassurons-nous toutefois, car pour l'homme observateur, pour l'homme vraiment chrétien et ami des choses utiles, considérés sous un autre aspect, les documens et les matériaux apportés de la Chine, doivent avoir bien certainement des résultats heureux.

Et, en effet, sous le point de vue scientifique, hygiénique, moral même, que d'utiles, que de sublimes enseignemens ne renferment-ils pas? Et dans notre France si éclairée par le christianisme, quel type étonnant que celui d'un peuple donnant au milieu de la plus profonde idolâtrie, l'exemple de toutes les vertus? Et, enfin, combien de plantes et de substances nouvelles introduites en France, et plus appréciées par l'expérience pourront être employées au perfectionnement des arts alimentaires et hygiéniques, et au soulagement des misères de l'humanité? (23)

Telles sont à-peu-près les réflexions qu'ont fait naître en moi l'examen des divers échantillons et documens qui ont été apportés par la délégation, ou publiés au sujet de notre expédition en Chine. Il y aurait eu certainement encore beaucoup à dire; mais

les limites d'une notice et les bornes de convenance que je me suis prescrites, et que je respecte, m'ont empêché de développer davantage ma pensée dans les considérations d'améliorations physiques et morales que j'ai présentées; car bien certainement, je ne puis toutefois m'empêcher de le dire ici, en terminant : de quelle manière qu'on l'envisage, la France est bien démoralisée !....

---

**NOTES EXPLICATIVES.**

(1) L'empereur est absolu en Chine; il prend le titre de *Grand-Père*. La force et la stabilité du gouvernement chinois paraissent résulter d'une circonstance inconnue dans tous les autres gouvernemens : c'est l'admission et la pratique du principe que *la science est un pouvoir*; ou, pour mieux dire encore, que les institutions littéraires et scientifiques, et par conséquent les savans ou les lettrés, constituent la base la plus solide de la stabilité de l'empire chinois.

En France, la grande question qui est débattue tous les jours, a quelque analogie avec celle-ci; avec cette différence, qu'on tend à faire admettre chez nous avec quelque espèce de raison, que *la science doit être considérée comme un capital*. Qu'ainsi, par exemple, un ingénieur, un médecin, un jurisconsulte, un notaire, un membre d'une société ou corporation savante, un professeur de sciences ou de lettres, etc., qui ont dépensé des sommes plus ou moins considérables pour acquérir les connaissances de leur profession, sembleraient devoir présenter autant de garantie à la société, que le propriétaire sans instruction, qui parce qu'il possède un morceau de terre, pour lequel il paie un certain impôt, est par ce seul fait, admis à faire partie du jury, des conseils électoraux, etc.

(2) Qui pourrait énumérer toutes les intrigues, toutes les bassesses, toutes les turpitudes, toutes les injustices qui se font aujourd'hui en France pour satisfaire cette *soif insatiable d'argent*!

*Les procès* sont excessivement rares en Chine; il n'y a ni avocats, ni procureurs. Les parties se présentent volontairement devant les tribunaux, et chacun y plaide lui-même sa cause. Nous avons en France l'institution des prud'hommes qui a une certaine analogie avec

cette manière toute paternelle de procéder. Les juges reçoivent , en Chine , pour prix de leurs peines, de la part des plaideurs, des aromates, des épices et autres denrées de ce genre , en proportion de la fortune de ces derniers.

En Chine, presque tout le monde fume , et l'usage du tabac et des *fumigations aromatiques* est généralement répandu ; mais cet usage, bien loin d'être nuisible, est devenu un moyen d'agrément, de santé et de salubrité.

(3) *La vieillesse* est en si grande vénération en Chine , qu'on élève des monumens pour perpétuer le souvenir de ceux qui ont atteint le plus haut degré de longévité : Le *père de famille* est aussi entouré, dans ce pays, du plus grand respect.

(4) Il serait sans doute possible d'arriver à augmenter en peu d'années, dans une grande proportion, la culture des mûriers, et par conséquent la production de la soie en France , en accordant des affranchissemens d'impôts, et même des primes et des encouragemens à tous les sériculteurs, qui, dans les terrains ravineux, presque incultes , auraient établis, comme cela se pratique déjà depuis assez longtemps dans certaines localités du midi de la France , et surtout dans la partie montagneuse escarpée des Cevennes ; qui auraient établi, *disons-nous*, des espèces de chaussées ou barrages , destinés à former des *terrasses pour être plantées de mûriers*. Ces terrasses commençant au bas des ravins et s'élevant successivement et en diminuant jusqu'aux sommets les plus élevés des rochers et des montagnes, auraient l'avantage de retenir les eaux et les terrains si disposés à descendre et à se précipiter dans les vallées ; elles auraient surtout l'avantage inappréciable de diminuer et même de rendre presque nuls les ravages des torrens, et par conséquent de modifier les inondations annuelles et presque périodique des rivières. Nul doute que ce moyen de barrage par terrassemens, si usité dans les contrées montagneuses de la Chine, où l'on établit encore à chacune de ces terrasses des *réservoirs* destinés à recevoir les eaux pluviales et à les distribuer au fur et à mesure des besoins dans les parties adjacentes, nul doute que ce moyen de barrage, qui avait été signalé pour l'agriculture par le célèbre *Chaptal* dans son ouvrage sur *l'Industrie française*, pourrait, tout en rendant de grands services à l'agriculture et à l'industrie sérigène, être utile à l'humanité ; on sait que les mûriers et tous les arbres plantés dans ces sortes de terrains d'alluvions

artificiels, sont plus productifs que ceux qui viennent dans les terrains ordinaires.

(5) Le mûrier est cultivé partout en Chine, excepté dans les provinces les plus septentrionales. L'industrie séricicole est donc répandue dans toute l'étendue de ce vaste empire. (*Manuel du Négociant français en Chine, par M. de MONTIGNY, attaché à l'ambassade, 1846*).

Le compte-rendu fait par le délégué, M. Isidore Hedde, à la société académique de Tours, et qui a été publié par le *Journal d'Indre-et-Loire*, le 13 mars 1847, renferme des documens très-étendus sur la culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie en Chine.

(6) Le riz est la base de l'alimentation du Chinois; riche ou pauvre, il lui faut du riz pour vivre; le prix varie de 17 à 22 centimes le kilog. (*Manuel du Nég. en Chine.*)

(7) Les nids d'oiseaux, provenant de l'hirondelle comestible, *hirundo esculenta*, sont très-recherchés en Chine; nettoyés et préparés en gelée, ils sont très-toniques et stimulans. On en distingue généralement de trois qualités, du prix de 20, de 116 et de 175 fr. le kilogramme. Le chiffre de la consommation s'élève annuellement à des sommes énormes.

(8) L'agar-agar, espèce de gelée ou de glue fort compacte, faite principalement avec le *gigartina-tenax*, est employé dans un grand nombre d'industries, surtout dans l'apprêt des tissus et du papier. Cuit dans du sucre, il sert à composer une confiture agréable et stomachique. Se vend 15 à 20 centimes le kilogramme. Cette denrée pourrait s'utiliser en France. (*Manuel du Nég. en Chine, p. 25.*)

(9) La Chine produit une innombrable variété de thés noirs et verts, et la consommation et l'exportation en sont énormes. On évalue qu'il s'en exporte plus de 26 millions de kilogrammes, qui, au prix moyen de 3 fr. le kilogramme, forment un produit de près de 80 millions de francs. (*Chinese repository.*)

La France consomme beaucoup de thés de la Chine; cependant elle pourrait s'affranchir d'une grande partie de ce tribut en popularisant la culture de quelques plantes telles que les *véroniques*, parmi lesquelles on remarque surtout le *thé d'Europe*, dont les propriétés stomachiques et toniques ont la plus grande analogie avec les propriétés du thé de la Chine.

(10) Le *ginseng* est la racine d'une plante, le *panax-quinquefolia*,

provenant de l'Amérique et de la Tartarie. Cette racine, qui a une propriété mucilagineuse, est considérée en Chine comme une panacée presque universelle; aussi entre-t-elle dans presque tous les remèdes. (*Manuel du Nég. en Chine*, p. 46.)

(11) Les Chinois cultivent une variété innombrable d'espèces de *tabacs*, et malgré l'immense consommation qu'ils en font eux-mêmes, ils pourraient en fournir à toute l'Europe. Les tabacs de la Chine sont remarquables par leur douceur et leur agréable arôme; ils sont d'un prix peu élevé. (*Idem*, p. 108.)

En France, où on se plaint généralement de la mauvaise qualité et de l'âcreté du tabac, ne serait-il pas possible de le remplacer par les tabacs de la Chine, ou du moins d'améliorer le tabac français, en le mitigeant avec le *benjoin*, dont le parfum est si agréable, et avec les autres substances de ce genre, généralement employées à cet usage en Chine.

(12) On sait que *l'opium* provient du suc solidifié du *papaver-somniferum*, espèce de pavot, cultivé dans l'Inde et dans la Turquie. Il se consomme annuellement en Chine pour environ 84 millions de francs d'opium; celui de l'Inde s'y vend de 53 à 67 francs le kilogramme, celui de la Turquie 37 à 50. (*Idem*, p. 58.)

(13) On chique ordinairement le *bétel*. On prétend que, par sa saveur aromatique, il adoucit l'haleine, soutient et reconforte l'estomac et conserve les dents et les gencives. Se vend 30 cent. le kilog. (*Idem*.)

(14) Les chefs javanais fument le *benjoin* avec leur tabac, et les riches Chinois s'en servent pour parfumer leurs habitations. *L'oliban*, qui exhale un parfum très-agréable et à peu près analogue à celui du *benjoin*, est employé comme encens dans les cérémonies religieuses des Chinois, et comme parfum dans leurs demeures. Trié, il se vend 60 centimes le kilogramme, et non trié 30 centimes. (*Idem*.)

(15) La *pipe à eau*, figure au n° 832 du catalogue de l'exposition chinoise à Paris, et les *brûle-parfums* au n° 1003 et suivans.

J'ai essayé d'établir une *pipe à eau* dans le genre de celles qui sont usitées en Chine, mais par un système beaucoup plus simple et qui aurait une certaine analogie avec le *narguilhé* qui figure dans les dessins du magnifique ouvrage sur *la Turquie, les mœurs et les usages des Orientaux*, publié en 1847 par M. CAMILLE ROGIER. Appliqué sur-

tout aux cigarettes aromatiques que j'ai confectionnées dans le genre de celles de la Chine, cet essai a complètement réussi.

(16) La plupart des *petites cigarettes* que j'ai reçues de la Chine, formées d'un papier roulé dans lequel se trouve du tabac pur ou mélangé de diverses gommes-résines, de diverses plantes ou substances aromatiques, ces cigarettes m'ont paru avoir l'inconvénient de laisser à la bouche le goût du papier et la saveur plus ou moins forte et par conséquent désagréable de ces substances. J'ai essayé de former de semblables cigarettes, avec diverses plantes aromatiques et un mélange de *benjoin*, et de remédier à l'inconvénient que je viens de signaler, en roulant le papier en spirale sur une espèce de petite capsule ou bout de paille, destinée à tenir la cigarette à la bouche; cet essai a parfaitement réussi; ces cigarettes répandaient en brûlant une odeur agréable, elles étaient surtout recherchées par les dames. J'ai calculé qu'une personne habile pouvait confectionner facilement 1200 cigarettes dans un jour.

Tout en respectant la fabrication et la vente du tabac ordinaire, et surtout *l'article 5 de la loi du 12 février 1845, relatif à la vente du tabac factice et de toute autre mixtion préparée comme tabac*, le gouvernement, dans un but d'agrément et même de salubrité publique, ne pourrait-il pas faire établir, comme cela se pratique en Chine, diverses espèces de tabacs et surtout diverses espèces de *cigarettes nicotianiques* ou *aromatiques*. En les vendant 25 et 50 centimes le cent, le public y trouverait une grande économie et surtout un grand moyen de santé, et le fisc ne tarderait pas à y trouver aussi un bénéfice énorme et un grand surcroît de consommation, attendu que la manie de fumer augmente d'une manière considérable chaque année, et de cette manière on pourrait arriver peut-être à arrêter les effets si désastreux des maladies de poitrine.

(17) Le *putchuck*, racine odorante, qui exhale en brûlant un parfum très-agréable, s'emploie à divers usages en Chine, et notamment il entre dans la fabrication des *bougies d'encens*; il se vend 90 centimes le kilogr. (*Manuel du Nég. en Chine.*)

Le *Musée religieux*, fondé par Mgr de *Bonald*, dans la cathédrale de *Notre-Dame-du-Puy* en Velay, possède deux grandes *bougies d'encens*, très-anciennes, qui sont formées au moyen d'une toile roulée, après avoir été enduite d'une cire odorante. Les chroniques an-

ciennes du *Velay* prétendent que ces deux bougies servirent à la consécration de cette église par les anges. Toutefois les mêmes chroniques, et entr'autres la *Velleyade*, par *Hugues d'Avignon*, font connaître que des *princes de la Chine* étaient venus en pèlerinage à Notre-Dame-du-Puy. Il serait assez curieux qu'ils eussent déposé aux pieds des autels de la Vierge de Notre-Dame-du-Puy les bougies d'encens dont nous venons de parler.

(18) « Le poumon, dit le savant docteur BUREAU - RIOFFREY, dans un ouvrage sur la *phtysie pulmonaire*, qu'il a présenté en 1846 au *Congrès scientifique de Marseille*, dans lequel il fait connaître l'usage de certaines *fumigations bechiques* ou *pectorales*; le poumon, cet organe éminemment vital, est aussi l'organe qui, pendant la vie, reçoit le plus d'atteintes. La moitié de l'espèce humaine périt par les poumons. »

» Les rhûmes, dit encore le célèbre médecin anglais BUCHAN, les rhûmes tuent plus de monde que la peste. En signalant les bons effets des fumigations aromatiques, le docteur BUCHAN rapelle l'exemple d'un soldat vigoureux de 26 ans qui, après une fluxion de poitrine terminée par la suppuration, crachant le pus, miné par une fièvre lente, devenu d'une maigreur excessive et abandonné des médecins, fut guéri en 15 jours par des fumigations aromatiques balsamiques, répandues sans cesse dans l'air de son appartement.

(19) *L'Illustration*, journal universel, dans un de ses numéros de 1846, où il est question de l'exposition publique des produits de l'industrie chinoise apportés en France par la délégation commerciale, donne la description et les dessins des divers costumes portés par les Chinois, ainsi que ceux de tous leurs ustensiles, leurs armes, leurs instrumens de musique, etc.

Dans d'autres expositions publiques des produits chinois, qui ont eu lieu à Lyon et à Nîmes en 1847, nous avons vu des costumes chinois formés au moyen de diverses étoffes plus ou moins bizarrement assemblées, des chapeaux, des bonnets, des souliers, des tissus et une foule d'objets qu'il serait trop long d'énumérer ici.

(20) La population des dix-huit provinces de la Chine, d'après le relevé officiel fait en 1828, s'élève à 360,279,897 habitans. (*Manuel du Nég. en Chine.*)

(21) Le seul numéraire qui soit à présent d'un usage général dans toute la Chine, est une petite monnaie faite d'un mélange de cuivre et

de *toutenague* (*cuiivre blanc chinois*), qui ne vaut environ que la 1200<sup>e</sup> partie d'une piastre de 6 francs, soit 5 millièmes de franc. Cette monnaie s'appelle en chinois *li*, ou plus généralement *tsien*, en anglais *cash*. Elle est circulaire, de la grandeur d'une pièce de 1 franc, percée au milieu d'un trou carré, au travers duquel on passe un lien pour les réunir par paquets de cent. Cette monnaie, qui est fondue, porte d'un côté une devise relative à la dynastie régnante, avec le nom de cette dynastie sur le côté gauche du trou, et celui du monarque régnant du côté droit. Sur le revers se trouve le nom du règne avec les deux mots : monnaie courante. (*Manuel du Nég. en Chine*, p. 153.)

(22) Le commerce anglais est celui qui a conquis le plus d'importance en Chine, et qui s'y est formé une clientèle et des habitudes fort anciennes. (*Manuel du Nég. français en Chine.*)

(23) Parmi ces innombrables misères de tous genres qui en France affligent aujourd'hui l'humanité, il n'en est certainement pas qui soient plus dignes de fixer l'intérêt de l'observation et de la science, que ces *maladies de poitrine* qui étioilent, ravagent et déciment nos populations, surtout celles des contrées marécageuses ou mal saines; et cet autre fléau non moins redoutable encore, qui exerce de si grands ravages sur l'état physique et moral des hommes; nous voulons parler de cette *manie de fumer le tabac* qui s'est emparée depuis quelques années de toutes les classes de la société.

Tout en satisfaisant cette habitude de fumer qui tend à se répandre d'une manière si prodigieuse; ne serait-il pas possible, en France, comme cela se pratique en Chine d'une manière si générale, de trouver dans cette *fumo-manie* même un moyen de remédier aux maladies de poitrine, en corrigeant, en adoucissant l'âcreté du tabac par des mélanges heureusement combinés de *benjoin*, d'*oliban* ou de substances aromatiques, balsamiques exotiques ou indigènes analogues? on arriverait bien certainement de cette manière à modifier l'air dans les appartemens et dans les lieux publics, et de cette manière, le tabac, au lieu de devenir un fléau, serait un moyen d'agrément et, en définitive, deviendrait un bien pour l'humanité.

Quant à ce troisième fléau de l'humanité, la *fureur des procès* et des contestations, les racines en sont trop profondes, elles ont trop pénétré dans l'esprit des populations de certaines contrées de la France, qu'il serait bien difficile, pour ne pas dire impossible, d'y porter re-

mède. Toutefois, il est juste de le dire, on remarque une grande amélioration de ce côté depuis quelques années, et on tend à porter les différens devant des *arbitres*, *amicales compositeurs* choisis par les parties, seul moyen de terminer tous les procès sans frais.

Et, en effet, pour peu qu'on examine avec attention les contestations qui naissent parmi les hommes et qui deviennent la cause des procès, on trouve que presque toujours ces contestations prennent naissance soit dans les *conventions privées*, c'est-à-dire faites entre particuliers, soit dans les *conventions publiques* ou *authentiques*, c'est-à-dire passées devant les administrateurs et les notaires.

Pour empêcher les fausses interprétations que les parties contractantes pourraient essayer de donner au sens des termes renfermés dans les conventions et leur ôter la possibilité d'avoir recours aux moyens judiciaires, voici une *formule compromissoire*, une *clause d'arbitrage volontaire*, devant laquelle (sauf quelques très-rares exceptions de quelques cas de police d'assurances ou autres de ce genre où l'une des parties se trouvait lésée par la clause compromissoire de l'arbitrage) tous les tribunaux, nonobstant *l'article 1006 du code de procédure civile*, ont toujours déclaré leur incompétence et maintenu la validité de cette clause, attendu que les conventions font la loi des parties :

« Toutes contestations qui pourraient s'élever au sujet des présentes  
» conventions seront jugées par *deux arbitres amiables compositeurs*,  
» choisis par les parties, qui au besoin auront la faculté de nommer un  
» *tiers-arbitre* pour les départager; dans le cas où l'une des parties re-  
» fusât de nommer son arbitre, ou que les arbitres eux-mêmes ne  
» s'entendissent pas pour la nomination du tiers-arbitre, sur simple re-  
» quête, ces arbitres seront nommés d'office soit par le président du  
» tribunal civil ou du tribunal de commerce; soit au besoin par le juge  
» de paix du canton. Ces arbitres seront dispensés de toutes règles de  
» droit, de toutes formes de procédure, leur jugement sera définitif,  
» et les parties s'interdisent de révoquer les arbitres avant la reddition  
» de leur jugement, renonçant formellement à tous moyens d'opposi-  
» tion, de voies d'appel, de requête civile ou de recours en cassation, et  
» promettant de respecter la décision des arbitres. »

*Séance du 1<sup>er</sup> Mai.*

M. Brun, membre non résidant, donne lecture de l'épître suivante

**LES CHAMPS.**

*Épître à M. Gaston DE LABAUME, Président de la Société d'Agriculture du Gard, Conseiller à la Cour Royale et Membre de l'Académie de Nîmes.*

Il est des cœurs amis du silence et de l'ombre,  
Qui recherchent les bois, et sous leur dôme sombre  
Se plaisent à rêver; qui, près des clairs ruisseaux  
Où le saule incliné s'arrondit en arceaux,  
Laissent prendre l'essor à leurs vagues pensées,  
Aux longs soupirs des vents languissamment bercées.  
La champêtre nature a pour eux mille appas;  
Capricieux mortels ils égarent leurs pas  
Tantôt sur le rocher aux croupes désolées,  
Tantôt sur le gazon des humides vallées,  
Ou sur la grève aride où l'autan vient mugir,  
La vague bouillonner, la tempête rugir.  
Oh! comme avec transport leur âme ardente et pure,  
Ecoute ce concert de toute la nature,  
Voix, murmures, clameurs, mystérieux accens  
Qui montent vers le ciel en hymnes ravissans.  
Tel jadis cet amant des agrestes merveilles,  
Virgile, leur vouant et son culte et ses veilles:  
« Puissé-je, disait-il, n'aimer que les forêts,  
« Le fleuve des vallons, les fertiles guérêts,  
« Et sans qu'un vain renom enflamme mon envie,  
« Au bord des fraîches eaux voir s'écouler ma vie!  
« Que ne puis-je fouler les champs du Sperchius,  
« Tranquille, m'abriter dans les antres d'Hémus,  
« Et sous les bois pendans que sa cime projette!  
« Que joyeux je m'sseye aux pentes du Taygette

» Où des filles de Sparte un frénétique essaim  
» Court et chante le Dieu protecteur du raisin. (1)

Vous le savez aussi; le tendre et doux Horace,  
Délicat dans ses goûts, paresseux avec grâce,  
Adorait la campagne, et ses vers enchanteurs  
Nous le montrent tantôt errant sur les hauteurs  
De sa chère Sabine ou du vert Lucrétile;  
Tantôt orné de lierre et de rose fragile,  
Savourant mollement, en un repos obscur,  
L'air tiède et parfumé des rochers de Tibur.  
J'aime à le voir surtout peindre de couleurs vives,  
L'Anio qui murmure et fuit entre ses rives,  
A le voir, lorsqu'assis sous un blanc peuplier,  
Ou sous un vaste chêne au dôme hospitalier,  
Il verse à flots mousseux dans sa coupe riante,  
D'un Falerne vieilli la liqueur pétillante.

Deux penseurs parmi nous, sublimes et touchans,  
Ont décrit avec charme, ont fait aimer les champs.  
C'est Rousseau dont la prose ardente et colorée  
S'élance avec vigueur par le goût épurée.  
Il peignit la nature, et dans tous ses portraits,  
Large et fier, la marqua d'ineffaçables traits.  
L'autre, c'est Bernardin, doux et calme génie  
Qui chanta vos amours, ô Paul, ô Virginie!  
Et qui d'un ton si vrai racontant vos malheurs,  
De nos yeux attendris fit couler tant de pleurs.  
Bernardin, c'est l'ami de la muse champêtre;  
Jadis de ses autels il eût été le prêtre.  
Chantre de la nature, épris de ses beautés,  
Il aime à s'enfoncer aux bois infréquentés,  
A contempler au loin, dans l'horizon sans bornes,  
Le sauvage Océan, les solitudes mornes,  
Les torrens déchainés, les nuages mouvans,  
Les rocs anfractueux et battus par les vents,  
Les grands fleuves roulant dans leurs canaux obliques,

(1) *Georg.* Liv. 2.

Et le sombre réseau des forêts druidiques,  
Mais lorsqu'au doux printemps des souffles embaumés  
Ouvrent des jeunes fleurs les bourgeons ranimés,  
Oh! qu'avec plus d'amour son œil contemple encore  
Ces campagnes qu'avril de sa pompe décore,  
Et ces prés tout brillans, sous un jour vif et pur  
D'albâtre et d'incarnat, d'émeraude et d'azur,  
Son âme qui s'élève aux sphères infinies,  
De la terre et des cieux nous dit les harmonies,  
Et de là redescend jusqu'à l'humble gazon  
Où la larve insensible a construit sa prison.  
Toute plante à ses yeux révèle ses mystères,  
Sa vertu bienfaisante ou ses sucs délétères,  
Et l'insecte qui vole à ses joyeux ébats,  
Lui dévoile ses yeux, ses amours, ses combats (1).

Hommes des champs, voilà vos penseurs, vos poètes,  
Puissent-ils embellir vos tranquilles retraites!  
Laissez-leur partager vos agrestes loisirs;  
Leur commerce enchanteur doublera vos plaisirs.  
Ces penseurs éloquens, oh! si j'en crois ma muse,  
Vous les aimez aussi, vous, pour qui je m'amuse  
A crayonner ces vers, et peut-être parfois,  
Errant, leur livre en main, aux lisières des bois,  
Vous avez savouré de leur frais paysages  
Le coloris divin, les riantes images.  
Mais je le sais aussi : Plein de solidité,  
Votre esprit dans les champs a vu l'utilité,  
Le côté producteur, et la culture habile  
Enrichit par vos soins le sol le plus stérile.  
C'est bien. Tel autrefois le chantre des Romains  
Dans l'art de Triptolème instruisant les humains,

(1) Bernardin de Saint-Pierre est véritablement le poète de la campagne. Nous n'ignorons pas qu'il a abusé des hypothèses et surtout de son système des harmonies, et que comme savant il a beaucoup d'erreurs. Fort souvent son imagination l'égare; mais lorsqu'il peint le réel et en particulier la nature agreste, il épanche la poésie à pleins bords, et orne de couleurs aussi suaves qu'éblouissantes les objets de ses descriptions.

Et par de doux récits égayant sa patrie ,  
Lui parlait du vieillard dont l'heureuse industrie,  
Sur les bords du Galèse , avait par ses labeurs ,  
Du fond d'un sol pierreux , vide d'ombre et de fleurs ,  
Fait surgir les moissons , les arbres , la verdure ,  
Et changé de ce sol l'inféconde nature.  
Ainsi l'agriculteur , s'il est intelligent ,  
Actif , peut par sa veille et son soin diligent ,  
Sur une terre ingrate accomplir des prodiges.  
Son travail , sa sueur , voilà ses seuls prestiges ;  
Il peut , sur son sillon incessamment penché  
En retirer ces biens et ce trésor caché  
Que d'Esopé indiqua l'ingénieuse fable.  
Vers ce prix envié , ce trésor véritable ,  
Votre haute raison , ami , guide son bras ,  
Et dans l'àpre sentier illumine ses pas.

Etudiez le sol , dites-vous. Votre terre  
Est dans ses élémens ou pesante ou légère ;  
Sachez l'apprécier. Ici le pur froment  
Sur l'argile qu'il aime ondule mollement.  
Là , le trèfle plongeant dans la profonde arène ,  
De panaches de feu tapisse au loin la plaine.  
Là-bas sur les coteaux , dorés par le soleil ,  
La vigne avec amour suspend son fruit vermeil.  
Ce roc veut l'olivier. L'utile parmentaire  
Propage mieux ici sa bulle nourricière.  
Dans ce sol ameubli le colza prend l'essor ,  
Ici rit le sainfoin , là , le mélilot d'or.  
Sur ce terrain profond supprimez la jachère ;  
Qu'après les blés mûris la plante fourragère  
Sous le tranchant du fer y tombe à flots pressés.  
Utilisez ces eaux qui par les longs fossés  
Vainement vont se perdre en d'impurs marécages ;  
Dirigez mieux leur cours , vous verrez ces feuillages  
Et ces prés jaunissans tout-à-coup reverdir ,  
Ces espaliers sourire et ces fleurs resplendir.  
Dès l'aube , dans la ferme où tout sur vous repose ,  
Assidu surveillant explorez toute chose.  
Visitez vos chevaux , souvent regardez-les ;

Constatez chaque jour si la main des valets  
Fait grincer sur leurs flancs les pointes de l'étrille,  
Et si de vos greniers le foin ne se gaspille ;  
Car de vos intérêts ces gens peu soucieux,  
Infidèles parfois, craignent surtout vos yeux.  
Il en est cependant ( sachez les reconnaître )  
Qui méritent l'estime et l'éloge du maître :  
Gardez ces serviteurs probes et vigilans.  
Veillez sur vos troupeaux , soit lorsqu'ils vont , bélans ,  
Pâturez et bondir dans l'herbe des prairies ;  
Soit lorsque sous l'auvent des chaudes bergeries ,  
Dans le vase élargi , beau de sa propreté ,  
Leur mamelle vous donne un nectar argenté.  
Multipliez l'engrais ; c'est le sel de la terre ,  
Sans lequel tout languit , par lequel tout prospère ;  
Puis , demandez qu'avril secondant vos efforts ,  
De sa pluie à vos blés prodigue les trésors.  
Rien ne réjouira vos plaines amendées  
Comme avril , vous versant ses fertiles ondées ;  
C'est le mois bien-aimé dans le rustique enclos.  
Lorsque son urne humide épanche au loin ses flots ,  
L'homme des champs s'égaie ; et ce bienfait céleste  
Répand l'enchantement sur sa demeure agreste.  
Mais vous-même aidez-vous , par d'assidus travaux  
Domptez ce sol rebelle , et que vos forts chevaux  
Rompant avec le soc sa surface durcie ,  
Exposent au soleil son argile épaisse.  
Sans relâche extirpez ce vivace chiendent ,  
Et l'herbe parasite , au feuillage abondant ;  
Le terrain fécondé par l'active culture  
De vos rudes labeurs vous paîra sans mesure.

Tel est votre discours , ami ; tel est du moins

Le sens de vos conseils et le but de vos soins.

L'agriculture en vous aime son interprète ;

Moi j'ai rêvé parfois que j'en suis..... le poète ,

Rimeur contemplatif , errant au bord des eaux ,

Pour écouter la bise et le chant des oiseaux ,

A son joyeux lever surprendre la jeune aube

Qui secoue aux bosquets les perles de sa robe ,

Ou regarder la nue, ou cadencer des vers  
Sur l'éclat du printemps ou l'horreur des hivers.  
Vous le savez, ami : l'harmonieux Virgile  
A ses deux agrémens mêle toujours l'utile.  
Si parfois nonchalant il rêve au coin des bois,  
Bientôt de l'art agreste il révèle les lois,  
Aux plus obscurs détails met un charme suprême,  
Et peint d'un noble vers la charrue elle-même (1).

Autres temps, autres mœurs. Le poète, en nos jours,  
Cherche et veut l'idéal et partout et toujours.  
Dédaigneux il sourit au mot d'agriculture.  
Nommez-lui l'infini, l'éternelle nature,  
Les cieux, l'immensité, ces océans sans bords,  
Les soleils, l'idéal, il vous comprend alors.  
Pareil au vieux Fingal, à ses bardes sauvages,  
On dirait qu'il habite un palais de nuages.  
Que parlez-vous d'engrais lorsqu'au plus haut des airs  
Il entend je ne sais quels suprêmes concerts,  
Inénarrables sons, notes vagues, étranges,  
Echos de l'*Hosanna* que murmurent les anges !  
A ses mondes d'azur pensez-vous l'arracher ?  
A notre globe étroit son pied craint de toucher.

Un génie inspiré, majestueux, sublime,  
Roi de tous ces penseurs esclaves de la rime,  
Vers ces abstractions dont il est trop épris,  
A d'un siècle rêveur entraîné les esprits.  
Qui ne connaît son nom ! ce roi, c'est Lamartine ;  
Entre ses doigts frémit une harpe divine ;  
Et parfois aux vallons, sur la grève des mers,  
Il chante, et sa parole au bruit des flots amers,

(1) Chaque fois que je lis dans les *Géorgiques de Virgile* la description de la charrue, je me prends à admirer l'art suprême de ce grand poète dont le génie se pliant à tous les tons savait tout orner et embellir. Les diverses pièces d'une charrue, un timon, un soc, un coutre, un joug, un manche, sont des choses bien communes ; le poète a su en tirer toutefois de l'élégance et de l'harmonie ; et cependant l'exacte vérité n'a rien perdu à cette description. C'est le triomphe du génie poétique, dirigé et éclairé par le goût.

Peint le sombre Océan, tout blanchissant d'écume,  
Et la nuit qui se lève et l'astre qui s'allume,  
Les mondes par milliers dans l'éther répandus,  
Et les cieus infinis comme un voile étendus.  
Tel autrefois Platon..... Mais, ô Muse, silence.  
Vers de trop hauts objets la liberté s'élançe;  
Reviens, et délaissant Lamartine et Platon,  
Reprends de ton épître et l'allure et le ton.

Où, comme vous, ami, dans les vertes campagnes,  
Au sein des creux vallons, aux sentiers des montagnes,  
J'aime, loin du fracas d'un monde décevant,  
Lorsque l'hiver expire, à m'en aller rêvant.  
Qu'ils sont doux les parfums qu'aux pentes des collines  
Sur nos pas embaumés versent les aubépines!  
Tout chante et tout s'émeut sous la tiède chaleur,  
L'oiseau dans la forêt, l'abeille dans la fleur.

Aux bords de la Provence et dans la vaste plaine  
Où court le Rhône, il est un modeste domaine,  
Terrain souple et fécond qu'avec des soins constans,  
Mon père bien-aimé cultiva quarante ans.  
Là, je viens quelquefois, aux heures nonchalantes,  
Respirer dès le jour l'arôme pur des plantes,  
Et par l'humble fenêtre entr'ouverte au midi,  
Boire du doux soleil le rayon attiédi.  
Là, de mon nauriac (2) j'entends crier la roue :  
Dars les larges bassins l'eau s'épanche et se joue,  
Jaillit sur les gazons, et va désaltérant  
La fève farineuse et le pois odorant.  
J'aime à voir sous la faux tomber les hautes herbes,  
Du froment nourricier s'amonceler les gerbes;  
Et puis lorsque juillet nous darde ses rayons,  
Quand des vapeurs de feu dansent sur les sillons,  
A regarder bondir sur la moisson foulée  
Des chevaux tournoyans la ronde échevelée.  
Alors des verts rameaux je recherche l'abri.

(2) Puits-à-roue en fer, appelé *Nauriac*, du nom de l'inventeur.

Près des rives du fleuve il est un coin chéri,  
Ecarté, solitaire, où pendent les vieux saules  
La vigne à leurs sommets court en lianes folles,  
Et de ses entrelacs y forme un dôme épais,  
Asile de fraîcheur, de silence et de paix.  
Sous ce toit arrondi que le zéphir balance,  
S'arrête avec amour ma pensive indolence,  
Là, parfois je relis l'Homère des Romains,  
Cependant que là-bas, sur les poudreux chemins,  
Dans les foins embaumés, près des vertes charmilles,  
Au bruit des chars pesans, aux cris des jeunes filles,  
De travailleurs s'avance un peuple haletant,  
Courbé sur son labour, mais joyeux et chantant.

Heureux qui loin des bruits d'une vie inquiète,  
S'isole dans l'enclos d'une agreste retraite !  
La terre à tous ses vœux répond avec bonté.  
Mais par ses vains désirs à tout heure emporté,  
Inconséquent, léger, capricieux, mobile,  
L'homme au milieu des champs redemande la ville.  
Et puis quand la cité le retrouve en ses murs,  
Il rêve la campagne et ses plaisirs si purs,  
Et se dit comme Horace : Oh ! quand te reverrai-je ?  
O ma maison des champs ! Paisible, quand pourrai-je,  
A l'étude occupé, dans l'ombre enseveli,  
De mes jours soucieux y savourer l'oubli ?

Tel est l'homme. Moi-même, il faut que je l'avoue,  
Dans ces prés, dans ces bois, que j'aime et que je loue,  
Quand je m'en vais errant, un vague souvenir,  
Cette mobilité qu'on ne peut définir,  
Ce goût du changement que nos âmes recèlent,  
Dans le bruit des cités tout-à-coup me rappellent.  
Qu'il est doux, dis-je alors, de revoir ses amis,  
Son foyer, ses voisins, à nos banquets admis.  
De reprendre avec eux ces mille causeries  
Où pétille en courant le sel des railleries,  
De rentrer dans la ville aux vivans carrefours,  
Dans ce monde qu'on fuit et qu'on cherche toujours !

Mais de tous ces objets mon âme enfin lassée

Vers le gazon des bois ramène sa pensée ;  
Et je m'écrie : O vous qui charmiez mes beaux jours ,  
Forêts, vallons, soyez mes dernières amours ;  
Puissé-je reposer sous vos calmes ombrages,  
Comme en un port tranquille, abrité des orages,  
Où le cœur, libre enfin de ses ambitions,  
N'entend plus bouillonner les folles passions ;  
Où le poète chante et bénit et soupire,  
Et vient se retremper devant Dieu qui l'inspire.

M. d'Hombre-Firmas communique une notice sur l'ancienne église de *Notre-Dame d'Alais* :

« Il y avait très-anciennement à Alais, dit-il, une église consacrée à Notre-Dame, elle a disparu sans laisser le moindre vestige (1). Les archives de la commune que j'ai fouillées n'en font aucune mention ; les Alaisiens les plus vieux que j'ai questionnés n'en avaient pas même entendu parler.

» Cette église était vers le milieu de la Grand'Rue, au coin à droite de la ruelle qui monte à la place, et porte depuis le nom de Notre-Dame, ce que le public attribue à une madone placée jadis dans une niche à son entrée. Je me rappelle l'avoir vue.

» Peu de mes concitoyens savent qu'il y a deux siècles et demi, un aïeul de ma femme faisant réparer sa maison, sise en cet endroit, trouva, en creusant sa cave, de gros murs en pierre de taille, des dalles et des colonnes, qu'il employa pour faire de nouvelles constructions. Les colonnes entières lui servirent pour soutenir son escalier et une petite terrasse au-dessus, démolie il y a une soixantaine d'années pour bâtir un petit appartement. Quatre de ces colonnes furent conservées dans l'escalier actuel ; elles sont en pierre d'Euzet, d'une seule pièce de 2 m. 15 de longueur et de 0 m. 22 de diamètre ; leurs chapiteaux, fort simples, n'offrent rien de remarquable. Ils ont 0 m. 32 de hauteur ainsi que les bases.

» J'ai deux morceaux gothiques découverts il y a quelques années,

(1) La *Gleizette* (petite église), bâtie au commencement du xii<sup>e</sup> siècle, a également disparu, mais récemment, parce qu'elle était au bord des prés, loin de la ville. Nous avons vu il y a trente ans le pourtour de ses fondations.

qui se rattachent à l'église Notre-Dame ; je vais les faire connaître pour appuyer ce que j'ai annoncé.

» Le premier est un chapiteau historique trouvé par feu M. Bonnel-Genoyer, à qui j'avais vendu la maison de ma femme, située, comme je l'ai dit, sur l'emplacement de l'ancienne église. Il est grossièrement sculpté et fort mutilé ; je l'ai cependant fait lithographier ; la société pour la conservation des monumens recommande à ses membres de faire des esquisses fidèles de tous les objets dits accessoires dépendant des anciennes églises, et ces figures suppléeront d'ailleurs à ma description.

» La hauteur de ce chapiteau est de 0 m. 4, et son collet a 0 m. 4 de diamètre ; il est arrondi ainsi que les ornemens de feuille d'acanthe qui en partent et s'élèvent à 0 m. 1. Au dessus le chapiteau, à peu près carré, est représenté la Nativité de Notre-Seigneur.

» Sur le côté le mieux conservé on voit l'Enfant-Jésus couché dans une crèche, mais non pas nu et sur la paille, comme on le peint communément ; il est coiffé et enveloppé avec une couverture fort bien drapée, que sa sainte mère, debout au milieu du relief, semble arranger. Ce qui est un peu extraordinaire, elle est moins grande et moins forte que son fils ; peut-être pour marquer la divine puissance de celui-ci. Une guérite ou tourelle avec des créneaux sculptés en dessus, est aussi un signe de sa domination.

» La seconde face du chapiteau représente encore Jésus dans son berceau attaché de ses liens croisés sur ses langes : un bœuf le réchauffe de son haleine, et sous la crèche sort une autre tête, qui doit être l'âne supposé couché.

» La Ste-Vierge assise présente vraisemblablement son enfant à l'adoration des bergers, qui pouvaient être figurés vis-à-vis d'elle et qui ont été brisés. Je l'ai présumé, parce que le relief qui suit est l'Adoration des rois Mages, et qu'à l'angle qui les sépare, un ange, les ailes déployées sur les deux faces attenantes, s'élance pour annoncer aux peuples et aux rois la venue du Messie.

» La première figure de cette troisième face est évidemment un des trois Mages. Sa tête portait une couronne et il a des colliers en broderies sur la poitrine ; il tient le présent qu'il veut faire à Jésus sous le bras gauche, et applique sa main ouverte sur son cœur. Les deux a

tres rois ont été mutilés. Il ne reste que le bas de leurs robes et leurs pieds.

» Le quatrième côté représente l'Enfant-Jésus nu (la tête manque), les bras croisés sur la poitrine, dans un grand vase à pied que la Ste-Vierge soutient d'un côté; sur le bord opposé sont deux mains ouvertes d'une figure qui paraît être saint Joseph, dont il n'existe que l'extrémité de la tunique et les pieds. La partie supérieure de ce relief est décorée d'ornemens d'architecture et couronnée de créneaux qui font penser que la scène se passe dans le Temple. Attendraient-ils la circoncision, ou bien le vase à pied serait-il un calice dans lequel Jésus est offert en holocauste, par ses parens, pour notre salut?

» M. Faucher, négociant, dont la maison est dans le voisinage de l'ancienne église Notre-Dame, trouva, en démolissant un vieux mur, une inscription gothique sur une plaque de marbre blanc fracturée, qu'il me donna (1). Les caractères m'ont paru curieux, bien incisés; je l'ai tamponnée et réduite au huitième.

» En tête, au milieu de la pierre, est taillé en bosse un agneau portant une croix, symbole de Notre-Seigneur ou de saint Jean-Baptiste, patron de la paroisse d'Alais; à gauche, sont aussi en relief les armoiries de cette ville, une aile en demi-vol. On ne peut conjecturer ce qui faisait à droite le pendant de cet écu.

» Il est facile d'apprécier la largeur de la plaque, mais rien n'indique sa hauteur, ni, par conséquent, l'étendue de l'inscription qui remonte à l'an 1209. Le style du chapiteau est à-peu-près de la même époque à laquelle appartiennent plusieurs fondations rappelées dans ma première notice sur Alais.»

---

#### *Séance du 15 Mai.*

M. le président dépose : 1<sup>o</sup> Deux volumes offerts en hommage par la Société des Antiquaires de Normandie ; 2<sup>o</sup> un Recueil de la Société

(1) Cette inscription provenait vraisemblablement de l'église voisine. Les deux morceaux que j'ai aurais été employés comme cales pour placer un dessus de porte. M. Faucher chercha vainement ce qui manque.

académique de Bayeux ; 3<sup>o</sup> un numéro des *Annales de la Sarthe* ; 4<sup>o</sup> un nouveau numéro du journal intitulé : *Génie civil*.

M. de La Farelle adresse à l'Académie un exemplaire de la seconde édition de son ouvrage intitulé : *Du Progrès social*.

M. Pelet lit la note suivante sur un cippe votif récemment trouvé à Caveirac :

CIPPE VOTIF DÉCOUVERT EN 1846.

« Sur les limites des garrigues de Caveirac , au bord du chemin de Sauve , on a découvert , il y a quelques mois , à cinquante centimètres au-dessous du sol , un cippe quadrangulaire en pierre de Lens , formant une pyramide tronquée de 0<sup>m</sup> 60 d'élévation , avec base et corniche taillées dans le même bloc. Les faces opposées sont égales entre elles ; les plus grandes ont 0<sup>m</sup> 24 à la base et 0<sup>m</sup> 15 à l'extrémité supérieure , et les autres 0<sup>m</sup> 16 à leur partie inférieure sur 0<sup>m</sup> 13 à leur sommet.

» Voici ce que ce monument offre de remarquable :

» Sur l'un des grands côtés , qu'on doit considérer comme la face antérieure , on voit , au bas , un coq qui semble manger ; un peu au-dessus de lui se trouve une tortue portant sur son écaille un vase d'une forme élégante d'où s'élance une baguette entourée de fleurs à laquelle s'entrelacent deux serpens dont les têtes se dirigent vers une patère. A la partie supérieure de l'encadrement dont ce bas-relief est entouré on lit le mot IVLIVS , suivi d'un autre nom dont on ne distingue maintenant que le jambage de la première lettre ; le sigle du *votum solvit libera mente* , V. S. L. M. est tracé au-dessous.

» La face postérieure présente également un vase dont la forme n'est pas la même que celle du précédent ; la tige de fleur qu'il renferme se termine par deux têtes semblables coiffées de pommes de pin sur lesquelles repose un vase qui couronne cet assemblage. La dégradation de l'extrémité du cippe ne permet pas d'en lire l'inscription , mais les lettres V. S. L. M. , qu'on voit au-dessous , indiquent assez qu'elles étaient aussi , comme sur la face antérieure , précédées d'un nom propre.

» Les faces latérales , parfaitement semblables entre elles , sont ornées d'une tige de fleur sortant d'une palme et qu'une autre palme couronne à son extrémité supérieure.

» La forme des lettres de ce monument nous fait penser qu'il a été

exécuté peu de temps après l'invasion des Romains ; si cette opinion était fondée, elle ajouterait au mérite des bas-reliefs que des ouvriers gaulois auraient exécutés à une époque où ils ne pouvaient guère produire que des ébauches grossières.

» Mercure avait un culte de prédilection dans les Gaules, si l'on en juge par le grand nombre de monumens qu'on y avait élevés à ce Dieu ; l'interprétation que nous allons donner aux bas-reliefs de notre cippe nous fait supposer que c'est à cette divinité et à Maïa, sa mère, qu'avait été adressé le vœu qui a fait l'objet de son érection.

» La fable nous dit que : « Mercure ayant un jour rencontré deux » couleuvres qui se battaient, il les sépara avec sa baguette autour de » laquelle elles s'entrelacèrent » ; cette allégorie, que nous trouvons sur notre cippe, est devenue, sous le nom de caducée, l'attribut principal de Mercure ; plus tard, on a exprimé la diligence nécessaire à ce Dieu en ajoutant des ailes au caducée ; on en fait aussi le symbole de la prudence et de la paix.

» « Mercure, dit Apollodore, ayant trouvé à l'entrée de sa caverne » une tortue qui broutait l'herbe, il la prit, vida tout le dedans, mit » sur l'écaille des cordelettes de peaux de bœufs, en fit un instru- » ment qu'on appelle la lyre et auquel les Romains donnaient le nom » de *testudo* parce que sa forme approchait assez de celle de l'écaille » d'une tortue ». Quelques auteurs ont pensé que le pétase de Mercure était fait d'une écaille de tortue, ce que divers monumens semblent confirmer ; quoi qu'il en soit, la tortue est devenue un des attributs de ce Dieu ; on en a fait aussi le symbole du silence et de la lenteur, mais ce n'est pas probablement sous ces rapports symboliques qu'il a été donné au Dieu de l'Eloquence, messenger de l'Olympe, à moins toutefois qu'en cette dernière qualité il ne soit le signe du secret qu'il devait garder.

» Lucien fait dire à Mercure : « Y a-t-il dans le ciel un Dieu plus » malheureux que moi, puisque j'ai tout seul plus d'affaires que tous » les autres Dieux ensemble ? Premièrement, il faut me lever au point » du jour pour nettoyer la salle du festin et celle des assemblées. » Après cela il me faut trouver au lever de Jupiter pour prendre ses » ordres et les porter de côté et d'autre. Au retour, je sers de maître- » d'hôtel et quelquefois d'échanson ; au moins faisais-je ce métier » avant la venue de Ganymède ; mais ce qui m'incommode le plus,

» c'est que la nuit même, lorsque tout le monde repose, il me faut conduire un convoi de morts aux Enfers et assister à leur jugement, comme si tout le jour je n'étais pas assez occupé à faire le métier de sergent, d'athlète, d'orateur et plusieurs autres semblables. »

» La vigilance que réclamaient toutes ces fonctions a fait donner à Mercure le coq pour attribut.

» Un grand nombre de statues de cornaline et de pierres gravées représentent ce Dieu ayant à ses pieds une tortue, un coq et un bélier, parce que les troupeaux étaient sous la protection de Mercure.

» Les Romains croyaient que Mercure était fils de Jupiter et de Maïa, à laquelle ils avaient consacré des autels et des temples sous le nom de la bonne déesse et de Cybèle. « Selon Macrobe, c'était de Maïa que le mois de mai avait pris son nom, et à cette époque ceux qui se livraient au commerce lui offraient des sacrifices en même temps qu'à son fils afin de se les rendre favorables. » Notre cippe votif, décoré de pommes de pin consacrées à Cybèle, ayant sur toutes ses faces des fleurs mêlées aux attributs de Mercure, ne semble-t-il pas indiquer la double consécration dont parle Macrobe ?

» Peut-être que ce vœu fut adressé à Mercure et à Maïa par deux frères, caractérisés par ces deux têtes qui sortent d'une même tige, ainsi que par le *votum solvit libera mente* répété sur chacune des faces principales du monument au-dessous des noms que le temps n'a pas voulu nous transmettre.

» La multiplicité des fonctions que les Romains assignaient à Mercure, le fit confondre par les Gaulois avec leur *Teutatès* auquel ils donnaient les mêmes attributions, et la politique adroite des conquérans parvint ainsi sans peine à faire adopter aux vaincus le culte et le nom de cette divinité sans froisser les premières idées religieuses de ce peuple nouvellement soumis. Il n'est donc pas étonnant de trouver dans les Gaules une si grande quantité de monumens consacrés à une divinité aussi universelle que *Teutatès* ou *Mercure* dont la mythologie romaine semblait encore augmenter la puissance. »

La séance est terminée par la lecture d'une dissertation de M. Isidore Brun sur l'esprit :

« L'esprit, dit M. Brun, ce souple et charmant protée, orne de teintes vives et gracieuses des matières et des points rebattus, vieillis

même , mais qu'il sait colorer et rajeunir à son gré. Loin de lui surtout l'affectation et le pédantisme ; ces deux grimaçantes figures qui rassasient d'ennui et de dégoût, lorsqu'elles croient plaire et enchanter. Le purisme est aussi son antipode ; le purisme, ce ridicule grammairien toujours aux aguets de nos paroles. Le véritable esprit vit de naturel et même de simplicité ; mais de cette simplicité qui est sœur de l'élégance et de la distinction. Rien de plus simple , par exemple , que le style de M<sup>me</sup> de Sévigné. Cependant , sous ce laisser-aller de la forme et de la pensée, sous cette expansion abondante d'une âme qui se livre à toutes les impressions du moment , perce je ne sais quoi de délicat et d'exquis , aussi distant de la recherche que de la vulgarité.

» Parfois il y a dans le langage d'un homme d'esprit certaines petites négligences dont un puriste s'effaroucherait , mais qui semblent n'être qu'un charme et qu'une grâce de plus. On les lui pardonne d'autant plus volontiers qu'on sait fort bien qu'elles ne sont pas le résultat de l'ignorance , mais une conséquence de ce naturel aimable qui peut faillir à la syntaxe à force d'aisance et d'abandon. On trouve dans La Fontaine bon nombre de rimes insuffisantes, des locutions et des ellipses en hostilité peut-être avec les principes grammaticaux, mais où abonde et rayonne la poésie. Le pédantisme a parfois rayé tout cela de son ongle grossier et lourd ; mais le pédantisme avait tort ; car que faisait-il en ceci , si ce n'est d'appliquer un cadavre sur le corps gracieux, et, pour ainsi dire , tout aérien d'un sylphe ?

» Un homme d'esprit, on ne saurait en douter , possède à fond la connaissance de sa langue ; et tout d'abord, et par cela même, on le distingue de certains parleurs de société qui cachent sous un vernis de brillante apparence le vide et la pauvreté de leurs idées. On en a vu de ces prétendus causeurs ne pas savoir même l'orthographe. Mais écoutez la parole de l'homme véritablement spirituel. Elle coule avec une facilité qui ne coûte rien à la propriété des termes et à la pureté de l'expression. S'il sème de fleurs son élocution , il ne le fera jamais qu'à propos, car la prétention de montrer de l'esprit détruit ou déprécie considérablement celui que la nature nous a donné et celui que l'étude nous a acquis. Souvenons-nous de ce mot d'un poète :

L'esprit qu'on veut avoir gâte celui qu'on a.

» La rhétorique est un art brillant et très-utile , sans doute , mais gardez-vous d'en abuser. Aidée d'un peu de morgue et de suffisance ,

elle peut faire d'un homme instruit le plus insupportable des ennuyeux, un pédant.

» Le mot le plus simple, le plus vulgaire même, arrivera souvent sur les lèvres de l'homme d'esprit; mais il saura le placer de manière à lui donner de la valeur et du relief; et ce qui ne serait que plat ou grossier chez un autre, prendra, en passant par sa bouche, de l'élégance sans afféterie, de l'originalité sans exagération. Attentif et habile à mesurer son discours à l'importance ou à la frivolité de l'entretien, il variera les formes de son langage, en restant toujours le même cependant; car rien ne saurait lui enlever son indélébile cachet de distinction, de grâce, de naturel. Si le ton de la causerie s'élève, si elle aborde la sphère des arts, de la philosophie ou d'une littérature supérieure, vous le verrez passer à ces graves et hauts sujets avec une aisance merveilleuse, et celui que vous avez vu naguère si simple, et parfois même abondant en naïvetés charmantes, vous étonnera alors par la rectitude de son jugement, la netteté et l'élévation de ses idées, la forme choisie et colorée de sa diction.

» Si j'osais définir l'esprit, bien qu'il soit peut-être aussi indéfinissable que la grâce elle-même, je dirais que c'est une faculté de l'intelligence qui, saisissant rapidement les relations des objets entre eux et leurs aspects divers, sait faire jaillir de cette vive intuition des aperçus aussi justes qu'ingénieux, revêtus de tout le charme et de tout le naturel d'une parole élégante. Voilà ma définition; peut-être n'est-elle ni meilleure ni plus mauvaise que beaucoup d'autres. Il suivrait de là que si le véritable esprit connaît les rapports exacts des choses, l'esprit faux, guidé par une lumière trompeuse, ne saurait trouver cette harmonie qui forme le vrai dans la logique et le beau dans la nature et dans les arts. Un raisonnement faux est comme une dissonance en musique; or, la dissonance étant un trouble et un désordre dans les vibrations du corps sonore, un faux raisonnement ne sera dans le discours que ce trouble et ce désordre mêmes; et l'on doit dire qu'une oreille musicalement organisée n'est pas plus offensée par celle-là qu'un esprit juste et vrai n'est choqué et blessé par celui-ci.

» Remarquez ceci: que l'esprit part toujours de la tête, jamais du cœur. Il veut plaire, charmer, ravir, non émouvoir. Il peut conquérir votre admiration, mais il ne fera jamais couler vos larmes. Loin de lui la fougue ardente, les mouvemens passionnés, la péroraison cha-

leureuse de l'orateur qui veut attendrir son auditoire. Loin de lui la lutte orageuse de la tribune et du forum ; mais à lui cette éloquence tempérée qui répand les fleurs à pleines mains , fait jaillir du choc des idées des clartés brillantes, et, déroulant ses élégantes périodes , promène de la surprise à l'enchantement l'auditoire émerveillé. Horace est le type des hommes le plus parfaitement, le plus naturellement spirituels. Il réunit tout, délicatesse, vivacité des tours, clarté étincelante, délicieux coloris de la pensée, souplesse et variété admirables de la diction ; et , sous cette enveloppe charmante, un bon sens exquis, une raison suprême qui font que vous vous écriez à tout instant : « Oh ! c'est cela ; c'est la nature elle-même ! » Soit qu'il fronde les vices et les ridicules , soit qu'il épanche sur les mauvais auteurs les flots de sa bile satyrique , soit qu'il s'égaie en quelque récit que fait jaillir l'à-propos , c'est quelque chose d'inimitable, coulant de source , et si complètement naturel et vrai, qu'il semble au lecteur voir ces tableaux , récits, images, vivre et s'animer sous ses yeux.

» A tout écrivain , à tout poète , à tout causeur même qui veut épurer son goût, ajouter à la politesse de son esprit , l'enrichir de ce profond bon sens sans lequel le reste n'est rien , on doit recommander de lire et de relire Horace. C'est de lui surtout que l'on doit dire ce qu'il disait lui-même des Grecs :

*Nocturnâ versate manu , versate diurnâ.*

» Et parmi les célébrités poétiques de l'ancienne Rome , c'est lui , peut-être , qui nous offre les exemples les plus délicieux et les plus fréquens de ce *molle atque facetum* , de cette douceur assaisonnée de grâce qu'il signale , avec si juste raison , dans les vers de Virgile, son ami. »

---

#### *Séance du 29 Mai.*

M. le président dépose sur le bureau et remet à divers membres qu'il charge du rapport , les mémoires des sociétés correspondantes : Sarthe , Boulogne-sur-mer , Charente , Abbeville , Le Havre , Toulon.

Il offre de la part de l'auteur , M. l'abbé Gareiso , la *Synopsis de la Flore du Gard*.

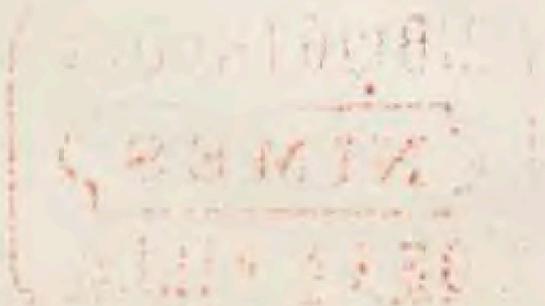
M. le secrétaire lit, au nom de M. d'Hombres, la notice suivante sur M. Fuzet du Pouget, docteur-médecin, correspondant de l'Académie :

» Emmanuel-Alexis Fuzet du Pouget naquit au château de Jalès, commune de Bérias, département de l'Ardèche, le 11 avril 1753. Son père, originaire du Piémont, vint dans le Vivarais, il y a cent et quelques années, en qualité d'homme d'affaires de l'ordre de Malte, lequel possédait des biens considérables dans cette province. Par son mariage avec une héritière et par son économie, il obtint une certaine aisance ; sa rare probité, son extrême obligeance et ses principes religieux lui acquirent l'estime générale.

» M. Fuzet le père était regardé comme un homme éclairé et un bon agronome ; il ne s'assujétissait pas aux pratiques routinières des paysans au milieu desquels il vivait, et réussissait mieux qu'eux dans l'exploitation de son domaine ; aussi, ses voisins venaient le consulter pour leurs cultures comme pour leurs affaires ; ils suivaient ses avis, le choisissaient pour arbitre dans leurs différens et se soumettaient aveuglément à ses décisions.

» M. Fuzet savait apprécier les avantages d'une bonne éducation et les mettait bien au-dessus de la naissance et de la fortune. Il sut juger qu'Emmanuel son second fils, avec son aptitude et son esprit naturel, se distinguerait un jour par les connaissances qu'il pourrait lui procurer : je sèmerai en bon fonds, disait-il ; enfin rien ne lui coûta pour satisfaire cette noble ambition, quelque peine qu'il éprouvât, ainsi que sa femme, à éloigner cet enfant. Quoique le prix des bonnes pensions fût assez élevé, le jeune Fuzet, à peine âgé de huit ans, fut envoyé à Lyon, chez les Pères de l'Oratoire, dont le collège était l'un des plus renommés à cette époque. Il y suivit ses classes avec de brillans succès, et à quinze ans, ayant terminé ses études, sa vocation pour le génie militaire le fit entrer à l'école d'artillerie de Grenoble ; mais ses parens, sa mère surtout, bien loin de l'approuver, le déterminèrent à quitter cette carrière, et, pour se rendre à leurs désirs, il vint étudier en médecine à la célèbre école de Montpellier ; il avait alors vingt-quatre ans.

» Dans cette nouvelle carrière, le jeune Fuzet se fit remarquer par son assiduité et son application. M. de La Mure, l'un de ses professeurs, se l'attacha comme secrétaire particulier, conjointement avec



M. Chrestien, qui succéda plus tard à ses maîtres. Ils travaillèrent ensemble et se lièrent dès-lors de la plus sincère amitié.

» En 1780, M. Fuzet, reçu docteur, partit pour Paris, recommandé aux premiers médecins de cette grande ville, sous lesquels il suivit la clinique des hôpitaux. M. Fuzet avait étudié les diverses sciences qui se rattachent à la médecine et semblent en faire partie, l'anatomie comparée, la physiologie, la botanique, la chimie, la pharmacie, la physique. Il s'y appliqua avec plus d'ardeur et aurait voulu tout apprendre, se refusant la plus petite distraction, afin de profiter de tous les moyens d'instruction que la capitale offre aux jeunes gens studieux.

» En 1782, M. Fuzet fut appelé comme médecin en second à l'armée des Alpes, et, deux ans après, il fut nommé médecin en chef de l'hôpital militaire de Grenoble. Mais bientôt une maladie, la mort de son père et des arrangements de famille le rappelèrent dans son pays; il prit le nom du Pouget, d'un bien qui lui avait été légué, et se maria avec Mlle Pomier, fille d'un ingénieur d'Alais. Fixé dans cette ville, il y fut bientôt avantageusement connu et fort recherché.

» L'action du fluide électrique sur l'excitation nerveuse, la circulation du sang, la sécrétion des humeurs est reconnue par tous les hommes instruits. Si cet agent thérapeutique est aujourd'hui moins employé, il a été très en vogue jadis, et le célèbre professeur de Sauvages, à la tête des médecins électrisans, en 1750, en avait obtenu publiquement des cures miraculeuses; aussi, son frère l'abbé, atteint d'une paralysie en 1785, souhaitait ardemment d'être électrisé. Il s'adressa à M. du Pouget, qui avait les appareils nécessaires, les fit porter chez lui, et pendant quelques mois essaya sur mon grand-oncle les bains électriques, les étincelles, le souffle des aigrettes et même de petites commotions. Son hémiplegie ne diminua pas, mais peut-être l'autre moitié du corps aurait été prise si le fluide électrique n'avait arrêté les progrès du mal. Nous le conservâmes dix ans encore dans le même état.

» Témoin pour la première fois de ces expériences curieuses, mais trop jeune pour comprendre les digressions de mon grand-oncle avec son docteur, j'atteste que l'impression de ces petites étincelles ne s'est jamais effacée de mon souvenir, peut-être allumèrent-elles le goût que j'ai eu depuis pour la physique et la sympathie qui nous unit,

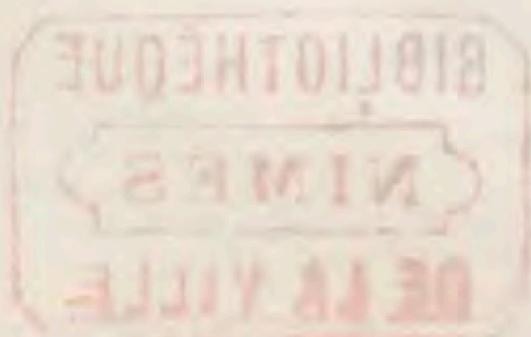


M. du Pouget et moi, lorsqu'à un certain âge, vingt-quatre ans de différence entre nous, ne comptèrent plus.

» Je dois ajouter ici que M. du Pouget refusa d'entendre parler d'honoraires, et que l'abbé de Sauvages, pour reconnaître ses soins et lui témoigner l'affection qu'il lui avait vouée, lui fit présent de son cabinet d'histoire naturelle. J'ai dit dans la biographie de mon grand-oncle que le cabinet qu'il avait formé était à la disposition de tous les amateurs qui passaient à Alais, qu'il leur donnait ses doubles et même ses morceaux rares, qu'il avait envoyé à Paris et ailleurs des collections de minéraux et de fossiles des Cévennes; c'étaient principalement des productions locales plus faciles à remplacer. Les correspondans de l'abbé de Sauvages lui avaient adressé d'autres objets en échange, et il en avait acquis dans ses voyages. M. du Pouget hérita de ce fonds, qu'il arrangea dans des armoires vitrées, autour d'un grand salon et qu'il se proposait d'augmenter. Mais, un praticien aussi occupé ne pouvait point se livrer à des recherches longues et pénibles, il lui fallut sacrifier les jouissances qu'elles procurent aux exigences de sa profession. Bientôt, d'ailleurs, il quitta notre vilie. Il m'avait dit, la première fois que j'allai au Pouget, qu'il avait tout emballé, lorsqu'il vendit sa maison d'Alais, qu'il disposerait un appartement pour étaler de nouveau son cabinet. Il n'en a jamais eu le temps.

» Ses compatriotes vivarais lui montraient la plus grande confiance : dans les cas de maladies graves et même pour des indispositions de personnes marquantes, on le consultait, on l'appelait d'Alais comme nous faisons venir un médecin de Montpellier. M. du Pouget s'empressait de se rendre chez tous les malades qui l'attendaient; il partait souvent la nuit avec le froid ou la pluie. Dans son pays, et dans ce temps on n'allait qu'à cheval, la fatigue, les intempéries des saisons, ne l'arrêtèrent cependant jamais, et je dirai à sa louange que ce n'était pas seulement pour la classe opulente qu'il s'exposait ainsi, que nous l'avons vu faire plusieurs lieues dans les montagnes, rester demi-journée auprès d'un malheureux duquel il ne pouvait espérer que des bénédictions. Nous croyons à leurs bons effets. En visitant les pauvres M. du Pouget leur portait des remèdes et de l'argent ! De tels procédés et quelques cures désespérées, lui donnèrent une vogue d'enthousiasme.

» Lorsqu'on le savait dans une ville de l'Ardèche, on venait l'y



chercher des villes environnantes ; il restait plusieurs jours en tournée, des bords du Rhône jusque vers la Lozère, des limites du Gard jusqu'à la Haute-Loire ; il faisait alors halte au Pouget, y relayait, pour ainsi dire ; il avait deux chevaux, et quand il arrivait avec l'un harassé, il montait l'autre pour continuer ses visites. Il finit par s'établir dans son domaine, où la surveillance du maître devenait nécessaire : sa clientèle d'Alais souffrait d'ailleurs de ses fréquentes absences et d'autres surent en profiter.

» En 1806, Napoléon le nomma médecin inspecteur des eaux thermales de Saint-Laurent. Il étudia leurs propriétés, et, mieux administrées, leurs effets furent plus certains. On y accourait de toutes parts. L'établissement des bains, détruit par un incendie, fut promptement réédifié sur un plan plus vaste et mieux approprié à sa destination, que M. Pouget avait dirigé. Sans avoir la renommée des eaux de Baden, de Barèges, d'Aix-la-Chapelle, de Spa, etc., celles de Saint-Laurent ont pour nous l'avantage de la proximité. Les personnes qui aiment les plaisirs bruyans, les joueurs de profession que nous avons rencontrés dans d'autres grands établissemens, ne se donneront pas rendez-vous à Saint-Laurent ; mais les malades y trouveront le soulagement, si ce n'est la parfaite guérison de leurs maux. Un fils de M. du Pouget, son digne successeur, leur prodigue ses soins depuis quelques années.

» En 1807 j'avais proposé M. du Pouget pour associé à l'Académie royale du Gard ; il nous adressa pour tribut un mémoire dont je fus chargé de rendre compte, sur les eaux de Saint-Laurent. Il recherchait d'abord la cause de la chaleur des eaux thermales en général, et ne voulait pas qu'elle fût causée par la décomposition des pyrites qui nécessitait l'action de l'air et finirait par s'épuiser, tandis que cette chaleur, qui à Saint-Laurent s'élève de 50 à 52 degrés centigrades, est uniforme et constante depuis qu'on l'a observée. Mais les émanations du feu central que M. du Pouget préférait pour expliquer la chaleur des eaux minérales, nous paraissaient tout aussi difficiles à admettre. J'avais eu des discussions à ce sujet avec notre nouveau confrère, et je ferai remarquer, à cette occasion, que, par un privilège inhérent à la science, ceux qui la cultivent peuvent avoir des opinions toutes différentes, disputer sur des faits non démontrables, suivre des plans opposés, sans cesser pour cela d'être bons amis.

» M. du Pouget relate dans son mémoire les propriétés médicales des eaux de Saint-Laurent; il les a employées avec un succès qui semble merveilleux contre les maladies scrofuleuses, catarrhales, rhumatismales, les affections pulmonaires, etc., ses malades ont été pour la plupart guéris ou soulagés.....

» M. du Pouget a adressé d'autres mémoires et des observations de médecine à la société des sciences et lettres d'Indre-et-Loire, et à la Société médecine pratique de Paris, dont il était membre. Il était médecin des épidémies et membre du jury médical de son département.

» Il a présidé plusieurs années le conseil d'arrondissement de Largentière, et a été maire de Bérias pendant des temps difficiles. Il a maintenu la tranquillité dans sa commune, sachant se concilier l'estime des autorités supérieures et l'affection de ses administrés, en faisant exécuter les lois.

» M. du Pouget avait eu de son mariage deux garçons et trois demoiselles. Il perdit son fils aîné, sujet très-distingué, médecin à l'armée. Il en a éprouvé le plus vif chagrin, quoiqu'il ait eu la satisfaction de voir son second fils, le plus jeune de ses enfans, embrasser la même carrière, passer docteur à la même école, servir aussi comme médecin militaire, s'établir enfin au Pouget pour le remplacer et perpétuer, dans le pays, auprès de nombreux malades et aux bains de Saint-Laurent, le nom, les talens et les vertus qu'il lui avait transmis.

» M. du Pouget est mort le 19 mars dernier, à l'âge de quatre-vingt quatorze ans, conservant toutes ses facultés intellectuelles jusqu'à son dernier souffle. Il resta peu de jours alité, prévoyant sa fin sans la redouter : il s'endormit en paix, persuadé d'avoir rempli de son mieux ses obligations envers Dieu et envers ses semblables, emportant l'assurance que sa mémoire serait vénérée.»

Après cette lecture, écoutée avec intérêt, M. Maurin fait un rapport sur la deuxième édition de l'ouvrage récemment offert par M. de La Farelle, et qui a été inséré dans le numéro du *Courrier du Gard* du 4 juin 1847.

---

*Séance du 12 juin.*

M. le président dépose les recueils envoyés par les sociétés correspondantes, savoir :

- 1° Deux volumes de l'Académie des belles-lettres et inscriptions de Toulouse ;
- 2° Un bulletin de la Société d'émulation de Rouen ;
- 3° Les mémoires de l'Académie d'Agen ;
- 4° Un volume des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

« M. Rivoire donne lecture à l'Académie d'un travail intéressant sur la situation du commerce et de l'industrie dans le Gard pendant l'année 1846. Les annales de la ville de Nîmes font connaître que, dès le XII<sup>e</sup> siècle, ce chef-lieu était considéré comme un point important de commerce. Sommes-nous aujourd'hui autorisés à penser que le germe fécond déposé sur notre sol par les siècles passés s'est développé dans une proportion considérable et que nous sommes restés fidèles à la loi du progrès ? M. H. Rivoire se plaît à démontrer qu'aujourd'hui comme à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, sous Philippe-le-Hardi, comme vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, sous Louis XII, comme en 1557, sous Henri II, et plus tard sous Henri IV et sous Louis XIV, le génie industriel et commercial qui présida à la fortune de nos contrées veille sur nous et guide nos travaux.

» Après avoir mis sous les yeux de l'Académie les tableaux statistiques présentant la situation des principales industries du département pendant l'année 1846, après avoir fait connaître le nombre de métiers battans et de métiers démontés, le nombre des ouvriers et le chiffre des divers produits, M. H. Rivoire explique les causes de la gêne qui a frappé notre industrie locale. Il termine par quelques réflexions sur les améliorations qui se font remarquer depuis les premiers mois de 1847, améliorations qui devront faire oublier à notre fabrique l'année calamiteuse qui s'est écoulée. L'Académie a accueilli avec un vif intérêt la communication de ce travail statistique. »

Le secrétaire de l'Académie fait le rapport suivant :

» Messieurs, vous m'avez chargé de rendre compte du volume

adressé par la Société libre d'émulation de Rouen. J'en donnerai une analyse rapide.

» Le recueil s'ouvre par un discours de M. Langlois d'Estaintot. Il pose comme vérité incontestée les souffrances des classes laborieuses de la société. Il ne pense pas qu'on puisse trouver le remède à ces maux dans l'organisation du travail. Il faut s'attacher à moraliser la famille de l'ouvrier, fonder des institutions qui recueillent l'enfant au berceau, le conduisent par degré au travail, après lui avoir inculqué les principes de religion et de morale. Le pouvoir avec sa force, la charité avec ses ingénieuses créations peuvent seuls rétablir l'équilibre qui, dans un État bien organisé, est pour les citoyens la garantie du bonheur.

M. Leprévost fait ensuite un rapport sur les cours publics qui ont été fondés par la société. Il les fait connaître et les apprécie. Il proclame l'utilité de l'instruction, dans laquelle il comprend l'éducation morale et religieuse. Selon lui, le gouvernement ne répand pas assez l'instruction, qui est le principal moyen de donner le bonheur aux classes infimes de la société. Cependant il y a progrès ; partant, espoir d'atteindre le but.

» Suit une épître à Corneille de M. Coquatrix.

» Après avoir rendu hommage au génie de Corneille, l'auteur s'élève contre le théâtre moderne, qu'il compare aux tréteaux de Tabarin ; il gourmande la critique elle-même de se laisser endormir au point de donner au mauvais goût un bill d'indemnité.

» M. Poullain a imprimé dans le volume un rapport sur les sociétés de secours mutuels.

» Ce rapporteur préconise les bienfaits du travail qui est une loi de notre nature. C'est dans le travail que l'homme doit chercher l'indépendance. Il faut pour cela qu'il économise et sache dispenser ces économies. De là, la nécessité pour les ouvriers de s'associer pour le temps des maladies et de la vieillesse, de former une caisse mutuelle des invalides, en prélevant une cotisation sur le salaire de la quinzaine.

» Après, se trouve un autre rapport sur l'emploi d'un legs pour fondation de crèches dans la ville de Rouen.

» M. Delérue passe en revue les diverses institutions de bienfaisance et trouve qu'on ne peut mieux remplir l'intention du vénérable testateur (M. l'abbé Gossier) qu'en employant les dons de sa munificence

à fonder des crèches pour les petits enfans qui réclament tous les soins de leurs mères, et empêchent par là qu'elles ne se livrent à un travail fructueux. Une somme de 800 fr. est mise, par la Société d'émulation, à la disposition des deux premières crèches fondées d'ici à deux ans.

» J'ai encore remarqué un rapport sur les médailles par M. Poullain, déjà nommé. Cet académicien cherche à justifier la Société d'émulation du reproche qu'on lui a souvent fait de s'être mise sous le patronage du grand Corneille. Il démontre que si la société a pour but principal de favoriser l'industrie, elle n'est point étrangère aux beaux-arts qu'elle aime aussi à encourager; et, d'ailleurs, les inventions de machines qui remplacent la force physique de l'homme ne sont-elles pas de la poésie? Il vante les bienfaits de la paix qui permet aux peuples de développer toutes les forces de leur intelligence et d'améliorer leur position.

» Il énumère ensuite les diverses récompenses qui sont décernées dans la séance publique.

» Le recueil est terminé par deux écrits importans :

» 1<sup>o</sup> Considérations sur un nouveau système planétaire par M. Thiessé.

» Théorie de Newton, attraction : mais, pour contre-balancer cette force, qui tend à confondre tous les corps en une seule masse, il faut admettre une autre force dans chaque sphère. Cette force est-elle primordiale? M. de Mirecourt pense qu'une pareille supposition est toute gratuite et serait inutile au système. Newton a simplifié l'univers pour simplifier son système, il a admis que les sphères se meuvent dans le vide. M. de Mirecourt, et, avec lui, M. Thiessé, pensent que la cause des mouvemens planétaires réside dans le soleil.

» 2<sup>o</sup> Mémoire sur l'institution des gardes-champêtres par M. Delérue. Il faudrait, suivant cet auteur, élever le chiffre du traitement :

» Accorder cet emploi à d'anciens militaires ;

» Ne permettre aux maires la suspension d'un garde-champêtre que sous la sanction de l'autorité supérieure ;

» Prélever la rétribution sur les fonds communaux ;

» Au moyen d'une légère retenue fonder une caisse de retraite.

» Dans les dernières pages, après la liste académique, est inséré un programme de questions entre lesquelles nous avons distingué celle-ci :

» Quelle serait l'organisation industrielle qui conviendrait à la France pour assurer une répartition équitable des profits et salaires entre tous

ceux qui concourent à la création des produits manufacturés , capitalistes , industriels , ouvriers , commissionnaires et marchands ?

» Les concurrens ne devront point perdre de vue que toute liberté doit être laissée à l'industrie ; qu'il ne s'agit que de prévenir les excès de cette liberté ; en un mot , ils devront s'attacher à éviter les abus reprochés aux corporations anciennes , aux jurandes , aux maîtrises , et ceux qui résultent d'une concurrence effrénée , sans limite comme sans loyauté , d'où suivent trop souvent la ruine des entrepreneurs et la misère des classes ouvrières. »

---

*Séance du 26 juin.*

M. l'abbé Privat , président , dépose sur le bureau un numéro des *Annales de l'Auvergne* , deux bulletins des Sociétés d'agriculture de la Sarthe et du Puy , dont MM. Alph. Dumas et Nicot sont chargés de rendre compte.

M. Liotard lit le rapport suivant sur l'ouvrage de M. l'abbé Gareiso , intitulé : *Synopsis de la Flore du Gard*.

« Messieurs ,

» La science , en général , et surtout les sciences naturelles en particulier , qui sont toutes d'observation , se sont élevées si haut aujourd'hui , et leur champ s'est tellement étendu , qu'il est impossible à l'homme le plus studieux de parcourir la totalité des faits et des observations que l'une quelconque d'entre elles présente.

» Quelques génies seulement , en se plaçant sur un point élevé , peuvent embrasser d'un seul coup-d'œil l'ensemble de l'une de ces sciences , et , de cette hauteur , tracer dans tous les sens des routes qui , comme un vaste réseau , couvrent l'étendue du champ à parcourir et laissent ainsi à des hommes spéciaux le soin d'éclairer l'entrée de la science et de remplir les intervalles dans les directions qu'ils ont indiquées.

» La botanique est une des sciences que nous venons de désigner et qui a reçu un tel développement par la multiplicité des faits recueillis et l'immensité des êtres décrits et observés que la vie d'un homme très-

laborieux devient insuffisante pour étudier cette seule famille ; peut-être même souvent un seul genre, s'il veut en faire l'histoire complète.

» C'est ainsi, par exemple que, dans l'étude des végétaux cellulaires ou acotylédones, on compte plus de 18,000 espèces dans la famille des *Mousses*, c'est-à-dire, plus de plantes dans cette seule famille, plus d'espèces que ne connaissait et n'a décrites l'illustre Linné dans la totalité de la science, il y a à peine soixante ans. ( Il est mort en 1778.)

» Comment donc espérer de parvenir à connaître et à classer la totalité des végétaux dont plus de 80,000 sont connus et décrits dans la première division des plantes ; les vasculaires ou exogènes, si on n'a un guide pour les reconnaître lorsque l'on a sous les yeux une plante et qu'on la compare à la description qui en a été faite.

» C'est ce guide que M. l'abbé Gareiso vient de nous donner, sous le titre modeste de *Synopsis analytique de la Flore du Gard* ; cet ouvrage, que j'ai parcouru, pourra servir non-seulement pour le Gard, mais pour toute la France et pour tous les lieux où croissent les plantes vasculaires. Vous savez que l'immensité des végétaux se divise d'abord en deux grandes sections, du moins en adoptant le système le plus universellement suivi aujourd'hui, c'est-à-dire le système d'Antoine-Laurent de Jussieu, modifié par Decandolle.

» La première section est celle des végétaux cellulaires ou acotylédones. Elle renferme 12 familles.

» La seconde est celle des végétaux vasculaires ou cotylédones. Ce sont les plantes de cette dernière section, qui contient plus de 180 familles, que M. Gareiso a voulu spécialement donner le moyen de reconnaître avec le secours de son ouvrage.

» Cette multitude de familles est d'abord divisée en deux grandes classes : 1° Les exogènes ( croissant par le dehors ) ou dicotylédones, et 2° les endogènes ( croissant par le dedans ) ou monocotylédones.

» La première classe se subdivise encore en trois nouvelles sections : les thalamiflores ou à pétales distincts insérés sur le réceptacle ; les caliciflores ou à pétales libres plus ou moins soudés, toujours périgynes ou insérés sur le calice, et les coroliflores ou à pétales soudés en une corolle gamopétale insérée sur le réceptacle.

» La seconde classe se subdivise en deux sections, savoir : les phanérogames ( noces apparentes ), et les cryptogames ( noces cachées ).

» Chacune de ces subdivisions est encore divisée en cohorte avant

d'arriver à la dernière division par familles naturelles ; et souvent , lorsque celles-ci se trouvent trop nombreuses , chacune est subdivisée en plusieurs tribus ; chaque tribu en genre , et ce n'est que lorsqu'on est arrivé au genre qu'il faut encore chercher dans le grand nombre d'espèces que chacun d'eux renferme , l'espèce que l'on a sous les yeux et dont on veut déterminer le nom par les descriptions , que l'on compare avec l'individu dont on veut déterminer le nom.

» J'ai voulu , Messieurs , vous montrer par cette esquisse de la méthode combien il est difficile de trouver le nom d'une plante que l'on rencontre sous ses pas. J'aurais pu vous signaler les difficultés que l'on a eues pour classer les plantes suivant une série linéaire telle que l'on passât d'une famille à une autre par degrés insensibles ; c'est un écueil qu'il est difficile d'éviter et que l'on cherche à éluder en classant les plantes dans un ordre circulaire, en mettant au centre la plante la plus complète, puis rayonnant tout autour en plaçant dans des circonférences concentriques les plantes qui s'éloignent de plus en plus de cette plante centrale.

» On conçoit donc, d'après ce que je viens de dire, combien est utile un ouvrage qui met sur la voie de la détermination du nom des plantes. Tel est l'ouvrage de M. l'abbé Gareiso.

» Dans cet œuvre, l'auteur, par des observations préliminaires, indique de quelle manière on doit procéder, au moyen de son livre, à la détermination d'une plante que l'on a cueillie dans les conditions qu'il prescrit.

» Il donne ensuite quelques notions élémentaires de botanique pour ceux qui en ignorent les premiers principes.

» Vient ensuite un vocabulaire des termes les plus usités et les plus difficiles pour les commençans, et, à la suite de ce vocabulaire, est la table des familles avec le renvoi où chacune d'elles est placée dans son livre.

» Après ces préliminaires, M. Gareiso donne la clé des familles en indiquant les caractères qui conviennent à chacune d'elles.

» Enfin, ce *Synopsis* est terminé par la partie la plus considérable de l'ouvrage qui contient l'analyse des genres et des espèces.

» Au moyen de tous ces documents on arrivera, ainsi que l'indique l'auteur, par une première analyse, à connaître la famille de la plante à déterminer ; une seconde analyse conduira à son nom générique,

et si le genre renferme plusieurs espèces, une troisième analyse donnera le nom spécifique.

» C'est le livre à la main que l'on doit juger l'ouvrage de M. Gareiso, en faisant l'essai de ces diverses analyses sur une plante que l'on cherchera à déterminer suivant la méthode qu'il indique.

Nous croyons sa méthode très-utile pour ceux qui désirent connaître les plantes, et si quelques-uns n'y parvenaient pas, il ne faudrait pas s'en prendre à l'ouvrage, mais bien à la chose elle-même, puisque la détermination d'une plante que l'on voit pour la première fois renferme des difficultés si grandes qu'il n'y a qu'une grande habitude qui puisse parvenir à les vaincre.

» Nous conseillerons aux personnes qui voudraient faire usage de la méthode de M. Gareiso de choisir une plante d'une famille peu nombreuse, car si on allait se perdre dans l'immense famille des graminées, par exemple, il pourrait arriver que l'on échouât; si cela était, on peut présumer que l'on aurait trouvé de pareils obstacles en suivant toute autre méthode.

» Nous pensons donc que les botanistes doivent savoir bon gré à M. l'abbé Gareiso d'avoir publié un ouvrage qui peut-être très-utile, et qui décèle un homme très-versé dans la science de la botanique.»

Le secrétaire rend un compte verbal de l'ouvrage de M. Vidal, intitulé : *Langue universelle*. Il donne une idée de cet essai d'invention linguistique. Dans la langue créée, chaque classe d'idées a un radical qui lui est propre. L'addition d'une simple lettre désigne l'espèce à laquelle le mot appartient, et une seconde addition d'une seule lettre désigne l'idée individuelle que le mot doit représenter. Ainsi, par exemple, si la première lettre d'un mot de cette langue est un B, il ne peut être question que d'un être vivant; si c'est un Z, il s'agit d'un végétal; si c'est un G, c'est d'un nom de lieu qu'il est question; ainsi des autres classes d'idées. De telle sorte que la définition exacte et abrégée de chaque mot se trouve renfermée dans les lettres qui le composent, et que la lettre initiale seule appelle l'attention de l'esprit sur le sujet général du discours ou de la proposition.

Les parties du discours n'exigent, de la part de celui qui veut apprendre cette langue, qu'un très-léger effort de mémoire. Dans la discussion qui s'engage, l'Académie reconnaît qu'il est fort possible de

créer une langue universelle comme déjà elle existe dans le domaine des idées de quantité qui sont représentées par un petit nombre de caractères aux yeux de presque tous les peuples. Ainsi donc on pourrait, sans nul doute, exprimer et transmettre les idées à l'aide des sons et par le canal de l'ouïe, comme elles se transmettent avec tant de simplicité par le moyen de la vue. Mais une première difficulté se présente. Que tous les habitans de la terre, observe M. Laromiguière, parlent une même langue, il ne faudra pas des siècles pour que cette langue se partage en une infinité de dialectes. Les peuples du Nord et ceux du Midi ne tarderont pas à faire passer dans l'expression de leurs sentimens et de leurs idées le caractère de leur climat, de leurs mœurs, de leurs habitudes, et bientôt ils cesseront de s'entendre.

Pour montrer que ces modifications successives dans les langues sont comme le résultat obligé des choses, et que, conséquemment, l'idée, d'ailleurs si ingénieuse, de M. Vidal est peu pratique, un membre fait remarquer que la langue grecque, par exemple, subissait, par le seul fait du sol et du climat, ces modifications. L'habitant de la montagneuse Doride, obligé de se faire entendre à de grandes distances, introduisait les lettres sonores; tandis que l'habitant de l'Ionie si fatalement amolli dans sa prononciation, faisait subir à la langue commune des transformations qui, dans la suite, allaient en faire un idiôme nouveau!

Il n'est donc pas facile de ramener à l'unité, de parquer les langues. Indépendamment des lois logiques, des lois physiques ont présidé à la formation, et, si on la considère dans son ensemble, une langue présente dans sa structure toute la régularité d'un produit organique qu'il ne faut pas demander à d'autres cieux et à un autre sol.

Une seconde objection a été faite à la théorie de M. Vidal : c'est qu'un très-grand nombre de mots qu'il a créés de toutes pièces ont déjà une signification déterminée dans la langue française, et il ne serait pas facile de faire accepter ces sons, de les lier à de nouvelles idées. Ne faudrait-il pas, comme quand on établit de nouvelles monnaies, retirer les anciennes de la circulation.

Malgré ces observations critiques, l'Académie se plaît à rendre justice aux efforts de M. Vidal, et reconnaît la sagacité avec laquelle il a approfondi dans son livre les parties les plus difficiles de la métaphysique des langues.

*Séance du 10 juillet.*

M. le président dépose les Recueils de mémoires des Académies de Sens, Dijon et Caen.

Le secrétaire fait hommage, de la part de l'auteur, M. Alexandre Rolland, de la tragédie du *Comte d'Egmont*, récemment représentée à Paris, et lit ensuite la lettre que M. de Félice a adressée pour remercier l'Académie du titre de correspondant qui lui a été accordé.

M. Dumas lit une notice développée sur l'établissement récent des rizières du château d'Avignon en Camargue. Le but qu'on s'est proposé, dit M. Dumas, n'est pas seulement d'arracher aux marécages, aux landes maritimes, au mauvais air, un terrain susceptible de produire un grain précieux; c'est d'assainir, de fertiliser et de peupler par degrés un sol désert et redouté. Déjà le succès semble récompenser les hommes honorables qui ont conçu cette entreprise, qui ont dépensé tant d'efforts et de capitaux. Ici, M. Dumas entre dans les détails les plus intéressans sur l'irrigation, ses degrés, sa fréquence; sur l'établissement des canaux destinés, non pas seulement à rapprocher les eaux des machines à vapeur qui fonctionnent, mais à remplacer les chemins ordinaires (comme à Venise); sur le nombre, l'origine des nombreux ouvriers indigènes qui ont été empruntés à la Romagne; sur les précautions prises pour assurer leur santé. A ce sujet, M. Dumas, après avoir loué le zèle philanthropique de MM. Lichteinstein père et fils, directeurs de ces nouvelles et riches cultures, paie encore un tribut mérité à un professeur éminent de Montpellier, M. Dubreuil, qui, par mille soins hygiéniques, s'est attaché à supprimer toutes les causes d'insalubrité.

La notice est terminée par un aperçu présumé de la récolte des 300 hectares semés en attendant d'y consacrer les 6,000 hectares qui seront peu-à-peu préparés; car, dit M. Dumas, en terminant, nous ne doutons pas, à l'aspect de la vigoureuse végétation des rizières actuelles, qu'elles ne marchent pour ainsi dire et très-rapidement à la conquête de tout l'espace qu'elles trouveront devant elles.

M. Plagniol rend compte d'une excursion qu'il a faite dans les environs de Bellegarde pour y mesurer le volume d'eau fourni par plusieurs sources que le propriétaire cherche à utiliser. Dans le cours de cette exploration on a indiqué à M. Plagniol une portion d'aqueduc d'une construction qui ne peut être attribuée qu'aux Romains. Autant qu'il a été permis d'en juger, la largeur de cet aqueduc serait bien moindre que celle de l'aqueduc du Pont-du-Gard. On sait que la dimension du canal pour lequel cet admirable monument a été construit est de 1<sup>m</sup> 22, tandis que l'aqueduc dont M. Plagniol entretient l'académie n'aurait que 45 centimètres dans l'état de vétusté et de ruine presque complète où se trouve ce reste de monument. Il a été difficile, du moins sans recourir à des fouilles, de déterminer exactement la hauteur qui est au moins de 50 centimètres. La couche de ciment formant le paroi interne de l'aqueduc est d'une composition tout-à-fait semblable à celle de l'aqueduc du Pont-du-Gard et à-peu-près de la même épaisseur. On y retrouve de la chaux, du sable fin et des débris de briques très-fortement cuites ou plutôt calcinées. Le reste de la construction consiste en cailloux liés entre eux avec du mortier. On n'a pu reconnaître de quelle manière il était couvert. Sur le fond de l'aqueduc se montre une couche de sédiment, déposée par les eaux, de 13 centimètres d'épaisseur. On y reconnaît une stratification très-distincte. Sur les parois latérales la couche de sédiment est rugueuse et n'atteint que l'épaisseur de quelques millimètres. Cette disposition des sédiments est précisément inverse de celle que présentent les dépôts formés dans l'aqueduc du Pont-du-Gard, où la couche sédimentaire déposée sur les parois latérales est épaisse de 29 centimètres environ, tandis que sur le fond, dans l'axe du conduit, la couche de sédiment est à peine reconnaissable. Quelle peut être la cause d'une pareille différence? Vient-elle de la nature des eaux, de la différence de pente ou de toute autre circonstance; c'est ce qu'il serait intéressant de déterminer par des études détaillées et propres à éclairer la question de la formation des dépôts dans les conduits d'eau sur laquelle on ne possède encore que des données incomplètes.

M. Pelet, interpellé par son confrère, annonce avoir porté, ainsi que feu M. Jallaguiet, son attention sur cette ancienne voie d'eau. Il pense que les Romains, qui recherchaient si fort les eaux limpides pour leurs usages, auront voulu disposer d'une source presque aussi

abondante en été que notre fontaine pour l'usage de la colonie de l'ancienne Arelate. Mais cette eau était-elle conduite jusque dans la ville d'Arles à l'aide d'un vaste siphon posé en travers du Rhône, comme quelques auteurs l'ont supposé à la vue de grands tuyaux de plomb trouvés sur les bords du fleuve et conservés dans le musée d'Arles ? M. Plagniol est porté à repousser une pareille hypothèse, vu qu'une telle entreprise ne pourrait guère être réalisée de nos jours malgré la puissance de nos moyens industriels, et surtout en considérant les obstacles qu'aurait rencontrés l'entretien de ce siphon. Il pense que l'aqueduc était destiné seulement à alimenter le faubourg de Trinquette, sur la rive droite du fleuve, où les Romains avaient formé un établissement et qu'ils avaient même orné de monumens.

M. Pelet serait disposé aussi à se ranger à cette opinion. De nouvelles explorations auraient donc de l'intérêt, et l'académie les accueillerait très-volontiers.

Le secrétaire, chargé d'un rapport sur les Annales du Puy, y a trouvé deux faits qu'il est peut-être important de faire connaître.

Premièrement, c'est que la maladie des pommes de terre a épargné la pomme de terre précoce (jaune naine hâtive) qu'il serait par conséquent utile de substituer à toutes les autres variétés qui ont toutes été frappées.

Secondement, que plusieurs agriculteurs ont employé avec succès le chaulage des pommes de terre avant la plantation, et cela non-seulement comme mesure de précaution contre la transmission du principe maladif, mais encore comme moyen stimulant de la végétation.

La commission qui a été chargée au Puy d'étudier la maladie des pommes de terre et de chercher les moyens préservatifs, engage les cultivateurs à multiplier les variétés hâtives, et, pour arriver à ce but, elle conseille une pratique bien simple dont on se rend facilement compte par les lois de la physiologie. Les bourgeons que l'on voit sur les pommes de terre sont de deux sortes : Il y a un bourgeon terminal qui occupe l'axe du tubercule et plusieurs autres bourgeons situés latéralement et à la partie inférieure au talon. Les bourgeons du sommet du tubercule ou de la couronne devancent de 15 ou 20 jours dans leur développement ceux qui en occupent la base. Il s'ensuit qu'en coupant les tubercules et en ayant soin de ne planter que les couron-

nes, on arrive à abrégér de beaucoup le temps pendant lequel la végétation a lieu.

Dans le même numéro des Annales du Puy se trouve consignée une lettre de M. Pomier de Brioude, qui conseille d'essayer l'ensemencement des céréales en lignes. Il croit que cette méthode, assez difficile à pratiquer par le manque de bras, permet une notable économie de semences et assure des récoltes plus productives.

Aux environs de Clermont on emploie cette méthode pour les orges, et, dans les communes des environs du Puy et notamment dans celle de Polignac, des cultivateurs intelligens l'emploient avec succès sur les sols riches où la végétation trop vigoureuse des céréales rend les sarclages malaisés et la paille sujette à verser.

Le numéro dont nous offrons une si incomplète analyse contient plusieurs vues utiles sur le régime hypothécaire et le crédit foncier.

Une des premières réformes proposées serait la transcription forcée des ventes. Comme les donations, elles ne deviendraient définitives que par la transcription au bureau des hypothèques (loi de brumaire an VII), ce qui serait facile, puisque les droits de transcription sont perçus lors de l'enregistrement de l'acte.

2° Transcription des testamens comme en Autriche, et, lorsqu'on hérite sans testament, acte d'envoi en possession comme pour les testamens olographes et mystiques, et transcription de l'acte.

3° Obligation pour les notaires qui reçoivent les contrats de mariage de prendre eux-mêmes inscription dans un délai fixé; et, relativement aux hypothèques légales des mineurs et des interdits, vœu pour que, sous leur responsabilité, les subrogés-tuteurs et conseils judiciaires soient tenus de requérir l'inscription.

4° Les hypothèques judiciaires et légales ne frapperaient plus tous les biens présens et à venir; mais, d'après le système proposé, la spécialité serait exigée pour elles comme pour les hypothèques conventionnelles, c'est-à-dire que l'inscription ne frapperait que sur certains immeubles, les autres resteraient francs et libres. Pour les hypothèques judiciaires, le demandeur désignerait les biens sur lesquels il entendrait inscrire l'hypothèque. Après débat sur la valeur, le tribunal prononcerait.

5° Rendre les obligations négociables comme les effets de commerce. La supériorité du crédit commercial sur le crédit foncier n'est due,

dit-on dans le mémoire, qu'à la facilité avec laquelle le prêteur peut, par l'endossement, rentrer dans ses fonds; les obligations hypothécaires, jouissant du même privilège que les billets à ordre et présentant beaucoup plus de garantie pour le prêteur, seraient bientôt recherchées dans le commerce.

Telles sont les idées émises. Nous ne les jugeons pas, nous les reproduisons, persuadés qu'on ne saurait trop appeler l'attention sur une question vraiment importante.

M. Philippe Hedde présente à l'examen de l'académie un exemplaire du magnifique ouvrage sur la Turquie, *les Mœurs et les usages des Orientaux*, que M. Camille Rogier, de Nimes, un des peintres remarquables de notre époque, vient de publier; œuvre d'une exécution parfaite et qui mérite de fixer l'attention de tous les hommes amis des arts et du progrès.

Dans un des dessins de cet ouvrage, M. Hedde fait remarquer qu'il a trouvé une particularité dans la forme d'un appareil très-ingénieux, le *narguilhé* ou *pipe à eau* des Orientaux, destiné à adoucir la fumée de l'opium, du tabac et de toutes les substances aromatiques qui, en Orient, entrent dans les fumigations.

En comparant cet appareil avec le *Choui-yin* ou *pipe à eau des Chinois*, dont le principe est le même, mais dont la forme est beaucoup plus simple, M. Hedde a eu l'idée de construire un appareil qui, participant des deux systèmes, pût s'appliquer indistinctement à toute espèce de fumigations et surtout à l'usage des *cigarettes aromatiques* qu'il avait déjà présentées à l'Académie, mais qui avaient l'inconvénient de procurer une grande chaleur à la bouche et des picotemens à la langue.

M. Hedde a donné des renseignemens détaillés sur la construction de son appareil et les moyens de s'en servir, et il a cru convenable d'y joindre quelques instructions sur les fumigations en général, sur l'usage des cigarettes aromatiques et leur utilité dans une foule de circonstances.

« L'usage des fumigations aromatiques, dit M. Hedde, remonte à la plus haute antiquité, et autrefois on connaissait, comme on les connaît aujourd'hui, les propriétés salutaires ou pernicieuses de la plupart des plantes et des substances de la nature et des arts; on savait, par exemple, que le *pavot* était soporifique et son produit concentré;

*l'opium*, narcotique ; le *tilleul* et *l'oranger* anti-spasmodiques et calmans ; le *thé*, le *genièvre*, la *mélisse*, la *sauge*, la *véronique*, stomachiques et toniques. On avait aussi constaté les propriétés astringentes ou resserrantes de *l'écorce de grenadier*, de *chêne* et de *l'alun* ; émollientes, béchiques ou pectorales de la *mauve*, de la *guimauve* et de la *violette* ; sudorifiques du *sureau* ; vulnéraires de la *verveine des champs*.

» On employait également la *groseille*, la *framboise*, la *fraise* comme rafraichissans, l'*aloës*, la *rhubarbe* comme purgatifs. On savait encore que la *douce-amère*, le *houblon* étaient dépuratifs ; le *cresson*, le *pourpier*, l'*oseille* anti-scorbutiques ; le *quinquina*, le *houx* fébrifuges ; et qu'enfin, parmi les plantes pernicieuses, la *ciguë*, la *belladone*, le *stramonium*, la *jusquiame*, la *nicotiane* ou *tabac* étaient plus ou moins irritans, stupéfiants, vénéneux.

» L'expérience a démontré, dit encore M. Hedde, que la plupart de ces plantes ou de ces substances réduites en *fumigations*, c'est-à-dire en VAPEURS HUMIDES par l'ébullition ou par le passage de la fumée dans l'eau au moyen du narguilhé, ou en VAPEURS SÈCHES par la combustion, conservaient des propriétés plus ou moins analogues, plus ou moins salutaires ou pernicieuses, et donnaient même quelquefois naissance à de nouvelles propriétés, à de nouvelles combinaisons, dont la *médecine fumigatoire intraleptique* (c'est-à-dire produisant l'absorption par les pores) a su faire de nos jours d'heureuses applications.

» C'est qu'en effet, à aucune autre époque, il n'avait paru plus utile de recourir à ces moyens hygiéniques et de rassainissement de l'air, à ces pratiques de l'art de guérir qui, dans un temps où l'habitude de fumer le tabac et de respirer le camphre est devenue générale, et au moment où les maladies putrides et pneumoniques, celles surtout que procure l'abus et même le simple usage du tabac, menacent d'envahir toutes les populations de la France ; pour remédier à cet inconvénient, et tout en satisfaisant à cette habitude de fumer qui tend à se répandre de plus en plus, j'ai essayé de composer diverses espèces de fumigations et de cigarettes aromatiques, et pour corriger l'âcreté et la chaleur que la combustion de toutes ces substances pouvaient laisser à la bouche, j'ai composé un petit *narguilhé* ou *pipe à eau* dont le mécanisme, très-simple et peu dispendieux, peut être à la portée de tout le monde.»

M. Hedde fait observer que les *cigarettes*, les *fumigations* et le nar-

*guilhé* qu'il présente à l'examen de l'académie ont une grande analogie avec les fumigations, les cigarettes et les narguillés usités chez les divers peuples de l'Amérique, de l'Asie et principalement de la Chine où ils sont généralement usités, et qu'on se convaincra de leur ressemblance d'après les renseignements recueillis dans cette dernière contrée par les délégués commerciaux qui avaient été envoyés en Chine en 1844, et d'après les collections intéressantes qui figuraient à Paris et à Lyon aux expositions des produits de l'industrie chinoise : collections parmi lesquelles on remarquait des *brûle-parfums*, des *narguillés* ou *pipes à eau*, et plusieurs espèces de *cigares* et de *cigarettes* nicotianiques et aromatiques.

« Quant aux moyens que j'emploie, dit M. Hedde, pour composer mes fumigations et mes cigarettes aromatiques, je n'en ai jamais fait le moindre mystère. Composées d'après les règles de la médecine pratique qui déterminent les propriétés généralement reconnues des plantes et des substances, ces fumigations sont formées d'environ cent cinquante plantes ou substances choisies parmi les plus salutaires et les plus agréables au goût ou à l'odorat, et parmi lesquelles je me bornerai à citer quelques-unes de celles qui sont les plus connues :

« Le *thym*, le *serpolet*, le *romarin*, la *sariette*, l'*origan*; diverses espèces de *sauges*, de *verveines*, de *véroniques* et de *thés*; la *mélisse*, la *mauve* et la *guimauve*, le *stæchas*, l'*estragon*, l'*absynthe*, le *basilic*, l'*hysope*, le *safran*, la *camomille*, le *tilleul*, le *genièvre*, le *sucre*, etc.; puis encore les feuilles, les fleurs, les fruits, les pépins même de l'*oranger*, de l'*amandier*, du *prunier*, du *pêcher*, du *cerisier*, du *framboisier*, du *fraisier*, du *groseiller*, du *coignassier*, du *câprier*, du *mûrier*, du *grenadier*, de l'*alisier*, de la *vigne sauvage*, de l'*aubépine*, etc.; et enfin toutes ces plantes, toutes ces substances, toutes ces fleurs, tous ces fruits sont encore mêlés avec des gommés ordinaires et des gommés résines, des racines et autres substances odorantes exotiques ou indigènes, telles que la *myrrhe*, l'*oliban*, le *benjoin*, le *gingembre*, etc.

» Toutes les substances destinées à former ces fumigations étant ramassées à l'époque la plus favorable de l'année et convenablement séchées, sont broyées dans un mortier, puis tamisées, puis enfin placées sur de petits morceaux de papier; elles sont roulées en spirale sur une petite capsule de paille.

» On sait que la *pipe à eau*, généralement employée dans l'Orient et dans les Grandes-Indes, est destinée à enlever par une opération très-simple l'âcreté de l'opium, du tabac et de toutes les autres substances ou plantes aromatiques destinées à être fumées. Obligée de descendre par l'aspiration et de traverser l'eau déposée au fond du narguilhé, pour, de là, venir se condenser dans la partie supérieure de l'appareil, où vient aboutir l'extrémité inférieure du tube que le fumeur tient à la bouche, la fumée a dû nécessairement déposer dans cette eau toute la chaleur et tous les principes âcres qu'elle pouvait renfermer, aussi devient-elle, par cette simple opération, très-douce, très-favorable à la respiration et à la santé.

» J'ai examiné, ajoute encore M. Hedde, avec beaucoup d'attention le système de la pipe à eau des Chinois, formé d'un simple globe de verre percé de deux trous, l'un pour recevoir le fourneau et le tuyau qui doit plonger jusqu'au fond de l'eau; l'autre trou placé un peu au-dessous pour recevoir le tube que le fumeur doit tenir à la bouche et qui aboutit dans la partie vide du narguilhé où les vapeurs viennent se condenser. J'ai comparé ce système avec le système un peu plus gracieux, mais plus compliqué, du narguilhé des Orientaux, dont les magnifiques dessins de M. Camille Rogier m'ont donné un excellent modèle, et j'ai essayé, d'après tous ces renseignemens, d'établir une pipe à eau beaucoup plus simple et surtout moins dispendieuse. Je suis fondé à croire que, dans le modèle que je vous présente, j'ai résolu le problème que je m'étais proposé. Cet appareil est, comme vous le voyez, tellement simple qu'il peut être obtenu partout instantanément et à peu de frais (10 centimes).

» Un petit flacon de verre d'environ neuf centimètres de hauteur, ayant un orifice de trois centimètres d'ouverture pour recevoir un bouchon de liège percé de deux trous où viennent s'adapter deux pailles de différentes grosseurs; la plus grosse destinée à plonger dans l'eau et à recevoir à la partie supérieure le fourneau de la pipe ou la cigarette, tandis que la seconde paille, un peu plus longue et moins grosse, et s'arrêtant à la surface interne du bouchon, sera destinée au fumeur.

» Le flacon étant garni d'eau à moitié, le bouchon, muni de ses deux pailles fermant hermétiquement l'ouverture du flacon, et la cigarette allumée étant placée à l'extrémité supérieure de la première paille, dont l'autre extrémité est plongée dans l'eau; le fumeur prend à la

bouche l'extrémité de la seconde paille , et , en aspirant , fait le vide dans l'espace compris entre l'eau et le bouchon. La fumée produite par la combustion de la cigarette est attirée vers ce vide et traverse l'eau. Une fois arrivée là , elle est attirée dans la bouche du fumeur par l'aspiration , et la même opération se renouvelle de la même manière jusqu'à la fin de la cigarette.

» En voyant la simplicité de cet appareil , en examinant avec quelle facilité on parvient à corriger par ce moyen la saveur la plus âcre du tabac et des plantes aromatiques , on est étonné qu'un procédé aussi utile et aussi peu dispendieux n'ait pas encore été appliqué généralement en France , où l'usage du tabac est si répandu.

» Quant aux propriétés de ces fumigations comme moyen d'agrément , de rassainissement de l'air ou de santé , on ne peut en contester l'efficacité et révoquer en doute que ces substances , surtout lorsqu'elles sont bien choisies , en se mêlant pendant la combustion avec l'air atmosphérique en détruisent plus ou moins les miasmes , et rendent cet air plus favorable à la respiration et à la santé ; qu'en pénétrant par les bronches dans les poumons , où s'accomplit tout le travail du sang , et d'un autre côté arrivant à l'estomac où s'opère le travail de la nutrition , elles ne tardent pas à exercer une action plus ou moins bienfaisante dans tout l'organisme.

» Ainsi , par exemple , aux personnes atteintes de certaines affections particulières , ces *fumigations* , ces *cigarettes* seront bonnes comme moyens palliatifs , curatifs même ; et aux personnes en santé , comme moyens hygiéniques et purement préservatifs ; soit que ces dernières habitent des lieux insalubres , respirent un air vicié ou humide , ou qu'elles soient obligées par suite des devoirs de leur profession de sortir le matin à jeun , ou de visiter les malades ou les ateliers et les établissemens où un grand nombre d'individus se trouve rassemblé ; soit enfin qu'éprouvant un invincible besoin de fumer et ne pouvant s'habituer à l'odeur nauséabonde et enivrante du tabac , elles veuillent adopter ces cigarettes et l'usage de la pipe à eau pour rendre , par une distraction facile , leur oisiveté douce et légère.

M. Hedde fait observer , en terminant cette notice , qui a été écoutée avec intérêt , que les combinaisons des élémens constitutifs de ces *fumigations* et de ces *cigarettes aromatiques* , pourraient varier à l'infini , surtout si on essayait de les approprier aux diverses constitutions

des individus et au plus grand nombre des espèces de maladies qui affligent aujourd'hui l'espèce humaine ; qu'après de nombreux essais, il a cru devoir s'arrêter à quatre sortes de fumigations bien distinctes qui peuvent recevoir des applications assez générales, et au besoin elles pourraient encore être modifiées par les personnes qui voudraient en faire usage.

Voici l'ordre synoptique dans lequel M. Hedde les a classées :

N<sup>o</sup> 1. *Fumigations et cigarettes électiques* ou de choix, composées au moyen de cent cinquante plantes ou substances aromatiques agréables au goût et favorables à la santé. Ces cigarettes ne portent aucune marque distinctive.

N<sup>o</sup> 2. *Fumigations et cigarettes pectorales* ou pour la poitrine; sont formées, moitié du n<sup>o</sup> 1 électique, et moitié de plantes ou substances béchiques, émollientes ou pectorales. Ces cigarettes portent un petit anneau de papier de couleur bleu à l'extrémité supérieure de la cigarette.

N<sup>o</sup> 3. *Fumigations et cigarettes stomachiques* ou bonnes pour l'estomac; sont formées, moitié du n<sup>o</sup> 1 électique, et moitié de plantes et substances stomachiques et toniques; ces cigarettes portent le petit anneau bleu immédiatement au-dessus de la capsule de paille que le fumeur tient à la bouche.

N<sup>o</sup> 4. *Fumigations et cigarettes astringentes* ou resserrantes; sont formées, moitié du n<sup>o</sup> électique, et moitié de plantes et substances astringentes ou resserrantes, et servant à arrêter les hémorragies et toutes les pertes de sang. Dans ces cigarettes, l'anneau qui sert à les distinguer se trouve comme une ceinture placée au milieu de la cigarette.

Au moyen de ces marques qui distinguent ces cigarettes d'une manière assez synoptique, on pourra les reconnaître facilement.

M. Hedde aurait pu ajouter à l'appui de ces documens un grand nombre d'observations. Il se borne à rappeler qu'en 1846, la *Société académique du Puy*, qui compte parmi ses membres des médecins distingués et des pharmaciens habiles, à laquelle M. Hedde avait présenté des cigarettes aromatiques, avec des instructions sur leur usage, termine le compte-rendu imprimé de ce travail dans ses bulletins mensuels, par ces quelques lignes :

« La lecture du rapport qui précède donne lieu à un examen dans lequel les effets des fumigations sont appréciés diversement; toute-

» fois , quelques membres insistent particulièrement sur leur efficacité  
» dans le traitement des maladies des voies aériennes et de la respira-  
» tion ; ils pensent , avec M. Hedde , que les fumigations ont en effet  
» cet avantage , souvent confirmé , disent-ils , par l'expérience , que la  
» fumée , mélangée pendant les aspirations à l'air que l'on respire ,  
» pénètre dans les diverses ramifications des bronches , et met ainsi  
» les principes médicateurs en rapport direct avec la membrane mince  
» et sensible qui revêt intérieurement tout le système respiratoire. A  
» l'appui de cette opinion , un membre ajoute qu'il a employé avec  
» succès , dans les diverses affections des voies de la respiration , les  
» *cigarettes* inventées par M. J. Espic , et qui sont connues sous le  
» nom de FUMIGATEUR PECTORAL. »

---

*Séance du 24 juillet.*

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. l'abbé Gareiso qui remercie du titre de correspondant que l'Académie lui a récemment accordé.

M. le docteur de Castelnau lit la note suivante sur la température de la saison.

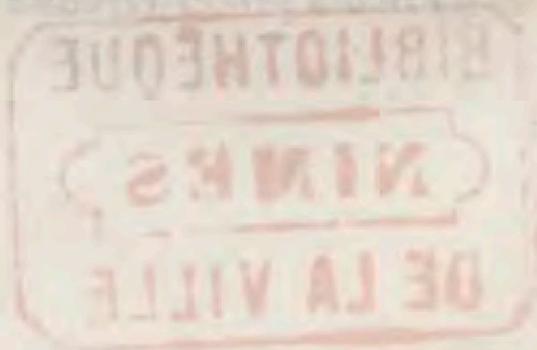
*Plus forte chaleur des nuits depuis 1826 jusqu'au 24 juillet 1847  
inclusivement.*

La chaleur du mois de juillet a été d'autant plus sensible qu'elle succédait à la température fraîche et variable du mois de juin. La quantité de vapeurs aqueuses suspendues dans l'atmosphère , la direction australe des vents ont contribué à rendre les chaleurs plus incommodes.

Les personnes valides et les malades se plaignent généralement.

Voulant m'assurer combien leur sensation était en rapport avec l'état physique de l'air , j'ai parcouru mes notes météorologiques jusqu'au mois de juin 1826.

Le même thermomètre , placé dans le même endroit depuis septembre 1825 , a donné , cette année , le 14 juillet , un minima de 26° , 2 degrés centigrades.



Depuis l'époque dont je parle, je n'ai pas noté une pareille température. D'où il résulte que la nuit la plus chaude des mois de juin et juillet a eu lieu cette année.

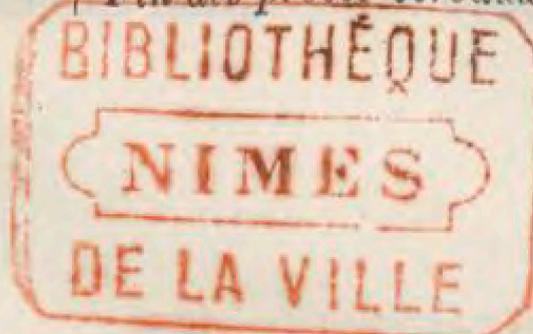
Néanmoins je trouve au 4 août 1839 un minima de 26°. La veille le maximum était à 38°, le 5 il y eut une tempête violente qui se répéta le 6.

Les nuits les plus chaudes des années précédentes, mais un peu au-dessous de celles du mois courant, ont été celles du 15 au 16 juillet 1830, qui a donné 25 degrés 6/10, celles du 24 au 25 juin 1842 et du 13 au 14 juin 1846, notées chacune à 25 degrés 5/10, la nuit du 20 au 21 juillet 1838 marquée par 25 degrés; au-dessous de cette température, vient celle de 24 degrés qui s'est offerte quatorze fois dans la période de 21 ans, savoir : une fois en juin, cinq fois en juillet, huit fois en août.

*Voici le tableau indiquant la nuit la plus chaude de chaque année. — La date désigne la nuit précédente, ainsi 24 de la 2<sup>e</sup> colonne veut dire : nuit du 23 au 24 juin 1847 :*

ANNÉE	MOIS.					
	JUN.		JUILLET.		AOUT.	
	dates.	températ.	dates.	tempér.	dates.	températ.
1847	24	18°,5'	14	26°,2'	20	25°
1846	22	24	6	22 5	6-16	24
1845	27	18	9	22	27	20 5'
1844	14	23 5	25	22 5	24	22
1843	5	18 5	18	20 5	18	21 8
1842	25	23 5	15-19-20-21	22	15	23 5
1841	23-24	19 5	7	23 5	9-19-20	20
1840	14	25 5	18-30-31	21	27	24
1839	26	22	20	23	4	26
1838	25	23	21	25	21	22 5
1837	21	22	5	23	23	25
1836	27	23	10	24	15	24
1835	14	19 5	25	24	1	23
1834	27	23 5	16	23	9	22
1833	20	19 5	18	23	12	24
1831	24-25	23	25	23	4	24
1830	25-30	19	16	23 6	6	24
1829	5-22	19	19	20	12	18 5
1828	22	21	5	24	8	23
1827	30	20 3	28	24	2	24
1826	29	20	5	24	17	24

*(Fin des procès-verbaux 1846-47.)*



PROCÈS-VERBAUX  
DE  
L'ACADÉMIE

DE GARD  
PROCÈS-VERBAUX

DE

L'ACADÉMIE DU GARD.

---

ANNÉES 1849-50, 1850-51.



NÎMES.

TYPOGRAPHIE BALLIVET ET FABRE,

102, rue de l'Hôtel-de-Ville, 102.

1850.

# PROCÈS-VERBAUX

DE

# L'ACADÉMIE

DU GARD.

---

ANNÉES 1849-50, 1851-52.



NIMES.

TYPOGRAPHIE BALLIVET ET FABRE,

RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

1850.

# PROCÈS-VERBAUX

DE

## L'ACADÉMIE DU GARD.

*Séances des 17 novembre, 1<sup>er</sup>, 15 et 29 décembre 1849.*

En l'absence de M. le secrétaire perpétuel, M. Jules Salles est chargé d'en remplir les fonctions.

Un membre propose de conférer à un académicien non résidant le rang d'académicien titulaire, en remplacement de M. Maurin, appelé par le gouvernement de la République à occuper un poste important loin de notre pays. Cette perte si regrettable laisse un vide à combler ; mais l'Académie, ne trouvant pas sa réunion assez nombreuse, ajourne cette nomination à la prochaine séance.

M. Charles Rey promet également, pour la première réunion, la lecture de deux fables qui lui ont été adressées, avec prière de les faire connaître à l'Académie.

M. Pelet, après avoir répondu à quelques demandes qui lui sont adressées, relativement aux fouilles de la Porte-d'Auguste et du Temple-de-Diane, invite M. le Maire, présent à la séance, à faire rentrer dans le médailler de la ville les médailles qui ont été ré-

cemment trouvées dans l'un de ces deux antiques monuments.

M. Hedde fait part à l'Académie d'un essai tenté par M. François Laurent, propriétaire, éducateur de vers-à-soie, à la Riberelle, commune de Chamborigaud, arrondissement d'Alais. M. Laurent a obtenu, dit le rapporteur, deux récoltes successives de vers-à-soie dans cette présente année de 1849. La première récolte est due à la feuille ordinaire; la seconde à la feuille dite de regain. L'Académie admet, sans peine, la possibilité de cette double récolte. Mais elle ne pense pas que de pareilles expériences puissent sortir de l'étroite limite de quelques essais isolés. On ne pourrait en faire une application large et régulière, sans nuire aux mûriers. M. Hedde fait observer alors que l'on pourrait obtenir la nutrition des vers-à-soie soit au moyen de la farine de feuilles provenant de la dessiccation et de la pulvérisation des feuilles de mûriers, comme cela se pratique en Chine, soit au moyen des feuilles de regain, coupées sur l'arbre avec des ciseaux, ce qui permettrait de ne pas attaquer les bourgeons.

M. Hedde a voulu attirer l'attention de l'Académie sur la possibilité d'obtenir une seconde éducation, et, par conséquent, une seconde récolte annuelle; il a écrit, dans ce but, au maire de Chamborigaud et à M. François Laurent. Après qu'il aura recueilli tous les renseignements nécessaires, il en formera une notice qu'il présentera à l'Académie.

L'Académie remercie M. Hedde de sa communication, et le prie de lui faire un rapport plus étendu, sur ce sujet, dans l'une de ses prochaines réunions.

M. Castelnau lit des observations météorologiques, d'après lesquelles il résulte qu'en 25 ans, 5 fois le mois de novembre s'est présenté, à Nîmes, avec une température au dessous de zéro pendant quelques

jours ; que deux fois , l'hiver a été chaud , une fois tempéré , et que , deux autres fois , l'hiver a été rigoureux.

M. Rey lit une fable , dont M. Joseph Lambert , associé correspondant , est l'auteur , et qui a pour titre : *La Rose et ses Epines*. Cette fable , dans laquelle on remarque une certaine analogie avec *le Gland et la Citrouille* , de Lafontaine , se distingue par une versification élégante et facile.

A la fin de la séance , on procède à l'élection d'un nouveau membre , en remplacement de M. Maurin , promu aux fonctions de procureur-général à la Martinique. M. Pagezy , colonel d'état-major en retraite , est proclamé , à l'unanimité , membre résidant.

M. Jules Salles offre à l'Académie , au nom de M. Emilien Frossard , un tableau orographique comprenant la hauteur relative des montagnes , passages , lacs , sources et lieux habités , accompagné d'indications sur la zoologie , la botanique , la géologie , etc. de la chaîne des Pyrénées.

M. de Castelnau lit le rapport suivant :

« Messieurs ,

» A la dernière séance de l'année académique précédente , je fus chargé de vous rendre compte d'une petite brochure portant le titre : *Observations sur l'insalubrité des habitations de la classe ouvrière , et proposition de construire des bâtiments spéciaux pour y loger des familles ouvrières* , par le colonel du génie RÉPÉCAUX.

» Cette proposition vient à propos , au moment où l'Assemblée législative , dont la mission est de mettre en pratique les documents fournis par la science , se préoccupe de l'assistance publique ; au moment où notre

capitale voit s'élever, malgré quelques entraves, la  *cité ouvrière*  fondée par M. CHABERT.

» Le colonel Répécaux cite quelques exemples de  *casernes industrielles* , à Auchy-les-Hesdin (Pas-de-Calais), à Mulhouse, à Lille, en Angleterre, d'autres en Belgique. Dans cette dernière nation, l'on a créé des villages industriels. « On fait, dit-il, une gracieuse peinture de Raimond-de-Villa, où toutes les maisons qu'habitent les ouvriers sont entourées de jardins dans lesquels les légumes sont entremêlés aux fleurs. Les ouvriers ne sont admis dans cet Eden, que s'ils ont de bonnes mœurs et ils n'y restent qu'autant qu'ils sont persévérants dans leur bonne conduite. » Nous n'hésitons pas à penser, pour notre compte, que cet Eden, comme l'appelle l'auteur, n'est pas pour peu de chose dans leur persévérance.

» Les ouvriers sont soignés dans leurs maladies, sans qu'il soit fait de retenue sur leurs salaires; ils sont pensionnés après avoir été employés un certain nombre d'années, ou si des infirmités les mettent hors d'état de travailler. »

» Les exemples que cite notre auteur l'autorisent à désirer de voir la société venir en aide aux nombreux ouvriers français qui n'ont pour subsister qu'un salaire insuffisant.

» Les travaux de M. de Moroques constatent cette insuffisance.

» M. de Moroques divise la population française en 850 mille non salariés, riches, aisés; 750 mille à la charge de l'Etat; 30 millions 900 mille salariés, pauvres, hommes, femmes et enfants. — La moyenne de leur salaire est de 63 centimes par jour; 30 millions 500 mille reçoivent moins de 96 centimes.

» Les documents officiels établissent la nature du logement de cette nombreuse population : En 1835, le nombre des maisons ou autres bâtiments imposables s'élevait à 6,727,051. Plus de la moitié de ces maisons 3,492,666 n'avaient qu'une à deux ouvertures :

porte et fenêtre. — 346,401 n'avaient pour toute ouverture qu'une porte. 9,086,000 Français occupaient des maisons à deux ouvertures ; 1,726,000 habitaient des maisons à une seule ouverture. Enfin, 214,000 citoyens français sont réduits par la dernière misère à s'abriter, comme de véritables troglodites, dans des espèces de terriers. (Docum. officiels. Perreymond.)

» Ce n'est pas seulement dans de pareilles habitations que la population nécessiteuse vit dans l'insalubrité ; des maisons plus vastes logent aussi la misère. Les rôles des contributions personnelle et mobilière de Paris vont nous présenter un tableau pénible à contempler.

» La municipalité de Paris supporte, sur son octroi, les contributions personnelle et mobilière de tous les habitants qui ont un loyer au-dessous de 200 fr. (Perreymond.) Il a été nécessaire d'avoir un relevé exact de cette catégorie de contributions.

» Sur son million de population fixe, la ville paie à l'Etat l'impôt pour 674 mille citoyens de tout âge, ou pour 258,057 ménages : « Rien de plus misérable en effet ou de plus insalubre à Paris que la presque totalité des logements au-dessous de 200 fr. Il faut avoir visité ces tristes réduits pour s'en faire une idée. — Pour 50 fr. on a quelques pieds carrés de logement, où les seules stations qui soient permises sont celles de rester couché ou assis.

» Or, le compte-rendu triennal, publié en 1845, par l'administration des bureaux de bienfaisance de Paris a enregistré 5,354 ménages logés à 50 fr. et au-dessous ; 13,237 logés pour 51 à 100 fr. ; 5,698 logés pour 101 à 200 fr. ; enfin, 5,153 logés à titre gratuit.

» Je ne dois pas, Messieurs, à propos d'un rapport, faire passer sous vos yeux les tableaux navrants d'intérêt tracés par *M. Blanqui*, de l'Institut ; par notre estimable confrère le docteur *Villermé*, également de l'Institut ; par un autre confrère d'un grand mérite, le docteur *Guepin*, de Nantes ; par le Conseil d'hygiène

de Lille, etc. — Je m'arrête pour en revenir au travail du colonel Répécaux.

» Cet homme de bien, sous l'impression de tous ces faits, propose de remplacer ces tristes et funestes habitations par de vastes bâtiments, disposés de telle sorte que chaque ménage d'ouvrier y ait un logement séparé; un ouvroir qui, en hiver, serait aussi chauffoir, une buanderie, des bains, une infirmerie, une crèche, une école. Nous aurions désiré y voir joindre une bibliothèque choisie.

« Les personnes, dit le colonel, qui contribueraient » à cette création pourraient se constituer en société » anonyme. Un conseil d'administration serait nommé » par les associés; les actions seraient transmissibles » par hérédité ou par aliénation; mais, dans ce cas, » les possesseurs seraient considérés comme créan- » ciers. M. Répécaux espère, par cette disposition, » faire prédominer les idées de bienfaisance sur celles » de spéculation. »

» L'honorable auteur de cette proposition aurait dû ajouter que l'ouvrier locataire aurait le droit de devenir actionnaire, en déposant successivement un petit pécule. — Mais ce mode de propriété par indivis n'est pas encore admis par toutes les intelligences. — Des succès malheureux éloignent la petite fortune des grandes entreprises. — Nous nous demandons s'il ne serait pas possible que le ménage devint propriétaire du local occupé? — Ce serait un mode de propriété qui, convenablement réglementé, permettrait l'usage de la chose et non l'abus.

» Une telle faculté accordée à l'ouvrier-locataire l'habituerait peu à peu à la propriété-sociétaire.

» Nous émettrions volontiers le vœu qu'après la construction de l'édifice, et un an après son occupation par les familles, le conseil d'administration fût composé partie des délégués des capitalistes, partie des délégués des locataires. — Par cet ordre de choses, le locataire

pourrait être mis à l'abri de la spéculation. Cette assemblée serait présidée par le juge-de-peace.

» Nous avons cherché à vous faire connaître la pensée du colonel auteur de ce discours. Cette pensée, inspirée par la justice autant que par la charité, fructifie chez plusieurs nations d'Europe et d'Amérique. La France n'est pas en arrière. — Nous croyons, avec notre concitoyen *Chabert*, que l'un des résultats de son entreprise sera de *désarmer pacifiquement l'émeute*, selon son expression; nous croyons aussi que le vice, le crime et l'ignorance, mère de l'un et de l'autre, seront peu à peu anéantis dans ces réunions qui élèveront la créature humaine à la dignité.

» Si notre contrée a le bonheur de voir élever des *cités-ouvrières*, qu'elles soient édifiées par et pour la fraternité générale, unitaire; que tous les enfants du même Père, du même Dieu, se réunissent sous le même toit. — Car Dieu n'exclut personne de son sein. — Plus souvent nos compatriotes seront réunis, plus ils s'aimeront. — Dans l'ordre métaphysique comme dans l'ordre matériel, la loi de Dieu est la même. L'amour ou l'attraction est en raison inverse du carré des distances. »

---

*Séances des 12 et 26 janvier 1850.*

M. le président dépose les recueils des sociétés académiques de Caen, Toulon, Reims, Aix, de la Sarthe, de Versailles, du Puy-de-Dôme et de Beauvais. Les divers mémoires qu'ils contiennent seront l'objet de prochains rapports.

L'Académie fixe l'ordre et le jour des lectures de l'année.

L'Académie nomme une commission pour préparer les modifications qu'il est nécessaire d'apporter aux anciens statuts.

M. Liotard lit, au nom de M. d'Hombres fils, membre non résidant de l'Académie, les observations géorgico-météorologiques faites, en 1849, à St-Hippolyte-de-Caton :

« Les variations de la température, dit M. d'Hombres, sa constitution anormale, ont déjoué, en 1849, les calculs et les précisions des agriculteurs. Les récoltes en ont subi la fâcheuse influence : Belles partout, en général, elles n'ont pas répondu aux apparences.

» La plus importante pour nos localités, la seule qui procure de l'aisance et quelque argent dans le pays, la récolte des vers-à-soie, a donné des résultats au-dessous de la moyenne.

» L'hiver avait été plus que tempéré. Le printemps, ou plutôt la chaleur, qui commença dès les premiers jours de février, activa la végétation. Les mûriers se couvrirent de bourgeons, qui, bientôt se développèrent, la feuille s'épanouit et grandit promptement.

» La récolte eût été précoce si les gelées blanches de mars et la température froide d'avril ne l'eussent retardée.

» Le froid succéda si brusquement à une température douce et élevée, que ce ne fût pas seulement la feuille qui périt, mais la sommité des jets, les jets eux-mêmes. Dans certaines localités, les branches des jeunes arbres furent également perdues. Les pluies succédèrent aux mauvais jours ; elles furent longues. La température restait basse (les 18 et 19 avril nous eûmes encore des gelées) ; par suite, rien n'avancant, la végétation ne faisait aucun progrès. On désespéra, un moment, de la récolte.

» Cependant les chaleurs revinrent vers la fin d'avril, et avec elles l'espérance. De jour en jour, elles devenaient plus intenses, et la végétation, sous cette

heureuse influence , favorisée par l'humidité du sol , sortait de son engourdissement.

» Après le mal qu'avaient éprouvé les mûriers , on devait présumer que la feuille serait moins abondante. Il était donc sage , prudent , de ne pas risquer une trop grande éducation , afin de ne pas en manquer , et l'on diminua la quantité de graines. Cependant , tant est puissante la force végétatrice du sol , tant est grande la robusticité des mûriers , aux premiers beaux jours la sève se porta brusquement dans les branches et les brindilles qui avaient échappé à l'action morbide des gelées. Les bourgeons se gonflèrent , s'entrouvrirent , et presque aussitôt la feuille fut développée.

» La graine de vers-à-soie avait également souffert de l'alternative de chaud et de froid que nous venions d'éprouver. Son éclosion fut rapide presque partout , spontanée dans bon nombre d'éductions ; de là , le mal.

» Les vers grandirent rapidement , toutes les phases de leur existence furent plus courtes ; ils consommèrent peu de feuilles. Aussi a-t-on compté les éducations qui avaient fourni de beaux cocons. Ils se sont assez bien vendus ; mais le prix n'a pas indemnisé le propriétaire de la perte qu'il avait éprouvée. Contre toute prévision , la feuille fut très-abondante et , par suite du mauvais état de nos éducations , elle ne se vendit pas , et il en resta beaucoup sur les arbres.

» Les gelées blanches influèrent peu sur les céréales. Dans nos pays , les froids ne sont pas assez intenses pour leur être nuisibles ; les pluies trop prolongées , l'alternative du gel et du dégel en hiver , l'excès de l'humidité , au moment de la floraison , la sécheresse en été , les brouillards , suivis d'une chaleur trop intense , leur causent , au contraire , de grands dommages. C'est malheureusement ce qui nous est arrivé.

» Semés de bonne heure , favorisés par une température convenable , les blés avaient rapidement grandi. Le développement des épis , la floraison s'étaient opé-

rés sous les meilleurs auspices. Vers le milieu de juin , lorsqu'ils commencèrent à jaunir , tout faisait espérer encore de très-beaux résultats. C'était aussi le moment où la chaleur pouvait le plus influer sur leurs produits. La récolte a été belle partout ; mais , généralement , elle n'a pas tenu ce qu'elle semblait promettre. Toutefois , on peut l'évaluer à une bonne moyenne. Malheureusement , le prix de revient dépasse de beaucoup le prix de vente. Année moyenne , nos toselles , nos froments se vendaient vingt-quatre et vingt-cinq francs l'hectolitre. Cette année , ils ne s'élèvent guère qu'à dix-huit , dix-neuf et vingt francs au plus. Aussi cette abondance apparente cache-t-elle la gêne , et peut-être pis encore.

» On sème beaucoup d'avoine dans nos pays et , cependant , celle que l'on récolte ne suffit pas à la consommation. Les semailles se font à deux époques différentes , au milieu de septembre et en mars. Les premières sont destinées à la nourriture des bestiaux. Manquant de fourrages , on est obligé d'y suppléer en semant , en automne , des grains qui , levant de bonne heure , tallent beaucoup de leur pied , donnent plusieurs tiges , qui grandissent avant les froids , fournissent une nourriture abondante pour les agneaux et les brebis nourricières , pendant les mauvais jours de l'hiver , et , dans certaines circonstances , peuvent devenir une ressource précieuse pour l'agriculteur. Les grains que l'on emploie le plus ordinairement sont : l'avoine , l'orge , la paumelle mêlée à la vesce noire. Quand la saison est rigoureuse , les troupeaux , trouvant facilement à dépaître dans les guèrets , dans les bois , les champs de fourrages sont ménagés , mis en réserve. Ils repoussent bientôt et peuvent aussi , après avoir servi à l'engrais des agneaux , fournir encore une moisson abondante.

» Lorsque l'hiver , au contraire , est long et froid , ces champs , où l'on ne récolterait alors que peu de grains , sont labourés et fournissent de bons guèrets pour semer la toselles l'année suivante.

» Les avoines de mars lèvent et mûrissent rapidement ; elles poussent des racines moins profondes que les premières , et sont par conséquent plus exposées à la sécheresse : Aussi les grains sont-ils moins nourris et presque toujours de qualité inférieure à ceux des semailles d'hiver.

» Ces fruits ont manqué cette année ; les gelées blanches du printemps en ont été la cause. La récolte des légumes , des pommes de terre , a été mauvaise également , et n'a presque pas rendu. Ajoutons cependant , que ces dernières n'ont éprouvé aucune altération sérieuse et se conservent bien.

» Les vignes ont produit abondamment. Depuis longtemps , jamais peut-être , on n'avait vu autant de raisins : ils ont été de mauvaise qualité , le vin est petit et renferme peu de principes alcooliques.

» Les pluies presque continues de septembre , l'abaissement de la température assez peu élevée de ce mois , n'en peuvent-elles pas en être regardées comme la cause ? je ne le rechercherai pas ici ; je me bornerai à rapporter des faits , et j'ajouterai que déjà dès les premiers jours de septembre , bon nombre de vignes , bien cultivées d'ailleurs , avaient complètement perdu leurs feuilles desséchées , elles jonchaient le sol et l'on eût dit , au premier aspect , que , pour favoriser la maturité des raisins , la main de l'homme les avait dépouillées.

» On a pensé généralement que c'était l'effet des brouillards. Quoi qu'il en soit , il est bien permis d'admettre que la cause qui frappe ainsi les souches , doit influencer sur les fruits d'une manière fâcheuse.

» Les châtaignes ne nous ont pas donné des résultats plus heureux , avec la plus belle apparence dans le principe ; nous avons eu peu de châtaignes , et elles sont fort petites.

» Si les cocons , les fourrages , les blés et les légumes , la vendange et les fruits , ont médiocrement réussi cette année dans notre département , les oli-

viers font exception entre nos divers produits agricoles. Ils ont donné une grande quantité d'olives, bien mûries, et cueillies à propos elles ont bien rendu. L'huile est de très bonne qualité; à notre moulin de St-Hippolyte, il est entré en moyenne pour faire un décalitre d'huile, deux décalitres et demi d'olives. Année commune, il en faut un bon tiers en sus.

» Considérée sous le rapport de sa constitution météorologique, l'année qui vient de s'écouler, peut être classée parmi les plus chaudes et les plus pluvieuses; car les moyennes thermométriques et udométriques dépassent celles déduites de toutes les observations de mon père depuis 1802, et que je continue depuis 1837; c'est-à-dire une moyenne de quarante-cinq ans. Dans cette longue série d'observations, je ne trouve qu'une seule année, 1846, dont la moyenne thermométrique  $16^{\circ}50$  excède celle de 1849  $16^{\circ}27$ .

» La marche du baromètre m'a offert de fréquentes oscillations, mais elles ont eu lieu d'une manière régulière, graduellement, et sans secousses. Une seule fois, j'ai eu à noter un écart, ou plutôt une variation brusque; et encore est-elle bien minime, si nous la comparons à celles notées dans nos anciennes observations. Le 26 décembre à neuf heures du matin, nous avions la hauteur de la colonne barométrique réduite à zéro, = 750,25. Les variations diurnes furent régulières et le lendemain à la même heure et à la même température, je ne trouvais que 730,10, différence 15,15 millimètres.

» La plus grande élévation du baromètre a eu lieu le vingt-trois janvier, il marquait à neuf heures du soir. . . . . 768,01 mill.

» Le plus grand abaissement arriva le vingt-cinq novembre à trois heures de l'après-midi . . . . . 730,25

» La différence. . . . . 37,76

» Mon père avait trouvé pour la moyenne étendue des variations barométriques 38,41 millimètres.

» Enfin les variations diurnes sont d'accord avec ce qui a été déjà observé. Aussi, prenant  $m$  pour la hauteur du baromètre à midi, nous avons :

» Le matin =  $m + 0,53$

» Après-midi =  $m - 0,65$

» Le soir =  $m + 0,39$ .

» Ascension du soir = 1,04. Abaiss. du jour = 1,18.

» La moyenne de mes observations depuis 1837 me donne :

» Le matin =  $m + 0,49$

» Après midi =  $m - 0,42$

» Le soir =  $m + 0,38$

» Ascension du soir = 0,910. Abaiss. du jour = 0,80.

» Quant à la quantité de pluie, elle a plusieurs fois dépassé celle notée dans le tableau de 1849. Ainsi 1808 a donné 1452 mill., 1804 1306 35, etc. ; tandis que cette année je n'en ai mesuré que 1158,30 millimètres, mais cette quantité dépasse encore de beaucoup la moyenne de nos quarante-cinq années d'observations. (947,35)

» Nous tenons note des très-fortes pluies ; ainsi par exemple, je vois dans les registres de mon père, que le 30 octobre 1808 il en était tombé 162 millimètres en 24 heures, et 152,40 millimètres le 19 septembre 1811. J'en ai mesuré moi-même 127 millimètres dans le même intervalle, le 14 avril 1847, et la pluie du 3 septembre dernier était peut-être plus forte, puisqu'elle s'éleva à 121 millimètres, de 11 heures et demie du matin à deux heures de l'après-midi.

» Toutefois, sans s'écarter de la moyenne, sans pouvoir être qualifiée de chaude ou de pluvieuse, telle année peut devenir nuisible à l'agriculture, en présentant une période de chaleur très-intense, ou d'humidité considérable. C'est la répartition convena-

ble de ces deux agents de la végétation. C'est la constitution météorologique de chaque saison, qui influe en bien ou en mal sur nos récoltes. Les tableaux suivants compléteront notre travail. »

(Voir les tableaux ci-contre.)

M. d'Hombres-Firmas lit à l'Académie un mémoire sur l'achromatopsie, affection singulière des yeux qui rend incapable de distinguer les couleurs. M. d'Hombres entre dans des détails techniques que nous ne reproduisons pas, parce que son travail va être imprimé. Il nous suffira de dire que suivant M. d'Hombres, ceux qui sont atteints d'achromatopsie, conservent cependant la faculté de distinguer la forme des objets, les contours et même les ombres; c'est-à-dire, la nuance plus ou moins foncée; mais sans pouvoir précisément indiquer si c'est au rouge, au bleu, au vert, qu'appartient la couleur de l'objet présenté. L'Académie est vivement intéressée par deux observations: l'une relative à un habitant d'Anduze, pour qui les couleurs sont toutes grises et une autre à un honorable économiste d'Alais, dont la vue ne distingue guère que le jaune, et aux yeux duquel toutes les autres couleurs produisent l'effet de gris plus ou moins foncé.

M. d'Hombres a fait encore cinq autres observations ne sont pas moins curieuses.

L'Académie remercie M. d'Hombres de cette communication.

RÉSULTAT DES OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES FAITES A ST-HIPPOLYTE-DE-CATON (GARD), PAR M. CHARLES D'HOMBRES, EN 1849.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.			Vent domina	ANÉMOMÈTRE.								NOMBRE DE JOURS.								
	Maxima.	Minima.	MÉDIA		Maxima.	Minima.	Média.	PLUIE				N.	N.E.	E.	S.E.	S.	S.O.	O.	N.O.	Brouil.	Nuages.	Couverts.	Pluie.	Vents.	Brouillard.	Géles ou brouill.	Glace.	Neige.
			du Mois.	de Midi.				de Jour.	de Nuit.	du Mois.																		
JANVIER...	708, 04	700, 45	751, 83	751, 69	45, 45	2, 50	9, 2	0, 89	19, 43	25, 45	N.	45	19	*	*	1	*	2	2	5	44	8	2	42	3	5	3	1
FÉVRIER...	705, 23	700, 43	735, 40	732, 02	48, 50	0, 50	12, 22	*	1, *	*	N.	43	3	*	*	*	2	2	17	6	5	2	41	2	3	0	*	
MARS...	702, 04	725, 73	740, 04	738, 23	49, 50	0, 50	10, 80	2, 63	3, 30	7, 13	N.	41	3	*	*	*	*	2	14	10	9	13	0	4	*	2	1	
AVRIL...	704, 08	725, 23	740, 33	738, 55	50, *	2, *	11, 88	139, 30	61, 30	104, *	N.	41	3	*	*	*	*	2	11	9	11	3	21	1	*	*	*	
MAI...	725, *	737, 09	747, 08	747, 09	50, 25	12, *	10, 91	50, 50	28, 73	79, 03	S.	8	3	*	2	13	*	2	11	9	11	3	21	1	*	*	*	
JUN...	739, *	741, 22	748, 82	749, 09	54, 80	13, 05	29, 78	35, 42	6, *	29, 50	N.E.	8	11	*	*	10	*	4	16	41	2	0	7	3	*	*	*	
JUILLET...	733, 45	742, 20	747, 33	747, 06	54, 50	18, *	27, 90	29, *	17, 50	61, 50	N.	14	7	*	*	0	*	8	22	7	2	7	0	3	*	*	*	
AOÛT...	734, 97	743, 47	748, 63	748, 20	52, *	16, *	27, 60	7, 12	61, 23	68, 40	N.	16	4	*	1	3	1	*	1	21	7	3	5	0	1	*	*	*
SEPTEMBRE...	734, 69	742, 29	747, 32	747, 07	50, *	12, 30	20, 70	220, 63	174, 50	308, 18	S.	2	0	*	*	19	2	*	1	9	14	10	3	3	2	*	*	*
OCTOBRE...	738, 34	742, 06	747, 74	747, 05	50, 00	8, 30	17, 62	12, 80	120, 70	425, 30	N.E.	8	11	*	*	10	*	2	11	12	8	7	7	0	1	*	*	*
NOVEMBRE...	736, 30	729, 23	747, 04	747, 77	48, 09	-2, *	9, 62	25, 30	13, 72	40, 13	N.	14	7	*	2	3	*	2	16	5	9	8	15	4	2	8	*	*
DÉCEMBRE...	734, 05	741, 74	747, 41	747, 20	48, 43	-3, *	5, 66	23, 30	112, 30	157, *	N.E.	8	13	*	*	2	*	*	5	20	6	3	8	15	2	7	16	1
ANNÉE.	Le 25 janvier 708, 04 9 h. du s.	Le 25 novembre 750, 25 5 h. du s.	749, 24	748, 12	Le 21 juin 54, 80 4 heures.	6, 70 décembre -3, *	16, 27	525, 00	622, 00	1138, 20	N.	139	64	*	2	08	2	6	33	140	400	73	67	115	24	27	30	3

	THERMOMÈTRE.		UDOMÈTRE.	
	1849.	MOTENNES de 43 ans.	1849.	MOTENNES de 43 ans.
PRINTEMPS...	12, 48	10, 66	287, 20	246, 80
ÉTÉ...	25, 70	24, 21	178, 82	418, 07
AUTOMNE...	16, 09	15, 74	268, 30	561, 96
HIVER...	9, 06	6, 83	165, 43	220, 50
ANNÉE...	15, 27	10, 41	1058, 20	947, 33

*Séances des 9 et 23 février 1850.*

M. le président distribue les recueils et mémoires des sociétés académiques de Lille, de la Charente, de la Sarthe, de la Rochelle, de St-Quentin, et l'éloge du docteur Lesson.

M. Rivoire lit quelques réflexions qu'il a placées en tête d'un *Essai sur le devoir*.

L'auteur commence par traiter de la constitution morale de l'homme et de ses rapports avec Dieu, avec lui-même, avec son semblable, et la société en général.

De ces trois ordres de relations naissent les grands principes de nos devoirs, qui sont successivement étudiés et appliqués, et s'il arrive que l'on ne puisse pas en même temps s'acquitter des devoirs qui découlent de chacun de ces principes, M. Rivoire enseigne le moyen de régler entre eux la préférence :

« 1<sup>o</sup> Les devoirs de l'homme envers Dieu l'emportent » toujours sur tous les autres ;

» 2<sup>o</sup> Lorsqu'il y a une espèce de conflit entre deux » devoirs d'amour de soi-même, ou deux devoirs » de sociabilité, il faut donner la préférence à ce- » lui qui a un plus grand degré d'utilité, c'est-à-dire, » qu'il faut voir si le bien que l'on se procurera ou que » l'on procurera aux autres, en pratiquant l'un de ces » deux devoirs, est plus considérable que le bien qui » reviendra à soi ou aux autres de l'omission de ce de- » voir auquel on ne saurait satisfaire sur l'heure sans » manquer à l'autre ;

» 3<sup>o</sup> Si, toutes choses d'ailleurs égales, il y a con- » flit entre un devoir d'amour de soi-même et un de- » voir de sociabilité, soit que ce conflit arrive par le

» fait d'autrui ou non , alors l'amour de soi-même doit  
» l'emporter ; mais , s'il s'y trouve de l'inégalité , il  
» faut donner la préférence à celui des deux sortes de  
» devoirs qui est accompagné d'un plus grand degré  
» d'utilité.

L'auteur recherche ensuite , après et avec Cicéron , le genre de devoirs utiles ou nécessaires à telles ou telles personnes qui cultivent certains arts , certaines sciences , et termine en montrant l'heureuse influence du devoir dans toutes les conditions de la vie ; chez la femme , dont il fait briller le front d'une éternelle pudeur ; dans l'homme , qu'il empreint d'une éternelle majesté ; dans le malheureux , qui , désespéré , sur le point de déposer la vie , sent arrêter sa main qui allait prendre la coupe ou allumer le bûcher ; en un mot dans tous les rangs et toutes les conditions de la vie , l'accomplissement du devoir est la meilleure voie , la meilleure garantie de la félicité publique ou privée.

M. Hedde ajoute quelques observations à celles que M. de Castelnau a consignées dans son rapport sur le mémoire du docteur Martel , relatif aux parasites externes ou internes du corps humain.

A ce sujet , M. Hedde expose l'opinion des savants de plusieurs contrées , qui attribuent le germe du choléra , ce redoutable fléau , maintenant implanté en Europe , à la présence d'animalcules infiniment petits , développés dans certaines conditions , dont l'atmosphère serait plus ou moins chargée , et il pense , avec ces docteurs , que ces animalcules , en s'introduisant dans les principaux organes du corps humain , deviennent une des causes les plus actives des ravages du choléra.

Au reste , dit M. Hedde , la présence d'animalcules microscopiques non seulement dans le corps humain , mais encore dans tous les corps vivants et même dans un grand nombre de substances , ne doit pas étonner ceux qui ont vu les expériences faites au moyen du microscope solaire , ceux qui ont lu les œuvres de

M. Raspail. M. Hedde cite , à l'appui de l'opinion qu'il discute et adopte , le témoignage de la *Gazette médicale de Londres* et les observations publiées par le docteur Brittau de Bristol , et M. Sawagne , qui , tous deux , ont constaté l'existence d'animalcules dans les déjections des cholériques ; ils ont , l'un et l'autre , remarqué que , dans le premier degré du choléra , ces corpuscules microscopiques sont infiniment petits et qu'ils sont plus perceptibles dans la deuxième et troisième périodes de la maladie , plus petits dans les vomissements , plus gros dans les déjections. Lorsque le malade se rétablit , la présence de ces corpuscules est plus rare et ils finissent par disparaître entièrement.

Quoi qu'il en soit de ces doctrines , de ces conjectures , que le choléra soit ou non amené par la présence d'animalcules dans l'air et par leur introduction et leur développement dans le corps humain , M. Hedde conseille , pour se préserver de l'atteinte de l'épidémie , d'éloigner toutes les causes d'insalubrité et d'infection de l'air par des fumigations toniques , balsamiques et aromatiques , et par l'assainissement des endroits marécageux et humides , d'éloigner surtout de notre corps tout ce qui pourrait être une cause de maladie et , cela , par une habitation saine et bien exposée , des vêtements propres et chauds , un exercice convenable , une nourriture tonique , enfin par cet apaisement des passions , ce repos de l'âme , qui est le grand principe du bien-être et de la santé.

M. de Castelnau lit des observations sur l'insalubrité des rizières et , en particulier , sur celle du château d'Avignon.

Il cite d'abord le compte rendu par M. le docteur Bourely , sur les fièvres remittentes contractées dans cette exploitation , et qu'il a soignées à l'hôpital St-Eloi de Montpellier. Il a remarqué que plusieurs des ouvriers occupés aux travaux des rizières ont été vic-

times d'une fièvre pernicieuse ; qu'un plus grand nombre n'a pu être débarrassé complètement de fièvres intermittentes, à type quarte et avec empâtement des viscères abdominaux. Sans doute, dit-il, l'action des effluves était favorisée chez eux par la mauvaise alimentation, les travaux excessifs, parfois même au-dessus de leurs forces, auxquels ils étaient assujettis ; mais ces mêmes conditions se retrouvaient aussi chez les autres malades venus des contrées voisines, et pourtant l'affection périodique de ces derniers n'était ni aussi intense, ni aussi opiniâtre.

A ces remarques faites sur le caractère spécial et particulièrement perniciox des fièvres de la rizière d'Avignon, M. de Castelnau ajoute celles de docteurs éclairés MM. Lablache, Alric, de Bellegarde, et Schilizzi, d'Aiguesmortes. Ces praticiens, après avoir énuméré et décrit brièvement les maladies auxquels l'industrie rizicole expose les ouvriers, estiment que les travaux qu'elle a nécessités en Camargue ont considérablement accru l'insalubrité.

Devant ces opinions, que fortifient encore les expériences de M. Martin, d'Arles, et MM. les médecins de Nîmes, de M. Loiseleur des Longschamps, de Paris, M. de Castelnau se demande s'il ne serait pas utile et urgent de restreindre, comme l'ont fait plusieurs gouvernements du Midi, l'étendue des rizières ; s'il ne conviendrait pas de substituer le riz de montagne, qui prospère à la Cochinchine, à la variété commune, dont la culture amène de si fâcheux effets.

Toujours mù par le même sentiment d'humanité, M. de Castelnau exprime encore un vœu.

Il désirerait que les législateurs qui déjà se sont occupés du classement des industries d'après leur degré d'insalubrité, fissent aussi des règlements sur l'industrie agricole et notamment sur les rizières, qu'il ne faudrait point autoriser, dit-il, avant qu'elles n'aient acquis un certain perfectionnement hygiénique ;

Qu'en conséquence, un tableau supplémentaire, ana-

logue à ceux qui ont été publiés de 1810 à 1838, fût dressé par les soins de l'autorité; qu'ensuite des soins médicaux fussent assurés à ces établissements surveillés par des conseils publics de salubrité.

Après avoir entendu M. Dumas, qui retrace de nouveau l'état des rizières du château d'Avignon et qui examine le degré d'intensité de ces fièvres et fait part de ses vues sur le coucher et l'alimentation, etc., l'Académie s'associe aux vœux exprimés par M. de Castelnau.

*Rapport de M. Nicot*  
M. Nicot lit le rapport suivant :

« Messieurs ,

» M. Baudi de Vesme , de Turin , vous a adressé une dissertation en latin , sur deux plaques de cuivre trouvées à Lyon en 1781 , à 17 pieds de profondeur , dans une fouille que l'on faisait pour les fondations d'une nouvelle maison , le long du quai de la Saône. Notre savant Séguier et le P. Janin , vicaire provincial des grands Augustins , ont déjà publié sur cette découverte des observations pleines d'intérêt. M. Baudi a entrepris de compléter et de rectifier le travail de ces deux célèbres antiquaires.

» Avant de décrire le monument , M. Baudi nous rappelle que les empereurs romains accordaient quelquefois aux soldats une récompense ou congé *honesta missio* , lorsqu'ils avaient servi le temps prescrit , et s'étaient distingués par quelque service ou action d'éclat : *qui piè et fortiter militiâ functi sunt*. Les soldats d'infanterie étaient enrôlés pour 20 ans , et dans la cavalerie pour 10 ans. Ils ne pouvaient quitter le service que ce temps ne fût accompli ; ceux qui formaient la garde prétorienne , particulièrement attachée au prince , terminaient leur service au bout de 16 ans , tandis que le terme de ceux de marine était prolongé jusqu'à 25 ans. Quiconque quittait le service sans avoir obtenu son congé , était regardé comme déserteur et puni très-

sévèrement. S'était-il bien comporté, il pouvait prétendre aux récompenses, de même que ceux qui, quoiqu'ils n'eussent pas rempli tout ce temps, s'en étaient rendus dignes par des services signalés.

» Après ces quelques idées préliminaires, l'auteur décrit le monument, qui consiste en deux tablettes de bronze, de 5 pouces 11 lignes de hauteur, sur 3 pouces 8 lignes de largeur. L'une de ces tablettes est parfaitement conservée, l'autre est malheureusement brisée en une multitude de morceaux dont vingt ont été retrouvés et rassemblés si bien qu'il ne manque rien d'essentiel; l'une de ces plaques renferme le décret de l'empereur en caractères romains, l'autre ou le revers contient l'inscription barbare ou plutôt celtique, en onze lignes tirées en travers sur la plus grande dimension. Ce diplôme métallique, *diploma militare æneum*, a sur les onze qui ont été retrouvés autrefois ou récemment en Hongrie, à Venise et à Jérusalem, un mérite particulier que nous allons faire ressortir.

» Premièrement, il restitue à l'histoire romaine les noms et prénoms des consuls romains, altérés, omis ou tronqués chez les auteurs qui ont publié les fastes consulaires,

» Secondement, il nous donne la connaissance d'une écriture gauloise ou celtique inconnue jusqu'à présent dans les traités diplomatiques et que l'illustre Séguier avait seul commencé à déchiffrer, à l'aide d'un alphabet qu'il se forma après avoir longtemps étudié les inscriptions antiques.

» Troisièmement, il donne une date qui fixe le commencement du règne de Gordien Pie, long-temps avant la mort des empereurs Balbien et Pupien; car il est daté AD. VII ID. IAN L. ANNO ARRIANO *et* C. CER-  
VONIO PAPO CONSULIBUS, c'est-à-dire le 7 janvier, 243. A cette époque, Gordien était dans la sixième année de son règne, TR. P. VI. Il était donc dans sa première année, le 7 janvier 238, et tous nos chronologistes

diffèrent le commencement de son règne jusqu'après la mort de Julien et Pupien.

» Ainsi on ne sera plus obligé de rejeter l'autorité du code qui attribue à Gordien Pie des lois du mois de janvier, 29 mars, 22 juin, 16 et 23 juillet 238 ; non plus que les acclamations du sénat, rapportées par Capitolin, qui associent Gordien dans le titre d'auguste à Balbien et Pupien.

» Quatrièmement enfin, ces deux plaques de cuivre jettent de nouvelles clartés sur un point de législation. On reconnaît plus sûrement que jamais, que les contrats civils des soldats n'étaient point légitimes, leurs enfants n'avaient aucun droit de succéder à leurs pères, ni leurs pères de tester ; ils ne pouvaient participer aux emplois, aux dignités. On leur accordait donc, lorsqu'ils étaient renvoyés, *jus connubii duntaxat cum singulis et primis uxoribus ut etiamsi peregrini juris feminas in matrimonio junxerint proinde liberos tollant ac si ex duobus civibus romanis natos.*

» D'où il faut inférer qu'il n'y avait de mariage légitime que ceux qui étaient contractés entre les citoyens romains ; de sorte que si ces soldats s'étaient mariés avec des femmes du pays latin ou étrangères, s'il en naissait des enfants, ils n'étaient pas regardés comme des citoyens romains, mais comme issus d'un père latin et d'une mère étrangère, si le prince ne leur accordait le droit de bourgeoisie. Mais, pour que les soldats ne crussent pas avoir ces droits toutes les fois qu'ils se marieraient, Gordien dit : *duntaxat cum singulis et primis uxoribus* (1), c'est-à-dire, une fois seulement, en

(1) Imperator Cæsar M. Antonius Gordianus Pius felix, Augustus pontifex maximus, tribunitiâ potestate VI, consul II, pater patriæ proconsul. Nomina militum qui militaverunt in cohortibus prætoriis Gordianis decem, I, II, III, IIII, V, VI, VII, VIII, VIII, X piis vindicibus, qui piè et fortiter militiâ functi sunt, jus tribuimus connubii duntaxat cum singulis et primis uxoribus, ut etiamsi peregrini juris feminas

sorte qu'ils pouvaient bien s'associer une femme non citoyenne romaine ; mais, si elle venait à décéder, et qu'il y eut nouvelle union, les enfants issus du second mariage n'étaient pas de vrais citoyens romains.

» Tel est, en résumé, le travail de M. Baudi de Vesme. Vous avez pu juger, même d'après cette imparfaite analyse, combien les monuments épigraphiques peuvent offrir des ressources à l'histoire ; et si l'un de nous ne recherchait avec tant de zèle, ne publiait avec tant de persévérance et de succès, tout ce que notre sol renferme et rend souvent d'antiquités précieuses ; si ce confrère ne nous en révélait la valeur, si l'on ne savait pas qu'un savant renommé, feu Letronne, a pour ainsi dire fait jaillir des pierres monumentales de l'Égypte toute l'histoire des Pharaons, vous auriez reconnu, Messieurs, par le mémoire de M. de Vesme, que rien n'est plus utile que de conserver avec respect, d'étudier avec soin tous les textes gravés sur le bronze ou le marbre que la science investigatrice nous livre sans cesse pour accroître le magnifique héritage classique de l'antiquité.

*Rapport de M. Hedde sur*

*une seconde*

M. Hedde lit un rapport sur une seconde éclosion de vers-à-soie obtenue en 1849, à Chamborigaud.

« J'ai toujours considéré, ~~dit-il~~, qu'un homme qui importait dans son pays une substance alimentaire, une plante, une race, nouvelles et utiles, qui faisait connaître un procédé nouveau ou signalait un moyen de soulager l'humanité, d'augmenter ou d'améliorer une production quelconque ; que celui, enfin, qui,

*de vers-à-soie obtenus à Chamborigaud*  
*Hedde*

in matrimonio suo junxerint proinde liberos tollant, ac si ex duobus civibus romanis natos. Ante diem VII idus januarias L. Annio Arriano et C. Cervonio papa consulibus.

Cohors II prætoriana Gordiana Pia Vindex C. Julio, Caii filio, decorato Tiano silicino.

Descriptum et recognitum ex tabulâ æreâ quæ fixa est Romæ in muro post templum divi Augusti ad Minervam.

dans le seul but d'être utile , publiait un livre favorable au développement du commerce , des arts et de l'industrie ou de l'agriculture ; j'ai toujours considéré que cet homme rendait plus de services que celui qui découvrait une étoile , une planète nouvelles.

» Persuadé que les pieux missionnaires chrétiens , qui , vers le milieu du 6<sup>e</sup> siècle , ont introduit en Europe des œufs de vers-à-soie , ont fait plus de bien à l'humanité que les plus célèbres capitaines , que les plus grands conquérants , j'ai toujours porté une grande estime aux personnes qui ont dirigé leur attention et le but de leurs travaux vers les choses utiles ; et parmi les choses utiles et qui intéressent d'une manière particulière l'industrie agricole et manufacturière de la France , et surtout du département du Gard et des contrées environnantes , il n'en est certainement pas de plus dignes de fixer l'attention que la *culture des mûriers* et l'*éducation des vers-à-soie*.

» Ce sont ces considérations qui m'ont engagé à recueillir quelques renseignements sur le phénomène de *deux éducations de vers-à-soie* dans la même année , obtenues en 1849 , à Chamborigaud , dans l'arrondissement d'Alais.

» Mais , avant d'entrer en matière , j'essaierai de présenter quelques considérations générales sur l'importance de la production de la soie en France.

« La mode , dit le célèbre DANDOLO , pourra paralyser momentanément l'essor des manufactures de soieries , diversifier les tissus de soie , et amener des changements dans les procédés employés à leur fabrication ; mais la soie ne cessera jamais d'être avidement recherchée par toutes les nations. Aucun produit naturel ou artificiel ne lui est comparable en richesse et en éclat. Le luxe rechercherait vainement ailleurs plus de magnificence. Il serait à désirer que la soie grège , organsinée ou manufacturée , devint assez abondante pour fournir tous les marchés de l'univers ; la soie deviendrait alors d'un

» usage habituel et général , et le besoin d'en consommer ferait , sans doute , naître la nécessité d'en produire. »

» Ces mémorables paroles du célèbre DANDOLO resteront toujours profondément gravées dans mon souvenir , semblables , comme le dit l'Écriture sainte , à *des clous aigus qui enfoncent la vérité dans notre souvenir* ; ces mémorables paroles resteront , sans doute aussi , gravées dans la mémoire de tous ceux qui s'intéressent à la production et à la consommation de la soie , parce que cette pensée est vraie et sera toujours vraie.

» La culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie ont considérablement augmenté , en France , depuis quelques années ; et ces deux industries , unies si intimement l'une avec l'autre , augmentent encore chaque jour d'une manière étonnante.

» Nous voyons , dans le rapport du jury central d'une de nos précédentes expositions nationales , que la France produisait pour près de 150 millions de francs de soies , et que , pour satisfaire les besoins de la consommation des manufactures nationales , elle en tirait pour plus de 50 millions , ce qui formait le chiffre énorme de 200 millions de francs de soies , qui , après avoir donné du travail à un grand nombre d'ouvriers , étaient transformés en produits représentant une valeur d'environ 300 millions , dont la moitié ou 150 millions étaient consommés en France , et le surplus exporté à l'étranger.

» On commence déjà à voir , d'après ce calcul , quelle est l'importance de la production de la soie en France , et combien nos efforts doivent être toujours dirigés vers les moyens d'affranchir cette industrie des 50 millions qu'elle paie encore aujourd'hui à l'étranger.

» Cependant , c'est toujours la somme énorme de 150 millions de francs que l'agriculture française livre aujourd'hui à l'industrie française.

» 150 millions d'un produit créé en cinq semaines !

» Parmi les moyens qui s'offrent naturellement d'augmenter, dans une proportion assez considérable, la production de la soie en France, il n'y en a point, peut-être, qui présentent plus de chances de succès que la seconde éducation des vers-à-soie dans la même année.

» J'ai déjà fait connaître à l'Académie que M. LAURENT, propriétaire, éducateur de vers-à-soie à La Riborette, près de Chamborigaud, avait obtenu une *seconde éducation de vers-à-soie*, et, par conséquent, une seconde récolte de cocons dans le cours de l'année 1849.

» Le procès-verbal du Maire de Chamborigaud, que je joins à ce rapport, fait connaître l'époque où ont eu lieu ces deux éducations, et présente quelques observations sur quelques-unes des principales circonstances qui se sont fait remarquer dans le cours de ces essais. Je me bornerai à citer ce qui m'a paru le plus devoir attirer l'attention.

» Par un examen attentif des morceaux de drap sur lesquels les œufs de vers-à-soie avaient été déposés par les papillons, il paraît résulter, d'une manière incontestable, que les œufs qui ont donné lieu à une seconde éclosion, ou, pour mieux dire, à une éclosion prématurée, provenaient toujours du même papillon; car les œufs qui ont éclos sur les pièces de drap, et dont on voit encore les coques vides plus blanches que les autres placées à côté, indiquaient la ponte d'un seul papillon; la même disposition des œufs éclos se représentait à différents intervalles sur le même morceau de drap.

» On est naturellement amené à conclure de là que les papillons qui ont fourni ces graines, qui ont eu, dans des conditions thermométriques égales, une éclosion prématurée, devaient être doués d'une constitution toute particulière; et, de même que parmi les hommes il y a des tempéraments bilieux, lymphatiques, nerveux, etc.; que certaines personnes ajoutent encore

à ces tempéraments des prédispositions toutes particulières au développement de certaines facultés physiques qui donnent naissance à des phénomènes certainement plus extraordinaires que l'éclosion d'un œuf de ver-à-soie, de même nous serons forcés d'admettre que les papillons ont des constitutions, des tempéraments divers; qu'il y en a qui, accouplés avec des papillons de tempéraments, de constitutions aussi particuliers, engendrent des œufs qui, sans chaleur et sans aucun des moyens artificiels employés pour obtenir l'éclosion, par les procédés ordinaires éclosent eux-mêmes au bout de quelques mois, tandis que les autres œufs, placés à côté d'eux, sur les mêmes morceaux de drap, plongés dans la même atmosphère, restent endormis pour ne se réveiller que long-temps après.

» Il semble que la Providence, dans cet essai, ait voulu mettre les hommes sur la voie d'obtenir une seconde récolte dans la même année, ce qui amènerait bien certainement une augmentation assez considérable dans la production de la soie. Tant il est vrai que la plupart des découvertes les plus importantes, dans les arts, le commerce, l'industrie, sont souvent dues au hasard!

» Il nous reste maintenant à savoir par quels moyens on pourrait arriver à reconnaître quels sont les papillons qui peuvent fournir ces œufs d'éclosion prématurée; par quels moyens encore on pourrait obtenir cette seconde récolte de cocons, avec avantage pour l'éducateur des vers-à-soie, et, surtout, sans préjudice pour les mûriers.

» Ayant admis que les œufs propres à donner une éclosion prématurée dans la même année de la ponte des œufs sont formés d'une espèce toute particulière, il s'agirait donc de reconnaître ces papillons, afin de pouvoir obtenir, chaque année, la quantité de graines nécessaires aux éclosions prématurées.

» Et en supposant qu'au moyen de l'observation on par-

vint à arriver à cet heureux résultat, quelle augmentation de production n'en résulte-t-il pas pour l'agriculture, et si nous portions seulement ces éducations au cinquième des éducations ordinaires, ce serait toujours un revenu annuel d'environ 30 millions de francs qui commencerait à nous affranchir d'une grande partie du tribut que nos manufactures paient à l'étranger.

» Par quels moyens pourrait-on encourager les personnes qui voudraient se livrer à des essais afin d'arriver à un résultat aussi avantageux ?

» On sait que la *société industrielle de Mulhouse*, qui a si fortement contribué en France à l'essor imprimé depuis quelques années aux arts, au commerce, à l'industrie agricole et manufacturière, proposé chaque année un immense programme de *prix par souscription*, pour tous les objets dont la solution est d'une importance plus ou moins grande et la valeur du prix proposé est toujours en rapport avec l'importance de l'objet soumis au concours. Souvent ces prix se sont élevés à 10, 15, 20 et 30 mille francs.

» Le montant des souscriptions est facultatif à tous les agriculteurs; les industriels de tous les pays, plus ou moins intéressés à la solution de l'objet mis au concours, souscrivent, s'ils le jugent convenable. Puis la société industrielle, lorsque le montant des prix n'est pas complété, a recours à ses ressources, à celles du département et enfin du gouvernement si intéressé à la solution heureuse de toutes les découvertes qui peuvent avoir une grande influence sur le bonheur du pays.

» Pourquoi l'Académie du Gard, qui a si peu de ressources, lorsqu'elle veut proposer quelques encouragements, n'essaierait-elle pas le moyen employé avec tant de succès jusqu'à ce jour par la société industrielle de Mulhouse, pourquoi n'essaierait-elle pas de créer un prix de 3,000 fr. par souscription, qui serait décerné à celui qui aurait indiqué la manière d'obtenir l'espèce de papillons producteurs des graines à éclosion pré-

maturée , et qui à l'appui de sa découverte aurait obtenu l'éducation d'au moins une once de graine d'éclosion prématurée , et fourni par la même espèce une once au moins de graine pour l'éducation d'une seconde année , avec toutes les pièces et certificats servant à constater la réalité de ces essais et leur heureuse solution.

» Si l'Académie du Gard avait d'autres prix à proposer pour d'autres améliorations à introduire dans les diverses branches des sciences , des arts , du commerce et de l'industrie , elle pourrait les réunir tous dans le même programme ; et , au moyen de listes en forme de tableaux à colonnes que l'on ferait imprimer en grand nombre et que l'on adresserait aux maires de toutes les communes du département du Gard , on pourrait espérer d'obtenir un certain nombre de souscripteurs.

» Quant à la nourriture des vers-à-soie de cette seconde éducation , quelques personnes prétendent , et nous sommes certes aussi , sur ce point , parfaitement d'accord avec elles , que si on ne les nourrissait que de la feuille du regain , ce serait amener la détérioration et peut-être même , à la longue , la perte des mûriers. Il s'agirait donc de trouver un moyen de remédier à cet inconvénient.

» On se rappelle , sans doute , avoir vu à l'exposition des produits de l'industrie chinoise qui a eu lieu à Nîmes au commencement de 1849 , des échantillons de *poudre ou farine de feuilles de mûrier* appelée en Chine *sang-feu* et destinée à l'alimentation des vers pendant la disette des feuilles.

» Les livres chinois qui parlent de la préparation de cette poudre de feuilles donnent deux moyens bien simples de l'obtenir :

» 1o En triturant , en automne , les feuilles de mûrier , avant qu'elles jaunissent , de manière à obtenir une certaine pâte que l'on fait sécher et que l'on renferme dans des caisses ou dans des vases hermétique-

ment fermés, et que l'on met ensuite à l'abri de l'humidité.

» 2o En ramassant les feuilles de mûriers en automne, les faisant sécher et les conservant dans des lieux à l'abri de l'humidité, jusqu'au printemps; puis les réduisant en poussière dans des mortiers, et tamisant cette poudre de manière à en séparer les parties grossières.

» Cette poudre ainsi préparée par la première ou par la seconde de ces méthodes, est donnée en nourriture aux vers soit pure soit mélangée avec de la farine de pois ou de riz. De temps à autre on donne aussi aux vers des feuilles de mûriers.

» On sait que dans le midi et dans la partie montagneuse du Gard qui avoisine la Lozère, la première feuille de mûrier se vend ordinairement environ 10 fr. les cent kilogrammes à celui qui est dans la nécessité de l'acheter; mais comme, une fois cette première récolte effectuée, il reste plus ou moins de feuilles sur les arbres dont on n'a pu effectuer l'emploi utile pour la nourriture des vers-à-soie, cette feuille dont la valeur a beaucoup diminué, pourrait être ramassée et séchée pour être convertie en farine ou poudre de feuilles destinée à la nourriture des vers à éclosion précoce.

» On a calculé que dans la commune de Chamborigaud cette feuille pourrait être généralement achetée à 5 fr. les cent kilogrammes, et il serait facile à ce prix d'en trouver une grande quantité.

» On pourrait encore trouver dans la feuille de regain les moyens d'obtenir une partie de la nourriture des vers, sans porter le moindre préjudice aux mûriers dont on ne prendrait qu'une faible partie des feuilles.

» Nous avons adopté qu'on ne pourrait obtenir ces éclosions spontanées que pour 1/5 des éducations ordinaires. Si nous admettons qu'au moyen de la farine de feuilles on pourrait arriver à obtenir la moitié de

la nourriture des vers , les feuilles de regain pourraient bien fournir l'autre moitié , c'est-à-dire  $\frac{1}{10}$  des feuilles employées par les éducations ordinaires.

» L'éducateur qui met 10 onces de graines , n'en mettant que deux onces , n'aura besoin que de la dixième partie des feuilles de regain , et pourra même convertir une partie du reste de ces feuilles en poudre de feuilles pour la nourriture des vers de première ou de seconde éclosion de l'année suivante.

» L'éducateur trouverait par ce moyen la possibilité de pouvoir nourrir ses jeunes vers au moment où les feuilles sont enlevées ou retardées par les gelées du printemps. »

L'Académie du Gard , prenant en considération les observations présentées par M. Hedde sur ce phénomène d'une éclosion prématurée obtenue en 1849 , à Chamborigaud , a nommé une commission de quatre membres pour examiner avec attention ses avantages ou ses inconvénients. Ce sont MM. *Dhombres* , *Liotard* , *Dumas* , *Ph. Hedde*.

*Séances des 9 , 23 mars et 6 avril.*

M. le président offre en hommage les recueils suivants :

*Annales de l'Auvergne* ;

*Mémoires des Académies de Beauvais, de St-Quentin, d'Arras et de Toulouse.*

*M. A. Dumas* lit la traduction d'une notice sur saint Eutrope.

L'auteur, Verus, retrace les événements successifs

de la vie de son prédécesseur , comme lui évêque d'Orange. Après des détails pleins d'intérêt sur sa naissance , son éducation , son entrée dans le clergé de Marseille , Verus raconte les pénitences que s'imposait Eutrope et toutes les austérités que sa ferveur lui inspirait. Il décrit la vie si dure que mena ce saint évêque, dont le dévoûment allait jusqu'à travailler dans les champs , à manier la bêche ou la charrue pour alléger , en les partageant , les travaux du paysan et pour assister plus abondamment les pauvres. Le biographe s'est attaché particulièrement à expliquer deux songes mystérieux d'Eutrope , et il finit par quelques détails touchants sur la fin du saint évêque.

*M. Pelet* rend un compte verbal d'une récente découverte faite à la Porte-d'Auguste. Dans les fondations d'un pilastre , établi au XIV<sup>e</sup> siècle pour soutenir la voûte d'une chapelle , on vient de trouver un torse plus grand que nature et d'un style grec irréprochable.

*M. Pelet* promet d'autres détails , si les fouilles continuées livrent à ses investigations quelques nouveaux restes d'antiquités.

*M. de Castelnau* rend compte d'un *Eloge* de Lesson, continuateur de Buffon. Il juge , comme l'auteur , *M. Lefèvre* , ce célèbre naturaliste qu'il considère aussi comme homme public , et il remarque que , par un heureux privilège , *M. Lesson* sut aussi bien servir son pays , dans les fonctions qu'il remplit , qu'il sut servir la science , par des écrits substantiels , exacts , et quelquefois colorés jusqu'à la poésie.

Le même membre analyse sommairement un mémoire sur l'insalubrité des environs de Rochefort , que l'auteur assure être suffisamment combattue par la multiplication des tamaris.

*M. Liotard* fait part à l'Académie de la nouvelle de

la floraison d'un agavé d'Amérique, qui, après trente ans de lente croissance, s'est tout-à-coup élevé à 7 m. 40, par un développement rapide que M. Miergue a suivi et noté avec la plus grande exactitude.

La tige de cet aloës avait :

Au 10 juin . . . . .	1	m. 65
Le 18 . . . . .	2	65
Le 23 . . . . .	3	70
Le 6 juillet . . . . .	4	25
Le 13 . . . . .	4	75
Le 2 octobre. . . . .	7	40

Pour donner une idée de cette plante, ou plutôt de cet arbre, M. Liotard met sous les yeux de l'Académie un dessin fidèle où sont représentés, avec la hampe, les rameaux ou girandoles qui sont terminés par une grande quantité de fleurs que le peintre a coloriées.

*M. Pelet* lit un mémoire sur une découverte récente faite dans les fouilles entreprises à la Porte-d'Auguste. Entre deux gros murs de la partie intérieure de l'enceinte, on a trouvé 15 médailles dont 9 assez bien conservées. Après une étude attentive, M. Pelet a pu lire le nom de neuf empereurs romains. Quant aux six autres, il a été impossible de discerner le moindre caractère, tant l'altération a été grande, le carbonate de cuivre ayant rongé la surface.

M. Pelet pense que le dépôt est postérieur à l'érection du monument, et que probablement, après qu'Auguste eut établi la construction dans l'intention de défendre la cité, on bâtit l'intérieur de la fortification, en juxtaposant une enceinte que l'on reconnaît distincte de la première. Cette seconde œuvre, ce parachèvement, M. Pelet l'attribue à Antonin, et ce qui semble autoriser cette conjecture, c'est que précisément le nombre des médailles trouvées égale celui des empereurs qui ont précédé Antonin. N'est-il pas permis de croire que pour consacrer ce souvenir, comme aussi

pour perpétuer sa propre gloire, Antonin aura déposé ces médailles, qui semblent indiquer qu'Auguste fut fondateur et Antonin continuateur et restaurateur ?

Un membre demande s'il ne serait pas possible de trouver, dans la nature même des deux constructions, et peut-être dans les éléments qui les composent, la preuve qu'elles appartiennent à des âges si différents.

M. Pelet répond négativement à cette observation, et termine par l'exposé des recherches auxquelles il s'est déjà livré et qu'il promet de continuer.

M. Nicot lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» Le *Recueil de la Sarthe*, que j'ai été chargé de lire et de vous faire connaître, contient quelques mémoires dignes d'attention.

» Je commencerai par ceux qui se rattachent aux sciences agricoles.

» M. Bourdon du Rocher a étudié et observé dans toutes ses phases la maladie des pommes de terre; il a voulu expérimenter tous les remèdes proposés. Le semis, qui était préconisé comme agent puissant de régénération; l'immersion des tubercules dans l'eau de chaux ou l'eau salée; tous ces moyens ont été inefficaces. Cet agronome ayant observé que l'invasion de la maladie a lieu du 15 août aux premiers jours de septembre, s'est efforcé d'obtenir la maturité avant cette fatale époque. Pour obtenir la précocité dans la végétation, il a choisi les espèces hâtives, puis a planté de bonne heure; enfin, comme la température humide a quelquefois amené la moisissure, il a profité d'une remarque déjà ancienne: c'est que les pommes de terre laissées dans le sol au moment de l'arrachement bravent impunément le froid et l'humidité des hivers. Armé de cette découverte, il s'est mis à hiverner les tubercules, à l'instar de certaines espèces de vesces et d'avoine, et a planté en novembre. Il a obtenu

ainsi une précocité remarquable dans la maturité et a évité l'invasion de la maladie.

» Je passe sous silence des écrits relatifs à la production et à l'amélioration de l'espèce chevaline comme peu applicables à notre département, et d'autres mémoires concernant l'industrie séricicole. Cette industrie est si avancée dans le Gard qu'elle n'a presque jamais l'occasion de s'approprier ce que les autres contrées appellent progrès et découverte.

» J'ai lu avec intérêt une traduction de la 9<sup>e</sup> églogue de Virgile. Le vers est généralement concis, bien frappé. Cependant, il faut reconnaître que le système de littéralité rigoureuse suivi par M. Bethuys n'est pas toujours propre à transporter les expressions ou les images qui peignent avec force le sentiment. L'exemple de M. de Châteaubriand, dans la reproduction du *Paradis perdu* de Milton, n'en est-il pas la preuve ? Aussi, tout en louant l'auteur, je me rappelais le mot italien : *traduttore, traditore*.

» Le *Recueil de la Sarthe* présente, surtout, quelques idées utiles que je reproduirai brièvement.

» M. Guéranger pense que l'on peut retirer de grands avantages des défoncements du sol, quand ils sont bien entendus, et il voudrait que l'on employât des ateliers et même des ateliers nationaux à ce genre de travail. « Non-seulement, dit-il, les défoncements fournissent » un moyen d'entretenir l'humidité dans les cultures, » mais ils peuvent être recommandés pour d'autres » avantages qu'ils présentent. Les racines fibreuses » des graminées se fixent plus solidement dans les » terrains défoncés, et vont chercher des suc à une » plus grande profondeur; les tiges qu'elles portent, » mieux nourries, deviennent plus solides, et sont » moins sujettes à verser, lorsqu'un été humide ou » des pluies d'orage délaient la surface du sol. De plus, » l'air atmosphérique, qui joue aussi un grand rôle » dans les phénomènes de la végétation, pénètre plus » facilement, par lui-même, dans un sol profondé-

» ment remué, ou y est entraîné par les eaux plu-  
» viales.

» Quelquesfois, sous un sous-sol argileux repose un  
» terrain aride et presque improductif; par le défonce-  
» ment, l'argile se mêlera au sable, et ce terrain sera  
» amendé. D'autrefois, le sous-sol sera calcaire, et la  
» couche qui le recouvre manquera de cet élément; là  
» encore le défoncement aura pour résultat de créer  
» un sol tout nouveau.

» Souvent, aussi, le sous-sol est composé de galets,  
» de pierres, de cailloux roulés et stratifiés, cimentés  
» entre eux par un mélange d'argile, de sable, de  
» calcaire. Jamais les pivots les plus robustes ne peu-  
» vent traverser cette couche compacte comme un ro-  
» cher; les moissons n'y sauraient prospérer et les  
» arbres y languissent.

» Après avoir énuméré ces avantages, l'auteur ne  
conclut pas, cependant, qu'il faut défoncer tous les ter-  
rains (ceux dont le sous-sol est le roc vif ou d'une argile  
très-compacte); il dit seulement qu'établir l'utilité du  
défoncement c'est préparer la solution de l'importante,  
j'allais dire, la redoutable question du travail et des  
travailleurs. Au lieu de se creuser l'imagination pour  
trouver l'emploi à des milliers de bras qui demandent à  
la société de faire quelque chose pour eux, au lieu de  
les employer d'une manière dont l'utilité a été souvent  
contestée, qui empêche qu'on ne les charge de défoncer  
des terrains au profit de l'agriculture? On pourrait,  
suivant M. Guéranger, commencer par les biens com-  
munaux qui sont toujours en assez mauvais état. Le  
succès qui serait obtenu engagerait les propriétaires à  
tenter les mêmes opérations sur leurs propriétés.  
Sans doute, des conditions devraient être établies en-  
tre les propriétaires dont les terrains augmenteraient  
de valeur et l'Etat qui fournirait les ouvriers. La pro-  
portion des frais à répartir serait réglée, une fois le  
système adopté. L'auteur émet à cet égard une idée :  
ce serait d'exiger du propriétaire un concours qui fût

équivalent à la valeur dont la propriété aura été améliorée. L'expertise en serait faite avant comme après l'opération. L'hectare, par exemple, qui de la 5e classe aurait passé à la 4e, ou de la 4e à la 3e et ainsi de suite, paierait la différence de valeur avec le prix établi dans la localité. Le marché serait bon pour le propriétaire, puisque son capital aurait augmenté de valeur; il serait bon pour l'Etat, puisque le capital général se serait accru, et qu'il aurait procuré l'existence par le travail à de nombreux ouvriers.

On peut sans doute trouver de grandes difficultés d'appliquer ces idées; mais, comme elles sont conçues dans un but louable, vous m'excuserez, vous m'approuverez de vous en avoir offert l'analyse, et vous jugerez que ce ne sont pas ici les conseils d'un utopiste, mais les vues d'un homme de bien, d'un véritable ami du progrès humanitaire.

M. Pelet lit une note sur un tombeau romain découvert à Nîmes en 1850 :

« Grâce à l'habile crayon de notre confrère, M. J. Salles, dit-il, nous pouvons mettre sous les yeux de l'Académie les divers objets que renfermait un tombeau romain nouvellement exhumé.

» M. Vachet, membre du conseil municipal, en faisant construire un mur dans sa maison située sur l'antique voie romaine de Nîmes à *Ugernum*, vient de trouver dans les fondations une certaine quantité de sépultures romaines, pour la plupart difficiles à explorer, vu le peu de largeur de l'excavation; l'une d'elles était recouverte d'une inscription gravée sur une plaque de marbre portant :

D. M.	Aux Dieux mânes
T. IVL. TITVLLINI	de Titus Julius Titulinus
DEC. VIENN. JULI. . . .	décursion de la légion viennoise
IANVARIA. PAT. O.	dite Julia.
	Januaria au meilleur des pères.

» Un autre de ces tombeaux a pu être entièrement dégagé. Il consiste en une auge en pierre tendre, dont

le couvercle , en pierre dure , était fortement scellé par des crampons en fer ; ce tombeau n'a que 0m 60 de longueur sur 0m 45 de largeur et autant de profondeur ; les ossements calcinés qu'il renfermait appartenaient évidemment à un jeune enfant. Dans cette auge on a trouvé :

» 1<sup>o</sup> Trois fioles en verre d'une forme fort élégante comme vous pouvez en juger par le dessin de M. Jules Salles. Deux sont restées entières ; elles ont 0m 22 de hauteur ;

» 2<sup>o</sup> Trois spatules en fer creusées en forme de cuillers , destinées à répandre sur le bûcher les parfums contenus dans les fioles ;

» 3<sup>o</sup> Des joujoux d'enfant , tels que de petits disques en ivoire (trochus) ;

» 4<sup>o</sup> Deux hochets faits avec des dents d'ours , percés sur le milieu par un anneau pour être suspendus au cou ;

» 5<sup>o</sup> Un petit anneau d'or qui semblerait annoncer par sa forme que cet enfant était fils d'un chevalier romain : il n'a que 7 millimètres d'ouverture , il est néanmoins très-fort puisque sa valeur intrinsèque est de 37 fr. ; le jonc et le chaton sont d'une seule pièce ; on distingue sur ce dernier un petit travail au burin. Cet anneau nous paraît n'avoir pu servir même à un enfant ; nous pensons qu'il ornait les doigts de quelque divinité domestique ou dieu laire auquel il fut enlevé et confié à la tombe comme un talisman protecteur de l'enfant chéri ;

» 6<sup>o</sup> Un petit vase en bronze avec son couvercle , portant une anse mobile élégamment attachée ;

» 7<sup>o</sup> Un tout petit ustensile ayant la forme d'un verre de montre , destiné à prendre le parfum précieux contenu dans le vase ;

» 8<sup>o</sup> Quatre médailles fort bien conservées , qu'il sera facile de déterminer lorsqu'elles seront nettoyées ;

» 9<sup>o</sup> Les objets les plus remarquables de ce tombeau sont : deux lampes phalliques absolument semblables

et en beau bronze ; elles représentent une petite figure montée sur un piédestal ; elle est couverte d'un *bardocucullus* , manteau à capuchon , sous lequel sont cachés les bras ; ce manteau descend jusqu'aux genoux , laissant à découvert les jambes et les pieds ; le capuchon mobile est attaché derrière par une charnière pour former un couvercle à l'ouverture par laquelle l'huile était introduite dans cette lampe ; l'endroit d'où sortait la mèche ne peut laisser aucun doute sur la qualification donnée à ces ustensiles ; nous sommes même disposés à considérer comme des amulettes phalliques les deux jouets trouvés dans le même tombeau ; car ils affectent la forme du double phallus , si souvent reproduit dans les breloques que portaient à leur cou les dames et les enfants.

» Ces espèces d'amulettes, appelées en latin *fascinus*, étaient regardées comme des préservatifs puissants contre toute espèce de malheurs et de chagrins.

» *Illos infantes religione tutatur et fascinus.* (Pline.)

» Aussi les anciens n'attachaient-ils aucune idée d'obcénité aux représentations sans nombre et de toute manière qu'ils avaient du phallus ; c'était , pour eux , des symboles de la fécondité , de l'abondance et l'un des objets les plus sacrés de leur culte.

*M. Jules Salles* lit une notice sur l'église de Cazaux dans les Pyrénées. Il commence par retracer en traits rapides et généraux la constitution physique de cette longue et belle chaîne, dont la mention et même la description remontent aux siècles les plus reculés ; car Hérodote lui-même lui a consacré quelques pages. Puis descendant aux observations particulières , *M. Salles* fait connaître successivement Bagnères-de-Luchon et les inscriptions qu'il y a trouvées ; Bagnères-de-Bigorre et d'autres villes et bourgs où il a vu que les Romains avaient laissé des monuments de leur domination. Après avoir donné ensuite une idée des établissements thermaux modernes , avoir rappelé la beauté de quel-

ques sites et comparé brièvement la Suisse et les Pyrénées, l'auteur entre en matière :

« A la jonction de deux chemins, dont l'un conduit au vallon de Séculéjo, l'autre donne accès en Espagne par un de ces passages connus dans le pays sous le nom de *Ports*, s'élève le petit temple bysantin ; son ensemble a perdu une partie du style primitif, par la superposition d'une flèche, dans la forme adoptée par toutes les paroisses de ce département.

» Le clocher en lui-même a subi peu d'altération : il montre encore, sur ses faces quadrangulaires, de petites ouvertures divisées par des colonnettes de forme très-gracieuses et sculptées dans le meilleur goût de l'époque.

» La porte est placée sur la partie latérale de la nef. Il y a encore peu d'années, cette porte élégante montrait au voyageur la forme arrondie du plein cintre, des supports taillés avec art, des archivolttes habilement fouillées, en un mot, toute la parure richement ornementée que l'artiste réservait pour la principale entrée du temple. — Mais un beau jour, le curé, trouvant que l'ouverture était trop basse pour le passage de la procession, manda l'architecte de Luchon, lui fit démolir cette porte pour en construire une autre dans le goût moderne, en pierres de taille bien appareillées, bien blanches et bien unies. — Il est vrai que celui-ci, pour donner à sa reconstruction une apparence d'ancienneté, eut soin d'y placer comme fronton la pierre d'un tombeau romain, dont l'inscription toute païenne forme un contraste bizarre avec le monument byzantin et religieux.

» Pour compléter l'œuvre de destruction, les élégants supports de la porte romane furent taillés avec le ciseau, et transformés en une croix qui orne aujourd'hui les abords de la façade.

» C'est ainsi que disparaissent beaucoup de nos antiques monuments. Après avoir résisté à la dent cruelle du temps, à la fureur des iconoclastes, aux dévasta-

tions des barbares, à la rage destructive d'une révolution, ils tombent en ruine, faute d'une intelligente réparation, ou périssent victime de l'ignorance. — On ne saurait trop signaler de pareils abus, que ne peut justifier, même dans le fait dont nous parlons, le caractère sacré de celui qui s'en rendit coupable.

» L'intérieur de l'église était primitivement rempli de peintures à fresque. Il en reste encore assez pour donner une idée de ce que devait être cette jolie chapelle, avant que le vandalisme moderne l'eût gâtée, sous prétexte d'embellissements.

» Ces peintures remontent évidemment à la période qui embrasse depuis le X<sup>e</sup> jusqu'au XIII<sup>e</sup> siècle, à ces temps où l'art, enveloppé dans les traditions grecques abâtardies de générations en générations, n'avait pu prendre un élan plus noble, faute de génie pour traduire les pensées élevées, ou par l'impuissance de gouvernements qui n'offraient plus que deux mobiles, l'adulation et la volupté.

» Et cependant, ces esquisses grossières dont quelques-uns ne parlent qu'avec dédain, seront toujours l'objet d'un culte, pour tout homme resté fidèle, d'esprit comme de cœur, à la foi antique, dont ces peintures primitives sont l'expression et le symbole.

» Quand on considère la peinture dans toutes les phases qu'elle a parcourues, quand on réfléchit que c'est là, dans ces œuvres informes, qu'ont été déposées les émotions les plus fortes et les plus pures des cœurs véritablement religieux, l'expression la plus naïve d'un art renaissant, léguée à la postérité comme un vivant témoignage d'enthousiasme et de foi; alors on devient moins difficile dans le jugement que l'on doit en porter, et tout en écartant le mot de *chef-d'œuvre*, on rend un hommage mérité à ces œuvres primitives, entachées, à certains égards, de la décadence contemporaine, mais qui n'en ont pas moins préparé les voies à la peinture chrétienne du moyen-âge.

» La tendance des œuvres byzantines était plutôt his-

torique que mystique. Aussi les scènes animées de l'Ancien Testament furent-elles représentées de préférence dans les images des manuscrits, aussi bien que sur les murailles des églises et des palais.

» L'artiste, qui avait la conscience de sa haute vocation, se regardait comme l'auxiliaire du prédicateur, en sorte que la peinture de ces temps-là était plutôt une œuvre de piété qu'une œuvre d'art. Outre l'empreinte si profondément religieuse que portent les monuments de cette époque, on en trouve la preuve dans ces paroles d'un des élèves de Giotto reproduites par Vasari : « Nous autres peintres, nous faisons des saints » et des saintes sur les murs et sur les autels afin que, » par ce moyen, les hommes, au grand dépit des démons, soient plus portés à la vertu et à la piété. » Et le synode d'Arras déclara en 1205 que la peinture était le livre des ignorants qui ne savent pas en lire d'autres. *Illiterati quod per scripturam non possunt intueri hoc per quædam picturæ lineamenta contemplantur.*

» La petite église de Cazaux présente un exemple frappant des réflexions que nous venons de faire sur la mission de la peinture dans les premiers siècles du christianisme.

» Sur l'une des parois latérales est représentée la naissance de la femme. Cette création divine est comprise avec une simplicité qui ferait sourire tous nos critiques modernes. Eve, parée de tous ses charmes, s'élançe du côté entr'ouvert d'Adam, à la voix du Père Eternel, que le peintre a revêtu de la robe d'évêque, avec la mitre en tête et la crosse à la main. Si ce symbole a été choisi par l'artiste de préférence à tout autre, c'est que, pour les pauvres habitants de ces contrées, l'évêque du diocèse était le *nec plus ultrà* de la grandeur et de la puissance, et qu'ils étaient incapables de se représenter le Dieu créateur doué d'attributs plus magnifiques.

» A côté de cette composition, un autre panneau nous montre le péché originel. La scène se passe dans

un jardin , au fond duquel s'élèvent des maisons , dont la construction indique une science architectonique , que nous ne sommes pas accoutumés à placer dans ces temps primitifs. Mais ici , comme pour l'autre composition , le peintre , peu versé dans les recherches historiques , s'est inspiré de ce qu'il avait sous les yeux , et la naïveté se joint à de grandes erreurs dans la perspective , qui n'avait pas encore à cette époque établi ses règles fixes et immuables. — Le serpent , dont la partie antérieure affecte les formes féminines , tend le fruit défendu à Adam qui refuse avec noblesse et dignité. Toutefois , le spectateur ne reste pas long-temps sous l'impression du fier dédain exprimé par l'homme : car , en voyant , dans le panneau suivant , nos premiers parents chassés par l'ange , du paradis terrestre , on comprend que la faute a dû suivre de près la tentation.

» Ces trois compositions ont échappé aux injures du temps et sont assez bien conservées. On y remarque ce style roide et en quelque sorte hiératique , auquel les maîtres byzantins s'étaient scrupuleusement conformés. Il ne faut pas y chercher , non plus , une grande pureté de dessin , une savante liaison des groupes , encore moins des perspectives irréprochables. Mais , si la combinaison de la forme avec l'idée n'a pas toujours lieu conformément aux lois de la géométrie , de l'optique et du bon goût , l'œuvre incomplète qui résulte de ces essais ne perd pas , pour cela , tous ses droits à notre intérêt , et l'on retrouve , sous cette écorce grossière , les types de la peinture florentine.

» Sur l'autre paroi latérale de la nef , nous avons remarqué une prédication de saint Jean , la Flagellation , puis le Couronnement de la Vierge , où Marie , placée entre Dieu le père et Dieu le fils , reçoit de ce dernier la couronne que la colombe mystique vient abriter de son aile.

» Dans cette petite chapelle se trouve aussi le Jugement dernier , cet épisode suprême qui a excité la

verve de tous les peintres, jusqu'à ce que l'immortel Buonarotti l'ait tracé sur la muraille du Vatican en termes si gigantesques et si sublimes, que nul à l'avenir n'osera plus aborder un pareil sujet. L'Eglise de Cazaux nous offre une de ces compositions primitives qui ont servi de point de départ aux artistes bysantins, et dont le but était surtout de mettre sous les yeux du pécheur une scène qui, en frappant vivement son imagination, l'effraya sur les tourments éternels. — Au premier plan, l'Enfer est représenté par un foyer incandescent, au milieu duquel un monstre affreux ouvre une gueule profonde, où les damnés, terrifiés par l'arrêt immuable et poussés par un vertige effrayant, viennent s'engloutir au milieu de tourbillons de flammes. — Le sommet de la composition présente, par son calme et sa majesté, un contraste saisissant avec la scène de désolation qui se trouve dans le bas. — Assis sur la boule du monde, entouré de légions d'anges qui proclament sa gloire, Dieu le père appelle les martyrs à venir partager son immortalité. La physionomie des saints béatifiés respire la joie la plus vive, et de même que les convulsions des damnés étaient propres à produire une sainte horreur sur les fidèles, ainsi la figure radieuse des bienheureux devait leur faire pressentir les délices ineffables que la religion assure à ses élus.

» Sur la face correspondante, se développe une procession de vierges et de martyrs, tenant chacun une palme à la main, symbole de leur triomphe sur le mal. Ces figures, placées à la suite l'une de l'autre, rappellent un peu le même sujet que M. Flandrina traité dans notre église St-Paul. — Mais combien l'art du dessin a fait de progrès depuis cette époque ! On ne pardonnerait pas aujourd'hui, à un élève, des fautes de proportion et de raccourci aussi grossières.... et cependant, il faut bien l'avouer, ces créations incomplètes ont un certain charme, et l'on est forcé de s'incliner en présence de cette grâce naïve, de ce sentiment profond et religieux.

» La voûte sémi-ogivale est décorée aussi de figures d'anges et de saints qui garnissent les arcs de séparation, et forment un brillant cortège aux tableaux que nous avons analysés rapidement.

» Il paraîtrait que le morceau capital de ces fresques se trouvait dans le chœur, où était représenté le Paradis avec toutes les joies réservées aux élus : un impitoyable badigeonneur l'a fait disparaître sous une couche épaisse de chaux, mais que répondre à l'argument du curé qui a fait cela, dit-il, pour donner plus de jour à l'intérieur de son église ?

» Espérons qu'un de ses successeurs plus jaloux de la conservation de l'antiquité, fera disparaître la croûte qui voile une partie de ces travaux et que des soins plus attentifs protégeront ce qui reste encore de cette petite chapelle.

» On ne devrait pas oublier que, sous le point de vue des beaux-arts, l'époque qui a inauguré le moyen-âge est peut-être la plus intéressante de toutes. Nous citerons à ce sujet l'exemple de Venise, où les traditions introduites par les peintres bysantins ne disparurent jamais entièrement. Quand, plus tard, l'école nationale vint les éclipser, elles trouvèrent un dernier asile dans une petite église grecque (1) où de nos jours encore, et dans les fêtes solennelles, on expose plusieurs tableaux dans le goût bysantin.

» Notre France, bien que moins richement douée que l'Italie, possède cependant des ruines précieuses qu'une recherche attentive augmenterait encore. Malheureusement ces trésors se détruisent souvent faute de soins et d'intelligence. Il serait à désirer qu'une administration éclairée entourât de sa protection ces monuments épars sur le sol de notre pays, qu'elle conservât les moindres vestiges du passé ; car les ruines seules, en nous faisant rêver délicieusement, ont, outre leur valeur historique, le privilège d'émouvoir

(1) Eglise de St-Georges, derrière le Palais ducal.

l'imagination et de remplir l'âme de pensées élevées, tandis qu'on n'accorde aux plus riches monuments modernes qu'un froid tribut d'admiration.

» Au milieu des grandes villes, les antiquités sont préservées de toute dévastation par un conservateur chargé spécialement de veiller sur elles; mais dans les petites localités éloignées des grands centres, elles sont livrées à l'obscurantisme qui les outrage, sans se douter même de leur valeur, et souvent un jour d'ignorance détruit des travaux qui sont le résultat des efforts du génie, la reproduction fidèle d'une époque, et qui nous offrent encore les restes précieux de monuments consacrés par de nombreuses générations. »

La séance est terminée par la lecture de la fable suivante de *M. Charles Rey*.

LA TOURTERELLE ET LE COQ.

Une plaintive tourterelle,  
Volatile toujours pleureur,  
Mais cette fois non sans cause réelle,  
D'un ton piteux roucoulait sa douleur.  
Un moineau franc, disons plutôt un franc voleur,  
De cet oiseau rapace, on sait la turbulence,  
Dans son nid s'étant introduit,  
En vrai forban avait détruit  
Ses œufs, sa plus chère espérance,  
Doux fruits de son premier amour.  
Un vieux coq rodant à l'entour  
Lui dit : Pourquoi cette douleur amère ?  
Pour toi la perte au fond est bien légère ;  
Ce n'est qu'un mal qu'un autre amour guérit.  
Puis il s'étend en docteur érudit  
Sur la fragilité des choses de ce monde  
Et fait, croyant produire un argument bien neuf,  
Cette réflexion juste autant que profonde :  
Que rien n'est ici bas plus fragile qu'un œuf.  
Avocat babillard d'une méchante cause,  
Reprend la pauvre mère, en gémissant toujours,  
Fais-moi grâce de tes discours,  
Tes apophthegmes et ta glose,  
Pesant et froid logicien,  
Ne me prouvent rien qu'une chose,  
C'est qu'on sent mal alors qu'on raisonne si bien.

*Suite de la séance du 6 avril et séance du 20.*

*M. Teissier-Rolland* rend compte verbalement d'une notice minéralogique et géologique sur les environs du Vigan. Pour mieux montrer l'utilité du travail entrepris par l'auteur, *M. Jeanjean*, le rapporteur commence par quelques aperçus sur la géologie en général. Il en indique la nature, l'importance et l'attrait. Peu de connaissances excitent à un aussi haut degré la curiosité ; il n'en est pas de plus digne d'occuper notre esprit, surtout si l'on considère ses relations, son contact avec l'histoire de l'homme. La terre se présente à nous comme un édifice bouleversé ; la géologie la reconstitue, et, par une étude patiente, consciencieuse des éléments, elle la recompose, non-seulement d'une manière générale, mais encore, appuyée sur l'observation des matériaux qui se présentent à son examen, elle reconstruit le monument à ses âges divers. La tâche de l'antiquaire est de retrouver l'ancienne société, les anciennes mœurs, les anciennes lois à l'aide des restes découverts des siècles écoulés. Le géologue refait l'histoire du globe, et quoique riche en spéculations philosophiques, il revendique à juste titre l'avantage d'étendre ses applications pratiques aux diverses branches de l'industrie. Cette tâche, *M. Jeanjean* essaie de la remplir. Il est à désirer seulement, ajoute *M. Teissier*, que l'auteur, à qui l'Académie doit des remerciements, continue et complète son travail. Après avoir procédé dans ses études locales par voie d'analyse, en jetant un coup-d'œil sur les divers faits relatifs à la minéralogie et à la géologie, il faut maintenant qu'il dresse un tableau des corrélations, une vraie synthèse géologique.

L'Académie adopte pleinement les conclusions du rapport et charge son président et son secrétaire de re-

mercier l'auteur dont les efforts méritent d'être encouragés.

M. le secrétaire donne lecture du programme de l'Académie royale d'agriculture de Turin; il est ainsi conçu :

« Dans la séance tenue, le 30 juin 1847, par l'Académie royale d'agriculture, l'un de ses membres, M. le chevalier Bonafous, toujours occupé du désir de contribuer au développement de l'industrie agricole des états du roi;

» Considérant qu'en Italie on s'est borné, pendant très-longtemps, à élever l'espèce de ver-à-soie dite à trois mues, seule espèce ou variété connue du temps de Vida et d'Aldrovandi;

» Qu'ensuite elle fut presque entièrement remplacée par l'espèce à quatre mues;

» Qu'ayant fait, dans la saison des vers-à-soie qui vient de s'écouler, deux éducations comparatives de vers à trois et à quatre mues, dans la magnanerie expérimentale annexée au jardin botanique de l'Académie, et ayant démontré que les vers à trois mues, éclos le même jour que ceux à quatre mues, montaient six jours avant ces derniers en consommant un tiers moins de feuilles de mûrier; qu'ils produisaient cependant des cocons, qui, en nombre égal à ceux des vers à quatre mues, pesaient un cinquième de moins, mais fournissaient une soie plus fine et de meilleure qualité;

» Que, au sujet de cette dernière variété, un maître célèbre, le comte Dandolo, dans un de ses écrits sur les vers-à-soie, a dit : « Si je faisais filer mes soies, je voudrais n'élever que des vers à trois mues; »

» Persuadé qu'un tel sujet mérite d'être étudié d'une manière plus circonstanciée, sous le rapport économique, au moyen d'expériences répétées plusieurs fois :

» A offert à l'Académie la somme de 600 fr., en l'invitant à établir un concours sur le sujet proposé et à

publier le programme ci-après. Cette offre a été aussitôt acceptée par l'Académie, qui en a exprimé sa reconnaissance.

PROGRAMME.

» L'Académie royale d'Agriculture de Turin affecte une somme de 600 fr. aux trois prix suivants :

» Le premier consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

» Le second en une médaille d'or de la valeur de 200 fr. ;

» Et le troisième de 100 fr. ;

» Lesquels seront décernés, en raison du mérite et de l'importance, aux trois meilleurs mémoires, présentés à l'Académie royale, qui auront résolu, le plus catégoriquement et de la manière la plus satisfaisante, les questions suivantes, savoir :

» 1<sup>o</sup> Faire connaître, avec des documents à l'appui, d'après le résultat d'éducatons de vers-à-soie faites pendant deux années successives, quelle est l'espèce ou variété de ver-à-soie, de celle à trois mues, dite aussi *bachi terzini* ou *terzaroli*, ou de celle à quatre mues, qui offre les plus grands avantages à l'éducateur, sous le rapport de la quantité de cocons obtenue, sous celui de la quantité de la soie, du temps consacré à l'éducation, ou de la quantité de feuilles consommées. Ces renseignements devront être accompagnés d'un tableau comparatif des dépenses faites dans les deux éducations différentes, du produit brut et du bénéfice net de chacune d'elles ;

» 2<sup>o</sup> Faire connaître si l'espèce ou variété à trois mues est constante, ou si elle est susceptible de se transformer en celle à quatre mues par des éducations successives ;

» 3<sup>o</sup> Enfin quelles modifications ou altérations elle peut subir par le croisement avec la race à quatre mues.

» Les étrangers, comme les nationaux, seront admis

à concourir, à l'exception seulement des membres ordinaires de l'Académie.

» Les mémoires devront être écrits en langue italienne ou française, et envoyés, francs de port, au secrétaire de l'Académie, avant la fin de septembre 1851.

» Les prix seront décernés et les noms proclamés trois mois après le terme fixé pour la réception des mémoires.»

M. Despinassous lit une dissertation sur la tragédie en général et en particulier sur le choix des sujets. Parmi ceux qu'il indique comme offrant les genres de beautés, propres à faire vivre les œuvres de l'esprit, il place au premier rang Sophonisbe. Huit poètes l'ont déjà mis en scène : Le Trissin a été le premier. C'était à une époque où l'Italie commençait à comprendre l'art dramatique. Bientôt après, St-Gelais qui s'était formé à l'étude des anciens et qui comme eux avait la pensée délicate, juste, l'expression vraie, facile, St-Gelais traduisit à peu près la tragédie du poète italien, et il accoutuma heureusement aux sujets historiques des spectateurs qui ne connaissaient alors que la représentation des *Mystères*. Après lui et comme lui, Mairet imite Le Trissin; mais l'œuvre a progressé comme les lettres en général. Ce ne sont plus les pointes du bel esprit italien ou les fadeurs sentimentales des auteurs *transis* du temps, c'est une diction correcte, une pensée naturelle, un art mieux senti. Corneille, trente ans après, et Lagrange, en 1716, traitent ce sujet, et malgré d'incontestables beautés, leur pièce ne peut se soutenir. En 1774, Voltaire essaie de le remanier, Alfieri en fait autant, et tous les deux ne trouvent qu'un insuccès.

Cette nomenclature prouve sans contredit que le sujet est séduisant, mais qu'il est malheureux et rempli d'écueils.

Pour bien faire apprécier le caractère des personnages et l'étendue des difficultés jusqu'à présent insurmon-

tables , M. Despinassous lit la narration de Tite-Live. Il remarque avec la beauté simple du récit le grave inconvénient qui s'offre d'abord. L'intérêt se partage trop entre Sophonisbe et Massinissa. Les deux personnages sont presque également dramatiques. Puis, dès que Scipion paraît , il attire l'attention et finit par l'absorber seul. Vainement on essaiera de rendre l'action vive , dramatique , en faisant prédominer Massinissa ; ce n'est point , au fond , un personnage héroïque , ni un roi longtemps digne d'intérêt. Une idée malencontreuse surtout c'est d'introduire Syphax. Il est malheureux et quasi ridicule. On pourrait éviter ces écueils , ajoute M. Despinassous , en excluant ce vieil époux , en essayant de dissimuler l'infériorité de Massinissa qu'on pourrait relever en le faisant résister. Scipion offre un grand caractère , sans doute ; mais un rôle un peu froid. Le spectacle de la vertu impassible touche peu l'âme qui ne peut être émue que par la terreur et la pitié , ces ressorts de toute bonne tragédie. Mairet, afin de combattre ce défaut , inhérent au sujet , a du moins imaginé un dénouement tragique. Rien n'est plus pathétique que la douleur de Massinissa , rien n'est plus pénétrant que le cri de son désespoir , lorsqu'il montre à Scipion son épouse étendue sur le lit nuptial et mourante du coup de poignard qu'il lui a donné. Alfieri a cru , à son tour , qu'en s'éloignant du récit de Tite-Live, en l'accommodant à l'art théâtral de son époque et de sa nation , il créerait un ouvrage littéraire comme ceux dont parle Boileau ,

Et qui toujours plus beaux , plus ils sont regardés ,  
Soient au bout de vingt ans encor redemandés.

Il s'est trompé ! pour le démontrer , M. Despinassous analyse la tragédie et lit la traduction exacte et colorée d'une des plus belles scènes : celle entre Syphax , Massinissa et Sophonisbe. C'est une espèce de lutte de généreux sentiments et de beau langage ; mais le mouvement de l'action est arrêté , le specta-

teur est glacé , ennuyé même parce que rien ne lui déplait tant que le superflu et le déclamatoire.

M. Despinassous , après avoir jugé et critiqué avec discernement et mesure les auteurs des huit tragédies de Sophonisbe et avoir indiqué la manière dont le sujet lui paraît devoir être traité , lit le fragment suivant d'un essai de sa première jeunesse :

*Première scène du troisième acte.*

SCIPION , LÉLIUS.

SCIPION.

Oni, Syphax est au camp ; ce déplorable roi,  
Triste et chargé de fers , fut traîné devant moi.  
Partout , sur son passage , éclatant d'alégresse ,  
L'armée , à son aspect , poussa des cris d'ivresse.  
Pour moi , cher Lélius , quand je vis enchainé  
Ce roi , de tant d'honneurs naguère environné ,  
Que nul prince africain n'égalait en puissance  
Et dont Rome et Carthage ont brigué l'alliance ,  
Avec qui même , au temps de sa prospérité ,  
J'avais formé les nœuds de l'hospitalité ,  
Je l'avoûrai : parmi les invincibles charmes  
Que je goûtais moi-même au succès de nos armes ,  
Au milieu de la joie ordinaire au vainqueur ,  
Aisément la pitié trouva place en mon cœur.  
Je l'écartai des yeux de la foule insultante ,  
Et bientôt , sans témoins , je le vis dans ma tente.  
Là , je l'interrogeai par quel avenglement  
Il avait envers Rome oublié son serment ,  
Et pourquoi non content de trahir sa querelle ,  
Il avait même osé se déclarer contre elle ?  
« De l'exécrable amour le funeste poison , »  
Me dit-il , « à ce point égara ma raison.  
» Fatale Sophonisbe, ô beauté séductrice ,  
» Toi seule m'entraînas au fond du précipice !  
» Toutefois , accablé sous le faix des malheurs ,  
» Je sens par quelque joie adoucir mes douleurs.  
» Mon ennemi mortel , en proie aux mêmes charmes ,  
» Va bientôt contre Rome aussi tourner ses armes ;  
» Et la même furie autrefois embrasa  
» D'un amour , mal éteint , votre Massinissa. »  
Je frémis à ces mots : presque glacé par l'âge ,  
Syphax d'un tel amour n'a pu fuir l'esclavage ;  
Son rival jeune , ardent , triomphera-t-il mieux ?

Je tremblai qu'un coup-d'œil n'eût rallumé ses feux,  
J'accours pour le sauver d'une funeste flamme.  
Mais quoi ! déjà , déjà Sophonisbe est sa femme !  
Je l'avoue , à ce coup je ne m'attendais pas.

LÉLIUS.

Un sacrilège hymen l'a mise entre ses bras.  
En arrivant ici je l'apprenais à peine ,  
Qu'indigné, pour venger la majesté romaine ,  
J'allais de ce palais et du lit nuptial  
Arracher , à ses yeux , la fille d'Asdrubal.  
Mais , si vous eussiez vu , pour lors , quelle insolence....

SCIPION.

Pourquoi vous tant presser d'user de violence ?  
Ne valait-il pas mieux ménager avec soin  
Un vaillant allié dont nous avons besoin.

LÉLIUS.

De ces ménagements je ne sais point l'usage.  
Et n'en ai jamais fait , Seigneur , l'apprentissage.  
J'aurais cru trahir Rome et la trop abaisser ,  
De flatter un Numide au lieu de le forcer...  
Le temps presse , agissez : Massinissa lui-même  
Vous accepte aujourd'hui pour arbitre suprême,  
Arrachez Sophonisbe , écarterez des appas....

SCIPION.

Elle ne sera point longtemps entre ses bras :  
Je connais trop sa haine aux Romains implacable  
Et trop de sa beauté le pouvoir redoutable ;  
Mais je romprai ces nœuds par des moyens plus doux.  
Voici Massinissa , Lélius , laissez-nous.

Après cette lecture , la discussion est ouverte sur les conditions et l'essence de la poésie dramatique, sur les libertés qui y ont été introduites successivement , sur le respect professé autrefois pour les trois unités dont Mairêt, le premier , donna l'exemple précisément dans sa *Sophonisbe*.

*Un membre* s'attache à examiner les innovations et , fort de l'opinion de Manzoni , consignée dans la préface du comte de Carmagnola , il ose révéler toute sa pensée. La scène , dit-il , demandait en France de grands changements. Les unités ne se prêtent plus

assez à ces mouvements dont l'esprit est avide et dont le cœur a besoin. La diversité des faits qu'entraîne un ordre social plus compliqué exige une plus grande latitude dans les moyens dramatiques. Il faut que l'action soit toujours une ; mais on peut conserver moins scrupuleusement (1) les limites du temps et des lieux. Cette extension, commandée par les besoins nouveaux, sauverait même ces invraisemblances qui naissent ou de la réunion de faits trop nombreux dans un seul jour (2), ou du développement précipité des passions. Après tout, l'illusion du théâtre étant volontaire, a-t-on le droit de la borner rigoureusement ? Eschyle (3), Euripide (4), Sophocle (5), Corneille lui-même (6), ont laissé plus d'un heureux exemple de cet agrandissement de la scène, et, du moins, cette fois, le génie s'est absout de sa témérité par ses succès.

C'est à l'homme de goût à user de ces libertés sans présenter de trop grandes invraisemblances (7) ; c'est à lui à juger du point précis où il peut faire accepter l'il-

(1) Aristote est fort éloigné de ce rigorisme qu'on lui suppose. En parlant de l'étendue de la tragédie, il dit, chap. v., poét. :

Ἡ μάλιστα πειράται ὑπο μίαν περίοδον ἡλίου εἶναι ἢ μικρὸν ἐξάλλασσειν.

Il laisse de la latitude. Il sentait bien que sans cela il se priverait de plusieurs sujets intéressants. D'ailleurs, il limite l'action théâtrale à 12 heures et nous l'avons portée à 24. Ainsi, ce que nous regardons comme l'observation de ses lois n'en est que la violation.

(2) Le *Gustave* de Piron ; les *Templiers*, de Raynouard : accusation, jugement et condamnation et exécution dans un seul jour.

(3) La première partie de la tragédie des *Euménides* se passe dans le portique et dans l'intérieur du temple de Delphes ; la seconde, dans l'intérieur du sanctuaire de Minerve.

(4) Euripide viole l'unité de temps dans *Hylus*.

(5) Ajax se tue dans un autre lieu que celui où le spectateur a vu d'abord le héros.

(6) Corneille avoue que trois de ses tragédies seulement sont assujetties à l'unité de lieu : *Horace*, *Polyeucte*, et la *Mort de Pompée*.

(7) Ainsi nous sommes loin de conseiller d'imiter Caldéron dans *Fernand* ou Shakespeare dans *Jules César*. On sait que les trois premiers actes se passent à Rome, le 4<sup>e</sup> et le 5<sup>e</sup>, à Modène et en Grèce.

lusion. S'il sait graduer les transitions et motiver la durée, il nous trouvera toujours prêts à le suivre dans ses hardiesses, pourvu qu'elles animent l'action et qu'elles agitent notre âme.

Mais ces changements ne doivent pas étonner. La tragédie exigeait une réforme. Au lieu de ces fictions anciennes qui se pliaient aux règles les plus sévères, il lui a fallu traiter des sujets historiques qui ne peuvent être ni resserrés ni mutilés. Pour que l'action pût s'accomplir, on a été obligé d'en augmenter la durée et de multiplier les lieux. Cette violation des anciens principes a permis des effets dramatiques inconnus, et les étrangers (1) ont eu les premiers un théâtre national sur lesquels il ont vu représenter leur histoire, leurs passions et leurs mœurs. Adoptons aussi cette utile innovation, et bientôt notre scène retracera les catastrophes de nos annales, excitera de plus fortes émotions qu'en nous offrant des sentiments que nous n'éprouvons plus et des malheurs qui ne sont pas les nôtres. Il y a une réforme à accomplir; et, comme le dit un écrivain artiste, M. de Moullaur: « Le drame » du xix<sup>e</sup> siècle est encore à trouver. Il serait néces- » saire que ce drame touchât rarement aux passions » mauvaises qu'il est si facile d'exciter, plus souvent » aux idées généreuses qui sont des semences pleines » de vigueur. Il faudrait que la foule emportât avec » elle, en se retirant, une consolation pour le présent, » une espérance pour l'avenir. Le théâtre pourrait alors » répondre à ceux qui, reconnaissant son pouvoir, lui » contestent son action morale. » Ainsi entendue et adoptée avec circonspection, la réforme théâtrale, objet de la discussion, ne contrarierait point nos habitudes et ne blesserait point les convenances. Cette opinion, conciliatrice et progressive à la fois, réunit un grand nombre de suffrages, et la séance est terminée par la lecture de quelques vers de M. Ch. Rey. Ils sont

(1) Les Anglais et les Allemands.

extraits d'une pièce de longue haleine intitulée : *Rêve d'un vieillard au sujet des récompenses nationales.*

M. Jules Salles lit le rapport suivant :

« La diversité de jugement dans la critique d'une œuvre littéraire quelconque dépend surtout du point de vue où l'on se place pour l'examiner. On peut la juger relativement au bien ou au mal qu'elle doit produire dans la société, à l'influence qu'elle exercera sur la littérature, aux tendances qu'elle trahit ; ou bien l'on pourrait se borner à accepter le point de départ de l'auteur, la donnée qu'il a choisie, et s'identifiant alors avec son sujet, on s'attacherait exclusivement à chercher s'il l'a bien compris et s'il en a tiré, à l'aide d'un talent réel, tout le parti possible.

» Abandonnant le premier point de vue qui nous entrainerait à des considérations trop étendues, et où notre compatriote serait peut-être un peu sévèrement traité, nous nous bornerons, pour ne point fatiguer votre attention, à vous donner un aperçu rapide du volume que M. de Flaux vient de publier sous le titre de *Nuits d'Été*. Nous regrettons que cette appréciation ne soit pas signée d'un nom plus compétent que le nôtre dans l'examen d'une œuvre poétique, mais le genre de nos études sera lui-même un gage d'impartialité, en nous mettant à l'abri de ces petites rivalités qui excitent trop souvent le *vatum irritabile genus*.

» Les *Nuits d'Été* sont divisées en deux parties : d'un côté l'Espagne, de l'autre l'Italie ; l'Espagne avec ses sérénades, ses Andalouses, ses poignards et ses maris trompés ; l'Italie personnifiée par Venise au xvi<sup>e</sup> siècle, c'est-à-dire des mœurs débraillées, un luxe effréné, des femmes galantes, des artistes à folle imagination, des abbés frivoles et mondains.

» Tout cela représenté par une comédie en trois actes, cinq contes ou poèmes, et vingt-cinq sonnets.

» La comédie, intitulée *Lucrezia Brambinelli*, est, à cause de son étendue, le morceau le plus impor-

tant sinon le plus remarquable du volume. C'est une reproduction fidèle, trop fidèle peut-être de l'époque où M. de Flaux fait vivre ses personnages, alors que l'Italie, démoralisée par de longues luttes intestines, les leçons de Machiavel et les exemples licencieux qu'elle avait reçus de ses princes, se laissait aller à la dérive de toutes les mauvaises passions.

» La donnée de cette comédie n'est point neuve, mais l'auteur a su la rajeunir par des situations heureuses. A côté d'un apôtre du mal, qu'il eût été plus convenable de revêtir d'un autre habit, un jeune Français défend éloquemment la vertu : son amour réhabilite la femme tombée, et toute sa conduite est une application constante des principes les plus honorables. — Certaines parties de cette œuvre décèlent un incontestable talent ; le dialogue en est vif, spirituel et rapide, les chants harmonieux, l'intrigue bien nouée. Espérons que ces qualités réelles feront pardonner à l'auteur des situations trop risquées, des caractères par trop hardis et quelques tableaux licencieux devant lesquels son imagination semble trop se complaire.

» *Pilar*, conte espagnol, nous paraît de beaucoup supérieur à *Lucrezia*. Écrit avec la même verve, il emprunte une élégance nouvelle aux sentiments plus élevés dont il est l'expression. — Une jeune fille, pure et charmante, trompée par un séducteur, noblement défendue par son vieux père, type de l'honneur et de la fierté castillane, puis immolée par une rivale audacieuse, tel est le plan de ce récit dramatique qui serait irréprochable sous tous les rapports, si M. de Flaux avait su modifier la scène qui sert d'introduction et supprimer une vingtaine de mots un peu trop libres. Le caractère du comte, père de l'héroïne, est tracé avec une grande vigueur, ainsi qu'on en jugera par le fragment suivant que nous ne pouvons résister au plaisir de citer en entier :

Le jour apparaissait : à l'orient vermeil,  
De ses nuages d'or s'élançait le soleil ;

Et don Juan, étendu sur sa molle ottomane,  
Semblait dormir, bercé par un rêve profane.  
Un rayon éclairait cet élégant réduit.  
Le séducteur songeait aux douceurs de la nuit,  
Alors qu'un bruit de pas vient frapper son oreille.  
Rempli d'étonnement, aussitôt il s'éveille,  
Et le comte paraît précédé de Pilar.  
« A moi, deux mots, don Juan, dit alors le vieillard,  
» Vous avez, cette nuit, deshonoré ma fille,  
» Elle est digne de vous et de votre famille,  
» Prenez-la ; quant à moi, je romps en frémissant  
» Tout lien qu'entre nous avait formé le sang.  
» Je veux jusqu'au tombeau marcher la tête haute ;  
» Que retombe sur vous la honte de sa faute !  
» Je ne souffrirai pas qu'un nom, fameux jadis,  
» Ne désigne aujourd'hui que honte et que mépris. »

*PILAR, d'un air suppliant :*  
O mon père !!!

*DON JUAN, d'un air hautain :*  
Amiral !!!

*Le COMTE.*  
Taisez-vous l'un et l'autre,  
Je connais mon devoir, connaissez mieux le vôtre ;  
Je ne sais point vraiment pourquoi je ne suis pas  
Allé la poignarder, la sachant dans vos bras.  
L'honneur me l'ordonnait et j'aurais dû le suivre,  
Si je ne l'ai pas fait, si je la laisse vivre,  
C'est que je crois la mort un châtement plus doux  
Que la honte d'avoir un mari tel que vous.  
Mais vos séductions obtiendront leur salaire,  
Vous recevrez les biens que lui légua sa mère.  
Ils ne sont plus à moi, je les rendrai demain,  
Quand le prêtre à la sienne aura joint votre main.

*PILAR.*  
Comment ! vous consentez !...

*Le COMTE.*  
L'on ne sait rien encore  
De votre flétrissure et je veux qu'on l'ignore.  
Soyez demain, don Juan, au château de Xénis ;  
Nos amis, nos parents, y seront réunis.  
Je feindrai pour un jour d'oublier votre outrage,  
Je cacherai mes pleurs sous un riant visage ;  
Je vous conduirai même aux pieds du saint autel  
Et vous y donnerai le baiser paternel.

Mais , après que le prêtre aura , dans sa chapelle ,  
Purifié les nœuds d'une amour criminelle ,  
Je saurai jusqu'au bout accomplir mon devoir ,  
Et je vous quitterai pour ne plus vous revoir.  
L'honneur entre nous trois vient de mettre un abîme.  
Vous , jouissez en paix du fruit de votre crime ,  
Allez ; soyez heureux en calculant votre or ;  
Pourtant une âme pure est le plus cher trésor.  
Et si dans l'avenir quelque sombre nuage  
Semblait sur votre hymen appeler un orage ,  
Si Pilar , infidèle une seconde fois ,  
Comme hier de l'honneur méconnaissait la voix ,  
N'en soyez point surpris ; rien n'est sacré sur terre  
Pour l'enfant perverti qui peut trahir son père.

— Et le comte , prenant sa fille par la main ,  
Sortit en saluant don Juan d'un air hautain ;  
Et celui-ci , troublé par ces paroles sombres ,  
Du comte et de Pilar suivit au loin les ombres ;  
Il avait sur le front la pâleur de la mort ,  
Pour la première fois il connut le remord.

» *Eva* , autre conte inspiré par le ciel de l'Andalousie , se recommande aussi par d'autres qualités. On y trouve des descriptions animées de cette heureuse terre d'Espagne , qui unit à la pompe de l'Orient la fertilité la plus merveilleuse , et dont l'ardent climat , en faisant bouillonner les cœurs , les remplit de passions fertiles en dénouements tragiques. Ainsi que dans *Lucrezia* , nous avons remarqué dans le conte d'*Eva* une délicieuse chanson que nous recommandons aux compositeurs de romances qui cherchent des *libretti* à mettre en musique.

» Des pièces de moindre importance complètent le recueil des *Nuits d'Été*. Sous le nom de *Sonnets* , l'auteur a réuni ces pensées fugitives , ces élans de poésie qui éclatent dans le cœur de l'artiste à la vue d'un site , à l'impression d'un souvenir , d'une idée qui lui traverse l'imagination. Ces sonnets , écrits avec grâce et facilité , expriment généralement des pensées simples et justes , à l'expression desquelles la nécessité de la rime n'impose aucune gêne , tandis que le rythme har-

monieux de la poésie leur communique un charme de plus.

» Comme spécimen du genre, nous citerons encore ce charmant sonnet, qui sert de préface au volume, et que tout le monde a admiré :

J'étais encore enfant ; par une nuit brillante ,  
Je m'étais endormi sur le bord d'un chemin ,  
Quand une jeune vierge à mes yeux se présente ,  
Belle , noble et portant des palmes à la main.

Elle pencha sur moi sa tête ravissante ,  
Dit des mots inconnus dans le langage humain ,  
Et puis , je crus sentir sur ma lèvre brûlante  
Se poser un instant sa lèvre de carmin.

Je brûle , depuis lors , de la plus vive flamme ;  
Son image remplit mon esprit et mon âme :  
Je la rêve la nuit , je l'invoque le jour.

Cette amante au front pur que mon cœur s'est choisie ,  
Cet ange aux ailes d'or , c'était la poésie ;  
Qu'elle soit , ô mon Dieu ! sensible à tant d'amour.

» Tel est le bagage poétique avec lequel M. de Flaux s'est présenté devant le public. On y découvre sans peine une certaine imitation d'Alfred de Musset, où, comme dans toutes les imitations, les défauts du maître sont encore exagérés, tandis qu'il s'y révèle, en même temps, des traits de vigueur et de naturel qui trahissent l'originalité d'un vrai poète digne de voler de ses propres ailes. La muse des chastes poésies ne pourra point écouter toutes celles-ci sans clore souvent ses oreilles, et l'exemple d'autres auteurs modernes n'est point suffisant pour justifier complètement des écarts de pensée et de style, comme il s'en trouve parfois dans les vers de M. de Flaux. Aussi, lui conseillons-nous d'abandonner à l'avenir les âges où il a jusqu'à ce jour puisé ses inspirations. Son talent simple et vrai gagnerait à devenir l'interprète d'une réalité plus noble pour laquelle il semble créé, et son génie s'enflammerait au contact de sentiments vraiment dignes d'admiration.

» Les jeunes poètes, comme les jeunes peintres, et

généralement tous ceux qui se livrent aux travaux de l'imagination, sont d'abord séduits par les effets excen- triques et hors de nature. N'étant pas encore capables de sentir la beauté des situations simples et ordinaires, ils vont demander aux passions fougueuses leurs pre- mières inspirations. C'est ainsi que le peintre cherche d'abord à éblouir les yeux par des scènes de mélo- drames, des personnages nombreux, des mouvements violents et convulsifs : c'est ainsi que Molière, dans ses premiers essais, imagine des imbroglio savants et inextricables ; tandis que Raphael, parvenu à l'apogée de son talent, nous fait délicieusement rêver, nous émeut et nous charme par la simple reproduction d'une femme tenant un enfant dans ses bras ; et l'illustre comique français obtient sa réputation si méritée, en s'attachant exclusivement à décrire un caractère natu- rel, autour duquel se noue une action qui est seule- ment un prétexte, et, pour ainsi dire, une espèce de théâtre où le personnage principal trouve l'occasion de déployer ses sentiments divers.

» Du reste, M. de Flaux n'a pas attendu nos con- seils pour entreprendre des œuvres plus sérieuses. Les *Nuits d'Été* ne sont que des souvenirs de jeunesse qu'il a voulu communiquer au monde littéraire, avant de l'initier à des compositions postérieures d'une impor- tance infiniment plus grande.

» Un drame en cinq actes et en vers, fruit de lon- gues et patientes études, vient d'être offert par lui au Théâtre-Français, qui l'a favorablement écouté et qui l'a reçu dans une de ses dernières séances. Espérons que la publicité sera bientôt accordée à ce travail consciencieux. Espérons qu'à l'avenir, ne demandant des chants qu'à cette jeune vierge, qui pencha vers le poète encore enfant sa tête ravissante et l'enflamma d'un amour si profond, espérons que, fidèle à cette grande poésie qui lui apparut dans ses premier rêves les mains remplies de palmes glorieuses, M. de Flaux se livrera à de sérieuses compositions, qui lui

vaudront une place dans ce groupe d'hommes éminents dont notre pays s'honore à tant de titres. »

*Suite de la Séance du 4 mai et Séances des 18 mai et 1<sup>er</sup> juin.*

*M. Nicot fait le rapport suivant :*

« Messieurs, dit-il, M. Lecerf, professeur honoraire à la faculté de droit de Caen et un de nos plus doctes et plus laborieux correspondants, vous a adressé un court écrit sur l'assistance et la prévoyance.

» Vous connaissez les travaux de la commission nommée par la Chambre législative et le rapport général d'un homme éminent, M. Thiers. Vous savez ce que l'on propose, ce que l'Etat veut établir et régler pour tout ce qui se rapporte aux crèches, aux asiles, aux maisons de refuge, aux hospices et à tous les établissements qui peuvent servir à prévenir et à soulager la misère. Mais vous n'ignorez pas que nos législateurs ne se sont point occupés et ne s'occuperont probablement jamais de l'assistance privée imposée par l'art. 7 du préambule de la Constitution. C'est sur cette assistance privée que M. Lecerf a apporté de vives lumières.

» Il s'est proposé d'abord de rechercher si elle est susceptible de quelques dispositions législatives, et quel est le meilleur mode d'organisation que l'on puisse lui donner.

» Pour remplir cette tâche, il a examiné et développé, dans quatre parties successives, les questions suivantes :

» 1<sup>o</sup> En quoi consiste l'assistance privée que l'on doit donner à ceux qui éprouvent des besoins ?

» 2<sup>o</sup> Quelles sont les conditions essentielles que cette assistance doit remplir pour être efficace ?

» 3<sup>o</sup> Comment ces conditions peuvent-elles être accomplies ?

» 4<sup>o</sup> La loi peut-elle intervenir utilement dans cet accomplissement, et quelles sont les limites de son intervention ?

» Sur la première question, M. Lecerf, appuyé sur la religion, sur la Constitution et sur la raison, dit avec assurance que l'assistance privée doit consister et consiste dans des secours librement et volontairement donnés à ceux qui ne peuvent pas eux-mêmes se procurer ces secours.

» Il détermine ensuite quelle est la nature et l'étendue de ces secours, soit dans les villes, soit dans les bourgs, villages, et jusque dans les plus petites communes rurales. Il montre qu'il ne suffit pas de soulager les besoins existants, mais qu'il faut surtout prévenir des besoins qui, faute d'un aide ou d'un secours presque toujours légers, naîtraient nécessairement, entraîneraient après eux des besoins plus nombreux, plus étendus, nécessiteraient des secours bien plus considérables.

» Cette idée de prévenir la misère, qui peut, au premier aspect, paraître excessive et paradoxale, M. Lecerf la développe avec science et autorité.

« Il faut, dit-il, connaître d'abord si les besoins  
» existent réellement ; secondement, organiser les  
» moyens d'administrer les secours reconnus néces-  
» saires ; enfin, en surveiller l'emploi. Ces conditions,  
» ces précautions se trouvent-elles dans le mode d'or-  
» ganisation de l'assistance privée telle qu'elle est pra-  
» tiquée de nos jours ? » M. Lecerf répond négative-  
ment. Que l'assistance soit directe ou indirecte, il pense et prouve qu'on n'a pas encore trouvé une bonne et complète administration de l'assistance. Il croit que c'est dans l'association seule que l'on doit chercher les moyens pour accomplir l'œuvre désirable et sainte dont il s'occupe. Il examine les diverses espèces d'associations :

» L'association entre ouvriers pour entreprendre en commun des travaux, pour se procurer des secours ;

» L'association entre l'ouvrier et celui qui l'emploie, pour partager dans une certaine proportion le gain obtenu ;

» L'association entre ceux qui possèdent des biens et qui peuvent en employer une partie à assister les indigents.

» C'est cette dernière qui paraît à M. Lecerf la plus propre à combattre et détruire le mal que l'on veut attaquer. Il propose donc une association dans toutes les communes, les bourgs et les villes de France, entre toutes les personnes qui veulent et peuvent venir au secours de l'indigence, et s'occuper ensemble de l'administration des secours.

» L'association formée composerait son administration ; les comités constateraient les besoins, la cause, la capacité ou l'incapacité de travail ; on réglerait ensuite la nature et l'étendue des secours. — Toujours à l'aide des associations, on pourrait organiser des ateliers, des maisons de travail en commun.

» La suppression de la mendicité et du vagabondage serait le résultat nécessaire de ces mesures, « et, » dit M. Lecerf, « le refus de l'aumône, qui, sans » l'existence de l'association, serait une inhumanité, » sera avec cette existence un devoir et presque une » bonne action. »

» Pour montrer la possibilité, la facilité d'exécution de son système, M. Lecerf calcule quelle somme de soins, de travail, de temps, exigerait l'association, et entre à cet égard dans des détails qui prouvent et la profondeur de ses études et, surtout, sa confiance dans cette belle faculté de l'homme d'aimer et de compatir. »

M. le Secrétaire donne lecture d'un essai littéraire de

*M. Isidore Brun* sur la correspondance de Racine et de Boileau.

L'auteur commence par l'expression d'un regret ; il aurait voulu retrouver, pour s'en servir comme d'objet de comparaison, la correspondance qu'ont eue aussi deux poètes supérieurs de l'antiquité, Virgile et Horace, deux caractères d'élite, dont la mutuelle affection est aussi célèbre que leurs écrits. Privé de ce livre qui eût été un des plus précieux de l'antiquité, il cherche dans les temps modernes les types de l'amitié sincère et dévouée, qui renoue au moins, par des lettres, le fil interrompu des plus doux entretiens :

« C'est une chose ravissante, dit M. Brun, que l'étude de ce généreux sentiment de l'amitié dans les intelligences élevées. Vous assistez ici à l'un des plus beaux spectacles de la nature morale. C'est une sympathie tendre et vive, un attachement dévoué jusqu'aux derniers sacrifices, jusqu'à la plus complète abnégation. Il n'y a dans le monde, pour ainsi dire, que des liaisons fondées sur un échange de légers services rendus, ou sur des protestations et un pompeux étalage de paroles dont, par la suite, on peut reconnaître fort souvent le peu de sincérité et de valeur. Chez les hommes éminents dont je parle, l'amitié a sa base et ses racines dans les recoins les plus sensibles du cœur ; elle puise sa délicatesse et son énergie dans ce que l'âme a de plus honnête et de plus aimant. C'est ainsi que Cicéron aimait Atticus ; que Pline le jeune aimait Tacite, auquel il adressait ces mots charmants : « Que j'ai de plaisir à » penser que si jamais la postérité fait quelque cas de » nous, elle ne cessera de publier avec quelle union, » quelle franchise, quelle amitié nous avons vécu en- » semble ! (1) »

» Et Horace, comment appelle-t-il son cher Virgile ? *Optimus*, le très-bon. En parlant de cet excellent ami

(1) Trad. de Sacy.

et de quelques autres, il dit avec la plus expressive tendresse :

..... *Animæ quales neque candidiores  
Terra tulit, neque queis me sit devinctior alter.*

» Les plus belles âmes que la terre ai jamais portées » et que personne n'aime plus que moi. » Il dit que Virgile est *la moitié de lui-même*, *animæ dimidium meæ*. La correspondance de Racine et de Boileau ne nous offre pas sans doute une expression aussi vive et aussi pénétrante du sentiment de l'amitié. Cela tient évidemment à des mœurs plus sévères, à une langue moins libre et à l'observation de ces mille bienséances qui sont à la base des sociétés modernes, et comme leur essence, pour ainsi dire. Racine et Boileau s'étaient formés sur l'exemple d'une cour, vrai modèle de la politesse la plus exquise et la plus élégante ; et cette cour elle-même n'était à cet égard que la vivante image du souverain. De là, généralement dans les rapports sociaux, cette mesure, cette gravité, cette soumission au décorum et aux convenances, toutes choses qui nous semblent aujourd'hui de la roideur et même de la hauteur aristocratique. »

Un peu plus loin, M. Brun cherche à caractériser cette correspondance :

« Je ne la comparerai pas à celle de M<sup>me</sup> de Sévigné. Elle est moins intéressante et moins conforme au caractère du style épistolaire. Ce genre de littérature a pour principe surtout une certaine familiarité décente, une allure vive et décidée, une aisance naturelle qui ne s'apprend pas, que des esprits éminents ne peuvent souvent pas saisir, et qui échoit à M<sup>me</sup> de Sévigné dans son plus large développement. Distinguons encore ceci, c'est que M<sup>me</sup> de Sévigné fut un esprit quelque peu indépendant des règles, nourri et élevé à l'école de Montaigne et de Rabelais, comme l'avaient été Molière et La Fontaine, et qui, en écrivant, laissait, comme elle dit elle-même, *trotter sa plume, la bride*

sur le cou. Racine et Boileau étaient deux hommes graves et austères observateurs de toutes les prescriptions classiques. Ils avaient, nous l'avons dit, beaucoup de respect l'un pour l'autre. M<sup>me</sup> de Sévigné correspondait avec sa fille, c'est-à-dire, avec une personne qui pouvait accepter tous les jeux de son esprit, tous les caprices de son imagination. De là évidemment des différences considérables entre la correspondance des deux poètes et celle de cette illustre femme.

» On a remarqué depuis longtemps que Boileau, si vif et si correct dans sa poésie, était en général dans sa prose un peu lourd et embarrassé; Racine est au contraire, dans sa prose, bien qu'elle ne soit pas à la hauteur de ses vers, ordinairement plein d'élégance et de naturel. Mais avouons que le style de cette correspondance est communément un peu négligé. Je pourrais en donner bien des preuves. Il y a même dans les lettres de Boileau quelques fautes contre la langue, lui qui a dit :

Sans la langue, en un mot, l'auteur le plus divin  
Est toujours, quoi qu'il fasse, un méchant écrivain (1).

» Ces grands hommes ne prévoyaient pas que leurs lettres dussent être un jour recueillies; ils eussent apporté dans beaucoup d'endroits plus de sévérité et d'attention. »

L'auteur reproduit ensuite quelques lettres qui furent échangées entre les deux amis à l'époque d'une maladie assez grave de Boileau (une complète aphonie). Quand le satirique languissait, abandonné à

(1) *Art. poét.*

Il est curieux de relever dans Despréaux les fautes de langage. En voici quelques-unes; il écrit : tout *ce que j'ai à vous prier*, pour *tout ce dont j'ai à vous prier*. Il répète la même faute un peu plus loin; il écrit *conter* pour *compter*, consiste à un *éclaircissement*, pour *en un éclaircissement*; *lui empêcher* pour *l'empêcher*..... Ce sont des incorrections évidemment échappées à une rédaction trop rapide. Boileau, écrivant en vers, les eût très-certainement évitées.

toutes les expériences de la médecine, l'auteur de *Phèdre* le consolait par ses lettres. M. Brun en cite plusieurs qui prouvent l'intimité des relations de ces deux illustres poètes, de ces deux véritables amis.

« Voulez-vous savoir jusqu'où allait l'un pour l'autre la tendresse de ces deux nobles cœurs ? Ecoutez : Racine, inquiet sur l'état de Despréaux, lui avait proposé d'aller le trouver lui-même à Bourbon et de lui donner ses soins. L'âme reconnaissante du satirique le remercie avec une pénétrante effusion : « Je vous ai, lui » répondit-il, une obligation infinie du soin que vous » prenez d'entretenir un misérable comme moi. L'offre » que vous me faites de venir à Bourbon est tout-à- » fait héroïque et obligeante ; mais il n'est pas néces- » saire que vous veniez vous enterrer inutilement dans » le plus vilain lieu du monde, et le chagrin que vous » auriez infailliblement de vous y voir ne ferait qu'aug- » menter celui que j'ai d'y être. Vous m'êtes plus né- » cessaire à Paris qu'ici, et j'aime encore mieux ne » vous point voir que de vous voir triste et affligé. »

» J'insiste sur ces détails parce qu'ils prouvent de plus en plus la vivacité et l'intimité des relations des deux amis, ce qui est l'objet principal de ce faible essai.

» Mais, tandis que Boileau languissait, abandonné à toutes les expériences de la médecine, l'auteur de *Phèdre* le consolait par ses lettres, comme je l'ai dit, et lui transmettait des nouvelles qui devaient lui plaire singulièrement : « Le roi, il y a trois jours, lui écrit-il, » demanda, à son dîner, comment allait votre extinction » de voix ; je lui dis que vous étiez à Bourbon. Mon- » sieur prit aussitôt la parole et me fit là-dessus force » questions aussi bien que Madame ; et vous fîtes l'en- » tretien de plus de la moitié du dîner. »

» Ces gracieuses attentions du souverain étaient un véritable charme pour Despréaux. « Si la perte de ma » voix, répond-il, ne m'avait fort guéri de la vanité, » j'aurais été très-sensible à tout ce que vous m'avez » mandé de l'honneur que m'a fait le plus grand prince

» de la terre , en vous demandant des nouvelles de ma  
» santé ; mais l'impuissance où ma maladie me met de  
» répondre par mon travail à toutes les bontés qu'il  
» me témoigne , me fait un sujet de chagrin de ce qui  
» devrait faire toute ma joie. »

» Racine et Despréaux étaient deux courtisans fins et délicats, comme l'avaient été dans leur temps Horace et Virgile. Si la louange qu'ils adressaient au monarque, leur bienfaiteur, était sans restriction, comme toute celle que l'on apportait aux pieds de ce trône assiégé d'hommages universels, ils savaient du moins la préparer et l'assaisonner avec une grâce parfaite, et de manière que celui qui en recevait l'expression, pût l'accepter sans dégoût et sans rougir intérieurement. Ils connaissaient merveilleusement ce terrain mouvant et scabreux de la Cour où circulent et s'agitent, sous les plus brillants dehors, les passions implacables de l'ambition, de l'orgueil, de l'envie, et où les moindres faux pas s'expiant par le ridicule ou par la disgrâce. Ils savaient s'y maintenir avec cette faveur et cette dignité qui ne s'acquièrent pas au prix des bassesses et de l'intrigue, mais par l'exacte observation des bienséances sociales, par le respect des droits de chacun, par la gravité et la pureté de tous les actes de la vie, et puis par ces talents supérieurs, par ce mérite éminent, qui les plaçaient bien au-dessus de tous ces courtisans, très-habiles pour la plupart en une seule chose, à louer et à flatter le souverain.

» Les deux poètes furent investis en 1677 d'un emploi assurément fort honorable, mais où leur génie ne pouvait jouir de cette indépendance sans laquelle le talent reste en général comme frappé de stérilité et de froideur. Ils furent nommés simultanément historographes de Louis XIV, et obligés, en cette qualité, d'accompagner ce prince dans ses diverses campagnes militaires. Ils écrivaient les relations des batailles, des sièges, des assauts livrés, des victoires remportées. Ils enregistraient avec soin les hauts faits des

chefs, les actes de courage des soldats. Mais ce à quoi ils ne manquaient pas surtout, c'était de faire briller dans leurs récits l'ardeur guerrière du monarque et son sang-froid dans le danger. Ils lisaient ensuite au roi lui-même ce qu'ils avaient écrit. Le héros entendait son éloge de la bouche de ses panégyristes. Où étaient, où pouvaient être pour ces derniers cette franchise nécessaire à l'écrivain, cette véracité historique qui ne pactise ni avec le rang, ni avec les dignités sociales, et ne reconnaît que la supériorité du génie et de la vertu ? L'histoire, ce suprême enseignement de la race humaine, écrite et composée dans ces conditions, ne serait plus qu'une étude misérable, indigne d'occuper l'attention et les loisirs de quiconque n'apprécie les sciences que par leur côté réellement humanitaire, c'est-à-dire, leur utilité morale et pratique et la propagation de la vérité. Evidemment, les deux poètes comprenaient parfaitement à cet égard la fausseté de leur position. Valincour, leur ami et qui succéda à Racine comme historiographe, a dit : « Despréaux et Racine, après avoir quelque temps essayé ce travail, sentirent qu'il était tout-à-fait opposé à leur génie ; et, d'ailleurs, ils jugèrent avec raison que l'histoire d'un prince tel que le feu roi et remplie d'événements si grands, si extraordinaires en tout genre, ne pouvait et ne devait être écrite que cent ans après sa mort. » Cette remarque de Valincour est aussi pleine de justesse que d'à-propos ; et j'ose croire que les deux poètes n'attachaient pas une grande importance à leurs compositions historiques. Elles furent, à fort peu de chose près, toutes rédigées par Racine ; Boileau n'y participa que fort médiocrement.

» La charge d'historiographe ne fut pas pour Racine une sinécure. Boileau était retenu à Paris par son état valétudinaire ; mais Racine ne cessa pas de suivre Louis XIV dans ses campagnes de Flandres et de Hollande ; et c'est de ces deux pays que sont datées les

lettres où il fait part à son ami de tout ce qui peut l'intéresser dans le mouvement des armées ou le récit des combats. C'est une position singulière que celle de ce grand poète fatigant son esprit et sa plume à tout ce détail d'opérations militaires, et entremêlant ses narrations de tous les termes arides de l'art des Vauban et des Luxembourg. On pourrait le plaindre; mais on sent qu'il y avait pour lui compensation à cet ennuyeux travail. Racine était courtisan; c'est avec charme et une parfaite aisance qu'il se trouvait au milieu de ces grands seigneurs dont il n'avait pas, sans doute, l'illustration nobiliaire, mais qu'il égalait par la distinction de ses manières et par son langage aussi naturel que correct et élégant. Racine tenait surtout à sa faveur auprès du grand roi. Caractère sensible à l'excès, un sourire, une prévoyance, une attention, un mot du monarque, suffisaient à le rendre heureux; et bien qu'il y ait évidemment de l'exagération dans ce que dit Voltaire, que Racine *mourut de chagrin ou de crainte d'avoir déplu à Louis XIV*, il n'en est pas moins vrai qu'une disgrâce de ce genre, ou même, si l'on veut, le plus léger refroidissement du souverain envers lui, durent agir bien cruellement sur cette nature si impressionnable.

» Toutefois, je pense qu'il ne rencontrait pas trop de désagrément dans ce travail d'historiographe, tout ingrat qu'il semble pour un poète. Il voyageait avec le roi; il assistait à de magnifiques revues où ce prince commandait en personne. Il pouvait parfois, d'un lieu sûr et à l'abri de tout danger, contempler l'appareil d'une bataille, l'artillerie tonnante contre les remparts assiégés, et les masses armées montant à l'assaut en colonnes formidables.

« Je voyais, écrit-il à son ami, toute l'attaque fort » à mon aise, d'un peu loin à la vérité; mais j'avais » de fort bonnes lunettes que je ne pouvais presque » tenir fermes, tant le cœur me battait de voir de si » braves gens dans le péril. »

» Et ailleurs, pour rassurer Despréaux :  
« Quoique je vous dise que j'ai été dans la tranchée,  
» n'allez pas croire que j'aie été dans aucun péril. Les  
» ennemis ne tiraient plus de ce côté-là ; et nous étions  
» tous ou appuyés sur le parapet ou debout sur le re-  
» vers de la tranchée ; mais j'ai couru d'autres dan-  
» gers que je vous conterai en riant quand nous serons  
» de retour. »

» Il finit par un trait de plaisanterie sur le père de La Chaise, confesseur du roi, qui suivait aussi l'armée :

« J'ai oublié de vous dire que pendant que j'étais à  
» regarder l'attaque, le R. P. de La Chaise était dans  
» la tranchée, et même fort près de l'attaque pour la  
» voir plus distinctement. J'en parlais hier à son frère,  
» qui me dit tout naturellement : il se fera tuer un de  
» ces jours. »

» Mais quittons cette arène des luttes guerrières où se débattaient en définitive des intérêts peu en harmonie avec les goûts et les sympathies de nos deux amis, et arrivons sur ce terrain des études littéraires où toute leur vie s'était écoulée au milieu des travaux et des ravissements de l'intelligence. Oh ! que l'entretien de deux pareils hommes, si bien pénétrés des principes du vrai beau, devait être instructif et varié, et joindre à la finesse des aperçus la vigueur de la dialectique, à la netteté des conceptions la naturelle élégance du langage, à la lucidité et à la moralité de la pensée l'affectueuse expression du sentiment et l'entière sincérité des convictions. Je tâche de me faire une idée de tout cet échange de paroles, de toutes ces communications orales entre ces deux grands esprits. Il me semble que Boileau devait être plus piquant et plus incisif dans la discussion, Racine plus doux et plus liant ; et pourtant, chose singulière ! c'est le contraire de cette assertion qui est la vérité. Le satirique Boileau, si caustique envers les mauvais poètes, était au fond bonhomme ; et le sensible et tendre Racine ne répugnait pas à décocher l'épigramme et le bon mot.

» Mais c'est surtout dans leurs relations littéraires et poétiques qu'il conviendrait de les étudier. Là, en ce qui touche l'appréciation confidentielle et réciproque de leurs œuvres, nous les verrions, comme je l'ai dit, bienveillants dans la forme, sévères au fond. Et n'est-ce pas ainsi que devrait toujours se comporter la critique, non-seulement entre ceux qu'unissent les liens d'une longue et fidèle amitié, mais encore avec tous ceux qui se croient appelés à prendre part au mouvement intellectuel de leur siècle, en lui apportant les produits de leur plume ou de leur lyre ?

» Toutefois, est-ce ainsi généralement qu'agit la critique ? Nullement. Ou la camaraderie s'épuise en éloges, ou la jalousie contre des rivaux, sous couleur de défendre le goût et les règles, attaque avec violence, dénigre avec colère, ou répand ces flots d'ironie moqueuse, de ridicule pénétrant, plus redoutable que la passion et la fureur. *Intra muros peccatur et extra* (1).

» Boileau et Racine ne s'enviaient point leurs succès. Loin de là : ils s'encourageaient, ils se soutenaient l'un l'autre, ils s'indiquaient mutuellement les vices et les défauts de leurs compositions ; mais chacun d'eux aimait aussi à signaler, à reconnaître hautement dans les ouvrages de son ami ce qui lui paraissait digne d'être applaudi et admiré ; amitié généreuse, union sublime où l'éloge ne coûtait rien à l'amour-propre, où la critique, même austère, n'émanait que d'un sentiment affectueux. Lors des cabales implacables qui se formèrent contre Racine, aux représentations d'*Iphigénie*, de *Phèdre* et d'*Athalie*, c'est Despréaux qui soutenait le courage de son ami près de succomber sous le poids de tant d'injustice et de méchanceté. Boileau avait moins besoin d'être aguerri contre les traits impuissants, contre les ineptes critiques des Cotin et des Pradon. D'un coup de sa férule formidable, le satirique avait écrasé ces pygmées.

(1) Horace.

» Ainsi ces deux grands hommes, attachés l'un à l'autre par un lien indissoluble, marchaient ensemble dans la carrière littéraire et poétique. Leurs noms, unis pendant leur vie, le sont encore au-delà du tombeau et se décorent d'une gloire toujours nouvelle et à jamais impérissable. La postérité se plaît à contempler en eux les plus parfaits modèles de l'amitié parmi les gens de lettres.

» La mort de Racine, arrivée le 21 avril 1699, fut un rude coup pour Despréaux. Il perdait le compagnon de ses jours, le doux et probe confident de ses plus secrètes pensées. Son existence fut dès-lors décolorée, et dans les douze années qu'il survécut à son ami, les maladies, les chagrins de toutes sortes vinrent ajouter à d'aussi justes douleurs. L'un des derniers survivants du grand siècle, il mourut le 13 mars 1711, alors que la splendeur artistique de cette époque mémorable était à peu près éteinte, et lorsque la décadence littéraire apparaissait déjà de toutes parts. Un autre siècle commençait, chargé d'autres destinées et ouvrant devant le génie humain cette ère philosophique d'où devaient surgir pour le corps social tant de profonds changements et de radicales transformations. »

A la fin de la séance du 1<sup>er</sup> juin, entièrement consacrée à la discussion d'un projet de règlement, *M. Nicot* lit le rapport qui suit :

« Messieurs, le recueil de l'Académie de Nancy, dont vous m'avez chargé de vous rendre compte, contient des mémoires du plus haut intérêt. Ils exigeraient une analyse approfondie qui excéderait la limite de nos procès-verbaux. Je me bornerai donc à des notes sommaires.

» Le premier mémoire dû à *M. Godron*, directeur de l'école secondaire de médecine, est relatif à l'*Espece et aux races dans les êtres organisés*.

» L'auteur établit d'abord l'état de la question; sui-

vant les uns, l'espèce est fixe ; les animaux et les végétaux que nous observons aujourd'hui présentent encore les caractères qui ont distingué leurs ascendants depuis l'origine des êtres ; suivant d'autres naturalistes , l'espèce est essentiellement variable et se modifie sans cesse sous l'influence des milieux ambiants.

» Pour résoudre ce problème , M. Godron traite successivement des animaux et des plantes à l'état sauvage , et des animaux et des végétaux apprivoisés ou cultivés par l'homme. Il soutient que les premiers ne se modifient que dans des caractères très-superficiels et que les dispositions organiques vraiment caractéristiques de l'espèce soit animale , soit végétale , restent invariables , que le changement de climat lui-même ne les modifie que très-légèrement. Quant aux animaux sous l'influence de la domesticité et les végétaux sous l'influence de la culture , M. Godron reconnaît qu'ils ont été profondément modifiés ; mais il démontre pourtant que les espèces ne se sont pas confondues les unes avec les autres , et qu'il est toujours possible de rappeler leurs variétés à un type originel. Ces idées devaient conduire l'auteur à traiter des différences qui séparent les diverses races humaines. Il fait voir d'abord que le genre humain a été soumis à des agents modificateurs bien plus variés que les animaux domestiques et les plantes cultivées , et que, cependant , les différences que l'on remarque entre le nègre et l'homme blanc se retrouvent toutes , même à un plus haut degré , dans les diverses races de nos espèces animales réduites à l'état de domesticité. Il démontre , en outre , que ces caractères si tranchés qui semblent séparer le Nègre de l'Européen se nuancent et se rapprochent par une série de modifications intermédiaires. D'un autre côté, toutes les races d'hommes s'unissent et donnent naissance à des individus féconds , et cette circonstance seule suffirait pour réunir et confondre toutes les races. Or , cette confusion est impossible entre deux ou plusieurs espèces primitive-

ment distinctes, d'où il faut conclure qu'il n'existe qu'une espèce d'hommes.

» Un autre membre de l'Académie de Nancy, M. le docteur Edmond Simonin, a traité de l'action de l'éther et du chloroforme sur l'intelligence, sur les sens, sur la conscience, sur la volonté et sur la sensibilité générale et locale. Ce problème, que Jackson a résolu en 1846, M. Simonin s'est appliqué à le vérifier, et, en résumant les faits de sa pratique chirurgicale, en répétant les expériences du professeur Pirogoff, de St-Petersbourg, il a étudié les déductions qui peuvent en sortir et imaginé des appareils nouveaux.

» Dans ce même domaine de l'art médical un docteur, physicien célèbre, M. de Haldat, a continué ses recherches sur la formation de l'image oculaire.

» Pour arriver à une explication de cette formation, il a discuté les fonctions des différentes parties de l'appareil simple et merveilleux par lequel est produite cette miniature qui rend présents les objets séparés de nous par des distances immenses comme ceux que nous pouvons toucher.

» Le même M. de Haldat a écrit une note développée sur les causes de l'extinction du son et de la sonorité.

» M. Simonin père a consigné des observations météorologiques faites à Nancy pendant l'année 1848 et la constitution médicale de la même année. Il a fait pour Nancy ce que font pour Nimes et le Gard MM. d'Hombres fils et de Castelnau. Tout ce que nous ferons remarquer en comparant les résultats, c'est que, tandis qu'en Lorraine la température moyenne est de 7° 52; elle est chez nous de 15° 45.

» A Nancy la hauteur moyenne du baromètre est de . . . . . 735<sup>mm</sup> 09

» A Nimes, de . . . . . 748 15

» A Nancy, la quantité de pluie tombée est de 975<sup>m</sup>, et ici de . . . . . 832 80

» Enfin, le nombre de jours parfaitement sereins est de 47 pour Nancy et de 184 à Nimes.

» M. Paul Laurent a traité du produit des forêts et des conséquences de l'aliénation d'une partie du sol forestier de l'Etat et des particuliers. L'opportunité de la question nous oblige à reproduire quelques-uns des aperçus de l'auteur.

» Et d'abord, réflexions sur l'utilité du bois dans tous les produits de l'agriculture du commerce, de l'industrie, des beaux-arts; examen de l'âge auquel il faut laisser croître le bois pour en tirer le plus grand avantage possible, et comparaison entre les produits des taillis et ceux des futaies. Vient ensuite le calcul fait sur un hectare semé en chêne, sur les coupes faites tous les 20 ans, sur les éclaircies, sur la bonification du sol, qui, enrichi par les feuilles tombées et les débris des branches mortes, se constitue en une couche de matière organique, laquelle finit par arriver au plus haut degré de fertilité. A cet égard, l'auteur cite les forêts vierges de l'Amérique. Ces forêts montrent partout des arbres gigantesques et qui sont tellement serrés les uns contre les autres, que, si l'on veut en abattre un seul, les bûcherons sont obligés de le choisir à la lisière même de la forêt. Il cite encore la forêt de Fontainebleau qui repose sur une base minéralogique infertile par elle-même (du grès pur), mais qui, à la longue, s'est recouverte d'une couche épaisse d'excellente terre végétale.

» Mais ce n'est pas seulement le travail de fertilisation, la plus-value incessante par la forêt que signale M. Laurent, il prouve par des calculs et des tables détaillées que la sylviculture, quand elle est rationnelle, est au moins aussi profitable que toute autre manière d'exploiter un sol.

» Après ce mémoire important se trouve une dissertation sur l'emplacement d'une station romaine indiquée sur la table théodosienne. Le volume se termine par une notice biographique d'un faible intérêt, et par des études sur le théâtre ancien en Lorraine par M. Lepage, archiviste du département. Nous pouvons assurer à

ceux de nos confrères qui désireront connaître ce travail, qu'ils y trouveront une histoire complète de la littérature dramatique de cette belle province, depuis le xv<sup>e</sup> siècle jusqu'à la fin du xviii<sup>e</sup>.»

*Séance du 15 juin.*

M. le Secrétaire rend compte verbalement de trois numéros des *Annales de l'Auvergne* que dirige M. Lecoq, un des plus savants lauréats et des plus utiles correspondants de l'Académie. Ces numéros contiennent, sur les eaux minérales du Puy-de-Dôme :

1<sup>o</sup> Des mémoires très-étendus que l'on doit à M. le docteur Nivet ;

2<sup>o</sup> Un rapport sur l'ouvrage de M. Vingtrinier, déjà examiné par M. Nicot ;

3<sup>o</sup> Deux notices nécrologiques de M. le docteur Bertrand et de M. Tailhaud, président de Chambre à Riom ;

4<sup>o</sup> Enfin, des observations de M. l'abbé Croizet sur les monuments de l'ancienne Assyrie, qu'il n'est peut être pas sans intérêt de reproduire sommairement.

L'auteur loue d'abord les récentes découvertes faites par M. Botta, consul de France à Ninive, et s'attachant particulièrement à la galerie assyrienne du musée national, il décrit successivement tous ces blocs, ces dalles de gypse, ces gigantesques bas-reliefs trouvés près du village de Khorsabal, lequel pourrait avoir fait partie de l'immense (1) enceinte de Ninive qui avait, dit-on, 24 lieues de circonférence.

(1) Nous lisons dans le prophète Jonas qu'il fallait marcher trois jours pour la parcourir.

Les premiers objets décrits par M. Croizet sont deux taureaux ailés à face humaine engagés l'un par le côté droit, l'autre par le côté gauche, dans des blocs de gypse du poids de douze mille kilogrammes et d'une hauteur de 4 mètres.

Viennent ensuite quelques détails sur les deux figures colossales placées devant les deux hommes-taureaux ; puis sur un grand nombre d'autres figures représentant des rois avec le sceptre et d'autres attributs, ainsi que des prêtres et d'autres personnages portant les choses destinées aux sacrifices et couverts des plus riches vêtements. Ce qui paraît à M. Croizet bien digne d'attention, c'est que ces vêtements ont la plus frappante ressemblance avec ceux qui ont été indiqués (1) par Moïse, 15 siècles avant notre ère, pour son frère le grand-prêtre Aaron. Après s'être occupé en érudit de ces restes majestueux de l'ancienne civilisation du monde, M. Croizet entre dans quelques détails sur les inscriptions jusqu'à présent inexplicables, mais qui sont étudiées avec trop de soin et qui sont trop nombreuses pour que les Burnouf, les Lassen n'en trouvent pas bientôt la clé.

Il cherche enfin à déterminer le plus approximativement possible la date de ces monuments. Puisque Khorsabal se trouve, nous l'avons dit, sur le sol de Ninive, et que cette dernière ville fut anéantie pour toujours plus de six cents ans avant l'ère chrétienne, les monuments de Khorsabal ne peuvent guère avoir moins de 25 siècles. Sont-ils antérieurs ou postérieurs à Sardanapale ? M. Croizet montre que quelques-uns sont postérieurs et que certaines parties de l'édifice de Khorsabal sont antérieures de plus d'un siècle au règne de Cyrus ; enfin, frappé des analogies qu'il remarque entre les monuments d'Assyrie et ceux de l'Égypte et entre ceux-ci et l'art grec qui s'est inspiré des uns et des autres, l'auteur exprime en termes éloquents la

(1) Chap. 28 de l'Exode.

grande filiation des sciences et des arts, et termine par ces réflexions sur leur future destinée.

« Encore quelques efforts, dit-il, et bientôt de nouvelles découvertes et des études consciencieuses ramèneront tout vers le centre de l'ancien continent, berceau du genre humain et de la civilisation. En s'éloignant de ce centre les peuples sont tombés plus ou moins dans l'ignorance et la barbarie; mais l'ignorance et la barbarie ne sont point l'état originel de l'humanité. Elle doit déchoir, lorsque certaines conditions d'existence lui manquent, ce qui est ordinairement l'effet des révolutions, des émigrations, des famines, des pestes, des guerres, etc., etc. Cependant, la nature humaine travaille sans cesse même à son insu, au développement de ses facultés physiques, intellectuelles et morales, et les hommes de bon sens et d'énergie ne contribuent pas peu à ce développement qui constitue le véritable progrès, progrès qui, d'après les lois de la nature et de nos livres sacrés, rencontre un grand obstacle dans l'esprit de violence et de bouleversement.

» Sans doute, l'histoire sainte n'a pas eu besoin des monuments qui nous occupent pour montrer son authenticité; mais ces monuments auront grand besoin de nos anciens livres pour être bien compris, et l'histoire de la Religion présentera un caractère nouveau et bien digne de respect, même aux esprits prévenus, légers et superficiels, pour qui nos livres saints n'ont pas été l'objet d'une étude sérieuse. La divine Providence permet la découverte de monuments d'un si haut intérêt pour éclairer les hommes sur leur véritable origine. N'est-il pas admirable de voir tout-à-coup de nos jours un grand nombre de sculptures et d'inscriptions antiques présenter une foule de faits signalés par l'Ancien Testament, et quels magnifiques résultats n'obtiendra-t-on pas lorsqu'on lira sans peine l'écriture cunéiforme, lorsqu'on aura fait de nouvelles découvertes sur les bords du Tigre et de

» l'Euphrate au milieu des ruines des grandes cités de  
» Ninive et de Babylone, et que l'Histoire Sacrée et  
» l'Histoire Profane, en parfaite harmonie, ne présen-  
» teront plus à l'œil scrutateur de la science, ni contra-  
» dictions ni erreurs, ni obscurité? »

*M. Alexandre Rolland* lit le rapport suivant sur les  
mémoires de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-  
Lettres de Dijon :

« Messieurs,

» Le dernier volume des mémoires de l'Académie de  
Dijon (1849) ne renferme pas, cette année, un grand  
nombre de matières, ce qu'il faut attribuer, sans doute,  
à l'importance et au développement de certains sujets  
traités souvent avec talent et revêtus d'une forme litté-  
raire assez remarquable. Je vais essayer d'en faire  
devant vous une courte et rapide analyse.

» En tête de ces mémoires se trouve la première  
partie d'un travail intéressant de M. de Lacuisine, in-  
titulé : *ESQUISSES DIJONNAISES, MUNICIPALES ET PARLEMEN-  
TAIRES, pour servir d'introduction à l'histoire de la  
commune et du parlement pendant le moyen-âge, et  
depuis la réunion du duché à la couronne jusqu'à la  
Révolution de 1789.* L'auteur n'a voulu d'abord parler  
que de la *commune*, de la période municipale. Il ren-  
voit à une autre année l'histoire du parlement.

» Après avoir fait précéder son travail de quelques  
considérations générales, M. de Lacuisine s'attache à  
démontrer l'antiquité de la commune de Dijon, dont il  
fait remonter l'origine tout au moins au berceau du  
moyen-âge, soit qu'elle ait résisté, par sa propre force,  
aux atteintes de la puissance féodale, ou qu'après avoir  
été par elle effacée, elle ait obtenu plus tard, de la  
justice de ses ducs, le retour à ses droits primitifs qui  
furent en France ceux de presque toutes les cités.

» Après la conquête des Romains, celles de ces villes

qui ne furent point soumises à l'esclavage conservèrent le droit de vivre selon leurs coutumes et de se choisir des magistrats. La ville de Dijon fut de ce nombre et obtint même, sous la protection des Césars, des privilèges plus considérables.

» Plus tard, les Bourguignons venus de la Vistule, en s'établissant dans les Gaules comme hôtes ou comme conquérants, ne changèrent rien à l'administration intérieure des villes, et les comtes, nommés par les rois de Bourgogne, ne firent qu'exercer sous ce nom l'autorité qu'ils avaient exercée sous les empereurs.

» Dans quelques pages pleines d'érudition, l'auteur nous montre l'origine du vicomté-mairie de Dijon, personnel et viager jusqu'au commencement du onzième siècle; tombant en partage à une famille puissante dont Guy-le-Riche fut le premier possesseur héritier; racheté en 1276 par les ducs de Bourgogne, et érigé ensuite par une charte en commune libre, obtenant le privilège de se gouverner elle-même.

» Cette concession étonnante, par laquelle fut fondée la seule liberté dont on pût jouir alors, n'eut pour le prince d'autre but que d'acquérir de nouveaux sujets à la place de ceux que lui avait enlevés le régime féodal lui-même par la confiscation des droits réguliers et de la personne des citoyens arrachés par la glèbe à la liberté civile. Il fallait, en enlevant pour l'avenir les serfs à l'esclavage, se créer un appui nouveau, et c'est ainsi que, par une préférence calculée, on vit plus tard l'autorité de la ville, subalterne à celle du Parlement, trouver presque toujours une protection dans la souveraineté du prince qui, dans ces querelles avec ce corps, acquit, par là, un certain caractère de popularité.

» A la suite de ces considérations, l'auteur retrace le récit des rivalités de la ville et du Parlement et laisse entrevoir que ses sympathies ne sont pas pour ce dernier, qu'il accuse de n'avoir guère songé, en toute occasion, qu'au maintien de ses prérogatives.

» Le maire, assisté des échevins et d'un certain nombre de gradués, sorte de jury d'alors, possédait les pouvoirs les plus étendus. Avec la police et l'administration, il avait aussi la justice, c'est-à-dire le droit de prononcer souverainement, même sur les cas capitaux, et de faire exécuter ses sentences sans appel. La ville puisa dans l'autorité de ses magistrats une puissance et une énergie qui la firent triompher des plus grands obstacles. Seule et presque sans autres secours que sa propre milice, elle résista héroïquement à cinquante mille suisses et comtois qui, en 1513, vinrent battre ses murailles en brèche et lui livrer deux assauts.

» Terrible aux ennemis du dehors et prêtant au prince un puissant secours contre les factions du dedans, on voit la Chambre de Ville entreprendre, parfois, contre les droits de ce dernier, usurper son autorité et pousser l'excès de son indépendance contre l'Eglise elle-même, témérité dont la ville de Dijon sut bientôt faire amende honorable en se vouant plus que toute autre à la Ligue, et en se montrant la plus exaltée dans l'union catholique.

» L'auteur nous montre ici la Chambre de Ville sous un aspect odieux qui fait un bien pénible contraste avec un glorieux passé. « Ainsi qu'aux plus tristes » jours de notre histoire, auxquels ceux-ci semblèrent dès-lors préluder ( nous dit-il ), on rechercha » les hérétiques, on encouragea la délation, on » visita les domiciles, on dressa des listes de suspects, les maîtres répondaient de leurs serviteurs » qui, parfois, les dénonçaient eux-mêmes; on emprisonna tout le monde, les femmes à défaut de » leurs maris absents, et comme les prisons ne suffisaient pas, on imagina d'en établir jusque dans » les lieux domestiques dans lesquels on vit enfermées » tout entières des familles du Parlement lui-même, » dont plusieurs membres s'étaient déclarés pour la » religion nouvelle. »

» Mais, passons sur ces déplorables excès si éloi-

gnés de nos mœurs actuelles et que nous sommes tous d'accord pour répudier et pour flétrir. L'auteur continue sa notice par quelques détails sur l'administration civile de cette époque et il nous montre à cet égard la commune de Dijon pleine de vigilance et d'activité. Il nous la fait voir ensuite, dès le commencement du xvi<sup>e</sup> siècle, grâce aux secours d'une imprimerie nouvelle, s'occupant sérieusement des écoles déjà fondées depuis longtemps et prescrivant à son recteur de lui former de bons régents avec défense, toutefois, d'user d'astrologie dans ses leçons.

» Après nous avoir fait l'histoire de la commune de Dijon, de sa grandeur et de ses fautes, l'auteur arrive à celle de sa décadence. Trop près d'un Parlement jaloux qui la trompa sans cesse, quand il ne l'accabla pas, la Chambre de Ville vit ses élections peu à peu surveillées et contraintes. Colbert, habile ministre d'un pouvoir centralisateur qui absorbait tout en lui, parvint à transformer en offices royaux les charges municipales, à commencer par celle du maire. Pour désarmer un peuple mécontent, on retira à la ville ses canons, en même temps que ses libertés et ses privilèges. Elle n'en conserva plus que le glorieux et triste souvenir, jusqu'au jour où la grande émancipation de 1789 la fit rentrer dans le droit commun des libertés nationales.

» Après l'essai historique de M. de Lacuisine, j'ai lu avec un véritable intérêt une notice de M. Stievenart, doyen de la faculté des lettres de Dijon, sur Eupolis, l'un des trois noms les plus célèbres du premier âge de la comédie attique :

» *Eupolis atque Cratinus Aristophanesque, poetæ*, a dit Horace. Qui de vous ne connaît Aristophane, dont le théâtre, heureusement pour les lettres, a été assez respecté par le temps? Eupolis, son contemporain, et peut-être son rival de gloire, fut moins heureux. Il ne nous reste que de très-courts fragments

de cet auteur , qui donna 17 comédies , dont 7 , selon Suidas , obtinrent l'honneur du triomphe. Les pièces attribuées à Eupolis , et dont quelques scènes et quelquefois les titres seulement sont parvenus jusqu'à nous , sont : *les Chèvres* , *les Dispensés du service militaire* , *les Lacédémoniens* , *les Néoménies* , *les Hommes processifs* , *le Dénî de justice* , *les Amis* , *l'Age d'or* , *l'Autologue* , où se trouvent flétries de honteuses amours , *les Baptes* , où les prêtres d'une impure déesse nommée Cottytto sont traduits sur la scène , avec leur divinité , et accablés de railleries mordantes ; et enfin *les Bourgs* (*δῆμοι*) , dont il est demeuré d'assez nombreux fragments. Dans cette comédie , composée après la mort de Périclès à qui Eupolis avait voué une vive amitié et une grande admiration , l'auteur s'efforce de faire sentir aux Athéniens la perte qu'ils avaient faite , en leur montrant le contraste du gouvernement d'un seul chef , puissant et modéré , avec le débordement démagogique qui suivit.

» Écoutons , Messieurs , les plaintes du poète :

« Toute une illustre cité soupire ses regrets par  
» notre bouche. O Miltiade ! O Périclès ! ne laissez  
» pas l'empire aux mains de ces petits jeunes hommes  
» turbulents et incapables de guider nos soldats ! . . .

» Quoi ! à la tribune , l'adolescent parle avant l'homme  
» mûri par l'âge ! . . . Enfant , ne touche pas à la chose  
» publique. »

« La douleur me saisit quand je jette les yeux sur  
» notre politique. Hommes d'un autre âge , combien  
» nous avons vu la patrie mieux gouvernée ! Issus des  
» plus illustres familles , nos chefs militaires étaient  
» les premiers par la fortune comme par la naissance.  
» L'heureuse et tranquille Athènes vénérât , à l'égal  
» des immortels , ces génies tutélaires. Mais aujourd'hui ,  
» faut-il faire la guerre ? nous allons chercher nos  
» généraux parmi les derniers des hommes. »

» De ces citations , il ressort pour nous qu'Eupolis

avait le bon goût d'être très-moderément démocrate, au milieu de cette démocratie athénienne si vantée de quelques modernes. Il ne recherchait pas les caresses de la multitude, et, s'il ne voulait pas l'avilir, il ne savait pas non plus la flatter.

» Cet auteur célèbre, dont nous regrettons de n'avoir que des scènes mutilées, périt glorieusement dans un combat naval, et sa perte fut tellement sensible aux Athéniens, que, par un décret, tout poète fut désormais dispensé du service militaire.

» Vient ensuite un *Essai sur la topographie physique des Asturies*, par M. Cuynat. Ce travail n'offre aucune particularité bien remarquable, si ce n'est qu'il s'attache à confirmer deux vérités pathologiques : l'existence du sarcopte (*acarus scabiei*) dans la gale, et la mutation de la lèpre des Asturies, plus connue sous le nom de *mal de la rosa*, en scrofule, et de celle-ci en *mal de la rosa*.

» Ces deux maladies sont très-communes chez les Asturiens. La première, surtout, n'épargne aucune classe de la population ; le riche et le pauvre en sont également atteints, sans que personne prenne les moindres précautions pour s'en garantir. Il semble, au dire des habitants de ces montagnes, que ce soit un héritage qui leur a été transmis par leurs pères et qu'ils doivent transmettre à leurs enfants : « Et puisque » nos pères, ajoutent-ils, ont bien vécu avec la gale, » nous ne mourons pas d'une maladie qui les a laissé » vivre. » On ne peut pousser plus loin l'insouciance béate de l'ignorance et du préjugé.

» Une question très-intéressante, et qui est toujours restée une énigme pour les archéologues, a sollicité la curiosité et les investigations de M. Rossignol, secrétaire de l'Académie, dont les savantes recherches se trouvent développées dans un article intitulé : *De l'ascia sculptée sur des tombeaux antiques*.

» Vous savez, Messieurs, que cette figure symbolique qu'on appelle *ascia* est suivie, au bas des tombeaux, de la formule *sub ascia dedicavit*, — *dedicatum*, — ou *dedicaverunt*, selon les exigences des premières lignes de l'inscription, ou simplement des initiales S. A. D. Mille opinions diverses ont été soutenues depuis des siècles sur la signification de cette formule. Toutes ont pu prétendre à la vraisemblance; aucune à la vérité. Et, d'abord, qu'est-ce que l'*ascia*? Le savant don Martin y a trouvé l'image d'une charrue; l'autre d'un instrument à tailler les pierres; celui-ci une ancre de vaisseau; celui-là un sarcloir; d'autres une hache, un marteau, une doloire, une houe, un signe égyptien, etc. On a écrit bien des volumes, d'après ces suppositions contradictoires, et la question n'a pas été résolue, pas même éclaircie. Le secrétaire de l'Académie de Dijon aura-t-il été plus heureux? je ne le crois pas.

» Son hypothèse, à lui, après qu'il a passé en revue et combattu toutes les autres, est que l'*ascia* représente un instrument destiné à un double usage: une *houe*, pour remuer la terre, et une *pelle*, pour la jeter.

« Le feu, dit-il, semble avoir conquis, chez les Romains, *les droits sacrés de la terre*; » il n'en fut rien, pourtant; la terre garda ses privilèges en face de l'incinération triomphante: l'inhumation était tout, la flamme, rien. Le devoir de rendre à la terre une dépouille que la terre donne et réclame, ne fut point oublié, moins encore radicalement aboli. Cette vénération pour la terre, qui donne son nom *humus* à l'*humaine* nature, à l'*homme*, enfin, pour lui dire: *Memento HOMO quia PULVIS*, a paru significative à notre auteur dans la question séculaire de l'*ascia* sépulcrale, employée pour rouvrir le sein de la terre à l'homme qui en est sorti. L'inhumation est donc une cérémonie sacrée.

» Mais qu'est-ce qui dotait les dépouilles mortelles

de cette sainteté redoutable qui revient à la pensée de Cicéron chaque fois qu'il regarde un sépulcre? A quel moment la sépulture est-elle religieusement consacrée? Quand le dernier devoir, le devoir de haute piété, ce que les Romains appelaient *justa*, est-il accompli? C'est après qu'on a *jeté la terre*. Un peu de terre prise avec l'*ascia* et jetée sur le mort, voilà donc toute la substance des funérailles. L'instrument de la terre, celui qui l'ouvre, la remue, la jette, l'*ascia*, enfin, est la clé des destinées futures, la preuve d'un devoir accompli, l'empreinte protectrice et vénérée du droit pontifical de ce qu'il y avait de plus élevé et de plus grave dans la République : le sacerdoce.

» L'*ascia* était le dernier sceau de la consécration ; elle proclamait, par l'inhumation dont elle était l'instrument et le symbole, tous les droits des funérailles. Elle rappelait aux voyageurs, aux passants, que ce monument était le temple d'un dieu ; elle rappelait la terre qu'on devait jeter sur les morts en disant : *Hic situs es ; sit tibi terra levis*. La formule : *Sub ascia dedicatum*, sanctionnait l'accomplissement de la dette sacrée, et apprenait que la pierre des tombeaux n'était pas un de ces monuments, comme il y en avait alors un grand nombre, et dont Quintilien disait : *Opera sunt tantum*, ce ne sont que des pierres, mais bien le signe distinctif de l'acte par lequel un dieu avait été introduit, selon le mot du même rhéteur : *Dedicatio est illa quæ deum inducit*.

» Voilà, Messieurs, en un court résumé, l'hypothèse longuement développée de M. Rossignol. Cette explication serait certainement aussi spécieuse, aussi bien motivée que toute autre ; nous ne ferions aucune difficulté de l'admettre, s'il ne survenait une objection qui me semble bien fondamentale. M. Rossignol a invoqué à son appui la religion des Romains, la philosophie des Romains, la législation des Romains et même leur littérature ; et, pourtant, com-

ment se fait-il que ce signe symbolique, suivi de la mystérieuse formule : *Sub asciâ dedicatum* ou S. A. D., ne se trouve presque nulle part, à Rome et dans toute l'Italie ?

» C'est un fait bien constaté que la plupart des tombeaux sur lesquels était inscrite cette formule ont été découverts dans l'ancien pays des Allobroges, dans la partie de la Gaule qu'on appelait autrefois *Gallia braccata*, la Gaule à brayes, à cause des brayes ou haut-de-chausses que portaient les habitants.

» Cette fameuse inscription et le signe qui la précède tiendraient donc à la civilisation gallo-romaine, à moins, toutefois, que, selon un auteur, la coutume ne fût exclusivement gauloise, et qu'il ne faille voir dans les paroles latines qu'une langue imposée par les vainqueurs.

» Si je ne craignais, Messieurs, de sortir des limites assignées à ma tâche, je résumerais ici une hypothèse toute contraire à celle que nous venons d'examiner, et qui a été très-bien développée par M. Nolhac, membre associé de l'Académie de Lyon, dans un ouvrage intitulé : *De la hache sculptée au haut de plusieurs monuments funèbres antiques.*

» Le titre seul nous annonce une certaine prétention à résoudre, au moins un point de la question. *L'ascia* n'est plus une charrue, une ancre, un marteau, une houe, c'est une hache, emblème chez les Gaulois de la force et de la puissance qui fut dédiée à leur dieu *Theutatès*, le même que le *Thor* des peuples du Nord, et le *Theos* des Grecs. *Sub asciâ dedicare* signifie donc consacrer sous la protection d'un dieu. Je ne suivrai pas M. Nolhac dans sa savante dissertation; je crains, qu'à son tour, il n'ait tiré de ses indications des conclusions trop générales, trop absolues. C'est la coutume de beaucoup de savants, qui sont du reste de la plus parfaite bonne foi, de ramener tout à leur point de vue en laissant un peu de côté la

logique et l'observation. Ainsi, pour M. Rossignol, la fameuse formule *Sub asciâ dedicare* résume en elle, en quelque sorte, toute la religion des Romains, et, pour M. Nolhac, c'est l'abrégé de toute une mythologie gauloise.

» Je crois, Messieurs, que cette inscription avait un caractère assez local et par conséquent une signification assez bornée. Ce qui m'amène à cette pensée c'est que hors d'un certain centre, de certaines régions, à Nîmes, par exemple, cette terre si riche en antiques monuments, où les débris du passé s'exhument tous les jours depuis des siècles, parmi des centaines de tombeaux, de pierres funéraires, minutieusement explorées, c'est à peine si on en a découvert sept à huit qui portent la formule dont nous nous entretenons.

» Cette question conserve donc encore et pour toujours peut-être, le vague et le charme de l'inconnu. On a dit, Messieurs, que le poète possédait un don mystérieux et presque divin, *l'intuition de l'avenir*. Un pareil privilège ne serait-il pas accordé au savant et dans un sens contraire que j'appellerais *l'intuition du passé*? Un génie illustre, Cuvier, a reconstruit sur quelques ossements épars tout un ordre d'animaux oubliés, tout un monde antédiluvien. Peut-être verrons-nous aussi l'archéologie opérer de semblables merveilles et, à force d'investigations profondes et d'inductions lumineuses, reconstruire le monde ancien avec la pierre des tombeaux.

» Je ne puis oublier, en terminant ce rapport, de mentionner de la manière la plus honorable une épître en vers de M. Morelot intitulée *l'Education scientifique des Enfants*, qu'il a adressée à son gendre. Toutes les sollicitudes d'un grand-père qui voit ses petits enfants s'avancer à grands pas vers l'adolescence sont poétiquement exprimées dans cette pièce de vers. Le sentiment religieux domine les pensées du vieillard et

donne à ses conseils un cachet austère et solennel. N'est-ce pas sous cette impression salutaire que le présent devrait toujours recevoir les enseignements du passé ?

» Ici se termine la première partie des mémoires de l'Académie de Dijon, celle qui concerne les lettres. La seconde partie renferme une note sur les tremblements de terre ressentis en 1848, par M. Alexis Perrey; un mémoire sur les fonctions elliptiques par M. Despeyrous; et des éclaircissements relatifs à plusieurs passages des mémoires publiés par Réaumur, par M. Vallot. Je me sens un peu dépaysé, je l'avoue, au beau milieu de ces chiffres et de ces grandes pages d'algèbre. Je suis donc obligé de garder un silence absolu sur la partie scientifique de ces mémoires, me bornant à constater devant vous mon insuffisance et mes regrets ».

La séance est terminée par le rapport suivant de M. d'Hombres :

« Messieurs,

» Les deux cahiers de la société du département de l'Aube ne méritent pas le reproche que l'on fait à la plupart des publications mensuelles. Les mémoires qu'ils renferment sont complets et du plus grand talent; ils font partie du volume de 1848 qui est la 26-27 année des mémoires de la société.

» Le premier cahier, nos 5 et 6, contient :

» 1<sup>o</sup> Un rapport de M. Des Etangs sur le *Catalogue des plantes vasculaires qui croissent spontanément dans le département de la Marne*, par M. Lambertye qui, au lieu d'une simple nomenclature, a considéré la nature géographique, la situation dans lesquelles croissent les plantes, l'époque de leur floraison, tout ce qui se rapporte à leur végétation dans les départements voisins.

» M. Des Etangs propose à ses confrères de déposer

honorablement dans leurs archives le catalogue raisonné de M. de Lambertye et de l'admettre au nombre de ses correspondants, ce qui a été adopté.

» 2<sup>o</sup> M. Battet-Petit rend compte ensuite d'*Une visite faite à des arbres fruitiers, dirigés et taillés par M. Lanier*. Il fait ressortir les avantages de la forme en U donnée aux pêchers et aux poiriers qui produisent plus de bois et plus de fruits que lorsqu'ils sont dirigés selon d'autres méthodes.

» M. Lanier ne borne pas ses nouvelles tailles à ces deux sortes d'arbres, sa méthode de conduire la vigne a paru aux commissaires de la société faire porter des fruits plus beaux et plus succulents. Aussi M. le rapporteur propose à la société de décerner à cet habile horticulteur une médaille d'or.

» 3<sup>o</sup> *Un essai géologique sur les sources de la Barse, par M. Boutiot*, m'a d'autant plus intéressé que je me suis spécialement occupé de recherches du même genre dans le département du Gard. Les sources ascendantes, les fontaines, les courants souterrains, les éruptions des *avéns*, dont je vous ai communiqué les descriptions, ont beaucoup de rapports avec les sources, les cours d'eau, les gouffres que fait connaître M. Boutiot et me font bien regretter de ne pas avoir le commencement du volume dans lequel M. Cottet a publié deux notices hydrogéologiques.

» 4<sup>o</sup> Le premier cahier que vous m'avez fait remettre est terminé par un rapport *Sur le semis des pommes de terre et la maladie de ces tubercules, par M. Des Etangs*. Nous avons reconnu, comme cet habile agronome, les avantages de semer et de planter de bonne heure, de conserver les pommes de terre dans un grenier sec au lieu de les tenir dans un cellier bas et humide, la préférence que méritent les variétés hâtives et les terres légères et en pente pour garantir les pommes de terre.

» Le second cahier des mémoires de la société d'agriculture du département de l'Aube, nos 7 et 8, qua-

tre fois plus volumineux que le premier, ne contient cependant qu'un *Mémoire historique sur la léproserie de la ville de Troyes*, accompagné de toutes les pièces justificatives dont la première est une charte datée de 1123, avec la liste des bienfaiteurs de cet établissement. Il y en avait, dit l'auteur, (M. Harmand) dix-neuf dans le diocèse de Troyes et deux mille en France, dont une auprès d'Alais, dans le quartier appelé encore *las malaoutières*. J'en ai parlé dans une notice sur cette ville, mais j'étais bien éloigné de me faire une juste idée de la lèpre.

» Vous seriez, Messieurs, surpris du tableau effrayant que trace M. Harmand. Comme lui, remercions Dieu d'avoir éloigné de nous ce fléau.

» J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, en vous rendant les deux cahiers que vous m'avez confiés, d'offrir à la société d'agriculture, des sciences, arts et belles lettres de Troyes, la dernière notice de nos travaux et les suivantes et de lui demander au moins les quatre premiers numéros qui sont le commencement de ceux-ci. C'est, je pense, une des sociétés avec lesquelles nous devons avoir une correspondance des plus intéressantes. »

---

*Séances des 29 juin et 13 juillet.*

*M. Liotard* fait part à l'Académie de la découverte et de l'acquisition qu'il vient de faire d'un livre extrêmement rare, et qui intéresse vivement ceux qui s'occupent de géométrie transcendante et de bibliographie.

A propos de cet ouvrage de George-Joachim Rheticus, *M. Liotard* entre dans des détails que nous sommes contraints d'abrégé.

Rheticus, on le sait, trouva que, même après le travail des géomètres et des astronomes allemands sur les triangles, il restait encore beaucoup à faire. Il entreprit de calculer de nouvelles tables. Il supposa le sinus total exprimé par l'unité suivie de quinze zéros; et, sur ce fondement, il calcula les sinus tangentes et secantes, pour tous les arcs croissants de minute en minute jusqu'au quart de cercle. Othon, son disciple, acheva et publia cet ouvrage sous le titre de *Opus Palatinum*. Barthélemy Pitiscus, autre savant de l'époque, aperçut de nombreuses fautes et des lacunes dans ce beau livre. Il essaya de corriger les unes et de combler les autres; et, armé de ce courage dont les Bénédictins, en France, ont donné l'idée et le modèle, il calcula de nouveau les sinus exprimés en seize chiffres pour toutes les minutes et les mêmes sinus en vingt-six chiffres pour toutes les secondes du premier et du dernier degré du quart de cercle.

Soit désir malencontreux d'abrégé, soit que le libraire ne comprit pas l'importance de cette dernière partie, il ne la mit que dans quelques exemplaires. Heureusement, les exemplaires complets ne sont pas tous perdus. M. Dejou, conseiller à la cour d'appel d'Orléans, donna le sien à Lalande, et M. Liotard est en possession de l'autre.

Non-seulement il est utile pour vérifier les tables ordinaires; non-seulement il est un admirable moyen d'abréviation auquel l'astronomie ordinaire doit tant de progrès; mais il est encore, sous le rapport typographique, une des productions les plus remarquables de l'époque.

M. Pelet lit un mémoire sur la réunion de tous les objets d'antiquités dans le Cavœdium de la Porte-d'Auguste.

Après avoir loué encore la restauration qu'il a obtenue de la sollicitude éclairée des autorités départementale et municipale, M. Pelet applaudit à la desti-

nation que ces mêmes autorités ont donnée au monument. Il en décrit successivement les richesses nouvelles, et signale, surtout, les pierres, socles, inscriptions, bases de colonnes, cippes, lapides milliarii, sur lesquels ne s'était pas encore portée l'attention des archéologues. Il termine par des réflexions sur l'art antique, et, en général, sur l'art dont l'étude et le culte sont si bien faits pour consoler et dédommager des fatigues et des mécomptes de la vie publique et des contrariétés ou des ennuis de la vie privée.

L'Académie décide que le mémoire de M. Pelet sera inséré en entier dans le recueil qui sera prochainement publié.

M. Pelet fait encore le rapport suivant sur le recueil de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône :

« Cette Société, dit-il, n'a été instituée que le 16 août 1844; elle a, cependant, déjà bien mérité de la science et des arts par la création d'un musée d'archéologie sacrée, et par la publication d'un intéressant volume de ses mémoires.

» M. Dardenne y fait un rapport extrêmement remarquable sur la ressemblance qui existe entre la marche de l'architecture et celle de la littérature, deux arts dont il attribue la naissance aux mêmes causes, qui sont le désir d'être utile et le besoin d'être illustre.

« N'est-ce pas le besoin de gloire et de renommée, » dit M. Dardenne, le besoin de se survivre à eux-mêmes, qui a poussé et les monarques puissants et les grands écrivains à fonder des monuments de pierre ou des monuments intellectuels, qui sont, les uns et les autres, l'expression d'une pensée, comme l'indique la racine latine de *monumentum* (*monere*, avertir) et la racine grecque de *μνημα* (*μνησθαι*, se souvenir)? »

» L'auteur démontre d'une manière incontestable que l'architecture a dû précéder partout la littérature, mais qu'elles se soutiennent toutes deux, se dirigent, grandissent ensemble; car c'est le même goût qui, d'abord pur, préside à leur développement et à leur perfection, puis qui finit par les égarer et les perdre, quand il s'est corrompu lui-même.

» De nombreux faits historiques, cités par M. Dardenne, démontrent que chez tous les peuples, souvent à l'état primitif, se fait remarquer le même besoin de revivre dans leurs monuments; mais, lorsque la force brutale a cédé le pas à l'intelligence, ce même besoin se fait ressentir dans la pensée qui préside à toute littérature.

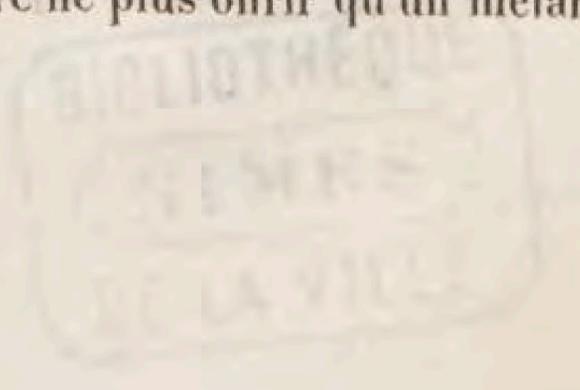
» Le but de M. Dardenne est de montrer le rapport intime qui unit les chefs-d'œuvre littéraires et les chefs-d'œuvre d'architecture; de prouver que, dans ces deux branches des sciences humaines, l'art a subi les mêmes vicissitudes, et que, chez les Grecs, chez les Romains et chez les Français, quoique dans des siècles bien éloignés les uns des autres, les mêmes effets se sont reproduits dans le même ordre.

» Par d'ingénieux rapprochements et de savantes citations, l'auteur de cet intéressant mémoire prouve que son opinion repose sur des fondements solides, et, après l'avoir lu, nous ne pouvons faire autrement que de conclure avec M. Dardenne :

« Qu'aux époques d'enfancement, l'art monumental et l'art littéraire flottent sans règles, sans but, d'une manière incertaine, et présentent l'image du cahos;

» Qu'aux époques où le bon goût, formé par des travaux antérieurs, exerce un empire salutaire, les arts et les lettres font paraître des chefs-d'œuvre,

» Et qu'enfin, aux époques de décadence, lorsque le bon goût, égaré de sa véritable voie, ne guide plus les hommes, on voit les produits de l'architecture et de la littérature ne plus offrir qu'un mélange



» incohérent de beau et de bizarre , de grand et de  
» mesquin , de rectitude et de mauvais goût. »

» Dans ses investigations , M. Dardenne ne s'est pas borné aux généralités : il nous a prouvé que le caractère de chaque ordre architectonique répond au caractère littéraire de l'époque où cet ordre domine ; la simplicité , la force , la sévérité sont en effet le caractère de l'ordre dorique dont l'origine se perd dans la nuit des temps ; n'est-ce pas aussi l'époque des premiers poètes de la Grèce , Homère , Hésiode , Callénius , Archiloque ?

» L'ionique , moins grave que le dorique , mais moins élégant que le corinthien , fut employé par les Athéniens , principalement sous Périclès ; c'est l'art dans son exquise pureté , dans son idéale perfection ; c'est l'époque de Sophocle , Euripide , Pindare , Anacréon , Hérodote , Thucydide , Démosthènes et tant d'autres écrivains illustres de cette époque.

» Quant à l'ordre corinthien , expression de la plus riche élégance , quoiqu'il soit d'origine grecque , il a été peu employé par les Grecs , et c'est chez les Romains , pendant la période gréco-romaine qu'il faut en étudier l'usage. Ce fut aussi l'apogée de la littérature et particulièrement de la poésie latine. Sous le beau siècle d'Auguste , vécurent Virgile , Horace , Ovide , Tibulle , Propertius. C'est aussi pendant cette période que la langue et la littérature perdirent leur rudesse , et acquirent avec la douceur et l'harmonie , cette élégance , cette richesse , cette *ornementation* que l'on remarque dans l'architecture.

» M. Dardenne fait le même rapprochement entre l'architecture et la littérature du moyen-âge ; il arrive même à démontrer que les phases diverses que subit notre langue se rapportent aux phases de l'architecture.

» Ce volume contient une excellente notice de M. l'abbé Cazet , sur l'église et l'abbaye de St-Marcel , à laquelle se rattachent beaucoup de souvenirs historiques

chers aux Chalonais ; c'est dans le cloître de ce monastère que mourut, le 11 avril 1142, Abélard ; il y fut d'abord enterré ; mais Pierre-le-Vénéral le fit exhumer pendant la nuit pour l'envoyer au Paraclet ; « à ce » présent funèbre, il joignit une absolution par écrit de » toute condamnation d'hérésie, et un certificat attestant qu'il avait reçu Abélard, moine de Chuny. Tel » avait été le vœu d'Héloïse, qui tenait à réhabiliter aux » yeux de tous la mémoire de son époux. L'abbé Pierre, » épuisant l'indulgence, alla ensuite au Paraclet renouveler en personne le don qu'il avait fait du corps de son cher fils. Il lui avait composé une épitaphe où il épancha sa juste admiration :

Gallorum Socrates, Plato maximus Hesperiarum,  
Noster Aristoteles, logicis (quicumque fuerunt).

» Les moines de St-Marcel, voulant consacrer parmi eux le souvenir de l'homme illustre, lui érigèrent, dans la chapelle de Notre-Dame, un cénotaphe en pierre, où il fut représenté couché, revêtu de son habit monacal. La chapelle ayant été renversée à une époque encore bien récente, quand on reconstruisit entièrement le monastère, le cénotaphe fut transféré dans l'église, d'où nous le verrons, plus tard, chassé par une tempête, qui en porta au loin les débris. La tombe d'Abélard fut troublée comme sa vie ; on fit voyager ses restes, de St-Marcel au Paraclet, du Paraclet à Paris, où il repose maintenant au cimetière du Père-de-Lachaise, sous le magnifique tombeau que lui avait élevé Héloïse, pour éterniser sa douleur. »

» M. Diard nous fait connaître deux monuments gallo-romains, incrustés dans une muraille du village de St-Marcel. L'un, trouvé en 1805, représente deux personnages de sexe différent, sculptés en relief. Chacun d'eux tient un verre à la main, et la femme tient, en outre, un panier dans lequel sont entassés des objets que M. Diard croit être des pains.

» Il pense que ces emblèmes ont été placés sur le

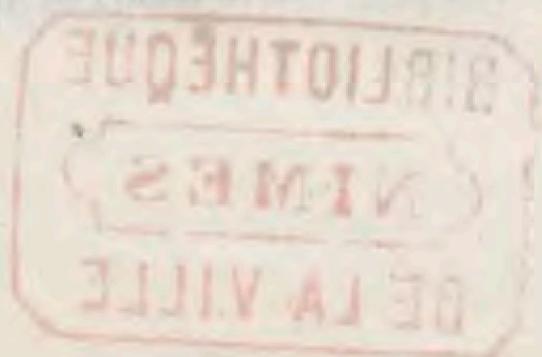


tombeau de deux époux qui avaient embrassé le christianisme, aussitôt après son établissement dans les Gaules, et que ce sont là les symboles de la communion.

» Cette interprétation peut avoir le mérite d'être nouvelle, mais nous ne croyons pas qu'elle doive être admise ; que l'on consulte l'antiquité expliquée ou l'ouvrage de don Martin sur la religion des Gaulois, on verra qu'il s'est trouvé dans les Gaules une infinité de tombeaux de l'époque gallo-romaine portant les mêmes emblèmes que celui qui existe à St-Marcel, mais qu'on doit donner à ces emblèmes une signification différente de celle que leur attribue M. Diard.

« Pour bien entendre à quel usage était destiné le  
» gobelet que tiennent les deux figures que nous avons  
» fait graver (Relig. des Gaul. v. 2, p. 289), il faut se  
» souvenir qu'outre les sacrifices, les libations et les  
» expiations qui se faisaient pendant tout le temps  
» destiné aux funérailles, qui ne se terminaient que le  
» neuvième jour, depuis que les cendres avaient été  
» déposées dans le tombeau, les anciens avaient mar-  
» qué d'autres temps pendant le cours de l'année  
» pour renouveler, et en quelque façon perpétuer les  
» derniers devoirs qu'on avait rendus aux morts au  
» temps de leur sépulture.

« Entre tous les mois de l'année, février était con-  
» sacré à ces cérémonies. De tout ce mois, le dix-neu-  
» vième jour, qu'ils appelaient alors le onzième avant  
» les calendes de Mars, était regardé comme le plus con-  
» vénable. On ne s'en tenait point encore là ; on célé-  
» brait aussi l'anniversaire des morts, et d'autres jours  
» marqués dans le Testament, qui étaient souvent gra-  
» vés sur les tombeaux et faisaient la plus grande par-  
» tie de l'inscription. Tous ces jours, on se transportait  
» au tombeau, on égorgait des victimes, on faisait des  
» sacrifices et des libations, on répandait du vin, du  
» lait et d'autres liqueurs sur l'autel ou sur le tom-  
» beau, enfin on faisait des festins funèbres. »



» Ainsi le gobelet que portent nos deux figures et la corbeille remplie de petits gâteaux que tient la femme sont les symboles du repas funéraire et ont été mis sur leur tombeau par les époux qui probablement *viventés posuerunt* pour rappeler à leurs successeurs les devoirs qu'ils avaient à remplir pour apaiser les dieux mânes et les leur rendre propices après leur décès.

» Le second monument est un bas-relief dont l'inscription indique un vœu fait au dieu Mercure Auguste, par Hébron, fils d'Avitus. Sur la pierre se trouve, assez grossièrement sculptée, une figure d'homme debout dont le corps est nu, sauf la poitrine sur laquelle on distingue un reste de manteau ; il tient de la main droite une bourse et de la gauche une espèce de corde terminée par un nœud ; de ce même côté, on voit un coq et une tortue ; à ce sujet, permettez-moi de vous rappeler, Messieurs, que le 29 mai 1847, j'eus l'honneur de vous faire un rapport sur un autel votif trouvé dans le territoire de Caveirac où se trouvaient ces mêmes emblèmes qui nous avaient fait supposer que cet autel, qui ne portait aucun nom de divinité, était pour nous l'indication d'un vœu adressé à Mercure. Cette simple conjecture se trouve aujourd'hui démontrée par l'inscription du monument de St-Marcel.

» A la partie supérieure de la pierre se trouve une petite figure gauloise, vêtue du sagum, et au-dessous un bouc et une massue.

» Enfin, sur la face latérale de gauche, on voit un double phallus sculpté en demi-relief.

» Nous partageons entièrement l'opinion de M. Diard relativement à cet antique monument.

» Ce Mercure barbu représente, selon lui, le Teutatès des Gaulois, être mixte, composé du dieu gréco-romain Mercure et du Teutatès celtique, dieu des combats. Cette considération fait dire à M. Diard : qu'il n'est pas étonnant de voir la massue donnée comme attribut à Mercure transformé en Teutatès, et il suppose que la corde qu'on voit à ses côtés n'est autre que la fronde

qui, chez les nations barbares, accompagnait ordinairement la massue, ou bien, dit-il, la corde destinée à lier et entraîner les captifs. Comme le mot Teutatès en langue celtique signifie *Père des hommes*, il n'est pas étonnant que Mercure soit symbolisé par un double phallus et représenté avec la barbe, ce qui n'était pas dans l'usage des Grecs ni des Romains.

» M. Diard pense que la petite figure gauloise vêtue du sagum, sculptée sur la même pierre, représente celui qui érigea le monument.

» Dans un intéressant mémoire, M. l'abbé Dorey nous fait connaître sept tableaux représentés sur un pareil nombre de fenêtres à l'hôpital de Chalon-sur-Saône; il prétend que ces tableaux sont les plus complets qui existent, que ce sont de véritables chefs-d'œuvre, d'un très-grand prix, et que cependant ils sont tellement oubliés que le moindre coup de vent les brisera bientôt. Nous aimons à croire que les justes réclamations de M. l'abbé Dorey auront été entendues et que ses craintes ne se réaliseront pas.

» A propos de ces mêmes vitraux, M. Eugène Millard, membre de la société archéologique de Chalon, ajoute qu'on reconnaît dans plusieurs des sujets qui y sont représentés, que le peintre-verrier s'est inspiré des créations du divin Raphaël, et que, si rien n'indique d'une manière précise à qui, d'entre les nombreux artistes de cette époque on doit attribuer les sept verrières de l'hôpital de Chalon, la manière italienne y est si évidente, qu'elle ne peut être que l'œuvre d'un de ses maîtres qui, comme Angrand-Leprince ou ses copistes, laissaient Robert Pinaigrier perpétuer la vieille école, et s'en allaient au-delà des monts quêter leurs modèles dans le même temps que Maître-Claude et frère Guillaume de Marseille, travaillaient au Vatican pour Jules II.

» M. Jules Chevrier fait la description d'un vase bysantin trouvé dans la Saône; il est incrusté en bronze fondu et paraît avoir été terminé au tour; nous re-

grettons vivement que la planche n<sup>o</sup> 8, qui en donne le dessin de grandeur naturelle, ne se trouve pas dans le volume adressé à l'Académie.

» M. Couturier fait connaître à la société la découverte d'un lieu de sépulture situé au sommet d'une montagne où l'on trouve une grande quantité de squelettes dont les têtes sont séparées des troncs, et très-souvent deux ou trois individus, hommes, femmes et enfants, trouvés dans la même fosse; il suppose que ces restes sont des débris gaulois de sacrifices humains ou des victimes des guerres de ces temps reculés. Cette dernière opinion nous semble la plus probable.

» Dans un grand nombre de localités, il existe des traditions dont l'origine est inconnue, qui se perpétuent d'âge en âge et deviennent une espèce de délassement pour l'ouvrier courbé sous un travail pénible; elles signalent, sous des formes différentes, des trésors cachés depuis des siècles, qui doivent faire la fortune et le bonheur de celui qui les découvrira; à Nîmes, c'est un veau d'or qu'on cherche dans les ruines; on croit, à Arles, à l'existence d'une chèvre d'or qui a le pouvoir de faire découvrir à ceux qu'elle protège des richesses cachées peu profondément sous le sol; je suis presque tenté de croire à la chèvre d'or depuis que, sous son patronage, notre confrère, Jules Canonage, vient de doter notre littérature d'un véritable trésor.

» D'après un intéressant mémoire de M. Rossignol, une tradition analogue signalait dans le voisinage de l'église de Gourdon, près de Chalon-sur-Saône, un trésor caché depuis longtemps; ce dicton était déjà confondu avec toutes ces voix mystérieuses qui veillent sur « les ruines lorsqu'une jeune bergère a découvert fortuitement, presque à fleur de terre, à l'ombre d'une pointe de rocher et sous une large brique romaine, le trésor qui était depuis longtemps l'objet des rêves du village. »

» Nous nous bornerons à vous indiquer ici quelles

sont les parties de ce trésor, que des révélations successives ont fait connaître, et à renvoyer les antiquaires aux inductions judicieuses que tire M. Rossignol de cette découverte importante connue dans le monde savant sous le nom de *Trésor de Gourdon*.

» Il consiste en un vase et un plateau en or massif du poids de 520 grammes, et de 104 médailles en or de deux modules différents, et des quatre empereurs Anastase, Justin, Léon et Zénon.

» Si ces objets composaient tout le trésor de Gourdon, dit M. Rossignol, il n'était pas considérable; mais les condamnations de la justice nous donnent le droit de supposer qu'elle n'a pas eu connaissance de tout ce que la terre contenait.

» M. Marcel Canat fait la description d'une statuette en bronze découverte près du Bourg-de-Pierre, renfermée dans un riche coffret de marbre blanc contenant, en outre, des médailles de Constantin et des dents de sanglier.

» Cette statue représente une Diane chasseresse, mais la lithographie dont elle devait être accompagnée ne se trouve pas dans le volume. M. Marcel Canat le termine par une notice, pleine d'intérêt, sur l'église de St-Decat, ses fortifications et les peintures murales découvertes dans une des chapelles de ce monument ignoré.

» Nous renvoyons à l'appréciation de notre digne confrère, M. Ignon, l'examen d'un travail de M. Bessy-Journet, sur diverses médailles gauloises et mérovingiennes. »

La séance est terminée par une nouvelle communication de M. d'Hombres, relative à la caverne à ossements fossiles, de St-Julien.

Voici les renseignements recueillis tout récemment :

« M. Bonneau, propriétaire d'une vigne et olivette, à mi-côte sur le penchant méridional de la montagne

de l'ermitage dit de *St-Julien-d'Ecosse*, qui n'est séparée d'Alais que par le Gardon, y a découvert, le 20 mars 1849, une caverne très-intéressante pour les géologues, à cause des restes d'animaux qu'elle renferme. Il s'est empressé de l'annoncer aux curieux, en a fort obligeamment facilité l'exploration à tous ceux qui se sont présentés, et leur a généreusement offert, dans l'intérêt de la science, ce qu'il avait lui-même recueilli.

» La montagne de l'ermitage appartient au groupe oxfordien; d'après plusieurs observations dont j'ai pris la moyenne, j'ai fixé sa hauteur à 289 mètres sur le niveau de la Méditerranée, 161 mètres sur le Gardon.

» Il y a d'autres cavernes dans cette montagne. Celle dite vulgairement *la Diane*, du côté du levant, a été de tout temps, je crois, visitée par les écoliers; nous allions y chercher des statuelites assez brillantes, de toutes les formes, mais jamais nous n'y avons vu des débris organiques, comme dans la grotte de M. Bonneau.

» Comme beaucoup de cavernes, celle-ci offre une suite de couloirs, tantôt resserrés et surbaissés, tantôt formant des cavités larges et élevées; elle se prolonge une cinquantaine de mètres dans la montagne; son inclinaison totale est ascendante et peu considérable. On voit, à droite et à gauche, des ouvertures irrégulières de diverses grandeurs; mon fils et deux des personnes qui étaient avec nous lors de notre première exploration, en élargirent une rez-terre, à coups de bêche, dans laquelle ils pénétrèrent et ils en rapportèrent des coprolites, des dents, et plusieurs ossements d'animaux, comme on en trouve vers le milieu de la caverne, dans un limon brunâtre, mêlés de stalagmites, quelquefois recouverts de concrétions, mais jamais pétrifiés.

» M. Barnier a visité, au moyen d'une échelle, la plus haute et la plus large des ouvertures latérales;

il n'y a point vu d'ossements, mais il y a reconnu des concrétions et le passage d'un filet d'eau, dont nous avons déjà remarqué les traces; ces écoulements doivent avoir lieu après les infiltrations des pluies sur la montagne, indépendamment des eaux qui suintent habituellement des parois et des voûtes de la grotte. M. Barnier fut bientôt arrêté; le couloir devint trop étroit; mais il est probable qu'il se prolonge et se ramifie, peut-être s'élargit-il de nouveau, peut-être découvrira-t-on, un jour, une autre issue et des communications entre les diverses cavernes de St-Julien.

» Nous n'avons point trouvé de cailloux roulés, comme on en voit ailleurs, qui font supposer que des courants les ont entraînés avec le limon et les ossements divers qu'on y rencontre. Sans doute certaines cavernes ont été remplies ainsi, mais je crois que d'autres servaient de repaire aux animaux carnassiers dont on retrouve les restes avec ceux des divers animaux qu'ils dévoraient. C'est l'opinion de plusieurs savants recommandables, entre lesquels il suffit de nommer Cuvier et Buckland.

» Je vais donner la note des ossements de la grotte de M. Bonneau que je conserve dans mon cabinet: d'abord des dents de hyène qui sont les plus communes dans ces sortes de cavernes; j'ai une mandibule telle que celle représentée T. IV, Pl. XXIX, Fig. 14 de Cuvier, plus complète, puisqu'il y a la dent canine, deux incisives et qu'elle se termine à la suture; j'ai de plus le corps d'un axis, une vertèbre dorsale, une partie inférieure d'humérus gauche, un cubitus droit, la partie inférieure d'un radius droit, un tibia gauche, trois os métacarpiens, une astragale, plusieurs dents détachées et une portion de mâchoire supérieure.

» J'ai des incisives inférieures, une canine et la première phalange du doigt externe du côté droit de l'ours.

» M. Barnier m'a donné un morceau de la mâchoire

gauche d'un chacal. J'ai trouvé des dents molaires de bœuf ; l'extrémité supérieure d'un fémur gauche , l'extrémité supérieure d'un tibia , des phalanges intermédiaires du pied antérieur gauche , une tête d'humérus et beaucoup de débris.

» Mon fils a trouvé un fragment de bois de cerf , un canon du pied droit de devant du même , et j'ai le même ossement d'un cerf plus petit. J'ai un humérus de lagomys , des os fracturés d'un oiseau de la taille d'une poule ; je cite le dernier, comme le plus rare des ossements que je possède , un radius gauche de lion , reconnu par M. Gervais , professeur de zoologie , à Montpellier.

» Vers la fin de la même année 1849 , M. Murjas , d'Alais , a trouvé quelques ossements fossiles dans sa propriété vers le sommet du roc de Duret , appartenant au même groupe de St-Julien d'Ecosse.

» Je ne peux guère donner le nom de caverne au creux qu'il m'a montré de 1 à 2 m. de largeur sur 2 de profondeur et autant de hauteur , se terminant en une fissure qui monte jusqu'à la surface du sol. Mais le rocher de Duret est fort caverneux , comme tous ceux de la même nature ; il a été de tout temps exploité par les chaufourniers et les carriers ; il est très-vraisemblable que l'ancre dont il est ici question faisait partie anciennement de quelque grotte plus considérable. On voit tout contre une ouverture que M. Murjas a murée , parce qu'elle donnait entrée chez lui , en venant du revers de la montagne ; il a miné et taillé le roc du côté du nord pour y construire une agréable terrasse qui domine le Gardon , la ville et toute la campagne d'Alais.

» C'est en faisant ces réparations qu'il fut frappé , m'a-t-il dit , à l'aspect de cinq grosses dents pointues , blanches et d'un bel émail qu'il ramassa ainsi que divers os qui lui parurent remarquables en cet endroit ; il les donna aux amateurs de sa connaissance , et j'en ai eu ma part. J'y ai recueilli depuis une mandibule ,

deux vertèbres , un humérus , la moitié d'un cubitus.

» J'ai porté à Montpellier les os que j'ai trouvés moi-même , avec ceux qu'on m'a donnés ou prêtés. M. le professeur Gervais a , dans le musée de la faculté des sciences , les squelettes et les pièces de comparaison nécessaires ; c'est à ce savant zoologiste que je dois les déterminations suivantes :

» Je n'ai pu voir qu'une des dents dont m'avait parlé M. Murjas , c'est une dent canine droite supérieure de blaireau ; il m'a assuré que les autres étaient beaucoup plus grosses.

» La petite mandibule et les vertèbres , l'humerus , le cubitus , que j'ai trouvés et plusieurs autres os semblables appartiennent aussi au blaireau ; j'ai du même animal des femurs , des tibia , des radius , des côtes et un os occipital ;

» J'ai une portion supérieure de femur d'un loup ;

» Une portion supérieure mutilée de femur qui paraît être d'un chevreuil ;

» Un tibia sans épiphyses et un calcaneum d'un jeune sanglier ;

» Une phalange de mouton ;

» Plusieurs os longs de lapin ;

» Deux tibia , une portion d'humerus , et d'autres os fracturés de coq ;

» L'extrémité inférieure d'un tibia droit de bœuf , un os scophoïde du torse gauche du même animal.

» Presque tous ces os sont teints d'une couche terreuse ; il y en a de recouverts d'une légère concrétion ; mais leur aspect , comme leur nature , indique un enfouissement moins ancien que celui des autres cavernes osseuses. M. Gervais ne le regarde pas comme antérieur à l'époque gallo-romaine.

» Quoique persuadé que certaines grottes et celle de M. Bonneau particulièrement ont été les repaires des animaux carnassiers , j'admets néanmoins le système du remplissage pour beaucoup d'autres , et je crois sans difficulté que dans celle de Duret , par exemple ,

les os sont arrivés par la fissure supérieure : il y en avait une fort petite quantité (un plein chapeau tout au plus), et ils proviennent de huit espèces d'animaux. On ne peut point supposer qu'ils aient habité et laissé si peu de restes dans cette caverne ; ainsi un courant aurait charrié les ossements recueillis chez M. Murjas, ceux qui appartenaient à de gros mammifères se sont brisés dans le trajet ou n'ont pu entrer dans la fissure et ont roulé plus loin ; la plupart des autres assez intacts, quoique fragiles, devaient être encore entourés de chairs, c'étaient des animaux morts et non leurs os que les eaux entraînaient. On peut dire que les fragments de pierre, de la même nature que le rocher et tous anguleux, sont tombés les derniers dans la fissure. Il n'y a point de galets, ni de gravier, ni de limon, et l'on n'aperçoit pas la moindre trace de cette pâte calcaire qui emplit les brèches osseuses ; mais il est possible qu'ils aient disparu ainsi que la majeure partie des os, à la suite des travaux plus ou moins anciens de mines ou de terrassement, seulement il est plus difficile de comprendre comment des courants n'auraient pas rempli la caverne de *La Diane* et sa cheminée dont j'ai parlé précédemment ? Ces ouvertures sur la même montagne, du même côté, sont plus basses, fort larges et perpendiculaires.

»Je mentionnerai, en terminant cet article, les fissures qu'on remarque dans cette montagne pleines d'une concrétion calcaire rougeâtre, farcie de globules de fer manganésifère, que la gelée et les pluies détachent et font rouler sur les terres voisines. M. de Roys pense qu'ils appartiennent à cette grande formation de fer hydraté qui fournit la majeure partie des fers exploités, le *bohnerr* des Allemands. MM. Brougniar et Elie de Beaumont en ont observé en différents pays et particulièrement dans les terrains jurassiques ; ils l'ont appelé *fer hydroxidé.* »

*Séance du 27 juillet.*

*M. Nicot* lit une note sur le souterrain de la Traversette (Hautes-Alpes). On s'est longtemps occupé de cet ouvrage, mais l'origine et l'époque de la construction sont encore inconnues. Les uns l'attribuent à Annibal, d'autres à Louis XII qui l'aurait fait faire pour pénétrer dans le Milanais. Suivant une tradition locale, il est l'œuvre d'un marquis de Saluces, et, d'après Gaillard, il aurait été fait par François I<sup>er</sup> qui y aurait fait passer son armée et son artillerie.

*M. Nicot* discute et réfute ces diverses opinions et essaie d'établir la sienne. Il croit que ce souterrain est dû aux Sarrazins.

1<sup>o</sup> Il est semblable à ceux qu'ils ont construits dans la Septimanie, la Provence et les Alpes ;

2<sup>o</sup> Il aboutit inférieurement à une vieille construction ruinée qui présente tous les caractères d'un édifice sarrazin ;

3<sup>o</sup> Il était nécessaire pour eux comme poste de guet et de sûreté ;

4<sup>o</sup> Des anneaux ou agrafes, destinés à suspendre les armes et trouvés au nombre de 12 en 1766, indiquent que le souterrain était une demeure fixe et non un chemin couvert de France en Italie.

*M. de Castelnau* lit le rapport suivant :

« Notre laborieux et savant confrère de Rouen nous a adressé un rapport présenté par lui au conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine-Inférieure, touchant les épidémies qui ont régné depuis 1814 jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1849 dans l'arrondissement de Rouen.

» Le docteur Vingtrinier réalise la pensée d'Hip-

pocrate : « Pour aimer la médecine , il faut aimer les hommes. » Pratique médicale , — pratique philanthropique , — travaux de littérature médicale et de littérature philanthropique , voilà l'emploi de toutes les heures de notre confrère. — Dévouement et désintéressement , tel est le double pivot de son activité individuelle.

» Sans doute, à cause de l'émotion dont ne sont pas encore revenus les habitants de son département , le docteur Vingtrinier donne , en premier lieu , l'historique du choléra de 1849.

» Cette épidémie a commencé ses ravages en France , si je ne me trompe , dit notre confrère , par le petit port de la Manche nommé Yport. C'était à la fin de novembre 1848. — En décembre , la ville de Fécamp , qui en est proche voisine a été atteinte. Le village perdit plus du sixième de ses habitants (58 sur 300) ; la ville 1 sur 84 (113 sur 9500). Ce début était effrayant.

» Le Havre et Rouen eurent bientôt leur tour.

» De là l'épidémie gagna diverses localités de l'arrondissement de Rouen , le seul dont s'occupe le docteur Vingtrinier. Neuf communes furent atteintes ; il périt 942 individus dans l'arrondissement.

» L'observation des lieux et des dates d'invasion n'explique pas la marche de la maladie : « Ce sont , » dit notre confrère , autant de trombes empestées qui » se sont abattues et épanchées dans certains lieux » entourés sans doute d'une atmosphère attractive ; » mais toujours dans des lieux humides et parcourus » par des cours d'eau. » Nous ne pouvons généraliser l'observation de notre confrère.

» Un fait curieux à ajouter aux nombreuses excentricités des épidémies , c'est une recrudescence manifestée à Boudeville , par l'atteinte *simultanée* de 30 à 40 personnes qui habitaient un carrefour , et dans l'espace de 100 mètres, douze individus succombèrent en huit jours.

» Envoyé sur les lieux par l'autorité, dès le commen-

cement de ce brusque retour du mal, le docteur Vingtrinier crut en trouver la cause dans les émanations issues du remuement des terres nécessité par un pont écroulé à 50 mètres du carrefour. Sur la prescription de notre confrère, ces terres furent arrosées pendant quelques jours avec de l'eau chlorurée et une soluté de sulfate de fer. Après ce soin, il n'a plus été observé de cholériques.

» En comparant l'étendue et l'intensité du fléau dans l'arrondissement de Rouen avec les effets produits par celui de 1832, le docteur Vingtrinier trouve neuf communes frappées en 1849, tandis que quarante-cinq furent atteintes en 1832. — 1822 personnes furent atteintes à cette époque : 1596 à 1849.

» Des neuf communes atteintes par la dernière épidémie, six ont donné un plus grand nombre de morts qu'en 1832 ; dans les autres, les décès ont été moins nombreux.

» Ceux qui regardent une maladie comme une unité élémentaire indécomposable, et non comme un tout résultant de la combinaison de divers états morbides ont discuté sur la contagion absolue du choléra. Pour les médecins de l'école hippocratique, la contagion est un mode et même un état morbide ; un accident qui peut se joindre à une foule de maladies, par une réunion de circonstances dont l'étude rigoureuse peut seule permettre de décider si une maladie est donnée avec ou sans contagion. Une maladie peut, d'après cela, prendre ou laisser le caractère contagieux dans le cours de sa marche, et selon les circonstances individuelles ou générales.

» Sur cette question, agitée pendant la dernière épidémie, notre confrère s'exprime sagement : « Nous » avons recherché, dans les diverses localités que nous » avons visitées, si le contact avec les malades n'avait » pas aussi bien que la constitution épidémique, amené » des faits de transmission. Ici, nous nous bornerons » à dire que les observations de contagion bien prouvées

» sont si rares qu'on peut, qu'on doit même, sans  
» compromettre la sûreté publique, déclarer que le  
» *choléra n'est pas contagieux*. Il est certain d'ailleurs  
» que l'opinion contraire ferait plus de victimes par l'a-  
» bandon qu'elle amènerait ; il ne faut donc pas publier  
» des faits inquiétants et surtout sans importance sé-  
» rieuse, mais indiquer les précautions bonnes à  
» prendre. »

» Les moyens empiriques ont échoué ; le traitement  
a dû être dirigé selon les phases de la maladie. Les  
médecins de la Seine-Inférieure ont constaté, comme  
partout, l'état de stupeur des voies digestives dès les  
premiers périodes, ce qui rendait le traitement nul dès  
l'invasion de la maladie. Il est constant que cette stu-  
peur n'atteint pas seulement les voies digestives ; mais  
tous les organes des perceptions et des manifestations  
des facultés affectives, intellectuelles et organiques sont  
frappés de stupeur, d'un état de mort incomplète,  
le plus souvent le choléra n'est qu'une agonie, l'on  
pourrait l'appeler un *état de vie apparente* par oppo-  
sition avec l'état de mort apparente.

» A Rouen comme à Nîmes, comme partout, la pre-  
mière période a varié dans sa durée : quelquefois le cho-  
léra a été foudroyant ; plusieurs personnes sont mortes  
en six, cinq et même deux heures (p. 11). D'autres  
fois la phase algide a duré jusqu'à huit jours. Pendant  
cette période, le docteur Maucomble a vu chez pres-  
que tous ses malades, et ils étaient nombreux, la  
sueur ruisseler au-dessous du lit (p. 12). Cette exsu-  
dation était exceptionnelle en 1832.

» Le docteur Vingtrinier expose ensuite les mesures  
hygiéniques prises ou à prendre. — Il n'abandonne  
pas le malade lorsqu'il paraît avoir cessé de vivre ; il  
rappelle le besoin, surtout pendant les épidémies,  
d'un *prévôt de la santé* sans la permission duquel, au-  
trefois, à Paris, on ne pouvait faire les inhumations.

» Vous avez plus d'une fois, Messieurs, appelé de  
vos vœux des mesures propres à préserver vos conci-

toyens du supplice d'être enterrés vivants. Le retard à l'accomplissement de vos légitimes désirs ne vous découragera pas; et, par votre persévérance, vos frères auront une agonie plus calme; les parents ne seront plus émus par un horrible doute; le crime aura un épouvantable instrument de moins à sa portée, et le coupable cachera plus rarement son crime.

» Dans la deuxième partie de son rapport, le docteur Vingtrinier rend compte des épidémies diverses qui ont régné dans l'arrondissement depuis 1826. La variole envahit un grand nombre de communes pendant cette première année.

» En 1828, les fièvres intermittentes pernicieuses atteignirent 3,000 habitants de la Basse-Seine.

» En 1829, 1,200 furent malades; il mourut un malade sur cent. Notre auteur compare cette épidémie à celle décrite par le célèbre Lepeeq de la Cloture, en 1775, 1776.

» Le docteur Vingtrinier vit des *Petites véroles confluentes* épidémiques répétées deux à trois fois chez le même individu. Un jeune homme de 22 à 23 ans perdit un œil dans la quatrième variole confluyente.

» La vaccine ne peut être taxée, après ces faits, de manquer aux espérances qu'on avait conçues de sa vertu préservatrice. Dans cette épidémie, elle eut toute la gloire du combat. La vaccination, exécutée malgré le mauvais vouloir des intéressés, arrêta le fléau.

» Le *choléra* frappa 45 communes de l'arrondissement de Rouen, en 1832, et produisit 1,373 décès.

» Les maladies populaires qui sévirent pendant les années suivantes furent: une *péritonite purulente*, chez les femmes enceintes; une *pneumonie aiguë*, chez les enfants à la mamelle; une *pneumonie muqueuse adynamique*. — Chacune de ces épidémies ne frappa qu'une seule commune.

» La grippe, qui envahit toute la France en 1827, ne laissa pas l'arrondissement de Rouen.

» Le docteur Vingtrinier résume son long article de cette épidémie par les corollaires suivants :

1° La grippe s'est développée dans l'arrondissement de Rouen et dans le département, depuis le 25 janvier jusqu'au 25 février 1837; la disparition a été aussi brusque que l'invasion;

» 2° La maladie s'est développée pendant la constitution atmosphérique humide et froide d'un hiver presque sans gelée, et après une année de pluies;

» 3° La maladie a atteint la moitié de la population;

» 4° La grippe est une inflammation catarrhale des muqueuses nasale et pulmonaire, avec influence asthénique particulière;

» 5° Elle est épidémique sans être contagieuse. Seule, elle n'a pas été mortelle; par ses complications et plus encore par son influence sur les maladies chroniques des vieillards, elle a augmenté le chiffre de la mortalité.

» En 1838, la ville d'Elbeuf perdit 130 enfants d'une épidémie de rougeole qui se compliquait de bronchite et de pneumonie-aiguë. Cette épidémie avait été précédée d'oreillons. — Trois communes voisines partagèrent le sort d'Elbeuf.

» Diverses localités de l'arrondissement de Rouen furent visitées par la coqueluche, la variole, la rougeole, les fièvres typhoïde, milliaire, scarlatine.

» En 1845, une fièvre typhoïde muqueuse décima la commune de Fontaine-le-Bourg.

» Rouen fut, en 1848 et 1849, le théâtre d'une épidémie d'ophtalmie-purulente, avec caractère contagieux.

» Les enfants des écoles et des crèches furent surtout atteints.

» Les lotions de sulfate de cuivre ou de sublimé, au

commencement ; plus tard , vésicatoires , lotions iodurées ; application , chaque jour , pendant 10 , 15 et 20 jours d'une sangsue à l'un des angles des yeux , furent les moyens curatifs.

» L'ordre chronologique ramène le choléra de 1849. — Le docteur Vingtrinier en profite pour faire certaines comparaisons.

» En 1832, la maladie dura 8 mois dans le département de la Seine-Inférieure. — Elle fit périr 2,804 individus.

» En 1849 , elle dura 12 mois ; elle immola 1,719 personnes. — Il est à remarquer que , par exception , l'arrondissement du Havre eut plus de morts dans la seconde épidémie que dans la première.

» Dans celle-ci , il périt 52 personnes sur 100 malades. En 1832 , ce ne fut que 45 sur 100 , et sur 45 communes ; tandis que 9 communes fournirent le contingent des décès en 1849 : d'où, la deuxième épidémie aurait été relativement plus meurtrière.

» Les femmes ont été plus aptes à la maladie ; mais elles ont mieux résisté contre son effet funeste.

» Le docteur Vingtrinier fait suivre ce relevé d'une notice bibliographique sur les ouvrages publiés en 1832 et 1849 sur le choléra. Il termine par les récompenses accordées.

» Notre laborieux confrère ne croit pas devoir poser sa plume sans nous parler du typhus observé en 1814, alors qu'il était encore étudiant.

» Animé déjà du zèle et de l'esprit d'observation qui ne l'ont pas quitté depuis 36 ans , le docteur Vingtrinier dépeint les impressions produites sur lui par cette maladie pestilentielle.

» Trois ou quatre mille malades ou blessés descendirent la Seine, de Paris à Rouen ; le tableau que nous trace le docteur Vingtrinier est horrible. On voyait sortir de ces bateaux, véritables cloaques, les pauvres

blessés, couverts de haillons, de gale, de vermine, et accablés par le typhus. L'intrépide docteur Vigné leur donnait les premiers soins sur le bord de la rivière, d'où ils étaient dirigés dans les hôpitaux improvisés.

» Notre confrère dépeint le courage des médecins, des administrateurs, des étudiants, des sœurs. Il n'oublie pas ces quatorze tombes qui, groupées autour de celle du docteur Boismare, ont reçu quinze victimes de ce terrible ennemi.

» Honneur, cent fois honneur à tous ces braves gens !  
» Mais aussi, honneur, cent fois honneur à ceux qui ont  
» persévéré avec courage et qui, malgré tant de pertes,  
» ont toujours voulu continuer à lutter avec le fléau !  
» Eux aussi, pourtant, ils auraient mérité une récompense ! . . . . .

» Que ce souvenir les dédommage !

» Les maladies endémiques du même département sont les fièvres intermittentes, dans la Basse-Seine.

» Darnetal était le siège endémique d'une dissenterie rebelle aux médications qui a cédé aux améliorations hygiéniques.

» Le goitre habite plusieurs localités ainsi que la teigne. Le chlorure de chaux et le sulfate de fer en lotions et en pommade ont réussi au docteur Vingtrinier contre cette dermatose.

» En terminant son travail, notre confrère exprime le regret de l'insuffisance des moyens préservatifs contre les épidémies.

» Il ne trouve pas les mesures hygiéniques actuelles capables d'éloigner totalement leurs attaques nouvelles ; il est convaincu, néanmoins, qu'elles diminuent le nombre des malades.

» Nous aurions désiré voir sortir de la plume de notre savant et expérimenté confrère, quelques projets de grands travaux de salubrité. Le docteur Vingtrinier a tout l'acquis nécessaire pour mener à bien de tels projets.

» Les grands travaux d'agriculture ou de construction ont pour résultat d'améliorer immédiatement le sort moral et physique des travailleurs ; les travaux qui ouvrent des voies de communication , qui dessèchent des marais , endiguent des rivières , percent des montagnes , ont la plus heureuse influence sur la santé générale , tout en augmentant et améliorant les produits.

» Entendons-nous parler de pestes depuis que nos villes sont mieux percées , nos rues mieux éclairées et mieux nettoyées ?

» L'observation la plus limitée nous apprend que les maladies sont les compagnes de l'ignorance , de l'immoralité et de la misère. Par le progrès de l'éducation , l'hygiène restreindra les services de la médecine pratique ; la maladie et le crime deviendront de rares exceptions. Améliorer le sort des masses par l'éducation et les grands travaux , voilà l'hygiène.

» Remercions notre confrère , le docteur Vingtrinier , de son travail ; félicitons ce praticien philanthrope du zèle avec lequel il enregistre les faits qu'il lui est donné d'observer , et de l'empressement qu'il met à faire parvenir au public intelligent le résultat de ses méditations. »

La séance est terminée par la lecture d'un rapport de M. Ignon , sur la seconde partie du recueil de l'académie de Chalon.

« Les amateurs de numismatique , dit-il , doivent avoir une prédilection bien marquée pour les monnaies mérovingiennes , d'abord parce qu'elles sont presque toutes en or , qui est la matière la plus noble , comme le dit Leblanc , *Traité historique des Monnaies de France* ; en second lieu , parce qu'elles sont rares , circonstance non moins précieuse pour eux , et enfin parce qu'elles sont , pour la plupart , difficiles à déchiffrer , à expliquer , à déterminer , à classer et qu'elles offrent sous ce rap-

port de véritables problèmes qui sont comme autant de bonnes fortunes qui leur fournissent l'occasion d'exercer leur intelligence et de mettre à profit leur érudition. Ces réflexions, Messieurs, nous sont suggérées par les notices de M. Félix Bessy, insérées dans le premier volume des mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.

« L'étude de la numismatique, dit-il, est toujours » pleine d'intérêt et tellement attrayante, qu'une fois » entrée dans l'esprit, elle attache, elle tourmente, » comme un problème dont la solution est peut-être » peu importante, mais à laquelle on ne voudrait pas » renoncer. N'y a-t-il pas, dans l'essence même de » l'esprit humain, une curiosité innée? N'est-il pas » dans la nature de cette curiosité à jamais insatiable, » de chercher à connaître ce qu'on ne connaît pas et » à mieux connaître ce qu'on connaît déjà? »

» L'amateur se révèle, il se peint dans ces quelques lignes, mais avec trop de modestie. Cette aspiration naturelle vers la connaissance du vrai en toutes choses n'a pas pour objet la satisfaction d'une vaine curiosité. Les hommes de science et d'études, même spéculatives, ne sont pas des égoïstes; ils ne travaillent pas pour eux seuls, ils remplissent en quelque sorte une fonction sociale.

» Dans ces temps agités, surtout au milieu des révolutions qui changent la face des empires et qui menacent d'ébranler les antiques fondements sur lesquels repose la société moderne; quel est l'homme qui ne suit pas avec un vif intérêt les travaux de ces savants laborieux qui, s'isolant en apparence de leur époque et échappant à ce mouvement fébrile qui semble emporter les générations présentes vers les aspirations d'un avenir fabuleux, remontent le cours des âges, éclairent par des études patientes les origines obscures de ces sociétés qui ont traversé les siècles et mettent en lumière les institutions, les lois, les mœurs, les usages, les arts qui ont garanti leur durée.

» Ce n'est pas à vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de dire que la numismatique n'occupe pas une place indifférente dans cet admirable ensemble de monuments historiques qui, retraçant à nos yeux la véritable physionomie des temps antiques, sont la leçon vivante du présent et le perpétuel exemple de l'avenir.

» Le travail de M. Félix Bessy contient cinq notices portant attribution d'autant de médailles et un catalogue de toutes les monnaies mérovingiennes, fabriquées à Chalon-sur-Saône. Ce catalogue, accompagné de deux planches de figures, se prêterait difficilement à l'analyse; il présente, néanmoins, un haut caractère d'utilité pour les numismates en ce qu'il leur fournit un sujet d'études et des points de comparaison.

» Il contient cinquante-quatre monnaies dont huit inédites. Trente-six appartiennent à l'auteur du mémoire, dont deux seulement en argent, les autres en or.

» Avec un sentiment tout patriotique, M. Bessy fait remarquer que parmi les capitales des royaumes Mérovingiens, Chalon-sur-Saône est celle qui a fourni le plus grand nombre de ces monnaies, puisqu'on n'en connaît que 19 de Paris, 16 de Bordeaux, 14 de Metz, 17 d'Angers, 23 d'Orléans, 22 de Rouen, etc.

» Le nom de la ville en légende est : CABILONNO OU CABLONNO OU CAVILONNO OU CAVELONNO.

» La croix est presque toujours cantonnée de C+A.

» Parmi ces 54 monnaies, il en est deux qu'il nous serait difficile d'attribuer à l'atelier monétaire de Chalon-sur-Saône.

» La 31<sup>e</sup> MEROVÆUS figure de profil BC MUDELENUS, croix cantonnée de C+A. Cette dernière circonstance de la croix cantonnée de C+A est sans doute celle qui a déterminé M. Bessy à comprendre cette monnaie parmi celles frappées à Chalon-sur-Saône; mais est-il bien vrai que cette croix ainsi cantonnée soit la marque exclusive de l'atelier monétaire de cette localité? Le nom du monétaire Mudelenus, inscrit au revers ne se trouve dans aucune autre monnaie du catalogue.

» Un doute s'est élevé sur la question de savoir s'il fallait attribuer cette monnaie à Mérovée, troisième roi franc, qui régna de 448 à 458, ou au fils aîné de Chilpéric 1<sup>er</sup>, roi de Soissons ou de Neustrie, qui s'appelait aussi Mérovée. Ce doute a été proposé par Leblanc; il ne nous paraît pas qu'on doive s'y arrêter. Ce second Mérovée, fils de Chilpéric, n'a jamais régné. Son père, pour le punir d'avoir épousé, contre son gré, sa tante Brunehaut, le condamna à être tondu, ce qui était la dégradation civique des Mérovingiens, et le fit enfermer dans un monastère d'où il ne s'échappa que pour mener une vie vagabonde, remplie de traverses et de malheurs, qui le contraignirent à se suicider pour ne pas tomber vivant au pouvoir de ce père irrité dont il redoutait la vengeance. Comment supposer d'ailleurs que dans la capitale du royaume de Bourgogne, sur laquelle il ne paraît pas que Chilpéric, et encore moins son fils Mérovée aient eu la moindre autorité, on ait frappé de la monnaie en l'honneur de ce prince Neustrien.

» Que s'il faut l'attribuer au premier Mérovée, cette monnaie ne paraît pas non plus avoir été frappée à Chalon-sur-Saône, qui ne dut avoir d'atelier monétaire que lorsqu'il fut devenu la capitale d'un des quatre royaumes mérovingiens.

» Elle donnerait encore lieu à l'examen de quelques questions que nous nous contenterons d'indiquer.

» Mérovée était-il païen? La croix placée au revers de sa monnaie n'est-elle pas un contraste avec sa religion individuelle? serait-ce un acte de déférence pour la religion de ses sujets?

» Les monétaires romains, qui ont dû être employés par les premiers monarques mérovingiens, auraient-ils continué à se servir au moins de l'un des coins qui leur servait à frapper les monnaies romaines, celui du revers?

» Il serait aussi bien difficile de ne pas exclure de ce catalogue le n<sup>o</sup> 54, JUSTINUS, profil à gauche

R7 CAVI. . . ONO. ( Lecture douteuse , — plus que douteuse , en effet ) espèce d'aigle.

» Ici , pas de croix cantonnée de C+A , pas de Roi mérovingien du nom de Justin , pas même de personnage illustre de ce nom dont l'histoire de ces Rois fasse mention. Les monnaies grecques et les monnaies mérovingiennes se ressemblent ; celles-ci ont été faites à l'imitation des premières ; elles ont le même poids et la même valeur.

» Deux Empereurs du nom de Justin ont régné à Constantinople. Le premier , dit le Vieux , de 518 à 527 ; le deuxième , dit le Jeune , neveu de Justinien et son successeur , de 565 à 578. Ne serait-il pas plus naturel d'attribuer à l'un de ces deux Rois la monnaie n° 54 du catalogue de M. Bessy ?

» Ce numismate , au surplus , ne serait pas le seul qui aurait commis une erreur de cette nature. Voici ce que nous lisons dans une note de l'*Histoire générale du Languedoc* , par dom de Vic et dom Veissette , sur l'église de Gévaudan :

« Il est très-aisé de confondre les Gabales de Syrie » avec ceux des Gaules.

» C'est ce qui est arrivé de nos jours à un auteur » célèbre , qui nous a donné une médaille frappée en » l'honneur de l'Empereur Justin II , dans le vi<sup>e</sup> siècle , » par les habitants de Gabale en Syrie , pour une mé- » daille des peuples du Gévaudan dans les Gaules , » sur lesquels cet Empereur ni ses prédécesseurs , » depuis la décadence de l'Empire d'Occident , n'eu- » rent aucune autorité. »

» Ceci me rappelle , Messieurs , qu'à l'occasion de la découverte récente faite à Aiguesmortes d'une monnaie mérovingienne , provenant d'un atelier monétaire qu'on s'accorde assez généralement à placer au lieu de Banassac , en Gévaudan , j'ai pris part à une discussion , connue de certains d'entre vous , et qui me semble appeler encore de nouvelles études , qui trouveront des points de comparaison dans le travail publié

par M. Félix Bessy, et dont je me ferai un devoir de vous communiquer le résultat.

» Je ne vous aurais fait connaître que bien imparfaitement le mérite du travail de M. Bessy, si je ne mettais sous vos yeux l'analyse d'une des cinq notices qu'il contient; je choisirai celle relative à la médaille gauloise trouvée aux environs de Chalon, et qu'il attribue aux Galates; en voici la description :

» *Droit.* --- Tête barbare, coiffée d'un bonnet phrygien.

» *Revers.* --- Cheval au galop, qui semble regarder en arrière.

» Suit un précis assez étendu de l'histoire des Galates; nous nous contenterons de l'analyser en quelques mots.

» Ces peuples faisaient partie d'une horde immense de Gaulois qui abandonnèrent leur pays vers l'an 280 avant Jésus-Christ, et se dirigèrent vers les contrées orientales de l'Europe. Un certain nombre d'entr'eux, après s'être emparés de Byzance et de la côte orientale de la Propontide, descendirent ensuite vers l'Hellespont, surprirent *Lysinachia*, s'emparèrent de toute la Chersonèse de Thrace, et finirent par se mettre au service de Nicomède I<sup>er</sup>, Roi de Bithynie qui, pour les récompenser des bons services qu'ils lui rendirent, leur céda une province de ses Etats, qui fut appelée de leur nom *Galatie* ou *Gallo-Grèce*.

» Ils étaient divisés en trois peuplades différentes :

» 1<sup>o</sup> Les *Tolisbologes*, qui se fixèrent à l'ouest, aux environs de Pessinonte;

» 2<sup>o</sup> Les *Trogmes*, qui habitaient à l'est;

» 3<sup>o</sup> Les *Tectosages*, originaires des environs de Toulouse, qui s'établirent près d'Ancyre, regardée comme la capitale de la Galatie. C'est aux habitants de cette ville que saint Paul adressait les lettres connues sous le nom d'Épîtres aux Galates. Plus tard, le célèbre Déjotarus, l'un d'entr'eux, qui, s'étant détaché du parti de Mithridate, était devenu l'allié des Romains,

obtint le titre de Roi, et régna sur la petite Arménie et la Galatie.

» Enfin, arrive l'*attribution* ; ici je cite textuellement :

« La tête barbare, coiffée d'un bonnet phrygien, » ne peut indiquer qu'un peuple de l'Asie-Mineure, » où cette coiffure était généralement adoptée. D'un » autre côté, l'on sait que le cheval au galop est un » type irrécusable des monnaies gauloises. Or, quel » autre peuple que les Galates peut réunir ces deux » caractères distinctifs de l'Europe et de l'Asie : le » cheval au galop, qui rappelle la mère-patrie ; le » bonnet phrygien, qui annonce la patrie adoptive ; » le premier, qui exprime un sentiment d'amour et » de regret ; le second, qui révèle un sentiment d'af- » fectueuse reconnaissance.

» Il n'est pas jusqu'à cette tête du cheval regar- » dant en arrière, qui ne me fournisse une preuve » de l'*attribution* que je donne à cette médaille. Ce » n'est plus le cheval gaulois qui a été forcé de quitter » les riants pâturages de la Celtique ; qui, fixé après » de longues courses sur les bords lointains, jette » un regard de regret sur sa patrie, et lui consacre » un souvenir.

« Et dulces moriens reminiscitur argos. »

VIRGILE.

» La vérité historique peut être quelquefois une vérité de sentiment, lorsque les circonstances se refusent à l'emploi de tout autre mode d'examen. A mon avis, M. Félix Bessy a fait, dans cette notice en particulier, un si noble usage de cette faculté d'appréciation que je ne verrais pas sans quelque regret qu'il pût s'élever contre son opinion une objection sérieuse. »

---

*Séances des 10 et 24 août.*

Les commissions chargées du jugement des mémoires font leurs rapports d'après lesquels l'Académie décide :

1° Aucune notice sur Bridaine n'ayant rempli complètement les intentions du programme, que le sujet est remis au concours ;

2° Que la question agricole sera remplacée par celle des moyens à employer pour faire disparaître les fièvres paludéennes qui règnent sur le littoral du département.

*M. Pelet* communique verbalement à l'Académie le résultat de quelques nouvelles observations faites sur le *Castellum* romain découvert au nord-ouest de la citadelle. Rappelant les conjectures formées sur certaines parties de cet édifice au moment même de la découverte, il pense qu'il y a lieu de les modifier.

« A son arrivée au château-d'eau, dit *M. Pelet*, l'aqueduc alimentaire conservait sa largeur de 1 mètre 20, mais il avait là une élévation de 2 mètres au-dessous de sa voûte ; il communiquait au bassin par une ouverture carrée de 1 mètre 20 recouverte en dalles sur toute l'épaisseur des constructions.

» La première dalle de recouvrement se trouve percée, sur la largeur de l'ouverture, de six trous de cinq centimètres d'équarrissage, laissant entr'eux sept intervalles égaux. Cette disposition nous avait, d'abord, fait supposer qu'ils avaient été destinés à recevoir une grille pour empêcher qu'on ne passât du réservoir dans le canal d'amenée. Un examen plus attentif nous a prouvé que ces trous n'avaient pas leurs correspondants sur le sol de l'aqueduc, qu'on ne voyait sur ces côtés aucune trace de scellement, et que, d'après cela,

les six ouvertures placées sur le marchepied, à l'aplomb de l'aqueduc, devaient avoir une destination autre que celle que nous leur avons d'abord supposée.

» Sur chacun des jambages de l'aqueduc, on remarque une rainure de 8 centimètres de large, correspondant, par sa partie supérieure, à une ouverture ronde percée à travers le marchepied, et par sa partie inférieure, à une rainure de 3 centimètres de large creusée dans le sol de l'aqueduc sur toute sa largeur.

» Cette disposition indiquait positivement l'existence d'une vanne destinée à fermer l'aqueduc, afin d'empêcher l'eau, dans certaines circonstances, d'arriver jusqu'au bassin du *Castellum*, et, en effet, un dépôt calcaire formé sur les murs latéraux du canal d'amenée, prouve que l'eau s'y élevait à 50 centimètres plus haut que la partie supérieure du réservoir, ce qui ne pouvait avoir lieu qu'autant qu'elle y était retenue à sa sortie.

» Cette vanne était manœuvrée par deux tiges se mouvant dans les deux trous que nous avons remarqués à l'aplomb des rainures; mais la pierre de recouvrement débordant l'aplomb de ces rainures et n'ayant point d'entaille pour la laisser passer, il en résulte qu'elle n'avait de mouvement possible d'ascension que sur la moitié de l'aqueduc; il fallait donc, comme nous l'avions déjà remarqué, qu'il existât une plaque fixe, derrière ou devant laquelle la plaque mobile remontait à volonté.

» Le simple examen de la petite rainure tracée sur le sol de l'aqueduc prouve que la partie inférieure de la vanne y était fortement scellée en plomb sur toute la largeur; l'on voit même, par le sédiment, que cette demi-vanne fixe devait avoir 60 centimètres de hauteur; l'autre partie mobile, d'une hauteur égale, s'élevait ou s'abaissait derrière la partie fixe, selon qu'on voulait arrêter ou laisser couler l'eau de l'aqueduc.

» Il résulte de cette disposition que la partie du canal d'amenée qui précédait le château-d'eau, était

destinée , sur une longueur quelconque , à servir de *Castellum limarium* , dans lequel se déposaient les limons ou les substances qui pouvaient altérer la limpidité de l'eau , afin qu'elle arrivât toujours claire dans le *Castellum dividiculum*.

» Ces diverses considérations nous amènent à penser que la grille, que nous avons supposé exister à travers l'aqueduc , s'élevait, au contraire , sur le marchepied , pour protéger , ou , peut être , faire partie du mécanisme indispensable au mouvement de la vanne.

» On remarque également sur le marchepied , vis-à-vis chacun des trois trous d'écoulement qui sont au fond du bassin et qui se fermaient par des clapets ou des tampons tombant dans une double rainure , on remarque , disons-nous , des trous de scellement qui ne peuvent avoir servi qu'à établir des leviers nécessaires au mécanisme de ces clapets. »

M. D'Hombres-Firmas fait sur les *Mémoires de la Société de la Charente-Inférieure* le rapport dont il avait été chargé.

« Messieurs ,

» Vous m'avez remis , pour vous en rendre compte, un *Aperçu des travaux de la Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure*, depuis sa fondation en 1836 jusqu'à 1850. J'éprouve assez de difficulté pour analyser un écrit qui n'est qu'une analyse rapide, puisque , dans quelques pages , M. le secrétaire nous retrace la fondation de cette société, par MM. d'Orbigny père, Fleuriau de Bellevue et Blutet, les nombreux travaux de ses membres, et la création d'un musée des productions naturelles du département , qu'il regarde avec raison comme un des moyens les plus puissants de faire progresser et de populariser la science.

» Nous pensons avec lui, Messieurs , qu'un pareil établissement, dans chaque chef-lieu de département, faciliterait l'étude et les recherches et ferait connaître

aux voyageurs naturalistes les richesses de chaque pays, puisqu'ils pourraient, d'un simple coup-d'œil, comparer les produits des trois règnes dans les pays qu'ils parcourraient, ce qui leur donnerait le désir d'explorer la contrée et leur procurerait de nouvelles découvertes. Permettez-moi, à cette occasion, Messieurs, de vous rappeler, qu'en 1838, j'ai provoqué, auprès du Conseil-général et de M. le Préfet, la formation d'un cabinet d'histoire naturelle du département du Gard, ce qui serait très-facile. J'offrais mes doubles échantillons de minéralogie et de paléontologie, *persuadé*, disai-je en terminant, dans mon mémoire, *que tous les amateurs de notre pays suivraient mon exemple, et seraient jaloux de contribuer à la fondation proposée.*

» Je reviens aux travaux de la société des sciences naturelles de la Charente, qui se divise en trois sections de géologie, de botanique et de zoologie; la chimie, l'anatomie, la médecine et l'agriculture forment une quatrième section, qui est également bien remplie. Toutes les sciences et les arts industriels sont cultivés, à la Rochelle, par des hommes spéciaux.

» MM. Fleuriau de Bellevue et d'Orbigny père, qui sont à la tête de la première division, sont considérés généralement comme des savants du premier ordre; si peu de pays sont plus riches que la Charente-Inférieure sous le rapport de la géologie, il n'en est peut-être aucun qui ait été aussi savamment exploré; d'abondantes collections de roches et de fossiles, ont formé le noyau du musée, qui s'est considérablement augmenté dans quelques années.

» M. Fleuriau de Bellevue a fixé l'attention de la société sur la direction et la superposition des différents terrains, et sur une forêt de lignites sous-marine et souterraine, qui renferme beaucoup de succin. Il a exposé l'origine et l'accroissement des dunes de sable; il a communiqué à la société des observations météorologiques, particulièrement sur les pluies, d'après les-

quelles il a démontré la diminution du nombre et du volume des sources , et l'influence de l'air des marées et des terres hautes sur la santé des habitants.

» M. Fleuriau , dit M. le secrétaire de la société de la Charente-Inférieure , ne s'est pas borné à parler de notre département ; c'est de la Vendée aux Pyrénées , qu'il nous fait voyager avec lui. Et, pour juger les changements géologiques produits par les tremblements de terre , il est allé les observer en Calabre en 1783.

» M. d'Orbigny père , que M. Sauvé appelle le *doyen des naturalistes de nos contrées* , s'est occupé de toutes les branches de l'histoire naturelle , et plus particulièrement de géologie et de paléontologie , des plantes cryptogames et des plantes marines ; il avait formé un riche cabinet dont il avait détaché de nombreux échantillons pour le musée ; la ville de la Rochelle en a acquis le fond.

» M. d'Orbigny avait fait une carte géologique de son département qu'il a exploré en géologue habile , ainsi que les pays limitrophes. Sa description du fameux banc d'huitres de St-Michel-en-l'Herm , et des soulèvements qui ont produit ces collines formées de couches horizontales , renfermant neuf espèces de coquilles , est du plus grand intérêt. Son fils , Alcide d'Orbigny , dans l'ouvrage qu'il vient de publier , appelle ces coquilles des *fossiles* , quoiqu'elles aient conservé leur couleur et leurs caractères organiques , *parce que* , nous dit-il , *elles existent à 20 mètres au-dessus du niveau où elles pourraient vivre dans la mer et à 12 kilomètres des rivages actuels , et qu'il a fallu un mouvement géologique pour les tirer de leur lieu normal d'existence*. Je m'écarte , Messieurs , du rapport dont vous m'avez chargé ; mais j'ai cru devoir vous faire connaître cette nouvelle acception du mot *fossile* , et profiter de cette occasion pour vous faire remarquer combien, dans la famille d'Orbigny , la science est héréditaire. Vous n'avez pas besoin que je vous rappelle les titres et les nombreux ouvrages du père et de ses fils.

» M. d'Orbigny père a publié une brochure sur les parcs à moules qui n'existent que sur les côtes de la Rochelle; il les a considérées sous le point de vue de l'histoire naturelle et sous le point de vue industriel.

» Le même savant a décrit un chêne immense par ses dimensions et remarquable par sa vieillesse; il a 8 à 9 mètres de diamètre à sa base, et tout fait supposer qu'il est né avant l'ère chrétienne. Permettez-moi de vous rappeler, Messieurs, que je vous ai présenté, il y a dix ans, des notes sur les arbres considérés sous le rapport de leur taille, leur grosseur ou leur âge.

» M. Manès, ingénieur en chef des mines, a dressé un atlas des terrains houillers de la Vendée et de la Loire-Inférieure, et une carte géologique plus complète que celle qu'on possédait déjà.

» M. Vivier a comparé, dans un tableau synoptique, les divers systèmes géologiques qui deviennent par ce moyen d'une simplicité parfaite.

» La question des atterrissements *palpitante d'intérêt*, dit M. Sauvé, a occupé la société pendant plusieurs séances; il voudrait qu'un mémoire fût rédigé sur ce sujet, auquel se rattachent la configuration du fond de la mer, sa nature géologique et la direction des courants, et fait connaître un travail de M. Bouniot qui n'avait encore été conçu ni exécuté par personne: c'est la représentation de nos rades et nos pertuis en relief, qui peut devenir d'une grande importance pour la défense des côtes, pour la navigation, pour la pêche, et pour l'histoire des animaux et des plantes.

» Les collections zoologiques, celles des poissons et des oiseaux surtout, sont des plus complètes; celles des insectes, avec des entomologistes aussi distingués que M. Blatet, le sera sous peu de temps.

» La section de botanique est nombreuse dans la société de la Rochelle; elle a fait un herbier des plantes du pays, qui est en bon ordre et presque complet; elle s'occupe d'une flore départementale qui n'est pas sans difficultés.

» Le jardin botanique est dirigé avec autant de savoir que de zèle par M. Brossard. J'ai déjà dit que M. d'Orbigny s'occupait d'une manière particulière des plantes cryptogames et des hydrophytes ; il est puissamment secondé par MM. Chevalier et Hubert, et le premier ne s'est pas contenté de les conserver dans un herbier, il les a fait dessiner dans leur état normal et grossies au microscope.

» MM. Beaupréau-Faye et de la Gaude ont communiqué plusieurs mémoires de botanique à la Société.

» Enfin, la veuve Beltrunieux lui a fait don d'un ouvrage de son mari, accompagné de planches sur la maladie des pommes de terre qu'il attribuait à un végétal cryptogame, dit M. Sauvé. Ce dernier a fait, comme secrétaire, une notice nécrologique sur son jeune confrère.

» M. le secrétaire de la société de la Rochelle est entomologiste et a fait connaître à ses collègues la vie, les mœurs, la structure organique des *thermites*, dont s'est occupé aussi M. Baffinet, qui a découvert que l'insecte parfait était ailé. Des maisons entières, dit M. Sauvé, ne suffisent pas à sa voracité et à sa fécondité.

» La société compte plusieurs médecins parmi ses membres, et son secrétaire, l'un des plus distingués, quoique par modestie, ou pour s'occuper de ses confrères, il parle très-peu de lui.

» Il a imaginé des instruments pour remédier à l'asphyxie par submersion et à celle des nouveau-nés.

» Il a fait des expériences remarquables sur le meilleur antidote de l'arsenic.

» Il regarde le mélange des eaux douces avec l'eau de la mer comme une des causes des fièvres intermittentes, qui ont souvent lieu à la Rochelle.

» La chimie, et ses applications à la médecine, ont occupé la société des sciences. Je mentionnerai les procédés de MM. Brossard et Hubert, pour obtenir la crème de tartre, leurs essais, pour extraire le prin-

cipe colorant du *polygonum tinctorium*, l'analyse du *ceramium pellicinatum*.

» Les expériences de MM. Cartier et Vivier, sur le coton-poudre, l'application de la chimie à l'agriculture, ont procuré, à la société de la Rochelle, une analyse de la tourbe qu'on emploie comme engrais; un bon travail sur le sel, condiment indispensable à la nutrition des animaux, et des essais sur l'emploi du sang des abattoirs réuni au pain, aliment précieux surtout pour les porcs.

» M. Sauvé, dans l'aperçu dont j'ai à vous rendre compte, rappelle à ses confrères plusieurs découvertes nouvelles dans les arts et l'industrie, dont plusieurs d'entr'eux se sont occupés : les chemins de fer, le télégraphe électrique, la photographie, l'éclairage au gaz. M. Fleuriau a fait connaître la manière économique dont on faisait le charbon dans une forêt voisine. M. Vivier a fait un rapport sur l'appareil de sauvetage de M. Delvigne.

» Nous devons regretter, Messieurs, avec M. le secrétaire de la société de la Rochelle, que ses finances ne lui permettent pas de publier plus souvent et plus en détail leurs mémoires, très-variés et remplis d'intérêt. »

*M. Plagniol* communique à l'Académie les observations qu'il a faites sur les étoiles filantes dans la nuit du 10 août. Il rappelle d'abord les conjectures des astronomes sur cet ordre de phénomènes, autrefois peu remarqués, et qui, depuis quelque temps, attirent l'attention d'une manière particulière. On s'accorde généralement aujourd'hui à regarder les étoiles filantes comme de très-petits corps planétaires qui, circulant dans l'espace autour du soleil, traversent avec une très-grande vitesse, mais sans quitter leurs orbites, les couches supérieures de notre atmosphère et s'y enflamment en passant, tandis que d'autres petits corps, avec des conditions de mouvement à peu près semblables,

se rapprochant davantage de la terre, cèdent à son attraction et se précipitent à la surface du sol en constituant les aérolithes. D'après cette manière de voir, les étoiles filantes ne sont autres chose que des aérolithes qui tombent, et les aérolithes, des étoiles filantes qui ne tombent pas. Comme une grande multiplicité d'étoiles filantes se montrent aux mois d'août et de novembre, on doit admettre qu'à ces deux époques les orbites d'un système très-nombreux de ces petits corps planétaires rencontrent l'orbite terrestre au moment du passage de notre planète et donnent lieu aux phénomènes observés.

M. Plagniol présente ensuite quelques remarques sur la grande variété des corps qui circulent dans notre système solaire, et sur une classification à laquelle on peut les ramener.

À la suite de ces aperçus, il fait connaître le résumé des notes qu'il a prises dans la nuit du 10 août. Dès le commencement de la soirée, les étoiles filantes se montraient en très-grand nombre; vers 10 heures, on en comptait jusqu'à vingt dans un quart-d'heure. Plus tard, vers minuit, on en comptait douze seulement dans le même intervalle de temps; et à partir de minuit le nombre des météores a été en décroissant encore plus rapidement.

La direction générale de ces étoiles filantes était du nord-est au sud-ouest; mais un certain nombre d'entr'elles, dans une proportion d'un sixième à un septième environ, avaient une direction perpendiculaire à celle que nous venons d'indiquer, et même quelques-unes se dirigeaient en sens opposé, c'est-à-dire du sud au nord.

Dans la première partie de la soirée, les observations de M. Plagniol s'étendaient aux diverses parties du ciel; mais vers minuit il était placé de manière à embrasser seulement la moitié du ciel limitée par la méridienne et située du côté de l'Orient. C'est alors qu'il a remarqué que les étoiles filantes semblaient avoir prin-

cipalement leur point de départ dans les environs de la constellation de Pégase. D'autres, mais en très-petit nombre divergeaient de points beaucoup plus rapprochés du Midi. Ces étoiles filantes présentaient de grandes variations d'intensité; mais il n'y en avait qu'un petit nombre dont la trace lumineuse fût un peu étendue et d'un assez grand éclat.

Plusieurs jours auparavant, les étoiles filantes s'étaient fait déjà remarquer; mais elles n'avaient jamais paru en aussi grand nombre que dans la soirée du 10 août. Le lendemain, dans la nuit du 11, entre neuf et dix heures, on a observé dans la direction de la constellation d'Hercule un météore d'un effet de lumière bien supérieur à celui des étoiles filantes qui s'étaient montrées les nuits précédentes; il a brillé pendant plusieurs secondes, et sa trace lumineuse occupait un espace de 7 à 8 degrés dans le ciel. La direction était du Nord au Sud.

*M. le Secrétaire* lit un essai de M. Isidore Brun sur l'état moral du théâtre en France et sur les moyens de l'épurer et de l'utiliser.

Après avoir recherché le principe et le but des arts et en particulier de l'art dramatique, après avoir caractérisé les grands auteurs du dix-septième siècle, et les avoir hautement loués d'avoir uni aux plus belles formes de langage cette moralité élevée qui est pour les productions de l'intelligence l'une des conditions du prix et de la durée, l'auteur se pose cette question :

« La littérature dramatique de nos jours remplit-elle les conditions de moralité qu'exige la scène? En d'autres termes, le théâtre, c'est-à-dire un spectacle journellement présenté à une nation et qui doit profondément influencer sur ses mœurs, est-il véritablement ce qu'il doit être? Il est facile de prévoir que notre réponse sera négative; car, lorsque la décadence d'un art est parvenue à ce point, tout le monde l'aperçoit et la juge. Jean-Jacques Rousseau qui s'indignait éloquem-

ment contre l'action corruptrice des spectacles , et qui à cet effet eût voulu les supprimer , qu'eût-il pensé s'il eût vu nos dramaturges enchérir de beaucoup sur Beaumarchais et lutter ensemble de profanations morales et de débauches d'imagination ? Oh ! qu'alors au lieu de récriminer contre un glorieux chef-d'œuvre du génie dramatique (1), il eût fait tonner sa colère contre l'envahissement du mauvais goût et l'irruption toujours croissante des drames impurs et effrénés !

» Nous ne voulons pas affecter ici une fausse prudence. Appréciant avec la masse de nos littérateurs les besoins d'un siècle avide de nouveautés , et qui semble s'être lassé de demander aux sources antiques la satisfaction de ses plaisirs intellectuels , nous savons élargir le cercle de nos idées pour le mettre en harmonie avec ces perpétuelles modifications et ces changements successifs , inhérents à la littérature , comme à tous les arts ; mais il est certaines limites qu'Horace et la raison nous opposent et que nous n'avons pu franchir (2) ; car , au-delà , ne sauraient exister le vrai , le beau , le moral.

» Félicitons-nous de ce qu'aujourd'hui ces sages principes , fondés d'ailleurs sur la nature et le bon sens , sont professés et défendus par bien des esprits de haute valeur littéraire. D'un autre côté , d'autres esprits très-distingués , je le sais , des hommes même de génie , n'ont pas craint d'exposer aux yeux du public , dans des drames devenus célèbres , de révoltantes turpitudes ou le tableau de vices monstrueux. Je n'ai pas en ce moment à juger leurs œuvres en ce qui touche au style ou à la forme ; je n'examine dans leurs productions que ce qui peut intéresser les mœurs publiques. Eh bien ! il est évident que , sous ce point de vue , l'état présent du théâtre est des plus déplorables.

» Vainement Boileau , imitant Horace , avait dit , en

(1) *Le Misanthrope*

(2) *Est modus in rebus*. Horace , *Art poétique*.

parlant des objets ou des événements que l'écrivain dramatique doit prudemment soustraire à la vue du spectateur :

..... Il est des objets que l'art judicieux  
Doit offrir à l'oreille et reculer des yeux (1).

» Loin de là, le drame moderne a audacieusement étalé à la vue ce qui même n'eût pas dû être raconté. Et quel est le sanctuaire qu'il n'a pas violé ! N'a-t-il pas profané l'intérieur même de la famille, et jusqu'à ces choses d'intime et secret bonheur pudiquement gardées par le foyer domestique ? N'est-on pas allé jusqu'à dire : « Nos devanciers s'étaient arrêtés devant la » porte de la chambre nuptiale ; mais nous, nous » l'avons enfoncée. » Oui, ces mots ont été prononcés. De là, tant de scènes hideuses d'adultère et de passion frénétique. A ce sujet, rappelons-nous seulement la *Tour de Nesle* et *Antony*.

» Il y a aussi, ce me semble, quelque chose de profondément immoral dans ce mélange du sérieux et du grotesque, si commun dans le drame de notre époque. Hé quoi ! vous venez d'élever mon âme, de l'exalter même par le développement de grandes et nobles idées, par l'éloquente manifestation des sentiments les plus généreux, et, l'instant d'après, vous me rabaissez dans ma propre pensée, vous me plongez dans la torpeur et le dégoût par des pasquinades, d'ignobles détails ou de grossiers quolibets !

» Le drame, dira-t-on, c'est la peinture naïve, énergique et vraie de la vie familière. On peut donc y tout oser, y mêler ensemble les genres les plus disparates. C'est ainsi qu'eût fait Goethe, Schiller, Shakespeare. » Ah ! si l'on peut tout oser dans le drame, que deviennent, vous répondrai-je, la Société, les mœurs et l'art lui-même que ce système corrompt infailliblement ? Si l'on pense qu'aucune limite, qu'aucune barrière ne doivent être imposées à l'audace des

(1) *Art poétique*, chant III.

conceptions, que c'est chose naturelle que ce monstrueux accouplement du sérieux et du bouffon, qu'on ne se persuade pas du moins que de pareils ouvrages, dignes des grossiers instincts de la multitude, puissent convenir aux délicates jouissances d'un public connaisseur et poli.

» C'est en vain, du reste, qu'on s'autorise des noms imposants de Schiller, de Goëthe, de Shakespeare. Ne pourrait-on pas répondre à cela par ces deux vers si plaisamment sensés d'un grand génie :

Quand sur une personne on prétend se régler,  
C'est par les beaux côtés qu'il lui faut ressembler (1).

» Imitiez, popularisez sur notre scène ce que ces immortels esprits ont de sublime, de naturel, de vraiment beau; mais repoussez avec dédain ce qu'ils ont de barbare et d'immoral, comme indigne de notre théâtre et de notre goût français. Malheureusement, ce n'est point ainsi qu'a agi le drame. L'impur, le beau, le laid, le sublime, le bouffon s'y sont confondus avec cet horrible pêle-mêle qui, bien loin d'être le progrès et la vérité de l'art, n'en est que la négation et le chaos.

» Une autre cause d'immoralité dans le drame moderne, c'est de ne nous montrer sur le théâtre, à fort peu d'exceptions près, que des personnages vicieux. Vous rencontrez bien rarement ici quelques-uns de ces caractères à vertu franche, quelque-une de ces figures pures et virginales qui dans Racine rassérènent et enchantent le cœur. Ici, l'intérêt du spectateur est forcé de se concentrer sur des individus déjà criminels au début de l'action, ou sur des femmes coupables, mais entraînées, dit-on, par la fatalité, à la violation de leurs devoirs. Sans doute, ces personnages sont tragiques; ils me remuent profondément, mais c'est le talent ou le génie du poète qui produit sur moi cet effet; car, en définitive, quel intérêt peut m'attacher à des êtres

(1) *Les Femmes savantes*, acte 1, scène 1<sup>re</sup>.

ainsi dégradés ? Dès le moment que je parviens à écarter cette phraséologie étincelante, par laquelle on cherche à m'éblouir et à me donner le change, je n'aperçois plus au fond du drame que le vice hideux et nu.

» Une seule fois, Racine, dans son théâtre, a voulu porter notre intérêt sur un caractère dominé par une passion immorale ; c'est dans le personnage de Phèdre ; et l'on doit convenir que ce n'est qu'à force de génie qu'il est parvenu à nous attendrir sur le sort de cette créature malheureuse que l'on plaint, parce qu'elle lutte de toute ses forces contre un irrésistible emportement.

» Ainsi, bien que criminelle, Phèdre, par ses combats et ses remords, excite puissamment notre intérêt et notre pitié. En peut-on dire autant, par exemple, de cette grande et sombre figure d'un drame célèbre : *Lucrece Borgia* ? Je ne le crois pas ; parce que cette hideuse femme, adultère et empoisonneuse, ne contrebalance l'horreur de ses crimes par aucun remords et par aucun de ces mouvements de la conscience qui indiqueraient qu'au fond de cette âme perverse vibre encore quelque sentiment humain. Voyez aussi la différence d'effet moral entre Lucrece et Phèdre ; il est tel dans celle-ci que Despréaux, dans une excellente épître à son ami Racine, parle de la *douleur vertueuse* de cette femme *perfide et incestueuse* malgré elle (1), et que M. de Chateaubriand voit dans Phèdre l'*épouse chrétienne* (2). Il faut avouer toutefois qu'il y a de l'exagération dans cette dernière pensée.

» Un homme de beaucoup d'esprit, qui a consigné tant d'excellentes observations dans un cours de littérature dramatique, s'exprime ainsi sur le caractère moral du drame moderne : « Autrefois, dit-il, les poètes donnaient » à leurs personnages un seul vice ou une seule pas-

(1) *Œuvres de Boileau*, épître VII.

(2) *Génie du Christianisme*, 2<sup>me</sup> partie, chap. III.

» sion, ayant grand soin pour le reste, de les faire  
» vertueux, afin qu'ils fussent dignes d'intérêt. Aujour-  
» d'hui, nos poètes donnent à leurs personnages je ne  
» sais combien de passions et de vices avec une seule  
» vertu pour contre-poids; encore cette vertu, faible  
» et solitaire, n'est-elle pas chargée de purifier l'âme  
» pervertie où elle s'est conservée par hasard. Elle  
» respecte soigneusement l'indépendance des vices qui  
» veulent bien la souffrir près d'eux; elle n'est plus  
» même chargée d'inspirer l'intérêt aux spectateurs;  
» car c'est le vice aujourd'hui qui inspire l'intérêt,  
» parce qu'on lui donne je ne sais quelle allure noble et  
» fière qui vient des héros de lord Byron et qui séduit  
» le public. La leçon qui sortait de la tragédie ancienne,  
» telle que l'avait conçue Racine dans sa *Phèdre*,  
» c'était l'idée qu'il ne fallait qu'une seule mauvaise  
» passion pour perdre une âme; leçon austère et dure  
» qui fait trembler l'homme sur sa fragilité et qui lui  
» inspire un scrupule et une surveillance perpétuelle;  
» leçon digne d'un siècle chrétien et digne d'un élève  
» de Port-Royal, comme était Racine. La leçon morale  
» qui sort de nos drames modernes, c'est qu'il ne faut  
» qu'une seule bonne qualité pour excuser beaucoup  
» de vices; leçon indulgente et qui met le cœur de  
» l'homme fort à l'aise (1). »

» Telle est la vérité élégamment exprimée sur la  
moralité du drame à notre époque, par un écrivain par-  
faitement compétent en littérature. Oui, ne craignons  
point de le répéter, c'est le vice qu'on exalte et qu'on  
déifie sur le théâtre; tantôt sous sa difformité natu-  
relle, c'est-à-dire, effréné et délirant, mais avec la  
fatalité qui, nous dit-on, le maîtrise et qu'on veut lui  
donner pour excuse; tantôt léger, brillant et voilant  
d'une badine ironie l'horrible astuce d'un cœur gan-  
grené de corruption; tantôt pâle et rêveur comme un

(1) *Cours de littérature dramatique*, par Saint-Marc Girardin.

héros de Schiller ou de Goethe, et demandant au suicide l'épouvantable asile du néant.

» Quelle est d'ailleurs parmi nos écrivains dramatiques cette inconcevable manie d'aller déterrer aux dernières profondeurs de l'histoire les caractères les plus pervers, les natures les plus corrompues, pour appeler sur ces êtres odieux ou dégradés notre compassion ou notre intérêt? Je sais qu'on peut consumer dans ces orgies de l'esprit les ressources et les inspirations d'un talent sublime; mais il me semble aussi que d'un si déplorable labeur il ne peut résulter pour le génie cette satisfaction intime et délicieuse, fruit d'une bonne œuvre d'art moralement et noblement accomplie; car, en dépit du bruit et des acclamations de la vogue, la critique et le goût savent faire entendre leur voix sévère et imposer tôt ou tard leurs jugements à une multitude aveuglée. Alors on se prend à regretter amèrement que ces vigoureuses intelligences à qui la Providence a départi tous les trésors et toutes les splendeurs de la poésie, aient pu ainsi se méconnaître et s'abandonner systématiquement, pour ainsi dire, à d'aussi fatales observations. Il leur eût été si facile d'éviter ces sentiers perdus et ténébreux et de s'élever vers la région sereine de la beauté morale et de la véritable grandeur! mais si l'entêtement des systèmes, l'orgueil littéraire, les bravos de la foule et la voix mielleuse de la camaraderie ont pu égarer à ce point des hommes d'une si évidente supériorité, jugeons de ce qu'a dû faire à cet égard la tourbe des imitateurs.

» Est-ce à dire toutefois qu'il n'y a rien à admirer dans ces drames ardents et sombres qui ont hâté la décadence de l'art? Ah! tout en dévouant des convictions sincères à la défense du goût et du bon sens national, gardons-nous de nous asservir trop rigoureusement aux exigences des formules classiques, véritable cercle de Popilius. Signalons dans les œuvres dramatiques de nos contemporains certaines scènes de politique élevée et de passion généreuse, que n'eussent

désavouées ni le génie tendre et pathétique de Racine, ni le génie mâle et vigoureux de Corneille. Qui n'a lu, par exemple, qui ne sait de mémoire cette énergique apostrophe du comte de Saint-Vallier à François 1<sup>er</sup>, ce cri de douleur et d'indignation d'une âme paternelle contre les voluptueuses fureurs d'un roi débauché (1)? Assurément, il y a dans ce magnifique morceau un puissant et indubitable effet moral qui impressionne et satisfait délicieusement le spectateur. Pourquoi le drame moderne procure-t-il si rarement d'aussi pures émotions?

» Mais, délaissant ces particularités, si nous considérons dans sa plus grande généralité l'état moral de la littérature dramatique, nous comprendrions encore davantage le besoin de l'épurer et de l'ennoblir. Dans la comédie comme dans le drame tragique, quelles sont les œuvres qui depuis longues années se sont produites en France dans les bonnes conditions de l'art et avec un but sérieux et utile aux mœurs? Le nombre en est certainement très-circonscrit. Dans la haute comédie, par exemple, que trouverions-nous, si nous exceptons *les deux Gendres* et *l'École des Vieillards*, ces deux excellentes pièces, les meilleures du siècle peut-être?

» Nous devons ici faire un aveu bien pénible à un cœur français; mais que la conscience de la vérité nous arrache. De nos jours, osons le dire, l'art des Corneille et des Molière est devenu à peu près un métier dont l'utilité et l'importance ne se mesurent plus qu'à des résultats pécuniaires. Aussi, l'émission annuelle des ouvrages de théâtre est-elle vraiment effrayante. Sans doute, la durée éphémère de ces productions en démontre le peu de mérite et de valeur. Où est surtout le côté moral de ces œuvres qui, apparues aujourd'hui, seront oubliées demain? La moralité!.... Elle importe fort peu à ces spéculateurs litté-

(1) *Le Roi s'amuse*, acte 1<sup>er</sup>, scène 5.

raires qui se piquent bien plus de calculer les produits matériels d'un drame que son utile influence sur le cœur de l'homme, ou sa réaction vigoureuse contre les vices ou les désordres du corps social.

» De cette monstrueuse exubérance dans les produits dramatiques, de cette cupidité fatale qui a fait d'un art sublime un grossier industrialisme, naît pour le théâtre un état de dégradation et d'abaissement dont toute âme patriotique doit désirer et hâter la cessation. Mais, au milieu de tant de bouleversement littéraire, dans ce conflit des intelligences les plus capables d'apporter ici quelque heureuse et importante modification, quel moyen existe-t-il d'épurer la scène française et de lui rendre ce caractère d'élévation et de dignité qui doit en faire l'instructif et noble délassement d'un grand peuple? La difficulté est considérable, sans doute, les obstacles nombreux et divers. Faut-il redoubler pour les auteurs la sévérité des tribunaux de censure dramatique? Mais quel bien ont produit jusqu'à présent ces tribunaux? Faut-il instituer un théâtre national, régi et administré par des hommes d'élite qui n'admettraient à la représentation que des pièces d'un goût pur et d'une irréprochable moralité? Faut-il enfin établir d'honorables récompenses, de glorieuses distinctions, pour ces talents élevés qui se seraient conformés dans leurs œuvres à la fidèle observation des plus solides et des plus excellents principes?

» Peut-être que des cours publics, professés par des hommes éloquents et profondément pénétrés des véritables doctrines de l'art, pourraient provoquer une réaction favorable et amener des résultats inattendus. Je citerai comme modèle en ce genre le cours de littérature dramatique de M. Saint-Marc Girardin. A cet égard, il y a aussi des choses d'un goût exquis et de très-haute portée dans le brillant tableau que M. Villemain a tracé de la littérature au XVIII<sup>e</sup> siècle.

» Les esprits d'élite, chargés de ces cours, seraient

surtout invités à faire ressortir la grandeur morale des chefs-d'œuvre de notre ancien théâtre, en les comparant, sous ce rapport et par des analyses détaillées, avec les productions de notre époque les plus célèbres. Ils insisteraient surtout (et ce sujet devrait être souvent abordé par eux), sur la grave responsabilité pesant sur l'homme de lettres, qui vient sur la scène émouvoir les multitudes haletantes au contact de sa pensée et des créations de son esprit. Ils montreraient que, non-seulement, l'art doit être épuré, mais que l'âme dévouée à ce glorieux labeur doit l'être aussi, et s'ennoblir et s'élever sans cesse par l'habituelle contemplation des magnificences de la nature et des sublimités du monde intellectuel. Ils montreraient que l'art, cultivé dans des vues exclusives d'intérêt matériel, ravale la pensée, flétrit le cœur, et réduit presque à la condition de manœuvre l'être poétique, appelé par la Providence à une bien plus haute mission.

» C'est par de tels moyens peut-être et d'autres semblables, qu'on peut espérer de ramener l'art dramatique, en France, à son ancien éclat, à sa primitive dignité. Je ne propose que quelques idées pour entreprendre la solution d'un problème qui me paraît, du reste, fort difficile; mais consignons ici cette remarque importante, à savoir, que le drame moderne, préparant lui-même, et depuis longtemps, sa ruine, succombera sous ses propres excès. Cette révolution désirée devra tôt ou tard s'accomplir; et alors, sans doute, resplendiront pour la scène française les beaux jours d'une littérature épurée au creuset d'une longue et douloureuse expérience. Alors le théâtre pourra être utilisé au profit des mœurs publiques, par le développement d'une action qui n'aboutit pas à la déification des mauvais instincts, mais à leur défaite méritée et à leur juste punition; par la vigoureuse exposition des caractères vicieux, mais sur lesquels un pinceau complaisant ne s'efforce pas de répandre

les teintes les plus séduisantes pour les rendre aimables en quelque sorte , et leur concilier l'affection du spectateur ; par l'énergique tableau des souffrances , des combats , des luttes d'une âme qui semble ne s'éloigner du devoir que pour y rentrer avec plus de force et de dévoûment , et recevoir , même au comble du malheur , cette couronne de gloire impérissable , chaste rémunération de la vertu.

» Le théâtre sera utilisé au profit de la famille par la peinture de toutes les nobles et saintes affections du foyer domestique , affections où pourront gronder bien des orages , mais où retentira sans cesse la voix sacrée du devoir , à la honte éternelle du vice humilié et vaincu. Sur cette arène où fermentaient auparavant des passions dégradées , le citoyen verra se dérouler de grandes actions , d'instructifs événements puisés dans les annales de la France ( car les Grecs et les Romains seront enfin abandonnés ), et son âme palpitera d'émotion devant de sublimes exemples de courage civil ou de vertu patriotique. Le magistrat , le guerrier , l'historien , le poète , le littérateur , l'artiste viendront s'y grandir , s'y instruire , s'y inspirer , comme à un foyer suprême d'où émanent avec les plus délicates jouissances du cœur , les plus nobles cultures de l'intelligence , les principes les plus utiles à l'affermissement du corps social. A un spectacle ainsi épuré , le père de famille pourra conduire ses enfants , sans craindre qu'ils consomment devant des turpitudes ou des absurdités un temps toujours précieux , ou qu'ils y contractent les germes d'une fatale et précoce corruption.

» Telles sont mes idées sur la question du théâtre , vaste question qui touche à la base et aux fondements mêmes de la société. Par son importance , elle est digne de fixer l'attention et d'exercer le labeur des plus hautes intelligences de ce siècle. Considérable sur le point de vue littéraire , elle acquiert , au point de vue moral , plus d'intérêt encore , à cause de l'énergique influence

du théâtre sur l'esprit et le caractère d'une nation. Dirigée dans tel ou tel sens, cette influence peut détruire ou édifier.

» Le mal occasionné par le drame est grand, sans doute. Nous avons vu comment il serait peut-être possible de l'atteindre et de le diminuer. Remarquez d'ailleurs, en ce qui concerne l'art dramatique, que les littératures ont, comme le corps social lui-même, leur moment de crise et d'aberration. Pendant la durée de ces fatales décadences, les hommes de goût luttent avec force contre le torrent des mauvaises doctrines qui menace de tout envahir. Des œuvres de brillants écrivains (comme celles de Casimir Delavigne, par exemple) deviennent des protestations éloqu岸tes contre les tentatives toujours plus hardies des novateurs. Et puis, quand la profanation de l'art est consommée, on voit surgir tout-à-coup à l'horizon littéraire les jeunes esprits qui, comprenant également et les exigences du siècle et les obligations imposées par la morale, viennent ramener le drame à toutes ses conditions de vérité, de pureté, de splendeur.

» C'est ainsi que notre scène française pourra se moraliser, s'utiliser dans l'intérêt de l'art lui-même et de tout ce qu'il y a de généreux et d'élevé dans les tendances et les mouvements du cœur humain. C'est alors qu'elle ressaisira avec plus de vigueur ce rang suprême que lui envient des nations rivales, et que les immortels chefs-d'œuvre du grand siècle lui ont conservé jusqu'à ce jour. »

ACADEMIE DU GARD.

---

# PROCÈS-VERBAUX

DU 4<sup>me</sup> TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1850.



*Séance du 9 Novembre 1850.*

Après avoir annoncé la reprise des travaux de l'Académie, M. le Président distribue les ouvrages offerts en hommage depuis la dernière réunion, savoir :

Un écrit de M. le docteur Tribes sur le choléra ;

Quatre brochures de M. de Reume, capitaine d'artillerie à Bruxelles ;

Et les Mémoires des Sociétés académiques de Saint-Quentin, Mende, Bordeaux, Rouen, Chartres, Toulon.

L'Académie fixe le jour des lectures de l'année.

M. d'Hombres lit une relation sur le congrès de Nancy, et fait part ensuite d'une découverte récente pour laquelle il demande à prendre date. En creusant une citerne à Saint-Hippolyte-de-Caton, on a reconnu des corps recouverts en pierres plates et présentant des os un tiers plus grands que ceux des hommes de notre époque. M. d'Hombres met sous les yeux de l'Académie un instrument en fer qui paraît être une ascia. La forme est à peu près celle de la houe dont on se sert aujourd'hui ; quoique profondément oxidée, cette as-

cia a conservé sa forme et une grande partie de son poids , qui devait être considérable.

La séance est terminée par une lecture de M. le Secrétaire perpétuel.

*Séance du 23 Novembre.*

M. le Président remet à divers membres, qu'il charge de rapports, les recueils des Académies du Puy et de Lille.

M. Nicot lit le rapport suivant :

**MESSIEURS ,**

Il y a dans le recueil de l'Académie de Bordeaux dont vous m'avez chargé de rendre compte , plusieurs mémoires dignes d'intérêt sur lesquels j'appellerai un instant votre attention.

Je ne l'arrêterai pas longtemps surtout sur un tableau météorologique de M. Abria , parce que les chiffres si nombreux qu'il présente ne seraient significatifs qu'autant que vous les rapprocheriez successivement de ceux que mettent chaque année sous vos yeux, et pour notre Gard , MM. Plagniol , de Castelnau et d'Hombres fils.

Je serai aussi fort laconique en vous entretenant d'un nouvel instrument destiné par M. Valat aux opérations souvent délicates du nivellement. Il ne s'agit plus d'avoir dans le nouveau procédé des points de mire ou des perches à observer et à traîner après soi : il suffit de prendre , à distance égale du sol , les deux points observés , c'est-à-dire de planter en terre deux jalons ou fiches de même longueur. La ligne de pente est substituée à la ligne de niveau ; le demi-cercle qui en tient lieu est renversé de manière que son diamè-

tre situé en haut se dirige suivant la ligne de pente. Il peut être grossièrement travaillé en bois ou en fil de fer sans aucune division en degrés ou en parties de degrés. Une corde tendue entre les deux jalons passe dans deux anneaux que porte le demi-cercle, et celui-ci peut glisser sur la corde de manière à se placer à une distance quelconque de l'un des points observés. Le fil à plomb seul sera gradué quand on le placera à l'extrémité du diamètre, et, détaché de l'instrument, il pourra être porté à part; il s'y accrochera par une pointe qui traversera un petit trou pratiqué dans le diamètre.

Si l'expérience n'a pas encore éclairé sur le mérite pratique de cet instrument, on peut du moins dire qu'il serait difficile d'employer un appareil plus simple, plus commode et d'une exécution plus économique.

Après ce mémoire se trouve dans le recueil que nous examinons, une dissertation étendue sur l'âge des sables de la Saintonge et du Périgord, et de plusieurs minéraux de fer tertiaires de l'Aquitaine.

L'auteur commence par une description des gîtes divers de la vallée du Lot et de celle de l'Aveyron, puis donne un très-grand nombre de coupes prises aux environs de Blaye, Cubzac, Sainte-Foy, Riberaç, Bergerac, Tournon, Cahors. Il nous a paru noter consciencieusement les faits remarquables dans ses excursions; il termine par des considérations paléontologiques que nous avons curieusement lues, mais dont nous serions incapables de déterminer la valeur.

Le même défaut de connaissances spéciales nous condamne à mentionner seulement un écrit de M. Manès, sur les divers emplois de la pierre calcaire dans le département de la Gironde.

Nous serons plus confiants en reproduisant et ana-

lysant quelques observations de M. Lamothe, sur un sujet qui, dans tous les temps, a éveillé l'intérêt, provoqué les réflexions des administrateurs et qui, dans ce moment surtout, après avoir attiré les méditations des économistes, va faire le sujet d'un projet de loi à l'Assemblée nationale. Vous comprenez que nous voulons parler des enfants trouvés.

Les deux questions que traite M. Lamothe dans son mémoire sont ces deux-ci :

Diminuer la mortalité parmi ceux que l'on recevra ;

Fournir à la législation, aux départements, au pays, les moyens de prévenir quelques abandons d'enfants.

Avant de résoudre le premier problème, M. Lamothe commence par évaluer la mortalité. Il croit qu'elle s'élève pendant la première année à près de 50 p. 0/0 ; et sur les enfants déposés, il n'en reste plus, dit-il, que trente-cinq sur cent quand ils sont parvenus à la douzième année. Or, selon les tables de Duvillard, la mortalité ordinaire est de 24 p. 0/0 pendant la première année, et à douze ans, sur cent enfants, il en reste cinquante-quatre. On peut juger par le simple rapprochement de ces chiffres à quelles chances de mortalité sont soumis les enfants trouvés.

Après avoir constaté l'état, M. Lamothe en recherche les causes. Il les trouve :

Dans le long et périlleux trajet avant d'arriver au tour ;

Dans le transport chez la nourrice ;

Dans la santé altérée des mères ;

Dans une alimentation souvent trop forte pour l'âge de l'enfant ;

Dans un sevrage trop précoce.

Vient ensuite l'indication des remèdes à ces maux.

L'auteur conseille la suppression des meneurs et me-

neuses ; l'obligation à imposer aux nourrices de venir prendre les enfants à l'hospice ; le remboursement du prix des voitures ; l'allocation d'une indemnité pour frais de nourriture ; l'institution de médecins locaux ; quelques vêtements de plus ; un choix plus attentif et plus sévère des nourriciers ; une tutelle mieux exercée ; etc. , etc.

Toutes ces mesures sont dictées par les plus louables sentiments d'humanité ; mais l'auteur, nous le craignons, n'a peut-être point assez considéré le chiffre actuel des subventions départementales et l'impossibilité de les accroître sans ajouter à des charges déjà bien pesantes (1) pour les contribuables. Il s'est peut-être laissé aller à des rêves généreux, mais bien difficiles à réaliser.

M Lamothe traite ensuite des colonies agricoles. Il n'en est pas partisan, et nous avouons que cette opinion nous a étonnés. Il nous semblait que la colonie agricole offrait pour les enfants trouvés un principe de santé et de bien-être, un utile débouché, un lieu d'apprentissage, et du plus utile des apprentissages : l'agriculture, laquelle n'est point exposée aux oscillations de l'industrie, ni aux mécomptes dus aux souffrances des populations qui s'y livrent.

M. Lamothe, fort de l'avis et des écrits de M. de

(1) Pour justifier ces expressions, ces craintes, je n'aurai besoin que de citer deux faits, deux faits effrayants qui méritent d'être signalés. Le nombre des enfants trouvés fournit en ce moment le cinquantième de la population totale, ou environ 700,000 individus pour toute la France ; il fournit un dixième de la population de la Seine ou environ 130,000 individus. Parmi ces infortunés, les garçons fournissent 15 p. 0/0 de la population des bagnes et 13 p. 0/0 des maisons centrales. Les filles se corrompent à peu près dans la même proportion.

Watteville, montre au contraire certaine froideur à l'égard de cette innovation. Il remarque que là il n'y a point de famille pour l'enfant, et que de plus son éducation et son entretien sont beaucoup trop coûteux et n'offrent pas les mêmes avantages pour les enfants que les pensions payées à de bons nourriciers.

Nous croyons qu'il ne serait pas difficile de réfuter cette opinion, mais nous ne l'entreprenons pas; notre tâche a dû se borner à la faire connaître.

En résumé et sans entrer plus avant dans les détails, nous dirons que les observations de M. Lamothe sont suivies des documents statistiques les plus riches, groupés avec ordre et lucidité; que les appréciations sont consciencieuses.

A la fin du mémoire sont placés :

1<sup>o</sup> Des aperçus d'une haute utilité sur l'emploi par service de la population intérieure de l'hospice, c'est-à-dire la répartition entre les divers ateliers qui préparent les objets de literie ou de consommation pour les autres asiles hospitaliers de Bordeaux;

2<sup>o</sup> Le calcul des dépenses du service extérieur, puis celles du service intérieur.

Il suffira de noter pour le premier une moyenne de 73 fr. 31 c. par enfant par an, soit 0, 20 c. par journée d'enfant;

Et pour le second, 317 fr. 55 c., c'est-à-dire un prix de journée de 87 c.

Je ne m'occuperai point de l'analyse d'un mémoire de M. Lacour. Ce sont des recherches qui sont plus curieuses qu'utiles. Est-ce servir la science que d'examiner si l'homme adamique, l'homme primitif et sortant des mains du Créateur était noir; que de remarquer que dans les espèces animales la modification noire est la première, et que la blanche ne vient que plus tard, et

comme dégénérescence ; que les chevaux blancs , les bœufs , les lapins , les souris de la même couleur sont une altération de la forme primitive ; que tout est coloré sur la terre , que rien d'extérieur n'y est blanc , si ce n'est accidentellement comme l'écume , la neige , la canitie , etc. , etc. ?

Nous l'avouons , toutes ces investigations nous paraissent , sinon des témérités , au moins des superfluités. Nous voulons bien que la science soit hardie et qu'elle s'exerce librement sur les divers objets que Dieu , dans sa bonté , ne nous a voilés que pour nous donner le mérite de les connaître , je dirai volontiers de les conquérir , mais nous pensons aussi qu'elle ne doit jamais cesser d'être respectueuse , et que sa première obligation est de ne pas blesser l'orthodoxie.

Pour nous dédommager de ces réflexions un peu tristes , nous vous entretiendrons avec quelque développement du dernier mémoire qui nous reste à analyser. Il contient une étude vraiment utile , profonde , du contrat de métayage.

L'auteur , M. Lapouyade , prouve d'abord que dans la législation actuelle il existe de grandes lacunes à l'égard du métayage ; que ce contrat n'a pas de caractère déterminé , et qu'il règne de l'incertitude sur les dispositions législatives qui lui sont applicables ; il en examine l'objet , la forme , la durée , les preuves possibles. Il recherche à quelles obligations étaient soumis les biens des femmes mariées , des mineurs , des usufruitiers , des absents , des interdits ; il expose les droits et les obligations du bailleur et du preneur ; il parle de la fin des baux , de la tacite reconduction , des obligations du métayer entrant et du métayer sortant , et dit quelques mots du cheptel donné au colon partiaire.

Après avoir expliqué le contrat de métayage tel qu'il ressort de la combinaison des lois, il indique les dispositions législatives qu'il serait utile de provoquer et voir promulguer. Quoique notre savant confrère M. de Gasparin ait déjà, sur ce sujet, publié un remarquable ouvrage, nous croyons qu'attendu l'importance des intérêts, nous devons énumérer ici, en détail, les moyens proposés par M. Lapouyade pour améliorer le métayage.

Il faudrait :

1<sup>o</sup> Un titre spécial sur le métayage, et dont l'art. 1<sup>er</sup> serait ainsi conçu : « Le bail à culture, moyennant une portion de fruits, est une société. » ( Vœu émis par la Cour de Lyon );

2<sup>o</sup> Enumérer dans ce titre les articles du Code civil applicables au métayage et empruntés soit au louage, soit à la société ;

3<sup>o</sup> Insérer de nouveaux articles mis en harmonie avec les précédents et qui résoudraient les questions relatives aux propriétaires putatifs, aux faillis, aux absents, aux personnes responsables en cas d'incendie, aux réparations locatives, aux résiliations en cas de décès ;

4<sup>o</sup> Recueillir et publier tous les usages locaux, en attendant la confection d'un Code rural ;

5<sup>o</sup> Établir des prud'hommes ruraux et régler leur compétence ;

6<sup>o</sup> Défendre, sous peine de dommages-intérêts, à toute personne de donner congé sans en faire la déclaration préalable à la mairie ;

7<sup>o</sup> Rendre passible d'amende et dommages-intérêts celui qui prendrait un métayer sans exiger la remise du certificat de déclaration de congé ;

8° Fixer un délai dans lequel on devrait donner congé pour empêcher la tacite reconduction ;

9° Rendre obligatoire la tenue d'un livret de comptabilité coté et paraphé par le maire ;

10° Multiplier les fermes-modèles ;

11° Mettre les instituteurs primaires à même de donner à leurs élèves des notions suffisantes sur l'art agricole ;

12° Autoriser et aider les sociétés de secours mutuels entre agriculteurs ;

13° Encourager les bons cultivateurs , surtout ceux qui demeurent le plus longtemps dans les mêmes métairies , en leur donnant des récompenses propres à entretenir , dans la classe des agriculteurs , une louable émulation.

Bien que quelques-uns de ces moyens indiqués soient en l'état des choses d'une application fort difficile , nous croyons que si ces propositions étaient acceptées , on verrait disparaître peu à peu les vices et les abus que l'on reproche au métayage. Une législation spéciale, nous le pensons avec M. Lapouyade, ferait cesser les défiances qui peuvent naître de l'ignorance , de l'incertitude des droits et des obligations réciproques des associés. La durée de l'association s'étendrait naturellement , et de nombreuses améliorations se réaliseraient sans porter atteinte à la liberté du travail et aux droits de la propriété.

Telle est, Messieurs, l'analyse sommaire du volume adressé par l'Académie de Bordeaux , telles sont nos appréciations. Nous voudrions qu'elles pussent vous inspirer le désir de vous dédommager de la sécheresse d'un compte-rendu par une lecture attentive et directe d'écrits variés qui présentent en général d'utiles enseignements.

M. de Castelnau acquitte son tribut académique de l'année en lisant un Mémoire sur l'aliénation mentale en général et tout particulièrement sur les troubles subits des fonctions de l'entendement et leurs terribles conséquences.

L'auteur distingue pour cette dernière espèce d'aliénation, comme pour toutes les autres, les causes et, pour ainsi dire, les centres d'action. Les unes sont purement somatiques, les autres psychiques. Il présente dans ces deux ordres des considérations développées et cite divers faits propres à les appuyer; et, après avoir indiqué successivement la nature des affections propres à donner naissance à la folie instantanée, il expose l'opinion d'un médecin célèbre, de M. Marc. Suivant l'auteur du mémoire que nous analysons, il existerait en nous une sorte de balancement entre les facultés psychiques. D'une part serait l'incitation, de l'autre la résistance, et la folie ne serait que la cessation, la perte de cet équilibre qui apparaît comme le premier et le véritable but de l'éducation. Ainsi, pour appliquer cette théorie aux diverses actions criminelles ou insensées de l'homme, le vol ne serait autre chose qu'un sentiment exagéré de la propriété. Celui qui s'en rend coupable ne porte plus en lui cette exacte pondération, cette harmonie qui est pour l'humanité, comme pour les corps célestes, une manifestation de l'ordre, un bienfait de la providence.

M. de Castelnau, après avoir traité de la folie instantanée, en avoir recherché les causes et après avoir fait part d'observations nombreuses recueillies en France, en Prusse, en Espagne, soutient aussi que la démence peut être instantanée. Cette assertion, que dans mon ignorance je regarderais volontiers comme nouvelle, puisque la démence semble supposer affaiblissement, amoindrissement

(*de mens*), et non la fureur, l'exubérance, impulsion soudaine, inégale, cette assertion est appuyée d'exemples nombreux qui présentent successivement des délires en actes et des faits de délire par le raisonnement. Dans ces derniers cas, les idées sont comme isolées, naissent à la suite les unes des autres, mais elles ne sont nullement associées, ou plutôt, la faculté de penser est abolie. Conduit par la suite des idées, de la démence accidentelle, celle qui survient à la suite d'un chagrin profond, ou bien durant les couches, à la démence habituelle, à la marche continue dans la folie, l'auteur expose ses idées sur la folie héréditaire, et termine cette première partie du mémoire par des considérations sur les vesanies et les maladies où il y a suspension plus ou moins prolongée des fonctions des sens et des facultés morales.

Deux membres expriment successivement leur opinion sur la doctrine de la folie instantanée. Ils trouvent que si l'on plaçait dans une impulsion subite, invincible, la cause des crimes, du meurtre, par exemple, il y aurait un véritable danger social. Lorsque le forfait le plus noir ne serait qu'une simple erreur, un défaut d'équilibre entre les facultés, le juge ne serait-il pas embarrassé dans l'application de la peine, en infligerait-il une?

A cette grave objection, l'auteur du mémoire répond que tout en cherchant à l'aide des données de la science à expliquer le crime, il ne prétend pas désarmer la société. Si celui qui par suite d'une agitation soudaine, d'une terreur panique, d'un accès maniaque, aurait attaqué, frappé, blessé, tué son semblable, ne peut pas être condamné comme le criminel sensé et de sang froid, il ne sera pas moins mis dans l'impossibilité de nuire encore. Les hospices lui seront ouverts et une

longue et perpétuelle détention le guérira de sa fureur et des emportements fougueux, ou du moins rassurera contre son activité malfaisante qui ne pourra plus s'exercer dans l'état d'isolement auquel on l'a prudemment condamné. Ainsi la mesure serait humanitaire et sociale. Divers arguments contraires sont encore présentés ; mais l'heure avancée ne permet ni la suite de cette discussion, ni la lecture de la seconde partie du mémoire.

L'Académie décide que son programme relatif à la question des fièvres paludéennes sera incessamment publié.

*Séance du 7 Décembre.*

M. le Président confie à MM. Martin, d'Hombres père et Jules Salles, plusieurs numéros des recueils des sociétés de la morale chrétienne, de Clermont-Ferrand et de Reims.

M. de Castelnau continue la lecture de son mémoire relatif à la folie instantanée. Il cite encore divers faits à l'appui de l'opinion qu'il a exposée, et insiste surtout sur un remarquable exemple de folie héréditaire. Ursule, fille et petite fille d'aliénés, semble avoir puisé dans sa famille stigmatisée le triste privilège de se soustraire à l'empire de la volonté, de n'être plus maîtresse de ses déterminations. Cédant à des directions irrésistibles, à des résolutions automatiques, elle va jusqu'à l'infanticide, et montre par son crime que les aberrations de l'entendement sont fatalement amenées quand il n'y a plus accord entre les éléments psychiques. Puisque les lésions des fonctions de l'entendement peuvent produire à elles seules des actes de délire si marqués, l'auteur du mémoire regarde comme un mot cruel celui qu'ont fait entendre quelques hommes

trop préoccupés, peut-être, du maintien de l'ordre social. Ce n'est pas en place de grève qu'il faut guérir la manie homicide, dit M. de Castelnau, mais bien dans des établissements spéciaux, des asiles où les maniaques violents et dangereux, objets de soins continus, dévoués, intelligents, sentiraient s'éteindre peu à peu les accès d'une fougue tumultueuse et retrouveraient graduellement la raison, ce bel apanage de l'homme, et dont l'application est comme la vérité : le chemin du bien-être. Pour convier par des exemples à former ces établissements, M. de Castelnau cite l'Angleterre et surtout la Belgique qui vient de porter une loi qui prescrit impérieusement la création d'asiles d'aliénés, et y consacre des sommes considérables.

Mais c'est peu de chercher à rendre à l'âme humaine l'intégrité de ses fonctions, il faudrait encore en régler de bonne heure tous les mouvements à l'aide de l'éducation douce et rationnelle qui n'entreprendrait pas de jeter tous les esprits et les caractères dans un moule commun, mais accommoderait ses leçons aux facultés de l'enfance, se mettrait en harmonie avec elle pour la conduire d'une manière plus sûre, plus invincible au perfectionnement de ses facultés.

C'est ainsi que s'épureraient les mœurs publiques, car instruire, c'est moraliser. La prison, il est vrai, venge la société, mais la place souvent, après la sortie du coupable, dans une situation plus fâcheuse. Ne vaudrait-il pas mieux, se demande l'auteur du mémoire, qu'au lieu d'être un lieu d'expiation, la prison fût une école; qu'au lieu d'établir un régime sévère et menaçant, toutes nos institutions, consolantes comme la religion, douces comme elle, eussent pour but d'éclairer les hommes, de développer en eux les sentiments de la tolérance et de la concorde ?

L'exposition de ces idées ou plutôt l'expression de ces vœux termine le mémoire écouté avec cette attention soutenue que l'Académie accorde toujours aux considérations graves, aux doctrines consciencieusement présentées, alors même qu'elle ne croirait pas devoir les partager et en assumer la responsabilité.

M. Hedde fait une observation sur ce mémoire; il dit qu'il pense relativement aux prédispositions à la folie, la folie héréditaire et les diverses autres parties du système aliéniste: « Que tous les hommes apportent en » général des dispositions, des tendances plus ou moins » grandes, vers tels ou tels penchants, sont prédispo- » sés à subir les effets de telles ou telles passions, à » avoir enfin le germe de telle ou telle folie; mais faut-il en conclure pour cela que les personnes qui » seraient venues au monde dans de pareilles condi- » tions, ne puissent pas arriver à en triompher? Non, » certes; et faudrait-il, sous prétexte que telle personne » est assez débile, l'absoudre? Nous voyons dans les » écrits d'un homme qui, certes, est bien digne de » toute confiance, une réponse à ces assertions. Cicéron, dans ses *Pensées* (*Tusculanes*, chap. IV, p. 37), » dit: « Quand on dit qu'il y a des gens portés naturel- » lement ou à la colère, ou à la pitié, ou à l'envie, ou à » quelque autre passion, cela signifie que la constitution » de leur âme, si j'ose ainsi parler, n'est pas bien » saine; mais l'exemple de Socrate nous prouve qu'ils » ne sont pas incurables. Zopire, qui se donnait pour » habile physionomiste, l'ayant examiné devant une » nombreuse compagnie, fit le dénombrement des vices » qu'il découvrait en lui, et chacun se prit à rire; car » on ne voyait rien de tout cela dans Socrate. Il sauva » l'honneur de Zopire en déclarant que véritablement » il était porté à tous ces vices, mais qu'il s'en était » guéri avec le secours de la raison. »

» Quelque penchant que l'on ait donc pour tel ou tel  
 » vice, on est cependant libre de s'en garantir ; de même  
 » qu'on peut, quoique né avec des dispositions à cer-  
 » taines maladies, jouir d'une bonne santé.

» Cicéron, dans son livre 5 *du Destin*, joint cet  
 » autre exemple :

» Les amis de Stilpon, philosophe de Mégare, écri-  
 » vaient qu'il était porté à l'ivrognerie et aux femmes, et  
 » ils ne l'écrivent pas pour l'en blâmer, mais plutôt pour  
 » le louer ; car sa nature vicieuse avait été tellement sou-  
 » mise et subjuguée par la sagesse, que personne ne le  
 » surprit jamais en cet état d'ivresse ou se livrant à la  
 » luxure. Stilpon ne peut pas être soupçonné de mau-  
 » vaise foi ; on sait qu'il était tellement estimé, que  
 » lorsque Démétrius Poliorcete ordonna le pillage de  
 » Mégare, il voulut qu'on respectât la maison de Stilpon.  
 » Quant à Cicéron, c'était le *vir probus dicendi peritus.*»

M. Pelet lit un essai sur un bas-relief découvert en 1845 dans le territoire de Cavillargues, près de Bagnols (Gard) :

Nous recueillons avec empressement, dit-il, toutes les communications que veulent bien nous adresser les amis de la science archéologique ; et, sous ce rapport, nous devons des remerciements à M. Allègre, qui emploie si fructueusement à l'étude de l'antiquité les loisirs que lui laissent ses fonctions de professeur de dessin à l'école de Bagnols.

M. Allègre vient de nous adresser un plâtre moulé sur l'original d'un bas-relief antique qu'il possède, et qui fut découvert, il y a quelques années, dans les environs de Cavillargues, dont le nom indique suffisamment l'origine romaine.

Nous souscrivons d'autant plus volontiers au désir

que nous témoigne M. Allègre de connaître l'interprétation que nous donnons à ce monument, que l'opinion émise, avec tant de modestie, par cet artiste, ne s'y trouve modifiée que dans les détails.

Ce bas-relief, qui servait de couvercle à une urne cinéraire de 20 centimètres d'ouverture, représente évidemment un combat de gladiateurs, comme le suppose M. Allègre; l'armure dont ils sont revêtus nous paraît caractériser d'une manière non moins certaine la classe à laquelle appartient chacun des deux combattants; celui de droite rappelle, on ne saurait en douter, un de ces athlètes auxquels on donna, jusqu'au temps de Cicéron, le nom de *Samnites* (1), et que, plus tard, sous les empereurs, on appela *Hoplomaques* (2), parce qu'ils combattaient armés de pied en cap; « ils » avaient, disent les anciens auteurs, un bouclier orné » d'argent ciselé, un baudrier, une bottine à la jambe » gauche et un casque avec des aigrettes, *galea cristata*, » tel qu'on le voit sur notre bas-relief. Son adversaire n'a d'autre vêtement qu'un large baudrier au-devant duquel pend une espèce de petit tablier triangulaire; il a le haut du bras garanti par un léger bouclier sur lequel paraissent sculptées deux figures debout; l'arme qu'il tient des deux mains est une de ces fourches ou trident qu'on nommait *fuscina*; il porte un casque à petit bord qui ne lui couvre que le sommet de la tête.

Ce costume se rapporte si bien à celui qu'on attribue aux gladiateurs appelés *Mirmillones*, qu'on est tenté de donner cette qualification à l'athlète de notre bas-

(1) *Campani odio Samnitium, gladiatores eo ornatu armaverunt, Samnitiumque nomine appellarunt.*

(2) Ce mot se compose de deux mots grecs: *οπλος*, armes et, *μαχομαι*, je combats.

relief; toutefois, nous devons faire remarquer ici que d'autres athlètes, auxquels on donnait le nom de *Secutores*, portaient des armes absolument semblables, et que, par suite de cette uniformité, certains auteurs les ont confondus avec les premiers; Vigénère pense, au contraire, que les *Mirmillones* et les *Secutores* formaient deux classes de gladiateurs entièrement distinctes.

Le bas-relief de Cavillargues nous semble confirmer l'opinion de ce savant traducteur du xvi<sup>me</sup> siècle. D'après les détails que nous venons de donner, l'athlète de gauche doit représenter un *Secutor* ou un *Mirmillon*; or, sur tous les bas-reliefs, ou les peintures antiques, où cette dernière espèce de gladiateur se trouve nominativement indiquée, le rival du *Mirmillon* est toujours un *Retiaire*, athlète qu'on ne saurait confondre avec le *Samnite*, si bien caractérisé par son armure dans le bas-relief de Cavillargues; d'ailleurs, le combat qui avait lieu entre le *Mirmillon* et le *Retiaire*, était d'une espèce toute particulière; il date des plus anciens temps de la Grèce (1), et présente, dans son exécution, un tel caractère d'originalité, qu'on ne peut le confondre avec les autres genres d'exercices.

Quelque exacts que puissent être les détails que nous ont transmis les anciens auteurs (2) sur ce genre de combats, les monuments antiques qui nous les représentent doivent nous fixer encore mieux sur la manière dont ils étaient exécutés. Parmi ces documents, de

(1) *Hoc genus pugnae videtur institutum à Pittaco, uno in septem sapientibus, qui adversus Phrynonem dimicaturus propter controversias finium quæ erant inter Atticos Mytylenceos, rete occulto lato impedivit Phrynonem.... (Festus).*

(2) Juvénal, sat. II, vers 143; sat. VIII, vers 208 et suiv.  
— Juste-Lipse Saturnal, liv. XI, ch. VIII, pag. 75.

de différents genres (1), nous citerons la description que fait Winckelmann (2), d'une double peinture antique, dont la copie se trouve dans le cabinet du cardinal Alexandre Albani. « L'une représente un *Retiarius* » habillé, armé d'un casque et d'un bouclier de la forme » d'un carré-long; il est de plus recouvert d'un filet » qui descend jusqu'aux jambes. Le *Mirmillon* qui com- » bat avec lui n'a d'autre arme qu'une *fuscina*; à son » côté se trouve le *Lanista* ou le maître des gladia- » teurs, qui tient une baguette; au-dessous des com- » battants sont marqués leurs noms: ASTYANAX et » KALENDO  $\Phi$  ».

Sur la seconde partie de cette peinture, « on voit le » même Mirmillon renversé par le Retiaire (3), le » Laniste et une autre figure; au-dessus se trouve » l'inscription: ASTYANAX VICIT  $\Phi$  KALENDO  $\Phi$  »

Le Mirmillon est généralement armé de son trident, quelquefois aussi d'une massue; il porte un casque dont le cimier a la forme d'un poisson; c'est pour cela que lorsqu'il fuyait pour éviter le filet de son adversaire, le peuple chantait: *Non te peto, piscem peto, quid me fugis Galle* (4)?

Il résulte évidemment de tout cela que le Mirmillon offre un caractère tout particulier, tant par le genre

(1) Sur un vase et sur une cornaline du cabinet de Stosch (Gori, Musée étr., tom. II, tabl. 188)..... (Maffei, Musée de Vérone, pag. 125)..... Sur une pierre gravée (Venutti, coll. ant., tabl. 94)..... Lampe antique (*ibid.*, t. 124)..... (Caylus, liv. IV, pag. 53), etc.

(2) Histoire de l'art chez les anciens.

(3) Ce nom lui vient de l'arme offensive qu'il portait, *rete*, rets.

(4) Sobriquet que les Romains donnaient aux Mirmillons, en mépris des Gaulois.

de lutte à laquelle il était soumis , que par l'adversaire qu'on lui opposait dans les combats de l'amphithéâtre ; mais lorsqu'un monument antique nous représente un athlète vêtu à la manière des Mirmillons , en opposition avec un *Samnite* , un *Thrace* , un *Gaulois* ou un gladiateur quelconque , autre qu'un *Retiaire* , nous devons supposer que l'artiste a eu l'intention de représenter un *Secutor* , et penser , avec Vigénère , que les *Mirmillones* et les *Secutores* formaient , en effet , deux classes distinctes de gladiateurs.

Nous concluons de ce que nous venons de dire , que le bas-relief de Cavillargues représente un *Samnite* et un *Secutor* dans l'action d'un combat à outrance qui devait plonger l'un des combattants , *EROS* ou *XANTVS* , dans un cercueil sur lequel son nom était inscrit d'avance , et que , par un raffinement de barbarie , on avait soin de placer sous les yeux même des gladiateurs.

Après une lutte longue et acharnée , l'issue du combat demeure toujours incertaine , mais les athlètes ont mutuellement donné des preuves de tant de courage et d'adresse , que le peuple , représenté par quatre personnages qu'on voit dans une tribune (1) , leur accorde à tous deux l'exemption , *missio* , faveur la plus grande que pût obtenir un gladiateur.

Cette action se trouve parfaitement indiquée sur notre monument par le geste que le peuple avait coutume de faire dans ces circonstances ; pour exprimer sa volonté , il élevait une main en couchant le pouce sous les doigts , lorsqu'il voulait sauver la vie à un gladia-

(1) Un bas-relief , décrit par Scipion Maffei , représente une course de chars dans un cirque , et là , comme dans le bas-relief de Cavillargues , les spectateurs sont également indiqués par quelques personnages dans une tribune.

teur vaincu ; mais ici les deux athlètes ont également mérité la faveur populaire , et les cris de PVGNANTES MISSI ( les combattants ont leur congé ) vient se joindre à ce signe de bienveillance.

Derrière eux, on voit deux personnages revêtus de la toge-prétexle ; le premier présente aux combattants le *rudis* qu'on donnait en signe d'affranchissement à ceux qui avaient été plusieurs fois vainqueurs, ou qui avaient servi trois ans dans les jeux de l'amphithéâtre ; l'autre semble commander à deux esclaves en marche de transporter hors de l'arène les cercueils , désormais inutiles, dont chacun est chargé , et sur lesquels on lisait , comme nous l'avons déjà dit , les noms d'EROS et XANTVS , suivis d'une seconde ligne , où l'on distingue le mot CANXVM ou CANVSIVM , qui pourrait indiquer le nom de l'académie à laquelle appartenaient ces gladiateurs (1).

Sur la peinture antique décrite par Winckelmann , on voit aussi, comme sur le bas-relief de Cavillargues , deux personnages placés derrière les gladiateurs ; l'historien suppose que celui qui remet au vainqueur le *rudis* d'exemption , représente un *Laniste* ; nous nous inclinons respectueusement devant l'opinion de ce savant antiquaire , mais nous ne la croyons pas applicable à notre monument.

(1) Le nom de l'esclave EROS est déjà connu dans nos contrées par un cippe tumulaire trouvé à Nimes , d'après Ménard , vol. 7 , pag. 424 , portant l'inscription :

D. M.  
EROTIS  
L. IVLII. IVLIANI  
TERPHNE  
CONTVBERNALIS.

» L'affranchissement qui résultait de l'exemption  
 » accordée par le peuple, tirait le gladiateur de l'état  
 » de servitude, lui permettait de tester, sans lui pro-  
 » curer, cependant, la qualité de citoyen; cet affran-  
 » chissement s'exécutait par le préteur, qui lui remettait  
 » un bâton noueux ou un bâton d'épine, le même qui  
 » servait de fleuret dans les combats d'amusement qu'on  
 » appelait *prælusio*; cette arme était désignée sous le  
 » nom d'*arma lusoria*, arme courtoise. Ceux qui  
 » avaient obtenu ce bâton étaient appelés *rudarii*. On  
 » joignait quelquefois à l'affranchissement une récom-  
 » pense purement honoraire, pour témoigner de la bra-  
 » voure du gladiateur; c'était une guirlande ou espèce de  
 » couronne de fleurs entortillée de rubans de laine, ap-  
 » pelée *lemnises*, qu'il mettait sur la tête; les bouts de  
 » rubans pendaient sur les épaules: de là vient qu'on  
 » appela *lemniscati* ceux qui portaient cette marque de  
 » distinction (1); » c'est peut-être aussi l'origine du nom  
 de Laniste donné au maître des gladiateurs.

Nous pensons, d'après cela, que les personnages drapés de notre bas-relief représentent des magistrats dont l'un ordonne de sortir de l'arène les funestes cercueils, tandis que le préteur, dans l'exercice de ses attributions, octroie aux gladiateurs, en signe d'affranchissement, le *rudis* que leur accordent les acclamations du peuple.

Cette interprétation nous semble d'autant plus probable, que l'intendance des spectacles était la seule fonction que les derniers empereurs eussent conservée à ce magistrat; ce qui faisait dire à Boece que, de son temps, la préture était un vain nom et une charge inutile.

(1) Mongez, encyclop. méth., art. gladiateur.

M. D'Hombres lit le rapport suivant :

Messieurs,

Chargé déjà plus d'une fois de vous rendre compte de divers cahiers des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, j'avais reconnu ce recueil pour l'un des plus variés et des plus intéressants que nous envoient les sociétés avec lesquelles nous sommes en relation.

MM. les académiciens de Clermont-Ferrand, qui concourent à sa publication, s'occupent avec succès de toutes les sciences; et, comme vous le savez, Messieurs, l'Auvergne est une des contrées les plus riches de France sous les rapports de la botanique et de la minéralogie; ses anciens volcans, ses eaux minérales, sa climature, fournissent des sujets continuels d'observations et d'expérience aux physiciens, aux médecins et aux naturalistes; c'est sur le Puy-de-Dôme que fut démontrée la pesanteur de l'air, et que plus tard le baron Ramond détermina la formule des mesures hypsométriques; l'agriculture, si florissante dans la Limagne, les soins des troupeaux des bêtes à laine et de la race bovine, et la fabrication des fromages sur les montagnes, d'autres sortes d'industries dans les villes sont suivies et perfectionnées par des hommes spéciaux.

Les littérateurs, les historiens de l'Auvergne trouvent dans leur propre pays une foule de documents sur les mœurs, la politique, l'esprit religieux, les guerres, l'invasion des Anglais, les sièges des anciens châteaux; les ruines de ceux-ci et les monuments du moyen-âge sont des objets d'études pour les archéologues et les artistes.

Un savant, un érudit dont vous connaissez, Messieurs, les divers ouvrages, M. Lecoq, directeur du

Jardin-des-Plantes et conservateur du Cabinet de Minéralogie de Clermont , recueille les nombreux travaux de ses collègues , se charge en chef de leur rédaction et fait des annales de l'Auvergne , je le répète , un recueil du plus haut intérêt.

Le cahier de mars et d'avril, que vous m'avez remis à notre dernière séance , renferme un éloge historique de feu Benoît Gonod , professeur de rhétorique au collège de Clermont , vice-président de l'Académie et bibliothécaire de cette ville. M. Bédel , qui en est l'auteur , l'a écrit avec une éloquente simplicité , comme devaient s'y attendre ses confrères en lui confiant cette tâche , et comme l'admirateur du professeur éminent , du savant modeste , de l'homme vertueux , de l'excellent ami que regrettent tous ceux qui l'ont connu.

Benoît Gonod était né dans le département de l'Ain, et, après ses premières études, faites avec le plus grand succès, son goût bien prononcé le fit entrer dans la carrière de l'enseignement. Placé professeur de cinquième à Belley, ceux qui l'avaient vu la veille écolier laborieux, condisciple aimable, s'aperçurent bientôt qu'il ne regardait pas son état comme une profession, et que c'était une vocation décidée. « Il savait allier, » dit son panégyriste, la douceur et la sévérité; sa » patience scrupuleuse, son attention à répondre aux » questions de ses élèves, à les provoquer, à saisir » toutes les occasions d'entretenir dans leur âme l'en- » thousiasme pour le beau moral et l'indignation pour » le vice; la régularité de sa conduite, une vie en har- » monie avec ses leçons bien autrement persuasives » que ses conseils; en un mot, une image du profes- » seur intelligent et dévoué, telle que nous l'a tracée » notre maître à tous dans l'Université, le sage et ju- » dicieux Rollin, est celle que Gonod semble s'être

» mise sous les yeux, avec la résolution de l'imiter  
» et de la reproduire. »

Gonod, appelé au collège de Clermont, qui devint pour lui une seconde patrie, monta par degrés et par rang d'ancienneté à la chaire de rhétorique, et refusa la direction du collège pour rester professeur. Il avait marqué son passage dans chaque classe en rédigeant pour ses écoliers divers traités estimés.

Il s'était fait mécanicien, et, pour parler à leurs yeux, il avait construit une machine représentant le système du monde. Il était calculateur habile, mais ce n'est pas vers les sciences exactes que sa grande aptitude le dirigeait. Il concourut pour un prix de poésie proposé par l'Académie de Lyon, et son ouvrage fut couronné, mais ce n'était pour lui qu'un délassement; l'histoire et l'archéologie étaient ses études de prédilection.

Parmi les ouvrages qu'il a publiés, M. Bedel cite son *Epître aux Pisons*, comme l'œuvre la plus remarquable, « celle qui met le mieux dans son jour les qualités diverses et les plus riches produits de son intelligence, l'érudition patiente, le ton aussi fin que délicat du littérateur. »

Il avait une préférence pour *Horace* que M. Bedel appelle un culte. Il en fit une édition recommandable par la correction typographique, travail consciencieux collationné sur trente-deux manuscrits et sur plus de trente éditions antérieures.

Sa *Description statistique du département du Puy-de-Dôme*, la topographie de ses communes, la biographie de ses hommes célèbres, se recommandent par l'étendue des recherches, la conscience et la clarté, l'élégance de la forme, la richesse du style descriptif et l'intérêt de la narration.

Il y rattacha la *Chronologie des Evêques de Clermont*, anciens seigneurs de cette ville, « dont la puissance devint despotique, qui se mêlèrent de tout, » régirent nos mœurs, nos arts, notre pensée, » a dit M. Bayle-Mouillard.

Il a publié une *Notice sur la Cathédrale de Clermont*, magnifique monument de l'architecture ogivale, dont Hugues-de-la-Tour posa la première pierre en 1248, avant de partir pour la croisade.

L'*Antique Manoir de Tournoële*, et les événements dont il fut le théâtre sous Philippe-Auguste, est le sujet d'une autre notice fort curieuse.

Il déterra et acquit le manuscrit des *Mémoires des grands jours*, par Fléchier, qu'il fit imprimer; ouvrage destiné à grandir en célébrité par les éloges qui en accueillirent la publication et les attaques dont il devint l'objet.

Benoît Gonod, installé bibliothécaire de la ville, fit de la garde et de l'agrandissement de ce dépôt son œuvre de prédilection, son domaine chéri dont il exerçait l'hospitalité avec une urbanité, un empressement communicatif, auxquels tous ses visiteurs se sont plu à rendre hommage. C'était mieux que son domaine, dit M. Bedel, c'était une tutelle d'honneur, remise à sa vigilante sollicitude, à son noble désintéressement.

J'observe, Messieurs, en résumant l'éloge historique de Benoît Gonod, que ses qualités personnelles, ses connaissances profondes et variées, son amour pour les sciences, son zèle pour les propager, l'affection que lui conservent ses élèves, l'estime de ses collègues et de ses concitoyens, ses services dans l'enseignement et son assiduité aux séances académiques, l'ordre, le classement plus régulier qu'il introduisit dans la Bibliothèque publique, enfin tout ce que rapporte

de lui M. le recteur Bedel, me semble s'appliquer, et vous le penserez comme moi, Messieurs, à l'un de nos amis qui, fort heureusement, est plein de santé, et que nous devons espérer de voir longtemps, au milieu de nous, chercher constamment à se rendre utile à la science, à ses concitoyens, à tous ceux qui auront recours à son obligeance (1).

M. le général Marey-Monge a offert à l'Académie de Clermont un travail inséré dans le même numéro des Annales, sur le *Madrazen*, monument à 30 kil. de Batna, qu'on dit être le tombeau des rois numides descendants de Syphax.

M. le colonel Carbuccia, auteur de ce mémoire, chargea le capitaine Collineau, qui pour son service allait camper avec quinze voltigeurs auprès de Madrazen, d'y faire quelques recherches, et il en a publié les résultats ainsi que les renseignements que lui ont procurés MM. les lieutenants Rousseau et Erhard, qui ont visité le Madrazen, accompagnés d'un plan, d'une élévation et d'une coupe, avec les proportions. C'est un cône tronqué de 19,2 mètr. de hauteur et 59 mètr. de diamètre, formés de 22 gradins, terminés par une plate-forme de 11,30 mètr. de diamètre, et reposant sur un soubassement cylindrique de 5,4 mètr. de haut entouré de 60 pilastres demi-ronds.

Il existe un monument semblable aux environs d'Alger, appelé le *Koubar-Roumia*.

Les Arabes, qui supposaient des trésors cachés dans ces tombeaux, avaient fait des tentatives pour y pénétrer, mais n'avaient pas réussi. M. Collineau découvrit une porte masquée derrière un énorme olivier, qui avait pris racine entre les pierres; elle communique par

(1) M. Liotard père.

un couloir à un caveau intérieur, dans lequel il a trouvé des ossements humains; il faudrait plus de temps et de monde pour l'explorer parfaitement, à cause d'un éboulement dangereux qu'il serait nécessaire d'étayer; M. le colonel Carbuccia espère le faire dans la suite.

M. Dureau de la Malle regarde cette découverte comme d'autant plus utile que nous ne possédons aucune représentation exacte de l'architecture numidique.

Le travail de M. Carbuccia est terminé par des notes des auteurs qui ont écrit sur le Madrazen.

Alais, 28 novembre 1850.

Ce rapport est suivi de la lecture d'un autre, que fait en ces termes M. le Secrétaire perpétuel :

Messieurs, dit-il, permettez qu'en vertu de vos intentions, je vous soumette quelques mots sur le bulletin trimestriel de la Société des Sciences, Belles-lettres et Arts du département du Var, séant à Toulon.

Il commence par quelques considérations que M. le Président adresse à ses confrères au moment de la reprise de leurs travaux pour les activer encore davantage. Il expose quelles peuvent être pour le pays les conséquences de la fusion intime des œuvres académiques quand elles sont caractérisées par un profond sentiment de moralité. Nous ne reproduirons pas ces réflexions souvent revêtues d'un style éclatant, trop éclatant peut-être. Ces réflexions sont heureusement superflues pour nous qui pensons tous que des efforts convergents et amis peuvent exercer la plus bienfaisante influence sur les progrès intellectuels et moraux de l'humanité.

Après cet article vient une dissertation sur le haschich ou chanvre indien. Je vous ai déjà entretenus de

cette singulière substance , je n'en parlerai donc plus , et d'ailleurs tenez-vous beaucoup à apprendre comment les populations orientales essaient de se soustraire momentanément aux soucis de l'existence en exaltant au-delà de son rythme normal la sensibilité nerveuse ? Attachez-vous quelque prix à savoir comment , pour me servir d'expressions hyperboliques et échevelées , on boit de la gaité , on fume de l'oubli et on mange de la folie sous la forme du haschich ? Non, Messieurs ; il vaut mieux renoncer à ces vaines curiosités , à ces poudres , à ces pâtes , à ces graines , et au lieu de chercher à oublier les maux de la vie réelle , trouver les moyens de les supporter dans les plaisirs de l'étude, ou l'accomplissement de nos devoirs publics et particuliers.

Je voudrais pouvoir analyser comme il le mérite un mémoire de M. Henri , archiviste , sur l'état primitif de la ville de Toulon , de son port , et sur leurs agrandissements successifs. Mais comme ce mémoire offre surtout un intérêt de localité , je crois inutile de le reproduire ; je me borne à dire qu'il est accompagné de deux plans soigneusement exécutés.

Le même auteur a donné une notice assez étendue sur un tableau curieux qui existe dans l'église paroissiale de la commune du Bar , à deux lieues de Grasse. Je mets sous les yeux de l'Académie la lithographie de cette peinture bizarre pour suppléer à mon peu d'aptitude à décrire et surtout à apprécier et faire apprécier ce genre d'ouvrage. En voici du moins la description :

Le tableau dont nous parlons est fixé sur des ais d'une longueur de 1 m. 75 c. , sur une largeur de 85 c. Le sujet du dessin est une danse exécutée au son du tambourin par des hommes et des femmes ; un

tout petit diable noir gambade au-dessus de la tête de chacun de ceux qui prennent part à cet amusement. La mort, l'arc en main et un carquois bien garni à son côté, décoche ses flèches qui frappent indistinctement danseurs et danseuses. Ceux qu'elle atteint tombent à la renverse, et aussitôt l'esprit impur qui les possédait, figuré par le petit démon placé au-dessus de leur tête, accourt à leur bouche pour saisir au passage l'âme dont il s'est rendu maître. Dès qu'il l'a saisie, il la place dans l'un des bassins de la balance que tient l'archange St-Michel, ayant pour contre-poids, dans l'autre bassin de la balance, le livre de vie.

Un autre diable, armé d'une baguette en main, l'allonge subrepticement pour faire pencher pour lui la balance, et un troisième s'empare de l'âme condamnée et va la précipiter dans la géhenne, caractérisée par la gueule du Léviathan toute remplie de flammes.

Sans appartenir en aucune manière aux danses macabres, cette peinture tient cependant à cet ordre d'idées qui, dès le *xiv<sup>e</sup>* siècle, avait fait placer dans une foule d'églises ces danses des morts, et qui au siècle suivant fit composer ces tableaux si divers dans leur uniformité, où le diable et la mort jouent les principaux rôles, et qu'on retrouve dans bien des églises, dans le Midi de la France surtout, où des artistes voyageurs les avaient peints.

Quoique nous n'aimions guère dans l'art que ce qui est beau, ce qui élève et rassérène l'âme, nous ne voyons pas d'inconvénient à éveiller l'attention publique sur ce genre de recherches dans les différentes parties de notre département; nous désirerions surtout que les personnes qui en ont fait de fructueuses voulussent bien les signaler à ceux d'entre nous qui se sont voués à l'étude de l'archéologie et de l'archéologie chrétienne.

Le bulletin ou cahier se termine par un fragment de voyage dans l'Aude, par M. Germain, avocat; par une ode de M. Garnier et une visite à Abd-el-Kader faite par M. Poncey. C'est un court récit tracé avec sentiment, et que nous voudrions pouvoir citer si des récits sur ce captif pouvaient intéresser vivement. Disons, malgré tout le respect que nous professons pour le malheur, nous ne dirons pas, la gloire, que peu de sympathie s'attache aujourd'hui à l'émir, et que, malgré les nobles et chevaleresques paroles prononcées naguère à la tribune, malgré les vœux de M. Poncey, la France n'a nullement à s'acquitter de la prétendue dette qu'on suppose contractée par un de ses plus illustres généraux et par la bouche d'un des fils de son dernier roi.

Voilà, Messieurs, tout ce que contient la brochure que je dépose et restitue en regrettant d'avoir été quelquefois trop concis, mais c'est que, en matière d'analyse surtout,

Le secret d'ennuyer est celui de tout dire.

La parole est donnée à M. Alphonse Dumas pour le rapport suivant sur le volume de la Société académique de Saint-Quentin (Aisne), contenant les travaux de l'année 1849:

**MESSIEURS,**

En parcourant ces recueils des Sociétés agricoles et industrielles du Nord de la France, nous, hommes du Midi, ne pouvons qu'être vivement frappés de la vie et de l'activité manifestées par ces associations toutes spontanées, qui, ayant un sentiment énergique des intérêts qu'elles se sont donné mission d'étudier et de défendre, marchent résolument au but par le chemin

le plus direct. C'est, je pense, l'impression qui ressortira également pour vous, Messieurs, de l'analyse rapide que je vais vous présenter.

Par une délibération du 7 mars 1849, la Société académique de Saint-Quentin instituait une exposition annuelle de fleurs, fruits et légumes; et le 19 mai, plus de trois mille plantes en fleurs étaient artistement disposées dans un magnifique local de cette ville. Les horticulteurs étrangers avaient répondu à l'appel de la Société, aussi bien que ceux du pays, car Bruxelles et Gand se trouvaient représentés par des plantes rares et précieuses. Les hommes les plus directement intéressés au succès de l'institution nouvelle, en avaient d'ailleurs apprécié les avantages; car l'un d'eux, M. Philippot, jardinier à Saint-Quentin, prenait la parole au nom de tous ses confrères, dans la solennité de la distribution des prix, et déclarait que, dans les circonstances difficiles où le pays se trouve, la Société académique, en encourageant ainsi le goût des fleurs, la culture des légumes de primeur et la propagation des bonnes espèces de fruits, avait dignement et utilement soutenu les intérêts de l'agriculture, de l'industrie et du commerce.

La création d'une institution analogue serait certainement bien désirable dans notre Midi, et d'autant plus que, malgré notre fertile terre et notre brillant soleil, la qualité de nos fruits y est en général d'une infériorité déplorable, et le goût des fleurs presque inconnu; tandis que dans le Nord de la France, aussi bien qu'en Belgique et en Allemagne, dans les villes comme dans les campagnes, on voit jusque dans les plus pauvres demeures d'élégantes corbeilles de fleurs naturelles parer et embellir la pièce principale.

Le 27 mai, sous la présidence de M. de Tocqueville,

s'ouvre à Saint-Quentin la 9<sup>me</sup> session du congrès des agriculteurs du Nord ; car il faut savoir que depuis six ans déjà , sept départements de cette partie de la France , dans la pensée surtout que l'association donnerait à l'expression de leurs vœux présentés au gouvernement une force bien plus grande que s'ils se produisaient isolés , ont fondé un congrès agricole dont les sessions se tiennent successivement dans leurs chefs-lieux respectifs ou villes principales , et où ils distribuent aux agriculteurs les plus distingués et aux éleveurs des plus beaux animaux, des primes importantes. Les départements ainsi associés sont ceux du Pas-de-Calais , de la Somme , de l'Oise , du Nord , de la Marne, des Ardennes et de l'Aisne. Entre autres vœux émis dans leur dernier congrès , se trouve celui de voir créer dans le centre de la région des sept départements , une ferme-école régionale , administrée et régie pour le compte de l'Etat. Ce n'est pas que ces Messieurs ne fussent parfaitement informés que quatre grandes fermes régionales , pour la France entière , sont dès maintenant en voie d'organisation ; savoir : la ferme de Grand-Jouan , pour l'Ouest ; la ferme de la Saubraie , pour le Midi ; la ferme de Saint-Angeau ( Cantal ), pour le Centre ; et celle de Grignon , pour le Nord. Mais cette dernière , trop rapprochée , suivant MM. les agriculteurs du Nord , de la ferme nationale de Versailles, ne représenterait nullement la contrée du Nord , n'en possédant ni le sol , ni le climat, ni les cultures.

D'après un rapport lu dans le même congrès , les diverses expériences faites sur le sel, comme amendement des terres , n'ont donné nulle part des résultats avantageux ; et l'agriculture de ces départements déclare que l'ancienne taxe aurait pu être maintenue sans préjudice aucun pour elle. L'effet de la loi de dégrève-

ment a d'ailleurs été entièrement nul, quant à l'augmentation de la consommation de cette denrée.

A la suite du compte-rendu de la session du congrès des départements du Nord, se trouve, dans le recueil de la Société académique de Saint-Quentin, une note de M. Cordier, docteur-médecin, sur la guérison des pieds-bots, par la section du tendon d'Achille; opération aussi efficace dans son résultat que simple dans son exécution, d'après la pratique souvent répétée de l'auteur de la note.

On lit ensuite un épisode historique de 1579, intitulé la *Sorcière de Ribemont*, et relevé par M. Charles Gomart, dans les écrits laissés par un juge présidial au baillage de Laon nommé Bodin, qui avait poursuivi et obtenu la condamnation au feu d'une pauvre vieille femme nommée Jehanne Harvilliers, à laquelle, grâce à la torture bien et dûment répétée, il avait enfin arraché l'aveu complet de son commerce habituel avec Satan. Cette narration ne manque point d'intérêt, et, rappelant l'un de ces faits dont ressort un frappant contraste entre les cruelles superstitions de nos pères et l'humanité éclairée du temps actuel, elle nous porte à envisager avec moins de tristesse et d'effroi les excès et les maux qui viennent parfois encore affliger nos regards.

C'est un sentiment de même nature que l'on éprouve à la lecture du morceau suivant, qui est une appréciation bien faite d'un ouvrage assez rare du maréchal de Vauban, ayant pour titre la *Dîme royale*, et pour objet de proposer au roi Louis XIV une assiette équitable de l'impôt. Bien que la gloire militaire de l'illustre maréchal ait prévalu sur ses autres mérites, il est certain que les vues financières et sociales exposées

dans ce remarquable travail de la *Dîme royale*, auraient suffi à lui faire la juste réputation d'un grand économiste, si toutefois le mémoire qui les renferme eût été plus connu et mieux compris de ses contemporains. Au lieu de cela, par arrêt du Conseil du roi, en date du 14 février 1707, ledit « traité se trouvait » saisi, confisqué et mis au pilon, comme contenant » plusieurs choses contraires à l'ordre et aux usages du » royaume. » Par-dessus quoi, le roi disgrâciait Vauban, comme il avait déjà disgrâcié Colbert qui disait en mourant : « Si j'avais fait pour Dieu ce que j'ai » fait pour cet homme, je serais sauvé deux fois. »

M. Charles Daudeville a donné à la Société académique de St-Quentin, un essai philosophique sur les transformations du langage, qui, bien qu'il ne soit reproduit que par fragments dans le recueil de la Société, témoigne de recherches savantes et approfondies sur l'histoire de l'art de la parole, particulièrement appliquées à la langue française. Celle-ci paraît à l'auteur parfaitement propre à présenter et à résumer l'étude des développements successifs de toutes les autres, et par la considération de l'esprit eclectique de la nation française, de sa raison puissante, de son goût délicat et de son imagination sobre, il croit pouvoir prédire que si les peuples doivent un jour adopter une langue universelle, la nôtre est celle qui a le plus de chances d'être appelée à cet honneur

Un autre travail du recueil digne d'arrêter l'attention, est une notice sur la fabrication des farines, depuis la première enfance de cet art, jusqu'à ses derniers perfectionnements. Dans cette histoire complète de la meunerie, l'auteur, M. Foulon, s'appuie de toutes les autorités qu'il trouve sur sa route, depuis la *Bible* et Homère, jusqu'à Vitruve et à la loi salique.

Il n'a pu , néanmoins , découvrir le nom de l'antique industriel qui eut l'heureuse idée de substituer l'impulsion d'un courant d'eau à la force musculaire de l'homme , seule chargée , jusqu'au siècle d'Auguste , de mettre en mouvement la pierre destinée à écraser le grain. Ce ne fut que sous le règne de ce prince , que le moulin à eau , inventé , à ce que l'on croit , dans l'Asie-Mineure , fut importé dans la ville de Rome. Le vent ne s'employa que bien plus tard comme force motrice ; et ce second agent naturel , que les peuples d'Orient songèrent encore les premiers à utiliser , ne fut appliqué , dit-on , en Europe qu'à la suite des croisades , au <sup>x</sup><sup>e</sup> siècle. On était alors bien loin d'imaginer que la vapeur viendrait un jour suppléer à l'absence de l'eau et des vents. Après son exposé historique , l'auteur décrit avec soin les ingénieux procédés de nos usines actuelles , qui , épargnant à l'homme tous les efforts purement mécaniques , ne lui laissent presque plus à donner que le travail de son intelligence. Quand on remarque ces améliorations graduelles et cette grande distance entre le point de départ et celui d'arrivée , même dans cette modeste mais utile spécialité de l'industrie , on ne peut s'empêcher d'admirer le génie inventif et progressif de l'homme , qui , à travers les siècles , le pousse incessamment à perfectionner toutes les choses sur lesquelles il peut étendre son action.

Resterait encore , Messieurs , à vous parler des poésies publiées dans le recueil , mais , plus d'une fois déjà , j'ai dû reconnaître que le ciel du nord de la France , toujours si favorable à la pensée et à l'activité humaine , se montrait parfois inclément aux muses ; et , en conscience , je ne saurais dire que je suis revenu aujourd'hui de cette première impression.

ADOLPHE DUMAS.

La séance est terminée par la lecture d'une méditation de M. Alexandre Rolland. Comme l'auteur n'a traité que de la bonté de Dieu en faisant abstraction de ses autres attributs, et comme, s'il se bornait à conseiller à l'homme de compter toujours sur la miséricorde, on pourrait l'accuser peut-être de mettre peu en garde contre l'erreur, d'y convier presque, l'auteur exprime le désir de voir cette poésie renfermée dans l'enceinte étroite et amie où il parle.

L'Académie, après avoir adressé à l'auteur ses remerciements et ses félicitations, promet de se conformer aux intentions manifestées.

*Séance du 21 Décembre.*

M. le Secrétaire lit une note sur un nouveau mémoire de M. Charles Girou de Buzareingues qui a entrepris de prouver qu'il n'y a point de maladie dans la dégradation observée sur les pommes de terre, et qu'elle provient du défaut de maturité, ou est occasionnée par des myriapodes, ou par des lombrics, ou par des larves d'insectes.

A la fin de l'écrit du naturaliste précité, se trouve un exposé des connaissances physiologiques nouvelles qui résultent d'expériences nombreuses.

Ainsi, il n'y a aucun avantage à planter de gros tubercules plutôt que de petits, puisque le volume des produits ne dépend pas de celui des semences.

Les tubercules les plus voisins de la surface de la terre sont plus retardés dans leur maturité que ceux qui sont près de la semence.

Le tubercule duquel naît un autre tubercule perd sa maturité par cette production, et quelquefois les derniers formés sont plus mûrs que les premiers.

M. le Président charge MM. Rolland et Nicot d'un rapport sur les Académies de Toulouse et Bordeaux.

M. de Castelnau fait un rapport verbal sur la notice de M. le docteur Tribes relative au choléra. Il en examine en détail toutes les parties, et d'abord reproduit l'opinion de l'auteur sur les causes encore incertaines de cette épidémie, mentionne ensuite les circonstances météorologiques qui l'ont précédée et suivie. Arrivé au chapitre de la constitution médicale antérieure à l'invasion de l'épidémie cholérique, le rapporteur expose les idées contenues dans la notice et y joint ses propres observations. Elles sont surtout écoutées avec intérêt quand elles ont pour objet l'indication du traitement et des moyens prophylactiques.

M. de Castelnau, après avoir présenté brièvement avec M. Tribes le résumé comparatif de l'épidémie de 1835 et de celle de 1849, termine en concluant à ce qu'il soit adressé des remerciements à l'auteur qui sera prié en même temps de continuer à l'Académie ses utiles communications.

M. de Lafarelle lit ensuite une notice nécrologique sur M. Joseph Droz, en son vivant, membre de l'Académie française. Comme cette notice est destinée à l'impression, nous nous bornerons à dire que l'auteur considère son si regrettable ami sous le triple rapport de :

Philosophe moraliste,

D'économiste,

Et d'historien.

Sous tous ces aspects, M. Droz est l'objet d'un examen approfondi et d'éloges mérités, soit qu'il affermisse les bases du devoir, établisse des doctrines économiques saines et praticables, soit qu'il retrace, à l'occasion de la vie de l'infortuné Louis XVI, les faits de

l'ordre politique nouveau , qui sont jugés par M. Droz très-consciencieusement et , pour ainsi dire, du sommet d'une rare et haute impartialité.

L'Académie , vivement intéressée par cette lecture , adresse à l'auteur de sincères remerciements.



*Séance du 4 janvier.*

M. le secrétaire perpétuel donne communication de la correspondance ; elle consiste dans une lettre adressée à M. le docteur Tribes , dans une dépêche de M. le ministre de l'agriculture et du commerce et dans deux lettres de MM. les secrétaires des Sociétés linnéenne et d'Histoire naturelle de Lyon.

M. le président distribue :

1° Plusieurs numéros du *Journal de la Morale chrétienne* ;

2° Un recueil de la Société linnéenne de Lyon ;

3° Une brochure sur le ricin de M. Bonafoux , de Turin ;

4° Le recueil de Seine-et-Oise ;

5° Celui de l'Académie delphinale ;

6° Et celui de l'Académie de Reims ;

7° Enfin , deux volumes envoyés par l'Académie de Lyon.

M. Dhombres Firmas lit le rapport suivant sur les géodes pleines d'eau de St-Julien-de-Valgalgues.

« Messieurs ,

» J'avais parlé dans d'autres écrits (1) du fer sulfuré de St-Julien-de-Valgalgues , à sept kilomètres au nord d'Alais, qui alimenta longtemps une fabrication considérable de *couperose* avant que les chimistes nous eussent appris à composer ce sel artificiellement et à de meilleures conditions pour le commerce.

» On trouve aussi à St-Julien et aux environs , vers le Nord et le Nord-Nord-Est , dans les formations infé-

(1) Recueil de mémoires , t. III , p. 3 ; t. VI , pages 113 et 293.

rieure et moyenne oolitiques du fer oligiste et encore plus abondamment du fer hydraté qu'on exploite en grand depuis quelques années pour les hauts-fourneaux d'Alais ; ces dernières sortes de minerais appartiennent aux concessionnaires de nos usines et je ne m'occuperai pas ici de leurs bonnes qualités, ni de la quantité qu'ils en tirent ; quant au fer sulfuré, j'ai oui dire qu'une compagnie avait traité avec les propriétaires et que ses agents se livrèrent à des recherches suivies pour en obtenir un autre produit et créer à St-Julien une nouvelles industrie. Il ne m'appartient pas de la dévoiler, je veux seulement indiquer la nature des gisements dans lesquels sont les géodes que je me propose de faire connaître.

» On remarque, dans les tranchées faites en exploitant les minerais, des intervalles remplis par une terre fine, rougeâtre, ocreuse, que des courants ont charriée et qui datent peut-être de la formation des amas de Pyrites ; c'est dans cette argile, comme au milieu des masses ferrugineuses qu'on observe les géodes sous la forme de sphéroïdes ou de rognons, de 0,10 à 0,15 mètres de diamètre pour la plupart ; mais il y en a de beaucoup plus grosses : j'en ai mesuré une de 0,88 mètres de tour.

» Elles ne sont point tapissées intérieurement de brillants cristaux comme celles d'Alzon que j'ai décrites, mais quelques-unes contiennent de l'eau depuis leur formation, ce qui m'a paru remarquable, quoique ce ne soit pas sans exemple (1). On l'entend clapoter en les secouant, et on peut la recueillir en les cassant sur une jatte.

» Les géodes qui se détachent, roulent et demeurent exposées assez longtemps à l'air et au soleil, perdent l'eau qu'elles contenaient qui transude à travers leur enveloppe, ou filtre par d'imperceptibles fissures.

» Celles, au contraire, qu'on prend dans leur gisement, que l'on casse ou que l'on perce avec précaution, sont aux trois quarts pleines d'eau ; trouble d'a-

(1) Dans les mines d'asphalte du département de l'Ain, on trouve de petites géodes quartzeuses qui contiennent de l'eau.

bord , par suite de l'agitation qu'on lui a causée , elle dépose bientôt un peu de terre calcaire mêlée d'argile , d'ocre et de quelques grains de sable siliceux , elle devient très-limpide et paraît pure , mais le goût et les réactifs y décèlent du sulfate de fer.

» Ces particules terreuses qui restent dans quelques géodes n'étaient pas susceptibles de cristalliser , soit à cause de leur minime quantité , soit à cause de leur mélange ; cependant certains échantillons contiennent de petits rhombes de chaux carbonatée , d'autres des lamelles de chaux sulfatée bien transparentes ; j'en ai dont l'enveloppe de fer hydraté est doublée intérieurement d'une couche épaisse de fer sulfuré et dont le centre est vide , tandis que d'autres de ces rognons , avec la même croûte noirâtre bien distincte , sont remplis entièrement de fer sulfuré , d'un aspect cristallique lorsqu'on les casse , mais qui s'effleurit lorsque l'humidité les pénètre.

» Pour expliquer l'origine des géodes , de celles en particulier qui renferment de l'eau dans les immenses dépôts ferrugineux de cette localité , je supposerai qu'à mesure qu'ils se solidifiaient , le tassement des masses ou le dégagement de l'air y laissait des interstices communiquant entr'eux par des veinules , ou même d'assez larges fissures , et qu'une certaine quantité de matière identique encore fluide s'y était insinuée plus tard. Dans ce cas , les lois de l'affinité ont attiré vers les parois de ces petites cavités les parties susceptibles de se réunir ; elle ont ainsi formé l'enveloppe des géodes , laquelle a acquis d'autant plus d'épaisseur , que les creux étaient moins grands , l'eau plus chargée de minerais et ses communications plus faciles. Nécessairement , lorsqu'elle a été dépouillée des substances qu'elle avait entraînées , cette eau est restée renfermée au centre.

» Si mon explication ne paraît pas suffisante , personne du moins n'aura l'idée , connaissant les géodes de St-Julien , de les attribuer à la pétrification d'un corps organique.

» A Alais , le 15 décembre 1850. »

M. Jules Salles lit à son tour un rapport sur les séances et travaux de l'Académie de Reims.

« Vous m'avez chargé, dit-il, de vous rendre compte des travaux de l'académie de Reims, en me remettant les procès-verbaux et les séances de cette société pendant les années de 1849 et 1850. Durant cette longue période, des lectures intéressantes, des recherches consciencieuses et savantes ont été faites par plusieurs membres, dans les diverses parties soit des sciences, soit des lettres, soit des arts, qui forment les catégories de ces corps savants. Je les ai toutes parcourues avec le plus grand intérêt, et, si j'éprouve un regret, en écrivant ces lignes, c'est de ne pouvoir rendre un compte plus détaillé de plusieurs de ces travaux qui mériteraient de notre part une analyse étendue.

» Ainsi, nous nous bornerons à indiquer sommairement la lecture que M. Bandeville a donnée d'une lettre de M. le baron Ferdinand de Roisin, dans laquelle celui-ci prouverait qu'à la France sont dues l'initiative et la propagation du style ogival; comme aussi une appréciation des œuvres inédites de deux poètes, qui vivaient en Champagne, dans le xiv<sup>e</sup> siècle : Eustache Deschamp, auteur d'un grand nombre de poésies morales et philosophiques, que M. Tarbé, dans une récente publication, vient de tirer d'un long oubli mérité, et Guillaume de Machault, qui passa les derniers jours de sa vie dans une correspondance amoureuse avec Agnès de Navarre, princesse belle autant qu'aimable, qui cultivait la musique et la poésie avec succès. Agnès n'avait que 17 ans, le poète champenois en avait plus de 50; mais qu'importait l'âge entre deux amants qui ne s'étaient jamais vus et ne pouvaient se voir?... le cœur du vieillard fut rajeuni et la poésie y gagna plusieurs centaines de ballades, rondeaux et virelais.

» Nous voudrions aussi vous parler plus longuement dans l'intérêt de la science, aussi bien que de l'humanité, de certaines questions médicales, qui réclameraient la critique des hommes de l'art; mais nous devons nous borner à mentionner un cas d'*iléus* à marche

chronique , dans l'exposition duquel M. le docteur Mergy fils, de Rhétel , décrit cette funeste maladie qui est encore au nombre de celles contre lesquelles les moyens thérapeutiques internes sont tout-à-fait impuissants. Nous déclinons aussi notre compétence devant une communication de M. Landouzy, qui dans une lecture sur l'affaiblissement de la vue , fait dériver de la même source, l'altération des fonctions de l'œil et l'altération des fonctions des reins.

» Dans la section d'économie industrielle, se trouve un mémoire que M. Maumené a adressé au maire de la ville de Reims , sur les propriétés hygrométriques de la laine. L'auteur indique le procédé imaginé à Lyon par M. Talabot, comme le moyen le plus sûr pour arriver à connaître , d'une manière exacte , l'humidité que contient la laine, et arrêter ainsi dans l'évaluation du poids, des variations préjudiciables tantôt au vendeur , tantôt à l'acheteur. — Le procédé indiqué par M. Maumené est aujourd'hui employé par les commerçants de Reims.

» Le même académicien raconte dans une autre séance un fait curieux qu'il a observé sur une compagnie de perdreaux, dont la plus grande partie fut trouvée sans vie , et la mort attribuée à la présence de l'arsenic déposé sur les grains de blé que ces oiseaux avaient avalés. — On sait en effet que le chaulage des grains se pratique, dans une grande partie de la France , au moyen de l'acide arsénieux , et c'est pour éviter le danger de voir vendre sur nos marchés du gibier empoisonné de cette manière , que M. Maumené propose de remplacer ce mode de chaulage par un autre tout aussi simple et efficace , qui consiste en un mélange de sulfate de soude et de chaux fraîchement éteinte.

» Les questions qui intéressent la santé et le bien-être des classes laborieuses ne sauraient trop préoccuper les esprits sérieux, qui ne se contentent point de vaines utopies , mais cherchent à pratiquer des améliorations, à venir en aide au travailleur actif , à détruire quelques-uns des abus dont le nombre est encore si grand dans notre société actuelle. C'est pour

cela que l'Académie de Reims a écouté avec faveur les observations présentées par MM. Landouzy et Maumené, sur une affection qui n'a pas encore été signalée dans la science, et que ces Messieurs se proposent de nommer *intoxication zincale*. Cet empoisonnement par le zinc a été observé dans les ateliers où se fabriquent le zinc et ses composés, et en particulier chez les ouvriers employés au ficelage des vins de Champagne avec du fil de fer dit *galvanisé*. Signaler ce genre d'accident suffit pour en faire cesser la cause, au moyen de précautions faciles à prendre.

» Une autre question qui se présente bien souvent depuis plusieurs années, celle relative aux diverses associations ouvrières, a été traitée avec conscience dans une communication de M. Defourny, qui porte cette épigraphe : « Faire le bien ne suffit pas, il faut le bien faire. » — Des réflexions suggérées par l'examen des sociétés libres de secours mutuels existant aujourd'hui, l'indication d'améliorations à faire, la possibilité et les moyens de réaliser ces améliorations, tel est le travail que l'auteur a soumis à l'Académie. Sans le suivre dans le développement de ces diverses propositions, nous nous bornerons à indiquer la solution qu'il donne à l'une des plus grandes difficultés : l'établissement des conseils d'administration.

» M. Defourny ne veut pas de sociétés fondées et organisées par les patrons ; non-seulement il bannira par écrit la politique de ces sortes d'associations, mais il faudra prendre, dit-il, toutes les précautions possibles pour l'empêcher d'y pénétrer ; ce qui, soit dit en passant, nous paraît assez difficile dans une réunion qui peut comprendre plusieurs milliers d'individus. — De qui donc se composera le conseil d'administration, et quelle confiance méritera-t-il ? — Voici, dit-il : « Quelques hommes d'intelligence et de bon vouloir, « reconnus pour tels par la voix publique, en considération de leur caractère personnel ou civique, se « concerteront, et ils publieront dans leur localité, « ville ou village :

» Nous, tels et tels, offrons aux pères de famille qui  
» voudraient faire partie de notre société de secours

» mutuels, de leur fournir : 1° Un médecin et des médicaments, autant que besoin sera, soit à eux, soit à leurs familles ; 2° des secours en cas de pénurie pendant la maladie et la convalescence.

» Aux conditions suivantes :

» Ils remettront en nos mains la somme de 6 francs par famille, pour une année.

» L'année expirée, ils seront libérés à notre égard, comme nous au leur.

» Voici la garantie que nous leur offrons :

» Le présent règlement sera soumis à l'approbation légale, avec cette clause que le conseil d'administration n'aura aucun émoluments, ne fera sien aucun profit ; — qu'il publiera, en outre, chaque année et à ses frais, un compte-rendu détaillé de ses recettes et de ses dépenses. »

» Et à l'appui de son système, l'auteur de cette communication met sous les yeux de l'Académie les statuts de la société de secours mutuels de Brognon (Ardennes), qui sont en parfait accord avec ses idées. — Nous apprendrons sans doute, dans un prochain rapport, les résultats donnés par cette société, qui, à l'époque de cette lecture, n'avait encore que peu de mois d'existence.

» Parmi les améliorations à introduire dans l'agriculture, nous recommandons à nos propriétaires un engrais qui doit sans doute leur être connu, mais que M. Velly préconise d'une manière toute spéciale : Nous voulons parler de l'emploi du sulfate d'ammoniaque dans la culture des céréales. D'après les expériences quatre fois réitérées par M. Velly, les avantages de son procédé seraient tels que, pour une somme de 50 à 60 francs, ce nouvel engrais remplacerait la valeur de 900 fr. en fumure ordinaire.

» Enfin, Messieurs, nous avons à vous signaler, dans le domaine de l'économie industrielle, une invention qui, appliquée sur une grande échelle, pourrait avoir un certain avenir. Il ne s'agirait de rien moins que de recueillir et tisser le poil des lapins blancs.

» Suivant le rapport de M. Henriot, un agriculteur aurait envoyé à l'exposition des produits de l'industrie

quelques bobines d'une matière soyeuse , provenant du poil des lapins blancs élevés dans sa propriété , et dont la finesse forme un duvet de la plus grande beauté. — « Il est à désirer, ajoute le rapporteur, que » les efforts de M. Dupont soient couronnés de succès : » il doterait l'industrie agricole d'un produit nouveau , » qui viendrait prendre place dans l'industrie manufac- » turière. Un jour viendra peut-être où nos élégantes » orneront leurs jolis bras de soyeuses mitaines , et » leurs blanches épaules de châles et d'écharpes fa- » briquées avec ce duvet si remarquable , qui rempla- » cerait toutefois plus facilement le cachemire que la » laine. »

» Dans le rapide aperçu que je viens de vous donner des travaux de l'Académie de Reims , vous aurez probablement remarqué une lacune dans la poésie, aussi bien que dans l'archéologie. Je n'ai rien dit de la première , parce que ce n'est point la partie la plus remarquable chez nos confrères du Nord , soit que les brumes du pays refroidissent leur imagination , soit que leurs esprits se portent naturellement vers une direction plus sérieuse.

» Il n'en est point ainsi de la science archéologique, et c'est précisément parce qu'elle occupe une place importante dans les procès-verbaux , que nous avons réservé cette branche pour la dernière , afin de vous entretenir avec quelques détails de l'ouvrage si intéressant de M. Loriquet, ce membre nouvellement élu, dont le premier tribut académique a été une communication qui a occupé 7 à 8 séances, bien qu'elle ne portât que ce titre modeste : *Essai sur l'éclairage chez les Romains.*

» Dans une première partie, l'auteur, après avoir remonté à l'origine même de l'éclairage, nous fait assister aux diverses transformations qu'a subies le flambeau, depuis la torche de bois, de jonc ou de corde, jusqu'à la chandelle, la bougie et le cierge. De là passant à la lampe dont l'invention a dû suivre de près la découverte de la propriété éclairante de l'huile, il nous fait connaître les diverses espèces d'huiles qui furent essayées et adoptées. Puis dans un tableau général des

mœurs et des habitudes des Romains, il passe en revue les usages ordinaires de ces divers modes d'éclairage et les meubles si variés qui ont eu pour objet d'en rendre l'emploi plus commode et plus général. — Nous y voyons que les lampes devinrent plus tard un grand objet de luxe, quand les arts s'unirent à la richesse de la matière pour en rehausser le prix. Celles en airain de Corinthe étaient les plus recherchées, s'il faut en croire Pline qui leur accorde un prix inestimable. — De plus, l'antiquité avait, comme à notre époque, des sots capables de donner à certains objets, une valeur imaginaire, fort éloignée de leur prix réel. C'est ainsi qu'un homme, dit Lucien, acheta 300 deniers la lampe de terre qui avait servi à Epictète, dans l'espérance qu'à sa lueur il aurait bientôt toute la sagesse du philosophe.

» Dans la seconde partie de son essai, M. Loriquet, nous transportant au milieu des habitudes publiques et privées des Romains, décrit avec beaucoup de détails toutes les particularités qui peuvent, à notre point de vue, présenter quelque intérêt. Considérant l'éclairage dans ses applications diverses, il nous fait assister aux repas, aux cérémonies religieuses et aux divers appareils destinés, soit à orner extérieurement les temples, soit à donner de la lumière dans l'intérieur sous le nom de *candélabres*, de *lychnuques* ou de *lampadaires*.

» Après s'être emparé des flambeaux et en avoir fait l'attribut indispensable du culte, le paganisme les introduisit dans ses fêtes, pour contribuer à leur ornement et à l'expression matérielle de l'idée particulière dont elles étaient l'objet. Les fêtes privées, comme les fêtes publiques, reçurent un grand éclat par les décorations lumineuses, et le nom de *faces nuptiales*, *faces maritæ*, *faces legitimæ*, *faces jugales*, *tædæ festæ* qui était donné au mariage, prouve bien que les flambeaux entraient pour beaucoup dans la cérémonie, soit par eux-mêmes, soit par les idées superstitieuses et symboliques qui se rattachaient aux divers modes d'éclairage. — Le jour de cette cérémonie, la maison du futur époux, revêtue de branches de laurier, était

éclairée par une illumination joyeuse. « De toute part étincellent des flambeaux enrichis d'or. »

*Undique collucent præcinctæ lampades auro.*

(Ovid.)

» La jeune fiancée arrivait précédée d'un jeune homme portant un flambeau et représentant *hyménée* en personne. Ce flambeau d'épine blanche, préservatif contre les maléfices, ou de pin, emblème de la chasteté, devait être allumé chez les édiles gardiens des mœurs. Malheur aux époux pour lesquels on avait négligé ce soin, et dont le flambeau nuptial avait été allumé aux feux lugubres d'un bûcher ; malheur à eux, si ce flambeau sacré s'éteignait par mégarde, car c'était un présage de mort.

» Les fêtes religieuses donnaient toujours lieu aux manifestations joyeuses des populations, et ce fut principalement par des illuminations que s'exprimait la joie publique, s'inspirant en cela peut-être de l'exemple des juifs qui habitaient l'Italie. En effet, les Romains, dont l'empire s'étendait sur cent peuples divers, empruntaient à chacun de ces peuples quelques coutumes particulières et c'est bien certainement des Orientaux que leur vint l'habitude de ces éblouissantes illuminations dans toutes les occasions solennelles, et plus tard dans les circonstances ordinaires de la vie.

» Senèque nous dit que l'usage des lumières devint si fréquent dans les mœurs des Romains, que la coutume s'établit de porter constamment un flambeau pendant le jour, devant les empereurs, comme aussi devant certains magistrats dignitaires de l'empire. Quand l'empereur venait au cirque, dit Corippus en parlant de Justinien, son arrivée était annoncée par le flambeau qui précédait sa marche.

..... *prænunciis antè*

*Signa dedit cursor positæ de more lucernæ.*

» Du reste, les illuminations fréquentes dans les fêtes judaïques ne l'étaient pas moins dans tout l'Orient, s'il faut en juger par les fêtes d'Aristée à Alexandrie, qui ont fait donner le nom de *jardins d'Aristée* aux lampions ornés de fleurs. Mais c'est surtout à Rome, que ces fêtes prirent la plus grande extension.

Telles étaient les *Vulpinales*, les *Palilies*, les jeux *Apollinaires*, les *Saturnales*, les *Floréales*, les jeux *quinquennaux*, et ces horribles spectacles, dans lesquels Néron transformait des chrétiens en flambeaux. — « De leur mort, dit Tacite, on fit des divertissements. On revêtait les uns de peaux de bêtes sauvages, pour les faire déchirer par des chiens ; on en clouait à des croix ; d'autres étaient réservés aux flammes. Fixés à des pieux qui leur perçaient la gorge, pour les tenir droits, et revêtus de robes enduites de poix et d'autres matières inflammables, on les allumait à la chute du jour, en guise de torches, pour éclairer pendant la nuit. Néron en fit un spectacle dans ses jardins, et donna des jeux du cirque, à la lueur de ces horribles flambeaux, se mêlant à la populace en habit de cocher, ou conduisant lui-même un char. »

» Enfin, dans une dernière lecture, M. Loriquet passe en revue les divers modes d'éclairage appliqués à la guerre, à la navigation, aux signaux, aux phares, aux sépultures.

» Nous voudrions suivre avec vous l'habile archéologue, dans les développements qu'il donne à l'emploi des signaux par le feu, dans les opérations militaires, comme aussi dans un chapitre fort curieux sur les funérailles et sur la présence des lampes trouvées dans les tombeaux... mais nous craindrions d'excéder la limite dans laquelle doit se renfermer ce compte-rendu, et nous renverrons les antiquaires à ce remarquable travail, pour lequel l'auteur a dû se livrer à des recherches très-minutieuses dans les écrits latins, et à une étude très-approfondie de l'antiquité. Cette initiation à la vie intime d'un peuple que nous nous hâtons trop tôt d'oublier, en quittant les bancs du collège, intéressera au plus haut degré, non-seulement les archéologues, mais aussi les gens du monde ; car M. Loriquet fait preuve d'érudition avec tant de modestie, que tout l'amas de science qu'il a rassemblé dans cette étude archéologique, disparaît sous un style à la fois simple, facile et attachant.»

M. Ph. de Castelnau fait le rapport suivant, sur les

colonies agricoles et le système disciplinaire qui y est suivi.

« Messieurs ,

» Lorsqu'on a émis cette proposition : *In medicinâ stat omnis scientia* , l'on a voulu dire que le médecin requérait toutes les sciences et tous les arts , pour lui fournir les moyens de prévenir , de guérir les maladies , et même dans le but de procurer une meilleure santé , un exercice plus libre , j'allais dire plus agréable , de toutes les facultés psychiques et somatiques : « *Mens sana in corpore sano.* »

» Cette partie des devoirs du médecin , qui prend de plus en plus de développement et doit de plus en plus restreindre l'action de la thérapie pratique ; comme l'éducation doit restreindre la nécessité des punitions ; l'hygiène , disons-nous , a les contacts les plus intimes avec l'économie politique.

» Les économistes en s'occupant de faire produire pour tous et de faire parvenir à tous , l'indispensable , le nécessaire , l'utile , le confortable , les objets de luxe , font-ils autre chose qu'agir sous l'inspiration de l'hygiène ?

» Vous ne serez donc pas surpris , Messieurs , si vous nous voyez quelquefois avancer un pied sur le terrain si bien cultivé dans le dernier siècle par un de nos plus illustres confrères en médecine pratique. (Quesnay.)

» Naguère , un administrateur ami des hommes et de la science , cet instrument de la révélation permanente des bienfaits de la Providence , venait vous apporter un projet de colonie pour les jeunes détenus.

» Ce magistrat voulut ainsi vous associer à son œuvre de bonne administration. Vous vous empressâtes de lui fournir le tribut de vos réflexions et de vos justes éloges.

» A cause de cet antécédent , ne serez-vous peut-être pas fâché d'avoir quelques détails sur les colonies dont l'organisation a précédé celle qui est projetée dans le Gard. — Ces documents sont extraits d'un

écrit périodique dont la création honore ses fondateurs.

» Les *Annales de la Charité* donnent un relevé de 35 colonies agricoles d'enfants, existant en 1849 en France. — Elles sont divisées en trois groupes.

» La première comprend 12 colonies destinées aux jeunes détenus acquittés, comme ayant agi sans discernement, mais détenus en vertu de l'article 66 du Code pénal. — L'Etat et les départements ont contribué à leur établissement. — Ces 12 colonies renferment ensemble 1846 enfants qui coûtent 1 fr. 28 par jour, pour nourriture, entretien, intérêt du capital de fondation; elles pourraient en recevoir 752 de plus. Le terrain exploité est de 47 ares en moyenne par colon; le capital de fondation de 1838 francs, dont l'intérêt quotidien est de 0 fr. 30 c. par colon. — Chacun de ceux-ci coûte 41 c. par jour pour nourriture, 27 c. pour entretien. Total moyen : 1 fr. 28 c.

» Le second groupe est composé de 4 colonies, annexées par l'Etat à autant de maisons centrales. Elles renferment 384 enfants qui ont 84 ares pour chacun et coûtent 1 fr. 01 c. par jour.

» Le troisième groupe est formé par 19 colonies occupant des orphelins et indigents, au nombre total de 1156. Ces établissements pourraient en recevoir 733. La surface de terrain est de 60 ares par élève, leur nourriture et entretien coûte 82 c. par jour, plus 28 c. pour intérêt du capital, en tout; 1 fr. 10 c. est le prix de revient du colon de cette classe.

» Ces trois groupes réunis renferment 3386 enfants; 1601 autres pourraient être reçus dans les 35 colonies.

» La surface occupée ou cultivée par chaque colon, est de 55 ares, dans 32 colonies; le prix de revient journalier de l'élève, pour nourriture, entretien, personnel et dépenses diverses, est de 90 c., chiffre établi sur 32 colonies. — Si l'on y joint l'intérêt du capital de fondation, exprimé pour 20 établissements, l'enfant revient à 1 fr. 18. Ce capital était de 1775. — La colonie qui coûte le plus, 1 fr. 76, est celle de Sainte-Foy (Gironde), et celle qui coûte le moins 0 fr. 78

est celle de Saverdun (Arriège). — Le produit de chaque enfant, calculé sur 19 institutions est de 30 c. — A Allouville, près d'Amiens, l'élève (orphelin ou pauvre) produit 82 cent. ; c'est le maximum.

» Les charges sont sans doute trop onéreuses ; ce n'est pas surprenant, dans les premières fondations, nous tenons à appeler votre attention sur la méthode suivie pour le travail et la discipline.

» Les colons sont employés à des travaux d'agriculture, d'horticulture, et, pendant la mauvaise saison, à des travaux industriels ; dans certaines colonies, un enfant lit à haute voix des leçons d'horticulture, d'agriculture et de morale. Le directeur donne aux élèves les explications désirables.

» Dans toutes, l'on a mis en pratique la pensée que nous avons souvent exprimée et que nous répétons, il y a quelques semaines. Les punitions sont le plus souvent morales et très-rarement employées. La discipline et l'ardeur au travail sont entretenues par des récompenses honorifiques, par l'émulation entre les différentes sections et entre les enfants de chaque section.

» Ainsi, à Marseille, les récompenses sont le passage à une classe plus élevée, l'inscription sur un tableau d'honneur. — Les punitions sont le passage à un degré inférieur, et l'une des plus fortes, la radiation du tableau d'honneur.

» A Petit-Bourg, une revue des infractions disciplinaires commises dans la semaine a lieu chaque dimanche. Les coupables confessent leur faute et indiquent eux-mêmes la punition. Le conseil des moniteurs confirme ou modifie la sentence ; la décision est soumise à l'approbation du directeur et presque toujours la punition indiquée par le délinquant reste telle qu'il l'a fixée. — Un procédé semblable est suivi pour l'administration des récompenses. — Les plus recherchées sont purement honorifiques et morales.

Un respectable ecclésiastique, prêtre de notre ville, chargé de la direction bénévole d'un établissement d'orphelins, suit depuis longtemps et avec le plus grand succès une pareille marche. — La plus grande punition, pour celle qui a commis une faute, est de lui

faire attendre le moment et le jour où l'on voudra lui permettre de fixer sa pénitence.

» L'auteur cite encore les procédés analogues suivis à Mettray, Ostwals, Boussaroque, Ménil-Saint-Firmin, et finit par le passage que je copie textuellement :

» Nous pourrions continuer les citations ; partout nous trouverions la douceur, l'attrait, la récompense honorifique se substituer à la menace, à la contrainte, à la punition corporelle.

» C'est une tendance générale qui remonte, du reste, à la fondation des salles d'asile et dont les socialistes et en partie les phalanstériens surtout peuvent s'attribuer l'honneur. Les résultats de cette méthode, employée dans un aussi grand nombre d'établissements divers, doivent inspirer confiance pour l'avenir et encourager ceux qui, éclairés à la fois par l'expérience de ce qui a été fait et par la théorie de Fourier, voudraient tenter un essai sérieux et scientifique de ses idées.

» Ces faits servent à vérifier notre conviction. Lorsque l'on voudra mettre méthodiquement en pratique chez les adultes les principes suivis dans les colonies d'enfants, le succès sera aussi complet.

» Dans les prisons actuelles, les enfants sont plus indisciplinés que les femmes, les femmes plus que les hommes. Cette observation a été faite par beaucoup de directeurs de maisons. »

L'Académie procède au renouvellement de son bureau.

Elle confirme dans leurs fonctions de trésorier, bibliothécaire et secrétaire-adjoint, MM. Pelet, Liotard et Jules Salles.

Elle nomme président M. Simon Durant et élit vice-président, et toujours à l'unanimité, M. F. Girard.

Elle vote des remerciements à son président sortant, M. Rivoire, qui a apporté dans l'exercice de ses fonctions autant de zèle que d'intelligence et d'urbanité.



*Séance du 18 janvier 1851.*

M. Liotard lit, au nom de M. d'Hombres fils, les observations georgico-météorologiques sur l'année 1850, faites à Saint-Hippolyte-de-Caton.

« Nous avons établi que nos observations d'Alais se rapportaient non-seulement avec celles que nous faisons à la campagne qui en est à deux lieues, mais encore qu'elles pouvaient être considérées comme moyennes entre les observations qui seraient faites au bord de la mer et sur nos montagnes; et que nous pourrions par conséquent les donner comme présentant la climature du département du Gard et son état agromomique.

» Notre récapitulation générale pour l'année qui vient de finir la caractérise très-variable dans l'alternative du chaud et du froid, l'une des plus sèches et des plus désastreuses sous le rapport agricole.

» Le printemps fut remarquable par la variation brusque de la température : nous l'expliquons par la durée des neiges sur la Lozère. A une journée chaude, si l'air était calme ou agité par les vents méridionaux, succédait un jour de froid assez vif si le vent tournait au Nord. En passant sur les neiges, il nous amenait les gelées blanches. Nous eumes même la glace en mai; la veille et le lendemain, la température était assez élevée.

» En avril, nous eumes assez fréquemment de la pluie. La quantité tombée dans ce mois est, ainsi que l'indique notre tableau, supérieure à celle qu'il nous donne annuellement.

» Cependant notre proverbe :

Abriou  
Laisso sous valas à fiou,

c'est-à-dire que les pluies de ce mois alimentent nos sources et les font couler, ne s'est pas vérifié. Nous trouvons la cause dans la diminution, on pourrait

même dire le manque de pluie pendant l'hiver. Nous n'en avons point eu en février et le mois de janvier ne nous en a donné que seize millimètres.

» La chaleur fut excessive en juin ; il plut cependant plusieurs fois dans le cours de l'été et la quantité de pluie dépasse encore notre moyenne pour cette saison ; mais on le sait , les pluies d'été pénètrent profondément les terres. Arrivant presque toujours à la suite d'orages , elles glissent sur le sol sans l'humecter et l'humidité qu'elles laissent est vite évaporée par la chaleur du jour suivant.

» La sécheresse qui dominait s'est prolongée. Dans les trois mois de septembre , octobre , novembre , nous n'avons mesuré que 274, 30 millimètres au lieu de 346,87 que nous donne notre récapitulation générale de quarante-huit ans. En définitive , nous ne trouvons dans cette longue série d'observations , qu'une seule année , 1837 , qui nous ait fourni moins d'eau que 1850.

» Dans beaucoup de communes, on a été obligé d'aller assez loin pour abreuver les bestiaux et même pour puiser l'eau nécessaire aux besoins domestiques ; et à Saint-Hippolyte , où l'eau n'avait pas manqué pendant l'été , nous sommes encore réduits à cette dure extrémité. A Nîmes , la fontaine est encore très-basse aujourd'hui , ce qui est sans exemple , nous assure-t-on.

» Nous avons eu peu de gelées en novembre et décembre. La fin de l'année et le commencement de 1851 sont peut-être trop doux. Le lilas , le staphylea , le sureau et plusieurs autres arbres bourgeonnent. Nous avons des iris en fleurs ! Nous nous plaignons du beau temps ; nous désirons de la pluie , des gelées , de la neige pour le bien de la terre ; nous souhaitons que l'hiver reprenne bientôt ses droits , arrête la végétation et ne vienne pas plus tard emporter nos récoltes.

» Le commencement de l'année dernière a été assez froid. Janvier eut treize jours consécutifs de gelée. C'est du 18 au 20 et pendant le cours de février , que nous éprouvâmes, comme nous l'avons dit , cette alternative de chaud et de froid. Ce sont les gelées blanches, les matinées froides du printemps, quand le mi-

lieu du jour était trop chaud, qui brouillent les feuilles de mûriers, emportèrent les fleurs des arbres à fruits, et firent *émouvoir* la graine de vers-à-soie, retirée généralement trop tôt des lieux tempérés où nous la conservons. Exposée à des variations trop brusques, son éclosion fut spontanée. De là, le premier mal de nos éducations. Dès la seconde mue la grasserie se manifesta, à la troisième la jaunisse parut. Les pertes s'accrurent (nous devons faire remarquer qu'on ne s'est pas plaint de la muscardine), et dans beaucoup d'ateliers, au moment de la montée, les vers qui avaient résisté filèrent de mauvais cocons, et les éducateurs n'eurent pas le quart de ce qu'ils pouvaient espérer. Plusieurs perdirent tout, feuilles, peines, soins; ils furent obligés de jeter leurs vers au sortir de la quatrième mue. Quelques-uns cependant, c'est le plus petit nombre, ont été favorisés: ils ont eu une très-belle récolte, ont vendu leurs cocons à des prix élevés et ont été largement indemnisés.

» On a dit que ceux qui s'étaient le plus hâtés avaient mal réussi, parce que la graine avait souffert des alternatives de la température, parce qu'ils avaient employé de la feuille tachée par la gelée. Nous ne croyons pas que cette dernière cause ait eu une grande influence sur les pertes que nous avons éprouvées.

» Ceux qui, dès l'origine, sacrifièrent leurs jeunes vers et se procurèrent de nouvelles graines s'en trouvèrent bien; mais elle fut très-rare, plusieurs même ne purent en trouver: dès le principe, elle avait été chère; nous l'avons achetée à dix francs les 26 grammes (l'once ancienne). Quant à la feuille, elle a été fort abondante, s'est très-peu vendue et plus du tiers est resté sur les arbres.

» Si les mûriers repoussèrent, les arbres à fruits ne fleurirent pas une seconde fois; les pommes, les poires, les prunes et généralement tous les fruits ont manqué dans les campagnes; quelques arbres, abrités dans les jardins, ont été préservés. Ce sont des exceptions.

» Les fourrages s'annonçaient bien; dès le mois de février, ils commençaient à pousser. La constitution pluvieuse d'avril semblait devoir nous faire espérer une

bonne récolte , elle a cependant manqué. Les froids , les gelées de mars , celles surtout du mois de mai leur furent contraires. Les prairies artificielles ont encore plus souffert ; arrêtés dans leur croissance , les sainfoins restèrent bas , fleurirent de bonne heure , mais ne donnèrent pas demi-récolte.

» On pensait que les blés nous indemniserait de la perte de ces deux premières. Bien tallés , bien égaux , bien verts , on les voyait s'élever donnant les plus grandes espérances. Nous eûmes quelques fortes averses en juin. Cette pluie , insuffisante sans doute pour rafraichir l'atmosphère , semblait devoir alimenter les plantes , leur permettre de se développer , de se nourrir plus convenablement , mais l'élévation soutenue de la température anéantit les bons effets que nous attendions. La végétation fut précipitée , les blés jaunirent vite , les épis se desséchèrent avant leur maturité ; la récolte des céréales fut non-seulement mauvaise , mais le grain est de médiocre qualité.

» Le maïs , les pois , les haricots et les autres légumes cultivés en grand n'ont pas doublé leur semence. Les pommes de terre n'ont pas réussi ; les plantes , flétries , n'ont donné que de petits et rares tubercules. mais recueillies par un temps sec elles se conservent bien , et l'on ne se plaint pas de la maladie qui les avait attaquées les années précédentes.

» La récolte du vin a également été médiocre. Nous ne pensons pas qu'on puisse l'attribuer au défaut d'humidité ou à la chaleur ; car les vignes étaient superbes , leur feuillage bien vert ne paraissait pas souffrir de la sécheresse , mais nous croyons que ce sont les gelées de mai et dans quelques quartiers les brouillards pendant la floraison , qui les firent couler. S'il y a eu peu de vin , il sera du moins de bonne qualité. Les raisins étaient parfaitement mûrs et les vendanges se sont faites par un très-beau temps.

» La récolte de l'huile a été très-minime ; on dit dans ce pays que les oliviers ne produisent que de deux ans l'un. Ce dicton s'est vérifié cette année , quoique les arbres fussent chargés de fleurs et que nous dussions attendre une récolte moyenne.

» Les châtaignes ont souffert de la sécheresse, de la chaleur, des forts coups de vent. Cette récolte, importante pour nos Cévennes, a été de beaucoup au-dessous de la moyenne.

» Il arrive trop souvent qu'une récolte manque, mais il est presque inouï qu'elles soient toutes mauvaises dans un pays où les cultures sont aussi variées que dans le nôtre.

» La marche du baromètre a présenté, chaque mois, pour ainsi dire, mais plus particulièrement en janvier, une fluctuation continuelle, s'effectuant sans secousse, d'une manière à peu près graduelle. Nous avons vu la colonne barométrique suivre, pendant quatre à cinq jours, une marche ascendante, puis baisser pour se relever et s'abaisser encore : ces mouvements n'ont eu rien de brusque. Une seule fois, nous avons observé un écart, qui, bien qu'inférieur à ceux que nous avons eu déjà occasion de noter, mérite qu'on en fasse mention.

» Ainsi, le 13 janvier, à huit heures du matin, l'expression barométrique à zéro était 744,44 millimètres. Mon instrument suivit, dans cette journée, une marche descendante, et, le lendemain, à l'observation du matin, sa hauteur était exprimée par 727,94 millimètres. La différence nous donne donc 16,50.

» Si les oscillations du baromètre ont été nombreuses, si certains mois ont présenté quelques modifications aux principes reconnus ; les résultats définitifs ne s'écartent pas sensiblement de la moyenne. Ainsi, prenant  $m$  pour la hauteur de sa colonne à midi, nous avons :

$$\text{le matin...} = m + 0,50$$

$$\text{l'après-midi} = m + 0,60$$

$$\text{le soir...} = m + 0,29$$

d'où nous avons abaissement du jour  $1,10 > 0,89$  ascension du soir.

» Les variations accidentelles donnent, pour la moyenne de quarante-huit ans d'observation, 34,50, et cette année nous trouvons :

$$\begin{array}{l} \text{maximum } 760,40 \\ \text{minimum } 726,16 \end{array} \left. \vphantom{\begin{array}{l} \text{maximum } 760,40 \\ \text{minimum } 726,16 \end{array}} \right\} \text{différence : } 34,24.$$

» Enfin, les météorologistes ont reconnu que la moyenne des observations de midi était, à peu de chose près, égale à celle du mois. Ce principe reçoit, cette année, son entière application, et nous avons, hauteur moyenne du baromètre :

à midi.....	= 748,71	}	différence 0,02.
pendant le mois.	= 748,69		

» La température a été très-variable cette année. Nous l'avons dit plus haut, à des jours chauds succédèrent des jours froids, suivant que les vents soufflaient du Nord ou du Midi.

» L'été et l'automne ont été plus chauds que ne le sont ordinairement ces deux saisons, mais la température moyenne de l'hiver a été plus basse; quant à celle du printemps, elle est, à très-peu de chose près, égale à notre moyenne de quarante-huit ans.

» Enfin, nos observations thermométriques de 1850 nous donnent, comme notre récapitulation de 1802 à 1850, la température moyenne de l'année = 16° 25.

» Les vents dominants ont été le N. et le N.-E. Le Sud, qui, d'après toutes nos observations, occupe le second rang dans nos tableaux météorologiques, n'arrive, cette année, qu'en troisième ligne, et présente un nombre de jours bien inférieur à celui des deux premiers.

» Nous avons observé de fréquentes variations dans la direction des vents et, par conséquent, dans l'état du ciel. Ainsi, nous avons souvent remarqué les vents passer brusquement du Nord au Sud, et le ciel, d'abord serein, se couvrir de nuages, rester couvert une partie de la journée, le plus souvent toute la nuit; puis, le Nord reprendre le dessus, et nous enlever jusqu'à l'espérance de la pluie.

» Nous avons dit que 1850 pouvait être classée parmi les années les plus remarquables par la sécheresse; nous trouvons, cependant, que le nombre des jours pluvieux diffère peu de celui de nos moyennes. Nous avons noté cinquante-huit jours de pluie; nous en avons, année commune, 69,34; mais, pendant que toutes nos observations nous donnent 911,29 milli-

mètres d'eau , nous n'en avons mesuré , cette année , que 670,70.

» Disons , en terminant , que nous n'avons pas vu une seule fois de neige cette année , et que Nîmes , Avignon , Montpellier , Marseille , en ont eu à plusieurs reprises.

» Saint-Hippolyte-de-Caton , le 5 janvier 1851.

» C. D. »

( Voir le Tableau ci contre. )

A cette communication de M. Dhombres fils succède la lecture d'un rapport de M. le Secrétaire perpétuel. Il le fait en ces termes :

« Messieurs ,

» Le recueil trimestriel de l'Académie de Bordeaux contient encore , comme ceux que j'ai précédemment parcourus , des mémoires d'un grand intérêt que je vais brièvement faire connaître.

» Celui qui est au commencement du volume est le fruit des laborieuses méditations d'un de nos correspondants , M. Marcel de Serres. Ce savant y traite des êtres mythologiques figurés sur les monuments de l'antiquité , et , malgré la difficulté qu'il y avait à saisir une pensée , un but , au milieu des caprices de l'imagination des peintres ou des statuaires de la Grèce et de Rome , M. Marcel de Serres a montré que la conformation des animaux mythologiques a été soumise à des règles , à des principes.

» Ces principes , fondés sur la nature des choses , ont été puisés dans l'observation des êtres vivants ; il en est un qui domine tous les autres : dans la création des animaux fantastiques comme chez les espèces réelles , la tête quelquefois , mais toujours le corps , se maintient en harmonie avec les organes du mouvement.

» Après avoir exposé et appuyé d'exemples cette loi d'organisation , l'auteur range sous deux grandes classes les animaux de l'ancienne mythologie : dans la première , il comprend ceux qui , composés de

parties d'espèces différentes, n'en montrent pas moins des rapports constants entre la forme et la disposition de la tête ou du corps et les organes du mouvement; dans la seconde, se groupent les réunions des parties réelles et vraies d'animaux divers, assemblées de manière à ce que les tous qu'elles composent ne sont plus soumis à aucune loi. Il y a ici difformité dans l'ensemble et uniquement vérité dans les détails.

» M. Marcel de Serres divise en trois sections les animaux de la première catégorie :

» L'une consacrée aux espèces mythologiques voisines des solipèdes ;

» La seconde section embrasse les espèces qui ont de l'analogie avec les ruminants ;

» La dernière section réunit les animaux fantastiques dont les instincts carnassiers ont exigé une organisation appropriée à ces habitudes.

» Dans toutes ces classes, M. Marcel de Serres remarque de vrais principes de coordination que l'on essaierait en vain de reconnaître, dans ce cortège d'animaux étranges, de figures bizarres à l'aide desquels les modernes, Callot par exemple, représentaient les scènes de leur aventureuse imagination.

» A ce propos, M. de Serres cite quelques exemples des rapports qu'ils ont suivis dans leurs compositions, même les plus bizarres, telles que celles des centaures, des faunes, satyres, syrènes, et il conclut que jamais les anciens n'abandonnèrent les lois d'harmonie que la nature a semées de toutes parts dans l'ensemble des choses créées.

« C'est là, dit l'auteur en finissant, que sont le mérite  
 » et la gloire des statuaires et peintres anciens. Leurs  
 » œuvres en témoignent assez ; plus on les étudie,  
 » plus on en comprend la haute portée. Cette gloire  
 » s'est agrandie, quand ils ont eu à dépeindre des  
 » êtres réels et présents à leurs yeux. Heureux de  
 » n'avoir plus à s'écarter de l'observation de la nature,  
 » ils en ont suivi les lois avec une exactitude remarquable.  
 » Poussés plus haut encore par la puissance  
 » de leur génie, ils se sont élevés jusqu'au beau idéal  
 » et ont produit ces chefs-d'œuvre admirables que les

» temps modernes ont enviés et envieront longtemps  
 » aux temps anciens. »

» Sous le nom d'*Une visite à la ménagerie du Jardin des Plantes de Bordeaux*, M. Laterrade déroule toute la série des animaux qui le peuplent et le composent, et décrit surtout avec soin une nouvelle espèce, le lama, destinée peut-être à jouer un rôle dans l'industrie des tissus. Comme M. Geoffroy-St-Hilaire a peu laissé à dire sur cette espèce nouvelle, je n'ai pas à reproduire les idées émises, à retracer les espérances conçues; nous sommes heureux de penser avec M. Laterrade que les capitaines et les armateurs de Bordeaux continueront à enrichir cette ménagerie naissante, et seconderont ainsi les soins de l'administration municipale.

» Après ces deux mémoires, vient une étude sur Lucrèce, aussi bien pensée que bien écrite, de M. Charles Dabas.

» Ce professeur distingué, avant de juger lui-même l'une des plus belles œuvres de la muse latine, cite les témoignages et les opinions d'Ovide, Virgile, Stace, Gassendi, Molière, Voltaire, Fontanes, Villemain, Patin, puis se fait cette question :

» Qu'est-ce que le *Poème de la nature* ?

» Il répond : C'est d'abord un poème didactique, genre difficile, déjà plein d'inconvénients, un peu factice; c'est, de plus, un poème philosophique et, au point de vue de la moralité, un système philosophique bien peu propre à élever l'âme et à échauffer le cœur. En effet, si ce poète athée consent, par un reste de respect humain sans doute, à reconnaître les dieux, il ne veut pas que ces dieux corporels et asservis à la matière comme les hommes, se mêlent aucunement des affaires d'un monde qu'ils n'ont point fait; il veut bien qu'ils soient et qu'ils soient immortels, mais à condition qu'ils restent tranquilles dans l'oisive quiétude et l'égoïste jouissance de leur immortalité.

» Cette désolante doctrine, M. Dabas en trouve des traces dans les chants où Lucrèce explique la formation de l'univers; dans celui où il décrit tous ces atômes inérés se rencontrant, s'unissant par hasard dans

l'infini de l'espace pour former, par hasard encore, ce tout harmonieux qui nous ravit.

» Mais si M. Dabas condamne avec raison les doctrines funestes avec lesquelles se joue l'inspiration du poète, il sait apprécier la verve intarissable et la poésie étincelante qui nous éblouit dans le *Poème de la nature*; il sait louer ce rare génie qui fut si admirable dans l'expression de la pensée, souvent fausse et ingrate, alors qu'il maniait un idiôme rebelle encore, une langue rude et demi-barbare; il sait noter toutes les beautés, mettre en lumière surtout une vive et franche originalité, plus franche et bien plus entière que celle des poètes de l'âge suivant; il sait juger avec talent, un talent prodigieusement riche et capable, a dit M. Patin, d'animer tout ce qu'il touche et jusqu'à la poussière métaphysique dont Epicure avait construit son univers.

» Après cet essai littéraire vraiment remarquable, j'ai trouvé des réflexions sages de M. Valat sur le scepticisme. Quelque peine qu'il y ait à caractériser un système qui n'est que la négation pure de toute doctrine et de toute vérité, l'auteur l'a vigoureusement entrepris; il juge avec savoir, réfute avec éloquence le scepticisme, après avoir suivi les variations qu'a subies le premier doute qui vint assiéger l'homme méditant dans ses loisirs sur les vérités acquises par son intelligence ou déposées au fond de son âme jusqu'aux dernières négations qui font du monde, de la vie, de l'esprit humain, une énigme impénétrable, un mythe effrayant, un je ne sais quoi de chimérique plus triste que la plus triste réalité.

» Dans le recueil que j'analyse, M. Lamothe, dont je vous ai récemment entretenu, traite encore des secours à domicile et de l'assistance publique. Contraints d'abréger, nous nous bornerons à résumer en quelques lignes les propositions de cet économiste.

» L'assistance publique comprend :

» 1<sup>o</sup> Les secours à domicile à donner :

» Aux malades indigents ;

» Aux femmes enceintes indigentes ;

» Aux enfants abandonnés ;

- » Aux vieillards et aux infirmes ;
  - » Aux indigents valides.
  - » 2° La surveillance à exercer sur les enfants trouvés, sur les hospices, dépôts de mendicité, asiles d'aliénés.
  - » 3° Dans chaque canton, un bureau de bienfaisance sera chargé de distribuer des secours.
  - » 4° Les fonctions de directeur cantonal seront remplies par un médecin nommé dans une réunion de tous les médecins de l'arrondissement.
  - » 5° Il jouira d'un traitement de 1,000 francs.
  - » 6° Auprès de chaque bureau sera constitué un conseil composé du maire, du curé, du ministre de chaque culte légalement reconnu, du membre du conseil-général, de trois maires nommés par le préfet.
  - » 7° Le préfet pourra imposer d'office les communes du canton jusqu'à concurrence de 2 centimes.
  - » 8° Tout bureau d'assistance possèdera un local contenant de 3 à 5 lits.
  - » 9° Les commissions cantonales nomment des délégués qui se réunissent au chef-lieu d'arrondissement.
- » Nous ne savons si ces mesures sont d'une exécution facile ; nous ne savons pas, surtout, si l'augmentation des dépenses, des impôts nécessaires pour appliquer ce système, est bien opportune ; mais nous aimons à reproduire toutes les propositions qui nous paraissent dictées par le désir d'améliorer, et surtout celles qui sont inspirées par l'esprit de charité, dont les progrès, dont les applications marqueront à l'avenir le degré de civilisation des peuples.»

M. Jules Salles fait part d'une réponse récemment adressée à M. Pelet par M. Mérimée, qui, répugnant d'abord à croire que la découverte de M. Allègre, de Bagnols, eût pour objet des tombeaux, a fini par se ranger à l'opinion de M. Pelet, et a promis de soumettre la question à la société des antiquaires de Paris.

A propos de cette communication, M. Pelet annonce

que M. Allègre, comprenant les intérêts de l'art, et on peut dire, un devoir de reconnaissance envers notre confrère, se propose de faire don à notre musée des divers fragments de vases, urnes, colonnes, qu'il a trouvés dans les environs de sa résidence.

L'Académie se montre satisfaite du don généreux de M. Allègre. Elle désirerait, plus vivement que jamais, que toutes les richesses de notre sol fussent réunies et mises sous les yeux des archéologues, dans un lieu public et de facile accès. Ce qui est colligé par les particuliers est trop souvent enseveli dans leur cabinet et perdu après eux.

MM. Liotard, Pelet et Nicot proposent de nommer correspondant de l'Académie M. le capitaine Colson, qui non-seulement a donné des preuves nombreuses de ses connaissances en archéologie, mais qui, en les consacrant à éclaircir les questions, à résoudre les problèmes que présentent nos monuments antiques, s'est comme naturalisé au sein de notre cité. L'Académie accueille ce vœu avec empressement et satisfaction.

L'Académie accorde ensuite à M. Dhombres, et sur sa demande formelle, le titre de vétéran. Celui d'associé est unanimement décerné à M. le chevalier de Thumaide, secrétaire-général de l'Académie de Liège, auteur de plusieurs ouvrages très-répandus et très-estimés en Belgique.

---

*Séance du 1<sup>er</sup> février 1851.*

M. le Président dépose un compte-rendu de M. Thumaide, de Liège, et une invitation des secrétaires du congrès qui se tiendra à Orléans.

M. le Secrétaire donne lecture de diverses lettres adressées à l'Académie, et des réponses qui ont été faites.

M. le capitaine Colson , présent à la séance , prie l'Académie de recevoir ses remerciements , et promet de justifier son admission , que sa modestie regarde comme une faveur , par l'application d'un nouveau zèle et la communication de tous ses travaux.

M. le docteur Ph. Boileau de Castelnau , chargé de deux rapports sur deux ouvrages de M. le docteur Sauvé , secrétaire de la Société des Sciences naturelles de la Rochelle et directeur du service de santé , les fait en ces termes :

« Messieurs ,

» Dans un travail historique et critique publié dans le dernier numéro des *Annales d'hygiène* ( octobre 1850 ), sur les secours à donner aux noyés et asphyxiés , notre honorable confrère , le docteur Guérard , fait remarquer qu'à la France revient l'honneur d'avoir la première cherché à populariser les méthodes de traitement réclamées par l'asphyxie , et , en particulier , l'asphyxie par submersion. En 1740 , le célèbre Réaumur , qui était né à La Rochelle , pays où pratique le docteur Sauvé , rédigea , par ordre du gouvernement , un *Avis pour donner des secours à ceux qu'on croit noyés*. Plusieurs éditions furent imprimées et distribuées. — Bientôt , les autres gouvernements , le Sénat de Hambourg en premier lieu , réglementaient les secours à administrer à ces malheureux. A Amsterdam , il se forma une société dans le but de régulariser et d'étendre les moyens dont il s'agit. L'émulation fit créer des sociétés semblables dans toute l'Europe. Les hommes les plus éminents s'empressèrent d'attacher leur nom aux travaux de ces associations philanthropiques. Fothugill , Méad , Hunter , Lecat , Harmant , Louis , Gardane , etc. , enrichirent la science de leurs recherches. — De nos jours , Marc a donné un excellent travail sur ce sujet (*Annales d'hygiène*, p. 1835). M. le docteur Sauvé n'a pas ignoré ce mémoire , mais il ne cite son auteur qu'aux dernières pages de sa brochure.

» Pia , échevin de Paris , fonda , en 1772 , l'établis-

sement de secours de la capitale. On lui doit la boîte des entrepôts et l'institution du corps de *secouristes*.

» Chaque progrès, scientifique sur cet important sujet, a été successivement réglé par l'autorité, jusqu'à l'ordonnance de police du 17 juillet 1850, qui est la plus complète, et que le docteur Guérard accompagne de développements et de notes explicatives.

» Sous l'inspiration de pareils sentiments de fraternité, le conseil supérieur de la Société générale des naufrages chargea le docteur Sauvé, directeur des secours à donner aux noyés et asphyxiés, de faire un cours public d'asphyxie. — C'est le résumé des leçons de ce médecin, dont nous sommes chargé de vous rendre compte.

» Après avoir défini l'asphyxie (p. 7) : la suspension de la respiration, par suite la non oxygénation du sang veineux, le docteur Sauvé explique la raison de cet état morbide et de ses conséquences, qui sont l'abolition de l'hématose et, de là, celle des fonctions organiques et animales.

» Cependant, il ne faudrait pas croire, ainsi que l'a observé le docteur Ollivier, d'Angers, que, dans toute asphyxie, le sang prend la couleur noire (*Annales d'hygiène*).

» Les causes de l'asphyxie sont celles qui apportent un obstacle mécanique à l'inspiration, en obturant les voies aériennes : compression, mucosités ; — celles qui placent l'individu dans un milieu impropre à entretenir l'hématose : submersion, enterrement sous des décombres ; gaz inertes : azote, hydrogène, acide carbonique, protoxyde d'azote, oxyde de carbone, air trop raréfié ; — celles qui suspendent l'innervation : foudre, froid, chute, commotion, produisent un état morbide qui participe de la syncope et de l'asphyxie. — L'on rapporte à l'asphyxie une maladie qui est, en réalité, un empoisonnement par gaz délétères : gaz des fosses d'aisances, ammoniacque, etc.

» Le docteur Sauvé fait à son travail assez de division pour comprendre toutes les causes d'asphyxie et pour procurer au public un manuel à l'aide duquel chacun puisse prévenir les accidents, empêcher de

cruelles erreurs, effets de l'ignorance ou des préjugés, et, enfin, donner les premiers soins, en attendant la venue de l'homme de l'art.

» Il n'oublie pas, comme principe essentiel, d'insister avec assiduité, et longtemps, avant de livrer le corps au fossoyeur.

» Le traitement des asphyxiés se résume : à soustraire le malade aux causes qui l'ont produite ; rendre aux voies aériennes leur liberté, en nettoyant les fosses nasales et la bouche du noyé, en coupant le lien du pendu, etc. ;

» Stimuler les extrémités, la surface du corps, la partie inférieure du tube digestif, afin de rappeler la circulation. — L'insufilation de l'air, l'inspiration des vapeurs irritantes ; exercer une pression méthodique sur les côtés de la poitrine ; en un mot, rétablir la respiration. — Détruire la congestion sur les organes de la tête, de la poitrine et de l'abdomen, à l'aide d'évacuations sanguines, séreuses et abdominales. Telle est la série des moyens thérapeutiques.

» Le docteur Sauvé s'étend, en particulier, sur l'asphyxie par submersion, qui est nécessairement le but de ses leçons. — Il énumère les divers instruments de sauvetage, qui sont, au reste, décrits et dessinés dans le mémoire de Marc. — Ce sont des bateaux ou radeaux rendus très-légers ; — des pinces, des filets pour pêcher les noyés.

» Vous ne verrez pas avec indifférence le mortier et la bombe, ces armes de destruction, convertis en instruments de conservation de la vie de l'homme dans les mains de la Société des naufrages. — C'est surtout à son secrétaire, M. Gosse de Liancourt, que sont dues les expériences à ce sujet.

» A une bombe de 8 pouces est amarrée une corde de 15 millimètres de diamètre. — La bombe, lancée par dessus le vaisseau échoué, établissant un va-et-vient avec la terre ferme, sert à sauver l'équipage et une partie de la cargaison. — Les bateaux de sauvetage, qui ne peuvent aborder le navire en danger, se servent d'une manière analogue d'un grenadier qui prend alors le nom de *fusil de salut*.

» Nous n'oublierons pas de vous rappeler, avec le docteur Sauvé, le nom de Hawes, médecin, qui, en bravant le ridicule jeté sur lui et en sacrifiant sa fortune, est parvenu à détruire le préjugé de l'incubabilité de l'asphyxie par submersion. — Ce philanthrope créa la Société humaine de Londres, qui comptait 35 ans d'existence en 1841, et à laquelle plus de 5,000 personnes doivent la vie.

» Quoiqu'il crût pouvoir s'en abstenir, l'auteur s'occupe de la mort apparente des nouveau-nés, appelée aussi asphyxie. Après une courte discussion sur la distinction de l'apoplexie et de l'asphyxie, il conclut que dans les deux cas il faut faire la section du cordon. — Depuis, notre confrère est arrivé à une conclusion toute opposée, après l'expérience et des recherches persévérantes. — Il pose pour première règle de ne jamais couper le cordon que lorsque l'enfant a commencé de respirer. — C'est cette règle qu'a toujours suivie votre rapporteur.

» L'homme de l'art ne doit isoler le produit, cet organe de la mère, que lorsqu'il est assuré que le fœtus peut se charger tout seul des fonctions de la vie, ou lorsqu'il a l'intime conviction qu'une évacuation sanguine est indispensable à l'enfant. — Le fils d'une famille notable doit son existence à cette détermination. — Quel inconvénient y a-t-il d'attendre la chute du placenta et de l'immerger avec l'enfant dans un bain à 30° ?

» Ce travail du docteur Sauvé fut analysé à l'Académie de médecine par le regrettable Capuron, accoucheur savant et habile. Des remerciements furent votés au docteur Sauvé par cette Compagnie.

» Je ne puis mieux faire, Messieurs, que de suivre l'exemple de Capuron et de vous demander d'adresser des remerciements au docteur Sauvé et de l'engager à continuer ses communications avec l'Académie, qui alors serait heureuse de l'inscrire parmi ses correspondants. »

« Passons à l'autre brochure du docteur Sauvé ; c'est le compte rendu des travaux de la société de médecine de la Rochelle.

» Une discussion s'est engagée au sujet de la petite-vérole chez certains animaux. Le docteur Cornay l'a constatée sur une meute composée de sept chiens. Tous succombèrent. Selon le docteur Dorbigny, un veau l'a transmise à une jeune bergère de 13 ans, la seule qui fut atteinte dans le pays. — Néanmoins, d'après la société, la question reste indécise comme elle l'a été à l'école vétérinaire de Lyon.

» *Clavelée inoculée.*— Le vétérinaire Regniers, appelé pour des moutons atteints de la clavelée, inocula cette dermatose aux cent bêtes restant; toutes furent préservées.

» Les docteurs Godelier fils, Van-Derbach, Dorbigny et autres membres, communiquent à la société des faits très-remarquables des corps étrangers introduits dans nos tissus.

» Le docteur Sauvé présente un jeune malade qui, soulevé par la tête, il s'ensuivit une lésion de la moëlle épinière caractérisée par la résolution musculaire et la mort du sujet.

» *Monstre.*— La société de médecine de La Rochelle a recueilli quelques faits importants d'obstétrique, de grossesse extra-utérine, celui d'un embryon bicorps adhérents seulement par les pubis et les organes génitaux.

» Ce travail est terminé par une observation d'empoisonnement par l'acide arsénieux et l'acétate de morphine suivi de guérison, à l'aide de vomissement provoqué — et du sesqui acide de fer hydraté. L'appareil de Marsh fit découvrir le principe arsénieux. — L'acétate de morphine qu'on supposait avoir été pris en même temps que l'acide arsénieux ne peut être retrouvé par d'expériences appropriées.

» Le docteur Sauvé est un médecin laborieux. Nous proposons des remerciements pour l'envoi qu'il nous a fait en le priant de continuer ses savantes communications. »

M. Nicot donne ensuite lecture du rapport suivant :

« MESSIEURS ,

» J'ai à vous entretenir succinctement des mémoires

de l'Académie de Bayeux que vous avez bien voulu confier à mon examen.

» Un honorable magistrat, M. Pezet, y traite d'abord de l'origine des journaux, à propos d'une notice historique qu'il a présentée sur Jean Loret de Carantan, poète et journaliste.

» Je n'analyserai pas cette dernière partie de l'écrit qui n'offre qu'un intérêt local, et ne reproduit que ce qui est relatif au journalisme en général.

» Cette institution qui compte aujourd'hui tant d'organes, cette tribune ouverte chaque jour à mille voix tantôt turbulentes et trompeuses, tantôt utiles et sincères; cette arène, comme le dit notre vénéré confrère, l'archevêque de Paris, où se mêlent et se confondent l'aliment salutaire des esprits et le poison des âmes, ne remonte, suivant M. Pezet, qu'à environ deux cents ans.

» Avant d'en retracer l'origine et les phases, l'auteur a cru devoir rechercher quel était chez les anciens les moyens de publicité par écrit.

» Il remarque d'abord que la forme des gouvernements démocratiques dut en exclure l'emploi. A Athènes, à Sparte, les citoyens réunis sur la place publique ne s'y occupaient pas seulement de la paix, de la guerre ou des impôts, mais allaient y chercher les nouvelles du jour auxquelles l'activité de leur esprit et l'oisiveté de leur vie prêtait un irrésistible attrait. Ce n'était qu'à l'aide d'affiches ou écriteaux qu'on portait à la connaissance du peuple les faits graves ou intéressants. Ainsi furent proclamées les lois de Solon.

» Il y a, de ces affiches à des publications périodiques, un immense pas à franchir. C'est aux Romains, souvent nos maîtres, et toujours nos modèles, qu'il faut attribuer l'honneur de l'invention. D'abord ils donnaient au peuple communication des affaires publiques du haut de la tribune et dans le Forum; puis on substitua des écrits rédigés par les pontifes et connus sous le nom de grandes annales. Ensuite vinrent les *acta diurna populi Romani* imaginés ou plutôt concédés à l'époque où l'entrée du sénat fut accordée aux tribuns

du peuple par la loi Attinia, déjà empreinte de l'esprit démocratique des Gracques.

» Enfin Jules César eut la pensée de donner aux *acta diurna* une organisation officielle. Il fit publier le recueil journalier de tous les actes du sénat et du peuple, de toutes les nouvelles intérieures et extérieures de la République.

» Ces journaux, comme ceux de nos jours, étaient tour à tour insultants, louangeurs, ou empreints des bonnes pensées et des vertus de l'époque. Ils accusaient Thraséas (1), déifiaient Néron et Domitien (2), vantaient la piété d'Hilevus de Fesules (3), puis ils finirent par n'être qu'un recueil impur où était consigné quelquefois le tableau même des plus honteux désordres (4) et des plus cyniques débauches.

» Tous ces *acta diurna* ont subi le sort commun à toutes les œuvres légères; ils ont à peu près disparu et ont été comme entraînés dans le grand cataclysme qui bouleversa l'Empire romain.

» Avec la religion chrétienne ressuscita l'ancien mode de publicité. Les évêques adressèrent aux peuples des épîtres dans lesquelles, parmi les leçons de morale et de dogme, on trouve la transmission de plusieurs faits publics. En même temps chaque monastère faisait circuler ce qu'on appelait un rouleau annuel par le moyen d'un messenger qui s'appelait *tomiser* ou *rollifer* et qui parcourait ainsi toutes les provinces. Mais l'instrument de publicité qui commença le plus utilement à faire sortir les nations et surtout la France de l'isolement où les plongea la barbarie de ces temps, ce fut la pérégrination des trouvères et des troubadours qui, portant d'un château à l'autre, d'une ville à une autre ville, leurs chants et leurs poésies, y firent connaître les chroniques du temps, les exploits des châtelains, les guerres des rois.

» Enfin arriva le règne de Louis XI. Ce fut le grand

(1) Tacite, liv. XVI, XXII.

(2) Tacite, Suétone.

(3) Pline, VII, XI.

(4) Suétone, Caligula, XXXVI.

point de partage entre le moyen-âge expirant et la civilisation nouvelle. L'imprimerie fut découverte. Combattue par les parlements, comme une innovation dangereuse, elle fut prise par Louis XI sous sa haute tutelle. De là au journal il n'y eut pas loin. D'abord parut, à Venise, une feuille imprimée, qu'on eut pour une *gazetta*, petite monnaie équivalant à un demi-sou. Son utilité et le bon marché en répandirent l'usage en Italie et même dans l'Espagne si déchue, si arriérée depuis l'anéantissement de la puissance visigothique.

» La France ne pouvait rester en dehors du mouvement. En 1611, parut le *Mercure Français*. 20 ans après, Renaudot publia un journal périodique, la *Gazette de France*. Richelieu l'encouragea et lui accorda, en 1631, le privilège de publier les traités d'alliance, les capitulations, relations de sièges, de batailles, les dépêches des ambassadeurs.

» Chose singulière, remarque M. Pezet, c'est Louis XI, le plus tyrannique des rois, qui protège l'imprimerie dans son berceau, et le premier journal paraît sous la protection du ministre le plus entier dans ses volontés ! Peut-être croyaient-ils donner l'un et l'autre un instrument de plus au despotisme, tandis qu'au contraire ils élevaient sans le savoir, sans le vouloir, la plus puissante des souverainetés.

» Tel est le résumé de cet important écrit. On trouve ensuite une étude bibliographique sur Alain Chartier qui fit les délices de la cour sous Charles VI et Charles VII, et à qui Marguerite d'Ecosse rendit un si singulier hommage.

» M. Mancel, bibliothécaire à Caen, apprécie le mérite et l'influence de cet orateur, de ce poète, qui, comme le dit Etienne Pasquier, *est un auteur, non de petite marque, soit que nous considérions en lui la bonne raison de paroles et de mots exquis, soit que nous nous arrétions à la gravité des sentences* (1). Nous ne nous étendrons pas sur l'œuvre de M. Mancel ; nous nous bornerons à la juger : elle serait digne de remplacer tous les articles des modernes biographies.

(1) Pasquier, *Recherches sur la France*, chap. XVIII.

» Nous avons trouvé ensuite une dissertation sur les léproseries de l'arrondissement de Bayeux. On la lira avec intérêt, quoique nous n'ayons plus à nous préserver des atteintes de cette hideuse maladie.

» M. Lambert, bibliothécaire à Bayeux, a publié dans ce volume un mémoire sur un talisman du xvi<sup>e</sup> siècle. Ici encore je dirai qu'il n'y a pas le mérite de l'actualité. Les temps ne sont plus où l'on concevait l'espoir d'arracher à la nature ses secrets, d'en intervertir les lois, de connaître les arrêts du destin et d'en diriger le cours. Cependant, comme il est toujours utile d'étudier dans le passé tous les faits, toutes les idées des peuples, je n'excepte pas même tout ce qui est le fruit de l'ignorance et de la mauvaise foi, je ne crains pas d'assurer que les descriptions et les explications de cette médaille satisferont pleinement les curieux et les héraldistes de nos temps, parce qu'elles annoncent toutes beaucoup de recherches linguistiques et historiques.

» Dans un mémoire analogue, qui n'est pas relatif heureusement à l'astrologie mais à la numismatique, nous avons trouvé plusieurs faits dignes de remarque.

» M. de Sourdeval, secrétaire perpétuel de l'Académie de Tours, a décrit un tiers de sou mérovingien qu'il a trouvé dans sa propriété, sou présentant d'un côté l'effigie entière d'un personnage revêtu d'une robe serrée à la taille, et autour de la figure ce mot : FAST, et sur le revers un buste, ayant la tête ceinte d'un bandeau et dont les cheveux flottent sur les épaules.

» De l'examen attentif de cette médaille et du rapprochement qu'en fait, dans une note, M. Lambert, cité plus haut, avec d'autres tiers de sou découverts dans la contrée, il semble résulter pour Bayeux de nouvelles preuves de l'occupation Saxonne, déjà attestée par l'histoire. La Teutonicité des noms indique évidemment une origine Germanique.

» Remarquons en passant combien est essentielle l'étude des monnaies Mérovingiennes. Elle peut faire connaître des personnages historiques, des comtes, ministres, ducs, maires des palais, patrices, dont l'existence est douteuse, et éclairer ainsi l'histoire de

ces temps reculés, qui n'est point encore définitivement fixée malgré les efforts des Thierry, des Dampmartin, et des Guizot.

» Le volume se termine par une notice sur un médecin célèbre de Normandie, Julien de Paulmier; par des recherches sur la création d'un jardin botanique à Bayeux.

» A cet égard, Messieurs, permettez-moi d'exprimer un vœu. Ne serait-il pas désirable que, profitant des terrains qui lui appartiennent près de notre belle Fontaine, la ville de Nîmes allouât aussi quelques fonds pour la création d'un jardin botanique?

» Quand on songe que la ville de Tours, bien moins importante et bien moins riche que notre cité, a fait, depuis quelques temps, dans ce but unique, des dépenses exorbitantes; quand on considère combien l'emplacement serait favorable, puisque les quatre pentes offriraient les quatre expositions du Nord, Midi, Est et Ouest, on se demande si ce ne serait pas chose utile et aisée de former un établissement de ce genre? Ne serait-il pas un complément de toutes les richesses que possède notre ville? Nous croyons que, pour accomplir cette tâche vraiment patriotique, plusieurs de nos concitoyens et de nos confrères, prêteraient le concours de leur zèle et de leur expérience, et nous sommes sûrs que la foule empressée viendrait souvent sanctionner par sa présence une création qui s'accorde si bien avec les goûts sages et modestes du pays. »

La parole est ensuite donnée à M. Ph. Boileau de Castelnau pour un rapport sur un ouvrage de M. Bonafoux, directeur du Jardin des Plantes de Turin.

« Messieurs,

» Après avoir énuméré douze à quinze genres ou espèces de végétaux textiles, M. Bonafoux fait, en style condensé, l'histoire du ricin (*ricinus communis*. L.), vulgairement *palma christi*. — Il envisage cette plante sous le rapport de ses propriétés médicinales, alimentaires et industrielles.

» Le ricin était connu de l'antiquité. L'on a trouvé des graines conservées depuis plusieurs milliers d'années dans des sarcophages de la vieille Egypte.

» Dans les parties chaudes de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Espagne, et en Sicile, le ricin s'élève à 4 ou 5 mètres; il y vit une dizaine d'années. Chez nous il périt aux gelées d'automne. — Il fructifie dès la première année; son grain fournit 60 pour 100 d'huile émulsive, purgative. — Les racines ont aussi cette dernière propriété.

» Les Indoux et les Chinois savent rendre alimentaire l'huile de ricin en le dépouillant des principes purgatifs.

» Ce liquide a servi dans l'antiquité, et sert encore chez certains peuples modernes, pour l'éclairage, et pour se défendre des piqûres des insectes.

» Mêlée à la chaux, l'huile constitue un ciment imperméable à l'eau. — L'on fabrique du caoutchouc avec ce produit oléagineux. — Sur les bords du Nil, il sert à clarifier l'eau.

» La feuille est estimée comme topique calmant et résolutif.

» Dans l'Indoustan, cette huile est employée à l'alimentation d'une espèce de ver-à-soie (*bombyx, cyntia, de fabricius*), espèce qui, en filant son cocon, y laisse une ouverture par laquelle le papillon sort sans rompre sa trame. Ce bombyx produit sept récoltes par an. — L'autre avantage du ricin, sur le mûrier, est que le premier n'est pas exposé aux gelées tardives, et qu'il peut donner un revenu l'année même où on l'a semé. — L'étoffe fabriquée avec le cocon de ce ver-à-soie nommé aussi arrinde, arria, est, dit M. Bonafoux, d'une incroyable durée. Latreille croit qu'une partie des soies, dont les anciens faisaient usage, provenait de cet insecte.

» Sur l'invitation de l'Académie de Turin, le ministre de l'agriculture et du commerce sardes, a chargé le consul de cette nation, à Caculta, de lui envoyer des œufs du vers du ricin du Bengale pour procéder à des essais en Piémont.

» L'Académie du Gard n'aimerait-elle pas, dans l'in-

intérêt de l'agriculture et de l'industrie de notre pays , de provoquer la même démarche de la part du ministère français ?

» Le marc , laissé après l'extraction de l'huile , forme un engrais très-actif , mais ce résidu est un poison pour les animaux.

» M. Bonafoux ne garantit pas la réalité des diverses applications du ricin; il les rapporte d'après les auteurs.

» Il finit par s'occuper de la matière textile qui est retirée de cette plante.

» Après la récolte des grains , par conséquent sans nuire au produit oléagineux , les tiges sont soumises à l'action du rouissage , quoique à la rigueur l'ont pût s'exempter de cette opération ; on les dessèche , et l'on en détache , à l'aide de teillage , des filaments de 30 à 60 centimètres de longueur , d'une force presque égale à celle du chanvre. — Alors le ricin passe des mains de l'agriculteur à celles du manufacturier.

» Nous proposons des remerciements à l'auteur et nous sollicitons l'Académie de provoquer l'importation du bombyx cynthia. »

L'Académie, après avoir entendu ce rapport, décide qu'elle écrira de son côté à M. le ministre de l'agriculture et du commerce pour lui demander de vouloir bien envoyer des graines du bombyx cynthia dont l'introduction dans le Gard pourrait être utile à l'industrie séricicole déjà si avancée dans notre pays, et dans le cas où cette graine ne serait pas encore importée en France, l'Académie pense qu'il serait convenable , urgent même, de prier ce même ministre de s'en procurer par l'intermédiaire et les soins de notre consul établi à Calcutta.

M. Liotard lit, au nom de M. le docteur Phélip , un mémoire sur la vieillesse.

«L'auteur s'est proposé d'en décrire les phénomènes soit sous le rapport physique , soit au point de vue moral.

»Il commence par en préciser le commencement , le point de départ. Ce n'est point à telle ou telle épo-

que, telle année climatérique ou non qu'il faut en placer la date, ce n'est point à la cessation ou au ralentissement de telle ou telle fonction, c'est au moment où le corps humain, après avoir joui pendant une vingtaine d'années de la plénitude de ses forces les perd graduellement en suivant à peu près la même marche que pendant l'accroissement, jusqu'à ce qu'enfin, s'éteignant peu à peu et par degrés, il arrive à la mort *qui n'est que la dernière nuance de la vie* (1).

» La durée de cette vie quelle est-elle? M. Phélip la mesure par celle de l'accroissement, par la nature ou la différence des constitutions.

» Après ces réflexions préliminaires, M. Phélip s'attache à décrire les phénomènes de la vieillesse, il les divise en externes et internes.

» Parmi ceux-là, il note la diminution sensible du volume du corps; l'affaissement du tissu cellulaire, l'accroissement de densité et de volume dans les os par suite de l'accumulation du phosphate calcaire, le plissement de la peau, aux mains, au front, au visage, la calvitie, le ralentissement progressif de toute action organique et l'affaiblissement des muscles érecteurs du tronc qui courbe en avant la colonne vertébrale et semble nous incliner aussi, comme pour nous y préparer, vers cette tombe où nous descendons chaque jour, où tant d'accidents nous précipitent.

» Après avoir décrit ces faits apparents de débilité l'auteur traite des phénomènes intérieurs, et d'abord de la poitrine. Il remarque que cette cavité se dilatant moins et l'action pulmonaire étant moins énergique, il y a diminution de la chaleur animale laquelle est surtout produite par l'acte de la respiration. Il note l'ossification des cartilages et même de l'utérus, celle des membranes avec disparition de l'élément gélatineux, l'oblitération des vaisseaux lymphatiques et des glandes conglobées, l'obturation des artères, le raccornissement du cœur, et en même temps et surtout l'endurcissement du cerveau, lequel devenant peu à peu plus consistant est moins propre à recevoir les

(1) Expression de Buffon, de l'homme.

impressions et les mouvements nécessaires aux opérations de l'intelligence qui s'exécutent avec plus de peine.

» Après avoir décrit ces divers phénomènes, l'auteur recherche les causes des altérations organiques, à l'époque des différents âges de la vie, depuis l'enfance jusqu'à la caducité, et retrace successivement le mécanisme de la vie ou plutôt cette continuelle préparation à la mort. »

L'heure avancée ne permettant pas la lecture de la seconde partie du mémoire, elle est renvoyée à une autre séance.

---

*Séance du 15 février.*

M. le secrétaire Nicot donne communication de diverses lettres écrites ou reçues.

M. Durant, président de l'Académie, lit la notice suivante sur les bains de Bagnères de Luchon :

« La réputation des eaux minérales de Bagnères de Luchon m'engagea à y aller passer une partie de l'été ; un attrait puissant m'y retint plus de deux mois. Un nouvel établissement de bains était en cours d'exécution et je me mis bientôt en rapport avec l'architecte chargé de ce vaste projet. M. Edmond Chambert, architecte du département de la Haute-Garonne, a été chargé par le conseil municipal de Luchon de cet important travail, et le talent de l'architecte a parfaitement répondu au choix du conseil. Le problème était difficile à résoudre ; il fallait, en dehors d'un projet académique, ménager et remplir les conditions médicales et hygiéniques qui souvent ne s'accordent guère avec les règles sévères de l'art et les principes de l'architecture. Vous verrez par la description du plan que *le nouvel établissement thermal sera le plus remarquable et le plus complet de tous ceux qui existent dans*

*les Pyrénées*. C'est l'opinion de M. Filhol, professeur de chimie à Toulouse, qui s'exprime ainsi dans la note sur les eaux minérales de Bagnères de Luchon, extraite des mémoires de l'Académie des sciences de Toulouse :

« L'administration municipale de Bagnères de Luchon, après avoir provoqué pendant plusieurs années des études sérieuses de la part des architectes dans le but de rechercher de nouvelles sources et de perfectionner l'aménagement des anciennes, a confié en 1836, à M. François, ingénieur en chef des mines, la direction d'une série de travaux qui sont à peine terminés aujourd'hui et qui ont amené la découverte de plusieurs sources.....

» Désirant que la composition chimique des eaux minérales de cette localité fût bien connue et que les questions relatives à la conservation des propriétés de ces eaux fussent l'objet d'un examen approfondi, la commune de Luchon a chargé M. Filhol, dans le courant de l'année dernière, de faire l'analyse des sources qu'elle possède.

« J'ai consacré, dit-il, déjà près d'un an à l'examen de ces sources, et je suis encore bien loin de pouvoir disposer d'un travail complet et d'avoir traité toutes les questions dont la solution me paraît nécessaire ; cependant, j'ai été assez heureux pour découvrir quelques faits nouveaux dont je vais entretenir pendant quelques instants l'Académie (de Toulouse).

» Les sources minérales que possède la commune de Bagnères de Luchon sont fort nombreuses : On peut les diviser comme suit :

- » 1<sup>o</sup> Eaux sulfureuses ;
- » 2<sup>o</sup> Eaux salines (sulfureuses dégénérées) ;
- » 3<sup>o</sup> Ferrugineuses.

» Les sources sulfureuses sont actuellement au nombre de 36, dont 22 ont été découvertes par M. François, depuis 1848. Ces 36 sources constituent la série d'eaux sulfureuses la plus belle et la plus complète qui soit connue ; la richesse de certaines sources est telle qu'aucune autre localité des Pyrénées

» ne peut être comparée sous ce rapport, à Bagnères  
 » de Luchon. Le débit des nouvelles sources s'élève à  
 » environ 168 mille litres en 24 heures ; presque tou-  
 » tes ces sources ont sur les anciennes l'avantage d'être  
 » très-sulfureuses, quoique beaucoup moins chaudes.  
 » L'établissement de Bagnères de Luchon pourra dis-  
 » poser, cette année, d'environ 400,000 litres d'eau  
 » minérale par jour ; pour donner une idée de l'import-  
 » tance des travaux qui ont été exécutés par M. Fran-  
 » çois, je dirai seulement que la longueur des galeries  
 » souterraines actuellement achevées dépasse 520 mè-  
 » tres courants.

» Des recherches faites en commun avec M. Fran-  
 » çois ont permis d'établir que l'eau sulfureuse éprouve  
 » une altération notable, toutes les fois qu'elle circule  
 » dans des tuyaux qu'elle ne remplit pas en entier,  
 » tandis qu'elle se conserve parfaitement dans des  
 » tuyaux bien pleins. Des dispositions particulières  
 » ont été adoptées par M. François, pour mettre tou-  
 » tes les sources à l'abri de l'altération rapide qu'elles  
 » éprouvent toutes les fois qu'elles ont le contact de  
 » l'air.

» Je me suis assuré que lorsque l'eau chaude et l'eau  
 » froide qui servent à préparer un bain sont versées par  
 » des robinets placés à la partie supérieure de la bai-  
 » gnoire, le mélange analysé immédiatement a perdu  
 » une portion notable de son titre, ce qui est dû tant à  
 » l'action de l'air que l'eau froide tient en dissolution,  
 » qu'à celle de l'air que l'eau entraîne avec elle en  
 » tombant.

» Il faut que l'eau arrive dans les baignoires sans  
 » chute, si l'on veut diminuer cette altération ; il serait  
 » aussi très-utile que l'eau sulfureuse qui s'écoule par-  
 » fois du trop-plein des réservoirs ne fût pas perdue, en  
 » la déversant dans le réservoir de l'eau froide, on ab-  
 » sorberait l'oxigène de cette dernière, et on neutrali-  
 » serait son action sur l'eau du bain.»

» Mon but n'est point d'énumérer les sources de Ba-  
 gnères de Luchon telles que M. François les a obser-  
 vées les 25, 26 et 27 mai dernier ; il me suffira de  
 constater que le débit total des sources sulfureuses par

24 heures était à cette date de 401,946 litres, et si l'on suppose que le bain contient 250 litres d'eau, il est évident qu'elles peuvent donner 1600 bains. En 1850, on en a administré 800, mais il est facile de compter aujourd'hui au moins sur 1200, si l'on considère qu'alors les nouvelles constructions contrariaient le service souvent interrompu, que les réservoirs n'étaient pas terminés et ne pouvaient pas recevoir toutes les eaux. Parmi toutes ces sources je ferai remarquer que celle des Romains, « captée primitivement par les » Romains, alimentait *l'hypocauste* d'étuves romaines » mises à découvert par les travaux actuels. » Je ne passerai pas sous silence le nom des sources donné à ces habiles administrateurs, à ces savants qui ont contribué si puissamment par leurs bienfaits à agrandir la réputation des bains de Luchon, à ces hommes éminents qui y resteront toujours comme d'honorables souvenirs. Je citerai donc la source « d'Azémar, ancien maire de Luchon, qui a commencé les travaux » souterrains de recherche d'eaux sulfureuses en 1836;

» La source Bayen, illustre chimiste du 18<sup>me</sup> siècle, » qui a fait des travaux analytiques remarquables sur » les eaux de Luchon ;

» D'Etigny, intendant de la généralité d'Auch, qui » améliora les bains et l'hôpital de Luchon, créa la » route carrossable de Luchon, et planta la belle avenue de bains (cours d'Etigny) ;

» La Chapelle, intendant de la généralité d'Auch, » qui améliora les bains et l'hôpital, et planta l'avenue » d'entrée de Luchon ;

» Sengez, médecin distingué et ancien maire de Luchon, qui améliora les bains et planta les avenues » de la Pique et de Piqué ;

» Théophile Antoine et François de Bordeu, savants » médecins, illustres praticiens des eaux minérales » des Pyrénées. »

» De toutes les eaux thermales et minérales des Pyrénées, il n'y en a peut-être pas de plus salutaires que celles de Bagnères de Luchon. Cette vallée est d'ailleurs l'une des plus pittoresques, des plus peuplées et des plus productives des Pyrénées. Les mon-

lagnes qui l'environnent sont couvertes de pâturages et de forêts, et occupées çà et là par de jolis villages. Luchon n'est guère qu'à 610 mètres au-dessus du niveau de la mer, aussi la température de l'air y est-elle d'une douceur parfaite et les hivers n'y sont jamais rigoureux.

» Cette belle vallée est située entre la Pique et le Gô et assez près du confluent de ces deux rivières, à trois lieues de St-Béat, et à environ deux lieues des frontières d'Espagne.

» L'édifice thermal se composait de plusieurs corps de bâtiments sans liaison et sans symétrie. Quelques reconstructions eurent lieu, il y a environ quarante ans, par l'influence de M. Richard, préfet de la Haute-Garonne, sous l'Empire, et dont le nom est demeuré attaché à l'un de ces établissements.

» L'antiquité de ces thermes, que les Romains fréquentèrent jadis, est attestée par les ruines des piscines en mosaïques et en briques cimentées, et par des fragments que l'architecte des nouveaux bains découvre tous les jours. En rendant hommage aux talents de M. Edmond Chambert, n'oublions pas de dire qu'il relève, avec le soin le plus religieux, tout ce qui reste de ces précieuses ruines, qu'on a si souvent bouleversées, et que les nouvelles constructions finiront par effacer entièrement. Cinq médailles d'Antonin, des poteries, des ustensiles divers, ont déjà été recueillis et sont transportés à mesure au musée de Toulouse. Il y avait aussi plusieurs inscriptions; on ne trouve aujourd'hui que celle qui existe encore dans la cour des bains actuels :

NYMPHIS

AVG.

SACRVM.

» Ce petit monument présente, sur le côté droit, une aiguière sculptée, et, sur le côté gauche, une patère.

» On sait que le nom d'Antonin se rattache à tout ce que le luxe avait fait pour embellir les bains, et l'on voit encore à Rome les ruines de ceux d'Agrippa, de Néron, de Titus, de Domitien, de Trajan, d'An-

tonin, de Caracalla, de Dioclétien et de Constantin. Le Laocoon a été trouvé dans les bains de Titus, et l'Hercule-Farnèse dans ceux de Caracalla.

» Je vais essayer de décrire les nouveaux thermes. Les sources de Luchon appartiennent à la commune et étaient affermées 24,000 francs. Elles doivent atteindre, cette année, la somme de 45 à 50,000 francs. On comprend qu'avec un pareil revenu, l'administration ait pu s'engager à exécuter un projet qui ne coûtera pas moins de 7 à 8 cent mille francs.

» Les thermes de Luchon forment un parallélogramme rectangle de 94 mètres 50 de longueur, dans l'alignement ou le prolongement extérieur du cours d'Etigny, sur 43 mètres 50 de largeur ou de profondeur, l'axe du milieu correspondant à l'axe de l'allée qui va à la Pique.

» Huit grandes salles, de 10 mètres dans œuvre sur 12 mètres 50 de hauteur sous clé, contiennent, chacune, dix cabinets de bains revêtus de marbre. Les cloisons qui les séparent sont en tables de marbre Sainte-Anne-des-Pyrénées, sur 4 mètres de hauteur. Les baignoires sont en marbre de Carrare et les pavés en marbres de couleur. On y trouve quatre piscines en marbre blanc, précédées de vestibules et de vestiaires, des bâtiments pour douches d'eau et de vapeur; une salle de pas-perdus, avec péristyle, de huit mètres de largeur dans œuvre sur 31 mètres de longueur; une galerie ou péristyle sur toute la longueur de la façade et 5 mètres de largeur hors œuvre; au centre, un grand portique d'ordre corinthien, en marbre blanc de Saint-Béat, de quatre colonnes de face, de 9 mètres 80 de hauteur, base et chapiteau compris. La galerie aura vingt-huit colonnes d'ordre dorique grec, de 4 mètres 25 de hauteur. Toutes ces colonnes, ainsi que celles du grand portique seront monolithes, c'est-à-dire que les fûts seront d'une seule pièce.

» En général, toutes les constructions sont en maçonnerie de pierres dures provenant des carrières de St-Aventin, près de Luchon, où s'exploite la pierre de taille qui est employée aux socles, aux angles,

aux pieds-droits des portes , à toutes les ouvertures , aux corniches , aux seuils , aux marches et perrons de tout l'édifice. Cette pierre de taille est très-dure et prendrait le poli du marbre, si l'on voulait s'en donner la peine. On se contente de les *boucharder* et d'y former une ciselure sur les arêtes. L'architecte , du reste, a été très-sobre de moulures dans tous ses profils , pour ne pas augmenter la dépense. Les enduits sont faits en mortier avec le plus grand soin , et , comme toutes les salles sont peintes à *fresque* , on mêle les teintes plates ou les fonds avec les enduits , pour leur donner plus de consistance. Les peintures sont imitées de celles de Pompéï ; les arabesques sont empruntées aux bains de Titus et à tout ce que ces époques ont laissé de plus gracieux.

» Il n'est pas inutile de dire qu'un travail important a attiré l'attention de l'architecte : c'est la construction des réservoirs qui touchent immédiatement aux galeries souterraines.

» Des buvettes sont établies le long du tour-de-ronde ; d'autres buvettes le seront aux sources isolées qui ne sont pas assez abondantes pour être employées en bains.

» De nouvelles plantations sur les terrains qui dépendent de l'établissement , et d'autres embellissements , compléteront l'ensemble de ces nouveaux hermes dont je viens de vous donner un aperçu. »

M. Dhombres-Firmas fait successivement deux rapports , l'un sur les annales de la société Linnéenne de Lyon , le second sur deux numéros des *Annales de l'Auvergne*.

« Vous m'aviez déjà chargé , dit-il , de vous rendre compte , l'an dernier , d'un volume publié par la Société linnéenne de Lyon , et je crus alors devoir vous raconter son origine , dont j'avais été presque témoin , étant passé à Lyon vers cette époque et ayant eu l'avantage d'y faire connaissance avec le professeur Balbis , son fondateur.

» Obligé de fuir les troubles qui agitaient Turin , M. le directeur du jardin botanique vint se réfugier à

Lyon ; il y avait fait d'autres voyages , et il était certain d'y être accueilli par tous les hommes instruits , bien plus nombreux dans cette grande ville qu'on ne le suppose communément.

» Les Lyonnais les plus occupés de hautes spéculations commerciales , de leurs fabriques renommées par tous pays , se délassent volontiers par la culture des belles-lettres et des sciences ; toutes les branches de l'histoire naturelle sont par eux étudiées et avec beaucoup de succès , comme vous pouvez en juger en parcourant les mémoires des trois sociétés savantes qui existent à Lyon , qui sont toutes les trois en correspondance avec nous.

» M. Dejean , mon parent , directeur du Jardin des Plantes de cette ville , malade depuis quelque temps , ne pouvait plus faire son cours ; il donna sa démission en faveur de M. Balbis. Je vous ai précédemment rapporté avec quel empressement les hommes et les dames suivaient les leçons de son remplaçant.

» Sa réputation justement méritée , son heureux caractère , ses connaissances étendues , qu'il aimait à communiquer , attiraient autour de lui tous les amis de l'histoire naturelle ; leurs réunions devenaient journellement plus fréquentes ; bientôt il leur fallut pour s'entendre régler l'ordre de leurs communications et leurs discussions. Ils avaient formé ce qu'ils appelaient une *colonie de naturalistes* , quand , il y a près de trente ans , ils prirent l'immortel Linné pour patron , à l'instar de plusieurs autres sociétés analogues , et ils nommèrent pour leur premier président l'excellent M. Balbis.

» Je m'aperçois que je répète ici, Messieurs , ce que j'ai eu l'honneur de vous dire jadis , ce que vous savez d'ailleurs ; je laisse donc les fêtes des linnéens lyonnais , et je vais vous donner un aperçu de leurs derniers travaux.

» Selon M. Beckensteiner, les effets de l'électricité se révèlent à nous jusque dans les mystères les plus intimes de la vie, soit chez l'animal, soit chez l'homme. Il soupçonnait que c'était l'agent principal de la reproduction ; il l'a démontré. Mais, quoiqu'il ait lu son mé-

moire devant ses confrères, vous me blâmeriez, Messieurs, de vous expliquer comment il a établi que les parties génitales du mâle ou de la femelle se trouvent dans un état positif ou négatif, avant, pendant ou après; ce qui, après dix ans d'observations et d'expériences, lui a appris à combattre un grand nombre de maladies et à remédier à l'une des causes de la stérilité.

» Le même savant a traduit de l'allemand le mémoire de MM. Henle et Kœlter, sur les corpuscules de Pacini. Je ne suis peut-être pas le seul à ignorer l'importance de ces organes, observés chez l'homme, le chat, le chien et d'autres animaux. Attachés aux trous nerveux par un pedoncule, ils sont de forme elliptique, composés de capsules séparées remplies d'une sérosité. L'auteur les a représentés grossis au microscope dans trois planches jointes à ce volume.

» On a regardé ces corpuscules comme des ganglions en rapport avec le sens du tact, comme des espèces de gemmes au moyen desquels les nerfs se ramifiaient; comme ayant une sorte d'analogie avec l'appareil électrique des poissons; comme le siège de la manifestation du magnétisme animal. . . . . « Nos devanciers, » dit M. Beckensteiner, n'ont émis que des conjectures sur la fonction et le but de cet organe, et nous » avouons que nous ne sommes pas plus avancés » qu'eux. »

» Les deux tiers de ce volume des annales sont remplis par trois mémoires de M. Alexis Jordan, sur des plantes nouvelles, rares ou critiques de la France. Ces descriptions, fort intéressantes pour les botanistes, ne sauraient être analysées.

» M. Levrat a expliqué la cause de la détérioration des coléoptères conservés dans nos collections d'entomologie. Il prouve qu'elle est due à une substance grasseuse qu'il appelle *oléine transsudante*, qu'il attribue principalement à l'infécondation, et qui se manifeste surtout chez les femelles.

» M. Mulsant, président de la Société, lui a communiqué la description d'une nouvelle espèce de coléoptère, trouvée aux environs de Lyon avec M. Rey,

qu'il a nommée *scymnus scutellaris* ; il a décrit aussi , avec le même entomologiste , une nouvelle espèce d'*ochtebius* , qu'ils nomment *crenulatus* , trouvée à Tournus, département de Saône-et-Loire.

» M. Gaecegue a fait connaître quelques insectes de la même famille, qu'il a trouvés avec M. Rey près La Verpillère et à Follavier (Isère).

» Enfin , M. Perris , à la fin de ce volume , publie quelques notes pour servir à l'histoire des *Cionus*, leur vie, leurs habitudes , et relève les erreurs dans lesquelles étaient tombés les naturalistes sur ce genre d'insectes.

» M. Briffandon , comme confrère et comme ami de M. Nicolas Teissier , nous donne des détails particuliers sur sa vie. A peine âgé de dix-huit ans , lorsque son père fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire , il fut , avec sa jeune sœur , se jeter aux pieds des juges , et ils parvinrent à le sauver ! Que ne peut la tendresse filiale , dit M. Briffandon , puisqu'elle attendrit ces cœurs de roche ! M. Teissier père avait occupé jusqu'à sa mort la place de professeur de chimie à l'École du Palais-des-Arts. Son fils Nicolas le remplaça , mais obtint sa chaire au concours. On regrette beaucoup qu'il n'ait pas publié son cours particulièrement appliqué à la teinture ; les premiers teinturiers de Lyon s'honorent du titre de ses élèves.

» Il s'occupait d'histoire naturelle et avait donné à la Société linnéenne , dont il était l'un des fondateurs , une description géologique de l'Auvergne et du Vivarais.

» M. Mulsant a communiqué à ses confrères une notice nécrologique sur Paul Merck. Deux fois il avait été couronné à l'École des Arts , et , à cette occasion , l'auteur nous apprend que l'empereur , malgré le besoin continuel des recrues , par une disposition libérale , autorisa M. le Préfet du Rhône à ajourner indéfiniment le départ des lauréats de cette École ; le jeune Merck profita de cette mesure et fut exempté du service militaire.

» Son goût le portait vers la carrière des artistes , quand la volonté de son père l'appela aux travaux mo-

destes de sa fabrique de poèles de faïence. Mais il chercha des distractions en étudiant les insectes et particulièrement les lepidoptères et ceux qui sommeillent pendant le jour. Nous lui devons la connaissance de plusieurs noctuelles des environs de Lyon; ses recherches lui avaient mérité le surnom du *Nemrod* des entomologistes. Mais il en obtint un bien plus beau en s'exposant aux plus grands dangers, pour sauver et secourir ses malheureux concitoyens, pendant les inondations de 1840. Ils crurent sa conduite héroïque oubliée par le gouvernement, et lui offrirent une tabatière d'or, moins précieuse par la matière et le travail, que par l'inscription gravée autour de son nom qui rappelait son courage et les services rendus aux habitants du quartier du Bourneuf. »

« J'ai encore à vous présenter en peu de mots une sorte d'analyse du numéro de mai et juin des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*, que vous m'avez remis à l'une de nos dernières séances.

» Je vous disais, en vous rendant compte du numéro précédent, que j'avais reconnu ce recueil pour l'un des plus variés et des plus intéressants que publient les sociétés savantes avec lesquelles nous sommes en relation; je vous répèterai, et je vous prouverai de nouveau, Messieurs, que les académiciens de Clermont s'occupent de toutes les sciences, dans une des contrées les plus riches en souvenirs historiques, dans laquelle abondent les sujets d'étude et d'observations pour les géologues, les botanistes, les zoologistes, les physiciens et les agriculteurs.

» Quatre procès-verbaux des séances qui sont en tête de ce cahier et un cinquième qui est à la fin, ne peuvent vous être présentés par extraits. Je me borne à remarquer qu'ils retracent des travaux nombreux de l'Académie : proposition des discussions, délibérations, le catalogue des ouvrages qu'ils ont reçus.

» Les premiers mémoires insérés dans ce numéro sont : 1<sup>o</sup> les recherches de M. Martial Lamotte sur la présence de l'arsenic dans les dépôts des eaux minérales de l'Auvergne. Déjà, les chimistes l'avaient re-

connu dans les eaux ferrugineuses de l'Allemagne, des Pyrénées, de l'Aveyron, de Vichy. M. Lamotte a pensé avec raison que les eaux minérales du Puy-de-Dôme, contenant toutes du fer, en plus ou moins grande quantité, devaient comme leurs analogues renfermer de l'arsenic; les moyens analytiques qu'il a employés lui ont fait reconnaître ce métalloïde dans les différentes sources qu'il a soumises à ses expériences, mais en si minime quantité qu'il ne peut avoir aucune action tonique.

» Les recherches de M. Lamotte sont suivies de celles de M. le docteur Nivet sur le même sujet et l'action fébrifuge de ces eaux; il conclut de ses analyses bien positives, que les buveurs d'eau doivent être tranquillisés par l'expérience des siècles passés. Une note additionnelle complète son travail et nous apprend que la découverte de l'arsenic dans les eaux minérales date de 1839, et que M. Tripier, pharmacien-major à Alger, le reconnut dans les bains enchantés ou bains maudits d'*haman mescotin*.

» M. Cohendy, archiviste de la préfecture de Clermont, a découvert un titre du 12 juillet 1463, qui prouve l'existence des bains de Bourboule et du Mont-d'Or à cette époque; il en communique à l'Académie un extrait curieux, relatif à la saignée de la veine et de *corneterie* sur lesquelles le tenancier prélevait un droit. M. Cohendy laisse aux docteurs qui sont parmi ses confrères à établir comment se pratiquait la *sagnia cornatoria* qui semble impliquer l'action de la lancette, de la ventouse de corne et de la bouche humaine.

» Il est avéré d'après Sidoine-Apollinaire qu'au <sup>v</sup>e siècle Clermont possédait une école d'une certaine importance et qu'il en sortit d'illustres personnages; mais M. Mathieu, professeur au Lycée, croit son pays assez riche en célébrités, pour n'avoir pas besoin de celles qui lui sont étrangères. C'est par erreur, ainsi qu'il le prouve, qu'on a écrit que Marcus Cornelius Fronton était né à Clermont et y avait professé l'éloquence. M. Angelo Maï a découvert sa correspondance qui a été traduite en français par A. Cassan, et dans une lettre à Calvilla, mère de Marc-Aurèle, il dit qu'il

tuait Lybien , et des Lybiens nomades. Il passa les premières années de sa vie à Alexandrie et à Athènes et vint à Rome , où il ouvrit une école , et eut pour disciples Lucius Verus , Marc-Aurèle et beaucoup d'autres jeunes seigneurs romains ; l'élévation de son caractère , sa probité , ses vertus , lui acquirent la plus grande considération ; il remplit avec distinction les premières magistratures ; sénateur sous Adrien , proconsul sous Antonin , consul sous Marc-Aurèle , il sut concilier ses hautes fonctions avec la pratique du barreau et des compositions oratoires.

» Sidoine-Apollinaire a propagé l'erreur assez générale , par sa lettre à son ami Aper , auquel il manda :

« Il y a ici votre aïeul Fronton , plein de tendresse » pour vous... » M. Mathieu fait voir que ce Fronton , comte et deux fois ambassadeur , était né 220 ans après la mort de Marc-Aurèle.

» J'espère , dit le savant professeur , que mon pays me pardonne pour se consoler de n'avoir pas donné naissance à Marcus Cornelius Fronton ; il est assez riche de noms illustres anciens et la Providence lui a ménagé de nos jours une ample compensation dans un de ses enfants , qui fut aussi l'ami du monarque , revêtu des plus hautes dignités de l'Etat , qui a reçu en partage le génie de l'histoire , uni à toutes les vertus qui honorent la famille et la patrie.

» Un rapport sur les mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Châlons-sur-Saône ne doit pas être analysé dans mon rapport , si , comme je le crois , nous recevons à l'Académie ces mémoires en échange de nos notices.

» M. l'abbé Matussiens a donné à l'Académie de Clermont une notice sur l'abbaye de Montpeyroux , de l'ordre de Citeaux , fondé en 1098. Il raconte comment saint Bernard , qui n'avait que 22 ans , demanda d'être admis , avec cinq de ses frères , son oncle , et plusieurs autres jeunes gens , et que son entraîante persuasion était telle , que les mères cachaient leurs enfants et les femmes , leurs maris , pour les soustraire à l'influence du jeune apôtre du cénobitisme. A 24 ans , saint Bernard fut nommé abbé de Clervaux , et 50 ans après , cinq

cents abbayes dépendaient déjà de Citeaux. Un siècle ne s'écoula pas qu'on en comptait dix huit cents.

» M. le curé Matussiens entre dans beaucoup de détails sur l'abbaye de Montpeyroux, dont le dernier abbé se réfugia, lors de la Révolution, à Dorat, chez M. le baron de Barante. Il y est mort en 1809, regretté de ses paroissiens et des pauvres.

» Montpeyroux fut vendu en 1791. M. le comte de Bonnevie a acquis du nouveau propriétaire l'horloge et la pierre qui servait de devant au grand autel, sur laquelle est représentée la vocation de saint Bernard, à genoux au milieu d'un paysage, des animaux sauvages et des animaux domestiques, etc. Ce bas-relief sert aujourd'hui de tombeau à M. le comte de Bonnevie.

» Le dernier article du numéro est la première partie d'un mémoire sur les lepidoptères de l'Auvergne par M. Bellier de la Chavignerie qui complètera son travail dans un ou deux mois. Ce ne sera que lorsque j'en aurai examiné l'ensemble que j'aurai l'honneur de vous en entretenir. Je me borne à dire aujourd'hui que j'en ai commencé la lecture avec beaucoup d'intérêt. »

M. Hedde demande la parole. Il désirerait que ses droits à la priorité pour la notice de Paulet fussent mieux constatés.

Sur la proposition d'un membre, l'Académie passe à l'ordre du jour.

---

*Séance du 15 février.*

M. le secrétaire Nicot donne communication de la correspondance.

M. Hedde demande que le procès-verbal soit rectifié parce qu'il tend à *amoindrir* la réclamation qu'il a récemment faite. M. le secrétaire répond qu'il désirait

non-seulement amoindrir , mais anéantir cette discussion. M. Hedde ayant insisté, il est donné lecture d'une nouvelle lettre qu'il adresse au président , qui , considérant , ainsi que l'Académie , qu'il ne s'agit pas d'une question publique , passe de nouveau , et cette fois définitivement , à l'ordre du jour , toute réclamation ou plainte étant désormais superflue.

M. le capitaine Colson lit un court exposé sur les billets de confiance qui furent mis en circulation de 1790 à 1792 , dans un grand nombre de communes du département. Il commence par en rechercher la cause et l'origine qu'il trouve dans la rareté du numéraire et dans l'absence des assignats de petite valeur. Il énumère ensuite , sous forme de notice historique , les mandats émis par les municipalités de plusieurs villes du Gard, et indique celles pour lesquelles il n'a pu réunir encore les documents nécessaires.

M. Colson termine en mettant sous les yeux de l'Académie la première partie de cette collection , qui est destinée aux archives de la Préfecture.

M. Boucoiran annonce qu'il destine à la salle des séances le portrait de M. Séguier , un des anciens membres les plus illustres de l'Académie et un de ses plus actifs bienfaiteurs. L'assemblée se montre satisfaite et reconnaissante de cette promesse.

M. Nicot , Secrétaire perpétuel , lit le rapport suivant :

« Messieurs ,

» Comme le soulagement des souffrances des classes ouvrières est une de ces pensées qui se lient à l'honorable mission que vous avez reçue de servir le pays en dirigeant vos travaux vers toutes les questions qui l'intéressent , vous avez voulu connaître les efforts tentés à Rouen pour assurer des secours à tous les travailleurs en cas de maladie , d'infirmité et de vieillesse , et vous m'avez chargé de vous en entretenir.

» Disons d'abord qu'à Rouen , comme à Nimes et

comme dans toutes les cités industrielles, plusieurs essais d'alliance entre les travailleurs avaient été tentés; mais jamais, à Rouen, il n'y avait eu grands résultats. Le but avait été hautement loué, mais les ressources et les effets étaient limités, parce que le principe de mutualité n'était pas appliqué dans toute son extension possible, et que le bas prix des salaires et la gêne des familles ouvrières n'avaient point encore permis une suffisante cotisation. Enfin, il faut avouer que quelques-uns, cédant à un sentiment d'égoïsme, si propre à éteindre toute fraternité, à briser même les liens de la famille, n'avaient pas voulu favoriser une institution qui leur semblait, par suite d'un faux point d'honneur, organiser une véritable aumône.

» Plus éclairés sur leurs vrais intérêts, les ouvriers de Rouen, comprenant l'utilité de l'association, ont créé une œuvre dont nous ferons connaître sommairement les bases :

» 1<sup>o</sup> Nombre illimité d'associés pris dans toutes les conditions de travail, répartis par sections de cent à deux cents ;

» 2<sup>o</sup> Assemblées triennales pour la nomination des membres du conseil ;

» 3<sup>o</sup> Administration centrale surveillant celle des sections ;

» 4<sup>o</sup> L'association doit à ses membres malades les soins d'un médecin et d'une indemnité fixée par jour, si la maladie n'atteint pas une semaine :

» A 9 francs pendant les deux premiers mois ;

» A 7 francs pendant les deux mois qui suivent ;

» A 5 francs pendant les deux derniers mois, formant semestre ;

» 5<sup>o</sup> Après six mois, on fait décider si le malade ne doit pas être admis aux invalides ;

» 6<sup>o</sup> Les conditions de l'affiliation à l'Œuvre philanthropique sont :

» 1<sup>o</sup> L'engagement de souscrire pour la somme de 7 centimes par jour, ou 25 fr. 55 c. par an ;

» 2<sup>o</sup> L'âge de 18 à 30 ans, et on n'admet des candidats âgés de 30 à 40 ans que s'ils consentent à payer

un supplément ; disposition très-bien conçue , car ils n'ont pas fait partie de la Société au moment où la vigueur de l'âge les aurait rendus si peu à charge , où leur versement eût été presque tout profit.

» Après dix ans , cette cotisation n'est plus que de 5 centimes par jour , ou 18 fr. 25 c.

» 3<sup>o</sup> L'âge des invalides est fixé à 64 ans et un jour ;

» 4<sup>o</sup> Enfin , si un sociétaire néglige de payer sa cotisation pendant trois mois , il peut être rayé de la liste des membres , après deux avertissements donnés par le secrétaire-trésorier de la section.

» Tel est , en supprimant tous les détails dans lesquels il serait trop long d'entrer , le système conçu et appliqué. Je dis appliqué , car déjà il y a 1,000 associés et une dépense par an de 16,000 à 18,000 fr.

» Cette fondation a excité tant de sympathie que le conseil-général la subventionne , et la regarde comme une véritable institution d'intérêt public , puisque l'effet infaillible sera d'inspirer l'amour du travail , de l'ordre et de l'économie.

» Il est bien vrai , Messieurs , que le gouvernement s'occupe de l'assistance publique et de la fondation d'une caisse de retraite ; mais nous avons cru pourtant que , dans l'incertitude où nous sommes si les législateurs pourront apporter un remède efficace , il était urgent d'analyser les quatre brochures que vous m'avez confiées , et de citer , à côté des efforts heureux déjà tentés depuis longtemps dans notre ville , les essais d'une grande et intelligente cité , qui cherche à développer le sentiment généreux de la mutualité. Quand les hommes sentiront qu'ils sont utiles les uns aux autres , les mauvais conseils des faux amis ne trouveront plus d'oreilles faibles pour les entendre. Au lieu de concevoir des espérances chimériques , au lieu de s'occuper des questions si graves de savoir si le malaise de la société est la conséquence de ses lois , de la forme de son gouvernement ; s'il faut établir l'égalité qui élève ou celle qui abaisse ; s'il faut , comme on dit , allonger les vestes ou raccourcir les habits , l'ouvrier allégera lui-même ses souffrances,

et mu , éclairé par l'esprit d'association , il établira le règne d'une fraternité profonde et chrétienne , qui , après tout , est le plus bel apanage de l'homme , la plus haute expression de l'humanité. »

*P. S.* — « Ces quelques mots étaient écrits lorsque j'ai vu , dans un numéro du *Journal de la Morale chrétienne* , que M. Vingtrinier , de Rouen , notre docte et actif correspondant , venait de proposer d'accroître les ressources de l'association Rouennaise en rattachant à cette bonne œuvre toutes les personnes généreuses qui voudraient bien , à titre de patronage , verser dans la caisse une cotisation.

» Vous approuverez hautement , j'en suis sûr , cette idée. L'effet de ces dons est de lier le riche au pauvre par un bienfait , sans lui créer aucun droit , sans imposer à l'ouvrier aucune charge. C'est introduire dans l'OEuvre un élément de force et de vie ; c'est faire de la fraternité raisonnable , possible ; c'est préparer , par un noble exemple , l'appui du gouvernement , se ménager sa protection ; c'est se donner la satisfaction de concourir à une chose utile , morale ; c'est prouver que la grande et sérieuse préoccupation des esprits cultivés est de pourvoir , par des institutions généreuses et dignes du pays , aux besoins des classes laborieuses , afin de les soustraire aux misères et aux vices qu'il faut s'efforcer de faire disparaître chaque jour pour l'honneur de la civilisation. »

---

*Séance du 1<sup>er</sup> mars 1851.*

Le procès-verbal est lu et adopté.

M. Hedde donne lecture d'un rapport sur les mémoires de la Société des Sciences et Belles-Lettres de Rouen.

« Messieurs ,

» Vous avez daigné me charger de vous rendre compte du volume qui renferme les travaux de l'Aca-

démie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1849.

» Je regrette que le défaut de connaissances spéciales sur la généralité des matières qui sont traitées dans ce recueil académique m'ait forcé de restreindre l'analyse de ce volume, dont je vais cependant essayer de vous donner un léger aperçu.

» Procédant avec ordre, je trouve en tête de l'ouvrage le discours d'ouverture du Président, qui entre dans des considérations générales sur l'Académie des Sciences de Rouen, fait connaître ses diverses phases à des époques plus ou moins éloignées, indique et ses tendances et la direction que devraient prendre les travaux.

» Puis, viennent les rapports des deux Secrétaires, de la classe des sciences et de la classe des belles-lettres.

» Dans la classe des sciences, le Secrétaire donne un aperçu des travaux de cette Académie pendant 1849, dans lequel les mathématiques, les observations astronomiques, météorologiques, physiques, chimiques, botaniques, médicales, zoologiques et économiques, occupent une place importante.

» Je regrette, ainsi que je vous l'ai déjà dit, que le défaut de connaissances spéciales m'empêche d'entrer dans quelques détails à ce sujet. Toutefois, malgré mon insuffisance, je crois devoir vous signaler quelques expériences de zoologie microscopique, qui serviraient à compléter le travail du docteur Martel, du Puy, dont un de nos collègues a analysé le mémoire, il y a quelque temps, et qui fut le motif d'une observation que j'eus l'honneur de vous faire et que vous avez bien daigné consigner dans vos mémoires académiques, où je rappelais les expériences microscopiques, faites en divers endroits, qui sembleraient attribuer le choléra à la présence d'animalcules imperceptibles à la vue, qui, en s'introduisant dans les bronches par la respiration ou dans l'estomac, détermineraient le choléra.

» Cette notice porte pour titre : *Mémoire sur les organes de la circulation et de la digestion des animaux*

*infusoires et microzoaires*, par M. Pouchet, professeur d'histoire naturelle. M. Pouchet entre dans des considérations générales sur l'organisation de ces êtres infiniment petits, rappelle l'opinion des savants à leur égard, sur leurs organes, leur nutrition et leur développement; il rappelle surtout les découvertes récentes du savant zoologiste de Berlin, Ehrenberg. Une très-belle planche coloriée sert à expliquer ce mémoire, que j'ai lu avec un intérêt d'autant plus grand que depuis quelque temps je m'occupe de quelques expériences qui auraient quelques analogies; ayant percé une mouche ordinaire avec une aiguille, au moment où elle était en repos, et l'ayant soumise à la lentille d'un microscope d'une puissance bien ordinaire, je découvris, sur la partie inférieure de son corps, des pucerons qui paraissaient fixés à l'extrémité de chaque poil de la mouche, et de manière à se trouver prêts à passer sur le corps où la mouche viendrait se reposer. Ces petits pucerons étaient à peu près formés comme les mites du fromage, mais infiniment plus petits et invisibles à l'œil; d'où je suis amené à croire que lorsqu'une mouche se pose sur un objet quelconque, si cet objet convient au puceron, il quitte sa mouche nourricière pour se fixer sur cet objet; de là ce sentiment de petite démangeaison que l'on sent lorsqu'une mouche s'est posée sur un endroit de la peau quelconque; c'est que la mouche y a déposé un ou plusieurs petits pucerons, qui, cherchant à se maintenir, se glissent dans les sinuosités de la peau; de là, sans doute, la galle et d'autres maladies cutanées. Tout ce que je dis là n'est qu'une conjecture.

» Je vous rappellerai que le docteur Martel, du Puy, vous demande d'être associé à vos travaux comme membre correspondant, et qu'un de nos collègues est chargé de vous faire un rapport à ce sujet.

» A la suite de ce rapport du Secrétaire, j'ai remarqué un mémoire sur les propriétés physiques des huiles, dans lequel on signale les fraudes qui se commettent dans le commerce de ces sortes de substances, et on donne les moyens de les reconnaître à l'aide

d'un procédé très-simple , qui consiste à faire passer un courant de chlore à travers le liquide, ou au moyen d'un oléomètre à chaud ou à froid , moyen beaucoup plus sûr pour reconnaître la falsification des huiles , ou , enfin , au moyen de procédés microscopiques très-ingénieux , par l'étude et l'appréciation de leurs propriétés optiques.

» Quelques renseignements sur les opérations du Mont-de-Piété de Rouen , pendant plusieurs années, viennent à la suite.

» Enfin , une lettre sur la statistique d'une seule commune termine ce rapport.

» Dans cette lettre , qui est un véritable mémoire, l'auteur énumère les difficultés attachées à ces sortes de travaux.

« En publiant , dit-il , un spécimen si brillant , si » complet , de ce que peut une érudition bien dirigée, » vous avez pu espérer d'exciter l'émulation de ces » hommes qui se dévouent consciencieusement à des » études souvent bien arides ; mais n'avez-vous pas » craint en même temps de décourager ceux qui réfléchiraient à l'immense travail qu'exigerait la statistique complète de chacune des 500 à 600 communes et plus dont se composent certains départements ? N'avez-vous pas pensé , d'ailleurs , qu'en supposant qu'on trouvât ces travailleurs aussi éclairés qu'infatigables , il se présenterait d'insurmontables difficultés d'exécution ? Car , si l'on voulait entreprendre une statistique départementale dont toutes les parties fussent traitées aussi abondamment , aussi largement que vous l'avez fait pour l'histoire seulement d'une petite commune , l'entreprise deviendrait gigantesque , et il faudrait nécessairement renoncer à l'espérance de la voir conduite à bonne fin.

» Lorsque j'ai entrepris cette statistique partielle , » je pensai et je pense encore aujourd'hui que pour » faire une bonne statistique de département , il faut » commencer par traiter chaque canton en particulier, » puis en résumer les points principaux , les faits » analogues , les traits caractéristiques dans un dis-

» cours préliminaire qui embrasse l'ensemble et donne  
» tout d'abord une idée générale du pays.

» Pour arriver à un résultat satisfaisant , il faut  
» s'astreindre à des recherches innombrables , de-  
» mander des renseignements partout où l'on peut  
» espérer d'en obtenir , les examiner scrupuleusement,  
» les vérifier avec soin , et souvent les rectifier les uns  
» par les autres. C'est ainsi qu'avant de commencer  
» mon travail , j'étais en correspondance avec les juges  
» de paix. Je leur avais adressé une série de ques-  
» tions ; j'ai ensuite coordonné et comparé leurs ré-  
» ponses , et lorsqu'elles étaient incomplètes et contra-  
» dictoires , je n'ai point hésité à faire de nouvelles  
» demandes , afin d'éclaircir nos doutes et arriver au-  
» tant que possible à la vérité. »

» Vient ensuite la nomenclature des diverses parties  
que doit renfermer une statistique.

» Une série d'observations météorologiques termine  
cette première partie.

» Dans la deuxième classe des belles-lettres , le  
Secrétaire traite diverses questions de théologie et de  
jurisprudence et de rapports sur les prix d'encourage-  
ment à décerner aux artistes d'architecture , de pein-  
ture , de lithographie , de sculpture et de musique.

» Un mémoire remarquable sur l'application du jury  
en matières civiles , par M. Blanche. L'auteur , après  
quelques considérations générales sur l'histoire du  
jury et son utilité , avec les preuves prises dans des  
documents authentiques de plusieurs époques plus ou  
moins anciennes , qui font connaître que le mot de  
*jury* dérive de celui de *jureur* , rappelle la traduction  
de cette loi anglo-saxonne que l'Angleterre a conservée  
dans son texte primitif.

« On désignera dans chaque ressort les hommes  
» dont la véracité est connue , afin qu'ils fassent partie  
» des jureurs. »

» L'auteur du mémoire ne paraît pas d'avis que l'on  
doive introduire cette institution en France.

« Malheur à la France , dit-il en terminant , si ja-  
» mais elle pouvait être dotée d'une pareille institu-  
» tion ! Ce serait le triomphe de la chicane et la ruine

» de la société. Ah ! Messieurs , je vous le dis dans  
 » toute la sincérité d'une conviction profonde : l'ap-  
 » plication du jury en matières civiles , c'est le chaos  
 » dans la justice. »

» Puis vient une première thèse de Bossuet , par  
 M. Floquet ;

» Une pièce de poésie , la Procession solennelle à  
 Notre-Dame-de-Bon-Secours , à l'occasion du choléra ;

» Les relations de Voltaire avec les Académies et  
 l'Académie de Rouen ;

» Quelques considérations sur les origines typogra-  
 phiques ;

» Enfin , une notice sur les enseignes , considérées  
 comme signes indicatifs des maisons particulières.

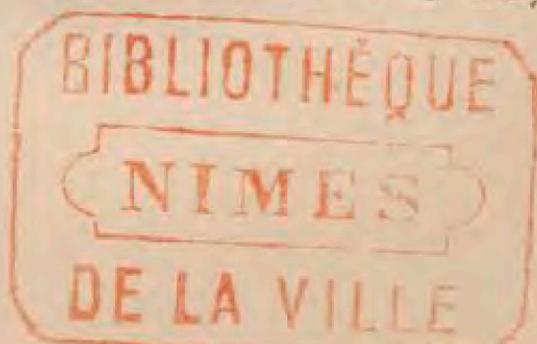
» L'auteur rappelle quelques particularités sur les  
 enseignes des maisons anciennes de la plus haute anti-  
 quité ; il cite celles qui ont été trouvées à Herculanium  
 et à Pompéïa , et arrive à travers le moyen-âge jus-  
 qu'à l'époque actuelle ; il rappelle un grand nombre  
 d'enseignes curieuses par leur originalité qu'il serait  
 trop long d'énumérer ici.

» Une pièce de vers , le Départ , la Liberté , et une  
 notice nécrologique terminent cet intéressant vo-  
 lume , dont je regrette de ne pouvoir vous donner  
 qu'une analyse bien succincte et bien imparfaite. »

M. Ph. de Castelnau ajoute quelques observations  
 verbales relatives à son mémoire sur le régime des pri-  
 sons, et notamment à l'influence qu'exerce le travail sur  
 la mortalité. Pour montrer qu'elle est fâcheuse , M. de  
 Castelnau présente les chiffres suivants, recueillis avant  
 et depuis la suspension du travail à la Maison-Centrale  
 de Nimes en 1848, après son rétablissement partiel  
 en 1849 et sa cessation nouvelle en 1850.

Le rapport de la mortalité à la population de la  
 Maison-Centrale était, avant la cessation du travail, de  
 92 par an ou 1 sur 12,93 ;

En 1839 et 1840	:: 1 :	7,85 et	:: 1 :	9,07 ;	
1843	:: 1 :	23,52	1848	:: 1 :	33,08
1844	:: 1 :	23,88	1849	:: 1 :	26,51
1847	:: 1 :	13,57	1850	:: 1 :	36,28



De ces chiffres , examinés avec attention et rapprochés des faits que l'on peut considérer comme causes, il paraîtrait résulter :

1° Qu'en 1835 jusqu'en 1843 la mortalité était excessive ;

2° Qu'en 1843 et 1844 l'action salutaire des frères se fit sentir ; il y eut amélioration matérielle notable, travail adouci , et les décès diminuèrent sensiblement ;

3° Qu'en 1844 les décès se multiplièrent par suite d'une application trop rigoureuse d'un nouveau règlement qui ne laissait plus autant la ressource de la cantine pour compléter une alimentation insuffisante pour le travail continu, et souvent insalubre ;

4° Qu'en 1848 la mortalité devient moindre que jamais , parce que le travail fut supprimé ;

5° Que l'on voit en 1849 , alors qu'on le rétablit partiellement , le nombre des morts s'accroître de 7 sur 100 ;

6° Et qu'enfin , en 1850 , lorsque le repos est encore assuré aux détenus , les décès deviennent bien plus rares.

De tous ces faits , ne serait-il permis de conclure que , tant que l'alimentation ne sera pas plus abondante , le travail sera une cause active de mortalité ?

Un membre demande à présenter ses observations sur ces résultats. Il désirerait d'abord qu'ici comme en toutes choses on ne se hâtât pas de tirer des conséquences absolues ; secondement , qu'on n'isolât pas quelques faits , mais que l'on examinât l'ensemble des causes physiques et des causes morales.

« Il est bien certain , dit-il , qu'il ne faut pas considérer d'un côté le régime du travail , de l'autre celui du repos ; mais il faut rechercher si le travail , qui n'est nullement mortel en lui-même, qui est commandé, qui est nécessaire à l'homme , ne serait pas accompagné de circonstances qui le rendent dangereux ; si, par exemple , il n'a pas lieu dans des ateliers insalubres ; car , dans ce cas , le mal viendrait , non pas de la fatigue dans l'application des forces , mais des conditions regrettables dans lesquelles est placé celui qui les emploie. Puis , ne faudrait-il pas reconnaître,

et les années 1843 et 1844 le prouvent, que les causes morales doivent être appréciées. Quand le vice ou les mauvaises passions pénétreront dans ces agrégations d'hommes dont les cœurs ne s'y ouvrent que trop facilement, nul doute que les décès doivent augmenter. »

Un autre membre fait remarquer que, pour des travaux manuels qui n'avaient rien de pénible, l'alimentation n'était point insuffisante, surtout si l'on admet, comme on vient de le faire, que cette insuffisance est corrigée par la cantine.

Après de nouveaux détails donnés sur les quantités, sur les nombreux décès qui ont lieu maintenant parmi les Arabes actuellement détenus; après un nouvel examen des causes qui ne peuvent être encore nettement appréciées, le Dr Castelnau ajoute qu'après avoir exposé constamment la nécessité de mettre le régime des détenus avec leurs travaux, il a dû faire connaître la réduction considérable de décès qui a suivi la suppression de l'industrie, pour justifier son assertion et apporter un élément à la solution de la question pénitentiaire. — Après cette explication, la discussion est close.

La séance est terminée par la lecture de quelques vers extraits d'une épître de M. Onésime Seure, sur le divorce.

L'auteur demande qu'il soit réprouvé et flétri et plaide cette grande cause avec un accent de conviction qui, sans tenir lieu précisément d'inspiration poétique, a cependant un grand prix.

Pour signer des autels ce lâche désaveu,  
 La France a-t-elle donc répudié son Dieu!  
 Et doit-elle n'offrir, au nom de l'adultère,  
 Que des droits sans devoirs à des enfants sans mère!  
 .....  
 C'est une porte ouverte à l'enfer conjugal,  
 Un remède aux tourments d'un joug trop inégal,  
 .....  
 Vous qui contre un remords cherchez ce vil refuge,  
 Entre l'épouse et vous prenez l'enfant pour juge;  
 Demandez lui tous deux, en lui tendant la main,  
 De quel côté du cœur il veut être orphelin;  
 Interrogez ses pleurs, et, par un cri sublime,

La nature et l'amour préviendront votre crime,  
 A moins que, réunis à l'autel du Démon,  
 Vous n'armiez votre main du fer de Salomon.  
 Car, inaliénable et vivant héritage,  
 Ce n'est qu'avec le fer qu'un enfant se partage !

.....  
 Chaste et doux Rédempteur des fragiles humains,  
 Toi qui daignas un jour, de tes divines mains,  
 Des parvis de Sion ranimant la poussière,  
 Ecrire le pardon de la femme adultère,  
 Sans l'accabler encor de mépris superflus,  
 Tu lui disais : « Allez, femme, et ne péchez plus ! »  
 Mais du moins la victime, à ta voix renaissante,  
 Puisque tu pardonnais, n'était pas innocente,  
 Et tu ne lui dis pas, en brisant son lien :  
 « Femme, relevez-vous, votre époux n'est plus rien ! »  
 Plus tard, de l'avenir créant les mœurs austères,  
 Tu nommas le divorce un conflit d'adultères.  
 C'est ainsi qu'au berceau de la société,  
 Comme un gage divin tu plaças l'unité,  
 Et tu sanctifias dans tes chastes phalanges  
 L'instinct de la nature avec la foi des anges.  
 Pour prévenir la honte et le lâche retour,  
 Tu mis le sacrifice à côté de l'amour,  
 Et le plaisir lui-même, admis à la lumière,  
 Par la fidélité devint une prière.

---

*Séance du 15 mars.*

M. le président distribue les divers écrits offerts en hommage :

Un opuscule sur l'ascia à M. Pelet ;  
 Le recueil de l'Académie de Liège, à M. Nicot ;  
 Un volume sur le salon de 1849, envoyé par M. Gailimard, dont M. Jules Salles est chargé de rendre compte.

M. le secrétaire donne lecture de la réponse de M. le ministre de l'agriculture et du commerce relative au bombyx cynthia ;

D'une lettre de M. de Surville qui informe l'Acadé-

mie du résultat de ses démarches auprès du même ministre ,

Et d'une autre lettre de M. le maire de Nimes qui prie l'Académie de rédiger une ou plusieurs inscriptions commémoratives , que pourraient recevoir les faces principales du piédestal de la fontaine de l'Esplanade.

L'Académie nomme aussitôt une commission composée de :

MM. Durant , président de l'Académie ;  
 Girard , vice-président ;  
 A. Pelet ,  
 De Lafarelle ,  
 Teissier ,  
 Colson ,  
 Jules Salles ,  
 Et Nicot.

M. le docteur Martin fait les rapports suivants :

« Messieurs ,

» Il y a longtemps déjà , M. le docteur Raimond-Boileau de Castelnau fit hommage à l'Académie d'un mémoire sur les tumeurs blanches et leur traitement ; je fus chargé de vous en faire le rapport , et je viens aujourd'hui , bien tardivement sans doute , m'acquitter de ce devoir.

» On donne le nom de tumeur blanche à une maladie de nature complexe , attaquant les articulations et caractérisée en général par un engorgement chronique circonscrit , le plus souvent sans changement de couleur à la peau , accompagnée de douleurs , de gêne , de craquements pendant les mouvements de l'articulation. La tumeur , quelquefois dure et élastique , donne d'autres fois au toucher un sentiment de fluctuation obscure. Cette maladie peut affecter une ou plusieurs des parties constitutives de l'articulation.

»Après cette définition que , pour plus d'exactitude , je transcris presque textuellement , l'auteur passe à l'anatomie des articulations et en particulier à celle

des articulations diarthrodiales, les seules qui soient affectées de tumeurs blanches; il en décrit avec soin toutes les parties et entre dans des détails parfaitement à leur place dans le mémoire, mais qu'il serait inutile de rappeler ici.

» Fidèle au plan qu'il s'est tracé dès les premières pages de son œuvre, M. Raimond de Castelnau fait suivre l'anatomie normale des articulations de leur anatomie pathologique, c'est-à-dire, des altérations et des désordres que les tumeurs blanches produisent dans ces parties. Ces altérations nombreuses et variées, et qui attaquent plus ou moins tous ou presque tous les tissus qui entrent dans la composition des articulations, l'auteur les expose avec beaucoup de méthode et indique soigneusement la marche qu'elles suivent dans leur invasion et dans leur progrès.

» Il passe ensuite en revue les différentes causes, tant internes qu'externes, qui peuvent occasionner les tumeurs blanches, et, parmi les premières, il signale comme les plus graves les scrofules et les tubercules qui sont en même temps la source du plus grand nombre des arthropathies. Le rhumatisme vient en seconde ligne, mais avec cette différence qu'il agit sur les jeunes gens et les adultes, tandis que les scrofules et les tubercules s'attaquent aux sujets jeunes et faibles. Les ixanthènes aigres et chroniques, la syphilis, la suppression des hémorragies habituelles peuvent aussi devenir cause de tumeurs blanches. Les causes externes sont toutes les lésions traumatiques intéressant plus ou moins profondément les articulations, telles que les contusions, les entorses et les blessures de toute espèce; mais, et M. Raimond de Castelnau le fait observer, ces dernières causes n'agissent guère que comme occasionnelles et en donnant lieu à l'évolution des causes générales et internes. Néanmoins, on doit avouer qu'il n'est pas toujours possible d'indiquer la source de la maladie. On l'a vue en effet se développer chez des sujets robustes, bien portants, ne présentant aucun signe des causes générales et n'ayant subi l'action d'aucune cause externe.

» Dans l'article suivant l'auteur énumère les symp-

tômes de la maladie ; il en trace la marche et la terminaison ; nous ne le suivrons pas dans ces détails qui seraient ici déplacés , quelque intéressants qu'ils soient ; nous nous bornerons à rappeler au sujet de la terminaison , qu'elle est le plus souvent fâcheuse , et que ce qui peut arriver de plus heureux aux malades atteints de tumeurs blanches c'est une ankylose complète ou incomplète.

» Après ces préliminaires et après avoir établi le diagnostic différentiel des tumeurs blanches , c'est-à-dire les signes à l'aide desquels on peut distinguer ces maladies de toutes les autres affections articulaires et leur pronostic , l'auteur arrive à la partie la plus importante de toute œuvre médicale , nous voulons dire leur traitement.

» Il se divise en traitement général et traitement local. Le premier est dirigé contre les causes internes de la maladie et il a pour but d'en combattre les effets en modifiant plus ou moins profondément la constitution , dans le cas où ces causes sont de nature spécifique , et ce sont les plus rares ; un traitement spécifique aidé de soins hygiéniques peut amener d'heureux résultats ; et quoique souvent insuffisant par lui-même , il contribue à rendre plus efficace le traitement local.

» Celui-ci consiste dans un grand nombre de moyens que l'on emploie suivant les indications que présente la maladie. Ainsi , lorsque les symptômes inflammatoires prédominent dans la tumeur , on a recours à la méthode dite anti-phlogistique , à l'aide des ventouses scarifiées , des sangsues , des cataplasmes émollients ; si au contraire la partie est molle , pâteuse et le sujet scrofuleux , un traitement opposé est indiqué , c'est-à-dire l'emploi du vésicatoire et même la cautérisation que l'on pratique au moyen du cautère actuel ou du moxa , ou bien de la potasse caustique et de la poudre de Vienne ; dans ces mêmes circonstances , on recourt également à l'application de pommades irritantes ou résolutives , que l'on peut combiner avec la compression ; dans tous les cas , l'immobilité de la partie malade est un des plus puissants moyens que

l'on puisse mettre en usage contre les tumeurs blanches.

» A l'occasion de l'immobilité et de la compression dans le traitement de ces maladies, M. Raimond de Castelnau est naturellement amené à parler, en terminant son travail, d'un dernier moyen qui a obtenu de nombreux succès. Il est connu sous le nom d'appareil de *Scott* et n'est, pour ainsi dire, que la réunion de plusieurs de ceux qui ont été déjà indiqués ; il n'exclut point l'usage des agents internes et ne condamne pas le malade à un repos prolongé. Importé en France par M. Raimond Broussonnet, fils de l'illustre professeur de Montpellier, il fut communiqué par lui à notre honorable confrère M. Philippe de Castelnau, qui s'est fait un devoir de le faire connaître et d'en propager l'emploi dans nos contrées. Il lui a dû de nombreuses guérisons dans sa pratique de la Maison-Centrale et l'auteur en rapporte plusieurs observations détaillées.

» Cet appareil se compose de différents emplâtres et bandelettes aglutinatives qui embrassent étroitement l'articulation et de longues bandes amidonnées qui entourent et compriment légèrement tout ou partie du membre. Son application a pour effet de comprimer la tumeur et de produire l'immobilité. Le traitement par cet appareil est en général très-long ; mais cet inconvénient, commun à tous les autres moyens, tient surtout à la nature de la maladie. Il favorise l'ankilose et l'auteur a déjà fait observer que c'était à peu près la seule manière dont la guérison pouvait s'opérer.

» Tel est, Messieurs, le résumé, bien succinct à la vérité, du mémoire de M. Raimond-Boileau de Castelnau ; écrit avec beaucoup de méthode, d'ordre et de clarté, il présente en un petit nombre de pages tout ce que renferme d'essentiel l'histoire de la maladie qui en fait le sujet.

» J'ai l'honneur de vous proposer, Messieurs, d'écrire à M. Raimond-Boileau de Castelnau une lettre de remerciement.»

Les conclusions du rapporteur sont adoptées.

« J'ai aussi à vous rendre compte, ajoute M. Martin, d'un mémoire sur les hydatidés ou vers vésiculaires, envoyé à l'Académie par M. Martel, médecin au Puy, et précédé de quelques considérations générales sur les parasites de l'homme.

» L'auteur les divise en dermatozoaires, en entérozoaires et organozoaires.

» Les premiers ou parasites de la peau sont les mieux connus ; leur structure, leurs mœurs et leur mode de génération ont été étudiés et décrits par un grand nombre de naturalistes : ce sont la puce, la chique, le pou, la punaise, le sarcopte ou insecte de la gale, le dragonneau, la sangsue, le cousin : mais ces deux derniers doivent être plutôt mis au nombre des ennemis de l'homme que rangés parmi ses parasites.

» Les entérozoaires ou parasites du tube intestinal ont été bien étudiés sous le rapport de leur configuration ; mais il reste encore beaucoup d'obscurité sur leur organisation, leurs mœurs et surtout sur leur mode de génération : ce sont les ténias ou vers plats ; le trichocéphale ou ascaride à tête en fil ; l'oxyure vermiculaire ou ascaride proprement dit ; l'ascaride lombricoïde ou lombric et l'ophiostome ; ces derniers ont le corps rond.

» Les organozoaires, qui vivent dans le tissu de nos organes, sont encore moins bien connus que les précédents : ce sont l'humulaire, trouvé dans les glandes bronchiques, le strongle géant dans les reins ; le cercaire du sperme, dans les testicules ; la fasciole hépatique découverte dans le foie, et qui sous le nom de *douve* produit ou suit la maladie appelée pourriture chez les moutons ; enfin les vers vésiculaires ou hydatides, sujet de ce mémoire.

» On a donné longtemps le nom d'hydatides à des tumeurs enkystées contenant un liquide aqueux et transparent ; on les attribuait à l'engorgement et à la dilatation des vaisseaux lymphatiques. Plus tard on appliqua ce nom à des tumeurs vésiculaires, molles, transparentes qui se développent dans le tissu des organes sans y adhérer ; mais ce n'est que vers la fin du 17<sup>e</sup> siècle qu'on reconnut que quelques-unes de ces tumeurs

étaient des êtres doués de vie , mis dans l'eau chaude aussitôt après leur extraction : leurs mouvements ne laisseront aucun doute sur leur existence indépendante de celle des organes ; depuis , les naturalistes en ont formé un ordre de vers qui renferme plusieurs genres.

» Ces genres, au nombre de cinq, sont : les échinocoques, les polycéphales, les ditrachycères, les cysticerques et les acéphalocystes. Tous ces vers ont la forme d'une vésicule membraneuse plus ou moins grosse , plus ou moins transparente , remplie d'un liquide aqueux ; aucun n'a montré ni organe reproducteur , ni œuf, ni canal intestinal.

» L'auteur passe en revue ces différents genres et en donne la description détaillée, indiquant les tissus et les espèces d'animaux dans lesquels on les rencontre. C'est ainsi qu'à l'article du polycéphale il rappelle que ce parasite qu'on ne trouve que dans le cerveau , rare chez l'homme , occasionne chez les ruminants et surtout chez le mouton, la maladie connue sous le nom de tournis.

» A l'occasion du genre cysticerque , qui compte plusieurs espèces vivant dans les tissus du corps humain , l'auteur cite une observation , faite en Islande , d'un abcès du foie d'où sortirent en grand nombre de ces hydatides , grosses comme des œufs de pigeon. Lui-même en retira une , à l'aide d'une incision, d'une tumeur grosse comme un haricot qu'un enfant de quatre ans portait à l'angle interne de l'œil droit. Des faits analogues ont été rapportés dans les journaux de médecine.

» Le genre acéphalocyste présente le type de l'animal le plus simple que l'on puisse concevoir : il ne paraît avoir ni tête ni organes visibles ; néanmoins , il a des mouvements très-distincts , et se reproduit , comme certains polypes , par des espèces de bourgeons naissant de sa paroi , et qui , ayant acquis leur maturité , se détachent de leur mère et tombent au dedans de la cavité chez l'homme , au dehors chez le bœuf et le mouton. Assez souvent on trouve des acéphalocystes qui en contiennent d'autres , qui elles-mêmes en renferment d'autres à leur tour.

» Ce genre compte trois espèces qui se rencontrent dans presque toutes les parties du corps humain ; on peut même en admettre une quatrième appelée une grappe , à cause de sa forme , et que l'on n'a trouvée que dans l'utérus. L'auteur cite , au sujet de cette dernière espèce , l'observation d'une femme qui , se croyant au terme de sa grossesse , rendit , avec une grande quantité de sang et au milieu des efforts d'un accouchement , une masse du poids d'à peu près deux kilogrammes. C'était une môle hydatique. Quant aux autres espèces , elles donnent lieu , lorsqu'elles ont leur siège dans les poumons , à tous les symptômes de la phthisie. L'auteur en rapporte deux observations dont la plus curieuse lui a été communiquée par son confrère , M. Richond. Il s'agit d'une demoiselle qui , après avoir présenté pendant plusieurs mois les signes caractéristiques d'une lésion chronique du poumon , rendit , dans une violente quinte de toux , plein une cuvette d'hydatides crevées , dont quelques-unes devaient avoir le volume d'un œuf de dinde. L'absence de respiration et la qualité d'une portion du poumon indiquaient que là devait être le kyste renfermant ces animaux. Cette expectoration se répéta plusieurs fois pendant une année , et c'est , enfin , après que la malade eut rejeté une membrane épaisse qui , sans doute , était le kyste , qu'elle se rétablit parfaitement et vécut encore quatorze ans.

» L'auteur se demande comment se nourrissent les hydatides dans le corps de l'homme. Est-ce des liquides ou du parenchyme des organes ? Il laisse la question indécise.

» Il indique les signes à l'aide desquels on peut reconnaître la présence de ces vers dans une tumeur qui fait saillie à la surface du corps : ils consistent en un frémissement perçu par le toucher et en un bruit de collision résultant du frottement de ces animaux entr'eux.

» Enfin , il termine son intéressant travail par une courte mention des opinions qui ont été émises sur l'origine première des entozoaires ; mais , à cet égard , il paraît n'avoir pas eu connaissance des recherches

nombreuses sur des découvertes faites par plusieurs naturalistes. »

M. le secrétaire Nicot donne lecture d'un récent envoi de M. Brun, de St-Gilles, qui offre à l'Académie la traduction de l'ode à Pyrrha, la cinquième du livre premier des odes d'Horace. L'auteur a cru convenable de la faire précéder de quelques réflexions sur les traductions en général et sur celles des poètes en particulier.

« Qu'est-ce que traduire ? dit-il, C'est, suivant le dictionnaire, faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre. J'ajouterai, en élargissant un peu cette définition, que c'est non-seulement transporter d'une langue dans une autre les mots et les pensées, mais encore les couleurs, les images, les figures, les sentiments. Toutefois les langues n'ont ni le même génie, ni le même caractère ; et bien que les principes généraux qui les régissent soient à peu près les mêmes, elles diffèrent beaucoup par les constructions, les formes, les locutions et des idiotismes particuliers à chacune d'elles. Il suit de là que ce qui convient à l'une ne convient pas toujours à l'autre, et que telle tournure, telle métaphore, très-admissibles et très-naturelles dans une langue, sont dans telle autre, déplacées, basses ou extravagantes. Cependant la traduction doit être la reproduction ou plutôt l'image aussi ressemblante et aussi fidèle que possible de l'œuvre originale. C'est, pour ainsi dire, si l'on peut se servir de cette comparaison un peu vulgaire, le même air chanté sur un autre instrument.

» Mais, au milieu des éléments si divers des différents idiomes, comment ferons-nous pour obtenir cette fidélité qui est l'essence de toute bonne traduction ? Expliquons-nous d'abord sur ce mot de fidélité. La fidélité qui, s'exagérant ses obligations, s'appliquerait à rendre d'une manière trop littérale chaque expression de l'œuvre à traduire, pécherait en ceci, qu'elle manquerait son but en le dépassant et qu'elle commettrait en définitive la plus grande des infidélités en enlevant au style toute espèce d'élégance et de

coloris. Un des maîtres de l'art a sévèrement proscrit cette méthode :

*Nec verbum verbo curabis reddere fidus  
Interpres.* (Hor. Art poét.)

» Cependant quelques traducteurs, voulant donner à leur interprétation une physionomie d'une ressemblance parfaite avec l'auteur traduit, n'ont pas hésité à pratiquer le système d'une reproduction mathématiquement exacte. M. de Chateaubriant, par exemple, dans sa traduction du *Paradis perdu*, se range parmi ceux-là. Il a rendu, pour ainsi dire, mot à mot le poète anglais. Son imitation à cet égard a été jusqu'à conserver, dans quelques endroits, certaines inversions de la langue anglaise, en mettant le complément direct du verbe avant le verbe même, inversions tout-à-fait contraires au génie de notre langue et aux règles de notre syntaxe (1). C'est comme par exemple, si l'on traduisait le premier vers de l'Illiade :

*Μῆνιν ἄειδε, θεά, Πηληϊάδεω Ἀχιλλῆος,*

de la manière suivante : *La colère chante, déesse, du fils de Pélée Achille.*

» Le début de la traduction de M. de Chateaubriant est vraiment trop singulier, pour n'en pas citer quelques lignes. Les voici : « La première désobéissance de » l'homme est le fruit de cet arbre défendu dont le mor- » tel goût apporta la mort dans le monde, et tous nos » malheurs avec la perte d'Eden, jusqu'à ce qu'un » homme plus grand nous rétablit et reconquit le séjour » bienheureux, chante, muse céleste ! »

» Vous voyez qu'ici le complément direct précède le verbe ; c'est du reste parfaitement conforme à l'original ; et la traduction est faite ainsi d'un bout à l'autre. L'auteur suit Milton pas à pas, et reproduit, pour ainsi dire, toutes les formes de son style dont quelques

(1) Nous ne pouvons en français mettre devant le verbe, comme compléments directs, que le pronom personnel et le pronom relatif *que*. Mais on ne peut jamais mettre, comme complément direct, devant le verbe, le nom substantif. Ainsi l'on dit : je vous aime ; l'homme *que* j'ai vu ; mais on ne dira jamais : votre *personne* j'aime.

unes sont très-étranges dans notre langue, il faut en convenir. Il dit dans son avant-propos : « J'ai calqué le » poème de Milton à la vitre ; je n'ai pas craint de » changer le régime des verbes lorsqu'en restant plus » français j'aurais fait perdre à l'original quelque » chose de sa précision, de son originalité ou de son » énergie. »

» Malgré tout le respect que je dois à un aussi grand nom que celui de M. de Chateaubriant, j'avoue que je ne puis adopter un pareil système de traduction. Ce calque servile me semble un excès tout aussi répréhensible qu'une paraphrase diffuse. *Intra muros peccatur et extra*. Entre le servilisme et la licence il y a pour les traducteurs, comme pour les autres hommes, un bien réel et reconnu, une sage et loyale liberté.

» Voulez-vous bien traduire ? commencez premièrement par saisir, dans une patiente investigation et d'une manière complète, le sens de toutes les paroles de votre auteur. Eclaircissez avec soin toutes les difficultés du texte. Ce premier travail accompli, pénétrez-vous bien du genre, du caractère, du génie de l'œuvre avec laquelle vous allez lutter ; et, tout en conservant rigoureusement le sens des mots, ne craignez point de vous livrer à vos propres inspirations. Elevez votre esprit, par une forte méditation, jusqu'à la hauteur, si cela vous est possible, de l'écrivain que vous voulez interpréter. Identifiez-vous avec lui ; ravivez à son foyer le flambeau qui vous dirige et vous éclaire ; et, si des obstacles arrêtent vos pas, tâchez de les surmonter et de les vaincre par des efforts multipliés et une application soutenue. Peut-être rencontrerez-vous dans l'original certaines formes, certaines métaphores que votre langue maternelle repousse ; ne les admettez pas sans doute ; mais cherchez des formes équivalentes par leur énergie, leur grâce ou leur pureté ; vous en trouverez évidemment si vous possédez bien votre langue, et si vous avez, dans une certaine mesure, l'instinct riche et varié du poète et la noble et ferme élocution du prosateur. Vous devez enfin par tous les moyens possibles vous rapprocher de votre auteur et vous maintenir même à son niveau.

» Ceci me rappelle un vers très-connu de la traduction de l'*Enéide*, par Delille, où ce poète a été supérieur au grand poète romain, bien que son interprétation ne soit souvent qu'une élégante paraphrase. Il avait à rendre le vers :

*Tantæ molis erat romanam condere gentem.*

Ce latin exprime simplement une grande idée. Delille, dans une magnifique inspiration, a traduit :

..... Tant dut coûter de peine  
Ce long enfantement de la grandeur romaine.

» Cette forme est plus qu'équivalente, elle est au-dessus du vers de Virgile. Je vois dans celui-ci *tout le travail pour fonder une grande nation*; Delille me montre *le long enfantement de cette grandeur*.

» Ce sont là, je le sais bien, de ces bonnes fortunes qui se rencontrent rarement sous la plume d'un traducteur; mais, sans prétendre à cette perfection, on doit lutter avec énergie et ne s'arrêter que lorsqu'en consultant l'oreille et le jugement, on comprendra que le sens complet de l'original est reproduit avec élégance et netteté; mais, je le répète, c'est surtout sur la nature de l'ouvrage et sur les formes du style de l'écrivain que l'on traduit qu'il faut porter son attention. Evidemment vous traduirez d'une manière différente Homère et Aristophane; et si vous avez à faire passer dans notre langue les œuvres de Salluste et de Tite-Live, vous vous efforcerez sans doute de conserver la précision énergique et pittoresque de l'un et la majestueuse abondance de l'autre. Peut-on également traduire, dans les mêmes conditions de style, Démétrius et Cicéron, l'un ardent, passionné, impétueux comme la foudre, l'autre développant avec amour l'ampleur de sa période, la suprême élégance de sa diction?

» Le même Cicéron a dit quelque part qu'il avait traduit de nombreux morceaux des écrivains grecs. Une réflexion de ce grand homme nous indique en deux mots ce que doit pratiquer tout bon traducteur, « Dans ces morceaux, dit-il, je n'ai pas cru que ce » fût une obligation pour moi de rendre le mot par le

» mot ; mais je me suis attaché à conserver le genre  
 » et la force de l'expression. J'ai pensé, en ce qui  
 » concerne les mots, qu'il ne fallait pas considérer le  
 » nombre, mais la valeur et le poids (1). »

» Il est malheureux que ces ouvrages de l'immortel orateur aient péri dans le cours des siècles ; sans cette disparition, le monde littéraire posséderait, en fait de traduction, des modèles parfaits ; car ici le génie du traducteur était au niveau et peut-être au-dessus de l'original.

» Quoi qu'il en soit, nous avons dans notre propre langue quelques traductions, sinon parfaites, du moins excellentes. Dans ce nombre, on en peut ranger deux fort célèbres depuis longtemps, celle des *Lettres de Pline le jeune*, par de Sacy (2), et celle des *Georgiques*, par Delille. C'est ainsi, je pense, que Pline eût voulu écrire, s'il eût écrit en français ; et certainement le divin cygne de Mantoue se fût reconnu maintes fois dans le langage à la fois correct et harmonieux que lui prête le chantre des *Jardins*, un peu trop dédaigné de nos jours.

» En résumant ces courtes réflexions, il faut constater d'abord que toute traduction doit être fidèle (c'est son premier et indispensable mérite), mais non cependant d'une fidélité de mot à mot, ou d'une minutieuse littéralité. Elle doit plaire par son élégance, et reproduire dans ses formes, la couleur de style et, pour ainsi dire, le génie même du modèle. Effectuée dans cette double condition, une traduction est une œuvre beaucoup plus difficile que ce qu'on pense, et qui dans les arts peut assurer à l'homme de lettres une réputation honorable et un rang distingué.

» Posons-nous maintenant cette question ? Les poètes

(1) *In quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omnium verborum vimque servavi. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere. CIC.*

(2) Observons en passant que de Sacy, qui a si bien traduit les *Lettres de Pline le jeune*, a complètement échoué dans la traduction du *Panégyrique de Trajan* du même auteur. Il faut croire que le ton plus élevé et la forme oratoire de ce dernier ouvrage ont dépassé la mesure de ses moyens de traducteur.

doivent-ils être traduits en prose ou en vers? A cet égard, les avis des critiques sont partagés. Les uns pensent que la prose, plus libre dans ses mouvements que la poésie, obtient une interprétation plus fidèle, et peut atteindre à autant d'élégance, à cause d'une plus grande facilité à changer ses tours et à varier sa diction, sans aucun esclavage de rime et de mesure. D'autres préfèrent la poésie, parce que, disent-ils, les poètes peuvent seuls bien rendre les poètes. J'ose me ranger moi-même à cette dernière opinion. Mais distinguons d'abord ceci : Voulez-vous ne connaître que le sens matériel d'une œuvre de poésie? La prose, sans doute, convient mieux à cette fonction, et à cet égard mérite évidemment la préférence; mais désirez-vous faire une copie plus ressemblante encore par la figure, la verve, le ton, le rythme que par les mots, mettez avant toute chose la lyre du poète, mais du poète qui se transporte d'enthousiasme devant les beautés d'un modèle supérieur. On répond, je le sais, que la prose peut prendre et revêtir tous les caractères de la poésie, à la rime et à la mesure près, et s'embellir de tous les ornements et de toute la pompe du langage. Avouez cependant que, toutes choses égales, la poésie garde naturellement sa prééminence; et que, quelque richesse de style que vous supposiez, rien ne pourrait dans la prose remplacer, par exemple, la traduction des *Georgiques*, par Delille. C'est une assertion que vous êtes forcé d'admettre. Sans doute, de deux traductions du même ouvrage dont l'une serait en très-bonne prose et l'autre en vers médiocres, celle-là serait nécessairement préférée; mais défenseur avec les hommes de goût, des traductions en vers, j'entends parler de celles qui ont été écrites par les excellents poètes. Celles-ci, soyez en persuadé, joignent la fidélité à une souveraine élégance; mais il est donné à peu d'esprits de les mener à bonne fin, *paucos quos æquus amavit Juppiter*.... Labeur difficile, hérissé d'obstacles, surtout en Français où l'allure austère du vers répugne à ces licences poétiques si communes dans les autres langues. Toutefois, lorsqu'un talent élevé a surmonté ces obstacles et vaincu ces dif-

ficultés, nous jouissons délicieusement d'une œuvre qui nous fait admirer des beautés, ensevelies pour ainsi dire, et comme couvertes d'un voile dans un idiome étranger. Qu'il me soit permis d'appuyer ce raisonnement sur un passage célèbre de la poésie latine, d'opposer à la traduction en prose la traduction que nous en avons en vers. Ce simple rapprochement pourra équivaloir, je pense, à une démonstration.

» Qui ne connaît, qui ne sait même de mémoire les vers immortels que Virgile a consacrés à la description du coursier étalon dans le III<sup>e</sup> livre des *Georgiques*? Voici comment M. Binet, ancien recteur de l'Université de Paris et auteur d'une traduction estimée des œuvres de Virgile, a reproduit en français ce passage : « Dès-lors le poulain de bonne race se fait » distinguer dans la plaine par une allure plus hardie » et par la souplesse de ses jarrets. Toujours le premier en marche, le premier il brave les menaces d'un » fleuve rapide, ou tente le passage d'un pont inconnu. » Il ne s'effraie pas d'un vain bruit; il a l'encolure » haute, la tête effilée, le corps ramassé, la croupe » ronde et charnue. Les muscles saillants qui se dessinent sur son poitrail annoncent la force et le courage..... Entend-il de loin le bruit des armes? » inquiet, impatient, il ne peut rester en place; il » dresse les oreilles, il frémit de tous ses membres, » il semble rouler dans ses naseaux un feu qui s'échappe malgré lui. Sa crinière épaisse s'élève en » ondes, flotte et retombe mollement sur son épaule » droite. Une double épine règne sur ses reins vigoureux : de son pied il creuse la terre, et la fait retentir sous ses coups redoublés. »

» Sans doute cette traduction est élégante et fidèle; elle fait passer sous nos yeux, et d'une manière exacte, toutes les idées de Virgile. On sent toutefois qu'il y manque ce feu intérieur, cette précision, cette rapidité de mouvements que la prose ne saurait avoir à l'égal de la poésie. Est-ce que la beauté et la vivacité de cette expression

*Continuò pecoris generosi pullus in arvis  
Altiùs ingreditur et mollia crura reponit*

sont rendus par cette phraséologie un peu trainante ?  
 « Dès-lors le poulain de bonne race se fait distinguer  
 » dans la plaine par une allure plus hardie et par la  
 » souplesse de ses jarrets. » Le traducteur n'a pas  
 rendu non plus l'éclat et l'énergie de cette figure :  
*Luxuriatque toris animosum pectus.* « Annoncent la  
 » force et le courage » est faible et diffus. Mais sans  
 nous attacher à ces détails, embrassons l'ensemble ;  
 et, bien que cette traduction ait vraiment du mérite,  
 convenons qu'il n'y a rien là qui soit à la hauteur de  
 cette poésie Virgilienne qui, en quelques mots expres-  
 sifs, peint tout ce qu'elle veut et montre tout ce qu'elle  
 peut.

» Mais voulez-vous voir le prince des poètes latins  
 reproduit dans son énergique précision et son magique  
 coloris, écoutez Delille :

L'Etalon généreux a le port plein d'audace,  
 Sur ses jarrets pliants se balance avec grâce ;  
 Aucun bruit ne l'émeut ; le premier du troupeau,  
 Il fend l'onde écumante, affronte un pont nouveau.  
 Il a le ventre court, l'encolure hardie,  
 Une tête effilée, une croupe arrondie :  
 On voit sur son poitrail ses muscles se gonfler,  
 Et ses nerfs tressaillir et ses veines s'enfler.  
 Que du clairon bruyant le son guerrier l'éveille,  
 Je le vois s'agiter, trembler, dresser l'oreille ;  
 Son épine se double et frémit sur son dos ;  
 D'une épaisse crinière il fait bondir les flots ;  
 De ses naseaux brûlants il respire la guerre ;  
 Ses yeux roulent du feu, son pied creuse la terre.

» Voilà Virgile enfin ; on le sent aux émotions que  
 ces beaux vers font éprouver à notre âme. Que par-  
 lez-vous maintenant de fidélité ? Le traducteur fidèle  
 n'est pas celui qui calque la lettre morte et décolorée,  
 mais celui qui reproduit sous son pinceau la vie et  
 l'esprit. Il y a cependant dans cette brillante poésie  
 une petite tache qu'il faut signaler : *Un pont nouveau*  
 ne rend pas très-bien *ignoto ponti*, un pont inconnu,  
 épithète beaucoup plus juste.

» La conséquence logique de tout ce qui précède,  
 c'est que (dans mon opinion du moins) Horace, dont  
 j'ai à m'occuper actuellement, doit être traduit en

vers , et particulièrement ses odes et toutes ses petites pièces galantes ou élégiaques. Une grâce exquise anime cette multitude d'œuvres légères. On y trouve surtout ce *molle atque facetum* qu'il admirait lui-même dans les productions de Virgile , et dont les charmes ne peuvent être reflétés que par une élégante poésie. Mais il faut beaucoup de délicatesse dans l'esprit pour rendre ces finesses et cet atticisme que l'ami de Mécènes avait trouvés dans sa propre nature et puisés ensuite aux plus pures sources de l'Hellénie. Je regarde donc comme une œuvre de haute difficulté une bonne traduction en vers des odes d'Horace. Au fini du coup de pinceau Horace joint une prudente économie dans la distribution de sa riche couleur. Son vers est aussi précis que pittoresque , et si vous n'y prenez garde , vous risquez de délayer dans une fade et lente paraphrase ce qu'il a achevé lui-même en quatre mots.

» On trouve parmi ses odes érotiques une petite pièce délicieuse , souvent traduite en français , et sur laquelle j'ai voulu m'exercer aussi. C'est l'ode à Pyrrha. Mais avant de donner mes vers , je citerai la traduction de Laharpe , morceau très-connu auquel je joindrai quelques observations. Voici donc premièrement la pièce du moderne Quintilien :

#### A PYRRHA.

Pyrrha , quel est l'amant enivré de tendresse  
 Qui , sur un lit de rose , étendu près de toi ,  
 T'admire , te sourit , te parle , te caresse ,  
 Et jure qu'à jamais il vivra sous ta loi ?  
     Quelle grotte fraîche et tranquille  
     Est le voluptueux asile  
 Où ce jeune imprudent , comblé de tes faveurs ,  
 Te couvre de parfums , de baisers et de fleurs ?  
 C'est pour lui qu'à présent Pyrrha veut être belle ;  
 Que ton goût délicat relève élégamment  
     Ta simplicité naturelle ,  
 Et fait naître une grâce à chaque mouvement ;  
 Pour lui ta main légère assemble à l'aventure  
     Une flottante chevelure  
     - Qu'elle attache négligemment.  
 Hélas ! s'il prévoyait les pleurs qu'il doit répandre !

Crédule , il s'abandonne à l'amour , au bonheur ;  
 Dans ce calme perfide , il est loin de s'attendre  
     A l'orage affreux du malheur.  
 L'orage n'est pas loin : il va hientôt apprendre  
 Que l'aimable Pyrrha qu'il possède aujourd'hui ,  
     Que Pyrrha si belle et si tendre  
     N'était pas pour longtemps à lui.  
 Qu'alors il pleurera son fatal esclavage !  
 Insensé qui se fie à ton premier accueil !  
     Pour moi , le temps m'a rendu sage ;  
 J'ai regagné le port , et j'observe de l'œil  
 Ceux qui vont , comme moi , se briser à l'écueil.  
     Que j'ai connu par mon naufrage.

» Voilà sans doute une poésie très-élégante et très-gracieuse ; mais ce n'est pas là traduire Horace ; c'est le paraphraser largement. Il y a ici beaucoup de traits ajoutés et d'autres très-essentiels omis. *L'Amant enivré de tendresse* ne rend pas du tout le *gracilis puer* du latin. *T'admire , te sourit , te parle , te caresse* reproduit d'une manière bien diffuse le mot *urget* si rempli de vivacité et de précision du poète romain. *Et jure qu'à jamais il vivra sous ta loi* est un vers sorti tout entier de l'imagination de l'auteur français et dont il n'y a nulle trace dans l'original. Laharpe ne consacre pas moins de quatre vers à la traduction du *Simplex munditiis* , expression concise et charmante qu'Horace rejette avec beaucoup d'élégance et de goût à la fin de sa phrase :

*Cui flavam religas comam  
 Simplex munditiis.*

Le dernier de ces quatre vers

Et fait naître une grâce à chaque mouvement ,

n'est pas non plus dans Horace ; il est joli , mais dans la manière de Dorat. Tout le restant de la pièce est ainsi paraphrasé. Mais voici une critique plus sévère encore : comment un homme d'autant de goût que Laharpe a-t-il cru devoir remplacer par des traits de sa façon les deux images caractéristiques qui , dans le latin , terminent la pièce ? Horace dit que , sauvé du naufrage , il a lui-même suspendu dans le temple de Neptune un tableau votif et ses vêtements humides.

C'était un trait de mœurs romaines, et qui conséquemment ne devait pas être supprimé.

» La traduction que j'ai faite moi-même de cette ode et que je présente à l'Académie sera assurément plus fidèle, mais n'aura pas évidemment, à beaucoup près, des vers aussi gracieux. Ce que je perdrais de ce côté, je m'estimerai heureux de le regagner par une plus grande exactitude d'interprétation. Avouons dans tous les cas qu'Horace est un rude jouteur; on peut tenter de se mesurer avec lui; mais comment se flatter jamais de l'égalier?

» Voici mes vers :

### A PYRRHA.

Quel est ce frère adolescent,  
 Pyrrha qui, parfumé de cinname et de rose,  
 Te presse d'un bras caressant,  
 Et dans cet antre frais à tes côtés repose.  
 Est-ce pour plaire à son regard,  
 Jeune fille élégante en ta simple parure,  
 Que ta main tresse avec tant d'art  
 L'or de ta fine chevelure !  
 A cette heure il savoure, en sa crédulité,  
 Ton langage enivrant, ton sourire enchanté.  
 De son bonheur perdu qu'il va pleurer les charmes,  
 Et sur sa foi trahie, hélas! verser des larmes,  
 Alors qu'il entendra, pâissant de stupeur,  
 Gronder sur cette mer la tempête cruelle !  
 Il croyait que Pyrrha serait toujours fidèle;  
 Il oubliait les vents et leur souffle trompeur.  
 O malheureux ! l'amant qui brillante t'admire,  
 Qui sans t'avoir connue a subi ton empire !  
 Moi-même sur l'autel du puissant dieu des mers,  
 J'ai d'un tableau votif porté l'image sainte,  
 Et sur le mur sacré de la pieuse enceinte,  
 Pendu mes vêtements trempés des flots amers.

---

*Séance du 29 mars 1851.*

M. le Président remet à M. Rivoire une brochure de M. Hallez-Darroz, relative à l'organisation de la statistique de France, et à M. Despinassous un ouvrage de M. Jules Bonnet de Nîmes. Ces deux membres promettent un prompt rapport.

M. le Secrétaire donne communication d'une lettre de la société des Antiquaires de Picardie et d'une autre de M. Lebrun de l'Académie française, qui annonce que M. le garde-des-sceaux a accordé à l'Académie du Gard, comme récompense de ses travaux, l'envoi gratuit du *Journal des Savants*, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1851.

M. Nicot fait ensuite ce rapport :

« Messieurs ,

» Le prix que vous attachez à étendre vos relations avec les corps savants de la France et de l'Europe vous fera accueillir avec intérêt un compte-rendu fort sommaire des travaux d'une société récemment affiliée : la Société d'Emulation de Liège.

» Je les diviserai pour plus de clarté et de célérité en travaux relatifs à l'archéologie ;

» A l'utilité publique ,

» Et à la littérature.

» La section d'archéologie a fourni , entre autres dissertations savantes , deux mémoires détaillés l'un sur les anciens thermes romains de Volterra en Toscane , l'autre sur les villas romaines et autres monuments anciens dans la commune de Limmerlé (sur l'Ourthe) qui offre épars , à ce qu'il paraît , de nombreux vestiges de l'époque romaine.

» Toutes ces ruines fouillées ont évoqué de grands souvenirs , et ont servi aux auteurs à former des con-

jectures , à asseoir des idées ou à formuler des systèmes dont l'appréciation doit être réservée aux adeptes de la science.

» Nous nous bornerons à dire que M. Raikem , auteur de la *Notice sur les bains de Volterra*, a distingué les traces de six pièces distinctes déjà entrevues par Giacchi ; qu'il a successivement décrit le laconium, lieu où l'on suait, l'hypocauston, salle du fourneau qui chauffait, l'étuve sèche, l'étuve tiède ou humide (tepidarium), l'apodyterium, salle où l'on déposait ses vêtements, et l'unctuarium dernière salle où, au sortir des étuves et des bains, les esclaves appelés *aliptæ* essuyaient et couvraient de parfums et d'huiles. Toutes ces parties du monument romain sont à peu près telles que les ont fait connaître Vitruve, Quatremere de Quincy et Pelet ; mais ce que nous signalons encore comme preuve de l'utilité des recherches archéologiques pour l'avancement des sciences et de l'histoire, c'est que de l'examen du sol est née pour M. Raikem, et probablement pour les érudits, la solution d'une question longtemps controversée. On ignorait si les thermes de Volterra étaient de construction étrusque ou romaine, s'ils avaient été bâtis dans les premiers siècles de la République ou postérieurement. M. Raikem a étudié attentivement les fragments de mosaïque et de cette étude a pu conclure qu'ils constituent véritablement une espèce particulière de pavé mosaïque dont Pline parle dans son *Histoire naturelle*, liv. xxxvi chap. xxv, et dont il fait remonter l'invention à la fin de la troisième guerre punique.

» Comme travaux qui ont pour objet l'utilité publique, il faut citer en première ligne un mémoire sur la Meuse et la dérivation de ce fleuve. C'est un travail important à cause de sa valeur scientifique, mais touchant peu aux intérêts et aux questions récemment agitées autour de nous et pour nous.

» En seconde ligne un mémoire sur les dégats causés par les chenilles et autres insectes, tant dans les forêts résineuses que dans les bois feuillus. L'auteur, homme spécial, M. Dechesne, examine l'état de la législation

(loi du 26 ventôse an iv), relative à l'échenillage, et, après avoir tracé à l'aide des données scientifiques un règlement de police, propose ses moyens de préservation ou de destruction qui sont, indépendamment de l'échenillage : de brûler les chrysalides ;

» D'allumer de petits feux pendant la nuit ;

» D'établir un cordon sanitaire avec de la chaux vive entre la partie affectée et celle qui ne l'est pas ;

» De faire retourner le sol ;

» De ne porter aucune atteinte aux oiseaux de passage qui se nourrissent ordinairement de chenilles.

» Pour les insectes hylophitres ou ravageurs des bois, M. Dechesne ne conseille que le prompt sacrifice de l'arbre atteint ;

» Le retournement du sol ;

» La recherche attentive des coleoptères nuisibles, principalement du 15 avril au 15 mai, et pendant la nuit où par des fumigations on peut en détruire une grande quantité.

» Une notice fort intéressante sur la ville de Liège et un assez grand nombre de pièces de poésie terminent le volume, dont l'envoi nous a été précieux, et parce que l'académie de Liège est une nouvelle société correspondante, comme je le disais en commençant, et parce que vous penserez sans doute avec nous que, plus les tendances générales écartent l'homme des veilles studieuses, plus il est nécessaire dans l'intérêt de la société, plus il est juste d'applaudir aux courageux efforts de ceux qui veulent y ramener par leur exemple. »

M. Teulon donne lecture d'une traduction en vers français des deux premiers actes d'une comédie de Térence. L'académie remarque avec quel art le poète latin, si gracieux et si délicat, a su, à l'aide des teintes douces, d'une gaité vive encore, mais plus tempérée que celle de Plaute, traiter des situations que l'extrême liberté des mœurs théâtrales pouvait permettre aux Romains, mais que repoussent aujourd'hui nos habitudes plus contenues et plus réservées. L'Acadé-

mie, qui a écouté cette lecture avec une faveur marquée, demande à M. Teulon de continuer dans les prochaines séances ses intéressantes communications.

M. Pelet annonce à l'Académie deux récentes découvertes. On vient de trouver à Arles une mosaïque à laquelle cette ville attache avec raison beaucoup de prix, d'abord parce que c'est la première qui y ait été rencontrée, et parce qu'elle offre une figure vraiment remarquable par sa dimension presque de grandeur naturelle et par sa pose, ses armes, et surtout par sa coiffure. Cette coiffure consiste en une couronne radiée composée de dards et assez semblable au casque de Pluton, *orci galea*, dont il est fait quelquefois mention, mais dont jusqu'à présent la représentation sur médailles ou bas-reliefs était si rare.

L'autre découverte a été faite à Nîmes même. C'est un vase en plomb contenant une grande quantité de médailles d'argent d'un même module, que M. Pelet s'occupe à étudier en ce moment. S'il faut en juger par les 40 qu'il a examinées et reconnues sans trop de difficulté, ce serait un précieux accroissement à la collection, qui fut si malheureusement enlevée et que recommencerait volontiers l'administration municipale.

M. Salles fait, au nom de la commission chargée de préparer la réponse à la lettre de M. le Maire de Nîmes, le rapport suivant entendu avec un vif intérêt :

« Messieurs,

» La commission que vous avez nommée dans votre dernière séance s'est assemblée le mardi 18, et dans le local ordinaire de vos réunions.

» Etaient présents :

» MM. Durand, *président*, Girard, *vice-président*, Teissier, Pelet, Nicot, Jules Salles.

» M. le secrétaire perpétuel a ouvert la séance en rendant compte d'une conversation qu'il a eue avec M. le Maire, dans laquelle il a cherché à se bien

pénétrer de la pensée qui avait dicté la lettre adressée au Président de l'Académie.

» La commission, après avoir reçu toutes les explications désirables à cet égard, s'est immédiatement occupée des questions qui lui avaient été soumises.

» Elle avait d'abord à émettre son avis sur les noms que l'administration municipale a l'intention de faire graver sous chacune des statues qui ornent la fontaine monumentale de l'Esplanade. — En second lieu, elle devait s'occuper du choix de l'inscription commémorative, qu'on aurait le projet de placer sur une ou plusieurs faces du piédestal supportant la statue de la ville de Nîmes.

» Avant de répondre à la première question, votre commission s'est demandée s'il était vraiment nécessaire d'inscrire une désignation quelconque sous chacune des figures allégoriques qui ornent le monument de M. Questel.

» Aucun de nos concitoyens n'ignore le nom des cours d'eau que l'artiste a voulu personnifier par ces statues symboliques; quant à l'étranger, accidentellement de passage dans notre cité, il n'ira pas rechercher si telle nymphe représente bien la fontaine d'Eure, telle autre la fontaine de Némausus: il se contentera d'admirer l'ensemble gracieux du monument, la forme, l'expression, le modelé des marbres. Il est vrai qu'un grand nombre d'entre eux s'enquerront avec admiration du célèbre sculpteur qui a su tailler dans le Carrare, donner au marbre tant de force et tant de grâce, mais tous comprendront qu'on a voulu représenter dans ce groupe charmant, des rivières et des fontaines, et pas un ne s'inquiètera de la désignation de chacune des figures qui le composent.

» Un membre prend la parole pour soutenir l'opinion contraire. Suivant lui, un monument public, étant en quelque sorte un enseignement historique, ne saurait parler trop clairement aux yeux, et il ne faut négliger aucun moyen propre à éclairer l'intelligence, dès que le moindre doute est possible. Certainement il n'est pas difficile de distinguer le Rhône du Gardon dans ces

deux hommes , dont l'un , grave et puissant , annonce toute la majesté d'un grand fleuve , tandis que l'autre , bouillant de toute la fougue juvénile , personnifie admirablement l'impétuosité capricieuse d'une rivière qui se sent à l'étroit dans son lit de rochers. Mais en sera-t-il de même pour les deux nymphes dont les attributs assez vagues pourraient s'appliquer presque aussi bien à l'une ou à l'autre fontaine , et convenir même à toutes les sources paisibles et bienfaisantes qui ont le double privilège de féconder le sol de notre département et d'avoir inspiré des chants poétiques ? Non , bien certainement , l'hésitation sera inévitable , et vous fournirez un sujet éternel à la discussion , si vous n'incrutez pas leur baptême sur le socle qui est à leurs pieds.

» D'autres membres combattent vivement cette manière de voir. Ils ajoutent qu'il a pu entrer dans la pensée de l'architecte d'inscrire leurs noms sous les statues , mais que telle n'est point l'opinion de M. Pradier , opinion qui doit naturellement peser d'un grand poids dans la balance. Ils citent encore à l'appui plusieurs monuments analogues sur lesquels aucun nom n'a été gravé ; ainsi : la fontaine Molière , à Paris , où le même artiste a sculpté deux figures allégoriques , *la Comédie sérieuse* et *la Comédie enjouée* ; la fontaine de Grenelle , la plus monumentale de toutes celles qui embellissent la capitale ; les statues colossales de fleuves et de rivières qui décorent le jardin des Tuileries , et celles qui personnifient le Rhône et la Saône dans le vestibule de l'hôtel-de-ville de Lyon ; enfin les nombreux monuments en ce genre qui sont à Rome , la ville modèle pour la profusion et la distribution des eaux. Dans tous , les statues qui en font l'ornement ne sont pas désignées autrement que par leurs attributs.

» Aussi votre commission , éclairée par cette discussion et forte de telles autorités , a été unanime pour émettre le vœu qu'aucun nom ne fût inscrit sous les statues de la Fontaine de l'Esplanade.

» Toutefois , dans le cas où l'administration muni-

cipale ne partagerait pas cette opinion, et persisterait dans sa première idée, votre commission, pour satisfaire aux convenances et répondre catégoriquement à la demande qui lui a été faite par M. le Maire, s'est occupée de rechercher la traduction latine qu'il serait convenable de placer sous les quatre statues assises. Ce serait alors :

*Rhodanus, Vardo, Nemausa, Ura.*

La ville de Nîmes seule resterait sans inscription, d'abord pour éviter toute confusion avec la fontaine, en second lieu, parce que ses attributs la caractérisent suffisamment, et que ses armoiries gravées sur le bouclier sont pour elle la plus claire signature.

» Cette première discussion étant épuisée, votre commission a passé à la deuxième question : *Quelle inscription commémorative doit-on graver sur le monument lui-même ?*

» Ici, Messieurs, s'est encore présentée la même question préalable : est-il nécessaire, ou plutôt est-il convenable de placer en évidence une inscription quelconque ?

» Bien que la question ne nous ait pas été présentée sous ce point de vue dans la lettre de M. le Maire, votre commission a cru devoir la soulever et la discuter d'une manière sérieuse. Puisque l'administration municipale a eu assez de confiance en ses lumières pour la consulter sur le choix et la rédaction de cette inscription, nous avons voulu faire connaître toute notre pensée à cet égard, jugeant qu'il n'était pas de la dignité de votre compagnie de rechercher une inscription, dans le cas où sa conviction intime serait qu'il est convenable de n'en mettre aucune.

» Votre commission s'est donc occupée de ce dernier sujet ; elle s'est demandé si quelques phrases latines ou françaises, rappelant rapidement l'histoire de l'érection du monument et les noms des hommes qui ont présidé à cette construction, seraient placées sur l'une des faces du cube de pierre contre lequel s'appuient les quatre statues allégoriques.

» Sa réponse unanime a été négative ; elle a pensé que cette inscription , loin d'être nécessaire , pouvait au contraire , dans certaines circonstances , devenir nuisible au monument , et nous ne doutons pas , Messieurs , que vous ne partagiez notre conviction quand vous connaîtrez les motifs qui l'ont déterminée.

» On ne saurait en effet se montrer trop circonspect quand il s'agit d'une chose qui doit parler sur la place publique. Il est difficile de prévoir tous les effets des passions populaires , tous les revirements subits que quelques années peuvent amener , et l'histoire des révolutions est là pour nous montrer combien est inconstante la faveur des multitudes.

» On pourrait , sans remonter bien loin , trouver , dans notre propre cité , un exemple frappant de cette déplorable versatilité , et nous ne saurions sans trembler nous arrêter à l'idée que quelques noms gravés sur la splendide fontaine dont nous devons nous enorgueillir , pourraient dans un moment donné , être , pour ce riche travail , une cause de destruction et de ruine.

» On retrace sur une simple colonne le but et l'histoire de son érection ; mais ici toute explication serait entièrement superflue. Ce monument n'est-il pas assez complet ? ne parle-t-il pas assez aux yeux pour qu'il ne puisse se passer d'une froide inscription ? — On dirait que l'architecte l'a compris , tant il s'est appliqué à rapprocher les ornements et à diminuer la place qui pourrait au besoin recevoir quelques lignes , lignes , du reste , qu'on se verrait obligé de graver en si petits caractères qu'elles seraient à peine lisibles au point de vue où le spectateur devra se placer , pour embrasser d'un seul coup-d'œil l'ensemble du monument.

» S'il fallait , comme dans la première question , consulter les précédents et s'autoriser de l'exemple d'autres monuments de ce genre , nous pourrions vous citer les fontaines des places Louvois et de St-Sulpice , ouvrages de l'architecte Visconti , toutes celles de la place de la Concorde et des Champs-Élysées , enfin , la belle fontaine qui s'élève au milieu du marché des

Innocents. Sur aucune vous ne trouverez d'inscription commémorative.

» Ce n'est pas à dire que votre commission repousse d'une manière absolue la pensée de l'administration municipale. Elle trouve, au contraire, qu'il est éminemment juste et raisonnable de léguer à la postérité le nom des hommes dévoués qui ont présidé à la construction et à l'inauguration de notre riche fontaine, aussi bien que celui des artistes éminents, au talent desquels nous devons de si magnifiques travaux. Mais, persistant dans les pensées de prudence qui lui font proscrire toute inscription gravée d'une manière évidente au-dessus des vasques, elle désirerait que l'on se bornât à une inscription simple et brève, tracée sur une plaque de bronze de petite dimension, que l'on appliquerait de façon à ce qu'elle n'attirât point les regards et ne nuisit pas à l'effet pittoresque de l'ensemble.

» C'est ainsi qu'en sauvant le monument d'une éventualité fâcheuse et malheureusement possible dans nos temps agités, on désignerait suffisamment à la reconnaissance des générations futures le nom de ceux à qui elles devront cette fontaine si digne par ses proportions monumentales et ses riches décorations de s'élever à côté des ruines romaines qui font l'orgueil de notre cité.

» Tel a été l'avis auquel l'unanimité de votre commission s'est rangée et le vœu qu'elle nous a chargé d'exprimer à l'administration municipale. »

L'Académie adopte unanimement l'avis de la commission et décide que le rapport sera adressé à M. le Maire de Nîmes.

M. le capitaine Colson lit la note suivante sur trois monnaies d'or mérovingiennes, trouvées à Nîmes, en 1850 :

« Messieurs,

» Les trois petites monnaies que j'ai l'honneur de vous présenter ont été trouvées à Nîmes dans le cou-

rant du mois de septembre dernier ; leurs types et leurs légendes prouvent qu'elles sont contemporaines des rois mérovingiens , et que deux d'entr'elles appartiennent au midi de la France.

» Les premiers chefs des Barbares établis dans les Gaules n'apportèrent aucun changement dans le système monétaire , ni même dans les formes extérieures des monnaies alors en usage dans tout l'empire romain. L'effigie , le nom et les titres des empereurs continuèrent à y être placés comme au temps où les Gaules faisaient partie intégrante de l'empire. Bientôt les rois Goths, Francs et Burgundes, tout en conservant sur les monnaies qu'ils faisaient fabriquer les types et les légendes de l'empereur régnant , placèrent dans le champ du revers ou dans le corps des légendes des lettres surabondantes et des sigles dont la lecture a été tout récemment tentée par M. Duchalais. Déjà M. de Lagoy avait déchiffré la plupart des monogrammes des monnaies de bronze de très-petit module qui se trouvent assez fréquemment dans le midi de la France , et il y avait reconnu les noms des rois Goths dont la domination s'étendit sur cette partie des Gaules.

» Les interprétations de ces savants antiquaires ont donné un grand intérêt à des monnaies jusqu'alors peu recherchées.

» L'un des triens que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux présente dans les légendes cette altération qui caractérise le premier monnayage des rois Francs. Il est un de ceux que M. Duchalais attribue à Clovis 1<sup>er</sup>. J'en possède un autre sur lequel les trois dernières lettres de la légende ordinaire du revers sont remplacées par AVR que M. Duchalais lit *AVRelianis*.

» Quoiqu'il en soit de ces interprétations , les successeurs de Clovis s'affranchirent peu à peu de l'imitation servile des monnaies impériales. Sous Dagobert , Théodebert et Sigebert , l'effigie et le type des monnaies Frankes sont encore ceux des monnaies Romaines , mais les légendes offrent exclusivement les noms et les titres des nouveaux conquérants. Voici un trien de Sigebert II , qui rentre dans cette catégorie.

» On y voit d'un côté le profil impérial lauré, tourné à droite, avec la légende SEGIBERTVS (pour *Sigebertus*); de l'autre, le mot VICTVRIA autour d'une couronne renfermant une croix haussée sur un globe, type ordinaire des monnaies impériales de cette époque. La croix est accostée des lettres M-A initiales de *Massilia*. C'est la continuation du type du roi Dagobert à Marseille.

» Bientôt les monnaies royales mérovingiennes affectèrent des types complètement indépendants. Tels sont ceux de Caribert, de Dagobert II, de Clotaire III, etc. Ce trien, au nom de Sigebert, offre un exemple de cette époque de la numismatique Mérovingienne. Il présente au revers le type particulier aux monnaies du Gévaudan; au droit une tête diadémée avec la légende SIGIB...; aux revers, un calice à deux anses ayant autour le mot GVALETANO et à l'exergue BAN.

» On sait que le plus grand nombre des monnaies Mérovingiennes ne présentent point de nom royal, mais seulement celui de l'officier monétaire et du lieu de fabrication. Ces curieux triens, sans nom royal, sont évidemment postérieurs à la première époque du monnayage Mérovingien; leur attribution certaine pourra jeter un grand jour sur la géographie historique de la France. »

---

*Séance du 12 avril.*

M. le président distribue divers recueils, et M. Rolland lit ensuite ce rapport :

« Messieurs,

» En tête des mémoires de l'Académie de Lyon, dont j'ai à vous rendre compte, se trouve placée l'histoire

de cette Académie par M. Grandperret, son secrétaire perpétuel.

» En voici le début :

« L'Académie royale des sciences, belles-lettres et  
 » arts de Lyon, la plus ancienne et l'une des plus cé-  
 » lèbres de France, a soutenu jusqu'ici sa renommée  
 » et son rang par la seule importance de ses travaux  
 » et par le mérite des hommes éminents qu'elle a tou-  
 » jours comptés dans son sein. Les riches matériaux  
 » dont elle aurait pu composer des volumes d'une  
 » haute valeur sont encore accumulés dans ses archi-  
 » ves et dans les portefeuilles de ses membres. Dé-  
 » terminés, enfin, par le désir d'être plus utile, à  
 » sortir du rôle trop modeste où elle s'est tenue si  
 » longtemps renfermée, elle commence aujourd'hui la  
 » publication de ses *mémoires* avec la confiance de  
 » mieux servir son pays, d'obtenir l'estime des per-  
 » sonnes qui cultivent les sciences, la littérature et les  
 » beaux-arts, et de contribuer, autant qu'il dépend  
 » d'elle, à jeter un plus vif éclat sur la grande et belle  
 » cité de Lyon. »

» Ces lignes étaient écrites en 1845, mais le premier volume de ces mémoires porte la date de 1848. Ainsi, la plus ancienne académie de France, dans la seconde ville du royaume, avait traversé les grandes périodes si littéraires du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, les agitations et les luttes suscitées par une école de novateurs, sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, sans se communiquer au-dehors, sans rien publier de ses travaux. C'est en l'année 1848 que, pour la première fois, le monde des lettres la voit sortir de son isolement et de son silence. Elle aurait pu rencontrer une date plus heureuse.

» Le récit historique que nous présente M. Grandperret est rempli de détails intéressants. D'après lui, les glorieux souvenirs des assemblées où la civilisation romaine donnait de si nobles aliments à l'intelligence des peuples gaulois, devant l'autel de *Lugdunum*, ne furent jamais perdus dans l'esprit des

Lyonnais, et au xvi<sup>e</sup> siècle, des hommes instruits et laborieux voulant rallier leur époque aux temps littéraires d'Auguste, de Drusus et de Claude, en reconstituant l'antique Athénée, se réunirent pour cultiver en commun les lettres et les sciences, et donnèrent à leur société le titre d'*Athenœum lugdunense restitutum*.

» La nouvelle académie vit bientôt ses travaux interrompus par les troubles de la ligue. Elle se reconstitua sous Henri iv, resta ensuite longtemps dissoute, et n'acquies une importance véritable qu'en 1724, lorsque le maréchal de Villeroi obtint de Louis xv des lettres-patentes portant approbation et autorisation de continuer les assemblées sous le nom d'Académie des Sciences, des Belles-Lettres et des Arts.

» Je ne suivrai par M. Grandperret dans son tableau même rapide des circonstances les plus solennelles qui marquèrent l'existence de cette société, ni des écrivains qui lui donnèrent le plus d'éclat; mais pour bien faire apprécier son importance, il me suffira de la célèbre institution de la *Martinière*, à laquelle elle prit tant de part.

» Le major-général Martin, né à Lyon en 1732, et mort dans les Indes en 1800, avait acquis une immense fortune, dont il réserva une partie, la somme de deux millions, pour être employée à une institution de bien public dans sa ville natale. Aux termes de son testament, les académiciens de Lyon furent chargés de donner le plan de cette institution. Cette clause, si honorable pour l'Académie, devint la cause de divers conflits d'attributions entre elle et l'administration municipale; et quand le nouvel établissement destiné à l'enseignement des arts industriels et mécaniques fut fondé sous le nom d'*Ecole de la Martinière*, ce ne fut qu'après de longs débats que l'Académie put faire prévaloir son droit d'en rédiger elle-même le plan malgré les prétentions d'une municipalité jalouse, en se réservant même d'y apporter toutes les modifications que pourraient à l'avenir exiger l'expérience et les progrès du temps.

» M. Grandperret mentionne dans son récit les

nombreuses libéralités dont l'Académie de Lyon fut l'objet , et s'étend avec complaisance sur un certain concours ouvert par la générosité de l'abbé Raynal. Il s'agissait d'un prix de douze cents francs proposé à l'auteur qui traiterait le mieux cette question : *Quelles vérités et quels sentiments importe-t-il le plus d'inculquer aux hommes pour leur bonheur?* On était en 1792. Le prix fut adjugé à M. Daunou , qui devint plus tard membre de l'Institut. Le mémoire d'un tout jeune homme figurait à ce concours sous le n° 15. *Ce mémoire , disait un juge , est un songe très-prolongé. C'est peut-être , disait un autre juge , l'ouvrage d'un homme sensible , mais il est trop mal ordonné , trop décousu et trop mal écrit pour fixer l'attention.*

» Son auteur était le jeune Bonaparte.

» Or , voici comment Napoléon s'en est exprimé lui-même , à Ste-Hélène :

« Quand je montai sur le trône , bien des années  
 » après , je parlai de cela par hasard à Talleyrand. Il  
 » envoya un courrier à Lyon pour chercher ce mor-  
 » ceau ; il parvint facilement à le retrouver. Un jour,  
 » comme nous étions seuls , il tira le manuscrit de sa  
 » poche , et , croyant me faire la cour , me le remit  
 » entre les mains , en me demandant si je le connais-  
 » sais. Je reconnus aussitôt mon écriture et je le jetai  
 » au feu où il fut consumé , en dépit de Talleyrand ,  
 » qui ne put le sauver. Comme il ne l'avait pas fait  
 » copier auparavant , il parut très-mortifié de cette  
 » perte. J'en fus , au contraire , fort satisfait , parce  
 » qu'il abondait en sentiments républicains et conte-  
 » nait quelques principes libéraux que je n'aurais pas  
 » été flatté qu'on pût m'accuser d'avoir eus dans ma  
 » jeunesse. »

» Ce désaveu si complet , trop complet peut-être , ne pourrait-il pas nous servir d'enseignement pour nos Brutus contemporains ? Combien de fois l'œuvre du despotisme n'a-t-elle pas emprunté le langage exagéré de la liberté ! Du reste , Messieurs , l'empereur fut ici joué par son ministre. Talleyrand avait

gardé une copie de ce mémoire , qui fut imprimé en 1826.

» Dans un travail consciencieux sur *l'origine du langage et ses rapports avec la pensée* , M. Bouillier a consigné quelques observations que je trouve pleines de justesse. « Deux opinions , dit-il , sont en présence » sur cette question. L'une appartient à l'école sensualiste du dernier siècle , et a pour représentant » Condillac. L'autre appartient à une école qui s'est » développée en France au commencement du XIX<sup>e</sup> siècle , et qui est généralement connue sous le nom » d'école théologique; elle a pour principaux représentants M. de Maistre et M. de Bonald. Selon Condillac , le langage est d'invention humaine ; non le » langage d'action qui consiste en certains cris , certains gestes , mouvements instinctifs et qui varient » selon nos diverses sensations ; mais le langage parlé , » pour lequel il aurait fallu bien du temps et le travail » de plusieurs générations. L'école théologique prétend , au contraire , que l'homme ne peut penser » sans le langage , que la pensée suppose la parole , » qu'aucune pensée n'a pu précéder la parole , que » toutes les familles de langues ont des radicaux communs qui tous supposent une langue primitive donnée à l'homme , que le langage n'a pu être inventé , » ni par un homme qui n'aurait pu se faire obéir , ni » par plusieurs qui n'auraient pu s'entendre les uns » les autres ; que , par conséquent , le langage est d'origine divine ; que c'est un don surnaturel fait par Dieu » à l'homme après sa création. »

» M. Bouillier examine et combat ces deux hypothèses , et , à leur place , il propose une solution qui s'écarte autant de l'une que de l'autre école ; car il pense que le langage n'est pas d'origine divine au sens de l'école théologique , et n'est pas d'origine humaine au sens de l'école sensualiste. D'après lui , l'homme , dès le commencement , a parlé parce qu'il était dans sa nature de parler , parce qu'il était constitué , organisé pour parler. Il se refuse à croire avec Condillac que l'organe de la voix humaine n'a pu être plié que très-diffi-

cilement à l'articulation ; qu'au contraire, l'articulation était sa fin naturelle, une loi de notre nature physiologique, et qu'il n'a pas eu besoin d'une longue éducation pour y être façonné. Le langage est donc bien un produit de l'activité humaine, mais un produit naturel, un produit nécessaire, et non un produit arbitraire, accidentel et de convention.

» M. Bouillier réfute ensuite l'argument fondamental de l'école de M. de Bonald et de M. de Maistre, ce sophisme qui consiste à dire que le langage est nécessaire à la pensée, que l'homme ne peut penser sans la parole ou les signes de la parole, comme si la pensée n'était pas indépendante de la parole et ne pouvait se développer en nous par le simple rapport des sens ! C'est, ce me semble, abuser étrangement du principe moral et religieux de l'intervention divine et en faire une application bien étroite que de supposer Dieu auteur de la parole et créateur immédiat d'une langue primitive d'où découleraient toutes les autres langues. Sans doute il en est l'auteur, mais dans ce sens seulement qu'il nous a donné un cœur pour sentir, une intelligence pour réfléchir et comparer, et un organe pour articuler, pour traduire nos sensations et nos pensées.

» Je regrette que M. Bouillier ait passé sous silence le nom de l'écrivain qui peut-être a étudié le plus profondément cette question. Je veux parler d'une des gloires de notre pays et de l'ancienne académie de Nîmes, de Court de Gebelin, l'auteur du *Monde primitif analysé et comparé avec le monde moderne*. Cet ouvrage, dont le cadre était immense, et qui, malheureusement, est resté inachevé, contient un volume consacré tout entier au développement de la question dont se sont occupés Condillac et l'école théologique : c'est l'*Histoire naturelle de la parole*. Suivant Gebelin, la parole est née avec l'homme ; elle lui a été donnée par la nature : ainsi les règles qui en dirigent l'usage ne sont point arbitraires ; ce ne sont que des modifications de principes immuables.

» LE BONHEUR, ce je ne sais quoi indéfinissable qui

reste toujours le plus grand des problèmes , et après lequel nous courons tous par les mille routes différentes de la sagesse et de la folie , de la tempérance et de la volupté , de la guerre et de la paix , du calme et de l'agitation , de la dissipation et de l'avarice , du plaisir et même de la douleur ; *le bonheur* a inspiré à M. Benoit un petit poème qui , sous le titre d'*Épître à un ami* , renferme des détails assez remarquables et des aperçus , peu nouveaux à la vérité , mais très-bien indiqués. Je préférerais , pour la forme et surtout pour le fond , cette œuvre au poème en plusieurs chants qu'Helvétius composa sur le même sujet. L'illustre écrivain et fermier-général du siècle dernier avait répandu dans son essai poétique une philosophie douce et aimable , mais un peu trop épicurienne. A quelle formule pourrait-on s'arrêter pour définir *le bonheur* ? Epicure le plaçait dans la satisfaction de l'âme et dans l'éloignement de la douleur ; Aristote dans les opérations de l'âme fondées sur une vertu parfaite ; Platon dans la vertu. Shakspeare , dans un accès de misanthropie , tranche cruellement la question en faisant dire à l'un de ses personnages cette parole qui semble la négation du désespoir : « Le bonheur est de n'être pas. »

» Discourant à son tour sur cette immense question , M. Benoit ne conclut pas , et il a raison. Je crois , pourtant , Messieurs , que vous entendrez avec quelque plaisir les vers qui terminent et résument son poème :

Fuir le bruit et l'éclat , le monde et ses entraves ;  
 De la fortune assez pour n'être point esclaves ,  
 Pas assez cependant pour payer des flatteurs ;  
 Un ami , s'il se peut , un verger et des fleurs ;  
 L'étude , le travail , une femme bien chère ,  
 Des enfants élevés sous les yeux de leur mère ,  
 Dont l'esprit et le cœur à la vertu formés  
 Vous rendent en épis les grains par vous semés ;  
 Voilà , mon vieil ami , la source la plus pure  
 Du bonheur échappé des mains de la nature.  
 Ecartez loin de vous ces rêves enchantés  
 De bonheur éternel et de félicités ,  
 Chimère que poursuit , présomptueuse et vaine ,  
 Depuis quatre mille ans la pauvre espèce humaine.  
 Non , ce bonheur profond , sans limite , absolu ,

Qu'autrefois j'enviais , que vous avez voulu ,  
 Que sans doute l'Hébreu , sous les pas de Moïse ,  
 A cherché sous le nom de la terre promise ;  
 Cet immense bonheur que tout homme a rêvé ,  
 Il n'est point ici bas : Dieu se l'est réservé.

» Les limites que je dois assigner à ce travail m'obligent à passer rapidement sur les autres morceaux qui complètent le premier volume et qui ont constamment captivé mon intérêt. Je mentionnerai donc trois mémoires sur les Scythes, les Sarmates, les Venèdes et les Slaves , dus à la plume du savant professeur M. Eichhoff ; un discours d'ouverture par M. de Polinière , précédant un rapport de M. Grandperret sur des médailles fondées par M. Fulchiron en faveur des chefs d'atelier et ouvriers les plus distingués par leur bonne conduite et leur habileté ; un autre rapport de M. Chenavard sur des médailles fondées par M. le prince Lebrun ; une *Relation d'un voyage en Grèce et dans le Levant* , également par M. Chenavard ; une *Promenade dans les Alpes* , par M. de Mouterot ; un *Eloge de M. Devillas* , qui sut réunir en lui toutes les qualités du négociant intègre , du citoyen dévoué et du littérateur aimable ; une *Etude comparative sur les Etats-Généraux de France et les Parlements d'Angleterre* , morceau malheureusement incomplet à cause d'une maladresse du brocheur qui a oublié les premières pages. Le volume est terminé par une notice de M. Nolhac sur la hache sculptée au haut de plusieurs monuments funèbres. Dans un précédent rapport sur les mémoires de l'Académie de Dijon , j'ai déjà eu l'honneur de vous faire connaître les idées inspirées par le même sujet à cet archéologue.

» Au commencement du second volume , M. François présente , dans un style énergique et chaleureux , quelques considérations sur le démembrement de la Pologne. Ce qui fit la ruine de ce malheureux Etat , ce fut de n'avoir été ni monarchie ni république , mais une anarchie permanente. Le plus grand vice de sa constitution était dans le *liberum veto*. Il suffisait , pour rompre une diète , qu'un seul noble s'absentât ou préférât le mot sacramentel *veto* : l'assemblée se séparait,

coutume funeste qui , égalant le pouvoir d'un seul au pouvoir de tous , est plus fatale à la liberté qu'elle invoque que la tyrannie elle-même. Après avoir tracé un tableau animé des divers démembrements dont la Pologne fut la victime , l'auteur se demande si elle a été frappée au cœur , et , s'autorisant de plusieurs exemples fournis par l'histoire , il répond qu'elle vivra. Voici la conclusion ; n'est-elle pas plus spécieuse que rationnelle ?

« Ouvrons au hasard une carte du x<sup>e</sup> siècle , comparons-la à l'Europe du xix<sup>e</sup> , nous retrouvons les mêmes peuples à la même place ; leurs limites ont pu changer , ce n'est plus le même fleuve , le même mont qui les borne , mais le peuple existe et dure ; pas un n'a disparu. Quelques-uns sont nés : la Suisse , la Hollande , la Prusse. Pas un qui manque , et seule la Pologne manquerait pour toujours ! Non ; car l'esprit de la Pologne vit toujours ; car le cœur de la Pologne bat toujours ; car la Pologne , qui n'avait certes démérité ni de l'histoire , ni de la civilisation , ne peut pas avoir dit son dernier mot. Allez ! la nationalité polonaise est garantie par quelque chose de plus fort que nos traités inexécutés , que nos vœux stériles , que notre sympathie annuelle ; elle est garantie par la loi de l'histoire ; elle est garantie par la loi du christianisme , gage assuré d'immortalité pour les peuples comme pour les individus ; elle est garantie par les lois de Dieu. »

« Dans le mémoire suivant , M. Bouillier a entrepris une tâche vraiment trop facile ; c'est la réfutation de l'hypothèse cartésienne des *bêtes machines*. Il me semble presque puéril de prendre au sérieux cette fantaisie , ou , si l'on aime mieux , cette erreur d'un grand génie. Descartes était-il bien de bonne foi , quand il assimilait les animaux à de simples machines soumises aux lois générales de la mécanique , comme celles qui sortent de la main des hommes , et qu'il leur refusait tout sentiment , toute intelligence ? La Fontaine , dans deux charmantes fables , l'une intitulée *Les deux Rats* , le *Renard et l'OEuf* , l'autre : *La Souris*

*et le Chat-Huant*, fait justice de cette étrange hypothèse, et la vraie philosophie, celle du bon sens, montre ici sa supériorité !

» M. Bouillier résume avec bonheur et netteté l'opinion de Leibnitz, à laquelle il se rattache. « L'âme » de l'animal, dit-il, est comme la nôtre, une force » indivisible et simple. Mais, tout en étant de même » nature que la nôtre, elle en diffère profondément » par le degré et par la destinée. Les animaux les plus » parfaits sentent, perçoivent, se souviennent, asso- » cient des idées ; mais ils ne raisonnent pas, ne ré- » fléchissent pas, ne généralisent pas et ne conçoivent » ni l'infini ni l'absolu. Les âmes des hommes et celles » des animaux diffèrent, non par la nature mais par » le degré. C'est ce degré qui constitue la différence » entre l'immortalité qui nous est propre et l'immor- » talité de l'âme de l'animal. En tant que simple, » l'âme de l'animal est impérissable, mais ce n'est » pas à dire qu'elle soit immortelle comme l'âme hu- » maine. L'âme de l'animal n'est pas douée de liberté » morale ; elle n'a pas encore pris, pour ainsi dire, » possession d'elle-même ; elle ne s'est pas élevée à » la personnalité ; en conséquence, si elle est immor- » telle, elle est immortelle sans le savoir. L'âme hu- » maine, au contraire, survit au corps avec le senti- » ment de sa personnalité. Elle est immortelle et sait » qu'elle est immortelle. Enfin, d'après les expres- » sions mêmes de Leibnitz, les âmes des bêtes n'ont » qu'une immortalité métaphysique, tandis que l'im- » mortalité morale est réservée à l'âme humaine. »

» Les malheurs des poètes épiques ont inspiré à M. Eichhoff quelques pages remplies d'élévation et de mélancolie. Il établit avec raison que la poésie lyrique et la poésie dramatique, l'ode et le drame brillent ordinairement à des époques de repos prospère, où le souvenir des grandes luttes se prolonge, mais pour donner plus de charmes à la paix. C'est ainsi que Pindare et Sophocle ont traversé la courte période qui sépara en Grèce la guerre médique des désastres de la guerre civile ; que Térence parut à Rome après l'a-

baissement de Carthage, Horace après la victoire d'Actium. C'est ainsi que, chez les modernes, Pétrarque a vu l'Italie pacifiée, Shakspeare a célébré la gloire de l'Angleterre; c'est ainsi que Corneille, Racine et Molière saluèrent dans Louis XIV, l'arbitre de l'Europe.

» Telle n'est pas la destinée des poètes épiques, qui presque tous ont vécu au milieu de grandes catastrophes, ont senti l'impérieux besoin de s'élever par un sublime essor au-dessus des terrestres misères, et de résumer dans leurs chants une vie d'épreuves, d'illusions, de soupirs et de combats.

» L'auteur nous montre d'abord Homère, qui a célébré dans l'*Iliade* le duel de l'Asie et de l'Europe, la gloire passée de ces monarchies grecques dont ses yeux durent voir le déclin, dont l'écrasement accabla sa vieillesse réduite à l'abandon et à la cécité. Ensuite vient Virgile à qui le malheur ne fut certes pas inconnu lorsque dans une jeunesse inquiète, balloté çà et là au vent des guerres civiles, tantôt il plaidait pour un père dépouillé, tantôt il défendait sa propre vie. Plus tard c'est le Dante errant sans cesse de ville en ville, de palais en palais, sans repos, sans patrie. C'est Camoens, le chantre des *Lusiades*, mutilé par la guerre, méconnu et banni jusqu'au fond de l'Orient, et portant à travers les vagues en fureur ce manuscrit précieux dont il dote un pays qui le repousse. C'est le Tasse, victime de sa faiblesse, de son cœur, et achetant la gloire au prix de sa liberté, de son repos et de sa vie. C'est enfin Milton, l'orgueil de l'Angleterre, qui s'associe à son tour à ces grands génies par une noble communauté d'infortunes, échappe au souvenir des dissensions de son pays par la méditation de la Bible et la création du plus sublime des poèmes.

» De la poésie épique à la poésie dramatique, la transition est des plus naturelles et elle m'amène au discours de M. Legeay sur *l'esprit moral de la tragédie antique*. L'auteur, qui est professeur de littérature ancienne, semble avoir trop cédé à l'impulsion de ses études, et dans son appréciation un peu sévère, les poètes modernes sont trop sacrifiés à ceux de l'anti-

quité! Et encore quels poètes! Corneille, Racine, Voltaire! Pour ceux de la génération contemporaine, à ses yeux, ils sont comme n'étant pas. Empressons-nous d'ajouter que cette indifférence et cet oubli dédaigneux sont justifiés en grande partie. Qu'est devenue en effet cette belle littérature dramatique, qui fut jadis une des gloires de la France et qui aujourd'hui tend presque à devenir sa honte! M. Legeay n'établit donc un parallèle qu'entre les maîtres de notre scène classique et ceux du théâtre antique. A son point de vue, l'amour est une espèce d'idole à laquelle nos tragiques ont trop sacrifié. C'est le ressort ordinaire et presque inévitable de toute action. Nous en trouvons partout les peintures les plus séduisantes; il en résulte dans le style de nos œuvres dramatiques, même les plus belles, quelque chose de mou et de voluptueux, un ton efféminé que les anciens ne connaissaient pas. — Dans le drame antique au contraire, tout est religieux, moral, instructif et surtout patriotique. Née sous l'influence de la liberté, la tragédie est fille du lyrisme et de la muse épique. Les tragiques parurent après un assez long silence de l'épopée; mais ils traitèrent les mêmes sujets et ils eurent le même but, l'utile. Ils furent les précepteurs du peuple, et leurs auditeurs furent attirés à leurs spectacles par la persuasion qu'ils y trouveraient de bons et utiles enseignements.

» Après avoir constaté cette différence entre les deux théâtres, M. Legeay termine en exprimant le désir de voir notre scène devenir à son tour une école de patriotisme, de lumières et de vertus. Je concevrais peut-être cet espoir, si l'antipathie, ou du moins l'indifférence d'une société vieillie et blasée n'était assurée par avance aux généreux efforts des poètes qui voudraient ramener dans les esprits le goût du simple et de l'utile, le culte du juste et du beau.

» Aux premiers rangs de cette école d'écrivains si rares qui professent le culte du beau, je placerais M. Victor de La Prade, poète et prosateur des plus éminents et qui, dans une notice sur Ballanche consi-

déré dans sa vie et dans ses écrits, se révèle à nous d'une manière vraiment remarquable comme critique, comme penseur et comme philosophe. Cette notice est un chef-d'œuvre de style, d'appréciation juste, élevée et profonde, d'aperçus ingénieux, de pensées fines et délicates. Pour avoir pu nous révéler Ballanche avec tant de bonheur, pour nous initier si intimement aux secrets de son génie, il faut qu'il y ait entre M. de La Prade et l'illustre auteur d'*Antigone* une de ces affinités mystérieuses qui relient entr'elles certaines âmes, certaines intelligences, et perpétuent par une invisible filiation la chaîne des esprits d'élite.

» Cet homme dont il se plaît à nous raconter la vie intellectuelle et morale, cette nature délicate et malade, ce tendre et mystique philosophe, M. de La Prade nous le montre inclinant, dès son premier essor, vers les contrées rêveuses où l'âme se recueille et s'écoute elle-même, non point dans une égoïste contemplation de ses propres douleurs, mais avec une large sympathie pour les épreuves et les souffrances universelles. « Les rois de la pensée, nous dit-il, dont il fréquente » avec le plus d'amour les royaumes lumineux, c'est » tour à tour Virgile et Fénelon, Racine et Sainte-Thérèse, Pascal et Rousseau, Euripide et Job; tous » ceux qui ont eu des destinées humaines la révélation » la plus mélancolique et en même temps la plus consolante dans la tristesse. »

» Je n'essaierai pas de déduire devant vous avec M. de La Prade le système cosmogonique, historique et religieux de Ballanche, tel qu'il ressort de l'ensemble de ses ouvrages et surtout de son œuvre la plus importante, la *Palingénésie sociale*. Qu'il me suffise de vous dire que la doctrine concilie l'idée de la transmission nécessaire d'une vérité religieuse primitive, et l'idée du progrès de la société, l'idée d'un fait antérieur et divin, d'une action génératrice de Dieu et d'une coopération de l'homme; c'est l'humanité en possession d'elle-même par le don de la liberté, qui se relève graduellement de sa chute et parvient d'expiations en expiations, de progrès en progrès, jus-

qu'à la purification la plus complète et à la perfection à laquelle Dieu l'a destinée.

» Dans l'esprit de l'illustre philosophe, ce règne à venir d'un amour universel n'a aucune ressemblance avec ces utopies de bonheur terrestre, dont se repaît le matérialisme des sectes socialistes de notre époque. L'épreuve et la douleur ne seront point abolies. Ballanche ne promet ici bas la félicité ni à la société, ni aux individus. L'homme n'a pas été mis en ce monde pour être heureux, mais pour être grand. Ainsi vous voyez que l'idée chrétienne est le point fixe autour duquel gravitent toutes les doctrines de l'auteur de la *Palingénésie*; seulement, ajoute M. de La Prade, il garda vis-à-vis des traditions cette respectueuse indépendance d'une raison qui n'a jamais le droit de s'abandonner parce qu'elle vient de Dieu plus directement. Il est de ces hardiesse que se permettait la foi robuste des grands docteurs et qui encourent aujourd'hui l'anathème. Mais grâce à sa forme inoffensive, aux profondeurs qui le voilaient, il échappa aux emportements de ces croyants modernes dont l'orthodoxie est d'autant plus timorée qu'elle n'est souvent qu'un scepticisme, se faisant illusion à lui-même et qu'elle a besoin, pour être bien sûre de ses croyances, de se transformer en parti.

» Descendons de ces hauteurs métaphysiques, quittons Ballanche et M. de La Prade, et revenons sur la terre avec MM. Bouillier et Bonnardet, deux esprits très-nets et très-justes, auteurs de deux mémoires auxquels les circonstances actuelles prêtent un véritable intérêt. Dans le premier de ces travaux, M. Bouillier traite du rapport de la liberté et de la propriété, réfutant avec l'invincible logique du sens commun les sophismes de nos modernes réformateurs, et surtout les doctrines absurdes qui se produisirent au Luxembourg; il démontre que le droit de la propriété individuelle est enté sur le droit de la liberté individuelle, que cette dernière serait détruite pour l'homme, avec la faculté de produire à son gré et de disposer des produits de son travail, et qu'avec la liberté indi-

viduelle périrait la garantie essentielle de tous les droits sans exception. Si donc l'Etat se transformait en propriétaire unique, ce serait la pire de toutes les tyrannies et la plus avilissante; c'est lui qui réglerait la tâche, le repos, les plaisirs, les repas, l'emploi de chaque heure de la nuit et du jour de chaque citoyen. Chacun de nous ne serait qu'un automate dont l'Etat ferait mouvoir tous les ressorts, et au nom de la liberté nos socialistes nous imposeraient le plus dur esclavage.

» Le second travail est un rapport présenté par M. Bonnardet, sur l'éloge mis au concours de Benjamin Delessert. On se repose avec bonheur dans la contemplation du souvenir sacré de l'homme de bien par excellence, du chrétien sincère et éclairé, de l'immortel fondateur des caisses d'épargne. A propos de cette grande figure si vénérable et si glorieuse à la fois, M. Bonnardet se livre à des digressions tantôt graves, tantôt piquantes sur l'état de la société moderne, et j'avouerai qu'il n'en présente pas un tableau attrayant. Il faudrait, pour qu'il en fût autrement, avoir l'esprit singulièrement disposé aux fictions poétiques. Sa conclusion n'est pourtant pas désespérée, car il part de cette conviction que l'immense majorité de la nation n'est qu'abusée et que c'est l'infime minorité qui est mauvaise, et comme il place le mal non dans les hommes mais dans les institutions, il croit qu'en relevant et en fortifiant ces dernières, le mal prévaudra sur le bien, la vérité triomphera de l'erreur.

» Un discours de réception, dans lequel M. Eichhoff a pris pour sujet *les progrès de la civilisation*, semble être le développement de cette espérance. Dans un majestueux tableau qui embrasse à la fois les nations et les âges, l'auteur nous montre la civilisation grandissant et multipliant de plus en plus sa lumière et ses bienfaits. En ce qui regarde notre chère et glorieuse patrie, qui fut si grande, mais qui a déjà tant vécu, devons-nous croire à l'avenir radioux que M. Eichhoff lui prédit encore? Nous le voudrions tous; mais ne

savons-nous pas que ce qui fut le progrès devient plus tard la décadence, et qu'il est dans la destinée des peuples comme dans celle des individus de grandir, de s'affaïsser et de mourir ! . . .

» Me voici, Messieurs, au terme de ce rapport un peu long, trop long peut-être, car je crains d'être sorti des limites ordinaires. Je ne citerai donc que pour les mentionner avec l'éloge le mieux mérité, les trois mémoires qui terminent ces volumes ; le premier est intitulé : *Unité de l'esprit et de la langue dans l'humanité*, par M. Lortet ; le second est un rapport de M. Théodore Grandperret, sur l'éloge de Chateaubriand, mis au concours par l'Académie de Lyon ; le troisième est un discours de M. Saint-Clair Dupont, sur l'histoire des métaux précieux.

» On est heureux, Messieurs, d'accomplir une tâche pareille à celle que vous avez bien voulu me confier, quand il s'agit d'un recueil aussi important et aussi varié que celui dont j'ai essayé de vous rendre compte. Questions littéraires, questions philosophiques, questions politiques et sociales, l'Académie de Lyon dans sa section des lettres, traite de tout et développe les sujets les plus profonds et les plus délicats avec une supériorité véritable. Ses doctrines sont celles de la sagesse, du bon goût et de la raison, et l'on aime à se dire que dans la seconde ville de France, près de ce volcan où bouillonnent tant de passions mauvaises, d'idées incendiaires, se trouve comme dans un foyer lumineux, une réunion calme et sereine d'esprits élevés et austères, membres de cette famille élue que la Providence a marquée peut-être pour diriger et sauver la civilisation. »

M. Colson annonce à l'Académie qu'il croit avoir remarqué un tumulus près du village de Générac. Il pense qu'il ne serait pas sans intérêt de faire sinon des fouilles dispendieuses, du moins une étude un peu attentive et suivie de ce monument. Est-il un de ceux qui servaient de tombeaux ? était-il dédié à Mercure ou marquait-il une division territoriale comme cer-

tains monticules factices de la Saintonge et de la Touraine? S'il faut admettre avec quelques érudits que la dimension de l'entassement des terres est en raison directe de l'importance des hommes et des événements dont on voulait perpétuer le souvenir, le tertre de Gènerac mérite par son étendue d'être l'objet de quelques recherches. M. le président Durant et M. Pelet, prenant tour à tour la parole, rappellent les tentatives d'exploration qui ont été infructueusement faites autour et au pied du Puy-Coucou qui est réellement un tumulus. Rien de précis n'ayant encore été publié et l'intérêt qui s'attache aux recherches archéologiques étant de jour en jour plus général, dans le Gard surtout qui n'a presque pas de monuments de ce genre, l'Académie prie M. Colson de porter là le zèle actif et la science si sûre qui le distinguent.

M. Liotard communique à l'Académie une lettre de M. Benjamin Valz, qui donne de nouvelles explications sur la lunette réciproque qu'il a imaginée pour suppléer au retournement des lunettes fixes employées dans les observations astronomiques, et prévenir les incertitudes occasionnées par la différence de température des deux extrémités de la bulle d'air des niveaux que peut produire la simple approche de l'observateur. A ces avantages s'en joignent d'autres; indépendamment de son application aux lunettes méridiennes, aux cercles muraux et aux collimateurs flottants, il pourrait devenir une bonne lunette zenithale, aider à trouver l'erreur d'excentricité dans les divisions des cercles et même à l'éviter dans le tracé.

M. Liotard donne ensuite des détails sur une lunette de très-forte dimension, que M. Valz vient de faire établir à l'observatoire de Marseille. Il a fait travailler lui-même l'objectif dont le diamètre est de 41 centimètres. De très-grandes difficultés se présentaient soit pour exécuter le travail de l'objectif, soit pour monter la lunette et disposer l'appareil qui sert à la manœuvrer. Elles ont été surmontées grâce à toutes les ressources que notre savant confrère a trouvées en lui

même et à ses efforts aussi ingénieux que persévérants.

Le même membre annonce à l'Académie qu'il répètera bientôt dans le local dont le choix l'occupe encore, la belle expérience de M. Foucault, pour démontrer physiquement le mouvement de rotation de la terre au moyen du pendule.

Déjà de nombreuses analogies, des inductions frappantes concouraient à faire admettre la réalité de ce mouvement, et même on en avait une preuve directe dans la déviation sensible qu'éprouvent dans leur chute libre les corps qui partent d'une grande hauteur. Il était néanmoins désirable de trouver une nouvelle démonstration expérimentale plus apparente dans les effets observés et plus facile dans les effets à reproduire. C'est là précisément la double condition qui se présente dans celle qui a été découverte par M. Foucault.

M. Liotard, en attendant de répéter en grand l'expérience du jeune et savant physicien de la capitale, présente à l'Académie un petit appareil propre à montrer que le mouvement de rotation des points de suspension d'un pendule ne déplace nullement le plan des oscillations de ce pendule. L'appareil consiste en une lame de bois, vers l'extrémité de laquelle une tige est implantée à frottement et peut tourner à l'aide d'une manivelle. Un petit pendule est suspendu à l'extrémité de cette tige. Lorsque l'appareil est dressé et que le pendule est mis en mouvement, si on fait tourner la tige qui soutient ce pendule, on voit que les oscillations ne cessent pas de se produire dans le même plan. C'est là l'expérience qui a été mise par M. Liotard sous les yeux de l'Académie; qui réalise celle qui aurait lieu, si on faisait osciller un pendule à l'un des pôles terrestres et qui peut être considérée comme propre à servir de préliminaire à celle de M. Foucault.

M. Teulon lit un acte du *Hautontimoruménos*, c'est-à-dire de l'homme qui se punit lui-même. Si cette pièce

n'offre pas plus que les cinq autres comédies qui nous restent de Térence, les qualités qui brillent dans notre Molière, la verve comique et l'utilité de la leçon, on rencontre du moins, dans ce premier acte, avec une empreinte de douce mélancolie, une exposition simple et vraie, une peinture saisissante de ce père, qui, au désespoir du départ de son fils, s'est retiré à la campagne et se condamne aux plus rudes travaux. Une versification nette et ferme, une expression naturelle et toujours du goût le plus pur ont fait hautement apprécier à l'Académie le nouvel essai du traducteur.

---

*Séances des 26 avril et 10 mai 1851.*

M. le secrétaire donne communication de la correspondance et dépose un manuscrit et un imprimé offert en hommage par M. Victor Jubien.

M. Alph. Dumas lit les observations suivantes sur un avis récemment publié par la société de Boulogne-sur-Mer, relativement à la maladie des pommes de terre.

« Messieurs,

» Une note relative à la maladie des pommes de terre, et envoyée à l'Académie du Gard par la société académique de Boulogne-sur-Mer, a pour objet de démontrer que l'unique cause du mal réside dans l'incomplète maturité soit du tubercule planté, soit du tubercule récolté.

» Or, selon l'auteur de la note, M. Leroy-Mabille, le moyen d'éviter l'invasion de la maladie consisterait : 1<sup>o</sup> à ne planter que vers la fin de l'automne, afin de ne récolter qu'au commencement de l'automne de l'année

suivante ; 2<sup>o</sup> à n'employer pour semences que des tubercules provenus non d'une plantation faite au printemps de la même année , mais d'une plantation faite dans l'automne de l'année précédente.

» De cette manière, dit le cultivateur de Boulogne, les plants sortis d'un germe vigoureux et par conséquent vigoureux eux-mêmes, ne sont point atteints de la maladie durant leur végétation, et le tubercule récolté demeure également à l'abri du fléau; car, se trouvant plein de santé et de force tant par le fait de son origine que par celui de la pleine maturité qu'il a pu acquérir dans neuf à dix mois de vie végétale, il n'a pas à redouter le champignon destructeur auquel les savants attribuent le principe du mal, et qui n'attaque, d'après M. Leroy, que les individus faibles et maladifs.

» Ainsi, sans contester l'existence du champignon, nommé par nos savants naturalistes *bothrytis infestans*, et d'accord avec eux sur les ravages qui se manifestent à sa suite, M. Leroy ne se sépare de leur opinion qu'en ce point : c'est que le *bothrytis* ne lui paraît pas être la cause première, mais seulement l'effet du mal ; en d'autres termes, le champignon ne prend naissance et ne se développe que sur un tubercule chétif et mal constitué. Quant au principe même de la maladie, M. Leroy ne peut l'apercevoir que dans l'insuffisante maturité du végétal semé et du produit récolté ; donc le remède consiste à ne confier à la terre qu'une semence parfaite, et à donner à la plante le temps nécessaire pour qu'elle obtienne une pleine maturité.

» M. Leroy invoque son expérience à l'appui de sa doctrine. Il raconte qu'un champ de pommes de terre, dont les plants provenaient de tubercules mûris et récoltés selon son système et ensemencés en novembre et décembre, se trouvait en pleine végétation au mois de juillet de l'année suivante, quand se déclara la maladie dans le pays. M. Leroy n'arracha ses pommes de terres qu'au 1<sup>er</sup> octobre, et sur plus de trois mille tubercules, il n'en trouva qu'une vingtaine d'attaqués ; tous les autres étaient fort sains et se conser-

vèrent excellents. Et cependant on ne pourrait pas dire qu'ils eussent été préservés parce qu'ils avaient été tirés de terre avant le moment de l'invasion du bothrytis infestans, puisqu'ils étaient en pleine végétation quand le champignon manifesta sa présence, et qu'ils demeurèrent encore en terre pendant deux mois et demi après son apparition. Si ces pommes de terre avaient échappé au sort des autres, c'est qu'elles sortaient de bonne race, et que, semées au temps voulu par la nature, elles avaient accompli l'entière période de leur végétation.

» Tout ce que dit là M. Leroy serait parfait si, de plus, il avait bien voulu exposer les moyens par lesquels il est possible de soustraire aux gelées de l'hiver et du printemps les pommes de terre plantées en novembre, décembre et janvier. Dans notre pays, situé dans une latitude bien plus méridionale que celle de Boulogne-sur-Mer, on ne plante jamais les pommes de terre avant la fin de février; et aucun de nos cultivateurs ne mettrait en doute que le tubercule ne fût gelé en hiver, ou du moins sa tige au printemps, dans le cas de la plantation à la fin de l'automne. Sans la difficulté capitale de sauver de la gelée la pomme de terre plantée à cette époque, il est bien certain qu'ainsi que tout autre produit, elle acquerrait, par une plus longue végétation, un degré plus parfait de développement; et l'on pourrait citer en preuve l'exemple des céréales et des avoines, qui, semées en automne, donnent toujours un grain bien supérieur, en qualité, poids et couleur, à celles qui n'ont été ensemencées qu'au printemps de l'année même où elles sont récoltées. Différence qui résulte évidemment de la trop grande hâte avec laquelle se sont accomplies toutes les circonstances de l'existence végétale de ces dernières. Le temps, qui partout a sa valeur, montre ici qu'il ne veut pas perdre ses droits, et qu'en agriculture il permet rarement de réussir à qui a la prétention de courir aussi vite qu'en chemin de fer.

» Concluons qu'il serait du plus haut intérêt, et

surtout pour les parties de l'Europe où la pomme de terre forme la base de l'alimentation publique, qu'on pût parvenir à en éloigner la maladie qui est venue la menacer, et cela en s'attachant au mode de culture recommandé par M. Leroy-Mabille, et qui serait partout d'une bien simple et facile application, sans le danger de l'hivernage en terre du tubercule.»

Après la lecture de ces observations et une courte discussion sur les moyens d'améliorer la pomme de terre et surtout d'arrêter la dégradation qu'on remarque depuis plusieurs années, M. Plagniol fait connaître que M. Dumas, de l'Institut, vient d'appeler l'attention de l'Académie des sciences sur un autre tubercule, celui du souchet comestible, qui, d'après l'analyse qui en a été faite par un chimiste de Madrid, se trouve riche à la fois en huile douce, en sucre et en fécule (1), et dont la consommation dans la capitale de l'Espagne s'est élevée cette année à plusieurs quintaux, qui ont été employés à faire de l'orgeat. M. Plagniol pense que notre département pourrait retirer avantage de la culture en grand de ce tubercule, qui s'accommode du climat des bords de la Méditerranée et qu'il convient de faire appel à ce sujet aux agronomes du pays.

M. le capitaine Colson lit, sur le culte des *Proxumi*, le mémoire suivant :

« Messieurs,

» Les monuments qui rappellent le culte des *Proxumi* sont en très-petit nombre ; ils ont tous été

(1) D'après l'analyse de M. Luna, ce tubercule renferme :

Huile.....	28, 06
Fécule.....	29, "
Sucre de canne.....	14, 07
Albumine.....	0, 87
Cellulose.....	44, 01
Eau.....	7, 40
Gomme, matière colorante, sels et perte.....	6, 89

---

100 00

découverts dans le midi de la France et plusieurs de ceux qui sont parvenus jusqu'à nous ont été exhumés du sol antique de la ville de Nîmes. A ce dernier titre surtout, les recherches dont je vais avoir l'honneur d'entretenir l'Académie lui inspireront peut-être quelque intérêt.

» Spon est le plus ancien auteur qui fasse mention des *Proxumi*. Dans son *Traité sur les dieux inconnus*, publié en 1676 (1), il inséra, sur la foi d'un manuscrit du savant Peyresc, les deux inscriptions suivantes, trouvées à Vaison :

PROXVMIS  
POTITA C. COD  
ONI F. V. S. L. M.

*Proxumis Potita, Caii Codoni filia, votum solvit libera mente.*

Aux Proxumi, Potita, fille de Caius Codonus, a librement accompli son vœu.

PROXVMIS  
SENECA. SECVNDI  
FIL

*Proxumis Seneca, Secundi filia ou filius.* — Aux Proxumi, Seneca, fille ou fils de Secundus.

» La première de ces inscriptions est conservée au Musée d'Avignon, la seconde est perdue depuis longtemps.

» En 1717, les bénédictins Dom Martenne et Durand (2), en indiquèrent une troisième à Uzès; mais

(1) *Spon.* — *Ignotorum atque obscurorum quorund. Deorum aræ, etc.* Lugduni 1676 in-12, p. 43. — *Miscell. erud. antiq.*, etc. Lugduni, 1685, in-f°, p. 96.

(2) *Voyage littéraire de deux bénédictins.* 1717, tom. 1<sup>er</sup>, p. 302.

Lancelot (1), qui l'a donnée plus exactement, la place au village de Barron, dans la maison du Prieur.

PROXI

MIS

LEDAE

*Proximis Ledæ.* — Aux Proximi de Léda.

» J'ignore ce qu'elle est devenue.

» En 1736, on en découvrit une autre à Avignon. Conservée par les soins du marquis de Caumont, qui la communiqua à Bimard de la Bastie, cette inscription passa ensuite de la collection du docteur Calvet dans celle du comte de Caylus (2); elle est actuellement au Musée de Lyon.

PROXS

VMIS

THIRTV

» *Proxsumis Tertullus* ou *Tertulla*; ou, suivant la formule précédente: *Proxsumis Tertulli* ou *Tertullæ*. Aux Proximi, Tertullus ou Tertulla, ou bien: aux Proximi de Tertullus ou de Tertulla.

» A Nîmes, dans les déblais occasionnés par les travaux du nouveau cours de la Fontaine, on trouva la suivante:

PATERNA

CARI F. PROX

V. S. L. M.

*Paterna, Cari filia, Proxumis votum solvit liberamente.* — Aux Proximi, Paterna, fille de Carus, a librement accompli son vœu.

(1) Voyage dans les provinces méridionales de la France, inséré dans le tom. VII de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. — 1733, in-4°.

(2) De Caylus. — Recueil d'antiquités, tom. VII, supplém., p 253 et pl. LXXIII, n° 3.

» Elle fut achetée par M. Fléchier de St-Julien, qui la conserva quelque temps dans son cabinet et la donna plus tard à Séguier. Elle est conservée à la Maison-Carrée.

» A son retour d'Italie, Séguier en acquit deux autres trouvées à Nîmes pendant son absence. Il en fit le sujet d'une dissertation qu'il adressa à l'Académie de Dijon, dont il était membre, et qui fut imprimée dans le 1<sup>er</sup> volume de cette Académie.

PROXVMIS SVIS  
CORNELIA CVPIŦA

A ses Proxumi, Cornelia Cupita.

PROXVMIS

M. PORCIVS

IUVENALIS

V. S. L. M.

Aux Proxumi, Marcus Porcius Juvenalis a librement accompli son vœu.

» Le premier de ces deux autels votifs est au Musée de Nîmes; le second, publié de nouveau, mais d'une manière incomplète, par Baumes et Vincens, indiqué par eux chez M. Boudon aîné, a été vu à la bibliothèque de la ville par Millin, qui le donne inexactement, dans le iv<sup>e</sup> volume de son Voyage. Il est aujourd'hui perdu.

» Un autel semblable fut trouvé à Nîmes, en 1780, dans un ancien puits, « derrière la tête du cours de la Fontaine »; il est au Musée.

PROXVMIS

GRATVS

CELERIS F.

V. S. L. M.

*Proxumis Gratus, Celeris filius, votum solvit libera mente.*

Aux Proxumi, Gratus, fils de Celer, a librement accompli son vœu.

» Un autre est figuré dans le recueil des inscriptions d'Arles, joint à l'Abrégé chronologique de la Lauzière ; il est perdu.

ATILIA PRIMA

PROXVMS

SVIS

*Atilia Prima, Proxumis suis.* — Atilia Prima à ses Proxumi.

» Enfin le dixième et dernier, trouvé en 1808, sous les murs de Beaucaire, dans les déblais du canal, a été publié dans les Mémoires de l'Académie du Gard. Il est au Musée de Nimes.

PROXVM

ANICIA

NOTATA

V. S. L. M.

*Proxumis Anicia Notata votum solvit libera mente.*

Aux Proxumi, Anicia Notata a librement accompli son vœu.

» Voilà tous les monuments connus concernant les Proxumi.

» En examinant attentivement les inscriptions du Musée de Nimes, nous en avons découvert, M. Germer-Durand et moi, deux nouvelles en l'honneur de ces divinités. Une troisième a été trouvée à Nimes, en 1846 ; enfin, M. de Blégier a bien voulu me communiquer des renseignements précis sur une autre du même genre, trouvée à Vaison, en 1848, dans les ruines d'une villa gallo-romaine. Le nombre de ces curieux monuments est donc augmenté de quatre et porté de dix à quatorze.

» Stimulé par ces découvertes inespérées, j'ai recueilli tout ce qui a été publié sur les Proxumi. Aucune des attributions proposées par les auteurs ne m'ayant pleinement satisfait, j'ai cherché dans l'étude

des monuments eux-mêmes des renseignements plus positifs. Je viens soumettre à vos lumières le résultat de ces recherches.

» Je commence par l'examen des quatre monuments nouveaux.

»1<sup>o</sup> La Topographie de Nîmes nous apprend (1) que le petit autel votif conservé au Musée, et désigné dans le catalogue sous le numéro 66, a été trouvé dans cette ville en 1772. Jusqu'en 1808, il est resté engagé dans un mur de la maison Auzéby, près du Palais. Il est décrit dans la Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant cette même année 1808. M. Trélis le lit :

PRO

BITVKA

V. S. L. M.

» Et l'interprète : *Pro Bituka. — Pour la santé de Bituca.*

» Cette lecture et cette explication, adoptées jusqu'à présent sans contradiction, me paraissent contraires au style lapidaire des Gallo-Romains, en ce que ni la divinité, objet du vœu, ni le personnage qui est dit l'avoir accompli, ne seraient mentionnés dans l'inscription. Les autels consacrés par la piété des anciens n'ont parfois, pour toute légende, que le nom de la divinité, mis au datif ; lorsqu'ils sont anépigraphes, les attributs sculptés sur la face principale la font aisément connaître ; mais je ne crois pas que, parmi les monuments érigés en exécution d'un vœu formellement exprimé dans l'inscription, il en existe un seul présentant la double omission que je viens de signaler.

» Cette observation suffirait pour justifier mes doutes sur la lecture et l'interprétation de M. Trélis. Ce qui suit vous les fera partager.

» La première ligne de l'inscription gravée, sur la corniche, n'est pas composée de trois lettres, mais de

(1) *Baumes et Vincens*, Topogr. de Nîmes.

quatre ; on y voit PROX et non PRO, bien qu'une cassure existe à la quatrième lettre. L'inscription est donc :

PROX

BITVKA

V. S. L. M.

» Elle se lit naturellement :

» *Proxumis Bituka votum solvit libera mente.* — *Bituka* a librement accompli son vœu aux *Proxumi* ; ce qui est tout-à-fait conforme aux inscriptions connues que j'ai citées plus haut.

» *Bituka* doit être un nom celtique. Je trouve dans Gruter : *Bitus*, *Bithus*, *Bittus*, *Betus*, *Bitutus*, *Bituitus*, *Betuis*, *Betucius*, *Betua*, *Betutia*, *Betuta*.

» Trois têtes de femme, vues de face, occupent la partie principale de l'autel. Elles représentent, sans doute, les divinités auxquelles il était consacré.

» 2<sup>o</sup> J'ignore en quel lieu a été trouvé un autre petit autel du Musée, indiqué sous le n<sup>o</sup> 169 du catalogue, mais il est probable que c'est à Nîmes. Je lis :

PROX

VMIS

QVIN

TINA

ET VE

» C'est évidemment une inscription dédiée à nos *Proxumi*. Les mots ET VE, sont gravés au bas, en caractères plus petits. Quintina n'aura peut-être pas eu d'abord l'intention de les y faire graver, ou bien l'ouvrier aura mal calculé l'espacement des lignes et la grandeur des lettres. Quoi qu'il en soit, ces lettres indiquent, je pense, une autre divinité à laquelle Quintina se recommandait, *Vesta* ou *Venus*, par exemple. On pourrait y voir aussi le nom d'une parente ou d'une amie (*Veturia*?) qui aurait participé à l'érection de ce petit monument.

» Des deux monuments qui me restent à faire con-

naître, le premier, trouvé à Nîmes en 1846, près des moulins-à-vent, appartient à M. L. de Bérard fils, qui a l'intention d'en faire don au Musée. C'est le plus petit des autels de ce genre. La partie inférieure manque, mais l'inscription est entière. On y lit :

HOSCILA

SOLIMARION (1)

FILIA

PROXSVM (2)

V. S. L. M.

» *Hoscila, Solimarionis filia, Proxsumis votum solvit libera mente.*

» Hoscila, fille de Solimarion, a librement accompli son vœu aux *Proxsumi*.

» *Hoscila* me paraît être un nom celtique de même radical que *Osci* (les Osques), bien plutôt qu'une altération du latin *Hostila* pour *Hostilia*. La lecture *Solimarion* est certaine; on connaît en effet *Solimarus*, *Solimariaca*, noms celtiques latinisés qui rappellent, comme *Solimarion*, la déesse *Solima* ou *Solimara*, dont le culte était fort en honneur chez certains peuples des Gaules et principalement chez les *Leuci*, anciens habitants de la Lorraine. Les radicaux *Sol* et *Mar* de tous ces noms indiqueraient peut-être les fonctions de cette déesse topique. Je sais, Messieurs, combien il faut être en garde contre les étymologies; mais lorsqu'elles ne sont point forcées, on peut, je crois, les accepter. *Sol* doit être le même que le *sol*, *scl*, *sul*, des langues celtiques ou nées du celtique; il signifie soleil. Dans toutes ces langues aussi, *mar*, *march*, *mark*, signifie cheval. *Solimara* (probablement cheval du soleil), serait alors une divinité présidant au cours de cet astre, et par conséquent à l'année solaire.

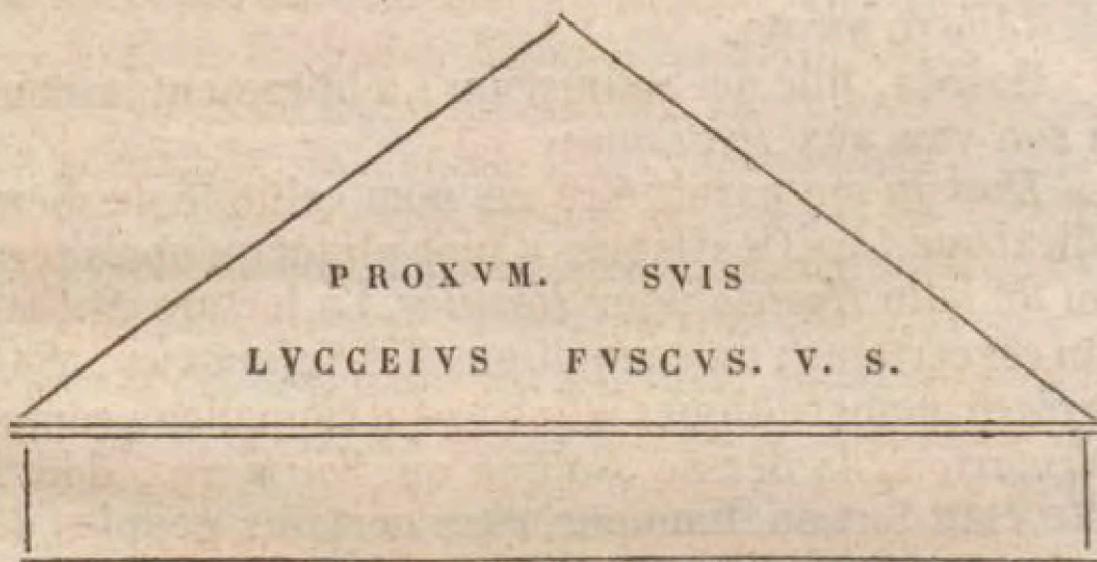
» Quoi qu'il en soit de cette étymologie à laquelle je n'attache pas plus d'importance qu'elle n'en mérite,

(1) IMA. — I, M, A, trois lettres liées.

(2) V, M, lettres liées.

*Solima, Solimara*, sont certainement des appellations plus anciennes que *Solimariaca, Solimarion, Solimariacenses*, qui en sont évidemment dérivées.

» Le second monument n'est pas un simple autel, comme tous les autres ; c'est un fronton triangulaire, d'environ 84 centimètres de base sur 40 de hauteur, qui sans doute était placé au-dessus d'un *Sacellum* domestique ou lairaire. L'inscription ne saurait être l'objet d'aucun doute ; elle est gravée en caractères parfaitement lisibles, bien que leur forme n'annonce pas la belle époque de l'art.



*Proxumis suis Lucecius Fuscus votum solvit.* — A ses proxumi, Lucecius Fuscus a librement accompli son vœu.

» Ce curieux monument, dont je dois la connaissance aux bienveillantes communications de M. de Blégier, a été trouvé, en 1848, avec d'autres objets antiques, au quartier de Barbanot, territoire de Vaison (Vaucluse), situé au sud et à deux kilomètres de la ville, sur l'emplacement d'une ancienne villa gallo-romaine. Il appartient à M. Bertrand de Montfort, propriétaire du domaine de Barbanot.

» Le tableau suivant comprend, dans ses diverses colonnes, les principales indications que fournissent les monuments dédiés aux *Proxumi* ; il permet de les

rapprocher, de les comparer et d'en saisir l'ensemble d'un seul coup d'œil.

INSCRIPTIONS DES MONUMENTS			INDICATION DES LIEUX		
Orthographe de l'appellation des divinités.	Noms des personnes qui les ont consacrés.	Mention du vœu.	où ils ont été trouvés.	où ils sont actuellement.	
1°. — AUTELS VOTIFS.					
MONUMENTS DÉJÀ PUBLIÉS.	PROXSVMIS	POTITA C. COD ONI. F.	V. S. L. M.	Vaison.	au Musée d'Avign.
	PROXVMIS	SENECA. SECVNDI FIL	»	Id.	perdu.
	PROXI MIS	LEDAE	»	Uzès.	perdu
	PROXS VMIS	THIRTV	»	Avignon.	au Musée de Lyon.
	PROX	PATERNA CARI. F.	V. S. L. M.	Nimes.	au Musée de Nimes
	PROXVMIS SVIS	CORNELIA. CVPIA	»	Id.	Id.
	PROXVMIS	M. PORCIVS IVVENALIS	V. S. L. M.	Id.	perdu.
	PROXVMIS	GRATVS CELERIS. F.	V. S. L. M.	Id.	au Musée de Nimes
	PROXSVMIS SVIS	ATILIA PRIMA	»	Arles.	perdu.
	PROXVM	ANICIA NOTATA	V. S. L. M.	Beaucaire.	au Musée de Nimes
	P. R. O. X	BITVKA	V. S. L. M.	Nimes.	Id.
	PROX VMIS ET VE	QVINTINA	»	Id.	Id.
	PROXSVM	HOSCILA SOLIMARION FILIA	V. S. L. M.	Id.	chez M. de Bérard à Nimes.
	2°. — FRONTON DE SACELLUM.				
PROXVM. SVIS	LVCCEIVS. FVSCVS	V. S.	Vaison.	{ chez M. Bertrand de Mont- fort, à Vaison.	

» Les monuments consacrés aux *Proximi* ont été trouvés à Vaison, Avignon, Uzès, Arles, Beaucaire et Nîmes, c'est-à-dire dans l'étendue du territoire des Voconces, des Cavares, des Saliens et des Volces Arécomiques. Les recueils épigraphiques, quelque étendus qu'ils soient, n'en indiquant point ailleurs, on pourrait croire, au premier aperçu, que le culte de ces divinités était cantonné sur les deux rives du Rhône, dans un rayon de quelques lieues.

» Leurs petites dimensions, leurs formes, la grossièreté de leur exécution, leurs inscriptions, tout semble indiquer un culte domestique; le seul monument qui ne soit pas un autel votif, le fronton de sacellum trouvé à Vaison, corrobore ce sentiment.

» L'appellation des divinités est écrite : PROX, PROXVM, PROXSVM, PROXVMIS, PROXSVMIS (1), forme ancienne du mot *Proximi*.

» Cette orthographe constante me paraît être un archaïsme consacré par la religion. Le seul autel d'Uzès ferait exception à cette règle, mais il est perdu depuis plus de cent ans; et d'ailleurs, à l'époque où il a été observé, on n'était pas aussi exact que de nos jours sur la lecture des inscriptions. Aussi je pense que cet autel portait PROXVMIS et non PROXIMIS, comme l'écrivirent les Bénédictins et Lancelot. Je suis d'autant plus disposé à le croire que des erreurs de ce genre sont fréquentes dans les recueils épigraphiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, et qu'en 1850, le catalogue du musée de Nîmes, parvenu à sa quatrième édition, présente encore deux fois la même faute de typographie dans la copie des inscriptions dédiées à nos *proximes*. (Voir le catal. du musée, p. 44, n<sup>o</sup> 56 et p. 53, n<sup>o</sup> 96, où le mot PROXVMIS des autels de Cornelia Cupita et de Gratus est écrit PROXIMIS.)

» Sur les quatorze monuments connus, neuf sont dédiés par des femmes, savoir : Potita fille de C. Codonus, Leda, Cornelia Cupita, Atilia Prima, Anicia

(1) *Optumus*, *maxumus*, *maxsumus*, formes anciennes des mots *optimus* et *maximus*, se rencontrent parfois dans les inscriptions.

Notata, Bituka, Quintina, et Hoscila, fille de Solimarion.  
 — Trois seulement par des hommes, Marcus Porcius Juvenalis, Gratus, fils de Celer, et Luceius Fuscus.  
 — Quant aux deux autres, leur attribution est douteuse. Toutefois, je pense que *Seneca* est une femme; en admettant que *Tertu* de l'autel d'Avignon soit un homme, sur nos quatorze inscriptions,

» 10 appartiendraient à des femmes,

» 4 seulement à des hommes.

» L'inscription de ces petits autels est parfois gravée avec si peu d'art et de soin, qu'elle semble faite avec la pointe d'un couteau par une main inhabile. Je citerai, par exemple, celle de Paterna, d'Hoscila, et surtout celle d'Anicia Notata.

» J'aurais désiré pouvoir déterminer à peu près l'époque de nos monuments, soit par la forme des caractères, soit par la comparaison des noms celtiques avec les noms latins; mais ces petits autels votifs d'un travail grossier étaient d'ailleurs probablement faits pour des individus de la basse classe, chez laquelle les noms gaulois se sont conservés plus longtemps. Les inductions que l'on pourrait tirer de leur étude comparative seraient par conséquent très-incertaines et probablement erronées, en ce qui concerne l'époque probable du culte des *Proxumi*.

» Tous ceux qui ont étudié les inscriptions de Nîmes sur les monuments ont certainement remarqué deux particularités qui les distinguent : l'*apex* dont les voyelles sont souvent surmontées et le *grand I* dépassant le corps des autres lettres. M. Germer-Durand pense que l'*apex* indique la quantité et que le grand I est un I long ou tient lieu de deux I. — L'*apex* ne se trouve effectivement que sur des voyelles longues; le grand I est très-souvent employé pour deux I; mais lorsqu'il en représente un seul, il est quelquefois bref. On pourrait admettre, il est vrai, que le grand I est alors l'indice d'une erreur de quantité provenant de l'accent; car l'usage en avait sans doute introduit plusieurs de ce genre dans les pro-

vinces. Ce pourrait être aussi une erreur du graveur.

» Trois de nos petits monuments ont de grands I, savoir, ceux de *Cornelia Cupita*, de *M. Porcius Juvenalis* et d'*Atilia Prima*; un autre, celui de *Gratus*, présente un apex bien caractérisé.

» Je passe maintenant, Messieurs, à l'énoncé des opinions émises par divers auteurs sur les *proximi*:

» Spon (1), le plus ancien de ceux qui en ont parlé, avoue qu'il ne les connaît pas et ajoute que Nicolas Bon, antiquaire de Venise, pensait que les *Proximi* étaient les pénates, dieux domestiques et proches, *penès nos*, comme disait Cicéron.

» Dom Martin (2) voit, dans ces divinités, des déesses, *Proximæ*, et non des dieux; il pense qu'elles sont les mêmes que les *matronæ*, *matres*, *matræ*, *Junones*, etc. qu'il identifie avec les Parques.

» Bimard de la Bastie (3) combat cette attribution. Il croit que les *Proximi* sont des dieux et non des déesses, et il fortifie son opinion d'une inscription trouvée à Cajazzo, publiée en 1731 par Doni (4), sur laquelle on lit :

DEIS  
ADHAERENTIBVS  
SACRVM.

» Il pense en outre que ces dieux adhérents sont les *Proximi*; et il ajoute que les uns et les autres ne diffèrent point des deux génies, l'un du bien, l'autre du mal, qui, suivant la croyance païenne, sont donnés à chaque individu; aucune divinité, selon lui, ne saurait être plus rapprochée (*proximus*) de l'homme que ces deux génies qui le prennent à la naissance et l'accompagnent jusqu'à la mort.

(1) *Spon.* — *Ignot. atq. obscuror. quorumd. deorum aræ*, etc. Lugduni 1676, in-12, p. 45. — *Id.* *Miscell. erud. antiq.* 1685, p. 96.

(2) *D. Martin.* — *La religion des Gaulois*, etc. Paris, 1727, 4<sup>o</sup>, t. 2, p. 195.

(3) *Bimard de la Bastie.* — *Dissertatio*, dans le tom. 1<sup>er</sup>, col. 32 du *Novus thesaurus veter. inscript.* de Muratori, 1739.

(4) *I. B. Donius.* — *Inscriptiones antiquæ*, etc. in f<sup>o</sup>, p. 45.

» Il me semble que cette opinion, formulée en termes très-précis, n'était cependant pas bien arrêtée dans l'esprit de Bimard; car elle est immédiatement suivie d'une autre toute différente, dans laquelle ce savant présente les *Proxumi* comme pouvant être les *lares* que chacun se choisissait et conservait avec soin chez soi.

» L'immense recueil de Gruter ne contient aucune inscription relative aux *Proxumi*.

» Donati (1) reproduit le sentiment de Nicolas Bon, publié dans le *Traité des dieux inconnus*.

» Fabretti, les Bénédictins auteurs du Voyage littéraire, Lancelot, Ménard et Muratori se contentent de rapporter les inscriptions et n'en donnent aucune interprétation.

» Séguier (2), lié pendant longtemps d'amitié avec Bimard de la Bastie, trouve infiniment respectable l'opinion de ce savant. Il ajoute, pour la fortifier, des remarques dont il me paraît impossible d'admettre toutes les conclusions; puis, abandonnant les idées de la Bastie sur l'identité des *Proxumi* avec les deux génies inséparables de l'homme, il en propose une autre tendant à considérer ces divinités comme ne différant point des dieux propices (*dii propitii*) qui, assure-t-il, n'avaient point de noms connus.

» Papon (3), dans son Histoire de Provence, mentionne l'opinion de Nicolas Bon et la première de Bimard: « C'étaient vraisemblablement, dit-il, les dieux » pénates ou les génies que les anciens donnaient à » chaque homme au moment de sa naissance. »

» Les auteurs de la Topographie de Nîmes (4) placent les inscriptions consacrées aux *Proxumi* en tête de celles dédiées aux parents. Ils en mentionnent trois

(1) *Seb. Donatus*. — Ad novum thesaurum veter. inscriptionum Murat. supplementum, 1765, in-fol. t. 1, p. 52.

(2) *Séguier*. — Mémoire sur les dieux propices, inséré dans le tome 1<sup>er</sup> des Mémoires de l'Académie de Dijon, 1769.

(3) *Papon*. — Histoire générale de Provence, Paris, 1777, in-40 t. 2, p. 99.

(4) *Baumes et Vincens*. — Topographie de Nîmes, in-40, 1802.

trouvées à Nîmes, rapportent l'opinion de Séguier et ajoutent :

» D'autres ont pensé qu'elles appartenaien-  
» tes des parents de ceux qui les avaient vouées. »

» Dans la Notice qu'il a donnée sur les travaux de l'Académie du Gard pendant l'année 1808 (1), M. Tré-  
lis, après avoir rappelé sommairement les diverses opinions proposées par les auteurs, en donne une qui, de toutes, me paraît la moins admissible.

« On pourrait croire, dit-il, en donnant ici au mot  
» *proximus* sa signification la plus ordinaire, que ces  
» divinités sont celles à qui l'on rendait un culte par-  
» ticulier dans le voisinage des lieux où les inscrip-  
» tions ont été consacrées. Ainsi, par exemple, un  
» habitant d'Arles ou d'Avignon, voulant rendre un  
» hommage au Dieu *Nemausus*, l'aurait appelé *Dieu*  
» *voisin*, *deus proximus* ou *proxumus*. »

» Millin (2) se contente de traduire les mots *proxumis*,  
*proximis suis* de nos inscriptions, par *aux proches*,  
*à ses proches*.

» Orelli (3) pense que cette interprétation est mau-  
vaise.

» Selon M. Ernest Breton (4), « ces divinités appe-  
» lées *Proxumi* étaient des sortes d'anges gardiens  
» que l'on croyait veiller sur celui qui leur était  
» confié. »

» Enfin, dans une Notice inédite qu'il a bien voulu  
me communiquer et me permettre de citer, M. de  
Blégier (5) s'exprime ainsi :

» Je verrais volontiers dans les *Proxumi* les mânes

(1) Mémoires de l'Académie du Gard, 1809, in-8o.

(2) Millin, Voyage dans le Midi de la France, t. iv, 1811.

(3) Orelli. — Tom. 1<sup>er</sup>, nos 2038, 2039.

(4) E. Breton. — Mémoire sur les antiquités de Vaison, inséré dans le tome des Mémoires de la Soc. des Antiquaires de France (vol. de 1842).

(5) M. de Blégier a rédigé, sur les inscriptions de Vaison, des notices fort intéressantes, qui font partie de ses consciencieuses recherches sur Avignon et le comté Venaissin. Je dois à sa bienveillance des renseignements précieux concernant l'histoire de ce pays.

» des ancêtres vertueux qui avaient sanctifié la maison  
 » par leur présence, et qui veillaient sur leurs des-  
 » cendants, pour lesquels ils seraient devenus l'objet  
 » d'un culte touchant.

» Les mânes divinisés n'étaient autres que les lares  
 » et les pénates. De la sorte le mot *proxumi* ou  
 » *proximi*, qui signifie *parents*, conserverait son  
 » acception naturelle. En cela, je me trouve plus  
 » particulièrement d'accord avec Millin, qui a rendu  
 » *Proxumi* par *proches*, sans même y joindre le mot  
 » *dieux*; ce qui ne peut s'entendre que des parents,  
 » ou pour mieux dire, des mânes divinisés des an-  
 » cêtres. »

» Voilà, Messieurs, toutes les opinions qui sont  
 parvenues à ma connaissance. Celle de Séguier ayant  
 prévalu, je copie textuellement le passage de son mé-  
 moire où elle est exposée.

« L'opinion de ce savant académicien (Bimard de  
 » la Bastie), qui m'a honoré de son amitié pendant  
 » longtemps, m'est infiniment respectable; j'ajoute  
 » ici quelques remarques qui confirment une explica-  
 » tion aussi probable.

» Malgré la multitude de dieux que la religion  
 » païenne avait admis, il y en avait plusieurs que  
 » des particuliers imaginaient. C'était souvent des  
 » *dieux locaux* peu connus, et dont on trouve de lon-  
 » gues listes dans les livres des antiquaires. Lorsque  
 » les anciens ne savaient à qui rapporter les bienfaits  
 » qu'ils croyaient en avoir reçus, lorsqu'ils ne savaient  
 » quelles divinités ils devaient invoquer, ils s'adres-  
 » saient en général aux dieux qu'ils ne connaissaient  
 » pas, à leurs divinités tutélaires. De là viennent les  
 » *dieux conservateurs* (1), les *dieux propices* (2), les  
 » *dieux* et les *déeses qui présidaient aux provin-*  
 » *ces* (3), les *dieux salutifères* (4), les *dieux de la sù-*

(1) Gruter, p. 4, n° 9.

(2) Spon, Miscell., p. 110.

(3) Mad., 399, 3.

(4) Gruter, 561, 3 — 518, 10.

» *reté*, (1) les *dieux adhérents*, sur lesquels le bailli  
 » Redi a donné une longue dissertation dans les mé-  
 » moires de l'Académie de Cortonne (tom. 2). Rien  
 » n'est plus commun que celles dédiées aux génies  
 » des césars et des particuliers. Tous ces dieux tuté-  
 » laires n'avaient point de noms connus : c'étaient en  
 » général les *dieux propices* de ceux qui en espéraient  
 » quelque faveur ou qui les en remerciaient. Je suis  
 » presque persuadé que les dieux propices dont il est  
 » parlé dans l'inscription de Gruter étaient les mêmes  
 » que les *Proximi* ; ces dieux favorables, qui, sui-  
 » vant les idées que les païens s'en étaient faites,  
 » étaient toujours prêts à les secourir. Je pourrais ici  
 » citer un passage qui se trouve dans la *Cornucopia*  
 » de Perotti comme tiré de Varron : *Gradivum testor*,  
 » *qui Deus est nobis omnium proximus*. Mars qu'on  
 » invoque est le dieu propice (2). C'était un autre  
 » génie à qui l'on se recommandait, mais comme je  
 » n'ai pas retrouvé ce passage dans Varron, je laisse  
 » le soin de le mieux chercher à ceux qui ont plus de  
 » loisir que moi.

» *Senèque, Juvénal, Paterna et Potita*, dans nos ins-  
 » criptions, recourent à ces dieux propices. *Cupita*  
 » les appelle *proximis suis* ; elle veut désigner plus  
 » particulièrement ceux qu'elle croyait favoriser sa fa-  
 » mille et les siens. »

(Mémoires de l'Académie de Dijon, t. 1<sup>er</sup>. Causse, 1769, p. 439 à 447 et pl. 1 fig. V, VI et VII.)

» J'arrive à la discussion de ces diverses opinions :  
 » Le culte des dieux topiques auxquels Séguier fait  
 allusion, est plus ancien que la domination romaine.  
 L'analogie des croyances religieuses des Gaulois avec  
 le polythéisme gréco-romain facilita l'identification des  
 dieux de la Gaule avec ceux de Rome. Ainsi *Tarann*  
 fut bientôt confondu par nos ancêtres avec Jupiter,

(1) *Mad.*, 107, 7.

(2) Il me semble, sauf vérification et meilleur avis, que Varron parle ici de Mars considéré comme père des Romains, plutôt que comme leur divinité protectrice.

*Ogmios* avec Hercule , *Belenus* avec Apollon , *Hésus* avec Mars et *Teutatès* avec Mercure ; mais cette identification ne dut pas toujours s'étendre aux divinités topiques , dont le culte restreint était peu connu en dehors des limites de leur petit cercle de dévotion. Le dieu du bois sacré , de la montagne , du rocher , du lac , de la fontaine , continua d'être l'objet d'un culte particulier , comme avant la conquête , et conserva son ancien nom. Les Romains, fidèles à leur politique tolérante , n'imposèrent point aux habitants du pays l'abandon de leurs croyances. Le nom gaulois des divinités locales persista même après que la langue des conquérants eut remplacé la langue nationale , et bien que parfois l'assimilation à un dieu gréco-romain fût complète , il resta le plus souvent comme surnom topique de ce dieu.

» De là viennent ces noms barbares plus ou moins latinisés de divinités inconnues, dont nos recueils épigraphiques et nos musées lapidaires offrent de si nombreux exemples. La plupart d'entre eux se retrouvent encore de nos jours dans les appellations actuelles des localités. La religion chrétienne les a conservés , sanctifiés ; et maintenant encore , dans une foule de lieux , principalement dans les contrées montagneuses , on invoque la protection d'un saint patron dont le nom rappelle la divinité païenne qui jadis y était adorée.

» Quelques antiquaires ont proposé de considérer les *proximi* comme des dieux topiques voisins dont on ignorait alors le nom. La rareté des monuments qui leur sont consacrés , leur découverte dans le midi de la France exclusivement et dans un rayon de peu d'étendue , sembleraient venir à l'appui de cette hypothèse ; mais j'ai peine à croire au culte domestique de dieux étrangers et inconnus ; il faudrait d'ailleurs , ce me semble , pour adopter cette opinion des preuves plus convaincantes qu'une interprétation très-contestable de l'appellation de ces divinités.

» La plupart des auteurs , prenant le mot *proximi* dans le sens naturel , ont pensé qu'il désignait cer-

taines divinités d'un ordre inférieur, que la religion païenne admettait comme intermédiaires entre le ciel et la terre et plus *rapprochées* de l'homme. Ainsi Bimard de la Bastie croit que les *proximi* sont les deux génies de l'homme (1); d'autres les confondent avec les pénates, les lares, les parques, les mânes des parents, etc.

» Je crois que *proximi* doit être pris au sens figuré, comme les expressions analogues *dii præsentis*, *adjacentes*, *propitii*, *adhærentes* (2), et j'y vois plutôt une indication de protection que de rapprochement physique. En conséquence, je les crois toutes synonymes des expressions *dii servatores*, *tutelares*, *conservatores*, etc. (3) que l'on rencontre sur d'autres monuments.

(1) Il n'est pas très-rare de rencontrer des inscriptions en l'honneur du génie d'une contrée, d'une ville, d'une colonie, d'une tribu, d'un empereur, d'un particulier; mais je ne puis admettre l'identité que Bimard et Séguier proposent de voir entre ces génies et les *Proximi* de nos petits autels votifs. Ceux-ci diffèrent essentiellement, à mon avis, des deux génies qui, dans la croyance des anciens, président à la naissance de l'homme et l'accompagnent jusqu'à la mort. On ne connaît, en effet, aucune inscription relative à ces deux génies. Tous les monuments portent *GENIO* et non *GENIIS* (Voir les recueils de *Gruter*, *Muratori* etc.); il est évident qu'il n'y est fait mention que d'un seul génie, le génie favorable, et non de plusieurs.

- (2) *Deo præsentis*. — *Muratori*.  
*Numini præsentis cœlestis*. — *Muratori*.  
*Dis præsentibus*. — *Gruter*.  
 ΘΕΟΙΣ ΤΟΙΣ ΕΠΙΚΕΙΜΕΝΟΙΣ (*Diis adjacentibus*). — *Muratori*.  
*Diis propitiis*. — *Gruter*.  
*Proximis (diis)*. — *Spon*, — *Muratori*, — *Orelli*.  
*Deis adhærentibus*. — *Doni*, — *Muratori*.

- (3) *Diis securitatis*. — *Gruter*.  
 — *conservatoribus*. — *Gruter*.  
 — *conservatoribus nostris*. — *Gruter*.  
 — *deabusque salutaribus*. — *Gruter*.  
 — *salutiferis*. — *Muratori*.  
 — *servatoribus*. — *Muratori*.  
*Dii tutelares*. — *Gruter*.  
*Tutelæ augusti*. — *Gruter*, — *Muratori*.  
*Tutelari deo*. — *Gruter*.

» Je ne partage point l'opinion de Séguier sur ces dieux tutélaires ou propices, dont les anciens invoquaient le secours. Loin de penser, comme lui, qu'ils ne les connaissaient pas et que ces dieux n'avaient point de nom particulier, je suis au contraire persuadé qu'ils les connaissaient parfaitement, et que s'ils les honoraient spécialement comme leurs conservateurs, c'est qu'ils espéraient de ceux qu'ils avaient choisis pour tels une protection plus efficace.

» La religion des anciens admettait surtout la puissance et la protection spéciale des dieux qui se manifestaient. De là le *deus præsens*, le dieu présent, vu, manifesté, *favorable*. Il en est souvent question dans les auteurs et toujours avec cette dernière signification. Bientôt le *deus præsens* ne suffit plus; on invoque des dieux adjacents, propices, proxumes, adhérents *dii adjacentes*, *dii propitii* (comparatif de *propè*), *proxumi* (superlatif de *propè*), *dii adhærentes*, dont le nom indique un rapprochement de plus en plus grand, c'est-à-dire une protection plus certaine, plus immédiate.

» Les *dieux présents, adjacents, propices, proxumes, adhérents, tutélaires, conservateurs, salutaires*, appellations que je crois synonymes, comme je l'ai déjà dit, sont, si je ne me trompe, des divinités d'un ordre supérieur ou inférieur, choisies comme protectrices spéciales d'un empire, d'une cité, d'une famille, d'un citoyen. Ainsi, Minerve était la divinité tutélaire d'Athènes; Junon, celle d'Argos; Hercule, celle de la famille Fabia; ainsi les douze grands dieux étaient les lares ou dieux domestiques de la ville de Rome.

» Les expressions *Proxumis suis*, des petits autels de Cornelia Cupita, d'Atilia Prima et du fronton de sacellum de Luceius Fuscus, me paraissent indiquer cette protection spéciale. L'autel d'Uzès (*Proximis*

Numini augustorum. — Gruter.

— domus augustæ. — Gruter.

— aug. et domus divinæ. — Muratori.

*Ledaë*) la montre sous une autre formule, dont l'analogie est évidente avec celle de l'inscription de Gruter :

DIIS PROPITIIS

M. ACTINII

VIVATIS.

Aux dieux propices de Marcus Actinius Vivas.

» Ces dieux conservateurs étaient, dans l'Etat, la ville ou la famille, l'objet d'un culte domestique, indépendant du culte public qui faisait partie de la religion nationale. On plaçait, dans le laraire de la maison ou de la cité, les images de ces divinités ainsi que les petits autels qu'on leur avait dédiés.

» Quand les anciens se choisissaient parmi les dieux des protecteurs spécialement chargés de veiller à leur sûreté, ils obéissaient à un sentiment si naturel à l'homme et si bien en harmonie avec sa faiblesse, à un besoin si impérieux et si vrai, que le christianisme en a consacré l'usage. De nos jours, en effet, les Etats, les villes, les corps de métiers, les particuliers, sont placés sous la protection spéciale d'un ou de plusieurs patrons, et l'on implore leur intercession comme les anciens invoquaient l'appui de leurs divinités protectrices.

» En adoptant cette manière de voir, tous les monuments connus dédiés aux *proximi*, aux *propitii*, etc., s'expliquent d'eux-mêmes. Les trois têtes de femme du petit autel de Bituka, par exemple, seront naturellement considérées comme celles des *matres*, *matræ* ou *matronæ*, que Bituka avait sans doute prises pour ses *proximes*, parce qu'elle croyait en avoir reçu ou qu'elle en espérait un grand secours. On se rappelle que dom Martin les identifie avec les Parques. Il existe effectivement entre ces divinités une si grande analogie de traditions, de représentations et d'attributs, qu'il me semble impossible de ne pas les considérer comme identiques. Je rangerai dans la même catégorie les *fataë* ou *fatuaë*, toujours représentées sur les monu-

ments au nombre de trois , comme les déesses mères ou matrones et les Parques.

» Mais , dira-t-on peut-être , si le culte des *proximi* se confondait réellement avec celui des dieux tutélaires , pourquoi les monuments qui les rappellent sont-ils si rares ? Pourquoi n'ont-ils été découverts que dans une contrée de peu d'étendue ? Je pense que cela tient à la raison même qui rend peu communs les monuments dédiés aux dieux propices , conservateurs , etc. J'ai dit que ces dieux protecteurs étaient choisis parmi tous les dieux grands ou petits , et que , par conséquent , ils étaient parfaitement connus. Dès lors , il était naturel que , le plus ordinairement , on leur dédiât des monuments sous leurs véritables noms (1). La qualification particulière de *dieux propices, proxumes* , etc. , devait être , non la règle , mais l'exception.

» Pour se convaincre de la vérité de cette assertion , il suffit de jeter un coup-d'œil sur les tables des recueils épigraphiques de *Gruter* , *Muratori* , etc. On y voit successivement chaque dieu figurer avec une ou plusieurs de ces épithètes de dieu *présent, favorable, gardien, tutélaire, défenseur, conservateur, sauveur* , etc. (2).

(1) Si l'usage de consacrer aux patrons des inscriptions votives s'était conservé jusqu'à nous , celles de notre époque ne présenteraient-elles pas plus souvent la formule : *à saint Pierre, à saint Jean* , que celle toute spéciale : *au patron d'un tel, à mon patron* ?

(2) *Extrait des tables des recueils de Gruter et de Muratori.*  
 Æsculapio et Hygiæ servatoribus , urbis tutelaribus. — Muratori.  
 — hominum conservatoribus. — Muratori.  
 Æsculapio sancto , coloniæ Præsidi et Famil. tutelari. — Muratori.  
 — servatori et Hygeiæ. — Muratori.  
 Æsculapio servatori. — Muratori.  
 Apollini præstanti. — Gruter.  
 Apollo defensor. — Gruter.  
 — tutelaribus. — Gruter.  
 Apollini conservatori salutis. — Muratori.  
 Deo sancto Vulcano , invicto Herculi , conservatori domus Vlpiorum. — Muratori.  
 Diana propitia. — Gruter.  
 Dianæ conservatori. — Muratori.  
 — obsequenti. — Muratori.

Quelquefois , dans la même inscription , plusieurs divinités sont invoquées et leurs noms suivis de l'une de ces qualifications spéciales mise au pluriel , parce qu'elle se rapporte à toutes. De cette formule à celle des inscriptions dans lesquelles les divinités tutélaires cessent d'être nommées et ne sont plus désignées que sous une de ces épithètes rapportées ci-dessus , la distance ne me semble pas très-grande.

» La numismatique romaine est très-riche en faits de

*Dioscuris servatoribus.* — Muratori.

*Domino nostro Silvano conservatori.* — Muratori.

*Fortunæ adjutrici et tutelæ.* — Gruter.

— *conservatrici.* — Gruter , — Muratori.

— *salutari.* — Muratori.

— *bonæ salutari.* — Gruter.

— *obsequenti.* — Gruter.

— *respicienti.* — Gruter.

*Fortunis salutaribus.* — Gruter.

*Herculi comiti conservatori.* — Muratori.

— *comiti conservatori dominorum nostrorum.* — Gruter , — Muratori.

— *conservatori.* — Gruter , — Muratori.

— *comiti , custodi.* — Gruter.

— *conservatori , invicto comiti.* — Muratori.

— *ductori.* — Muratori.

— *defensori.* — Gruter.

— *magno custodi.* — Gruter.

— *salutifero.* — Muratori.

— *sancto , servatori , victori , triumphateri.* — Muratori.

— *servatori.* — Muratori.

*Hygiæ salutari.* — Muratori.

*Jovi conservatori.* — Gruter , — Muratori.

— *conservatori ob incolomitatem temporum.* — Gruter.

— *conservatori et Marti ultori.* — Muratori.

— *custodi.* — Gruter.

— *custodi Augustæ Taurinorum.* — Gruter.

— *custodi , conservatori.* — Gruter.

— *depulsori.* — Gruter , — Muratori.

— *domestico.* — Muratori.

— *domestico et dis penatibus.* — Muratori.

— *et dis penatibus.* — Muratori.

— *liberatori.* — Muratori.

— *obsequenti.* — Muratori.

— *optumo , servatori.* — Gruter.

— *præstiti.* — Gruter.

— *salutari.* — Gruter , — Muratori.

— *servatori , conservatori.* — Gruter.

— *ultori.* — Muratori.

ce genre; elle peut apporter, en faveur de l'opinion que je viens d'émettre, de nouvelles preuves qui la fortifient et la rendent presque certaine. Les légendes des médailles romaines présentent fréquemment des invocations à des dieux tutélaires; les types qu'elles accompagnent sont toujours d'une interprétation facile et sûre; par conséquent, on ne saurait élever le moindre doute sur l'intention du graveur ni sur les usages religieux que ces types rappellent.

» Le plus souvent, sur les médailles comme sur les

Isidi bonæ obsequenti. — Muratori.

Isis salutaris. — Gruter.

Junoni reginæ propitiæ. — Muratori.

— conservatrici. — Gruter.

— conservatrici liberorum domus augustæ. — Gruter.

Jupiter custos domus augustæ. — Gruter.

Laribus salutaribus. — Muratori.

Libero servatori sancto. — Muratori.

— patri, præstanti. — Muratori.

Marti auxiliatori. — Gruter.

— conservatori corporis aug. — Gruter.

M. D. M. I. (Matri Deum Magnæ Ideæ) et Attidi Menotyranno conservatoribus. — Muratori.

Mavorti custodi conservatori. — Muratori.

Mercurio custodi. — Muratori.

— lucrorum potenti et conservatori. — Muratori.

— et Minervæ Arnaliæ, numinibus augustorum. — Muratori.

— negociatori. — Gruter, — Muratori.

Minervæ, Romæ præsidi. — Muratori.

Neptuno patri, deo magno, terræ concussori et urbis (Tarentinæ) servatori. — Muratori (inscription grecque).

— servatori. — Muratori.

Nymphis salutiferis. — Gruter.

Præsentia Matris Deum. — Gruter.

Proserpinæ servatrici. — Gruter.

Saluti cœmmilitonum. — Gruter.

— perpetuæ domus augustæ. — Gruter.

— publicæ. — Gruter.

— augustæ. — Gruter.

Serapi deo invicto servatori. — Gruter.

Securitati augustæ. — Gruter.

Silvano custodi. — Gruter, — Muratori.

— salutari. — Gruter.

— deo præsentî. — Muratori.

— patri et custodi. — Muratori.

Soli juvanti. — Gruter.

— sanctissimo serapi conservatori. — Muratori.

inscriptions lapidaires, le nom des divinités est mentionné (1); le type représente ordinairement leurs attributs ou les divinités elles-mêmes dont les fonctions protectrices sont parfois clairement indiquées. On voit, par exemple, une petite figure de l'empereur vêtu de la toge, à côté de Jupiter-Tonnant, sur les revers qui ont pour légende : IOVI CONSERVATORI. — IOVI CONSERV. AVG. — IOVI DEFENSORI AVG.

(1)

*Extrait de Mionnet.*

- Apollon.** APOLLO CONSERVATOR. — Emilien.  
 APOLLINI CONSERVATORI. — Valérien, Gallien, Macrien, Quintillus, Aurélien.  
 APOLLINI CONS. AVG. — Gallien.  
 APOLLINI PROPVG. — Valérien, Gallien.  
 SOLI INVICTO COMITI. — Probus, Dioclétien, Maximien, Constantin.  
 SOL AVG. — Claude-le-Gothique.  
 SOLI CONSER. — Tetricus.  
 SOL DOMINVS IMPERI ROMANI. — Aurélien.  
 ORIENS AVGVSTI. — Probus.  
 ORIENS AVGG. — Numérien.
- Diane.** DIANAE CONS. AVG. — Gallien.
- Bacchus.** LIBERO CONS. AVG. — Claude II.  
 LIBERO P (*atri*) CONS. AVG. — Gallien.
- Jupiter.** IVPITER CVSTOS. — Domitien.  
 IOVIS CVSTOS. — Vespasien, Titus.  
 IOVI CVSTODI. — Hadrien.  
 IVPITER CONSERVATOR. — Domitien.  
 { IOVI CONSERVATORI. } Presque tous les empereurs.  
 { IOVI CONSERVATORI AVG. }  
 IOVI CONSERVATORI AVGG. — Toutes les fois qu'il y avait deux empereurs.  
 IOVI TVTATORI. — Dioclétien.  
 IOVI SOSPITATORI. — Caracalla, Géta.  
 IOVI PROPVGNATORI. — Septime-Sévère, Sévère-Alex., Postume.  
 IOVI DEFENS. SALVTIS AVG. — Commode.  
 IOVI OPTIMO MAXIMO (*ou* I. O. M.) SPONSOR (*ou* SPONS.) SECVRIT (*ou* SEC.) AVG. — Commode.
- Neptune.** NEPTVNO CONS. AVG. — Marius, Tetricus.  
 NEPT. COMITI. — Postume.
- Janus.** IANO CONSERVAT. — Pertinax.
- Serapis.** SERAPIDI CONSERV. AVG. — Commode.
- Junon.** IVNONI SOSPITAE. — Marc-Aurèle.  
 IVNONI SISPITAE. — Commode.  
 IVNO CONSERVATRIX. — Otacilia Severa, Julia Mammæa.  
 IVNO CONS. AVG. — Salonine.

» Parfois, aussi, le nom des divinités disparaît, et la légende n'exprime plus que leur qualification de *conservatrices* (1); ce qui rentre tout-à-fait dans la formule de nos inscriptions : DIIS PROPITHIS, DIIS PRAESSENTIBVS, etc. Mais le type fait immédiatement reconnaître quelles sont ces divinités. Ainsi, un denier de Trajan porte au revers :

CONSERVATORI PATRIS PATRIAE.

» Quel est ce conservateur ? Evidemment Jupiter,

- Hercule. HERCVLI COMMODIANO. — Commode.  
 HERCVLI DEFENS(ori). — Septime-Sévère.  
 HERCVLI CONS. AVG. — Gallien.  
 HERCVLI CONSERVATORI. — Maximien, Hercule, Coustance-Chlore.  
 HERCVLI INVICTO AVGG. — Maximien, Hercule.  
 HERCVLI COMITI AVG. — Postume.  
 HERCVLI COMITI AVGG. et CAES. NN. — Max. Hercule.
- Cybèle. MATRI DEVM SALVTARI. — Faustine.
- Mars. MARTI VLTORI — MARS VLTOR. — Très-fréquent.  
 MARTI VLTORI AVG(usti). — Commode.  
 MARTI PROPVGNATORI. — Gordien-Pie, Herenn. Etruscus, Emilien, Gallien, Dioclétien, Maximien, Constance-Chlore, etc.

(1) *Appellations générales sans noms de divinités*  
 1<sup>o</sup> — au singulier :

- Trajan. CONSERVATORI PATRIS PATRIAE. — Jupiter debout, protégeant l'empereur.
- Marc-Aurèle. PROPVGNATORI IMP. VIII COS III PP. — Jupiter foudroyant une figure renversée à ses pieds.
- Elagabale. CONSERVATOR AVG. — Le soleil marchant à droite.  
*Id.* — Aigle éployé devant une pierre de forme conique, ornée d'étoiles, et placée sur un quadrigé; dans le champ, une étoile.
- Valérien. CONSERVATOR AVGG. — Apollon debout.
- Gallien. CONSERVATOR AVG. — Esculape debout.
- Postume. COMITI AVG(usti). — Têtes accolées de Postume et d'Hercule.  
 CONSERVATORI AVG. — Mêmes têtes.
- Victorin. COMES AVG(usti). — Victoire debout.
- Marius. *id.* *id.*
- Tétricus. COMES AVG(usti). — Pallas debout, armée d'un bouclier et tenant un rameau.  
 COMES AVG. N(ostri) ou COMES AVG. — Victoire debout, tenant une palme et une couronne.
- Claude II. CONSERVAT. AVG. — Sérapis debout.
- Florien. CONSERVATOR AVG. — Le soleil dans un quadrigé.

puisque ce dieu est représenté debout, la foudre en main, protégeant l'empereur.

» Un denier de Septime-Sévère a pour légende : *DIIS AVSPICIB(us)*. On y voit Hercule et Bacchus debout, avec leurs attributs et une panthère couchée. Hercule et Bacchus étaient donc les dieux protecteurs de Septime-Sévère (1).

» Deux deniers de Caracalla et de Géta, ses fils, offrant la légende *DI PATRII*, avec le même type d'Hercule et Bacchus, mettent hors de doute cette assertion.

» Il serait inutile, je crois, d'insister davantage sur ce point.

» Je reviens à mes *proximi*.

» Une autre cause de la rareté des inscriptions qui les rappellent tient à ce que leur culte était tout domestique. Les petits monuments qui leur étaient consacrés faisaient partie du laraire; ils devaient, par conséquent, être plus souvent en terre cuite qu'en marbre ou en métal. Chez les anciens, on le sait, il existait, dans chaque maison, quantité de figurines en terre cuite, représentant les Lares et les Pénates;

Probus.	<i>CONSERVAT. AVG.</i> — Soleil debout.
	<i>COMES AVG.</i> — Minerve debout.
Dioclétien.	<i>CONSERVATOR AVGG.</i> — Jupiter et l'empereur devant un trépied.
2 <sup>o</sup> — <i>au pluriel</i> :	
Pertinax.	<i>DIS CVSTODIBVS.</i> — La Fortune debout.
Septime-Sévère.	<i>DIIS AVSPICIB. TR. P. II. COS. II. PP.</i> — Hercule et Bacchus debout; à terre, une panthère.
	<i>DIS AVSPICIBVS P. M. TR. P. III. COS. II. PP.</i> — Bacchus et Hercule debout avec leurs attributs; à terre, une panthère.
Caracalla.	} <i>DI PATRII.</i> — Mêmes types.
Géta.	
Valérien.	<i>CONSERVAT(ores) AVGG.</i> — Apollon et Diane debout.
Salonin.	<i>DII NVTRITORES.</i> — Jupiter présentant une petite victoire à l'empereur, l'un et l'autre debout.

(1) On pourrait prendre *DIS AVSPICIB.* pour une invocation aux dieux favorables à une entreprise; mais la légende *DI PATRII* du denier de Caracalla et de Géta me fait préférer le sens de *dieux tutélaires* de l'empereur Sévère et de sa famille.

cependant, elles sont peu communes aujourd'hui dans nos collections.

» Quant à la découverte de tous les monuments connus consacrés aux *proxumi* dans une contrée peu étendue du midi de la France, ne pourrait-on pas dire que cette appellation était peut-être particulière à cette contrée, de même qu'une autre appellation des mêmes divinités semble être particulière à une région de l'Italie.

» Jusqu'à présent, Messieurs, je n'avais à produire aucune preuve tirée des inscriptions lapidaires qui fût entièrement décisive à l'égard de l'opinion que j'ai l'honneur de vous soumettre sur le culte domestique des *propitii*, *proxumi*, etc. Aussi, ma notice était terminée par des vœux pour que de nouveaux monuments plus explicites que les autres fissent bientôt découvrir la vérité. Le hasard vient de m'offrir cette preuve tant désirée.

» Le mois dernier, pendant un séjour à Toulouse, je visitai la collection de M. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres. Entre autres objets curieux, je remarquai un petit autel en terre cuite. Jugez de ma joie : c'était précisément le témoignage irrécusable dont j'avais besoin pour vous faire partager ma conviction sur le culte des *propitii*, *proxumi*, etc.

» De retour à Nîmes, j'écrivis à M. Barry pour le prier de m'envoyer un dessin de ce petit autel. Il eut la bonté de mettre à ma disposition le monument lui-même. Le voici.

» L'inscription, en trois lignes, se lit :

DIIS PROPI  
M. HERENNI  
VIVATIS.

*Diis propitiis Marci Herennii Vivatis.*

Aux dieux propices de Marcus Herennius Vivas.

» Elle est placée dans un encadrement entouré de trois attributs caractéristiques bien connus, la foudre

au-dessus, le trident à gauche, le bident à droite. Trois têtes barbues, vues de face, occupent la partie supérieure de ce curieux monument : ce sont évidemment celles de Jupiter, de Neptune, de Pluton, et les attributs indiquent leur position respective.

» Les dieux propices de Marcus Herennius Vivas, ceux qu'il avait choisis pour ses conservateurs, étaient donc les trois plus grands dieux de l'Olympe. Certes, ce ne sont là ni des dieux inconnus ni de simples divinités topiques (1).

» En résumé, je crois avoir prouvé :

» 1<sup>o</sup> Que les petits autels votifs de *Bituka* et de *Quintina*, conservés au Musée de Nîmes, appartiennent aux *proxumi* ;

» 2<sup>o</sup> Que, contrairement à l'opinion de Séguier, les dieux propices, tutélaires, conservateurs, étaient

(1) Le mot *VIVATIS* de cette inscription me rappelle involontairement celle de Gruter dont j'ai parlé ci-dessus. Je les mets en regard l'une de l'autre :

DIIS PROPITIIS M. ACTINII VIVATIS
---

DIIS PROPI M. HERENNI VIVATIS
-------------------------------------

Dans ces deux inscriptions, la disposition générale, l'appellation des divinités, le prénom et le surnom du personnage sont les mêmes. Je serais presque tenté de croire que Gruter a été induit en erreur par une copie peu fidèle, prise sur un exemplaire moins bien conservé que celui de M. Barry. Gruter, en effet, n'a pas vu cette inscription ; il la donne d'après les notes de Knibbius (e Schedis Knibbii), et les trois lettres qui font réellement toute la différence entre ces deux inscriptions, correspondant précisément à la partie convexe de l'autel, étaient peut-être usées sur l'exemplaire vu par Knibbius. Je laisse à de plus habiles le soin de décider cette question.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le petit autel rapporté d'Italie par M. Barry est sorti d'un moule. On sait que les potiers anciens tiraient plusieurs épreuves de leurs ouvrages. M. Barry me mande avoir vu un autre exemplaire, identique au sien, dans une collection particulière, à Forlì. Peut-être ce petit autel domestique était-il placé dans le laraire des principaux membres de la famille de *Marcus Herennius Vivas*, dans celui de ses alliés, de ses clients, de ses affranchis ; en un mot, dans tous les laraires de sa *gens*.

des dieux connus, et qu'ils avaient des noms particuliers ;

» 3<sup>o</sup> Que les villes, les familles, les citoyens, choisissent leurs dieux propices parmi tous les dieux, grands ou petits ;

» 4<sup>o</sup> Que les villes, les familles, les citoyens, honoraient ces dieux ainsi choisis d'un culte domestique, indépendamment du culte public dont chacun d'eux était l'objet sous son véritable nom.

» Je pense en outre :

» 1<sup>o</sup> Que le mot *proximi* n'est qu'une appellation de ces dieux protecteurs, analogue à celle de *dii præsentis*, *dii propitii*, *dii adhærentes*, etc. ;

» 2<sup>o</sup> Que toutes ces appellations sont synonymes de celles de *dii tutelares*, *servatores*, *salutares*, *conservatores*, etc., dont on trouve de nombreux exemples dans les recueils épigraphiques. »

---

*Suite des Séances des 26 Avril et 10 Mai.*

Après la lecture du mémoire de M. le capitaine Colson, constamment écoutée avec un vif intérêt, et après quelques explications données par le savant auteur, M. Pelet demande s'il ne serait pas possible d'ajouter à la collection des *Proximi* de notre Musée, ou l'empreinte lithographiée ou même la reproduction réelle en plâtre ou terre cuite du remarquable monument mis sous les yeux de l'Académie.

M. le capitaine Colson accueille avec empressement un vœu dont MM. Boucoiran et Jules Salles sont chargés de préparer l'accomplissement.

La parole est ensuite donnée à M. Despinassous qui lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» J'ai été chargé de lire l'ouvrage intitulé : *Vie d'Olympia Morata*, dont M. Jules Bonnet a fait hom-

mage à l'Académie. C'est un intéressant épisode du grand mouvement littéraire, scientifique et religieux du xvi<sup>e</sup> siècle, qui fut si fertile en personnages remarquables dans tous les genres. La célébrité d'*Olympia Morata*, qui paraît avoir été considérable dans le monde littéraire de cette époque, n'était point, je l'avoue, parvenue jusqu'à moi. Je ne sais, Messieurs, si son nom n'était pas tout-à-fait ignoré de nous tous.

» Elle passa la première partie de sa vie en Italie, à la cour des ducs de Ferrare, alors très-brillante. La liberté des opinions, proscrite en beaucoup de lieux, y régnait sans aucune gêne et y attirait une foule d'hommes éminents de tous les pays. La France a fourni à cette réunion d'élite un contingent honorable dont Clément Marot et quelques autres ont fait partie. *Olympia Morata*, du même âge qu'Anne d'Este, fille de Renée de France, duchesse régnante, fut élevée avec la princesse. Il paraît même que leur amitié subsista toujours dans la suite, malgré leur séparation et l'extrême diversité de leurs destinées. Anne d'Este devint, comme on le sait, l'épouse de François de Lorraine, duc de Guise, et *Olympia* fut celle d'un jeune médecin allemand plein de mérite, nommé Grunthler, dont elle alla partager l'honorable, mais toute modeste position.

» Remarquable, dès l'âge de 12 ans, par un savoir singulièrement précoce, elle n'avait pas tardé à devenir célèbre à Ferrare, par la grâce et la solidité de son esprit, et par diverses poésies fort estimées de ses contemporains; mais qui depuis bien longtemps ne peuvent être connues et appréciées que des érudits, parce que, suivant l'usage de ce temps, elles furent composées en grec et en latin. Les idiomes nationaux de l'Europe, encore informes, n'étaient alors employés que par un très-petit nombre d'auteurs, dont les écrits de cette espèce n'avaient guères chance de franchir la frontière, au lieu que le latin et le grec, étant familiers aux hommes d'élite de tous les pays, les ouvrages écrits dans ces langues circulaient par

toute l'Europe lettrée et acquéraient ainsi facilement à leurs auteurs une renommée universelle.

» Mariée à l'âge de 24 ans, elle suivit son mari en Allemagne, et vécut avec lui dans la plus douce et la plus sainte union. Ce jeune ménage eut à supporter de cruelles épreuves, inévitables au milieu des guerres dont l'Allemagne était alors le théâtre. Olympia mourut le 7 novembre 1555, âgée d'un peu moins de 29 ans. Cette mort prématurée fut déplorée comme une grande perte par les hommes les plus éminents dans les lettres et les sciences; leurs regrets sont exprimés dans diverses pièces de poésie grecques et latines. Deux mois après, son mari et un tout jeune frère qu'elle avait emmené avec elle d'Italie, pour soigner son éducation, la suivirent au tombeau. Tous les trois reposent ensemble dans une même église de Heidelberg.

» L'ouvrage de M. Jules Bonnet, dans lequel j'ai pris ces détails, est bien écrit, le style en est simple, pur, parfois élégant. De nombreuses citations textuelles prouvent, de la part de l'auteur, beaucoup d'études, de recherches et de soins. Cette biographie, véritable exhumation, est composée à l'aide de documents originaux, épars dans un nombre considérable de fragments littéraires, écrits en grec et en latin par les hommes les plus éminents de cette époque mémorable, depuis très-longtemps enfouis dans la poussière des bibliothèques.

» La traduction que M. Jules Bonnet donne de quelques-unes de ces productions, fait regretter que leurs auteurs aient dédaigné d'écrire dans leurs langues nationales; ils auraient contribué puissamment à les former, et se seraient, par là, rendus plus utiles aux lettres, qu'en écrivant des livres grecs et latins, fort estimables sans doute, pour des Allemands, des Italiens et des Français, mais dont le style ne fait, je le suppose, qu'une médiocre figure à côté de la prose et des vers des bons auteurs de l'antiquité. Nul doute que, parmi tous leurs écrits ainsi perdus pour nous, il ne se trouve des choses d'une haute valeur, qui auraient

transmis leur renommée à la postérité, s'ils les eussent écrites en langues modernes. La destinée littéraire de Pétrarque en est une forte présomption. Quels sont ceux de ses ouvrages qui font depuis longtemps sa seule gloire ? Des poésies fugitives écrites en italien : ses sonnets et ses chansons. S'ils les eût composées en grec et en latin, elles nous seraient tout aussi inconnues que son grand poème latin de l'Afrique, qui n'est lu de personne, et qui aurait laissé tomber son nom dans un profond oubli. Cependant, ce poème fut son œuvre de prédilection et le travail de presque toute sa vie.

» Figurons-nous que le Dante eût écrit sa Divine-Comédie en grec ou en latin ; qui la lirait depuis longtemps ? personne ou presque personne. Il est probable que ce grand nom se serait perdu avant d'arriver jusqu'à nous. Ces deux hommes et un petit nombre d'autres en Italie ; Montaigne, Brantôme, Marot, en France, furent donc bien inspirés. A peu près tout le reste des écrivains de ce temps le furent fort mal, je veux dire, au point de vue de leur renommée littéraire dans la postérité ; à d'autres égards, il est incontestable qu'ils rendirent d'immenses services, les langues savantes qu'ils employaient, étant le seul moyen qu'eussent les penseurs de répandre et de propager au loin les idées. La plupart ne comprirent pas que le temps où ils vivaient, était une époque de transition, et que l'avenir appartiendrait aux langues nouvelles, tout informes qu'elles étaient alors, non à celles déjà mortes, très-heureusement exhumées sans doute, mais impossibles à ressusciter.

» En somme, j'ai lu le petit ouvrage de M. Jules Bonnet avec plaisir et intérêt, et je pense que l'Académie doit savoir gré à l'auteur, notre compatriote, de lui en avoir fait hommage. »

Après avoir entendu ce rapport, l'Académie décide qu'une lettre de remerciement sera adressée à M. Jules Bonnet, avec prière de continuer à communiquer le fruit de ses fortes et consciencieuses études.

Deux membres discutent successivement l'opinion émise à la fin du rapport. « Sans doute, disent-ils, le français est un excellent instrument pour exprimer la pensée, et la pensée moderne. On peut dire que notre langue a fixé les idées flottantes de l'Europe, qu'elle est devenue comme le foyer des lumières répandues dans toutes les contrées, qu'elle est la force expansive de tous les arts, de toutes les sciences, à cause de sa clarté, de sa marche rapide et ferme, de son ordre direct, de ses formes arrêtées, qui favorisent si bien la justesse du raisonnement, et en général, le génie analytique de l'époque; mais qu'on n'oublie pas que le latin fut aussi une langue privilégiée au siècle où vivait Morata, une langue facilement écrite et même parlée, qui permettait au talent l'essor et l'inspiration, tandis que de nos jours elle l'arrêterait à cause du peu d'usage qu'on en fait;

» Que s'il est vrai que les œuvres de Morata, écrites en latin, sont moins connues en France, que si elles avaient été publiées en italien, il faut avouer aussi qu'elles sont comme incrustées dans un idiome qui, n'étant plus sujet à changer, leur imprime un caractère de durée et de permanence.

» Quant au Dante, il convient de remarquer que lorsqu'il entreprit d'illustrer ses malheurs et ses vengeances, il hésita longtemps entre le toscan (qui n'était appelé que la *langue vulgaire*) et le latin. Il voyait que sa langue n'avait pas, même dans le midi de l'Europe, l'éclat et la vogue du provençal, et il pensait avec son siècle que l'immortalité était exclusivement attachée à la langue latine. Pétrarque et Bocace eurent les mêmes craintes, et comme le Dante ils ne purent résister à la tentation d'écrire la plupart de leurs ouvrages en latin. Cette prééminence, cette universalité de la langue latine doit, suivant les interlocuteurs, expliquer la prédilection de Morata pour un idiome qui d'ailleurs est encore aujourd'hui, ainsi que le rapporteur le reconnaît, le meilleur moyen d'échange intellectuel entre tous les peuples de la terre.

» M. Despinassous est loin de contester la puissance et la beauté des langues anciennes ; mais il fait observer , pour les deux auteurs qu'il a cités , qu'il est arrivé précisément le contraire de ce qu'ils espéraient : c'est dans leur langue maternelle que leur nom vit encore. Leurs œuvres latines sont dans l'oubli , et il persiste à croire que , tout en conservant à la langue latine le privilège qu'elle a d'étendre son empire sur la variété des peuples , il est à désirer que , *dans le domaine littéraire* , chaque poète , chaque prosateur se serve de la langue nationale.»

Ainsi entendue , l'opinion du rapporteur est unanimement adoptée , et la séance est terminée par la lecture de deux rapports de M. de Castelnau.

« Messieurs ,

» Je me bornerai à faire passer sous vos yeux quelques-unes des phases de la vie du docteur Blanche , rapportées par notre laborieux correspondant , le docteur Vingtrinier. Elles suffiront pour faire connaître ses doctrines et le zèle avec lequel il les mettait en pratique.

» L'administration des hospices de Rouen avait fait construire un *quartier de fous* , dans une partie de la maison de détention. Cinquante loges composaient ce quartier ; elles étaient petites , selon l'usage du temps , avec lit scellé et une chaîne en fer au pied du lit ; c'est-à-dire qu'à Bicêtre , — nom de cet asile , — et dans tous les hospices , les aliénés considérés comme des bêtes fauves , toujours dangereux , étaient positivement comme abandonnés à eux-mêmes. Encore aujourd'hui , en 1854 , nous dit le médecin aliéniste Morel , les aliénés sont , — pour l'administration , des détenus , ce terme est prononcé , — et des détenus dangereux.

» Le docteur Blanche , chargé du service de ce quartier en sa qualité de médecin de la maison de détention , avait entendu les leçons de PINEL ; il obtint que le nouvel établissement fût approprié à ses vues ; des pensionnaires furent admis ; des guérisons *remar-*

*quables et nombreuses*, suite de l'application de la méthode de PINEL, fixèrent bientôt l'attention du public sur cette innovation.

» Pour le docteur Blanche, comme pour tout médecin aliéniste « les aliénations mentales peuvent se circonscrire dans un cercle étroit de quelques idées fausses. Une seule idée fausse, *folle*, peut conduire à l'aliénation des facultés intellectuelles générales et de la liberté morale. »

» L'auteur a oublié, à notre regret, de dire qu'une lésion des facultés affectives, celle d'un seul sens, peut entraîner l'aliénation des facultés intellectuelles et que la seule lésion des facultés affectives peut conduire aux actes les plus extravagants.

» Cette étude, faite avec la persévérance qu'y apportent les aliénistes, nous conduira à l'étude et au traitement des aliénations morales. — Lorsque ces lésions seront comprises et connues; lorsque, par leur traitement, la société fournira au coupable les moyens psychiques et matériels de se relever de sa déchéance, par des actes exceptionnels de dévoûment, elle améliorera les scélérats au lieu de les imiter, et lorsque la société ne tuera plus, les individus cesseront de tuer.

» Ce que nous venons de rapporter nous montre, dans le docteur Blanche, un homme qui ne laissa en arrière aucun point de l'étude somato-psychique de l'homme, afin de restreindre la sphère de ses souffrances. Cet honorable confrère eut d'abord de la défiance pour le magnétisme animal. — Mais il vit qu'il fallait étudier avant d'écrire. Et si la croyance, résultat de cette étude, n'alla jamais aussi loin que celle de beaucoup de magnétiseurs, elle fut assez avancée pour l'engager à ordonner à certains malades de se faire magnétiser, dans les cas de maladies du système nerveux.

» Le docteur Vingtrinier rapporte une observation où le succès couronna l'usage du magnétisme prescrit dans une consultation où il se trouvait avec le docteur Blanche.

» A la suite de douleurs dans le ventre et de sensibilité de l'externe de cette cavité, une jeune fille de 13 ans fut prise de mouvements convulsifs les plus extraordinaires : secousses musculaires, roideur et immobilité tétaniques dans les membres. — Quelquefois le corps se pliait avec roideur tétanique, de manière que la tête et les pieds se rapprochaient soit en avant, soit en arrière.

» D'autres fois l'enfant faisait le saut de carpe. Ces attaques en vinrent à durer vingt-deux et vingt-quatre heures.

» Un grand nombre de fois, la jeune fille, par une espèce de saut de carpe, tombait roide et droite sur les bras de son gardien, homme fort. Elle se prit à tourner, est-il dit, comme un poulet à la broche et avec une telle rapidité qu'on ne pouvait compter les rotations du corps. — Le docteur Vingtrinier a été témoin de ces rotations.

» La jeune fille fut soumise au magnétisme pratiqué par le docteur Saint-Evron. — Dès la première magnétisation, d'un quart d'heure, les crises furent arrêtées. — L'on persista pendant six mois et la guérison fut complète.

» D'après ces faits, le docteur Vingtrinier, dit avec sagesse : « Qu'il y a bien des raisons pour ne pas tout croire, comme pour ne pas tout nier. »

» Le docteur Vingtrinier, parcourant la vie du docteur Blanche, rend compte de ses actes, des cours comme professeur bénévole et comme fondateur des leçons de médecine, qui devinrent le noyau de l'Ecole préparatoire de Rouen.

» Il examine les travaux académiques et les opinions du docteur Blanche, dont il serait trop long de vous entretenir, et qui placent ce confrère au rang des médecins les plus distingués par la science, la pratique et le dévouement.

» Je propose des remerciements à notre honorable correspondant, M. Vingtrinier. »

« Messieurs ,

» La seconde brochure dont l'analyse m'a été confiée est un rapport du professeur Bouillaud à l'Académie de Médecine de Paris , sur deux mémoires de MM. Homolle et Quevenne sur la *digitaline*.

» Le premier de ces mémoires est presque entièrement chimique ; le second est physiologique et thérapeutique.

» La digitaline est un des quinze principes que la chimie découvre dans la digitale.

» Les auteurs s'occupent , en premier lieu , de la préparation chimique de la digitaline , de ses propriétés caractéristiques : cristaux amorphes , légèrement jaunes ; se colorant en vert d'émeraude par l'acide chlorhydrique concentré en formant une solution trouble. — C'est un principe neutre.

» Cet alcaloïde ne constitue pas un médicament identique et demande beaucoup de prudence ; sa dose est de 1 à 2 milligrammes (  $1/50$  à  $1/25$  de grain ) par 24 heures. Nous reviendrons sur cet inconvénient.

» Dans leur deuxième mémoire , beaucoup plus étendu , les auteurs se proposent d'établir que la digitaline est le seul principe actif de la digitale : elle est éméto-catartique , diurétique , enfin elle ralentit la circulation. Cette dernière propriété occupe surtout les auteurs et le professeur Bouillaud dans son rapport à l'Académie de Médecine.

» Après huit à dix jours de l'usage de la digitale , le cœur et les artères perdent ordinairement le  $1/4$  ou le  $1/3$  du nombre antérieur de leurs battements.

» Nous ne suivrons pas le rapporteur de l'Académie sur la discussion des opinions , sur la théorie du mode d'action de la digitale ; nous noterons son succès dans quelques fièvres intermittentes.

» Après l'examen rigoureux des expériences physiologiques et des observations cliniques , par divers médecins , par la commission et par lui-même , le professeur Bouillaud s'exprime en ces termes : « Assurément le travail de MM. Homolle et Quevenne , et

peut-être aussi le travail de la commission de l'Académie contiennent des faits qui autorisent à considérer la digitaline comme une heureuse rivale des meilleures préparations de la digitale. Mais là doit s'arrêter et s'arrête en effet l'approbation des commissaires. Les données, pour aller au-delà sans risquer de se tromper, ne sont pas en leur possession.

» Bien que la partie chimique laisse quelque chose à désirer, la commission propose à l'Académie de Médecine de donner aux auteurs un témoignage de sa haute approbation, en renvoyant leurs deux mémoires au comité de publication.

» Messieurs, dans la brochure qui vous est offerte, l'on a supprimé la discussion qui a suivi le rapport. — Nous croyons devoir en rétablir quelques parties.

» MM. Martin-Solon, Gibert, Guibourt, Robinet, reprochent à la digitaline d'être nuisible à très-faible dose. — Deux milligrammes en 24 heures, dose ordinaire, font éprouver des symptômes d'irritation du côté des voies digestives. — Aussi, se plaignent-ils de voir substituer à des médicaments énergiques à petites doses et facilement vénéneux, comme la digitale, un principe actif extrait de ces médicaments.

» M. Robinet, chimiste distingué, et par conséquent non suspect en pareille matière, veut que l'on réserve l'analyse chimique des médicaments pour ceux qui réunissent dans leur constitution organique des éléments doués de propriétés différentes, afin d'en isoler les principes actifs. — Hors de là, il n'en voit pas la nécessité.

» Nous pourrions citer plusieurs autres praticiens qui se sont imposé la règle de garder les alcaloïdes pour les cas extraordinaires, et lorsque le médicament est trop désagréable, et qui préfèrent l'opium, la noix vomique, à leur principe actif.

» Telle a été aussi la règle de conduite de votre rapporteur, alors surtout qu'il était chargé d'un service public; le sel de quinine était le seul dont il usait habituellement. Les autres sels végétaux étaient pour

les cas exceptionnels. — La dose de la digitale est de 5 à 60 centigrammes par jour ; pourquoi lui substituer son principe actif dosé de 1 à 2 milligrammes , quantité difficile à préparer ?

» Outre le danger qui peut résulter des petites doses, les praticiens sont convaincus que les alcaloïdes ne renferment pas tous, tous les principes thérapeutiques du médicament qui les fournit ; pas plus que l'alcool ne contient tous ceux du vin.

» Dans nos régions, il a été impossible d'abandonner complètement l'extrait alcoolique de quinquina. Si nos confrères de l'Algérie étaient moins fidèles au sel de quinine, ils seraient plus heureux dans la curation des fièvres graves. — Dans un travail sur les fièvres intermittentes le docteur Jøegerschmidt nous dit qu'il a été obligé, nombre de fois, de s'adresser au quinquina en substance.

» C'est aussi, soit dit par analogie, un bon principe émis par les chimistes eux-mêmes, de faire usage dans les formules des noms vulgaires et non point des dénominations chimiques, et de dire calomel et non proto-chlorure de mercure.

» Il faut distinguer, en effet, la partie académique de la science de la partie pratique. »

---

*Séances des 24 mai et 7 juin 1851.*

M. le président dépose une brochure ayant pour titre : *Congrès des délégués des Sociétés savantes des départements*. — Il remet à M. Ignon, avec prière d'en faire le rapport, cinq bulletins de la Société d'émulation du département de l'Allier, ainsi qu'une publication de la Société archéologique de Montpellier.

M. Jules Salles communique à l'Académie l'appréciation suivante de la Fontaine de l'Esplanade.

## I.

» Aucun monument pendant le cours de son exécution n'a occupé la critique autant que la Fontaine monumentale que nous devons aux talents réunis de MM. Questel et Pradier; chaque pierre qu'on ajoutait, chaque statue qu'on élevait sur sa base, et jusqu'au moindre coup de ciseau du sculpteur étaient un sujet de discussion sur la place publique. Le blâme ou l'éloge était dispensé avec la générosité méridionale, l'indifférence seule était absente.

» C'est assez vous dire, Messieurs, l'importance que nos concitoyens attachaient à une œuvre qui devait être l'un des plus beaux ornements de notre cité, à une œuvre, disons-le tout de suite, qui ne craint pas de rivale dans son genre, et pourrait soutenir la lutte sans désavantage avec tous les monuments analogues qui ornent les places publiques, non-seulement de la France entière, mais de bien d'autres pays en Europe.

» Si nous avons tardé jusqu'à ce jour à vous en parler, c'est que nous n'avons pas voulu nous hasarder à porter un jugement prématuré, mais attendre que l'œuvre fût entièrement terminée, et que, débarrassée de ses entraves, entourée de toute sa parure, déversant l'eau qui doit lui donner son véritable caractère, nous puissions, avant de nous arrêter aux détails, embrasser l'ensemble d'un même coup-d'œil, et asseoir notre critique sur des bases plus solides et plus équitables.

» Aujourd'hui que la Fontaine a reçu son baptême de consécration, au milieu des réjouissances d'une fête publique, à laquelle vous avez tous pris part avec un si vif intérêt, qu'il nous soit permis de vous soumettre le résultat de nos observations et d'examiner, avec vous, tous les morceaux de ce riche travail.

## II.

« Dans le monument qui nous occupe, il y a deux parties bien distinctes, qu'il est indispensable de

séparer : l'œuvre de l'architecte et celle du statuaire. Commençons par analyser la première, sans laquelle la seconde n'existerait pas.

» La première pensée d'ériger une fontaine monumentale sur la place de l'Esplanade est énoncée dans une délibération du Conseil municipal du 20 novembre 1841, qui traite des modifications à apporter à ce quartier, en le mettant de niveau avec la magnifique avenue qui conduit au débarcadère de Montpellier.

» Toutefois, ce ne fut que le 8 mai 1844 qu'un concours fut ouvert, un appel adressé aux architectes du département et de la France entière.

» Cet appel fut entendu, et vingt-sept projets exposés publiquement dans la Maison-Carrée furent examinés successivement par une commission présidée par M. Girard, maire de notre ville à cette époque, et sous l'administration duquel se sont élevés nos plus beaux édifices modernes.

» Deux projets furent mis en première ligne : celui de M. Questel, l'artiste à qui nous devons déjà notre belle église St-Paul, et celui de M. Feuchères qui, nommé depuis lors architecte du département du Gard, aura bientôt transformé l'aspect général de notre cité, par les constructions pleines de goût qui s'élèvent de tous côtés, comme par enchantement.

» Cependant, après une nouvelle discussion, le projet Questel fut mis au-dessus de celui de son concurrent, et le jury le choisit définitivement, en accordant à M. Feuchères une mention honorable, une prime de 1,000 fr., et en exprimant ses regrets de ne pouvoir lui offrir une autre place à décorer.

» Le dessin de M. Questel obtint la préférence, à cause de l'élégance de ses proportions, de la silhouette gracieuse de ses lignes, et surtout à cause des figures symboliques, qui, personnifiant d'une manière heureuse notre département, laissaient une grande part au ciseau du statuaire, et permettaient de donner à l'édifice un caractère d'ornementation en dehors de sa destination réelle, en un mot, d'en faire un monu-

ment véritable en même temps qu'une fontaine, un monument qui pût se passer d'eau au besoin, et attirer le regard et l'attention du connaisseur par des détails artistiques d'un puissant intérêt.

» Sous ce point de vue, nous rendrons pleinement justice à l'architecte : son travail est d'une ordonnance riche et d'un aspect général séduisant pour les yeux. Quand l'eau coule, on admire un ensemble complet ; mais si les jets s'arrêtent, le spectateur n'en est point étonné et trouve un objet d'étude dans les statues pleines de poésie qui donnent à la fontaine sa principale valeur.

» Un grand bassin de 40 mètres environ de circonférence, forme en quelque sorte la base du monument ; au centre, s'élève le corps de la Fontaine qui se compose de quatre vasques monolithes, appuyées sur des supports cannelés, et recevant l'eau qui s'échappe de quatre têtes couronnées de fruits et de fleurs emblèmes des saisons. Cette eau est ensuite déversée dans le grand bassin par douze ouvertures de plus petite dimension.—Dans l'intervalle des vasques et sur un plan supérieur, quatre statues symboliques représentent les cours d'eau les plus voisins de notre cité. Ces statues, que nous décrirons plus tard en examinant l'œuvre de Pradier, sont assises et adossées à un cube de pierre, sur lequel s'élève majestueusement l'image allégorique de la ville de Nîmes, dont la tête atteint à une hauteur de plus de dix mètres.

» L'ensemble du monument forme ainsi la pyramide et présente un assemblage de lignes qui a toujours été recherché avec amour dans les compositions des artistes, car il a le don d'attirer les yeux par un charme irrésistible.

» Comme encadrement à la Fontaine et pour faire ressortir davantage le ton doré de la pierre et la blancheur éclatante du marbre, l'architecte a jeté sur le sol un large tapis vert, formé par des gazons, des arbustes et des fleurs, le tout entouré d'une grille octogonale et éclairé le soir par huit lampadaires à gaz.

» Vous parlerons-nous maintenant de la quantité d'eau que donne la Fontaine?.... c'est aborder une question délicate; car, c'est bien là sa partie faible, ne craignons pas de l'avouer; c'est l'arme dont se servent contre elle ses plus grands détracteurs. — Nous reconnaitrons avec eux que de minces filets d'eau ne sont point suffisants pour alimenter vingt bouches de tuyaux fontainiers, et que des gerbes plus abondantes seraient un complément bien précieux à l'ornementation de la pierre et du marbre. Mais nous avons déjà reconnu, en principe, que ce monument était d'une ordonnance telle, qu'il pouvait, au besoin, se passer d'eau. Et d'ailleurs, la distribution actuelle n'est que provisoire; le volume liquide sera considérablement augmenté, quand la suppression prochaine du lavoir d'Assas permettra d'amener directement les eaux de la source, et d'obtenir au moyen d'un élargissement des ouvertures, jusqu'à 800 et 1,000 litres d'eau par minute.

» Il est juste aussi de dire que l'érection de la Fontaine fut décidée à une époque, où l'on s'occupait sérieusement de mettre à exécution le beau projet pour lequel un de nos confrères a publié des documents aussi savants que consciencieux. (1) Si ce projet a dû être abandonné, par suite d'événements politiques qui ont changé la destination des fonds affectés à cette dépense, espérons que le Conseil municipal le réalisera plus tard, et se préoccupera sérieusement d'une mesure qui, vu l'augmentation toujours croissante de la population et les besoins de l'industrie, est devenue pour nous une question de vie ou de mort. — Alors, notre Fontaine monumentale, joignant à sa richesse une grande abondance d'eau, ne laissera plus rien à désirer sous aucun rapport.

» Dans le principe, une somme de 50,000 fr. avait été votée par le Conseil municipal: ce chiffre paraissait suffisant pour une création de ce genre; et, du reste,

(1) M. Jules Teissier.

les concurrents ne l'ayant point dépassé dans leur devis, on aurait pu exiger de M. Questel qu'il se conformât strictement aux conditions qui lui avaient été imposées par le cahier des charges.

» Mais, hélas ! dans les travaux de tous genres, les prévisions sont toujours de beaucoup dépassées. Ainsi qu'il était arrivé pour la construction de l'Eglise St-Paul, la caisse municipale a dû faire de fréquentes additions, et bientôt les devis supplémentaires ont dépassé de beaucoup le devis primitif.

» La plus importante de ces additions a eu lieu lorsqu'il fut question de changer la matière des matériaux. Quand on eut reconnu que la pierre de Lens, choisie par l'auteur du projet, était cassante à la gelée et pouvait compromettre non-seulement quelques détails du monument, mais encore tout son ensemble, le Conseil municipal n'hésita pas à décider que les vasques seraient prises dans les carrières de Crussol et les statues taillées dans le marbre de Carrare.

» En second lieu, loin de se contenter d'un sculpteur ordinaire, la ville appela, pour exécuter ce travail, le plus élégant statuaire de notre époque, et, dès-lors, il fallut encore ajouter au devis ; de telle sorte, que, d'augmentation en augmentation, on atteignit le chiffre de 224,000 fr. (1).

(1) Voici les principaux détails de cette dépense :

Devis fixé par le concours. . . . .	50,000 fr.
Augmentation quand on eut adopté le projet Questel. . . . .	2,000
Prime accordée à M. Léon Feuchères . . . . .	1,000
Cinq blocs de marbre de Carrare, rendus à Beaucaire. . . . .	24,000
Transport des blocs de Beaucaire à Nimes. . . . .	3,000
Main-d'œuvre de Pradier. . . . .	73,000
Transport des statues de l'atelier à l'Esplanade. . . . .	5,300
Forage du marbre. . . . .	500
Substitution de la pierre de Crussol à la pierre de Lens. . . . .	9,000
Travaux de fontainerie. . . . .	10,900
Grille, jardin, etc. . . . .	15,500
Augmentations générales sur les prévisions. . . . .	20,000
Honoraires de l'architecte. . . . .	10,000

TOTAL. . . . . 224,000 fr.

» Devant ce chiffre énorme , l'esprit s'arrête effrayé, et se demande si une pareille dépense se trouve en rapport avec les recettes d'un budget annuel qui ne s'élève pas au quadruple de cette somme. — Evidemment non , Messieurs , si l'on considère cette dépense au moment où les deniers sortent de la caisse municipale , si l'on ne sait pas y voir une éventualité exceptionnelle, qui doit se présenter seulement à de rares intervalles et se répartir sur plusieurs budgets. Non , encore , quand on pense aux travaux bien autrement utiles et nécessaires que réclament les besoins de notre cité , et qui , sans laisser des traces aussi visibles auraient pu opérer tant de bien!...

» Mais , d'un autre côté , ne faut-il rien faire pour l'embellissement d'un chef-lieu aussi important par les souvenirs de son passé que par les promesses de l'avenir ? et quand notre époque de progrès voit s'opérer tant de transformations autour de nous , que les villes voisines luttent pour nous éclipser par la richesse de leurs constructions , fallait-il rester en arrière et nous laisser dépasser dans cette stimulante rivalité ?

» Telle n'a point été la pensée d'une administration qui venait d'appeler auprès d'elle les MM. Flandrin pour exécuter les peintures de St-Paul. Dans sa noble émulation pour les belles choses et pour ne point déroger à son glorieux passé , elle a voulu doter notre ville de monuments impérissables, et léguer aux générations futures un souvenir qui sera l'orgueil de nos descendants.

» Transportez-vous par la pensée à un ou deux siècles après nous , et là , en présence du magnifique monument qui décore notre Esplanade, et que pas un artiste ne verra sans vouloir le dessiner sur son album, pas un touriste sans le décrire sur ses tablettes , croyez-vous qu'il vienne à l'idée d'un seul individu de s'enquérir de la somme qui a été dépensée pour son érection ? — Non , Messieurs , pas plus qu'on ne s'informe aujourd'hui des sesterces qui ont été employés

à la construction des Arènes et de la Maison-Carrée. On admirera nos monuments nouveaux, on en sera fier, et l'on remerciera les aïeux d'avoir laissé un tel héritage à leur postérité.

» Mais laissons-là cette digression qui nous éloigne de notre sujet et revenons à la Fontaine que nous avons commencé de décrire.

» Nous avons dit que M. Questel avait été heureusement inspiré en créant un groupe qui figure quatre cours d'eau de notre département. Nous ne demanderons pas, comme l'ont fait certains esprits méticuleux, pourquoi on a choisi telle rivière de préférence à telle autre; pourquoi le *Vidourle*, la *Cèze*, l'*Arre*, l'*Isis* ne sont point représentés dans le monument; pourquoi le dieu *Nemausus*, qui a de tout temps servi à la dénomination de notre source, a été transformé en une nymphe timide? — L'architecte avait besoin de deux figures d'homme et de deux figures de femme, comme pendants harmonieux: il a pris celles qui concordaient le mieux avec sa pensée, et bien certainement les raisons ne lui manqueraient pas pour justifier son choix.

» Quant à la réalisation de cette pensée et à l'exécution matérielle de l'œuvre, nous nous permettrons de faire quelques observations, résultat d'un examen consciencieux. Et d'abord, le groupe des statues ne nous paraît pas assez lié, assez compact: séparées également les unes des autres par une tête colossale, chacune semble faire un sujet à part et ne se relie pas suffisamment à l'ensemble. Nous aurions peut-être préféré les voir entrelacées, en signe de la bonne amitié qui les unit, et comme se prêtant mutuellement leur concours pour augmenter à l'envi les richesses de notre sol.

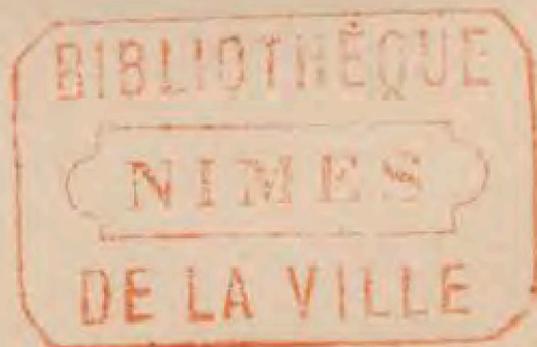
» Ce qui donne encore plus de force à cette opinion, c'est que *la ville de Nîmes* est aussi très-isolée de ses compagnes, par la trop grande élévation de son piédestal. Si ce piédestal avait été réduit de quel-

ques centimètres, l'aspect général eût présenté plus d'unité ; aucun détail n'aurait été perdu, et la pyramide un peu moins allongée n'en serait pas devenue moins élégante. Au reste, ce défaut n'existait pas dans le dessin primitif ; mais, ainsi qu'il arrive souvent, ce changement, opéré dans un espoir d'amélioration, a été au contraire préjudiciable.

» Une autre observation sera faite à l'égard des quatre têtes couronnées par les emblèmes des saisons. Ces masques ont été taillés dans des proportions beaucoup trop grandes ; ils nuisent aux statues et ne se relient pas non plus assez à la masse de la Fontaine. Puisqu'on voulait que l'eau s'échappât par cette partie, n'aurait-il pas mieux valu la faire sortir d'une guirlande de feuillage ou d'une gueule d'animal : ce dernier contraste avec les gracieuses têtes des nymphes eût été heureux, les unes auraient fait ressortir les autres, tandis que, dans ce qui existe, les yeux ne s'arrêteront jamais avec satisfaction sur ces bouches béantes qui grimacent sous prétexte de lancer de l'eau.

» Nous vous soumettrons encore une remarque qui pourra paraître futile, mais que nous indiquerons cependant, par la réflexion qu'il faut employer tous les moyens pour faire valoir un travail aussi précieux, à l'exemple du peintre, qui, après avoir mis la dernière main à son tableau, cherche à en rehausser le mérite par l'encadrement le plus avantageux.

» M. Questel a recommandé de ne mettre, dans les plantations de l'intérieur de la grille, que des arbustes de très-petite dimension. Il nous permettra de ne pas partager cette manière de voir, et de préférer au contraire quelques feuillages plus élevés : ceux des lauriers-roses, par exemple, couperaient agréablement la monotonie des lignes du grand bassin, et, sans faire perdre aucun détail de la Fontaine, en rendraient l'aspect plus pittoresque : il en est ainsi pour le Palais de Justice, dont l'effet général est bien



plus satisfaisant au travers des arbres qui en masquent une partie ; ainsi encore pour le Pont-du-Gard, qui tire son plus grand charme du site qui l'environne , et devient d'autant plus grandiose qu'il disparaît en partie derrière les arbres touffus qui ombragent les rives du Gardon.

» Enfin , une dernière critique sera adressée à M. Questel sur les tons quelque peu heurtés des diverses parties de la Fontaine : le blanc du marbre devient trop éclatant à côté de la teinte foncée que le poli a donné à la pierre de Crussol. Cette blancheur du marbre est telle que les yeux ne peuvent en soutenir l'éclat éblouissant , quand les statues sont frappées par les rayons du soleil et se détachent sur l'azur de notre ciel méridional. Le sculpteur n'aurait-il pu malgré le dédain que professent certains artistes pour ces sortes de procédés , passer sur les statues quelque une de ces préparations qui donnaient aux marbres de Canova ce ton doré si rapproché de celui de la chair ? — La couleur gris de fer du grand bassin est aussi trop intense : nous préférions le ton naturel du granit de St-Brès avant qu'on y eût passé une couche d'huile.

» Au reste , le défaut que nous signalons aujourd'hui perdra tous les jours de son importance , à mesure que les années s'accumuleront sur la tête du monument et lui donneront ce charme harmonieux qui est seulement le partage des anciens édifices.

» Quelques esprits souçonneux ont voulu insinuer que l'idée première de cette composition avait été puisée dans une ville du centre de l'Italie. Il nous est impossible de décider si l'accusation est fondée et nous ne nous rappelons pas avoir vu rien de semblable. Quoi qu'il en soit , on aurait pu bien moins choisir parmi les modèles qu'offre en si grand nombre la terre classique de l'art : D'ailleurs , où serait le mal que l'artiste eût consulté ses portefeuilles ainsi que les souvenirs des grands modèles de Rome et de Flo-

rence ? — S'il est vrai qu'on ne trouve pas dans les conceptions de M. Questel ce cachet du génie qui crée des œuvres tout-à-fait originales, il faut rendre justice à la conscience qu'il apporte dans ses moindres travaux. Ses projets remplissent en général toutes les conditions de l'esthétique, nul ne pourra en contester le mérite et le bon goût, et chacun paiera son tribut d'admiration au monument qu'il a érigé sur notre Esplanade et qui n'en restera pas moins, en dépit de toute critique, un chef-d'œuvre d'élégance et l'un des plus brillants fleurons de notre couronne artistique.

### III.

» Après avoir analysé l'œuvre de M. Questel, nous appellerons votre attention sur celle du savant statuaire dont le ciseau est venu prêter son puissant concours à l'architecte, tellement que dans la dénomination populaire, la Fontaine ne porte plus que le nom de Pradier, à cause de l'importance des travaux qu'il a exécutés, à cause surtout du cachet que son génie a imprimé au monument.

» Sans vouloir porter en rien préjudice au plan de M. Questel, ne serait-ce pas un peu le cas de dire qu'ici la forme emporte le fond, et que la Fontaine devra son plus beau titre de gloire aux cinq blocs de marbre que l'Italie nous a envoyés informes, et qui ont acquis sous une main habile ces proportions à la fois suaves et vigoureuses, mâles et élégantes que tous se plaisent à reconnaître dans ce travail.

» Toutefois, si l'un des artistes a été en butte à de nombreuses attaques, disons aussi que l'autre a suscité de vives controverses et sur la place publique et chez les hommes de l'art, dans les journaux et jusque dans des lieux où il est rare de voir traiter de pareils sujets.

» L'une des plus fortes critiques adressées au statuaire a été d'avoir porté atteinte aux mœurs en per-

sonnifiant les cours d'eau par des figures presque entièrement nues.

» Bien que nous ne regardions pas cette objection comme sérieuse et fondée, nous y répondrons cependant, à cause du retentissement qu'elle a eu auprès de certains esprits, et nous essaierons d'en démontrer le peu de valeur.

» Lorsqu'on jette un coup-d'œil sur l'histoire de la statuaire depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, il est facile de se convaincre que le corps de l'homme a été son unique objet d'étude. Privé des grandes ressources de la peinture, le marbre n'a pour représenter l'être moral, que les formes humaines, le jeu des muscles, le mouvement des articulations, qui deviennent un puissant auxiliaire pour reproduire certaines expressions que la tête seule serait parfois impuissante à exprimer.

» La sculpture prit naissance dans le paganisme, à une époque où la beauté physique était glorifiée et symbolisait en quelque sorte les perfections de l'âme : dès-lors, on dut débarrasser le corps humain de toutes les entraves qui le gênaient et qu'y avaient apportées les coutumes des diverses générations, car le génie est immortel et les vêtements passent de mode. Loin de déguiser les formes sous l'habit du tailleur, on dut chercher au contraire à les reproduire dans toute leur splendeur primitive et trouver en elles le beau idéal, comme fit plus tard Raphael en divinissant les têtes des jeunes Romaines qui posaient devant son chevalet, et qui sont devenues les suaves madones auxquelles son nom doit l'immortalité.

» Les Grecs avaient bien compris ce principe ; aussi, les draperies que l'on voit dans les œuvres de la bonne époque n'y interviennent généralement que dans certains sujets où elles sont indispensables, et plutôt pour faire ressortir le nu, le parer, le faire valoir par le contraste, et mettre un peu de variété dans la composition. Ce ne sont pas certainement des

costumes du temps, car les Athéniens n'allaient point nus dans les rues d'Athènes, comme nous les voyons représentés dans les bas-reliefs grecs.

» Aussi, le nu étant l'ame de la statuaire, on comprend la décadence de cet art parmi nous, qui cherchons à dénaturer les belles formes, données à l'homme par le Créateur, sous des vêtements que le caprice de la mode rend tous les jours plus bizarres et plus disgracieux. On comprend sa décadence encore plus complète à l'époque où l'humanité, plongée dans le myticisme du moyen-âge, n'employait le ciseau du sculpteur que pour orner les cathédrales gothiques de figures de Saints, dans lesquelles les lois les plus simples des proportions humaines étaient complètement méconnues, et dans lesquelles toute espèce de forme disparaissait sous les plis étoffés de lourdes draperies.

» Sans vouloir comparer la valeur et l'application de l'art, à ces diverses époques, et entamer une digression qui nous conduirait sans doute trop loin, vous reconnaîtrez avec nous qu'il ne faut pas être exclusif avec les belles choses, que nous devons les accepter avec leur donnée première, l'essence de leur vie, et que si nous bannissons le nu de la statuaire, cet art ne saurait plus exister; il faudrait dès-lors briser tout ce qu'il a produit de plus merveilleux.

» C'est donc à un autre point de vue qu'il convient de se placer. — Si la peinture, avec la magie des couleurs, peut se prêter à de nombreuses transformations, et trouver les moyens de nous intéresser par la reproduction d'objets ou d'êtres pris dans une échelle tout-à-fait inférieure, la sculpture n'est point aussi accommodante; elle ne saurait descendre des plus hautes régions de l'art où quelques rares adeptes savent encore la maintenir. Sans la beauté, elle n'est pas: elle doit lutter contre le matérialisme qu'on lui reproche, en fuyant la vulgarité et ne puisant ses inspirations que dans l'ordre des sentiments les plus élevés.

» Idéalisme et beauté, voilà le sens de la plastique pure dans son expression complète, voilà le point de départ qu'il faut prendre pour juger tous les produits de la statuaire. C'est la pierre de touche que nous approcherons de l'œuvre de Pradier, quand nous aurons répondu à un autre reproche grave, relatif encore à la nudité des statues de la Fontaine.

» L'indécence consiste bien moins, ainsi que voudraient le donner à entendre certaines consciences par trop timorées, dans le plus ou moins de parties découvertes, que dans une attitude immodeste, un geste hasardé, une expression de tête impudique, un sourire ou un regard voluptueux : et nous pourrions citer telle statue vêtue de la tête aux pieds beaucoup moins chaste que la Vénus Aphrodite (1). — Jamais, en parcourant le Musée du Vatican, les yeux les plus timides ne se sont voilés devant la nudité du Laocoon, du Persée, de l'Apollon du Belvédère ; les statues de héros, de nymphes, de fleuves et de rivières qui ornent le jardin des Tuileries, ne font pas fuir les promeneurs, et nous n'avons pas vu rougir le sacristain de la cathédrale de Sienne, en nous montrant les trois Grâces toutes nues dans la sacristie de cette église.

» C'est que les descendants des Romains tirent un juste orgueil de leurs chefs-d'œuvre antiques et modernes, et savent admirer le beau partout où il se trouve, quel que puisse en être le caractère ou la représentation. Comme eux, et pour ne pas mentir à leur origine, les habitants de Nîmes seront également fiers du monument nouveau qui s'élève au centre de notre promenade d'été, et loin d'y voir, ainsi qu'une plume jalouse n'a pas craint de l'insinuer, *un autel érigé au paganisme*, ils sauront admirer dans toutes ses images le beau idéal, émanation de la beauté suprême, et s'enorgueillir d'une œuvre qui

(1) Par exemple, les deux statues de la *Fontaine Molière* à Paris qui personnifient la comédie sérieuse et la comédie enjouée.

rappelle les belles choses de l'antiquité. — Loin d'accuser d'immoralité les statues de l'Esplanade, ils reconnaîtront au contraire que jamais le ciseau du grand sculpteur n'a été ni plus chaste ni plus pudique. Par l'expression de candeur et d'innocence dont il a su revêtir ses figures de nymphes, il a donné un éclatant démenti à tous ses détracteurs, et prouvé qu'on pouvait, sans blesser les yeux, montrer le corps humain dans ses parties les plus secrètes.

» Quant à ceux qui ne sont point sensibles au charme de la beauté, n'importe la manière dont elle se manifeste, nous les plaindrons sans leur en vouloir, pas plus que nous ne reprocherions à un malheureux privé d'un sens d'ignorer les impressions et les jouissances attachées à cette perception inconnue pour lui.

» Mais il est temps d'oublier ces critiques inspirées le plus souvent par cette propension trop générale à dénigrer le talent, examinons l'œuvre du statuaire genevois comme elle mérite de l'être, avec impartialité, avec justice.

» Cinq blocs de marbre de Carrare étaient livrés au sculpteur pour y tailler autant de statues colossales dans une proportion de 10 à 11 pieds. Quatre d'entre elles représentent le Rhône, le Gardon, la Fontaine d'Eure et la Fontaine de Nîmes : elles sont assises, à peu près nues et entourées des attributs qui caractérisent ces cours d'eau. — La cinquième, personnifiant la ville de Nîmes, est debout, noblement posée, la tête ceinte d'une couronne de monuments, le corps enveloppé du peplum et de la robe antique. Elle tient la main gauche fièrement appuyée sur la hanche et relève par ce mouvement le coin de son manteau qui retombe en plis majestueux. Sa droite porte une branche d'olivier et s'appuie sur un bouclier où sont gravées ses armoiries, le caducée, symbole du commerce, et deux mains jointes, emblèmes de fraternité.

» Par la noble fierté du mouvement, l'élégance des proportions et surtout par la manière savante avec laquelle les draperies sont exécutées, cette figure présente un grand caractère. C'est là surtout que l'on reconnaît l'habileté du sculpteur qui n'a pas d'égal, à notre époque, pour imiter avec le ciseau la souplesse d'un tissu, pour fouiller dans la pierre ces mille plis produits par certaines étoffes et dont les modèles en sculpture se trouvent dans les fragments précieux attribués à Phidias.

» Cette science des plis, Pradier la possède à un haut degré : l'habileté avec laquelle il sait draper une statue peut balancer son talent de rendre avec autant de perfection que de vérité la finesse veloutée de la peau, les plis de la chair et ce moelleux de l'épiderme qui semble devoir frissonner au moindre contact.

» Nos éloges ne seront pas aussi abondants pour la tête de cette même statue : l'expression, qui est noble et fière, devient trop hardie et quelque peu insolente suivant le point où l'on se place. Pourquoi l'artiste a-t-il choisi les lignes du profil grec pour représenter la ville de Nîmes? — Notre cité étant sortie d'une colonie romaine, n'eût-il pas mieux valu donner la préférence au type caractérisé surtout par le nez aquilin? M. Pradier n'aurait eu qu'à se promener un dimanche sous les marronniers voisins du Temple-de-Diane pour trouver la véritable inspiration qui lui a fait défaut. Il aurait remarqué dans les traits de nos jeunes filles et sous les élégantes coiffures dont elles se parent de quoi réunir un ensemble de lignes et d'expressions qui aurait reproduit d'une manière plus vraie la physionomie du pays qu'il voulait personnifier.

» Toutefois nos plus fortes critiques porteront sur la partie postérieure du personnage ; car nous trouvons là un défaut qui choque à la fois et le goût et les yeux. Il n'est pas nécessaire de se laisser guider par

la pruderie britannique pour trouver « *Schoeking* » certaines formes qui auraient pu si naturellement disparaître sous l'ampleur du vaste manteau. Disons mieux, il est impossible qu'une draperie quelconque puisse dessiner ainsi la chute des reins, à moins d'avoir été préalablement mouillée ou poussée par un impossible coup de vent. Ah! M. Pradier, rien ne justifie un semblable écart chez un artiste de votre mérite! En vain objecterez-vous que le marbre s'est trouvé insuffisant pour un plus grand développement de l'étoffe; nous pardonnerions plutôt à un défaut de dessin qu'à un manque de goût de votre part, et nos yeux sont bien plus blessés par la chute ondulée de ce manteau que par l'entière nudité de vos autres figures.

» On a également reproché à la *Ville de Nimes* de ne pas être parfaitement d'à-plomb et de pencher sur le côté gauche. Lorsque le travail difficile et périlleux de la pose des cinq figures eut été exécuté par les soins de M. Cazal, directeur de cette opération délicate, ce défaut fut signalé, et dès l'arrivée de Pradier, quelques personnes se réunirent pour trancher la question. — Il faut croire que l'avis du cénacle fut favorable au *statu quo*, puisqu'il n'a été fait depuis lors aucun changement. — Nous ne saurions nous incliner devant une pareille décision, quelque respectable qu'elle puisse être d'ailleurs; nous maintenons que la statue penche vers le levant, et que le moindre doute à cet égard disparaît, quand on se place à l'entrée de la rue Régale.

» Maintenant, demandera-t-on, ne serait-il pas possible d'y revenir en inclinant légèrement la masse de la statue? — Si cela était, nous nous étonnerions que l'administration municipale reculât devant la faible dépense d'un échafaudage pour corriger cette obliquité qui choque les yeux. Mais si, comme nous avons sujet de le craindre, la cause remonte plus haut, le mal est irremédiable, et il est inutile de nous y ap-

pesantir plus longtemps. Imitons plutôt ces heureuses organisations portées à l'optimisme, qui, laissant de côté ce qui est fâcheux pour se complaire dans la recherche du beau et du bon, trouvent plus de jouissance à louer qu'à médire : admirons sans arrière-pensée la grâce parfaite de ce groupe, soit que ses lignes se silhouettent sur des nuages argentés qui s'harmonisent si bien avec le ton des marbres, soit que ces ravissantes figures, caressées par les dernières lueurs du soleil couchant semblent naître à la vie comme l'œuvre de Pygmalion, et former avec la perspective des monuments anciens et modernes qui les environnent le panorama le plus séduisant.

» Les deux Nymphes qui représentent la fontaine d'Eure et la fontaine de Nîmes se font remarquer par une grâce, une *morbidezza* où le statuaire a pu librement développer ses études spéciales et favorites. Son ciseau affectionne surtout la reproduction du corps féminin, et l'on pourrait dire que notre Praxitèle a poussé si loin cette étude qu'il a, en quelque sorte, inventé une nouvelle femme. Tout en conservant des belles époques de la Grèce la pureté des lignes et le galbe exquis des contours, il a su donner, à certaines parties, des proportions qui se rapprochent davantage de la réalité, du moins de la réalité moderne : et, tout en étant plus vrai, il a été aussi plus gracieux.

» On pourrait sans doute regretter de ne pas trouver toujours, dans ses compositions, l'élévation de l'âme alliée à la pureté de la forme, d'y cotoyer de trop près le sensualisme le plus raffiné, et de ne pas y voir cette noblesse et cette pudeur qui permettraient d'envisager, sans rougir, les marbres grecs les plus dépourvus de vêtements. Mais nous nous hâterons de convenir que ce n'est point ici le cas de lui adresser ce reproche, et que dans les Naïades de notre fontaine nous trouvons une modestie de pose, une suavité de formes, une pureté de galbe et jusqu'à une naïveté enfantine qui les absolvent de tout reproche d'immodestie.

»De graves discussions se sont élevées sur leurs attributs : le miroir, la lyre, les paquerettes, conviennent-ils bien nécessairement à l'une ou à l'autre fontaine : le nénuphar croît-il dans les eaux nimoises ou dans celles d'Uzès, et quelles sont les ondes qui ont inspiré le plus de poètes ? — Ce sont des problèmes que nous ne chercherons pas à résoudre, vu leur peu d'importance (1) : il faut se montrer très-large, ce nous semble, pour des figures allégoriques, surtout quand elles possèdent, en dehors de leurs attributs, des motifs si puissants d'attraction.

»Peut-on rien concevoir, en effet, de plus ravissant que ces deux nymphes, dont l'une sourit à son image réfléchie dans le miroir qui symbolise la pureté de ses ondes ; l'autre, couronnée de fleurs des champs, semble écouter un poète qu'elle vient d'inspirer par les accords de sa lyre ? — Quelle rivalité entre ces deux sœurs ! A laquelle des deux donner la préférence ? — Le choix serait difficile, si la critique artistique ne venait à notre aide, et, tout en accordant à l'une le mérite de la conception, ne nous vantait la supériorité d'exécution de la fontaine d'Eure.

»Nous appellerons d'autant plus votre attention sur cette dernière, que la pauvre fille, éloignée des regards par la place qu'elle occupe, n'est jamais éclairée d'une manière aussi favorable que sa compagne. Examinez avec soin les délicates proportions de toutes les parties de son corps ! comme la pose est naturelle, la tête finement étudiée ! à son regard tout à la fois espiègle et mutin, simple et naïf, on dirait qu'elle se moque de la supériorité passagère de *Nemausa*, bien sûre d'arrêter longtemps les yeux de l'homme de goût s'il parvient à les détacher de sa rivale plus favorisée.

» Et cependant, quand nous ne connaissions encore que le modèle primitif, notre préférence se portait

(1) L'Académie consultée à ce sujet avait émis le vœu qu'aucun nom ne fût gravé sous les statues.

sur la Nymphe au miroir. Pourquoi ce changement dans notre appréciation? — Il est dû tout entier au travail du marbre. Des proportions colossales ont fait ressortir certaines defectuosités qui passaient inaperçues dans les reliefs demi-nature donnés au praticien. Ainsi, la coiffure en feuilles de nénuphar paraît trop matérielle; elle nuit à l'expression de ces yeux à demi-voilés, de cette tête charmante qui semble plier sous un poids énorme. La jambe gauche est aussi trop forte et paraît engorgée sous les plis de la draperie qui la dessine.

» Si nous relevons ces légères imperfections, c'est qu'ici le mal est facile à réparer : quelques coups de ciseaux dirigés par la main exercée du *maestro*, en enlevant quelques parcelles de marbre, remédieraient facilement au défaut que nous signalons : et puisque M. Pradier n'a pu, malgré le talent de son habile praticien, mener ce travail au point où il l'aurait poussé lui-même dans son atelier, il faut qu'il y consacre encore quelques heures dans sa première visite à Nîmes, et qu'il nous laisse une œuvre capable de supporter le plus sévère jugement.

» Il nous en coûte, Messieurs, d'abandonner sitôt la description de ces deux nymphes dont les petites réductions vont devenir l'ornement de tous nos cabinets, et qui ne devraient être chantées que par la plume poétique de l'un de nos confrères; mais nous avons encore à vous parler des deux statues d'homme qui viennent à leur tour se placer sous notre plume, après avoir cédé le pas au sexe de leurs compagnes.

» L'un d'eux, encore dans la force de l'âge, courbe la tête sur sa poitrine : la puissance de son front, la largeur de ses épaules et le calme de son attitude annoncent le fleuve majestueux qui traverse notre département. Sa main droite est appuyée sur la rame, symbole de la navigation, tandis que l'autre tient le masque tragique, emblème insuffisant pour rappeler les terribles souvenirs de 1840. De la draperie qui

recouvre ses genoux s'échappent en abondance les raisins qui font la renommée de ses coteaux, et les fruits succulents qui mûrissent sur les rives fertilisées par ses ondes.

» La tête rappelle peut-être un peu trop celle du Jupiter olympien, mais le corps offre de grandes qualités anatomiques et ne manque pas d'élévation. Ce serait une belle statue, prise séparément : dans l'ensemble de la fontaine, elle est d'un mérite relatif inférieur, surtout quand on s'approche du Gardon, qui en fait le pendant, et qui a été réservé pour le dernier dans notre examen, parce que c'est là le morceau capital de l'œuvre de Pradier, ce que les Italiens appelleraient le *capo d'opera*.

» Dans ce bouillant jeune homme à l'œil ardent, au geste impétueux, qui frappe la terre de son trident, comme le Neptune de Virgile, on reconnaît tout de suite le torrent qui a donné son nom à notre département, et qui, tantôt calme et limpide, coule tranquillement entre les coteaux où résonne encore le nom de Florian, tantôt bondissant et couvert d'une écume jaunâtre, se précipite avec fureur au milieu des rochers qui l'étreignent, et frémit comme un coursier plein d'ardeur au moment de se lancer dans la carrière.

» Quelle belle attitude ! quel geste noble ! quelle force virile !!! Voilà une figure *trouvée*, pour nous servir d'un terme de l'art ; et, dans l'exécution, quel travail de modelé, quelle science dans les muscles du torse, dans l'emmanchement de toutes les articulations ! Comme chaque partie du corps représente bien la fougue, l'animation, la vie en un mot, et concourt à former un ensemble plein de poésie. — Idéalisme et beauté, voilà bien les deux caractères de cette composition, ceux que nous réclamions pour la statuaire dans les considérations qui ont précédé notre compte-rendu.

» Supposez, Messieurs, qu'un cataclysme détruise

notre ville, ainsi qu'il est arrivé à Pompeï et à Herculanium, et qu'après plusieurs siècles d'oubli, des fouilles retirent du sol la statue du Gardon. Ne pensez-vous pas, comme nous, qu'une telle œuvre serait attribuée aux plus belles époques de l'art, et qu'on la conserverait précieusement dans un musée au milieu des plus riches morceaux de l'antiquité?

» Aussi croyons-nous que cette création amènera une transformation dans le talent de notre grand sculpteur; qu'il abandonnera pour quelque temps les formes délicatement voluptueuses (de nouveaux chefs-d'œuvre ne pourraient rien ajouter sous ce rapport à sa renommée), et qu'il tournera son talent vers des compositions mâles et sévères en suivant la nouvelle carrière que la magnifique figure du Gardon vient de lui ouvrir.

» Terminons ces considérations, peut-être un peu longues, en témoignant une fois encore de notre admiration pour le monument de MM. Questel et Pradier. Ces deux noms resteront désormais unis dans nos éloges, comme ils le sont entre eux par le talent. Si l'un de ces artistes est presque notre compatriote par son origine (1), l'autre a conquis le droit de citoyen dans une ville qui lui a servi, si l'on peut ainsi dire, de marraine; car il doit aux monuments qu'il a élevés dans nos murs sa juste réputation, et la haute position artistique dont il jouit (2).

» Tous deux nous pardonneront la liberté de notre critique: elle eût été moins sérieuse avec des talents moins réels, et s'il ne nous a pas été donné de rester toujours dans le vrai, nous avons tâché du moins de nous montrer sincères et consciencieux, ainsi qu'il convient de l'être dans l'examen d'une œuvre d'élite.»

L'Académie, après avoir écouté cette lecture avec

(1) La famille de Pradier est sortie de Lunel.

(2) M. Questel a été nommé depuis peu architecte du palais de Versailles.

tout l'intérêt que commandaient un style élégant et des aperçus lumineux, entend d'autres rapports qui seront prochainement publiés.

M. Dumas donne lecture d'une notice sur les eaux de Spa en Belgique.

« Messieurs, dit-il, les lieux qui doivent à leurs eaux médicinales une renommée Européenne sont loin de se ressembler par leur aspect physique et l'importance de leur population; tantôt la plaine étendue et de riches cités, tantôt l'étroite vallée et de pauvres hameaux; ici le fertile et riant paysage, là des rochers à pic, d'impétueux torrents, d'effrayants précipices, et toutes les austères beautés de la haute montagne.

» Mais les sociétés passagères, qui pendant quelques mois de l'année viennent animer ces villes et villages ou réveiller ces solitudes, ont toujours entr'elles un grand air de famille. Partout c'est une faible minorité de vrais malades, qui portent sur leurs traits l'empreinte de la souffrance, et puis une grande majorité de gens jouissant d'une santé plus ou moins florissante, oisifs ennuyés, femmes à vapeurs, coureurs de fêtes et joueurs de profession. Il y faut joindre, pour n'être injuste à l'égard de personne, quelques hommes de travail, qui ont dû placer une journée de repos au milieu d'une vie d'agitation et de fatigues. Toutefois, nonobstant les éléments uniformes de ces populations nomades, momentanément groupées autour des autels d'Esculape, comme auraient dit nos pères, quelques-unes d'elles offrent une physionomie spéciale, provenant essentiellement de la position géographique du point qui les rassemble.

» C'est ainsi qu'à Spa, où le soir voit arriver le voyageur parti le matin même de Londres, ou d'Amsterdam, ou de Paris, ou de Berlin, l'ensemble du personnel des eaux présente les plus singuliers contrastes et les types les plus variés. Si l'on voulait faire de

tout ce monde un recensement par nationalités, on trouverait qu'ici aussi bien que sur toutes les grandes routes du globe, l'Anglais domine par le nombre; mais si l'on s'attache à la langue généralement parlée, au costume, aux habitudes sociales, c'est la France que la société de Spa comme le pays lui-même retrace à tous égards. Sans doute, l'ouest et le nord de la Belgique, c'est-à-dire Bruges, Gand, Anvers et même un peu encore Bruxelles, rappellent la Hollande à laquelle tant de liens les unirent; mais leur tendance à s'identifier de plus en plus avec la France est évidente, et quant aux provinces du sud, notamment celles de Liège et de Namur, elles sont vraiment françaises et de fond et de formes. Ainsi, dans l'une ou l'autre de ces villes, prenez au hasard un jeune enfant au milieu d'une école du peuple, rapprochez-le d'un élève de l'une des écoles primaires de Paris, et à voir entr'eux tant d'analogies extérieures, tant d'idées communes, à les entendre tous deux parler si purement votre langue, vous ne saurez, vous Français, distinguer lequel de ces enfants est le Parisien et lequel est le Belge.

» Pour aller à Spa, vous partez de Liège dans un convoi du chemin de fer se dirigeant vers Aix-la-Chapelle; il franchit immédiatement la Meuse sur un beau pont, puis s'enfonce en de vertes vallées, et vous laisse bientôt au village de Pépinster, où vous trouvez de bonnes voitures qui dans une heure vous mènent à Spa. Cette ville, située au revers septentrional de nos Ardennes, montagnes peu élevées mais occupant une vaste étendue, n'est point éloignée de notre frontière. Ce ne sera néanmoins ni son caractère français, ni son caractère belge qui frapperont l'étranger entrant dans ses murs. Et en effet, la première place où il porte ses pas, c'est la place Pierre-le-Grand; sur le fronton du principal édifice, il lit encore: A la mémoire de Pierre-le-Grand! Il se croirait en pleine Moscovie.

» S'il tient à une explication, il devra pénétrer sous le péristyle à colonnes toscanes du mystérieux édifice ; et là, s'il se rappelle quelque peu de latin, une belle inscription en lettres d'or sur marbre noir lui apprendra ceci : « qu'en 1717, Pierre I<sup>er</sup>, empereur de Russie, après avoir civilisé ses États et introduit la discipline dans ses armées, voulut connaître les autres peuples de l'Europe ; qu'il parcourut notamment la Gaule, et qu'à son retour, étant passé par Namur et Liège, il s'arrêta également aux eaux de Spa pour essayer de retrouver dans leur action bienfaisante ses forces épuisées par de rudes travaux ; et qu'en effet, la santé lui ayant été rendue par leur vertu, il ordonna qu'on fit placer au-dessus de la source principale ce marbre, monument de sa reconnaissance. »

» Le czar Pierre n'est pas seul à avoir laissé un souvenir illustre à Spa. Près de l'une des sources voisines de la ville et au fond d'un massif d'arbres magnifiques, s'élève un cippe en granit dont l'inscription porte qu'il a été érigé dans ce lieu pittoresque par l'ordre du roi Louis-Philippe, en mémoire du séjour agréable que ce prince y fit en 1786 avec la duchesse d'Orléans sa mère, qui était venue demander à l'onde salutaire de ces roches le rétablissement d'une santé affaiblie.

» La ville de Spa qui n'a guère qu'une rue, et dont la population indigène dépasse de peu trois mille âmes, n'est, à proprement parler, qu'un village ; mais un village tel qu'on n'en rencontre pas ailleurs, c'est-à-dire où n'existe pas une maison de paysan, où l'on ne voit qu'élégantes habitations, riches magasins à devantures en cuivre et cristal, et, de plus, pendant la durée des bains, somptueux équipages, brillantes cavalcades, foule d'hommes vêtus avec recherche et de femmes parées. Il est vrai que la ville est comme toute neuve, et que le vieux petit village du même nom qui la touche, mais qui semble s'être volontairement relégué et caché dans un pli du terrain, a pris pour lui

seul tous les prosaïques aspects , ne laissant à la ville, sa jeune sœur , que les poésies et le romantique de l'existence.

» Donc , chaque année , au retour de la douce température , Spa voit tripler le nombre de ses habitants , et devient pendant quatre à cinq mois ville de plaisir et de mouvement. De mouvement , le mot est exact ; car la nature de ses eaux , qui sont à la fois gazeuses et ferrugineuses, convenant surtout aux personnes chez lesquelles l'estomac fonctionne mal , l'exercice sous toutes ses formes , à pied , en voiture , à âne et à cheval , fait partie essentielle du traitement de presque tout le monde , et nul ne s'en fait faute. Aussi , du matin au soir , voyez-vous stationner sur la place Pierre-le-Grand une armée de gens en blouse bleue , mais d'une politesse excessive , qui , tous cochers ou loueurs de chevaux et ânes , se montrent pleins d'empressement et de zèle pour mettre à votre disposition leurs services et les ressources de leur écurie. Leurs chevaux sont bons, et quelques-uns sont beaux ; ceux-ci sont anglais, ceux-là appartiennent à la race ardennaise , petite comme celles de montagnes , mais à la vive allure , à la fine jambe et au pied sûr.

» Du reste , tout ici vous invite à la locomotion. Sans être complètement la montagne , ce pays , dont le sol est profondément accidenté , vous en présente la variété et le charme. Chaque pas vous découvre de nouveaux points de vue ; et dans toutes les directions, jusque sur les côtes les plus tourmentées , vous rencontrez des chemins supérieurement entretenus et qui sont ou bordés d'arbres ainsi que les avenues d'un château, ou tracés au travers de bois séculaires. Comme promenade proprement dite , vous avez à l'entrée de la ville ce qu'on appelle la *Promenade de sept heures*, parce que c'est plus particulièrement à ce moment de la soirée que le public s'y presse , que les splendides toilettes s'y étalent , et qu'une bonne musique vient y faire entendre ses harmonieux accents. Les ormes

qui ombragent les allées sont d'une si grande élévation, que nous, hommes du midi de la France, où la sécheresse et la bise arrêtent à l'envi l'essor de la végétation, nous ne pouvons nous lasser d'admirer ces masses aériennes de verdure, se balançant sur nos têtes à une prodigieuse hauteur.

» Les différentes sources d'eaux minérales de Spa présentent toutes à peu près la même composition chimique, les mêmes propriétés curatives et se prennent également en bains et en boisson. Une seule, se trouve au sein de la ville, et c'est elle que protège le Portique du petit palais dédié à Pierre-le-Grand dont la destination n'est autre que d'offrir aux buveurs d'eau une spacieuse salle, qu'ils parcourent de long en large les jours de mauvais temps.

» Le nom de la source est singulier et peu mélodieux, *le Pouhon*, mot qui dans l'ancien langage du pays est l'équivalent de puits; car il est également donné à d'autres eaux ferrugineuses, placées comme celles-ci dans un enfoncement du sol ou puits naturel. L'eau du Pouhon est amenée par une conduite souterraine à la maison de bains, située entre l'avenue du Marteau qui forme l'entrée de la ville du côté de Pépinster et la Promenade de sept heures. Présentant une assez longue façade, et construite suivant l'usage liégeois en briques rouges avec soubassement et encadrement d'ouvertures en pierre de taille bleue, elle est d'un effet agréable et contribue à l'ornement du principal abord de la ville.

» En dehors et à quelque distance de Spa, sont deux autres sources presque aussi vantées que le Pouhon et aussi anciennement connues, mais désignées sous de moins disgracieuses dénominations : Sauvenière et Géronstère. C'est à la Sauvenière qu'on voit le monument qui rappelle le souvenir du roi Louis-Philippe. La source de Géronstère s'abrite sous l'épais feuillage d'une vaste et belle forêt. Entourée d'un parc artistement dessiné, que diversifient des

pièces de gazon et des bosquets , ainsi que les mouvements naturels du sol , et située à trois kilomètres de Spa , elle est le but favori des promeneurs en voiture et des joyeux cavaliers des deux sexes. De là , pour descendre à Barissart , autre source minérale , la pente est parfois inégale et rude ; et le paisible baigneur , peu fait aux traits d'audace des jeunes dames anglaises , a plus d'une fois frémi en les voyant précipiter le galop de leurs chevaux écumants à travers ces dangereux ravins semés sur leur passage.

» En une seule course et sans revenir sur le chemin déjà parcouru , vous pouvez visiter Barissart , Géronstère , Sauvenière , enfin , le Tonnelet , source qui compte aussi ses partisans , et faire de la sorte ce qu'on appelle ici *le tour des Fontaines*.

» Si tout a été disposé pour créer au-dehors de délicieuses promenades , on s'est bien gardé , on le pense , d'oublier les plaisirs d'intérieur. Depuis longues années , Spa jouissait de deux superbes *Vauxhalls* , hôtels réunissant dans leur enceinte salles de danse , de jeu et de conversation. Ils n'avaient que le tort d'être à dix pas de la ville. Or l'administration actuelle des jeux , désirant un local plus au centre de la population , a élevé à ses frais , à côté même du Pouhon , un nouvel édifice aux proportions grandioses qui a reçu le nom de *Redoute*. La grande salle de cérémonie ouvre dans la salle de spectacle qui forme son prolongement , heureuse combinaison permettant , aux jours solennels , de mettre en communication les deux salles , où le bal peut ainsi se développer sur une immense échelle.

» Les vauxhalls n'ont point été complètement délaissés. A l'époque des grandes fêtes , données au moment le plus brillant de la saison , quand les courses de chevaux sur le vaste plateau de Sauvenière viennent joindre leur attrait passionné à toutes les autres séductions ; quand Liège et Bruxelles et le pays entier accourent à l'appel du seul grand établissement

de bains que possède la Belgique , alors par de belles soirées d'été , les deux vauxhalls ouvrent et illuminent leurs portes ; leurs cours et jardins s'encombrent d'équipages , et leurs salons se remplissent d'une foule compacte et animée que la danse et le jeu se partagent jusqu'au soleil levant. Plaisirs bruyants et multipliés qui , redoublant l'activité générale , finissent par causer aux plus indifférents une sorte d'ivresse et les emportent comme malgré eux dans le suffocant tourbillon.

» Il est sans doute à regretter que le malade ou le convalescent ne sache pas toujours bravement résister à l'élan électrique qui se manifeste autour de lui , qu'il oublie l'heure du repos et les ménagements commandés. Mais au milieu des divers entraînements , ceux du jeu sont bien plus habituellement déplorables. Car ce n'est point seulement dans les occasions exceptionnelles que se dresse la table au tapis vert ; tous les jours de midi à minuit , et dans la salle même de lecture et de conversation où hommes et femmes sont admis librement , elle est en permanence , provoquant par les éblouissants reflets et le son métallique des espèces d'argent et d'or qui s'y trouvent amoncelées , l'instinct endormi du joueur. Tel qui de sa vie n'eût mis les pieds dans une véritable maison de jeu , et n'eût , même dans un salon particulier , hasardé une seule pièce de cinq francs , ébranlé par cette longue agacerie qui lui crispe les nerfs , s'approche à la fin de la fatale roulette , et parfois y compromet sa fortune et sa vie. Et qu'on ne pense pas que la jeune femme se montre constamment ferme contre pareilles excitations ; trop souvent elle y cède , sans se douter d'abord des ardentes émotions qui l'attendent et qui peut-être deviendront plus tard , pour elle aussi , un irrésistible besoin.

» La France a banni le jeu de ses établissements de bains comme du reste de son territoire , et c'est une résolution qui l'honore. La Belgique est prête à faire

à la morale publique le même sacrifice , à condition toutefois d'être imitée par les Etats d'Allemagne placés dans un rayon rapproché ; car si les jeux doivent subsister à Aix-la-Chapelle et sur les bords du Rhin , à quoi servirait à la Belgique de les avoir supprimés ? A se priver d'une partie de ses riches hôtes , qui ne manqueraient pas d'aller tenter la fortune dans les établissements voisins. Ce n'est donc que par une mesure d'ensemble qu'on apportera au mal un remède efficace.

» En attendant , le mal existe et les habitants de Spa ne sont pas les derniers à s'en apercevoir. Que de fois leur extrême confiance envers les étrangers a été trompée par des gens qui , à bout de ressources au sortir de la Redoute , se sont trouvés tout juste avec les fonds nécessaires pour s'éloigner en poste , oubliant de solder toute espèce de mémoires. Spa , néanmoins , ne se corrige pas de ce noble défaut d'une trop grande foi en la probité humaine. Je parlais tout-à-l'heure des belles devantures en cristal. Qui croirait que cette fragile barrière est la seule qui , la nuit aussi bien que le jour , défende contre les entreprises du dehors tant de richesses accumulées chez tous les marchands ? Il en est pourtant ainsi : volets et contrevents sont choses inconnues à Spa. — « N'avez-vous jamais craint les voleurs ? — disais-je un » jour à l'un de ces honnêtes négociants. » — « Aucun » magasin n'est ici mieux fermé que le mien , me » répliqua-t-il. Pourquoi les voleurs me donneraient- » ils la préférence ? »

» Du reste , sinon toujours pour les magasins du rez-de-chaussée , du moins pour les fenêtres des étages supérieurs , cette absence complète de fermetures en bois plein , et même de persiennes , mal suppléées par des stores en étoffe claire , m'a non-seulement surpris , mais de plus fort incommodé , soit dans la Belgique entière , soit aussi dans les départements du nord de la France. Pour que l'on aime tant le jour ,

il faut que le soleil ne l'y distribue d'ordinaire que dans une bien avare mesure. Cette incroyable avidité de lumière se trahit dans toutes les dispositions des édifices publics, comme des maisons particulières.

» Ainsi Gand, Bruges et Anvers ne se sont pas contentés d'éclairer l'intérieur de leurs magnifiques cathédrales gothiques par d'immenses fenêtres garnies de carreaux de verre blanc et dépourvues de rideaux ; on n'y a pas même respecté la couleur naturellement grise de la pierre de taille, qu'on a soigneusement recouverte d'un blanc de chaux éclatant. Il faut ajouter cependant qu'il en est autrement de la cathédrale de Bruxelles, Ste-Gudule, qui a repoussé le badigeon et dont les ouvertures, très-grandes aussi, portent des vitraux peints, d'un travail exquis, qui reproduisent des scènes de l'histoire nationale et un vaste tableau du Jugement dernier.

» L'unique église de Spa n'est ni gothique ni bien grande, mais elle est d'un bon goût moderne, et ornée également de vitraux de couleur, dont les plus remarquables représentent les quatre évangélistes. La peinture a tant de vérité que ces figures, frappées par un rayon de soleil, paraissent s'animer et devenir vivantes.

» Pour me résumer sur Spa, je crois pouvoir dire avec vérité qu'à part le mérite reconnu de ses eaux, il offre un séjour parfaitement agréable, l'art et la nature s'étant plu à y réunir leurs enchantements. Sauf la ceinture de hautes montagnes qui manque à son horizon, il vaut comme paysage Aix-en-Savoie, et beaucoup mieux qu'Aix-la-Chapelle, Ems et Wiesbaden ses voisins ; Bade-Bade, dans le grand duché de ce nom, pourrait seul lui disputer la palme par la gracieuse coupe et la fraîcheur de ses collines, richement boisées.

» On doit le dire aussi : ce qui vient ajouter au charme de la résidence à Spa, c'est que l'on se sent vivre dans le plus libéral et à la fois le plus calme des

Etats de l'Europe, dans le pays qui a su le mieux jusqu'ici allier l'ordre à la liberté.

» Voilà vingt années que nous voyons la Belgique jouir avec bonheur de sa paix intérieure et de l'indépendance qu'elle a conquise au dehors, sans la compromettre par une seule faute au dedans. Tous ces biens inestimables : ordre, liberté, bien-être, progrès moral et intellectuel, la Belgique saura se les conserver, car le parti gouvernemental y est puissant et uni, et l'opposition, bien que rude parfois dans le parlement comme dans la presse de la capitale et des provinces, ne croit jamais devoir porter ses attaques plus haut que le ministère; elle comprend que dans l'intérêt du repos du pays, autant que de sa dignité, il est indispensable d'honorer le monarque.

» On peut recevoir exemple de plus petit que soi. »

M. Ignon lit à l'Académie le rapport suivant au sujet du mémoire de M. E. Barry sur la découverte d'un temple dans l'Asie-Mineure.

« Messieurs, dit-il, l'empressement avec lequel M. Barry, professeur d'Histoire à la faculté des Lettres de Toulouse, a bien voulu mettre à la disposition de notre collègue M. le capitaine Colson, le monument précieux qui lui a servi à compléter d'une manière aussi heureuse sa savante monographie des *Proxumi*, n'est pas le seul titre qui recommande cet archéologue à votre attention reconnaissante. J'ai à vous entretenir aujourd'hui d'un mémoire dont il vous a fait hommage et qui traite des inscriptions du temple de Jupiter à OEsani.

» Cette antique cité, dont l'histoire nous avait à peine transmis le nom, faisait partie de la Phrygie épictète, située au centre de l'Asie-Mineure, aujourd'hui connue sous le nom d'Anatolie. On ignora longtemps jusqu'à son emplacement, et ce ne fut qu'en 1825, qu'un voyageur anglais, lord St-Asaph, et un

voyageur français, M. le comte Léon de Laborde, aperçurent ses ruines presque en même temps. Un géographe moderne nous dépeint ainsi l'aspect des lieux où elles sont assises : « Pays de plateaux, de lacs, de déserts et de marécages. »

» Si la voix des siècles pouvait se faire entendre à travers ce linceul funèbre que la nature semble avoir jeté sur les civilisations éteintes de l'Asie et de la Grèce, les échos de ces tristes solitudes nous rediraient qu'elles furent jadis le théâtre des exploits d'Alexandre et des malheurs de Darius, qu'elles reçurent plus tard ces colonies Grecques qui y apportèrent avec les dieux de l'Olympe la langue d'Homère et de Sapho et le goût des arts que Phidias et Praxitèle avaient élevés à un si haut degré de perfection ; que là aussi régnèrent ces souverains du nom d'Attale, ces rois de Pergame, alliés si fidèles du peuple romain auquel ils léguèrent leurs immenses richesses.

» Le génie malfaisant de la destruction, le temps et les éléments conjurés ont soufflé sur toute cette gloire du passé, et tandis qu'à cette vue le philosophe, saisi d'un profond découragement, se prend à méditer sur l'instabilité de nos destinées et sur la fragilité de nos œuvres, l'archéologue, pénétré de cette vérité que l'art fut à toutes les époques la représentation de l'activité de l'homme, que les formes qu'il imprime à ses œuvres sont la manifestation sensible de son intelligence, se hâte de saisir au passage la trace encore vivante de cette idée créatrice, rassemble tous ces débris épars, les remet à leur place, refait par la pensée ce qui a péri, et restitue ainsi les monuments par leurs ruines et dans le silence de la tradition, l'histoire elle-même par les monuments.

» C'est une de ces restitutions narratives que nous présente d'abord le mémoire de M. le professeur Barry ; quelques citations nous paraissent nécessaires pour vous faire apprécier cette partie de son œuvre. Les ruines ont quelque chose d'inspirateur qui frappe

l'imagination et élève le style comme la pensée. La plume de l'écrivain le dispute au pinceau et sa phrase élégante et pittoresque nous semble redonner quelque vie à cette poussière d'une antique splendeur.

» Lorsque l'on a franchi le Rhyndacus sur un pont de marbre antique comme les quais ruinés en partie qui enferment son lit, les débris d'architecture et les pierres brisées s'accumulent sur le sol. Le pied heurte à chaque pas des fragments de chapiteaux, des tronçons de colonnes, des stèles ou des pierres tumulaires qui se multiplient surtout dans la direction du quai et du fleuve. C'était là sans doute qu'était située, au bord de la route et sous les brises fraîches du Rhyndacus qui en entretenaient la verdure éternelle, une de ces voies funéraires qui servaient souvent de promenade dans les villes antiques; car l'aspect des tombeaux ne réveillait chez les anciens que des idées douces et sereinement pieuses.

» A quelque distance de la rivière, dans la direction du nord, on rencontre les ruines d'un édifice carré qui peut avoir servi de basilique, peut-être était-elle comme la Maison-Carrée de Nîmes le centre d'une *Agora*, ou place publique, entourée extérieurement d'une enceinte de portiques. Plus loin c'est un vaste hippodrome auquel s'adossait (comme à Orange) un théâtre dont les gradins inférieurs sont encore intacts, à l'exception de leur revêtement. L'emplacement du Gymnase, ce monument indispensable de toute ville Grecque, est marqué par une colonnade d'ordre dorique, dont les fûts jonchent le sol à quelque distance.

.....  
 » Un temple de marbre anciennement consacré à Jupiter, le grand Dieu de la ville, et debout encore en grande partie, s'élève au-dessus de tous ces débris et domine les ruines et la plaine, où il frappe les regards de tous les côtés .....

.....  
 » Une terrasse quadrilatère, soutenue par des

murs ruinés en partie aujourd'hui, formait ce qu'on appelait le *Temenos*, ou l'enceinte extérieure du Temple.

» Du côté de la rivière où se trouvait l'entrée, ce mur de soutènement plus élevé et plus orné que les parois latérales, était creusé de 22 niches revêtues extérieurement de marbre blanc, décorées à l'intérieur de statues, et coupé par le milieu par un vaste escalier de 30 mètres de largeur qui menait au *Temenos*. Vu à quelque distance surtout, ce soubassement extérieur, dont le style et l'ornementation s'accordaient évidemment avec le style de l'édifice, devait être du plus grand effet.

» Cette première partie de l'enceinte sacrée était accessible à tout le monde. Elle contenait ce que nous appellerions aujourd'hui les dépendances du temple, les habitations des prêtres ou des serviteurs du Dieu, des *Sacellæ* ou chapelles, des autels votifs ou propitiatoires ; des statues que Pausanias décrit d'ordinaire avant d'aborder le *Naos* ou le temple proprement dit. Des pelouses de gazon, des bouquets d'arbustes, des massifs de verdure séparaient chacun de ces petits monuments et ajoutaient encore au calme de ces lieux où tout disposait à la méditation pieuse et à la rêverie. C'était là que les philosophes discourent souvent avec leurs disciples des choses élevées de ce monde, de Dieu, de l'âme, de la vertu, et un reflet de ce calme pieux et serein a passé quelquefois dans les dialogues qui nous en ont conservé le souvenir.

» Un portique, dont les colonnes cannelées, d'ordre dorique, gisent éparses et brisées au milieu de l'esplanade du *Temenos*, séparait cette enceinte extérieure de l'*Area*, c'est-à-dire de la cour du temple où se faisaient les processions et les sacrifices et où pénétraient seuls les initiés et les prêtres.

» C'était au centre de cette double enceinte que s'élevait le *Naos* ou le temple dont les proportions relativement petites s'agrandissaient, pour ainsi dire,

de ces dépendances architecturales , de cette large et puissante décoration extérieure avec laquelle il se trouvait dans un rapport intime qui nous échappe aujourd'hui. Le temple est de style Ionique et d'une simplicité de forme sévère et élégante tout à la fois.

» Malgré l'impression que ces ruines produisent encore , ce monument a beaucoup souffert des ravages du temps et de ceux des hommes. Des 42 colonnes qui décoraient primitivement la *Cella* , six seulement sont restées debout sur la face occidentale et 12 sur la face septentrionale. Ses murs intérieurs ne présentent aucune trace d'ornementation et de sculpture. Huit inscriptions , mutilées en partie , sont gravées comme dans le temple célèbre d'Ancyre sur un large bandeau qui couronne le soubassement de la *Cella* et sur la face intérieure de l'Ante du côté du *Pronaos*.

» Cette description que nous avons extraite littéralement du mémoire de M. Barry , tout en l'abrégeant pour ne pas trop dépasser les bornes d'un rapport , a pour but de suppléer au silence à peu près complet de l'histoire contemporaine sur cette antique cité Grecque et de nous faire connaître son importance relative par le nombre , la destination , le style , les proportions et l'ornementation des monuments dont ses ruines nous présentent encore les vestiges.

» L'objet principal du mémoire a été de rechercher dans la restitution de la partie épigraphique de l'un de ces monuments une autre nature de documents non moins précieux. Cette partie du travail de l'auteur, d'un mérite incontestable et où il a fait preuve d'un profond savoir, se prête beaucoup moins à l'analyse et nous aurions trop de citations à faire si nous devions consigner ici tout ce qu'elle contient de remarquable.

» Les huit inscriptions qui font l'objet de cette savante étude sont la reproduction d'autant de lettres , *epistolæ* , émanées de diverses autorités. Les quatre premières ont trait à une contestation qui avait longtemps divisé la communauté d'OEsani , et quelques-

uns de ses membres possesseurs d'une partie de terrain primitivement consacré à Jupiter, qui prétendaient que ces parcelles d'origine privilégiée ne devaient pas contribuer au paiement de l'impôt. Je vous entretiendrai exclusivement de cette première série, la seconde me paraît présenter moins d'intérêt historique, elle a trait à quelques documents biographiques sur un OEsanite nommé Euriclès qui avait rempli divers emplois dans l'association Panhellenienne, ayant pour principal objet non plus ces grands intérêts politiques qui avaient présidé jadis aux fédérations des villes Grecques, mais bien le nouveau culte qu'elles avaient voué à l'empereur Adrien, même de son vivant, ainsi que le prouvent ces documents.

» Pourquoi vous tairai-je au surplus mes motifs de préférence? Mon attention ne devait-elle pas se porter plus particulièrement sur ceux de ces monuments épigraphiques qui se réfèrent à l'archéologie de la jurisprudence, et ne semble-t-il pas naturel de rechercher dans cet ordre de connaissances historiques l'explication et l'appréciation de ce procès dont les principaux actes furent ainsi gravés sur les marbres d'un temple, comme pour mettre sous la protection du sentiment religieux ce que la justice humaine a de plus saint et de plus sacré, l'autorité de la chose jugée.

» Dès le début de notre étude et dans l'intitulé de la première inscription, nous sommes arrêté par la nécessité de restituer un mot d'une importance capitale : *exemplum epistolæ..... scriptæ ad Quietum*. Dans cette lacune qui renfermait l'indication de l'auteur de la lettre, les uns ont lu la finale... *atoris* qui aurait fait partie de sa désignation générique d'empereur; les autres, la finale.... *ani* qui appartiendrait à son appellation patronymique. Pour faire un choix entre ces deux lectures si opposées, il servirait de peu d'avoir un *fac simile* exact de l'inscription et de raisonner sur la dimension de la lacune et sur le nombre de lettres qu'elle comporte, ressource assez fami-

lière dans ces sortes de restitutions , mais qui n'est pas toujours concluante et qui ne pourrait l'être surtout dans notre espèce particulière où la terminaison en *ani* peut s'appliquer à une douzaine d'empereurs romains à partir de Vespasien jusqu'à Dioclétien. Il faut donc tourner la difficulté et la résoudre, s'il est possible , par les documents historiques relatifs au personnage auquel la lettre fut adressée. Pline le Jeune, né en l'année 61 de notre ère , fait mention d'un sénateur , Avidius Quiétus , dont il était le contemporain et l'ami. Ce personnage a donc pu occuper les fonctions de proconsul d'Asie sous les règnes de Trajan ou d'Adrien. C'est en effet à ce dernier empereur qu'on s'est accordé à attribuer la lettre dont nous nous occupons en ce moment ; nous partageons cette opinion qui est aussi celle de M. Barry ; mais, comme il nous a paru qu'on ne s'était pas suffisamment appliqué à la justifier , nous croyons devoir l'étayer par un ordre d'arguments qui avaient échappé aux archéologues qui s'en étaient occupés précédemment.

» L'attribution exacte de cette lettre , sa portée légale , l'origine de la puissance impériale , son caractère législatif et judiciaire ; les formes sous lesquelles s'exerçait cette autorité , sans borne , parce qu'elle résumait tous les pouvoirs du peuple ; l'excellent usage qu'en fit l'empereur Adrien qui consacra 20 années d'un règne pacifique à parcourir toutes les provinces du monde romain , pour mieux étudier ses besoins et pour s'appliquer à les satisfaire ; son génie éminemment législateur se révélant par d'importantes réformes et surtout par une savante organisation administrative , telle serait la série de faits et d'appréciations historiques qu'il nous faudrait parcourir avec des développements que ne comporte pas le cadre de ce rapport et que nous allons indiquer d'une manière rapide et sommaire.

» Les lettres impériales sous les divers noms de

rescripts , de décrets , de mandats , d'édits , d'annotations de constitutions , étaient des actes législatifs ou de juridiction souveraine. C'est ce qui résulte du § 1<sup>er</sup> de la loi première , FF. DE CONSTITUTIONIBUS PRINCIPUM.

» *Quodcumque igitur imperator per epistolam aut subscriptionem statuit , vel cognoscens decrevit , vel de plano interlocutus est , vel edicto præcepit legem esse constat. Hæ sunt quas vulgo constitutiones appellamus.*

» Cette dénomination générique de constitution ne date pas seulement de Justinien , puisque dans la seconde inscription du temple d'OEyani , le proconsul Quiétus désigne sous ce nom de constitution la lettre impériale qui fait l'objet de la première inscription.

» Il ne faut pas s'étonner que les empereurs romains aient exercé tout à la fois les pouvoirs législatif et judiciaire ; la chose n'était pas aussi monstrueuse qu'elle peut le paraître aux publicistes de nos jours. Les principes constitutionnels sur la division de ces pouvoirs et sur la distinction de l'ordre administratif d'avec l'ordre judiciaire sont d'invention plus récente.

» Ce qu'il y a de plus extraordinaire , c'est qu'ils tenaient ce droit d'une loi souvent renouvelée qu'on désigne sous le nom de loi *Regia*. La loi première ff. de constitutionibus principum que nous avons déjà citée en fait mention en ces termes : *Lege Regia populus ei (principi) et in eum omne suum imperium transtulit.*

» A la vérité , ceux qui pensent que toutes les souverainetés ne sont que des usurpations plus ou moins anciennes , arrachées par la violence ou opérées par une astucieuse politique , s'obstinent à nier l'existence de cette loi. Garat , auteur de l'article , si remarquable d'ailleurs , sur le mot *souveraineté* , dans l'ancien répertoire de jurisprudence , publié en 1784 , prétend même que les écrivains qui montrent quelque respect pour la vérité n'osent plus la citer ; qu'il

est démontré qu'elle est l'ouvrage de Tribonien qui a commis plus d'un faux pour flatter le souverain dont il faisait les lois ; que les historiens romains postérieurs à la république et antérieurs à Justinien n'en parlent pas ; que si un acte aussi solennel avait conféré tous les pouvoirs du peuple aux empereurs , on ne comprendrait pas que ceux-ci se fussent fait concéder et renouveler périodiquement une portion de cette autorité en se faisant revêtir des magistratures de tribun et de consul ; que le peuple romain avait en trop grande aversion et la chose et le nom même pour qu'on puisse admettre qu'il ait volontairement consenti à rétablir la royauté. Enfin, dit-il , c'est la bataille d'Actium et non pas la loi *Regia* qui donna l'empire à Auguste.

» Nous ne faisons qu'indiquer les réponses à ces arguments.

» Tribonien ne cite la loi *Regia* que d'après un passage du jurisconsulte Ulpien , passage qu'il aurait dû fabriquer aussi au risque d'être démenti par tous ceux qui possédaient de son temps les œuvres d'Ulpien.

» L'empereur Alexandre Sévère en fait mention, sous le nom de *lex imperii* , dans une de ses constitutions de l'année 233 , insérée au Code de Justinien , loi 3 , de *Testamentis*.

» Le jurisconsulte Maranus , sur le titre du *digeste de Const. prin.* , s'appuie sur l'autorité de Tacite , livre 2 , chapitre 55 et livre 4 , pour prouver son existence , et une note de la grande Glose sur la loi 2 , au même titre, porte qu'il en est aussi fait mention dans l'histoire de Dion Cassius , au livre 55 ; tous les historiens postérieurs à la république n'ont donc pas gardé le silence sur la loi *Regia* , comme le prétend Garat.

» Cette politique des premiers Césars de n'exercer l'autorité souveraine que sous la forme des anciennes magistratures républicaines qu'ils se faisaient périodi-

quement concéder, n'était-elle pas au contraire un hommage rendu à l'origine populaire de leur puissance ?

» Le titre de roi ne fut jamais rétabli ; mais , malgré sa haine constante contre la royauté , le peuple n'établit-il pas les dictatures et ne prouva-t-il pas par là qu'il savait comprendre qu'il y avait des circonstances où il était de son intérêt de confier le pouvoir à un seul ? Lorsque l'activité d'un peuple s'est épuisée dans de longues guerres civiles , ne le voit-on pas toujours rechercher un abri dans une forme de gouvernement qui ressemble à la dictature sans en avoir le nom ?

» Garat a-t-il pu ignorer au surplus qu'il existait contre son opinion un monument de la plus haute importance ? Cette table de marbre découverte dans l'église de St-Jean-de-Latran , sous le pontificat de Grégoire XIII , qui la fit déposer au Capitole , et qui contient un notable fragment de la loi *Regia* qui fut portée en faveur de Vespasien , et où sont relatées les lois de même espèce qui avaient été précédemment rendues , et , notamment la première de toutes , celle d'Auguste.

» Après cela , il nous semble qu'un écrivain qui se respecte peut encore citer cette loi , et qu'on peut laver Tribonien de l'accusation de l'avoir faussement fabriquée.

» C'est l'intérêt de l'oligarchie patricienne qui mit le poignard aux mains des conjurés des Ides de mars. Le peuple désavoua ces prétendus vengeurs de sa liberté , ses sympathies étaient pour la victime , il les reporta sur son fils adoptif ; et c'est à cette qualité qu'Octave dut tant de chaleureux dévouements , qui le firent triompher d'Antoine et lui aplanirent le chemin de la souveraine puissance. Il l'exerça sous la forme de la magistrature tribunitienne et continua à provoquer des assemblées du peuple pour lui faire approuver tous ses règlements. Tibère et ses succes-

seurs se contentèrent de les faire approuver au Sénat.

» Adrien fut le premier qui, en conservant pour ce grand corps tous les dehors de la déférence, commença à user ouvertement et dans toute leur étendue des droits conférés par la loi *Regia*. Il fit faire d'abord un important travail de codification. Il chargea Salvius Julianus, jurisconsulte consommé, qui était alors gouverneur d'Aquitaine, de rassembler en un seul corps de lois toutes les dispositions les plus équitables des édits annuels des préteurs. Ce travail reçut le nom d'édit perpétuel, et, à partir de sa promulgation, l'usage des édits annuels fut aboli; les préteurs durent se conformer à l'édit perpétuel et en référer à l'empereur pour tous les cas qui n'y étaient pas prévus, et c'est cette obligation légale qui donna naissance aux rescripts qui n'étaient que la réponse à ces contestations.

» Un autre recueil, fait à l'imitation du premier, reçut le nom d'édit provincial, parce qu'il contenait la législation plus particulièrement applicable aux provinces.

» Lorsqu'il se présentait des questions importantes, l'empereur se faisait instruire des circonstances qui y avaient donné lieu. Les parties elles-mêmes prenaient souvent l'initiative pour les lui soumettre et les décisions qu'il rendait dans ces occasions prenaient le nom de *décrets*.

» Enfin, indépendamment des rescripts et des décrets par lesquels il répondait sur les cas qui lui étaient soumis, lorsqu'il jugeait à propos de régler à l'avance des cas non prévus, ou de rapporter quelques dispositions des lois existantes pour les modifier ou les remplacer par des dispositions nouvelles, l'empereur le faisait par des actes qui reçurent le nom d'édits.

» Ces nouveaux éléments d'une législation positive qui reçurent le nom générique de constitutions remplacèrent avec un incontestable avantage les sources

incertaines, variables et souvent contradictoires du *Jus honorarium* et des *responsa prudentum*. C'est dans l'édit perpétuel et provincial et dans les constitutions impériales qui seront compilées plus tard sous les noms de codes Grégorien et Hermogenien que se trouvera désormais le dépôt de la législation romaine, en attendant les travaux plus récents de Justinien.

» On comprend maintenant comment le rescript d'Œsani ne peut être attribué qu'à ce premier restaurateur de la législation romaine. Il faudrait d'autant moins s'arrêter à l'idée qu'il put émaner de son prédécesseur Trajan que ses panégyristes ont cru devoir le louer de ne s'être pas mêlé personnellement de l'administration de la justice et de n'avoir fait aucun changement notable à la législation existante.

» Ce n'est pas sans difficulté qu'à l'aide des quatre inscriptions heureusement restituées, on peut se faire une opinion exacte sur l'état de la question qui divisait les Œsanites. Le procès portait sur un territoire dit sacré, que les rois de Pergame auraient sans doute attaché au temple de Jupiter comme une sorte de dépendance et pour la dotation des besoins du culte. La conquête romaine avait respecté l'immunité dont il avait dû jouir depuis son affectation primitive à cette destination religieuse, il n'était donc pas soumis à l'impôt. Nos documents ne nous font pas connaître son étendue et son importance. La contestation elle-même prouve qu'il avait échappé à l'exécution de cette mesure générale d'encadrement parcellaire qu'Auguste avait ordonné de pratiquer dans toute l'étendue de l'empire. Une partie de ce territoire, qui n'est pas déterminée non plus, peut-être même la totalité, avait changé de destination et était occupée par des particuliers qui s'étaient constamment retranchés sur le privilège de cette immunité originelle pour refuser de contribuer au paiement de l'impôt.

» La légitimité de leur possession n'était mise en doute par personne, et le procès n'avait pas pour

objet la revendication dans l'intérêt de sa destination primitive. On s'explique d'ailleurs que ce terrain avait pu très-légitimement parvenir en leur possession, et il fallait bien qu'il en fût ainsi puisque la contestation ne portait pas là-dessus.

» Bien qu'il fût désigné sous le nom de territoire sacré, à cause du rapport qu'il avait eu avec le culte, il ne participait pas néanmoins de la nature et de l'inviolabilité des choses que la loi ou l'usage général qui en tenait lieu considéraient comme sacrées.

» Justinien, dans ses *Institut.*, liv. II, tit. 1<sup>er</sup>, de *rerum divisione*, § 8, définit ainsi les choses sacrées: *Sacræ res sunt quæ ritè per pontifices Deo consecratæ sunt, veluti ædes sacræ et donaria quæ ad ministerium Dei dedicata sunt, quæ per nostram constitutionem, alienari et obligari prohibuimus excepta causa redemptionis captivorum.*

» D'autres exceptions avaient été jointes à celle de la rédemption des captifs, par la loi 22, au Code de SS. Ecclés, celle de la famine.

» Par la nouvelle 120, chap. x. Le paiement de dettes contractées à raison du culte;

» Cette expression de *donaria* ou offrandes paraît s'appliquer plus particulièrement aux objets mobiliers, tels que les vases et ornements sacrés, statues, tableaux, etc. — Les fonds de terre, à l'exception du sol sur lequel reposaient les temples et les sépultures, en auraient été exclus, surtout dans les temps bien antérieurs à Justinien, comme cela résulte des lois de Platon et de Cicéron, qui n'avaient pas sans doute d'autorité positive, mais qui constataient du moins les antiques usages.

» Voici comment s'exprime Cicéron, *Traité des Lois*, liv. II: « J'accorde à Platon qu'on ne doit point consacrer les champs. La terre, dit-il, est consacrée à tous les Dieux, comme étant le foyer de leurs demeures: c'est pourquoi que personne ne leur consacre une chose qui leur appartient déjà. » Il

énumère ensuite les étroites limites dans lesquelles Platon est d'avis qu'on doit renfermer la consécration des choses mobilières et ajoute : « Pour moi , soit par » condescendance pour le relâchement des mœurs , » soit par égard à l'abondance où nous sommes , je » ne regarderais pas de si près aux autres articles » qu'à celui de la terre , dont je suis persuadé qu'on » négligerait la culture , si la superstition des consé- » crations avait lieu. »

» Les consécrations abusives n'empêchèrent jamais que la terre ne fût dans le commerce. La nécessité révoqua toujours ces affectations superstitieuses qui auraient dépeuplé la terre sous le prétexte des intérêts du Ciel.

» Il faut donc reconnaître qu'on dut avoir à OEsani des raisons légitimes de mettre dans le commerce ce territoire primitivement consacré à Jupiter. Ce fut peut-être pour racheter la communauté des exactions que les publicains exerçaient d'une manière si impitoyable dans la province d'Asie. Les historiens nous apprennent que lorsque Mithridate , dans sa seconde guerre contre les Romains , se présenta en Bithynie , toutes les villes , non-seulement de cette province , mais encore de l'Asie entière , le reçurent à bras ouverts , grâce à la dureté des publicains , qui , en levant les impôts , leur faisaient souffrir des vexations insupportables et les réduisaient à la plus affreuse misère ; que Lucullus , après avoir reconquis l'Asie , qui s'était ainsi jetée dans les bras de Mithridate , la trouva affligée de tant de maux par la cupidité des publicains , qu'il les chassa du pays. Ces maux passent , nous disent-ils , toute imagination , et aucun langage ne saurait les exprimer avec vérité : les pères étaient obligés de vendre leurs plus beaux jeunes fils et leurs filles encore vierges , tandis que les villes vendaient en commun les offrandes consacrées dans leurs temples , les tableaux , les statues des Dieux ; et , si tout cela ne suffisait pas , elles voyaient leurs malheureux citoyens

adjudés pour esclaves à d'impitoyables créanciers.

» La juste sévérité de Lucullus n'empêcha pas le mal de renaître après lui ; et quand Jules-César voulut, une vingtaine d'années après, mettre à contribution cette même province d'Asie, il la trouva complètement épuisée par les publicains.

» De deux choses l'une, ou le proconsul avait déterminé la part d'impôt foncier que devait supporter la ville d'Œsani, ou la communauté avait elle-même fait un abonnement pour cet impôt avec les publicains ; dans l'un comme dans l'autre cas, il y avait une répartition à faire entre tous les possesseurs de biens-fonds, eu égard à l'étendue et au revenu de leurs possessions respectives.

» Si, sous un prétexte quelconque, certains citoyens faisaient exempter une partie de leurs possessions de cette contribution, la part des autres devenait plus onéreuse. De là le différend qui n'avait duré sans doute si longtemps que parce que les possesseurs du territoire sacré devaient se trouver dans une position plus influente que les autres. Il est si clair qu'un terrain qui a perdu sa destination avait dû aussi perdre les immunités qui en avaient été primitivement la conséquence, qu'il résulte implicitement des pièces du procès, qu'on n'a pas mis en doute que ce terrain ne dût supporter l'impôt. Les possesseurs avaient dû s'efforcer de faire traîner le procès en longueur, parce que leur propriété ne pouvait y être soumise que du jour où on aurait ordonné qu'elle fût encadrée. L'empereur décide en effet que si le précédent proconsul a ordonné cette opération, l'impôt devra être payé à partir de sa décision, et, dans le cas contraire, à partir de la date du rescript, ainsi que le porte la lettre de Quietus qui fait l'objet de la 4<sup>e</sup> inscription, ce qui suppose que ce magistrat dût se convaincre que son prédécesseur n'avait rendu à cet égard aucune décision.

» Une autre difficulté que présentait l'opération ca-

castrale est résolue par le rescript de l'empereur. La mesure agraire qui servait de base à l'assiette de l'impôt, et qu'on appelait *cleros* dans le pays, variait d'étendue d'une localité à l'autre. L'empereur ordonne que des géomètres seront commis pour vérifier l'étendue du *cleros* dans les localités voisines, et qu'on prendra le terme moyen pour servir de base à la fixation de l'impôt à asseoir sur le territoire litigieux.

» Ces quatre inscriptions, et la dernière surtout qui contient la lettre d'Avidius-Quietus aux Archontes, au sénat et aux peuple des OEsanites, sont pour nous une preuve nouvelle, ajoutée à toutes celles que l'Histoire avait déjà retenues, du soin attentif que mit l'empereur Adrien à réformer les abus et à étendre jusqu'aux dernières limites de l'empire les bienfaits de cette administration éclairée et paternelle qui lui concilia l'affection des peuples, fit cesser entre eux de funestes divisions et contribua à raffermir la paix pendant une longue suite d'années.

» La ville de Nimes, où il fit quelque séjour et qui était alors une des plus considérables de l'empire, dut à sa magnificence deux monuments remarquables, dont l'un, échappé aux injures du temps, étale encore, après dix-sept siècles écoulés, les élégantes proportions et l'admirable perfection de l'architecture grecque, et dépose hautement de l'heureuse impulsion que ce grand empereur sut donner au culte des arts non moins qu'à celui de la justice.

» Un autre bienfait le recommande encore à la mémoire reconnaissante des habitants de cette antique cité nimoise. C'est l'adoption qu'il fit pour lui succéder à l'empire de T. Aurelius-Fulvius-Antoninus, surnommé le Pieux, fils et petit-fils de deux citoyens de Nimes, et qui décora la patrie de ses pères de ce magnifique amphithéâtre où nous avons vu naguère s'asseoir trente mille descendants de ces Romains, si passionnés pour les arts et les spectacles, faible partie d'un

peuple immense réuni pour fêter l'inauguration solennelle d'un chef-d'œuvre de l'art moderne.

» Je m'arrête, Messieurs, je n'aurais certainement pas fatigué votre attention si je l'avais exclusivement appelée sur le mémoire de M. Barry; mais tel est le privilège des œuvres qui se font remarquer par la profondeur de la pensée, non moins que la pureté et l'élégance des formes, qu'elles excitent une louable et salubre émulation, qu'elles provoquent à l'étude et à la réflexion. Tel est l'effet qu'a produit sur moi le mémoire de M. Barry; il m'a surtout inspiré le vif désir de voir s'établir désormais entre ce savant professeur et notre compagnie des relations actives qui ne peuvent qu'être très-profitables à l'avancement de nos études communes.

» Je vous propose, en conséquence, de lui déferer le titre de membre correspondant de l'Académie du Gard. »

Après la lecture de ce rapport, écouté avec le plus vif intérêt, l'Académie accorde unanimement à l'auteur le titre de membre correspondant.

M. Nicot lit le rapport qui suit :

« M. Joseph Bard, un de vos plus laborieux correspondants, a voulu, dans la petite brochure dont je vais rendre compte, apprécier l'influence exercée par la Grèce dans les Gaules. Cette influence pouvait être examinée sous le rapport des institutions, des lois et des mœurs, et surtout au point de vue de sa poésie et de l'art. C'eût été ainsi une question grande, haute et d'autant plus difficile à traiter que l'on rencontre bien peu de monuments grecs dans les Gaules, parce que ce peuple, essentiellement artiste, peintre, poète, joyeux, n'avait pas comme la nation romaine, le fanatisme de l'inscription, le rêve constant de l'immortalité.

» M. Bard s'est proposé un but plus modeste : il a

entrepris seulement une tâche concrète, matérielle, positive. Il a étudié les diverses stations grecques dans le Lyonnais, la Bourgogne et la Bresse où nous le suivrons un instant.

» M. Bard note d'abord les premiers centres grecs, Marseille, Antibes, Nice, Hières, Agde, Ceyreste d'où partirent les nouveaux colons qui remontèrent le Rhône et la Saône. C'est au confluent que deux chefs rhodiens, Atepomare et Momoros, fondèrent un emporium important, dans ce beau  $\Delta$  qui leur offrait une situation si favorable pour le commerce.

» De là, marchant toujours à la lumière des noms grecs qu'il rencontre, l'auteur va à Peyremont, près Seyssel, Dieme ( $\Delta\iota\epsilon\mu\omicron\varsigma$ ), au mont Agathos ( $\text{Αγαθος}$ ); Trevoux ( $\text{Τριοδος}$ ); sur les bords de l'Apéon ( $\text{Απειον}$ ); de la Thalie ( $\text{Θαλεια}$ ); à Thaizé ( $\text{Θησεις}$ ); à Chalon ( $\text{Χαλλινον}$ ), etc.; à Auxey ( $\text{Αυξις}$ ); à Athée ( $\text{Αθεος}$ ); à Protoi ( $\text{Πρωτος}$ ); Paray-le-Monial ( $\text{Παρα Juxtà monasterium}$ ); à Arnay ( $\text{Αρνειος}$ ), marché des agneaux, etc., etc.

» Outre les appellations grecques qu'il rencontre sur tous les points de la terre Burgunde, M. Bard trouve d'autres empreintes helléniques : d'abord les fresques de la crypte de Tournus, du Narthex, du vieux St-Vincent-de-Macon, plusieurs statuettes d'Isis, des médailles découvertes à Sauthenay, et partout des traces de bon goût architectonique dans le bassin de Chagny, sur le Mont-d'Or Lyonnais, et à l'orient de Nuits, une foule de noms propres, très-communs dans ces contrées, rappellent selon M. Bard toute l'euphonie des désinences grecques : Meline, Dion, Rassalon, Marmelas, Mathos, Canos, Sellon (de Genève), Galos, Pravaz (Chirurgien), Bulos, Esquiros, Droz, Émi ( $\text{d'Εμι, sum}$ ), Laya, Gilos, Heliot, Pyrot, etc.

» Comme aussi beaucoup de termes populaires et d'usages propres à la Sequanie lui paraissent avoir une origine grecque; ainsi, à Beaune il existe, le premier

dimanche de Mars, une fête connue sous le nom de *Grand Coire*. On fait croire aux enfants que le Grand Coire arrive et va faire son entrée solennelle par la Porte-St-Nicolas. Cette fête n'est-elle pas, dit M. Bard, la tradition de l'entrée d'un prince (le mot grec *Κοιρανος* signifie *princeps*).

» Quoique les Grecs, nous l'avons dit, n'aient pas eu beaucoup de goût pour l'épigraphie, ils ont laissé pourtant quelques monuments incontestablement helléniques. M. Bard cite en premier lieu le monogramme grec du Christ, formé de l'alliance du X avec le P, combiné aux initiales latines I. N. R. I., que l'on voit si souvent dans nos basiliques romano-byzantines.

» Il cite surtout le fragment de pierre tumulaire décrit par Delorme (Musée de Vienne).

Δ Μ  
 ΚΡΑΤΗΣ ΤΑΛ  
 ΛΙΑΝΟΣ ΤΟ  
 ΜΝΗΜΑ Ε  
 ΠΟΙΗCΕΝ  
 ΕΥΤΥΧΙΑ  
 ΤΗ ΙΔΙΑ ΑΠΕ  
 ΛΕΥΘΕΡΑ  
 ΤΥΧΙΑ ΧΡΗC  
 ΧΑΙΡΕ.

» Enfin, son écrit se termine par la mention des inscriptions, à caractères presque grecs, de l'île Barbe et des légendes greco-lyonnaises du palais St-Pierre, et par cette conclusion que l'influence grecque dans les Gaules, antérieure à la conquête romaine, s'y est maintenue jusqu'au commencement de XIII<sup>e</sup> siècle et que l'architecture romano-byzantine n'est peut-être que l'expression de nos mœurs greco-latines. Quand même on ne partagerait point les opinions exposées dans cet écrit, et que l'on trouverait que la conjecture remplace souvent ici l'observation exacte et la

« discussion précise , il ne faudrait pas moins louer notre correspondant pour ses recherches archéologiques ; car , qui est mieux placé que nous pour bien savoir qu'il y a toujours quelques filons nouveaux dans la mine archéologique que recouvrent quelques sols privilégiés , et que , souvent , en colligeant ou rapprochant des textes d'inscriptions , des légendes , des médailles , en examinant des noms , des racines celtiques , auskes , phéniciennes , helléniques ou latines , on saisit la trace d'événements jusqu'à ce jour confusément indiqués , et quelquefois même tout à fait ignorés ? »

M. Dumas lit un rapport sur les Annales publiées par la Société nationale d'agriculture , d'histoire naturelle et arts utiles de Lyon , pour l'année 1849.

« Vous le savez , Messieurs , ce n'est point seulement par l'importance de son commerce et de sa population que Lyon peut se dire à juste titre la seconde ville de France. Les lettres , les arts et les sciences s'y sont trouvés de tout temps dignement représentés ; et le dernier recueil de son Académie littéraire , naguère si littérairement analysé au milieu de nous par l'un de nos honorables confrères (1), vous a été une nouvelle preuve de la puissance du mouvement intellectuel qui continue à se produire au sein de cette illustre cité.

» Les Annales de sa Société nationale d'agriculture , pour l'année 1849 , dont je ne pourrai vous présenter ici qu'un bien incomplet compte-rendu , renferment , aussi bien que les précédentes publications de cette Société , un nombre considérable de travaux approfondis et d'un grand intérêt scientifique et agricole.

» Au commencement du volume se trouvent de fort curieuses recherches de M. Fournet , professeur à la Faculté des sciences de Lyon , sur les retours périodiques du froid au mois de mai , phénomène dont nous

---

(1) M. Alexandre Rolland.

sommes nous-mêmes trop vivement impressionnés dans notre Midi depuis quelques années , pour ne pas nous en être souvent demandé la cause cachée.

» La météorologie est une science nouvelle. Les variations atmosphériques s'accomplissaient jusqu'à ces derniers temps sans frapper bien vivement l'attention du public et même des gens d'études ; et il ne fallait rien moins que des froids prolongés et mortels à la végétation , pour laisser quelque trace dans la mémoire des hommes. Ce n'est plus ce que nous voyons aujourd'hui : il n'est pas sur le globe un observatoire astronomique , pas même un cabinet de savant, où les observations thermométriques , barométriques et autres , sur l'état physique de l'atmosphère , ne soient chaque jour et à différentes heures soigneusement faites et exactement consignées dans des registres spéciaux. De ces notes précises et comparatives entre plusieurs années et divers lieux , ont dû sortir des données d'une grande valeur sur tels ou tels phénomènes météorologiques , jusqu'à ce jour inexplicés.

» Or , le froid qui se manifeste si souvent au mois de mai , est l'un de ces faits auxquels il semble permis aujourd'hui d'assigner une cause positive. Son intensité étant plus grande encore dans le nord de l'Europe , ce sont les observateurs de ces contrées qui naturellement ont dû les premiers chercher à s'en rendre compte. Aussi laissant de côté les influences attribuées dans leur pays aux trois saints de glace : saint Mamert , saint Pancrace et saint Gervais ; ne s'arrêtant guère davantage à l'essaim des étoiles filantes de mai , qui affaiblissent parfois les rayons solaires au point de décider les chauves-souris à prendre leur vol , et les hommes à allumer les chandelles en plein midi , les savants d'Allemagne , après avoir constaté cet abaissement périodique de la température et reconnu qu'il se manifestait presque régulièrement vers les 9 à 10 mai à St-Petersbourg , et les 11 et 12 du même mois , sur les points plus méridionaux de Berlin et de Vienne ,

remarquèrent en outre qu'il se produisait constamment à la suite de la fonte des glaces de la région polaire , qui s'y opère dès les premiers jours de mai. Et , en effet , dans cette latitude , le soleil apparaissant dès lors au-dessus de l'horizon à trois heures du matin et s'y maintenant pendant une durée de dix-huit heures, il en résulte une prompte fusion des glaces et , par suite , une énergique soustraction du calorique ambiant , c'est-à-dire un grand refroidissement , qui , de là , se transmet de proche en proche jusque dans les contrées méridionales. Cette transmission successive du froid polaire a été également constatée sur le continent américain , et la vitesse de sa marche y est la même qu'en Europe. D'après les observations de M. Fournet , faites à Lyon pendant les neuf années consécutives de 1840 à 1848 , on peut établir que le retour le plus vif de froid se fait sentir en cette ville du 20 au 22 mai.

» Quant au degré différent du refroidissement d'une année à l'autre , on conçoit qu'il sera toujours en proportion avec la rapidité de fusion des glaces boréales ; fait qui peut varier dans une certaine limite.

» Telle serait donc l'explication scientifique non-seulement des *trois saints de glace* de l'Allemagne , mais encore de notre *Lune rousse* , correspondant par leur date , en chaque pays , avec l'époque du refroidissement qui se propage , en mai , du pôle aux contrées méridionales. — On comprend l'utilité que l'horticulture et l'agriculture peuvent tirer de ces observations , pour régler prudemment le moment de plusieurs de leurs opérations , telles que la sortie de serre des orangers, les semis des plantes délicates, etc.

» L'essai météorologique de M. Fournet est suivi d'une communication de M. Thiollière , sur un nouveau gisement de poissons fossiles , empreintes fort rares en France , et dont il a dû la découverte aux travaux d'une exploitation de pierres lithographiques , entreprise dans le Jura du département de l'Ain.

» M. Thiollière rencontre une identité parfaite entre ces poissons et ceux qui se retrouvent dans les schistes lithographiques de la Bavière ; circonstances qui permettraient de conclure sûrement au parallélisme, jusqu'à présent douteux, des deux horizons géologiques.

» Celui des travaux géologiques du recueil qui mérite la première place par son étendue et les persévérantes investigations dont il est le fruit, est une série d'études sur la constitution des Alpes comprises entre le Valais et l'Oisans, dont la première partie a été précédemment publiée, et dont l'auteur est M. le professeur Fournet, qui a déjà donné aux présentes Annales le mémoire sur l'abaissement de la température au mois de mai. N'ayant pu réussir à puiser, dans mes relations avec mon honorable homonyme de Sommières, les connaissances spéciales qui seraient nécessaires pour vous soumettre les appréciations de M. Fournet, je n'essaierai point de résumer ici ses opinions, parfaitement motivées, sur divers points de la science géologique en général, et de son application à la plus célèbre des chaînes de montagnes de l'Europe.

» Arrivant enfin aux matières d'agriculture, qui sont pour moi la portion essentielle de l'ouvrage dont vous avez bien voulu, Messieurs, me confier l'examen, j'ai à vous faire mention d'un mémoire de M. de Vergnette-Lamotte, ingénieur des mines, en retraite, sur la proportion de l'alcool contenu dans les vins de Bourgogne. L'auteur, après quelques instructions fort nettes relatives au mesurage de l'alcool qu'on obtient au moyen d'un petit appareil distillatoire, de l'alcoomètre centésimal, et des tables de M. Gay-Lussac, pour tenir compte des diverses températures du liquide distillé, donne un tableau des résultats présentés par la plupart des bons crus de Bourgogne, et pour les récoltes comprises entre les années 1822 et 1847.

» La proportion de l'alcool au vin y varie de 9 à 14 pour cent ; proportion moitié plus faible que celle

qui existe dans nos vins des coteaux de St-Gilles ou de Vauvert. Du reste, la conclusion de l'auteur est que, des différents principes constituants des vins, l'alcool n'est pas celui qui exerce la plus décisive influence sur leur caractère, et même leur longévité; et il se réserve d'étudier plus tard, à ce nouveau point de vue, les vins de la Bourgogne.

» Dans une note statistique relative au commerce des céréales, vins et bestiaux, M. Duport présente d'intéressantes données sur la valeur relative des importations et exportations de ces grandes productions agricoles. Il en ressort, quant aux céréales: d'abord que, la production nationale étant en moyenne et en nombre ronds de 81 millions d'hectolitres par année, les importations ont excédé, de près de 600 mille hectolitres par année, le chiffre de nos exportations; ensuite que, dans la seule année de 1847, par le fait du concours de la mauvaise récolte des blés et des pommes de terre en 1846, les blés étrangers introduits en France ont dépassé nos exportations du chiffre énorme de 8 millions d'hectolitres, ce même excédant, pour les vingt années précédentes, n'ayant atteint que le total de 11 millions d'hectolitres.

» Le commerce des vins et alcools n'a jamais montré de telles anomalies; et il n'y a d'ailleurs que le chiffre de nos exportations qui ait de l'importance; car nous tirons bien peu de vin de l'étranger. Ce qui est à remarquer, c'est que le département de la Gironde fournit encore aujourd'hui presque la moitié de l'exportation de la France entière, et qu'il en donnait presque les deux tiers dans la période de 1827 à 1836. Et quant à la valeur relative des vins de ce département, la moitié qui lui appartient sur le chiffre de l'exportation est d'une valeur supérieure à celle de la totalité du reste de l'exportation française, dans la proportion de 19 millions de francs à 18 millions.

» La moyenne de l'exportation, dans la Gironde, demeure la même depuis vingt années; tandis que,

dans le reste de la France, elle s'est élevée de 600 mille à 900 mille hectolitres pendant ce même nombre d'années. — En ce qui concerne les eaux-de-vie et alcools, le tout ramené au degré de l'alcool pur, on voit avec étonnement que la moyenne des exportations, dans la période de 1837 à 1846, a été inférieure à celle de la période décennale précédente, dans la proportion de 160 mille hectolitres à 230 mille, et ne s'est relevée qu'à 206 mille hectolitres en 1847, qui a été une année ordinaire.

» Pour les bêtes bovines, notre exportation, généralement inférieure à l'importation, a néanmoins constamment tendu à une augmentation successive; et il est même arrivé, à l'égard des bœufs, qu'après que l'excédant des animaux introduits a été de 3 mille en moyenne et par année dans la période de 1827 à 1836, nous avons eu au contraire un excédant annuel d'exportation de 512 têtes dans la période décennale suivante, et de 4 mille têtes dans l'année 1847. Il n'en a pas été de même, il est vrai, pour les taureaux, vaches, veaux et génisses, dont l'importation demeure supérieure à l'exportation, dans la proportion de 4 mille pour les vaches, 3 mille pour les taureaux, 10 mille pour les veaux ou génisses.

» M. Locard, ingénieur du chemin de fer de Lyon à St-Étienne, après avoir établi les prix comparatifs des cuves à vin construites en béton et briques, et des cuves et foudres en bois, conclut par donner la préférence à la maçonnerie; car elle ne revient qu'à 3 francs pour la contenance d'un hectolitre, lorsque le bois coûte de 5 à 7 francs pour la même capacité, sans offrir d'ailleurs, d'après les expériences faites, aucun avantage pour la bonne conservation des vins. Je ne m'arrêterai pas, avec M. Deschamps, à vous démontrer l'excellence d'une préparation chimique, destinée à détruire la larve du hanneton, vulgairement appelée ver blanc, fléau contre lequel, dans la grande culture du moins, les chasses générales présentent seules une réelle efficacité.

» Je ne croirai point devoir insister non plus sur un mémoire intéressant de M. Peyret-Lallier, relatif aux cultures du riz dans le delta du Rhône ; car déjà l'occasion s'est offerte pour moi de m'occuper avec vous, Messieurs, de ces rizières essayées dans notre pays et si vivement attaquées au point de vue surtout de l'hygiène publique, débat que je désire ne point soulever de nouveau aujourd'hui. Je dois néanmoins loyalement reproduire la conclusion de M. Peyret-Lallier, qui est celle-ci : Que, bien que la possibilité soit maintenant démontrée de cultiver le riz sur notre côte méditerranéenne, avec un plein succès agricole et économique, il faut cependant reconnaître que, tous comptes faits, la rizière doit être le moyen, et la prairie le but ; car la prairie, comme établissement définitif, coûte moins et rapporte davantage.

» A la suite d'une mission officielle en Amérique pour y étudier les cultures de tabac, M. Rey, correspondant de la Société d'Agriculture de Lyon, a communiqué à cette dernière les points principaux d'un travail adressé à M. le Ministre des Finances, d'où ressortent particulièrement les considérations suivantes : — La qualité des tabacs dépend beaucoup moins du climat et de l'exposition des terres, que de la nature physique et chimique du sol, bien qu'une température élevée soit, toutes conditions égales d'ailleurs, plus favorable à cette production.

» Parmi nos tabacs français, M. Rey regarde ceux du Pas-de-Calais, du Nord et du Bas-Rhin comme supérieurs à ceux du Lot, Lot-et-Garonne et Ille-et-Vilaine ; et il attribue la supériorité des premiers tant à la composition naturelle du sol, qu'aux diverses combinaisons d'amendements et d'engrais, mieux entendues dans les départements du Nord. Il serait toutefois difficile de distinguer *à priori* un bon terrain à tabac ; et le résultat de la culture peut seul à cet égard prononcer d'une manière certaine, quoiqu'on puisse dire, en général, qu'une terre d'un grain fin et moëlleux et chargée de détritux végétaux lui con-

viendra spécialement. Quant à l'influence de la semence sur les propriétés de la plante, tout en étant efficace, elle cède dans peu d'années à celle du sol et du climat, comme il arrive à l'égard de tous les végétaux. D'après ces données, sans prétendre produire en France des tabacs de Havane ou de Virginie, nous pouvons améliorer notablement nos tabacs indigènes, en ayant simultanément recours à de fréquents renouvellements de semences, et surtout à des amendements de nos terrains, pratiqués avec intelligence.

» La question du sel appliqué à l'agriculture, soit pour assaisonner l'alimentation des bestiaux, soit pour amender les terres, n'est abordée par la Société de Lyon que sous forme d'une instruction donnée aux cultivateurs. Cette instruction est celle-là même que le Ministre de l'Agriculture et du Commerce publia en 1849, accompagnée toutefois de quelques développements fournis par la Société de Lyon. — Pour le sel employé comme amendement des terres, on n'ose rien prescrire, et l'on fait appel à de nouvelles expériences, on demande des résultats quelconques à ceux qui ont pu en obtenir, bien plus qu'on n'indique des règles précises ou qu'on n'annonce des faits positifs. Tout le monde, au contraire, étant à peu près d'accord pour admettre que, donné aux bestiaux ou en nature ou mélangé avec les fourrages et racines, le sel est d'un excellent effet; qu'il contribue puissamment à la bonne santé de l'animal, à son prompt engraissement, et surtout à l'amélioration de la plupart des fourrages dans lesquels on l'introduit, et à la conservation de ceux qu'un excès d'humidité menacerait de fermentation et de moisissure, l'Instruction doit naturellement encourager l'administration du sel aux bestiaux. Mais quant au dosage de la ration, elle ne peut encore s'appuyer sur aucune base fixe; car cette ration varie non-seulement selon les cas, mais encore d'un pays à l'autre; ainsi, dans l'instruction ministérielle, il est dit qu'un bœuf de travail recevant

60 grammes de sel par jour, 30 grammes suffiront au cheval ; et que l'on a même reconnu que cette substance n'offrait pas pour l'espèce chevaline les mêmes avantages que pour les autres races d'animaux domestiques ; et, par contre, la Société d'Agriculture de Lyon nous apprend qu'en Angleterre la ration journalière de sel pour le bœuf d'attelage étant de 114 grammes, celle du cheval y est portée à 170 grammes ; et qu'il est d'ailleurs à sa connaissance que M. Trone, entrepreneur de transports à Lyon, ayant perdu en quatre mois 48 chevaux sur 200, par suite de maladie de poitrine, de vertige et de morve, parvint à arrêter la mortalité en distribuant à ses chevaux une ration de sel de 18 à 125 grammes, suivant que le temps était beau ou pluvieux.

» Tout ce qui touche à l'industrie des soies doit être naturellement, pour la Société d'Agriculture de Lyon, l'objet d'une sollicitude particulière. Dans sa dernière publication, je trouve deux écrits relatifs à cette question importante : l'un, qui est une note sur un procédé propre à décreuser (ou décruer, comme dit le dictionnaire de l'Académie) l'espèce de soie désignée dans le commerce sous le nom de Tussah ; l'autre, qui est un rapport présenté à la Société elle-même par sa commission des soies, sur les travaux auxquels cette dernière s'est livrée en 1849.

» La soie dite de Tussah, provenant du Bengale et du cocon volumineux d'une grosse chenille qui vit encore à l'état sauvage, possède pour caractère spécial un fil épais et tenace d'une couleur grisâtre et ressemblant en somme au fil de lin, sauf le vernis dur et brillant qui l'enveloppe, et contre lequel les procédés ordinaires de décreusage s'étaient montrés jusqu'ici impuissants.

» M. Guinon, teinturier et membre de la Société d'Agriculture de Lyon, pense avoir trouvé le moyen de ramener cette matière à la couleur blanche, en la traitant par la soude caustique, inapplicable à toute

autre espèce de soie. Plongée pendant un quart d'heure dans un bain de cette substance, élevé à la température de 100 degrés, la soie de Tussah y abandonne 12 p. % de son poids, devient souple et fine au toucher et se dépouille de son vernis et d'une grande partie de son principe colorant. Lavée ensuite à l'eau de savon et passée à la vapeur de l'acide sulfureux, elle arrive successivement au degré de blancheur qu'on tient à lui donner, et reçoit toutes les teintures, excepté cependant les nuances très-claires. M. Guinon ne doute pas que cette matière, jusqu'à ce jour d'un usage fort limité, ne soit désormais recherchée comme soie à coudre, pour les étoffes damassées et autres tissus.

» Le rapport détaillé, présenté au nom de sa commission permanente des soies à la Société d'Agriculture de Lyon, serait lu certainement avec un grand intérêt par notre Midi séricicole tout entier; car il témoigne des généreux efforts de ceux qui, par leur haute position scientifique ou industrielle, sont appelés à soutenir cette belle fabrique lyonnaise, autant en la dotant de la matière première, qu'il s'agit de faire créer chaque jour plus abondante et plus irréprochable par l'industrie nationale elle-même, qu'en lui aidant à perfectionner de plus en plus les procédés mécaniques de la mise en œuvre.

» Ces sacrifices de temps et de soins d'une part, et d'argent de l'autre, ont été faits de concert par la Société d'Agriculture et la Chambre de Commerce de Lyon, pour élever et entretenir, au sein même de la métropole des soies, une magnanerie et une filature modèles, destinées à encourager et en même temps améliorer, autour de Lyon et dans le cercle le plus étendu possible, l'éducation des vers et les différentes ouvraisons de la soie.

» Après avoir été d'abord établie en dehors de la ville, la magnanerie a été transportée dans l'enceinte de ses murs pour y être placée au centre des regards.

C'est l'Orangerie du Jardin des Plantes qui a été mise à la disposition de la Société d'Agriculture ; et un appareil complet de chauffage et de ventilation d'après le système Darcet y eût été construit dès cette année, sans les projets de prolongement des rues voisines qui viendront emporter une portion de l'édifice.

» Pour opérer avec promptitude et facilité l'enlèvement des litières, l'embruyéage ou encabanage où s'attachent les cocons, en un mot, pour obtenir le matériel d'éducation le plus convenable, la Société est en voie d'expérimentations ingénieuses, et à la veille d'arriver à des résultats excellents, bien précieux pour tous ; car tous en profiteront sans avoir couru les chances de perte inséparables des premiers essais.

» Les cent onces d'œufs distribués par la Société aux éducateurs de la localité ont été attentivement suivies par elle dans leurs développements successifs ; et elle a eu la satisfaction de constater leur supériorité sur les œufs de toute autre provenance.

» Passant à l'école de filature, le rapporteur estime que celle-ci surtout a une grande tâche à remplir, pour réformer tous les mauvais plis de la routine et y substituer les méthodes récemment reconnues pour les plus avantageuses, but que la Société d'Agriculture et la Chambre de Commerce ont simultanément poursuivi avec un redoublement d'activité. Quatre bassines ont pu fonctionner en 1849 et se mettre au service des nouveaux éducateurs du département ; car les 41 kilogrammes de cocons de la magnanerie modèle n'avaient pas même suffi à la ponte des œufs, qu'on tient à répandre dans les plus larges proportions.

» En somme, après avoir formé six fileuses dans les deux dernières années, la filature a soldé ses comptes de 1849 par un bénéfice net de 335 fr. sur 600 kilogrammes de cocons achetés à 4 fr. le kil.

» Elle a eu l'occasion de reconnaître les résultats fort peu avantageux des secondes éducations de vers-

à-soie , ou éducations automnales , qui , au lieu de 7 0/0, n'ont donné que 4 0/0 d'une soie *casseuse* , c'est-à-dire de mauvaise qualité ; et elle a enfin expérimenté diverses modifications qui lui ont paru heureuses dans le mécanisme des tours à filer.

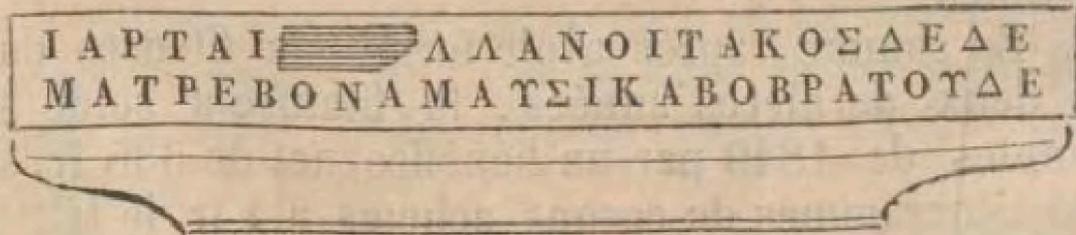
» Tout ami du pays ne peut que faire des vœux bien sincères pour la prospérité durable et progressive de pareilles institutions ; car elles ont pour résultat direct et immédiat l'amélioration du sort de la classe ouvrière , en lui donnant les moyens de mettre une plus grande perfection et , par conséquent , une plus haute valeur à sa main-d'œuvre.

» Je termine ici cette rapide esquisse des travaux de la Société d'Agriculture de Lyon , durant l'année 1849. Il me semblait qu'en restant aussi incomplet que je me suis condamné à l'être , je parviendrais du moins à être court. Je vous demande pardon, Messieurs, d'y avoir si mal réussi. »

M. le capitaine Colson lit un essai sur l'inscription celtique trouvée à la Fontaine de Nimes et sur une inscription latine du Musée de cette ville :

« Messieurs ,

» J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'inscription celtique trouvée , en 1742 , dans les travaux de la Fontaine , et qui , depuis cette époque , est conservée dans l'édifice antique improprement appelé *Temple-de-Diane*.



» Cette inscription , gravée sur la face principale du

tailloir rectangulaire d'une espèce de chapiteau conique écrasé, n'a pas encore été lue (1).

» Elle se compose de deux lignes de caractères grecs dont la forme est un peu altérée (2). Séguier, qui l'a parfaitement transcrite dans ses notes (3), n'en donne aucune explication; Ménard ne la rapporte point, et tous les auteurs qui se sont occupés des inscriptions de Nîmes depuis Ménard, l'ont passée sous silence, en sorte qu'elle est restée jusqu'à ce jour non-seulement inédite, mais indéchiffrée.

» M. Germer-Durand y trouve huit mots qu'il regarde comme les noms celtiques d'autant de localités des Volces Arécomiques. Voici la lecture qu'il propose :

I APTA — I...ΛΛΑΝΟ — ITAKO — ΣΔΕΔΕΜΑ  
TPEBO — NAMATΣ — IKABO — BPATOTYΔE

(1) *Dimensions du chapiteau :*

Tailloir rectangulaire,	{	longueur.....	0 m. 87
		largeur.....	0 55
		largeur des faces..	0 073
Hauteur totale du chapiteau.....		0	15
Hauteur des lettres de l'inscription.....		0	05

(2) Voici les particularités les plus remarquables que présentent ces lettres :

A — La traverse est brisée, le sommet élargi triangulairement.

B — La boucle supérieure est très-petite ( $\frac{1}{3}$  de la hauteur); la boucle inférieure, fermée par une base droite qui se recourbe brusquement.

Δ — La base est très-large (4 centimètres), les trois extrémités sont épatées triangulairement comme le sommet de l'A et les extrémités de tous les jambages droits.

E — Les traverses sont triangulaires, la supérieure et l'inférieure se s'embranchent pas aux extrémités de la base, mais un peu au-dessous et au-dessus de ces extrémités.

O — Exactement rond; sa hauteur est moindre que celle des autres lettres.

P — La boucle est très-petite.

Σ — Ressemble à un M couché qui serait plus haut d'un tiers que le module ordinaire; ce qui le ferait paraître étroit et resserré.

(3) Biblioth. de Nîmes, mss. fonds Séguier, num. 15,802. — Les cassures existaient déjà du temps de Séguier.

» Convaincu de la vérité de cette lecture , j'ai fortement engagé M. Germer-Durand à rédiger un mémoire sur cette inscription du plus haut intérêt pour l'épigraphie, la linguistique et la géographie ancienne du pays; mais il a résisté à mes instances , alléguant que, les devoirs de sa position ne lui laissant pas un moment de loisir , il ne pourrait de longtemps entreprendre les recherches que nécessite un travail de ce genre. Il m'a prié de le suppléer , et j'ai d'abord refusé , parce que j'espérais le décider à s'en occuper lui-même ; puis forcé, à mon grand regret, de renoncer à cet espoir, j'ai cru devoir céder à son désir. Mon faible essai fera vivement regretter le mémoire dont il tient lieu provisoirement ; mais, si médiocre qu'il soit, il aura du moins pour résultat de fixer l'attention des amis de la science sur la lecture de l'inscription du Temple-de-Diane , et remplira par conséquent le but que je me suis proposé.

» Cette lecture bien arrêtée dans l'esprit de M. Germer-Durand , ainsi que la croyance à la forme celtique des noms de huit localités des Volces Arécomiques, il était naturel de comparer ces noms avec ceux d'une inscription latine du même genre conservée au Musée de Nimes , et qui est ainsi conçue :

ANDVSIA  
 BRVGETIA  
 TEDVSIA  
 VATRVTE  
 ·VGERNI  
 SEXTANT  
 BRIGINN  
 STATVMAE  
 VIRINN  
 ·VCETIAE  
 SEGVSTON

» Il existe une si grande ressemblance entre plusieurs noms mentionnés dans ces deux inscriptions

que l'on peut regarder actuellement comme certaine la connaissance de leur forme celtique.

» Encouragé par ce premier succès, M. Germer-Durand a tenté l'explication complète des deux inscriptions. Les attributions qu'il propose sont basées sur l'analogie des différentes formes de ces noms de lieu aux époques celtique, gallo-grecque, gallo-romaine, du moyen-âge et moderne, sur les altérations qui se rencontrent fréquemment en passant d'une langue à l'autre, dans une foule de cas semblables; enfin sur la connaissance des localités.

» Quelques-unes de ces attributions me paraissent indubitables et irrévocablement fixées; d'autres, moins certaines, réunissent cependant en leur faveur une grande probabilité; d'autres, enfin, ne peuvent être acceptées que sous réserve entière; mais on est fort excusable de ne pas toujours rencontrer juste en de semblables recherches. M. Germer-Durand et moi faisons appel à toutes les personnes qui s'occupent d'archéologie dans le Gard, et nous espérons que, connaissant mieux que nous les antiquités locales, l'une d'elles parcourra bientôt avec un succès complet la route que je vais tracer.

» Cet essai sera divisé en deux parties : dans la première, consacrée à l'inscription celtique, je commencerai par discuter les six derniers noms : ITAKO, ΣΔΕΔΕΜΑ, ΤΡΕΒΟ, ΝΑΜΑΥΣ, ΙΚΑΒΟ, ΒΡΑΤΟΥΔΕ, dont la lecture est certaine; je reviendrai ensuite aux deux premiers : I APTA et I...ΛΔΑΝΟ, que je chercherai à compléter; puis je ferai quelques remarques sur ces noms de lieu et sur les altérations qu'ils ont subies pour arriver jusqu'à nous.

» La seconde partie sera consacrée à l'inscription latine du Musée de Nîmes.

## I.

**Inscription celtique.**

» ITAKO. — M. Germer-Durand voit, dans ce mot, le nom celtique d'Uzès (1). Cette attribution me paraît d'autant plus probable qu'au moyen-âge, l'une de ses formes latines, *Utica*, *Uticensis* (adj.), s'en éloigne peu. Quant au nom latin de l'époque gallo-romaine, *Ucetia*, connu depuis longtemps, il a évidemment donné naissance à l'appellation actuelle.

» Le radical AK, eau, convient parfaitement à la situation d'Uzès, près de la célèbre fontaine d'Eure. Il entre dans la composition d'une foule de mots des langues anciennes ou modernes, sans perdre sa signification (2).

(1) Cette étymologie est certainement plus admissible que celle de Bullet, qui, ne connaissant pas d'appellation antérieure à l'époque gallo-romaine, dit : *Ucetia*, d'*Uchedd*, sommet; Y, source. *Ucheddy*, *Uchetty*, *Ucety*, source au sommet de la colline. *Ucetia* me paraît directement venir d'ITAKO, par transposition des deux consonnes r et c, d'*Utica*, *Uteca*, *Utecia*.

(2) AC, basque, — eau.

ACH, breton, — eau.

ACH, ancien teuton, — eau.

ACH, persan, — eau.

ACHU, hébreu, — lieu aquatique.

HAAKI, arabe, — fleuve.

OKI, syriaque, — l'Océan.

AG, suédois, islandais, — eau.

AG, chez les anciens Grecs, signifiait eau, puisque "Αγω veut dire *bibo*, je bois. On retrouve aussi ce nom dans les termes grecs *Αγχειρος*, peuplier, arbre qui croît dans les lieux aquatiques. — *Πέλαγος*, mer, formé de *Πελ*, longue, vaste, *αγ*, eau; d'où vient *Pelagus* en latin.

AIG, hébreu, — fontaine.

AGVDA, hébreu, —

AGOM, syriaque, —

AGAMH, arabe, —

} lac, étang, marais.

Du mot AG, AK, eau, sont venus *Aqua*, latin, *Ακτή*, grec, etc.

(Bullet, *Dict. celtique*, tome II.)

» ΣΔΕΔΕΜΑ (1). — Ce mot ressemble tellement au STATVMAE de l'inscription latine gravée sur le petit piédestal du Musée de Nîmes, qu'il doit en être la forme celtique.

» Ménard ( tome VII, p. 228 ) propose de placer STATVMAE au village de Scate, *Scata* (2). Suivant M. Walckenaer, le nom et la position de cet ancien lieu paraissent se retrouver dans Sumène moderne. — Je préfère l'attribution de M. Germer-Durand, qui voit dans ΣΔΕΔΕΜΑ le nom celtique du lieu de Seynes, dont, au moyen-âge, la forme latine *Sedenæ* (3) offre une plus grande analogie avec STATVMAE.

» On a trouvé, à Seynes, des antiquités gallo-

(1) STAD, islandais, — séjour, halte, repos, poste où l'on demeure.

STAD, STADS, STATHS, gothique, —	} lieu, demeure.
STED, ancien saxon, —	
STAT, teuton et allemand, —	
STEAD, anglais, —	
STAD, irlandais, —	
STEEDE, flamand, —	
STA, ancien suédois, — village.	} ville.
STATHA, ancien saxon, —	
STADUR, islandais, —	
STADT, STATT, suédois, allemand, flamand. —	
STADA, gothique et islandais, — hôtellerie.	
ΣΤΑΘΜΟΣ, grec, — logis.	

(Bullet, *Dict. celt.*, tome II.)

(2) Le nom d'*Escattes* est commun au ruisseau qui passe à Calvisson, à un hameau de la vallée qu'il arrose et au village de Saint-Etienne-d'Escattes. — Ces appellations identiques sembleraient indiquer un nom plus ancien; mais j'ignore si l'on a découvert des antiquités sur le territoire du hameau ou de la commune d'Escattes.

(3) Je n'ai pas encore trouvé, dans les actes, la forme *Sedenæ*; mais elle a dû exister et peut se conclure de la comparaison de plusieurs noms modernes analogues à celui de Seynes, avec leurs formes latines au moyen-âge. Ainsi, Veynes (Hautes-Alpes) est appelé *Vedenæ* dans les actes de cette époque; Meynes (Gard) est appelé *Medenæ* en 1384, dans le dénombrement des feux de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes. (Ménard, *Hist. de Nîmes*, tome III, p. 80 et suiv.) — Enfin, dans le *Novum lexicon geographicum* de Mich.-Ant. Baudrant (1677, tome II, p. 177), je trouve *Sedena*, pour le nom latin de *Seyne* (Hautes-Alpes); celui de *Seynes* (Gard) était donc *Sedenæ*.

romaines ; entre autres des inscriptions funéraires. Le nom du ruisseau qui arrose la vallée (la *Seyne*) est le même que celui du village , et cette conformité d'appellation vient à l'appui de notre opinion sur l'ancienneté de l'origine de Seynes.

» TPEBO (1). — M. Germer-Durand pense que ce mot, dont la forme gallo-romaine a pu être *Trevum*, est le nom celtique de Trèves (Gard). Nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucune forme latine de ce nom de lieu au moyen-âge ; mais le nom actuel du ruisseau (le *Trevezel*) qui arrose la petite vallée de Trèves est une probabilité de plus en faveur de cette attribution.

» Des pierres antiques recueillies dans l'église semblent attester l'ancienne origine de ce village » (2), dont le nom languedocien est *Trébè* ou *Trévè*.

» ΝΑΜΑΥΣ , de NAMA, fontaine (3). — C'est incontestablement le nom celtique de Nîmes ; la forme

(1) TREB, gallois, — ville.

TREF, gallois, — ville, habitation, maison.

TREF, breton, — } métairie, maison

TREF, dialecte de Cornouailles. — } de campagne.

TREB, TREF, TREFF, TREO, TREW, hameau, amas de maisons ;  
pluriel, TREVIQU, TREVOU.

TREF-FRAINT, gallois, — ville libre.

TREFAD, gallois, — demeurer, séjourner, domicile.

TREFAN, gallois, — petite ville.

TREFF, irlandais, — famille, lignée.

(Bullet, *Dict. celt.*, tome III.)

(2) H. Rivoire, *Statist. du Gard*, t. II, *Dict. hist. des communes*.

(3) Je préfère cette étymologie à celle de NEMET ou NAMOS (lieu consacré par la religion), que proposent Bullet (*Dict. celtique*, tome I, p. 91) et Ménard (*Hist. de Nîmes*, tome I, note III, p. 7). — Je lis dans le *Thesaurus poeticus linguæ latinæ* de M. L. Quicherat : « Nemausum, n., et Nemausus, i. m. ou f. (Νέμαυσος). Nîmes, » ville de la Narbonnaise. || m. Le Gard, rivière qui coule auprès. » Non Aponus potu, vitrea non luce Nemausus Purior. Aus. (*Cl. Urb.* » 14, 55.) » — Je ne connais pas la forme neutre *Nemausum*. Par une confusion singulière, M. Quicherat identifie le Gard avec la Fontaine de Nîmes. C'est évidemment celle-ci qu'Ausone a célébrée dans ses vers.

grecque de l'adjectif *Ναμαυσάτης* (1), *Ναμασάτης* (2), le prouve évidemment. Dans la forme gallo-romaine, l'Α de la première syllabe est remplacé par un Ε, *Nemausus*. Cet Ε, conservé dans l'appellation du moyen-âge, *Nemze*, s'est changé en Ι en passant à la forme moderne, *Nîmes*.

» ΝΑΜΑΥΣ a été le point de départ de la lecture de M. Germer-Durand, qui a reconnu ensuite l'analogie du mot celtique ΒΡΑΤΟΥΔΕ avec le nom latin VATRUTE, celle de ΣΔΕΔΕΜΑ avec STATVMÆ, et qui est enfin parvenu à déchiffrer les huit noms dont se compose notre inscription.

» ΙΚΑΒΟ. — M. Germer-Durand fixe la situation de ce nom de lieu, dont la forme gallo-romaine a dû être *Ucavum*, au village d'Uchau, près de Nîmes. Les appellations latines de cette localité au moyen-âge, *Uchavum*, *Hochavum* (3), ont effectivement une grande analogie avec l'ΙΚΑΒΟ de notre inscription. A l'appui de cette attribution, je ferai observer que les altérations de ce nom de lieu sont semblables à celles que j'ai signalées pour ΙΤΑΚΟ :

ΙΤΑΚΟ — *Utica*, *Uticensis* (adj.), *Ucetia*, Uzès.

ΙΚΑΒΟ — *Ucavum*, *Uchavum*, Uchau.

» Je lis dans Ménard (*Hist. de Nîmes*, tome VII, p. 626) :

(1) Cet adjectif, écrit ΝΑΜΑΥΣΑΤΙC, se retrouve dans une inscription grecque de Vaison, conservée au Musée d'Avignon, qui jusqu'à présent n'avait pas encore été entièrement expliquée. — Suivant M. Germer-Durand, elle est relative à un sanctuaire élevé à la déesse Bela par trois Nimois. Dans une prochaine séance, j'aurai l'honneur de communiquer une note à l'Académie sur cette inscription remarquable.

(2) Les monnaies gallo-grecques de *Nemausus* présentent cette seconde forme. On y lit ΝΑΜΑΣΑΤ mis pour ΝΑΜΑΣΑΤΩΝ, des *Nimois* (sous entendu Νόμισμα, monnaie) ; légende entièrement conforme à celles de toutes les monnaies grecques autonomes.

(3) Ch au moyen-âge, a toujours la valeur de κ; ainsi on prononçait *Ukavum*, *Hokavum*, Ukau.

« Le nom latin que porte ce lieu nous démontre  
» l'ancienneté de son origine.

» Il est appelé *Hochavum* du mot *hoch*, qui est  
» dérivé et corrompu du latin *octo*, parce que les Ro-  
» mains comptaient huit milles depuis Nîmes jusque-là,  
» *ad octavum lapidem.* »

» En présence de l'IKABO de notre inscription, cette  
étymologie douteuse me paraît inadmissible. Qu'il y  
ait huit milles romains de *Nemausus* à *Ucavum*, j'y  
consens ; mais je n'en vois pas moins dans IKABO la  
véritable origine du nom d'Uchau (Gard) (1). IKABO  
doit avoir pour radical le mot KAB, CAB, habitation,  
que l'on retrouve avec cette même signification dans  
presque toutes les langues anciennes et modernes (2).

(1) Il semble vraiment, à en juger d'après certains auteurs, que la domination romaine a fait complètement disparaître les langues nationales ; car ils ne proposent guère que des étymologies latines. Bien que leurs explications soient généralement admises, je les crois erronées pour la plupart, surtout en ce qui concerne les noms de localités et les noms d'hommes.

Je suis persuadé que les langues parlées dans les Gaules avant la conquête romaine ont laissé, surtout dans les appellations des localités, plus de traces qu'on ne le croit généralement aujourd'hui.

J'ajouterai, quant aux noms d'origine évidemment latine, que certaines étymologies depuis longtemps acceptées me paraissent forcées et par conséquent très-contestables. Telle est, pour n'en citer qu'un seul exemple, celle de la terminaison *argues* d'une foule de noms de lieu des départements du Gard et de l'Hérault. On croit encore aujourd'hui, sur la foi de Guiran, Ménard et autres auteurs, que cette terminaison vient du latin *ager*. La forme latine de ces noms au moyen-âge m'a convaincu de la fausseté de cette origine prétendue.

- (2) CABAN, gallois, — chaumière, maisonnette, hutte.  
CABAN, irlandais, — habitation, maison, chaumière.  
CABAN, basque, — cabane.  
CABIA, basque, — caverne, logement, cage.  
CAPANA, latin, — cabane.  
CABANE, CABINET, CABARET, français.  
CABBIN, anglais, — cabinet.  
KAB, hébreu, — tente, chambre.  
KABAN, hébreu, — tente.  
KABAH, persan, — petite habitation.  
Καβάγη, grec, — étable.  
CABANAN, gothique, — construire une maison, l'habiter.

» ΒΡΑΤΟΥΔΕ (1). — On retrouve la forme latine de ce nom de lieu sur le piédestal conservé au Musée de Nîmes. En effet, ΒΡΑΤΟΥΔΕ de notre inscription celtique ne diffère essentiellement de ΒΑΤΡΥΤΕ que par la transposition de la consonne P de la première à la seconde syllabe. Or, dans toutes les langues, cette transposition se rencontre très-fréquemment (2). Quant

CABANA, CAVANA, espagnol, — } cabane.  
CAPANNA, italien, — }

CAUPONA, latin, — cabaret.

CABONE, patois auvergnat, — cabane.

CABOULOT, patois franc-comtois, — petit logement.

CABUTE, patois normand, maisonnette.

CABAN a été originairement un diminutif et a signifié une petite habitation, puisqu'en gallois et en breton il signifie chaumière, cabane, maisonnette, de même qu'en français, en espagnol, en italien; ainsi CAB a dû signifier habitation, logement.

COPHER, hébreu, — village.

CAPHAR, arabe, — village.

Κύπη, grec, — chaumière.

KOEBILE, turc, — chaumière.

(Bullet, *Dict. celt.*, tome II.)

De *Kabyle* ou *Kæbyle*, chaumière, est venu peut-être le nom de *Kabylie* donné à cette contrée montagneuse de l'Algérie dont les habitants (les Kabyles) ne vivent point sous la tente comme les Arabes de la plaine, mais bâtissent des maisons et des villages comme les Européens.

(1) BRAID, écossais, — très-haut.

BRAIDD, gallois, — le plus haut, le très-haut, souverain.

BRAD, ancien saxon, —

BRAID, gothique, —

BREIT, teuton, —

BREED, suédois, flamand, — } large, spacieux.

BROAD, anglais, —

BREIDUR, islandais, —

BREITTUR, islandais, — élevé.

BREET, flamand, —

BREIT, allemand, — } grand, large.

BRAD, BRAID, BRAIDD, BRAS, BRAT sont un seul et même mot.

(Bullet, *Dict. celt.*, tome II.)

(2) Je n'en citerai que deux ou trois exemples :

*Paupertas* a donné d'abord *poverté*, puis *pauvreté*.

*Spiritus*, — *espir* (XII<sup>e</sup> siècle), » *esprit*.

*Formix*, — *fremi*, » *fourmi*.

à la substitution de l'V simple à l'OY celtique, elle était naturelle, puisque les Romains prononçaient *ou* la voyelle v.

» Ménard propose pour VATRVTE le village de *Cruviès*. Je crois cette attribution très-contestable, comme plusieurs de celles que donne cet auteur, dans sa dissertation sur le petit monument du Musée de Nîmes.

» M. Walckenaer est disposé à l'attribuer à Vallesraugue (*Vallis-Araugia*) ; mais il ne fait qu'énoncer cette opinion sans rien ajouter pour la fortifier, et j'avoue que je ne retrouve point les motifs qui l'ont conduit à proposer cette attribution.

» M. Germer-Durand y voit un nom, aujourd'hui perdu, qui se serait en partie conservé dans celui du village de *Brethmas*. Ce village est indiqué, dans les actes du XIII<sup>e</sup> siècle, sous le nom de *Sanctus-Vlarius-de-Breto-Manso* ; cela tendrait à faire penser que, deux ou trois siècles auparavant, il était appelé *Bretote*, *Mansus-de-Bretote*. Une ville ruinée, située sur un large plateau, est indiquée près de Brethmas, dans la belle carte géologique de M. Emilien Dumas, sous le nom de *Vié-Cioutat*. On pourrait y voir le BPATOTYΔE de notre inscription celtique, dont le nom altéré aurait été transmis, incomplet et tronqué, au *Mansus-de-Bretote* des temps carlovingiens.

De *verveæ* est venu *brebis*.

De *temperare* — *tremper*.

De *verum* — *vrai*.

De *forma*, *formage*, *formagium*, est venu *fromage*.

Il en est de même de certains mots de l'ancien français comparés aux expressions actuelles ; par exemple :

<i>Porcession</i> ,	<i>procession</i> .
<i>Pernez</i> ,	<i>prenez</i> .
<i>Border</i> ,	<i>broder</i> .
<i>Eprevier</i> ,	<i>épervier</i> .
<i>Pourmener</i> ,	<i>promener</i> .
<i>Berlan</i> ,	<i>brelan</i> .
<i>Porfil</i> ,	<i>profil</i> .
<i>Orsignot</i> ,	<i>rossignol</i> .
<i>Font-Evrault</i> ,	<i>Fontevault</i> .
Etc.,	etc.

» Je viens maintenant à la lecture des deux premiers noms :

» I APTA. — Les quatre dernières lettres sont certaines ; en conséquence , le doute porte seulement sur la première. Or , malgré la cassure qui l'a enlevée presque totalement , on reconnaît que cette lettre était formée d'un jambage droit qui pourrait être un I ou faire partie d'un P , d'un K , d'un N , d'un T ou d'un Γ.

» La position du jambage droit est suffisamment indiquée , puisque la partie inférieure existe encore. Son écartement de la lettre A , qui suit immédiatement , ne permet pas de le prendre pour un simple I , ni même pour un P , dont la boucle est fort petite dans les autres P de notre inscription. La cassure très-peu profonde qui a emporté cette lettre empêche d'ailleurs d'y voir un K , dont les branches , creusées profondément dans les autres K , auraient certainement laissé des traces sur la pierre. La même raison empêche d'y voir un N. Enfin , la cassure , ne s'étendant point à gauche du jambage , laisserait voir une partie de la traverse du T , si cette lettre y avait été gravée. Reste le Γ ; qui me paraît la seule lettre admissible ; en conséquence je lis ΓAPTA.

» Le radical de ce mot me paraît être GART , GARTH (1) , qui signifie en diverses langues promontoire , mont , colline , lieu élevé , lieu inégal , raboteux , de difficile accès , couvert de broussailles , d'où est venu probablement le mot GARDIA , *Garde , la Garde* , lieu fortifié ,

(1) GARTH , gallois , — mont , colline , lieu élevé , inégal , de difficile accès , couvert de buissons , de ronces , etc.

GARTH , dialecte de Cornouailles , — rempart.

GART , gallois , — roc.

GARAD ou GARD , arabe , — colline ; *Gargara* , en Phrygie , le sommet du mont Ida.

GUARDIA , GARDIA ( venu de GART ) — garde , lieu fortifié.

auquel plusieurs auteurs ont voulu donner une étymologie exclusivement latine (1).

» M. Germer-Durand voit, dans ce mot, l'appellation celtique du lieu indiqué dans le moyen-âge sous le nom de *Sanctus-Nazarius-de-Gardiis*, actuellement Saint-Nazaire-des-Gardies. Il pense que la forme gallo-romaine devait être *Gartæ*, pluriel féminin, et il se fonde sur ce que ΣΔΕΔΕΜΑ de notre inscription celtique est devenu STATVMAE à l'époque gallo-romaine. (Voir l'inscription latine du Musée de Nîmes.)

» Quoi qu'il en soit, je pense que les dénominations actuelles, *Gard*, *Gardon*, *Gardies*, *Gardonnette*, *Gardonnenque*, ont une origine commune remontant au ΓΑΡΤΑ de l'époque celtique (2).

» On pourrait prendre aussi pour ΓΑΡΤΑ la *Gardie*, qui a donné son nom à la vallée de la Garje (prononcez *Gardje*), appelée depuis par corruption *Galge* et

(1) Toutes les fois qu'une expression latine, commune à un ou plusieurs dialectes du celtique, se retrouve avec la même signification dans une ou plusieurs langues anciennes, telles que l'hébreu, l'arabe, l'arménien, etc., il me semble que le radical de cette expression ne doit pas être cherché dans le latin.

(2) Le nom de *Gard*, *Gardon*, me paraît avoir été jadis commun aux torrents qui descendent du versant méridional des Cévennes, comme celui de *Gave* l'est à ceux qui descendent du versant occidental des Pyrénées. De nos jours encore, trois Gardons se réunissent pour former le Gard.

Les Gardons réunis	}	Gardon d'Anduze.	}	Gardon de St-André-de-Valborgne ou de St-Jean.
ou				
Le Gard.	}	Gardon d'Alais.	}	Gardon de Mialet.

Les noms de deux ruisseaux du département, la *Gardonnette* et la *Garonne*, rentrent aussi dans cette origine commune. Enfin, je serais presque tenté de voir, dans ceux de plusieurs autres appelés :

Arre,  
Arrias,  
Arriasse (l'),  
Arrière (la Font de l'),  
Arrière (Milbau),  
Arrière (Nages),  
Arrigas,  
Artigues,

une altération plus profonde du même radical celtique GART.

*Galque (Val-Galque)*. Le mot *Gard* entre encore de nos jours dans la composition de tant de noms de lieu du département (1), qu'il est impossible d'avoir une opinion arrêtée sur la situation du ΓΑΡΤΑ de notre inscription, sans une connaissance approfondie des antiquités locales.

» I...ΛΛΑΝΟ. — Les cinq dernières lettres sont hors de doute, mais une cassure a emporté les premières, que M. Germer-Durand avait d'abord suppléées par ΚΑΔΕ; ce qui donnait pour le nom entier ΚΑΔΕΛΛΑΝΟ. Mais, en examinant attentivement la cassure et surtout ses bords, j'ai pu reconnaître :

» 1° Qu'elle ne couvre que trois lettres au lieu de quatre; ce que prouvent d'ailleurs les mesures comparatives;

» 2° Que la première lettre n'est point un Κ, puisque l'on voit parfaitement sur la pierre une branche horizontale au bas du jambage, et de plus l'indice d'une boucle au sommet; ce qui me fait croire que la première lettre est un Β, semblable de forme et de dimension aux autres Β de l'inscription;

» 3° Que la deuxième lettre est un Δ dont la

(1)

*Vallées.*

La Gardonnenque.

La Garje (depuis Galgue, — Valgalgue).

*Communes.*

St-Jean-de-Gardonnenque.

St-Nazaire-des-Gardies.

La Gardèle.

La Garde.

St-Martin-de-Valgalgue.

St-Julien-de-Valgalgue.

Garrigues.

Arrigas.

*Hameaux.*

La Gardette, commune de Cognac.

La Gardie, — Rousson.

Gardies, — Revens.

Les Gardies, — Vezénobre.

Gardossels, — Saint-André-de-Valborgne.

base, fort étendue, comme on le remarque sur les autres  $\Delta$ , a laissé, malgré la cassure qui a emporté la lettre entière, des traces non équivoques de la longueur et de la direction de cette base.

» 4<sup>o</sup> Que la troisième lettre est un E. On voit encore sur la pierre la partie inférieure du jambage vertical, et l'on y peut suivre la direction de la traverse qui, dans tous les E de cette inscription, s'embranché au-dessus de cette base (1).

» Le nom entier est donc B $\Delta$ E $\Delta\Delta$ ANO (2).

» M. Germer-Durand pense que ce nom celtique est celui du lieu, aujourd'hui détruit, connu dans le moyen-âge sous le nom vulgaire de *Vedelenc* (3), et dont la forme latine, *Vedillanum*, rappelle parfaitement le B $\Delta$ E $\Delta\Delta$ ANO de notre inscription.

» Le tableau suivant offre le résumé de la lecture de l'inscription et des attributions proposées par M. Germer-Durand pour ces noms de lieu. Il présente leurs formes connues ou probables à différentes époques. Celles du moyen-âge sont tirées des *Preuves de l'Histoire générale du Languedoc* et de *l'Histoire de Nîmes*; la date mise entre parenthèses est la date de l'acte rapporté par Ménard ou les Bénédictins.

(1) La cassure a eu lieu sur la base du B, le long de celle du  $\Delta$  et de la branche de l'E.

(2) Racine BED?, ruisseau.

(3) Ménard (*Hist. de Nîmes*, tome VII, p. 652). — Védelenc était, au moyen-âge, un chef-lieu de justice. J'ignore si l'on y a découvert des antiquités.

FORME celtique DE L'INSCRIPTION.	FORME GRECQUE.	FORME GALLO-ROMAINE.	FORME AU MOYEN AGE.		FORME MODERNE
			LATINE.	VULGAIRE ET FRANÇAISE.	
ΓΑΡΤΑ. ΒΔΕΛΛΑΝΟ. ΙΤΑΚΟ.	" " "	(Gartæ.) (Vedellanum.) VCETIA.	S. Nazarius de Gardiis, 4584. Vedillanum. Utica, Eutica, 1099. Uticensis (adj.), 1240. Ucctia, 1584.	S. Nazaire des Gardes, 1455. Vedelenc. Uzès, 1460. Uzez. Usez. Uzés.	S. Nazaire-des-Gardies. " Uzès.
ΣΔΕΔΕΜΑ. ΤΡΕΒΟ. ΝΑΜΑΤΣ. ΝΑΜΑΣΑΤΗΣ. ΝΑΜΑΣΑΤΗΣ.	" " " " "	STATVMAE.  (Trevum.) NEMAVSVS.	Sedene. Seyna, 1584.  ?  Nemausus.	Seynes. Seyne, 1453. Trèbè, 1452. Trèves, 1455. Le Trevezel, ruisseau. Nemze, 1428. Nemse, 1428. Nymes, 1444. Nysmes, 1426. Nismes, 1428.	Seynes.  Trèves. Nimes.
ΙΚΑΒΟ. ΒΡΑΤΟΥΔΕ.	" "	(Vcavum.) VATRVTI.	Uchavum, 1580, 1586. Hochavum, 1584. Bretote? Mansus de Bretote? S. Ylarius de Breto-manso, 1584.	Uchau, 1428, 1472, 1474. Huchaut, 1455. Vié-Cioutat, près St-Hilaire-de- Brethimas.	Uchaud. Vié-Cioutat, près Breth- imas.

» 1<sup>o</sup> De ces huit noms celtiques, quatre sont terminés en O, deux en A, un en E.

» La terminaison O est la plus commune dans les noms celtiques; celle en A paraît être un pluriel féminin; car ΣΔΕΔΕΜΑ est certainement le STATVMAE de l'époque gallo-romaine.

» 2<sup>o</sup> Le B celtique est transformé en V à l'époque gallo-romaine :

BΔΕΛΛΑΝΟ	Vedillanum.
IKABO	Ucavum.
ΒΡΑΤΟΥΔΕ	VATRUTE.
TPEBO	Trevum.

» La même substitution existe dans presque toutes les langues (1).

(1) Voici quelques exemples tirés des Itinéraires romains de la Gaule :

Bromagus. — Bromago, *Itin. Ant.* — Vromago, *Id. Var.* — Viromagus, *Tab. Theod.* — Promasens Canton de Vaud.

Batiana. — Vacianis, *It. Burd.* — Batiana, *Tab. Theod.* — *Baix*, Ardèche.

Bingium. — Vingio, *Itin. Ant.* — Bingio, *Id. Var.* — Bingium, *Tab. Theod.* — *Tacit.* — *Amm. Marcel.* — *Bingen*, Hesse-Darmstadt.

Brigantio. — Brigantione, *Itin. Ant.* — Byrigantum, *Itin. Burd.* — Virgantia castellum, *Amm. Marcel.* — *Briançon*, Hautes-Alpes.

Cabellio. — Cabellione, *Itin. Ant.* — Cavellione, *Id.* — *Cavaillon*, Vaucluse.

Cabillonum. — Cavilluno, *Itin. Ant.* — Cabillione, *Tab. Theod.* — Cabillonum, *Cæs. de Bell. Gall.* — Cabillo, *Amm. Marcel.* — Castrum Cabilonense, *Not. Prov. Gall.* — Cabalodunum, *Not. Imp.* — *Châlon-sur-Saône*.

Vienna. — Vienna, *Itin. Ant.* — Vigenna, *Tab. Theod.* — Vienna, *Cæs.* — *Tacit. etc.* — Οὐίεννα, *Strab.*, — Πτολ. — Βίεννα, *Steph. Byz.* — Βίεννος, *Euseb.* — *Vienne*, Isère.

En voici d'autres, pris dans les dialectes celtiques :

*Abon*, *Avon*, Gallois, Breton, Irlandais, rivière.

*Bely*, *Vely*, Gallois, Breton, autorité, pouvoir.

*Ber*, *Ver*, *Id.*, *Id.*, grand.

*Bat*, *Vat*, Basque, un.

Dans le midi de la France principalement, le B et le V s'em-

» 3<sup>o</sup> Le Δ est changé en T.

ΣΔΕΔΕΜΑ	STATVMAE.
ΒΡΑΤΟΥΔΕ	VATRVTE.

» On en trouve des exemples dans toutes les langues (1).

» 4<sup>o</sup> L'I initial des noms ITAKO et IKABO est changé en U dans la forme gallo-romaine et ce changement persiste dans les formes postérieures :

ITAKO devient *Utica*, VCETIA, Uzès.

IKABO devient *Ucavum*, *Uchavum*, Uchau.

» L'emploi réciproque de ces deux voyelles l'une pour l'autre est usité dans le basque, le latin, le français, l'espagnol, l'italien, etc.

» 5<sup>o</sup> L'ΟΥ celtique est traduit par un simple V; ce qui s'explique par la prononciation latine de cette voyelle.

ΒΡΑΤΟΥΔΕ	VATRVTE.
----------	----------

» La règle inverse se présente dans la curieuse inscription de Vaison dont j'ai parlé ci-dessus : on y voit deux noms gallo-romains, VILLONIUS et TOVTIUS, écrits avec l'orthographe gréco-celtique ΟΥΙΑΛΟΝΕΟΣ, ΤΟΟΥΤΙΟΥΣ.

» La forme latine au moyen-âge paraît quelquefois se rapprocher plus du celtique que celle de l'époque gallo-romaine. Ainsi *Utica*, *Uticensis* (adj.) est plus près d'ITAKO qu'VCETIA; *Bretote*, plus près de ΒΡΑΤΟΥΔΕ que VATRVTE. Cela tient, je crois, à la persistance des noms celtiques dans la langue du peuple, persis-

plioient encore fréquemment l'un pour l'autre : *Bascones*, *Vascones*, *Basques*, *Gascons*.

*O felix natio*, dit un ancien, *ubi Vivere est Bibere*.

(1) Je n'en citerai que trois, tirés des Itinéraires Romains de la Gaule.

Baudobriga. -- Baudobriga, *Itin. Ant.* — Bontobrice, *Tabl. Theod.*

Ernodurum. — Ernodorum, *Itin. Ant.* — Ernotorum, au moyen-âge.

Epamanduodurum. — Epamanduoduro, *Itin. Ant.* — Epamantaduro, *Id. Var.* — Epomanduo, *Tabl. Theod.* — Mandeure, Doubs.

tance qui a eu pour résultat un retour fréquent à ces antiques appellations, lors de la formation des langues modernes, sorties des langues rustiques.

» Je crois, en outre, que les noms vulgaires des localités continuèrent à être en usage parmi le peuple, pendant que leurs synonymes savants, c'est-à-dire purement latins, étaient seuls ou plus fréquemment employés dans les actes officiels, tels que les inscriptions, les actes des notaires, etc. Bientôt les officiers publics employèrent ces noms vulgaires en leur donnant une terminaison latine; et de là viennent probablement ces anomalies que l'on rencontre si fréquemment, au moyen-âge, dans les appellations de lieu.

» En résumé, je pense :

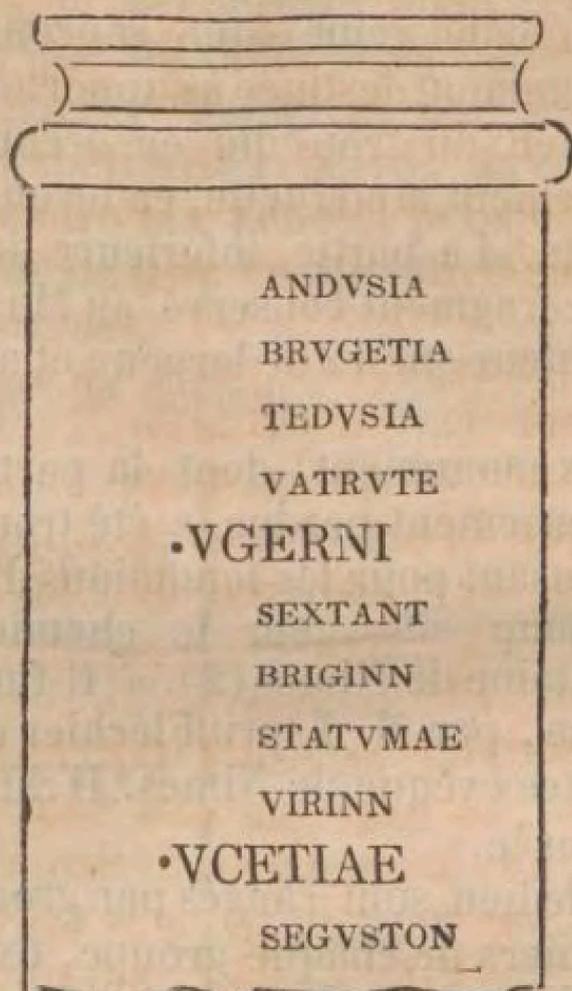
» 1<sup>o</sup> Que l'inscription celtique trouvée à la fontaine de Nîmes a été bien lue par M. Germer-Durand, qu'elle contient huit noms de lieux des Volces Arécomiques, et que, par conséquent, elle est du plus haut intérêt sous le triple rapport de l'épigraphie, de la linguistique et de la géographie ancienne du pays.

» 2<sup>o</sup> Que trois de ces noms sont mentionnés, sous leur forme gallo-romaine, dans l'inscription du Musée de Nîmes, savoir : ITAKO, ΣΔΕΔΕΜΑ, ΒΡΑΤΟΥΔΕ, qui répondent à VCETIA, STATVMAE et VATRVTE.

» 3<sup>o</sup> Que si les attributions proposées par M. Germer-Durand ne sont pas toutes certaines, elles sont du moins probables comme applications raisonnées des altérations que les noms de lieu ont généralement éprouvées pour venir jusqu'à nous. Une connaissance parfaite des antiquités locales permettra sans doute de rectifier un jour les attributions douteuses.»

A la séance subséquente, M. Colson continue la lecture de son mémoire sur l'inscription du Musée de Nîmes : ANDVSIA, BRVGETIA, TEDVSIA, VATRVTE, etc.

## Inscription du Musée de Nîmes.



- Ménard*, Histoire de Nîmes, 1758, in-4°. — Tome I, note 7, page 22 et suivantes. — Tome VII, page 226 et suiv.
- D'Anville*. — Notice de l'ancienne Gaule, in-4°, 1760 (1).
- Walckenaer*. — Géographie ancienne historique et comparative des Gaules Cisalp. et Transalp., in-8°, 1839. — Tome II, page 183.
- Catalogue du Musée de Nîmes, in-8°, 3<sup>e</sup> édition, 1848, page 37 et suivantes, n° 26 (2).
- Léon Renier*. — Itinéraires romains de la Gaule, dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour 1850, in-18°, page 241 et suivantes (3).

(1) D'Anville n'a fait usage de cette curieuse inscription que pour quatre noms, seulement, *Andusia*, *Ugernum*, *Sextantio* et *Ucetia*. Il a passé les sept autres sous silence, peut-être parce que les attributions de Ménard ne lui paraissaient pas assez probables.

(2) Le Catalogue du Musée donne SEGVSTVM; c'est une erreur; la pierre porte SEGVSTON comme l'indique Ménard.

(3) M. Léon Renier reproduit l'erreur du Catalogue, SEGVSTVM au lieu de SEGVSTON.

« Cette inscription, dit-il, est gravée en beaux caractères sur la face antérieure d'un prisme carré droit, de marbre gris ou blanc veiné, que couronne une base circulaire évidemment destinée à supporter un objet fixé sur elle au moyen du trou qui en occupe le centre. C'était probablement la statuette, en or ou en argent, de quelque divinité. La partie inférieure de ce piédestal manque (1); le fragment conservé au Musée a 24 centimètres de hauteur sur 12 de largeur et autant d'épaisseur.

» Ce curieux monument, dont la partie inférieure » est malheureusement perdue, a été trouvé, vers l'an » 1747, en creusant pour les fondations d'une maison, » dans un champ situé sur le chemin de Sauve, » près de la fontaine de Nîmes (2). » Il fut acheté, lors de la découverte, par M. Esprit Fléchier de St-Julien, neveu de l'illustre évêque de Nîmes. Il est actuellement conservé au Musée.

» Les noms de lieu sont rangés par groupes de cinq; les quatre premiers de chaque groupe, exactement alignés l'un sous l'autre, sont au *nominatif*; le cinquième, précédé d'un gros point creux, déboîte et forme saillie à gauche; il est gravé en caractères plus grands

(1) Le Catalogue du Musée de Nîmes désigne ce petit monument sous le nom d'*autel votif*. Rien dans sa forme n'autorise cette qualification. Ménard l'appelle avec raison *piédestal*. Il est vrai que plus bas il cite: « la forme du marbre taillé en manière d'autel »; mais ce doit être un *lapsus calami*. Les moulures circulaires qui couronnent ce petit piédestal n'ont eu d'autre but, à mon avis, que de donner à la figurine, qui sans doute y était fixée, une base élégante. D'ailleurs cette base est la reproduction fidèle de celle que l'on remarque sur le piédestal antique, conservé au Musée de Metz et figuré dans la grande histoire de cette ville par les Bénédictins, tome 1, pl. iv, n<sup>o</sup> 1 et 2.

M. Walckenaer voit, dans l'inscription, « une sorte d'Itinéraire » gravé sur une borne milliaire ». Il ajoute en note: « Cette conjecture devient bien vraisemblable depuis la découverte de la » pierre de Tongres, en 1817, qui contient un pareil itinéraire. » Il est évident qu'en écrivant ces lignes M. Walckenaer n'avait pas sous les yeux la dissertation de Ménard.

(2) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tome vii, p. 226.

et mis au *génitif*. Ménard explique cette dernière particularité en supposant que le graveur a sous-entendu le mot *Castrum* ; je ne partage point cette opinion. Je suis persuadé que les différences caractéristiques que je viens de signaler indiquent une importance plus grande, une supériorité relative, un commandement. Pour mieux rendre ma pensée, je copie notre inscription sous forme de liste comparative empruntée à nos habitudes modernes.

» Voici ce qu'elle devient :

VGERNI	}	ANDVSIA
		BRVGETIA
		TEDVSIA
		VATRVTE
VCETIAE	}	SEXTANT
		BRIGINN
		STATVMAE
		VIRINN
?	}	SEGVSTON
		?
		?
		?

» On a dit (1) que le fragment conservé à la Maison-Carrée ne comprenait pas la moitié de l'inscription totale, qui mentionnait peut-être les vingt-quatre bourgs placés, suivant Strabon et Pline (2), dans la dépen-

(1) Catalogue du Musée de Nîmes, 4<sup>e</sup> édition, 1848, p. 38. — Léon Renier, *Itin. Romains de la Gaule* dans l'*Annuaire de la Société des Antiq. de France pour 1850*, p. 241.

(2) Strabon, IV, 1. — Pline, *Hist. Nat.*, III, 5, 4. Les passages de Strabon et de Pline doivent se rapporter aux vingt-quatre centres de population les plus considérables à cette époque chez les Volces Arécomiques et non aux vingt-quatre bourgades les plus rapprochées de *Nemausus*, comme le veulent quelques auteurs. La comparaison que Pline en fait avec les dix-neuf *oppida* des *Vocontii* rend certaine, à mon avis, cette interprétation. Il est évident que ce n'étaient pas les seuls lieux habités au temps de Pline et qu'il en existait alors beau-

dance de *Nemausus*. On a dit, que les autres noms de lieu devant être groupés de la même manière, cette inscription présentait sans doute la division administrative du territoire des Volces Arécomiques.

» Il me semble difficile d'admettre comme probable l'une ou l'autre de ces deux opinions et voici pourquoi :

» 1<sup>o</sup> Les vingt-cinq noms, rangés comme les deux groupes entiers du fragment conservé au Musée, donneraient à l'inscription une hauteur de 44 centimètres. En ajoutant 10 centimètres pour la base du piédestal et pour la base circulaire qui le surmonte, la hauteur totale aurait été de 54 centimètres; ce qui serait anormal, vu le peu de largeur des faces.

» 2<sup>o</sup> Les deux groupes qui subsistent ne me paraissent point indiquer une division administrative ou civile parce que, comme le fait judicieusement observer M. Léon Renier, « la situation de celles de ces localités dont les noms modernes sont connus ne se prête point à cette conclusion ». Comment croire, en effet, que, dans ce petit pays des Volces Arécomi-

coup d'autres moins importants que ces vingt-quatre *oppida ignobilis*.

Cette remarque suffit pour nous mettre en garde contre l'opinion de certains auteurs qui veulent voir un des vingt-quatre *oppida* de Plinè dans chaque lieu dont l'occupation remonte à l'époque gallo-romaine. Si l'on formait une liste exacte de tous les points du territoire des Volces Arécomiques où l'on a découvert des indices certains de l'emplacement, non d'une simple *villa*, mais d'un centre de population assez considérable, on obtiendrait un chiffre bien supérieur à vingt-quatre. J'ai dressé, pour le département du Gard seulement, un tableau de ce genre, avec indication sommaire, pour chaque localité, des antiquités exhumées du sol; ce tableau, certainement incomplet, comprend déjà plus de trente articles. On ne connaîtra probablement jamais les anciens noms de tous ces lieux; mais des monuments nouveaux, une heureuse interprétation de quelques-uns de ceux connus depuis longtemps, l'étude des formes latines et vulgaires des noms de lieu au moyen-âge avec comparés les noms analogues que donnent les inscriptions et les auteurs anciens; enfin une connaissance approfondie des antiquités locales peuvent mettre sur la voie et faciliter des recherches semblables à celles qui font l'objet de cet essai.

ques (1), partagé, suivant cette hypothèse, en cinq arrondissements, *Ugernum* était le chef-lieu de celui qui comprenait Anduze? Comment croire que *Sextantio*, situé près de la ville moderne de Montpellier, faisait partie de l'arrondissement d'Uzès?

» Je serais disposé à penser que cette inscription ne comportait pas plus de trois groupes et que le dernier avait pour chef-lieu *Nemausus*, capitale des Volces Arécomiques. Dans ce cas, l'inscription aurait 25 centimètres de hauteur; en y ajoutant 5 centimètres pour la base carrée et autant pour les moulures qui le surmontent, le piédestal n'aurait pas excédé 35 centimètres; ce qui me paraît plus probable.

» Je crois avec Ménard, que ce petit monument, élevé sans doute à frais communs par les habitants des lieux mentionnés dans l'inscription, devait être surmonté de la figurine de quelque divinité, de celle du dieu *Nemausus* peut-être. « Tous les différents lieux, » désignés par notre inscription se trouvaient renfermés dans le territoire des Volces Arécomiques et » étaient sous la principale dépendance de Nîmes. Ce » qui me fait conjecturer que la dédicace du monument » se rapportait au Dieu *Nemausus*, fondateur de cette » ville, leur métropole (2) ».

» Ne pourrait-on pas voir dans chaque groupe un commandement militaire? J'examinerai cette opinion après avoir discuté les attributions diverses proposées par les auteurs.

« Je pense, comme Ménard, que les noms *SEXTANT*, *BRIGINN*, *VIRINN* et *SEGVSTON*, que présente l'inscription antique, ne sont pas écrits en toutes lettres et qu'il faut suppléer ce qui manque; mais, en admettant que tous ces noms soient, comme les précédents, au no-

(1) A une certaine époque, le territoire des Volces Arécomiques occupait les deux rives du Rhône et s'étendait sur la rive droite jusqu'à Narbone; mais sous Auguste déjà, il était limité à l'est par le fleuve, et le district de Narbone en avait été séparé.

(2) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tome VII, p. 229.

minatif singulier, aux terminaisons qu'il propose, savoir :

POUR SEXTANT,	SEXTANTION,
POUR BRIGINN,	BRIGINNUS,
POUR VIRINN,	VIRINNUS,
POUR SEGVSTON,	SEGVSTONUM,

il me semble qu'il faudrait substituer *SEXTANTIO*, *BRIGINNO* ou *BRIGINNUM*, *VIRINNO* ou *VIRINNUM*, terminaisons plus conformes aux règles habituelles.

» M. Germer-Durand pense que le second groupe contient quatre noms au nominatif pluriel, dont trois sont des noms de peuple. Il se fonde sur ce que le premier du troisième groupe est écrit *SEGVSTON* au lieu de *SEGVSTO*; conséquemment il lit :

*SEXTANTIONES*  
*BRIGINNONES*  
*STATVMAE*  
*VIRINNONES*  
*VCETIAE*  
*SEGVSTONES*

» Si l'on voulait que *SEXTANT*, *BRIGINN* et *VIRINN* fussent, comme les autres, au nominatif singulier, pour *Sextantio*, *Briginno* ou *Briginnum*, *Virinno* ou *Virinnum*, on n'en devrait pas moins lire *Segustones*; car *Segusto* étant l'appellation du lieu au nominatif singulier, *SEGVSTON* de l'inscription doit être l'indication de la réunion de ses habitants, *Segustones*.

» M. Germer-Durand, cherchant la situation de ces noms de lieu, a pris pour guide l'analogie. « Ces noms, dit M. Léon Renier, n'étant accompagnés d'aucune indication de distance, on ne peut essayer d'en retrouver la synonymie moderne qu'au moyen des règles de cette partie de la diplomatique qui traite des altérations qu'ont subies les noms de lieu au moyen-âge. »

» La probabilité des attributions devient plus grande encore lorsque les noms modernes correspondants à

ceux de l'inscription appartiennent à des localités riches en antiquités gallo-romaines.

» Je passe à la discussion des attributions proposées pour les noms de lieu de cette curieuse inscription.

» **ANDVSIA.**—L'attribution d'*Andusia* à la situation de la ville d'Anduze (Gard) est certaine. On a trouvé, au sommet de la montagne dite de St-Julien, sur le versant et au pied de laquelle est bâtie la ville actuelle, des vestiges de bâtiments, des médailles et d'autres antiquités qui prouvent l'occupation de ce point à l'époque gallo-romaine.

» *Andos* (1) est, je pense, la forme celtique d'*Andusia*. Deux autels votifs du Musée de Toulouse viennent à l'appui de ce sentiment. On lit sur le premier **HERCVLI TOLIANDOSSO**, et sur le second **HERCVLI ILVNNO ANDOSE** (2). *Toliandosso*, *Ilunno*, *Andose* sont évidemment des surnoms topiques d'Hercule.

(1) L'étymologie de Bullet : « *aon*, *an*, rivière ; *du*, deux ; *uch*, *us*, élévation, colline, » me semble trop compliquée pour être vraie. Je préfère le mot **AND**, élevé, haut, analogue à *andi*, *anti*, qui se retrouve avec cette signification dans beaucoup de langues anciennes et modernes.

Les deux montagnes d'Anduze, entre lesquelles coule le Gardon, autoriseraient peut-être cette préférence.

(2)	HERCVLI	CN. POMPEIVS
	TOLIANDOSSO	CN. L. HYLAS
	INVICTO	HERCVLI
	PRIMIGENIVS	ILVNNO ANDOSE
	SEMBI FIL	V. S. L. M.
	V. S. L. M.	

Petit autel votif en marbre des Pyrénées, trouvé à S. Elix.

Autel en pierre, trouvé à Narbone.

Je copie dans Gruter, tome II, p. 764, une autre inscription remarquable par les noms gaulois qu'elle mentionne : **ANDOS** s'y trouve deux fois à la dernière ligne :

BORSO  
ADEITVI F. SILEX  
EPAIMAIGI VXOR HERES  
EX TESTAMENTO  
⊖ ODOXO F. LOHITTON F.  
ANDOSTEMVI F. ANDOSSO F.

Cette inscription, gravée sur pierre, était autrefois encastrée dans un mur du cloître de St-Bertrand-de-Comminges.

» Un cippe funéraire du même Musée rappelle aussi ce nom, mais sous la forme latine ANDVS (1).

» BRVGETIA. — Ménard place cet ancien lieu à *La Bruguière* (canton de Lussan, arrondissement d'Uzès), appelé *Brugeria* dans le dénombrement fait en 1384 des feux de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes (2).

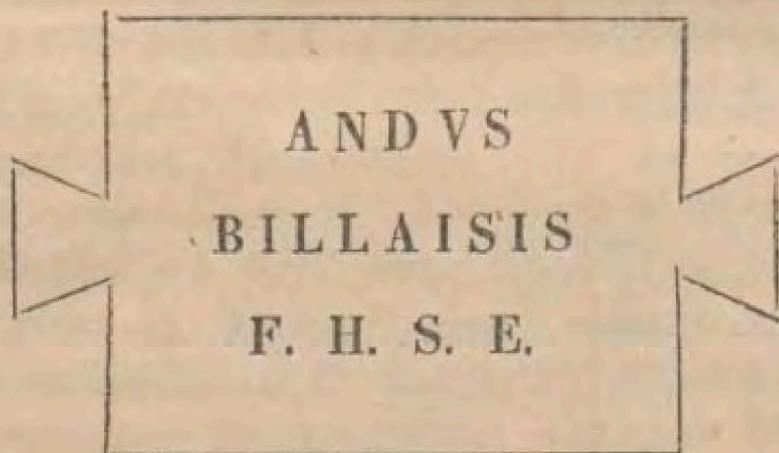
» M. J. Teissier préfère *la Bruyère* près Anduze, où il a trouvé quantité de débris antiques attestant l'occupation de ce point pendant la période gallo-romaine. Cette attribution pourrait sembler d'autant plus probable que BRVGETIA suit immédiatement ANDVSIA sur l'inscription du Musée de Nîmes.

» M. Germer-Durand voyait d'abord *Brugetia* dans *Vieux-Bruget*, hameau de la commune de Cornillon (3); mais il préfère l'attribution de M. Léon Renier qui propose *Bruyès*, de la commune d'Aigaliers. La raison de cette préférence est que cette dernière forme provient d'une modification analogue à celle qu'a subie l'appellation VCETIA, devenue *Uzès* :

BRVGETIA, d'abord *Brugès*, puis *Bruyès* et *Brueys*.

» M. Emilien Dumas m'assure que l'on trouve à Bruyès de nombreux fragments de briques et de tuiles

(1)



*Andus, Billaisius Filius, hic situs est.*

(2) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tome III, Preuves, charte XVII, p. 82, col. 2.

(3) Carte des diocèses du Haut et Bas-Languedoc, exécutée par les ordres des Etats de la Province:

romaines. On y a découvert, il y a quelques années, une grande quantité de monnaies carlovingiennes.

» La forme celtique de *Brugetia* était probablement *Bruget* ou *Brugeto*, analogue à l'ITAKO de *Ucetia*. Les noms de *Brugetum*, *Brugetia*, *Brugeria* et autres peu différents, dont la racine est la même (*Brug*, bruyère), devenus de nos jours *Bruyères*, *Bruget*, *Bruguières*, *Bruyès*, etc. (1), ont dû être donnés, dans l'origine, à beaucoup de lieux. Cette communauté d'appellation rendra probablement toujours impossible la détermination de l'attribution certaine du BRUGETIA de notre inscription, à moins que des monuments nouveaux ne nous éclairent sur la position respective des lieux qui y sont mentionnés et sur la distance qui les séparerait.

» TEDVSIA.—Ménard propose, pour ce nom de lieu,

(1) Voici la liste des communes et hameaux du Gard qui rappellent cette origine :

1° *Communes.*

Brouzet.—Canton de Vézénobre.  
Brouzet. — Canton de Quissac.  
La Bruguière.—Canton de Lussan.

2° *Hameaux.*

Le Bro,	commune de Lanuéjols.
Broussan,	— Bellegarde.
Brouzel,	— Aujac.
Brouzet,	— Aujac.
Brueis,	— Aigaliers.
Eruel,	— St-André-de-Valborgne.
Bruel,	— Bréau.
Brugèdes,	— Sénéchas.
Bruèje,	— St-Privat-des-Vieux.
Bruget (Vieux),	— Cornillon.
Brugueirolles,	— Mialet.
Bruguièr,	— Monoblet.
Id.	— Méjannes-lès-Alais.
Le Bruguièr,	— St-Romans-de-Codières.
La Bruguière,	— Arrigas.
La Bruguière,	— Gènerargues.
La Bruguière,	— Mandagout.
La Bruguièrette,	— Aigaliers.

le village de Théziers (canton d'Aramon, arrondissement de Nîmes), situé près du Gardon. Il se fonde sur ce qu'il est appelé *Theseriæ* dans le dénombrement que je viens de citer (1).

» M. Walckenaer dit : « Le nom de *Tedusia* se retrouve dans celui de la Tède ou la Taida, près St-Jean-de-Gardonnenque, où l'on a découvert des antiquités. »

» Si les lois de formation des mots ne comportaient aucune exception, je referais le nom moderne que je cherche en appliquant à *Tedusia* la modification légère qu'*Andusia* a subie, et je dirais :

» *Andusia-Anduse, Tedusia-Téduse.*

» Mais les deux syllabes *te, du*, ayant la même consonne, l'une des deux a pu disparaître. *Tedusia* peut être devenu *Tède, Tude, Tèze, Duse, Tuse* (2) ou quelque chose de semblable.

» M. Walckenaer adopte la première forme. Je ne connais pas la *Tède* dont il parle, mais bien une longue montagne appelée la *Tude*, située au sud-ouest de la vallée du Vigan, et qui a donné son nom à la famille de l'infortuné La Tude, célèbre par son long emprisonnement.

» La troisième forme, *Tèze*, le rapproche beaucoup de Théziers, village auquel Ménard accorde la préférence.

» M. Léon Renier, probablement guidé par un raisonnement analogue, dit dans son excellent travail

(1) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tome III, Preuves, p. 80.

(2) Les cinq formes sont en réalité le même nom ; car le Z et le D sont très souvent mis l'un pour l'autre.

*Aiguedo*, Aiguèze.

*Blandiacum*, Blauzac.

*Sado*, Saze.

*S. Benedictus*, St-Bénézet.

*S. Desiderius*, St-Dizier.

*S. Baudilius*, St-Bauzile.

*S. Fredaldus*, St-Frézal (Lozère).

*Gredona*, Grèze (Id.)

*Baladunum*, Balazuc (Ardèche).

sur les Itinéraires de la Gaule : « TEDVSIA , peut-être Dieusses près Sénéchas (1). »

» M. Germer-Durand était arrivé au même résultat, avant d'avoir consulté l'ouvrage de M. Renier ; mais il a renoncé depuis à cette attribution. *Thésiers*, que, dans le pays, on prononce encore de nos jours *Thésiès*, comme on y prononce *Ribiers*, *Ribiès*, lui paraît plus probable en raison : 1° de la similitude d'altération que *Tedusia* aurait subie avec celle d'*Ucetia* et de *Brugetia* devenus *Uzès* et *Bruyès* ; 2° des nombreuses antiquités découvertes sur le territoire de cette commune. L'emplacement de la ville gallo-romaine est au lieu dit *lou Castellas* ; son enceinte antique est encore parfaitement visible.

» Par analogie avec *Andusia*, je pense que la forme celtique de *Tedusia* devait être *Tedos*, dont le radical TED paraît avoir signifié maison (2).

» VATRVTE. — Je n'ai rien à ajouter à ce que j'ai dit, dans la première partie de cet essai, sur l'attribution proposée par M. Germer-Durand pour le BPA-TOTΔE de l'inscription celtique, qui est sans aucun doute le VATRVTE du petit monument du Musée de Nîmes.

» VGERNI. — *Ugernum* est mentionné dans la table Théodosienne, l'Anonyme de Ravenne et la Géographie de Strabon. Les mesures des itinéraires et les données de l'histoire prouvent sa position à Beaucaire.

» La forme celtique d'*Ugernum* était probablement

(1) *Dieusses*, hameau de la commune de Chambon, canton de Génolhac, arrondissement d'Alais, est aussi le nom de la montagne sur laquelle est situé ce hameau. Non loin de là, dans la partie montagneuse du territoire d'Aujac, on a découvert une voie romaine. Au moyen-âge, *Dieusses* est appelé, dans les actes, *Deucia*, *Deuciæ*, et cette forme pourrait très-bien avoir pour origine le *Tedusia* de l'époque gallo-romaine.

(2) TED, Irlandais — maison.

TETH, Gallois — sommet, faite, cime.

VVERN OU GVERN, qui signifie, en gallois et en bas-breton : Aune, aunaie, lieu planté de ces arbres aquatiques. On retrouve ce mot presque intact dans divers patois de la France (1).

» La forme grecque, probablement Οὔγερνον, est écrite Γέρνον dans Strabon. Casaubon dit, à ce sujet, dans une note : « *Ugernum, ut paullò antè habebant* » *libri veteres.* »

» Au moyen-âge, le nom gallo-romain *Ugernum* cesse d'être employé. Il est remplacé, dans les actes en latin, par *Belcayra*, *Bellicadrum*, et par *Belcayre* dans ceux en langue vulgaire (2).

» *Ugernum* était sans doute l'une des 24 bourgades qui, au rapport de Strabon et de Plinè, dépendaient de *Nemausus*. Cependant Grégoire de Tours l'appelle *Castrum Arelatense*; ce qui tendrait à prouver que, dans un démembrement ou remaniement postérieur, *Ugernum* aurait été annexé à la *Civitas Arelatensis* (3).

- (1) *Vergné*, en vieux français ;  
*Verne*, dans la Bresse ;  
*Bern*, *Vern*, en Languedocien et en Gascon ;  
*Vergne* en Limousin ;  
*Vergne*, *Berne*, en Auvergnat.

Dans plusieurs de ces patois, *Vernois* signifie aunaie. Au moyen-âge, *Vernagium*, *Vernacia*, *Vernedum*, *Vernetum*, *Vernotum*, sont employés dans les actes pour indiquer un lieu planté d'aunes.

(2) Ménard voit l'étymologie du nom de *Beaucaire* dans la belle situation de cette ville au bord d'un grand fleuve, et dans une plaine carrée, *Belli-cadrum*. Bulet la cherche dans le celtique BEL, ROC, CADR, fort, fortifié.

(3) Je trouve dans *l'Hist. gén. de Lang.* la date précise de ce fait :  
 A la mort de Caribert, décédé sans enfants mâles, ses trois frères se partagèrent son royaume. « La Provence, qui en avait fait » partie, fut divisée entre Sigebert, roi d'Austrasie, et Gontran, » roi de Bourgogne. Le sort donna Marseille au premier et » Arles au second. Ces deux villes devinrent alors capitales des » Etats de ces deux princes dans cette province. Les diocèses » d'Uzès et de Lodève, qui appartenaient à Sigebert, furent com- » pris dans le gouvernement de Marseille, et le château d'*Ugernum*, » situé en-deçà du Rhône et au voisinage d'Arles, dont Gontran » était le maître, dépendit du gouvernement de cette dernière ville »  
 (*Histoire générale de Languedoc*, tom. 1, p. 277).

Effectivement, jusqu'à la révolution, Beaucaire et sa viguerie ont fait partie du diocèse d'Arles. L'anonyme de Ravenne l'appelle : « *Ugernon, quæ confinatur cum Arelaton.* »

» La position d'*Ugernum* sur le bord du Rhône est attestée par Jean, abbé de Biclare, historien du vi<sup>e</sup> siècle, qui, parlant de cette place, prise et saccagée en 586 par Reccarède, fils de Léovigilde, roi des Visigoths, s'exprime ainsi : « *Castrum Odjerno, tutissimum valdè, in ripà Rhodani fluminis positum.* » *Odjerno* est évidemment une corruption d'*Ugernum*.

» Dans un acte d'hommage rendu, vers l'an 1020, à Bérenger, vicomte de Narbone, il est encore question du *Castrum de Ugerno* (1).

» Ménard (2) prétend qu'il a existé, dans la plaine de St-Roman, une ville d'*Ugernum*, différente du *Castrum Ugerni* dont il vient d'être question. Il se fonde sur ce qu'on y a trouvé beaucoup d'antiquités gallo-romaines. D'Anville (3) combat avec raison cette opinion qui n'a pas été adoptée. Le nom d'*Ugernum* paraît s'être conservé dans une ancienne île du Rhône désignée sous le nom de *Gernica*, *Ugernica* dans les actes du xii<sup>e</sup> et du xiii<sup>e</sup> siècle et située *inter Belcaire et Tarasconem*, comme l'indique un titre de 1125 cité par Hadrien de Valois. Elle avait évidemment pris son nom du voisinage d'*Ugernum*. Cette île subsistait encore en 1298, ainsi que le prouvent des lettres-patentes de Charles II, comte de Provence. Astruc (4) démontre que, depuis cette époque, elle s'est réunie par attérissement à la rive gauche du Rhône, à Tarascon même, dont la partie basse porte encore le nom de *Jarnègue* ou *Gernègue*. En 1125, cette île rappelait donc le

(1) *Histoire générale de Languedoc*, tom. 2, notes, p. 618.

(2) *Histoire de Nîmes*, tom. 4, note 8, p. 25 et tom. 7, p. 634.

(3) *Notice de l'ancienne Gaule*, in-4<sup>o</sup>, 1760, p. 697, article *UGERNVM*.

(4) Astruc, *Mém. pour l'histoire natur. de Languedoc*, p. 117.

nom antique d'*Ugernum*, tandis que le château situé sur la rive droite avait perdu ce nom et pris celui de *Bellum quadrum*, *Bellicadrum*, *Belcayra* (1).

» **SEXTANT.** — *Sextantio* est mentionné dans la Table Théodosienne, l'Itinéraire d'Antonin, l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem et l'Anonyme de Ravenne, avec des variantes qui proviennent sans doute des copistes (2). Sa position, parfaitement déterminée, se rapporte au lieu de Substantion, près Montpellier, entièrement ruiné depuis plusieurs siècles. *Sextantio* était situé sur une roche escarpée, sur la route de Nîmes à Narbone, entre *Ambrussum* et *Forum Domitii* (3).

» **SEXTANT** est lu *Sextantion* par Ménard et *Sextantiones* par M. Germer-Durand.

» **BRIGINN** (4). — La situation de ce nom de lieu,

(1) Le plus ancien titre où figure le nom de Beaucaire est l'acte de partage entre Raymond et Bernard, tous deux fils de Bérenger, vicomte de Narbone, décédé vers la fin de l'an 1067. Beaucaire et Argence y sont indiqués parmi les possessions qui dépendaient du domaine de leur père; et, comme le *Castrum de Ugerno*, dont le vicomte Bérenger avait reçu l'hommage en 1020, n'est point mentionné dans cet acte, les historiens du Languedoc pensent avec raison que ce *castrum* et le *Belli-cadrum*, qui apparaît ici pour la première fois, sont un seul et même lieu.

V. *Histoire générale de Languedoc*, tom. II, p. 618; — Ménard, tom. VII, p. 635.

(2) **SEX TANTIONE**, *Itiner. provinc. Anton. Aug.*, différ. mss.

**SEXTANCIONE**, *id.*, diff. mss.

**SEXTATIONE**, *id.* id.

**SOSTANTIONE**, *Itiner. à Burdigala Hierusalem usque.*

**SEXTACIONE**, *Tab. Theod.* — Mannert lit *Sertatione* ou *Serratione*.

*Sostancio*, *Sustancion*, *Soustancion*, *Substantion*, au moyen-âge.

(3) Voici l'étymologie de *Bullet*: *Sych*, *sech*, enceinte; *Ten*, *Tan*, rudes, *Ton*, montagne. Elle me semble trop compliquée et par conséquent peu vraisemblable. L'accumulation de trois radicaux pour un mot de trois syllabes est contraire aux lois étymologiques.

(4) **BRIGYN** (*gallois*), extrémité, bout, sommet, cime, faite; ou peut-être **BREG** (*gallois*), rupture.

que Ménard lit BRIGINNUS, est fixée par cet auteur à Brignon (Gard). Cette opinion, que je crois très-fondée, n'a point eu de contradicteurs. Elle satisfait aux exigences de la diplomatique et de l'archéologie. On conçoit très-bien, en effet, que *Briginno*, appelé dans le moyen-âge *Brinno* (1273), *Brinnonum* (1207), *Brinhonum* (1381, 1384) soit devenu Brignon (1); et d'un autre côté, les nombreuses antiquités romaines exhumées de son territoire, sont des preuves irrécusables de l'ancienneté de son origine.

» L'extrémité de la colline, en forme d'éperon, que le Gardon contourne et sur laquelle est assis le village actuel de Brignon, est appelé *Serre de Brienne*. Ce point a fourni toutes les antiquités exhumées du territoire de Brignon : c'est l'emplacement de l'ancien *Briginno*.

» Plusieurs ruisseaux des environs portent le nom

(1) Quantité de noms de lieu écrits sans *g*, au moyen-âge, comme *Brinno*, *Brinnonum*, *Brinhonum*, ont pris cette lettre dans la forme moderne.

*Albinhacium*, Aubignas.

*Avinhio*, Avignon.

*Balneolæ*, Bagnols.

*Blavinhacum*, Blavignac.

*Campanhæ*, Campagnes.

*Campanhacum*, Campagnac.

*Cassanhacum*, Cassagnas.

*Cassanolæ*, Cassagnoles.

*Castanholum*, Castagnols.

*Codonhanum*, }  
*Codonianum*, } Codognan,

*Galsinhano* (*S. Cesarius de*), Gauzignan (*S.-Césaire de*)

*Launhacum*, Laugnac.

*Lezinhanum*, Lezignan.

*Martinhanicæ*, Martignargues.

*Montinhanicæ*, Montignargues.

*Parinhanicæ*, Parignargues.

*Planiolum*, Plagnol.

*Senhanum*, Signan (Gard).

*Sernhaqueti* (*Capella*), Sergnaquet (la Capelle de).

*Serinhanicæ*, Serignac.

*Vanhacium*, Vagnas.

Cette forme constante prouve qu'au moyen-âge on prononçait déjà *Albignacium*, *Campagnæ*, *Castagnolum*, *Lezignanum*, *Martignanicæ*, *Parignanicæ*, *Vagnacium*, etc.

de *Braune* ; celui qui passe à Nozières et se jette dans le Gardon , en face de Brignon , est ainsi appelé par les habitants, bien que la *Statistique du Gard* le désigne sous un nom différent. Je vois , dans ce mot , une autre altération du *Briginn* de notre inscription.

» STATVMAE. — Voir l'article consacré au ΣΔΕΔΕΜΑ de l'inscription celtique.

» VIRINN (1). — Ménard lit ce mot VIRINNus et croit le reconnaître dans le nom latin de Vézenobre , au moyen-âge (*Vicenobrium*). Cette attribution ne me semble pas admissible.

» M. Walckenaer cherche à retrouver le nom de VIRINN dans la petite rivière de Virinque (2) , qui sépare , dans une partie de son cours , les départements du Gard et de l'Hérault. Il propose , en conséquence , de fixer la position de l'ancien VIRINN à Luc ou à Vissec, situés sur cette rivière.

» M. Germer-Durand, toujours guidé par l'analogie, a cherché un nom qui , formé de VIRINN , lui ressemblât autant que Brignon ressemble à BRIGINN.

» Brignon n'est pas le seul nom de lieu du département du Gard formé de cette manière. Une inscription antique , trouvée à Ledenon , nous apprend que les anciens habitants de ce village étaient appelés *Letinnoes* et par conséquent le lieu même *Letinno*.

» Or , si *Briginno , onis , Briginnonnes* , est devenu Brignon ; si *Letinno , onis , Letinnonnes* , est devenu Ledenon ; *Virinno , onis , Virinnonnes* doit être devenu Virnon ou Vernon.

(1) BRIN , BREN , gallois , — colline , hauteur , montagne ;  
BER , BIR , BAR , BERG , BERN , BIRN , même signification en diverses langues.

(2) La Virinque (*Virinca*) est appelée *fluvius Virs* (génitif *Viris*) dans un acte du XIII<sup>e</sup> siècle publié par Ménard. Cette appellation me semble commune à plusieurs cours d'eau du département. Je trouve en effet la Vis (*Vis*) , le Vistre (*Vister , Visre*) , le Vidourle (*Viturlus , vis-dour*) , la Virinque (*Virinca*) , dont les noms doivent avoir la même origine.

» Il n'existe point de Vernon dans le département du Gard ; mais cette petite difficulté n'a point arrêté M. Germer-Durand. Il voit dans Vernon de l'Ardèche le VIRINN de notre inscription. L'ancien territoire des Volces Arécomiques , représenté, au IV<sup>e</sup> siècle , par le diocèse de Nîmes dont furent démembrés successivement ceux d'Uzès , de Maguelone et de Lodève (1) , s'étendait, au nord comme à l'ouest , au-delà du département du Gard. Vernon, le VIRINN de l'inscription , est situé sur la limite de l'ancien diocèse d'Uzès ; il se pourrait donc qu'il eût fait partie du territoire des Volces Arécomiques , même après son amoindrissement. L'attribution de VIRINN à Vernon (Ardèche) me paraît avoir une grande probabilité ; et , dans le cas où les noms de localités que mentionne notre inscription appartiendraient à des postes militaires , elle n'en serait que plus naturelle.

» Vernon est appelé dans les actes du moyen-âge, *Vernonum i* (1323), et *Verno, onis* (1384). Cette double terminaison, commune à beaucoup de localités au moyen-âge, comme on peut le voir par le tableau suivant, doit tenir aux raisons que j'ai énoncées, en terminant la première partie de cet essai.

(1) Les villes d'Uzès , de Maguelone et de Lodève , comprises dans le territoire des Volces Arécomiques, durent être comprises aussi dans les limites de l'Eglise de Nîmes, lors de l'organisation des diocèses. On ignore la date précise du démembrement d'Uzès et de Lodève ; mais on le rapporte généralement au commencement du ve siècle. Quant à celui de Maguelone , il est plus récent d'environ un siècle.

NOMS DES HABITANTS selon toute probabilité.	NOMS DES LIEUX.		
	FORMES LATINES AU MOYEN AGE.		FORME MODERNE.
Vir-innones.	Verno , onis.	Vernonum , i.	Vernon ( Ardèche ).
Brig-innones.	Brinno , onis.	Brinnonum , i. Brinhonum , i.	Brignon ( Gard ).
Let-innones.	Ledeno , onis.	Ledenonum , i.	Lédenon ( Gard ).
Av-innones.	Avinio , onis.	Avinionum , i.	Avignon ( Vaucluse ).
Cur-innones.	Corno , onis.	Cornonum , i.	Cournon ( Hérault ).
Samp-ustones.	Sampso , onis.	Sampsonum , i.	Sampzon ( Ardèche ).
Al-ustones.	Also , onis.	Alsonum , i.	Alzon et Auzon ( Gard ).
Seg-ustones.	Segusso , onis. Susso , onis.	Segustonum , i. "	Séguisson ( Gard ). Suzon ( Gard ).
Calv-istones.	Calvicio , onis.	Calvitionum , i.	Calvisson ( Gard ).
Gre-dones.	Gredo , onis.	Grezum , i.	Grèze ( Lozère ).
Sa-dones.	Sado , onis.	Sazum , i.	Saze ( Gard ).
Corin-ellones.	Cornillio , onis.	Cornilionum , i.	Cornillon ( Gard ).
Cass-ellones.	Castillio , onis.	Castilionum , i.	Castillon ( Gard ).
Mag-ellones.	Malo , onis.	Malonum , i.	Malons ( Gard ).
Biv-iones.	Bio , onis.	Bionum , i.	Bion ( Gard ).
Div-iones.	Dio , onis.	Dionum , i.	Dions ( Gard ).
Rusc-iones.	Rosso , onis.	Rossonum , i.	Rousson ( Gard ).
Ba-tu-rones.	Barro , onis.	Barronum , i.	Barron ou Baron ( Gard ).
Ga-tu-rones.	Garro , onis.	Garronum , i.	Garons ( Gard ).
Buxe-rones.	Buxedo , onis.	Buxedonum , i.	Boisseron ( Gard ).

» VCETIA. — L'attribution d'*Ucetia* à la position d'Uzès est certaine. Les anciens géographes et les itinéraires n'en font point mention ; mais les monuments romains qu'on y a trouvés et les traditions historiques suffisent pour attester l'antiquité de l'origine de la ville d'Uzès , mentionnée dans la notice des provinces de la Gaule sous le nom de *Castrum ucetiense*.

» Son nom celtique doit être ITAKO (Voir ce mot dans la première partie de cet Essai), qui sera probablement devenu *Utica*, *Utecia*, d'où *Ucetia*, par transposition des deux consonnes *t* et *c*. La première forme se retrouve dans deux actes de 1086 et de 1210, où l'on voit employé le mot *Uticensis*, adjectif d'*Utica*, qui rappelle l'*Itako* de l'inscription celtique. Elle existe d'une manière plus évidente encore dans une lettre de Pascal II à Bertrand, archevêque de Narbone, en date de 1099 :

« *Statuimus enim eidem ecclesiæ tuæque fraternitati has civitates, Tolosam videlicet, Carcassonam, Elnum, Biterrim, Agatham, Magalonam, Nemausum, EUTICAM, Lugdovem, debitam semper exhibere obedientiam* (1).

» M. Walckenaer, qui rapporte ce passage (2), ajoute :

« Le savant éditeur de ces lettres, dom Brial, ne sachant que dire sur *Eutica*, l'a omis dans son *Index geographicus*; et on ne trouve point ce lieu dans Hadrien de Valois. Cependant, il est évident, d'après la lettre de Pascal, qu'*Eutica* doit être le chef-lieu d'un diocèse, de même que *Lugdovem* (*Lodève*), *Nemausum*, etc. En jetant les yeux sur la France ecclésiastique, on aperçoit, malgré le peu de ressemblance des noms, qu'*Euticam* n'est autre chose qu'*Ucetia*, Uzès ou *Castrum Uctiense*. »

» La lecture de l'inscription celtique du Temple-de-Diane confirme l'opinion de M. Walckenaer sur l'identité d'*Eutica*, qui est bien notre ITAKO, avec *Ucetia*; et d'un autre côté, la lettre du pape Pascal II devient une preuve irrécusable et convaincante de la vérité de lecture et d'attribution de M. Germer-Durand.

» Quant à l'opinion de M. Walckenaer : que la leçon

(1) *Recueil des Historiens de France*, tom. xv, p. 17.

(2) Walckenaer, *Géog. Anc. histor. et compar. des Gaules*, tom. II, par 339.

*Eutica*, dans la lettre de Pascal II, provient de l'ancien nom du canton nommé *Ucetica*, je la crois erronée (1); l'ITAKO de l'inscription celtique la rend inadmissible, à mon avis; mais M. Walckenaer, qui ne connaissait point la forme celtique du nom d'Uzès,

(1) Je copie ce passage :

« L'article d'*Ucetia* dans le *Gallia christiana* (tom. VI) ne présente pas ce nom sous la forme que lui donne Pascal II (*Eutica*); cependant on y voit que, dans le moyen-âge, *Ucetia* se nommait aussi *Ucetica*.

« M. de Mandajors, dans un savant Mémoire sur les limites de la France et de la Gothie (*Mém. de l'Académie des Inscr. et Belles-Lettres*, tom. VIII, p. 430), prouve que le canton nommé *Ucetica* comprenait les diocèses d'Uzès et d'Alais ou d'*Aresetum*; que ce dernier n'est qu'un démembrement du diocèse d'Uzès; et dans l'intérieur de ce canton d'*Ucetica*, se trouve un lieu nommé Euzet-Ste-Croix, un peu au nord de Maurice-de-Cazevieille, dans le département du Gard: on trouve aussi dans le même département, et dans le canton même d'Uzès, Saint-Michel-d'Euzet. Ceci me fait croire que la leçon *Eutica* dans les lettres de Pascal est exacte, et que cette forme provient de l'ancien nom du canton nommé *Ucetica*. Pour distinguer les lieux situés dans ce diocèse ou canton, des autres qui portaient les mêmes noms de saints, on a ajouté le nom du canton et on a dit: Saint-Michel-Eusétique ou l'Usetique, Sainte-Croix dans l'Eusétique ou l'Usétique. Ceci démontre qu'on a écrit autrefois *Eutica* au lieu d'*Usetica*. D'*Eusetica*, par contraction, est dérivé *Eutica*: ainsi l'on voit qu'*Ucetia* et *Eutica*, qui paraissent présenter une assez grande différence, sont cependant les mêmes noms. »

Walckenaer, *Geogr. Annot. hist. et compar. des Gaules*, tom. II, p. 540.

Les appellations *Euzet* (canton de Vézenobre, arrondissement d'Alais) et *St-Michel-d'Euzet* (canton de Bagnols, arrondissement d'Uzès) n'ont point pour origine *Usetica*, adjectif d'*Ucetia*, comme le croit M. Walckenaer. *Euzet* est la forme languedocienne ou vulgaire du latin *Ilicetum*, lieu couvert de chênes verts. Il existe encore, dans le territoire de ces localités, beaucoup de bois dont l'essence est l'yeuse. De *ilicè* a donné *Elze*, nom d'un hameau de la commune de Malons, arrondissement d'Alais, et *l'Elze*, hameau de la commune de Robiac, arrondissement d'Alais.

*Ilicetum* a donné *Euzet*, canton de Vézenobre, arrondissement d'Alais; — *St-Michel-d'Euzet*, canton de Bagnols, arrondissement d'Uzès; — *Euzière*, hameau de Soudorgues, arrondissement du Vigan; — *l'Elzière*, hameau de Mars, arrondissement du Vigan; — *l'Elzière*, hameau de Peyremale, arrondissement d'Alais.

L'expression latine *Euzetum*, *Heuzetum*, que l'on rencontre dans

n'en a pas moins parfaitement constaté l'identité des appellations *Ucetia* et *Eutica*.

» J'ai dit (Voir ci-dessus, première partie) que l'emploi de la forme *Utica*, *Eutica* au moyen-âge était probablement dû à la persistance des appellations anciennes dans la langue du peuple.

» Les actes publiés par les Bénédictins et Ménard, dans leurs Preuves, donnent :

*Ucetia* (1380),  
*Ucecia* (1384),  
*Ucesia* (1384),  
*Ucessia* (1372, 1451),  
*Uzecium* (1160),  
*Uzeticum* (1160),  
*Uzetica* (1380).

» On trouve quelquefois *Ureticum*, *Ureticensis* (879, 1107, 1121); mais ce doit être une erreur du copiste qui aura écrit *r* au lieu de *z*, ces deux lettres ayant, dans l'écriture gothique, une forme presque identique.

» On voit, dans un acte de 1160, l'appellation romane *Uzès*, orthographiée comme de nos jours; plus tard, on écrit *Uzez*, *Usez* et *Usès*.

» SEGUSTON. — Ménard propose pour cet ancien lieu, la situation du village actuel de Soustelle, que les actes du moyen-âge désignent sous le nom de *Sostella*; mais je ne vois aucune analogie entre ces deux noms. Il croit étayer cette mauvaise attribution en disant que Soustelle se trouve dans le voisinage d'autres lieux que l'on sait positivement avoir été habités à l'époque gallo-romaine.

les chartes du moyen âge, doit provenir de la forme vulgaire *Euzet*.

1384. — *De Heusetto, ubi ii foci* (*Vicaria Ucecie*).

*Id.* — *De S. Michaele de Heusetto, ubi viii foci* (*Vicaria Balneolarum*).

(Dénombrement des feux de la sénéchaussée de Beaucaire et de Nimes.)

» M. Walckenaer avoue ne trouver aucun emplacement pour *Seguston*. « Peut-être, ajoute-t-il, ce lieu » est-il Sagriers, au midi d'Uzès. »

» M. Germer-Durand le voit dans le village ou hameau de *Suzon*. J'ai dit que la présence de la lettre N justifie suffisamment l'idée de M. Germer-Durand sur l'appellation au pluriel *Segustones*. L'attribution qu'il propose me paraît, en outre, fort admissible.

» En effet, plusieurs noms anciens bien connus ont éprouvé, pour arriver jusqu'à nous, des modifications semblables à celles qui de *Segusto*, *onis*, *Segustones*, ont fait *Suzon*. Par exemple, il est certain que *Secusio*, *onis*, *Secusiones* est devenu *Suze*, et *Segustero*, *onis*, *Segusterones*, *Sisteron*. Dans ces deux cas, de la syllabe *seg*, *sec*, il n'est resté que la première lettre. Pourquoi la même suppression ne se serait-elle pas produite dans le mot *Segustones*, qui serait devenu *Suston*, *Susson*, *Suzon* ?

» L'observation suivante rendra cette probabilité plus grande encore.

» Le village s'appelle *Suzon*, le ruisseau *Seguissou*. Or, ce dernier nom est presque identique au *SEGUSTON* de notre inscription, qui aura sans doute reçu deux altérations, l'une sans contraction, *Segusso*, *Ségusson*, l'autre *Segusso*, *Susso*, *Suzon*, avec la contraction que j'ai signalée (1). En général, toutes les fois que, dans une vallée, le cours d'eau porte un nom reproduit avec différentes modifications dans les appellations des localités, on peut croire à une dénomination plus ancienne, commune à tout le canton (2).

(1) Un autre lieu, *Segoussas*, est indiqué, non loin de là, dans la belle carte géologique de M. Emilien Dumas.

(2) M. de Blégier m'a fait remarquer qu'à *Vaison*, chez les *Vocontii*,

Le cours d'eau s'appelle	—	Οὐασος(?), <i>Ovesia</i> , l'Ouvèze;
La ville	—	Οὐασίων, <i>Vasio</i> , <i>onis</i> , <i>Vaison</i> ;
Le peuple	—	Οὐασίονες, <i>Vasienses</i> , les habitants de <i>Vaison</i> .

» Le val Suzon (Côte-d'Or), le ruisseau qui l'arrose (le Suzon) et les habitants de la contrée doivent avoir eu, dans l'antiquité, des noms analogues à notre *Seguston*.

» SEGUSTON me paraît être entièrement celtique. La

Il en est de même à Brignon, chez les Volces Arécomiques :

La ville s'appelle *Briginno, onis*, Brignon ;

Le peuple — *Briginnonnes* ;

Le cours d'eau " Braune ou Brahune.

L'examen de la carte de Cassini et de la carte géologique de M. Emilien Dumas, fournit de nouvelles preuves à l'appui de cette assertion.

Ainsi le nom de *Trèves*, probablement le TPEBO de l'inscription celtique, se retrouve dans celui du ruisseau le *Trevezel*,

Celui de Seynes, *Sedenæ* au moyen-âge, STATUMAE à l'époque gallo-romaine, ΣΔΕΔΕΜΑ à l'époque celtique, se retrouve également dans le nom de la rivière, la *Seyne*.

Dans la vallée dite la *Salendrenque*, un petit cours d'eau arrose les territoires voisins de plusieurs hameaux ou villages appelés *Grevoul, Grevoulet, Grevouillère, Grefouille*. Ces noms semblables indiquent une origine commune, un nom plus ancien qui, à l'époque gallo-romaine, a pu être *Crevum* ou *Crevo*. Près de là, coule un ruisseau nommé *Crieulon*, qui a donné son nom à St-Jean-de-Crieulon et semble rappeler un petit peuple du nom de *Crevolones*.

Le nom des divinités locales celtiques, devenu parfois, après la conquête, simple surnom des divinités analogues de l'Olympe Gréco-romain, se retrouve fréquemment dans l'appellation actuelle des contrées, villes, villages, hameaux et tenements ; il est souvent identique à celui du cours d'eau. Par exemple :

<i>Nemausus.</i>	}	NAMA (fontaine), <i>Nemausus</i> , fontaine de Nimes.
		NAMATEΣ (dieu topique), <i>Nemausus</i> , le dieu Nemausus.
		NAMATEΣ, <i>Nemausus</i> , la ville de Nimes.
		NAMATEΣATEIΣ, <i>Nemausenses</i> , les Nimois.
<i>Solimara.</i>	}	SOLIMARA, déesse topique des Leuci.
		SOLIMARIACA, ville des Leuci, plus tard <i>Solicia</i> , aujourd'hui Soulosse.
		SOLIMARIACENSIS ( <i>pagus</i> ). Ancienne division territoriale, dont le chef-lieu était <i>Solimariaca</i> .
		SOLIMARIACENSES, les habitants de Solimariaca.

*Solecensis pagus*, le Soulossois, venu de *Solimariaca*, par *Solicia*.

Une déesse topique des anciens Eduens (*dea Bibracte*) porte également le même nom que leur capitale, *Bibracte*, depuis *Augustodunum, Autun*.

syllabe *seg* ou *sec* entre dans la composition de plusieurs noms de peuples ou de villes. Tels sont :

PEUPLES.	VILLES.	COURS D'EAU.
Segalauni. Segni. Segobrigi. Segontiaci. Segovii. Segusiavi. Segoregii. Segusini. Sequani. Sigambri ou Sicambri.	Segessera. Segesta. Segobodium. Segobrigia. Segodunum. Segora. Segosa. Segovia. Segovina. Segusio. Segustero. Segunciacum.	Sequana. Sicoris.

Le nom de *Baigorrix*, dieu topique des Pyrénées, se retrouve dans :

*Begerri* ou *Bigerrones*, peuple,  
*Le Bigorre*, contrée ;  
*Baigorry*, vallée ;  
*Bagnères de Bigorre*, ville ;

Celui d'un autre dieu des mêmes contrées, *Ilixo*, se retrouve dans l'appellation actuelle *Luchon*, *Bagnères-de-Luchon*.

Voici le résumé des attributions diverses proposées jusqu'à ce jour :

INSCRIPTION DU MUSÉE.	ATTRIBUTIONS PROPOSÉES PAR				M. GERMER-DURAND (1854).
	MÉNARD (1748).	M. WALCKENAER (1859).	M. L. RENIER (1849).		
ANDYSIA.	Anduse, Gard.	Anduze.	Anduze.	Anduze.	Anduze.
BRUGETIA.	La Bruguière, Gard.	La Bruguière.	Bruyès, Gard.	Bruyès, Gard.	Bruyès, Gard.
TEDYSIA.	Thésiers, Gard.	La Tède, Gard.	Dieusscs près Sénéchas, Gard.	Thésiers, Gard.	Thésiers, Gard.
YATRYTE.	Craviers, Gard.	Valleraugue, Gard.	?	Vié-Cioutat près Brethmas, Gard	Vié-Cioutat près Brethmas, Gard
*VGERNI.	Beaucaire, Gard.	Beaucaire.	Beaucaire.	Beaucaire.	Substantion, Hérault.
SEXTANT.	Substantion, Hérault.	Substantion.	Substantion	Substantion	Beaucaire, Gard.
BRIGNON.	Brignon, Gard.	Brignon, Gard.	Brignon.	Brignon.	Brignon, Gard.
STATVMAE.	Scate, Gard.	Sumène, Gard.	?	?	Seynes, Gard.
VIRINN.	Vézenobre, Gard.	Vissec sur la Virinque, Gard.	?	?	Vernon, Ardèche.
*VCETIA	Uzès, Gard.	Uzès, Gard.	Uzès, Gard.	Uzès, Gard.	Uzès, Gard.
SEGVSTON.	Soustelle près Alais, Gard.	Sagriens, Gard.	?	?	Suzon, Gard.

» Le tableau suivant indique les différentes formes des noms de lieu auxquels M. Germer-Durand rap-

INSCRIPTION du MUSÉE DU NIMES.	FORME DE CES	
	CELTIQUE.	GALLO-GRECQUE ET GALLO-ROMAINE.
ANDYSIA.	Andos.	Andusia.
BRUGETIA.	Brugeto.	Brugetia.
TEDYSIA.	Tedos.	Tedusia.
VATRUTE.	ΒΡΑΤΟΥΔΕ.	Vatrute.
VGERNI.	VVERN, GVERN.	Ugernum, Sidon. Apoll. Ugerno, Tabl. Theod.  Οὔγερνον, Forme grecque. Γέρνον, Strabon. Ugernum, Anon. Raven.
SEXTANT.	Segstant.	Sextantione, Itin. Ant. Sextancione, Id. Sextatione, Id.  Sostatione, Itin. Burd. Sextacione, Tab. Theod.
BRIGINN.	Briginno.	Briginn[ones].
STATVMAE.	ΣΔΕΔΕΜΑ.	Statumae.
VIRINN.	Birinno.	Virinn[ones].
VCETIAE.	ITAKO,	Ucetia. Castrum Ucetiense, Not. Prov. Gall.
SEGVSTON.	Segsto.	Segust[ones].

(1) Les variantes du moyen-âge sont tirées en grande partie de l'Histoire générale de Languedoc et des Preuves de l'Histoire de

porte la situation de ceux mentionnés dans l'inscription du Musée.

## NOMS DE LIEU, A L'ÉPOQUE

DU MOYEN AGE (1),		MODERNE.
LATINE.	VULGAIRE.	
Castrum Andusianense, 810, 898, 1020. Andusia, 914, 1124, 1584.	Anduza, 1015. Andusa, Roman, 1057, 1428. Anduse.	Anduze.
Brugesia, 1488.	Bruyès, 1489. Brueys, 1535.	Brueys.
Teseriae, 1584. Tiserac, 1580.	Tésiès.	Thésiers.
Bretote. Mansus de Bretote. S. Ylarius de Breto-manso, 1584.	S. Ylaire de Brethmas, 1455.	Vié-Cioutat, près Brethmas.
Castrum Odjerno, vi <sup>e</sup> Siècle. Castrum Arelatense, Greg. Turon.	Belcaire, 1425. Belcayre, 1455.	Beucaire,
Castrum de Ugerno, 1020. Castrum Belaurum, 1070. Bellicadrum, 1160, 1178, 1209. Belliquadrum, 1226. Belcayra, 1121.	Soustancion. Sustantion. Substantion, xvii <sup>e</sup> Siècle	Les ruines de Substantion, près Castelnau.
Sextantio, Théodulfe, ix <sup>e</sup> Siècle. Sustatio, Anne Rulmann. Pagus Substantionensis, dipl. de Ch.-le-chauve, 848. Castrum Sustancionense, 982. Castrum. Substantionense, 985, 1042. Sustantio, 960, 1085, 1129. Substantio, 1120.	Brinhon, 1455.	Brignon.
Brinnonum, 1207. Brinno, 1275. Brinhonum, 1581, 1584.	Seyne, 1555. Scynes.	Seynes,
Sedenae ? Seyna, 1584, 1488.	Vernon, xiii <sup>e</sup> Siècle.	Vernon.
Vernonum, 1525. Verno, onis, 1584.	Uzès, 1160. Usez. Usès. Uzez.	Uzès.
Utica. Eutica, 1099. Uticensis (Civitas), 1086, 1210. Ucetia, 878, 896, 1156, 1580. Uecia, 825, 1584. Ueesia, 1584. Uecessia, 1572, 1451. Uzecium, 1160. Uzeticum, 825, 945, 1160. Uzetica, 1580. Uzeticensis, 879, 1107, 1121.		Séguisson. Ségoussas. Suzon.
Segussonum, i. Segusso, onis. Susso, onis.		

Nîmes ; le chiffre entre parenthèses indique la date de l'acte rapporté par Ménard.

» En résumé, M. Germer-Durand admet les attributions de Ménard pour *Andusia*, *Tedusia*, *Ugerni*, *Sextant*, *Briginn* et *Ucetiae*, et celle de M. Renier pour *Brugetia*. Il repousse celles que l'historien de Nîmes et M. Walckenaer ont proposées pour *Vatrule*, *Statumæ*, *Virinn* et *Seguston*. La situation de ces lieux antiques lui semble répondre à quatre lieux modernes dont les noms, au moyen-âge et même de nos jours, ont effectivement une grande analogie avec ceux de l'inscription.

» J'ai calqué sur une carte géographique l'emplacement de toutes les attributions proposées, dans l'espoir que la situation respective des lieux modernes, comparée avec la disposition des noms antiques sur notre piédestal, pourrait jeter quelque lumière sur ce petit monument. Voici les idées que cette comparaison m'a suggérées.

» Plusieurs des attributions de Ménard, celles de M. Walckenaer surtout, ne se prêtent point à deux conditions que je regarde comme principales, puisqu'elles sont formellement indiquées sur le monument lui-même, savoir la division des noms de lieu par groupes de cinq et la supériorité ou le commandement du dernier de chaque groupe sur les quatre précédents. En effet, si, dans l'ordre même de l'inscription antique, on cherche sur une carte les lieux modernes à la situation desquels Ménard et M. Walckenaer attribuent les noms gravés sur notre piédestal, on est frappé du défaut d'arrangement que présentent ces attributions. Les chevauchements que l'on rencontre dans chaque groupe sont tels qu'ils suffiraient, sans autre preuve, pour inspirer des doutes sérieux sur la vérité de la plupart de ces attributions. Dans celles de M. Germer-Durand, au contraire, on trouve une si heureuse concordance entre la situation des lieux modernes et les deux conditions essentielles ci-dessus rappelées, que ce fait seul préviendrait en leur faveur.

» Ainsi, le second groupe, que j'examinerai d'abord

parce que l'attribution des deux premiers noms qui le composent satisfait à toutes les exigences de la diplomatique et de l'archéologie, et que par conséquent on peut la regarder comme irrévocablement fixée, ce second groupe,

SEXTANT  
BRIGINN  
STATUMAE  
VIRINN  
·VCETIAE

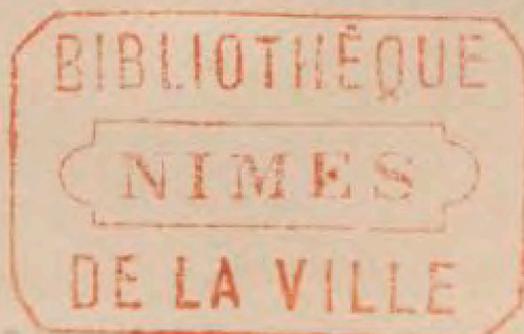
forme, dans l'hypothèse de M. Germer-Durand, une ligne dirigée du sud au nord, partant de *Substantion* (Hérault) et aboutissant à *Vernon* (Ardèche), en passant par *Brignon* (Gard) et *Seynes* (Gard). *Uzès* qui, d'après la disposition de l'inscription devait commander au groupe entier, se trouve en arrière et à hauteur du centre. Voilà certes une coïncidence remarquable avec le monument lui-même. Je ferai observer, en outre, que tous ces lieux antiques occupaient des points élevés, des positions militaires (1); et si, d'ailleurs, on se rappelle que la situation de ceux des lieux modernes correspondants qui sont parfaitement connus, ne permet point d'admettre que chaque groupe représente une division administrative ou civile, on sera naturellement disposé à y voir des postes et un commandement militaires.

» Le premier groupe :

ANDVSIA  
BRVGETIA  
TEDVSIA  
VATRVTE  
·VGERNI

forme, d'après les attributions de M. Germer-Durand, une autre ligne dirigée de l'Ouest au Sud-

(1) On sait que presque toutes les villes antiques étaient situées sur des hauteurs.



Est, partant d'Anduze et allant, par *Vié-Cioutat* et *Bruyès*, aboutir à *Thésiers*. D'après le monument antique, ce groupe était sous la dépendance d'*Ugernum* (Beaucaire), qui devait avoir effectivement une grande importance, en raison de sa position sur le bord du Rhône, défendant le passage du *Pons Aerarius* et la grande voie militaire d'Italie en Espagne.

» Comme je cherche la vérité de bonne foi, je ne me dissimule point que les attributions de ce groupe ne satisfont pas aussi exactement que celles du précédent aux exigences de l'inscription antique. *Vié-Cioutat* près Brethmas, qui correspond à *VATRUTE*, est situé sur la carte entre Anduze et Bruyès, au lieu d'être au-delà de Thésiers, le *TEDVSIA* de l'inscription. Mais il existe une si grande analogie entre *BPATOTYΔE* de l'inscription celtique, *VATRUTE* du petit monument du Musée et les appellations du moyen-âge *Bretote*, *Mansus de Bretote*, *St.-Hilarius de Breto-Manso*, *St-Hilaire de Brethmas*, qu'il est rationnel de regarder *Vié-Cioutat* comme répondant à la situation de l'ancien *VATRUTE*.

» Le troisième groupe devait être également composé de quatre noms de lieu suivis d'un cinquième mis au génitif, (peut-être *Nemausus*, chef-lieu de tout le pays). Je ne chercherai pas à retrouver les localités qui faisaient partie de ce groupe. Plusieurs autres lignes militaires, analogues à celles qui correspondent aux deux groupes entiers, pourraient être indiquées chez les Volces Arécomiques, entre autres, l'une du nord-ouest au sud-est, passant par *Avicantus* (le Vigan), *Aganticum* (Ganges), *Medrium* (Ville-Vieille près Sommières); mais il serait inutile d'insister sur ces lieux antiques, puisqu'ils sont étrangers à notre inscription.

» De tout ce qui précède, on peut conclure :

» 1<sup>o</sup> Que le petit monument du Musée de Nîmes est un piédestal destiné à servir de base à une statuette, en or ou en argent, de l'empereur ou de quelque divinité ;

» 2<sup>o</sup> Qu'il avait été élevé, à frais communs (*ex ære collato*), par les villes et bourgs mentionnés dans l'inscription ;

» 3<sup>o</sup> Que cette inscription est divisée en groupes comprenant chacun cinq noms de lieu, et que la forme et l'arrangement de chaque groupe indique une infériorité relative, une subordination, une dépendance des quatre premiers envers le cinquième ;

» 4<sup>o</sup> Que ces groupes ne peuvent point convenir à une division administrative ou civile ;

» Je pense d'ailleurs :

» 1<sup>o</sup> Qu'ils indiquent un commandement militaire ;

» 2<sup>o</sup> Que les attributions proposées par M. Germer-Durand pour VATRVTE, STATVMAE, VIRINN et SEGVSTON, sont beaucoup plus probables que celles de Ménard et de M. Walckenaer.

» Je termine cet essai par la copie annotée de deux passages relatifs à l'inscription du Musée de Nîmes, extraits de la *Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules*, par M. Walckenaer, et des *Itinéraires romains de la Gaule*, par M. L. Renier. Ces ouvrages jouissent, à juste titre, d'une si grande réputation, que je regarde comme un devoir de relever les petites erreurs qui s'y sont glissées.

#### WALCKENAER.

*Géographie ancienne, historique et comparée des Gaules Cisalpine et Transalpine.*

Tom. 2, p. 183. — In-8<sup>o</sup>, 1839.

» Une autre inscription romaine, trouvée à Anduze (1), qui paraît avoir été une sorte d'itinéraire gravé sur une borne milliaire (2), non-seulement nous

(1) Ménard. — *Hist. de Nîmes*, tome 1<sup>er</sup>, Notes, p. 22. — (A).

(2) Cette conjecture devient bien vraisemblable depuis la découverte de la pierre de Tongres, en 1817, qui contient un pareil itinéraire. — (B).

indique, dans cet endroit même, un lieu connu nommé *Andusia*, mais nous révèle encore les noms de neuf autres lieux (C), qui étaient dans la dépendance des *Arecomici*. Il est encore question d'*Andusia* dans une charte du ix<sup>e</sup> siècle (1). Dans cette inscription, figurent, en plus gros caractères et au génitif, *Ugerni* et *Ucetiae*. Les mesures des itinéraires, aussi bien que l'histoire, démontrent la position d'*Ugernum* à Beaucaire, et d'*Ucetia* à Uzès (2); cette dernière ville se trouve aussi mentionnée dans la Notice de la Gaule; quoiqu'elle ne soit qualifiée que de *Castrum*, elle est cependant devenue le siège d'un évêché. La position de *Sextantio* aux ruines romaines près de Castelnaud, non loin de Montpellier, et nommées *Sostentio*, se trouve fixée par les monuments de l'histoire et par les itinéraires. Ce lieu est aussi mentionné dans cette inscription (3). *Brugetia*, qu'on y trouve aussi, me paraît devoir être placé à Bruguière, dans le diocèse d'Uzès, nommé *Brugeria*, dans les titres du xiv<sup>e</sup> siècle (4). Le nom de *Tedusia*, qui suit immédiatement celui de *Brugetia*, se retrouve dans celui de la Tède ou la Taida, près St-Jean-de-Gardonnenque, où l'on a découvert des antiquités. *Vatrute* est peut-être Valleraugue (5), à l'ouest d'Anduze. *Briginn* est fixé par Ménard à Brignon, sur le Gardon, à quatre petites lieues à l'occident d'Uzès (6). Ce lieu est nommé Brienne ou *Brin-*

(1) Astruc. — *Histoire naturelle du Languedoc*, tome 1<sup>er</sup>, p. 35. — On a, dit-on, découvert, près de Narbonne et d'Auch, des inscriptions qui sont des ex-voto à Hercule, avec le surnom d'*Andosso* et d'*Andose*. Voyez les Mémoires de la Soc. archéolog. du midi de la France, 1854, in-4<sup>o</sup>, p. 286.

(2) Voyez l'*Analyse des Itinéraires*, tom. III de cet ouvrage. — (D).

(1) Voyez l'*Analyse des Itinéraires*, tome III de cet ouvrage. — Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome 1, p. 4 et 8 et p. 22 des notes.

(3) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome VII, p. 227 et tome III, Preuv. p. 82, col. 1.

(5) Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome I, p. 24 et tome VII, p. 228.

(6) Tout près de Boucoiran.

*nonus* (E), dans les titres du XIV<sup>e</sup> siècle. On y a trouvé d'ailleurs des médailles, des statues et des inscriptions romaines (1). Le nom et la position de *Statumae* me paraissent se retrouver dans Sumène moderne, au midi de Valleraugue et un peu au nord de Ganges. Le nom de *Virinn* se reproduit pareillement avec peu d'altération dans la petite rivière de Virinque ou Virenque, qui forme la limite moderne du district du Vigan (département du Gard) et de celui de Lodève (département de l'Hérault). L'ancien *Virinn* doit avoir été Luc ou Vissec, situés sur cette rivière. Je ne puis retrouver *Seguston*, qui se trouve à la suite d'*Ucetiae*; mais je crois que ce lieu, renfermé comme les autres dans le territoire de Nîmes, n'a point de rapport avec *Segusterone* ou Sisteron, qui est beaucoup trop éloigné; peut-être ce lieu est-il Sagriers, au midi d'Uzès (2).

## LÉON RENIER.

*Itinéraires romains de la Gaule* (dans l'Annuaire de la Société des Antiquaires de France, pour 1850. — In-18°, p. 241.)

*Inscription du Musée de Nîmes.*

» Cette inscription n'est point un itinéraire, mais c'est un monument d'une certaine importance pour la géographie de la Gaule, et cela suffit pour nous autoriser à lui donner place dans ce recueil. Le marbre sur lequel elle est gravée en très-beaux caractères,

(1) Ménard, tome III, Preuves, p. 82.

(2) D'Anville n'a fait emploi, ni dans sa Notice, ni dans sa Carte, d'aucun des lieux mentionnés dans cette curieuse inscription, si ce n'est d'*Andusia* (F). Voici comment les noms se suivent dans l'inscription :

ANDVSIA  
BRVGETIA, etc.

— Ménard rapporte *Seguston* à Soustelle près d'Alais, *Valrute* à Cruviers, *Virinn* à Vézenobres, *Brugetia* à Bruguière (lisez la Bruguière), *Tedusia* à Thésiers et cela sur les seuls rapports des noms (G); il n'y a que les deux derniers où ces rapports existent. Voyez Ménard, *Histoire de Nîmes*, tome VII, p. 667.

n'a que 26 centimètres de haut sur 15 centimètres de large ; il a été découvert en 1748 près de la Fontaine de Nîmes. Au-dessus, on remarque un trou qui paraît avoir servi à fixer une statue.

» Ménard, qui a publié ce monument, tom. VII, page 202 de son *Histoire de Nîmes*, pense qu'il ne forme que la moitié (H) du piédestal d'une statue, élevée, à frais communs, par les habitants d'un certain nombre de localités, peut-être des vingt-quatre bourgs qui, suivant Strabon et Pline, étaient placés dans la dépendance de *Nemausus*. Nous aurions donc les noms de onze de ces bourgs, et le caractère plus grand des mots VGERNI et VCETIAE semblant indiquer des chefs-lieux de district, nous serions autorisés à en conclure que le territoire des *Volces Arécomiques* était divisé en cinq arrondissements, dont l'un avait pour chef-lieu la capitale même de la confédération, *Nemausus*. J'avoue pourtant que la situation de celles de ces localités dont les noms modernes sont connus se prête peu à cette conclusion.

ANDVSIA  
BRVGETIA  
TEDVSIA  
VATRVTE  
·VGERNI  
SEXTANT  
BRIGINN  
STATVMAE  
VIRINN  
·VCETIAE  
SEGVSTVM (I)

» Ces noms n'étant accompagnés d'aucune indication de distance, on ne peut essayer d'en retrouver la synonymie moderne qu'au moyen des règles de cette partie de la diplomatique, qui traite des altérations qu'ont subies les noms de lieu au moyen-âge. Je n'ai

pas besoin d'ajouter que cette observation ne s'applique ni à *Ugernum* ni à *Sextantio* ni à *Ucetia*, qui sont mentionnés sur d'autres monuments. »

(A) Cette inscription a été trouvée à Nîmes, près de la Fontaine; Ménard le dit formellement dans le tome 1<sup>er</sup> de son Histoire et répète cette indication dans le tome VII. M. Walckenaer aura sans doute pris le chemin de Sauve pour un chemin près d'Anduze.

(B) Je crois inutile d'insister sur cette erreur, que la vue du monument figuré dans l'*Histoire de Nîmes* (tome VII, p 203, n<sup>o</sup> 7), ou la lecture de la dissertation de Ménard aurait dû prévenir.

(C) L'inscription du Musée de Nîmes comprend onze noms de lieu.

(D) Les Itinéraires anciens ne font point mention d'*Ucetia*; du moins, je n'y ai rien trouvé qui pût justifier l'assertion de M. Walckenaer.

(E) Brignon est appelé, dans ces actes, *Brinhonum*, *i*, *Brinno*, *onis*, et non *Brinnonus*.

(F) D'Anville a fait usage de quatre des noms de lieu de cette inscription, savoir, *Andusia*, *Ugernum*, *Sextantio* et *Ucetia*.

(G) Les attributions de Ménard ne sont pas fondées, comme le croit M. Walckenaer, sur les seuls rapports des noms, mais principalement sur les nombreuses antiquités exhumées du sol en divers points de l'ancien territoire des Volces Arécomiques. Ménard a pu se tromper, et s'est effectivement trompé plusieurs fois, sur l'analogie des noms modernes qu'il identifie aux noms anciens mentionnés dans l'inscription du Musée de Nîmes; mais, à l'exception de deux seulement, sur lesquelles je n'ai pas encore de renseignements précis (*Soustelle* et *Scato*), toutes les localités dont il parle étaient réellement habitées à l'époque Gallo-Romaine. Ce sont précisément ces vestiges certains d'origine antique qui ont séduit Ménard et lui ont fait abandonner la réserve qu'il s'était d'abord imposée. Trop désireux de trouver une attribution pour chaque nom de lieu gravé sur notre petit monument, il a été plus tard moins sévère sur l'analogie des appellations.

Les citations suivantes prouveront la vérité de cette assertion.

Dans le tome 1<sup>er</sup>, après avoir parlé d'*Andusia*, d'*Ucetia*, d'*Ugerni*, de *Sextant* et de *Briginn*, dont il voit avec raison la situation dans celle d'Anduze, d'Uzès, de Beaucaire, de Substantion et de Brignon, il ajoute :

« La position des autres lieux Arécomiques mentionnés dans la dédicace dont j'ai parlé, qui sont, suivant l'ordre du monument même, *Brugetia*, *Tedusia*, *Valrute*, *Statumae*, *Virinn* et *Seguston*,

» nous est entièrement inconnue et je n'entreprendrai pas de la fixer.  
 » Ces lieux peuvent avoir été placés en divers endroits du Bas-  
 » Languedoc où l'on trouve quelquefois des vestiges d'antiquités ro-  
 » maines ; mais il est impossible d'en rien dire de certain , soit  
 » parce que les noms modernes de la plupart des villages et autres  
 » lieux, qui sont auprès de ces villages , n'ont aucune sorte d'anal-  
 » gie avec ceux des lieux de ce monument , soit parce que ces an-  
 » ciens lieux ont été réellement ruinés de fond en comble, qu'il ne  
 » nous en reste plus rien qui puisse nous servir à éclaircir ces points  
 » obscurs, moins encore nous fournir les moyens de faire des appli-  
 » cations heureuses et solides.

» Je me contente d'indiquer ici les endroits où sont ces vestiges.  
 » Comme ces endroits se trouvent renfermés dans les limites du pays  
 » Arécomique , on pourrait conjecturer qu'ils étaient du nombre  
 » particulier des six lieux compris dans l'inscription du petit piédes-  
 » tal de marbre. Il est du moins certain qu'ils faisaient partie des  
 » anciens lieux de la dépendance de ces peuples.

» . . . . On conserve au village de *Cruviers*, situé à quatre petites  
 » lieues à l'occident d'Uzès, plusieurs inscriptions sépulcrales des Ro-  
 » mains qui ont été trouvées en cet endroit et qui en caractérisent  
 » l'antiquité.

» On voit aussi à Vézenobre , village situé sur le Gardon , à six  
 » lieues à l'occident d'Uzès , plusieurs inscriptions sépulcrales ro-  
 » maines qu'on y a trouvées en divers temps. De plus on y conserve,  
 » dans le château de M. le marquis de Calvière, un monument des  
 » plus curieux et parfaitement romain, etc., etc. Outre cela, on voit  
 » à Vézenobre quelques vestiges de fondations d'anciens édifices  
 » qui ne permettent pas de douter qu'il n'y ait eu, en cet endroit,  
 » quelque lieu arécomique, etc., etc. »

Dans le tome VII , Ménard revient sur l'interprétation de notre petit monument.

« Je l'ai déjà rapporté et expliqué ailleurs, dit-il ; mais le nouvel  
 » examen que j'en ai fait m'a fourni des idées et des conjectures qui  
 » m'obligent à le discuter ici avec plus d'étendue. »

Il reprend alors chacun des noms de lieu mentionnés dans l'ins-  
 cription, confirme ses attributions antérieures , Anduze , Beaucaire ,  
 Substantion , Brignon et Uzès pour ANDVSIA , VGERNI , SEXTANT ,  
 BRIGINN , VCETIAE , en établit deux autres fort probables : la Bru-  
 guière et Thésiers pour BRVGETIA et TEDVSIA ; mais, séduit par la  
 connaissance des antiquités Gallo-Romaines découvertes à Cruviers,  
 à Vézenobre et aux environs de Soustelle, il oublie sa réserve primi-  
 tive, s'écarte des règles ordinaires observées dans les altérations que  
 les noms de lieu ont subies au moyen-âge, identifie

à VATRVTE — Cruviers ,

à STATVMAE — Seate ,

à VIRINN — Vézenobre ,

à SEGVSTON — Soustelle ,

et complète ainsi, par des rapprochements forcés et conséquem-  
 ment peu probables, l'explication de ce curieux monument.

(H) M. Léon Renier fait erreur ; Ménard ne dit pas un mot de

cette hypothèse. Voici ses propres termes : « Ces lieux sont rangés » de quatre en quatre, excepté le dernier; mais celui-ci devait être » suivi de trois autres rappelés sans doute sur quelque autre partie » du monument qui nous manque ».

(1) L'inscription porte *SEGVSTON*. M. Léon Renier a sans doute été induit en erreur par le *Catalogue du Musée de Nîmes*.

Immédiatement après la lecture du rapport de M. le capitaine Colson, M. Nicot obtient à son tour la parole et dit :

« Messieurs ,

» Un mot de notre savant confrère, qui a si heureusement rétabli et expliqué, avec M. Germer-Durand, l'inscription trouvée à la Fontaine, m'a ramené un instant vers la langue Celtique qui ne m'a jamais occupé que d'une manière accessoire et tout-à-fait passagère.

» Mais comme je suis persuadé que les recherches étymologiques intéressent toujours les hommes voués à l'étude des antiquités ; comme des noms imposés à certains lieux d'habitation, à telles ou telles montagnes, villes, bourgs ou telle ou telle action, ou objets mobiliers, sont des faits instructifs et peuvent être quelquefois d'un grand secours pour éclaircir des points obscurs de l'histoire, je vais rapidement énumérer quelques dénominations qui, dans le Gard et quelques lieux voisins, me paraissent avoir l'empreinte Celtique.

» J'ai besoin de dire d'abord que je n'ai pas négligé de consulter la nomenclature insérée par Astruc dans ses *Mémoires d'Histoire naturelle*, ni les documents recueillis par M. Rivoire, dans sa précieuse *Statistique du Gard*.

» Cela posé, je dis que je trouve dans notre département et aux alentours :

- » 1<sup>o</sup> Des appellations intégralement Celtiques ;
- » 2<sup>o</sup> Des appellations mixtes, c'est-à-dire, tenant à deux langues, et composées, les unes d'une racine

Celtique avec désinence latine, les autres, plus rares, d'une racine latine et d'une désinence Celtique, laquelle a été ensuite modifiée.

» Remarquons d'abord que, bien que les Celtes aient été les premiers possesseurs de nos contrées, et bien qu'ils aient dû y laisser des vestiges de leur idiome, les Romains les ont si puissamment occupées pendant 541 ans, que l'on ne trouve pas beaucoup de noms purement Celtiques. Tout vainqueur, tout conquérant, quelque respect qu'il professe en apparence pour les vaincus, tend toujours à exclure leur idiome des actes publics, des inscriptions d'abord, puis des communs usages.

» Les mots proprement Celtiques conservés jusqu'à nos jours et les plus frappants, sont :

Bedel. — Nombril, boyau. — *Bedil*.

Boulega. — Remuer. — *Boulghein*.

Bourrillo, bourro. — Flocon de laine, de fleur d'olivier. — *Bourril*.

Bren. — Son. — *Bren*.

Bugado. — Lessive. — *Bugat*.

Cadé. — Genévrier. — *Cadé*.

Souco. — Souche. — *Socco*.

Combe. — Dépression, vallon. — *Cwm*. — (Combas, village dominé par les montagnes d'Esline.)

Débana. — Dévider. — *Débana*.

Dourguo. — Cruche. — *Dour*.

Le Lot (par métathèse). — Ancien, le vieux. — *Olt*.

Liouc. — Eau, fontaine. — *Li*.

Esgrafigna. — Egratigner. — *Escrafina*.

Galet. — Caillou. — *Galet*.

Garrigues. — Landes incultes. — *Guarric*.

Leco. — Trébuchet. — *Leco*.

Peïroou. — Chaudron. — *Païrol*.

Puech, puech d'utel, le puy, le puy Ste-Réparade. —  
Élévation. — *Po, Pey, Pué*.

Prin. — Mince. — *Prin*.

Darno. — Tranche d'orange en fuseau. — *Darno*.

Reschia. — Glisser. — *Reskilla*.

Rusco. — Ecorce. — *Ruschen*.

Escupi. — Cracher. — *Escopein*.

Farandolle. — *Far*, flambeau ; *and*, marcheur ; *eoll*, soleil. (Flambeau qu'on porte autour du soleil.)

Gerbier de joncs. — Gerbier de zon. — La montagne qui domine la rivière. (*Zon*, rivière).

Nant. — Ruisseau. — La ville du ruisseau.

Concoule. — *Can*, coude, ruisseau tortueux qui se jette dans la Cèze.

Tacho. — Clou. — *Tacho*.

Poutou. — Lèvre. — *Pot*.

Tréva. — Habiter. — *Tréva*.

» Enfin, Esclo, arno, bélugo, blesi, entaména, déglezi, gourret, gaouto, maca, rapugo, raco, embriga ou abriga. Quant à ce dernier mot que je rattache à *breg* rupture, je dirai qu'il ne faut pas s'étonner de l'addition ou prothèse *em* ou *a*. Les grecs disaient *σμικρος* pour *μικρος*, *ενν* pour *νν* ; les latins *tango*, *tetigi*, c'est le redoublement des grecs, et nous Nimois ne disons-nous pas un *débas* et un *dégou* pour un bas, une goutte.

» Passons maintenant à la 2<sup>e</sup> classe, c'est-à-dire, aux mots composés d'une racine celtique avec terminaison latine, aux mots romanisés. C'est là on le devine sans peine une famille de mots bien nombreuse, mais souvent ces mots se sont gravement altérés par la suppression des voyelles, l'addition des gutturales et surtout par la modification des désinences, et il est bien difficile de les reconnaître même parmi les habitants des montagnes où se réfugient et se continuent plus longtemps les traditions, les usages, les monuments et les langues des anciens.

» Pour juger des altérations que subissent les mots en passant d'une bouche à l'autre, d'un peuple à l'autre, je citerai trois faits :

» Les missionnaires qui font prononcer aux Chinois convertis le nom de Jésus-Christ n'en obtiennent que ces trois syllabes, Cuculli.

» Autre exemple de profond changement. Un habitant d'Otahiti fut amené en France par Bougainville ; on lui apprit à prononcer le nom de son bienfaiteur ; mais il n'articula jamais au lieu de ce mot que celui de Potavéri. Delille a consigné dans son poème des Jardins (chant second), le trait touchant de cet insulaire qui se précipita vers l'arbre à pain croyant retrouver sa patrie.

» Enfin, la grande voie romaine qui allait de Nîmes en Espagne, *Via Domitia*, en passant par Ambrussium, cette *Via munita* est devenue dans le moyen-âge *Caminus de Moneta* et aujourd'hui *lou cami de la Mounédo*. Mais je me hâte de revenir à ma nomenclature.

» AL, en Celtique et GAL veut dire oiseau, le mot romanisé a donné *Alauda*, notre alaouso. On se souvient de la fameuse légion *Alauda* formée de Gaulois.

*Brag.* — Haut de chausse. — *Bracca*, d'où *Gallia braccata*.

*Cers.* — Pluie et froid. — *Cercius*, notre mistral N.-O

*Leu.* — Mesure itinéraire. — *Leuca*, lieue, légo.

*Rhedeg.* — Courir rapidement, *Rhedenus*, *Rhodanus*, Rhône, lou Rosé.

*Gar, Garah.* — Rapide, *Garouna*.

*Ceus, ros* ; — *ceus*, creux ; *ros*, campagne, *Cessero*, St-Thibéri.

*Amad, bro, amabro, ambro.* — Terre à blé fertile. —

*Ambrossus.* — *Ambrossium*, pont sur le Vidourle.

*An, Annus, annulus.* — *An*, radical destiné à exprimer toute idée de cercle et même de révolution périodique.

*Ar, cum, ar* sur *cum*, (nous l'avons vu) un lieu basarécomique, volces arécomiques, volces des lieux bas.

*Kében.* — (Crête froide). — Cévennes.

*Ur, feu.* — *Urere*.

*Syt.* — Elevé. — *Settius mons, Sete, Cete*.

*Pujaut, pudioalto.* — Montagne élevée.

*Dol et tol,* plaine près l'eau d'où *Tolosa*.

*Guern, aulne*, Aunaie. — *Ugernum*, lieu des aunes, Beaucaire.

*Finn mag* ou *Finnomag*. — La ville de la Fontaine, Sauve ou le Vigan. — Vindomagus.

*Bol*. — Remuant. — Volces, les Volces.

» *Nemet, Mag*, la ville du Temple, Nîmes. Ce qui me fait croire avec M. Mary Lafon, que Nîmes est la ville du temple et non la ville de la Fontaine, c'est que la métropole des Arvernes ( Clermont ), s'appelait aussi *Nemet Mag, Nemossus* suivant Strabon. Or, Clermont était remarquable, non pas par une fontaine, mais par le fameux temple Augusto nemetum; eau peut se dire *naum*, mais fontaine, assurément se disait *Finn*.

» Venons enfin aux mots formés d'un élément romain et d'un élément celtique.

» *Lug, dun, lug, dunum, lucii dunum; dun* signifie colline en celtique. Issoudun, segodunum, eburodunum, etc. Cœsaromagus, Angers, rothomagus, Rouen.

» Tous ces *magus* viennent de *mag*, habitation. Ce *mag* dans la filiation des langues est la reproduction de la finale phénicienne, Maho. De Mag et par apocope ou retranchement *ac* sont venus tous les *ac*, Bordezac, Issirac, fondé quand le culte d'Isis se répandit en Gaule, dernière moitié du 1<sup>er</sup> siècle.

» Sernhac.

» Clarensac.

» Conqueirac.

» Caveirac.

» Quissac.

» Robiac.

» Fressac.

» Aujac.

» Quelques linguistes ont cru que nos *ac* viennent de *aqua*, eau, mais que de lieux comme Blauzac, sur la hauteur; Tornac, la ville de la tour, Barjac, ville sans eau, n'ont ni ruisseau, ni fontaine, et ont cependant cette terminaison ! Peut-être même il ne faut voir ici

qu'une simple désinence particulière des peuples du Midi comme les *ay* sont fréquents dans le Nord.

» Les désinences en *ieres* sont fréquentes dans le Gard. Un antiquaire, occupé de recherches onomatiques, M. Sauzet de Loudes, pense que, comme dans les idiomes gaulois primitifs *ieres* signifie demeure, tous les *ieres* sont de forme et d'origine celtiques.

» Potelières,

» Sommières,

» Jonquières,

» Molières,

» Pousquières,

» Bosquières.

» Vaquières, demeure des vaches, bord du Gardon;

» Volpelières, maison du renard.

» Nous avouons que nous voyons dans tous ces noms en *ieres* la forme francisée de la terminaison romaine *erius*, *erium* et non un élément celtique.

» Suivant d'autres étymologistes et notamment suivant Astruc, la désinence *enquo* serait une forme allongée de Nant, ruisseau. Ainsi la *gardonnenquo* viendrait de Gardon et de Nant. La conjecture me semble erronée. Si Nant signifie ruisseau, il aurait fallu combiner Gardon, non pas avec Nant ruisseau, le Gardon ruisseau ou le ruisseau Gardon n'est pas un assemblage raisonnable, mais combiner Nant avec un nom commun et dire par exemple :

» *Gondat nan* (*condat*, confluent), le confluent des ruisseaux en considérant la jonction de Ners ou d'Anduze, ou *rosnant*, la plaine du Ruisseau ou *Gardolle*, les prairies traversées ou arrosées par le Gard. La terminaison en *enquo* est une paragoge fort usitée comme signe du féminin; elle subsiste partout : *Toulonnen*, *Toulonnenquo*; *Ceyresten*, *Ceyrestenquo*; *Arleten*, *Arletenquo*; *Cioutaden*, *Cioutadenquo*.

» Je laisse les mots peu nombreux formés de *ric*, chef, *borderic*, *bourderic*, *nanteric*, le ruisseau du Chef; nos *lenthéric*, nos *alric*, *oltric*, le vieux Chef.

» Je laisse surtout les terminaisons *ergue* et *argue* que nous croyions jusqu'ici avec Ménard, Astruc et tant d'autres, la reproduction de *ager*.

» Je m'empresse de reconnaître que cette opinion doit être abandonnée, ne fût ce qu'en considérant et Parignargues et Aimargues. Il n'y a pas de *Parinius* ni *Æmilius* dans ces mots ; mais l'un est l'ancien mot *Parinhanica*, l'autre, *al marga*, la ville près du terroir fertile (*marca*, bonne terre; *al* ou *ar* près, sur), du reste vous entendrez bientôt là dessus le travail que vous prépare M. le capitaine Colson. Je lui laisse donc bien volontiers le soin et l'honneur de la rectification.

» Je me borne à ce peu de mots. Je sais bien que quand il s'agit d'un peuple aussi ancien que le peuple celtique où la législation et les usages ne favorisaient pas comme chez les Romains les monuments écrits ou gravés, il serait curieux de rechercher les traditions primitives dans la succession de noms d'hommes ou de lieux, dans la conservation de certains noms topographiques souvent communs et identiques, avec les noms de race, ce travail aurait un côté vraiment intéressant. Je l'indique ; de plus doctes pourront l'entreprendre et le terminer. »

M. Jules Salles fait ensuite un rapport verbal sur un ouvrage qui a été offert à l'Académie par M. Auguste Galimard, et qui se compose de divers feuilletons écrits sur le salon de 1849.

Cette suite d'appréciations déjà connues, que la circonstance a vu naître et mourir, ne donnerait lieu aujourd'hui à aucun examen sans une préface qui contient des considérations générales sur l'art, sur son importance morale, sa destinée, etc., etc. M. Salles soumet seulement à la discussion deux opinions qu'il extrait de l'ensemble des vues théoriques de l'auteur.

Quelle est la cause de la supériorité de l'art antique sur l'art moderne ?

Pourquoi les productions de celui-ci ne sont plus

en général empreintes de cette imposante simplicité , de cette grandeur calme et sereine, ou de cette grâce naïve répandue avec tant de profusion sur les œuvres des artistes grecs ?

Sur cette question qui appellerait , pour être complètement traitée, tant de temps et de lumières, quelques membres prennent tour à tour la parole.

L'un voit dans l'art une manifestation de la pensée humaine qui est soumise partout à des métamorphoses incessantes comme les lois et les mœurs. Par conséquent, dit-il , les variations ne peuvent pas être considérées comme des altérations , mais comme des modifications amenées par le temps , des résultats obligés des choses.

Un autre membre , sans nier une marche constante dans toutes les parties de la connaissance humaine qui ne permet à rien d'être stationnaire , croit que la constante perfection de l'art grec peut être considérée comme l'effet direct des mœurs, des lois de ce peuple, et d'une religion qui jetait un voile brillant sur toute la nature et en poétisait tous les phénomènes. A cette cause il faudrait ajouter l'influence incontestable du climat et cet heureux privilège de la race hellénique d'être particulièrement douée de facultés innées qui lui faisaient saisir nettement le beau et le reproduire sans effort.

« Enfin, dit-il, ne faut-il pas pour expliquer , il ne dira point une décadence , mais un changement souvent peu favorable, admettre avec une femme célèbre ( Mme de Staël ), que les arts sont comme la poésie , qui semble s'affranchir de la loi générale d'amélioration progressive ; elle atteint ordinairement du premier jet à des beautés qui ne seront point surpassées , parce que la puissance de l'imagination est d'autant plus grande que l'exercice en est plus nouveau. »

A cette observation qui paraît d'une incontestable justesse , un membre ajoute que si l'on considère les beaux arts dans les temps les plus reculés , on recon-

naîtra que leur puissance devait être bien grande, non-seulement parce que leurs produits revêtaient un caractère sacré par excellence, mais parce que l'homme des premiers âges était plus ouvert aux arts d'imagination, parce qu'il accueillait avec plus d'enthousiasme les représentations de la nature physique et morale, et d'une nature choisie.

Un membre se demande à son tour s'il ne conviendrait pas d'admettre que, sous l'empire d'une civilisation avancée, les esprits sont jetés en quelque sorte dans un moule commun qui efface la forte empreinte individuelle et qu'il n'est plus alors possible d'assigner à l'art moderne un caractère distinctif.

La seconde opinion de M. Galimard, *les arts s'en vont !* fournit à M. Salles de nouvelles observations.

S'il est vrai, dit-il, que les arts en passant des régions chaudes de l'idéal aux régions tempérées de la pensée moderne, aient perdu quelque chose de leur force, peut-on méconnaître, par exemple, dans le domaine de la peinture, que l'art n'ait acquis dans bien des genres une plus grande valeur, et surtout plus de goût; que le dessin ne se soit régularisé; que le contour n'ait été rendu plus pur et qu'une certaine harmonie de couleur se fasse aujourd'hui mieux sentir sur la toile?

» Quoique les arts aient trop souvent abandonné le grand idéal religieux et héroïque, ne pourront-ils pas en se vouant à l'imitation des mœurs, avoir encore la grâce et le charme de la vérité? Tant que l'homme aura devant lui le spectacle de la nature, tant qu'il aura celui de l'homme, il s'élancera par la pensée, par l'art qui la traduit et l'embellit, au-delà des bornes du réel. Toujours l'artiste s'élèvera avec le poète dans les régions pures de l'intelligence; toujours il sera tenté de voir une secrète correspondance entre tous les objets qui frappent ses yeux au milieu de ce monde visible et cet autre monde visible seulement à la pensée, aussi vrai cependant et plus auguste que le premier; toujours il sera épris de toutes les manifestations de la

vie intellectuelle et des beaux arts qui sont comme la grande voix de la conscience humaine avec ses accents les plus mélodieux. »

L'Académie, après avoir accordé son approbation à l'exposition de ces idées et avoir accueilli toutes ces espérances qu'elle partage, entend la lecture d'une épître spirituelle de M. Charles Rey.

---

*Séance du 5 Juillet.*

M. le secrétaire dépose les recueils de l'Académie de Caen, de celle de Nantes, et trois volumes adressés par la société de sciences, lettres et agriculture de l'Aveyron.

M. Reboul rend compte verbalement d'un poème sur l'inauguration de la statue du Poussin, par M. Edouard Crémieu. Il a trouvé cet ouvrage remarquable par une sage ordonnance, une expression vive et colorée, et par des connaissances réelles dans les arts, lesquelles s'y traduisent en vers très-souvent bien frappés.

Le même rapporteur apprécie en quelques mots le dernier recueil des Jeux Floraux et recommande particulièrement à ses confrères la lecture d'une élégie de M. Lafont, de Paris, et surtout des odes et un hymne d'un jeune poète de Marseille, M. Paul Renier, qui lui a paru unir à un haut degré l'expression harmonieuse et juste, l'élévation et l'originalité de la pensée et la vérité du sentiment.

M. Nicot lit le rapport suivant :

« Messieurs,

» M. de Coëtlosquet, ancien sous-préfet, aujourd'hui représentant de la Moselle, et un de vos lauréats dans le concours relatif à l'introduction des circons-

tances atténuantes , M. de Coëtlosquet vous a adressé un nouvel hommage : un écrit sur le duel.

» L'auteur, toujours occupé d'intérêts moraux et de vues utiles, cherche les moyens de détruire ou du moins d'affaiblir en France le préjugé absurde du duel qui fait tous les jours plus de victimes parmi les hommes d'honneur.

» Il n'a pas entrepris de formuler des mesures législatives, parce qu'il se confie à la sagesse du pouvoir dont la sollicitude est suffisamment éveillée, mais il voudrait amener le redressement de cette erreur sociale en agissant sur l'opinion, et comme l'opinion se réforme beaucoup mieux à coups d'écrits qu'à coups d'édits (1) il présente successivement trois moyens :

- » Le premier, nous venons de le dire, les écrits ;
- » Le second, les paroles ;
- » Le troisième, les actions.

#### 1<sup>o</sup> *Écrits.*

» Il ne s'agit point ici, vous le comprenez sans peine, de formuler, je le répète, un ouvrage sur le duel; mais d'examiner l'esprit qui doit présider à une composition de ce genre.

» Deux écueils opposés sont à éviter :

» Le premier c'est de faire trop de concessions au préjugé du point d'honneur et comme Rousseau, tout en se livrant à de beaux mouvements d'éloquence, de conseiller en définitive le meurtre (2).

» Ne serait-il pas temps, dit M. de Coëtlosquet, que notre point de départ fût en tout celui-ci : il n'est jamais permis d'agir contre le devoir, une femme célèbre l'a dit : *si deux et deux ne font pas quatre, les plus profonds calculs des mathématiques sont absurdes ; de même s'il existe un cas, un seul cas où l'homme doive*

(1) Laquale co'libri si espugna, non con gli editti. (Maffei, della scienza chiamata cavalleresca).

(2) Voir au 4<sup>e</sup> livre de l'*Emile* la note commençant par ces mots : mais si on lui cherche querelle, etc.

*manquer à son devoir, toutes les lois de la morale sont bouleversées, et ce qui en reste n'est que de la prudence et de l'hypocrisie (1).*

» Si nous reconnaissons une bonne fois que l'estime des hommes, toute précieuse qu'elle est en elle-même ne doit pas être le dernier terme de nos efforts ; qu'il est permis, qu'il est même bon de la désirer, mais qu'il faut savoir s'en passer au besoin ; si, au-dessus du tribunal redoutable de l'opinion publique, nous plaçons un autre tribunal supérieur, souverain, celui de la conscience, qui juge en dernier ressort et les actions des hommes et leurs jugements eux-mêmes ; de ce moment l'horizon s'agrandit, tout embarras, toute hésitation cesse ; la question du duel est aussi tôt résolue que posée.

» Le second écueil que signale l'auteur consiste à affecter pour le point d'honneur un dédain superbe que notre nature ne supporte pas et d'être sans indulgence pour ces êtres généreux, mais faibles, qui cèdent en frémissant à l'ascendant d'un préjugé qu'ils détestent.

» Après avoir traité en bons termes, mais d'une manière un peu vague, on l'a sans doute déjà reconnu, ces deux points de vue, l'auteur vient à son second moyen d'action.

#### *Les Paroles.*

» Il n'appartient qu'à un petit nombre d'hommes, dit-il, d'éclairer leurs semblables à l'aide de leurs écrits ; mais tout le monde peut parler, et, sous ce rapport du moins, l'arme de la parole a sur celle de la plume un avantage incontestable.

» Un illustre orateur a exprimé très-heureusement de quelle manière se forme habituellement l'opinion : *chacun de nous est étourdi du bruit que nous faisons tous ensemble (2)*. Et de là la puissance magique de la parole, soit pour le bien, soit pour le mal.

(1) Mme de Staël, de l'Allemagne.

(2) Bossuet.

» Il faut donc s'attacher quand l'occasion se présentera, à signaler tout ce qu'il y a d'*absurde*, d'*odieux* dans le préjugé du point d'honneur et combien il suppose d'*inconséquence*.

» Il est *absurde* de mettre toutes les vertus à la pointe d'une épée ou à l'orifice du canon d'un pistolet; il est *odieux*, pour qui sait bien se battre, de croire qu'il pourra être impunément calomniateur, parjure, infidèle à l'amitié, tout cela à une condition : celle d'être prêt à rendre compte de sa conduite les armes à la main.

» Il est *odieux* surtout d'attaquer, dans leur essence même, les droits les plus chers à l'homme — l'égalité, la liberté.

» L'égalité. — Que deux hommes des classes ouvrières viennent à se battre à coups de poing ou de bâton, si l'un d'eux succombe, ce sera un meurtre et la peine de la réclusion sera appliquée. Maintenant à ces hommes du peuple, substituez deux hommes *comme il faut*, armez-les d'un fer droit ou recourbé, ce n'est plus un crime, c'est une affaire d'honneur. Qu'importe le sang versé ? tout s'est passé selon les règles.

» La liberté. — Un homme honnête, vertueux peut, par un enchainement de circonstances impérieuses, se trouver placé dans cette désespérante alternative, ou subir l'humiliante condition d'un paria ou souiller sa conscience d'une action qu'il regarde comme un crime.

» En outre, l'*inconséquence* des apologistes du duel saute aux yeux. Ils se figurent qu'ils peuvent concilier les préceptes de la religion avec les lois du faux honneur, et placer à côté et parallèlement la loi du monde et la loi de Dieu.

» Quelque grand que soit l'ascendant de la parole, il en est un plus puissant encore : celui de l'action.

» Il ne suffirait pas d'un dévouement individuel, une force plus grande, une force immense réside dans l'action collective : celle qui s'exerce au moyen de

l'association. L'idée d'une association contre le duel n'est pas nouvelle : en 1651, l'oncle de l'illustre archevêque de Cambrai, le marquis de Fénelon, en fonda une à Paris. De nos jours, un magistrat français, M. Dutrone, conseiller à la cour d'appel d'Amiens, a conçu un projet analogue.

» En 1844, les étudiants de l'université d'Heidelberg convinrent de soumettre tous leurs différends à un jury d'honneur, composé de dix de leurs pairs, élus à nombre égal par les deux adversaires. Quelques mois s'étaient à peine écoulés et les étudiants de trois autres universités allemandes, Kœnisberg, Leipsick et Iéna, suivaient ce généreux exemple.

» Enfin en 1842, en Angleterre, 580 notables et officiers des armées de terre et de mer ont signé, à Londres, l'engagement de se conformer dans toute affaire d'honneur à la décision d'un certain nombre de juges arbitres, nommés annuellement par la société, lesquels dictent, s'il y a lieu, les termes de la satisfaction à donner. M. de Coëtlosquet conseille d'imiter cette sainte ligue, en attendant que nous ayons une législation du duel sagement combinée; il conseille surtout de répandre cette idée qui résume son écrit : que l'injure porte avec elle le déshonneur; non pas à celui qui l'a reçue, mais bien à celui qui l'a faite.

» Telles sont les vues et les propositions de M. de Coëtlosquet. Sans doute l'application ne produirait pas un effet prompt et décisif, parce qu'il est difficile et long de modifier les mœurs d'une nation; mais il n'en faut pas moins savoir gré à cet écrivain moraliste de s'efforcer d'effacer parmi nous un reste de barbarie. S'il était permis, en si grave matière, à un rapporteur, peu familier avec les questions sociales, d'émettre aussi ses idées, il vous dirait que les maîtres de la jeunesse peuvent être appelés à inspirer l'horreur du meurtre et ce mutuel échange de procédés, d'égards, de prévenances, cette affection réciproque, sympathique, dont tous les hommes trouvent les éléments dans leur

cœur. Il désirerait aussi voir bannir de nos écoles cet exercice dangereux par lequel on enseigne à s'entre-tuer selon les règles de l'art, contrairement aux lois de la raison, de la religion et de la justice.

» Il voudrait aussi que le théâtre servit à la réforme. C'est là que l'on combat les vices avec tant de succès par l'arme du ridicule ; c'est là que l'on flétrit les préjugés, la passion du jeu, l'hypocrisie, l'avarice. Eh bien ! que le théâtre continue l'œuvre de l'éducation nationale et reproduise les funestes effets du préjugé qu'attaque M. de Coëtlosquet et que l'on sent peser bien lourdement depuis quelque temps surtout sur la conscience publique. On trouvera des situations capables d'exciter le plus vif intérêt et des dénouements, qui pourront révéler les fatales conséquences du préjugé ; on trouvera aussi des situations comiques, car rien n'est plus risible que la forfanterie des spadassins qui mettent leur lâcheté à l'abri de leur adresse.

» Si ces moyens sont inefficaces, que nos législateurs cherchent enfin des peines applicables, que les tribunaux cessent de poursuivre comme meurtre ordinaire ce qui est un crime à part, *sui generis*, et non prévu par la loi, un crime qui n'est plus puni par le jury qui refuse obstinément d'adopter la doctrine du plus éminent de nos légistes (M. Dupin aîné) ; parce que ce jury n'admet pas, avec juste raison, une assimilation entre l'assassin que la vengeance et la cupidité poussent au crime et celui que l'entraînement d'une querelle ou d'un sentiment honorable, peut-être cruellement froissé, a pu porter à demander une satisfaction dans laquelle il a livré lui-même loyalement sa poitrine aux coups de son adversaire (1).

» Que ces législateurs fassent des efforts pour trouver des moyens de punition proportionnés à la gravité des cas et accommodés à nos mœurs ; que les duel-

(1) Rapport de M. Davy, à l'Assemblée constituante, 28 février 1849.

listes soient , par exemple , privés l'un et l'autre pendant un temps déterminé de l'exercice des droits de cité et des droits civils.

» Qu'il y ait ( qu'on permette de mentionner cette idée de l'empereur Joseph II ), qu'il y ait pour l'insulte corporelle talion infligé et cela, comme le veut le fameux J. Bentham , tome 2 , page 352 , par un délégué subalterne de la justice.

» Si les combattants sont militaires, qu'ils soient dégradés et déclarés indignes de servir désormais. Nous ne nous dissimulons pas les résistances que rencontreraient de telles vues , nous savons que rien n'est difficile comme le passage de l'erreur à la vérité et l'anéantissement des préjugés invétérés ; mais, quand de toutes parts on entend louer et louer avec raison les progrès que nous avons faits dans la carrière des sciences , ne doit-on pas désirer de voir s'accomplir des progrès égaux dans la morale ? Quoi ! l'homme du dix-neuvième siècle aura asservi les éléments , modifié la matière , nous admirerons tous les jours les créations de l'industrie , l'avancement des arts , qui se recommandent aujourd'hui non-seulement par la fidélité des formes imitées , mais par la perfection même des formes idéales , et dans le domaine moral nous serons ramenés à des doctrines bonnes tout au plus dans des époques de ténèbres et de barbarie ! nous nous laisserons aller à une vaine réminiscence des combats judiciaires ou des guerres privées du moyen-âge !

» Non , il n'en saurait être ainsi ; nous espérons mieux des efforts des publicistes et de ceux des législateurs. Ceux-ci remédieront un jour à la lacune du Code et ceux-là modifieront peu à peu nos idées. Les mœurs, nous le savons , sont l'ouvrage du temps. Il a adouci les nôtres , il lui reste à les mettre tout-à-fait en harmonie avec l'humanité et la religion.»

La discussion s'engage sur ce rapport ; un membre,

tout en approuvant les idées émises par M. de Coëtlosquet, pense qu'il y a de grandes difficultés d'application, et qu'il faut, en effet, plutôt demander avec lui aux mœurs qu'aux lois l'amélioration désirée ; mais il applaudirait sans réserve à l'emploi des moyens indiqués par le rapporteur.

Un autre membre souhaiterait, à propos de l'idée du jury d'honneur destiné à régler ou prévenir les combats singuliers, qu'il y eût aussi une grande assemblée souveraine pour prononcer sur les différends entre les nations, et pour bannir ainsi des sociétés humaines la guerre, qui n'est qu'une sanglante désobéissance à la loi chrétienne, à ses belles doctrines de mansuétude et d'amour.

Cette opinion et quelques autres sur les réformes à introduire dans nos mœurs sont successivement exposées et discutées. Comme la plupart de ces opinions doivent rester à l'état de simples vœux, l'Académie continue son ordre du jour.

M. Ignon rend ensuite compte verbalement du dernier numéro des *Annales de la Société archéologique de Montpellier*. Il contient une dissertation sur un psautier du xv<sup>e</sup> siècle, à l'usage de Maguelonne, et une comparaison aussi savante qu'ingénieuse de ce précieux manuscrit avec un missel qui est le seul reste de cette même église de Maguelonne. M. Eugène Thomas ne s'est pas borné à décrire, à juger et à rapprocher ces deux monuments qui rappellent les anciens souvenirs du pays ; il a su en tirer des réflexions pleines d'intérêt, et même des vues élevées et nouvelles sur le degré d'indépendance des églises, sur une sorte de liberté tacite qui permettait alors aux évêques, en restant dans la liturgie ancienne de Rome, de varier, modifier et d'ordonner à leur manière les prières, les chants et les cérémonies, mais sans rompre jamais l'unité même disciplinaire ; ils avaient surtout assez souvent un sanctofoal particulier et des

chants et des hymnes que l'antiquaire et le chrétien retrouvent avec satisfaction, soit, comme le dit M. Thomas, en vertu d'une respectable vétusté, soit en vertu de la liberté dont on jouissait sur ce point, liberté qui n'a jamais été contestée.

Le second mémoire inséré, dans le recueil dont M. Ignon offre l'analyse, appartient à M. Germain, professeur à la Faculté des Lettres de Montpellier, et autrefois chargé du cours d'histoire au Lycée de Nîmes.

M. Germain a détaché de l'*Histoire de la commune de Montpellier*, qu'il va publier, un chapitre important, où il traite de l'organisation administrative de Montpellier au moyen-âge.

Et d'abord, M. Ignon fait connaître les grandes divisions :

1<sup>o</sup> Les anciennes juridictions de Montpellier, où prédomine le consulat à peu près omnipotent ;

2<sup>o</sup> La commune en action, — le tableau général et le jeu ordinaire de ses institutions ; — la démocratie montpelliéraine.

Le rapporteur expose avec détail les deux juridictions qui s'exerçaient alors simultanément à Montpellier, l'une représentée par le bayle, l'autre par le consulat. Il montre comment ces deux juridictions furent subordonnées à celles des rois d'Aragon, qui, héritiers de tous les avantages féodaux des Guilhems, absorbèrent peu à peu toute seigneurie et conservèrent pourtant le tribunal du bayle, mais en limitant ses pouvoirs.

A côté de l'autorité seigneuriale et royale se développe l'autorité communale ; elle devient bientôt dominante, et les consuls finissent non-seulement par faire acte de législateurs, mais vont jusqu'à amener le lieutenant du roi d'Aragon et les autres officiers dépositaires des droits seigneuriaux à prêter un serment entre les mains des consuls en entrant en fonctions. Ce serment était un véritable code des devoirs.

Si les consuls agissent en maîtres, ils ne refusent pourtant pas aux rois-seigneurs quelques marques de déférence dues à leur haute position hiérarchique, mais elles sont rares et accordées de mauvaise grâce; car, comme M. Ignon le fait remarquer après M. Germain, *le grand fait de cette époque, c'est la suprématie de la commune se développant librement partout, jusque dans les retranchements les mieux défendus de la seigneurie.*

M. Ignon fait aussi connaître avec la même exactitude et la même lucidité le tableau de l'organisation intérieure à partir du XIII<sup>e</sup> siècle.

L'Académie se montre satisfaite de l'œuvre du correspondant qui met au service de la nouvelle cité où il réside, un savoir qui avait été apprécié à Nîmes pendant le cours d'un long professorat, ainsi que dans *l'Histoire de l'Eglise de Nîmes*, à laquelle l'Institut décerna une mention des plus honorables.

---

*Séance du 19 Juillet.*

M. d'Hombres fils communique quelques notes sur l'éducation de quatre variétés de vers-à-soie.

« Messieurs, dit-il, le dix-huit avril dernier, je reçus de M. le président de la Chambre de Commerce de Nîmes une petite quantité d'œufs de vers-à-soie apportés de la Chine, dont il m'engageait à m'occuper avec un soin tout particulier.

» La température d'avril a été, comme tout le monde sait, plus basse qu'elle ne l'est ordinairement; la végétation s'en ressentit, et les bourgeons des mûriers, qui avaient commencé à grossir sous l'influence de la température de mars, ne se développaient que très-lentement. A peine si dans les endroits abrités ils étaient entr'ouverts à la fin du mois. L'éducation

Les vers-à-soie fut également retardée. Je plaçai donc la graine qui m'avait été confiée, avec celle que je réservais pour mes éducations de Saint-Hippolyte, dans une pièce voûtée, à l'exposition du Nord et à l'abri de l'humidité.

» Depuis quelques années, les éducateurs de cette localité emploient différentes variétés de graines. Les uns donnent la préférence à celle de Milan, d'autres à celle d'Aiguesvives; d'autres, enfin, et c'est le plus grand nombre, à celle de nos Cévennes. J'avais depuis longtemps le projet d'essayer moi-même, dans une éducation comparative, ces diverses variétés de graines, plus généralement employées ici, afin de m'assurer des avantages ou des inconvénients de chacune d'elles. On comprend que, pour opérer sûrement, il faudrait que les œufs eussent été également soignés; car la réussite d'une éducation provient le plus souvent du choix des cocons, des soins que l'on apporte à la fécondation, à la ponte des femelles, et peut-être aussi de la manière d'hiverner les graines; il faudrait donc, comme on le dit vulgairement, la faire soi-même. Je me suis procuré celles qui devaient servir à mon expérience chez des personnes qui la préparent avec un soin minutieux; j'y ai joint les œufs que j'avais reçus de M. le président de la Chambre de Commerce de Nîmes, et, sans vouloir rien préjuger ni conclure de mes résultats, je vais avoir l'honneur de vous en rendre compte.

» De telles expériences, faites sous des influences de saison et de température diverses, ont besoin d'être essayées plusieurs fois et dans différents ateliers, avant qu'elles puissent donner une entière certitude. Il serait donc à désirer que des éducateurs consciencieux voulussent s'occuper du même travail, afin de s'assurer, autant que possible, quelle est la variété de vers-à-soie qui résiste le mieux, qui donne la plus belle soie et qui, par conséquent, présente plus d'avantages aux éducateurs.

» Les graines furent sorties , détachées des lambeaux d'étoffe ou des feuilles de noyer sur lesquels elles avaient été pendues et mises à l'étuve le huit mai. Je ne remarquai rien de particulier sur celles que je m'étais procurées ; mais celles qui provenaient de la Chine étaient en grande partie blanchies , décolorées , comme si déjà les vers étaient éclos. En écrasant ces œufs , on n'éprouvait aucune résistance , on n'apercevait aucun suintement ; et cependant le linge qui les enveloppait ne présentait rien qui pût faire présumer une éclosion spontanée. Je dois ajouter qu'il me fut impossible de détacher ces œufs du carton auquel ils étaient adhérents ; je les plaçai donc à l'étuve sans les enlever.

» Les quatre espèces dont j'ai parlé, et que je désignerai comme suit : n° 1, graines des Cevennes ; n° 2, graines d'Aiguesvives ; n° 3, graines de Milan ; n° 4, graines de Chine ; furent graduellement exposées à une température de 15° à 22° Réaumur. Je préposai à mon éducation une personne active , intelligente , qui devait la soigner exclusivement , mais ne rien faire que sous ma direction et ma surveillance. Sans m'astreindre entièrement aux méthodes perfectionnées , je ne voulais point suivre la routine ordinaire ; je comptais m'aider des ouvrages des savants qui , dans ces derniers temps , se sont occupés de l'éducation des vers-à-soie , et prendre dans leurs procédés ceux dont l'expérience a constaté les avantages.

» Dès le second jour de l'incubation , le n° 4 me donna quelques vers (le thermomètre marquait 16° 5), les autres numéros n'avaient pas changé. Le quatrième jour, la moitié à peu près des œufs chinois étaient éclos (le thermomètre était à 18°) ; l'autre moitié , dont j'avais constaté le changement de couleur , fut inutilement laissée à l'étuve après l'éclosion des autres variétés. Je les surveillai pendant quelques jours encore , j'élevai graduellement la température jusqu'à

25° , et je ne les abandonnai que lorsqu'ils furent entièrement flétris.

» Cette graine avait-elle souffert en route , n'avait-elle pas été fécondée ? Voici l'ordre dans lequel l'éclosion a eu lieu :

N <sup>os</sup> .	Éclosion commencée.	Thermomètre	Éclosion terminée.	Thermomètre.
1	Le huitième jour.	20	Le onzième jour.	22
2	Le septième jour.	20	Le onzième jour.	22
3	Le cinquième jour.	49°	Le neuvième jour.	51,50
4	Le deuxième jour.	46°,50	Le quatrième jour.	48

» Mes vers furent disposés sur des étages séparés et dans le même local. C'était une chambre du château de Saint-Hippolyte que j'avais transformée en *magnagnière*. Les tables ou clayons étaient placées autour de la chambre, de manière à laisser un passage entre eux et le mur. La température de l'appartement fut maintenue à 19 ou 20° centigrades, au moyen d'un poêle placé au milieu de la pièce. L'air était journellement renouvelé, en établissant des courants par l'ouverture des fenêtres et de la porte.

» Dans les deux premiers âges, les vers furent nourris avec les jeunes bourgeons de mûriers non greffés. La feuille a été coupée depuis l'éclosion jusqu'à la troisième mue, et l'on servait six repas dans les vingt-quatre heures.

» Au sortir de la deuxième mue, les vers étaient assez égaux ; mais ceux du n° 4, sensiblement plus petits que les autres, paraissaient moins vigoureux, mangeaient moins et semblaient même s'écarter de la feuille qu'on leur jetait. Pour les vers de Chine, l'intervalle entre chaque mue a été de six à sept jours ; il a été de huit jours pour le n° 3, de sept à huit pour le n° 2 ; enfin, également de huit jours pour le n° 1.

» Si dans le premier âge il est difficile de s'apercevoir des pertes qu'on éprouve, dans le troisième,

dans le quatrième surtout, alors qu'on peut compter pour ainsi dire chaque ver, elles deviennent plus apparentes. Aussi, à dater de la troisième mue, j'ai pu constater presque journellement de nouvelles pertes dans toute mon éducation, mais surtout dans les numéros 2 et 4. Beaucoup de ces vers restaient petits, semblaient se flétrir, si je puis m'exprimer ainsi; ils diminuaient de grosseur au lieu de prendre de l'accroissement; enfin, ils devenaient ce que les magnaniers appellent des *passis*.

» A partir de ce moment (3<sup>e</sup> mue), les vers n'eurent que quatre repas par jour : le manque de bras oblige les éducateurs à se borner à ce nombre, dans les chambrées tant soit peu considérables, et je voulais que les miens fussent traités de la même manière. A la quatrième mue, je perdis encore beaucoup de vers; ceux de la Chine furent les plus maltraités, ayant beaucoup souffert dans les deux premières mues, ils ont été encore décimés à la quatrième : tout ce qui n'était pas sain a péri; le nombre en fut grand. La grasserie, la jaunisse, ont envahi mon petit atelier. Toute mon éducation s'en est ressentie : les milanais (n<sup>o</sup> 3), qui jusque-là avaient été plus vigoureux, ont été peut-être les plus éprouvés. La variété d'Aiguesvives a le mieux résisté à l'épidémie.

» Sur la bruyère, les vers ont travaillé rapidement. Je n'en ai pas perdu un seul du n<sup>o</sup> 4. Ceux qui étaient restés après la quatrième mue ont parfaitement réussi; ils ont tous filé de beaux cocons d'un blanc mat, légèrement azuré, offrant dans leur plus grand diamètre une longueur de 0,026 mètres et 0,015 mètres dans leur diamètre transversal; déprimés au milieu (cordonnés), et assez semblables pour la forme aux cocons provenant des œufs de Milan.

» Dans mon n<sup>o</sup> 1, quelques vers n'ont pu monter sur la bruyère; ils ont jeté abondamment de la bave

et sont morts sans se métamorphoser. Dans le n° 2, j'ai remarqué un grand nombre de vers que nos magnaniers désignent sous le nom de *Arrédus*, qui ne montent qu'avec peine et ne filent que de mauvais cocons appelés *Peaux*. Enfin, les milanais (n° 3) comme les chinois, n'ont point éprouvé de pertes après la quatrième mue.

» La quantité d'œufs qui servait à mon expérience était bien minime ; j'avais voulu, autant que possible, opérer sur des quantités semblables cependant mes trois premières étaient bien supérieures à la quatrième. J'avais fait éclore cinq grammes de chacune des trois espèces d'œufs de vers-à-soie élevés dans ce pays. Je n'ai point pesé la graine que j'ai reçue de M. le président de la chambre de commerce de Nîmes ; ainsi que je l'ai dit, je n'ai pu la détacher du carton sur lequel elle avait été pondue. Je dus donc l'évaluer approximativement, et, en lui supposant un poids de trois grammes, je crois être encore au-dessus du vrai. Une moitié, à peu près, n'a point éclos ; j'ai perdu dans les différentes mues la moitié du restant et j'ai eu 105 cocons, dont le poids égale cinq onces anciennes, 153 grammes. D'après cette base, il faudrait 343 de ces mêmes cocons pour faire 500 grammes.

Nos.	Quantité de COCONS OBTENUS.	Nombre de cocons POUR 500 GRAMMES.	Poids D'UNE CHRYSALIDE.	Matière soyeuse D'UN COCON.
	Kilog.			Grammes:
1	7,892	254	0,90	1,06
2	7,799	249	0,93	1,07
3	7,468	263	0,89	0,99
4	0,	343	0,85	0,60

» La quantité de matières soyeuses rendue par les cocons de la Chine est bien minime comparativement à celle des autres variétés, et, d'après mon tableau, la

préférence devrait être accordée aux cocons des deux premiers numéros ; mais il faut dire que la soie de ceux d'Aiguesvives a été de qualité inférieure , les cocons sont difficiles à filer, et les marchands ne les achètent qu'avec peine.

» On voit encore par le même tableau que le poids des cocons obtenus est un peu inférieur à celui que j'aurais dû avoir , surtout en opérant sur une si petite quantité ; mais , cette année , beaucoup d'éducateurs s'estimeraient heureux s'ils avaient aussi bien réussi.

» La récolte des vers-à-soie est maintenant terminée dans le Gard ; il est , dès aujourd'hui , permis de lui assigner la place qu'elle doit occuper et d'évaluer ses produits. En général , ils sont au-dessous de la moyenne , et pour la quantité et pour le poids des cocons.

» Retardées par la température foide du printemps, les éducations se sont faites sans pluie , sans orages , sans touffes , effets inévitables de ces derniers ; on a été constamment obligé d'entretenir les feux dans les ateliers , ce qui est un avantage, parce qu'on en peut mieux régler la température, et cependant la récolte a été médiocre. La cause doit être générale, et c'est ailleurs que dans la constitution atmosphérique du printemps qu'il faut la chercher , en faisant toutefois la part de cette dernière.

» On peut presque affirmer que la mauvaise qualité des graines , leur hivernage ou pour mieux dire leur sortie prématurée des lieux où elles étaient conservées , sont les premières causes du mal.

» Le mois de mars fut assez chaud. Dans certaines localités , dès la fin de ce mois , les bourgeons des mûriers s'entr'ouvraient et la feuille commençait à paraître. Dès-lors , on s'occupa de la vente des graines et l'on pouvait s'en procurer dans nos marchés.

» Cette chaleur naissante s'arrêta bientôt ; les 1 , 2 , 3 avril , nous eumes des gelées blanches qui brouillèrent la feuille dans les bas-fonds. Le milieu du jour ,

il est vrai , était assez chaud , mais les soirées , les nuits , les matinées étaient froides. Cet état de la température suspendit la végétation ; la graine ne souffrit pas de ces variations , car elles n'étaient pas sensibles dans l'intérieur des maisons.

» Les mûriers repoussèrent lentement , et ce ne fut que dans la dernière quinzaine d'avril que l'on commença les éducations ; mais la graine, qui depuis près d'un mois était sortie des caves , était nécessairement en mouvement. De là ces éclosions rapides , spontanées , qui expliquent jusqu'à un certain point la grasserie et la jaunisse qui ont compromis tant d'éductions. La sécheresse prolongée d'un côté , le défaut de chaleur de l'autre , s'opposaient au développement de la feuille ; elle ne grandissait pas, restait jaune , peu consistante ; on en consommait beaucoup et ce n'était encore qu'une mauvaise nourriture pour les vers.

» Sans les pertes énormes éprouvées par un grand nombre d'éducateurs , la feuille aurait manqué , mais le plus souvent , le malheur des uns profite aux autres : beaucoup de chambrées furent jetées en tout ou en partie ; dans celles-ci un quart , une moitié des vers périrent , partout il y eut des pertes et l'on n'eut pas à craindre la disette.

» La feuille, qui s'était d'abord vendue au prix de 5 et 6 francs les 50 kilogrammes , arriva bientôt à 8 et même à 12 fr. Tous ceux qui en manquaient s'empressèrent de s'en procurer, craignant de ne pas en trouver plus tard. Quelques personnes , voyant le prix élevé qu'on en trouvait , sacrifièrent leurs vers , espérant tirer un plus grand avantage en la vendant ; mais, les éducations continuant à aller mal , de nouvelles quantités de feuilles étaient journellement portées au marché. Le prix baissa bientôt et ceux qui , malheureux sans doute , spéculaient sur le malheur des autres , furent obligés de donner leur feuille à 5 francs et même à 4 francs les 50 kilogrammes.

» Le prix de la feuille a indemnisé quelques proprié-

taires ; mais en général , comme elle n'a pas pesé , il en est bien peu qui aient fait de bonnes affaires.

» Ainsi , pour nous résumer , moyenne année pour la feuille , moyenne année pour les cocons , et il est à craindre que nous ne disions aussi : moyenne année pour les blés ! »

M. Brun offre à l'Académie un nouvel essai littéraire : *Racine attaqué depuis son siècle jusqu'à nos jours.*

L'auteur aborde ainsi son sujet :

« J'ai souvent réfléchi sur la destinée des hommes de génie. Si , d'un côté , elle est heureuse et brillante , entourée d'hommages et d'honneurs , et d'une auréole de gloire et de lumière dont l'éclat se projette au loin ; de l'autre , elle est décolorée et sombre , en butte aux attaques de l'ignorance contemporaine et de cette multitude d'esprits médiocres et envieux qu'offense et qu'irrite naturellement toute supériorité. Cet état de choses se conçoit et est évidemment facile à expliquer. Lorsqu'un homme de génie se produit au milieu d'un peuple , quel est le premier effet cette apparition ? On est d'abord ébloui , émerveillé , saisi d'enthousiasme pour cette intelligence élevée , pour ce mortel éminent qui vient ouvrir de nouvelles perspectives dans les arts , agrandir le domaine de la pensée et doubler nos jouissances intellectuelles par la beauté suprême de son langage et la hauteur sublime de ses conceptions. Oui , ce premier rayonnement d'un esprit supérieur tient l'âme humaine dans une espèce d'enchantement. Mais plus tard , les hommes d'esprit , les écrivains de quelque talent qui tenaient auparavant le sceptre littéraire , commencent à s'alarmer , à s'effrayer de cette gloire nouvelle dont la splendeur fâcheuse vient éclairer leur faiblesse et mettre au néant leur renommée. Ils s'insurgent sourdement et dans l'ombre contre le puissant génie , censurent et méconnaissent perfidement les beautés de

toute sorte qui étincellent dans ses œuvres, en y relevant avec une aigreur irritante ces taches légères, insignifiantes, que la médiocrité ne commet pas. Autour de ceux-ci et à leur exemple, se réunissent et s'ameutent contre le colosse d'autres écrivains sortis des plus bas-fonds de la littérature, semblables à une multitude de faibles animaux que l'on verrait s'élancer en hurlant contre le superbe roi des déserts. Ajoutez à ces attaques malveillantes cette jalousie naturelle au cœur de l'homme qui ne nous permet pas de supporter d'un œil tranquille tout succès éclatant, toute suprématie dont la manifestation afflige notre amour-propre et humilie notre vanité. Les hommes sont souvent comme ce paysan d'Athènes qui, lassé d'entendre le nom de juste donné à Aristide, condamnait à l'exil ce vertueux citoyen. Les caractères d'élite, les esprits consciencieux et connaisseurs rendent justice, je le sais, au grand homme trop souvent poursuivi et insulté par de misérables passions. Je sais que le suffrage de ces juges éclairés pèse beaucoup dans les appréciations contemporaines et dans la balance de la postérité; mais il est certain toujours que l'existence des écrivains supérieurs est empoisonnée et abreuvée de dégoûts, qu'à côté d'Aristarque, qui l'étudie et l'analyse en critique juste et compétent, Homère voit se dresser contre lui Zoïle qui verse sur ses œuvres et sur son nom l'envie et le venin dont il est lui-même dévoré; que si Virgile entend la voix caressante et amie de Varius, d'Horace et de Pollion, il entend aussi les cris frénétiques que pousse contre lui la rage des Bavius et des Mœvius. Le grand Corneille n'a-t-il pas eu à supporter les ineptes critiques d'un Scudéry et les mesquines persécutions du cardinal de Richelieu, sottement jaloux de sa gloire littéraire? Et dans le xvii<sup>e</sup> siècle, dans l'âge suivant et jusque de nos jours, les ennemis acharnés ont-ils manqué à Racine? Il est vrai que son génie a toujours dominé ces vaines rumeurs; et que même aujourd'hui, où l'on croit l'avoir

surpassé, notre siècle ne saurait nous offrir, en fait d'œuvres dramatiques, rien à beaucoup près d'aussi beau et d'aussi achevé qu'*Andromaque*, *Phèdre*, *Iphigénie*, *Britannicus* et *Athalie*. »

Après cette exposition générale de ses vues, M. Brun retrace l'entrée si modeste, si difficile de Racine dans le monde littéraire; il le suit dans ses premiers essais et arrive enfin au vrai point de départ: à *Andromaque*, la première et si éclatante manifestation de ce talent magnifique. Dès lors, l'envie commence à s'agiter: pour nuire à Racine, on le compare à Corneille. Les admirateurs exclusifs du vieux poète prétendaient que rien ne pouvait être mis en parallèle avec les productions du fondateur de la tragédie qui seul avait montré la route; qu'on ne pouvait ni le surpasser ni même l'atteindre, etc., et tous ces petits esprits intronisés et contenus sans peine dans l'hôtel Rambouillet, allaient redisant que Bajazet était glacé (Bajazet glacé!!! Acomat glacé!!!). St-Evremont, Subligny voulaient réchauffer aussi les pièces de Racine à l'aide de la Champmélé, et Mme de Sévigné elle-même accordait que Racine *pouvait produire des choses agréables*.

Toutes ces haines et ces colères s'émurent surtout à la représentation de *Phèdre*. On suscita le ridicule Pradon et son *inqualifiable sottise* eut seize représentations, tandis que l'œuvre du maître était méconnue, grâces à des cabales acharnées.

Laissons ici parler M. Brun :

« Une femme d'esprit, connue par des productions agréables, Mme Deshoulières, n'hésita pas à se ranger parmi les ennemis de Racine. Elle lança contre lui au sujet de *Phèdre*, et sous le voile de l'anonyme, un mauvais sonnet où la méchanceté du cœur le dispute à la fausseté de la pensée et à la grossièreté de l'expression (1).

(1) Voici seulement les deux premiers vers de ce sonnet; car la pudeur m'empêche de le citer en entier :

» Sans doute le mérite de la nouvelle tragédie fut enfin reconnu et apprécié. Toutefois, le but que s'était proposé la coterie envieuse fut atteint. Le coup avait porté cruellement. Accablé de dégoûts, fatigué de tant d'ignobles persécutions, Racine avait définitivement renoncé à écrire pour le théâtre. Il y a douze années d'intervalle depuis les représentations de *Phèdre* jusqu'à celles d'*Esther* et d'*Athalie* qui, comme on sait, ne furent jamais, dans la pensée de l'auteur, destinées à paraître sur la scène. Douze années de silence et de repos dans la vie littéraire de Racine, c'est la perte de six chefs-d'œuvre tragiques; car, écrivain consciencieux, il employait à peu près deux années à l'achèvement complet de chacune de ses pièces. Remarquons en passant que trois mois avaient suffi à Pradon pour tracer le plan et composer les vers de sa *Phèdre*.

» Ma réflexion s'est souvent portée sur ce long espace de temps où resta inactive la muse de Racine, et, pendant lequel ne voulant plus s'occuper de tragédies, il aurait pu donner à la France la grande œuvre qu'elle envie à d'autres nations, je veux dire une épopée. A l'*Iliade*, à l'*Enéide*, au *Paradis perdu*, à la *Jérusalem délivrée*, nous n'avons, nous Français, à opposer que la *Henriade* de Voltaire, poème assurément rempli de beaux vers, mais œuvre maigre et décharnée où manquent la variété, le naturel des détails, la majesté de l'ensemble et ce grand souffle poétique qui anime d'un bout à l'autre les productions immortelles d'Homère, de Virgile, du Tasse et de Milton. Je ne parle pas des nombreuses et prétendues épopées où s'aventurèrent quelques froids rimeurs du xvii<sup>e</sup> siècle; ces essais ri-

Dans un fauteuil doré Phèdre, tremblante et blême,  
Dit des vers où d'abord personne n'entend rien.

Voyez maintenant ce que c'est que l'aveuglement de l'envie et de la haine dans une femme bel-esprit. Mme Deshoulières critique précisément dans le personnage de Phèdre ce qui fait l'éternelle beauté de ce rôle, c'est-à-dire, le délire et l'égarement de la passion.

dicules ou informes sont complètement oubliés (1). Notre siècle n'a guère mieux réussi à cet égard, avouons-le. Malgré de fréquentes tentatives, il n'a pas, en ce genre, élevé la France au niveau de la Grèce, de l'Angleterre et de l'Italie ancienne et moderne (2). Racine seul, peut-être, pouvait nous faire conquérir la splendeur et le rang qui nous sont naturellement dus dans cette partie de la gloire littéraire. Il savait dessiner et soutenir les caractères puissants et forts, témoins Agrippine et Néron que Tacite n'a pas peints de couleurs plus vraies et plus énergiques, témoins l'Agamemnon et l'Achille d'*Iphigénie* qui sont à la hauteur de ceux d'Homère. Il possédait ce coup-d'œil juste, ce jugement délicat, qui édifie avec un art accompli toutes les parties d'une machine poétique; il avait enfin, et par dessus tout, ce style enchanteur, tour-à-tour pompeux, simple, brillant, souple, majestueux, vrai, relevant toute chose par l'élégance, la correction et la couleur. Oui, je le répète : ce grand homme évidemment aurait pu nous donner une épopée digne de la France, ou tout au moins de nouveaux chefs-d'œuvre tragiques; mais, blessé dans ses susceptibilités les plus vives par la tourbe méchante des beaux esprits, il se retira, désenchanté et triste, de la vie littéraire et même du monde. Il renonça, pour ainsi dire, à la

(1) Voici les noms de quelques-uns de ces poèmes : *Saint-Louis*, *Alaric*, *Moïse sauvé*, *Charlemagne*, *Childébrand*, etc. . . . .

(2) Le XIX<sup>e</sup> siècle a été plus fécond encore en œuvres épiques. Dans le grand nombre choisissons quelques noms et quelques titres : Népomucène Lemercier seul a fait quatre épopées : *Moïse*, *Homère*, *Alexandre*, *l'Atlantiade*. Puis voici *Palmyre conquise*, par Dorion; *Charlemagne*, par Lucien Bonaparte; la *Caroléide*, par d'Arincourt; la *Philippide*, par Viennet; la *Calédonie*, par Auguste Fabre, etc. . . je pourrais ajouter encore beaucoup d'autres noms à cette liste; mais à quoi bon, puisque tout cela est à peu près oublié? Je ferai toutefois une mention spéciale du *Napoléon en Egypte*, de MM. Barthélemy et Méry, œuvre étincelante de poésie; mais ce n'est, pour ainsi dire, qu'un épisode où manquent le merveilleux et les larges proportions de l'épopée. Ce qui ne lui manque pas, ce sont de magnifiques descriptions et un puissant caractère de nationalité.

poésie, s'occupant seulement de temps à autre à traduire dans son éloquent et pur langage quelques lambeaux des chants prophétiques ou quelques versets des épîtres de Saint Paul (1). Il vécut surtout dans l'intérieur de sa famille, y pratiquant avec joie ces vertus domestiques qui s'harmonisaient si bien avec sa nature aimante et expansive. Il cultiva plus particulièrement que jamais l'affection de Despréaux, cet intime confident de ses pensées, cet ami de cœur de toute sa vie. Ce qu'il fit de mieux encore, ce fut d'élever son âme vers Dieu, et de chercher dans la religion ces consolations précieuses que le monde ne donne point. Celui qui avait ému toute la France au charme de sa divine poésie, devint le plus sincère et le plus humble des chrétiens. Il ne voulait plus entendre parler de ses tragédies. Livré tout entier à l'étude et à l'amour des choses saintes, il ne songeait plus qu'à s'amasser des trésors dans le ciel, « où, comme dit un » évangéliste, ni les vers ni la rouille ne consomment » rien, et où les larrons ne percent ni ne dérobent (2). »

» Mais peu importait que Racine eût abandonné le théâtre, et, par une retraite prématurée, eût laissé le champ libre à ses envieux ; la médiocrité haineuse n'était pas encore désarmée, et lorsque parurent *Esther* et *Athalie*, elle avait déjà préparé tous ses moyens d'attaque et de cabale contre celui que l'on était décidé de poursuivre jusqu'à la tombe. *Esther* fut vivement critiquée. Quelques-uns pourtant la préférèrent à *Athalie*, tant il est vrai que fort souvent le génie n'est pas compris de son siècle, et dépasse, dans son essor, le faible jugement des contemporains. C'est contre cette dernière pièce, le chef-d'œuvre de la scène, que se déchainèrent surtout les animosités et les colères.

(1) Voyez surtout quatre morceaux capitaux, rendus dans le style le plus suave : ce sont deux paraphrases de deux chapitres de Saint Paul, une autre tirée du livre de la Sagesse, une autre enfin puisée dans divers endroits d'Isaïe et de Jérémie.

(2) Evangile selon St Mathieu, chap. vi, verset 20.

On calomnia l'auteur : l'ouvrage fut trouvé absurde et ennuyeux , au point que , si les récits du temps sont véridiques, la lecture des vers d'*Athalie* était imposée comme pénitence dans les jeux de société. C'est le dernier degré de la sottise et de l'aveuglement. Malgré les cris de sa conscience révoltée, le grand homme crut s'être trompé, et il mourut, pensant avoir produit une œuvre indigne de lui. Despréaux , en cette circonstance, représentant la postérité, avait seul soutenu le courage défaillant de son ami , en s'efforçant de lui prouver qu'*Athalie* était son plus bel ouvrage et que le public y reviendrait.

» Il y revint, en effet , mais lorsque le poète n'était depuis longtemps qu'une insensible poussière , et que son âme immortelle avait quitté ce corps périssable pour aller jouir , dans un monde meilleur, du prix de ses chrétiennes vertus. »

Voici comment M. Brun résume son essai :

« Dans son temps , comme au dix-huitième siècle , comme à notre époque , Racine a eu ses ennemis , envieux de sa supériorité et de sa gloire. Le plus grand nombre s'est composé de cette tourbe d'esprits médiocres, forcément jaloux de toute renommée dont la splendeur les efface , dont la puissance les refoule et les écrase. Quelques-uns l'ont attaqué par rivalité, par haine de ses croyances religieuses , ou par aberration d'intelligence et l'entraînement d'un goût faux et dépravé. D'autres se sont déclarés contre lui parce qu'ils ont cru la forme de sa tragédie vieillie et usée , son style privé de sévérité et d'éclat, et très-peu digne d'être mis en parallèle avec le style des compositions dramatiques contemporaines.

» Le faible de ces diverses attaques est démontré par les faits suivants : La réputation poétique de Racine s'est toujours soutenue ; il n'a pas cessé d'être lu avec charme par tous les hommes de goût. Toutes ses

œuvres tragiques sont restées au répertoire du théâtre français (1).

» Maintenant dans ma prédilection pour cet éminent génie, voudrais-je prétendre qu'il est sans défaut ? Non certainement. Le plus grand des poètes, Homère, dort quelquefois, à ce que nous dit Horace. Virgile a des taches et des inégalités. Racine a donc aussi ses faiblesses. On désirerait parfois chez lui plus de vivacité dans le dialogue ; dans les plans secondaires de ses tragédies certains caractères plus fortement dessinés, parfois une expression plus familière, le jet plus vigoureux, les mots plus hardis ; en quelques occasions, un asservissement moins complet aux exigences de son siècle et à certaines règles qui enchainent trop le poète dans la libre et généreuse expansion de ses moyens. On voudrait aussi qu'il eût osé plus souvent mettre en action le dénouement de ses pièces (2). Le récit a affaibli ce que l'action eût rendu vigoureux et saisissant.

» Mais ces concessions une fois faites, ces taches une fois reconnues, qu'il nous soit permis d'admirer pleinement et dans tout le calme de notre conscience littéraire cet homme étonnant qui, marchant de progrès en progrès dans sa carrière poétique, la couronna noblement par le plus magnifique des chefs-d'œuvre. Toutefois, malgré mon admiration pour lui, je ne suis pas son prôneur exagéré, son enthousiaste exclusif. Tout comme un autre, je sais comprendre et apprécier les beautés supérieures de Shakespeare, de Goethe, de Byron, de Victor Hugo. Mais lorsque par une lecture prolongée, je tombe, pour ainsi dire, comme accablé sous la sonore phraséologie du romantisme, je me sens alors pressé d'aller rafraîchir mon âme aux flots de cette poésie racinienne où rien n'est forcé, où tout est à sa place, où jamais l'afféterie ne se mêle à l'élégance

(1) A l'exception d'*Alexandre* et de la *Thébaïde*, ses deux débuts, et *Esther* qui n'était aucunement destinée à la scène.

(2) Comme il l'a fait pour *Athalie*, comme il aurait pu, je pense, le faire pour *Britannicus* et peut-être aussi pour *Iphigénie*.

et la dureté à la vigueur. J'admire alors , je bénis , pour ainsi dire , le talent suprême qui m'associe à d'aussi pures jouissances, qui me procure des plaisirs intellectuels si délicats. Dans ce moment , je l'avoue , il est pour moi le premier de tous ceux qui , parmi les hommes, ont manié une plume ou une lyre.

» On disait un jour à Voltaire : faites-nous un commentaire sur les œuvres de Racine , comme vous en avez fait un pour Corneille , il répondit : Il est tout fait ; il n'y a qu'à mettre au bas de chaque page : « beau, pathétique, harmonieux, admirable. »

» C'est ainsi que Voltaire , lorsqu'il n'était pas gouverné par ses passions et ses colères, jugeait et appréciait Racine.

» Nous le jugerons de même , si nous voulons être sincères et de bonne foi, et nous dépouiller de l'esprit de système et de coterie.»

---

*Séances des 2 et 16 août.*

M. le Secrétaire dépose les recueils des académies de Nantes , Caen , Cambrai , Moulins, et trois volumes de la Société des sciences , lettres et agriculture de l'Aveyron.

M. d'Hombres-Firmas fait le rapport qui suit :

« Messieurs ,

» Vous m'avez chargé déjà plusieurs fois de vous rendre compte des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne*; je vous ai toujours témoigné tout l'intérêt que j'avais trouvé dans ce recueil et j'ai tâché de vous le faire partager.

» Les quatre premières pages du numéro qui m'a été confié sont la fin de l'acte de donation de la reine Marguerite de Valois à Mgr le Dauphin fils de

Henri IV, extrait d'un manuscrit de la bibliothèque royale sous la date du 10 mars 1606.

» Le restant du cahier est la continuation du journal météorologique de M. Le Coq. Plus de cent pages sont consacrées aux mois de mars, avril et mai, et je vois dans la table que les mois de janvier et mars se trouvent aux pages 295 et 309 de ce volume XXIII. La suite paraîtra vraisemblablement dans le tome XXIV.

» On a reproché aux tableaux météorologiques d'être trop abstraits. Si leurs auteurs ont publié préalablement comment ils les ont calculés, s'ils ont fait connaître leurs instruments, leur position, les heures auxquelles ils les observent, le mode employé pour leur récapitulation, chacun pourra comparer les tableaux de plusieurs années et ceux qui ont été dressés dans des pays divers; chacun pourra en déduire la hauteur absolue des lieux où les observations ont été faites, leur différente climature, c'est-à-dire la chaleur, l'humidité habituelle, la fréquence des pluies, les vents dominants, et en tirer quelques inductions sur la salubrité et les produits agricoles de ces contrées.

» Nous devons convenir que les observations sur l'état du ciel sont souvent très-imparfaites dans nos tableaux. Des colonnes indiquent s'il est beau, nuageux ou couvert, ce n'est rien moins que constant. Le ciel peut être pur au zénith, nuageux d'un côté ou d'un autre, une heure après les nuages ont fait des progrès, sont en barres si un courant les entraîne en *cumulus*, en *stratus* et de couleurs plus ou moins foncées, le ciel s'éclaircit, se couvre. Il faut nécessairement que le météorologiste étudie toutes ces modifications et leurs causes; des vents supérieurs, que nous ne pouvons pas juger si le ciel est très-pur où s'il est couvert, peuvent être appréciés par la marche du baromètre; mais, je le répète, on ne peut point les indiquer dans les tableaux météorologiques. J'avais dans les miens une large colonne dite des *observations*

*particulières* dans laquelle j'annotais tout ce qui me paraissait intéressant et ne pouvait se placer dans les nombreuses colonnes de mes observations journalières.

» Je ne dois pas Messieurs, vous entretenir de mes tableaux, mais de ceux de M. Le Coq. Ce savant présente pour chaque jour, depuis le lever du soleil jusqu'à la nuit, et particulièrement pour 9 heures, midi et 3 heures, une foule de détails sur tout ce qui se passe dans l'atmosphère. Je copie ici les notes d'un jour pris au hasard, pour vous faire connaître le plan de son journal :

1<sup>er</sup> avril 1850.

» *Lever du soleil*, ciel chargé de stratus volumineux dont les uns légers se colorent en pourpre, en rose et en aurore, tandis que d'autres plus épais conservent une teinte bleu-indigo. Les interstices prennent aussi une belle coloration. Le soleil se montre quelques instants pour se cacher et reparaitre encore. La Limagne est un peu nébuleuse.

» *Etat du ciel*, 9 h. m. — N. Cumulus gris-blanc. — O. Stratus gris-blanc. — S. Cumulus gris-blanc. — E. Stratus gris-blanc. — Z. Cumulus gris-blanc.

» — *Midi*. — N. et O. Stratus gris-blanc. — S. Cumulus gris-blanc. — E. Stratus gris-blanc. — Z. Cumulus gris-blanc.

» — *A 3 heures*. — N. Stratus gris. — O. gris nuageux. — S. Stratus gris. — E. et Z. gris nuageux.

» — *A 9 h. s.* — Couvert partout. Tempête.

» *Coucher du soleil*. — Ciel couvert, vent violent, pas de coloration.

» *Scintillation*. — Pas d'étoiles. Tempête.

» *Revue de la journée*. — Le ciel reste clair une bonne partie de la matinée, mais il s'y forme vers huit heures des stratus très-légers qui s'accroissent partout et produisent des strato-cumulus très-étendus dans toutes les directions. Un petit nuage fauve reste au-

dessus du Puy-de-Dôme jusqu'à midi touchant presque l'humidité et évidemment retenu par l'attraction de la montagne. L'air devient d'une très-grande pureté. Dès 10 h. du matin le vent S.-E. s'élève. De beaux stratus divergents se montrent à l'O. et au zenith. Le vent souffle avec violence à partir de 4 h. et il se change en une véritable tempête qui soulève des tourbillons de poussière et persiste toute la nuit sans la moindre interruption. — Journée très-désagréable à cause du vent, froide par la même cause, bien que le thermomètre se tienne assez élevé.

» Maintenant, Messieurs, tout en applaudissant au journal de M. Le Coq, je dois faire remarquer surtout avec ceux qui ne sont pas météorologistes, que des observations analogues insérées dans toutes les publications des sociétés savantes, les combleraient, ou les rendraient beaucoup plus volumineuses et plus chères.»

M. le Secrétaire dit quelques mots sur une découverte de haut intérêt qui vient d'être faite à Serkom, village de l'Attique, situé à 30 kilom. d'Athènes dans les champs de Marathon.

En creusant un canal d'irrigation, on a trouvé plusieurs pierres tumulaires recouvertes d'inscriptions assez bien conservées, qui, soumises à l'appréciation des savants, font présumer que les tombes avaient été érigées en l'honneur des guerriers de Miltiade, morts dans la célèbre bataille que le général athénien livra à l'armée des Perses, commandée par Darius, l'an 490 avant Jésus-Christ.

Cette découverte va acquérir une plus grande importance par suite de nouvelles fouilles que vient de faire pratiquer en cet endroit M. Dupeyron, déjà connu par plusieurs publications archéologiques.

On sait que Miltiade, après sa victoire, campa sur le champ-de-bataille pour rendre les derniers devoirs à ses morts. En même temps il envoya à Athènes les

noms des guerriers qui avaient succombé , et ils furent inscrits sur des tables de marbre. La plaine de Marathon est occupée en partie par des marais qui ont été desséchés et défrichés. C'est en terminant les travaux nécessaires pour arriver à ce dernier résultat que la découverte a eu lieu.

Puisse-t-elle faire ajouter une page de plus au beau passé historique de l'Hellénie ! Nous serions tous heureux de retrouver , après plus de 23 siècles , des noms et des restes glorieux qui rappellent les plus beaux souvenirs de dévouement patriotique et de nationalité.

M. Rivoire lit le rapport suivant :

« Messieurs , dit-il , la statistique a porté ses investigations sur toutes les branches des connaissances humaines ; ses recherches actives et constantes ont pénétré dans toutes les contrées de l'univers , et il n'est pas une localité , si minime qu'elle puisse être , qui ait été oubliée par les hommes dévoués au culte de cette science.

» On ne peut nier aujourd'hui que la statistique doit servir de commentaire et de preuve à l'histoire , et quelle est , en outre , la meilleure base sur laquelle on puisse établir des calculs touchant les destinées futures de l'Etat. Son utilité ressort d'une manière plus sensible encore dans les Assemblées nationales , dans les chambres représentatives , dans les réunions solennelles où nous voyons discuter et voter les lois qui nous régissent , où il s'agit d'examiner et de peser tant d'opinions diverses sur la même matière , d'attaquer les uns , de défendre les autres , de tout ramener à sa véritable cause , de signaler les vices de l'économie sociale et d'y porter remède ; où s'agitent enfin toutes les questions si nombreuses et si variées qui sollicitent journellement notre attention. — Les conseils qui s'y donneront , les plans qu'on y proposera , procureront-ils à l'Etat , il est permis de le demander , les avantages qu'on s'en promet , si le gouvernement n'a pas une connaissance exacte et complète de lui-même

et du peuple, et si les mandataires de la nation, de leur côté, ignorent quels sont les droits et les devoirs du gouvernement, et ne sont pas à même de discerner ce qui est véritablement avantageux ou nuisible à ceux dont ils doivent défendre les intérêts? En supprimant la statistique, on se priverait des lumières d'une des sciences les plus nécessaires. Sans elle, en effet, les discussions parlementaires dégénèreraient en vaines disputes. — Ne m'accusez pas, Messieurs, d'exagérer à plaisir et de recourir à des artifices oratoires, pour donner une importance factice à la science statistique. Ne suffit-il pas, dira-t-on, que les assemblées, les défenseurs du gouvernement aussi bien que les représentants du peuple, conservent toujours le sentiment et l'amour du bien, et veuillent constamment ce qui est juste et ce qui est honnête? Les hommes de bonne foi avoueront toujours qu'ils placeront ce sentiment du juste et cette bonne foi politique parmi les biens les plus inestimables, et comme la base la plus solide du salut public. Mais quand il s'agit de délibérer et d'agir, il faut plus que cette bonne foi et ce sentiment du juste; il faut du discernement, de l'expérience et des connaissances positives, sur une multitude d'objets divers, vérité si universellement reconnue, qu'il est superflu d'y insister davantage.

» L'utilité de la statistique paraît donc suffisamment démontrée, et s'il est du devoir du citoyen, de connaître les ressources, les institutions et l'organisation de l'Etat au milieu duquel il passe son existence, où il pourvoit à ses besoins et à ceux de sa famille, combien ce devoir n'est-il pas plus grand pour l'homme public, chargé dans une sphère plus ou moins étendue, d'en administrer les intérêts?

» Toutes ces vérités ont été parfaitement senties par M. Hallez-d'Arros, secrétaire général de la préfecture de Lot-et-Garonne. Il a conçu sous le titre d'*Annales communales*, le plan d'une statistique permanente qui embrasserait la totalité du pays, et qui donnerait aux

travaux des économistes une direction et une sûreté de déductions toutes nouvelles. Son principal mode d'exécution serait tout simplement un tableau statistique, sur lequel se trouverait défini, en quelques mots ou en quelques chiffres, le mouvement de l'activité nationale, au point de vue de l'industrie, de l'agriculture, du commerce, de l'économie politique, sous toutes les formes enfin où elle se manifeste. Il s'applique à prouver que, parallèlement au caractère de généralité qui est indispensable à ce vaste système d'investigations pratiques, il est essentiel de lui donner un caractère d'esprit de suite, sans lequel la statistique ne saurait offrir que des enseignements stériles.

» Voici comment M. Hallez-d'Arros expose le but et les avantages de son projet :

» 1<sup>o</sup> Fournir au gouvernement des moyens d'investigations prompts et faciles pour s'assurer, à toute époque, de la situation de la France sous le rapport des denrées alimentaires ;

» 2<sup>o</sup> Faire connaître, de la manière la moins incertaine, aux conseils-généraux des départements, les besoins et les progrès de l'agriculture dans chaque commune ;

» 3<sup>o</sup> Conduire à un tableau de comparaison, où les communes d'un même département, rapprochées les unes des autres, sous les différents points de vue que peut présenter la combinaison des divers éléments de leur richesse sociale, pourraient puiser de précieux enseignements ;

» 4<sup>o</sup> Apporter aux arts, aux sciences, au commerce et à l'industrie, des documents utiles à leur développement ;

» 5<sup>o</sup> Aider à l'histoire du pays ;

» 6<sup>o</sup> Favoriser toutes les spéculations utiles ;

» 7<sup>o</sup> Présenter, pour ainsi dire, comme autant de pages du dictionnaire général de la France ; former tous les éléments d'un indicateur universel toujours nouveau ;

»8° Enfin, réaliser tous ces importants résultats, par le moyen le plus praticable, sans complication et presque sans frais.

» Le moyen d'organisation consiste à adresser séparément à chaque commune un registre uniforme pour toutes. Chaque année, les documents ainsi obtenus seraient colligés : 1° au chef-lieu de canton pour les communes ; 2° au chef-lieu de chaque arrondissement pour les cantons ; 3° au chef-lieu du département pour les arrondissements. Ils seraient soumis au conseil-général et transmis au gouvernement. A chaque période décennale, ils seraient colligés de nouveau pour tout le département, et au ministère pour toute la France. La tenue du registre serait confiée : 1° dans chaque ville, à une commission de statistique formée par le maire, et qui élirait son secrétaire ; 2° dans chaque commune rurale, la commission de statistique serait composée des membres du comité de surveillance de l'instruction primaire, auxquels on adjoindrait un certain nombre d'industriels et d'agriculteurs, avec l'instituteur pour secrétaire. Cette commission serait permanente.

» Ce registre consiste en une série de tableaux, divisés en douze chapitres ; chaque question est précisée de telle sorte, qu'il ne reste qu'à poser en regard le chiffre qui en forme la réponse. Il est disposé pour une période de dix années, et ne contient que 25 pages. Le chiffre obtenu pour toute la France est placé, comme terme de comparaison, en face des chiffres obtenus pour le département et pour la commune.

» Dans ce registre, uniforme pour toute la France, seraient consignés, tous les ans, sous une forme synoptique, tous les faits communaux qui, à un titre quelconque, rentrent soit dans le domaine de la statistique, soit dans celui de l'histoire. La plus large part y a été réservée aux documents concernant la partie agricole et le service des subsistances ; mais rien n'empêche d'élargir les cadres, et de porter les recherches

sur toutes les branches de l'économie politique, et sur tous les faits qui se rattachent à toutes les autres séries d'intérêts.

» En définitive, Messieurs, le projet de M. Hallez-d'Arros d'organiser une statistique générale permanente en France, mérite sous tous les rapports l'attention et les encouragements des sociétés savantes et de l'administration. Je suis heureux de pouvoir appeler sur cette entreprise l'intérêt de l'Académie, et de trouver l'occasion d'exprimer à l'un de nos plus habiles statisticiens toute l'admiration que m'inspire son talent et toute la confiance que j'ai dans la clarté et dans la simplicité de sa méthode. »

M. le capitaine Colson communique à l'Académie ses *Recherches sur l'étymologie des noms de lieu terminés en ARGUES, appartenant aux départements du Gard et de l'Hérault.*

« Messieurs,

» Contrairement à l'opinion généralement admise, j'ai avancé que la terminaison *argues*, assez fréquente dans les appellations locales du Gard et de l'Hérault, n'avait point pour origine le mot latin *ager* (champ). A la suite de la discussion soulevée par cette assertion, je me suis engagé à réunir, dans une note détaillée, les preuves sur lesquelles ma conviction est fondée. Je viens aujourd'hui les soumettre à votre jugement.

» Voici la division que j'ai adoptée :

» 1<sup>o</sup> *Historique*;

» 2<sup>o</sup> *Recherches sur la terminaison.*

» I.— HISTORIQUE. —Deyron (1) est, à ma connais-

(1) Deyron, *Des antiquités de la ville de Nismes*, 1655, in-4., p. 71 et 72.

sance, le plus ancien auteur qui donne de cette terminaison l'étymologie que je conteste. Guiran émet une opinion semblable à celle de Deyron (1), et Fléchier la reproduit encore (2); mais cette étymologie paraît un peu forcée aux auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc* (3). Ils pensent que la terminaison latine de ces noms de lieu au moyen-âge (*anicæ*, *onicæ*) a plus de rapports avec le mot latin *aquæ*. Ce serait, dans cette hypothèse, un indice de l'abondance des eaux.

» Ménard combat victorieusement l'interprétation des savants Bénédictins (4). Il fait voir que le mot *aquæ* ne saurait entrer comme élément dans l'appellation de localités situées sur des hauteurs et presque entièrement privées d'eau. *Argues* ne vient dont point du mot latin *aquæ*.

» M. de Mandajors croit (5) :

» 1<sup>o</sup> Que ces noms sont, ou masculins au singulier (*Licinianus*, *Lésignan*, *Pompinianus*, *Pompignan*, etc.), ou féminins au pluriel (*Valerianicæ*, *Valérargues*; *Domitianicæ*, *Domessargues*, etc.);

» 2<sup>o</sup> Qu'ils étaient originairement masculins au singulier, et qu'on avait d'abord dit *Valerianus*, *Domitianus* en sous-entendant *ager* ou *fundus*; mais que, le propriétaire de ces fonds en ayant inféodé des portions et chaque emphytéote y ayant bâti une métairie (*villa*), le peuple convertit insensiblement le nom singulier en pluriel, et appela ces différentes métairies *Valerianicæ*, *Domitianicæ*, en sous-entendant *Villæ*. »

» L'historien de Nîmes critique cette opinion, qu'il trouve peu probable. Il ajoute que le changement du

(1) Guiran, *Explicatio duor. vetust. numism. Nemaus.*, 1655, in-4., p. 55.

(2) E. Fléchier, *Œuvres complètes*, Nîmes, 1782, 10 vol. in-8.

(3) *Hist. gén. de Languedoc*, tom. 1<sup>er</sup>, p. 99.

(4) Ménard, *Hist. de Nîmes*, in-4., tom. 1<sup>er</sup>, notes, p. 60.

(5) De Mandajors, *Hist. critiq. de la Gaule narbonaise*, p. 425.

singulier en pluriel n'est point venu par suite de cette aliénation du territoire, mais tout simplement par suite des changements et des altérations qui s'opèrent dans les langues vivantes.

» L'antériorité du singulier est prouvée d'une manière irrécusable par les chartes publiées dans les *Preuves de l'Histoire générale de Languedoc* et de *l'Histoire de Nîmes*. Exemples :

» On voit le nom d'Aimargues écrit au singulier féminin, *Armasanica in littoraria*, dans une donation faite, en 813, à l'abbaye d'Aniane par un seigneur du diocèse de Nîmes.

» Goudargues est cité au singulier masculin dans une charte de Louis-le-Débonnaire, de l'an 837, par laquelle il donne à la même abbaye : *cellulam proprietatis nostræ quæ sita est juxta locum qui vocatur Gordanicus*.

» En 927, dans un plaid sur le renouvellement demandé par Ugbert, évêque de Nîmes, d'une charte perdue, Valérargues est appelé *Valerianicus*.

» En 985, dans une donation de Bernard II, comte de Substantion ou de Melgueil, à Guillaume I<sup>er</sup>, seigneur de Montpellier, on lit : *Aliquid de alodem nostrum proprium qui est in territorio civitatis Magalonensis, in suburbio castri Substantionensis, in terminio de villa Candianicus, donamus tibi mansam unam*. La *villa Candianicus* est évidemment Candilargues.

» En 945, dans la charte de la fondation du prieuré de St-Saturnin-du-Port (aujourd'hui Pont-St-Esprit), un lieu, dont je ne connais pas le nom moderne, est appelé : *villa Genescanicus*.

» Dans celle de la fondation du monastère de Galargues (1027), Galargues est désigné sous l'appellation : *villa Galazanicus*.

» Enfin, dans une donation faite, en 1066, à la cathé-

drale de Nîmes, un *Poncius de Marsanicus* et sa femme *Elisbe* donnent à Ste-Marie de Nîmes : « *in comitatu Nemausensi, in ipsa villa MARSANICUS* » (Massargues), *mansum unum ad alodem.* »

» Ménard réfute encore Deyron (1) qui, après avoir adopté, pour la plupart de ces noms, l'étymologie *ager*, propose une exception pour Galargues et Saturargues, dont il fait venir la terminaison d'*agger*, prétendant que ce mot avait la signification de forteresse dans la langue *des Goths et des Sarrasins*, qui auraient, suivant lui, construit un fort en ces deux points (2).

» Voici en quels termes l'historien de Nîmes exprime son opinion sur l'origine des noms de lieu terminés en *argues* (3).

« Il ne paraît pas qu'on puisse donner d'autre » étymologie au mot *argues*, qui entre dans la terminaison des noms de divers lieux des environs de Nîmes, que celle qui le fait dériver du mot latin *ager*, un *champ*. Elle se rapporte très-bien aux notions qui nous restent des temps primitifs de la colonie.

» Les Romains s'étant établis dans le pays après la soumission volontaire des habitants de Nîmes, ceux-ci, qui se firent dès-lors une gloire particulière de porter le nom des familles les plus distinguées de Rome, et qui le firent par les différentes voyes que l'usage avait établies chez ces anciens peuples, dont je vais faire la discussion dans la note suivante, donnèrent le nom qu'ils avaient pris des citoyens romains aux maisons de campagne qu'ils bâtirent aux environs de Nîmes et dans toute l'étendue du territoire des Volces Arécomiques. Dans la suite des

(1) Deyron, *Des antiquités de Nîmes*, 1633, in-4., pag. 126.

(2) Le consciencieux et grave historien de Nîmes fait à ce sujet de judicieuses remarques, mais sa critique est d'un style fort peu académique : « Quelle ignorance, dit-il, de la vraie latinité ! Le mot *agger* y a-t-il jamais signifié une forteresse ? etc. »

(3) Ménard, *Hist. de Nîmes*, tom. 1<sup>er</sup>, notes, p. 59.

» temps, ces endroits devinrent des villages ou des  
 » bourgades, et le nom des premiers maîtres leur  
 » demeura. De là sont venus les noms d'Amargues,  
 » de Caissargues et de plusieurs autres; c'est-à-dire  
 » *Æmilii*, *Cassii ager*, le champ d'*Æmilii*, de  
 » *Cassius*, qui sont les mêmes noms que ceux des  
 » premières familles romaines. »

» Dans la note suivante (*Hist. de Nismes*, tom. 1, not. xv, p. 61 et suiv.), Ménard rejette l'opinion de Guiran et de Fléchier, tendant à faire admettre que les lieux dont les noms se terminent en *argues*, ont, originellement, appartenu à des patriciens issus de familles romaines; il pense qu'ils appartenaient seulement à des clients ou à des affranchis de quelque Romain de distinction; puis, après avoir rappelé que les noms de lieu en *argues* sont situés dans les quatre diocèses de Nismes, Uzès, Alais et Montpellier, lesquels forment à peu près l'étendue de l'ancien pays des Volces Arécomiques, il cherche le rapport de tous ces noms avec ceux des familles romaines et appuie chacune de ses interprétations de la citation des noms romains analogues connus par les auteurs anciens ou les inscriptions

» Enfin, dans les Additions qui terminent le 7<sup>e</sup> volume de son *Histoire de Nismes*, Ménard donne l'explication des quelques autres noms semblables, oubliés dans la note xv de son 1<sup>er</sup> volume.

» L'opinion de Deyron et de Guiran, fortifiée par l'autorité de Fléchier, Ménard et autres auteurs, a été jusqu'à présent adoptée sans contestation: elle est reproduite dans tous les ouvrages modernes. L'attaquer est peut-être de ma part une témérité; mais, convaincu comme je le suis de son peu de fondement, je n'ai point hésité à la déclarer improbable et inadmissible. Les raisons que je vais vous exposer, messieurs, vous feront, je l'espère, partager ma conviction.

» II. — RECHERCHES SUR LA TERMINAISON. — Il était important de connaître les formes latines et vulgaires de ces noms de lieu au moyen-âge, et de noter toutes les différences qu'elles présentent dans les actes authentiques. En conséquence, j'ai fait un dépouillement minutieux des chartes publiées dans les *Preuves de l'Histoire générale de Languedoc* et dans celles de *l'Histoire de Nismes*. J'ai transcrit séparément, pour chaque nom, toutes les mentions que j'ai rencontrées, avec l'indication sommaire de la nature de l'acte et de sa date. Ces recherches m'ont permis de former ensuite, pour la plupart des lieux dont le nom est aujourd'hui terminé en *argues*, une liste présentant les variations successives que ces noms ont subies depuis le VIII<sup>e</sup> siècle jusqu'à nos jours.

» Il résulte de ce dépouillement :

» 1<sup>o</sup> Que les plus anciens actes les mentionnent au singulier masculin ou féminin ; ainsi :

» Deux localités du diocèse de Narbone sont appelées, en 782 : *Trapalianicus et Christinianicus* ;

» Aimargues, en 813 : *Armasanica, in littoraria* ;

» Goudargues, en 837 : *Locus qui vocatur Gordanicus* ;

» Valérargues, en 927 : *Valerianicus* ;

» Un lieu inconnu du comté d'Uzès, viguerie de Caisson, en 945 : *villa Geneseanicus* ;

» Candillargues, en 985 : *villa Candianicus* ;

» Galargues, en 1027 : *villa Galazanicus* ;

» Massargues, en 1066 : *villa Marsanicus* ;

» 2<sup>o</sup> Qu'au X<sup>e</sup> siècle, la forme plurielle féminine est déjà en usage :

» Un lieu du territoire de Béziers est appelé, en 842 : *villa Barcianas* ;

» Aimargues, en 961 : *Armacianicæ* ;

» Le prieuré de Goudargues, en 945 : *Sancta Maria ad Gordinicas* ;

» Candillargues, en 960 : *Candianicæ* ;

» Agusargues, en 922 : *villa de Agusanicis*.

» Toutefois, quelques-uns de ces noms semblent être employés au pluriel masculin. Par exemple, dans une charte de l'an 961, on voit

» Mairargues, ainsi désigné : *villa quæ vocatur Mairanichos* ;

» Vendargues : *alia villa quæ vocatur Venranichos* ;

» Alairargues : *alia villa quæ vocant Alairanichos*.

» Mais l'o et l'u étant la même lettre dans le latin populaire, je vois, dans ces expressions, des nominatifs singuliers pour *Mairanichus*, *Venranichus*, *Alairanichus*, analogues à ceux que j'ai cités dans le paragraphe 1<sup>er</sup>.

» 3<sup>o</sup> Qu'à partir du xii<sup>e</sup> siècle, la terminaison féminine plurielle, *anicæ*, devient générale et constante pour la forme latine de ces noms de lieu (1).

(1) Je n'ai rencontré qu'une seule exception à cette règle générale; elle concerne *Olargues*, dont la forme latine au moyen-âge n'est point *Olanicæ*, mais *Olargium* au singulier, *Olargia* au pluriel; ce qui me fait penser que cette appellation locale n'appartient pas à la nombreuse famille de celles dont la forme vulgaire est actuellement terminée en *argues*.

*Castellum de Olarge*, 1126; — *Pontius de Olargue*, 1156, 1157, etc.; — *Pontius de Olargio*, 1185; — *Pontius d'Olargues*, 1188; — *Pontius d'Olargio*, 1210; — *Pontius de Olargio*, 1224 à 1246; — *Frotand d'Olargio*, 1227; — *G. de Andusa, domino d'Olargii*, 1275; — *Sicardus de Olargis*, 1236; — *Poncius de Olla-larga*, 1215.

Cette dernière forme ne serait-elle pas une erreur de copiste ou mieux une fantaisie d'érudit du xiii<sup>e</sup> siècle, qui se serait plu à insérer dans un acte authentique une de ces étymologies erronées, dont on rencontre tant d'exemples dans les anciens auteurs. Quant à la transcription *d'Olargues*, *d'Olargio*, *d'Olargii*, on pourrait penser qu'elle est le résultat de la lecture inexacte d'une abréviation usitée dans les chartes pour le mot *de*. On lirait par conséquent *de Olargio*, *de Olargues*, puisque les actes sont en latin. Dans cette hypothèse, l'expression *domino d'Olargii* serait une mauvaise lecture que l'on corrigerait ainsi : *domino de Olargio* ou *de Olargue*. Mais l'étude de plusieurs actes originaux de la même époque, conservés aux Archives de la préfecture du Gard, me fait préférer un autre sentiment. On voit, par exemple, sur celui dont il sera question plus bas, *dessinano, daurella*, écrits en un seul mot pour *de Sinano*, de Signan, *de Aurella*, d'Aurelle. Il est très-probable que, dans les actes publiés par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, *d'Olargues*, *d'Olargii*, *d'Olargio*, étaient écrits *Dolargues*, *Dolargii*,

» 4<sup>o</sup> Que plusieurs ont une terminaison latine, *oniceæ*, qui correspond à la terminaison actuelle *orgues*.

» 5<sup>o</sup> Que la forme languedocienne ou vulgaire (1) fut d'abord *aniches*, *anigues*, *anègues* (2). Par exemple : en 1119, la bulle du pape Calixte II en faveur de l'abbaye de St-Gilles mentionne ainsi les abbayes d'Aujargues, de Saturargues et de Caissargues :

» *Abbatie S. Martini de Orianiches, S. Marie de Saturanigues, S. Salvatoris de Caisanigues.*

» Mairargues est appelé, en 1037 : *Mairanègues* ;

» Centrairargues, en 1119, *Centrairanègues* ;

» Savignargues, en 1138, *Salvananègues* ;

» Vendargues, en 1125, *Venranègues* ;

» Domessargues, en 1235, *Domensanègues* ;

» Mauressargues, en 1215, *Maurussanègues* ;

» Estézargues, en 1237, *Strairanègues*.

» 6<sup>o</sup> Que cette terminaison *anègues*, généralement employée au XII<sup>e</sup> siècle, commence à être remplacée, au XIII<sup>e</sup>, par la terminaison *argues*, seule en usage, depuis le XIV<sup>e</sup>, dans les appellations languedociennes ou vulgaires. — 1226. — *Castrum de Galargues*.

» Par conséquent, la terminaison *argues* est la moins ancienne ; Ménard reconnaît lui-même cette vérité.

» Le nom de tous ces lieux, dit-il, (tome 1<sup>er</sup>, notes, p. 61), se termina d'abord en *ègues*, comme en font foi les monuments du XII<sup>e</sup> et du XIII<sup>e</sup> siècles, qui appellent Bouillargues *Bouillanègues*, Caissargues

*Dolargio*, c'est-à-dire, l'article et le nom propre confondus dans un seul mot, comme *Dessinano* et *Daurella* dans l'acte des Archives du Gard.

(1) La forme vulgaire se rencontre rarement dans les actes, parce qu'ils sont écrits en latin. J'ai remarqué toutefois qu'elle est employée de préférence dans les chartes qui émanent des rois de France, des papes et autres grands seigneurs étrangers au pays. Les notaires, au contraire, se servent presque toujours de la forme latine.

(2) Cette terminaison, quelquefois écrite sans *u*, *aniges*, *aneges*, était certainement prononcée *gues*, conformément à la prononciation languedocienne du *g* devant l'*e*.

» *Caissanègues*, *Vendargues* *Venranègues*; et ainsi  
 » des autres lieux terminés aujourd'hui en *argues*. Le  
 » mot *ègues* dérivait de celui d'*ager*. Les actes posté-  
 » rieurs y joignirent une terminaison beaucoup plus  
 » latine, et dirent *villa de Bollanicis*, *villa de Caissa-*  
 » *nicis*, *villa de Venranicis*. C'est ici qu'on entrevoit  
 » le premier usage du pluriel employé dans ces sortes  
 » de noms, usage auquel on a, dans la suite et dans les  
 » derniers temps, substitué celui du mot *argues*, qui  
 » a enfin prévalu. »

» Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les listes que  
 j'ai dressées pour reconnaître les inexactitudes que  
 renferme ce passage. Ainsi, la terminaison latine au  
 féminin pluriel, *anicæ*, remonte jusqu'au ix<sup>e</sup> siècle;  
 elle a été précédée, du moins pour quelques unes de ces  
 appellations locales (1), par le singulier masculin ou  
 féminin, *anicus*, *anica*. La terminaison vulgaire n'est  
 pas *ègues*, mais *aniches*, *anigues*, *anègues*, traduction  
 de la terminaison latine *anicæ*, ou peut-être (et je le  
 crois) plus ancienne que celle-ci. Quant à l'étymologie  
 que Ménard donne de cette terminaison *aniches*, *ani-*  
*gues*, *anègues*, en latin *anicæ*, *onicæ*, devenue plus tard  
*argues*, *orgues*, elle me semble inadmissible, et voici  
 pourquoi :

» 1<sup>o</sup> Le testament de Garsinde, comtesse de Tou-  
 louse, rédigé vers l'an 974, donne à l'évêque Frotaire  
 un aleu appelé *Travanzanicæ* :

» Et alodem quæ vocant *Travanzanicas*, cum ipsa  
 » ecclesia, teneat Froterius episcopus, dum vivit; post  
 » mortem ejus, remaneat Domino Deo et sancto Bene-  
 » dicto et sancto Vincentio Castrensi. »

(1) Les actes du ix<sup>e</sup> et du x<sup>e</sup> siècles étant fort rares, je n'ai pu  
 retrouver la forme latine au singulier que pour un petit nombre de  
 ces noms aujourd'hui terminés en *argues*; mais j'ai réuni plus de  
 deux cents exemples de l'antériorité du singulier, masculin ou fé-  
 minin, quant à ceux de l'ancienne province du Languedoc actuelle-  
 ment terminés en *an*, *on*, *ac*, *a*, *as*, *at*, *il*, *ières*, *ols*, *oux*, etc., etc.  
 en latin, *anus*, *acus*, *atus*, *ilius*, *iera*, *osus*, etc., et plus tard, *anum*,  
*acum*, *atum*, *assium*, *acium*, *anum*, *ieræ*, *anæ*, etc., etc.

» Ce lieu est aujourd'hui *Tressan* ;

» 2° M. Germer-Durand, qui a bien voulu m'éclairer de ses conseils, m'a indiqué un changement tout-à-fait semblable. En 1384, dans le dénombrement des feux de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire, Domessargues est ainsi mentionné : *de Domessanicis, ubi in foci*. Plusieurs chartes du XIII<sup>e</sup> siècle, conservées aux Archives de la préfecture du Gard, donnent les formes vulgaires *Domensanègues* (1235), *Domensanengues*. L'une d'elles porte au verso deux indications sommaires, en écriture du moyen-âge ; la plus ancienne, en latin :

» *Sanctus Stephanus de Domensanicis* (1245) ;

» La plus récente, en français :

» *S. Etienne de Domenssan*.

» Domensanègues (1235), Domenssanengues, *Domenssanicæ* (1247), *Domessanicæ* (1293-1384), *Domessargues* et *Domenssan*, indiquent donc un seul et même lieu. — Le village actuel de *Domazan* doit avoir la même origine.

» 3° Il est probable que Tressan et Domessargues ne sont pas les seuls exemples d'un changement de ce genre et que des recherches ultérieures en feraient connaître d'autres. D'ailleurs, dans toute la France, le même radical se retrouve, dans les appellations locales, avec des terminaisons différentes suivant les pays. Les plus fréquentes dans le Midi sont :

« *Anum*, qui a donné *an*, *on*.

» *Acum*, qui a donné *ac*, *â*, *as*, *at*.

» *Anæ*, qui a donné *anes*.

» *Anicæ*, *onicæ*, *inicæ*, qui a donné *argues*, *orgues*, *ergues*, (autrefois *anigues*, *anègues*).

» Exemples :

AG-US et par apocope GUS	}	» Aigues, (vives, mortes) ; Aigueze, Aigouze, Gard ; Gouze, Basses-Pyrénées.
		<i>acum</i> — Aguessac, Aveyron ;
		<i>anum</i> — Agusan, Gard ; Gujan, Gironde.
		<i>anicæ</i> — Agusargues, Gard ; — Gusargues, Hérault.

ALAIR et par épocope LAIR	}	<i>acum</i> — Alairac, Aude; Aleyrac, Drôme, Hérault, Haute-Loire; Alleyrac, Gard; Alleyras, Haute-Loire. — Layrac, Haute-Gar., Lot-et-Gar.; Leyrat, Creuse; — Lirac, Gard.
		<i>anum</i> — Allerand, Marne. — Leran, Ariège; — Leren, Basses-Pyrénées.
		<i>æ</i> — Allaires, Morbihan. — Laires, P.-de-C.
		<i>anicæ</i> — Alairargues, Hérault. — Lairargues, — Hérault.
ALB ou ALP	}	» { <i>acum</i> — <i>Alpiæ</i> ou <i>Albiæ</i> .—Les Alpes (1). Albignac, Corrèze; Albinhac, Aveyron; Aubignas, Ardèche; Aubenas, Ardèche.
		AN { <i>anum</i> — Aubignon, Vaucluse; Aubagnon, Landes; Aubagne, B.-du-Rhône, Hérault, Vaucluse.
		<i>anicæ</i> — Aubignargues, Gard.
		» — Aups, Hautes-Alpes, Var.
		USS { <i>acum</i> — Albussac, Creuse.
		<i>anum</i> — Albussan, Creuse; Aubusson, — Creuse, Puy-de-Dôme.
		<i>anicæ</i> — Aubussargues, Gard.
		» — Antin, H.-Pyr.; Antis, B.-Pyr.
		ANT-IN { <i>acum</i> — Antignac, Hérault, Cantal, Ch.-Infér., Haute-Garonne; Antignac, Hérault.
		<i>anicæ</i> — Antignargues, Gard.
1 ARMAS ou 2 ERM	}	» — 1. Armous, Gers; Armens, Gironde; Armau, Basses-Pyrénées; Les Aimes, Isère. - 2 - Lerm, Gironde; Herm, Landes, Basses-Pyrénées; l'Herm, Ariège, Haute-Garonne, Lot; Hermaux, Lozère.
		<i>acum</i> — Armillac.
		<i>anum</i> — Armissan, Aude; Armellan.
		<i>anicæ</i> — Aimargues, Gard.
BARS	}	» — Bars, Aveyron, Dordogne, Gers; — Vars, Hautes-Alpes, Corrèze, Charente.
		<i>acum</i> — Barsac, Drôme, Gironde; Barsa, Aude. — Bassac, Charente, Dordogne.

(1) Strabon remarque que l'on appelait indifféremment les Alpes *Albinæ* ou *Alpinæ*.

- BARS** { *anum* — Barsan, Aude. — Bassan, Hérault.  
*ancæ* — Bassanes, Gironde.  
*anicæ* — Bassargues, Gard.
- BOV-IL** { *acum* — Bouillac, Aveyron, Dordogne, Gironde,  
Tarn-et-Garonne; Bouillas, Lot-  
et-Garonne, Gers.  
*anicæ* — Bouillargues, Gard.
- BUS** { » — Bus, Eure, Pas-de-Calais, Somme; Bos,  
Dordogne; le Bosc, Aveyron, Hé-  
rault, etc.  
*acum* — Bussac, Aveyron, Charente-Inférieure,  
Dordogne.  
*anum* — Buzan, Ariège; Buzon, Hautes-Pyré-  
nées; Buissand, Hautes-Alpes.  
*anicæ* — Buzargues, Bouzargues.
- BROSS** { *acum* — Brossac, Charente. — Boussac, Avey-  
ron, Creuse, Lot, Pyrénées-Orienta-  
les, Tarn-et-Garonne; Boussas,  
Gers; Boussès, Lot-et-Garonne.  
*anum* — Broussan, Gard. — Boussan, Ariège,  
Haute-Garonne.  
*æ* — Brousses, Aude, Haute-Vienne; Bous-  
ses, Loiret.  
*anicæ* — Boussargues, Gard.
- 1 COND**  
**2 CAND** { *acum* — 1 Condac, Vienne, Charente;  
Condat, Cantal, Corrèze,  
Dordogne, Lot, etc. — 2 Can-  
das, Aveyron.  
» { *æ* — 1 Condes, Tarn; Condes-ay-  
gues, Lot-et-Garonne. —  
2 Candes, Indre-et-Loire,  
Tarn-et-Garonne.
- ILL** { *acum* — 1 Candiac, Gard; — 2. Condil-  
lac, Drôme.  
*anicæ* — Candillargues, Hérault.
- ANS** } *anicæ* — Condansargues.
- US** } *onicæ* — Candusorgues.
- CASS** { *acum* — Caissac, Aveyron, Lot-et-Garonne;  
Cassac, Aveyron; Caixas, Pyrénées-  
Orientales.  
*anum* — Cassan, Hérault, Lot-et-Garonne; Cais-  
son, Gard; Casson, Loire-Inférieure.  
*ancæ* — Cassanes, Aveyron; Cassagnes, Avey-  
ron, Lot; Cassanges.  
*anicæ* — Caissargues, Gard.  
*onicæ* — Caissergues, Gard.

**CASTAN** { » — Castan, Aveyron; Casta, Corse; Castans, Aude.  
*acum* — Castagnac, Haute-Garonne; Castailhac, Aveyron; Casteillac, Aveyron; Castagnas, Lot-et-Garonne; Castagnos, Landes.  
*etum* — Castanet, Aveyron, Gard, Haute-Garonne, Hérault, Tarn, Tarn-et-Garonne; Castanède, Tarn-et-Garonne; Castanière, Aveyron.  
*anicæ* — Castignargues, Gard.

**CAV**  
**ou**  
**CAB**

» { » — Cau, Gers; les Caves, beaucoup de départements.  
*acum* — Cabus, Gers.  
*anum* — Cavan, Côtes-du-Nord.  
*anæ* — Cabanes, Aude, Aveyron, Lot, Lot-et-Garonne, Tarn; Cabanès, Aveyron; Cabannes, Tarn, Ariège, Haute-Garonne.  
*acum* — Cavanac, Aude; Cavaniac, Lot; Cavagnac, Lot; Cavaignac, Aveyron, Lot; Cavenac, Lot-et-Garonne. — Cabanac, Haute-Garonne, Gironde, Lot, Hautes-Pyrénées; La Cabanasse, Pyrénées-Orientales.  
**AN** {  
*anum* — Cavagnan, Lot-et-Garonne.  
*acum* — Cavignac, Gironde; Calvignac; Lot, Lot-et-Garonne. — Cauvignac, Gironde.  
**IN** {  
*anum* — Cauvignan, Lot.  
*acum* — Cavailiac, Gard; Cavirac, Aude; Caveirac, Gard; Cabiac, Gard. — Calviac, Gard, Lot, Lot-et-Garonne, Dordogne.  
**ILL** {  
*anum* — Cavillan, Oise, Somme.  
*anicæ* — Cavillargues, Gard.

**COLL** { *acum* — Collas, ; Colias, Gard; Collat, Haute-Loire; Collet, Loire, Lozère, Hautes-Alpes, Var.  
*anum* — Collan, Yonne.  
*anæ* — Coulaines, Sarthe.  
*onicæ* — Collorgues, Gard; Colunzes, Gard.

DOM	»	»	— Domme, Dordogne ; Dom, Aveyron.			
			»	— Daumaize, Puy-de-Dôme.		
			<i>acum</i>	— Domezac, Charente ; Domayrac, Lot-et-Garonne ; Domerat, Allier ; Domerot, Creuse ; Domeyrat, Haute-Loire.		
	ES	»	<i>anum</i>	— Daumazan, Ariège ; Domessan, Gard ; Domazan, Gard ; Dauvezain, Basses-Pyrénées ; Domene, Isère.		
			<i>anicæ</i>	— Domessargues, Gard.		
			<i>acum</i>	— Domenac, Lot ; Domilhac, Lot-et-Garonne.		
	IN	»	<i>anum</i>	— Dominon, Nièvre.		
			<i>anicæ</i>	— Dominargues, Gard,		
			»	»	— St-Gal, Cantal, Lozère, Puy-de-Dôme ; La Galle, Vaucluse ; Galles, Puy-de-Dôme.	
	GAL	»	»	<i>acum</i>	— Gaillac, Aveyron, Haute-Garonne, Lot, Tarn, Tarn-et-Garonne ; Galas, Vaucluse ; Galez, Hautes-Pyrénées ; Galey, Ariège.	
»				»	<i>anum</i>	— Gailhan, Gaillan ou Galhan, Gard ; Gaillon, Gironde ; Galan, Hautes-Pyrénées.
					<i>ancæ</i>	— Gelanne, Aube.
		<i>acum</i>	— Galinac, Dordogne ; Galinagues, Aude.			
IN		»	»	<i>ieræ</i>	— Galinières, Bouches-du-Rhône.	
				»	— Gelos, Basses-Pyrénées ; Géloux, Landes.	
				AS	»	<i>acum</i>
<i>anum</i>		— Galezan, Lot-et-Garonne.				
<i>anicæ</i>		— Galargues, Gard, Hérault.				
GAU		J DI	»	<i>acum</i>	— Gaujac, Aveyron, Gard, Gers, Lot-et-Garonne ; Gaujacq, Landes.	
	<i>anum</i>			— Gaujan, Gers.		
	<i>anicæ</i>			— Gaujargues.		
GORD ou GORS	»	»	<i>acum</i>	— Gorsac, Gironde.		
			<i>anum</i>	— Gourdan, Basses-Alpes, Ardèche, Haute-Garonne ; Gourdon, Gard, Lot, Var.		

- GORD  
ou  
GORS { *æ* — Gordes, Vaucluse; Gorses, Lot.  
*anicæ* — Gondargues, Gard; Goussargues,  
Gard.
- LANT-iss  
ou  
LANT { » — Lande, Gironde; La Lande, Aude,  
Charente, Dordogne, Lot-et-Garonne,  
Tarn-et-Garonne, Haute-Vienne, Yonne;  
Lans, Basses-Alpes, Hautes-Alpes, Isère. — Lantis,  
Charente, Lot.  
*acum* — Lantissac, Aveyron; Lentillac, Lot;  
Lentilly, Rhône; — Lansac, Bouches-du-Rhône,  
Gironde, Lot, Lot-et-Garonne, Hautes-Pyrénées,  
Pyrénées-Orientales; Lanta, Haute-Garonne.  
*anum* — Lantan, Cher; Lanton, Gironde.  
*anicæ* — Lantissargues, Gard; Lansargues  
Hérault.
- MARTIN { *acum* — Martignac, Ariège, Lot; Martignas,  
Gironde; Martillac, Gironde.  
*anum* — Martignan, Haute-Garonne; Martisan,  
Tarn-et-Garonne; Martissens, Gers.  
*anicæ* — Martignargues, Gard.
- MARCELL { *acum* — Marcilhac, Lot; Marcillac, Aveyron,  
Corrèze, Dordogne, Gironde, Lot;  
Marseillac, Haute-Garonne; Massillac,  
; Marcillat, Creuse,  
Puy-de-Dôme; Marsillat, Creuse.  
*anum* — Marsellan, Gers; Marseillan, Gers;  
Hérault, Hautes-Pyrénées; Marsillan, Gard.  
*anicæ* — Marsillargues, Hérault; Massillargues,  
Gard.
- MILL { *acum* — Millac, Aveyron, Dordogne, Lot, Lot-  
et-Garonne, Vienne; Millas, Pyrénées-Orientales;  
Milhas, Aude, Aveyron, Haute-Garonne; Milbans,  
Tarn; Milles, Bouches-du-Rhône.  
*anum* — Millon, Haute-Garonne; Millau, Aveyron;  
Milhaud, Gard.  
*anicæ* — Millargues.

**MARS** { *acum* — Marsac, Charente, Creuse, Dordogne, Lot, Lot-et-Garonne, Puy-de-Dôme, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne. — Marsas, Gironde, Hautes-Pyrénées. — Massac, Aude, Charente-Inférieure, Tarn.  
*anum* — Marsan, Gers. — Massan, Aude.  
*anæ* — Massanes, Gard.  
*anicæ* — Massargues, Gard.

**MAYR** { *acum* — Meyrac, Lot, Basses-Pyrénées. — Mairac, Aude.  
*anum* — Mayran, Aveyron, Gironde.  
 » { *æ* — Maires, Ardèche, Aveyron, Puy-de-Dôme.  
*anæ* — Meyrannes, Gard. — Meyronnes, Aude.  
*anicæ* — Meyrargues, Gard, Bouches-du-Rhône.  
 IN { *acum* — Mérignac, Charente, Charente-Inférieure, Gironde. — Mérignas, Gironde. — Merignat, Creuse. — Meyrignac, Corrèze, Aveyron. — Meyrinac, Lot. — Mayrinac, Aveyron, Lot.  
*anum* — Mérignan.  
*anicæ* — Mérignargues, Gard.

**MONT** { IN { *acum* — Montignac, Aveyron, Charente, Dordogne, Gironde, Lot-et-Garonne, Lozère. — Montagnac, Hérault.  
*anum* — Montignon, Nièvre. — Montillon, Haute-Vienne.  
*anicæ* — Montignargues, Gard.  
 US { *acum* — Montussac, . — Montulac, Haute-Vienne.  
*anum* — Montussan, Gironde.  
*onicæ* — Montusorgues.

**NOSS** { *acum* — Naussac, Aveyron, Lozère.  
*anæ* — Naussanes, Dordogne.  
*anicæ* — Naussargues.

**ORJ** { *acum* — Aujac, Gard, Charente-Inférieure.  
*anum* — Aujan, Gers.  
*anicæ* — Aujargues, Gard, autrefois Orjargues.

- OSILL { *acum* — Ozillac, Charente-Inférieure. — Auzillac, Haute-Vienne.  
*anum* — Ozillan, Gard. — Auzillan.  
*anicæ* — Auzillargues, Gard.
- QUINT-ILL { *acum* — Quintillac, Aude. — Quintigny, Jura.  
*anum* — Quintillan, Aude.  
*anicæ* — Quintillargues, Hérault.
- RUSS { *acum* — Russac, Lot.  
*anum* — Russan, Gard.  
*anicæ* — Russargues, Gard.
- SEYR { *acum* — Sairac, Haute-Garonne. — Seyrac ou Ceyrac, Gard. — Ceyras, Hérault. — Sirac, Gers. — Sirach, Pyrénées-Orientales.  
*anum* — Serrant, Maine-et-Loire. — Siran, Cantal, Hérault.  
*æ* — Saires, Vienne. — Serres, Hautes-Alpes, Ardèche, Ariège, etc.  
*anæ* — Seyrannes, Hérault.  
ou *anicæ* — Seyrargues ou Ceirargues, Gard.  
*onicæ* — Seyrorgues, Gard, aujourd'hui Solorgues.
- SER-IN { *acum* — Sérignac, Gard, Charente, Lot, Lot-et-Garonne. — Sérillac, Corrèze.  
*anum* — Sérignan, Gard, Hérault, Vaucluse.  
*anicæ* — Sérignargues, Gard.
- SUSS { *acum* — Sussac, Haute-Vienne. — Sussat, Allier.  
*anum* — Suzan, Ariège, Landes.  
*anicæ* — Sussargues, Hérault.
- SALV { AN { *anum* — Salvan, Sauvan.  
*acum* — Salvagnac, Aveyron, Hérault, Tarn. — Savignac, Ariège, Aveyron, Dordogne. — Savinhac, Gers, Gironde, Hérault. — Savigna, Tarn. — Sauvignac, Charente. — Sauviac, Gers, Gironde.  
*anum* — Sauvian, Hérault.  
*anicæ* — Salvanhargues, Gard, depuis Sauvignargues ou Souvignargues; Savignargues, Gard.

SORD	{	<i>acum</i> — Soudat , Dordogne.
		<i>anum</i> — Soudan, Loire-Infér., Deux-Sèvres. — Soudaine , Corrèze.
		<i>æ</i> — Sordes , Landes. <i>onicæ</i> — Soudorgues, Gard.
SYN	{	<i>acum</i> — Signac, Haute-Garonne.
		<i>anum</i> — Signan , Gard.
		<i>æ</i> — Signes , Var.
		<i>anicæ</i> — Signargues, Gard.
TEYR	{	<i>anum</i> — Teyran, Hérault. — Théron, Aveyron. — Le Teron, Lot.
		<i>anicæ</i> — Teyrargues, Gard.
TEISS	{	» — Theys, Isère. — Thèze, Basses-Alpes, Basses-Pyrénées. — Theüs, Hautes- Alpes. — Theux, Gers.
		<i>acum</i> — Thézac, Charente-Inférieure, Lot- et-Garonne. — Théza, Pyrénées- Orientales.
		<i>anum</i> — Thezan, Aude, Hérault.
		<i>ericæ</i> — Theziers, Gard.
		<i>anicæ</i> — Teissargues ou Theissargues, Gard.

» 4° Les terminaisons *ac* (1), *an*, sont parfois employées l'une pour l'autre. Ainsi, le même personnage est appelé dans divers actes :

*Raymundus de Comminiaco* (1243),  
*Raymundus de Cominhaco* (1244),  
*Raymundus de Comminiano* (1247),  
*Raymundus de Cominhano* (1249).

» On écrivait donc indifféremment de Comignac, de Comminiac, de Comminian, de Commignan, de Cominhan, nom de famille qui avait sans doute pour origine celui du lieu de Cumignan (*villa de Cumignano*, 889), diocèse de Béziers (Hérault).

(1) La terminaison *ac* est fort commune dans tout le midi de la France ; elle est remplacée, dans le centre et le nord, par la terminaison *y*, de telle sorte que le même nom latin de lieu terminé en *acum* donne presque constamment une forme française en *ac* dans le Midi, en *y* dans le Nord. Je pourrais en citer de très-nombreux exemples et en former des listes de plusieurs pages ; je me bornerai à en choisir quelques-uns, que je rapprocherai des terminaisons *an* (*anum*) et *argues* (*anicæ*), avec lesquelles la désinence *ac* a les plus grands rapports. — Voir le tableau ci contre.

NOMS DE LIEU.			NOMS ANALOGUES. TERMINAISON	
Forme latine au moyen-âge.	FORME ACTUELLE		argues ( <i>anicæ</i> ). orgues ( <i>onicæ</i> ).	an ( <i>anum</i> ). as, at ( <i>acum</i> , etc)
	DANS LE MIDI.	DANS LE NORD.		
<i>Albanacum.</i>	Albanhac. Albignac.	Albigny. Aubigny.	Aubignargues.	Aubignan. Aubenas.
<i>Aujacum.</i>	Aujac.	Augy.	Aujargues.	Aujan.
<i>Antiniacum.</i>	Antignac.	Antigny.	Antignargues.	"
<i>Barsacum.</i>	Barsac. Bassac.	Barcy.	Bassargues.	Barsa. Bassan.
<i>Boviliacum.</i>	Bouillac.	Bouilly.	Bouillargues.	Bouillan, Bouillas.
<i>Dussacum.</i>	Bussac.	Bussy.	Bussargues. Bouzargues. Busargues.	Bussan.
<i>Businiacum.</i>	Busignac.	Busigny.	Busignargues.	"
<i>Candiacum.</i>	Candiac. Candillac.	Candilly.	Candillargues.	Candillan.
<i>Caviniacum</i> ou <i>Cavanacum.</i>	Cavignac. Cauvignac. Cavaniae. Cavagnac.	Cavigny. Cauvigny.	Cavillargues.	Cavagnan. Cavillon.
<i>Leracum.</i>	Lerac.	Lery.	Leirargues.	Léran.
<i>Lantissacum.</i>	Lentissac. Lentillac.	Lantilly.	Lantissargues.	"
<i>Martinacum.</i>	Martignac.	Martigny.	Martignargues.	Martignan. Martignas. Martignat.
<i>Marcellacum.</i>	Mareillac. Marseillac. Marcilhac.	Marcilly. Marsilly. Marcigny.	Marcillargues. Massillargues.	Marceilha. Marseilha.
<i>Massacum.</i>	Massac.	Massay.	Massargues.	Massan. Massanes.
<i>Mayracum.</i>	Mayrac.	Mairy.	Mairargues.	Meyran. Meyras. Meyrat.
<i>Merinhacum.</i>	Mérignac.	Mérigny.	Mérignargues.	Merignas. Merignat.
<i>Montanacum.</i>	Montagnac. Montignac.	Montagny. Montigny.	Montignargues.	Montignon.
<i>Oriniacum.</i>	Orignac. Orgnac.	Origny. Origni.	Orjargues. ( <i>Orianicæ</i> ).	Origna.
<i>Ozilhacum.</i>	Ozillac. Auzillac.	Ouzilly.	Auzillargues.	Ozillan. Asilha.
<i>Quintiliacum.</i>	Quintillac.	Quintilly.	Quintillargues.	Quintillan.
<i>Salv</i> { <i>anacum.</i> <i>inacum.</i>	{ Salvagnac. Sauvignac. Savignac. Savinhae.	Salvagny. Sauvigny. Savigny.	Souvignargues.	Sauvian.
			Savignargues.	"
<i>Senhacum.</i>	Signac.	Signy.	Signargues.	Signan.
<i>Thezacum.</i>	Thezac.	Thezy-Thezey.	Theissargues.	Thezan.
<i>Veracum.</i>	Verac. Vairac.	Véry.	Vérargues.	Veran. Veras.

» Dans les lettres patentes de Louis XIII, données le 27 novembre 1610, pour confirmer dans leurs emplois les officiers du parlement de Toulouse, figure, comme Receveur et Payeur des gages de la cour, *Maitre Mathieu de Comminyhan*, qui était probablement de la même famille.

» Avinzan (Hérault) porte indifféremment, dans les actes du moyen-âge, les désinences *ac* et *an*.

» En 817, — *in terminis de villare Aviciaco* (échange entre l'évêque Fructuarius et Rainard, vicomte de Béziers).

» En 1131, dans le jugement rendu par Alfonse, comte de Toulouse, au sujet du différend survenu entre l'évêque et le vicomte de Béziers, figure un *Bernardus de Auviciano*.

» L'année suivante, dans l'accord entre Roger, vicomte de Carcassone, et son frère Raimond Trencavel, vicomte de Béziers, ce Bernard est appelé : *Bernardus de Aviciano*.

» 5° La forme latine au singulier neutre, *acum*, *assium*, *anum*, *atum*, des noms de lieu terminés, de nos jours, en *ac*, *a*, *as*, *at*, *an*, *on*, a succédé à une plus ancienne au singulier masculin *acus*, *anus*, *atus*, ou féminin *ana*, *aca*, *ena*, analogue à la forme primitive *anicus*, *onicus*, *anica*, des noms en *argues*; exemples :

» Albignan, diocèse de Béziers (Hérault). — *Albinianus*, 844; *Albinianum villa*, 881; *Albinianum villare*, 897; *Albinianum*, 1227.

» Asillan, château au diocèse de Narbone (Aude). — *Attilianus*, 902; *Gaucelinus de Aziliano*, 1096; *Castrum de Azillano*, 1126; *Gaucelinus de Azilano*, 1163; *Homines de Aziliano*, 1222; *Asilianum*, 1234.

» Aspiran, diocèse de Béziers (Hérault). — *Aspirianus*, 844; *Aspiranum villa*, 881, 897; *Villa Aspirano*, 1053; *Villa de Aspirano*, 1131; *Aspiranum*, 1253.

» Cornillan, dans le Rascz. — *Cornicianus*, 881, 889;

*Corneliana*, 982 ; *Cornilianum*, 984 ; *Cornelianum*, 1119.

» Corneillan, diocèse de Carcassone.— *Corneliana*, 870 ; *de Corneliano*, 949.

» Cruas, abbaye dans le Vivarais (Ardèche).— *Crudatus*, 817, 855, 880 ; *Crudacium*, 1384.

» Homejan ou Méjan, diocèse de Béziers (Hérault).— *Fiscum qui vocatur Homegianus*, 867.

» Magnianac, diocèse de Toulouse (Haute-Garonne).— *Magnianacus*, 835.

» Moissac, abbaye située sur les frontières du Quercy et du Toulousain.— *Moyssacus*, 845 ; *Mussiacus*, 961 ; *Moyssiacus*, 1030 ; *in monasterio Moisiaco . . . in loco Moisiaco*, 1060 ; *monasteriis Cluniaco et Moissiaco*, 1061 ; *Sancto Petro de Moisiago . . . ad abbate de Moisiaco . . . Facta hæc sunt Moisiaco*, 1080, etc.

» Tornac, prieuré dépendant de l'église de Nîmes (Gard).— *Tornagus*, 814 ; *Tornacus*, 922 ; *Tornacum*, 1281 ; *Tornac*, 1435. — Etc., etc.

(*Hist. gén. de Languedoc*, Preuves.)

» Dans les actes les plus anciens, il existe de nombreux exemples de la forme au singulier masculin appliquée à des localités dont je ne connais pas le nom moderne.

» 767.— *Monasterium sancti Petri apostoli, quod dicitur Mormacus*.

» 782.— *Hæc sunt nomina de ipsas villas : Quincianus et Mujanus . . . et Buxanus et Malianus villas . . . Trapalianicus . . . Centopinus . . . Christinianicus . . . Prexanus . . . Nivianus . . . Casolus*.

» 807. — *Fiscum quondam nostrum in pago Biterrensi, qui dicitur Miliacus*.

» 813. — *Locus Marionallus, quod est in valle Gardionengua*.

» 825. — . . . . *et in villis que vocantur Gangiacus, Euricus et Ouisianus*.

» 838.— *cum cellula sibi cohærenti quæ dicitur Vinosolus et alteram quæ vocatur Flexus*.

» 845. — Ecclesias locorum de *Arennus* . . . .

» 865. — Et in *Betianus* quantum visi sumus habere.

» 876. — In villa quæ vocatur *Orbaciacus*.

» 876. — Ut omnes ville, id est *Buxiniacus* et *Palairacus*, *Cavicianus* et mansiones et villares.

» 881. — Donamus etiam fiscos juxta *Bassianum* villam, qui vocantur *Cæsaranus* et villa *Argesii*, etc.

(*Hist. gén. de Languedoc. Preuves.*)

» 6° Je vois, dans le Dictionnaire languedocien de l'abbé de Sauvages (nouv. édit. 1820), que la terminaison *argues* est quelquefois écrite et prononcée tout simplement *a*. Par exemple *Souvignargues*, en languedocien *Sâouvëgnarghë* (1), est aussi appelé *Sâouvëgna* (2).

» Cette dernière terminaison est entièrement semblable à celle de la plupart des noms en *ac*, que l'on prononce et que l'on écrit très-souvent dans le pays par un simple *a*. Ainsi *Tornac*, *Corconac*, *Quezac*, *Lansac*, etc, s'écrivent et se prononcent, dans certaines parties de l'ancienne province de Languedoc, *Torna*, *Corcona*, *Queza*, *Lansa*, etc. (3).

» 7° De nos jours, un hameau de la commune d'Aujac (canton de Genolhac, arrondissement d'Alais) est indifféremment désigné sous l'appellation diminutive *Aujaquet* ou *Aujarguet* (petit Aujac). L'introduction de la consonne *r* de notre terminaison *argues* est ici parfaitement saisissable. *Aujarguet* (hameau de la commune d'Aujac), appellation analogue à *Aujargues* (canton de Sommières), est le même lieu qu'*Aujaquet*, analogue à *Aujac*. Ces quatre formes sont par conséquent des modifications légères d'un seul et même

(1) Le *gh* languedocien de l'abbé de Sauvages se prononce toujours *gue*.

(2) *Dict. lang.* t. II, p. 264. L'auteur dit, par erreur, que la forme latine de ce nom de lieu est *Salviniacum* (*salutis locus*, lieu de salut). Les actes du moyen-âge donnent constamment la forme *Salvanhanicæ*, *Salvannanicæ*, *Salvananeges*, *Salvanhargues*, *Sauvignargues*.

(3) *Dict. lang.*, tome I, préliminaire, p. xxij.

nom, et les terminaisons *ac*, *aguet*, *arguet*, *argues*, de simples désinences, probablement (1).

« 8° La consonne *r*, introduite dans Aujaguet, diminutif d'Aujac, me paraît une articulation propre au pays, ou, pour faire une application plus exacte et plus juste d'une locution de Guiran, un *celtisme local*. Je la retrouve dans beaucoup de mots languedociens.

» *Aumôrno*, aumône; — *banastos*, *banastros*, paniers de bât; — *bouras*, *bouiro*, boue, dépôt, lie; — *chamignêiro*, cheminée; — *cereiredo*, cerisaie, champ planté de cerisiers; *ëmbërena*, *ënvërina*, envenimé; — *espadroun*, espadon; — *espadran*, longue épée (de *spada*); — *flavar*, jaune (de *flavus*); — *garles*, chant d'une poule qui veut imiter celui du coq, de *gal*, coq; — *messorga*, vieille locut., *messorgue*, mensonge; — *messorgher*, menteur; — *mourgo*, religieuse vêtue de noir, de *mourghe*, moine noir, venu de *monachus*; — *mourgheto*, petite religieuse vêtue de noir; — *ourdrë*, ondain, espace que parcourt en fauchant la largeur de la faux; — *saou*, sel; *saouret*, maquereau salé; — *teriragno*, araignée; — *tourdre*, petite grive, de *turdus*; — *tourtourieiro*, câble qu'on bande au moyen d'un moulinet pour assujettir et garrotter des ballots sur une charrette; — *veri*, venin, etc.

» La consonne *r* existe surtout dans les augmentatifs languedociens, reconnaissables à leur terminaison *as*. Elle y est placée entre la désinence et le mot, toutes les fois que la dernière lettre de celui-ci est une voyelle.

Exemples :

» *Bou*, *boou*, bœuf; — *bou-r-as*, un bœuf gras.

» *Oumë*, orme; — *oume-r-as*, *olme-r-as*, grand orme.

» *Palié*, paille; — *paliei-r-as*, grand tas ou gerbier de paille.

» Enfin, depuis le xiv<sup>e</sup> siècle, les notaires ont quel-

(1) Le radical des appellations *Aujac*, *Aujan*, *Aujargues* est probablement *aurum*, or; on est en droit de le conjecturer, quand on s'est assuré qu'elles appartiennent à des localités arrosées par des ruisseaux aurifères.

quefois fait entrer cette consonne dans la forme latine des noms en *argues*. Ainsi Massillargues (*Marcelhanicæ*), et Cavillargues (*Cavilhanicæ*) sont mentionnés sous la forme de *Masilhargis*, de *Cavilharnicis*, le premier, dans un registre du xv<sup>e</sup> siècle, des Archives de l'Hôtel-de-Ville ; le second, dans un acte du xvi<sup>e</sup>, conservé aux Archives de la Préfecture.

» 9<sup>o</sup> Les terminaisons *argues*, *orgues*, *ergues*, *enc*, *enque*, etc., entrent, comme simples désinences ou comme désinences adjectives, dans la composition de beaucoup de noms communs. Exemples :

» *Busarc*, buse ; — *ensarios* ou *ensargos*, paniers de jonc accouplés ; — *fantiliarga*, enfance, venu d'*infantia* ; — *passoga*, *passogra*, pêche, de *persica* ; — *rouzen*, rouge ; — *rouzerghe*, patience (*Rumex patientia*) ; — *saouret*, maquereau salé (*saur* ou *sauret* en vieux français) ; *saourenga*, saler un maquereau ; *saourengado de cougourlos*, potage de courges au sel et à l'huile ; — *soulenco*, nom de la fête qui a lieu après la moisson ; — *verienç*, de verre ; — *peirounen*, *peirounencho*, pierreux, pierreuse.

» La désinence *ez*, *uez*, est la plus fréquente dans les noms des contrées de l'ancien Languedoc : *Agadez*, *Agarnaguez*, *Bederrez*, *Carcassez*, *Lauraguez*, *Nemosez* ou *Nemausez*, *Termenez*, *Razez*, etc. Dans la partie de la sénéchaussée de Nîmes et de Beaucaire qui a depuis formé le département du Gard, elle est souvent remplacée par *enc*, *enque*.

» *Andusenc*, pays d'Anduze ; *Sabranenque*, villages de la seigneurie de Sabran ; *Gardonnenque*, vallée du Gardon ; *Vistrenque*, vallée du Vistre ; *Salendrenque*, vallée de la Salindre.

» 10<sup>o</sup> M. Germer-Durand m'a indiqué, aux Archives de la Préfecture, un acte du cartulaire du Chapitre de Nîmes, qui va devenir la preuve la plus irrécusable de l'usage fréquent de ces terminaisons au moyen-âge, non-seulement dans les appellations de localité, mais encore dans les noms de famille. Il y est question des

terres qu'un certain Guillaume Aymeric tenait en fief de Guillaume de la Roque. Voici comment elles sont désignées :

» *Alia (terra) in monte Auriol, quæ confrontat undique terræ DELS EBRARDENS.*

» *Alia ad Novellas, quæ confrontat undique cum terra DELS FELICIANS (1).*

» *Alia in campo daurella (de Aurella), quæ confrontat in campo DELS MARTESENS (2).*

» *Alia inter duas vias, quæ tenent a Caissanicis ad Venranicas.*

» *Alia quæ est juxta viam del Portal de Venranegues.*

» *Alia in monte Auriol, quæ confrontat ab occidente cum terra DELS AMAROANS.*

» *Alia ad Novellas, quæ confrontat cum terra DELS FELICIANS.*

» *Alia terra, est quæ confrontat ab oriente et ab occidente cum terris DELS BREMONENS.*

» *Dels Ebrardens* est évidemment mis pour *des Ebrard*.

» *Dels Felicians*, pour *des Felices* (1).

» *Dels Martesens*, pour *des Martes* (2).

» *Dels Amaroans*, pour *des Aymar*, *Amar* ou *Aymeri*.

» *Dels Bremonens*, pour *des Bremon*.

» Au lieu de dire la terre des Ebrard, des Felices, des Martes, des Aymar, des Bremon, ou de la famille Ebrard, Felice, Martes, Aymar, Bremon, on disait donc en languedocien: *dels Ebrandens, dels Felicians, dels Martesens, dels Amaroans, dels Bremonens*. Ces deux terminaisons *an, enc*, identiques à celles que j'ai signalées tout-à-l'heure pour les noms de lieu, sont certainement ici de simples désinences ad-

(1) Cette forme languedocienne a sans doute pour origine *Felicius*, que l'on rencontre comme nom de famille dans plusieurs actes des mêmes archives.

(2) Un *Bernardus Martes* est mentionné dans un acte de 1247. Deux autres membres de cette famille (*dominus Bernardus Marthesii dominus Stephanus Marthesii*) sont cités dans un acte de 1402.

jectives et présentent une manière de s'exprimer particulière au pays.

» La charte qui me fournit ces citations contient encore d'autres mots languedociens, dont quelques-uns sont latinisés. Elle est tellement curieuse à cet égard, elle apporte d'ailleurs en faveur des idées que j'ai l'honneur de vous soumettre une preuve si convaincante, que je ne puis résister au désir de la transcrire en entier (1).

» Une charte du XIII<sup>e</sup> siècle, également conservée aux

(1) » Hæc est carta *del feu* quod tenet Gillermus Aimericus | a Gil-  
termo de la Roca. Pro quo feuo facit ei albergum IIII mi | litibus et  
nuntio. Hoc feuum est quidam massus apud Caissa | nicas et sunt  
ibi iste terre. In valle dessinano (A) est una | terra quæ confrontat  
a circio in terra Petri Nidie. Alia est in Mon | te-Auriol quæ con-  
frontat undique cum terra Gillermi Auterii. Alia | in Monte-Auriol  
quæ confrontat undique terræ *dels Ebrardencs*. Alia | ad Novellas  
quæ confrontat undique cum terra *dels Felicians*. Alia | ad Novel-  
las quæ confrontat ab occidente cum terra de Seguin de C | aleadis.  
Alia in campo daurella (B) quæ confrontat in campo *des Marte* | *senes*  
a circio, ab oriente cum terra Petri Amies. Alia in riperia | quæ  
confrontat cum terra Raimondi Petri. Alia inter duas vias quæ te-  
nent | a Caissanicis ad Venranicas. Alia inter duas vias, quæ con-  
frontat | ab occidente cum terra de Capes (C). Alia quæ est juxta  
viam *del Por* | *tal de Venranegues*, quæ confrontat ab occidente cum  
terra domini Bre | mundi. Alia terra est *al mas*, quæ confrontat ab  
occidente cum via sancte | Marie. Alia est in Monte-Auriol, quæ  
confrontat ab occidente cum | terra *dels Amaroans*. Alia ad Novel-  
las quæ confrontat cum terra *dels Felicians*. Alia ad Novellas, quæ  
confrontat a circio cum terra | Sancte Marie. Alia, quæ confrontat  
ab occidente cum terra Raimondi | *de Anglas*. Alia, quæ confrontat  
ab oriente cum terra de Lieanac (D). | Alia sub antica via, quæ  
confrontat ab occidente cum terrâ Raimondi | Petri. Alia *a las Casas*,  
quæ confrontat ab oriente et a meridie | cum terris Gillermi de  
Caissanicis. Alia terra est, quæ confrontat ab | oriente et ab occi-  
dente cum terris *dels Bremonencs*, a circio | cum terra Bernardi  
Stephani. »

(Archives de la Préfecture du Gard,  
Cartulaire du Chapitre de Nîmes.)

(A) *De Sinhano*, de Signan. — (B) *De Aurella*, d'Aureille. —  
(C) *De Campes*? — (D) *De li Canac*?

Cette petite charte sur parchemin est sans date; mais elle doit appartenir au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle; car la forme des caractères offre la plus grande ressemblance avec un acte de 1114, qui est le plus ancien du Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sauveur de la Fontaine.

Archives de la Préfecture, indique un *mansus odonencus*, dans l'appellation duquel on retrouve un nom d'homme, Odon (Eudes), suivi de la désinence languedocienne *enc* latinisée. Son appellation vulgaire devait être *mansus dels Odonencs*, analogue à celles que je viens de citer (*terra dels Ebrandencs*, *dels Martensens*, *dels Bremonencs*).

» Un acte de 1356 (Archives de l'Hôtel-de-Ville) mentionne un tènement des garrigues de Nîmes sous le nom de *Vallis Raffalenga*. On voit, dans cette appellation, le nom de Raphaël (en languedocien *Raffel*) suivi de la désinence *enga*, féminin de *enc*.

» Voici deux autres exemples :

» *Et cum jurisdictione mansi et territorii de Cogasaco et de Calmis et de GRABIAGUENCA et de Solerio* (charte de Philippe-le-Bel, 1294). — Ménard, *Histoire de Nîmes*, t. 1. Preuves, p. 132, col. 1.

» *Scilicet in domo vocata RICHARENCHAS*. (Interrogatoire des Templiers (1310) — Ménard, t. 1. (Preuves, p. 173, col. 1.)

» *Grabiaguenea*, la famille *Grabiac*, métathèse pour *Gabriac*.

» *Domus vocata Richarenchas*, la maison des Richiers.

» Enfin, M. de Blégier m'apprend que cette désinence adjectivée est encore actuellement en usage dans le Gard et les Bouches-du-Rhône pour indiquer l'ensemble des habitants d'une ville ou d'un village. Ainsi les habitants de Tarascon, de Graveson et de Maillane sont appelés par leurs voisins *les Tarascounencs*, *les Gravesounencs*, *les Maillanencs*.

» 11° J'ai cité deux exceptions à la règle générale qui a donné la terminaison actuelle *argues* aux noms de lieu dont, au moyen-âge, la forme vulgaire était d'abord terminée par *anigues*, *aniches*, *anègues*, et dont la forme latine était *anicæ*. J'ai fait voir que Tressan était appelé, en 974, *Travanzanicæ*; que Domesargues (*Domessanicæ*, *Domenssanicæ*) Domenssannègues, Domenssanengues, était également connu

sous le nom de Domenssan. Mes recherches m'ont fourni une troisième exception non moins remarquable.

» Des membres de la famille de *Caldurenque* sont mentionnés comme témoins dans plusieurs actes publiés par les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*. Le plus ancien présente ce nom sous la forme *Calduranicæ* :

*Bertrandus de Calduranicis* (1190) ;

» Le plus récent sous la forme *Caldairenum* :

*D. Gaufridus de Caldaireno* (1269).

» 12° Dans le département du Gard, le nom de *Martignargues* est identique à celui d'un hameau de la commune de Sénéchas, *Martinenches* (2), qui semble avoir conservé la plus ancienne terminaison vulgaire de l'appellation au féminin pluriel formée de *Martinus*.

» Dans le département de l'Hérault, *Marsillargues* a pour formes latines : en 1155, *Marcellanigæ* ; en 1226, *Marcellencæ* (3) ; dans les actes postérieurs, *Marcellanicæ*.

» Voilà deux nouveaux exemples de la similitude des désinences *enches*, *enques*, *anègues*, *argues*, en latin *encæ*, *anigæ*, *anicæ*. Il est par conséquent démontré qu'indépendamment des terminaisons *aniches*, *anigues*, *anègues*, devenues *argues*, deux autres terminaisons *an*, *enc*, *anenque*, ont eu parfois, au moyen-âge, une même expression latine, *anicæ*.

(2) *Martinench*, *Martinenque*, noms de famille assez communs dans les départements du Gard et de l'Hérault.

(3) Cette forme curieuse se trouve dans l'acte de soumission ou d'hommage que plusieurs seigneurs de Languedoc firent, en 1226, au roi Louis VIII :

« Ego Raymundus Gaucelini, dominus Lunelli, notum facio universis, quod teneo de carissimo domino meo Ludovico, rege Franciæ illustri, in domanio, *Marcellencas*, *Obions*, *Decengues*, *sanctum Dionisium*, *Molinas*, *Sanctum Bricium*, *Warenicas*, *Sanctum Nazarium*, *Laucergas*, *medietatem castri de Galargues*, *Collontegac* et *Severac*, quando eum obtinero adversus eum qui super hæc mecum contendit. »

(*Hist. gén. de Languedoc*, tome III, Preuves, p. 517.)

» 13° Le testament de Rostaing de Sauve ( 1202 ), conservé aux Archives de la Préfecture, va nous fournir l'indice d'une autre analogie dont je dois la connaissance à M. Germer-Durand.

» On y voit que :

« *Petrus Guilelmus de Villata de Calvenzanegues*  
» *donat III eminas ei et capones , etc. »*

» *Calvenzanegues* est probablement *Calvisson*, le nom d'aucun autre lieu voisin de Sauve ne lui ressemble autant. *Calvisson* était peut-être, au XIII<sup>e</sup> siècle, appelé *Calvensan*, forme semblable à *Domenssan*, venu de *Domenssanègues*.

» Dans ce cas particulier, la terminaison *anègues* des XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles, généralement changée en *argues* au siècle suivant, serait devenue *on*. *Calvenzanègues*, *Calvenssan*, *Cauvisson* ou *Calvisson*.

» Une famille de Caveirac, appelée *Bonassan* dans un acte de 1247, est connue de nos jours sous le nom de *Bonasson*. C'est une preuve de l'identité des désinences *an* et *on*, qui toutes deux ont pour origine la désinence latine *anum*.

» 14° Une petite vallée des garrigues de Nîmes est mentionnée plusieurs fois dans l'*Inventaire du Chartrier des Consuls* de cette ville (Archives de la Mairie, acte de la fin du XV<sup>e</sup> siècle), sous les appellations de :

*Vallis acquilenca, Vallis aquileria, Vallis aquilena.*

» Divers actes, publiés dans les Preuves de Ménard (tome 1<sup>er</sup>), la mentionnent également :

*Vallis acquilina (1144),*

*Vallis acquilena (1157, 1185, 1195).*

» Les désinences adjectives *ena*, *ina*, *eria*, *enca*, employées l'une pour l'autre, étaient par conséquent identiques. La dernière donne la forme latine du féminin de la désinence languedocienne *enc*.

» 15° Enfin, le changement de la terminaison *anicus*, *onicus*, *enicus*, *inicus*, en *argue*, *orgue*, *ergue*, se

rencontre non-seulement dans les noms propres, mais aussi dans les noms communs; ainsi :

» De *monachus*, moine, sont dérivés :

*Monge* (provençal), nom commun devenu nom propre; — *Mourgue* (languedocien), religieuse vêtue de noir; nom commun devenu nom propre — (*Les Mourgues*, hameau de l'Hérault).

» De *canonicus*, chanoine :

» *Canonge* (provençal), nom commun devenu nom propre ;

» *Canourgue* (languedocien), nom commun devenu nom propre ; — église de chanoines ou toute autre construction faite par eux (1) ; — *La Canourgue*, petite ville du département de la Lozère ; — La place de la *Canourgue*, à Montpellier.

» De *dominica dies*, dimanche, en languedocien *dimenghe* (*dimerghus*), sont dérivés :

» *Endimergha* ou *endimenga*, endimanché ;

» *Dominicus*, Dominique, en languedocien *Doumerghe* ;

» *Domingo* (espagnol), *Doumenjhé* (languedocien), *Domingue* (français); nom propre.

» Les exemples que je viens de citer, Messieurs, suffisent, je crois, pour établir :

» 1<sup>o</sup> Que les terminaisons languedociennes *ega*, *egra*, *arga*, *arghe*, *erghe*, *enc*, *encho*, *ourgue*, représentées en français par *egue*, *ègue*, *argue*, *orgue*, *engue*, sont de simples désinences analogues à *ac*, *as*, *an*, *on*, *y*, *ières*, etc. ;

» 2<sup>o</sup> Qu'elles sont parfois employées indifféremment l'une pour l'autre, et par conséquent identiques ;

» 3<sup>o</sup> Qu'elles n'ont rien de commun avec le mot latin *ager* (champ).»

M. d'Hombres communique à l'Académie la préface qu'il se propose de mettre en tête des quarante-

(3) *Dict. langued.*, tome 1<sup>er</sup>, art. *Canourgue*.

trois autographes de Linnée qu'il publiera prochainement. Elle contient de nombreux détails sur la vie et les ouvrages de l'illustre botaniste, des récits et des jugements de lui, relatifs à Boerhave et à d'autres savants de l'époque. Cette correspondance, qui commence en juin 1735 et finit en 1764, présente malheureusement quelques lacunes; mais elle offre encore bien de l'intérêt et sera accueillie et lue avec reconnaissance par tous les amis des sciences médicales ou naturelles.

L'Académie clot sa séance et ses travaux de l'année par une délibération qui a pour objet les dispositions à prendre pour la réunion annuelle qui doit avoir lieu devant Messieurs les membres du Conseil général du département.

Résultats des Observations Météorologiques faites à St-Hippolyte-de-Caton (Gard), en 1850.

MOIS.	BAROMÈTRE A ZÉRO.				THERMOMÈTRE.			UDOMÈTRE.		VENT DOMINANT.	ANÉMOMÈTRE.							NOMBRE DE JOURS										
	Maxima.	Minima.	Medium		Maxima.	Minima.	Media.	le jour.	la sept.		N.	N-E.	E.	S-E.	S.	S-O.	O.	N-O.	Béau.	Nuageux.	Couvert.	Pluie.	Vent.	Brouillard.	Gelée blanche.	Glace.	Vapeurs.	Neige.
			du mois.	de midi.																								
JANVIER.	754 97	726 16	745 01	745 10	15° 50	-4° 00	5° 93	16 00		N.	6			4			7	18	11	2	1	6		9	16	5		
FÉVRIER.	758 85	744 29	752 20	752 20	18 50	+4 00	11 16	26 15		N.	5			8			4	20	6	2		9	1	3	1	3		
MARS...	760 40	740 65	749 71	749 72	21 10	2 00	10 70	49 55		N-E.	11		1	6			19	6	6	4	14	1	4	6	3			
AVRIL...	750 65	738 35	744 84	744 81	20 50	8 50	14 94	70 00		N.	8		1	9			2	10	10	10	11	5			3			
Mai.....	752 01	740	745 18	745 14	26 50	5 00	16 71	68 50		N.	15		1	9			1	14	9	8	8	10		4	1	2		
Juin.....	752 60	744 49	748 57	748 27	35 50	16 00	26 00	36 00		N.	12		1	11			15	8	7	9	9	1			2			
JUILLET..	752 85	746 15	749 84	749 84	32 50	19 50	26 29	4 50		N.	19			5			19	7	5	5	7				5			
Août.....	756 19	745 42	749 28	749 51	32 00	16 00	24 55	0 50		S-E.	45		2	5			15	12	4	5	11	1			4			
SEPTEMB.	757 62	742	749 84	749 71	26 50	14 00	20 65	85 50		N.	9			10			10	12	8	7	8	2			5			
OCTOBRE.	755 15	750 32	749 28	749 28	22 50	4 50	20 32	8 00		N-E.	15		1	3			1	17	11	5	3	11	1		3			
NOVEMB..	754 56	759 55	749 06	749 01	16 80	4 00	40 68	27 30		N.	10			6			2	16	9	5	5	4	5	6	2	7		
DÉCEMB..	757 68	758 72	751 99	751 95	12 00	-0 50	7 09	5 00		N.	19			1			1	19	6	6	4	8	1	16	15	6		
Année.	Le 6 mars 9 h. mat 760 40	14 Juill. 3 h. 1/2 s 726 16	748 71	748 69	25 juin, 2 h 55 50	4 janvier 6 h. mat -4 00	16 25	327 00	343	N.	165	105		7	72		18	192	107	66	58	102	11	42	41	48		

PROCÈS-VERBAUX  
DE  
L'ACADÉMIE  
DU GARD.

---

ANNÉE 1852-53.



NIMES.

DE L'IMPRIMERIE BALLIVET ET FABRE,  
RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, 11.

—  
1852.

## PROCÈS-VERBAUX

DE

## L'ACADÉMIE DU GARD.

---

*Séance du 6 novembre 1852.*

Le secrétaire de l'Académie communique la correspondance et dépose un grand nombre de volumes offerts en hommage, savoir :

Recueils des antiquaires de Picardie, des antiquaires de Normandie, des Académies de Reims, Douai, Beauvais, Bordeaux, Nantua, Var, Lyon, Troyes, Châlons, Rouen; des sociétés Linnéenne et des sciences naturelles de Lyon et de l'Institut, séant à Washington.

Il donne aussi lecture d'une lettre de M. Nouguier père, qui envoie à l'Académie une nouvelle pièce, et d'une autre de M. Rodier de La Bruguière, qui adresse un mémoire de mathématiques.

M. Nicot appelle plus particulièrement l'attention sur une ode de M. Richaud, et sur une traduction nouvelle des bucoliques de Virgile, par M. Rigaud. L'examen de cet ouvrage est confié à M. Eyssette, membre non-résidant.

M. de La Farelle offre à l'Académie des études sur l'industrie de la soie, où il se propose non-seulement de donner, au point de vue

statistique, des chiffres exacts sur cette importante production du midi de la France, mais où, traitant la question sous le rapport économique et moral, il indiquera les moyens curatifs les plus pratiques et les plus efficaces de la situation de quelques-unes de nos populations manufacturières.

Il signale d'avance à ses confrères qui liront son essai des fautes graves d'impression, l'une, entr'autres, page 3, où le mot de *successeur*, imprimé au lieu de celui de *prédécesseur*, a amené un anachronisme dont, au reste, l'énormité même justifie l'auteur. L'autre erreur typographique, qui consiste dans un s oublié dans le mot *évaluée*, page 5, pourrait conduire à ce résultat, heureusement absurde, que « la totalité des soies françaises est exportée et va alimenter les ateliers de la Grande-Bretagne et de la Suisse, » tandis que l'auteur a simplement voulu dire que « la fabrique française, après avoir tiré de l'étranger beaucoup de soies grèges, en envoie à son tour une fraction notable des siennes, lesquelles s'élèvent à un total de 231,777,698. »

M. Maurin rend compte de l'histoire de la commune de Montpellier, par M. Germain. Après avoir retracé en peu de mots les succès obtenus par ce professeur distingué, soit au lycée de notre ville, soit dans la chaire de faculté qu'il occupe aujourd'hui avec une si *rare distinction*; après avoir montré combien le milieu dans lequel il vit peut seconder l'essor de ses études, le rapporteur montre M. Germain s'attaquant, pendant douze ans, avec une ardeur infatigable, aux archives municipales et départementales de Montpellier, et

en retirant les plus précieux documents au profit de l'histoire locale.

« C'est en parcourant ces trois volumes , dit M. Maurin , qu'on s'éprend d'admiration pour cette patience de bénédictin avec laquelle il a dépouillé et déchiffré ces vieux parchemins qui renferment tant de choses inédites et curieuses , ne négligeant rien de ce qui pouvait éclairer sa marche , n'écartant rien de ce qui pouvait l'assurer , et arrivant enfin , après douze ans de labeurs , à élever un monument digne de lui et digne de son sujet.

» Ce n'est pas seulement pour l'érudit que M. Germain a travaillé , comme on pourrait le supposer , si l'on ne s'arrêtait qu'à l'exactitude anatomique avec laquelle il a rassemblé tous ces ossements épars dans une multitude de documents officiels ou autres , pour en recomposer le squelette du passé. Il a travaillé aussi pour l'homme du monde , en mettant des chairs sur ce squelette et en animant ces chairs du souffle de vie. C'est ainsi qu'il a fait revivre dans sa physionomie véritable cette existence communale de Montpellier , qui a eu ses phases brillantes , lorsque rétablissant la race légitime des Guillems , leurs anciens seigneurs , dans la personne de Marie , leur héritière , devenue plus tard l'épouse du roi d'Aragon , les bourgeois de Montpellier proclamèrent leur charte communale , assurant ainsi du même coup leur indépendance et leur sécurité.

» Remarquons , à cette occasion , que c'est l'idée-mère du livre de M. Germain , que de mettre en relief les franchises locales dont a joui Montpellier , à l'époque du moyen-âge , cette période de notre histoire qui était si mal

connue , avant que les Guizot et les Augustin Thierry n'eussent porté la lumière sur les ténèbres, en montrant que cette liberté dont nous sommes si fiers comme d'une conquête moderne , n'est pas chose nouvelle , que c'est le despotisme seul qui l'est , ainsi que l'a dit une femme célèbre. Sous ce rapport , son œuvre se rattache à ces études intéressantes sur le passé , où , sous la plume des illustres historiens que nous citons tout à l'heure , la philosophie a pu donner des leçons profitables , parce qu'elle les a retirées de la vérité des faits au lieu de plier cette vérité à son usage.

» En même temps que M. Germain raconte les vicissitudes qu'éprouva la commune de Montpellier depuis que , par le mariage de la fille de ses anciens seigneurs avec le roi d'Aragon , elle passa sous la domination espagnole, jusqu'au moment où , rentrant dans l'unité de la grande famille française , elle perdit sa vieille indépendance municipale ; il met à nu les racines de tout ce qui a fait la splendeur de la cité des Guillems au temps passé , de tout ce qui la fait encore aujourd'hui, son commerce et ses écoles. Les bases étaient jetées sous les Guillems ; mais la perpétuité du pouvoir d'une part, les franchises locales de l'autre , exercèrent une immense influence sur leurs progrès. Aussi , parallèlement au mouvement des institutions , nous voyons se développer le mouvement des idées , inséparable union , indissoluble alliance , dont les égarements de ces dernières années ne sauraient ébranler l'éternelle vérité , pas plus que la foi qui lui est due. C'est sous le rapport du développement des idées que l'on rencontre dans l'histoire de Montpellier les détails les plus

intéressants ; et on le comprend sans peine , car la matière est riche et abondante.

» Nous voudrions pouvoir citer quelques passages ; mais il nous est impossible de détacher un fragment d'une œuvre dont toutes les parties sont si bien liées. Ici tout est substance et moëlle , et il faut tout lire pour apprécier le vrai mérite de l'ouvrage.

» Après l'avoir lu deux fois , pour notre compte, nous ne nous étonnons pas que l'Académie Française l'ait jugé digne du second prix Gobert. On sait que M. Augustin Thierry a le premier, par une décision qui , bien qu'annuelle , est devenue irrévocable. Il est , sans doute , glorieux encore de n'avoir que la seconde place , quand cet illustre nom a la première. »

Après cette lecture , écoutée avec un vif intérêt , M. Nicot fait à son tour un rapport sur le recueil de la société des sciences et lettres de Toulon , où il a remarqué une nouvelle attachante de M. Charles Poncy, quelques vers bien frappés de feu M. Marius Fortoul, et surtout un mémoire sur les ruines situées sur le bord de la mer , au fond du beau golfe de La Ciotat , par M. le chanoine Giraud, curé de St-Cyr (Var).

Comme ce mémoire a paru digne d'attention , M. le secrétaire perpétuel en offre l'analyse détaillée.

« M. l'abbé Giraud a d'abord discuté les opinions émises par quelques historiens et géographes, qui prétendent, les uns , que ces ruines sont les restes d'une villa ; les autres , les vestiges d'une cité considérable ; ceux-ci ,

que là était une ville fondée par la colonie phocéenne de Marseille, détruite par un tremblement de terre ; ceux-là cherchent à établir que c'est la *Citharista* des Romains que les Sarrasins détruisirent à l'époque de leur invasion.

» Au milieu de ce dédale d'opinions, M. le chanoine Giraud a su choisir et bien choisir, et, après avoir relevé toutes les erreurs et les invraisemblances, il prouve que Tauroentum fut une cité grecque, agrandie et embellie par les Romains quand ils furent devenus maîtres de la Provence. Ses meilleurs arguments sont les descriptions si claires, si précises des découvertes qu'il y a faites depuis vingt-cinq ans. Comme le docte abbé Barthélemy, l'auteur d'*Anacharsis*, M. Giraud, a reconnu les vestiges d'un amphithéâtre sur le rivage et au nord de la ville ; mais il ne pense pas que ce rocher (tuf) taillé par la main de l'homme, circulairement et en gradins, soit les restes d'un théâtre, parce que l'*aire* aurait été inférieure au niveau de la mer. Il incline plutôt à croire que ces gradins ont été taillés pour faire jouir les habitants de jeux nautiques et de naumachies.

» A côté, se trouvent plusieurs salles de bains, dont une présente un parallélogramme rectangle de huit mètres sur six ; les deux extrémités destinées, sans doute, à une statue, sont terminées par un demi-cercle de près de deux mètres de rayon. Le pavé est formé d'un ciment ferme et grisâtre, sur lequel on a implanté symétriquement des rhombes de pierre d'une couleur foncée. Il règne dans le bas et aux quatre angles un cordon ou moulure appelée dans la langue de l'art *quart de rond*.

On descendait dans cette salle , par des degrés placés à chacun des angles.

» Près de cette salle de bains , sur le rocher où la mer vient se briser , on a découvert beaucoup de ruines d'édifices, une partie d'un salon revêtu de marbre et une salle attenante, pavée en bleu avec des compartiments en losange , plusieurs canaux et aqueducs souterrains , vraiment dignes des Romains par la solidité de leur construction. L'intérieur est fortement cimenté d'un mélange de chaux et de briques pilées , afin d'empêcher la filtration des eaux, et l'enveloppe du canal, lequel a dans œuvre 2 mètres de hauteur sur 60 centimètres de large , est une maçonnerie parementée contre l'intérieur et épaisse d'environ 38 centimètres , avec une double enveloppe de 63 centimètres d'épaisseur de même construction.

» Plus loin, on remarque un édifice immense ou plutôt une galerie ou portique , soutenu par des colonnes de différents ordres et terminé en terrasse. Les murs sont peints à la fresque en couleurs rouge , bleue ou verte , tantôt unie , tantôt avec des compartiments couverts de peintures représentant des arbres, des plantes , un chien , un lion , un léopard , un taureau , ce qui peut faire croire , dit M. Giraud , qu'on y avait figuré une chasse ou combat d'animaux. La peinture est médiocre de style et peu correcte de dessin ; mais les couleurs en sont bien conservées , quoique exposées depuis tant de siècles à l'action de l'air , à celle du soleil et des pluies , au frottement du sable abondamment soulevé sur cette plage et au sel corrodant de la mer.

» Les salles de cette galerie sont presque

toutes pavées en mosaïque exécutée en petits cubes de six lignes et présentant en général, comme la plupart des nôtres, un fond blanc encadré par une bordure bleue, simple ou double. Malheureusement, toutes ces mosaïques sont de jour en jour plus dégradées, malgré les monceaux de sable que les vents et la mer y ont accumulés. Dans peu d'années, il n'en restera plus rien. La destruction qui s'attache même aux ruines aura tout fait disparaître.

» M. Giraud décrit encore un terrain déjà mis à découvert par l'antiquaire Marin, en 1780 : c'est une *necropolis* ou cimetière. Il était rempli de vases cinéraires, de lacrymatoires et de pièces de monnaie. On y lit encore, sur un marbre blanc-jaunâtre, de 0 m. 27 c. de longueur, sur 0 m. 5 c. de largeur, cette inscription tumulaire, consacrée à la tendresse conjugale.

L. CAECILIAE
L. F. DONATAE
VAL. PHILOSERAE
PIS. CONIVGI. B. M

C'est-à-dire, *Luciae Caeciliae Lucii filiae Donatae philoserae piissimae conjugii bene merenti.*

» Cette inscription ne prouve pas seulement, comme le dit en souriant le savant auteur du mémoire, qu'il y avait à Tauroentum des femmes qui méritaient d'être regrettées de leurs maris ; mais elle est une preuve du mélange des anciens colons phocéens avec les Romains. En effet, Lucius, Cœcilia, Valerius Donata sont des noms romains, et Philosera (ami de Junon) a une origine grecque.

» Ce monument pourrait recevoir une autre explication. Comme il n'y a pas de point après Philosera et que la syllabe *pis* peut en être la suite, il serait permis de lire aussi Philoserapis (ami de Serapis). M. Giraud nous livre sa conjecture. Nous ne pensons pas, par des motifs qu'il serait trop long d'exposer, qu'elle doive être agréée. Elle ne prouve pas moins un examen approfondi et de la sagacité.

» En suivant le bord de la mer, on rencontre une grotte sépulcrale pratiquée dans le rocher, dont les parois, couvertes autrefois de figures que le temps a effacées, ne présentent plus que des traces de stuc de couleur noire. On y a trouvé deux sarcophages, l'un mutilé, l'autre assez bien conservé. Sous l'un de ces tombeaux était une frise portant pour inscription :

PATERNA QUINCTIANI COS.

» M. Giraud réfute ici l'opinion de Millin, qui croyait que ces deux tombeaux étaient ceux de Quinctianus, consul, et celui de son épouse ou de sa fille Paterna. Aidé des *Fastes Consulaires* et de la chronique d'Idas, fort de ses propres recherches, faites à Marseille et à Aix, où le nom de Quinctianus est mêlé à d'autres inscriptions, enhardi par la découverte d'un cachet trouvé auprès de ce tombeau, cachet qui a appartenu à un chrétien des premiers temps de l'Eglise, et éclairé surtout par ce genre, de construction qui semble se rapporter au quatrième ou cinquième siècle, M. Giraud donne cette nouvelle explication, plus que probable, que ce Quinctianus était chrétien, et il rétablit l'inscription de la manière suivante :

(*Domus vel sedes*) AETERNA QUINCTIANI COS

formule fréquemment usitée parmi les fidèles de la primitive église. Nous nous sommes trop étendu sur ce monument funéraire, pour démontrer encore comment un consul romain serait venu mourir à Tauroentum, et, pour reproduire toutes les opinions et discussions du savant auteur; nous nous bornerons à indiquer, encore sommairement, quelques-uns des nombreux et précieux débris trouvés ou décrits par lui :

» 1<sup>o</sup> Une tête de femme, d'un beau style, qui paraît avoir appartenu à une statue de 1 m. 30 c. de proportion ;

» 2<sup>o</sup> Un petit buste du dieu Mars, de 11 centimètres, sans tête ;

» 3<sup>o</sup> Une frise en marbre, dont la sculpture représente une guirlande de lauriers ;

» 4<sup>o</sup> Des moulures de marbre et des marbres de toutes les couleurs ;

» 5<sup>o</sup> Sept colonnes : l'une d'ordre toscan entière ; la seconde, de marbre blanc, cassée par le milieu ; la troisième, en pierre froide ; la quatrième, en granit ; la cinquième, servant actuellement d'amarre aux bateaux qui stationnent au hameau de St-Cyr ; la sixième et la septième, supportant un des bénitiers de la cuve des fonts baptismaux de l'église de St-Cyr ;

» 6<sup>o</sup> Beaucoup de briques triangulaires arrondies  $\nabla$  dont la réunion forme le disque  $\otimes$ , beaucoup de lampes sépulcrales, d'armes, d'amphores, quelques pierres gravées pour bague et un grand nombre de médailles dont voici un rapide aperçu. Deux médailles de Marseille (1), des Vitellius, des Vespasien,

(5) Voir un mémoire de M. Faurins St-Vincent, sur les monnaies de Marseille.

des Trajan , des Antonin , des Marc-Aurèle , des Faustine , des Alexandre Sévère , une de l'empereur Claude , une de Galba , une d'Adrien , une autre de Faustine la Jeune , assez rare ; elle représente son apothéose , sous les emblèmes de Diana Lucifera ; une médaille de Maximien Hercule , deux de Constantin-le-Grand et plusieurs fort communes et très-frustes des descendants de ce prince , dont la dernière en date est de Decentius , frère de Magnence , détrôné en 353.

» Forcé d'abrégé et même de finir , nous ne vous ferons pas connaître en détail les recherches faites par l'auteur pour bien déterminer l'emplacement de Tauroentum , pour indiquer les systèmes de défense , pour reconstruire les tours d'observation , monuments si pleins d'intérêt au point de vue archéologique , car elles sont rares les constructions de cette époque et de ce genre qui ont échappé à la destruction ; mais nous ne pouvons pas taire quatre découvertes pleines d'intérêt :

» 1° En descendant d'une hauteur tout occupée par les sables , vers Tauroentum , M. Giraud a découvert les fondements d'un tout petit édifice. L'hémicycle a 1 m. 25 c. de rayon , et le vestibule 6 m. de long sur 2 m. 10 de large. L'intérieur de l'édifice a 4 m. de largeur sur 3 m. 25 c. de longueur. L'entrée tourne à l'occident , de manière que l'abside , où était probablement une statue , faisait face à l'orient. M. Giraud croit que c'était là un laraire. Nous n'osons pas combattre cette opinion ; mais nous dirons seulement que la forme distincte qui nous paraît être celle d'un bâtiment isolé , ne s'adapterait pas bien , se lierait mal à un ensemble de constructions. Or , on sait que le

lararium, sorte de chapelle domestique, n'était qu'une espèce de cabinet près du tablinum, et ouvert sur le cavœdium; ce qui implique d'abord une fort petite étendue et une certaine facilité à entrer dans un plan général d'édifices. Ne serait-ce pas plutôt un de ces petits temples dans le genre de ceux que les Grecs construisaient et dont on trouve tant d'exemples (1)?

» 2° Aux deux extrémités orientale et occidentale du portique dont nous avons parlé ci-dessus, M. Giraud a découvert trois salles; l'une pavée en mosaïque fond blanc avec un double cordon bleu; la seconde, pavée en briques rondes; enfin, la dernière, en ciment antique; celle-ci avait des lambris peints à la fresque très-bien conservés. Le fond de cette fresque est vert avec un filet blanc de 0 m. 3 c. de large, formant des losanges qui se lient à des carreaux d'un beau rouge. Tous ces édifices sont situés dans la partie où on suppose qu'était le castellum.

» 3° M. Giraud a reconnu aussi l'emplacement d'un vaste édifice demi-circulaire, d'environ 70 m. de longueur et de 35 de rayon. Le long de la partie extérieure du mur rectiligne sont, de chaque côté de la porte d'entrée, des bases en maçonnerie d'un demi-mètre carré, destiné à supporter des piédestaux de colonnes ou de statues. De l'autre côté du mur, c'est-à-dire en dedans, étaient posés verticalement, et à égale distance l'un de l'autre, des *dolium*, sortes

(1) Cette conjecture est de M. Pelet. Il a fait remarquer qu'on a découvert sur l'acropole d'Athènes les restes d'un petit temple de la victoire Aptère, temple que les matériaux retrouvés, en grande partie, dans les ruines, ont permis de rétablir en entier.

de jarres ou grands vases en terre cuite , aplatis par le bas. A l'inspection de ces débris et de tous ces restes , M. Giraud se demande si cet emplacement était un marché où l'on vendait les vivres , *macellum* , ou si c'était une place publique où l'on apportait les denrées pour les mettre en vente , *forum* , *emporium* , *agora* , et enfin si c'était un théâtre. Il en a la forme, et on sait que , dans l'origine , les théâtres , chez les Grecs comme chez les Romains, furent d'une extrême simplicité.

» 4° Auprès de ce local, on reconnaît les fondements d'un grand édifice qui se dessine distinctement au milieu des substructions qui en cachent une partie. Cet édifice , dont le *peribolos* est encore apparent , n'était-il pas une basilique commerciale qu'on aura convertie plus tard en église , quand la foi a été prêchée à Tauroentum ?

» M. Giraud émet d'autres conjectures sur des restes de piscines , de canaux et d'aqueducs , sur un ossuarium et des squelettes dont les ossements, tous intacts, grâce aux épaisses couches de sable , ont assez d'importance sous le rapport de l'anthropologie et de la science anatomique. Deux de ces squelettes tenaient encore entre les dents : l'un, une médaille au type d'Auguste ; et l'autre , une médaille à l'effigie de Maximin , qui parvint à l'Empire , l'an 235.

» Tels sont, avec une foule de médailles, de vases, de fragments de bas-reliefs, de fibules, de fioles , d'urnes , bagues, cachets , tessères, les constructions ou objets antiques décrits par M. le chanoine Giraud. Presque tous ont une assez grande valeur scientifique , et , alors même qu'ils en sont dépourvus , on les étudie avec intérêt, parce qu'ils nous servent à recon-

naitre une grande cité également florissante aux temps des époques grecque et romaine ; parce qu'ils nous aident non-seulement à soulever un coin du voile qui cache la véritable position topographique de cette ville , mais encore à déterminer sa durée et le moment de sa destruction ; parce qu'enfin il est rare de rencontrer parmi les ouvrages des antiquaires de notre époque une science plus sûre , une exposition plus claire , plus méthodique , une plus grande habileté pour exprimer des plus petites trouvailles , de véritables matériaux d'une grande histoire nationale , qui ne retracerait plus le récit un peu suranné des batailles , mais offrirait la description des monuments qui couvrent le sol de la France , et serait , je crois , bien accueillie par tous les nombreux amis de l'archéologie. Aujourd'hui cette science est devenue très-populaire ; ne le deviendra-t-elle pas davantage encore , à mesure que notre époque sera plus sérieuse et se tournera vers ces belles études et ces patients travaux qui pendant plusieurs siècles étaient restés le patrimoine exclusif de nos vieux et bons Bénédictins? »

M. Reboul fait ressortir en quelques mots le mérite d'un recueil de poésies envoyé par M. Alix , correspondant et lauréat de l'Académie. Le rapporteur y a trouvé , sous une forme heureuse , de nobles et salutaires pensées , et a félicité l'auteur d'avoir mis la poésie au service des principes éternels de la société et des saintes espérances de l'homme.

Il signale particulièrement ces stances d'une ode à M. Lacordaire :

Tel qu'Anselme et Thomas , tel que Savonarole ,  
Vous avez maintenu l'honneur de la parole ,

La palme du génie , à l'église de Dieu ;  
Et votre humilité s'est un jour alarmée  
Des applaudissements dont la foule charmée  
Etonna , devant vous , les échos du saint lieu !

Vous avez démontré jusques à l'évidence ,  
Que l'incrédulité , c'est l'humaine ignorance  
Qui ne soupçonne rien hors de son horizon ;  
Vous avez exposé la synthèse divine ,  
L'harmonie et les lois de la sainte doctrine :  
Du monde des esprits vous êtes le Newton !

Quand vous avez du dogme éclairé le mystère ,  
Expliqué les rapports du ciel et de la terre ,  
Vous cachez votre vie à l'ombre des autels ;  
Vous expiez l'éclat de votre renommée ,  
Et vous n'ouvrez jamais votre porte fermée  
Que par pitié pour les mortels !

Ah ! poursuivez longtemps votre illustre carrière ;  
Dans notre obscur chemin montrez-nous la lumière  
Qui luit à vos regards dans le ciel de la foi.  
Vous n'avez pas fini votre mission sainte :  
Dieu vous dit comme à Paul , endormi dans Corinthe :  
« Parle ; dans cette ville un grand peuple est à moi !.. »

La séance est terminée par la lecture d'un  
fragment de M. Alphonse Dumas qui , retra-  
çant en quelques vers les aspects variés , les  
ornements et les magnifiques dons du Rhône  
et du Rhin , se console et nous console de ne  
pas trouver sur les bords voisins de nous  
l'église et le château de l'âge féodal qui parent  
la rive du fleuve germanique , et il nous mon-  
tre avec orgueil le fleuve tout Français

. . . . . Dans son lit roulant son flot d'azur ,  
Sous un ciel comme lui limpide et toujours pur ,  
Orgueilleux de baigner les côtes renommées  
D'où jaillissent des vins aux saveurs parfumées.

Puis , entrevoyant la ligne de fer qui viendra  
bientôt , parallèlement à la nappe profonde ,  
unir le midi au nord , M. Dumas ajoute :

Sur ce parcours bientôt quelle foule assemblée !  
Voyez-la remplissant notre grande vallée  
Qui relira le pôle aux terres du Levant  
Et qui , pour l'univers , s'ouvre à double battant.

Le Rhin comme le Rhône a ses titres de gloire,  
Et leurs noms sont écrits aux pages de l'histoire :  
César les célébra ; ménestrels , troubadours ,  
A l'envi les chantaient durant les anciens jours ;  
Tous deux ils nous sont chers ; mais de notre vaillance  
Si le Rhin fut témoin , s'il est fleuve de France ,  
N'est-il pas allemand , et suisse et hollandais ?  
A part ses premiers flots , le Rhône est tout français.  
Boileau fit pour le Rhin des vers pleins d'harmonie ,  
Mais le Rhône inspirait l'artiste de génie  
Auteur de ce beau marbre au front olympien ,  
Emblème du grand fleuve et non du dieu païen ,  
Que l'on voit décorer cette noble fontaine,  
Digne des monuments de l'époque romaine  
Restés encor debout chez le peuple nimois ;  
Héritages d'aïeux et Romains et Gaulois.

---

*Séance du 20 novembre 1852.*

M. le secrétaire perpétuel dépose les recueils des sociétés académiques de l'Aube , d'Arras , de Mende et de Cambrai , et donne communication de la correspondance. Il met ensuite sous les yeux de l'Académie quelques chiffres consignés dans un recueil adressé par une nouvelle société correspondante : *Smithsonian institution* , séant à Washington.

Avant de reproduire ces chiffres , relatifs au septième dénombrement des Etats-Unis , et qui frapperaient d'étonnement tant ils paraîtraient , au premier aspect , considérables , excessifs même , M. Nicot fait remarquer combien a été grande , depuis quelques années , l'extension de la république des Etats-Unis. En 1840 , la superficie de son territoire était de 2,055,163 square milles ( le mille égale

1,608 mètres), et en décembre 1851, de 3,230,572 (1).

Différence en plus : 1,175,409.

C'est que plusieurs Etats sont entrés dans le territoire de l'Union : le Texas, le New-Mexico, l'Orégon et quelques parties de la Californie ; c'est que l'émigration européenne a pris de vastes proportions ; c'est que l'amélioration de la condition humaine, qui tient aux progrès rapides de la civilisation dans ces contrées, a accru d'une manière notable le nombre des habitants, et non-seulement ils se sont accrus par les adjonctions récentes, mais il y a eu condensation dans les treize Etats qui constituèrent la grande Confédération anglo-américaine, à l'époque de la guerre de l'indépendance. Au lieu de neuf habitants par mille carré, comme autrefois, la plupart des Etats florissants, ceux de New-Yorck, Pensylvanie, Virginie, Delawarre, Rhode-Island, en contiennent 50, 51 et 52.

Suivant l'auteur analysé, M. Kennedy, secrétaire du département de l'intérieur, l'accroissement de population, du 1<sup>er</sup> juin 1840 au 31 décembre 1851, a été de 6,194,055, c'est-à-dire de 32 p. 070 ; de telle sorte qu'aujourd'hui la population totale s'élève à 23 millions 263,488 habitants, répartis ainsi qu'il suit dans les trente-six Etats.

(1) La France présente une surface que les derniers relevés cadastraux portent à 51,885,555 hectares, lesquels répondent à 26,266 lieues carrées. Dans cette évaluation, n'est pas comprise la Corse, dont la superficie est de 874,745 hectares ou 442 lieues carrées, ce qui porte la superficie totale de la France à 52,760,298 h. ou 26,708 lieues carrées.

(Voir le Tableau qui suit)

États.	Blancs et Mulâtres libr.	Esclaves .	Population totale.
Maine	583188		583188
New Hampshire	317964		317964
Vermont	314120		314120
Massachussets	994499		994496
Rhode-Island	147594		147594
Connecticut	370791		370791
New-Yorck	3097394		3097394
Pensylvanie	2311786		2311786
Ohio	1980408		1980408
Indiana	988416		988416
Illinois	851470		851470
Michigan	397654		397654
Wiscousin	305191		305191
Iowa	192214		192214
California	165000		165000
New-Jersey	189333	222	489555
Delawarre	89246	2289	91535
Maryland	492667	90368	583035
Virginia	949133	472528	1421661
North-Carolina	580491	288412	868903
South-Carolina	283523	384984	668507
Georgia	524318	381681	905999
Alabama	428779	342892	771671
Mississippi	296657	309898	606555
Louisiana	272953	244786	517739
Tennessec	763164	239461	1002625
Kentucky	771424	210981	982405
Missouri	594621	87422	682043
Arkansas	162657	46982	209639
Florida	48092	39309	87401
Texas	154431	58161	212592
District of Colombia	48000	3687	51687
Utau (territory)	11354	26	11380
Minne sota territory	6077		6077
New-Mexico	61547		61543
Orégon	13293		13279
	20059999	3204489	23263488

D'après le calcul établi dans le rapport  
publié par l'institut smithsonien, l'accroisse-

ment par période de dix ans ; depuis 1790 , a été à peu près de 35 et 36 0/0 pour les hommes libres , et de 27 et 28 pour les esclaves ; tandis que, suivant les constatations de M. Rivoire , l'accroissement pour cent a été , pour la France , pendant le demi-siècle de 1810 à 1851 :

Années.	Population.	Accroissement p. 0/0.
1801	27349003	
1806	29107425	6,43
1821	30461175	4,65
1831	32569223	6,92
1836	33540910	3,00
1841	34240178	2,05
1846	35400486	3,42
1851	35781821	1,08

La cause principale de l'augmentation de la population des Etats-Unis a été les émigrations des divers points de l'Europe. Elles ont amené , année moyenne , de 1840 à 1850 , 154,285 nouveaux habitants.

En additionnant les arrivages successifs depuis 1790 et en y joignant l'estimation de la descendance des immigrants , on trouve que cet élément forain a contribué pour 4 millions 350,934 à la population actuelle des Etats-Unis, et, en supputant en général, l'a augmentée d'environ 19 p. 0/0.

La densité de la population étant un des points les plus importants de la statistique , le secrétaire de l'Académie présente encore quelques données du rapport :

Dans les Etats jouissant de plus de bien-être,

Le Maine ,  
Massachussets ,  
Rhode-Island ,  
New-Yorck ,  
Connecticut ,  
Pensylvanie , etc. , etc. ,

la population est de 30, 40, 60 et même 100, 112, 127 par mille squares (1,608 m.) (c'est-à-dire 1 individu par 8, 6, 4 et même par 2 h.); elle n'est dans le Texas, New-Mexico, l'Orégon, et les autres parties nouvellement juxtaposées, qui ne sont encore que de vastes solitudes, que de 0,89, 0,28 (1 individu par 300, 400 et même 900 hectares). En prenant une moyenne pour la totalité des Etats-Unis, on arrive à ce résultat, qu'il y a 1 habitant par 23 h. environ.

Dans le Gard, la superficie du sol est, pour chaque individu, 1 hectare et 42 ares. De cette comparaison se tire cette conclusion, que nous sommes dans ce département 23 fois plus rapprochés les uns des autres qu'on ne l'est aux Etats-Unis; ou, en d'autres termes, que, grâce à la culture, au commerce, à l'industrie, le Français tire d'une même superficie des ressources 23 fois plus abondantes que l'Anglo-Américain.

M. Nicot regrette de ne pouvoir entrer dans une foule de détails qui offriraient pourtant quelque intérêt: les affranchissements d'esclaves, la consommation du papier, le nombre des journaux, le produit des manufactures, la classification de la population par nature d'emploi, par âge, par sexe, etc., etc.; il ne croit pas devoir consigner non plus les ingénieux et savants calculs faits pour découvrir la loi de mortalité; il s'est borné à quelques mots pour montrer seulement qu'on trouve

matière à réflexions sérieuses dans les relations qui vont s'établir entre l'Académie du Gard et la société qui vient de si loin s'affilier à ses travaux, montrant ainsi que, s'il n'est plus pour l'Européen de montagnes et de frontières, il n'existera pareillement plus de mers ni de barrières pour les nations les plus éloignées les unes des autres, quand il s'agira de l'échange de la pensée et de ces rapports scientifiques qui s'établissent, qui se projettent presque en raison inverse des obstacles et des distances.

M. de Castelnau, poursuivant la tâche qu'il a entreprise d'apprécier l'influence des lésions mentales sur la volonté qu'elles oppriment et pervertissent, occupe ensuite l'Académie des faits qui s'accomplissent pendant le passage de la raison à la folie caractérisée, et traite de quelques moyens purement moraux et cependant prophylactiques et vraiment curatifs. Voici comment il a procédé dans cette étude si difficile, si délicate :

L'auteur fait d'abord cette remarque que, chez le plus grand nombre d'aliénés, les symptômes positifs de la maladie ont été précédés d'un changement dans le caractère, dans la conduite, qui devient souvent criminelle. Il se demande quelle est la cause de cette perturbation, de cette différence soudaine entre les pensées et les actes. « N'est-ce pas, dit M. de Castelnau, une irritabilité extrême, une susceptibilité excessive ? Ce sont des appétits, des goûts, des désirs bizarres et exclusifs ; des passions mauvaises, désordonnées ; c'est une association vicieuse des sentiments et des idées qui produit des irrégularités, des

disparates , de l'incohérence dans le discours, enfin un jugement faux qui donne lieu à des déterminations et des actes que réprouve l'assentiment général.

» Mais comment tracer les limites de la raison et de la folie ? Comment apercevoir le chemin fait de l'idée sensée qui a cours dans le monde , à l'idée folle qu'on rencontre à Charenton , à Bicêtre , à la Salpêtrière ?

» C'est en étudiant les antécédents du malade , c'est en recherchant quels étaient ses penchants , ses habitudes , ses relations , ses manies avant sa chute ; c'est en méditant sur tous les symptômes, qu'on parviendra à reconnaître la marche de l'anomalie psychique, et que l'on s'élèvera ensuite au diagnostic de ses divers degrés. Or , suivant M. Moreau , médecin à Bicêtre, les antécédents sont signalés par une lésion du dynamisme nerveux analogue à celle des nevroses. Quant aux caractères généraux de l'incubation , ils se signalent le plus ordinairement par un état de lassitude cérébrale , de débilité des membres, d'altération de la mémoire , et par des indices qui ont plus d'un rapport avec les symptômes ataxiques observés dans quelques affections fébriles. » Ici l'auteur rappelle des faits, et des faits décisifs, cités par M. Esquirol et par les auteurs des *Annales médico-psychologiques*.

Cette incubation, lorsqu'elle provient de la paralysie générale progressive, est souvent de longue durée (six à huit ans) ; pendant cette période, l'aberration des facultés intellectuelles et affectives amène le malade à sa ruine par de fausses spéculations et les dérèglements de la conduite ; de là, à la démence caractérisée par une prédominance d'idées de grandeur, de

richesses, de talents, de force, d'orgueil de toutes les nuances, et souvent de vol. Parfois aussi l'incubation de la folie revêt la forme de l'amour social, de la philanthropie, ou du fanatisme politique. Dans le premier cas, les sujets cessent leurs travaux, sacrifient leur fortune sous prétexte de bien public. Au dernier cas, continue M. de Castelnau, correspondent ces crimes épidémiques qui ont ensanglanté les nations, et dont notre pays a été si gravement atteint.

A ce délire, produit par la philodémie, l'auteur oppose l'amour de soi, qui mène à l'hypocondrie, quand il a en vue la conservation de la santé, et qui prend le caractère de lypémanie et de panopobie, lorsque la liberté ou la vie constituent l'idée fixe.

Il oppose l'exagération et la perversion génésique et la jalousie, qui figurent souvent aussi dans les préludes de la folie, et qui, ainsi que l'a constaté le docteur Vingtrinier, de Rouen, *Annales d'hygiène*, 1848, p. 382, conduisent à des actes atroces dont l'humanité n'aurait peut-être pas à rougir, si la justice, si la bonne justice, s'inspirait plus souvent de l'avis de la médecine. Ici M. de Castelnau rapporte encore un grand nombre d'exemples de manies diverses devenues furieuses en l'absence de précautions; puis, il passe à l'exposé de ses idées sur ces lésions de l'intelligence dans leur rapport avec la criminalité, invoquant ici sa propre expérience et une étude de 26 ans parmi une population de 1,200 détenus, invoquant surtout le témoignage du savant docteur Ferrus. Cet auteur a divisé en trois classes, au point de vue intellectuel, les condamnés qui subissent leur peine.

Dans la première, il place les pervers, énergiques, intelligents, mais privés, la plupart, du bienfait de l'éducation et de l'exemple de la moralité; on en trouve 22,1 sur 100.

La deuxième renferme les condamnés vicieux, bornés, abrutis ou passifs, chez lesquels le sens moral n'est que faiblement développé, entraînés au mal par mauvaises incitations; ils sont dans le rapport de 52,7 sur 100.

A la troisième classe correspondent les ineptes ou incapables, qui n'ont jamais parfaitement apprécié la portée de leurs actes et qui ont subi, la plupart, différentes condamnations, non-seulement sans les redouter, mais presque sans les comprendre; 25 p. 100 sont dans cette catégorie.

Chez tous ces infortunés, le sens intime n'a à sa disposition que des matériaux incomplets de l'ordre intellectuel. Aussi, s'il y a concomitance entre un acte reprehensible et une lésion apparente du dynamisme nerveux, le médecin légiste peut chercher à établir la corrélation. Malheureusement, les hommes du monde ne voient que tardivement cette dépendance; car souvent ce n'est qu'après la condamnation de l'individu qu'apparaissent les signes positifs de l'altération encéphalique. Que faire donc pour concilier ici les principes de l'humanité et les droits de la société? Le premier droit qu'elle a et peut exercer est: 1<sup>o</sup> de prévenir ces actes; 2<sup>o</sup> de mettre dans l'impossibilité de les répéter.

Et d'abord, l'éducation étant une vraie hygiène morale, il faut, pour premier moyen préventif, qu'elle s'applique à exercer l'intelligence, à choisir les impressions, à combiner

et élaborer les éléments psychiques destinés au sens intime, afin que celui-ci conçoive les idées et accomplisse les actions vertueuses ; puis , quand la société rencontrera des êtres incomplets , infirmes de corps ou d'esprit , comme elle leur doit, tout comme la famille , une existence morale et physique en rapport avec leur aptitude et leurs besoins , elle pourrait , par exemple , donner un conseil judiciaire ou les interdire, selon le degré morbide ; enfin , les personnes dangereuses pourraient être sequestrées dans des lieux où leur éducation serait commencée ou reprise.

A cet effet , dès qu'un individu laisserait apercevoir un dérangement dans sa conduite morale , privée ou publique , il serait soumis à un examen sérieux , fait par des hommes compétents , lequel examen resterait secret jusqu'au moment où devraient intervenir les tribunaux appelés à donner un conseil judiciaire , à prononcer l'interdiction ou à faire l'application des articles 8 et 18 de la loi du 30 juin 1838 , sur les aliénés.

Si l'acte accompli par une personne , sous l'influence des prodromes de l'aliénation mentale , est qualifié crime ou délit , cette personne serait envoyée dans un asile spécial destiné aux fous réputés criminels , et elle y séjournerait jusqu'à la guérison, constatée par des hommes spéciaux. Il pourra être fixé un minimum de séquestration. « C'est à l'aide de ces moyens et de la création de cet établissement spécial , que cesseraient , dit M. de Castelnau , les tiraillements entre le parquet et les médecins aliénistes , que cesseraient tous les doutes et les combats dans la conscience des jurés et celle des juges. La société serait

garantie et l'honneur des familles serait sauvegardé. »

M. Liotard lit, au nom de M. d'Hombres père, une notice biographique sur M. Renaux, d'Alais, architecte et géologue.

Après quelques détails particuliers donnés sur la famille de M. Renaux et sur son éducation, commencée à Alais et terminée au lycée de Nîmes, M. d'Hombres expose les premiers travaux du jeune élève de l'école des mines et ses premiers succès en qualité d'expert géomètre, et ensuite de conducteur des ponts-et-chaussées. C'est dans l'exercice de ces fonctions modestes, mais si utiles, que son aptitude se révéla et le fit bientôt charger du plan géométrique d'Alais, et immédiatement après de tous les travaux publics de la ville, et notamment du quai de ceinture destiné à la préserver des inondations du Gardon. La réputation qu'il acquit dans la direction de tous ces ouvrages le fit quelque temps après nommer architecte d'Avignon. Là, il redoubla d'activité, dressa une foule de plans, et fut jugé digne de faire exécuter les réparations, ou, plutôt, la restauration de l'arc de triomphe d'Orange confiée à M. Caristie.

Non-seulement M. Renaux était un architecte habile, mais il s'occupait encore utilement de géologie et avait formé un riche cabinet, où il avait rassemblé de curieux fossiles. M. d'Hombres cite entr'autres un os trouvé à Baudoin et de 0,93 m. de long sur 0,75 de tour à sa partie moyenne, que ses extrémités articulaires font supposer être un humérus d'une énorme cétacée, tandis que d'autres anatomistes le regardent comme la clavicule

d'un saurien , qui devrait avoir plus de 30 m. de longueur. Outre ce précieux fragment , M. Renaux a trouvé , toujours au pied du mont Ventoux, l'épine dorsale et les côtes d'un palæothérium-crassum , et non loin de Vaucluse des nérinées , qui figurent par échantillons nombreux et variés au Muséum d'histoire naturelle. La vie toute studieuse de M. Renaux, ses qualités estimables, la douceur inaltérable de caractère que ne put altérer la cécité elle-même, l'active obligeance qui le distinguait, lui avaient fait de nombreux amis ; aussi sa perte a été vivement ressentie, et doit laisser de profonds regrets.

---

*Séance du 4 décembre 1852.*

Après la communication de la correspondance , diverses délibérations sur la réception d'ouvrages , le don à faire de quelques collections , des demandes d'affiliation , et la lecture d'une lettre de M. Sausse-Villiers, qui offre ses *Etudes sur la vie et les œuvres de Dante-Alighieri* , M. Germer-Durand rend compte des poésies envoyées par M. Onésime Seure, et intitulées *Croyances*. « C'est un recueil, dit le rapporteur, forme un de ces petits volumes que l'on trouve charmants , même avant de les avoir lus. Ceci pourra sembler un peu paradoxal ; et pourtant , si je ne craignais de paraître trop léger , j'essaierais de justifier , en général , l'infailibilité des premières impressions à l'égard des

livres. A qui d'entre vous, en effet, Messieurs, n'est-il pas arrivé plus d'une fois de deviner tout d'abord, et cela d'après le plus simple indice, d'après un titre quelquefois, souvent d'après une courte préface, ce qu'il faut attendre d'un auteur.

» Voici, par exemple, un inconnu plein de suffisance, aux airs révélateurs, dont la prétention est d'élever un monument littéraire et qui pose devant vous son ouvrage de début avec la solennité d'un prince posant la première pierre d'un palais. — Ou je me trompe fort, ou cet inconnu est une merveille de sottise. C'est ce que ne tarde pas, d'ailleurs, à démontrer la lecture du prétendu chef-d'œuvre.

» Voici, d'un autre côté, un livre de dimension raisonnable, précédé d'un avertissement où respire la noble modestie des esprits distingués. A coup sûr, vous pouvez conclure, non pas que le livre est admirable de tout point, mais au moins qu'il s'y trouve des inspirations dignes d'être écoutées, peut-être même applaudies.

» A tort ou à raison, j'ai, pour ma part, le culte des sources; et l'on sait qu'elles jaillissent presque toujours, sans bruit et goutte à goutte, de l'urne à demi penchée. L'originalité se trahit, se révèle et ne s'étale pas. — C'est assez, je pense, pour expliquer, sinon pour légitimer mes pressentiments.

» En tête du volume de M. Onésime Seure, je lis une courte préface, écrite dans un sentiment de convenance parfaite. L'auteur ne s'y inquiète pas du public ou des critiques; il n'a pas un mot d'insolence ou de vanité à leur adresse. Il n'accuse point l'indifférence du siè-

ele à l'égard de la poésie. Non. « La poésie étant à nos yeux une chose sainte, dit-il, nous nous y sommes livré consciencieusement, comme à une prière. Quand donc personne au monde ne nous écouterait, à cette époque de tumulte et de préoccupations, notre voix du moins ne sera pas perdue pour celui qui entend à la fois les grandes plaintes de l'Océan tourmenté et le murmure du grillon paisible qui chante, tapi sous un brin d'herbe. C'est précisément lorsqu'il se fait beaucoup de bruit que les enfants ont besoin de quelqu'un qui chante près d'eux pour les endormir. Plusieurs de nos pièces sont, pour ainsi dire, des berceuses. La muse chrétienne a cet avantage sur la muse antique, d'être, comme Marie, vierge et mère tout à la fois; la muse profane était vierge, mais stérile. Nous dédions donc nos *Croyances* aux enfants et aux mères... Or, maintenant, chers enfants de toutes les tailles et de tous les âges; vous tous, qui que vous soyez, jeunes gens ou vieillards, qui avez le bonheur d'être encore assez enfants pour vous plaire à la poésie et pour être sympathiques à ses croyances, c'est pour vous que nous serons heureux aussi de chanter. »

» On le voit par ces lignes qui terminent sa préface, M. O. Seure peut être classé au nombre de ces poètes délicats, intimes, comme notre littérature contemporaine en compte déjà d'illustres, aimant à rêver, le jour dans les bois, la nuit près d'un berceau. Un fil de la Vierge égaré dans l'air, un frais sourire d'enfant, une fleur sans nom épanouie à leurs pieds, un chant d'oiseau affaibli par des échos plaintifs, suffisent pleinement à leurs calmes inspirations. Ils sont heureux de méditer, par

un beau soir, à l'heure du crépuscule, au moment où les teintes s'effacent et se confondent, et d'attacher leur cœur aux mille nuances fugitives des plus doux sentiments. Ce n'est plus ce fonds de tendresse frivole, de légèreté sentimentale d'où les petits poètes du dix-huitième siècle ont tiré leurs faciles inspirations. Ce n'est pas davantage ce lyrisme de convention qui sert le plus souvent d'enveloppe brillante au vide de la pensée, ni cette richesse de rimes ronflantes destinées à cacher des *lieux communs de morale lubrique*. Bien que cette dernière école compte encore de nos jours de nombreux adeptes, M. O. Seure ne s'y rattache par aucun côté. Non, et son œuvre, qui se distingue, avant tout, par un cachet de décence et de pureté consciencieuse, n'est pourtant ni vulgairement froide, ni trivialement honnête et sensée.

» Les grands poètes, les poètes populaires dans la pleine acception du mot, sont rares. Tout au plus en voit-on obtenir les honneurs de la popularité classique, celle qui résulte d'une inspiration supérieure aussitôt recueillie par la portion de la société où l'instruction a répandu ses lumières. S'il arrive que la voix inspirée réponde par un cri éloquent, passionné, à la disposition générale des esprits dans un certain moment, ses vibrations la portent plus loin et plus bas; mais de tels succès sont réservés à peu de poètes. Notre siècle en a tout au plus sanctionné deux ou trois.

» Au-dessous de ceux-là, cependant, l'estime publique en a reconnu et salué d'autres. La poésie revêt un nombre infini de formes diverses. Là, elle était l'expression d'une idée

générale, des désirs ou des passions d'une époque. Ici, elle se recueille, loin de l'agitation publique et choisit des organisations délicates, rêveuses, pour qui l'existence est tout entière dans le cœur. Chaque voix qui s'élève de ce groupe a un accent particulier, dont quelques âmes seulement comprendront le charme.

» Les poésies de M. O. Seurre s'adressent, d'une manière plus spéciale, à ces âmes où la tendresse et la piété revêtent le caractère de sentiments graves, élevés, intelligents. Elles réclament, à ce titre, une attention sérieuse, intime. Les pièces qui composent son volume sont généralement la mise en œuvre poétique des plus suaves légendes chrétiennes ou la glorification des plus sublimes sentiments, comme l'amour de la patrie, les vertus de famille, dont le poète sent le besoin de réchauffer le culte. »

De ces premiers aperçus et de ce jugement général, M. Germer-Durand passe à l'examen successif des pièces du recueil. Il n'a pas pu les analyser toutes en détail; mais en arrêtant l'attention sur les plus saillantes, il a voulu, du moins, faire connaître la manière, ou, plutôt, le mérite de l'auteur dont la lecture rappellera à toutes les muses dévoyées, à toutes les imaginations lassées ou dépaysées le vrai but où elles doivent se rencontrer encore : l'amélioration, l'éducation de l'âme humaine par le sentiment religieux.

« Signaler ce caractère élevé de l'inspiration qui anime sans cesse le poète, c'est dire assez, ajoute M. Germer-Durand, qu'il combat implicitement les tristes doctrines que les écoles socialistes ont professées sur l'art, le devoir,

la famille, idées sacrées dont on a en vain essayé d'obscurcir l'éternel rayonnement.

» Ce qui fait le fond de la pensée de M. O. Seurre est donc parfaitement louable. Quant à la forme, elle vise à une sorte de simplicité grave, de naïveté attrayante, de douceur harmonieuse, qu'elle atteint presque toujours. Peut-être désirerait-on çà et là un peu plus d'éclat dans l'expression, un peu plus de vigueur dans le rythme. »

Mais, malgré ces quelques imperfections, le livre de M. Seurre n'en est pas moins, selon M. Germer-Durand, bien digne de la sympathie des esprits délicats et des âmes honnêtes, parce qu'il exprime d'une manière heureuse ces sentiments calmes et purs que notre société a tant besoin de voir remis en honneur, parce qu'il nous ramène souvent aux plus gracieuses légendes empruntées aux traditions pieuses des premiers temps du christianisme.

Après la lecture de cet intéressant rapport, l'Académie accorde à M. Seurre le titre de correspondant, et entend une notice de M. Liotard, sur l'*Hibiscus Esculentus*.

M. Liotard commence par quelques remarques sur les noms de cette plante et ses diverses sections, au nombre de onze : (cremontia, pentaspermum, manhiot, ketmia, furcaria, abelmoschus, bombicella, trionum, sabdariffa, azauza et lagunaria). Il s'attache ensuite particulièrement à l'abelmoschus, la plus nombreuse des onze sections. Elle se divise elle-même en deux tribus, savoir : la première, qui renferme les espèces *caule tuberculus aculeato* ; la seconde, qui renferme

les espèces *caule inermis*. Cette dernière tribu se subdivise encore en trois catégories, savoir : la première, qui comprend les espèces *annuelles* ; la seconde, qui comprend les espèces *pérennes* ; la troisième, qui comprend les espèces *frutescentes*.

Les caractères génériques de tous les hibiscus qui appartiennent à la grande famille des malvacées, sont :

1° D'avoir les feuilles alternes entières et découpées ;

2° D'avoir les feuilles soit terminales, soit axillaires, grandes, en général, et d'un aspect agréable ;

3° Le périanthe ou calice double ;

4° Cinq pétales plus grandes que le périanthe ;

5° Les étamines nombreuses portées sur un tube colonniforme occupant la superficie et le sommet ;

6° L'ovaire supérieur, arrondi ou ovale, chargé d'un style filiforme ;

7° Un fruit formant une capsule unique, arrondie ou ovale, divisé intérieurement en cinq loges s'ouvrant par cinq valves, etc., etc.

L'hibiscus *esculentus*, objet du mémoire de M. Liotard, se trouve sur les côtes de Barbarie, dans le royaume de Tunis, en Algérie, et dans tout le Levant, où il est cultivé comme plante potagère. En Amérique, et surtout aux Antilles, on en fait une grande consommation sous le nom de *Gombo*.

« La tige du gombo, dit M. Liotard, est herbacée, épaisse, ordinairement simple vers son sommet et haute de 60 à 70 centimètres ; les feuilles sont pétiolées, palmées à cinq lobes élargis, dentées dans leur contour,

vertes sur les deux faces, velues dans leur jeunesse, mais presque glabres dans leur parfait développement; elles sont amples et ont assez l'aspect de celles de l'alcée rose ou de l'alcée à feuilles de figuier. Les pedoncules sont axillaires, uniflores, droits, plus courts que les pétioles; ils n'ont pas deux centimètres de long. Les fleurs sont campanulées, ouvertes, couleur de soufre très-pâle, avec le fond pourpré; le calice a neuf ou dix sépales linéaires sabulés, velus, très-caducs. L'intérieur est environ deux fois plus grand que l'extérieur, légèrement quinquifide à son sommet, et se partage longitudinairement d'un côté lorsque la fleur s'épanouit. Le fruit est une capsule coniquement pyramidale, tronquée à la base, un peu corniculée et courbée à son sommet, longue d'environ cinq centimètres, à dix sillons, cinq loges, cinq valves, mais remarquables en ce que les deux bords latéraux de chaque valve se roulant en dehors font paraître l'extérieur de la capsule, à six feuillets repliés et roulés; souvent il y a six loges, et, par conséquent, six valves et douze feuillets repliés. Chaque loge contient une rangée de graines globuleuses et grisâtres.

» Le gombo commence à être cultivé avantageusement dans le midi de la France, où ses grains mûrissent tous les ans. On les sème en février en pot qu'on place sur couche chaude et sous châssis. Peut-être dans nos pays méridionaux le seul châssis suffirait. En mars, on place le jeune plant sur une nouvelle couche et en mai on le dépose pour le planter en motte au pied d'un mur au midi, à exposition très-chaude, ou, tout simplement, en còtière bien abritée, en terre légère et bien fumée avec

du terreau. On lui donne des soins et surtout des arrosements abondants.

» Pour employer le fruit du gombo dans l'art culinaire, comme comestible, il faut récolter les fruits avant leur maturité, ce qui doit avoir lieu de la mi-juin à la mi-septembre. Ces fruits, ainsi cueillis dans leur mi-maturité, entrent dans le potage des habitants de l'Amérique méridionale. Dans les Indes et les Antilles, ils sont aussi mangés seuls avec divers assaisonnements, et plus souvent mêlés avec de la viande. Dans les Antilles surtout, on les emploie dans un certain mets appelé *calalou*. Quelle que soit, au surplus, la manière d'apprêter les fruits du gombo, ce légume est doux, un peu fade, un peu visqueux, mais il est très-facile à digérer. »

M. Liotard termine en donnant l'espoir que cette plante n'exigera plus de grands soins lorsqu'elle sera mieux acclimatée et qu'on l'aura obtenue de graines devenues indigènes, ainsi que la plante, par plusieurs récoltes successives.

M. Maurin communique à l'Académie des impressions de voyage. Il ne s'agit point de courses, d'explorations semées de périls et de combats, mais de simples notes où sont retracés, en traits rapides, les tableaux d'une nature neuve et riche, et les scènes d'une vie nouvelle, si différente de la nôtre par les coutumes, les sentiments et les passions, malgré l'ascendant de la civilisation dominatrice de la métropole.

Voici les premières pages où l'auteur raconte son arrivée à la Guyane française :

« Je ne sais s'il est possible de se rendre un

compte exact du sentiment d'ineffable joie qu'éprouve le voyageur qui, pour la première fois, traverse l'Atlantique, lorsqu'après quarante-six jours consécutifs passés à la mer, sans relâche sur aucun point, les signes de la science et de l'observation lui révèlent d'une manière incontestable qu'il approche enfin du terme de sa longue odysée. Quelles qu'aient été les distractions de la route depuis qu'il a franchi le Tropique, quelque impression que lui ait laissée cette mer dont l'azur est parsemé de flocons d'écume appelés par les marins les *moutons du père Tropique*, cette atmosphère si lumineuse, ce ciel qui se colore de teintes si vives et si variées, ces astres qui, pendant la nuit, déroulent de si admirables clartés, les uns, ceux que nous connaissons en Europe, penchés au bord de l'horizon et se déroband aux regards de l'observateur; les autres, inconnus aux yeux des habitants de la zone tempérée; puis ces myriades de poissons et de crustacés qui, loin de tout rivage, ont l'air de braver en passant le vaisseau dont la voile hardie ose affronter l'élément où ils vivent; ici le dauphin, la bonite, le marsouin, le cachalot, le requin; là le poisson-volant, le nautille, la galère, tout cela, et plus encore, finit à la longue par paraître assez monotone. Il tarde aux plus vieux navigateurs, à plus forte raison aux nouveaux, de poser le pied sur un sol qui cesse d'être mouvant, de passer la nuit sans être bercé par la vague, de contempler autre chose que le ciel et l'eau, de prendre un repas sans courir le risque de heurter contre une cloison du navire, ou de voir la sauce des plats ruisseler sur les habits.

» Telle était notre situation le 13 décembre

1849 , à nous tous passagers et marins embarqués depuis le 29 octobre à bord de la corvette de l'Etat *la Caravane*. Après avoir essuyé mille contrariétés , après avoir eu de gros temps et même un coup de vent assez rude dans le golfe de Gascogne , après avoir gardé la cape pendant plusieurs jours , nous n'étions encore , le vingt-troisième jour de notre traversée , que par la latitude du port de Palos (Galice) , d'où Colomb s'était élancé , il y avait plus de trois siècles , pour découvrir un nouveau monde. Ce n'était qu'en atteignant les côtes du Portugal que nous avions rencontré une nuaison plus favorable ; et l'aire des vents alisés n'ayant pas tardé à nous sourire , nous nous étions enfin sentis portés sur leurs ailes rapides vers ces régions sereines et pures où le père Tropicque exerce son paisible empire. Le pacifique monarque nous avait ouvert les portes de ses Etats , non sans nous avoir fait acquitter le tribut obligé , et sans nous avoir soumis à l'épreuve de ses eaux lustrales. Mais bientôt nous étions tombés dans cette zone des gros temps connue sous le nom de *Pot-au-Noir*. C'est entre le dixième et le huitième degré de latitude nord que commence cette zone détestée des marins ; et nous descendions vers l'équateur par une mer affreuse , une pluie diluvienne et au travers d'un roulis ou d'un tangage épouvantable. Quelquefois le soleil , perçant une épaisse voûte de nuages , laissait arriver quelques rayons voilés jusqu'à nous ; mais il disparaissait presque aussitôt pour céder la place à des nuées d'où s'échappaient des torrents de pluie. La nuit , nous avions cessé d'apercevoir ces étoiles amies qui nous rappelaient notre pays natal , et pour les remplacer

nous voyions monter à l'horizon les constellations inconnues dans nos climats , parmi lesquelles la Croix-du-Sud jetait sa calme et pure lumière dans le ciel pendant les rares embellies dont il nous était permis de jouir. »

M. Maurin décrit ensuite les autres ennuis de la traversée, les longues heures de silence, les insomnies, l'action contraire des courants, les craintes et les ravages de l'épidémie (le choléra) et les anxiétés qui viennent assiéger le passager et tous les marins eux-mêmes , quand les sondages multipliés annoncent l'approche des côtes au moment de l'entrée de la nuit ; il décrit surtout avec entrainement le magnifique spectacle que présentent un horizon et un ciel resplendissants , la phosphorescence des mers brillantes comme une étoffe d'argent , et d'où semblent jaillir d'innombrables étincelles , et surtout le bonheur qu'on éprouve quand le gabier de vigie envoie le cri magique de *terre* ! Il donne en passant une idée de l'aspect et de la nature des deux immenses rochers appelés le grand et le petit Connétable ; il salue les îles du Père, de la Mère, des Mamelles et du Malingre , interrompt sa description par un douloureux épisode, et termine par une peinture saisissante de Cayenne.

« J'ai traversé la promenade, dit-il, et j'ai admiré les magnifiques palmiers qui la décorent , palmiers à la flèche élancée dans les airs. J'ai pu aussi jeter un coup-d'œil sur l'originalité du site pittoresque que présente Cayenne avec ses collines qui s'abaissent jusqu'à la mer par des ondulations insensibles , avec ses maisons situées au milieu des développements plantureux d'une végétation qui semble vouloir

étouffer l'œuvre bien timide de l'homme sous son étreinte gigantesque.

» Au moment d'entrer dans l'église, j'ai rencontré le gouverneur, qui m'a fait placer dans le chœur à côté de lui. Là, j'ai vu la réunion la plus nombreuse que j'eusse pu désirer des habitants de ce pays. Une masse noire y ondoyait, et de cette masse se détachaient çà et là quelques blancs visages. C'est pour la première fois qu'il m'était donné d'avoir sous les yeux un tel spectacle, et je laisse à penser qu'elle a dû être une première impression de ce genre.

» A la sortie de l'église et en attendant l'heure du déjeuner, M. de Ch. m'a conduit dans les vastes jardins du palais où j'ai vu en pleine terre, comme de raison, les plus magnifiques produits de l'arboriculture tropicale. C'est à ce jardin qu'est attaché un ancien premier ministre du roi d'Accar, qui le livra à un négrier pour compléter une cargaison de chair humaine qu'il lui avait vendue. Là, j'ai vu le manguier, le jacquier, le frangipanier, le cocotier, le papayer, l'arbre à pain, le calabassier, le voyageur, le fraisier arbre, le caféier, le cotonnier, le muscadier, le cannelier, le poivrier, le corossolier, l'indigotier, le giroffier, etc., etc. L'ancien premier ministre du roi d'Accar nous a abattu quelques noix de cocos dont nous avons bu l'eau et mangé l'amande. Sa femme, qui paraissait avoir conservé le souvenir de l'élévation première de son mari plus que lui-même, est restée dans la case, nous regardant avec de certains airs de dignité fière. J'ai revu cette femme le soir, dans le salon à manger du gouverneur. Revêtue de la gaule traditionnelle, la tête enve-

loppée dans un mouchoir cadrillé formant un turban pointu, se tenant à distance de la table et dans l'embrasure de la porte, avec sa haute taille et ses bras croisés sur sa poitrine, à ses allures de grande dame déchue et à son immobilité on eût dit une cariatide antique.

» Le lendemain, à mon lever, désireux de prendre une idée plus complète de cette ville que je n'aurai pas l'occasion de voir une seconde fois dans ma vie, je sors et me dirige vers le Marché, où j'aperçois en plein hiver nos légumes d'été, les galettes de cassave, les crabes gigantesques, l'agouti, l'iguane, les bananes, les ignames, les mangues, les cocos, les papayes, les goyaves, les sapotilles, les pommes cannelles, etc., etc. Je vois passer devant moi des femmes qui n'ont d'autre habillement qu'une pièce d'étoffe enroulée autour du corps, comme une pagne de sauvage, avec un immense mouchoir cadrillé qui couvre leur tête. Les hommes circulent avec des vêtements légers et percés à jour; les enfants dans le vrai costume d'Adam. J'entends au milieu de cette population noire et métive, résonner les accents de ce patois créole que j'ai retrouvé plus tard aux Antilles et qu'on parle dans tous les lieux où le nègre s'abrite sous le drapeau de la France. C'est la langue française avec le changement de ses désinences, avec la réduction de ses modes de verbe, avec ses constructions de syntaxe accommodées au génie peu développé de cette race déshéritée du côté de l'intelligence. Quelques rares figures à peau blanche et à cheveux lisses se détachent sur ce fond noir et crépu.

» Je n'ai rien vu au monde de plus pitto

resque que les forêts de l'Approuague ; et quand je repasse dans ma mémoire toutes les impressions qui m'en sont restées , la plume me tombe des mains de désespoir de ne pouvoir les rendre.

» Je vois encore les géants de la végétation ; je vois les lianés courir d'un arbre à l'autre et colorer des mille nuances de leurs feuillages et de leurs fleurs d'immenses troncs ; je sens le parfum qui s'exhale de ces forêts impénétrables aux pas du voyageur et même à la lumière. Un sentiment d'effroi court dans mon âme à l'idée qu'un tigre pourrait s'élaner du sein de ces déserts de verdure où règne un silence interrompu seulement par le vent qui agite leurs branches et renverse celles que les siècles ont rongées peu à peu , et par le chant du perroquet et des mille oiseaux qui déploient toutes les nuances de l'arc-en-ciel au-dessus de nos têtes. Un chant mélancolique arrive à nos oreilles. Est-ce le cri de quelque être plus prévoyant qui, à l'aspect de l'homme, sent que l'ennemi approche de ce domaine qu'il a possédé jusqu'ici exclusivement , ou de quelque être indifférent à lui qui pleure la perte d'une compagne tombée dans les plis du serpent qui rampe à terre , ou sous la dent des animaux de proie ! »

---

*Séance du 18 décembre 1852.*

M. le secrétaire, après avoir déposé les recueils des académies de Rouen et de Toulouse, offre un rapport de M. Salles sur la récente

exposition, et un traité d'archéologie chrétienne par M. l'abbé Gareiso, associé, et l'un des supérieurs du grand séminaire.

M. l'abbé Privat fait ensuite un rapport verbal sur un écrit de M. Isidore Allard, et M. Nicot dit aussi quelques mots sur une notice épiscopologique de M. le chanoine Giraud, auteur de divers mémoires couronnés par l'Institut, et à qui est unanimement accordé le titre de correspondant.

M. le docteur de Castelnau rend compte d'un ouvrage confié à son examen : *Essai thérapeutique sur l'Iode, ou application de la médication iodurée au traitement des maladies*, par M. le docteur Payan, chirurgien en chef de l'hôpital d'Aix, membre associé de l'Académie.

M. le rapporteur, après avoir brièvement exposé les nombreux et récents travaux de l'auteur, rappelle ceux qu'entreprirent, il y a peu d'années, M. Courtois et M. le docteur Coindet, de Genève, dont l'un découvrit et l'autre employa le premier, avec succès, ce nouveau métalloïde et ses préparations ; puis M. de Castelnau reproduit, en l'abrégeant considérablement, l'historique des divers médicaments iodiques, de l'iodure de potassium, ainsi que l'exposé du mode d'administration et des doses des remèdes iodurés tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Arrivé aux applications spéciales des iodures dans le traitement des maladies, « le docteur Payan, dit le docteur de Castelnau, rappelle que l'expérience avait amené les praticiens à faire usage de substances dans lesquelles la

chimie moderne a découvert l'iode en abondance.

» Arnaud, de Villeneuve, dans l'Hérault, mort en 1343, paraît avoir employé, le premier, l'éponge calcinée dans le traitement des scrofules.

» C'est au docteur Coindet, de Genève, qu'appartient l'honneur d'avoir appliqué sciemment l'iode dans le traitement du goitre et des scrofules, et d'avoir rendu publique l'efficacité de ce métalloïde. — Les praticiens se hâtèrent de profiter de cette découverte, et, aujourd'hui, il n'est plus permis de mettre en doute les propriétés de ce corps et de quelques-uns de ses composés.

» En bon praticien, l'auteur ne se borne pas à prescrire les préparations iodurées en général; il va à la recherche de celle qui convient le mieux à l'usage interne des scrofules de diverses formes. — Par la méthode d'exclusion, il est arrivé à reconnaître les avantages de l'iodure de potassium. Dans quelques cas d'asthénie scrofuleuse il se sert de l'iodure de fer; enfin, l'huile de foie de morue obtient chaque jour plus de succès contre cette maladie.

» Dans ce chapitre, comme dans tout l'ouvrage, nous le disons une fois pour toutes, notre confrère d'Aix attribue à chaque auteur ou praticien la part qu'il a prise dans la découverte ou dans la propagation d'une préparation, d'un mode, de son emploi ou de son opportunité. Chaque chapitre de l'auteur est appuyé de faits bien analysés et accompagnés de réflexions pratiques.

» Il faut, comme le dit notre auteur, associer aux préparations iodurées les soins

hygiéniques et diététiques : air pur et sec , l'exercice , une alimentation saine. — Les bains de mer sont , avec juste raison , recommandés par notre confrère , afin de compléter la cure et de prévenir la récurrence. — A ce propos , il émet le vœu que le gouvernement fasse élever des établissements hospitaliers , sur plusieurs points de nos côtes maritimes.

» Mais il ne faut pas oublier que l'iode et ses préparations sont un poison , et qu'ils peuvent produire des accidents graves s'ils ne sont maniés par une main habile à les doser et à discerner les contre-indications provenant des circonstances fournies par le malade ou par la maladie. — Ils ne doivent pas être délivrés sans ordonnance du médecin.

» Ces recommandations sont utiles dans ce moment où des personnes regardant ce médicament et deux autres comme une panacée. L'abus des substances stimulantes dont elles se servent contre toutes les maladies, nous a donné l'occasion de voir le fait très-remarquable de la membrane muqueuse intestinale expulsée par l'action des substances irritantes et énergiquement purgatives. »

A la suite de ces sages réflexions , le rapporteur indique , d'après M. Payan , qui s'est appuyé sur de nombreuses observations, quels sont les accidents morbides et les circonstances concomitantes de ces phénomènes qui font préférer les iodures. Puis il énumère les divers cas où l'iodure de potassium a révélé toute son efficacité, les cas où il faut éviter de l'administrer , etc. , etc.

Il signale l'utile emploi des inhalations iodées , celui de l'iodure de fer à l'intérieur , et principalement l'usage , maintenant assez

général , de l'huile de foie de morue , qui ne paraît pas un remède curatif héroïque contre les tubercules pulmonaires , mais un moyen propre à prolonger les années des malades.

Le rapporteur, analysant en détail l'ouvrage de M. le docteur Payan, s'étend ensuite sur les effets de l'iode sur le goitre. Il examine, aidé des observations de M. de Humboldt, les populations des Cordilières, qui sont plus ou moins atteintes, qui sont même épargnées, suivant la dose d'iode et d'iodure de potassium en dissolution dans l'eau des sources qui servent à leur usage.

On doit aussi à l'iodure de potassium et aux composés de l'iode, la guérison d'autres principes et d'autres états morbides, celle des tumeurs cancéreuses, des dartres, des ulcères atoniques, de certaines dermatoses tenant à un vice syphilitique ou scrofuleux, de l'hydrocéphale, du farcin, des névralgies, etc., etc.

Enfin, dans la dernière partie de son important ouvrage, M. Payan s'occupe de l'iode comme moyen topique. Ici, M. de Castelnau joignant au rôle de rapporteur celui de praticien, discute et conseille; puis il indique les avantages et les inconvénients des injections iodées, cite les expériences du docteur Dieulafoi, de Toulouse, qui, le premier, injecta l'iode dans la cavité abdominale, et celles de M. le professeur Velpeau, et termine en disant que le livre de M. le docteur Payan atteste un talent peu commun d'observation et de mise en œuvre; que le style en est clair et précis, et que le jeune médecin y trouvera l'ensemble complet de l'histoire thérapeutique des préparations de l'iode, comme aussi que le praticien le plus consommé le consultera avec fruit.

L'Académie, après avoir entendu ce rapport, vote des remerciements à l'auteur et charge son secrétaire de les transmettre, en assurant à M. Payan que ses publications seront toujours accueillies avec le plus grand intérêt.

M. Pelet met sous les yeux de l'Académie trois médailles, un dé, une épingle en ivoire surmontée d'une tête de divinité égyptienne, et une tessère, le tout trouvé dans une maison de la ville.

A propos de cette tessère, notre savant confrère donne des détails complets, qu'il est plus utile de reproduire que d'analyser :

« Par sa destination, dit M. Pelet, la *tessera*, chez les Romains, avait la même importance que celle que nous donnons aujourd'hui à nos cartes dans l'acception générale de ce mot. Elles nous servent à jouer, ce sont des billets d'entrée aux spectacles, aux bains, aux réunions publiques et particulières, des billets de loterie; nous en distribuons aux pauvres pour obtenir du pain, de la viande, des vêtements; c'est, enfin, par des échanges de cartes qui portent leur nom que des amis se donnent des témoignages d'affection ou de bienveillance; gardons-nous d'oublier la carte d'électeur!

» Moins fragiles que les nôtres, les tessères romaines étaient des espèces de jetons en bronze, en plomb, en ivoire ou simplement en bois, de formes diverses, mais le plus souvent circulaire.

» L'expression *tesseris ludere* dont on se sert ne signifie autre chose que jouer aux dés; cette espèce de tessères, dont la forme est

indiquée par le nom *κύβος* que lui donnaient les Grecs, était absolument semblable aux dés dont nous nous servons pour le jeu de trictrac, avec cette différence toutefois que, pour rendre ces dés plus roulants, les Romains en abattaient les angles; vous pouvez en juger, Messieurs, par celui que vous avez sous les yeux, trouvé par nous dans une urne cinéraire en verre que renfermait un sarcophage en pierre, découvert sous le pont biais du chemin de Beaucaire.

» Les *tesseræ theatrales* ou *lusoriæ* étaient celles qui servaient de billets d'entrée au théâtre, à l'amphithéâtre ou au cirque; il s'en est trouvé un grand nombre dans les fouilles de Pompéï, quelques-unes en bronze, mais le plus grand nombre en ivoire; elles étaient distribuées par l'*editor*, aux frais duquel se donnait le spectacle. Quelquefois ces tessères portaient le titre de la pièce qui devait être jouée et le nom de son auteur. En voici deux, prises du musée Bourbonnien, de Naples :

l'une	}	CAV. II	}	l'autre	III
		CVN. III			V
		GRAD. VIII			II
		CASINA			VII
		PLAVTI			

» Lorsqu'on sait que, dans les théâtres, les amphithéâtres ou les cirques, la masse des sièges à laquelle les Romains donnaient le nom de *Cavea*, était divisée horizontalement en précinctions, gradins et places, et transversalement en *Cunei* tracés par la disposition des vomitoires et les petits escaliers placés vis-à-vis chacun d'eux, il est facile de trouver l'explication de ces tessères, lors même qu'elles ne portent, comme la seconde, que quatre

chiffres : le premier indique la précinction , le second le cuneus , le troisième le gradin , et le quatrième la place. On conçoit facilement que la manière de compter étant une fois déterminée , on n'avait pas beaucoup de peine à trouver sa place dans un lieu où cependant on en comptait cent mille.

» On pourrait induire de ces deux tessères que lorsqu'il s'agissait de la première et seconde précinctions, destinées aux patriciens et à l'ordre équestre , on se dispensait d'indiquer la place, *loca*, ce qui était, en effet, moins important chez les personnes d'un rang élevé ; peut-être aussi n'était-ce que sur les tessères de cette classe privilégiée que l'on désignait la pièce qui devait être jouée et le nom de l'auteur.

» Nous avons également copié au musée de Naples une autre tessère ; elle est en bronze et porte d'un côté le mot :

BALNEO

et de l'autre une palme ; il est évident qu'elle servait d'entrée aux bains publics ou à une école de natation.

» Caylus nous a fait connaître une tessère de la même dimension portant sur une de ses faces une image de la Fortune avec ses attributs ordinaires , et sur l'autre le mot *CRANES* ; il suppose qu'elle a dû servir de billet d'entrée au *Craneum*, qui était une académie , un lieu d'exercice public (1).

» A la décadence de la république , l'agitation des esprits , les passions poussées à l'excès , le désir de dominer , l'ambition d'ar-

(1) Grivaud de La Vincelle , p. 144, pl. xv.

river aux premières charges de l'Etat, à Rome ou dans les provinces, excitaient les citoyens à capter les suffrages du peuple, dispensateur suprême des faveurs dans les comices; de là, ces largesses pécuniaires, qui ne sont pas sans exemple de nos jours, ces distributions de pain, de vin, de blé, attestées par ces tessères trouvées à Herculanium et Pompeï, portant :

FRUMENTARIAE PECUNIARIAE CONGIARIAE

avec lesquelles on allait recevoir l'objet qu'indiquait la suscription; c'est de là que vient cette légende qu'on lit sur plusieurs médailles : *Liberalitas Augusti*, parce que, dans certaines circonstances, les Empereurs faisaient les mêmes largesses. Les deux premières, *Fruventariæ* et *Pecuniariæ*, indiquent suffisamment quels étaient les objets qu'on donnait en échange au porteur; quant au don ou présent représenté par le congiare, il consistait en huile ou en vin, qu'on mesurait avec le *Congius*, mesure de capacité qui a donné son nom à la tessère et même à cette espèce de largesse qu'on appelait du nom générique de *Congiarium*.

» Ces sortes de présents ne se faisaient qu'au peuple; ceux que les Empereurs accordaient aux soldats ne s'appelaient point congiaries, mais donatifs, *donativum*; ils consistaient généralement en pièces de monnaie, d'argent ou d'or, que l'empereur donnait en nature (1), ou en une tessère sur laquelle

(1) Lampride dit qu'Elïogabale fit à ses soldats un donatif de trois pièces d'or par tête; Saumaise, dans ses notes sur Lampride, remarque que c'était la somme ordinaire et légitime du donatif. Cependant, dans certaines circonstances, le donatif s'éleva à mille et même trois

était exprimée la valeur du don. Caylus fait la description d'une de ces tessères. Elle est en ivoire, l'une de ses faces est un peu convexe, l'autre porte :

AR. XII

expression que cet auteur traduit par *argenti duodecim*, c'est-à-dire, douze deniers.

« Néron distribuait au peuple des aliments » délicats, des choses précieuses, telles que » des chevaux, des esclaves, des chars, de » l'or, de l'argent, des vêtements. Il jetait » pour cela de petites boules sur lesquelles » était gravée la note de ces choses; on don- » nait à ceux qui présentaient ces boules ce » qu'elles indiquaient (1). Suétone appelle ces » tessères *Missilia* (2). »

» Les *Tesseræ convivales* étaient des espèces de billets de loterie qu'on distribuait dans les festins, dont chacune valait, au convive qui l'avait reçue, une marque de libéralité proportionnée à l'opulence de celui qui donnait le repas. Quelquefois, certains lots n'avaient qu'une valeur dérisoire qui excitait la gaité de ceux qui avaient été mieux partagés par le sort (3); dans cet usage, qui se pratique encore aujourd'hui, nous donnons à ce lot le nom de *nigaud*.

» En termes de guerre on nomme *marron* une pièce de cuivre sur laquelle sont gravées les heures auxquelles les officiers doivent faire leurs rondes et qui se placent dans des boîtes

mille deniers. (Voyez Casaubon et Capitolin, *Vies de Pertinax et d'Antonin-le-Pieux*).

(1) Suet, lib. 67-6-2.

(2) Dion Cassius, l. 61.

(3) *Monuments antiques de l'ancienne Gaule*.

faites exprès. Les Romains avaient aussi leurs espèces de marrons, *tesseræ militares*; ces tessères étaient envoyées par les chefs des armées aux officiers, pour leur servir de mot d'ordre ou de signe de ralliement; à Pharsale, celui de César était *Venus genitrix*; Pompée avait adopté *Hercules invictus*. Le soldat qui transmettait cette espèce de tessère était appelé *tesserarius*; le soir, toutes ces tablettes étaient apportées au tribun des légions par les divers corps qui les avaient reçues. Comme elles devaient être très-variées et préparées en grande quantité, attendu que l'on change quelquefois l'ordre peu de temps après qu'il a été donné, on pense que ces tessères militaires étaient de bois, et que c'est là le motif pour lequel il n'en est point arrivé jusqu'à nous.

» On appelait *tesseræ comitiales* celles qui, dans les assemblées publiques, servaient de bulletins pour donner son suffrage; on a compris dans le nombre de ces dernières une tessère en plomb, d'une forme particulière, sur laquelle se trouve d'un côté un dauphin, et de l'autre les lettres P. S. E., qu'on explique par le mot PSEPHVS, caillou dont on se servait pour donner son suffrage par la voie du scrutin.

» On donnait aux gladiateurs des *tesseræ* qui portaient d'un côté son nom, et de l'autre une *fuscina*, fourche, et une palme; elles témoignaient qu'il avait combattu en public, ou bien qu'il avait subi l'examen du *Laniste*, chargé d'instruire et d'exercer les esclaves destinés à combattre, et de les faire admettre comme gladiateurs de profession. Schott en rapporte une des premières, portant

que : *Philodamus*, esclave de *Dossénus*, avait combattu dans les jeux qui duraient quatre jours et qui commençaient le 21 octobre de l'an 681 de Rome. Grivaud de La Vincelle en rapporte une de la seconde espèce, indiquant que : *Philogenus*, gladiateur du laniste *Alfius*, a été examiné pour combattre aux Ides du mois d'août, sous le consulat de *M. Antonius* et de *P. Domitius*. On pense que ces espèces de tessères, qui étaient en ivoire et percées d'un trou, étaient portées au cou du gladiateur qui les avait obtenues.

» Il y avait enfin les *tesseræ hospitales*.

» Les voyages étaient rares dans les temps anciens, les hôtelleries peu communes, et quoique cette époque fût éminemment hospitalière, l'hospitalité, nécessairement restreinte, ne s'exerçait qu'à l'égard des étrangers bien connus ; la tessère hospitalière était une espèce de passeport de recommandation, que les villes, les familles et les particuliers délivraient aux voyageurs pour leur donner le droit de réclamer l'hospitalité dans les lieux où ils devaient passer. Ces tessères consacraient aussi l'alliance de deux familles ou de deux amis : chaque côté portait un de leur nom ; puis on la partageait en deux, dans le sens de l'épaisseur, de manière à former deux tablettes séparées qui, en se rejoignant, n'en formaient plus qu'une ; chacun en conservait une moitié pour la transmettre à ses descendants ou à ceux à qui il voulait la prêter ; en sorte que le porteur de cette espèce de lettre de recommandation était aussi bien reçu, logé et nourri qu'aurait été celui à qui elle appartenait. On avait un grand respect pour ces sortes de pactes ; ils établissaient une

espèce de parenté qui passait de génération en génération. On disait de ceux qui avaient violé les droits de l'hospitalité : *tesseram confregisti*. « Allez, lui disait-on, allez chercher » quelqu'un qui ait en vos serments plus de » confiance, vous avez rompu la tessère hospitalière (1). »

» Il y avait aussi des tessères hospitalières publiques entre les villes et les citoyens, portant des inscriptions en rapport avec leur origine. Maffei, Gruter et Marini en rapportent plusieurs de ce genre.

» Les tessères hospitalières étaient souvent employées dans les comédies des anciens pour ménager des reconnaissances (2).

» Les tessères qui consacraient l'alliance de deux familles ou de deux amis ne sont point arrivées jusqu'à nous. Nous ne serions point étonnés que celle que nous mettons sous vos yeux ne fût dans cette catégorie et que le nom d'*Acas* qu'elle porte, et que nous ne trouvons sur aucun de nos monuments épigraphiques, fût celui d'un Grec qui aurait reçu en échange l'autre moitié de la tessère en se séparant d'un de nos ancêtres, duquel il aurait reçu l'hospitalité pendant son séjour à Nîmes :

ACAS.

» Cette tessère a été trouvée cette année, 1852, dans la maison de M. Bérard-Sauvajol, rue de la Fontaine, avec une épingle d'ivoire à tête de divinité égyptienne, quelques médailles trop frustes pour être déterminées, et

(1) Plaute, *Cistell.* II, 1 v. 27.

(2) *Ibid.*, *Pœnulus* (f. 2, 86).

une d'Antonin, très-bien conservée, avec une belle patine (1).

» On avait déjà découvert, l'année précédente, sur le même emplacement, de très-beaux pavés mosaïques, parfaitement conservés, représentant des oiseaux aquatiques; des amorces d'une vaste construction prouvent qu'un édifice considérable avait existé sur cet emplacement. Nous comptons assez sur le bon goût de M. Bérard-Sauvajol pour espérer que ces pavés, qui sont à peine à un mètre du sol et au milieu d'un jardin, ne resteront pas longtemps enfouis (2). »

M. Brun donne ensuite lecture, premièrement, d'une fable; secondement, d'une satire contre l'orgueil, qu'il fait précéder de quelques réflexions sur un vice peu attaqué jusqu'ici par les poètes, et qui, pourtant, fut une grande tache imprimée sur l'âme presque dès sa création; vice qui a fait de l'homme, cet être si frêle et si petit, un Titan audacieux et superbe toujours prêt à escalader les cieux.

« Dans le monde antique, ajoute M. Brun, l'orgueil semble être le suprême dominateur des esprits. Une secte fameuse, celle des Stoïciens, exagérant d'une manière extraordinaire la puissance et la vertu de l'indivi-

(1) Elle porte la tête d'Antonin et la légende ANTONINUS. AVG. PIVS. PP TR POT. COS. III; au revers, une femme debout tenant de la main droite un long caducée et de la gauche un rameau, la légende FAELICITAS. AVG. — Dans le champ, s. c.

(2) La *Tessera hospitalitatis* était en usage chez les premiers chrétiens; c'était une sorte de cachet ou de sceau, avec lesquels ils marquaient les lettres canoniques appelées *Litteræ formatæ* (Tertull., lib. de præscrip. advers hæretic).

dualité humaine, avait fait croire que l'homme pouvait devenir l'égal même de Dieu. Le christianisme, en abattant l'âme par le sentiment de sa misère personnelle et de sa funeste déchéance, implanta en elle une vertu à peu près inconnue des anciens : l'humilité. Est-ce à dire toutefois que, depuis l'établissement de cette loi divine, l'orgueil a disparu du milieu des hommes ? Hélas ! loin de là..... *Priscæ suberunt vestigia fraudis.* (Virg.) Des multitudes d'esprits superbes ont plié, sans doute, et se sont adoucis sous l'influence de l'Évangile ; mais, malgré l'évidence de ce bienfait, le monde n'en est pas moins encore soumis à l'orgueil.

» Chez les païens, l'orgueil était comme un fruit naturel des idées et du caractère des peuples. Remontez à une antiquité un peu reculée ; voyez quel orgueil féroce aveugle et domine les héros d'Homère, surtout, par exemple, Achille et Agamemnon.

» Chez Virgile, le religieux Enée répète ce vers qui ne me semble pas inspiré par un sentiment de modestie :

• *Sum pius Æneas hinc usque ad sidera notus.*

» Ce même Virgile, au début des *Georgiques*, dit à Auguste qu'il peut, dès à présent, choisir le rang qu'il voudra parmi les Dieux. On ne sait ce qu'il y a de plus fort ici, ou de l'adulation qui a formulé ces paroles, ou de l'orgueil qui les a acceptées. Que pensez-vous du spirituel et voluptueux Horace, qui n'a pas craint lui-même d'insérer dans ses *Odes* ce vers devenu fameux :

*Exegi monumentum ære perennius.*

» Il est vrai que la postérité a justifié l'altière

confiance du poète , en donnant à ses vers une durée bien plus considérable , en effet, que celle du bronze. Et Cicéron !..... Qui ne connaît son excessive vanité , qui n'était , à travers tout , qu'une des mille formes de l'orgueil ?

» Parmi les modernes , Malherbe , au dix-septième siècle, ressuscitant ce style fastueux des anciens , a osé s'appliquer à lui-même ce superbe panégyrique :

Les ouvrages communs vivent quelques années ;  
Ce que Malherbe fait dure éternellement.

» On appelle cette manière de s'exprimer : *un noble orgueil*. La nature humaine a su trouver, comme on voit , des termes pompeux pour voiler et colorer ses faiblesses. Quant aux poètes de nos jours , sont-ils modestes ou orgueilleux ? Lisez leurs préfaces et décidez vous-même la question. »

Après cette courte préface , M. Brun commence sa lecture , qui a été écoutée avec l'attention la plus soutenue et l'approbation la plus sympathique. Quoique la satire soit remplie , d'un bout à l'autre , d'excellents vers , de ces vers qui , comme une pièce de bonne monnaie , ont le poids , le titre et le son , c'est-à-dire la pensée, l'expression , l'harmonie , l'Académie se montre particulièrement satisfaite du fragment suivant qui termine l'œuvre :

C'est l'orgueil qui maîtrise encor ce politique  
Qui se croit héritier de la sagesse antique.  
Journaliste et tribun , il fronde insolemment  
Prince , institutions , peuple et gouvernement ;  
Du haut de son grenier , il réforme , il accuse ;  
Il a seul le génie et la science infuse ;  
Et l'Europe , à l'en croire , est ingrate vraiment  
De ne pas écouter et suivre aveuglément  
Ce penseur dont la plume éloquente et féconde

Devait dans peu de temps régénérer le monde.  
D'autres fous, près de lui, gonflés du même orgueil,  
Viennent heurter leur front contre le même écueil.  
Pour l'état social rêvant d'étranges phases,  
A ce grand corps qui croule ils posent d'autres bases.  
L'un brûlant écrivain, mais sophiste effronté,  
Jette aux vents la famille et la propriété;  
A sa sombre folie il mêle le blasphème,  
Et par l'impiété couronnant son système,  
(Oh! jusqu'où peut aller la démence ici-bas!)  
Il s'attaque au ciel même et dit que Dieu n'est pas.  
D'un paradis nouveau voulant doter le terre,  
D'autres, dans leurs loisirs, rêvent un phalanstère,  
Une douce Icarie où tout sera riant,  
Le bonheur continu, le labeur attrayant.  
Mais, pauvres insensés, qui, dans vos rêveries,  
D'Armide et de Merlin exhumez les féeries,  
Au sein des passions, dans ce volcan qui bout,  
Dites?... Vos palais d'or resteront-ils debout?  
L'orgueil les a créés, et l'orgueil les renverse;  
C'est le sable mouvant que l'orage disperse.  
Imprudent novateur, l'homme édifie en vain,  
S'il n'a choisi pour base un principe divin;  
Si de son œuvre frêle et toujours imparfaite  
Le nom du Dieu vivant n'illumine le faite;  
Mais fier, impérieux, ivre de sa splendeur,  
Et s'adorant lui-même en sa fausse grandeur,  
Il rejette un flambeau qui dans les sombres routes,  
De son âme indécise eût éclairé les doutes.  
Dès-lors, des lois sans frein, un abîme de maux,  
Une chute éclatante, un monstrueux chaos,  
Où le méchant gouverne, où l'égoïsme opprime,  
Et d'où, la rage au cœur, peut s'élancer le crime.  
Oui! l'orgueil est partout et s'assied à la fois  
Sur l'escabeau du pauvre et sous le dais des rois.  
Cet esprit noble et pur, cet oracle d'Athènes,  
Socrate dit un jour au cynique Antisthènes:  
« A quoi bon, mon ami, ton costume éhonté,  
Et cet air d'indigence et de mendicité?  
Vainement ton esprit à nous tromper s'exerce:  
Sous ton manteau troué je vois l'orgueil qui perce. »  
Imperceptible point dans le vide perdu,  
L'homme entre un double abîme atome suspendu (1),  
Habitant pour un jour ce globe de poussière  
Qui dans l'immensité n'est qu'une fourmilière,  
Pauvre, chétif et nu, l'homme ose être orgueilleux!

(1) L'homme est un point entre deux éternités, a dit Pascal.

Son regard, j'en conviens, a mesuré les cieux ;  
Et son esprit touchant au plus hardi problème,  
Ardent s'est élancé jusqu'au sein de Dieu même.  
Mais combien de faiblesse en cet esprit hautain !  
Comme l'aveugle errant qui tâtonne incertain,  
Heurtant son pied fragile à mille écueils funèbres,  
Il marche environné d'effroyables ténèbres.  
Dans son intime essence, étudiez son corps.  
Voyez : le moindre choc en use les ressorts ;  
Sous le fardeau des jours la vieillesse l'incline ;  
L'accident le plus frêle en hâte la ruine ;  
Et cependant l'orgueil à cet être attaché,  
S'étale sur ce front vers la terre penché,  
Vibre dans tout ce corps qui bientôt dans la poudre,  
Ira, mangé des vers, tristement se dissoudre,  
Et qui, cendre légère éparse au gré des vents,  
N'aura plus désormais de nom chez les vivants (1).

---

*Séance du 8 janvier 1853.*

M. de La Farelle lit une notice sur Frédéric Bastiat, son regrettable ami, son confrère à l'Institut, ce publiciste si distingué qui, saisissant tous les faits de la science économique, sut les étudier avec fruit, les expliquer par le raisonnement, et les vulgariser dans des exposés nets, précis et presque mensuels.

Avant de juger, et quelquefois de discuter les doctrines de l'homme éminent qu'il veut faire connaître, M. de La Farelle entre dans quelques détails sur cette existence si courte (49 ans) et sur cette vie littéraire si brusque-

(1) Au sujet du corps humain après la mort, Bossuet a dit :

« Il devient un je ne sais quoi qui n'a plus de nom dans  
» aucune langue : tant il est vrai que tout meurt en lui,  
» jusqu'à ces termes funèbres par lesquels on exprimait  
» ses malheureux restes ! »

(Oraison funèbre de la duchesse d'Orléans.)

ment interrompue, si rapide aussi, puisqu'elle n'a duré que cinq ans. Puis, après avoir suivi son digne ami pendant le cours de son éducation, il nous le montre sortant de l'adolescence et partageant son temps comme son activité entre l'exploitation rurale de son modeste patrimoine et de fortes études de philosophie, de langues étrangères et d'économie politique. Dans ce dernier département de l'intelligence humaine, ses maîtres de prédilection furent Jean-Baptiste Say, Ch. Comte et le vénérable doyen des économistes vivants, l'excellent M. Dunoyer.

Plus tard, Bastiat devient successivement juge de paix de son canton (Mugron), membre du conseil général des Landes et candidat à la députation. Malgré la recommandation chaleureuse du général Lamarque et une savante profession de foi où se trouvent en germe les principes économiques et politiques depuis si brillamment développés, il ne réussit pas et *reprit son existence de magistrat dévoué, de propriétaire intelligent, de penseur solitaire jusqu'en 1844, époque où il fut tout à coup lancé sur ce terrain dévorant de la polémique et de la politique où il devait trouver une célébrité soudaine et une fin prématurée.*

M. de La Farelle raconte à ce sujet comment un voyage que Bastiat fit en Espagne, en Portugal pour les affaires de sa famille, et qu'il voulut terminer par une excursion en Angleterre, donna tout à coup l'essor à ses facultés. C'était le moment où la fameuse ligue contre les lois sur les céréales agitait les Chambres et toute la nation britanniques. Il entendit alors les Cobden, les Bright, les Fox et les Thompson et se fit connaître et apprécier par

ces orateurs passionnés. Leur contact, le spectacle de leurs efforts triomphants, lui révélèrent tout à la fois son talent et sa mission. Rentré en France sous son humble toit, au fond des Landes, pour y fourbir ses armes, il lance son premier manifeste de *l'Influence des tarifs anglais et français sur l'avenir des deux peuples*; ensuite vinrent les *Sophismes économiques* qui étincellent de logique, de verve et de bonhomie railleuse. « C'était, dit M. de La Farelle, le gros bon sens du bonhomme Richard et la forme piquante de Paul-Louis Courier. Il y avait là comme un reflet des immortelles petites lettres de Montalte. A ces rudes coups, les coryphées de la prohibition et du monopole poussent des cris de rage, et les partisans de la liberté des échanges applaudissent. Le public lui-même, jusqu'alors indifférent, s'intéresse à la querelle. Excité par ce succès, Bastiat donne un nouveau volume : *Cobden et la Ligue*, et il se met à la tête de l'*agitation*. Hardi champion de la ligue française, il essaie de l'organiser à Paris et dans les départements. Des meetings se forment; Paris a son *free trade hall* dans la vaste salle du passage Montesquieu; mais Bastiat, avec son aspect maladif et son organe faible, est sans action sur son auditoire; il se dédommage dans les colonnes, toujours ouvertes pour lui, de la *Revue des Economistes* et dans celles d'une nouvelle feuille toute spéciale, le *Libre Echange*, qu'il avait créée et rédigeait presque à lui seul.

Bientôt les événements qui s'accomplissaient en France lui ouvrent un nouveau champ de bataille. A la suite du mouvement désordonné du 24 février, le *socialisme s'abat*

sur la société prise au dépourvu, démoralisée et se mourant de peur. Louis Blanc professe sa folle organisation du travail; Proudhon flétrit l'odieuse propriété et l'infame capital. Heureusement, l'économie politique proteste avec énergie, par l'organe de Frédéric Bastiat, qui écrit alors tous ces admirables pamphlets (1) qui tombaient sur le socialisme à demi-victorieux comme les bombes pleuvent dans une ville assiégée; qui l'écrasaient, le broyaient sous les coups du bon sens le plus vigoureux, de la raillerie la plus amère et de l'ironie la plus poignante.

Sur ces entrefaites et en récompense de si utiles services, Bastiat est successivement nommé membre des Assemblées constituante et législative, où son organisation si affaiblie ne lui permet que très-rarement l'épreuve de la tribune; mais où sa haute intelligence s'exerça dans les commissions, et surtout dans ce grand comité des finances qui nous a épargné le fléau du papier-monnaie.

Ces travaux obscurs, mais continus, de la vie parlementaire, épuisèrent le reste des forces de l'infortuné Bastiat, et il essaya vainement de les rétablir sous le climat réparateur de l'Italie. Il s'éteignit à Rome, le 24 décembre 1850, au milieu des douleurs les plus vives et en véritable chrétien, laissant encore inachevé le beau livre des *Harmonies économiques*.

Après cette première partie de la notice, M. de La Farelle entreprend de faire l'exposé

(1) Ces pamphlets sont intitulés : *Propriété et Loi; Justice et Fraternité; Capital et Rente; Gratuité du Crédit; Ce qu'on voit et ce qu'on ne voit pas.*

de l'économie politique rationnelle de son savant ami. Il recherche d'abord le principe fondamental qui paraît la pierre angulaire de tout l'édifice économique de Bastiat ; il le trouve et le formule en ces termes :

Dans le monde social, tel que l'a constitué la Providence divine, tous les intérêts *légitimes* sont harmoniques et la puissance publique n'a rien de mieux à faire que de leur permettre de se développer en liberté, son unique rôle, sa seule fonction devant être d'en protéger le libre jeu contre la violence et la fraude, le monopole et la spoliation.

Quelle différence entre cette doctrine et celle des sectes socialistes qui partent de cette donnée : *que les intérêts dans le milieu social sont naturellement antagoniques!* Après l'avoir signalée, M. de La Farelle, ne se bornant plus à raconter, les juge l'une et l'autre et en examine les conséquences. Il passe ensuite à l'investigation des fondements psychologiques de l'économie politique tels que Bastiat les a montrés.

« L'homme, dit-il, sujet de cette science, est tout à la fois un être passif et actif : comme être passif ou sensible, il éprouve des sensations agréables ou pénibles ; comme être actif, il fait *effort* pour multiplier les unes et écarter les autres. De là, ces trois termes que la Providence a liés entr'eux : *Besoin, effort, satisfaction* ; mais l'effort nécessaire pour se procurer une jouissance ou pour échapper à une peine, est une peine lui-même, tant il est vrai qu'ici-bas l'homme n'a guère que le choix des maux !

» Cependant, l'effort humain ne vient pas se placer toujours et nécessairement entre la sen-



à la *satisfaction* du besoin éprouvé par un autre. C'est précisément cette précieuse et admirable faculté donnée aux hommes, et à eux seuls, entre toutes les créatures, de travailler les uns pour les autres; c'est cette transmission des *efforts*, cet échange de *services* avec toutes les combinaisons infinies auxquelles il se prête si merveilleusement à travers le temps et l'espace; c'est là ce qui constitue le véritable objet de la science économique, ce qui en révèle l'origine et ce qui en détermine les limites. L'économie politique n'est donc autre chose, selon Bastiat, que la théorie générale de l'*échange*, c'est-à-dire la science qui étudie tous les efforts humains susceptibles, à charge de retour, de satisfaire les besoins d'autrui, et qui étudie, par suite, les besoins et les satisfactions relatifs à cette nature d'efforts ou services. — Mais quelle que soit pour l'une des parties contractantes la vivacité du besoin, pour l'autre l'intensité de l'effort, si l'échange est libre, les deux services échangés se *valent*; la valeur consiste donc dans l'appréciation comparative des services réciproques, et l'on pourrait encore définir l'économie politique la *théorie générale de la valeur*.

» Les besoins de l'homme sont aussi nombreux que variés. Ils diffèrent selon les individus, le temps, le climat, le milieu social où il vit: Il en est de fondamentaux, c'est-à-dire, d'indispensables à sa conservation; d'autres qui n'ont trait qu'à l'agrément de son existence et que l'on pourrait appeler voluptuaires; mais les moyens de les satisfaire, que nous avons vus se diviser en deux classes sous les noms d'utilités gratuites et d'*utilités onéreuses*,

ces moyens sont toujours régis, d'après notre auteur, par ces deux lois économiques.

» 1<sup>o</sup> L'utilité est communiquée aux objets, quelquefois par la nature seule, quelquefois par l'effort humain ou travail seul, presque toujours par la coopération de la nature et du travail ;

» 2<sup>o</sup> Pour amener une chose à son état complet d'utilité, l'action du travail est constamment en raison inverse de l'action de la nature. Or c'est, par malheur, de la proposition directement contraire que sont partis bien des économistes et la plupart des législateurs. On a dit et répété : toute richesse vient du travail, donc la richesse est proportionnelle au travail ; mais plus la nature se montre libérale et moins il faut de travail ; en conséquence, la richesse est en raison inverse de la libéralité de la nature ; et, de là, tous ces systèmes soit théoriques, soit pratiques, où l'on s'efforce de proscrire ou de diminuer la part de la nature dans la satisfaction des besoins humains, pour accroître d'autant celle du travail, seule source prétendue de la richesse. Cette étrange et si commune erreur provient de ce que l'on a pris pour synonymes les deux mots richesse et valeur : la richesse, c'est tout ce qui peut donner satisfaction aux besoins de l'homme individuel, comme de cette agrégation d'individus qui s'appelle un peuple ; la valeur n'est que cette portion de l'utilité ou richesse qui est produite par le travail humain et qui constitue un service échangeable ; mais plus la nature fournit à l'homme d'utilités gratuites, plus il lui reste évidemment de travail disponible pour produire de nouvelles richesses à son usage et satisfaire ses besoins fondamen-

faux ou voluptueux. En sorte que l'on pourrait dire, bien qu'un tel langage paraisse d'abord singulièrement paradoxal : *que l'humanité a d'autant plus de richesse, c'est-à-dire de moyens de satisfaction pour ces besoins, qu'elle a moins de valeur, c'est-à-dire, d'utilités qu'il lui faille acquérir au prix de son travail.* — Ce point de vue capital m'a paru tout à la fois si original et si vrai ; il constitue, d'ailleurs, si bien le fonds de tout le système économique-politique de Bastiat, que j'ai cru devoir le développer un peu plus amplement que tous les autres points de sa doctrine. C'était là, à vrai dire, le fil conducteur qu'il fallait, de toute nécessité, saisir, pour le suivre aisément dans la série de ses déductions toujours si ingénieuses et si frappantes, alors même que l'on révoquerait en doute la parfaite évidence de quelques-unes d'entr'elles. »

De ce qui précède, Bastiat déduit d'autres lois ; il en déduit surtout deux axiomes économiques qui garantissent notre perfectionnement, non pas infini, mais indéfini : — *Dans l'isolement, les prospérités se nuisent ; — par l'échange, les prospérités s'entr'aident.* — D'où cette conclusion : l'homme a d'autant plus de chances de prospérer qu'il est dans un milieu plus prospère, ou, ce qui revient au même, le bien de chacun favorise le bien de tous, comme le bien de tous favorise le bien de chacun.

A cette doctrine consolante, M. de La Farelle oppose cet adage si universellement admis et pourtant si anti-social : *le profit de l'un est le dommage de l'autre*, et, conduit ainsi à juger l'emploi des forces actives de l'homme en

société et la difficile question de la valeur, il expose en ces termes la doctrine du grand économiste :

« Les services humains produisant de l'utilité onéreuse sont des phénomènes *extérieurs* du moi humain, et peuvent fort bien, par conséquent, être mesurés entr'eux, évalués, échangés ; cela dit et compris, qu'est-ce que *la valeur* ? le rapport de deux services échangés ; rien de plus, rien de moins.

» L'idée de la valeur, dit ingénieusement Bastiat, est entrée dans le monde la première fois qu'un homme ayant dit à son frère : *Fais ceci pour moi, je ferai cela pour toi*, ils sont tombés d'accord ; car, alors, pour la première fois, on a pu dire : *les deux services échangés se valent* ; et peu importe laquelle des quatre célèbres formules du droit romain a trouvé son application : *do ut des, do ut facias, facio ut des, facio ut facias* : ce sont toujours des services réciproques, mesurés, évalués et compensés.

» Prise dans ce sens purement théorique, la valeur n'est pas dans les choses, ne s'incorpore pas dans les choses, est encore moins la chose même produisant un service échangeable ; mais c'est là du rigorisme scientifique dont l'usage habituel du monde et même des hommes spéciaux ne tient pas grand compte.

» Eclaircissons ceci par un exemple : L'eau du Rhône est sans valeur quand on habite sur ses bords ; mais, lorsque la source de Nîmes est devenue, pendant un étiage très-exceptionnel, insuffisante aux besoins alimentaires de ses habitants, si quelqu'un va chercher de cette eau au Rhône, il se peut qu'il se trouve à l'échanger contre 10 ou 20 centimes par

cent litres. Est-ce à dire que l'eau du Rhône a changé de nature et pris de la valeur en soi ? Non ! certes ; mais le service que rend aux habitants de Nîmes celui qui a pris la peine de la transporter et qui a ainsi transformé son utilité *gratuite* à *Beaucaire* en utilité *onéreuse* à *Nîmes* , ce service est évalué à raison de 15 ou 20 centimes par cent litres ; il est dit les *valoir*. — Scientifiquement parlant , la valeur n'est donc pas dans la chose utile ; est-elle dans le *travail humain* qui lui a donné cette qualité ? Pas davantage. S'il en était ainsi , la valeur serait nécessairement proportionnelle au travail employé pour produire cette utilité ; or , il n'en est rien. Une foule d'autres circonstances concourent avec le travail pour créer la valeur , comme , par exemple , la rareté de l'objet , l'intensité des besoins qu'il doit satisfaire , la mode du jour , etc. , etc.

» La valeur de l'eau , dans le cas ci-dessus , comme la valeur du pain , d'une étoffe , d'un diamant , se mesure à l'ensemble de tous les services ou efforts personnels *épargnés* à celui qui en a besoin. Ainsi , le diamant est chose très-rare dans la nature , qu'il faut aller chercher loin et à grands frais , qu'il est très-long et très-difficile de tailler. Il y a donc là beaucoup de services accumulés à évaluer et rémunérer ; c'est pourquoi le diamant a , pour parler le langage ordinaire , une très-grande valeur. On peut appliquer soi-même la formule à une foule de choses , et particulièrement aux services si largement rémunérés des grands artistes , de l'avocat , du médecin , du professeur , du prêtre ; mais si la valeur n'est pas toujours proportionnelle à l'effort , au travail du producteur et qu'elle le soit bien plutôt

à la somme des efforts, à la quantité du travail épargnés au consommateur, il est très-vrai, et c'est même là l'une des plus belles harmonies de l'ordre social, *que par la libre concurrence les valeurs tendent partout et toujours à se proportionner aux efforts*; c'est, en d'autres termes, la formule économique si connue : le prix courant ou du marché tend toujours à se rapprocher du prix de revient. »

Après ces lumineuses considérations, M. de La Farelle discute avec la même autorité, la notion, pareillement un peu confuse, de la richesse; puis il reproduit les doctrines de Bastiat sur quelques-uns des principaux problèmes sociaux ou économiques, et entr'autres :

1<sup>o</sup> Celui du capital et de l'intérêt, problème résolu par Bastiat avec une grande supériorité de vues ;

2<sup>o</sup> Celui de la propriété foncière et de la rente du revenu net de la terre,

Et enfin celui de la libre concurrence et du libre-échange.

Ici encore M. de La Farelle mêle à son rôle de panégyriste celui de juge et de contradicteur, ou, du moins, pour emprunter sa trop modeste expression, il stipule des réserves et soumet des doutes. Sagement opposé à ces doctrines extrêmes de Bastiat, qui considérait toute loi, tout règlement, tout impôt, tout droit d'importation comme constituant un odieux monopole, comme étant une véritable spoliation, un *vol légal*, M. de La Farelle, tout en désirant l'avènement du principe, admet les tempéraments ou délais que voici :

1<sup>o</sup> Tant que le rêve du bon abbé de Saint-Pierre ne sera pas réalisé, que l'espèce hu-

maine ne formera point une seule et grande famille, une famille *patriarchale* ; tant qu'il y aura des intérêts distincts et même opposés, force sera aux gouvernements d'en tenir compte pour ne pas laisser périr sur leur territoire et sous les coups de la concurrence les industries vraiment indispensables soit à l'alimentation, soit à la défense nationale ;

2° Ce n'est pas seulement à titre de nécessité politique et pour donner satisfaction à un grand intérêt, celui de l'indépendance nationale, que le libre-échange peut être limité dans la pratique ; il peut l'être aussi, temporairement du moins, dans le but d'obtenir un progrès, agricole ou industriel, considérable ;

3° Enfin, pour satisfaire encore aux exigences de la prudence, de l'équité et de l'humanité, M. de La Farelle se plaît à reconnaître que quelques industries, exercées au profit de certaines classes de producteurs et aux dépens du public consommateur, ont néanmoins droit à ce qu'on amoindrisse pour elles les inconvénients et les périls de la transition.

Ces concessions faites, M. de La Farelle conseille de ne pas rester trop en arrière du mouvement libre-échangiste qui se manifeste en Europe, ici par des abaissements de tarifs, là par des unions douanières.

« Le système du libre-échange, dit-il, le *free trade*, est désormais sorti de la région purement scientifique où il avait été jusqu'ici confiné et relégué : il a fait son apparition (et quelle apparition !) sur le terrain des réalités ; ce n'est plus une théorie, une utopie, une idée à discuter sur les bancs de l'école ; c'est un fait, un fait vivant et triomphant, avec lequel les hommes les plus positifs doivent se

préparer à compter; c'est un fait accompli chez le peuple le plus avancé en civilisation de l'ère moderne, et d'autant plus accompli que l'y voilà désormais accepté de tous, même des éminents adversaires qui l'avaient le plus vigourement combattu. Si donc notre pays ne se croit pas encore assez riche en capital fixe ou circulant, assez pourvu d'ouvriers consommés dans la pratique des arts mécaniques pour se soumettre à une épreuve aussi décisive, que, du moins, il ne tarde pas davantage à se mettre en marche vers un but aussi désirable; que la France révise sévèrement et courageusement ses tarifs, bien résolue à supprimer dès à présent le bénéfice de la protection à toute industrie qui peut soutenir la libre concurrence, fût-ce au prix de quelques énergiques efforts, fût-ce à la condition d'un vigoureux coup de collier; que sa marche soit prudente et réservée, si l'on veut, mais quelle soit persévérante et continue; qu'elle cesse surtout d'être rétrograde comme elle l'est encore parfois. Il y va, pour notre pays, de ses destinées futures et de son rang commercial dans le monde; car, d'ici à peu de temps, parmi les nations, celles-là seules pourront demeurer à la tête du progrès civilisateur, qui seront en mesure d'affronter l'épreuve de la libre concurrence sur le marché général du globe.

» Quant à Frédéric Bastiat, en dépit du reproche encouru par lui d'avoir frappé fort, bien plus que frappé juste, il n'en sera pas moins placé en première ligne parmi les plus hardis et les plus habiles promoteurs de ce grand mouvement, et lorsque le triomphe de sa thèse chérie sera devenu une réalité, son

nom demeurera , sans aucun doute , glorieusement attaché au souvenir de ce beau progrès économique et social dans notre patrie. »

Passant par dessus quelques autres dissentiments de détail, M. de La Farelle termine par une grave discussion relative aux limites rationnelles de l'action gouvernementale. Il relève avec franchise les erreurs de son docte et infortuné confrère ; puis, se plaçant sous l'impulsion de ses profonds regrets et d'une exacte et bienveillante justice : *J'aime mieux plaider* , dit-il , *la cause de mon digne ami contre mes propres accusations* , et il termine ainsi cette brillante autant que profonde notice , qui a été constamment écoutée avec l'intérêt le plus sympathique :

« Frédéric Bastiat fut un démocrate, un pur démocrate, c'est vrai ; mais, entendons-nous : Il y a deux espèces de démocrates , même parmi ceux qui méritent que ce titre leur soit appliqué dans un sens honorable. Il y a ce que j'appellerai les démocrates libéraux , qui poussent jusqu'au fanatisme leur amour pour le libre développement de toutes les facultés de l'homme , qui se préoccupent exclusivement de la satisfaction due à sa spontanéité et à sa responsabilité , et qui ont , selon nous , une foi beaucoup trop absolue dans l'empire de la raison sur les passions et les instincts de l'égoïsme personnel ; ce sont les *enfants perdus* de l'humanité dont ils se croient sincèrement *l'avant-garde* , car ils veulent conquérir aux peuples le périlleux honneur du *self-government* , longtemps avant que ces peuples soient en état de les faire tourner à leur gloire et à leur profit. Ces démocrates-là , on peut les accuser d'erreur , d'imprudence , d'utopie ;

mais les mépriser ou les haïr, c'est impossible. Quant à notre seconde espèce de démocrates, ce sont ceux que je caractériserai par le nom d'*égalitaires*. Ils ne poursuivent qu'un but : niveler, niveler le genre humain, dût le niveau, à cette fin, s'abaisser de plus en plus au lieu de s'élever indéfiniment. Ces démocrates ne font, du reste, qu'un médiocre état des biens qui sont les plus précieux aux yeux des premiers : la liberté et la dignité humaines. Aussi l'organisation démocratique, qui fleurit depuis trois siècles sur les bords enchantés du Bosphore, leur semblerait-elle, en dernière analyse, préférable à celle qui a fait de la nation anglaise l'un des premiers peuples du monde; car chez ce peuple (*horresco referens*) il y a des lords, des baronnets, des bourgeois incorporés, des *free-Holders*, etc., vice radical que ne sauraient racheter la liberté civile et religieuse la plus complète, la liberté de la presse et de la tribune, celle d'association, l'inviolabilité du domicile, le libre vote de l'impôt, toutes les libertés civiques, en un mot. — Inutile de dire que c'est à la première catégorie de démocrates qu'appartenait Bastiat; que ce soit là son tort aux yeux de quelques-uns; aux miens ce sera, je l'avoue, son excuse, son honorable et glorieuse excuse. »

M. le docteur de Castelnau rend compte d'un essai théorique et pratique sur la chlorose, offert en hommage par M. Baruffi, médecin principal de l'hôpital civil de Rovigo, secrétaire de l'académie *dei Concordi*, de la même ville, et associé à plusieurs sociétés savantes d'Italie.

Après quelques détails théoriques donnés

par M. Baruffi et fidèlement reproduits dans le rapport, M. de Castelnau commence son analyse. L'auteur s'est d'abord attaché à indiquer les causes de la maladie qu'il ne place pas uniquement dans les perturbations mentionnées dans les divers ouvrages de médecine, puisque les personnes impubères elles-mêmes en sont atteintes. M. Baruffi étudie en second lieu l'action des causes morales ; il pense que la chlorose provient de deux ordres de phénomènes : les uns pathologiques, les autres physiologiques. Les premiers sont constitués par l'association des prédispositions morbides formées dans l'organisme ; les seconds proviennent de l'établissement de la puberté, commencé, mais suspendu. Il décrit ensuite les phénomènes constitutifs de la puberté, et il ne se borne pas ici à l'étude de l'état des solides, mais il examine aussi l'altération du sang et les conséquences de l'inertie fonctionnelle des organes génésiques.

Conduit ainsi à reconnaître qu'il y a quelques aperçus nouveaux à ajouter aux faits observés jusqu'à présent, l'auteur propose de substituer au nom de chlorose celui d'hypotrophie, ou, mieux encore, de psychrogénie, terme qui lui paraît rappeler l'idée du siège et de la nature de la maladie.

A l'exposition de ses vues, l'auteur fait succéder la discussion approfondie des travaux et des opinions des physiologistes et des chimistes sur l'affection qui est l'objet du mémoire. Il explique les palpitations et la dyspnée par la diminution des globules du sang et par le trouble des fonctions nerveuses, et il attribue la couleur jaune à l'excès du phosphore. Voici, à cet égard, l'opinion nettement for-

mulée (1). Les organes génésiques sont chargés de tenir en équilibre dans la machine humaine l'empire de la vie nerveuse et celui de

(1) E' lecito adunque in appoggio ai fatti raziocinii supporre, che nella nervea sustanza dei clorotici il fosforo esista con isproporzione di eccesso, il quale elemento, si stretto in rapporti cogli imponderabili luce e calorico, potrebbe forse produrre, col suo soperchio, alterazioni alla vernice del derma o pimmento, da cui la tinta esteriore cutanea transfondesi, e quindi lumeggiare alcun che la sorgente del pallore clorotico. E di vero osserviamo essere il colore degli uomini di varia razza consentaneo sempre ai gradi diversi del mondiale calorico, a cui sottostanno essi nelle differenti latitudini terrestri: e mutarsi ancora la cutanea tintura ad occhii veggenti per lo trapiantarsi che non faccia dalle polari regioni alle tropiche, o per converso dall' Affrica a Lapponia. Qual meraviglia desterebbe una tale mutabilita di colore sotto la sferza raggianti di infocata canicola, o fra i ghiacci iperborei cosi della pelle annerita del figliuolo d' Etiopia come del bianco Europeo, se si ammetta che il fosforeggiare di nervi periferici e capillari, e pur quello irrecusabile di alcuni fluidi nutricii, commisto si addentri nel corio e sua spalmatura o pimmento? Certamente nessuno, imperchè tutti sanno come viva affinità regni tra il fosforo e i fluidi sottili luce e calorico, e come i dissimili concentramenti delle vibrazioni di questi principii su quel metalloide apportino discrepanze di effetti. Beddoes e Fourcroÿ trovarono, che il cloro scolorava il pimmento di un Negro, ed io lessi nel sempre grande Berzelius, che il cloro unendosi al fosforo dà un cloruro in biancheggianti vapori, dunque è possibile che nel pimmento imbianchito dal cloro esistessero elementi fosforici. Narrano i pratici e i dermatologi, che il protrato uso per bocca del nitrato d'argento intinge a passo a passo la pelle di un colore per lo piu incancellabile bronzino. Forse un composto fosforico impuro unendosi all' argento imbruna la cute, giacchè io sòmmi dallo encomiato Snedese analizzatore, che il fosfito sesquibasico d'argento è giallo-cupo a vedersi. Non è quindi ripugnante a ragione lo estimare, com' io faccio, il colore clorotico (non esclusivo alla clorosi però, ma proprio ancora delle croniche ovariti che sospendono la fisiologica funzione dell' organo affetto) per una semplice successione di molecolari combinazioni, avvenute nel pimmento cutaneo con quell' eccesso di fosforo, ivi portato dai capillari nervosi e vascolosi, cui non potevano eliminare le vie genitali, etc., etc.

la vie végétative. Si, à cause de leur imperfection, ils ne peuvent fonctionner normalement, le phosphore, superflu sur les nerfs, ne passera pas sur les organes de la vie végétative où il est nécessaire pour entretenir leur dynamisme. C'est ce manque d'équilibre qui explique peut-être l'opinion de ceux qui considèrent la chlorose comme une artérite lente et qui y voient un défaut d'harmonie entre le système artériel et le système veineux avec prédominance de ce dernier. Mais l'auteur prouve, par les caractères distinctifs de l'artérite, qu'il n'y a pas lieu de classer la chlorose dans l'une des nombreuses branches de l'artérite. L'appareil phlogistique, les fausses membranes des artères, la gangrène spontanée ne se trouvent pas dans la chlorose.

L'auteur, après avoir considéré la maladie en elle-même, en indique les conséquences lorsque, se développant et s'implantant chez l'individu, elle finit par attaquer le principe même de la vie. Alors apparaissent l'engorgement du foie, de la rate, du mesentère, l'érethisme du centre cerebro-spinal et même la folie et la consommation générale.

Ensuite il s'occupe du traitement, qu'il réduit à ces trois indications :

- 1<sup>o</sup> Imprimer le plus d'énergie possible à la nutrition et à la sanguification ;
- 2<sup>o</sup> Apaiser le désordre nerveux ;
- 3<sup>o</sup> Compléter le développement, resté imparfait, des organes génésiques.

Cette triple indication peut être suivie simultanément par des moyens généraux et spéciaux. L'air sec, une nourriture analeptique, sont les premières conditions à remplir.

Partant des données microscopiques, de

celles de la chimie organique, et d'après l'autorité de deux hommes spéciaux, Andral et Marchand, il propose le vin, l'habitation à la campagne, l'insolation, la nourriture animale, les préparations ferrugineuses pour reconstituer les globules du sang, et puis il discute, avec longs développements, l'emploi des martiaux; traite, pour répondre à la seconde indication, des moyens sédatifs; et enfin, pour remplir la troisième, il passe en revue les divers stimulants sur les organes frappés d'atonie. Partout et toujours, il sait peser les inconvénients et les avantages avec une profonde érudition; partout et toujours, il se montre également instruit dans les sciences médicales et dans les sciences chimiques et physiques. Aussi le rapporteur demande-t-il avec confiance d'accorder à ce médecin distingué le titre de correspondant qu'il sollicite. Cette proposition est favorablement accueillie.

---

*Séance du 22 janvier 1853.*

Après la communication de la correspondance, M. le colonel Pagézy, président de l'Académie, remet :

1° A M. Pelet, trois volumes in-4° de la société archéologique de l'Aude;

2° A M. Durand, les recueils de l'Académie des sciences, lettres de Montpellier, ainsi que les mémoires de la société archéologique de la même ville;

3° A M. Reboul, la comédie du *Nouvel Ulysse*, de M. Nougier père.

M. le secrétaire dépose deux pièces de vers lues par Mlle Elisa Morin, à la séance publique de la société académique de Nantes, et une dissertation de M. Choussy, sur deux tombeaux et quelques vases gallo-romains, découverts près de la petite ville de Baugy (département du Cher).

M. Liotard lit, au nom de M. d'Hombres fils, les observations suivantes, faites à St-Hippolyte-de-Caton, en 1852 :

« Les résultats de nos observations météorologiques s'écartent, cette année, d'une manière sensible, de nos moyennes; et, cependant, la marche de nos instruments a été régulière. Les oscillations de la colonne barométrique se sont accomplies presque graduellement, sans secousses, sans écarts brusques qui méritent d'être notés.

Le mouvement diurne est conforme au principe reconnu par les météorologistes et que nous avons presque toujours constaté nous-mêmes dans nos diverses récapitulations. Ainsi, prenant  $m$  pour la hauteur du baromètre à midi, nous trouvons :

Pour le matin =  $m + 0,39$

— Midi =  $m$

Après-midi =  $m - 0,52$

— Le soir =  $m + 0,32$

Ce qui nous donne :

Abaissement du jour = 0,91

Ascension du soir = 0,84

Ajoutons que la moyenne de midi est égale à notre moyenne de l'année (747,75).

Mais celle-ci se trouve inférieure à celles que nous donnent nos observations depuis 1835, et, en compulsant les registres de mon père

depuis 1802 , nous ne trouvons que 6 années où cette moyenne ait été un peu au-dessous de celle que nous notons ici.

M. de Ramond a avancé que la moyenne des deux saisons , qui s'écarte le plus et le moins de la moyenne annuelle , est à peu près semblable à cette dernière.

Prenant pour les quatre saisons la moyenne de midi , comme plus comparable suivant quelques auteurs , nous aurons :

Moyenne	{	du printemps, 747,17	de l'année :	
		de l'été , 747,59		
		de l'automne, 746,40		747,75
		de l'hiver , 739,74		

Prenant 749,74 , moyenne de l'hiver , et 747,17 moyenne du printemps , nous trouvons 748,45 pour moyenne de ces deux saisons , qui diffère de 0,70 de la moyenne annuelle, ce qui n'est pas précisément conforme au principe précité.

Les variations accidentelles s'écartent aussi de notre moyenne.

Ainsi , la plus grande hauteur du baromètre = . . . . . 760,73

Le plus grand abaissement de sa colonne = . . . . . 730,68

La différence entre ces deux extrêmes = . . . . . 30,05

D'après la moyenne de nos observations , elle est = . . . . . 38,41

Le thermomètre , dont la marche a éprouvé de fréquentes variations , nous donne , pour les points extrêmes de son échelle + 33° et — 2° , nous avons souvent noté un maximum plus élevé ; mais il est bien rare de trouver des hivers où le thermomètre ne descende

pas au-dessous de — 2°. La différence entre ces deux extrêmes est moindre que celle qui résulte de notre récapitulation générale.

Le printemps, l'automne, l'hiver, ont été plus chauds qu'ils ne le sont ordinairement ; l'été seul a offert une température au-dessous de la moyenne. Nous devons, sans contredit, l'attribuer aux pluies fréquentes survenues en juin et juillet, époque où la température atteint son maximum.

Août a été sec et chaud ; mais nous avons eu peu à souffrir de cette chaleur, que tempérait l'humidité du sol.

On a regardé cette année comme pluvieuse, et nous pouvons la qualifier ainsi. Cependant la quantité d'eau tombée est inférieure à notre moyenne. Mais le nombre des jours pluvieux dépasse celui qu'elle nous donne.

Nous nous sommes plaints de la persistance de la pluie, de sa durée ; on s'ennuie vite des mauvais jours : on a exagéré la quantité d'eau tombée. Mais, disons-le, il est bien difficile de juger d'une chose, d'établir une comparaison, lorsqu'on s'en rapporte à ses souvenirs, aux sensations que l'on éprouve : 1850 et 1851 avaient été remarquables pour leur sécheresse ; il n'est pas étonnant que, succédant à ces deux années, 1852 nous ait paru une année très-pluvieuse.

Les vents septentrionaux dominant ordinairement dans nos contrées. Cette année, le Sud a été le vent dominant.

Nous avons observé de fréquents changements dans la direction des vents, et, par suite, avec l'état du ciel. Ces variations coïncidaient avec les mouvements de la colonne barométrique, et c'est à l'influence de la direc-

tion des vents que nous rapportons les fréquentes oscillations dont nous avons parlé au commencement de cet article. Rarement le vent du Nord a persisté plus de quatre à cinq jours de suite. Il était remplacé par le N.-E. ou le N.-O., et plusieurs fois nous avons vu ceux-ci remplacés, avant la fin de la journée, par le vent du Sud.

Ce dernier nous amène presque toujours de la pluie; il a dominé pendant les quatre mois d'avril, mai, juin, juillet; et l'eau tombée dans ce laps de temps est bien supérieure à la moyenne fournie par ces mêmes mois.

Juin, à lui seul, a donné 124,25 millimètres de pluie. C'est 81,44 millimètres de plus qu'il n'en fournit ordinairement, et le 7 juin nous avons vu la pluie commencer à 9 heures du soir, continuer sans interruption jusqu'au lendemain 5 heures après midi, et nous donner 104 millimètres: 43 millimètres pluie de jour, 61 pluie de nuit, ce qui est sans exemple.

Examinons l'influence des variations atmosphériques sur nos récoltes.

Les mois de janvier et de février ne furent pas très-rigoureux, quoique notre tableau présente 34 jours de gelée ou gelées blanches; mais elles n'avaient pas été très-intenses. Les soirées, les matinées étaient fraîches; il gelait un peu pendant la nuit; mais, avec le soleil, la température s'élevait. Nous n'avons pas eu, à proprement parler, une journée de froid.

Mars, qui présente aussi quelques jours de gelée, fut chaud et sec. Ces trois mois favorisèrent les travaux. Les défoncements de terrains, les plantations, les semailles tardives,

se firent à propos ; mais , disons-le , nous eûmes à souffrir de la sécheresse. Février avait été sans pluie ; mars n'en avait donné que 15,65 millimètres ; celle de janvier , insuffisante à cause de la sécheresse qui l'avait précédée , fut vite évaporée par les gros vents qui lui succédèrent. On manquait d'eau, tout languissait.

Enfin , le 17 avril , nous pûmes mesurer , à la suite d'un orage , 35 millimètres de pluie. Cette humidité et l'élévation de la température nous permettaient d'espérer que rien n'était perdu. Les fourrages , les blés , les vignes , les arbres , tout enfin devait en profiter ; mais l'hiver ne nous avait pas dit son dernier mot.

Après la pluie , ce qui est assez ordinaire , le vent tourna au nord , passant sur les montagnes de la Lozère encore couvertes de neige ; il nous amena des froids vifs , piquants , et d'autant plus fâcheux que le sol était plus humide. Les 18, 20, 21, nous eûmes des gelées. Dans les endroits bas , plus exposés , la feuille fut trouée , les vignes maltraitées ; les blés , les fourrages , les prairies artificielles surtout furent frappés par ces froids et arrêtés au moment où la végétation commençait à se réveiller.

Ces mauvais jours se sont fait sentir dans plusieurs contrées ; les journaux ont rapporté les dégâts qu'ils avaient causés aux vignes , aux mûriers , aux arbres fruitiers.

Les sainfoins ont été rares , les foins peu abondants et détruits ou limonés par le débordement de nos rivières ; mais les secondes coupes , les luzernes , ont beaucoup rendu.

« La principale récolte pour nous , ajoute

M d'Hombres, est celle des cocons ; généralement , elle a été mauvaise. Cette raison et la pénurie des soies ont fait porter le prix des cocons plus haut que nous ne l'avions jamais vu depuis longtemps. Mais quelle est la cause de ce manque de récolte ? Le problème a été bientôt résolu , et tout le monde d'accuser la mauvaise qualité de la *graine*. On a prétendu qu'elle avait dégénéré , qu'il fallait faire venir d'Italie , d'Espagne , de la Chine une nouvelle variété , afin de renouveler nos vers abâtardis.

Au lieu de crier contre la graine , criez contre ceux qui en surveillent la confection ; ce ne sont point nos vers qui ont dégénéré , c'est nous qui , poussés par une cupidité coupable , insensée , demandons que le bien sorte du mal.

Tout le monde , aujourd'hui , *fait de la graine* , comme tout le monde se fait éducateur. On perfectionne les races , et où arrive-t-on ? Au lieu de choisir pour graine les plus beaux cocons , les plus riches en couleur , ceux dont la trame était la plus fine , ceux enfin qui , bien étoffés , bien fermes , annonçaient qu'ils avaient été confectionnés par des vers sains et robustes ; ce sont les mauvais cocons , les faibles , ceux que des vers malades ont à peine échauffés et que l'on ne peut vendre , qui sont destinés à la reproduction de la graine. Le plus souvent encore , on épuise le papillon mâle , en le faisant servir outre mesure. Et l'on se plaint que les œufs n'éclosent pas , que les vers sont malingres , qu'ils périssent en grande partie aux premières mues !....

Toutefois , nous ne prétendons pas que la qualité de la graine n'ait point été , surtout cette année , une des premières causes de notre

échec ; mais nous sommes convaincus que c'est notre faute à nous si elle est mauvaise. Ne cherchons pas tant à *gagner* ; qu'il y ait moins de *faiseurs* et nous n'aurons pas besoin d'aller demander à nos voisins ce qui jusqu'à présent a fait la richesse de notre pays.

Les blés , arrêtés dans leur croissance, par la sécheresse et les froids tardifs, reverdirent promptement après les pluies d'avril, grandirent vite et présentèrent de beaux et nombreux épis ; mais au moment de la floraison les pluies survinrent encore, une partie des grains avorta et la récolte fut compromise. Elle a été mauvaise.

Le dépiquage a duré longtemps. Contrariés par les pluies survenues en juillet, les blés germaient sur nos aires ; beaucoup ont été avariés , beaucoup même ont été perdus.

» Les vignes , qui avaient souffert des gelées d'avril, réparèrent bientôt leurs pertes sous l'influence de la constitution atmosphérique du printemps et de l'été. Elles étaient très-feuillées et les ceps étaient chargés de raisins. Malheureusement, la maladie, dont l'année dernière nous n'avions été, pour ainsi dire, que menacés, se déclara et prit, dans certains quartiers, des proportions effrayantes. Des plantations entières furent attaquées et détruites ; quelques vignes furent épargnées ; d'autres ne furent que médiocrement frappées ; celles-ci ont donné une abondante récolte ; mais les raisins qu'on a essayé de conserver se sont vite gâtés.

Une remarque qu'il nous a été permis de faire, c'est que, dans les localités où la vigne a le plus souffert de la maladie, les oliviers ont peu donné. Une grande partie de leurs

fruits était tombée avant la maturité. En général, cette récolte a été médiocre; mais l'huile paraît de bonne qualité.

Comme nos autres récoltes, celle des châtaignes a été mauvaise. L'influence des pluies au moment de la floraison des arbres peut en être considérée comme la première cause. Les châtaigniers étaient bien feuillés, couverts de fleurs et plus tard de hérissons; mais ceux-ci, soit qu'ils n'eussent pas été fécondés, soit que le manque de chaleur eût empêché le fruit de se développer, sont tombés de bonne heure, n'offrant, pour ainsi dire, qu'un rudiment de châtaigne.

Les légumes, les pommes de terre, les maïs font exception cette année; ils ont été très-abondants.

Nous devons mentionner ici un produit que nous n'avions jamais cité dans nos précédentes récapitulations parce qu'il était réellement trop peu important: nous voulons parler des glands; il y en a eu cette année une abondance extraordinaire. C'est une excellente nourriture pour les bestiaux. »

M. Isidore Brun donne lecture de la fable suivante :

### LES CYGNES ET LE CRAPAUD.

Au milieu d'un étang dont la surface unie  
Reluisait de limpidité,  
Des cygnes, au col argenté,  
Mariaient de leurs chants la suave harmonie.  
Pour saisir ces divins accords,  
Tout le monde accourait, et, penché sur les bords  
De l'immense bassin, écoutait en silence  
Ces voix qui du gosier s'échappaient sans efforts,  
Et versaient dans les airs d'ineffables trésors  
De mélodie et de cadence.

Les nombreux auditeurs , dans leur ravissement ,  
Le cou tendu , prêtant l'oreille ,  
S'écriaient : Que c'est beau ! Non , rien assurément  
Ne peut de ces accords égaler la merveille ;  
Voix pleines de magie ! accents délicieux !  
Oh ! c'est ainsi vraiment qu'ont dû chanter les Dieux .  
Mais tandis qu'on admire et se pâme d'extase ,  
Certain crapaud jaloux , enfoui dans la vase ,  
Se disait à lui-même , au fond de ses roseaux :  
« Quoi ! ces pauvres chanteurs ont l'empire des eaux !  
Et ce peuple imbécile accourt pour les entendre !  
Mais je vais leur faire comprendre  
Ce que sont des accords mélodieux et beaux ;  
Et ma voix tour-à-tour douce , puissante et tendre  
Bientôt leur montrera qu'ils ne sont , à tout prendre ,  
Que de ridicules oiseaux . »  
Ce disant , notre sot retire de la boue  
Son muse plat , orné de deux gros yeux ,  
Se met à coasser , puis attend qu'on le loue ;  
Mais la foule lui crie : « Animal odieux ,  
Qui mérites qu'on te bafoue ,  
Penses-tu sous le bruit de tes vaines clameurs  
Etouffer les accords de ces brillants chanteurs  
Qu'admire et contemple le monde ?  
Que peut contre leur voix ton absurde fureur ?  
Vois-tu comme autour d'eux on s'empresse à la ronde ,  
Tandis que , triste objet de dégoût et d'horreur ,  
Tu restes accroupi dans cette boue immonde ? »  
Le cygne , ami lecteur , représente à tes yeux  
Le chant des poètes sublimes ;  
Et la voix du crapaud dans les fangeux abîmes ,  
C'est (tu l'as deviné) le cri des envieux .

M. Nicot communique la traduction de la quinzième satire de Juvénal , intitulée : *La Superstition*. Il s'agit , dans cette œuvre grande et haute , mais un peu déclamatoire pourtant , d'un événement atroce arrivé à Coptos , où le poète avait été exilé. Deux peuples voisins et rivaux , adorateurs d'animaux différents , en vinrent aux mains. Les Teutyrites , vainqueurs , dévorèrent un prisonnier. De là un exorde rempli de sarcasmes , un récit pénétrant et rude et une fin touchante , où on remarque

une rare puissance d'idées et d'expressions. Pour mieux faire apprécier cet admirable tableau de la pitié, le traducteur rappelle que, suivant la philosophie de Zénon, qui était alors assez répandue dans la société romaine, la raison devait seule gouverner l'homme, à qui il était défendu de se laisser ébranler par la sensibilité naturelle. D'après ce système des stoïques, le sage, s'il tend la main à celui qui souffre, s'il console celui qui pleure, s'il reçoit celui qui manque d'asile, s'il donne du pain à celui qui a faim, ne doit pas être ému; il doit garder sa sérénité et ne pas permettre que le spectacle de l'infortune altère cette impassibilité que Sénèque prône en entassant les sophismes (*de Clementiâ*, liv. 2, c. 5). Juvénal répond éloquemment à cette désolante doctrine :

Tu sais Volusius, et nul mortel n'ignore  
Quels êtres monstrueux la folle Égypte adore :  
L'un pour le crocodile y fait fumer l'encens,  
Un autre pour l'ibis engraisé de serpents.  
Dans ces lieux où Memnon, vain tronçon de statue,  
Rend de magiques sons qui vont frapper la nue ;  
Sur ces rives où sont pêle-mêle enfouis  
Les cent portes de Thèbe et ses vastes débris,  
On voit briller encor une guenon dorée  
Qui, sur l'autel déploie une queue admirée.  
Là l'on révère un chat, ici c'est le poisson ;  
Des cités ont le chien en vénération.  
Personne ne connaît le culte de Diane.  
Mais celui-là serait sacrilège et profane,  
Qui broirait sous sa dent l'oignon ou les porreaux.  
O saintes nations qui de dieux végétaux  
Font croître en leurs jardins la famille aérienne !  
Mais servir l'animal qui nous donne la laine,  
Ou l'enfant de la chèvre, est un très-grand forfait.  
On ne mange que l'homme et la loi le permet.  
Quand chez Alcinoüs, qui refusait d'y croire,  
Ulysse après souper contait semblable histoire,  
Plus d'un convive put en rire ou s'indigner.  
Quelles bourdes, dit-on, vient-il donc nous donner !  
Qu'on jette dans la mer cet inventeur de fables.

Comme il mériterait des monstres véritables ;  
Une Scylla réelle après ses fictions  
Sur l'atroce Cyclope et sur les Lestrigons !  
J'admettrais sa Charybde et les rocs Cyanées  
L'un vers l'autre avançant leurs cimes inclinées,  
Et ses outres, de vents et d'orages remplis ;  
Passe pour Elpénor et ses rameurs meurtris  
Du bâton de Circé, qui d'une main hardie  
Les envoie en pourceaux grogner dans l'écurie.  
Croit-il les Phéaciens si dépourvus de sens ?

.....  
Cependant, renforcés de bataillons dispos  
L'un des partis s'apprête à de plus durs assauts ;  
Il prend en main le glaive et la flèche mortelle ;  
Pour un nouveau combat l'ardeur se renouvelle.  
Dans la mêlée on voit s'élançer le premier  
Le peuple plus voisin des bosquets de palmier.  
L'ennemi cède ; on court, on vole à sa poursuite.  
Un Coptien, dont la peur précipitait la fuite,  
Glisse et tombe ; on le prend, ou le coupe en morceaux.  
Un seul suffit pour tous : on ronge jusqu'aux os.  
Pour un pareil festin la troupe triomphante  
N'a nullement besoin de broche ou d'eau bouillante ;  
En allumant le feu l'on eût trop attendu :  
Elle se contenta d'un cadavre tout cru.  
Il faut bien s'applaudir que cette horde infame  
Ait respecté le feu, n'ait point souillé la flamme  
Que ravit Prométhée à la voûte des cieux  
Et dont il fit à l'homme un don miraculeux.  
Ainsi tu restas pur, élément de la vie ;  
Ah ! je t'en félicite .....

.....  
En créant les mortels la nature infallible  
Qui ramollit leur cœur et le rendit sensible,  
Révéla ses bontés en nous donnant les pleurs ;  
Ce sont là ses bienfaits, ce sont là nos grandeurs.  
Elle veut que l'on pleure en voyant la souffrance  
D'un ami qui, réduit à sa propre défense,  
Montre au juge irrité l'habit de suppliant ;  
Elle veut que l'on pleure à l'aspect d'un enfant  
Trainant au tribunal celui qui le spolie ;  
Un enfant qui présente à la foule attendrie  
Sa virginale joue et ses flottants cheveux,  
Qu'embellissent les pleurs qui coulent de ses yeux.  
De la nature encor nous subissons l'empire,  
Quand ravie en sa fleur la jeune fille expire ;  
Lorsqu'émus nous voyons s'éteindre et se sécher  
Un enfant trop petit encor pour le bûcher.  
Eh ! quel homme de bien contemple sans tristesse

Les angoisses d'autrui, si la bonne déesse  
L'a choisi pour l'armer de ses flambeaux secrets,  
S'il est tel que le veut le culte de Cérès?  
Des animaux muets et penchés vers la terre  
La pitié nous sépare; et son saint caractère,  
S'associant en nous au génie inspiré,  
Au commerce des dieux élève par degré;  
Elle alimente l'art, en fait briller la flamme,  
Et des hauteurs du ciel descendit en notre âme.  
Le commun créateur en formant l'univers  
Ne donna que la vie aux animaux divers;  
Il mit de plus en nous une âme intelligente,  
Une ardeur mutuelle, active et bienveillante,  
Qui nous porte à chercher comme à prêter secours.  
C'est elle qui, trouvant l'homme des premiers jours  
Errant et dispersé dans la forêt antique,  
L'eût pour n'en former qu'une famille unique;  
Qui bâtit les maisons et qui joignit les mains  
Des lares de nos toits aux pénates voisins.  
Rapprochés, réunis dans un commun asile,  
Les humains jouiront d'un sommeil plus tranquille.  
S'il tombe un citoyen qui, d'un pas chancelant,  
Traîne son corps blessé d'où s'échappe le sang,  
Soudain un protecteur le couvre de ses armes;  
Et quand vient le moment des combats, des alarmes,  
Ce sont encor ces lois, c'est ce commun instinct  
Qui pousse les guerriers au bruit du même airain,  
Qui confond les drapeaux, rassemble les cohortes,  
Et d'une seule clé ferme toutes les portes.  
Mais, hélas! nous voyons les mortels en nos temps  
S'accorder moins entr'eux que ne font les serpents.  
Ah! la brute du moins épargne son espèce;  
Le lion le plus fort, lorsque la faim le presse,  
Ne va pas égorger un débile lion.  
Et dans quelles forêts, et dans quels temps vit-on  
Le jeune sanglier redouter, faible encore,  
Qu'un sanglier plus fort l'attaque et le dévore?  
Le tigre sur l'Indus sait toujours vivre en paix,  
Près du tigre en courroux qui ne l'atteint jamais;  
L'ours respecte les ours (1); mais l'homme est sanguinaire.  
C'était peu de forger de sa main meurtrière  
Sur l'enclume maudite un homicide acier,  
Que dans les premiers temps un pacifique ouvrier  
Façonnait en rateaux, en faucilles, en pelles;  
Il nous faut voir encor des nations cruelles  
Tendant plus que le meurtre et dont l'atroce faim,  
Faisant de l'homme même un barbare festin,

(1) Voir la satire huitième de Boileau, v. 130.

Mord des nez et des bras , des seins et les dévore.  
Témoin de ces horreurs , que dirait Pythagore ?  
Où ne fuirait-il pas ? Lui qui des animaux  
Sut respecter la chair , content des végétaux ,  
Et sans compter encor que , saintement crédule ,  
Il en était plus d'un qu'épargnait son scrupule.

---

*Séance du 5 février 1853.*

Après la communication de la correspondance , M. le président Pagézy distribue les recueils des Académies de Bordeaux , Rouen , Châlons-sur-Marne , et M. Hedde offre en hommage un rapport , qu'il a été chargé de faire , sur le projet ayant pour but d'amener les sources de Grézan à Nîmes.

M. Pelet examine , dans une note développée dont il donne lecture , l'opuscule de M. Chamboredon , d'Alais , qui a pour titre : *Explication étymologique de l'inscription trouvée près de la fontaine de Nîmes en 1748.*

Tout le monde a pu voir au Musée , sous le n° 26 , un cippe en marbre , présentant onze noms de localités voisines de l'ancienne petite république de Némausus , savoir : Andusia , Brugetia , Tedusia , Vatrute , Ugerni , Sextant , Briginn , Statumæ , Virinn , Ucetiaë , Seguston. Ce cippe a été étudié avec soin , autrefois , par Ménard et par Valkenaer , et tout récemment par MM. Léon Rénier , Germer-Durand et Colson.

M. Chamboredon et ses prédécesseurs

conviennent tous qu'Andusia , Ugerni et Uce-  
tiaë ne peuvent amener aucune équivoque; que  
ce sont bien là les noms latins d'Anduze , de  
Beaucaire et d'Uzès; comme aussi tous s'ac-  
cordent à conjecturer que les deux noms au  
génitif et placés en dehors des autres et en  
plus gros caractères : UGERNI et UCETIAE appar-  
tenaient à des villes qui avaient une prépondé-  
rance sur les autres; qu'ils indiquaient des  
chefs-lieux d'une circonscription civile ou mi-  
litaire.

M. Chamboredon pense que le premier  
groupe devait être précédé d'un nom de ville  
et formulé de la manière suivante :

. . . . .	{	Andusia
		Brugetia
		Tedusia
		Vatrute
Ugerni	{	Sextant
		Briginn
		Statumæ
		Virinn
Ucetiaë	{	Seguston
		. . . . .
		. . . . .

On admettra difficilement cette explication ,  
quand on considérera que la partie du monu-  
ment étant entière et sans la moindre dégra-  
dation , le mot d'Andusia n'a jamais été pré-  
cédé d'un autre nom de ville.

Mais si M. Pelet préfère l'interprétation  
de M. le capitaine Colson , il ne repousse pas  
pour cela quelques critiques de l'archéologue  
alaisien , et il convient avec lui qu'au point de  
vue des circonscriptions militaires ou admi-  
nistratives , la situation de *Substantion* , de

*Virinn* sont peu probables, si elles sont appliquées à Castelnau ou à Vernon; il admet aussi que l'étymologie des noms antiques doit être préférée comme la plus capable de déterminer la vraie position des lieux. Mais, préoccupé de ses radicaux celtiques, M. Chambrédon n'a-t-il pas tenu trop peu de compte de la forme latinisée de ces noms au moyen-âge? N'était-ce pas là un élément qui n'était pas à négliger dans la question qui semble rester entière malgré les travaux de M. Chambrédon, et les savantes recherches de MM. Durand et Colson?

M. Maurin communique la lecture d'un essai statistique sur la Guyane française.

Après avoir décrit rapidement l'aspect merveilleux qu'offre la ville de Cayenne, ses marchés si abondants, ses édifices, les vastes et riches salons du palais du Gouvernement, parquetés ou lambrissés avec des bois indigènes qui rivalisent, pour la beauté de leurs nuances, avec les plus magnifiques pièces d'ébénisterie travaillées par l'art européen; après avoir retracé avec la palette du peintre, M. Maurin se livre à l'examen grave et sérieux de la colonie. Une première réflexion, assez triste, se présente à lui: En contemplant cette belle contrée qui étonne, qui frappe d'admiration qui la voit pour la première fois, et quand on considère, d'autre part, les faibles avantages qu'on a retirés de cette possession, on se demande s'il faut accuser les hommes ou les choses. Cette réflexion est comme le point de départ de ce travail où seront consignés les faits propres à jeter quelque lumière sur cet important problème,

et afin de mettre plus d'ordre dans l'exposition, il les classe et les divise en six parties distinctes :

Description des lieux :

Population ;

Cultures ;

Forêts ;

Commerce, industrie et régime douanier ;

Gouvernement et administration.

L'auteur trace, d'abord, les limites encore peu connues ou, du moins, bien contestées, de la Guyane française, et entre, à ce sujet, dans quelques détails sur notre ancien litige avec le Portugal et sur la vraie interprétation à donner aux termes du traité d'Utrecht, invoqué de part et d'autre. Il note ensuite les reliefs du sol, qui sont en général peu considérables même dans les montagnes qui appartiennent à la grande chaîne de la Sierra-Tumucumaque. Mais, à défaut de grandes élévations de terrain, on en trouve de nombreuses d'une hauteur moyenne qui sillonnent la contrée : c'est près de l'Oyapock, la *Montagne d'argent*, dont le sol produit un café si renommé ; c'est non loin de Cayenne, une montagne admirablement boisée et au pied de laquelle est situé le jardin de Baduel ; c'est surtout cette ceinture de riants coteaux qui se déploie autour de Cayenne et forme un si magnifique panorama par les bananiers qui les couronnent, accompagnés de palmiers, de cocotiers et de toutes les essences de la zone tropicale.

Quant à la ville elle-même, elle est assise sur un terrain ferrugineux qui est sans doute un peroxyde de fer hydraté et qui, s'étendant assez loin, pourrait peut-être être avantageu-

sement exploité, si le transport de la castine, qu'il faudrait aller chercher aux Antilles, ne diminuait pas trop les bénéfices à obtenir.

De la terre ferme, M. Maurin passe aux nombreux îlots qui bordent la côte, s'attachant plus particulièrement à décrire les îles du Salut, qu'il nous fait ainsi connaître :

« Situées en face de l'embouchure du Kourou, elles sont au nombre de trois : l'île Royale, qui a quatre à cinq milles de longueur; l'île Marchande et l'île au Diable, qui ont chacune à peu près trois milles de longueur. Un chenal étroit les sépare l'une de l'autre. Elles présentent un grave inconvénient pour un établissement durable, et c'est ce qui a fait abandonner, sans doute, celui dont on peut encore aujourd'hui retrouver la trace existant sur le terrain : elles manquent d'eau douce ; c'est, assurément, à regretter ; car elles sont douées d'une admirable fécondité ; les plus belles et les plus utiles essences forestières du tropique y étalent leurs richesses. D'autre part, des fruits savoureux, des oiseaux bons à manger, y fournissent des ressources alimentaires susceptibles encore d'être accrues par le travail humain. Là, point d'eaux stagnantes et, par suite, un climat parfaitement pur et sain. Les îles du Salut offrent un mouillage des plus sûrs aux bâtiments qui ne peuvent entrer dans la rivière de Cayenne à cause de leur fort tirant d'eau, et rien de plus frais, de plus gracieux au monde que les îles jetées en face du Continent, où j'ai passé une demi-journée à savourer l'avant-goût de cette prestigieuse nature guyanaise qu'il m'a été donné de n'admirer qu'en courant. De là, on a la plus magnifique des pers-

pectives ; on voit s'étendre la ligne ondulée des terres du continent qui se prolonge au loin ; et jusqu'à ce que le regard se perde dans les vapeurs noyées de l'horizon , on aime à se souvenir que c'est là cette terre qui fut le seul point par où Christophe Colomb connut le continent américain. »

A ces tableaux des montagnes et des îles , succède la mention explicative des quelques lacs assez considérables qu'on rencontre dans les hautes savanes qui confinent au Brésil , et quelques détails pleins d'intérêt sur les cours d'eau et les marais. « Les rivières de la Guyane n'offrent pas , dit M. Maurin , les ressources d'une navigation ni très-longue ni très-commode. Celles dont le cours est le plus prolongé cessent de pouvoir être accessibles à la distance de 15 à 20 lieues de leur embouchure , à cause des sauts et cataractes que nous avons déjà signalés et qui barrent souvent leur lit à une très-grande hauteur et sur une très-grande largeur. On ne peut franchir l'obstacle que présentent ces accidents du terrain , qu'à l'aide du système de *portage* , qui est fort en usage dans toute l'Amérique espagnole , mais qui doit restreindre singulièrement les communications intérieures , surtout en ce qui concerne le transport des marchandises.

» Non-seulement on ne peut pas remonter fort haut les fleuves de la Guyane française , mais leur embouchure même n'est pas toujours aisée à franchir à cause des bancs de sable ou de vase qui embarrassent l'entrée et rendent la passe inaccessible aux navires qui tirent plus de 12 à 15 pieds d'eau , et quelquefois moins. Aussi les bâtiments que le gouvernement expédie deux fois par an , pour le service de la

colonie et dont le tirant d'eau a plus de 15 pieds , ne peuvent pas mouiller dans le port de Cayenne et on est obligé de transborder les envois de la métropole sur des avisos ou des goëlettes d'un tirant d'eau plus faible , qui viennent de Cayenne aux îles du Salut , où se trouve le mouillage ordinaire des grands bâtiments.

» Les rivières de la Guyane française n'ont presque pas de pente , dès-lors de rapidité , et elles sont d'ailleurs fort peu encaissées. Elles sont parfois guéables pendant l'étiage ; mais , durant l'hivernage , elles grossissent tellement , qu'elles débordent et inondent la contrée. Ces masses d'eau, qui tombent des plateaux élevés comme une trombe et font disparaître la trace de leur lit , sont nommées *Doucins*, et elles rendent le courant des fleuves si rapide , qu'il est impossible de les remonter et parfois dangereux de les descendre.

» La rivière de Sinnamary , qui décrit une courbe assez sinueuse , est celle dont le cours est le mieux connu. Son étendue est de 70 lieues , en tenant compte des sinuosités , et de 35 lieues en ligne droite.

» Ces divers fleuves ou rivières sont utilisés par le transport des denrées ; et la plupart des communications , surtout avec Cayenne , se font par eau.

» La surface du pays est , en outre , couverte par d'immenses marécages qui sont formés par les pluies diluviennes de l'hivernage , à la suite desquelles arrivent les débordements des rivières. Du sein de ces eaux palustres , où s'accumulent de vastes dépôts limoneux , s'élèvent des forêts noyées de mangliers. Dans le pays , on appelle *pripri*

ou *piripris* ceux de ces marécages qui, en toute saison, conservent de l'eau ; quant aux autres, que diverses circonstances locales ont permis de dessécher, ils sont transformés en prairies d'une étendue considérable, où le palmier-pinot a remplacé le manglier ; de là, le nom de pinotières qui lui est donné. Mais, parmi les pinotières, il en est qui sont préservées complètement de l'invasion des eaux, et celles-là abondent en riches pâturages. Quelques-unes ne sont pas aussi favorisées et elles sont inondées pendant la saison des pluies.

» A cette nature de terrain lacustre se rattachent les immenses terres découvertes qu'on appelle du nom de savanes, et qui sont comprises entre la rive gauche de l'Oyapock et la rivière des Amazones, dans les quartiers de Macoria, de Kourou, de Sinnamary, d'Iracoubo, jusqu'à Organabo.

» Les unes ont pour base de formation le granit et composent une chaîne de terrains ondulés recouverts d'une couche légère de sable mêlé à une très-petite quantité de terre végétale, comme dans les parties hautes de Macoria et d'Iracoubo ; les autres ne sont que de vastes marais à fond arénacé, comme dans le quartier de Kourou ; à fond argileux comme dans celui de Sinnamary. Enfin, il est des savanes connues sous le nom de savanes tremblantes, qui présentent une couche de terreau de 70 centimètres d'épaisseur environ, reposant sur un fond de vase molle de deux mètres au plus, où croissent des touffes d'herbes aquatiques. Ces savanes se rencontrent surtout entre les rivières de Kaw et de Maburi, et dans la portion de Sinnamary appelée Corosony. »

Vient ensuite la description des terres divisées en hautes et basses ; les premières ayant pour base de formation une espèce d'argile mélangée de sable granitique , de carbonate de chaux et de pyrite de fer ; les secondes, consistant en une série de couches d'alluvions recouvertes d'épaisses forêts de mangliers et de palétuviers , couches amenées par les pluies dans le lit des fleuves , puis dans la mer même « où l'agitation des flots les réduit en bancs de vases molles qui , avec le temps , prennent une consistance solide , se relient au continent et finissent, en s'élevant au-dessus des eaux, par produire naturellement ce résultat que la Hollande obtient à force d'art : l'accroissement des terrains cultivables.

M. Maurin s'occupe ensuite de la température et s'attache particulièrement , après en avoir noté les degrés , à combattre l'opinion généralement répandue , que la température de l'Amérique équinoxiale est beaucoup plus élevée que celle d'Europe. C'est là une grave erreur ; s'il faut reconnaître que la température moyenne est plus élevée, il est nécessaire de faire remarquer aussi que le maximum ne dépasse pas , souvent même n'atteint pas la hauteur thermométrique de nos mois d'été ; car, suivant un observateur attentif, M. Ithier, les maxima ne vont pas à Cayenne au-delà de  $26^{\circ} 26 \frac{1}{4}$  Réaumur , et comme les minima ne s'abaissent pas au-dessous de  $+18^{\circ} 18 \frac{1}{4}$ , il en résulte une moyenne générale de  $22^{\circ} 1 \frac{1}{4}$  (1).

Dans de telles conditions atmosphériques , les saisons ne se distribuent pas comme dans notre zone tempérée d'Europe. Aussi divise-t-

(1) Notre moyenne à Nîmes est de  $14^{\circ}$  environ.

on les saisons, non pas comme chez nous, en saison froide et en saison chaude, mais en saison sèche et en saison humide. La saison humide commence en novembre pour ne finir qu'en juillet; et dans l'ordre inverse la saison sèche commence en juillet pour ne finir qu'en novembre. La quantité de pluie moyenne qui tombe est de 3 m. 34 (123 pouces). Près de l'Oyapock, elle s'élève à 4 m. (150 p.), c'est-à-dire, qu'elle est égale à sept fois celle qui tombe à Paris.

Après avoir traité de la température et avoir recherché les causes des grands mouvements de l'air, l'auteur apprécie l'influence qu'exercent sur la santé publique tous les phénomènes atmosphériques, la constitution du sol, les productions du pays.

«C'est ordinairement dans la saison humide, remarque-t-il, que sont les jours les plus courts, et c'est alors que la santé publique a plus de danger à redouter. Les maladies qui, pendant cette période de l'année, règnent plus fréquemment, sont les fièvres intermittentes, qui revêtent parfois le caractère pernicieux, les dyssenteries, les hépatites, les insolutions qui sont la source de graves désordres dans l'économie animale. Il n'y a rien là, du reste, de spécial à la localité, et ce sont les maladies des pays chauds.

» La moindre plaie engendre vite la gangrène, si l'on n'y prend garde. On dit même qu'il a suffi, pour la faire naître, de la piqure d'un insecte, la chique, espèce de puce qui ne se contente pas d'attaquer la peau de l'homme, mais y dépose quelquefois ses œufs. C'est là un accident très-rare, sans doute, et dont il ne faudrait pas grossir la portée. Il

n'en est pas de même du tétanos, qui est assez commun et qui est souvent l'effet de blessures même sans gravité.

» N'exagérons pas, toutefois, l'influence de ces diverses affections nosogéniques, et constatons d'abord, d'une manière générale, ce fait important, que le chiffre des malades est, toute proportion gardée des éléments numériques de la population, bien inférieur à celui que présentent la Guadeloupe et la Martinique. J'ai voyagé sur un bâtiment qui ramenait en France les soldats, marins et employés civils atteints des maladies équatoriales, et j'ai entendu dire à l'officier commandant et aux médecins du bord, que, de tout temps, et notamment depuis plusieurs années qu'ils remplissaient leur mission sur la *Caravane*, affectée deux fois par an au service d'hôpital, la Guyane avait fourni un contingent de malades comparativement bien moindre que celui des Antilles. J'ai entendu affirmer le même fait par M. le gouverneur Pariset, qui, pendant plus de vingt années, est resté attaché à divers titres à notre colonie continentale. Et cependant, que ne dit-on pas tous les jours sur son insalubrité ! Ce sont, évidemment, les souvenirs du 18 fructidor qui pèsent sur le renom dont elle jouit, et ces souvenirs ne sont pas faits, il faut bien en convenir, pour relever un pays de sa mauvaise réputation. Toutefois, qu'il me soit permis de répondre que Sinnamary, qui a été le tombeau de tant de Français que le malheur des temps et l'égarment des esprits chassaient de la terre natale, est aujourd'hui un des points les plus assainis de la Guyane, et ce résultat est dû à des défrichements qui, cependant, ne sont pas

même complets. J'en dirai autant de Kourou , qui a eu , antérieurement et sous le règne de Louis xv, une célébrité non moins malheureuse pour l'insuccès d'une tentative de colonisation où les précautions et la prévoyance la plus vulgaire furent , du reste , négligées en présence d'une terre inexploitée qui en exigeait d'une tout autre nature. Il est certain , d'autre part, que toutes les fois qu'on portera la hache du pionnier sur les forêts vierges d'Amérique et qu'on dédaignera de prendre les mesures que réclame cette œuvre difficile , il s'échappera, du sein des matières ligneuses qui sont accumulées depuis des siècles dans ces forêts ou des fonds limoneux des eaux vagues que les fleuves rejettent sur leurs rives dans les crues , alors que les obstacles naturels répandus dans leur lit s'opposent à leur écoulement naturel ; il s'échappera , dis-je , des miasmes qui empoisonneront l'air ambiant. Mais cela n'arrive-t-il pas en tout pays nouvellement attaqué par les bras de l'homme ? Il y a dans la Guyane des forêts qu'il faut abattre, en partie , du moins ; des marécages qu'il faut dessécher ; des rivières dont le cours est à redresser , en faisant disparaître les obstacles de rochers ou de sables qui forcent les eaux à se détourner de leur lit. Cela existe ici comme dans l'Algérie et dans toutes les contrées dont le travail de l'homme n'a pas achevé la conquête sur la nature.

» Abstraction faite de ces causes relatives et accidentelles d'insalubrité , le climat de la Guyane exige , sans doute , l'emploi de certains moyens préservatifs que l'hygiène indique pour l'acclimatement des Européens ; mais quel est le pays où l'on peut se soustraire aux

conditions de l'existence qui y est appropriée ? Est-ce dans nos contrées d'Europe qu'il serait possible de vivre en santé, sans se défier des changements brusques de température dans ces journées de printemps que nous avons parfois en plein hiver et auxquelles en succèdent d'autres où le thermomètre s'abaisse de plusieurs degrés au-dessous de 0 ? »

M. Maurin indique ensuite les précautions à prendre pour combattre les maladies locales, ou les remèdes pour les guérir. Entre les affections morbides qui semblent régner exclusivement dans nos colonies occidentales, l'auteur n'a eu garde d'oublier la fièvre jaune. Il fait remarquer qu'elle est totalement inconnue à Cayenne, et que l'épidémie qui y sévit, il y a deux ans, n'était nullement le *vomito nero*, mais une fièvre maligne. Puis, résumant et généralisant les diverses observations qu'il a consignées dans cet article relatif à l'hygiène, il ajoute :

« Somme toute, il est reconnu que le climat est aussi sain à Cayenne et sur les habitations anciennement défrichées et placées au bord de la mer, que dans le midi de la France. On n'y connaît pas, comme aux Antilles, les fièvres d'acclimatement. Pour échapper aux influences morbides du climat, les Européens nouvellement débarqués doivent se garder de toute espèce d'excès, ne point s'exposer la tête nue ou insuffisamment couverte aux rayons du soleil, garder la laine sur le corps, pendant les mois d'août, septembre et octobre, fuir les lieux orientés au vent des marécages. Les défrichements et les dessèchements, malgré les maladies accidentelles dont ils sont la cause, assainissent le pays, en reculant la

limite des forêts , en rétrécissant la zone des terres noyées. Toutefois , on ne peut nier que , sous l'action débilite de la température , la constitution des Européens ne s'épuise après un séjour assez prolongé , et qu'ils ne soient exposés à des maladies de foie plus ou moins graves. Mais c'est là un danger auquel tous les pays intertropicaux sont sujets , et si l'on voulait échapper au risque de ces maladies , il faudrait les désertter à tout jamais. Or , nous voyons , cependant , que non pas seulement la population des contrées les plus méridionales de l'Europe , comme les Portugais , les Espagnols , mais encore les Anglais , les Hollandais et même les Danois , c'est-à-dire , les peuples qui habitent les portions les plus froides de la zone tempérée , ont formé dans les régions de la zone torride , du tropique du Cancer au tropique du Capricorne , de magnifiques établissements qu'ils ne sont pas prêts à abandonner , bien que les influences climatiques exposent les immigrants à des maladies dont ils seraient préservés dans leur pays. Il faut ajouter que , s'ils peuvent être atteints de ces maladies , par compensation il en est d'autres particulières à leur climat d'origine contre lesquelles ils sont garantis.

» Ce n'est pas là , bien évidemment , ce qui devrait arrêter l'expansion de cette activité civilisatrice qui fait sortir les cités du milieu des forêts , comme fit la race espagnole au quinzième siècle , comme le fait encore de nos jours la race anglo-saxonne.

» Et , certes , sous ce rapport , tout est , pour ainsi dire , à créer. La Guyane française ne renferme qu'une seule ville qui est Cayenne , et encore c'est une bien petite ville , soit que

l'on regarde à la population qui l'habite , soit que l'on considère l'étendue des terrains bâtis. Sans les établissements du gouvernement, qui lui donnent quelque mouvement de vie , que deviendrait-elle ? que serait-elle ? Et après Cayenne, on ne compte plus que trois bourgs bien chétifs , bien misérables , si on les compare à nos bourgs de France. Ce sont : Approuague , Kourou et Sinnamary , du nom des rivières qui baignent leur territoire.

» Les quartiers d'Iracoubo , de Kaw , de Macoria , de Mana , de Montsinery , d'Oyapoc, de Roura , de Tonnégrande et du Tour-de-l'île , ne sont que des hameaux composés d'habitations éparses à une plus ou moins grande distance les unes des autres.

» Cayenne, le chef-lieu de la colonie, n'a que 500 maisons construites pour la plupart en bois , la pierre à bâtir étant infiniment rare ; car ce n'est pas ici comme aux Antilles , où l'on bâtit en bois , non pas que la pierre y manque , mais à cause des tremblements de terre. On n'y connaît que des pierres volcaniques trop dures pour être exploitées avec avantage et pour se prêter , d'ailleurs , aux usages ordinaires de la maçonnerie. La brique seule , qui est fabriquée avec une terre excellente , pourrait trouver sa place dans les constructions de maisons ; mais on la réserve pour les usines , où son emploi est fréquent et varié. »

M. le secrétaire perpétuel Nicot donne , avant la fin de la séance , communication de la seconde partie d'un poème intitulé : *Chants palingénésiques*, que l'auteur désire soumettre

au jugement de l'Académie au fur et à mesure de la composition.

Comme la première partie, celle-ci offre sur l'âme humaine et ses destinées heureuses ou malheureuses, et, du moins, toujours perfectibles, une suite de tableaux d'une teinte grave où on remarque souvent un mouvement rapide de la pensée et une expression neuve et forte. L'Académie a surtout loué les deux fragments suivants :

Comment les peindre tous, ou tristes ou joyeux,  
Les rapides tableaux, qui passent sous mes yeux !  
Le soleil, rejetant son auréole immonde,  
Du feu de son regard a réchauffé le monde !  
D'un manteau de gazon les monts se sont couverts.  
Le cèdre porte au ciel ses rameaux toujours verts.  
Sur la plaine féconde, où l'épi se balance,  
Le palmier à son tour, chargé de fruits, s'élançe !  
L'air, la terre et la mer sont remplis d'animaux.  
L'homme même, malgré ses crimes et ses maux,  
Croît en nombre, en puissance, et de la Destinée  
Lasse par ses efforts la rigueur obstinée.  
Il parle, et ses accents, en ordre articulés,  
Frappent l'air par des sons libres ou modulés !  
Seul roi de la nature, il s'en fait reconnaître  
Et la création obéit à son maître !  
Il a cessé de ceindre à ses flancs chevelus  
La dépouille de l'ours et du tigre velus,  
Et la blanche toison, en manteau découpée,  
L'ombrage de ses plis, ou flottante ou drapée !  
Le métal est battu, le soc est inventé,  
Et le désert, atteint, recule épouvanté !  
Ici, la lime grince et le fourneau s'allume ;  
Là, des gerbes de feu jaillissent de l'enclume !  
Le génie au maillot commence à bégayer ;  
L'aiglon, tendant son aile, aspire à l'essayer !  
Et, dédaignant le pain de ses grossiers ancêtres,  
Son bras n'agite plus les chênes et les hêtres !  
Que dis-je ? Il a rougi de sa hutte de jonc,  
Que le jeune palmier soutenait de son tronc ;  
Il équarrit la pierre, il calcine la roche,  
Et les pins à leur tour, tombés de proche en proche,  
Se changeant par degrés en commodes maisons,  
Epargnent à ses jours l'injure des saisons !

Le chant finit par ce tableau du déluge :

Mais non !!! tu l'as juré, juré par ton tonnerre,  
Il faut en effacer le dernier de la terre !  
Il te faut recréer par un souffle nouveau  
Ce monde à peine, hélas ! issu de ton cerveau !  
Il faut que toute chair, tout esprit, toute sève,  
S'épure au tourbillon qui passe dans ton glaive !  
Et que, sous le déluge après s'être lavé,  
Germe dans son limon un meilleur senevé !!

Ils montent, le flot monte et toujours les dévore,  
Montent encor plus haut et le flot monte encore !  
Etreignent les rochers et le flot les étreint !  
Ils atteignent la cime et le flot les atteint !  
Et sur leurs pieds crispés se dressant encor même,  
Leurs paupières au jour font un adieu suprême !  
Là, de jeunes époux qui naguère à l'autel  
Se juraient l'un à l'autre un amour immortel,  
Font paraître en mourant, par leurs bras enlacées,  
Leurs têtes au-dessus du gouffre balancées !  
Il n'en surnage, hélas ! bientôt pas même un seul  
Unis à tout jamais sous le même linceul !  
Ici, c'est un aïeul dominant le déluge  
Sur l'épaule d'un fils, qui lui sert de refuge !  
Un ami chancelant sous le poids d'un ami !  
Ou de faibles enfants, submergés à demi,  
Que leurs mères, déjà par l'onde recouvertes,  
Suspendent à leurs bras sur les eaux entr'ouvertes !....  
Et tigre à l'appétit incessamment nouveau,  
Monte, monte toujours l'homicide niveau !

Ceux-là se sont hissés sur le faite des arbres,  
Où s'entassent, pareils à des groupes de marbres,  
Sur les rochers, les pics, jusqu'au ciel élancés  
Et sous le flux croissant non encore effacés !  
Là-haut, tant à leur cœur l'espérance est tenace,  
Ils semblent défier le flot qui les menace !  
Et tigre à l'appétit incessamment nouveau,  
Monte, monte toujours l'homicide niveau !

Ceux-ci, derniers débris, plus heureux ou plus braves,  
Se cramponnent des mains aux flottantes épaves,  
Et, sur ce frêle appui par le flux soulevés,  
Des cédres les plus hauts, jusqu'au sommet grevés,  
Escaladant le tronc et les branches ployantes,  
Sont bercés par dessus les vagues ondoyantes ;  
Puis, comme des fruits mûrs secoués par le vent,  
Semés en tourbillons sur le gouffre mouvant !  
Ou les rameaux, rompant sous ces grappes humaines,  
Les entraînent au fond des liquides domaines?....

Et tigre à l'appétit incessamment nouveau ,  
Montait , montait toujours l'homicide niveau !

Soudain , me sembla poindre au sommet d'une vague  
Comme une île flottante à l'apparence vague !...  
Tantôt confusément je crois l'apercevoir ,  
Tantôt entre deux flots je cesse de la voir !...  
C'était la grande nef , errante citadelle ,  
Qui portait de Noé la famille fidèle ;  
Où s'étaient rassemblés , sur un signe de Dieu ,  
Des milliers d'animaux , de tout sang , de tout lieu ,  
Par un appel d'en haut tirés de leurs repaires  
Et dans l'arche amenés par couples et par paires !  
Ici , l'humble fourmi rampe auprès du taureau  
Et près de l'aigle , là , perche le passereau !  
Tous muets de stupeur dans leur cage mouvante ,  
Frères dans le péril , égaux dans l'épouvante ,  
Et tous , grands ou petits , semblables ou divers ,  
Elus pour rejetons d'un meilleur univers !

Un ange radieux , sur la poupe onduleuse ,  
Suspendu , pilotait la nef miraculeuse ,  
Pendant que , tour-à-tour , l'insubmersible pont  
Plonge et du fond de l'onde émerge comme un mont !  
Cependant l'horizon dépouillait ses nuées  
Et du gouffre tombaient les eaux diminuées ,  
Et déjà sous les flots hérissés par les vents ,  
Qui se sont échappés de leurs sombres événements ,  
Les montagnes montraient leurs cimes écumantes ,  
Comme des archipels aux ceintures fumantes ,  
Quand ce cri sous mes pieds subitement parti ,  
Terre ! terre ! du haut de l'arche a retenti !  
Et soudain un sillon de lumière filante  
Sur l'abîme courba sa trace étincelante  
Et par ce pont de pourpre en même temps je vis  
Remonter de la terre aux célestes parvis  
Le nocher qui , debout sur la poupe de l'arche ,  
Orientait sa route et protégeait sa marche !!!

---

*Séance du 19 février 1853.*

M. Maurin continue la lecture de son  
Essai sur la Guyane française. Les deux chapi-

tres lus sont relatifs à la population et aux cultures.

L'auteur recherche d'abord, dans le premier, les éléments constitutifs de la population en Européens, hommes de couleur, Noirs, Indiens aborigènes, et il trouve le chiffre de 21,347 habitants, c'est-à-dire que, sur une étendue de 20,000 lieues carrées, il n'y a guère qu'un habitant par mille lieues; tandis qu'en France on compte, par lieue carrée, en moyenne, un peu plus de 1,300 habitants, *formule qui porte en elle-même son enseignement.*

M. Maurin passe ensuite à l'étude des tribus Indiennes qui peuplent la Guyane : les Galibis, les Approuagues, les Emerillons, les Oyampis, les Tapouilles. Il décrit d'abord leurs vices, entre lesquels il faut placer presque en première ligne l'abus des liqueurs alcooliques, lequel produit de si déplorables effets dans l'organisme; puis leurs travaux divers : chasse, pêche, fabrication des canots, confection des paniers, calebasses colorées, etc. Si le concours donné à une autre époque aux cultures des Européens avait été favorisé ou loyalement rétribué, toute cette population primitive de la colonie se serait rapprochée de nous, se serait unie à la métropole; mais, initiée seulement aux mauvais côtés de notre civilisation, victime souvent de nos violences et de nos tromperies, elle s'est éloignée de nous et s'est enfoncée de plus en plus dans l'épaisseur des bois, dans des régions inconnues. On sait pourtant que, semblables à ceux qui sont voisins de nos établissements et qui ont pu être étudiés, ces Indiens de l'intérieur ne présentent pas des caractères différents de ceux qui sont

relatifs à toute la race cuivrée d'Amérique. « Tout ce qu'il faut ajouter, c'est qu'ils ont l'habitude de se teindre le visage avec du rocou, ce qui donne à leur peau, naturellement bistrée, une teinte rougeâtre. Une pièce de coton, passée entre les jambes leur suffit pour se vêtir. La vie nomade va singulièrement à leurs goûts; aussi, changent-ils souvent de résidence. C'est, d'ordinaire, sur les bords des rivières et dans les forêts qu'ils établissent leurs *carbets*, qui sont des cabanes de branches, sans doute parce qu'ils trouvent là à satisfaire leurs goûts pour la chasse et la pêche. Ils emploient encore aujourd'hui le *connami*, végétal qui sert à enivrer le poisson pour rendre leur pêche plus productive et plus facile. »

Après avoir exposé quelques faits relatifs aux langues de ces peuples, aux phases d'accroissement et de diminution qu'éprouve la population blanche et noire; après avoir soigneusement recherché les causes de ces divers mouvements, et avoir comparé le nombre des décès et celui des naissances, il examine une double question: Quel moyen de les accroître légitimement? L'immigration doit-elle seule, peut-elle réparer les pertes et remplir les espaces vides que présentera longtemps cet immense désert de la Guyane?

L'auteur essaie de résoudre ces curieux problèmes. Il croit d'abord que rien ne serait plus propre à amener la solution du premier que de réformer les habitudes grossières du Noir, et de l'amener au frein salutaire du mariage; quant au second, il pense, le recrutement des travailleurs par la traite étant à tout jamais interdit, qu'il conviendrait d'emprunter

à des climats analogues, aux Açores, par exemple, à Madère, des ouvriers plus faciles à acclimater que d'autres sur un sol dont la température est presque isotherme avec la leur.

« Il serait surtout heureux, continue M. Maurin, que la France pût aussi fournir des bras; car il y aurait alors double avantage, puisque, outre le profit qu'on retirerait de la mise en valeur de terrains actuellement improductifs ou à peu près, ce serait un débouché large et fécond pour le trop-plein des cadres pressés de notre population. »

Si la colonisation réussissait à l'aide des précautions que l'on prendrait et de la création d'établissements que l'on formerait dans de bonnes conditions, c'est-à-dire, en les protégeant contre les influences climatiques et contre les exigences du besoin, M. Maurin demande ce qu'il adviendrait et il répond ainsi :

« Quelles que soient les précautions hygiéniques qui sont prises; de quelque manière qu'on s'y prenne pour échapper aux influences méphitiques de cet air humide et chaud qui s'exhalera de leur sein (des forêts), tout chargé de vapeurs malfaisantes, produites par la décomposition des végétaux, il y aura, sans doute, des victimes à déplorer, cela est inévitable. Mais, ajoutons qu'elles ne seront pas plus nombreuses là que dans toute autre contrée vierge, avant qu'on eût entamé les travaux de culture et d'assainissement. Dans nos pays où la civilisation a depuis longtemps planté son drapeau, si l'on cessait de cultiver certaines parties de notre territoire et d'entretenir les ouvrages destinés à protéger la santé publique non moins que la propriété, dans

moins de cinquante ans nous verrions la population ravagée par des épidémies meurtrières. Témoin l'Afrique septentrionale et la campagne de Rome, qui étaient jadis à l'abri des influences de la *mal'aria*, grâce aux travaux d'assainissement qui avaient été opérés, et qui sont redevenues fort insalubres depuis que ces travaux ont été négligés ou abandonnés.

» Néanmoins, le péril qui peut menacer la santé des pionniers intrépides qui s'attaqueront à ces forêts vieilles comme le monde, n'est pas, à tout prendre, insurmontable même dès à présent.

» J'ai entendu parler, pendant mon séjour à Cayenne, d'un Franc-Comtois qui avait formé au sein des grands bois et à 80 lieues dans l'intérieur des terres, un établissement agricole où il élevait du bétail. On assurait que sa santé prospérait aussi bien que ses affaires.

» De son côté, M. Ithier a constaté plusieurs cas de longévité avancée chez des Français, appartenant à nos provinces occidentales et septentrionales, qui avaient vécu à la Guyane, où ils avaient formé des exploitations forestières sans avoir jamais éprouvé les influences de la maladie.

» C'étaient, sans doute, des constitutions robustes que celles qui parvenaient ainsi à se soustraire aux accidents d'un tel milieu atmosphérique. Qui en doute ? Mais lorsqu'il s'agit d'entreprendre une œuvre telle que la colonisation d'un pays neuf, est-ce qu'on s'adresse de préférence à des corps débiles et ruinés, plutôt que de faire appel à la portion virile et forte de la population ? Il n'est pas nécessaire de passer l'Atlantique pour procéder dans de telles conditions avec la perspective d'un in-

succès ; et si, en France, quand il s'agit d'exécuter un travail d'utilité publique, on ne choisissait pas ses ouvriers, on n'aurait bientôt qu'un hôpital au lieu d'un chantier.

» Depuis les derniers événements accomplis en décembre, le gouvernement a jeté les yeux sur la Guyane pour en faire une colonie pénitentiaire, une espèce de Botany-Bay. Déjà une partie de nos bagnes a été évacuée sur cette contrée lointaine, et on se dispose à achever l'œuvre en y expédiant tous nos forçats. On a formé un établissement provisoire aux îles du Salut pour les recevoir, en attendant qu'on puisse les installer sur la terre ferme.

» Il est impossible d'apprécier par avance le résultat qu'aura le nouvel essai tenté par le gouvernement, au point de vue de la question que nous examinons en ce moment : celle de l'accroissement de la population. On peut bien se préoccuper, à cette occasion, des inconvénients que présente à cet accroissement l'état de cette classe dangereuse, mulctée des condamnations de la justice, et qui, avant d'en arriver là, a usé son tempérament dans les excès de tout genre. On peut bien se demander si ce ne sont pas des non-valeurs que l'on envoie pour accomplir une œuvre difficile et qui exigerait des bras plus forts, des corps plus valides.

» Mais, néanmoins, malgré toutes les difficultés dont elle peut être entourée, c'est une expérience à tenter. Les colonies pénales de l'Angleterre, malgré toutes les controverses dont elles ont été l'objet, n'ont pas seulement prospéré par la main des colons libres ; et les convicts ont bien été, sans doute, pour quel-

que chose dans le développement de leur richesse productive. Nous lisons dans les *Annales du commerce extérieur* une lettre, du 15 mars dernier, de Port-Adélaïde, dans laquelle on réclame de nouveaux transports de condamnés d'Europe. C'est donc une preuve que leur concours est reconnu n'être pas sans utilité.

» Quoi qu'il en soit du succès de l'œuvre de la colonisation de la Guyane par les déportés de nos bagnes, disons que l'entreprise a besoin d'être confiée à un homme éminemment capable ; et on avait pu espérer que M. Sarda-Garriga, qui avait déjà fait ses preuves dans une autre de nos colonies, y réussirait. Il vient d'être révoqué. M. Sarda-Garriga, que j'ai eu l'occasion de voir assez souvent à Paris, à la direction des colonies, a administré l'île de la Réunion au moment de l'émancipation ; et on doit, sans contredit, attribuer à son initiative intelligente et résolue la tranquillité avec laquelle cette colonie a traversé la période critique de transition et le peu de perturbation qu'y a éprouvé le travail productif, si nous la comparons à nos colonies américaines.

» S'il était permis d'espérer que l'on pût convertir nos forçats en travailleurs et si dans cette conversion du travail des ports en travail de la terre, ils résistaient à l'influence du climat, il y aurait lieu à s'applaudir d'une semblable transformation. En effet, d'un côté le budget de la France serait déchargé de la dépense des bagnes et la société serait exonérée des périls que cette classe adonnée au mal lui fait incessamment courir ; de l'autre, on parviendrait enfin à peupler et à mettre en valeur un immense territoire. Mais c'est une question enveloppée de trop d'incertitude pour qu'on

puisse se prononcer dès à présent sur la réussite de l'œuvre.

» Avant de terminer ce qui concerne la population de la Guyane française, nous devons constater un fait qui a son importance relative : c'est que les haines de caste sont moins fortes dans notre colonie continentale qu'aux Antilles. Les mariages entre blancs et femmes de couleur y sont plus fréquents. Et cela ne date pas d'une époque récente ; car on avait déjà remarqué, en 1836, que, sur 28 mariages contractés dans la classe de couleur libre, il y avait eu trois alliances mêlées. A quelque distance même de la ville de Cayenne, et dans les lieux particulièrement où les terrains en savanes font prévaloir l'élevé du bétail sur les cultures dites *riches*, les classes blanche et de couleur vivent à l'état de fusion complète, et les répugnances de la peau ont totalement disparu.

» Néanmoins, bien que la classe blanche ait pris l'initiative de la conciliation (car des arrondissements électoraux avaient, en 1836, quoique composés en majorité de blancs, nommé deux hommes de couleur membres du conseil colonial) ; en 1848, après l'émancipation, aucun blanc n'a été nommé député soit à l'Assemblée constituante, soit à l'Assemblée législative. Il est vrai que la Guyane n'avait qu'un seul représentant à nommer ; et on comprend dès-lors très-bien qu'il n'y ait pas eu d'élection blanche, les hommes de couleur et les noirs devant désirer être représentés par un homme de leur classe.

» En revanche, et c'est un fait sur lequel nous ne saurions trop insister, la proclamation de la liberté n'a été suivie d'aucun excès

dans la Guyane française. Là, on n'a pas vu, comme aux Antilles, le fer multiplier les victimes, le feu ravager les habitations.

» Cette conduite de la population africaine, dans un moment où l'action des lois était suspendue, et dans un pays où les habitations, éloignées les unes des autres, offraient des facilités au crime en lui assurant l'impunité, témoigne en faveur de la douceur de ses mœurs et donne des garanties aux efforts qui seraient tentés dans l'intérêt de la colonisation future. »

A l'exposé de l'état de la population et des moyens de l'améliorer et de l'agrandir, M. Maurin fait succéder l'étude de la zone des terres cultivables et de toutes les variétés de la production. Il passe ainsi successivement en revue les différents genres d'arbres et de plantes :

1° Le rocou, le caféier, le cacaoyer, le cannelier, la vanille, le giroflier, l'indigo-fère, une espèce de palmiste nommé l'aouara (d'où se tire l'huile de palme) ;

2° D'autres végétaux d'un produit pareillement oléagineux : le patawoux, le caumoun, le monteaya, le sésame, le carapa et l'arbre à suif, *croton sebiferum* ;

3° Les lianes : liane rouge, carrée, franche, etc., etc., et les écorces textiles ;

4° Les arbres résineux.

Outre ces produits, parmi lesquels il en est un certain nombre classés dans ce qu'on appelle les produits riches (rocou, café, vanille, girofle), il en est d'autres destinés à la consommation locale : le bananier, le riz, le maïs, le camanioc, la patate, l'igname, le tayove ou ehou caraïbe, le manioc, l'ananas et ses différentes espèces.

Cette énumération des plantes nutritives du pays est suivie de celle des arbres fruitiers, dont les principaux sont : le manguier, le sapotillier, l'avocatier, le goyavier, le paripou, l'abricotier, le poirier et le cerisier des tropiques (qui n'ont rien de commun avec les nôtres), le fraisier-arbre, la pomme acajou, le papayer, le jaune d'œuf, le corossolier, l'arbre à pain, l'arbre à châtaigne ; la pomme liane, le chou palmiste, etc., etc. L'auteur du mémoire, en appréciant ces produits divers, au point de vue de la quantité de l'exportation et surtout de l'alimentation du pays, a été naturellement conduit à la question si grave de savoir si le pays se prête à fournir des ressources en bétail ; s'il est dans ses conditions naturelles de voir ces ressources se créer ou s'agrandir pour subvenir aux besoins de la colonisation ; si on peut espérer surtout de faire naître des pâturages sans lesquels ne peuvent exister les bestiaux, si nécessaires aux exploitations de l'homme et à l'homme lui-même. L'herbe des savanes n'étant pas bonne, il faudrait naturaliser l'herbe de Guinée et de Para. « Puis, continue M. Maurin, si on se livrait à l'élevage du bétail en grand, alors que la population venant à croître, il faudrait songer à lui assurer les moyens de subsistance, on ne devrait pas se contenter de travailler à l'amélioration des savanes ; on devrait encore opérer la construction de vastes carbets, destinés à loger les troupeaux pour les mettre à l'abri de l'humidité et de la dent du jaguar pendant la nuit.

» Il ne faut pas conclure, du reste, d'une façon absolue, que, dans l'intérieur de la Guyane, il soit impossible de rencontrer d'ex-

cellents pâturages. Nous avons cité un Franc-Comtois établi à une assez grande distance du littoral et dont on dit le bétail magnifique, ce qui tient, sans doute, à la qualité de l'herbe qu'il mange.

» D'un autre côté, nous avons appris de plusieurs colons que les savanes des environs de l'Oyapock sont bien meilleures que celles qui sont situées sous le vent de Cayenne. Quelques Indiens pasteurs, que M. Ithier a rencontrés dans le haut de la rivière de l'Approuague, lui ont affirmé que l'immense plateau légèrement ondulé et sillonné de nombreux cours d'eau, qui s'étend de la rivière Mapa à celles de l'Ouassou et de l'Oyapock, renfermait des pâturages de même nature que dans le Maranhô et sur les rives de l'Amazone, qui nourrissent d'immenses troupeaux, comme on le sait.

» Au moment actuel, le bœuf indigène que l'on mange à Cayenne n'offre pas une nourriture qui flatte le goût. Il est vrai qu'à la table du gouverneur j'en ai goûté qui était fort bon; mais, outre que c'était de la viande de choix, c'était, au dire même de M. Pariset, une heureuse exception. En revanche, les bœufs que nous embarquâmes à Cayenne, pour notre traversée de cette ville à la Martinique, furent détestables et ils ne satisfirent pas plus notre goût qu'ils n'avaient séduit nos regards lorsque nous les avions vu hisser, chétifs et maigres, sur le pont de la *Caravane*. Quelle différence avec les superbes bœufs de Portorico qui se consomment dans nos Antilles ! »

L'auteur s'occupe ensuite de la culture de la canne à sucre.

« A la date du 1<sup>er</sup> janvier 1849, 1302

hectares étaient affectés à la culture de la canne à sucre dans 24 habitations. Trois espèces de cannes : la canne d'Otahiti, la canne jaune de Batavia, la canne violette de Batavia étaient les seules qu'on y connût.

» Avant cette époque ( de 1849 ), l'étendue des plantations sucrières était plus considérable, et, si nous remontons jusqu'en 1836, nous trouverons qu'à cette date 1,571 hectares étaient la surface de terrains occupés par les plantations, ce qui établit une différence, de 1836 à 1849, de 269 hectares en moins. Les chiffres postérieurs à 1849 nous manquent ; mais il est bien certain qu'ils doivent être encore descendus, et tout à l'heure, quand nous arriverons aux produits actuels, il nous sera facile de présumer, par leur extrême décroissance, de la progression descendante des terrains cultivés en sucre.

» En 1849, la production sucrière s'élevait à . . . . . 1,783,370 k.

» Les sirops et les mélasses donnaient. . . . . 399,714

» Le tafia donnait. . . . . 200,829 h.

» La moyenne annuelle, de 1832 à 1836, ayant été :

de 1832 à 1836, en sucre, de 2,120,119 k.

— en mélasses, de 600,000

— en tafia, de. . . 272,000 h.

c'est une diminution d'un quart environ sur la production ; mais cette diminution est loin de suffire pour mesurer le mal radical et profond que l'émancipation des noirs a fait à la Guyane. Les chiffres que nous venons d'établir indiquent la récolte de 1849 ; et, quand l'abolition de l'esclavage y a été proclamée, cette récolte était presque achevée. Plus tard,

nous aurons l'occasion de revenir sur la production actuelle, et alors nous pourrons juger, en véritable connaissance de cause, de la profondeur de la plaie.

» Toujours à la même date du 1<sup>er</sup> janvier 1849, 391 hectares étaient réservés à la culture du café dans 19 habitations. Le produit en était de 32,572 k.

» Le café de la *Montagne-d'Argent*, qui est, sans contredit, le meilleur pour son arôme, est très-peu productif. »

Vient ensuite, après l'évaluation du montant des récoltes du rocou, du girofle, du coton, un aperçu des effets produits par l'émancipation.

« C'est en décembre 1849, dit M. Maurin en terminant ce chapitre, que j'ai séjourné à la Guyane, et le gouverneur me disait, avec une douleur véritable, qu'il avait à constater, depuis le jour où la nouvelle de l'émancipation était parvenue dans le pays, que la vie se retirait de plus en plus des ateliers. La facilité d'existence que présente une contrée si heureusement dotée à des noirs qui ont peu de besoins et qui aiment le *far niente* par dessus toute chose, aidait beaucoup à leur faire concevoir la liberté comme étant le privilège de vivre sans travailler. Les forêts, les terres incultes leur fournissent bien plus encore qu'aux Antilles mille ressources pour subsister dans la plénitude d'une indépendance sauvage, et ils en profitent largement. S'ils ont quelques instincts de vanité, à l'aide desquels on pourrait espérer de les reconquérir au travail, ces instincts ne sont pas, dès à présent, assez développés pour qu'on puisse avoir raison de leur incurable paresse, qui est, du reste, pour eux, un sujet d'orgueil; car elle

leur semble les mettre au niveau des blancs , dont c'était autrefois le privilège de race , suivant eux , qui ne connaissent que le travail matériel , de vivre sans rien faire.

» Aussi bien , dans aucune de nos colonies, la production n'a été ruinée comme elle l'a été à la Guyane.

» En veut-on une preuve incontestable ?

» Cette production de près de 1,800,000 k. de sucre , que nous relevions en 1849 sur les états officiels , est descendue , en 1850 , à 401,000 k. , et, en 1851, à 320,000 k. Et les autres produits ont subi à leur tour une marche également décroissante et dans des proportions aussi considérables.

» Il n'y a donc plus à compter avec la race africaine si elle ne parvient pas à comprendre la dignité et les avantages du travail libre , pour coloniser les immenses terrains que nous possédons dans l'Amérique équinoxiale ; et il faut tourner d'un autre côté ses espérances et ses efforts , si l'on ne veut pas renoncer définitivement à l'idée de voir ce pays, non-seulement se relever de l'état de déchéance où il est tombé , mais encore renaître d'une vie meilleure où viendraient à éclore toutes les richesses productives dont il recèle le germe précieux.

» Car , nous le demandons , qu'est-ce pour un pays d'une étendue aussi considérable et d'une fécondité aussi grande que la production , à la prendre même à l'époque où l'émancipation n'était pas venue jeter la perturbation dans les ateliers ; qu'est-ce qu'une population laborieuse aussi restreinte , pour un sol qui pourrait occuper un si grand nombre de bras ? »

M. Isidore Brun lit à l'Académie une dissertation sur la responsabilité morale des écrivains.

Il aborde ce grave sujet par des réflexions générales sur l'influence de la parole écrite qui, bien qu'obscure, ne circule presque jamais indifféremment dans le monde, qui peut y faire germer le bien, ou y implanter les racines du mal.

Aussi les auteurs devraient toujours se demander si leur pensée émise, lancée, ne blessera pas les regards pudiques et les âmes candides. Après avoir montré que tels sont les devoirs, que tels devraient être les scrupules des poètes, et surtout des romanciers, l'auteur remarque que, souvent, dans les ouvrages de fiction, l'expression peut être chaste et pure et la pensée, qui s'y manifeste, ne l'être pas. Alors, bien que la loi ne frappe pas l'écrivain, ne devrait-il pas prendre pour juges sa propre conscience et l'opinion des honnêtes gens qui le réproûve et l'accuse ? En signalant ainsi ce que les auteurs modernes pourraient être, M. Brun est conduit à dire ce qu'ils sont. Il le fait en traits rapides et bien sentis. Au lieu de rechercher le bruit, l'éclat et cette popularité *qui promène leurs renommées depuis la taverne jusqu'au palais*, pourquoi ne s'appliquent-ils pas à peindre les situations, ou à produire ces impressions vives et pures, qui, sans blesser les mœurs, n'en ont pas moins de sel attique et de pénétrante vivacité ; à mettre au jour ces livres qui ne laissent à celui qui les a écrits ni remords, ni regrets ; pourquoi ne font-ils pas comme Racine ?

« En lisant sa vie, dit M. Brun, j'ai toujours

éprouvé une profonde émotion, lorsque j'ai vu que ce grand homme, dans ses derniers jours, se reprochait avec larmes d'avoir composé des tragédies. Cette âme délicate, ramenée à la religion par des réflexions sérieuses, par sa propre nature si expansive et si aimante, ou par ses malheurs peut-être, croyait avoir mésusé de son talent et de son génie. A notre point de vue, nous en jugeons quelque peu différemment, bien que nous comprenions les scrupules de cet esprit élevé que ses contemporains avaient abreuvé de dégoûts, et qui, fuyant cette gloire désormais attachée à son nom, s'était réfugié auprès de Dieu. »

Cet exemple du sentiment profond de la responsabilité morale, s'il est perdu pour beaucoup de romanciers dévergondés, semble avoir été suivi par deux écrivains étrangers que M. Brun applaudit et caractérise : Richardson et Walter-Scott.

« Nous sommes forcé d'avouer, dit-il, que ceux-ci ont compris la responsabilité de l'homme qui, dans les produits de sa plume, sait toujours unir au désir de plaire et d'intéresser la chasteté de la pensée et la dignité des conceptions. Lisez, par exemple, l'auteur des *Puritains* et d'*Ivanhoé*, et de nos jours qui ne l'a pas lu ? Quelle scrupuleuse attention de sa part à respecter ce que toute âme d'honnête homme respecte et honore ! Mettez ces livres entre les mains de l'adolescent, de la jeune fille sans expérience ; certes, ils auront palpité d'émotion à cette lecture ; mais j'ai la conviction intime que l'innocence restera saine et sauve ; et qu'aucune de ces pensées énevantes dont le roman moderne est infecté ne

fera germer dans ces cœurs candides une précoce et fatale corruption.

» Voici des vers de M. de Lamartine, qui reproduisent d'une manière admirable cette idée au sujet de Walter-Scott :

« La main du tendre enfant peut t'ouvrir au hasard ,  
» Sans qu'un mot corrupteur étonne son regard ,  
» Sans que de tes tableaux la suave décence  
» Fasse rougir un front couronné d'innocence ;  
» Sur la table du soir , dans la veillée admis ,  
» La famille te compte au nombre des amis ,  
» Se fie à ton honneur, et laisse sans scrupule  
» Passer de main en main le livre qui circule ;  
» La vierge , en te lisant qui ralentit son pas ,  
» Si sa mère survient , ne te dérobe pas ;  
» Mais relit au grand jour le passage qu'elle aime ,  
» Comme en face du ciel tu l'écrivis toi-même ,  
» Et s'endort aussi pure après t'avoir fermé ,  
» Mais de grâce et d'amour le cœur plus parfumé (1). »

» On peut en dire autant de Richardson, qui, à cet égard, est parfaitement au niveau de l'auteur des *Puritains*. Toutes ses œuvres respirent l'amour de la vertu et pénètrent l'âme d'une juste horreur pour le vice. Dans les peintures les plus délicates et les plus scabreuses, jamais il n'offense les mœurs ; l'expression y est toujours pure comme la pensée ; et si dans ses récits le vice brillant opprime et écrase parfois la vertu séduite et trompée, la victoire, en définitive, reste à celle-ci. L'homme vicieux et méchant est puni comme il doit l'être ; et le lecteur, entraîné par le charme et la dignité d'un langage tour-à-tour spirituel et émouvant, ne refuse point son admiration à des œuvres où un puissant intérêt s'allie toujours à une moralité haute et persévérante.

» En est-il ainsi de Jean-Jacques Rousseau ,

(1) Lamartine, *Poésies diverses*.

notre grand prosateur, qui, dans son roman de la *Nouvelle Héloïse*, s'est posé, dit-on, comme imitateur de Richardson? Non, ne craignons pas de le dire : Rousseau a failli à la responsabilité de l'écrivain ; de son œuvre ne ressort aucun bon résultat moral. J'admire et j'aime *Clarisse Harlowe*, parce qu'elle est toujours pure, et, bien que séduite, toujours ferme et inébranlable dans la vertu ; mais *Julie d'Étanges* manque à toutes les lois de l'honneur conjugal, lorsque, mariée, elle souffre que son ancien amant vienne habiter sous le toit de son époux. Je ne me laisse pas aveugler par un style éloquent, et je n'hésite pas à signaler le péril que présente aux jeunes âmes un pareil livre. Rousseau l'a parfaitement senti lui-même, lorsqu'en tête de la *Nouvelle Héloïse*, il a écrit : « Que la jeune fille qui, » malgré ce titre, osera en lire une seule page, » est une fille perdue. » Il n'ignorait donc pas que son livre renfermait des principes dangereux, et, en dépit de cette connaissance, il ne balançait pas à répandre dans le monde une œuvre dont il avouait lui-même l'évidente immoralité. On doit conclure de là que Richardson et Walter-Scott sont des romanciers qui méritent constamment d'être lus, et que Rousseau ne le peut être, d'après son propre aveu, qu'aux dépens de l'innocence et des mœurs. »

Du roman, M. Brun passe aux œuvres dramatiques, et là encore trouve des paroles sages et austères, sans pruderie mal entendue. C'est dans ce domaine surtout qu'il conseille d'éviter les peintures trop passionnées, trop énervantes, parce que, comme il le remarque fort bien, ici la responsabilité augmente et s'accroît, le drame agissant plus directement

encore sur les masses par la pompe prestigieuse de la représentation et l'effet énergique et immédiat d'événements développés sous les yeux mêmes du spectateur. C'est cette puissance même de l'art qui doit en régler les productions ; c'est cette puissance qui doit l'amener , le contraindre à concilier avec les exigences du théâtre toutes les présomptions de la morale et du goût. L'auteur d'*Andromaque* n'y a-t-il pas réussi ? Ici M. Brun examine successivement les œuvres du grand poète : *Britannicus* , *Esther* , *Iphigénie* , *Mithridate* , *Athalie* , etc. , etc. , et dans toutes trouve ce cachet de moralité haute et puissante qu'on recherche dans toute œuvre littéraire.

Dans l'art comique , M. Brun avoue que Molière laisse échapper de son pinceau si hardi et si libre des traits qui ont blessé les lois de la décence et de la pudeur. Il ne cherche pas , avec les admirateurs , les justes admirateurs de cet incomparable génie , à expliquer cette faute par les privilèges , par les licences du vieux français , par les libertés plus grandes de l'époque , par l'amour de la vérité familière qui lui était propre et l'entraînait à exprimer crûment certains faits , certaines pensées , qu'on envelopperait de nos jours sous la périphrase. Non , M. Brun avoue nettement , puis il embrasse d'un coup d'œil large la généralité des œuvres de Molière , sans s'appesantir sur les ombres , et proclame avec confiance qu'aucun écrivain ne présente des résultats moraux aussi admirables et d'une aussi efficace application à l'instruction de l'humanité.

Après avoir , en procédant ici comme pour Racine , parcouru une à une les pièces de Molière et en avoir indiqué la portée morale ,

M. Brun arrive à l'appréciation des auteurs contemporains : Victor Hugo , Casimir Delavigne , Béranger , qu'il juge , avec impartialité ; puis , s'avancant dans tous les domaines : histoire , poésie lyrique , épique , etc. , etc. , il pèse les divers genres de composition , et termine ainsi une lecture toujours écoutée avec un vif intérêt :

« Soyons convaincus surtout qu'en composant quelqueune des œuvres que nous avons mentionnées , soit qu'elle ait un vaste développement , soit qu'elle se circoncrive dans d'étroites limites , l'homme de lettres , tel que je me le représente , celui qui élève sa noble profession jusqu'à la hauteur d'un sacerdoce , ne dédaignera jamais , ne foulera jamais aux pieds la moindre des obligations imposées par la morale. Obscur ou célèbre , renfermant sa sphère d'action dans un cercle restreint ou l'étendant dans le champ immense d'une renommée populaire , il se sentira toujours responsable , comme a dit M. Victor Hugo ; mais cette parole ne sera pas dans sa bouche une vaine jactance ou un mot futile qu'on proclame dans une pompeuse théorie et qu'on oublie ensuite dans la pratique. Toute pensée , toute expression qu'il livrera à la publicité sera pesée dans sa conscience et soumise à cet examen sévère qui n'hésite pas à sacrifier à l'intérêt des mœurs le terme même le plus sonore et le plus brillant. Devant cette haute considération , que sont , je le demande , les métaphores les plus saisissantes , les tableaux les mieux colorés et les mieux finis ? Et qu'importe , après tout , que vous m'ayez bercé au bruit flatteur des périodes les mieux cadencées , si vous avez blessé mon cœur , etsi en vous

lisant j'ai rougi? Non! la littérature n'est profitable, et, en définitive, le triomphe de l'art n'est complet que par l'alliance du talent et d'une âme honnête; que par l'indissoluble union d'un langage toujours élégant, avec une pensée dont la pureté n'est pas équivoque et qui ne saurait se concilier avec le mal. C'est là vraiment ce qui constitue le beau dans les arts. Hors de cette sphère lumineuse et seraine, vous pouvez rencontrer, sans doute, des expressions, des images, des figures, une phraséologie, qui parviendront à m'éblouir; mais le charme durera peu. Fasciné en un moment, j'aurai bientôt écarté cette brillante enveloppe qui cachait à ma vue un poison subtil et mortel. Le mal sera à l'instant mis à nu.

» Sur le rivage désolé de la Mer-Morte, on trouve, dit-on, des fruits dont l'apparence est belle et séduit le regard du voyageur; mais, ouvrez-les, ils ne renferment à l'intérieur qu'une cendre amère et une pulpe pourrie. »

---

*Séance du 5 mars 1853.*

M. Jouvin rend compte du mémoire adressé à l'Académie par M. Rodier de La Bruguière, sur un développement nouveau des fonctions d'une seule variable.

« Je vais tâcher, dit-il, de suivre les raisonnements et les démonstrations de l'auteur,

qui paraît très-familier avec les procédés et les ressources de la haute analyse.

» Les formules les plus connues pour le développement des fonctions d'une seule variable sont : la formule généralement attribuée à Maclaurin, célèbre mathématicien écossais, et qui est due, dit-on, à Stirling, son compatriote et son prédécesseur. Cette formule, qui se déduit de celle de Taylor, sert à développer toute fonction d'une seule variable, suivant les puissances ascendantes, entières et positives de cette variable ; puis, la formule de Paoli, qui permet de développer toute fonction de cette espèce suivant les puissances ascendantes, entières et positives, non plus de la variable, mais d'une fonction arbitraire de cette variable, fonction qui doit rester la même dans toute l'étendue du développement. Cette formule est, comme on le voit, beaucoup plus générale que celle de Maclaurin.

» M. Rodier de La Bruguière, inspiré peut-être par ce premier degré de généralité, s'est proposé la recherche d'une formule encore plus générale, et il est parvenu à établir une série qui donne le développement de toute fonction d'une seule variable, dans laquelle il entre dans chaque terme autant de fonctions arbitraires de cette variable qu'il y a de termes qui le précèdent ; ainsi le second terme contient une fonction arbitraire, le troisième en contient deux ; le quatrième, trois ; ainsi de suite.

» Les produits de ces diverses fonctions sont affectés de coefficients qui peuvent se déduire de la fonction primitive et des fonc-

tions arbitraires comprises dans les termes précédents.

» Il suffit de ce simple énoncé pour juger du haut degré de généralité de cette formule qui doit reproduire toutes les autres à mesure que l'on restreint le nombre des fonctions arbitraires, ou qu'on les particularise, ainsi que l'auteur le démontre par quelques exemples.

» Avant de procéder à sa recherche, M. Rodier de La Bruguière commence par fixer les notations et les dénominations dont il doit se servir pour arriver à démontrer que toute fonction, même la plus indirecte et la plus compliquée, peut toujours être ramenée (théoriquement parlant) à n'être qu'une fonction directe et simple, mais *infinitinome* de la même variable; fonction qu'on pourra, par les procédés ordinaires, développer suivant les puissances de la variable et ramener à une fonction simple de la forme de  $f x$ .

» C'est donc pour une fonction de cette forme qu'il suffit de trouver le développement le plus général, objet que l'auteur se propose.

» Après ces préliminaires, dont la lecture attentive est indispensable pour admettre cette conclusion, M. Rodier commence, dans le cinquième paragraphe du mémoire, l'exposé de sa méthode.

» Sans vouloir s'appuyer sur le théorème de Paoli, mais suivant une marche analogue à celle de Lagrange, dans sa théorie des fonctions analytiques, l'auteur parvient, par une suite d'équations, à un développement final d'une forme très-remarquable.

» Après s'être occupé de la détermination des coefficients des termes de la série, au moyen des formules dont la loi est facile à saisir, M. de La Bruguière passe à l'examen de cette nouvelle série sous le rapport de son degré de généralité, de son utilité et de sa convergence.

» Il faut voir d'abord qu'elle est plus générale que celle de Maclaurin, puisqu'on la retrouve en égalant toutes les fonctions arbitraires et prenant  $x$  pour l'une d'elles.

» Pour retrouver la formule de Paoli, il suffirait d'égaliser à la première toutes les fonctions arbitraires ainsi que les valeurs de  $\xi$ , et de déterminer, par des différentiations, les coefficients qui se présenteraient encore sous la forme de  $\frac{0}{0}$ .

» La série de M. Rodier est donc plus générale que celle de Paoli et paraît avoir atteint un degré de généralité qu'il serait, je crois, difficile de surpasser.

» Quant à l'utilité pratique de la formule, c'est peut-être là son côté faible. Mais l'auteur ne se l'est pas dissimulé; car il a dit en terminant le quatrième paragraphe de son mémoire :

« Dans cette recherche (celle d'une formule  
» plus générale que toutes celles connues),  
» nous agirons moins en vue de l'utilité pra-  
» tique dont peut être un développement  
» aussi général, qu'en considération de la  
» lumière nouvelle qu'il jettera nécessaire-  
» ment sur l'entière théorie des séries.»

» L'auteur fait encore observer, après avoir donné sa formule, que la grande complia-

tion de son terme général parait la rendre peu propre à la pratique journalière ; il annonce pourtant en avoir retiré avec succès quelques séries particulières , et entr'autres celle du sinus en fonction de l'arc. Mais , comme les calculs n'ont pas été donnés , on ne peut apprécier le plus ou moins de facilité que cette formule présente relativement à celles généralement employées.

» En ce qui concerne la convergence de la série , l'auteur fait remarquer , avec juste raison , qu'elle dépendra du choix des fonctions arbitraires et qu'elle pourra devenir convergente ou cesser de l'être presque à volonté ; mais que , si l'on soumettait le choix des fonctions à certaines lois , les conditions de convergence ou de divergence pourraient être connues ainsi que les limites de l'erreur.

» C'est surtout sous ce dernier point de vue (celui de faire dépendre le choix des fonctions introduites dans la série , de certaines lois données) que la formule de M. Rodier de La Bruguière me parait digne de fixer l'attention de l'Académie ; car il peut y avoir là , si je ne m'abuse , un champ vaste et fécond ouvert à de nouvelles études analytiques qui conduiraient très-probablement à des résultats d'un très-grand intérêt.

» J'ai donc l'honneur de vous proposer , Messieurs et chers confrères , d'accueillir favorablement le mémoire de M. Rodier de La Bruguière ; mais encore , pour profiter des lumières de ce savant mathématicien , je demande que l'Académie veuille bien se l'attacher en le nommant membre non résidant. »

L'Académie, après avoir écouté avec l'attention la plus soutenue le rapport de M. l'ingénieur en chef Jouvin, délibère et vote sur les conclusions qui le terminent. Il résulte du dépouillement des suffrages que le titre de membre non résidant est accordé à l'unanimité, et, de plus, M. le Secrétaire perpétuel est chargé, en transmettant le diplôme, de témoigner à l'auteur du mémoire le désir et l'espérance de le voir communiquer encore le fruit de toutes ses recherches scientifiques.

M. Maurin continue la lecture de son importante monographie de la Guyane française.

Le chapitre qu'il communique est relatif aux forêts, à ces forêts qui étonnent par leur luxuriante végétation, par la variété des essences, par la richesse de la verdure, par la profondeur de leurs retraites, par la multitude d'animaux, gracieux ou utiles, qui les peuplent.

« Elles sont nombreuses, dit-il, et l'homme y a si peu marqué sa trace, qu'en contemplant la sauvage beauté de leurs immenses perspectives, on se croirait appelé à un spectacle des temps voisins de la création. Des colosses de végétation se dressent jusqu'à une hauteur de 30 à 40 mètres. Des lianes et autres arbustes grimpants s'enlacent autour du tronc et des branches de ces arbres au front majestueux, et donnent l'aspect le plus magique à l'ensemble du paysage, en répandant aux alentours leurs parfums et leurs décorations multicolores. Il n'est pas toujours facile de pénétrer au sein de ces vastes et épaisses solitudes parsemées de flaques d'eau profonde, et

dont le silence n'est interrompu que par le chant des oiseaux, le cri du jaguar, le sifflement du serpent à sonnettes, ou par la chute de quelque arbre primitif qui tombe de vétusté. Il y a, d'ailleurs, quelque péril à s'y risquer, comme on peut le présumer.

» Toutefois, ce n'est pas au point de vue des effets merveilleux du paysage que nous avons à considérer ces admirables forêts qui couvrent le sol de la Guyane française; mais sous le rapport des immenses ressources qu'elles peuvent offrir à la colonisation. Or, à les envisager ainsi, l'étude que nous nous proposons de faire peut être aussi intéressante qu'utile; car il y a là un champ magnifique d'exploitation.

» Les forêts de notre colonie abondent en bois de construction civile et maritime, ainsi qu'en bois d'ébénisterie, c'est un fait qui n'est ignoré de personne. Elles commencent à 15 ou 20 lieues des côtes et s'étendent jusqu'à des profondeurs inconnues.

» Comme nous croyons l'avoir déjà remarqué, les terres hautes produisent les bois durs, tandis que les terres basses ne donnent que des bois mous.

» Les arbres qui appartiennent à ces forêts primitives, où la végétation a une puissance inouïe, ne sont pas groupés par famille, mais éparpillés confusément dans tous les accidents du terrain: ici, dans les lieux marécageux; là, sur les flancs ou sur le sommet des montagnes; ailleurs, sur les bords des fleuves.

» Les bois durs de première qualité offrent, suivant la notice officielle, plus de cinquante espèces ou variétés connues; les bois mous en

offrent plus de soixante ; mais il en est des espèces de ces bois comme il en est de l'étendue des forêts ; on ne les connaît que d'une manière imparfaite.

» Ces bois durs se divisent en deux classes : la première comprenant le wacapou , le rose mâle , le balata, le cèdre noir, blanc rouge ou jaune, et le taoub ; la seconde formée par l'angélique , le parcourry , le grignon , le bagace , le bois rouge , le saweri et le couaye. »

M. Maurin décrit successivement ces différentes espèces, et indique avec soin l'usage que les arts , l'agriculture , les constructions maritimes (la mâture , bordages , etc.) , peuvent en faire. Puis il vient à la question vraiment essentielle que présente l'exploitation des forêts de la Guyane : celle du coût de l'opération et , en définitive , celle du revient.

« Il est certain que si on jugeait par les moyens mis actuellement en usage et par le résultat qu'on en obtient , il n'y aurait pas grand avantage pour la France à faire venir des bois de si loin, dans le but de les employer aux arts utiles comme aux arts de luxe. Mais , sans doute , tout n'est pas dit à cet égard ; et il y a bien des changements à opérer qui réagiraient efficacement sur le montant des dépenses d'exploitation.

» Des juges très-compétents dans la matière qui nous occupe pensent que , si l'on pouvait amener dans le pays des ouvriers français qui y introduiraient les méthodes perfectionnées d'Europe , il serait possible de réaliser de grandes économies sur le prix de revient de l'exploitation. De là , il serait possible de faire arriver en France les précieuses ressources

forestières de la Guyane à des prix avantageux, c'est-à-dire, que les bois qu'on obtiendrait ainsi seraient moins chers que ceux que nous sommes obligés d'aller chercher au-dehors pour nos constructions civiles, maritimes, et pour les meubles que travaille notre ébénisterie avec une supériorité si marquée sur les autres peuples ; car, on le sait, nous en exportons tous les ans pour une valeur considérable. Ce serait un résultat bien important, les forêts de la Guyane offrant des richesses inépuisables sous le rapport de la quantité, non moins que sous celui de la qualité.

» Il y aurait peut-être à se préoccuper d'une autre question qui a bien aussi son importance : c'est celle des difficultés du transport du bois de l'intérieur des forêts aux points du littoral où ils pourraient être embarqués, pour être expédiés au-dehors.

» Il semble, au premier abord, que le transport des bois soit chose aisée, les forêts couvrant les rives des cours d'eau de la Guyane, et ces cours d'eau offrant, dès-lors, *un chemin qui marche* aux pieds de bois qui n'auraient qu'à être jetés dans son lit ; mais il ne faut pas oublier que la ligne de flottaison est interrompue par les nombreux accidents de terrain que nous avons signalés dans la description topographique. Redresser le cours des rivières, faire disparaître les obstacles, serait un préalable nécessaire.

» Quant aux forêts qui s'étendent dans l'intérieur du pays et qui s'éloignent des bassins hydrographiques par où on pourrait les amener au littoral de la mer, il y aurait à tracer des routes ou des canaux pour mettre en

communication les diverses artères fluviales qui doivent être le principal moyen de communication à employer.

» Nous l'avons déjà dit , aucune autre contrée n'est sillonnée de cours d'eau comme la Guyane française ; les canaux de communication de l'intérieur avec les rivières ne peuvent être très-coûteux , parce qu'ils ne peuvent pas avoir un grand développement. Sans doute , dans l'étiage , les eaux baissent de manière à interdire la circulation dans un grand nombre d'entr'elles ; mais on profiterait de l'hivernage pour faire descendre les bois qui auraient été coupés dans la saison sèche.

» En 1835 , un chantier d'exploitation fut établi par le gouvernement sur les bords de l'Ararouani , l'un des affluents de la Mana , pour l'extraction de bois propres aux constructions navales. Pendant plusieurs années , il a été retiré , pour le compte de la marine royale , des pièces de bois de grande dimension de ce chantier ; mais , depuis plus de dix ans , le chantier a été abandonné , parce que le gouvernement a trouvé plus avantageux de s'approvisionner ailleurs , à cause du haut prix de la main-d'œuvre.

» Depuis lors , plusieurs colons de la Guyane se sont rendus concessionnaires de diverses parties des forêts du pays et y exploitent des bois de construction et d'ébénisterie. La plus considérable de ces exploitations est située sur la rivière d'Oyac. Elle possédait , en 1836 , une scierie à la vapeur qui pouvait débiter par jour 60 planches.

» La congrégation des dames de St-Joseph , de Cluny , sous la direction de Mme Javouhey ,

fondatrice et supérieure-générale de l'ordre , avait aussi formé un établissement sur les bords de la Mana , et elle faisait couper, dans les forêts qui bordent le fleuve , des bois qu'elle plaçait ensuite aux Antilles, et même en France. Elle employa d'abord un petit nombre de cultivateurs français qui, à l'expiration de leur engagement , retournèrent dans la mère-patrie ; puis des Noirs de traite , libérés en vertu de la loi du 4 mars 1831.

» Toutes ces entreprises, conçues dans de trop minces proportions , ont échoué ; mais il est permis d'espérer que quelque jour , peut-être , il sera possible d'attirer des bras et aussi des capitaux dans notre colonie , et nul doute , alors , que le succès ne réponde à l'œuvre sérieusement entamée. Pour cela , il faut des entreprises organisées sur une large échelle, qui offrent des exploitations régulières et continues , de manière à ce que les habitudes d'importation , une fois établies , n'éprouvent pas d'interruption. »

L'auteur termine par l'énumération des ressources que présentent les forêts pour l'alimentation de la colonie , et est ainsi conduit à traiter des différentes sortes de gibiers, biche, tapir , oiseaux , parraka , ramiers , canards ; puis il ajoute :

« On le voit assez d'après cette courte esquisse , la mer , les rivières , les savanes , les forêts , présentent d'immenses ressources alimentaires pour une population beaucoup plus considérable que celle qui est aujourd'hui à la Guyane française. De plus ; les forêts ont des richesses inépuisables tant pour les constructions civiles et maritimes que nécessiterait

un accroissement de population, que pour alimenter un vaste commerce d'échange. Il ne faudrait pour cela qu'une initiative un peu résolue, qui ne peut être le fait des particuliers, qui ne peut venir que de la force impulsive du gouvernement.

» En l'état des choses, il faut reconnaître que tout est, pour ainsi dire, à créer, en ce qui touche l'exploitation des forêts et le mouvement commercial dont leurs produits pourraient être l'objet.

» Il vient bien quelquefois à Cayenne des bâtiments américains qui apportent de la farine, et qui, pour le retour, chargent des bois propres aux constructions et à l'ébénisterie; mais ces chargements sont peu fréquents. Avec le petit nombre de bras qui peuvent s'employer à l'abattage et à l'équarrissage, il est évident qu'il ne peut y avoir là de quoi entretenir un mouvement d'échange considérable. Combien ces relations commerciales, qui, à l'heure actuelle, sont si insignifiantes, recevraient du développement si, les exploitations forestières ayant lieu sur une grande échelle, par suite de l'accroissement des bras qui y seraient occupés, il y avait matière à des chargements plus fréquents et plus considérables! Il est des questions qu'il suffit de poser pour qu'elles soient résolues; et celle-là en est une.»

L'heure avancée fait ajourner à une autre séance le chapitre où M. Maurin traitera du mouvement commercial.

---

*Séance du 19 mars 1853.*

M. le Secrétaire dépose, outre les recueils adressés par les sociétés savantes, les neuf ouvrages, formant trente volumes, que M. le Ministre de l'instruction publique a envoyés comme encouragement et récompense.

M. Rodier de La Bruguière, récemment nommé, est introduit. Il remercie d'un choix qu'il croit dicté par l'indulgence, et où M. le président, organe de l'Académie, ne trouve qu'un acte de la plus exacte justice.

M. Maurin lit ensuite le dernier chapitre de son essai sur la Guyane; il y traite de l'industrie, du commerce et du régime commercial.

Dans la première section, toute consacrée aux arts et métiers, l'auteur expose le mode d'opérer; il énumère et évalue les produits des diverses professions manuelles: forges, maçonnerie, menuiserie, ébénisterie; ceux de la pêche qui, pratiquée de tout temps, a reçu de nouveaux développements par le fait de l'abolition de l'esclavage, parce que les Noirs y trouvent un moyen d'échapper au travail des ateliers agricoles que leur rendent odieux les souvenirs du passé et surtout leur indolence naturelle.

La seconde section est consacrée à l'industrie du petit cabotage.

Vient ensuite le tableau du mouvement commercial. M. Maurin le trace encore en dé-

tail. Toutes les denrées et marchandises, soit qu'elles viennent des colonies françaises, de la France ou de l'étranger, sont successivement l'objet de calculs et de considérations au point de vue économique.

Voici quelques-uns de ces calculs :

« Bordeaux a expédié 4 navires ; Nantes, 4 aussi ; Marseille, 6 ; Le Havre, 2 ; en tout : 16. Leur tonnage total s'élevait à 2,855 tonneaux pour l'arrivage et 2,412 tonneaux pour le départ.

» Les ports étrangers ont expédié, savoir :

» Etats-Unis . . . . . 12 navires.

» Brésil . . . . . 5

» Demerary et Surinam . . . . . 20

» Saint-Barthélemy . . . . . 3

» TOTAL . . . . . 40 navires.

» Le tonnage à l'arrivage s'élevait à 2,999 tonneaux ; au départ, à 3,205 tonneaux.

» Ainsi, le mouvement commercial a roulé sur 56 bâtiments, qui ont apporté 5,854 tonneaux de marchandises, et en ont remporté 5,926 tonneaux.

» Il a été importé, en denrées et marchandises françaises, pour le compte du gouvernement . . . . . 129,898 f. 75

» Pour le compte du commerce . . . . . 1,818,185 01

» En tout, le montant total des importations s'est élevé à 2,721,314 f. 35

» Les denrées et marchandises étrangères importées ont été par navires français :

» Des entrepôts métropoli-

tains.....	89,438 f. 50	
» Des pays étrangers.....	129,095	99
	<hr/>	
» TOTAL.....	218,534	49
» Par navires étrangers...	54,696	10
	<hr/>	
» Le montant total des im- portations se porte donc à...	<u>2,721,314</u>	<u>35</u>

» Voici maintenant les exportations.

» Pour la France :

» Produits du sol.....	850,863	66
» Marchand. franç. réexp.	13,381	07
» — étrang. id.	250	

» TOTAL..... 864,494 73

» Pour les colonies franç.

» Marchand. franç. réexp.	3,000	
» — étrang. id.	50	»

» TOTAL..... 3,050 00

» Pour l'étranger :

» Produits du sol.....	114,614	81
» Marchand. franç. réexp.	47,538	21
» — étrang. id.	2,609	

» TOTAL..... 164,782 02

» Le montant total des ex-  
portations s'est donc élevé à

la somme de ..... 1,032,326 f. 75

» La valeur des importations se portant à 2,721,314 fr. 35 c., et celle des exporta-  
tions à 1,032,326 fr. 75 c., il en résulte que  
la valeur de celles-ci a excédé celles-là de la  
somme de 1,688,967 fr. 60 c.

» La balance est donc loin d'être au profit  
de la Guyane. »

Après ces supputations, l'auteur expose l'organisation administrative de la Guyane :

« Au sommet de la Pyramide se trouve un gouverneur qui exerce les pouvoirs civils et militaires, et qui, dans certaines matières réglées par les ordonnances constitutives du régime colonial, rend des arrêtés qui ont force de loi. Toutefois, il ne rend ces arrêtés qu'avec l'assistance d'un conseil privé, qui, en même temps, juge les affaires de contentieux administratif et a dans ses attributions le vote des dépenses locales. Ce conseil se compose de l'ordonnateur, lequel remplit en même temps les fonctions de directeur de l'intérieur ; du procureur-général, de deux conseillers choisis parmi les propriétaires du pays, du contrôleur colonial, lequel n'a que voix consultative, et du secrétaire archiviste, lequel tient la plume. Il n'y a pas ici, comme aux Antilles et à la Réunion, de commandant militaire, ni de directeur de l'intérieur, dont les fonctions administratives sont séparées de celles de l'ordonnateur, qui restent dans ces colonies purement financières.

» Une Cour d'appel, un tribunal de première instance et six justices de paix composent l'organisation judiciaire de la colonie.

» La Cour d'appel et le tribunal de première instance siègent, comme de raison, à Cayenne.

» La Cour d'appel a six conseillers, un conseiller-auditeur, un procureur-général et un substitut du procureur-général.

» Le tribunal a un juge président, un lieutenant de juge ou juge d'instruction, deux juges auditeurs, un procureur impérial et deux substituts.

» Les six justices de paix sont établies à Cayenne , à Roura , à Kourou , à Sinnamary , à Approuague et à Oyapock.

» Il existe à Cayenne , comme dans toutes nos colonies , un collège d'assesseurs , qui juge les affaires du grand criminel , conjointement avec des membres de la Cour d'appel. C'est une espèce de jury dont les attributions ne sont pas séparées de celles des magistrats. Au jour du jugement , 4 assesseurs se réunissent à 3 membres de la Cour et statuent tout à la fois sur le point de fait et sur l'application de la peine.

» A Cayenne , seulement , il y a un Maire et un conseil municipal. Dans les autres localités , l'administration communale est exercée par deux ou trois fonctionnaires , selon l'importance des lieux , connus sous le nom de commissaires-commandants et de lieutenants de commissaires. Ces localités sont dénommées : l'Île-de-Cayenne , le Tour-de-l'Île , Roura , Tonnégrande , Kourou , Mont-Sinéry , Macoria , Sinnamary , Iracoubo , Oyapock , Approuague , Kaw et Mana.

» L'organisation ecclésiastique de la Guyane ressemble à celle qui existait autrefois aux Antilles avant l'institution des évêchés. Le pouvoir hiérarchique est exercé par un préfet apostolique , et le culte est desservi par des prêtres missionnaires. Ceux de ces prêtres missionnaires qui sont revêtus du titre de curé ont leur résidence à Cayenne , à Approuague , à Kaw , au Canal-Torey , à Kourou , à Sinnamary , à Mont-Sinéry , à Oyapock , à La Gabrielle , à Roura , à Macoria et à Mana. »

M. Maurin termine ce chapitre par des renseignements étendus :

1° Sur l'instruction publique : l'enseignement secondaire , le collège ; sur les diverses écoles primaires et les asiles, qui commencent à être connus ;

2° Sur les autres créations utiles aux intérêts de la colonisation , tels que le Jardin des Plantes , de Batuel ; la ferme de Montjoli , où on élève le bétail , et l'habitation de La Gabrielle , où on cultive la canne à sucre.

Ce sont là des créations auxquelles on ne peut qu'applaudir ; « mais peut-être , ajoute M. Maurin , trouvera-t-on qu'il y a du luxe dans l'organisation administrative et judiciaire d'une colonie dont la population , soumise directement à l'autorité française , ne va pas à 20,000 âmes. Les employés fourmillent , en effet , et c'est une des branches les plus productives de l'industrie locale , que les fonctions publiques. On dirait que ce sont là des pierres d'attente pour un développement plus considérable. Hélas ! le développement se fait attendre depuis longtemps. Quand les Américains du nord s'établissent au milieu d'un pays désert dont ils abattent les forêts, ils commencent , dit-on , par bâtir une église , un hôtel de ville et une maison d'école. C'est là , en effet , une triple édification , si je puis ainsi parler , qui répond à un triple besoin de toute société naissante , et bientôt , autour de ces fondations-mères , viennent se grouper les maisons particulières , viennent se multiplier les habitants. Tel n'est pas l'aspect que présente notre établissement sur le continent américain. Ces prétendus villages, où se trou-

vent des maires , sous le nom de commissaires-commandants et même des juges de paix , se composent d'habitations éparses sur une vaste surface et placées quelquefois à une assez grande distance les unes des autres. Et Cayenne elle-même , où siègent le gouverneur, la Cour d'appel , le tribunal , les principales autorités de la colonie, où sont tous les grands établissements de la colonie , n'est qu'un village de 2,000 âmes, qui tomberait à un niveau bien bas , si on lui retirait les établissements et les fonctionnaires qui sont l'artère principale du peu de vitalité qu'on y trouve. »

---

# ACADÉMIE DU GARD.

DEUXIÈME SEMESTRE DE L'ANNÉE 1852-1853.

*Séance du 2 avril 1853.*

M. le président Pagezy distribue divers recueils et dépose deux volumes offerts par M. Compan de Montpellier. L'intérêt qui paraît s'attacher à cet hommage, porte l'académie à nommer M. Isidore Brun pour en rendre compte.

M. le secrétaire donne lecture d'une lettre de l'auteur d'un mémoire sur l'oidium tuckery. Cet auteur désirerait ne pas prendre part au concours, mais soumettre seulement ses observations au jugement de l'Académie. Cette proposition trop modeste, combattue par MM. Dumas et Nicot, n'est point accueillie, et il est décidé que l'observateur attentif et habile qui a fait l'envoi d'un utile travail, sera invité à prendre part au concours dont le terme est d'ailleurs si prochain.

M. le docteur Fontaines fait le rapport suivant :

Messieurs ,

L'opuscule, dont j'ai à vous rendre compte, est intitulé : *Remarquable exemple d'intoxication par venin animal, ou cause de la mort du docteur Quesnel de Rouen*, par le docteur Vingtrinier.

Voici le fait dont il s'agit ; je lis textuellement cette observation qui est d'ailleurs très-courte :

« Mardi 4 novembre, à 9 heures du soir, l'honorable docteur saignait un M. Jos..., qui

avait été pris la veille d'une angine aiguë inflammatoire avec symptômes généraux et locaux très-prononcés ; M. Jos..., dont la constitution paraissait excellente, mourut après une maladie qui ne dura que quarante-huit heures.

» La saignée opérée, notre confrère, en essuyant sa lancette, se fit une légère incision au doigt médius de la main droite, près de l'ongle et du côté de l'indicateur ; le sang parut aussitôt et assez abondamment pour l'engager à se servir d'un morceau de papier, et l'entourer afin de ne plus être gêné dans le nettoyage de sa lancette ensanglantée, et pour écrire une prescription.

» Occupé de la gravité des symptômes si brusques et si inquiétants de la maladie qu'il observait, impressionné par les paroles de désespoir de la famille Jos..., et continuant à prendre part à une consultation commencée, le docteur Quesnel ne songea pas à l'accident qui l'intéressait ; son confrère, M. Achille Flaubert ne fut pas non plus engagé à y porter son attention ; en effet, rien ne pouvait donner l'éveil, car l'inspection de la gorge du malade n'avait laissé reconnaître qu'une surface enflammée, très-rouge, et ne présentant ni taches gangréneuses, ni exsudations vénéneuses. Il est même positif qu'après la mort il n'en existait pas sur la pièce anatomique détachée, ainsi qu'a pu s'en assurer l'honorable M. Flaubert, qui me l'a affirmé.

» Quoiqu'il en soit, la plaie du doigt ne se guérit pas par adhésion immédiate ; elle devint le siège d'une inflammation et d'une suppuration. Le gonflement, la douleur et la rougeur se développèrent ensemble, et le sixième jour après la coupure, le médecin appelé vit une *pustule* ressemblant assez à un bouton de vaccin en suppuration avancée.

» *L'incubation* dénonça ses premiers signes le dimanche 9 novembre, cinquième jour après l'incision faite au doigt ; alors le malade ressentit dans la journée un malaise général et un froid singulier dont il se plaignait pendant le cours de ses visites ; il ressentit des frissons , des maux de tête , etc.

» Rentré chez lui , dans le milieu du jour , le docteur Quesnel répéta qu'il allait être malade sérieusement ; il fit remarquer à sa femme un gonflement survenu à son doigt et à sa main ; il se fit appliquer un cataplasme.

» Dans la nuit, le bras se tuméfia, et le lundi 10 novembre , sixième jour, les glandes axillaires devinrent douloureuses, gonflées, ainsi que le tissu cellulaire de la région pectorale et scapulaire. M. Quesnel fit alors promener des cataplasmes laudanisés sur toutes les parties douloureuses , sans se souvenir ou peut-être en affectant , devant les personnes de sa maison , de ne pas se souvenir de l'accident du 4 novembre.

» Dans la soirée du lundi et dans la nuit du lundi au mardi , troisième jour du développement des symptômes généraux , et septième jour de l'inoculation , la fièvre devint très-forte , des sensations internes de souffrance le surprirent , et , à onze heures du soir seulement , il consentit à faire appeler son ami , le docteur Voranger , qui constata les symptômes susdits , locaux et généraux , excepté l'état du doigt que M. Quesnel se refusa de faire voir , malgré les sollicitations de Mme Quesnel ; il prétendit avec humeur qu'il s'était écorché au doigt avec une écaille d'huitre, et que cela n'avait aucun rapport avec ce qu'il avait au bras ; il est vrai que cela était arrivé ; mais trois semaines s'étaient écoulées depuis cet accident, et il n'en était pas resté la moindre trace.

» Cependant , le docteur Voranger , déjà inquiet de ce qu'il avait vu et regrettant de n'avoir pas inspecté le doigt malade , revit dès le lendemain M. Quesnel ; il constata , à l'endroit de l'incision , une sorte de *pustule* en suppuration , et apprit seulement alors dans quelles circonstances l'accident était arrivé.

» Ce même mardi , septième jour de l'inoculation , les parties engorgées , c'est-à-dire la main , le bras , l'aisselle , la peau etc..., les graisses environnantes, le côté correspondant du cou étaient plus gonflés ; partout la face avait la teinte pâle ou livide , prélude de la gangrène ; d'autre part , les symptômes généraux marchaient vite, le pouls était petit, le ventre était devenu ballonné, les douleurs de tête s'étaient accrues, et, malgré les efforts intellectuels du malade , quelques paroles délirantes échappaient. Effrayé de l'aggravation survenue pendant la nuit , M. Voranger alla exposer ce qui arrivait au docteur Leudet ; bientôt réunis auprès du malade , nos confrères n'hésitèrent pas à voir , dans tout l'appareil des symptômes locaux et généraux , un *empoisonnement par venin animal* , comparable à celui de la vipère ou aux effets toxiques de certaines sanies putrides.

» Mais que faire ! l'infection était générale, les symptômes faisaient des progrès, le pouls s'affaiblissait , les forces vitales s'amointrissaient , l'intelligence seule se maintenait intacte , sauf dans quelques instants ; le mercredi , à trois heures , le docteur Quesnel s'entretenait encore avec lucidité avec un ecclésiastique de ses amis ; mais , peu après, la divagation des idées se montra continue , et , à cinq heures , après huit jours d'inoculation , et moins de quatre de l'apparition des

symptômes, notre malheureux confrère succomba ; il n'était âgé que de cinquante ans, et sa constitution, comme sa santé, étaient des meilleures.»

D'après M. Vingtrinier, cet événement ne pouvant être attribué qu'à une inoculation du sang dont la lancette était imprégnée, en conclut :

1° Que le sang, chez l'homme, peut se vicier spontanément et en quelques heures ; et que cette viciation est transmissible par inoculation ;

2° Que le sang passé à l'état inflammatoire peut, par l'inoculation, produire des accidents de venin.

On ne peut, messieurs, laisser passer des assertions aussi affirmatives, aussi formelles et aussi neuves, sans quelques réflexions critiques.

En médecine, comme dans toutes les sciences d'observation, il n'est jamais de bonne logique de tirer des inductions générales d'un fait isolé, ou d'en déduire un principe, une théorie ; surtout lorsque les circonstances qui constituent ce fait ne sont pas parfaitement établies et que même elles peuvent être contestées.

On dit que le sang a subi une dépravation presque subite, chez un individu qui, doué d'une très-bonne constitution, est mort après 48 heures d'une angine dont on néglige d'indiquer le siège. L'on n'a observé pendant la vie que des symptômes d'inflammation, et après la mort aucune trace de lésions organiques, ni de décomposition de tissus, ni de taches gangréneuses, ni d'exsudations puriformes. Assurément, ces conditions ne sont pas de celles qui, d'ordinaire, donnent lieu à une profonde altération du sang.

Quant aux causes qui ont déterminé la mort du docteur Quesnel, les exemples n'en sont malheureusement pas rares, et il n'est nul besoin, pour s'en rendre compte, de recourir au système de l'inoculation d'un venin animal.

Les doigts sont habituellement si exposés aux atteintes des corps extérieurs et leur sensibilité est si exquise, à cause des houpes nerveuses dont leur pulpe est pourvue, que la moindre lésion, la piquûre la plus superficielle peuvent donner lieu à des conséquences graves.

Il n'est pas de praticien qui ne puisse citer des exemples d'événements funestes survenus à la suite d'une simple piquûre à l'un des doigts. Nous conserverons longtemps le souvenir de la mort d'une jeune fille de 17 ans, habitant une ville voisine. Piquée au doigt médius par le talon d'une aiguille à coudre qui avait traversé le dé dont le doigt était muni, des symptômes inflammatoires se propagèrent dans une grande étendue et avec une telle rapidité que le neuvième jour après l'accident, appelé auprès de cette jeune personne, nous la trouvâmes dans la dernière période d'une fièvre par absorption purulente. Une abondante supuration avait décollé presque toute la peau du bras, du cou et de l'épaule. Des plaques gangréneuses occupaient toutes ces parties. La mort survint le onzième jour.

Il y a une trop grande analogie entre cette observation et celle qui fait le sujet du travail de M. le docteur Vingtrinier, pour qu'il ne soit pas permis, au moins, de douter de l'existence d'un venin inoculé par la lancette du docteur Quesnel. Selon toutes les probabilités, ce médecin a succombé aux conséquences d'une

inflammation transmise au loin par l'intermédiaire des filets nerveux , des vaisseaux lymphatiques et des veines dont les doigts sont si abondamment pourvus.

C'est là notre croyance , contrairement aux conclusions de M. le docteur Vingtrinier.

Toutefois, messieurs, si dans notre opinion, le fait qui nous occupe ne doit pas être attribué à une inoculation ; nous sommes loin de révoquer en doute l'importance de cette cause dans des circonstances malheureusement trop fréquentes. Dans les amphithéâtres de dissection , quand la décomposition , la putridité , l'ichor se développent sur les cadavres , la plus légère piquûre , l'excoriation la plus imperceptible peuvent amener de grands dangers. C'est à la suite d'une piquûre semblable que le célèbre anatomiste Spigel éprouva des accidents inflammatoires et des abcès qui causèrent sa mort après soixante jours de souffrance , malgré les soins qui lui furent prodigués par son ami Benoit Sylvaticus. Ce fut encore un événement de cette nature qui fut sur le point , en 1786, de plonger dans le deuil la médecine française , en lui enlevant un des hommes qui lui ont fait et lui font encore le plus d'honneur. M. Corvisart , d'après la relation du professeur Percy , s'était blessé à un doigt en procédant à une inspection anatomique. Bientôt le bras tout entier s'engorgea énormément ; Desault fut obligé d'y faire , à plusieurs reprises , de profondes incisions que le malade soutint avec assez de fermeté, quoiqu'il eût perdu l'espoir et jusqu'au désir de guérir ; circonstance , dit M. Percy, qui affligea plus vivement les témoins assidus de sa triste situation , que tous les autres ravages qu'avait produits le virus inoculé. Enfin, les talents du célèbre chirurgien dont l'amitié la

plus intime pour le malade ne put intimider la main , ni faire fléchir la sévère expérience , parvinrent à rendre à la santé l'un des médecins les plus dignes d'occuper le premier rang dans la science.

Il est à regretter que M. le docteur Quesnel, en se refusant à un examen nécessaire , n'ait pas permis aux habiles médecins qui l'entouraient , que leur traitement fût , dès le début, proportionné à la gravité de la maladie. On s'est borné à des applications insignifiantes , quand il eût été opportun d'agir avec la plus grande énergie. Des vésicatoires , des cautérisations profondes , des incisions de débridement ; l'emploi du mercure , les acides minéraux , le camphre , le kina étaient très-indiqués en une pareille occurrence, et lors même que ces moyens eussent été mis en usage sans succès , il resterait au moins la conviction que le mal était au-dessus des ressources de l'art.

Messieurs , en terminant ce rapport , j'ai l'honneur de proposer à l'Académie :

D'adresser des remerciements à Monsieur le docteur Vingtrinier , pour l'intéressante communication qu'il a bien voulu lui adresser ;

Mais de ne point admettre , sans une extrême réserve , des conclusions qui ne me paraissent pas suffisamment motivées.

M. le docteur Vingtrinier est un médecin d'un mérite trop réel pour qu'il soit permis d'user de complaisance dans l'appréciation de ses travaux. Il est de ceux qui peuvent , sans danger pour leur renommée , supporter la critique et la contradiction.

Après ce rapport dont les conclusions sont entièrement adoptées , M. Teulon donne lecture de la traduction en vers français de la

6<sup>e</sup> satire de Juvénal, l'Académie est frappée de l'énergie et de l'éclat de cette composition qui est comme un monument authentique de la corruption générale à cette époque désastreuse de l'histoire. Elle est aussi hautement satisfaite de l'habileté et de la précision avec lesquelles l'œuvre a été reproduite ; elle a particulièrement remarqué les portraits des femmes romaines qui avaient la manie de plaider et de s'exercer à la lutte.

M. Germer Durand lit, au nom de M. le capitaine Colson, le commencement d'un Mémoire considérablement augmenté et presque refondu, lequel a pour objet les billets de confiance.

L'auteur n'avait porté autrefois ses études que sur le département du Gard, aujourd'hui il a agrandi le cadre et étudié pour les 85 autres départements ce mode accidentel de représenter les valeurs.

Au printemps de l'année 1790, dit-il, le numéraire commençait à manquer ; il devint de jour en jour plus rare et disparut même presque entièrement. On attribuait cette disette à l'émigration, aux approvisionnements faits à l'étranger, à la malveillance. Mais une certaine défiance qui agitait tous les esprits, l'inquiétude de l'avenir, et surtout les troubles populaires furent la plus puissante, la véritable cause de ce malheur public. « C'est par la circulation que le numéraire devient apparent ;  
 \* quand la confiance règne, l'activité des  
 \* échanges est extrême, le numéraire marche  
 \* rapidement, se montre partout, et on le croit  
 \* plus abondant, parce qu'il sort davantage ;  
 \* mais quand les troubles politiques répandent l'effroi, les capitaux languissent, le nu-

» méraire marche lentement , il s'enfuit sou-  
 » vent et on accuse à tort son absence. » (1)

L'Assemblée nationale, croyant les espèces métalliques épuisées, obéissant d'ailleurs à la nécessité de pourvoir immédiatement à des besoins urgents, donna cours forcé de monnaie aux *bons* ou *assignats* qu'elle avait créés pour faciliter la vente des biens du clergé. Ces assignats étaient affectés au paiement des créanciers de l'Etat : hypothéqués sur les biens nationaux, ils devaient constituer entre leurs mains ou celles de leurs concessionnaires de bons titres de créance, mais ils n'étaient encore que simples titres qui, pour être acquittés, exigeaient une opération ultérieure. Le décret de l'Assemblée les transforma en véritable monnaie. Les créanciers de l'Etat furent alors réellement remboursés, puisqu'ils purent donner leurs assignats en paiement.

Dans le département du Gard, comme dans toute la France, la rareté du monétaire se faisait vivement sentir. Dès le mois de mai 1790, à Bordeaux, à Marseille et dans plusieurs autres villes du royaume, des bureaux avaient été organisés dans le but de faciliter l'échange des assignats de 200 et de 300 livres contre de l'argent. Ils produisaient les plus heureux résultats. Le conseil-général de la commune de Nîmes désirant venir en aide aux citoyens, principalement aux agriculteurs et aux fabricants, prit, le 24 mai, une délibération tendant à supplier l'Assemblée nationale de permettre que la municipalité fit un emprunt de 150,000 livres pour l'établissement d'une *Caisse d'Echan-*

---

(1) A. THIERS, *Histoire de la Révolution française*, t. 1, p. 121.

ge (1). J'ignore si l'autorisation fut accordée, et je n'ai trouvé aux archives aucun document qui pût me faire penser que ce projet fut mis à exécution.

Une loi ordonna plus tard la création d'un semblable bureau dans chaque chef-lieu de district; mais la rareté du monétaire en rendit l'exécution impossible.

Bientôt les assignats dont l'Assemblée nationale avait décrété l'émission, furent, avec les espèces de cuivre, la seule monnaie en circulation. Le manque presque absolu de valeurs intermédiaires entre les sous et les assignats de 50 livres, occasionnaient une gêne excessive dans les transactions journalières, surtout dans les petites opérations du commerce de détail. Les délibérations et la correspondance des corps administratifs et municipaux mentionnent quantité de faits qui prouvent l'état général de souffrance causé par cette pénurie extrême.

Les assignats, mis en concurrence avec les espèces métalliques, n'avaient pas tardé à subir une dépréciation. Les deux émissions ordonnées par l'Assemblée nationale ne représentaient, il est vrai, qu'une partie du capital sur lequel elles étaient hypothéquées; mais le

---

(1) Un avantage inappréciable qu'on pourra retirer de cet établissement, c'est qu'il convaincra le peuple qu'il est égal d'avoir des assignats ou de l'argent, et même qu'il est préférable d'avoir des assignats, puisqu'ils portent intérêt, tandis que l'argent, que l'on est obligé de garder, ne produit rien. (*Conseil général de la commune de Nîmes, séance du 24 mai 1790.*) — Les assignats de 200 et de 300 livres, de la première émission, portaient intérêt.

papier-monnaie de ces émissions (1) ne tirait pas, comme l'argent, sa valeur de lui-même : pour le réaliser, il fallait une vente. Il était donc réellement inférieur au numéraire. Voilà pourquoi tout le monde refusait de l'accepter au pair.

En rendant forcée la circulation de ce papier, le numéraire devait se cacher et disparaître, ce qui est arrivé.

On n'en était pas encore au temps où de nombreux désordres dans l'administration des biens nationaux et des émissions immodérées d'assignats firent évanouir toute confiance ; mais déjà quelques esprits prévoyaient l'avenir ; déjà les conséquences naturelles de l'infériorité relative du papier-monnaie donnaient lieu à un agiotage que les lois étaient impuissantes à réprimer. Bientôt les négociants, ne pouvant plus baser leurs opérations sur une valeur fixe et certaine, les suspendirent, ou du moins en ralentirent le cours : la plupart des fabricants fermèrent leurs ateliers, et les ouvriers, sans ouvrage, manquèrent du nécessaire. La culture des terres elle-même, devenue onéreuse pour le propriétaire, fut négligée. Le prix des denrées s'accrut en raison de la perte que les assignats éprouvaient dans l'échange, et les malheureux ouvriers dont le salaire n'avait pas été augmenté proportionnellement

---

(1) Le Directoire du département du Gard avait adopté, le 19 septembre 1799, un projet d'adresse à l'Assemblée nationale, contenant les idées les plus sages sur la circulation du papier-monnaie. L'auteur, M. Trélis, y faisait ressortir les inconvénients d'une seconde émission d'assignats, et concluait à l'abandon du projet de cette seconde émission, dont la valeur devait s'élever à deux milliards.

à cette perte toujours croissante, furent réduits à la misère.

On pensait alors généralement que le seul remède à tant de maux était une émission abondante de numéraire de faible valeur. Le gouvernement faisait convertir en monnaies les cloches des monastères supprimés et les métaux provenant des églises et des châteaux; mais la fabrication était trop lente et la répartition trop faible pour suffire aux besoins du peuple dont les souffrances se traduisaient surtout dans les grands centres de population et les villes manufacturières par des agitations qui portaient atteinte à la confiance et à la tranquillité publiques.

II. Dans le courant de septembre 1790, les négociants et fabricants de la ville de Nîmes, désirant prévenir la suspension du travail dans les fabriques et mettre un terme à l'agiotage qui menaçait de les forcer à discontinuer leurs travaux, se réunirent en société; ils créèrent un bureau d'échange et donnèrent en paiement à leurs ouvriers de petits cartons de *trois livres* et de *vingt sols*, avec lesquels ceux-ci achetaient aux boulangers, bouchers et autres fournisseurs, les denrées qui leur étaient nécessaires.

L'échange au pair de ces cartons contre des assignats nationaux se faisait au bureau à des jours et heures fixés par un règlement.

Le mois suivant, cet exemple fut imité par les négociants et fabricants des villes manufacturières de Saint-Hippolyte et de Sauve; en novembre, par ceux d'Uzès; dans le courant de 1791, par ceux de St-Jean-du-Gard, Aiguesvives et St-Laurent-le-Minier.

Suppléer au défaut d'espèces monnayées, rendre l'activité aux manufactures, la confiance au commerce, procurer du travail aux ou-

vriers, aux fournisseurs la vente de leurs denrées, diminuer l'agiotage, calmer l'irritation populaire et maintenir la tranquillité publique, tels furent le but et les résultats de la création de ces premières caisses patriotiques.

En général, les corps administratifs et municipaux protégèrent ces établissements dès leur création. Le conseil-général de la commune de Nîmes adopta même le bureau d'échange de cette ville et le mit sous la garantie spéciale de la commune.

Le 6 mai 1791, l'Assemblée nationale, reconnaissant la nécessité d'une émission d'assignats inférieurs à 50 livres, avait décrété qu'il en serait fabriqué de cinq livres pour une somme de cent millions.

La création de ces assignats de cinq livres était une bonne mesure ; mais il eût fallu la compléter par des coupures de moindre valeur. Le besoin de petite monnaie était en effet si général en France que non-seulement des caisses patriotiques avaient été créées dans tous les départements, mais que tous les billets de confiance de chacune d'elles, originellement destinés à faciliter le paiement des ouvriers d'une manufacture ou les transactions des habitants d'une même commune, commençaient à circuler indistinctement dans toute l'étendue du royaume, bien que leur acceptation ne fût point obligatoire.

L'émission des assignats de cinq livres fournit à l'agiotage un nouvel aliment. Malgré les défenses réitérées des administrations, le prix des denrées de première nécessité variait suivant la nature du paiement en assignats ou en argent. Les villes de Saint-Esprit, Sommières, Beaucaire, le Vigan, etc., informèrent le Directoire du département de la gêne excessive

que la disette de numéraire amenait dans les opérations du petit commerce. Elles demandaient l'envoi d'une certaine somme en monnaies de cuivre et de billon, pour établir un bureau qui recevrait des assignats de cinq livres en échange de cette monnaie; mais le département n'ayant point de fonds à sa disposition, ne pouvait faire d'envoi de numéraire. Pour suppléer alors au défaut d'espèces métalliques, les municipalités d'Uzès, de St-Gilles, de Pont-Saint-Esprit, de Canaules, de Bagnols et de Beaucaire, la *Société des Amis de la Constitution* à Aiguesvives et à Calvisson; des sociétés particulières à Sommières, au Vigan, à Vallesraugue, à Aubais et à Lezan; un seul individu à Saint-Geniès-de-Comolas et à Caveirac, créèrent une caisse patriotique, avec ou sans autorisation des corps administratifs, et mirent en circulation des billets de diverses valeurs, qui facilitèrent les petites transactions.

De son côté, le Directoire du département encourageait la fabrication des flaons par tous les moyens en son pouvoir. Ainsi, le 28 octobre 1791, applaudissant au patriotisme des frères Mazodier, qui en avaient fait fabriquer une assez grande quantité à St-Paul-de-la-Coste et demandaient la permission de les distribuer dans le district d'Alais, il déclara que la loi autorisait l'achat des matières destinées à cet emploi et que les frères Mazodier avaient acquis des droits à la reconnaissance publique. Le 10 décembre, il prit un arrêté semblable en faveur de MM. François Guisquet et Bruguière l'aîné, citoyens de Nîmes, dont il vérifia les comptes.

Considérant, en outre, qu'il importait à la ville de Nîmes et à la prospérité de ses manufactures de donner plus d'activité à la fabrication des monnaies de cuivre, il exhorta tous

les citoyens à établir des ateliers pareils à ceux de MM. Guisquet et Bruguière, invita la municipalité à traiter pour s'assurer de tous les sous qu'ils feraient fabriquer, et dans le cas où les administrateurs de la commune ne le jugeraient pas convenable, chargea le procureur-général-syndic de se concerter avec MM. Guisquet et Bruguière et de prendre les mesures nécessaires pour faire jouir le département des avantages du produit de leur fabrication.

Un décret de l'Assemblée législative du 20 mai 1791 avait exempté du droit de timbre les billets de 25 livres et au-dessous. A partir de cette époque, les caisses patriotiques se multiplièrent : dans un grand nombre de villes, de bourgs, de villages ou de hameaux, des sociétés ou de simples particuliers, animés du désir de suppléer au défaut de numéraire, et trop souvent aussi de se procurer un capital destiné à des spéculations étrangères au bien public, mirent en circulation des billets de toutes valeurs, depuis 6 deniers jusqu'à 25 livres.

Il était impossible de ne pas reconnaître que plusieurs caisses avaient singulièrement abusé de la confiance publique.

L'Assemblée rendit le 30 mars un décret (sanctionné par le roi le 1er avril), qui enjoignait aux municipalités de vérifier la situation des caisses patriotiques créées dans l'étendue de leur ressort ; de constater l'existence des fonds représentatifs de valeurs émises et d'empêcher à l'avenir toute nouvelle fabrication ou émission. — L'article 3 exceptait de cette prohibition les caisses qui étaient ou seraient établies par les municipalités ou autres corps administratifs. — Les procès-verbaux de vérification devaient être envoyés aux Directoires de département, qui en feraient passer des extraits au ministre de l'intérieur.

Les circonstances rendaient ces mesures absolument nécessaires.

« Le peuple avait besoin de petite monnaie »  
 » pour ses achats journaliers, et des hommes »  
 » cupides, abusant de sa confiance, portaient »  
 » des coups funestes au crédit public. La quan- »  
 » tité excessive d'un numéraire devenu sus- »  
 » pect élevait le prix des consommations. La »  
 » plupart des caisses ne conservèrent point en »  
 » dépôt les assignats représentatifs de leurs »  
 » billets. Enfin, il était de notoriété publique »  
 » que beaucoup de ces établissements se li- »  
 » vraient à des spéculations immorales, crimi- »  
 » nelles et désastreuses. (1) »

Une prompt application de la loi destinée à réprimer ces désordres étaient indispensable : cependant, soit en raison d'occupations jugées plus importantes, soit insouciance ou ignorance des faits, la loi du 1er avril ne fut pas exécutée tout de suite, et par conséquent ne produisit pas immédiatement les résultats qu'en attendait l'Assemblée. Le 8 juin, le ministre de l'intérieur, interrogé par elle sur l'exécution de cette loi, ne put donner aucun renseignement. Il s'en plaignit aux 83 départements. Une lettre des administrateurs aux huit districts du département du Gard, en date du 17, nous apprend que, dans ce département, aucune des municipalités émissionnaires ne s'était conformée à cette loi.

L'Assemblée législative était entrée dans la voie des réformes. Plusieurs adresses l'engagèrent à y persévérer. La ville de Beaucaire, entre autres, dont la foire célèbre attirait alors,

---

(1) Circulaire du ministre Rolland, en date du 6 juin 1792.

comme aujourd'hui, un grand nombre de citoyens de tous les départements, réclamait avec instance, le 22 mai, la prohibition sévère des billets de confiance hors du territoire des communes émissionnaires. C'était en effet un excellent moyen d'en arrêter et prévenir la contrefaçon ; mais la municipalité de Beaucaire ne songeait pas aux inconvénients graves qui seraient résultés de cette prohibition ; elle n'avait en vue que de déjouer les manœuvres coupables d'une bande de filoux qui achetaient des marchandises avec des billets faux ou falsifiés. Elle demandait, en outre, pour le 6 juillet, l'envoi d'une somme considérable de coupures de dix sous contre lesquelles les négociants échangeaient leurs assignats.

Le 17 juin, elle réitéra ses demandes dans une nouvelle adresse à l'Assemblée législative (1), et pria le ministre de l'intérieur et MM. Tavernier et François, députés, de vouloir bien appuyer ses réclamations. Le ministre écrivit à

---

(1) Adresse de la municipalité de Beaucaire à l'Assemblée nationale. — 17 juin 1791. — « Législateurs, le  
 » commerce vous demande, par notre organe, de prohi-  
 » ber, hors des communes respectives auxquelles ils sont  
 » affectés, les billets de confiance qui circulent sous le  
 » nom de différentes villes du royaume, et d'établir à  
 » Beaucaire une caisse d'échange d'assignats de 10 et  
 » 25 sols contre ceux d'une valeur supérieure. C'est l'u-  
 » nique moyen, dans la circonstance actuelle, de déjouer  
 » les complots d'une horde de filoux qui se disposent à  
 » faire des achats avec des billets faux, dits de confiance.  
 » C'est le plus sûr et le plus court moyen de rassurer le  
 » commerce, de lui procurer une tranquillité sans la-  
 » quelle il ne pourrait exister, d'empêcher la ruine de  
 » bien des citoyens, et de maintenir le calme dans une cité  
 » qui est, dans le courant de juillet, le rendez-vous du  
 » commerce de l'Europe. »

son collègue des contributions publiques, qui répondit, le 28 juin, que l'impression des assignats de 10 et de 15 sols était commencée, mais que la machine destinée à les timbrer ne pouvait être mise en activité avant huit jours; que, d'ailleurs, aux termes de la loi du 8 janvier, ces coupures ne devaient être délivrées que lorsqu'il en aurait été fabriqué pour cinquante millions; qu'il était donc impossible de procurer à la municipalité de Beaucaire le secours qu'elle demandait pour les opérations de la foire prochaine. Le ministre envoya copie de cette lettre aux administrateurs du département, les informa qu'il n'avait rien à statuer sur les billets de confiance, chacun pouvant, à son gré, les refuser ou les accepter, et qu'il leur appartenait de prendre toutes les mesures légales pour surveiller la mauvaise foi et l'empêcher de s'introduire dans les transactions.

En considération de l'intérêt général du commerce, l'Assemblée dérogeant à l'art. 2 de la loi du 8 janvier, décréta, le 12 juillet, que la trésorerie ferait parvenir, par la voie la plus prompte, à l'administration du département du Gard, une somme de 200,000 livres en assignats de *dix* et *quinze* sols, qui seraient envoyés, sans délai, à la municipalité de Beaucaire, pour y être échangés contre des assignats de cinq livres. Ces 200,000 livres devaient être imputées au département, lors de la répartition générale.

Le 3 août, les assignats arrivèrent à Nîmes.

Le même jour, le directoire du département, considérant que la foire de Beaucaire étant terminée, le but de l'Assemblée ne pouvait plus être rempli; que ces 200,000 livres de coupures étant imputées au département, il était convenable de les rendre à leur première desti-

nation, arrêta qu'elles seraient réparties entre les huit districts. Cependant, prenant en considération le grand nombre de Billets de Confiance que les opérations de la foire avaient laissés entre les mains des habitants, il ordonna qu'il serait mis à la disposition de la ville de Beaucaire une somme de 10,000 livres de coupures, pour servir à des échanges contre des assignats de cinq livres.

Le département du Gard reçut ainsi les premières coupures livrées à la circulation.

---

*Séance du 16 avril.*

M. le président Pagezy distribue les divers recueils et le secrétaire perpétuel communique la correspondance.

M. de Castelnau dépose un mémoire manuscrit que l'auteur, M. Mazade, d'Anduze, soumet au jugement de l'Académie. M. le docteur Fontaines veut bien se charger de l'examiner et de faire ensuite un rapport.

M. Germer Durand continue, au nom de M. le capitaine Colson, la lecture du mémoire sur les billets de confiance. « Après la publication de la loi du premier avril qui laissait en circulation les billets émis par les sociétés ou les particuliers, douze caisses patriotiques furent établies dans le département du Gard, par autant de municipalités, avec l'agrément des corps administratifs. La première fut celle d'Alais (délibération du 15 avril). Vinrent ensuite : Anduze (28 avril), Sauve (27 mai), St-Hippolyte (1<sup>er</sup> juin) et St-Ambroix (11 juin). Dans le courant de juillet, les demandes se

multiplièrent. Le 3 août, les administrateurs du département prirent un arrêté déclarant qu'il n'y avait lieu à statuer sur les autorisations demandées. Mais le Directoire ne tarda pas à modifier son jugement. La plus faible coupure nationale était de *Dix* sous, et les espèces métalliques provenant de la fonte des cloches étaient loin de suffire aux besoins des petites transactions. Il était donc essentiel de favoriser la création par les municipalités de valeurs inférieures à *dix* sous. Le 13 août, il autorisa la commune de St-André-de-Roquepertuis. Le 25, revenant sur son arrêté du 3, il accorda la même autorisation aux municipalités de Génolhac, St-Florens, St-Jean-de-Valériscle, Notre-Dame-de-Laval et St-Andéol-de-Trouillas (1). Le 25 septembre, il autorisa celle d'Aiguesmortes; enfin, le 6 novembre, trois jours avant le vote de la loi qui allait supprimer toutes les caisses patriotiques et ordonner l'échange immédiat de leurs billets, il autorisa la Municipalité de Villeneuve-lès-Avignon.

En résumé, les premières caisses patriotiques établies dans le département du Gard furent celles des négociants ou fabricants de Nîmes, St-Hippolyte, Sauve et Uzès, créées dans les derniers mois de 1790. En 1791, et jusqu'à la publication de la loi du 1<sup>er</sup> avril 1792, des sociétés particulières et quelques Municipalités suivirent cet exemple. Vinrent enfin, après cette publication, le plus grand nombre des Municipalités. Le Directoire du départ-

---

(1) Malgré cette autorisation, Notre-Dame-de-Laval et St-André-de-Trouillas n'ont pas émis de billets de confiance.

tement et ceux de district n'ont émis aucun billet de confiance.

Un des plus graves inconvénients des billets de confiance consistait dans la facilité de les contrefaire, et surtout dans la difficulté de s'assurer de leur authenticité, lorsqu'ils circulaient à une certaine distance de la commune émissionnaire.—Le département du Gard eut beaucoup à souffrir de cet inconvénient. Les billets faux ou falsifiés y circulaient en grand nombre. C'étaient, pour la plupart, des contrefaçons de billets étrangers; mais j'en connais plusieurs, imprimées, gravées, ou faites à la main, des billets de Nîmes, Cavillargues, Sabran, Sauve et St-Gilles. Les bordereaux d'échange des départements voisins mentionnent des billets de Caveirac, Uchaud, Tavel et Quissac; cependant ces communes n'ont fait aucune émission.

Le 8 novembre, la Convention nationale, sur le rapport de Cambon, décréta la suppression presque immédiate des caisses patriotiques, et interdit, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1793, la circulation de leurs billets, dont toute nouvelle création ou émission fut assimilée au crime de faux monnayage. Elle n'eut égard ni aux besoins des populations dont les billets de confiance étaient la monnaie usuelle, ni aux nombreuses difficultés que devait rencontrer l'exécution de son décret.

A la nouvelle de la suppression prochaine des billets de confiance, beaucoup de citoyens ne les voulaient plus recevoir. Dans beaucoup de localités, les marchés n'étaient plus approvisionnés, et l'achat des denrées de première nécessité devint très-difficile, même en les payant à un taux élevé. Le besoin de petite monnaie avait fait recevoir indistinctement les billets de toutes les caisses patriotiques et

chaque citoyen en avait quelques-uns entre les mains. La loi ne prescrivait aucun mode général pour les retirer de la circulation et les rembourser aux porteurs. Une perte plus ou moins considérable était imminente, perte d'autant plus regrettable qu'elle devait peser principalement sur la partie de la population le moins en état de la supporter.

Le 10 décembre, le Conseil administratif du département du Gard adressa des observations à ce sujet à la convention nationale et proposa de suppléer au défaut d'assignats au-dessous de dix sous, en autorisant la division en deux parties égales de ces assignats, dont chaque moitié conserverait la valeur de cinq sous. Les assignats de dix sous ayant deux timbres secs et plusieurs gravures au centre et à la bordure, chaque fraction eût été d'une contrefaçon difficile. Ces coupures ainsi réduites devaient en outre faire cesser, pour les citoyens illettrés, l'incertitude et les erreurs auxquelles donnaient lieu la trop grande conformité des assignats de dix sous avec ceux de quinze. L'opération présentait par conséquent de grands avantages sans exiger la moindre dépense.

Les commissaires de la convention, présents à la séance du Conseil administratif, approuvèrent ces observations et promirent de les appuyer auprès de l'assemblée. Des adresses semblables furent envoyées par la plupart des départements. La convention nationale reconnaissant que l'article 21 de la loi du 8 novembre n'était pas exécutable, décréta le 19 décembre que le délai fixé par cet article serait prorogé. Les administrations départementales pouvaient prendre les mesures qu'elles jugeraient convenables pour l'échange des billets en circulation dans leur arrondisse-

ment. La promulgation de ce décret rassura les esprits et fit à-peu-près évanouir la crainte de la secousse qui aurait probablement eu lieu.

Néanmoins, dans quelques localités, la circulation des billets étrangers continuait à éprouver des obstacles et causait quelques agitations. Le directoire du département fut instamment prié de s'occuper sans délai des mesures à prendre pour retirer et échanger ces billets. Le 24 janvier, le Conseil administratif prit un arrêté en exécution duquel les districts et les municipalités des villes et de la campagne nommèrent des commissaires pour retirer de la circulation tous les billets de confiance.

Les premières opérations de l'échange mirent en évidence des difficultés auxquelles on n'avait point songé lors de l'émission. Beaucoup de billets ne portaient ni le nom du district, ni celui du département, quelques-uns pas même celui de la commune. L'absence de ces indications ne fut pas d'abord un inconvénient, parce que tout le monde connaissait parfaitement l'origine de ces billets. Mais, lorsque répandus au loin dans toutes les directions, il fallut les renvoyer aux caisses émissionnaires, l'embarras fut grand. Pour y remédier autant que possible, les administrateurs de la plupart des départements formèrent, sur les renseignements fournis par les districts, des listes indiquant les corps administratifs, municipalités, sociétés ou particuliers qui auraient émis des billets de confiance. Le 18 mars 1793, le procureur-général syndic du département du Gard avait demandé aux huit districts un état des caisses patriotiques établies dans l'étendue de leur ressort. Au reçu des réponses il en dressa un état

général qui fut imprimé en placard et envoyé aux autres départements.

Un autre inconvénient auquel ne paraient point les listes officielles, c'est qu'il existe en France beaucoup de communes du même nom. Aussi cet échange donna-t-il lieu à une correspondance très-active entre les administrations départementales et communales.

A partir de cette époque jusqu'à leur disparition totale, les billets de confiance retirés de la circulation étaient vérifiés, annulés, comptés et brûlés sur la place publique de la commune émissionnaire, en présence du peuple et de la municipalité chargée d'en dresser procès-verbal.

La correspondance des administrateurs du Gard avec les autres départements, relativement à l'échange des billets de confiance, a duré plus de deux ans (de janvier 1793 au mois de ventôse an III). Il résulte du dépouillement des comptes particuliers que la somme totale des envois réciproques de billets se monte à plus de cinquante mille livres. Ainsi l'Ardèche envoya pour 6,400 livres 2 sous 6 deniers de billets du Gard qui circulaient dans l'étendue de son ressort, et reçut en échange pour 4,053 livres, 16 sous de ses propres billets qui circulaient dans le Gard au moment de l'échange général.

Les opérations de l'échange des billets de confiance n'étaient pas encore terminées au commencement de l'an IV. Le 9 germinal, le président du département adressait aux municipalités de Saint-Hippolyte, d'Uzès et du Pont-Saint-Esprit 4,000 francs en assignats provenant de l'échange de billets envoyés, dans le temps, aux administrateurs *par les ci-devant districts*. Le 25 floréal an IV il en-

voyait encore 780 francs en assignats à la municipalité de Saint-Hippolyte.

La comptabilité de la caisse patriotique de beaucoup de communes s'est prolongée jusques en l'an v et même plus tard. Des dépenses urgentes avaient nécessité des emprunts sur cette caisse, quand les lois des 11 ventôse et 28 floréal an ii vinrent augmenter les embarras.

En somme, les billets de confiance ont rendu de grands services, malgré les nombreux inconvénients de leur existence. Pendant plus de deux ans (de 1790 à 1793), ils ont été presque la seule monnaie entre les mains du peuple. Bien que chacun pût à son gré les refuser ou les accepter, leur circulation était réellement forcée par le manque d'assignats et de numéraire de faible valeur. Les vices principaux des caisses patriotiques consistaient dans leur nombre, la facilité de contrefaire leurs billets, l'incertitude de leur durée et de leur solidité, leurs émissions trop abondantes. Si, dès l'origine, le gouvernement avait fait fabriquer, en suffisante quantité, de petits assignats, ou mieux des assignats métalliques de valeurs égales aux monnaies effectives qu'ils auraient provisoirement remplacés, ces petits assignats, métalliques ou non, se prêtant à toutes les transactions, les caisses patriotiques n'eussent pas été créées. Les avantages de cette émission immédiate par le gouvernement auraient été, je crois, une hypothèque solide, une confiance plus grande, une garantie contre les faussaires, une circulation forcée dans toute la France, et par conséquent, une bonne mesure à cette époque. L'adoption comme monnaie usuelle des assignats fractionnés en petites valeurs n'était et ne pouvait être qu'une mesure tran-

sitoire. Les troubles politiques avaient fait disparaître momentanément de la circulation les espèces métalliques, comme ils les ont fait et les feront toujours disparaître chaque fois que la paix, la confiance et la sécurité publique cesseront d'exister. Il fallait y suppléer. Dès lors, il était préférable, à mon avis, que le gouvernement se chargeât seul de la fabrication.

Il est incontestable qu'en temps de Révolution, la circulation au pair du papier-monnaie en concurrence avec les espèces métalliques sera toujours impossible. Le papier, quelle que soit la solidité de son hypothèque, ne peut être qu'une *promesse de payer* ; il est donc, par sa nature même, inférieur au numéraire. Pour l'accepter au pair, il faut une confiance entière, une sécurité parfaite, une tranquillité publique que la paix intérieure, la prospérité du commerce et de l'industrie peuvent seules donner. A l'époque de nos billets, le véritable, le seul remède aux souffrances et à la misère du peuple était la cessation des agitations politiques ; mais quelle puissance humaine eût pu contenir et diriger la Révolution ? »

---

*Séance du 30 avril 1853.*

M. Auguste Pelet rend compte en ces termes d'une excursion qu'il a récemment faite dans les environs :

« Plin est le seul historien de l'antiquité qui fasse mention d'une ville appelée *Heraclea*, située aux embouchures du Rhône, mais comme elle n'existait déjà plus au temps où il

écrivait: *Sunt auctores et Heracleam oppidum in ostio Rhodani fuisse*, il n'est pas surprenant qu'il ne nous dise pas si elle était sur la rive droite ou sur la rive gauche de ce fleuve, et que nous soyons aujourd'hui dans la plus grande incertitude sur sa situation. Dans l'abrégé qui nous reste du dictionnaire géographique d'Etienne de Bysance, on voit onze villes portant le nom d'*Heraclea*, dont une se trouvait dans les Gaules, mais sans désignation du lieu où elle était située. Au milieu de tant d'incertitudes, l'emplacement de l'antique *Heraclea* des Gaules a été fixé par les archéologues, sur tous les points voisins des embouchures du Rhône, où l'on rencontre quelques vestiges de monuments antiques. Hâtons-nous de dire, qu'à cet égard, aucune localité n'a présenté, jusqu'à présent, d'aussi nombreux éléments que ceux qu'on découvre journellement dans une seule terre de soixante hectares, connue sous le nom de l'*Argentière*, dans le domaine d'*Espeyran*, sur la rive droite du Rhône, à quatre kilomètres au midi de St-Gilles.

Le propriétaire de ce domaine, homme que recommandent à un si haut degré, son amour de l'art, ses applications agricoles, une inépuisable charité et une hospitalité digne des temps antiques, M. Sabatier, a recueilli sur cet emplacement des médailles romaines, des vases de toute espèce en verre ou en argile, des lampes et des lampadaires en bronze, d'une très-belle conservation et de forme élégante, une quantité considérable de poteries diverses, et, en dernier lieu, les inscriptions funéraires que nous reproduisons ci-dessous. Le style simple et noble avec lequel quelques-unes sont formulées et la beauté des caractères, doivent les faire classer parmi les monuments du pre-

mier siècle, mais ils ne peuvent avoir le moindre rapport avec cette ville grecque qui n'existait déjà plus du temps de Pline en supposant qu'elle ait jamais existé :

D M  
C-ELVI-SEXTINI  
OCCIA TERTVLA  
SOROR-P

Aux dieux Mânes de C. Elvius;  
Occia Tertulla, sa sœur,  
l'a érigé.

VEGETI  
AVRELI.F.  
ET-QUARTULAE  
IVSTI.F.

(Aux Mânes)  
de Vegetus,  
fils d'Aurelius  
et de Quartula,  
fille de Justus.

Q. C...  
MARC...  
CAT...  
P F...

D M  
OMVLAE  
ARETVLLI.F.  
(Sic) MAXSIMVS MARGIN.  
L.F. MATRI.PIENTISSIM  
AE

Aux dieux Mânes d'Omula  
fille d'Aretullus Maximus  
affranchis de Macrinus, son fils.  
à la mère la plus tendre.

D M  
SEX.BVCVLI  
SERVANDI.F.Q.CL  
BVCVLIAE C.F.  
GRAECINAE  
VXORI

Aux dieux Mânes de Sextus  
Buculus, fils de Servandus,  
Questeur de la colonie, et de  
Buculia Graecina, fille de Caius,  
son épouse.

G.ANNIO  
AGRICOLAE  
S.TAMENTO

A Caius Annius  
Argicola, d'après  
son testament

...M  
... TI-ET  
... DINAE  
... SIA-LVCILIA  
...NDINVS  
...VS-F

D M  
T FLAVIANO  
VALERIAE. CAS...  
VXORI CA...SS.  
A. VIVA. S...  
P.

Aux dieux Mânes  
à T Flavianus, à Valeria  
Casta, son épouse chérie  
l'a érigé pour elle de  
son vivant.

Découverte antérieurement dans la même  
localité, et se trouvant aujourd'hui au musée  
lapidaire de St-Gilles :

DEO  
SILVANO  
A. ANNIVS  
EROS  
V. S. L. M.

Au dieu Silvain  
A Annus Eros  
à librement accompli son vœu.

Une des inscriptions découvertes à Espeyran se trouve actuellement au Musée lapidaire de St-Gilles ; elle exprime un vœu librement accompli à Silvain par *A. Annius Eros* ; sur le côté droit du cippe qui porte cette dédicace , on voit un vase gravé en creux et sur le côté gauche un fort maillet sur lequel se trouvent trois maillets plus petits tous placés verticalement, le manche en bas.

Le Musée de Nîmes possède quatre petits autels qui n'ont pour toute inscription qu'un ou deux maillets sculptés en bas-relief sur leur face principale.

Ce même symbole se voit au Musée d'Arles, au milieu d'une inscription votive également dédiée au dieu Silvain.

Nos historiens ont pensé qu'il ne fallait voir, dans cette espèce de bas-relief, qu'un emblème de l'état qu'exerçait celui qui accomplissait le vœu.

D'autres ont prétendu qu'il ne devait être considéré que comme la *patera*, le *præfericulum* ou *l'acerra* que l'on trouve sculptés sur quelques monuments, et que, dans le langage mystérieux des prêtres, le maillet représentait simplement la hache avec laquelle on immolait les victimes, ainsi qu'on la voit représentée sur l'arc-de-triomphe de Titus, ou la colonne Trajane, entre les mains des *Popæ* ou victimaires portant un maillet à deux têtes, arrondi , auquel le nom de *malleus* convient beaucoup mieux que celui de *hache*.

Le maillet qu'on voit sur les médailles consulaires indique la puissance des triumvirs monétaires.

D'après un auteur qui écrivait au commencement du troisième siècle (1), « on voyait,

---

(1) Tertull. apolog. 15 ad nat. l. 7, 10.

» dans les exercices de l'Amphithéâtre , deux  
 » ministres des jeux, l'un habillé en Mercure,  
 » l'autre en Pluton , qui venaient enlever les  
 » cadavres. Le premier portait un caducée  
 » fortement chauffé dont il touchait chaque  
 » corps pour s'assurer s'il était mort ; Pluton  
 » le suivait, armé d'un maillet dont il frappait  
 » ceux qui étaient bien morts »

Ce passage nous avait fait penser que le maillet pouvait être un des attributs de Pluton ou peut-être de Vulcain, qu'on représente également un maillet à la main sur quelques bas-reliefs.

Mais , d'après le rapprochement que nous venons de faire de deux autels trouvés dans des localités différentes , portant chacun un maillet sculpté et une dédicace à Silvain, nous sommes disposés à croire que le maillet était un de ces attributs de ce demi-dieu, considéré par les anciens comme le dieu de la matière, et que cet emblème, sur un autel qui ne porte pas d'autre inscription, indique un vœu adressé à Silvain.

» Au reste, nous soumettons ces diverses interprétations à de plus habiles que nous ! »

Après cette lecture, M. Germer Durand annonce à l'Académie qu'il s'occupe de recherches sur le *malleus*, et qu'il soumettra son travail dès qu'il aura pu l'appuyer sur des faits plus nombreux et plus significatifs que ceux qu'il a recueillis jusqu'à présent.

M. le docteur Fontaines lit ensuite un rapport sur un mémoire de M. le docteur Mazade, ayant pour titre : *Recherches sur l'emploi du sulfate de quinine dans la fièvre typhoïde.*

Après avoir fait remarquer que la fièvre typhoïde, comme toutes les maladies qui entrent dans les cadres nosologiques , ne se présente jamais sous des formes identiques et invaria-

bles, et qu'il est par conséquent d'une haute importance de préciser, comme l'a fait M. Mazade, les circonstances dans lesquelles on doit avoir recours à un médicament dont quelques médecins ont beaucoup trop généralisé l'emploi, M. le docteur Fontaines reproduit les vues de M. Mazade.

Ce médecin a cru devoir ranger la fièvre typhoïde sous trois catégories :

1° Celle dont la marche est constante et uniforme, sans aucune apparence d'exacerbation ou de remittance ;

2° Celle qui se développe dans des lieux marécageux où règnent endémiquement les fièvres d'accès et dans laquelle on observe une intermittence incontestable dans la manifestation des symptômes.

3° Enfin, la troisième catégorie comprend la fièvre typhoïde rémittente et celle qui se présente avec des exacerbations marquées, mais sans régularité dans leur apparition.

« Vainement, continue M. Fontaines, M. Mazade a employé le sulfate de quinine dans la fièvre typhoïde continue, ce médicament lui a toujours fait défaut. Plusieurs fois même il a eu à en regretter les effets, malgré les soins qu'il a pris d'ensurveiller l'action, des vomissements, des douleurs épigastriques et l'aggravation de tous les symptômes de la maladie en étaient la conséquence ordinaire. Donc, dans ce cas, exclusion du sulfate de quinine.

Quant à la fièvre typhoïde qui se produit dans des lieux soumis aux influences paludéennes et qui se compliquent de l'élément intermittent, la nécessité des préparations de kkina n'est contestée par personne et M. Mazade ne s'en occupe point.

Mais dans les cas que M. Mazade range dans la 3e catégorie, c'est-à-dire, ceux qui sont caractérisés, à une époque plus ou moins avancée de la maladie, par des rémissions ou des paroxysmes passagers, se renouvelant à de courts intervalles, même sans régularité, le sulfate de quinine a été, entre les mains de M. Mazade, d'une telle efficacité que sur 26 malades traités par ce moyen, quatre seulement ont résisté à son action.

« Les effets thérapeutiques du sulfate de quinine, dit M. Mazade, se sont d'abord déclarés par la cessation des paroxysmes : en même temps ou bientôt après, ils se sont étendus aux désordres de la circulation et à ceux de l'innervation. Ce n'est qu'ultérieurement que les autres symptômes ont été heureusement modifiés. »

Les observations qui font le sujet de ces recherches et qui ont donné lieu à ces déductions pratiques, sont nombreuses et précises. Les divers symptômes, qui se sont présentés dans chacune d'elles, y sont décrits avec un parfait discernement et dans les descriptions M. Mazade a eu le soin de faire ressortir, en vue du traitement, les éléments propres à fournir des indications thérapeutiques. La pratique de ce médecin, fondée sur la doctrine de *l'analyse*, si bien entendue par l'ancienne école de Montpellier, a toujours été sage, prudente et exempte de toute exagération systématique. Les évacuations sanguines, les purgatifs, les émétiques, les révulsifs, les antispasmodiques de toute sorte ont toujours été mis en usage à propos et selon les exigences de la maladie ; et quand l'indication s'en est offerte, le sulfate de quinine a été administré avec bonheur.

Quoique le mémoire de M. Mazade ne contient précisément rien de très-nouveau, ni sur la nature de la fièvre typhoïde, ni même sur son traitement; il n'en a pas moins, à nos yeux, un mérite très-réel: celui de fixer, par une pratique heureuse, les conditions dans lesquelles on doit employer un remède dont jusqu'ici l'opportunité n'a pas été assez nettement établie par les auteurs. Ce mémoire est l'œuvre d'un médecin studieux, pénétré des principes de la bonne médecine et digne de compter parmi ses propagateurs les plus zélés et les plus capables.

En conséquence, messieurs, j'ai l'honneur de proposer à l'Académie:

1° D'adresser à M. Mazade des remerciements et des éloges pour ses recherches sur l'emploi du sulfate de quinine;

2° De lui accorder, comme encouragement et comme récompense de ses utiles travaux, le titre de membre non-résidant de l'Académie du Gard.»

L'Académie délibérant sur ces conclusions et se plaçant surtout sous l'empire du souvenir des nombreux et importants mémoires de l'auteur, déjà affilié comme correspondant depuis le 28 novembre 1846, le nomme aujourd'hui membre non-résidant, et à l'unanimité des suffrages.

M. de La Farelle rend compte de l'examen qu'il a été chargé de faire de l'histoire de la conquête du Mexique, par M. William Prescott, et traduite par M. Amédée Pichot.

L'auteur du rapport rappelle en commençant les ouvrages de deux historiens célèbres qui déjà ont traité ce beau sujet, l'un castillan, l'autre anglais: Solís et Robertson. Après avoir rendu, à ce dernier surtout, la

justice et l'hommage que commandent sa lucidité parfaite, son impartialité et la haute portée de ses appréciations, M. de La Farelle expose les réflexions préliminaires de M. Prescott, et signale son rare mérite. Il ne s'est pas borné à faire autrement que son habile prédécesseur; mais il lui est supérieur à un double point de vue. D'abord, il est plus complet, précisément parce que son œuvre étant spéciale n'est point mêlée à une histoire générale comme celle de Robertson; secondement, parce qu'il l'a composée avec des documents neufs, étendus, authentiques, puisés dans des collections précieuses jusqu'ici interdites au public; celles de Juan-Batista Munos, de don Martin-Fernandez de Navarrete, président de l'Académie d'histoire de Madrid et les manuscrits de don Vaigar Ponce, tirés des archives des Indes, de Séville.

Après ce jugement général et motivé, M. de La Farelle entre en matière. Il ne s'est pas proposé de suivre pas à pas et en l'abrégeant le récit de tous les faits de la *grande épopée dont le commencement du XVI<sup>me</sup> siècle fut l'époque, la nouvelle Espagne le théâtre, et Fernand Cortès le héros; héros, par parenthèse, plus étonnant, plus fabuleux, s'il est permis de parler ainsi, quoique plus réel, que les Achille, les Renaud, les Rolland et tant d'autres demi-dieux éclos du cerveau des poètes.* Non, tel n'est pas le but du travail entrepris. M. de La Farelle a porté plus haut la pensée, en reproduisant surtout les idées générales de l'auteur, et en scrutant après lui, avec lui, se substituant parfois à lui, l'ancienne civilisation mexicaine. Il a fait la philosophie de l'histoire du Mexique. Voici comment lui apparaît cette civilisation à une époque voisine

de la conquête , et comment il en indique les caractères et les contrastes :

«L'Amérique découverte une trentaine d'années auparavant par Cristophe Colomb , n'avait encore offert à ses hardis explorateurs , soit dans les îles, soit dans les parties du continent jusque-là visitées, que des tribus errantes et sauvages, ne connaissant et ne pratiquant aucune des conditions de la vie civilisée. Et voilà que tout-à-coup, au centre de ce nouvel hémisphère, dans une contrée baignée par les deux grands océans, l'Atlantique et le Pacifique, traversée par la haute chaîne des Andes, offrant toutes les variétés, toutes les richesses naturelles des climats et des sols les plus opposés; voilà que tout-à-coup un grand et puissant empire apparaît aux yeux des Européens émerveillés : cet empire a une population nombreuse et agglomérée dans de grandes et belles cités , une capitale plus vaste et plus brillante encore , des formes de gouvernement régulières , un culte organisé et desservi par tout un ordre de prêtres , des distinctions de classes et de rangs, un monarque , enfin, entouré de grands vassaux , et vivant au sein d'une cour fastueuse dans d'immenses palais. Chez ce peuple certains arts non-seulement utiles , mais de pur agrément sont connus et pratiqués ; l'agriculture et le commerce y sont florissants et honorés ; certaines sciences , celle de la chronologie et de la division du temps, en particulier, ont atteint un degré de développement qui suppose de longues et minutieuses observations. En un mot, il y a bien là tous les caractères d'une véritable civilisation plus que naissante, et d'autant plus curieuse à observer qu'elle tranche avec celle de l'ancien monde , parvenue au même période , par des contrastes fort difficiles à com-

prendre. Ainsi, par exemple, les idées d'un Dieu suprême, auteur et conservateur du monde, d'une vie à venir qui doit suivre l'existence terrestre et d'une justice finale qui sera faite à chacun, comme aussi certains principes généraux d'une morale élevée ne paraissent pas être restés étrangers au peuple mexicain, du moins au sein de ses classes les plus éclairées; mais plus que partout ailleurs, ces fondements de toute religion digne de porter ce nom, y sont ensevelis en l'état de mystères, et disparaissent presque entièrement sous l'édifice religieux qui les recouvre et les écrase : le culte réel, apparent, populaire, est tout ce que l'on peut imaginer, non pas seulement de plus naturel, comme chez les Grecs, ou de plus absurde, comme chez les Egyptiens et les Indiens, mais de plus barbare et de plus atroce. Le seul dieu adoré des peuples et servi par des prêtres sanguinaires, c'est le dieu de la guerre, de la destruction et de la mort. Dieu terrible, impitoyable, dont les autels fument sans cesse du sang des victimes et à qui l'on offre surtout les cœurs sanglants et palpitants de ces victimes après le leur avoir arraché, même avant leur trépas, au moyen de l'art le plus affreux. Ce n'est pas tout encore, et lorsque la part du dieu se trouve ainsi faite par ces cœurs humains tout chauds et tout vivants, le reste des cadavres devient, pour ses prêtres et ses adorateurs, l'élément du plus abominable festin. Bref, ce peuple, sous d'autres rapports civilisé et si supérieur aux hordes errantes du reste du Nouveau-Monde, était comme elles, et sans les mêmes excuses qu'elles, un peuple de francs cannibales.

» Voici un second contraste dans la civilisation mexicaine qui n'est pas moins frappant.

C'est que les sciences de la communication et de la transmission des idées par l'écriture y était restée fort en arrière de tous les autres éléments des principes humains. Ils n'employaient dans ce but que des images et de grossières peintures. Tout au plus peut-on admettre qu'ils étaient arrivés à l'emploi de quelques types convenus pour représenter certaines choses et certaines idées, c'est-à-dire, à l'usage des hiéroglyphes du premier degré et du premier âge ; mais rien n'autorise à croire qu'ils fussent parvenus à s'en servir comme les Egyptiens à titre de signes vraiment *phoniques*.

» 3° Enfin, certains arts étaient poussés à un degré passablement avancé comme le tissage des étoffes, l'emploi des plumes d'oiseaux pour les décorer brillamment, la fusion et le travail de quelques métaux tels que l'or, l'argent et le cuivre, l'architecture, la construction des chaussées, digues, canaux, aqueducs et jardins royaux. D'autre part l'emploi du fer leur était totalement inconnu, et qui plus est, ils n'avaient dompté, apprivoisé et réduit à l'état de domesticité aucune espèce de quadrupèdes, mais seulement quelques genres de volailles, si bien qu'ils ne connaissaient même pas, chose vraiment inconcevable, l'art de traire les animaux, cette pratique si ancienne, si immortelle, si primitive, chez tous les peuples les moins civilisés de l'ancien monde.

» Ces faits et bien d'autres encore que je ne puis rappeler rendent très-difficile et très-délicate à résoudre une question qui se présente naturellement à l'esprit et qu'une foule de savants de tous les pays exposent depuis trois siècles. La civilisation trouvée et observée, dans l'Amérique centrale, sur le grand plateau primitivement connu sous le nom d'*Anahuac*, la civilisation mexicaine ou aztèque,

en un mot , doit-elle être réputée purement indigène , ou être considérée comme y ayant été imposée ? Et dans ce dernier cas où faut-il en chercher les sources ? Ce serait dépasser toutes les limites du temps qui peut m'être accordé que de vouloir transporter ici cette longue et sérieuse controverse , mais il faut cependant , et puisque j'ai été amené à poser la question, que je vous indique en peu de mots les principaux éléments de décision que l'érudition moderne fournit à chacun pour se faire une opinion à cet égard.

» C'est chose incontestable d'abord que la race aztèque qui occupait, ou tout au moins dominait l'Anahuac tout entier lors de la conquête de Fernand Cortès n'était point , bien s'en faut, la population primitive et aborigène du pays , mais l'avait envahi et conquis trois siècles auparavant. Cette vaste et riche contrée de l'Atlantique ou Pacifique , connue depuis sous le nom de Nouvelle-Espagne , avait même été occupée et civilisée avant eux par d'autres peuplades venues aussi du nord-ouest de l'Amérique , savoir : vers le milieu du vi<sup>e</sup> siècle de notre ère , par les Tolteques , qui paraissent avoir abandonné le pays vers le milieu du xi<sup>e</sup> ; puis , pendant le cours du xii<sup>e</sup> siècle par les Chichemèques et par les Acolhués qui fondèrent le brillant empire de Tescuco , au sein du même bassin où fut un peu plus tard bâti Mexico. Enfin , arrivés les derniers , mais encore dans le cours du xii<sup>e</sup> siècle , les Aztèques s'y établirent auprès d'eux et finirent par les soumettre après de longues et sanglantes luttes. En 1325 seulement, trois siècles tout juste avant la prise par les *Conquistadores*, la ville de Mexico fut construite par eux au milieu d'un beau lac qui lui servait de défense extérieure et au centre de ce vaste bassin

des Andes d'un sol si fertile , d'un climat si tempéré et d'un aspect si pittoresque. De la lecture attentive que j'ai faite de tous les développements auxquels se livre M. Prescott , est résulté pour moi une impression singulière , un peu hardie , fort conjecturale et que je vous demande , toute fois , la permission de vous communiquer. Il m'a paru que , sauf le degré bien moins avancé de la civilisation américaine, l'Anahuac , du septième au seizième siècle de notre ère , avait été le théâtre d'un long drame historique offrant les plus frappantes analogies avec celui dont notre antique Gaule avait été le siège depuis la conquête de Jules César , jusques à l'avènement de la monarchie Carlovingienne , ou peut-être même Capétienne. Des peuples venus du dehors y apportent ou y suscitent une civilisation assez remarquable ; ici ce sont les Tolteques , les Chichemèques et les Acolhues , mais lorsque ces races se sont amollies et par conséquent affaiblies dans ces nouvelles conditions d'existence sociale, survient une nouvelle tribu , ( celle des Aztèques ou Mexicains , très-ressemblants , si je ne m'abuse , à nos grossiers et belliqueux ancêtres , les francs de Mérovée ou de Clovis , comme eux fraîchement venus du Nord, qui chasse , détruit ou soumet les populations vraiment autochtones s'il y en eut jamais , et celles qui les avaient vaincues avant elle.

» Voilà ce qui explique : 1° comment les conquistadores espagnols du seizième siècle trouvèrent dans l'Anahuac , des peuplades asservies et payant tribut , de véritables serfs de la glèbe. Charriant les lourds fardeaux, occupés à la construction des édifices publics et cultivant le sol pour des maîtres ; enfin , au-dessus , une race supérieure , celle des Aztèques

ou Mexicains , et au-dessus encore , un monarque suzerain entouré de trente hauts personnages qui semblent être ses *pairs* ou grands vassaux.

Voilà ce qui explique : 2° tout ce qui nous a paru si étrange , si disparate , si discordant dans la civilisation mexicaine , à l'époque de la conquête espagnole. Ce qu'il y a de doux , de savant , d'humain dans cette civilisation , c'est ce qu'y ont laissé et implanté les Toltèques et les Chichemèques , races adoucies et policées un peu comme nos gallo-romains des quatrième et cinquième siècles ; ce qui s'y rencontre de rude , de féroce , d'atrocité même , c'est ce qu'y a importé la tribu des Aztèques , cette tribu altière , belliqueuse , encore barbare , véritable tribu franque de l'autre hémisphère.

3° Enfin , ce nouveau point de vue explique aussi très-bien une chose qui , sans cela , n'est après tout ni explicable ni compréhensible : savoir la conquête d'un vaste et puissant empire défendu par des armées de plus de cent mille hommes , courageuses , hiérarchiquement organisées , passablement armées par une poignée d'aventuriers européens. Oh sans doute leur intrépidité leur audace et leur énergie sans égale , leur savante discipline , le génie merveilleux de leur général , l'effet produit par l'apparition de leurs chevaux , l'emploi de l'artillerie et d'autres armes à feu suffirent pour expliquer leurs premiers succès , lors de leur débarquement sur les plages de la *Terre Caliente* , aux bords du golfe de Mexique ; mais quand on les a suivis dans tout le cours de cette incroyable aventure , quand on les a vus en présence du peuple mexicain ou aztèque proprement dit irrité , poussé aux derniers excès du désespoir , compensant par le nom-

bre le désavantage des armes, se familiarisant avec les chevaux de leurs ennemis et sachant les leur ravir, bravant la mitraille et les balles, comme pourraient faire nos bataillons les plus aguerris, résistant à la sape et à l'incendie, déployant, en un mot, tout le courage, toute la persévérance, toutes les qualités belliqueuses des peuples les plus braves, anciens ou modernes, quand on a lu le récit de cette fameuse retraite des conquistadores pendant la *nuît triste, noche triste*, lors de leur première expulsion du Mexique, ou de ce siège de près de 3 mois plus héroïquement soutenu peut-être que ceux si célèbres de Sagonte et de Saragosse; quand on a lu, tout cela, messieurs, on demeure profondément convaincu qu'il aurait fallu, après tout, non pas un millier, mais une armée de 10, de 20, de 30 mille hommes même de la trempe des compagnons de Cortès, pour accomplir, à eux seuls, une aussi étonnante entreprise, et l'on se demande s'il n'y pas encore là, un grand mystère historique à éclaircir. Eh bien, voici, selon moi, le mot de l'énigme: Cortès et ses héroïques soldats ne se trouvèrent réellement pas en lutte avec tout un grand peuple plus qu'à demi-civilisé et un vaste empire à éléments compactes, ils n'eurent même pas uniquement la bonne fortune d'avoir à combattre un ensemble de nations distinctes et séparées par des rivalités politiques est des guerres antérieures, non: le seul et véritable ennemi, qui leur tint tête, avec l'énergie du désespoir: — ce fut la race ou tribu des aztèques, c'est-à-dire une tribu conquérante, une race dominatrice et par conséquent abhorrée de toutes les populations conquises et opprimées par elle. Ces populations, un peu plus tôt ou un peu plus tard, devinrent toutes leurs alliées et combattirent pour eux,

imprudemment sans doute, mais, avec un sentiment de rancune et de vengeance longtemps comprimé. Et ce point de vue, prenez-y garde, bien loin de diminuer en rien le mérite et la gloire de Fernand Cortès, ne peut au contraire qu'ajouter de nouveaux titres à sa renommée. Il nous le présente non plus seulement comme un guerrier d'une intrépidité et d'une audace inouïe, et comme un général au niveau, par son talent et son habileté, des plus grands capitaines connus ; mais encore comme un fin et habile politique, comme un homme d'Etat, consommé qui a su apprécier pressentir en quelque sorte et mettre à profit tous les avantages d'une situation donnée, comme un véritable grand homme enfin.

De ce qui précède, continue M. de Lafarelle, il résulte évidemment que l'état de civilisation trouvé par les Espagnols dans l'Anahuac, au commencement du xvi<sup>me</sup> siècle, n'était rien moins qu'indigène, ou primitif, et succédait à une autre civilisation, celle des Tolteques et des chichemèques, qui paraît lui avoir été supérieure sous bien des rapports, si l'on en juge par les traditions locales et par les quelques monuments dont les débris avaient survécu. Mais cette première civilisation de l'Anahuac où lui faut-il à son tour chercher une origine ? est-ce dans l'Amérique même ? est-ce dans l'ancien continent, et dans laquelle de ses parties ? La tradition, comme les recherches de l'érudition moderne, s'accordent à en indiquer et retrouver la trace au Nord-Ouest de la nouvelle Espagne, vers cette vallée de l'Ohio où l'on découvre chaque jour tant de ruines, de débris, d'armes, et d'ustensiles de ménage, vestiges incontestables d'un peuple disparu, soit vers les côtes de l'océan Pacifique, où la langue des tribus sauvages elle-même a de singulières analogies avec

celle qui était parlée dans l'Anahuac. Mais faut-il s'arrêter là, ou la poursuivre plus loin et à travers la grande mer orientale ? Notre auteur plus prudent ou plus timide que la plupart de ceux qui ont traité la question avant lui, n'ose par la trancher catégoriquement. Toutefois il incline fort à penser, et pour ma part je m'associe pleinement à cette propension, que cette civilisation Américaine, dont on suit assez clairement la marche depuis les bords du Pacifique jusques à l'Yucatan, c'est-à-dire, jusques au midi du Mexique et les rivages de l'Atlantique, devait être originaire du vieux monde oriental et dériver de ce vaste développement de l'esprit humain qui s'est produit à une époque immémoriale dans l'Indostan, l'Abyssinie, l'Égypte et l'Empire du milieu.

A partir du grand archipel indo-chinois, jusques aux côtes de l'Amérique, il y a une série *d'îles* tellement continue que leurs sauvages habitants peuvent eux-mêmes, dans leurs simples et misérables canots, arriver et débarquer sur ces côtes, en ne restant jamais plus de deux fois vingt-quatre heures en mer sans relâche. Comment donc, fallût-il faire abstraction de la continuité ou excessive proximité des deux continents vers le pôle-nord, comment ne pas admettre, comme très-probables, ou plutôt comme inévitables, de fréquentes communications ou émigrations de l'Asie et de ses archipels aux rivages opposés du Nouveau-Monde ? Que de Christopes Colombs, demeurés inconnus, ont dû précéder celui qui jouit à si juste titre d'une gloire immortelle !

On trouvera dans le premier livre et dans un appendice de M. Prescott, l'exposé fidèle et détaillé des similitudes, analogies, identités, soit de langage, soit de mœurs, soit de

notions et appellations chronologiques et astronomiques qui viennent à l'appui de la conjecture ci-dessus énoncée ; mais ce qui élève cette conjecture, ou à-peu-près, à la hauteur d'une vérité historique, c'est une importante observation due à un écrivain moderne, juge fort compétent en ces matières, M. Francis de Castelnau. Ce savant et intrépide voyageur, qui a visité pendant dix années un grand nombre de tribus d'indigènes Américaines, répandues dans les parties les plus désertes des deux continents du nouvel hémisphère, n'hésite pas à reconnaître et affirmer que la race américaine proprement dite, celle vulgairement appelée des *peaux rouges*, dans toutes ses variétés, se confond par tous ses caractères essentiels, avec la grande race Mongole, Asiatique ou *sémitique*. Or, cette race peuple presque seule l'Indostan, la Chine, le Japon et les archipels orientaux. Si M. Prescott eût été en possession de cette donnée vraiment capitale, il n'aurait sans doute pas apporté autant de timidité et d'hésitation dans l'énoncé de son opinion. Après m'être aussi longtemps arrêté sur ce que l'on pourrait appeler l'*avant-scène* du beau drame historique raconté par lui, je me hâte de m'en expliquer en peu de mots, car je n'aurai garde de commettre l'incongruité d'entrer dans des détails beaucoup trop connus de vous, messieurs, pour qu'il soit même nécessaire de les rappeler par de simples énonciations. Ce n'est point par hasard que le mot de drame est tombé de ma plume ; non, c'est bien là le vrai nom qu'il faut appliquer à ce récit si attachant, si animé, si plein de vie et si riche en émotions de nature diverse. A vrai dire, je n'avais pas fait, depuis longtemps, de lecture aussi agréable et aussi instructive.

Dans cet ouvrage, le charme, le coloris, l'intérêt, les qualités de la forme, en un mot, sont telles, qu'elles font presque tort à la valeur substantielle du fonds. C'est par réflexion seulement que l'on rend à l'auteur, sous ce dernier rapport, toute la justice qui lui est due. Il s'y pose, je ne crains pas de le dire, en digne rival des Augustin Thierry et des Barante, à l'école historique desquels il appartient.

Moins impartial, moins philosophe, moins sévère dans ses appréciations diverses que son illustre devancier Robertson, il est plus pittoresque, plus coloré, plus émouvant; sa description des lieux, la peinture, par exemple, de ces pics, de ces volcans gigantesques qui émergent de la vaste chaîne des Andes et celle du magnifique et fertile bassin, principal siège de la puissance aztèque, ses récits de marches et de batailles, ses tableaux si animés de toutes les souffrances supportées par les conquistadores, notamment pendant la fatale nuit, la *noche triste*, et pendant le siège de Mexico, les portraits si vivants de l'immortel Cortez et de ses principaux lieutenants, les Alvarado, les Olide, les Velasquez et les Sandoval. Tout cela est aussi remarquable de vérité que de style. Il a su fondre le langage des vieilles chroniques Espagnoles du xvi<sup>e</sup> siècle, dans le sien propre, avec un art merveilleux et qui fait revivre pour le lecteur et le temps et les lieux, et les personnages. Aussi quand on tient ce livre on ne peut plus le quitter, et quand on a terminé la lecture, l'esprit demeure enrichi d'une foule d'idées fécondes et nouvelles, d'images vives et colorées, de souvenirs précieux et attachants. Je me hâte donc de le restituer à l'Académie, pour ne pas priver plus longtemps mes collègues

d'un plaisir intellectuel de la nature la plus sérieuse et la plus élevée.»

M. d'Hombres-Firmas père, annonce que la *Société centrale d'agriculture*, de Paris, vient d'accorder à M. d'Hombres fils, membre non-résidant, une médaille d'or, pour le récompenser de l'envoi successif de tableaux météorologiques dressés annuellement pour faire suite aux observations qu'il avait lui-même faites et publiées dès 1806, et comprenant, outre l'état de la température, la pression atmosphérique, l'état hygrométrique, la quantité de pluie tombée et la direction des vents.

L'Académie se montre satisfaite de cette distinction méritée par des soins si persévérants et une science si sûre. Elle ne peut qu'engager M. d'Hombres fils à ne pas interrompre ces éphémérides, parce qu'elles doivent fournir de précieux documents, non-seulement aux savants qui s'occupent de climature et des phénomènes atmosphériques, mais encore aux agriculteurs intelligents de nos contrées.

M. Rivoire rend un compte verbal d'une nouvelle édition de l'ouvrage intitulé : *Précellence du langage*, de Henri Estienne. Il ne rappelle pas les titres de cette célèbre et nombreuse famille d'imprimeurs, qui s'est illustrée aux xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles, en multipliant les meilleurs textes des auteurs classiques, et en publiant des traductions, et surtout les deux *Trésors des langues grecque et latine*. Il n'analyse pas non plus le livre qui lui a été confié et qui est depuis longtemps apprécié, il se borne à signaler le mérite d'une préface où M. Léon Feugère a présenté, dans un style net et brillant, des considérations savantes et ingénieuses sur la formation et le développement de la langue française.

M. Hedde fait ensuite l'exposition d'un pro-

cédé nouveau qui donne un moyen praticable et facile même, d'écrire dans l'obscurité. Nous regrettons souvent de ne pouvoir conserver nos diverses pensées lorsqu'elles se présentent à nous, soit en voyage, soit pendant la nuit. Pour qu'on puisse fixer ses souvenirs, en traçant des caractères bien lisibles, M. Hedde a imaginé un petit appareil qui consiste en un cadre, avec ou sans cordes, et à entailles, au moyen desquelles les espaces sont assurés, la main conduite jusqu'à la fin des lignes et le nouveau point de départ réglé. M. Hedde met l'instrument qu'il a appelé *Nyctographe* sous les yeux de ses confrères. Ils le remercient de leur avoir donné les prémices de cet essai, auquel M. Benjamin Valz a déjà promis d'apporter quelques perfectionnements qui, grâce à son esprit inventif et à sa rare science, ne laisseront peut-être que bien peu de chose à désirer.

M. Dumas, chargé de faire connaître les mémoires de la Société d'Agriculture de Lyon, indique en traits généraux les nouvelles recherches de M. le professeur Fournet, relatives au trias tyrolien; celles de M. Thiollière, concernant les espèces fossiles dont il a reconnu l'existence dans les calcaires lithographique du Bugey; il signale aussi les travaux d'histoire naturelle de M. Thurmann, ceux de M. Hénon sur le *banc de travers* du lac de Genève. Arrivé à l'examen des mémoires qui peuvent plus particulièrement intéresser notre département, M. Dumas distingue surtout le rapport à la société fait par sa commission permanente des soies, et celui qui traite de l'emploi du sel.

La quantité de graines ou œufs, dit-il, qui ont été préparés ou distribués par elle

en 1849 et 1850, s'élevait à 108 onces qui furent partagées en 98 éducateurs.

En 1851, le nombre des personnes inscrites pour avoir part à cette distribution, n'allait pas à moins de 103, lorsque fut définitivement clos le registre d'inscription des solliciteurs.

Les œufs demandés formaient un total de 212 onces, quantité à laquelle on ne se trouvait point en mesure de satisfaire, car bien que 100 kilogrammes de cocons de choix eussent été destinés à la reproduction, comme il en sortit beaucoup plus de papillons femelles que de mâles, il en résulta seulement 185 onces d'œufs, représentant néanmoins encore une valeur de 1800 fr., offerts ainsi en pur don aux éducateurs des environs de Lyon.

L'occasion du triage des meilleurs œufs d'une ponte, le rapport indique un procédé qui a réussi à un sériciculteur des environs de Lyon et qui paraît parfaitement rationnel : le procédé ordinaire pour reconnaître les œufs de bonne ou mauvaise qualité consiste à les verser dans un baquet plein d'eau ; les plus légers surnagent et sont rejetés comme mauvais, les plus pesants vont au fond et sont les seuls conservés pour la reproduction. Mais, même au nombre de ces derniers, il en est qui sont d'une pesanteur spécifique, insuffisante pour offrir des garanties d'excellence ; or, pour les faire également surnager, on a imaginé de remplacer l'eau naturelle par une eau contenant une assez forte solution de sel marin ; de manière que la densité du liquide se trouvant ainsi augmentée, permet à un moins grand nombre d'œufs de descendre au fond du vase. Le choix se fait par conséquent avec plus de sévérité et ne peut

laisser passer que des sujets parfaitement sains et robustes.

En 1851, la commission avait fait mettre en éclosion dans sa magnanerie 5 onces, soit 152 grammes d'œufs, appartenant à onze espèces différentes, tant indigènes, qu'italiennes ou chinoises; elle a réussi à mener à bien l'éducation de ces onze races, et à en obtenir ainsi des résultats comparatifs. Or, ce sont les vers-à-soie italiens, dit *centurini*, qui ont donné le meilleur rendement, car 16 grammes de graines ont produit près de 23 kilog. de cocons; après les *centurini* sont venus les *briances* qui pour le même poids de graines ont produit 20 kilog. 350 grammes, et les *petits milanais* 17 kil. 130 grammes; tandis que les gros milanais, également avec 16 grammes de graines, n'ont fait que 3 kil. 800 grammes de cocons.

Quant aux deux modes usités d'embruyé-  
rage, le vertical et l'horizontal, ils ont été employés concurremment pour sept espèces de vers; pour quatre de ces espèces, les bruyères verticales se sont chargées d'un plus grand nombre de cocons; toutefois les petits milanais ont préféré les bruyères horizontales, qui semblent toujours particulièrement convenir aux vers les plus faibles, comme leur épargnant les efforts nécessaires à une ascension.

L'établissement industriel qui vient se combiner avec la magnanerie, la filature, reçoit un développement analogue, et fonctionne chaque année sur une plus large échelle.

En 1849, la filature avait quatre bassines; elle en possède six en 1851; et l'on a pu remarquer que celles dont le cuivre est étamé sont préférables, à cause du plus grand éclat qu'elles laissent à la soie. Les cocons provenus

de l'espèce de vers centurini ont produit la grège qui a réuni au plus haut degré les qualités d'élasticité et de tenacité. Les essais faits sur les cocons secs de Beyrouth, ont donné des résultats satisfaisants.

Plusieurs des membres de la *Société d'Agriculture* ont continué leurs cours, se rattachant à l'industrie séricicole; savoir: MM. Seringe et Sauzey, pour la culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie, et MM. Jourdan et Fournet, qui ont traité de la physiologie et de la climatologie du ver-à-soie; les leçons ont constamment attiré un grand nombre d'auditeurs, représentant toutes les classes de la population Lyonnaise; les élèves de l'école de la Martinière y ont particulièrement assisté avec la plus grande assiduité, et après des examens subis sur les matières qui avaient fait l'objet des divers cours, ils ont reçu des prix institués à cet effet par la *Société d'Agriculture*.

M. St-Clair Duport s'est occupé de nouvelles recherches sur la situation actuelle de la question du sel, dans son emploi agricole. Il commence par rappeler un fait assez bizarre, c'est qu'en Angleterre, antérieurement à 1818, tant que les droits sur la consommation du sel étaient élevés, la cherté même de cette substance portait à admettre sa haute utilité comme amendement du sol, et il s'en appliquait une grande quantité à cet usage; mais à mesure que les droits s'abaissaient, l'enthousiasme diminuait en proportion, et enfin, quand en 1824 on eût accordé l'abolition complète de ces droits, les engrais salins disparurent à-peu-près de la pratique agricole. — Les partisans du sel ont voulu expliquer le fait de son délaissement par la nature saline du sol de l'Angleterre, entourée par la mer et bai-

gnée tout entière par les vapeurs qui s'en élèvent. Mais, d'un autre côté, M. Milne Edwards a cité des analyses soigneusement exécutées, dont il résulte que dans les blés récoltés sur le littoral, et dans d'autres récoltés à 60 kilomètres de la mer, la proportion de la soude avec celle des autres principes minéraux, est la même, à un millième près; et de plus, que lorsque la soude domine dans la proportion de 5 p. 010 à 2 p. 010 dans la somme des matières minérales, la cause n'en appartient point au plus ou moins grand éloignement des côtes, mais à la plus ou moins grande abondance de la récolte sur une même surface.

Si les données théoriques ne sont pas favorables à l'emploi du sel marin sur les terres, les difficultés pratiques sont encore moins encourageantes; ainsi, la quantité de sel à combiner avec le terrain devant être maintenue entre 1 et 2 millièmes de sa masse, sous peine de ne produire en deçà aucun effet, et de déterminer au-delà une action trop énergique et destructive de la végétation, on risque fort ou de ne point atteindre ou de dépasser cette limite fatale; et si, à grands efforts, on y est parvenu, la première pluie ne manquera pas devenir troubler ce délicat équilibre, par suite de l'extrême solubilité du chlorure de sodium. Aussi, dans ces dernières années, aucune application de cette substance à l'amendement de sol, n'a-t-elle pu être constatée par M. Duport.

Quant à son utilité dans l'alimentation des animaux, qu'il ne faut point s'exagérer, elle demeure incontestable: et sans admettre l'exactitude du proverbe allemand qui dit qu'une livre de sel est l'équivalent de quatre livres de viande, il est positif que le sel facilite chez tous les individus appartenant au règne ani-

mal l'accomplissement des fonctions digestives, et combat avec succès l'insalubrité des circonstances atmosphériques et de certaines substances alimentaires. Après cela, les expériences de MM. Boussingault, de Béhague et Baudemont, tout en prouvant que les forces digestives sont augmentées dans une notable mesure par l'usage du sel, démontrent cependant que pour ce qui est de la chair, elle diminue de poids sous ce régime. Et même, en ce qui touche à la santé des animaux, la commission hippique formée d'après les ordres du ministre de la guerre, et qui continua ses expériences de 1846 à 1848, put constater que sur mille chevaux recevant journellement une ration de sel, il y avait eu 54 malades dont 10 morveux, pendant que sur mille autres chevaux entièrement privés de sel, il y avait eu 47 malades, dont 10 également atteints de morve ; en d'autres termes : résultats absolument négatifs. On peut leur opposer, il est vrai, ceux qu'a présentés la pratique de M. Trône de Lyon, chargé d'un service important de transports, et qui depuis dix ans faisant consommer à chacun de ses chevaux 250 grammes de sel par semaine, les a maintenus dans un état de santé infiniment meilleur, et les a vus notamment entièrement préservés du vertige, maladie contre laquelle il avait jusqu'alors vainement lutté. — De ces faits en apparence contradiction ne faudrait-il point tirer cette conséquence, que le sel est nécessaire aux chevaux soumis à un rude labeur, tels que le sont ceux de M. Trône ; tandis que ce même régime devient superflu pour les chevaux dont on n'exige qu'un service régulier et modéré, et qui ne reçoivent jamais qu'une nourriture de choix, ainsi qu'il en est en temps de paix, pour les chevaux

de cavalerie ? Et comme conclusion générale de la question du sel en agriculture, M. Duport dirait que, de même qu'il paraît aujourd'hui prouvé que l'efficacité du sel est nulle dans son application à l'amélioration des terres, elle est au contraire certaine dans l'alimentation des bestiaux ; surtout par cette considération que, malheureusement encore dans nos campagnes, l'abondance et la qualité supérieure des fourrages, qui pourraient rendre inutile l'emploi du sel, ne se trouvent être que l'exception et non point la règle habituelle.

Nos cultivateurs ne sauraient donc qu'être encouragés à faire profiter leurs bestiaux de la grande réduction obtenue sur le droit de consommation de cette précieuse substance.

---

*Séance du 14 mai 1853.*

Après la lecture de la correspondance et la nomination des commissions d'examen des mémoires envoyés au concours, le secrétaire fait part à l'Académie des dispositions testamentaires de feu M. Lambert, ancien préfet, membre correspondant, qui a bien voulu faire un legs dont l'emploi est réglé séance tenante.

M. de Castelnau lit une note dont le but est de vérifier l'opinion généralement répandue qu'il pleut beaucoup plus pendant le mois d'avril que pendant le mois de mai. Le relevé de 28 années la dément complètement. En effet, dans la période comprise entre 1853 et

1824, exclusivement, il a plu 242 fois en avril et 252 en mai, d'où la moyenne, pour le premier de ces mois, est de 8, 85, et pour le second de 9 fois, résultat conforme aux observations faites pendant 35 années par M. le baron d'Hombres qui a reconnu aussi que non-seulement les pluies étaient plus fréquentes en mai, mais qu'elles donnaient une plus grande quantité d'eau. La moyenne de ces 35 années est de 84 millimètres 31, pendant le mois d'avril, et 90 millim. 16, pendant le mois de mai (1).

Enfin, M. de Castelnau fait remarquer, avec notre laborieux et docte confrère, que les crues du Gardon ont suivi le même mouvement d'ascension : elles ont été de 0, 353, en avril, et de 0,706, en mai.

Ensuite M. Brun rend compte des poésies de M. Campan, de Montpellier. Les deux volumes offerts renferment cinq tragédies, deux comédies, six satires, que le rapporteur examine successivement.

Quand on réfléchit, dit-il, sur les difficultés de cette composition qui s'appelle une tragédie et à laquelle Voltaire, dans un moment de dépit et d'exaspération, infligeait la qualification d'*Oeuvre du Diable*, on en est d'autant plus porté à admirer le génie de ces hommes supérieurs, tels que Corneille et Racine, par exemple, qui ont marché d'un pas vigoureux, mais non sans quelques défaillances, évidemment, dans ce noble et âpre sentier, au bout duquel ils ont trouvé, en définitive,

---

(1) Ce fait vient de se vérifier cette année même. Aujourd'hui, 31 mai, il a plu 20 fois. Il a fait beau seulement pendant 5 jours entiers.

une renommée éclatante et des succès immortels; car remarquez qu'il ne faut pas seulement dans la tragédie combiner parfaitement un sujet, en bien lier toutes les parties, soutenir les caractères, graduer l'action, de manière que l'intérêt croisse, pour ainsi dire, de scène en scène, préparer le dénouement sans le faire pressentir, ne laisser jamais un seul instant le théâtre vide, tenir constamment en éveil l'attention de l'auditeur, sans le fatiguer jamais, l'attendrir par la pitié, l'agiter par la terreur, et le renvoyer enfin éclairé par une péripétie naturelle et dont le résultat est une haute moralité; non, tout cela ne suffit pas, si vous ne possédez, avec toutes ces conditions, une élocution vigoureuse, élégante, où tout soit constamment ce qu'il doit être, où l'élévation ne dégénère jamais en emphase, la simplicité en bassesse, la force en rudesse et en âpreté. On conçoit qu'avec ces obligations (et je ne les ai pas toutes énoncées,) la tragédie est évidemment une des œuvres les plus difficiles du poète, et l'épopée ne l'emporte à cet égard que par une action plus développée et une étendue plus considérable. On peut dire même qu'il y a quelque mérite dans une mauvaise tragédie; car, pour la composer, il a fallu inventer un sujet, mettre en jeu des passions et des caractères, et écrire en vers français un dialogue qui, tout incorrect et défectueux qu'il est, indique une lutte contre des règles flexibles et des obstacles multipliés. S'il en est ainsi, il sera de notre devoir de faire ressortir avec soin les beautés et les aspects saillants du poète tragique qui, malgré de nombreuses faiblesses, nous aura convenablement satisfaits dans certaines parties de l'art.

La première tragédie que l'on rencontre dans le livre de M. Campan a pour titre : *Za-*

*Zacharie*, Zacharie est, comme on sait, d'après l'Écriture sainte, fils de ce Joad ou Joïada auquel la plume de Racine, soutenue et inspirée par la Bible, a imprimé tant de majesté et de grandeur. On sait aussi que le roi Joas fit massacrer Zacharie dans le vestibule même du temple, méconnaissant ainsi, dans son ingrate fureur et par l'assassinat du fils, l'immense service que le père lui avait rendu. Le meurtre de Zacharie, tel est donc le sujet du drame de M. Campan. La pièce est, pour ainsi dire, une suite de l'*Athalie* de Racine. On sent même parfois ça et là l'imitation; et ce voisinage, on en conviendra, doit être bien dangereux pour notre poète méridional.

Un défaut qui me paraît capital, c'est que le dénouement y est prévu. Zacharie ayant offensé le roi auquel d'ailleurs on a soufflé l'idée d'une conspiration tramée contre lui par le prophète, Zacharie, dis-je, pourra-t-il éviter la mort? non assurément. Il ne peut ni ne veut résister; il s'était déjà ainsi prononcé lui-même à cet égard :

« La force est inutile, il ne faut que des larmes ;  
» Contre vos ennemis ne prenez aucun soin (1). »

Si l'on arguait de ce que Joad chez Racine se trouve dans une situation qui a quelque analogie avec celle-là, nous répondrions que malgré l'audace et la puissance d'*Athalie*, le succès de cette reine contre Joad est incertain, le spectateur reste dans une alternative de doute et de crainte, et la catastrophe n'est nullement pressentie. Pour contrebalancer en effet la fureur de cette femme impie, Joad a pour lui son Dieu, le bon droit,

---

(1) Act. 4 scène 1.

un jeune prince, espérance et consolation d'Israël, l'épée et le cœur d'Abner, et la secrète et généreuse adhésion de tous ceux qui détestaient une reine sacrilège et homicide de ses propres enfants.

Observons encore l'odieux du caractère de Salomith, sœur du prophète, dont la sottise et misérable ambition est cause en partie de la mort de son frère ; et l'inconcevable promptitude de Joas à condamner un innocent dont peu auparavant il avait dit :

« J'estime ses vertus, j'admire son courage. »

Il est vrai que, le crime commis, il ne tarde pas à s'en repentir et à en éprouver du remords.

Le désir de ne pas donner à ce rapport de trop grandes dimensions me force à supprimer quelques remarques. Je dois dire toutefois, à l'éloge du poète, que la pièce renferme un nombre considérable de beaux vers, et qu'en particulier le caractère de Zacharie me semble réunir toutes les conditions de noblesse, de dignité, d'élévation de foi et de saint enthousiasme qu'on peut naturellement supposer cher un pontife et un prophète.

M. Brun analyse et juge avec le même soin : *Tibère à Caprée, Constantin, Thamar et Marie de Clèves*. Cette dernière pièce lui paraît surtout digne d'éloges. Et il ose croire que représentée sur la scène elle y serait vue avec plaisir et intérêt.

Après l'examen des tragédies vient celui des comédies et des satires qui sont toutes d'un ton spirituel et d'une versification agréable. Désirant faire connaître le style de M. Campan, dans la comédie, M. Brun cite un passage où un jeune misanthrope s'indigne contre le caractère et les habitudes de ces fem-

mes hardies, de ces *lionnes* dont le type, fort heureusement, ne se rencontre guère dans nos petites localités :

A changer leur destin toutes osent prétendre ;  
 Pour s'égalier à nous toutes veulent descendre :  
 Lasses de notre encens , leur désir criminel  
 Nous enlève l'idole et renverse l'autel.  
 Sur un cheval fougueux la marquise guerrière  
 D'un groupe d'étourdis s'élance la première ;  
 Souvent le pistolet a, par un coup certain,  
 Prouvé la sûreté, le calme de sa main.  
 Dans-t-elle avec vous ? sur sa bouche animée  
 Vous cherchez le parfum d'une haleine embaumée ;  
 Vous reculez d'horreur, le cigarre empesté  
 Remplace dès longtemps cette suavité.  
 Elle soupire, enfin, sachez ce qui l'enchanté :  
 Sur ce jeune menton, cette barbe naissante  
 Que respecte le fer , et qui doit envahir  
 Le frêle individu si fier de la nourrir.  
 Peu de femmes encore imitent sa folie ;  
 Combien n'en est-il pas dont l'étrange manie  
 Ne voit avec plaisir de spectacles nouveaux  
 Que ceux où chaque scène amène les bourreaux !  
 Bientôt pour émouvoir des âmes si cruelles,  
 Il nous faudra du sang et des horreurs réelles.  
 De nos fameux auteurs le pinceau repoussant  
 Leur a déjà paru timide , languissant,  
 Et de nouvelles lois obtiendraient leur suffrage  
 Si des gladiateurs elles souffraient l'usage (1).

A la fin de la séance, M. Nicot lit un rapport sur le recueil adressé par l'Académie de Lyon.

---

(1) *Le Misanthrope de vingt ans*, acte 1<sup>er</sup>, scène IV.

*Séance du 28 mai.*

Après la lecture de la correspondance, M. Maurin fait un rapport sur l'expédition dans les régions centrales de l'Amérique du Sud faite par M. le comte Francis de Castelnau, d'après les ordres et avec les instructions du gouvernement français.

M. Maurin indique d'abord le but de cette périlleuse entreprise : Il ne s'agissait pas seulement de recueillir des renseignements propres à faire avancer les sciences géographiques, physiques, naturelles, archéologiques; mais l'objet essentiel de cette mission était l'étude du vaste bassin de l'Amazone qui, par sa situation et celle de ses nombreux affluents, est appelé à mettre un jour en communication de riches contrées presque toutes aujourd'hui sans affinité entre elles, et il faut ajouter qu'à raison de la proximité de notre colonie de la Guyane, cette étude n'était pas aussi étrangère aux intérêts propres de la France qu'elle pourrait le paraître au premier abord.

L'exploration commence par la province brésilienne des Minas-Geraës, c'est-à-dire, par une des contrées les plus riches en mines d'or et de diamants. Puis, de ces magnifiques forêts qui avaient jusque-là étalé à ses yeux leur grandeur primitive, M. de Castelnau arrive à ces immenses plaines appelées *campos*, recouvertes d'une végétation rabougrie, dont l'indigente stérilité forme contraste avec les luxuriantes perspectives qu'il venait de laisser en arrière. Des troupes d'autruches fuyaient épouvantées comme pour compléter l'image du désert.

De la province des Minas-Geraës, l'intrépide et savant voyageur se rend dans celle de Goyaz,

à 300 lieues du littoral , et c'est là qu'il commence à étudier la race indienne dans un de ses types les plus repoussants, dans un chef de tribu dont la poitrine était sillonnée d'une infinité de tatouages dont chacun correspondait à un homme tué ou mangé. Cet homme , ou plutôt cette brute, n'avait aucune idée de Dieu ni d'un autre monde , ni même le sentiment de la paternité.

De là , la commission qui accompagnait M. de Castelnau, et qui se composait de MM. d'Osery, Wedell et Deville, descendit l'Araguay , remonta le Tocantin, traversa encore des tribus anthropophages où M. de Castelnau acheta, pour étudier le développement de l'intelligence chez les sauvages , un enfant de 6 ans , mort depuis, parce qu'il n'a point pu supporter les rigueurs du climat de Paris.

En abandonnant ces peuplades féroces qui fournissent pourtant au voyageur de curieuses réflexions sur l'anthropophagie, son origine , etc., M. de Castelnau se rend au Paraguay. Il en descend la rivière, rencontre dans un vaste désert les Guaycurùs, tribu nomade qui, comme les Touareg du Sahara , passent la plus grande partie de leur existence à cheval, vivant de rapine, de désordres , et commettant d'épouvantables massacres.

Remontant ensuite la rivière du Paraguay pour arriver en Bolivie, il traverse les marais des Xarayes, jusqu'à présent inexplorés, et les traverse en compagnie d'une tribu indienne, les Guatos, sur lesquels il arrête particulièrement l'attention.

M. Maurin retrace ainsi les caractères distinctifs de ces Indiens :

« Les Guatos sont, en général, de très-beaux hommes et leurs femmes ont de fort jolis traits. Ils croient à l'existence d'une puissance sur-

naturelle et à la rémunération des actions humaines après la mort. Ils possèdent un système de numération clair et bien ordonné, qui se rapproche beaucoup de celui des peuples civilisés. Polygames, du reste, comme tous les Indiens, ils ont depuis trois jusqu'à douze femmes. Leurs mœurs sont très-douces, et l'anthropophagie leur est totalement inconnue. Cela repose un peu l'âme contristée par tout ce qui nous a été révélé jusqu'à présent sur la férocité des tribus qui habitent l'intérieur du Brésil et la frontière du Paraguay.»

La commission entra en Bolivie par le pays des Chiquitos; et là elle put contempler les admirables effets de la transformation sociale opérée parmi les Indiens par les missions qu'y établit autrefois la Compagnie de Jésus. Encore que ces missions n'existent plus aujourd'hui, le bien qu'elles ont fait leur a survécu; et l'on est heureux de rencontrer les habitudes de la vie civilisée au sein d'une race qui semblait incapable de s'y assujétir. Tel est le souvenir du bienfait de ces missions que lorsque les indiens veulent désigner un respectable ecclésiastique modèle de tous les dévouements, ils ne trouvent pour le louer d'autres paroles que celles-ci : *C'est un vrai père*. Les prévenances dont M. de Castelnau et ses collaborateurs furent l'objet, il en rapporte tout le mérite à la mémoire des missionnaires qui ont tracé la voie aux savants, ont arrêté, pour ainsi dire, les étapes de voyage et rendu possible, en adoucissant les mœurs, ce qui sans eux n'eût jamais pu s'effectuer. Il en a été de même partout, c'est grâce aux missionnaires que la science a pu pénétrer chez les sauvages, elle n'est jamais venue qu'à leur suite.

La première ville qu'ils atteignirent fut Santa-Cruz-de-la-Sierra où ils retrouvèrent la

plupart des objets indispensables à la vie européenne , et entr'autres le pain dont ils n'avaient pas goûté depuis Rio-Janeiro. C'est une observation qu'ils purent bientôt généraliser , que les pays qui ont été colonisés par les Espagnols sont plus civilisés que ceux qui l'ont été par les Portugais. La femme créole de l'intérieur du Brésil vit cloîtrée, pour ainsi dire; et la plus grande impolitesse que l'on puisse faire à un homme , c'est de lui demander des nouvelles de sa femme. Tout autres sont les habitudes des contrées hispano-américaines où la femme a plus de liberté , on pourrait dire, d'autorité , où elle aime les plaisirs du monde et s'y livre sans rencontrer d'empêchement dans la volonté de son mari.

» Après avoir séjourné à Chuquisaca et à Potosi célèbres par la richesse de leurs mines d'argent, après avoir traversé la région élevée des condors et des vigognes, sur le plateau des Andes, nos compatriotes visitèrent les ruines de l'antique cité de Tiahuanaco dont la civilisation Aymara a précédé celle des Incas, le grand lac de Titica, qui est à près de 4000 mètres au-dessus du niveau de la mer, la ville de Puno et le volcan d'Aréquipa qui dépasse de 800 mètres la limite inférieure des neiges sous la ligne dont la hauteur est, on le sait, de 4800 mètres; puis une partie de l'expédition se séparant de l'autre , les uns se dirigèrent vers Callao, sur l'Océan Pacifique, pour se rendre à Lima, pendant que les autres suivaient les déserts sablonneux qui confinent à cette mer pour aboutir aussi à la capitale du Pérou.

» Après quelques jours de repos passés dans cette ville de luxe et de plaisirs , où s'exerce sans partage la domination des *Tapadas*, ville trop connue pour que sa description puisse présenter quelque chose d'intéressant, ils gra-

virent de nouveau les hauts plateaux de la Cordillère dont les cimes sont recouvertes d'un manteau de neiges éternelles. Ils visitèrent cette ville si remarquable par son industrie et sa population, si l'on veut bien se souvenir qu'elle est assise sur un sol glacé où ne peuvent croître que quelques mousses, le Cerro de Pasco qui doit toute son importance à la richesse de ses mines d'argent. Après avoir traversé Tarma, Huancaliva et Ayacucho, le premier et le dernier connus par les victoires qu'y remporta l'insurrection péruvienne ; le second par les riches mines de mercure, après avoir passé l'Apurimac sur le pont de lianes, construit par les Incas, ils admirèrent les ruines incasiques de Cuzco, la ville du soleil, et d'Olliantay-Tambo, descendirent dans les belles vallées de l'ouest de la Cordillère qui produisent la *coca*, ce curieux végétal dont les propriétés alimentaires permettent à l'Indien de se passer de toute autre nourriture pendant les marches forcées de 5 à 6 jours.

» Ici l'historien du voyage se recueille dans un sentiment de pieuse tristesse. Embarqués sur l'Urubamba, dont les rapides sont si dangereux, MM. d'Osery, Deville et lui, — M. Wedell parcourait en ce moment le sud de la Bolivie, — se voient successivement abandonnés par les soldats péruviens de leur escorte, les engagés qu'ils avaient pris à leur service, et les guides ; laissés seuls au milieu des cascades de cette rivière torrentielle, et livrés sans défense à la massue des sauvages indiens du rivage ; sans défense, car obligés d'abandonner peu à peu leur bagage, il ne leur restait plus qu'un fusil, et sans pistolets, avec un peu de poudre mouillée. C'est dans cette terrible conjoncture que sans que son courage fût à bout, M. de Castelnau prit la

résolution d'envoyer à Lima M. d'Osery, afin de mettre en sûreté une partie des résultats scientifiques de l'expédition ; et cette résolution fut, hélas ! la cause de la mort de cet infortuné jeune homme qui périt peu après sous les coups des Indiens, au moment où il se rendait sur le haut Amazone pour les rejoindre. »

M. Maurin n'a pu reproduire, même en les abrégeant beaucoup, les récits de ce bel ouvrage ; il n'a pu que donner quelques traits généraux des provinces de Matogrosso, Chiquito, Santa-Cruz, Potosi, etc., etc., mais parvenu avec l'auteur qu'il suit pas à pas aux missions de Sarayacu, il n'a pu s'empêcher de redire les miracles d'abnégation et de dévoûment du padre Plaza.

« Ce bon ecclésiastique qui a relevé les missions que le découragement avait fait abandonner, avait été prévenu par l'évêque de Cuzco du voyage de nos compatriotes ; mais regardant comme impossible qu'ils pussent arriver aux missions en suivant une route sillonnée de tant de dangers, il faisait dire des messes pour eux, les croyant morts depuis longtemps. Cet apôtre de la primitive église vit entouré des Indiens qu'il a conquis à la civilisation chrétienne comme un père au milieu de ses enfants. Le récit touchant que vous allez entendre prouvera l'affection qu'il inspire et qu'il mérite.

» Dans les agitations politiques dont le Pérou soulevé fut le théâtre, abandonné à ses propres forces, l'inquiétude que lui causait l'avenir de ses néophytes lui donna une maladie grave qui mit sa vie en danger. Tombé dans une léthargie profonde, quand il reprit connaissance, la vue de tous ses chers Indiens agenouillés autour d'une image et demandant

avec ferveur son rétablissement , lui procura une telle émotion , qu'une crise favorable se déclara ; et dès ce moment , il sentit redoubler son zèle pour l'accomplissement de son œuvre. Que de fois n'a-t-il pas vu la massue des sauvages se dresser sur sa tête , et ne l'a-t-il pas désarmé par son admirable sang-froid ? Pour avoir une idée complète du milieu dans lequel il exerce son action civilisatrice , qu'il suffise de rappeler , qu'ayant engagé quelques négociations par le moyen de ses néophytes avec la tribu des Cachibos , après des pourparlers qui durèrent quelque temps , les chefs de cette tribu finirent par lui déclarer fièrement qu'ils ne pouvaient faire alliance avec des hommes qui ne mangeaient pas de la chair humaine , et ils lui en présentèrent aussitôt des débris. Le sentiment d'horreur qu'il ne put dissimuler eût compromis sa vie si les Antis qui l'accompagnaient n'eussent mis en fuite les Cachibos par une décharge d'armes à feu que , dans sa charitable bonté , il chercha à empêcher , mais heureusement sans efficacité.

» Après s'être séparé du bon père Plaza qui vit depuis plus de 40 ans à Sarayacu , sans contact avec des européens autres que ceux de la mission , M. de Castelnau descendit l'Amazone sur une étendue de près de 800 lieues ; et ici , comme dans toutes les parties de son voyage , il recueillit mille détails intéressants sur la géographie de cette immense région , sur les produits de son sol et sur les nombreuses tribus qui l'habitent et dont un fort grand nombre est encore hélas anthropophage.

» Arrivé au Para sur l'Atlantique , il se rendit en trois jours à Cayenne , sur un navire que l'autorité brésilienne mit à sa disposition. Il

visita l'intérieur de notre colonie, et je ne puis m'empêcher de mettre sous vos yeux ce qu'il en pense.

» Qu'il me soit permis, dit-il, d'exprimer le regret de voir une si belle colonie oubliée de la mère-patrie. La France ne possède aujourd'hui que deux colonies d'avenir, l'Algérie et la Guyane. Celle-ci est une belle région d'une grande fertilité et qui est loin de mériter la réputation fâcheuse qui lui a été faite sous le rapport sanitaire. En tout, elle est semblable au nord du Brésil. »

Telle est, dit M. Maurin en finissant, l'analyse fort incomplète de cette expédition dont nous n'avons fait qu'effleurer les parties intéressantes, et dans laquelle la commission présidée par M. de Castelnau a ramassé une foule de matériaux pour la science qui restent encore à publier, car ceci n'est que l'histoire du voyage.

---

*Séance du 11 juin 1853.*

M. Alphonse Dumas fait un rapport sur un mémoire relatif à la maladie de la vigne, par M. Oudart, de l'Académie de Turin. Il y joint quelques comparaisons entre les différentes opinions exprimées jusqu'ici sur la cause présumée du mal régnant, et indique en finissant les remèdes les plus propres à le combattre.

M. Fontanès fait deux rapports sur deux ouvrages adressés par MM. Emilien et Charles Frossard. Le premier, auteur du *Livre des Faibles*; le second, d'une dissertation sur le *Livre de Rutth*.

« Le titre seul de l'écrit de M. Emilien Frossard suffit , dit le rapporteur , pour en donner une idée. L'auteur a en vue les hommes peu avancés dans le développement religieux , et qui désirent y faire des progrès. S'adressant aux faibles en la foi, il leur trace, avec simplicité , la route qu'ils ont à suivre ; pas de ces discussions qui ébranlent plus qu'elles ne raffermissent, et qui tendent à renfermer la religion dans la sphère de l'intelligence. M. Emilien Frossard a trop d'expérience pour s'égarer ainsi ; c'est la pratique qu'il veut enseigner. Œuvres de la foi , œuvres de la charité , exercices du culte , obéissance absolue aux ordres de Dieu , lecture suivie des Saintes Ecritures avec acceptation filiale de ce qu'elles contiennent , tels sont les principaux points qui jalonnent la route du croyant vers l'éternité bienheureuse. »

Après avoir ainsi indiqué le but et la couleur de l'ouvrage , et sans entrer dans le détail de tous les moyens indiqués, M. Fontanès se borne à quelques traits caractéristiques.

« M. Frossard enseigne non-seulement à se repentir des fautes commises, mais aussi à demander pardon de ce que nous appelons nos bonnes œuvres, si fort imparfaites dans l'exécution, et si souvent souillées dans quelques-uns de leurs motifs.

« Il fait remarquer avec beaucoup de justice que la liberté ne consiste pas à n'avoir pas de maître , mais à obéir volontairement à un maître légitime. La liberté de l'ange ne consiste pas à se révolter contre Dieu , ni celle du citoyen à fouler aux pieds les lois de son pays. » Complétant la pensée de l'auteur, nous dirons que l'homme est appelé par sa nature intime à vivre selon la loi morale. Lorsque ses passions l'en détour-

ment, il se sent gêné dans sa liberté. Sa conscience résiste en vain aux tentations, et il devient esclave du péché selon la parole de Jésus-Christ lui-même.

» Sans pousser plus loin cette analyse, nous pouvons dire que le livre de M. Frossard est d'une lecture aussi instructive qu'utile aux progrès religieux. Point d'arides dissertations, ni de subtilités : tout est envisagé au point de vue pratique, tout se rapporte à ce qui peut agir sur l'âme pour y développer des volontés et des sentiments chrétiens. L'auteur expose et il affirme, bien plus qu'il n'argumente, toujours clair, élégant, facile. S'il ne prétend point à la poésie du style et aux grandes émotions, il a toujours quelque chose de grave, de réfléchi, qui nourrit l'âme, et qui développe en elle les principes chrétiens.

Pour justifier ce jugement, M. Fontanès lit quelques pages qui lui ont paru remarquables et que l'académie apprécie doublement comme œuvre littéraire et comme souvenir d'un membre dont le nom conserve toujours une large place dans ses rangs.

» L'œuvre de M. Frossard fils est plutôt prise au point de vue scientifique qu'envisagée, avec Chateaubriand, Goethe et Herder, au point de vue poétique.

» M. Charles Frossard, ajoute M. Fontanès, s'occupe d'abord du texte original. Il le suppose interpolé en deux ou trois endroits, et cela par des raisons qui ne nous paraissent pas bien décisives,

» Par exemple, au chapitre IV, v. 17, on lit une généalogie qui pourrait, à la rigueur, être retranchée sans que la suite des idées en souffrit, mais ce n'est pas une raison suffisante pour qu'on se croie autorisé à faire une pareille suppression. Le premier mouvement d'un esprit

sage le porte à conserver le texte généralement reçu. Il est vrai que le livre commence, en hébreu, par la conjonction *et*, ce qui étonne naturellement, mais s'ensuit-il que cette première phrase ne soit pas authentique? Tout au plus peut-on en conclure qu'il manque quelque phrase omise par les copistes, et mieux encore que ce livre a été détaché d'un autre dont il était la suite.

» Il n'a pas toujours occupé la place où nous le voyons dans nos traductions ordinaires. Dans la Bible hébraïque, on le trouve entre le *Cantique des Cantiques* et les *Lamentations de Jérémie* : dans les anciennes versions et dans la Bible des septante, il est mis après le livre des Juges. C'est en effet sa place, et il se rattache naturellement aux deux ou trois faits particuliers ajoutés comme appendice à l'histoire des Juges d'Israël. Le *Livre de Ruth* est un troisième épisode relatif à ces temps mémorables.

» Quant à sa canonicité, nous nous bornerons à dire que M. Frossard l'admet comme toutes les communions chrétiennes.

» On ignore l'époque où le *Livre de Ruth* a été écrit, mais la généalogie qui se trouve au iv<sup>e</sup> chapitre, et qui s'arrête à David, ne permet pas de supposer que l'ouvrage de Ruth soit postérieur à ce prince, ni antérieur à l'époque où il joua un rôle en Israël.

» Entre un assez grand nombre d'écrivains qui ont été successivement considérés comme ayant écrit le *Livre de Ruth*, M. Charles Frossard adopte un bethléhémite, à cause de certains détails particuliers.

» Il est difficile de déterminer le but qui a fait écrire ce livre. L'événement en lui-même est intéressant ; il rend sensible la protection de Dieu pour ceux qui l'aiment, et il établit un

anneau de la chaîne généalogique au bout de laquelle apparaît le roi David. L'archéologue trouve ici un exemple remarquable du lévirat, ou, pour parler comme M. Frossard, du *goëlat* chez les Hébreux. Booz, comme proche parent de Naomi, doit épouser Ruth, afin de conserver une famille en Israël. La loi de Moïse disposait en effet que si un homme marié venait à mourir sans laisser d'enfant, son plus proche parent devait épouser sa veuve. Le premier enfant issu de ce nouveau mariage héritait des biens du défunt comme s'il eût été son propre fils. Cette loi était destinée à conserver en Israël le même nombre de familles, et à empêcher que plusieurs héritages ne vinssent s'accumuler dans une seule maison. En présence d'un pareil fait, on pourrait être entraîné à aborder la question de la grande et petite propriété ; mais M. Charles Frossard n'en a rien fait, et nous imiterons son exemple.

» Après avoir ainsi traité les différentes questions qu'il faut résoudre, avant d'entreprendre la lecture sérieuse d'un livre, M. Charles Frossard donne une traduction, aussi fidèle que possible de l'ouvrage hébreu, et il accompagne son travail de notes philologiques. Cette traduction reproduit les couleurs de l'original, et sera lue avec intérêt.

» Si nous jetons un coup-d'œil sur l'ensemble du travail de M. Charles Frossard, nous nous faisons un plaisir de reconnaître là une œuvre sérieusement entreprise. Nous regrettons cependant qu'il ait quelques fois adopté des conjectures, quand il aurait mieux fait, ce nous semble, de ne pas conclure, faute de raisons suffisantes pour le faire avec sécurité. En suivant notre idée, il aurait touché à moins de points, et il aurait pu approfondir davan-

tage ceux auxquels il se serait arrêté; sa thèse n'en est pas moins un bon travail. Elle mérite aussi d'être accueillie avec intérêt, à cause de son jeune auteur qui n'a pas oublié Nîmes, sa ville natale, et l'Académie dont il a si souvent entendu parler dans la maison paternelle.

M. Maurin faisant un instant trêve, ainsi que l'Académie, à des pensées habituellement graves, donne lecture d'un extrait de ses *Notes de voyageur*. C'est un récit d'un baptême sous le tropique.

« N'allez pas croire, dit l'auteur en commençant, que dans ces bizarres épreuves de l'eau auxquelles on a donné le nom de baptême du tropique, il y ait rien, malgré une profane application, qui puisse ressembler à une parodie des choses saintes. J'ai vu des marins bretons, après avoir assisté, dans le recueillement le plus pieux, à la messe du bord, se jeter avec une folle ardeur dans les divertissements du baptême, j'ai vu un excellent prêtre rire à gorge déployée des incidents grotesques dont le baptême était l'occasion, j'ai vu de respectables religieuses de cet ordre de St-Joseph-de-Cluny, que leurs vertus ont tant popularisé dans nos colonies, ne pas y prendre une part moins ouvertement gaie.

» Mais quelle est donc l'origine de cette vieille coutume qui soumet le voyageur, la première fois qu'il pénètre dans la zone torride, à acquitter un droit d'entrée qui se traduit pour lui en joyeuses ablutions? Le marin que j'interroge répond avec un laconisme désespérant qu'elle est de date aussi ancienne que le passage du tropique, et que la tradition ne lui en a pas plus appris qu'à moi-même.

» Au fait, le marin a raison de répondre

aussi laconiquement. On n'explique pas ce qui est si clair de soi-même : *Qui vult capere capiat*. N'est-il pas évident , en effet , que les scènes carnavalesques auxquelles le passage du tropique donne lieu, sont tout simplement la consolation des mauvais jours passés à la mer ; et ces mauvais jours sont malheureusement trop fréquents. »

Après ces quelques mots d'introduction et quelques considérations morales sur l'origine de l'usage , le récit commence :

« La corvette avait franchi le 28<sup>e</sup> degré de latitude , nous approchions des régions tropicales , la mer était magnifique. De petites ondes d'un bleu d'outre-mer à faire envie à la palette du peintre , une légère écume d'une blancheur d'ouate , des milliers de poissons qui semblaient se jouer dans le sillage , en étalant à nos yeux l'or et l'azur de leurs écailles chatoyantes , tout annonçait que nous étions enfin dans ces zones merveilleuses dont l'espérance avait tant de fois bercé les heures tristes du voyage. Le matin au lever du soleil ou le soir à son coucher , l'horizon nous offrait d'admirables effets de perspective aérienne , et nous ne pouvions détacher nos regards de ces nuages où la lumière , en se brisant , produisait de ces vives teintes irisées dont l'éclat est inconnu à nos régions septentrionales.

Il faut avoir vécu quelque temps à la mer pour se faire une idée du curieux intérêt qu'apporte le voyageur à l'observation des phénomènes naturels. Les journées sont bien longues sur un bâtiment ; et les événements qui s'y passent n'offrent pas beaucoup de variété pour les défrayer. Que faire donc si l'on ne plonge ses regards dans la mer ou si on ne les élève vers le ciel ? Ciel et mer , il y a là

une source abondante d'émotions; et il faut bien ajouter d'ailleurs qu'on n'en a pas d'autres. Que si parfois, appuyé contre un mât, on vient à se lasser de l'uniformité du spectacle et qu'on s'abandonne à ce courant de rêveries dont la patrie absente est toujours le sujet, voici un cri parti du gaillard d'arrière qui réveille votre pensée distraite et provoque vos regards, tantôt c'est une bonite, un gros thon, une immense dorade qui est venue mordre à l'hameçon, à la grande satisfaction des convives du bord, tantôt c'est un curieux mollusque qui dresse hors de sa coquille une membrane dont il se sert comme d'une voile; ici c'est une multitude de marsouins rangés deux à deux et qui sautent à la suite les uns des autres comme les moutons de Panurge; là une baleine au développement gigantesque, qui lance par ses évents une véritable trombe d'eau et trace sur l'azur de la mer un vaste sillage coloré en vert émeraude par l'effet du phénomène de la réfraction.

» C'est en contemplant ces tableaux divers que le temps s'écoulait pour nous, depuis que nous avons quitté les parages des Canaries; et bientôt nous fûmes avertis qu'ayant dépassé 23°, 28' de latitude, nous avions doublé ou, comme disent les marins, *piqué* le tropique.

» Par une belle soirée du commencement de décembre le soleil se couchait, en laissant à l'horizon les traces resplendissantes de son globe lumineux. Passagers et marins étaient répandus sur le pont, occupés à savourer les délicieuses jouissances d'un air tiède et pur, les dames vêtues en robe de mousseline, les hommes en pantalons de fil. La conversation était pleine d'entrain et de gaieté, lorsque tout-

à-coup une voix partie de l'état-major de la corvette s'écrie : Un grain ! Aussitôt tous les yeux se portent vers le ciel qui était en ce moment d'une limpidité parfaite. Bientôt une grêle de haricots tombe sur le pont du haut des hunes. On s'étonne d'abord ; et l'on hésite à comprendre ; mais bientôt le mystère s'éclaircit. On voit descendre rapidement de la grande hune un individu costumé en postillon , ayant le fouet à la main. Arrivé sur le pont , il décharge deux pistolets , et puis se dirige incontinent vers la dunette où se trouve le commandant à qui il remet une dépêche cachetée à la cire verte, au nom du père Tropicque son maître.

» On se presse autour du commandant pour entendre la lecture de la dépêche qui contient en substance que le père Tropicque lui demande s'il est des passagers et marins qui pénètrent pour la première fois dans ses états ; et le cas échéant, l'invite à les tenir prêts pour lui être présentés. Le père Tropicque étant dans la grande hune , à attendre la réponse , le commandant la lui adresse verbalement , en lui disant à haute voix qu'il a à son bord , et d'aimables passagères, et des passagers de destination qu'il s'empressera de mettre dès demain à sa disposition. Puis , se tournant vers le messager , il lui exprime la gracieuse supposition qu'il doit être fatigué , car les états du père Tropicque sont vastes, et il vient peut-être de fort loin. Pour qu'il reprenne ses forces , il lui fait servir un verre de vin de Bordeaux qui est immédiatement avalé tout d'un trait, ce que voyant le commandant, il ajoute en riant que ce vin vaut un peu mieux que celui qu'on boit dans les Etats de son maître et qui est présumé fait avec les grains d'une espèce de fucacée qu'on appelle le rai-

sin des Tropiques, et qui couvre la mer de sa végétation si abondamment qu'on dirait parfois des ilots flottants.

Le postillon, après avoir fait de la tête un signe d'adhésion, se retire et va retrouver le père Tropicque qui l'attend sur la grande hune. Au même instant la pluie de haricots recommence et tombe par grains si serrés, que les dames épouvantées sont obligées de déguerpir,

Cette petite guerre de projectiles à laquelle s'associent nos jeunes aspirants de marine se prolonge toute la soirée au milieu des éclats de rire de tous les assistants. L'obscurité de la nuit y met enfin un terme, et tout se prépare pour la fête du lendemain.

Ce jour-là, dans la matinée, un autel est élevé contre le bastingage de bâbord. La manche à vent est dressée de façon à figurer une chaire. Les pavillons des divers Etats que possède le bâtiment sont mis à contribution pour décorer le temple improvisé dans l'enceinte duquel le baptême va s'accomplir.

Tout-à-coup la cloche du bord ayant sonné midi, on voit apparaître trois personnages à nez de carton et coiffés d'énormes perruques de chanvre. Ils sont armés, celui-ci d'un immense lorgnon, celui-là d'une paire de longues tenailles, le troisième d'un simulacre de sextant. On les voit monter gravement sur la dunette pour prendre la hauteur méridienne, afin de constater officiellement le passage du Tropicque. Cela fait, ils ordonnent qu'on fasse venir le commandant, afin que ce dernier vérifie l'exactitude du point observé. Le second du bâtiment, un lieutenant de vaisseau, se présente à sa place, et après avoir dirigé vers le soleil un vrai sextant, il déclare que l'opération est régulière, et il en formule la

conséquence en donnant l'ordre au chef de *cambuse* de délivrer double ration à l'équipage.

Bientôt le défilé commence. Ce sont d'abord les gendarmes du père Tropicque qui ouvrent la marche : puis vient le Suisse avec sa hallebarde, et à sa suite s'agitent de petits démons d'un aspect fuligineux ; enfin on voit apparaître le père Tropicque lui même avec sa femme, dans une voiture trainée par deux chevaux et escortée par un perruquier et son garçon, tenant à la main une paire de ciseaux et un peigne de grande dimension ; ceux-ci sont l'image allégorique de ce qui va se passer, car, suivant l'expression vulgaire, il s'agit de raser quelqu'un.

Un autre personnage, qui représente Neptune, paraît sur le banc de quart et prend le commandement du navire. Le maître d'équipage obéit à ses ordres en donnant les coups de sifflets d'usage pour l'indication des manœuvres.

Tout-à-coup, on voit émerger de la chaire un individu dont la tête est coiffée d'un chapeau d'astrologue et dont le menton est revêtu d'une barbe postiche au développement plantureux, c'est le grand-prêtre qui débite une prédication dont le ton un peu cru fait baisser plus d'une fois la tête aux dames placées sur la dunette. Enfin, le baptême commence. On se contente, pour les personnes du sexe, de jeter quelques gouttes d'eau de Cologne dans la manche de la robe. On me traite aussi de la même façon, en m'imposant un engagement qu'il m'est facile de prendre, et dont je ne puis répéter ici les termes. Un bassin qui est au pied de l'autel reçoit les offrandes que chacun y verse à tour de rôle. Mais jusque-là nous n'avons qu'un semblant de baptême.

Voici le vrai qui s'annonce. Les jeunes gens du bord, et parmi eux un aspirant de marine, sont placés sur une planche mise en travers d'une grande cornue dite *baye*. A un moment donné, la planche est retirée et ils tombent au fond de la baye, où ils ont de l'eau jusqu'au menton. Puis, comme si le bain n'était pas suffisant, de vigoureux drilles montés sur le bastingage remplissent des seaux dans la mer et en vident le contenu sur leur tête, pendant que d'autres leur barbouillent le visage au pinceau. Les malheureux croient en avoir fini quand on les lâche, mais, en sortant de la baye, ils sont repris en sous-œuvre par les petits démons du père Tropicque qui leur jettent de la farine et de l'eau à la face. Et cela se répète pour tous les néophytes, passagers et marins, qui, rangés en patients le long du bordage, n'ont guère la fantaisie de rire du spectacle dont ils sont témoins, en songeant que l'heure du supplice va arriver pour eux. Leur physionomie contristée n'est pas ce qu'il y a de moins plaisant dans le tableau qu'on a sous les yeux.

Mais, le baptême terminé, tout n'est pas fini; et les enseignes, les aspirants, les matelots qui ne s'étaient pas mal distingués dans les ablutions des néophytes, s'attaquent entr'eux. Les passagers ne restent pas étrangers à la mêlée. Les victimes du baptême s'efforcent à prendre leur revanche. Les pompes à incendie, les seaux vomissent de l'eau de toutes parts. C'est une véritable inondation qui couvre le pont. La dunette n'est plus elle-même un abri contre ces torrents de pluie artificielle qui ruissellent de tous côtés; et il n'est de place habitable que l'intérieur des cabines où se réfugie quiconque ne prend aucune part à la lutte et ne veut pas en supporter les accidents. Les dames ont les premières donné le signal du départ, et nous les suivons.

Mais bientôt le tambour bat, l'heure de la retraite sonne, la fureur de ces duellistes acharnés, dont l'arme n'est pas heureusement meurtrière, s'apaise, et la bordée de service s'empresse d'effacer les traces du combat, en venant nettoyer le pont, ce que les marins appellent *faubesder*.

M. Maurin décrit ensuite le spectacle qui termine la soirée du baptême et clot son récit par cette réflexion :

Se fait-on une idée de ce carnaval vénitien dont les incidents variés se déroulent en plein Océan, sur une planche fragile qui sépare des abîmes acteurs et spectateurs ! Et pour celui même qui se contente de regarder autour de lui, sans prendre une part quelconque à ces ivresses folles qui sont une compensation aux nuits orageuses passées sur les vergues, il y aurait lieu d'oublier qu'on est sur mer, si le bruit de la vague qui vient se briser contre les flancs de la carène, si le sifflement du vent qui résonne dans les cordages, si le cri plaintif de la drosse du gouvernail ne venaient de temps en temps rappeler qu'on a les pieds suspendus sur l'espace liquide. Mais aussi le vent souffle d'une façon si régulière, la nuit est si belle, la mer si peu agitée, le ciel si serein et si brillamment illuminé que l'illusion est permise ; et l'illusion n'est-elle pas une de ces mystérieuses consolations que la Providence a placées au cœur de l'homme privé de la réalité ?

---

*Séance du 25 juin 1853.*

M. Rivoire soumet à l'Académie un tableau sommaire de la situation de l'industrie à Nîmes. Il remonte d'abord où elle était dans le passé, et retrace ensuite les transformations qu'elle a subies jusqu'à l'époque des savants travaux de Paulet et des merveilleuses inventions de Jacquard.

Après avoir fait connaître en général les procédés et les produits de la remarquable aptitude manufacturière de la cité, M. Rivoire traite de la fabrication des châles, foulards et fichus, qui comprend des genres très-variés, successivement décrits.

Vient ensuite l'aperçu de l'article bonneterie, considéré tant dans les formes que dans la matière elle-même, avec l'indication des perfectionnements peu à peu introduits depuis l'ancien métier jusqu'au métier à maille fixe, seul ou combiné avec le mécanisme Jacquard, par l'heureuse invention de notre compatriote Grégoire.

Des détails sur les bas surfin à jour et brodés, sur les mitons et gants de soie, terminent ce second paragraphe. Le troisième est consacré au tapis.

Cette riche industrie, naturalisée à Nîmes depuis peu d'années, y a fait d'étonnants progrès. M. Rivoire en présente l'historique; il examine tour-à-tour les moquettes et les hautes laines, puis les étoffes pour portières, meubles, etc. Sans doute Nîmes n'égale pas en ce genre la magnificence et le fini des Gobelins; elle n'a pas cette prétention, et ne se propose pas ce but assez stérile au point de vue

de l'écoulement ; mais ce qu'elle veut , ce qu'elle fait , c'est de vendre à des prix fort réduits des tissus réunissant l'élégance et le bon goût à la solidité et au long usage.

Après avoir donné une idée complète de cette fabrication , de ses produits , de ses débouchés , etc., M. Rivoire s'occupe des ouvriers. Voici ce qu'il en dit en finissant :

« Le journée de travail des ouvriers est de onze heures environ ; elle commence à 6 heures du matin en été et à 7 heures en hiver. La journée est coupée par deux repas , le déjeuner a lieu de 8 à 9 heures du matin , le dîner de 1 à 2 heures de l'après-midi. Le travail cesse à 8 heures du soir au moment du souper. Toutefois , les ouvriers qui travaillent chez eux prolongent la journée jusqu'à 9 ou 10 heures du soir.

» Les logements des ouvriers employés au tissage sont situés dans les faubourgs de Nîmes. Dans quelques-uns de ces quartiers de construction moderne , et dans lesquels les rues sont larges et bien aérées , les maisons semblent avoir été faites pour cet usage. Le logement d'un ouvrier , consiste en une chambre bien éclairée , à parois élevées lorsqu'il travaille sur un métier Jacquard. On trouve souvent deux ou trois métiers dans la même pièce , ces métiers sont mis en œuvre soit par un compagnon soit par un membre de la famille.

» Lorsque l'ouvrier est marié , le local devient insuffisant ; il faut alors augmenter le logement , soit en louant une petite pièce contiguë , soit en faisant construire une soupenne destinée à recevoir les enfants de douze à treize ans. Les logements les plus favorisés sont ceux du rez-de-chaussée , par la raison que , dans nos faubourgs , la plupart des mai-

sons possèdent un petit jardin dont les produits viennent apporter un petit supplément au repas frugal de la famille.

» Enfin, lorsque les ouvriers les plus habiles et les plus laborieux sont parvenus à amasser quelques économies, provenant de leur travail, ils les emploient à l'acquisition d'une petite pièce de terre, située sur les hauteurs qui environnent au nord et à l'ouest la ville de Nîmes. Ce lieu d'agrément de l'ouvrier est en général complanté en vignes, amandiers ou oliviers, on y trouve quelquefois une maisonnette, composée d'une ou deux petites pièces, vulgairement appelée *Mazet*, et qui sert de réunion les dimanches et jours de fêtes à sa famille et à ses amis. A l'époque des chômages, l'ouvrier consacre sa journée à la culture et à l'entretien de sa petite propriété dont le prix d'achat varie de 50 fr. à 300 fr., selon son étendue, et selon qu'elle se trouve plus ou moins rapprochée de la ville.

» Les bienfaits de l'instruction se sont répandus parmi les ouvriers de Nîmes depuis plusieurs années. On doit attribuer cette amélioration à l'application de la loi du 28 juin 1833, et notamment au développement remarquable donné depuis cette époque au système de l'enseignement gratuit.

» Les prescriptions de la loi du 22 mars 1841, sur le travail des enfants dans les manufactures, sont exactement observées dans les établissements industriels. La surveillance de l'administration exerce une salutaire influence sur les chefs d'établissements, elle fournit une garantie aux familles en protégeant les jeunes ouvriers contre les excès d'une spéculation avide, et pose de justes limites à leurs travaux. Les classes ouvrières ont compris toute l'importance de cette loi; elle ont vu

dans la mission d'inspection, confiée à des hommes haut placés dans l'estime et la confiance de leurs concitoyens, une preuve de sollicitude dont elles se montrent reconnaissantes.

» Les ouvriers de Nîmes employés aux travaux de la fabrication du tissage, sont beaucoup moins bien vêtus que ceux de Paris et de Lyon. Le luxe du costume ne s'est point encore introduit parmi eux, ils portent le dimanche une veste et un pantalon de drap dont la forme est invariable. L'ouvrier nîmois est, en général, intelligent, laborieux et sobre; le vice de l'ivrognerie est complètement inconnu au sein de cette population laborieuse, et lorsque le hasard vient lui en révéler quelques cas isolés, on la voit manifester naïvement la surprise et le dégoût qu'il lui inspire.

» Nos ouvriers, comme ceux des grandes villes manufacturières, manquent souvent de prévoyance et sont peu portés à l'économie. Mais si dans les jours de prospérité ils se relâchent parfois de leurs habitudes de frugalité imposées par la modicité de leurs salaires, ils y reviennent sans peine et se contentent d'un modeste ordinaire dans lequel les légumes secs et, dans la saison, les légumes frais, les fruits, la salade notamment et les salaisons, forment la principale base. La viande de mouton et de chevreau paraît quelquefois sur leur table, mais une ou deux fois au plus, par semaine. L'abondance du vin dans nos contrées n'est point pour l'ouvrier nîmois, comme je l'ai déjà dit, un prétexte d'intempérance, il en fait usage dans ses repas, mais jamais avec excès.

» Les ouvriers occupés au tissage se marient jeunes; l'homme, de 22 à 25 ans, la femme,

de 16 à 21 ans. Cette union fournit au jeune ménage un moyen d'association où chacun apporte sa part de travail et d'utilité, selon que l'ouvrier est occupé au tissage de la soie ou de la laine.

» L'établissement d'écoles dirigées par des congrégations religieuses catholiques et par les soins du consistoire protestant, a fait pénétrer l'enseignement primaire dans le sein de notre population. L'éducation des filles s'est déjà ressentie de cette heureuse et féconde institution. Les femmes qui ont atteint aujourd'hui l'âge de 18 à 25 ans, savent lire, écrire, et ont reçu, dans chacune de leur communion, une instruction religieuse suffisante. Les enfants des deux sexes qui fréquentent actuellement les écoles reçoivent tous de bonne heure l'instruction primaire, élémentaire, et sortent ordinairement de ces écoles à l'âge de 12 ans, après leur première communion. Quelques enfants appartenant aux ouvriers les plus nécessiteux, abandonnent les écoles de 9 à 12 ans pour seconder leurs parents dans leurs travaux d'atelier. D'autres appartenant à des familles plus aisées, prolongent leur séjour dans les écoles, et n'en sortent qu'à 14 ou 15 ans, avec des notions élémentaires de géographie, d'histoire, de dessin linéaire et de géométrie.

» Le salaire des ouvriers employés au tissage est établi selon l'importance des articles de fabrication auxquels ils sont employés. Les recherches de la commission de statistique cantonale de Nîmes ont eu pour résultat de constater la situation des salaires dans les premiers mois de l'année 1853. Je crois utile de donner, dans le tableau suivant, le prix de la journée de travail de ces ouvriers comparé avec celui qui est porté dans l'ouvrage *Statistique du Gard*, publié en 1843.

NATURE DE L'INDUSTRIE.	Moyenne du salaire journalier des Ouvriers employés au tissage.					
	Année 1843.			Année 1853.		
	Hommes.	Femmes.	Enfants	Hommes.	Femmes.	Enfants.
Châles riches.....	2 50	»	» 50	2	1 50	» 50
Châles ordinaires.....	2 50	»	» 50	4 25	1	» 50
Tissage de la soie, robes, foulards.....	2	4	» 60	4	1	» 50
Bonneterie.....	2	1	» 75	1	» 75	»
Lacets, cordons, etc....	2	1	»	2 75	»	»
Passementerie.....	4	»	»	1 25	4	» 50
Cardage des frisons....	»	»	»	1 50	»	» 50
Tapis.....	3	1	» 60	2 25	4	» 50
Impressions sur étoffes.	2	4	» 45	2 50	1	» 50
Filature de soie.....	2	1 50	»	2 50	1 25	» 75

(\*) En 1843, cette industrie n'existait que dans la Maison-Centrale de détention de Nîmes.

La différence des prix de journées portés sur ce tableau, comprenant une période de dix années, est plus sensible pour quelques industries que pour d'autres. Ainsi, le salaire des ouvriers employés à la fabrication des étoffes de soie, foulards, etc., a subi une diminu-

tion de moitié , par suite de la gêne et de la stagnation de notre industrie locale. Cette observation s'applique aussi aux ouvriers bonnetiers , mais la cause doit en être attribuée tant à l'émigration des ouvriers de cette industrie et à la concurrence des localités voisines , qu'aux circonstances qui ont déterminé le dépérissement de cette branche de fabrication , comme je me suis attaché à le démontrer , dans le courant de cette notice. Le salaire des ouvriers cardeurs de frisons , imprimeurs sur étoffes , filateurs de soie , s'est amélioré. Si celui des ouvriers occupés à la fabrication des tapis présente une diminution , peu considérable au fond , il faut en attribuer la cause au développement de cette industrie qui a attiré à elle un grand nombre d'ouvriers tisseurs non occupés ; c'est ce qui explique suffisamment l'abaissement du prix de main-d'œuvre de cet article.

» La durée du chômage qui frappe particulièrement quelques-unes de ces industries , est en général de deux ou trois mois. Ce chômage a lieu à diverses époques de l'année , il est subordonné au plus ou moins d'activité de la fabrique et aux demandes de l'étranger.

» La ville de Nîmes se ressent encore des événements qui ont si profondément ému le commerce et arrêté le mouvement industriel. Il est à désirer que cet état de souffrance ne se prolonge pas plus longtemps dans l'intérêt des ouvriers et de la prospérité de notre industrie.

» Si en traçant le tableau sommaire de la situation de l'industrie du tissage à Nîmes , j'ai cru utile de faire connaître les causes qui ont arrêté momentanément l'essor de la fabrique ; je n'ai pas négligé de parler des espérances d'un retour de prospérité ; espérances établies

sur le développement de quelques -uns de nos produits qui, appropriés merveilleusement au génie industriel de nos fabricants , peuvent devenir pour notre cité une source féconde de prospérité.

» Pour que la ville de Nimes soit à-présent une des plus florissantes cités industrielles de la France , que lui a-t-il manqué ? Le génie de la fabrication , les bras , les capitaux. — Non ! — Elle possède ces éléments de prospérité , et elle sait en tirer un parti avantageux dans les temps de calme et de stabilité. C'est vers cette situation que tendent tous ses vœux. L'examen de cette question n'entre point dans les limites de cet aperçu statistique, je me borne donc , en terminant , à indiquer seulement la voie dans laquelle il faut marcher avec résolution. Pour assurer l'amélioration matérielle du sort de nos ouvriers et la prospérité de notre industrie. »

---

*Séance du 9 juillet.*

M. Dumas donne lecture d'un rapport fait au nom de la commission chargée de juger les divers mémoires sur la maladie de la vigne.

Il apprécie successivement le degré de mérite qu'ils présentent.

Le mémoire inscrit sous le n° 2, n'est qu'un travail sans portée auquel on ne s'est pas longtemps arrêté.

Trois autres mémoires ont attiré vivement l'attention.

Dans l'un (n° 3) , après des recherches sur

la cause du mal, et des démonstrations pour prouver qu'elle réside dans l'invasion de l'*acarus*, l'auteur propose pour remède l'enlèvement, en automne, des feuilles, des mousses, de l'écorce, et à l'époque de la taille, l'emploi d'une couche de chaux à laquelle on pourrait mélanger une certaine quantité de soufre pour obtenir ainsi un sulfure de calcium.

Le troisième agronome (n° 4), a fait une étude complète des acarus. Il les a suivis à l'état d'œufs, de larves et de vers entièrement formés, se nourrissant alors des jeunes pousses de la vigne et filant les brins soyeux dont ils enveloppent les ceps, les tiges, les feuilles et les raisins, tissu sous lequel ils s'enferment eux-mêmes et s'abritent contre toutes les influences atmosphériques. C'est surtout à l'action nuisible de la matière filamenteuse, au reflet blanchâtre, enserrant la tige, la feuille et le raisin, que l'auteur attribue les désordres organiques qu'il essaie de combattre et de prévenir, comme le précédent concurrent, en enlevant après la vendange et en brûlant toutes les feuilles de la vigne, en nettoyant pendant l'hiver toutes les rugosités, en passant au four les sarments taillés, en lavant les ceps avec de l'eau bouillante.

A tous ces remèdes, à cet ensemble de mesures la commission a fait des objections sérieuses de dépense et de difficulté d'exécution, et malgré l'intérêt que lui ont inspiré les efforts de l'auteur du numéro 3, dont la rédaction est si claire, si soignée; malgré le travail développé, véritable monographie de l'insecte, qu'elle a trouvé dans le numéro 4, elle a cru devoir donner la préférence à l'ouvrage numéro 1 qu'il est important de faire connaître, ne fût-ce que pour qu'on puisse, s'il en est temps encore, mettre immédiate-

ment en pratique les moyens qu'il conseille et préconise.

L'auteur a divisé son travail en cinq parties :

1° L'origine de la maladie appelée oïdium Tuckery ;

2° Ses causes ;

3° Son développement sur les sarments, les vrilles, les feuilles, les grappes, les grains de raisins ;

4° Ses effets ;

5° Expériences tentées ;

6° Remèdes.

Ces six chapitres sont tous traités avec savoir et simplicité. Ils supposent une étude attentive et longuement poursuivie des divers symptômes qui se rattachent à la maladie. Contrairement à l'opinion du plus grand nombre des naturalistes appartenant à l'Institut, mais d'accord avec la plupart des agronomes du Midi et avec les autres concurrents, l'auteur attribue la cause première du mal à un insecte de l'espèce *acarus* qu'il a saisi, étudié, et dont il montre l'image grossie au microscope, et il ne considère la présence de l'oïdium que comme un fait accessoire et produit par l'état maladif de la souche.

La commission n'a pu, on le sent, prendre couleur et parti dans cette discussion ; ce qu'elle a recherché, ce qu'elle a surtout apprécié, c'est le soin consciencieux mis à faire et à relater les expériences ; ce sont surtout les moyens préservatifs ou curatifs, conseillés ou déjà employés.

Ceux qui ont été recommandés par des hommes instruits sont (pour les premiers) :

1° Tailler la vigne dès la chute des feuilles ;

2° Enfouir les souches taillées dès le commencement de l'hiver ;

3° Essayer de tailler la vigne très-tard et attendre jusqu'au moment où elle jette ses pleurs ;

4° Ne pas tailler la vigne ;

L'auteur ne croit point à l'efficacité du premier moyen ; il est insuffisant , il l'a expérimenté ;

Le second lui paraît dispendieux et impraticable dans les terrains pierreux ou caillouteux.

Le troisième est moins heureux encore , car tailler la vigne quand elle verse ses pleurs , c'est s'exposer à la perdre ou à la rendre infructueuse. Il serait moins dangereux , dit-il , pour l'arbuste , plus sûr pour le propriétaire , de l'abandonner à lui-même pour une année , par la raison que la sève abondante que perdra l'arbuste en le taillant au printemps , fructifierait en ne le taillant pas , et donnerait au propriétaire beaucoup de bois et beaucoup de fruits.

Du reste , l'auteur se montre ici fort circonspect , il n'est confiant et précis que dans l'exposé des remèdes.

Il examine d'abord ceux qui ont été mis en usage jusqu'à ce jour : lotions , aspersion , incisions , insufflations et immersions , frictions avec l'ail , l'ognon , etc. , etc.

Après avoir décrit les effets de toutes ces expériences avec beaucoup d'exactitude et d'intelligence , l'auteur propose le moyen qu'il a trouvé et mis en œuvre en 1851 et 1852.

Il expose qu'un propriétaire d'Uzès , dans le seul but de chasser les guêpes et les mouches qui avaient envahi une de ses treilles , alluma , dans le voisinage immédiat , un feu de paille et de mauvaises herbes , dont la fumée eut pour effet , non-seulement d'éloigner

de la treille les insectes qui la dévoraient, mais encore de délivrer complètement une vigne attenante, de la maladie de l'oïdium dont elle se trouvait gravement atteinte. Ce moyen efficace de combattre l'oïdium, dû ainsi au hasard, a été depuis plusieurs fois répété, soit à Uzès, soit ailleurs, et toujours avec succès, dit l'auteur du mémoire.

Bien que la fumée de la paille et des herbes lui paraisse suffisante pour amener un bon résultat, il s'empresse de reconnaître que la vapeur de fleur de soufre, répandue sur des charbons ardents, possède, contre l'insecte acarus, une puissance de destruction bien plus grande. Pour envelopper la souche soit de cette vapeur; soit de la fumée produite par la combustion des herbes, et cela d'une manière aussi expéditive que possible, l'auteur a présenté un modèle de petite cabane économiquement construite à l'aide de trois bâtons réunis par le haut, et recouverts d'une grosse toile, espèce de tente qui, placée successivement au-dessus de chaque pied de vigne, reçoit en même temps le réchaud sur lequel on jette les matières destinées à produire la fumée ou la vapeur. Celle-ci, retenue dans la cavité de la tente, pénètre complètement toutes les parties du sujet. Ce procédé, analogue à celui qu'a proposé M. de Labaume, laisse sans doute à désirer, en ce qu'il est difficilement praticable en grand, mais comme il faut reconnaître que la fumigation constituerait pourtant un moyen d'une exécution plus prompte que toute aspersion de poudre et de liquide, un moyen plus décisif parce que la vapeur se met plus facilement en contact avec tous les points de la souche; comme il est surtout économique de recourir à la combustion des pailles ou herbages

amoncelés sur le bord des vignes, ainsi que de distance en distance, et dont le vent où la simple agitation de l'air portera la fumée sur les souches ; Comme, enfin, le travail de l'auteur du n° 1 est le moins incomplet, et qu'en la situation des choses, et alors que des expériences dans les serres même de l'Etat donnent quelque espérance d'efficacité pour l'emploi de la vapeur sulfureuse, le moyen de fumigation découvert peut être considéré, si non comme un remède héroïque, du moins un spécifique heureusement proposé, la commission est d'avis d'accorder un encouragement à l'auteur du mémoire n° 1.

Ces conclusions longuement débattues sont adoptées. L'Académie décide, en conséquence, qu'elle s'occupera, dans une de ses prochaines séances, de la valeur de l'encouragement à accorder, comme aussi du choix des nouvelles questions à mettre au concours.

M. d'Hombres père lit une note sur la maladie des feuilles du mûrier et les éducations des vers-à-soie en 1853 :

« En général, nos mûriers ont bourgeonné plus tard que de coutume cette année; mais la feuille s'est développée plus vite et abondamment: la température du mois de mai et des pluies très-fréquentes l'ont favorisée. Elle eut bientôt acquis toute sa croissance, et une belle couleur verte, mais elle était moins bien nourrie et trop aqueuse, elle semblait moins convenir aux vers-à-soie, et trop souvent, nous avons été obligés de la leur donner mouillée, ce que la plupart des éducateurs regardent comme un grave inconvénient.

» L'abbé de Sauvages, notre grand-oncle, avait reconnu que « la feuille mouillée peut rendre les vers-à-soie malades dans quelques

ateliers , tandis que d'autres faisaient impunément de pareils repas , et que cette différence d'effets dépendait du tempérament plus ou moins robuste des vers et de la qualité des pluies , saines ou insalubres , selon qu'elles provenaient de la mer ou de la terre ; celles-ci renfermant souvent des exhalaisons , des sels , des huiles et d'autres principes nuisibles mélangés avec les vapeurs. »

Dans le plus grand nombre des éducations de ce pays , les vers étaient encore jeunes lors des pluies si fréquentes en mai , qui d'ailleurs nous étaient amenées par le *marin* et n'étaient par conséquent pas malfaisantes.

Si nous ne craignons pas de trop allonger cet écrit , nous dirions que nos magnaniers prudents savaient profiter du moindre intervalle sans pluies pour ramasser de la feuille ; l'étendaient , l'aéraient pour la sécher , qu'ils émondaient des arbres et portaient les rameaux à l'abri , que les uns hasardèrent de donner à leurs vers un repas de feuille mouillée , tandis que d'autres aimaient mieux les laisser jeûner , quoique persuadés qu'un repas manqué prolonge leur vie d'un jour ! Nous avons voulu indiquer brièvement combien nos éducations de vers-à-soie avaient éprouvé de contre-temps ? Le pire de tous dont il nous reste à parler , c'est qu'après la feuille mouillée , nous avons eu de la feuille tachée et très-rouillée.

Chaque année , nous avons pu remarquer sur de beaux mûriers , particulièrement dans les vallons au bord des ruisseaux , quelques feuilles avec de petites taches rondes , brunâtres : les uns les attribuent à des gouttes de rosée qui , au lieu de s'évaporer au soleil , concentraient ses rayons et brûlaient le parenchyme , d'autres veulent que ces gouttelettes de rosée

soient chargées d'un principe acre ou salé qui corrode la feuille ? Quoi qu'il en soit, les magnaniers expérimentés répugnent à se servir de la feuille tachée et ne l'emploient que faute d'autre. Il ont remarqué cependant et nous avons vu nous-même, que le ver rongeaient autour de la tache de ces feuilles, qui ne devaient donc pas être une nourriture mal saine, à moins d'admettre qu'elles ne soient pénétrées et viciées par le principe de cette rouille. J'ai déjà dit que cette maladie était plus générale et ses effets plus intenses, en 1853, au lieu de quelques taches isolées, des feuilles, des rameaux entiers en sont couverts ; dans certaines localités on évalue la perte à plus du tiers. Cette rouille attaque les bords des feuilles et s'étend jusque vers le milieu, les dessèche, les brûle, elles se détachent et tombent recoquillées.

Un de nos émondeurs nous assura avoir remarqué une teinte noirâtre et puante, entre l'écorce et le bois d'un jet qu'il venait de couper, il tailla l'arbre plus bas pour arriver au bois sain. Nous pensons que c'est ici un cas particulier, nous en avons vainement recherché un second exemple, et croyons devoir le signaler aux autres cultivateurs.

Nous avons reconnu que c'est dans les lieux bas que le mal était plus considérable, que partout les branches inférieures sont les plus maltraitées, que les plus élevées au contraire et le sommet des arbres sont toujours préservés, que les feuilles semblent toujours avoir été attaquées d'abord par dessous, et que les taches s'agrandissent et s'étendent.

Nous avons examiné des feuilles plus ou moins rouillées, avec un microscope, afin de rechercher s'il y avait quelque mouvement, quelque trace d'organisation animale ou para-

site , nous avons aperçu de petits insectes sur plusieurs de ces feuilles , ils ont fui et nous n'avons guère pu déterminer leur genre. Deux m'ont semblé des *psyles* et nous ont échappé en sautant ; d'autres étaient de petits *diptères* , nous n'avons pu en saisir qu'un et nous avons été assez maladroit pour l'écraser. Nous supposons qu'ils se trouvaient par hasard sur ces feuilles et, quoique munis d'un bon microscope , nous n'avons pu en apercevoir aucune percée, ou minée , ou rongée. nous n'y avons remarqué ni fils , ni bave luisante , ni déjections ! Des insectes qui auraient occasionné tant de dégats , devraient former de nombreux essaims !

Nous nous proposons de les étudier mieux, et , si ce sont de nouveaux ennemis , nous chercherons les moyens de les combattre ; en attendant , nous supposons la maladie des feuilles causée par des atomes minéraux corrosifs , dont les éléments ont été chariés et déposés par les brouillards sur les feuilles de nos mûriers.

On voit avec le microscope et même avec une forte loupe comme des points plus foncés au centre de chaque tache, et celles-ci semblent provenir de la décomposition de ces particules dans l'humidité qui les environne.

Après cette communication accueillie avec intérêt , M. d'Hombres fils fait part à l'Académie de quelques observations relatives à la constitution météorologique du mois dernier.

Cette constitution , dit M. Charles d'Hombres, a été exceptionnelle et la fréquence des pluies ne mérite pas moins d'être notée , bien qu'elle ne soit pas aussi extraordinaire qu'on pourrait le supposer.

Le baromètre a été très-variable , ses oscil-

lations nombreuses mais faibles, et la hauteur de sa colonne a été pendant tout le mois au-dessous de notre moyenne annuelle.

La température fut également inférieure à cette moyenne. Le maximum du thermomètre n'a point atteint celui qui résulte de nos récapitulations; tandis que son minimum a été bien au-dessous.

Les colonnes de l'anémomètre indiquent six jours de vents notables, correspondant à des menaces d'orage, que nous n'avons pas essayés. Pendant ces jours c'est le vent N.-E. qui a soufflé. Je n'ai noté que trois jours de vent du nord, tandis que celui du sud a presque continuellement régné. Disons, enfin, que nous avons eu cinq jours beaux, cinq plus ou moins nuageux et vingt-un couverts.

Ordinairement nous avons en moyenne 12,23 jours beaux, 10,32 nuageux et 7,50 jours couverts. Nous trouvons également 19 à 20 jours de vents.

Trente-cinq années d'observations ont donné à mon père : 6 pour la moyenne des jours pluvieux en mai; il en avait noté 14 dans ce même mois, en 1810. En établissant notre moyenne sur le relevé de nos registres météorologiques depuis 1802, nous en trouvons 7,50 et cette année, nous en avons compté 22. Enfin, en mai 1810, il était tombé 352 millimètres d'eau; j'en ai mesuré dans mon udomètre 311, le mois dernier.

Cette quantité, qui dépasse le quart de celle qui tombe annuellement, est une preuve nouvelle de ce que je trouve consigné dans les mémoires de mon père, et que cinquante années d'observation ont justifié : le mois de mai, pour notre climat, est non-seulement l'un des mois pendant lesquels il pleut le plus sou-

vent; mais encore, l'un des trois qui fournissent le plus d'eau.

Toutefois, c'est moins la quantité de pluie, que sa continuité, sa persistance, son inopportunité, qui peut contrarier et compromettre nos récoltes. Du 22 au 29 mai nous avons noté huit jours mauvais, et l'on comprend combien à cette époque ils ont pu être préjudiciables aux vers-à-soie, aux céréales, aux oliviers et même aux fourrages.

Les éducations des vers-à-soie sont presque terminées aujourd'hui. Le résultat, encore inconnu, peut néanmoins être présumé; et il n'est malheureusement que trop avéré qu'elles auront coûté des peines énormes, et ne dédommageront que faiblement les agriculteurs de leurs travaux et de leurs soins.

La température des mois de mars et avril, fut basse. Les mûriers poussèrent tard, et les éducations de vers-à-soie durent nécessairement être retardées aussi.

Ce ne fut qu'en mai que les graines furent mises à l'étuve, tandis qu'on le fait ordinairement du 10 au 15 avril. — L'éclosion fut longue, inégale. Les vers accomplirent lentement leurs mues; et dès la seconde on remarqua dans beaucoup de chambrées nombre de vers petits, languissants. Cependant, les graines dites du pays, avaient été presque partout exclues, et remplacées par des graines d'Espagne ou d'Italie! Où irons-nous en chercher maintenant, si celles-ci ont aussi *dégénéré*?

Pendant la dernière série des pluies de mai, les éducations étaient déjà assez avancées pour réclamer beaucoup de feuille et l'on avait grand'peine à s'en procurer qui ne fût pas mouillée. Nous eûmes encore des jours

pluvieux en juin. Les 2, 3, 6, 8. 12. 14 15, etc. Ce n'étaient, il est vrai, que des averses, un peu de brume, mais qui humectaient assez la feuille pour empêcher de la ramasser.

Le plus grand nombre des chambrées étaient à la *frèze* ou à la montée; aussi avons-nous vu se renouveler cette année ce que je lis dans le mémoire de mon père sur les funestes effets des pluies de mai en 1829. Plusieurs agriculteurs transformèrent en magasins, en séchoirs, leur cave, leur cuisine et jusqu'à leur chambre à coucher. Si l'on veut remarquer qu'un temps pluvieux et humide a régné pendant toute la durée des éducations, on pourra expliquer la grasserie, la jaunisse et les autres maladies qui ont infecté certains ateliers.

Les prairies artificielles avaient, comme les arbres, souffert du manque de chaleur; les sainfoins que nous cultivons plus particulièrement, fleurissent vers le milieu de mai; c'est aussi vers cette époque que l'on commence à les couper. La récolte en a été retardée cette année; beaucoup ont été avariés par les pluies et l'on s'est empressé de profiter des premiers beaux jours de juin pour les renfermer.

En général ils avaient déjà perdu leurs fleurs et partie de leurs feuilles, et ne peuvent fournir qu'un fourrage médiocre.

Les foins sont très-abondants, mais la continuité des jours pluvieux en contrarie la récolte.

Il nous resterait à parler de l'influence que les pluies de mai et de juin peuvent avoir sur les céréales, les oliviers, les vignes.

On comprend qu'au moment de la floraison, si une averse empêche le pol-

len de s'étendre sur nos champs, la fécondation n'a lieu que très-imparfaitement. Mais on le sait aussi, la cause même qui contrarie la fécondation des plantes, en prolonge le plus souvent la floraison; et il ne faut qu'un instant, qu'un atome de poussière séminale pour fertiliser la fleur.

Les blés semblent bien beaux aujourd'hui, ne préjugeons donc rien, et attendons.

Malheureusement ce que l'on peut dès à présent tenir pour certain, c'est que les blés seront mêlés à beaucoup de mauvais grains.

L'académie entend la lecture d'une notice nécrologique sur M. Destremx de St-Christol, par M. le baron d'Hombres.

L'auteur, après quelques détails sur l'enfance de M. Destremx, raconte les événements importants de cette noble vie. M. de St-Christol, un des plus anciens membres de l'académie du Gard, se livra d'abord à l'étude des mathématiques et de l'histoire naturelle. Il passait alternativement des calculs les plus abstraits, dit M. d'Hombres, des démonstrations les plus rigoureuses, à la contemplation de la moindre fleur, à l'organisation d'un insecte; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que la vie de l'homme est insuffisante pour des études aussi vastes, et qu'il fallait opter. La botanique l'emporta, et bientôt il s'adonna exclusivement à l'agriculture. Les réflexions que cette étude fit naître s'appliquèrent d'abord aux divers modes d'exploitation. Calculateur habile, il tenait les registres de sa comptabilité agricole, et il compara le système de la ferme à prix d'argent du métayer à moitié fruits avec l'exploitation dirigée par le propriétaire. Puis il étudia le Gardon, essaya de détourner son cours, de redresser son lit.

Il était tout entier à ces occupations rurales

quand la révolution éclata. Ce qu'il voulut alors ce fut de servir son pays. Il se mit donc à la tête d'une compagnie de paysans et vint à Nîmes offrir ses services à l'administration départementale qui le dirigea sur l'armée de l'Est; il y contribua à la conquête de la Savoie. Puis après les plus rudes fatigues et des infirmités contractées au service, il revint à son château et chercha à distraire, à adoucir ses douleurs dans l'étude. Il reprit celle des mathématiques et des sciences naturelles; créa ensuite un jardin botanique très-renommé à cause du grand nombre de plantes rares qu'il y cultivait; puis un riche cabinet d'histoire naturelle. Tous ces trésors de science qu'il avait amassés, les connaissances si profondes, si variées dont-il était lui-même doué attirèrent près de lui un grand nombre de savants. M. de Candolle, M. Théodore de Saussure, M. Pelisson, de Berlin, le visitèrent tour-à-tour. Enfin il succomba après une courte maladie, laissant de bons exemples à ses fils et dans tout le pays une mémoire vénérée.

M. de Castelnau rend compte du *Recueil de l'Académie de Rouen*, et analyse successivement divers mémoires qu'il contient.

D'abord celui de M. Avenel sur le rôle des Académies, et ensuite celui de M. Pimont qui a introduit de notables perfectionnements dans les machines à vapeur. Jusqu'à présent on n'utilisait que la moitié de la chaleur produite, M. Pimont a décrit un procédé qui force la vapeur à circuler avant sa sortie dans une série de tubes entourés de l'eau qui doit servir à l'alimentation des chaudières. Par un autre procédé ingénieux, l'eau de mer évacuée à chaque instant des générateurs dans les paquebots, passe aussi à travers l'eau froide qui doit servir à la chaudière. On obtient le maxi-

mun d'économie en combinant l'emploi simultané de ces deux caloridores.

M. de Castelnau expose ensuite les recherches de M. Lepage sur le chloroforme et celles de M. Girardin qui a donné à l'industrie une matière propre à colorer en jaune la soie et la laine.

Parmi les mémoires ayant pour objet l'utilité publique immédiate, M. de Castelnau reproduit les principales idées de celui de M. Marchal, ingénieur des ponts-et-chaussées. Il est relatif aux substances alimentaires.

L'auteur, après un savant exposé, conclut que le seul moyen praticable de mettre en équilibre les subsistances et la population incessamment croissante, c'est d'exploiter le sol de manière à lui faire rendre tout ce qu'il peut donner, c'est de faire converger toutes les forces vives du pays vers l'agriculture, cette source la plus féconde et la plus certaine de la richesse nationale.

C'est aussi en s'occupant des questions concernant l'alimentation, que M. Bergasse traite des boissons fermentées. Il combat surtout l'opinion de certains physiologistes qui ont voulu déterminer la valeur de ces boissons par la quantité d'alcool qu'elles contiennent.

Selon M. Bergasse, cette opinion s'appuie sur des analyses mal faites. Les vins rouges des côtes de la Méditerranée sont beaucoup plus nourrissants dans les climats chauds que les autres boissons fermentées. Pour preuves, il cite deux faits :

La substitution des vins rouges du Midi au taffia dans l'alimentation des nègres au Brésil, a doublé le travail de ceux-ci.

Les matelots anglo-américains auxquels on donne double ration de vin dès qu'ils arrivent dans les mers de l'Inde, font vingt fois plus

d'ouvrage, principalement à cause de cette circonstance, que les portefaix hindous; vingt fois, c'est beaucoup!

La propriété nourrissante des vins du Midi, continue M. Bergasse, tiennent surtout à la grande quantité de matières extractives et colorantes qu'ils renferment dans leur premier âge et qui masquent la présence de l'alcool. C'est surtout alors qu'ils sont plus propres à l'alimentation.

Dans les convalescences et dans les nombreuses lésions des facultés digestives, de l'ordre des gastrigies, gastro-atonies, et que le vulgaire appelle gastrites, nous avons plus à nous louer, en effet, des vins du pays convenablement conservés que de ceux que l'on fait venir du dehors.

M. de Castelnau a trouvé dans ce même recueil des documents statistiques précieux sur le mont-de-piété de Rouen, et l'exposé de quelques vues sages et bienfaisantes. Il signale aussi un écrit remarquable de M. Delzous sur l'Université, et un second mémoire de M. Marchal, déjà nommé, sur l'influence des voies de communication sur les progrès moraux et matériels des peuples.

L'influence de ce moyen vraiment civilisateur apparaît dans tout son jour.

M. Marchal accuse les philosophes et les historiens de n'avoir pas tenu compte de l'influence des voies de communication sur les progrès moraux et matériels des peuples.

L'influence de ce moyen apparaît dans tout son jour, quand on compare la propriété passagère et bornée de Carthage, de Tyr et des villes de la Grèce, avec la domination si puissante et de si longue durée de Rome.

Ce sont les routes qui donnent la puissance à ceux qui les font, la conservent à ceux

qui les possèdent et leur permettent de résister à l'abus de la force.

Notre auteur accorde aux voies de communication une grande part du succès de l'émancipation des consciences; le haut degré de prospérité des provinces-unies de la Hollande; l'infériorité de l'Espagne et de l'Italie, au contraire, est due, en partie, à l'absence de ces moyens.

Un des résultats les plus évidents et les plus consolants qu'amène ce moyen pacifique de civilisation, c'est la prompte répression des insurrections; c'est la cessation rapide des guerres civiles; c'est la difficulté de plus en plus grande de ces guerres étrangères qui sont une cause de ruine pour les peuples vainqueurs et vaincus.

Permettez-moi, messieurs, ajoute M. de Castelnau, un détail qui se trouve dans une note de M. Marchal. Le transport par une bonne route épargne, sur le transport à dos de mulet, 60 c. par tonne et par kilomètre; le transport par canal épargne, sur le transport par une route, 24 c. par tonne et par kilomètre; par chemin de fer, sur le transport par une route, 18 c. Mais pour les voyageurs, il épargne du temps, qui vaut de l'argent : *times is money*. — Il évalue cette économie à 05 c. par voyage et par kilomètre parcouru.

M. de Castelnau n'a pu entretenir l'Académie des mémoires d'intérêt local, tels que l'excellent travail de M. Blanche sur la Flore des environs de Rouen, non plus que d'une dissertation de M. l'abbé Langlois sur le Jubé de la cathédrale.

Ce qu'il remarque en finissant, c'est que ce recueil offre une réunion de mémoires vraiment dignes d'intérêt, et qu'il y a lieu par conséquent de remercier l'Académie de Rouen,

et de continuer activement les relations fraternelles dès longtemps établies avec ce corps savant.